Les Bibliothèques Virtuelles Huıanistes

Extrait de la convention établie avec les établisseıents partenaires :

- ces établisseıents autorisent la nuıérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de ıanipulation des docuıents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les iıages résultant de la nuıérisation seront dûıent référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré coııne une « oeuvre » (nuıérisation, traiteıent des iıages, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et adıinistrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est souıise à autorisation.
- toute utilisation coıınerciale restera souıise à autorisation particulière deıandée par l'éditeur aux établisseıents détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques coıpétents.

Copyright - © Bibliothèques Virtuelles Huıanistes





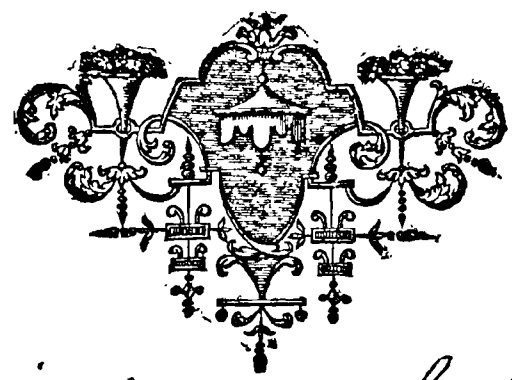


ccc

HISTOIRE
ET
RECHERCHES
DES
ANTIQUITÉS
DE LA VILLE
DE
PARIS.

Par M^r HENRI SAUVAL *Avocat au Parlement.*

TOME PREMIER.



Ce Liure appartient a. m. Le Duc de Valentinois. 1724.

A PARIS,

Chés { CHARLES MOETTE, Libraire, rue de la Bouclerie à St Alexis, près le Pont St Michel.
JACQUES CHARDON, Imprimeur-Libraire, rue du Petit-Pont, au bas de la rue St Jacques à la Croix d'or.

M. DCC XXIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

PREFACE

IL y a long-tems que l'on ſouhaitoit une Hiſtoire de la Ville de Paris, capable de ſatisfaire pleinement la curioſité. Cette Ville ſi fameuſe n'a point encore trouvé d'Hiſtorien qui en ait parlé avec aſſés d'étendue. Il a fallu ſe contenter juſqu'à preſent de ce que Corrozet & Bonnefons en ont écrit; mais leurs ouvrages ſont ſi ſuccints, qu'ils ne meritent pas d'être appellés Hiſtoires.

Du Breul l'a emporté ſur ſes predeceſſeurs, & par la reputation qu'il s'eſt acquiſe, il les a fait oublier. Cependant à la reſerve de quelques traits d'Hiſtoire auſquels il s'eſt arrêté en particulier, il a paſſé legerement ſur tous les autres. Malingre, qui lui a ſuccedé, n'a fait que le copier; & dans ce qu'il a ajouté pour donner un plus gros volume; il a été accuſé de beaucoup d'erreurs. Pour ce qui eſt des ſieurs le Maire & Brice, ils ſemblent n'avoir travaillé qu'en faveur des Etrangers qui voudront parcourir les endroits remarquables de la Ville. Tous ces Livres peuvent ſuffire pour acquerir des connoiſſances ſuperficielles; mais comme maintenant, ſur tout en matiere d'Hiſtoire, on veut approfondir, nous nous ſommes portés avec plaiſir à donner l'Hiſtoire & Recherches des Antiquités de Paris, par Me Henri Sauval, Avocat en Parlement. La grande opinion qu'il a laiſſée de lui, eſt un préjugé très-favorable à ſon travail : il a employé vingt années à faire des Recherches ſur les agrandiſſemens de Paris, & ſur les changemens des lieux les plus conſiderables de cette Ville, ſur les avantures curieuſes qui y ſont arrivées, ſur les grandes cérémonies extraordinaires, ſur les privileges, ſur les anciens

uſages & coutumes qui y ont été obſervées. Il a puiſé ſes Recherches, tant dans les Chartes de l'Hotel de Ville, de la Chambre du Treſor des Chartes, des Regîtres du Parlement, que dans les Titres de Notre-Dame, de la Ste Chapelle, de Ste Geneviève, des Manuſcrits de St Victor; il n'y a guere d'Archives & de Cartulaires, ni de Titres publics & domeſtiques qu'il n'ait dépouillés : auſſi s'eſt-il trouvé en état de donner l'Epoque & les Preuves de tous les faits qu'il avance.

Cet ouvrage a été admiré de Monſieur Colbert, & les ſavans Pelliſſon, Patin, Sorel, Coſtar, la Caille & le Pere le Long en ont rendu des témoignages très-avantageux. Notre Auteur ne s'en eſt pas toujours raporté à lui même, il a eu pluſieurs conferences avec Mr de Launoy, pour s'éclaircir ſur de certains faits douteux, qui n'avoient d'autre autorité que la tradition populaire ; c'eſt ce qu'on verra à la tête de cet ouvrage par la Lettre ſur les Antiquités de Paris, & par le Diſcours ſur l'ancienneté des Egliſes de cette Ville. Il avoit encore conſulté le celebre Pierre Petit ſur la veritable poſition de Paris, comme on le remarqueta dans la Diſſertation Latine que ce fameux Mathématicien lui a écrite à l'occaſion de l'Ouvrage que nous publions maintenant. Il a eu auſſi recours aux plus illuſtres Hiſtoriens de France, comme Paſquier, Duchesne, Ste Marthe, Limnæus, le P. Labbe, & les ſieurs Godefroi & Dupuy, & autres Contemporains. On reconnoîtra par leurs témoignages qui ſont mis à la fin des Preuves, que rien n'a échapé à ſon exactitude.

Il ne faut pas oublier ici de rendre juſtice à feu Mr Rouſſeau, Conſeiller du Roi, Auditeur ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris, aux ſoins duquel le Public doit cet ouvrage ; car non ſeulement il a aidé notre Auteur pendant ſa vie, mais ayant été le ſeul dépoſitaire du Manuſcrit trouvé après ſa mort, il l'a de beaucoup augmenté, tant par de nouvelles Recherches tirées des Titres & Regîtres du Treſor des Chartes du Roi, dans les Memoriaux, Regîtres, Terriers & Comptes des Domaines de la Chambre des Comptes de Paris, que par ſes connoiſſances particulieres ſur les Antiquités de Paris, & de celles de la

France, qu'il communiquoit avec tant de facilité. Il a mis un ordre plus regulier dans cette Hiſtoire, auquel Mr Sauval n'avoit pas eu le tems de mettre la derniere main : quelquefois même il a rectifié les dattes & les faits où il s'étoit trompé ; enfin on peut dire à preſent qu'elle eſt dans ſa perfection ; les fables y ſont refutées ; les faits Civils & Eccleſiaſtiques y ſont rapportés exactement ; & avec des circonſtances curieuſes, & qui avoient échappé à tous ceux qui ont écrit juſqu'à ce jour de cette grande & fameuſe Ville. Nous avons ajouté l'Hiſtoire des Couvens, Communautés, Congregations & Maiſons Religieuſes, tant d'hommes ; de femmes que de filles, établies en la Ville & fauxbourgs de Paris, par ordre alphabetique, pour les trouver plus facilement. Ils ſont placés à la fin du cinquiéme Livre, dont le chifre recommence à la page 617 ; marquée d'une *, & finit à la page 728 *, ce qui a été obſervé dans la Table des Matieres, pour ne ſe pas méprendre à chercher un autre chifre. Il eſt parlé de quelques Places, Halles, Foires, qui ne ſe trouvent point dans le Manuſcrit de Sauval, comme auſſi de pluſieurs Colleges, dont les fondations avoient échappé à notre Auteur. Après les Croiſades & les Ordres de Chevalerie, pluſieurs Savans nous ont engagé de placer la Diſſertation ſur les *anciennes Enſeignes & Etendarts de France* ; ſur l'uſage de la *Chappe St Martin*, ſur l'*Oriflame* ; & ſur l'Office & la Dignité de *Dapifer*, ſur la *Banniere de France* & ſur la *Cornette blanche* ; dont les uſages avoient été confondus par pluſieurs perſonnes. Toutes ces difficultés ſe trouvent éclaircies dans le Diſcours qu'Auguſte Galand a donné en 1617 : nous nous ſommes déterminés à le réimprimer tel qu'il l'a compoſé. La rareté des exemplaires, dont l'Auteur n'avoit fait tirer qu'un très-petit nombre, nous fait eſperer que le Public nous ſaura gré de l'avoir inſeré à la fin du XIII Livre. Nous avons donné un Procès-verbal des Antiquités & monumens qui ſe ſont trouvés lorſqu'on a rétabli le Chœur de Notre-Dame, & nous avons auſſi ajouté le procès de St Etienne-du-Mont avec les Religieux de Ste Geneviève, à l'occaſion de la Proceſſion du St Sacrement. On ſe plaindra peut-être de ce que nous n'avons point mis de Figures dans ces Antiquités, mais il auroit fallu donner le

Volume entier de la Topographie de Paris, de Merian, qui compoſe un *in-folio* aſſés épais, y joindre le gros Recueil des Vues de Pérelle, ſans oublier celles de Langlois : il auroit été neceſſaire d'avoir les deſſins des anciens Palais de nos Rois, des Hotels des Princes & Ducs ſous chaque race, en deſſiner les differens changemens qu'ils ont eſſuyé juſqu'à preſent; ce qui auroit fait quinze à ſeize cens planches, qu'auroit demandé cet ouvrage, & par conſequent auroit été d'une trop grande depenſe.

Après les quatorze Livres des Antiquités, ſuivent les Preuves ſur les faits raportés dans cette Hiſtoire; après viennent les Comptes & Ordinaires de la Ville & Prevôté de Paris, qui regardent le Domaine muable, le Domaine de Paris, les Ventes de Cens, les Oeuvres & Reparations publiques, les Recettes & Dépenſes communes, les Rachats, Reliefs & Quints-deniers, les Aubaines, Saiſies, Forfaitures & Juſtices au profit & dépenſe de la Ville, les Confiſcations de biens, tant des perſonnes abſentes que des criminelles, dont les biens ſont ſaiſis en faveur de la Ville, avec le détail des Maiſons, Hotels, &c. qui doivent differentes ſommes à la Ville par année. Les Comptes ſont ſuivis de la Table generale des matieres contenues dans les quatorze Livres des Antiquités, & dans les Preuves : on a renvoyé aux Livres & non aux Tomes; & afin de ſavoir le nombre des Livres contenus dans chaque Tome, on a indiqué à la marge de chaque page de la Table, que le ſecond Tome commence au Livre VII, & que le quatorziéme & les Preuves, qui ſont deſignés par P, ſont dans le troiſiéme Tome. Pour la Table des Comptes & Ordinaires, on l'a ſeparée & miſe après la generale.

TABLE

DES LIVRES ET DES TITRES

contenus en ce premier Volume.

Avant-propos touchant l'ancien Paris & les premiers Parisiens.

LIVRE PREMIER.

DISCOURS à Mr de Launoi. 1
des Eglises. 12
l'Université. 17
la Cité. 23
les Fossés. 37
Situation de Paris à l'égard du Ciel. 46
Fragment tiré d'une Lettre écrite à Jean-Baptiste du Hamel. 46
Dissertatio de Latitudine Parisiensi. 47
Situation de Paris à l'égard de la Terre. 54
Les differens noms de Paris. 55
Dissertation sur la découverte d'une antiquité de la Ville de Paris. 56
Des anciens Parisiens. 58
Etendue du pays des Parisiens. 59
La Religion des premiers Parisiens. 60
Valeur des Parisiens. 61
Mœurs des Parisiens. 62
Remarques particulieres touchant l'Histoire de l'ancien Paris. 62
Paris agrandi, ou nouveau, sa description en cet état, avec ses autres progrès. 63
Description du nouveau Paris, depuis qu'il a commencé à s'agrandir. 64
Description de la Ville, mais plus particuliere & plus moderne. 65
les enceintes. 65
agrandissement de Paris. 66
Courtilles. 67
Courtille Barbette. 67
St Martin. 68
au Boucelais.
Coultures. 69
Champeaux, petits champs.
Coulture St Eloi.
Ste Catherine. 70
St Gervais. 71
du Temple. 72
St Martin. 73
St Ladre & celle de Montmartre. 74
St Magloire.
St Lazare.
des Filles-Dieu. 75
Marais Ste Opportune.
Coulture-l'Evêque & des Quinze-vingts. 76
Moulin de bout-à-foin.
Les Platrieres. 78
La Ville en particulier. 79
la Motte St Gervais.
Tuilleries.
Pissottes.
Avis pour rendre les fossés navigables. 80
Projets pour enfermer les fauxbourgs. 83
Frais de la cloture de Philippe-Auguste. 85
Fauxbourg St Antoine. 88
Des Isles. 89
l'Isle Louviers.
l'Isle Notre-Dame & des Vachès. 90

le Terrain. 94
la Cité.
l'Iſle du Palais, aux Juifs, aux Vaches, aux Treilles, de Buſſy, du Paſſeur aux Vaches, du Paſſeur. 99
l'Iſle de Grenelle ou Macquerelle. 100
L'Iſle appellée la Cité qui eſt l'ancien Paris. 101
Les armes de Paris.
ſon nom de Cité. 102
ſon plan.
ſes Portes. 103
Portes de la Ville de Paris & leurs divers noms.
La Porte de Paris. 104
Nouvelles Portes. 105
St Antoine.
St Bernard ou de la Tournelle.
St Honoré.
St Denys.
St Martin. 106
Portes démolies.

LIVRE SECOND.

Etymologies des noms des rues de Paris par ordre alphabetique. 107
Noms des ruelles de Paris & leur étymologie : les culs de ſacs. 167
Rues qui ne ſont plus rues & qui ſont condamnées. 168
Quartiers, rues, cantons. 181
Rues des Artiſans. 182
Halles, Boucheries. 183
Rues nommées du Puits.
Rez-de-chauſſée de Paris. 184
Le Pavé. 185
Les boues de Paris. 186
Des voitures & des montures uſitées à Paris : les anciennes. 187
les Coches.
les Litieres.
les Caroſſes.
les Palefrois.
les Haquenées.
le Cheval de croupe.
la Mulle. 190
Les nouvelles voitures.
Coches.
Cariolles.
Caroſſes & Fiacres.
Brouettes ou Vinaigrettes.
Chaiſes-à-porteur. 193

LIVRE TROISIE'ME.

La riviere de Seine.
Les pays qu'elle arroſe. 195
Sa ſource ; divers ſentimens de pluſieurs Auteurs à ſon ſujet : 196. *ſa veritable découverte : longueur du cours de la Seine.* 198
Débordemens de la Seine par ordre des tems ; les effets prodigieux de ces débordemens ; miracles arrivés à cette occaſion. 198
Suite de ces débordemens. 201
Débordemens dignes d'être remarqués à cauſe de certaines circonſtances non moins ſemblables qu'extraordinaires. 203
Aſſemblées pour remedier aux débordemens de la Seine. 206
Recherche de la cauſe de tels débordemens. 207
La riviere des Gobelins. 209
Son nom de Bievre comment changé : ſon cours, les differens endroits par où elle a paſſé à Paris : ſon uſage pour l'écarlatte : particularités ſur ſa ſituation. ibid
Ses débordemens. 210
Les Fontaines de Paris.
les eaux de Belleville.
les eaux du Pré St Gervais.
les eaux de Rungis & de Cachan. 211
les eaux élevées de la riviere par les pompes de Notre-Dame.
La Samaritaine. 212

Les Fontaines & Pompes qui ſont diſtribuées par toute la Ville. 212
Les Ponts ; quand ils ont commencé ; leur nombre. 214
Le Petit-Pont ; ſes changemens ; ſes chutes & retabliſſemens. 215
Le Pont au Change ; ſon antiquité, ſes changemens ; ſes noms differens ; combien de fois rebâti. 219
Le Pont aux Meuſniers ; où placé ; ſes noms & changemens. 222
Le Pont Marchand, où conſtruit ; ſes changemens. 223
Le Pont St Michel, quand bâti, par qui, ſes chutes, ſon nom de Pont-neuf. 225
Le Pont Notre-Dame ; quand il a commencé ; differens changemens, ſes accidens & retabliſſemens. 227
Le Pont-neuf, quand il a commencé, quand achevé. 231
Diſcours ſur le Pont-neuf ; ſa deſcription exacte. 233
Le Cheval de bronze, de ſa place. 235
Chemin ſoûterrain ſous le rez de chauſſée du Pont-neuf ; ſa deſcription. 236
Le Pont Marie, de la Tournelle & le Pont de Bois. 237
Le Pont de l'Hotel-Dieu. 239
Le Pont des Tuilleries. 240
Divers Ponts tant de la Ville que de l'Univerſité. 241
Ports ; les differens Ports de la Ville. 241
Port au Platre, l'Ecole ; la Grève, de la Bucherie, St Paul, St Bernard, St Landri, celui de Notre-Dame ; enfin celui de St Nicolas.
Le Quai de la Megiſſerie. 247
Les Egouts divers de la Ville. 248

LIVRE QUATRIE'ME.

Diſcours de Mr de Launoy ſur les anciennes Egliſes ; Preface. 255
Chapitre I. *Sur l'antiquité de St Denys & St Marcel.* 257
Paragraphe I. *On ne peut prouver qu'il y ait eu d'autre Egliſe à Paris vers l'an 562 que celles cy-deſſus.* 258
Parag. II. *La même preuve par Sulpice Severe.*
Chap. II. *De l'Oratoire de St Martin proche la Porte de Paris.* 259
Chap. III. *De l'Egliſe de St Pierre ou des Apôtres, qu'on appelle à preſent l'Egliſe Ste Geneviève.* 260
Chap. IV. *De l'Egliſe du bienheureux Martyr St Denys dedans la Ville.* 263
Chap. V. *St Vincent Martyr au fauxbourg de Paris, qu'on nomme à preſent St Germain des Prés.* 268
Chap. VI. *De l'Egliſe de Ste Croix lès Paris.* 271
Chap. VII. *De l'Egliſe St Gervais & St Protais.* 272
Chap. VIII. *De l'Egliſe de St Laurent au fauxbourg.*
Chap. IX. *De l'Egliſe de St Julien Martyr.* 273
Chap. X. *D'une certaine Egliſe de St Pierre des Aſſyriens.*
Chap. XI. *De l'Egliſe de Ste Colombe Vierge.* 274
Chap. XII. *D'un Monaſtere de Religieuſes qu'on a depuis appellé St Eloi.* 275
Chap. XIII. *De l'Egliſe de St Paul.* 276
Chap. XIV. *De l'Egliſe de St Martial.*
Chap. XV. *De la Celulle de St Pierre qui s'appelle à preſent l'Egliſe de St Mederic.*
Chap. XVI. *De l'Egliſe de St Etienne.* 277
Chap. XVII. *De l'Egliſe de St Germain ſurnommé le rond ; qu'on appelle à preſent St Germain l'Auxer-*

rois. 278
Chap. XVIII. *De l'Egliſe de Notre-Dame.* 279
Parag. I. *Solution d'une objection des vers de Fortunat.* 280
Parag. II. *où l'objection tirée d'Aimoin Moine de Fleuri eſt refutée.* ib.
Parag III. *Réponſe à l'objection tirée de la vie de St Babolin Abbé.* 281
Parag. IV. *Reponſe à l'objection tirée de la Charte du Roi Childebert.* 284
Parag. V. *Examen de la Charte d'un certain Roi Charles.* ibid.
Parag. VI. *Reſutation de la Charte d'Aenée Evêque de Paris.* 286
Parag. VII. *Concluſion de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris.*
Chap. XIX. *De l'Egliſe de St Magloire.* 290
Des Egliſes en general. 291
Des Egliſes, leur fondation. § 1. 292
Des Egliſes. § 2. 297
St Germain l'Auxerrois & ſa deſcription, 299. *Que Childebert & Ultrogothe ne ſont point fondateurs de ſaint Germain, ni St Vincent le patron; & de plus comme l'Egliſe s'appelloit premierement.* § 1. 300
Le bâtiment de l'Egliſe. § 2. 302
Le Jubé. § 3. 304
Le Maître-Autel. § 4.
La Chaire. § 5. 305
Peintures. § 6.
Le Cloitre & le Quai de l'Ecole. § 7. 306
Le Bourg de St Germain l'Auxerrois. § 8. 307
Le Clergé de St Germain. § 9. 310
La Paroiſſe. § 10. 311
Le Doyen. § 11.
Les Chapelains. § 12. 313
Les Chanoines. § 13. 314
Les Vicaires. § 14. 316
Les Prêtres habitués. § 15.
Les Marguilliers. § 16.
Statuts. § 17. 317
Choſes remarquables. § 18. 318
Batêmes illuſtres. § 19.
Abus ſupprimés. § 20. 319
La Chaſſe de St mandrl. § 21.
L'Abbé Hugues. § 22. 320
Le Chancelier Olivier. 321
Fauchet.
Jacob. 322
Le Chancelier de Bellievre.
Bouilloude. 323
Conchino-Conchini.
Malherbe. 324
Bertius. 325
François Olivier de Fontenai. 326
Formé.
Chandeville. 327
Remi.
Farel. 328
Seguin. 329
Bocan.
Le Mertier 330
Autres Epitaphes. Etienne.
St Thomas du Louvre. 332
St Nicolas du Louvre.
St Honoré.
Ste Opportune.
St Roch. 333
St Jaques St Philippe du Roulle. 335
Extrait d'un abrege des annales de St Germain des Pres par du Breul.
Extrait des memoires du Pere François Guignard. 338
La Gallerie.
La Bibliotheque. 339
Tombeaux. 342
St Denys de la Chartre. 343
Prieuré & Paroiſſe de St Denys de la Chartre. 344
Fondation de l'Egliſe Collegiale de St Symphorien près St Denys de la Chartre.
Procès entre les Religieux, Prieur & Couvent de St Martin, contre le Curé & Marguilliers de St Symphorien. 345
Extrait d'un cahier de parchemin à l'occaſion

l'occaſion de St Symphorien.
Montmartre. § 1. 349
ſon nom. § 2.
les deux Temples des Païens. § 3. 350
fondation de l'Abbayie. §. 4. 351
fondateurs. § 5.
ruines des Chapelles & leur retabliſſement. § 6. 352
dévotion pour Montmartre très-ancienne. § 7. 353
tombeaux. § 8.
l'Abbayie. 354
biens donnés à Montmartre. 355
bâtiment de l'Abbayie. 356
dédicace de l'Egliſe.
choſes hiſtoriques. 357
Sts Innocens. 358
Ste Catherine de la Couture. 360
St Jaques de la Boucherie.
St Merri ou Mederic. 361
St Sauveur. 362
Le Cardinal le Moine
St Laurent. 363
Archevêché de Paris. 364
Chapitre de Notre-Dame. 367
Annexes de l'Egliſe dt Paris.
Privileges de l'Egliſe de Paris. 368
Quatre-filles de l'Archevêché. 369
les Quatre-filles de Notre-Dame. 370
Egliſe de Notre-Dame. 372
Procès-verbal de ce qui s'eſt trouvé dans le ſanctuaire de Notre-Dame. 373
St Chriſtophe. 381
St Germain le vieux. 382
Ste Geneviève des Ardens. 383
St Pierre des Arcis. 384
St Pierre aux bœufs.
Ste Croix de la Cité.
St Landri. 385
L'Egliſe de St Etienne du mont. 386
Sentence du Pape Innocent III, entre l'Evêque de Paris & l'Abbé de Ste Geneviève touchant la Paroiſſe de St Etienne. 390
Contrat de l'an 1491 *pour l'accroiſſement de l'Egliſe St Etienne.* 394
Tranſaction faite entre l'Abbé & les Religieux de Ste Geneviève & le Curé de St Etienne. 396
Arrêt du Parlement entre le Curé de St Etienne & les Principal, Maiſon & Ecoliers du College de Montaigu. 397
Arrêt du Parlement entre l'Evêque de Paris & l'Abbé de Ste Geneviève touchant la Cure de St Etienne. 398
Acte de viſite de l'Evêque de Paris en l'Egliſe St Etienne. 401
Procès-verbal de ladite viſite. ibid.
Requête preſentée à l'Evêque de Paris en execution de cette viſite. 405
Autre Requête preſentée à l'Evêque de Paris pour le changement du ſervice.
Acte pour le retranchement du Cimetiere.
Choſes remarquables dans Ste Geneviève. 407
Ste Geneviève.
St Victor. 408
St Benoît. 410
Les grands Jacobins.
Les Jacobins rue St Honoré. 411
St Hilaire.
St Côme & St Damien. 412
L'Egliſe de St Severin. 413
Tranſaction paſſée entre St Germain des Prés & St Severin. 419
Ratification de la Sentence. 420
Extrait des Regîtres du Parlement. 421
Tranſaction des Chartreux avec le Curé de St Severin ſur les droits Curiaux. 422
Le Port-Royal. 425
Les Capucins du Marais.
Les Capucins de la rue St Honoré.

Les Capucins du fauxbourg St Jaques. 426
Ste Croix de la Bretonnerie.
St Jean.
St André. 427
St Martin des Champs. 429
Ste Marine.
La Magdelaine. 430
St Denys-du-pas.
Les Prêtres de l'Oratoire. 431
L'Ave-Maria.
St Marcedu. 432
St Martin.
St Hippolyte.
St Medard. 433
St Sulpice. 434
Le Semindire St Sulpice. 435
Les Bernardins.
St Euſtache. 437
St Mederic. 438
Le Val-de-grace. 439
Les Filles Ste Marie. 440
Les Chartreux.
St Paul.
Les Minimes. 443
Les Mathurins. 444
La Ste Chapelle.
St Barthelemi. 446
Les grands Auguſtins. 447
Les Cordeliers. 448
St Jaques du Haut-pas. 449
Les Carmelites. 450
Notre-Dame des Champs. 451
St Gervais. 452
Le Temple. 454
Les Carmes. 455
St Nicolas du Chardonnet.
St Louis en l'Iſle. 456
Les Celeſtins. 457. 458. 459. 460. 461
Le Noviciat des Jeſuites du fauxbourg St Germain. 462
Les Jeſuites de la rue St Antoine. 463
St Nicolas des Champs. 464
La Sorbonne. 466
St Leu St Gilles. 467
Les Filles Penitentes. 469
Les Filles de l'Aſſomption. 470
Notre-Dame de Bonne-nouvelle.
Les Filles-Dieu, depuis 470 juſqu'à 483
Les Feuillans.
le Portail. 484
les Tableaux.
le Chœur. 485
la Bibliotheque.
Apotiquairerie.
Les Capucins de la rue St Honoré. 487
Les Carmes déchauſſés.
Les petits Auguſtins.
Les Religieuſes Benedictines du Calvaire. 488
Noviciat des Jacobins.
Les Religieuſes de la Congregation Notre-Dame, à la rue du Chaſſe-midi. 489
Les Religieuſes du St Sepulcre à Bellechaſſe.
Les Religieuſes Bernardines de Ste Cecile, dites du Precieux-Sang de Notre-Seigneur.
Les Religieuſes de St Nicolas de Lorraine. 490
Les Religieuſes Recolettes.
Les Filles de la Providence ſous le patronage de St Joſeph. 491
Les Peres Theatins, Clercs Reguliers.
Les Religieuſes de la miſericorde.
Les Religieuſes Benedictines dites du St Sacrement. 492
Les Religieuſes de Notre-Dame de Grace. 493
Dix-vertus, Religieuſes Bernardines de l'Abbayie aux bois.
Les Religieuſes Benedictines de Notre-Dame de Lieſſe.
Prêtres Hibernois. 494
Religieux Hibernois de l'Obſervance de St François.
Georges Tarri. 495
Ecole de petites Filles.

Les Religieuſes de Gomer-Fontaine.
Les Recolets. 496
St Sepulchre.
Quinze-vingts.
St Antoine.
Noms des Egliſes changés.
Cimetieres. 497
Des Aſyles. 499. 500. 501. 502. 503
Diverſes antiquités & changemens. 505

LIVRE CINQUIE'ME.

Hopitaux en general. 507
Lieux pour les enfans de famille débauchés. 509
Cours des Miracles. 510
Bohemiens. 517
Hopitaux de Paris. 519
L'Hotel-Dieu.
ſa fondation.
ſes Adminiſtrateurs. 520
les Religieuſes.
les Salles. 521
les Directeurs. 522
les Malades. 523
les Medecins. 524
St Julien-le-Pauvre.
Ste Anne. 525
L'Hopital general de Paris.
Recueil de pieces qui regardent ſon établiſſement. 534
L'Hotel Royal des Invalides. 536
de la ſituation & des dehors de cet Hotel. 537
les dedans de cet Hotel Royal.
les Refectoires. 538
les deux Egliſes. 540
les dehors. 542
du gouvernement & adminiſtration de cet Hotel. 544
Officiers ſubalternes. 546
Aſſemblées & Conſeils. 550
les Ordonnances & Reglemens de l'Hotel.
les exercices des Invalides. 551
Edit du Roi pour l'établiſſement de l'Hotel des Invalides. 552
Reglement pour l'Hotel Royal des Invalides. 557
Les Petites-Maiſons. 559
L'Hopital St Gervais.
Les Lepreux.
Mal St Antoine. 560
Les Teigneux.
L'Hopital de la Charité.
St Jaques de l'Hopital. 561
L'Hopital St Louis.
des Incurables.
des Convaleſcens.
Les Filles-Dieu. 562
Les Filles-Dieu; Diſcours à Mr du Ryer. 563
Etabliſſement des Filles-penitentes à St Magloire. 578
Copie du Titre d'échange de l'Hotel de Soiſſons au Couvent de St Magloire, pour les Filles-pénitentes, en 1572. 582
Les Enfans trouvés. 589
Déclaration du Roi, & Arrêt du Conſeil d'Etat, portant établiſſement & direction de l'Hopital des Enfans-trouvés de la Ville & faux-bourgs de Paris. 590
Extrait des Regîtres du Conſeil d'Etat. 592
Hopital de la Trinité. 594
St Eſprit.
Enfans-rouges.
Madelonnettes. 595
Hoſpitalieres de la Place Royale.
De la Raquette. 596
De St Antoine de la Miſericorde.
De Ste Baſiliſſe & de St Julien, appellées de la Miſericorde.
De l'Enfant-Jeſus.
De Ste Pelagie & du Refuge.
Maiſons inſtituées exprès pour les nouveaux Convertis, & nouvelles Catholiques. 597
Superieur de la Compagnie.
Superieures de la Compagnie des Dames qui prennent ſoin de la maiſon

des nouvelles Catholiques.
Superieures des Dames qui prennent le ſoin de la maiſon des nouveaux Catholiques.
L'Hotel-Dieu d'Etienne Haudri, ou l'Hopital des Haudriettes. 598
le Bâtiment. 600
les Statuts. 602
L'Ordre de Malthe. 607
noms des Grands-Prieurs & Receveurs en France. 609
état de l'Ordre de Malthe dans la Generalité de Paris. 611
Couvens, Communautés & Congregations des hommes, par ordre Alphabetique. 617 *
Couvens, Communautés & Congregations, & Maiſons de Religieuſes, par ordre alphabetique. 649 *
Epitaphes diverſes. 726 *

LIVRE SIXIE'ME.

Des Places en general. 617
Places inconnues. 619
Places pour les divertiſſemens, pour les joûtes. 621
Place pour les duels.
pour l'arc. 622
des grandes Places. 623
la Place Royale.
Place d'Henri IV. 627
Place des Victoires.
Place de Louis le Grand. 628
Place Dauphine.
Places de Sorbonne & de Sillery. 630
Autres Places. 631
Place Ducale.
Place de France. 632
Place de Cambrai, ou Terre de Cambrai. 633
Boucheries.
Boucheries de la Porte de Paris. 633
Nouvelles Boucheries. 635
Retabliſſement de la grande Boucherie.
Les quatre Boucheries nouvelles. 636
Boucherie du Temple. 639
du fauxbourg St Germain. 640
de la Montagne. 642
de St Nicolas des Champs. 643
du Marché-neuf
de la rue St Antoine. 644
Etat des Boucheries, ſelon leur diſtribution dans la Ville de Paris. 645
Des Halles. 647
Multiplication des Halles. 648
Halles des Marchands forains. 649
Police ancienne des Halles. 650
l'état preſent des Halles. 951
Halle & Marchés de la Cité, transferés aux Halles. 953
Halle au poiſſon. 654
Halle au vin. 655
de l'Etape.
nouvelle Halle au vin.
état des Boulangers. 656
la Halle des Mathurins. 657
le petit Marché du Marais du Temple. 658
le poids du Roi.
Les Foires de Paris. 660
Foires propoſées.
Foire St Antoine.
du Temple. 661
aux Oignons & au Lard.
St Laurent. 662
St Germain. 664
St Denys. 667
Le Landit.
St Ladre.
Remparts & Cours qui ſervent de promenade. 671

Fin de la Table des Titres.

De l'Imprimerie de J. CHARDON.

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

TOUCHANT

L'ANCIEN PARIS

ET LES

PREMIERS PARISIENS.

PARIS a été toujours ſi conſideré, que ſans parler de Clovis & de ſes ſucceſſeurs, qui en ont fait leur Ville capitale & le ſiege de la Monarchie; bien auparavant, les Prefets des Gaules & quelques Empereurs même s'y étoient plû, & l'avoient embelli d'un ſuperbe Palais, & de Thermes magnifiques. D'ailleurs, lorſque les Gaulois s'unirent contre Céſar, ne s'y aſſemblerent-ils pas à main armée ſous la conduite de Camulogene? En un mot on peut dire que les actions les plus memorables de l'Hiſtoire s'y ſont paſſées. Avec tout cela cependant nous ne ſavons rien de ſon origine, quoique quantité de perſonnes, non moins doctes que curieuſes, l'ayent recherché avec grand ſoin. Ainſi je ne m'amuſerai pas à refuter ce que le ſuppoſé Oroſe, & autres Conteurs de fables rapportent de ſa fondation, puiſque les uns ne parlent de ſon fondateur que comme d'un monſtre né en Franconie, ou d'un fugitif échappé de l'embraſement de Troie; & les autres au contraire qui en font un Héros, n'étalent que des proueſſes imaginaires & des avantures de Roman.

Je laiſſe de même certains Docteurs en Langue-ſainte, qui s'arrêtant au nom de Paris, purement Hebreu, à ce qu'ils prétendent, ſans pren-

dre garde qu'alors il ſignifie un Voleur, nous veulent mettre encore en jeu, je ne ſai quel Avanturier ridicule. Car enfin eſt-ce un fort beau fondement pour l'Hiſtoire que la reſſemblance des mots? & de vrai il s'enſuivroit de là que la Ville de Lyon ſeroit redevable de ſon commencement à un Lion; de même la Ville de Sens, aux cinq ſens de nature; la Province du Perche, à une perche; la Ville & le Diocèſe de Liege, à du liége, & ainſi du reſte.

Quelques-uns veritablement, & qui ſe piquent d'érudition, quittant là les mots, nous alleguent un paſſage d'Herodote, à propos de la Perſe, où il dit qu'elle étoit diviſée par Cantons; que de ces Cantons l'un ſe nommoit Perſe, & un autre *Germanioi*, c'eſt-à-dire Germanie ou Allemande. Et là deſſus Lipſe, pour encherir, tâche à prouver premierement, que la Langue Allemande ayant beaucoup de rapport avec la Françoiſe, telle conformité ne peut proceder d'ailleurs que du mélange de ces nations, comme étant venues de Perſe toutes deux. De plus, que ces trois lettres P. R. S. ſe trouvant radicalement, & du mot de *Perſæ*, & de celui de *Paris* & *Pariſii*, choſe de grand poids dans les Langues Orientales, où l'on ne conſidere que les conſonnes, il y a toutes les apparences du monde que de là ſont venus les Pariſiens; & que ce fut la ſeule raiſon qui obligea les Allemands à les appeller du nom d'un de leurs Cantons. Car quant à l'inflexion de *Pariſii Pariſiorum*, emprunté de la Langue Romaine, cela ne fait rien au ſujet, comme étant bien inferieure à l'origine de Paris & des Pariſiens, & n'ayant eu lieu que bien longtems depuis. Ajoutés, dit-il, à ceci le raport qui encore aujourd'hui ſe rencontre entre les mœurs des Pariſiens & celles des Perſes: puiſqu'enfin la Nobleſſe, outre la veneration qu'elle a pour ſes Rois, eſt encore genereuſe, magnifique, & traitte avec grande civilité les Etrangers: toutes qualités, autant éloignées de celles de leurs voiſins, qu'elles approchent des nôtres, & de la maniere de vivre, tant des Pariſiens que des Allemands; de ſorte qu'on ne peut pas douter qu'il n'y ait eu autrefois une fort grande liaiſon entre ces trois nations. Mais parce que des conjectu-

res tirées de ſi loin, & comme par les cheveux, ne meritent pas de réponſe; auſſi n'aurois-je eu garde d'en faire ici mention, n'étoit qu'elles ſervent à confirmer ce que j'ai avancé d'abord, qu'il eſt impoſſible de ſavoir ni le tems de la fondation de Paris, ni le nom de ſon fondateur, ni le lieu d'où ſont venus ſes premiers habitans.

HISTOIRE
ET
RECHERCHES
DES
ANTIQUITÉS
DE LA VILLE
DE
PARIS.

LIVRE PREMIER.

DISCOURS A MONSIEUR DE LAUNOY.

PARIS eſt ſans contredit une des plus grandes villes, des plus peuplées, des mieux ſituées, & des plus celebres du monde. Son origine cependant eſt ſi cachée, que tous ceux qui ſe ſont mis en peine de la découvrir, y ont perdu leur tems, & ſe ſont égarés dans leurs recherches. Oroſe, Sigebert, Helman, Bernardus Guidonius, Guillaume le Breton, Hugues & Jean de Saint Victor, Hugues de Fleury, Raoul de Preſle, & quelqu'autres nous ont parlé de ſon Fondateur, à la verité; mais les uns ainſi que d'un avanturier échappé de l'embraſement de Troie, & les autres comme d'un monſtre né en Franconie. Tout ce qui s'en peut raporter de plus certain, (quoiqu'on ne ſache point quand, ni comment Paris commença,) c'eſt que d'abord il fut bâti dans le quartier, que nous appellons la Cité, qui eſt environné de la Seine; & cela, quelques ſiécles avant la conquête des Gaules, par Jules Ceſar; ce qu'il reconnoît lui-même, tant au cinquiéme qu'au ſixiéme livre de ſes Commentaires.

La force du lieu enfermé de deux larges canaux, peut faire juger de l'humeur de ceux qui en firent le choix, c'eſt à dire, de gens paſſionnés pour leur liberté, tels qu'étoient les peuples de la Gaule, mais les Pariſiens ſur tout. Car comme en ces tems groſſiers, le courage avoit plus de part à la guerre que l'induſtrie, une Iſle ſi bien retranchée de grands canaux, ſembloit n'avoir rien à craindre des ennemis, quelque vaillants & nombreux qu'ils fuſſent. Ajoûtés à ceci ſon voiſinage, ſur les confins de la Celtique, & de la Belgique, entre Sens, Orleans, Chartres, Rouen, Beauvais, Amiens, Provins, Melun, toutes Villes riches, puiſſantes & fort peuplées, qui reciproquement ont contribué à ſon établiſſement, auſſi bien qu'à ſa grandeur, & dont quelques unes même ont eu des Rois. Auſſi les Romains la trouverent-ils ſi commode, que Jules Ceſar y tint les Etats ; que Conſtantin, Conſtance, Julien l'Apoſtat, Valentinien, Gratien, Maxime, avec quelques autres Empereurs, & encore la plupart des Gouverneurs de la Gaule, y ont établi leur demeure ordinaire, & ont bâti dans l'Univerſité ce ſomptueux édifice appellé le Palais des Thermes, dont il reſte de ſi belles ruines.

Ceſar, Strabon, l'Empereur Julien, Ammian Marcellin raportent que Paris étoit renfermé dans une petite Iſle de la Seine, & attaché à la terre ferme par deux ponts de bois, ce que nous apellons maintenant la Cité. Ammian entre autres s'eſt efforcé d'en particulariſer l'aſſiete, avec plus d'exactitude que pas un. Mais ce qu'il dit eſt ſi confus & ſi embrouillé & corrompu, qu'aucuns croient qu'il n'eſt jamais venu à Paris, & qu'il n'en parle que ſur le raport d'autrui. Voici ſon paſſage. La Gaule Belgique, dit-il eſt ſeparée de la Celtique par la Marne & la Seine, rivieres également grandes, qui après avoir environné Lutece, fortereſſe des Pariſiens, ſe vont perdre toutes deux à Couſtance dans la mer Oceane.

Ici on remarque deux erreurs, la premiére, & dont tout le monde convient, que ce n'eſt qu'à cette Ville que nous nommons le Havre, & non point à Couſtance, que la Seine mêle ſes eaux avec celles de l'Ocean.

Quant à la ſeconde, elle a été débrouillée par Henri de Valois, l'un des plus ſavans hommes de notre ſiécle.

Cette ſituation ſi avantageuſe de Paris que je viens de remarquer, eſt encore accompagnée de la fertilité de ſon terroir, aroſé de quantité de ſources, de ruiſſeaux, de riviéres, & de plus, ſans parler des plaines, entrecoupé de valons, de colines, de montagnes, de forêts, & de tout ce qui peut contribuer non ſeulement à la commodité, mais au plaiſir de la vie.

Et de fait quant aux batimens, ſans quoi un lieu habité ne prend point le nom de Ville ; la forêt d'Orleans, celles de Livri, de Bondis, de Vincennes, & de Boulogne, toutes dans le voiſinage, furent toujours à ſon commandement, pour ne point chommer de bois ; & enfin Mont-martre, qui en eſt tout proche, lui a toujours fourni du plâtre, ainſi qu'à plus de cinquante lieues à la ronde, aux autres Villes, Bourgs & Villages, ſans qu'il en ſoit encore épuiſé, & peut-être ne le ſera-t-il jamais.

Du côté du Septentrion, depuis la Seine, s'étend une longue & platte campagne abondante en bleds : & du côté du Midi s'éleve une montagne qui commence là à l'autre bord de la riviére ; mais ſi fertile encore en bled, vin, orge, avoine, foin, ſources, & en tout ce qui eſt le plus neceſſaire à l'entretien de la vie, qu'avec grande raiſon on la pourroit appeller le grenier & le cellier de la France. En ce tems-là, elle étoit en partie ombragée d'une forêt la plus ſpatieuſe & la plus épaiſſe du Royaume, nommée la Forêt d'Orleans ; mais que nos Rois peu à peu, ont ſi bien dégradée, qu'enfin François premier acheva de la ruiner.

Cette pente douce, au reſte, & imperceptible qu'on aperçoit de Paris, & qui regne depuis Montleheri juſqu'à Poiſſi, eſt toute chargée de vignes. Lonjumeau, Sceaux, Bagneux, Chatillon, nous envoient d'aſſés bons vins blancs : Meudon, Sevre, Saint Cloud, Surenne, Ruel, Vanves, Iſſi, Port au

Pré, en fourniſſent de clairets; mais ſi petillans, ſi délicieux, & ſi pleins d'eſprit & de feu, que Julien l'Apoſtat en faiſoit grand cas. Auſſi ne les ſert-on que ſur les meilleures tables, & les plus délicates.

Des ſources de Rungis & de Belleville, ſortent des eaux ſi claires, ſi bonnes & en ſi grande quantité, qu'elles ne ſuffiſent pas ſimplement à remplir toutes les fontaines publiques de Paris; mais encore vont ſe perdre dans les jardins du Roi, des Princes, & de pluſieurs particuliers.

La valée de Montmorancy produit des ceriſes en telle abondance, qu'à Paris tout grand qu'il ſoit aujourd'hui, on les a quaſi pour rien, tant il s'en cueille tous les ans.

Vanves, à la verité, donne peu de beure; mais en recompenſe, il eſt ſi excellent que ceux de Flandre & de Bretagne n'en aprochent point. Les plus difficiles même, & ceux qui ont le goût le plus fin, avouent franchement qu'il n'a pas ſon pareil.

A Goneſſe le pain qui s'y fait eſt ſi leger, ſi blanc, mais d'ailleurs ſi bon, qu'il ne s'en voit point d'autre ſur toutes les grandes tables.

Les Marêts qui forment ce grand demi cercle au tour du quartier que nous apellons la Ville, produiſent tant de legumes & de tant d'eſpeces, que le pauvre auſſi bien que le riche y a part, & en peut avoir aiſément: de ſorte que de tous ces terroirs, auſſi bien que des villages & des bourgs d'alentour, mais ſi proches qu'il y en a peu qu'on ne découvre des clochers, on voit naître & lever ces tréſors qui les rendent ſi renommés, qu'ils ſurpaſſent l'eſperance du Laboureur, & l'attente des Jardiniers. Auſſi eſt-ce pour cela que toutes les valées, les plaines, les colines & les montagnes de cet excellent territoire, ſont toutes couvertes de Châteaux, de maiſons de plaiſance, de Bourgs, de Villages.

Que Paris ne ſoit beaucoup redevable de ſon agrandiſſement à une telle fertilité, il n'en faut pas douter. Mais à ce qu'on tient, rien n'y a tant contribué que la Seine, cette riviére fameuſe, enflée de tant d'autres, & de tant de ſources, qui paſſe au milieu de cette grande & ſuperbe Ville, & la fend par le milieu en deux endroits. Car enfin depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure elle reçoit juſqu'à dix ſept riviéres, & toutes portant bâteau, qui conduiſent juſques dans le cœur de Paris, tout ce qu'il y a de plus excellent en Beauſſe, en Brie, Champagne, Picardie, Bourgogne, Normandie, ſans les autres endroits.

Mais tant de riviéres jointes enſemble, & tous leurs preſens, étoient trop peu pour un Paris: le Rhône, la Loire, la Saone, la mer Oceane & la Méditerranée ont voulu auſſi être de la partie, afin de l'enrichir bien autrement. Et de fait, par le moyen de la Seine, qui ſe perd dans la mer au Havre de Grace, les dépouilles de l'Ocean y abondent; & de même par des canaux & des écluſes qui joignent maintenant la Seine à la Loire, le Nivernois, l'Orleanois, la Sologne, le Blaiſois, la Touraine, l'Anjou, le Berry, le Poitou lui envoient tout ce qu'ils ont de bon & de rare; outre tant d'autres richeſſes, que ce grand fleuve reçoit à part de l'Ocean à ſon embouchure pour ſe faire encore plus conſiderer. A la verité j'avoue qu'avant cette communication on ne laiſſoit pas d'en profiter; mais comment? c'eſt à dire, en les traînant par terre miſerablement à grands frais, juſqu'à Montargis ſur le bord du Loing qui là ſe dégorge dans la Seine.

Du Rhône enfin, & de la Saone, lui viennent tous les biens, tant du Dauphiné, du Lyonois, que du Languedoc & de la Provence; ſans mettre en ligne de compte tant de richeſſes que l'Orient répand ſur les côtes de ces deux dernieres Provinces. Car quoique la Saone ſoit ſeparée de la Loire par un eſpace de terre de dix ou douze lieues, c'eſt ſi peu de choſe cependant, eû égard à l'utilité que Paris en reçoit, auſſi bien que les Marchands, qu'enfin cette route eſt ſi bien frayée & de chariots & de chevaux de charge, qu'il n'y a plus maintenant que ce petit chemin à faire par terre, pour porter des ex-

tremités du monde juſqu'au milieu de Paris, tous les biens, dont generalement l'Europe, l'Aſie, l'Afrique & l'Amerique ſe dépouillent, tant ſur les côtes de Normandie & de Bretagne, que ſur celles du Languedoc & de la Provence.

Peut-être demandera-t-on ſi Paris dans ſon commencement a joui de ſi grands avantages, non ſeulement à l'égard du commerce de la Seine, mais encore à l'égard de la fertilité de ſon territoire? J'avoue que les ſoins & l'invention des cultures y ont pû ſervir, ſur tout quand je conſidere que Julien l'Apoſtat les loue d'avoir trouvé le moyen d'élever des figuiers, & même vante leurs vignes dont il ſe recueilloit de ſi bon vin; ce qui fait aſſés voir que le pays n'étoit pas moins bon qu'il l'eſt à preſent. Que ſi Julien n'en a parlé qu'en paſſant, bien des gens pourtant croient que tant d'Empereurs & de Préfets du Prétoire & de Gouverneurs n'ont point ſéjourné à Paris, ſans faire venir de Rome par eau une partie des choſes qui ſe trouvoient en Italie, & ailleurs, & que la Gaule ne connoiſſoit point

Quoi qu'il en ſoit, perſonne ne doute que l'origine des Pariſiens ne ſoit fort ancienne. Jules Ceſar au ſixiéme de ſes Commentaires reconnoît que long tems devant qu'il paſſât en Gaule, ils avoient fait alliance avec les Senonois.

Mais nous avons découvert d'autres choſes bien plus anciennes qu'il n'a fait; & cela en conciliant un paſſage du cinquiéme livre de ſes Commentaires avec un autre de la Table d'Angleterre de Ptolomée. Car enfin nous voyons qu'ils avoient conquis une partie de la côte de cette Iſle, à qui ils donnerent le nom de leur pays, bien auparavant que Ceſar fût Gouverneur des Gaules. Et de fait ce Prince aſſure lui-même, que les Anglois tenoient par une longue tradition que des Aborigenes occupoient le dedans de leur Iſle, & que la côte étoit habitée par des peuples de la Gaule Belgique, qui après s'en être rendus les maîtres, lui donnerent leur nom, s'y établirent & en cultiverent les terres. Or quoiqu'il ne nous ait pas dit comment ils l'appelloient, nous ne l'ignorons pas neanmoins, car il ſe voit dans Ptolomée, en termes exprès, que les Pariſiens étoient du nombre de ces Conquerans; & de plus ce ſont ces peuples là mêmes, que Cambdenus place dans cette partie du Duché d'Yorck, nommée Eaſt-Riding & ſituée à l'embouchure de la riviere d'Humbre. C'eſt là tout ce que j'ai pû découvrir de l'origine tant de Paris & des Pariſiens, que de ceux d'entre-eux, qui paſſerent en Angleterre, où ils ſe ſont ſi bien fait connoître.

Venons aux autres qui demeurerent toujours chés eux, ſavoir, entre la Seine, l'Oiſe & la Marne.

Touchant ceux-ci, nos plus ſavans Geographes & Hiſtoriens ne ſont pas trop d'accord. Les uns croient qu'au commencement les Pariſiens étoient ſujets des Senonois; les autres au contraire ſoûtiennent qu'ils ont toujours été libres, ſans avoir jamais obéï à aucun maître.

Les premiers ſe fondent ſur ce que bien auparavant que Paris fût, la Ville de Sens avoit été bâtie par un peuple puiſſant, riche, & qui commandoit à tous ces territoires que nous appellons aujourd'hui Dioceſes; ſavoir de Sens, Auxerre, Troies, Paris, & Meaux; tellement que quoiqu'on ne ſache pas au vrai le nom de ceux qui commencerent Paris, il y a apparence neanmoins, que ce furent les habitans de là au tour, qu'on appelloit Pariſiens ſujets des Senonois, & qui ne laiſſerent pour cela de l'être toujours, juſqu'à ce que leur nombre les eut rendus conſiderables, auſſi bien que leurs richeſſes, ayant toujours été confondus avec les Senonois, comme ne faiſant qu'un corps. Auſſi dans le dénombrement que Tite-Live fait des peuples de la Gaule, qu'Ambigate envoya pour conquerir l'Italie, il ne parle point des Pariſiens, & ſe contente de dire en general les Senonois: ſi bien qu'ils n'ont commencé à être diſtingués par le nom de Pariſiens, & prendre la qualité de peuple en chef & indépendant, que depuis que les forces leur furent venuës; à la verité reconnoiſſant toujours les Senonois, mais ſimplement alors en qualité d'Alliés.

Ce changement au reſte, arriva pluſieurs années avant que Ceſar paſsât dans les Gaules; ſelon ce qu'il dit lui-même au ſixiéme livre de ſes Commentaires. Les Pariſiens, dit-il, étoient un peuple voiſin de ceux de Sens, & même avoient quelque ſouvenance de nos Peres, comme ayant contracté autrefois une étroite alliance avec eux. Par ce paſſage, cependant, tant il eſt mal conçû, on ne voit point ſi tel changement arriva les armes à la main, ou de gré à gré. C'eſt la ſeconde opinion touchant l'origine de Paris & des Pariſiens & les raiſons qu'on allegue pour la deffendre.

Or quoique Tite-Live ne faſſe aucune mention des Pariſiens en parlant des entrepriſes de Sigoveſe & de Belloveſe, il ne s'enſuit point pour cela que Paris ne fût pas encore bâti, & que ſes environs ne fuſſent pas habités par un peuple riche & puiſſant, appellé Pariſiens.

Que s'il ne parle point d'eux, non plus que de beaucoup d'autres peuples de la Gaule, dans le recit qu'il fait des Gaulois qui paſſerent en Italie ſous la conduite de Belloveſe; c'eſt ſans doute parce qu'ils étoient allés fondre en Allemagne avec Sigoveſe, & que dans ſon hiſtoire, il n'a rien voulu mêler de cette guerre avec celle d'Italie.

Depuis cette conféderation & cette alliance de Paris avec Sens, leur bonne intelligence a toujours continué, & enfin, ces deux Villes n'ont été deſunies que de nos jours. Neanmoins, lorſque ſous Jules Ceſar, la Gaule fut partagée en trois Provinces; du tems d'Auguſte en quatre, & depuis en ſept; elles ne furent point ſéparées pour cela, & firent toujours enſemble partie de la Celtique ou Lyonoiſe.

La même choſe arriva ſous l'Empire de Valentinien, quand de ces ſept Provinces, on en fit quinze, & dix-ſept après, du tems d'Arcadius & d'Honorius: ſous Valentinien toutes deux ayant été compriſes dans la premiére Lyonoiſe, & dans la quatriéme Lyonoiſe au dernier partage, à laquelle pour lors on donna deux noms, tantôt l'apellant Senonoiſe ſimplement, & tantôt Lyonoiſe quatriéme.

La même union eut lieu encore, quand on vint à diſtribuer la Gaule en Evêchés & Archevêchés, car on s'attacha ſi ſcrupuleuſement à la derniere diviſion qui en avoit été faite, que même ayant égard au rang de la Ville de Sens, & à la liaiſon qu'elle avoit toujours euë avec Paris, Sens pour lors fut érigé en Archevêché, & Paris en Evêché ſimplement, qui en dépendoit: de ſorte que dans une union ſi grande, & pour venir à bout d'un nœud ſi étroit, doublé & redoublé tant de fois depuis plus de dix ſept cens ans, il a fallu deux glaives bien tranchans, le ſpirituel & le temporel, & que le Pape & le Roi exprès ſe ſoient joints enſemble, pour détacher Paris de Sens, & au lieu d'un Suffragant lui donner un Archevêque, ce qui ne s'eſt vû que de nos jours.

Depuis l'effort de Labienus contre Paris, juſqu'à Julien l'Apoſtat, il n'eſt parlé nulle part, ni de Paris, ni de ſes habitans. Mais cet Empereur, de ſon tems, auſſi bien qu'Ammian, nous donne à connoître quantité de particularités que je ne puis paſſer. Après une deſcription aſſés exacte de Paris, il raporte qu'il y croiſſoit de fort bonnes figues; & que de ſon tems, on avoit commencé à y élever des Figuiers, & trouvé l'invention de les couvrir l'hiver, ſoit de paille, ou d'autre choſe, pour les défendre de la gelée. Il ajoute même, que l'hiver y étoit beaucoup plus temperé, &c. Voyés ce qui en a été dit ailleurs.

Quoi qu'il en ſoit, l'hiver cette année là, fut plus rude qu'à l'ordinaire, la riviére charioit de ſi gros glaçons qu'on les eût pris pour des tables de marbre Phrygien, & peu s'en faut qu'elle ne prît tout à fait, & qu'on ne la paſſât à pied. Or comme le froid augmentoit de jour en jour, & que Julien ne vouloit point qu'on fit de feu dans ſa chambre, afin de s'accoutumer à la froideur de l'air; neanmoins la rigueur de la ſaiſon étant devenuë ſi grande, qu'il n'y avoit pas moyen de durer, il ſe contenta de faire apporter dans un rechaut un peu

de charbon alumé, qui fut mis au milieu, de crainte que s'il faiſoit du feu, une ſi grande chaleur ne vînt à émouvoir l'humidité, qui étoit attachée aux murailles. Cette précaution neanmoins n'empêcha pas que ſon rechaut ne fit le même effet, de ſorte que ſa chambre bientôt après fut ſi pleine de vapeurs groſſiéres, qu'il eût été étouffé, ſi au plus vîte, on ne l'eût emporté hors de là.

Une choſe bien remarquable pour Paris, eſt que Julien non ſeulement en fut Gouverneur durant quatre ans, auſſi bien que de toutes les Gaules, mais encore qu'il y fut proclamé Empereur après pluſieurs victoires, & quantité de conquêtes. Quant à cette promotion, il en ſera parlé ailleurs.

Cependant, je ne ſaurois omettre une action qu'il fit, digne d'un d'un très-bon Prince & pleine de charité. Comme il ſut que les Gaulois étoient accablés d'impoſts, que Florence Préfet du Prétoire mettoit tous les jours, & qu'il levoit avec la derniere rigueur; comme celui-ci vint lui aporter ſes comptes pour les ſigner, il ne les voulut pas ſeulement regarder; & après avoir pris la peine de calculer avec lui toutes ſes exactions, & trouvé que les levées ordinaires étoient plus que ſuffiſantes pour l'entretien de ſon armée; auſſi tôt, il retrancha tout le reſte. Bien plus, lui même ſe voulut charger de la levée des deniers de la ſeconde Belgique, qui gemiſſoit encore ſous le poids des impôts.

Après tout, quoiqu'Ammian nous faſſe ſavoir que le corps d'Helene, femme de Julien & ſœur de l'Empereur Conſtance, fut porté à Rome après ſa mort au mauſolée de Conſtantius, ſans pourtant nous dire le lieu ou elle mourut; il y a grande apparence neanmoins, que ce fut à Paris. Car comme c'étoit le lieu où ſon mari d'ordinaire venoit paſſer ſon quartier d'hiver, ou il a ſéjourné plus de tems, où il fut proclamé Empereur, & où vrai-ſemblablement ſa femme ſe tenoit plus ſouvent, pendant qu'il conduiſoit les troupes; outre cela, qu'au tems de la promotion, elle étoit à Paris avec lui, & qu'enfin dans la lettre qu'il écrivit aux Atheniens, touchant ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion, il reconnoît lui-même, qu'elle ne vêcut guere après, & même, comme d'autres ajoutent, qu'elle mourut en couche: il y a lieu de croire, qu'une femme groſſe & prête d'accoucher, ne ſongea à rien moins (ſur tout dans une ſaiſon facheuſe) qu'à ſortir d'une Ville, où elle avoit ſon mari, un Palais, & toutes ſortes de commodités.

Julien ne fut pas le ſeul des Ceſars, & des Empereurs Romains, qui ſéjourna à Paris: on croit que Conſtantin & Conſtance y avoient demeuré avant lui; mais enfin, perſonne ne doute que Valentinien, Gratien & Maxime n'y ſoient venus depuis. Cela ſe voit & dans Proſper & dans Ammian Marcellin; étant obligés ſouvent, par la frequente revolte d'Allemagne & d'Angleterre, de paſſer en Gaule: & comme Paris eſt entre deux, d'ailleurs pourvû de tous les avantages dont nous avons parlé, une demeure ſi agreable & ſi commode, contre ces rebelles, leur fit préferer cette Ville à toutes les autres de la Gaule: & ſans doute c'eſt par cette raiſon, que Conſtantin ou Conſtance pour y être logés ſelon leur dignité, y bâtirent ces fauxbourgs, cette place & ce Palais, dont il reſte encore quelques ruines à l'Hôtel de Cluni; & où depuis, Julien avec quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, auſſi bien que les Préfets du Prétoire, les Gouverneurs de la Gaule, & peut-être même Clovis & nos autres Rois de la premiére race ont demeuré.

Valentinien après avoir aſſocié à l'Empire ſon frere Valens, qu'il envoya en Orient contre les Perſans & les Gots, y vint pour s'oppoſer aux courſes des Allemands, Sarmates, Pictes, Ecoſſois & autres qui ravageoient l'Angleterre & la Gaule; & ce fut là qu'il reçut la tête de Procope, qui s'étoit fait proclamer Empereur en Orient, & que Valens avoit fait décapiter.

Maxime, depuis, ayant été créé Empereur en Angleterre, & marchant contre Gratien, tous deux en vinrent aux mains, à la vuë de Paris, où Gratien fut défait & tué.

Quelque temps après, les François s'étant jettés dans la Gaule, où ils ſi-

rent quelques progrès, Clovis enfin pouſſa leurs conquêtes ſi loin, que s'étant rendu maître de tout le pays, il en chaſſa les Romains, défit Alaric, & voulut que Paris fût la Capitale de ſon Royaume. Du Palais des Empereurs il en fit le ſien, & bâtit aſſés près de là l'Egliſe de Saint Pierre & Saint Paul, que nous apellons Sainte Geneviéve, où il eſt enterré.

Après ſa mort, ſes quatre Fils partagerent la Monarchie, & en firent quatre Royaumes. A Childebert échut celui de Paris, dont on ne ſait point l'étenduë Fortunat aſſure que ce fut lui qui fit bâtir la Cathédrale; mais il eſt certain que Saint Vincent, qui eſt notre Saint Germain des Prés, & où ſe voit ſon tombeau, fut fondé par lui.

Childebert étant mort ſans enfans mâles; Clotaire premier, le ſeul de tous ſes Freres qui reſta, lui ſucceda, & par ce moyen réunit en un ſeul corps les quatre Royaumes, ſavoir ceux de Paris, de Metz, de Soiſſons, & d'Orleans.

A Clotaire encore auſſi bien qu'à Clovis ſuccederent quatre Fils, qui démembrant le Royaume tout de nouveau, en firent quatre; & pour lors il parut qu'il y avoit plus d'avantage à être Roi de Paris que des autres. Car comme Chilperic s'en ſaiſit, & que ſes Freres vouloient l'avoir auſſi bien que lui, auſſi tôt, ils en vinrent aux armes, & enſuite tirerent au ſort, qui fut favorable à Cherebert. Or comme il mourut ſans ſucceſſeur, ſa mort cauſa une nouvelle guerre entre ſes freres, & le tout à cauſe de Paris, tant il leur faiſoit envie. Bien-tôt neanmoins, ils en vinrent à un accommodement, qui fut que le Royaume de Cherebert ſeroit partagé en trois, à la reſerve de Paris qui demeureroit en ſequeſtre, ſans appartenir à pas un deux; & que celui qui y entreroit ſans le conſentement des autres, perdroit ſa part de ce Royaume. Contre cette convention Chilperic & Sigebert s'en étant rendus les maîtres, Gontran après la mort de ces Princes, qui tous deux furent aſſaſſinés, prétendit qu'il lui appartenoit, & que ſes freres, comme parjures, avoient attiré ſur eux la vengeance du Ciel

Deux choſes au reſte, & toutes deux nouvelles, ſe virent à Paris ſous Chilperic; le procès auſſi bien que la condamnation injuſte de Pretextat Evêque de Rouen, & le divertiſſement du Cirque pour la courſe des chevaux, enſeveli ſous les ruines de Rome; & qui depuis, dans tout l'Occident, n'avoit été renouvellé qu'une ſeule fois.

Chilperic ayant été tué près de Chelles au retour de la chaſſe, & ſon corps auſſi-tôt apporté à Saint Germain des Prés: Fredegonde en diligence, accourut à Paris avec ſes tréſors, ſe mit ſous la protection de l'Evêque, & ſans perdre de tems, envoie prier Gontran de venir prendre poſſeſſion du Royaume de Paris; & enfin d'avoir pitié de ſon fils unique âgé ſeulement de quatre ans. Auſſi-tôt Gontran part d'Orleans avec des troupes, & ſe rend à Paris. A peine y étoit il entré par une porte, que les Magiſtrats lui firent ſavoir que Childebert Roi de Metz, étoit à l'autre, qui demandoit auſſi à entrer; & comme il fit défenſe de lui obéir, non ſeulement enſuite il ſe mocqua de ſes Ambaſſadeurs, mais même refuſa de livrer Fredegonde, qu'ils accuſoient d'être la meurtriére des parens de leur maître.

Quelque bienveillance que Gontran eût pour Fredegonde, qu'il honoroit & traitoit ſouvent, non content de la proteger, les mauvais bruits neanmoins qui couroient d'elle, le mirent en tel ſoupçon, qu'il voulut ſavoir ſi ſon fils étoit veritablement ſon neveu, & heritier de Chilperic, & enfin il ne le crut que ſur le ſerment d'une aſſemblée celebre, compoſée de grands Seigneurs, d'Evêques, & des plus gens d'honneur de Paris, ſi bien qu'alors il le mit en poſſeſſion du Royaume de ſon frere, & depuis même fut ſon parrain, & lui donna le nom de Clotaire.

Sa mere le fit élever à Paris, & elle même s'y plaiſant, auroit pris ce ſoin là, ſi Gontran ne l'eut releguée en Normandie, appellée Neuſtrie alors, où le propre jour de Pâques, elle fit aſſaſſiner à l'Autel l'Evêque de Rouen, qui eſt ce Pretextat dont j'ai touché un mot. Ce qui eſt à remarquer au reſte, eſt

que depuis ce Clotaire deuxiéme, il n'a plus été fait mention des Rois de Paris, & le nom en a été aboli. Il mourut dans ſa Ville capitale, & repoſe à Saint Germain des Prés, proche de ſon Pere.

Clotaire ſecond & tous ſes ſucceſſeurs ont tant fait d'eſtime de Paris pour ſa ſituation, qu'il a toujours été le ſiége de la Monarchie. Pepin parvenu à la Couronne, lui conſerva la qualité de Capitale, il y celebra les Fêtes de Noël & de Pâques, & même y établit ſon Parlement, qui étoit l'aſſemblée des Etats, en ce tems-là. Charlemagne ſon fils de même tout Empereur qu'il fût, ni pas un de ſes deſcendans, ne transfererent point le ſiége du Royaume ni à Rome, ni à Aix la Chapelle, ni dans pas une autre Ville, ſoit d'Allemagne, de France, ou d'Italie, quoiqu'ils fuſſent plus ordinairement à Aix qu'en pas un autre endroit; puiſqu'enfin jamais Aix n'a porté le nom de Capitale. Auſſi ne laiſſerent-ils pas de venir quelquefois à Paris.

Charlemagne, en 779, après avoir nommé des Gouverneurs dans toutes les Provinces de l'Aquitaine, non ſeulement y vint, mais y ſéjourna même, & n'en partit que pour ſon voyage de Rome. En 800 & 801 après avoir donné la chaſſe aux Pirates qui empêchoient le commerce, il paſſa par Rouen & par Tours, & s'en retourna à Aix par Orleans & Paris.

Le Moine de Saint Gal remarque encore qu'il s'y rencontra à une Fête de Noël, auſſi bien que de l'Apparition, & que les Muſiciens qui lui avoient été donnés par le Pape Eſtienne, chanterent ſi mal, que les lui ayant renvoyés, le Pape en éxila quelques-uns, & fit mettre en priſon les autres.

Quand Lothaire avec ſes freres en 834 eut dépouillé ſon pere de l'Empire; auſſi-tôt il paſſa en France, & choiſit Paris pour le rendés-vous de ſes troupes. Mais le Comte Eggibart s'y oppoſa, & marchant contre lui à la tête de ſa Nobleſſe, l'obligea de prendre une autre route, & de laiſſer Louis le Débonnaire à Saint Denys, quoique ſous ſûre garde; & auſſi tôt y allant, revetit l'Empereur de ſes habits Imperiaux, l'emmena à Paris, où il fut quelque tems, & l'aida à ranger ſon fils à la raiſon.

Lothaire enfin, Louis deux & Charles le Chauve paſſerent auſſi à Paris, & y ſéjournerent quelquefois. Charles le Gros y vint avec des troupes, contre les Normands, qui tenoient la Ville aſſiegée depuis un an. En un mot, tant que la France a appartenu aux Empereurs d'Occident, il n'y en a pas eu un qui ne ſoit venu la viſiter comme le ſiége & la Capitale du Royaume de Clovis & de Pepin. Ainſi Paris a été la Capitale de toute la France près de douze cens ans durant; choſe ſi extraordinaire qu'il ne ſe voit point de Ville dans toutes les hiſtoires, qui ait conſervé ce rang ſi long tems de ſuite, & pendant tant de ſiécles. Ninive, Jeruſalem, Memphis, Babylone, Alexandrie, n'ont pas été reconnues long tems pour Capitales: en changeant de maîtres, ſouvent elles ont changé de condition & d'état. Rome veritablement a été la Capitale de tout le monde, & l'eſt encore de toute la Chrétienté; mais ce n'a pas été de ſuite, ni ſans interruption. Conſtantin l'abandonna & transfera le ſiége de l'Empire à Conſtantinople. D'ailleurs elle a été ruinée bien des fois, juſqu'à ſervir de retraite aux loups, & aux autres bêtes farouches, du tems de Theodoric, lorſqu'il eut conquis toute l'Italie & choiſi Ravenne pour le ſiége de ſon Royaume. Peut-être Thebes a-t-elle été plus long tems la Capitale de l'Egypte, s'il eſt vrai ce que diſent les Egyptiens, que leurs Rois y ont tenu leur ſiége quarante ou cinquante mille ans: mais pour y ajouter foi, il faudroit être bien credule.

Lorſqu'on vint à ériger les grandes terres de la France en Duchés, Marquiſats & Comtés, Paris auſſi bien que ſon territoire, bien loin d'être oublié, fut conſideré à ce point, qu'on y vit en même tems un Comte de Paris, un Duc & un Marquis de France. Tantôt trois, tantôt deux jouiſſoient de ces trois dignités enſemble, & tantôt un ſeul; & toujours étoit ce, ou Princes du ſang, ou Princes en grand crédit, & beaucoup au deſſus des autres par l'autorité.

Alpaïde, fille de Louis le Debonnaire épouſa Regon Comte de Paris, qui mourut en 816.

Adelaïde

Adelaïde ſa ſœur fut mariée en premieres noces à Conrart l'aîné Duc de Bourgogne fils de Welphe Comte d'Altorf, & frere de l'Imperatrice Judith qui mourut Comte de Paris en 862 ; & en ſecondes noces, Robert le Fort, Duc & Marquis de France, appellé pour ſa valeur un autre Machabée.

Conrart laiſſa un fils qui ſucceda à ſon Comté, & dont Rodolphe ſon fils, fut auſſi pourvû à ſa mort. En 881. ou 888. ce Rodolphe fut couronné Roi de Bourgogne, & apparemment s'accommoda de ſon Comté avec Eudes qui étoit oncle fils de Robert le Fort & d'Adelaïde ; car il eſt certain que cet Eudes ici a été Comte de Paris, & après lui ſon frere Robert, qui en 922. fut ſacré Roi de France, & tué l'année ſuivante le 15 Juin, à la bataille de Soiſſons.

Hugues le Grand ſon fils, herita non ſeulement du Comté de Paris, mais encore du Duché de France ; & enfin Hugues Capet poſſeda lui ſeul, à la fois tout ce que ſes devanciers n'avoient jamais eu qu'en partie : car il fut tout enſemble Comte de Paris, Duc, Marquis & Roi de France, & de plus, réunit à la Couronne toutes ces hautes dignités.

De donner à connoître le Domaine de ces Princes, & dire le nom des terres qu'ils poſſedoient ; bien loin de le faire, c'eſt ce que je ne ſai pas moi-même. A la verité le Cartulaire du Doyen de Paris, & du petit Paſtoral, m'apprennent que l'Iſle Notre Dame en faiſoit partie avant Charles le Chauve, & qu'il en eut fait don à l'Evêque Enée ; mais ſans doute, il conſiſtoit en bien d'autres terres, qui ne ſont point venues à ma connoiſſance.

Après tout, quoique tous ces Ducs, Marquis & Comtes fuſſent Princes de naiſſance, pas un d'eux neanmoins ne fut ſouverain de Paris, & moins encore de la France. A proprement parler, ce n'étoit que de ſimples Gouverneurs, qui gardoient Paris & ſes autres dépendances pour l'Empereur. Auſſi lors que Paris fut aſſiegé par les Normans en 886. le Comte Eudes en ſortit pour aller implorer l'aſſiſtance de Charles le Gros, qui auſſi tôt y vint : & Sigefroi Roi de cette nation ennemie, la même année avant que de camper, ayant taché d'obtenir de l'Evêque Goſſen, le paſſage libre ſur la riviere, & le long de la ville, tant pour ſes barques, que pour ſon armée ; cet Evêque lui fit reponſe, qu'il tenoit Paris pour l'Empereur, & lui en rendroit compte, comme il feroit à Sigefroi, s'il tenoit la ville de lui : reponſe qui fut cauſe que ce barbare entreprit le ſiege par eau & par terre. Son armée étoit compoſée de quarante mille hommes ; le nombre des barques étoit ſi grand, que la Seine, deux lieues entieres au moins, en étoit toute couverte ; ce qui obligea les habitans des environs, de ſe refugier dans la ville, qui pour lors ne conſiſtoit qu'en cette Iſle que nous appellons maintenant la Cité.

On voit dans Abbon, qu'elle tenoit à la terre ferme par deux ponts, & tous deux placés au même endroit où nous voyons aujourd hui le petit pont & le pont au Change. De plus on n'y entroit que par là ; & chacun étoit deffendu & couvert d'une groſſe tour ou chateau, de l'autre côté de la riviere ſur le bord. La ville toute environnée de murailles, étoit flanquée de tours, les unes grandes, les autres petites avec quelques chateaux. Dans les faux-bourgs ſe trouvoient peu d'Egliſes & de maiſons : quant à ces maiſons, auſſi bien qu'aux ponts, aux tours & aux chateaux, tout étoit de bois, & même on eſt en doute ſi les murailles n'en étoient pas auſſi.

Ebole, Abbé de S. Germain Eudes, Comte de Paris, Robert ſon frere, les Comtes Regnier & Sibange, tous braves & dignes de commander, n'eurent pas plutôt appris l'arrivée des Normans, & leurs deſſeins, qu'ils accoururent avec leurs amis. Sigefroi voyant bien qu'il n'y avoit rien à eſperer par douceur, vint attaquer un de ces chateaux, batis en terre ferme du côté du Septentrion, & donner un aſſaut vigoureux à grands coups de frondes & de dards parce qu'elle n'étoit que d'un étage ; mais qui fut ſi bien deffendue par Eudes, Robert, Regnier, Ebole & Goſſen, que les Normans (quoiqu'ils l'euſſent ruinée de fond en comble,) furent contraints d'en abandonner les

reſtes aux aſſiegés. Cet aſſaut qui avoit commencé à la pointe du jour, ne finit qu'à la nuit. Les ennemis chaſſés, ils ſe mirent à le reparer, mais avec tant de diligence, que dès le lendemain, avant qu'il fit clair, ils l'avoient élevé de près de trois étages plus qu'il n'étoit auparavant. Les Danois quoique fort ſurpris, ne laiſſent pas de retourner avec furie, à un ſecond aſſaut, & n'épargnent ni dards, ni fléches, ni pierres. De leur côté les aſſiegés ne font pas moins leur devoir avec leur pluie d'huile, de poix, de chaux, & de cire fondus enſemble, qui tomboit ſur eux à ſeaux. De part & d'autre quantité demeurerent ſur la place ou furent bleſſés : les aſſiegeans neanmoins à la fin ſe virent contraints de ceder ; mais ils ne furent pas plutôt de retour à leur camp que leurs femmes les traiterent de laches, & paſſant à la mocquerie, leur demanderent s'ils n'étoient pas honteux de n'avoir pû prendre un four : ainſi appelloient-elles le fort qu'ils avoient abandonné. Ces reproches piquants les firent retourner ſur leurs pas, en plus grand nombre, & avec plus de fureur que jamais, & après avoir fait breche au chateau, où de part & d'autre, on ſe batit opiniatrément ; les Normans enſuite ayant mis le feu à ſes portes, qui neanmoins fut bien-tôt éteint par la diligence des aſſiegés, les ennemis alors ſe voyant repouſſés vivement, auſſi tôt ils tournerent le dos, avec perte de plus de cinq cens hommes.

Les Normans ainſi mal menés changent là deſſus de deſſein, & formant un parti, dès le lendemain, ces troupes choiſies retournant à S. Denys pillent la ville & l'Egliſe & après avoir ravagé tout le plat pays, ils viennent à S. Germain de l'Auxerois, pour lors un Bourg, où ayant exercé leur cruauté juſques ſur les enfans, munis enſuite de toutes ſortes de machines ils s'y retranchent. Quelques jours après ils ſe preſentent encore devant la même tour, où ils avoient déjà été ſi bien reçus l'attaquent par trois côtés, & à l'aide de leurs carcamus, ou beliers font toutes ſortes d'efforts, avec ſi peu de ſuccès, que les aſſiégés ayant rendu ces carcamus inutiles, & d'ailleurs les incommodant de toutes parts, ils ne ſongerent plus qu'à ſe ſauver. Et parce que les aſſiegés par le moyen de leur grand pont jettoient de tems en tems des gens frais dans cette tour, les Danois reſolurent de le bruler : & auſſi-tôt trois brulots ayant été mis dans la riviere attachés à des cordes, qui les trainoient le long du bord, le fil de l'eau, neanmoins, ne laiſſa pas malgré eux de les porter contre un quai de pierre, qui deffendoit le pont & la tour, & là deſſus les aſſiegés faiſant une ſortie, éteignent le feu, & ſe ſaiſiſſent de ces vaiſſeaux ardents. Toutes ces attaques au reſte ſe firent pendant l'hiver, & trois mois durant ; ſi bien que les ennemis perdant eſperance de pouvoir prendre la ville, leverent le ſiége le jour de la Chandeleur, & pour lors ſe partageant en deux corps coururent & pillerent les autres quartiers de la France, qui ne s'étoient point encore reſſentis de leur cruauté. Un de ces corps traverſant la riviere vint fondre à S. Germain des Prés, où tout fut ruiné, autant l'Egliſe que le Couvent : mais ceux-ci peut-être auroient ils été forcés de ſuivre bien tôt leurs compagnons, ſi la Seine, qui pour lors étoit fort groſſe, n'eut rompu le petit pont, & ſeparé par ce moyen l'iſle d'avec le petit Chatelet ; ce qu'ayant appris, auſſi-tôt ils vinrent l'attaquer auſſi bien par eau que par terre. Dans ce fort au reſte, il ne ſe trouva que douze chevaliers, mais qui ſe deffendirent juſqu'à la fin, quoiqu'ils ſe viſſent attaqués par quarante mille hommes, & qu'ils ne puſſent être ſecourus de la ville, à cauſe du debordement de la riviere, & que le pont étoit rompu. Les Normans cependant étonnés de leur reſiſtance, & ne pouvant les forcer, mirent le feu à la place. Les aſſiegés alors ne pouvant plus voir leurs ennemis à cauſe de la fumée, ni ſe deffendre contre eux, ſortirent & ſe retirerent ſur un petit reſte du pont attaché encore à la tour & à la terre ferme : & là ces douze heros, à la vue de la patrie & de leurs amis renouvellerent le combat ; mais enfin contraints de ceder au grand nombre, ils ſe rendirent à condition d'avoir la vie ſauve.

Mais on ne leur tint pas parole, ils furent égorgés au lieu même où ils avoient

fait paroître tant de valeur: il n'y en eut qu'un qui ſe ſauva à la nage ; à l'égard de celui que les ennemis voulurent épargner, à cauſe de ſa bonne mine & de ſa taille avantageuſe, & qu'ils prenoient pour le Roi, il ne voulut pas ſurvivre à ſes compagnons, & s'étant ſaiſi d'une épée, ſe rua ſur les meurtriers, bleſſa les uns, tua les autres, & enfin contraignit les ennemis à ſe défaire de lui. L'hiſtoire nous apprend qu'il ſe nommoit Herné.

Sigefroi, après tant de courage & de ſi belles actions, ne jugeant pas qu'il put jamais venir à bout d'une ville ſi bien deffendue, conſentit de lever le ſiege, moyennant ſoixante livres d'argent, mais ſes troupes s'y oppoſerent; de ſorte qu'incontinent après ils donnerent un aſſaut general, où non ſeulement quantité furent tués & noyés, mais même où ils perdirent deux de leurs Generaux. Ce mauvais ſuccès, qui devoit les dégouter du ſiége, ne les rebuta pas, ils demeurerent toujours campés ſans rien faire de remarquable tout le reſte de l'hiver.

Mais quand la belle ſaiſon fut revenue, un jour en plein midi que les Pariſiens étoient à table, & dinoient, ils ſortirent de leurs lignes, & attaquerent la ville de toutes parts. Ceux qui ſe preſenterent au terrain, qui eſt à la pointe de l'Iſle en furent chaſſés par Gerbold, petit de corps à la verité, mais un geant pour le courage, quoiqu'il n'eut que cinq ſoldats avec lui. Quant aux autres qui voulurent forcer la tour du grand Chatelet, ils ne furent pas repouſſés ſi aiſément. J'appelle grand Chatelet ce que Fauchet & du Bouchet nomment petit pont, c'eſt à-dire la tour du pont qui regarde le midi, puis qu'Abbon donne à cette tour le nom de très-grande, & que déja depuis longtems les ennemis étoient maîtres de celle du petit Chatelet. Les Normans donc, chaſſerent du grand Chatelet les Pariſiens qu'ils trouverent dedans, y mirent le feu, & paſſant le grand pont, qui eſt le pont au Change, entrerent dans la ville, qu'ils auroient priſe, ſi les aſſiégés attendris par les larmes & les cris de leurs femmes & de leurs petits enfans, & de plus animés par le bruit du tocſin & des cloches, ne ſe fuſſent unis, ſi bien qu'alors marchant tous enſemble, ſerrés, & faiſant de leurs corps & de leurs armes comme un rempart impenetrable, ils vinrent droit aux ennemis: leur reſolution les étonna: eux au contraire devenus plus hardis par cet étonnement, les chaſſerent de la ville, & reprirent leur pont auſſi bien que leur fort. Au milieu du combat Charles le Gros parut ſur le haut de Mont-martre avec ſon armée, Thierry & Aledran freres jumeaux en detacherent ſix cens hommes, & paſſant ſur le ventre des ennemis; & de tout ce qui ſe rencontra en leur chemin entrerent dans la ville. Ce grand ſecours rabattit beaucoup de la fierté des Danois : devenus plus traitables, ils écouterent les propoſitions de l'Empereur, & en venant à un accord moyennant ſept cens livres d'argent dont il leur fut porté parole, le ſiege fut levé, qui avoit duré un an tout entier.

Nonobſtant ceci, ces barbares deux ans après, revinrent encore avec une groſſe armée navale, & firent la même demande qu'ils avoient faite auparavant touchant la liberté du paſſage. Ce qui leur ayant été refuſé; là deſſus nouveaux aſſauts, mais avec ſi peu d'effet, qu'ils furent contraints de tirer de l'eau leurs barques, & les trainer au delà de la portée des fléches.

Paris leur tenoit tant à cœur, que deux ans après ils revinrent encore de nouveau, chargés des dépouilles de l'Yonne & de la Marne, & firent la même demande qu'ils avoient deja faite, touchant le paſſage libre. Le refus, malgré tous leurs aſſauts, les obligea à ſe donner la même peine qu'ils avoient déjà priſe, de retirer encore leurs barques de l'eau, & les trainer ſi loin en terre que les fléches ne leur puſſent nuire.

Ce ſiége, & tant de paſſages d'armées ſi barbares, furent cauſe de la perte de toutes les Egliſes & des maiſons des Pariſiens tant au dehors qu'au dedans. Ce qui ſe voit & dans Abbon, & dans les annales du monaſtere de S. Bertin, & auſſi dans les chroniques des geſtes des Normans. Les Egliſes qui avoient plus de nom furent toutes relevées avec le tems; quant aux autres

leur ruïne a été ſi grande, qu'on ne ſait pas même ce qu'elles ſont devenues. Pour ce qui eſt des maiſons particulieres, elles furent rebâties petit à petit, tant les unes que les autres. Au reſte elles étoient en ſi grand nombre, même avant Louis le Gros, Philippe Auguſte, & l'Abbé Suger, que toutes en partie étoient clauſes de bonnes murailles.

EGLISES.

DANS votre diſcuſſion des deux Saints Denys, vous nous avés appris que notre Apôtre fut envoyé à Paris ſous l'Empire de Decius, & que c'eſt le premier qui y planta la Foi, & l'arroſa de ſon ſang, après avoir travaillé trente ans à la converſion des Idolâtres.

S'il en faut croire le peuple ce fut lui qui y celebra la premiére Meſſe dans S. Etienne des Grès, choſe dont tout le monde eſt perſuadé, parce que cela eſt gravé ſur une pierre, vis-à vis le portail. Ce qui pourtant n'eſt pas plus vrai, que ce qui ſe liſoit du tems de *Joannes major*, contre une des portes de S. Benoiſt, & qui ſe lit encore dans les vitres d'une des Chapelles dediée à S. Nicolas, que là il avoit invoqué le nom de la Ste Trinité.

Le Pere Binet ne s'eſt pas contenté de ſi peu, car il a groſſi de bien d'autres fables l'hiſtoire de notre Religion, touchant ſes commencemens à Paris. Il aſſure que S Denys lui-même fit batir l'Oratoire de cette cave où Ste Geneviéve faiſoit ſes devotions, & où elle voulut être enterrée Il ajoute qu'il le dédia à S. Pierre & à S. Paul, ſon bon maître; ce ſont ſes propres termes, qui comprennent quatre choſes que je refuterai ailleurs. Il pretend de plus, qu'il fit une Chapelle à Notre Dame des Champs, où il fut pris avec ſes compagnons, & de là mené priſonnier dans cette baſſe foſſe qui ſe voit encore à St Denys de la Chartre.

S'il y a quelque choſe de vrai en ceci, il eſt certain que le reſte ne l'eſt pas, non plus que beaucoup d'autres particularités dont le peuple de Paris embellit à ſa mode, la vie de ſon premier Evêque. Tantôt il le fait prêcher à St Barthelemi dans une Chapelle ſous terre, appellée la Chapelle Notre Dame des voutes; il veut même qu'il y ait été ſurpris par les Païens, & conduit à St Denys de la Chartre. Tantôt il croit qu'il fut enfermé dans cette priſon qu'on nomme à preſent le Fort des Dames, à cauſe qu'il y a vu une groſſe chaine de fer que le geolier jure avoir ſervi à garotter ce St Apotre. Tantôt il aſſure qu'il fut roti à St Denys du pas, parce que tout le monde le dit; & enfin que du cachot, il a été trainé ſur la pente de Mont-martre, afin d'y avoir la tête tranchée, qu'il porta de là entre ſes mains juſqu'à l'Egliſe de St Denys, & que ce miracle fit que la montagne changea de nom, & fut appellé Mont martre.

Non ſeulement vous avés renverſé toutes ces erreurs populaires par des raiſons auſſi judicieuſes que ſavantes, mais encore vous avés prouvé que le nom de Mont-martre eſt bien plus moderne que l'on ne penſe; que ce fut dans la Cité qu'on coupa la tête à St Denys, au lieu même qui en conſerve encore le nom, & qu'à cauſe de cela, nous appellons St Denys du pas.

Peu de perſonnes ſavent que vous avés accordé à ma priere une ſavante diſſertation des anciennes Egliſes de Paris juſqu'au dixiéme ſiécle, que pour l'amour de moi vous avés aſſemblé tous les materiaux que vous aviés amaſſé ſur un ſi curieux ſujet, pendant une lecture de pluſieurs années, pour les donner au public à votre loiſir; mais bien plus, que vous me les avés confiés genereuſement pour enrichir mon ouvrage.

Je n'en ferai ici qu'un abregé, parce que ce n'eſt pas le lieu de traitter à fond l'hiſtoire de nos Egliſes.

Mais pour ne point ravir au public un ſi excellent travail, le lecteur le trouvera dans le livre des Egliſes, dans le même ordre, & de la même façon que vous l'avés compoſé: & quand je décrirai chaque Egliſe en particulier, je tra-

duirai de vos chapitres ceux qui en parleront, y mêlant ſimplement les découvertes que j'aurai pû faire.

Vous croyés donc, Monſieur, ou plutôt vous prouvés que St Denys, auſſi bien que quelques uns de ſes ſucceſſeurs ſe retiroient pour dire la Meſſe, où celebrer le myſtere de la feſte du Dimanche, à l'endroit même où St Marcel fut depuis enterré, & que ce fut pour cette raiſon que les premiers Chrétiens de Paris, y fonderent leur premiére Egliſe. Vous prouvés qu'avant Clotaire & Gontran, ils avoient bâti un Oratoire à la porte de Paris, à l'endroit même où St Martin revenant de Treves avoit gueri un lepreux. Et quand je vous ai dit que dans une vie de St Marcel, écrite par Fortunat, & compilée par Surius j'avois lu un paſſage qui parloit d'une Egliſe ſituée de ſon tems proche du lieu même où eſt batie maintenant celle de Notre-Dame, vous m'avés répondu que cette vie lui étoit attribuée ſans raiſon, & que Gregoire de Tours qui a fait mention de toutes les vies compoſées par cet Autéur ne parle point de celle-ci; qu'elle a été faite par un autre aſſurément, comme y étant rapporté quantité de miracles que Gregoire de Tours vrai-ſemblablement n'auroit pas oubliés, s'ils ſe fuſſent trouvés dans la vie qu'il en a vû, & dont il s'eſt ſervi.

Clovis depuis fit batir l'Egliſe de St Pierre & de St Paul, que nous appellons Ste Geneviéve, non pas pour lui avoir été dediée, mais pour y avoir été enterrée ſimplement.

Childebert ſon fils, bâtit deux autres Egliſes, toutes deux grandes & magnifiques, l'une dans la ville, l'autre dehors. S'il eſt vrai ce que dit Fortunat de celle de la ville, dans la deſcription qu'il en fait, non ſeulement elle étoit éclairée de quantité de vitres & de fenetres; mais de plus enrichie de colomnes de marbre. Et le ſavant de Launoy dans ſa diſſertation des Egliſes de Paris, nous apprend qu'alors elle étoit dediée à St Denys, & que le nom de Notre-Dame qu'elle porte, ne lui a été donné que depuis Charlemagne: qu'auparavant elle étoit à l'endroit même où Saint Denys avoit ſouffert le martyre, que nous appellons St Denys du pas. Pour l'autre qu'il fit bâtir hors de la ville, elle n'étoit pas ſi ſuperbe: ce Prince neanmoins ne laiſſa pas de la préferer à la premiére pour lui ſervir de Mauſolée. Clotaire, après ſa mort, eut ſoin de la faire dedier à St Vincent, par St Germain, pour lors Evêque de Paris, dont elle prit le nom après ſa mort: car c'eſt celle là même que nous appellons St Germain des Prés, à cauſe qu'il y fut enterré, & qu'elle eſt ſituée proche des Prés qu'on nomme les Prés aux Clercs. Quelques-uns la confondent avec l'Egliſe de Ste Croix, où St. Germain rendit la vie à un enfant, mais vous avés bien montré que cela n'eſt pas, & que ce qui lès a trompés eſt une charte de Childebert ſuppoſée par quelque Moine de St. Benoiſt: Que Ste Croix fut brulée par les Normands durant le ſiege de Paris; & qu'à lors ſes Reliques ayant été tranſportées à Ste Croix de la Cité, elles furent cauſe qu'on donna à cette petite Egliſe, le nom qu'elle a encore, & n'a point quitté depuis.

A l'égard des autres Egliſes, Fortunat nous parle d'un miracle arrivé à St Germain, tout devant la porte St Gervais; & Gregoire de Tours fait ſavoir qu'il logeoit à Paris, dans l'enclos de St Julien le Martyr, appellé St Julien le pauvre; & dit de plus, que du tems de Childebert, la Seine & la Marne s'étant débordées, elles alloient juſqu'à St Laurent, qui alors étoit une Abbayie; ſi bien que par ces trois paſſages il ſe voit que St Gervais, St Julien le pauvre, & St Laurent ſont des Egliſes fort anciennes.

Vous croyés que ſous Clotaire II. des Aſſiriens compatriotes de Pharamonde Evêque de Paris en ce tems-là firent batir une Egliſe proche de la rue des Aſſis, qu'ils dedierent à St Pierre; mais qui ayant encore été ruinée par les Normans, ceux de Paris en firent une autre dans la Cité, pour reparer cette perte dont l'Egliſe conſerve encore le nom.

Touchant la cave, ou la Chapelle de St Merry, conſacrée à St Pierre, qui tient à la rue des Aſſis, & compriſe pourtant dans l'Egliſe, ne ſeroit-ce point

Monſieur, un monument de celle que vous cherchés, & qui auroit échapé à la fureur des Normans.

L'Oratoire de Ste Colombe n'a pas été ſi heureux : tous les ornements en furent pillés du vivant de St Eloi, dont il n'eſt parlé nulle part, & même on ne ſait ce qu'elle eſt devenue.

Le même St Eloy repara l'Egliſe St Martial ; de ſa maiſon encore qui étoit devant le Palais, en fit un monaſtere de Filles, & de plus il bâtit St Paul pour leur ſervir de cimetiére.

L'Egliſe de St Etienne des Grès, ſans doute, eſt celle là même dont il eſt parlé dans Abbon, dans les annales de St Bertin, & aux chroniques des geſtes des Normans, ſous le nom de St Etienne.

St Germain de l'Auxerrois étoit fondé du tems d'Abbon, qui l'appelle St Germain le rond, qu'un titre de Charles le Chauve nomme monaſtere, & dont le peuple, ſans raiſon, veut que Childebert ſoit le fondateur.

Hugues Capet jetta les fondemens de St Barthelemi, ſous le nom de St Magloire, en faveur des Religieux de l'Orde de St Benoiſt.

Quelques-uns veulent que St Jacques de l'Hopital ait été bâti par Charlemagne.

Helgaud nous apprend que le Roi Robert fit bâtir dans le Palais l'Egliſe de St Nicolas ; & les Hiſtoriens contemporains de St Louis diſent tous qu'il la jetta par terre poûr faire place à la Ste Chapelle, ce qu'a montré Adrien de Valois, fondé ſur le paſſage que je lui ai communiqué.

Henry I. eſt fondateur du Convent de St Martin.

Louis le Gros, de ceux de Mont martte & de St Victor.

Alix ſa femme, a bâti l'Hopital St Lazare, & quelques particuliers celui de St Gervais.

Sous Louis le Jeune, fut fondé St Thomas du Louvre : & le Convent des Mathurins ſe nommoit l'Aumône ou l'Aumônier St Benoiſt.

Philippe Auguſte fut batiſé dans l'Egliſe St Michel.

St Honoré, St Thomas du Louvre, l'Hopital de la Trinité, ont été commencés de ſon tems, auſſi bien que le monaſtere de St Antoine des Champs, pour la retraite des femmes de mauvaiſe vie, qui vouloient ſe convertir.

St Louis inſtitua lui ſeul, les Quinze vingts, les Cordeliers, les Jacobins, les Filles Dieu, les Beguines, les Chartreux, Ste Catherine du Val, les Carmes, les Freres-lais, Ste Croix de la Bretonnerie, & les Blancs-manteaux.

Marguerite de Provence ſa femme, établit les Cordeliers, St Marcel, & batit leur convent.

Des particuliers ont fait l'Egliſe St Joſſe ; & Etienne Haudry, un des Officiers de St Louis, fonda l'Hopital des Haudriettes.

Les fondemens de St Jacques du haut pas, furent jettés ſous Philippe le Bel.

L'Hôpital de la Madelaine, occupé maintenant par les Filles-Dieu, avoit été bati en 1316. par Ymbert de Lyonne.

Le Saint-Eſprit eſt du temps du Roi Jean.

Les Celeſtins reconnoiſſent pour Fondateur Charles V.

Les Filles penitentes, ſont du tems de Charles VIII.

François I. a établi les Enfans-rouges.

L'Hopital St Louis eſt un ouvrage de la magnificence de Henri le Grand, & c'eſt lui encore qui a bâti les Enfermés.

Sous Louis XIII. les Incurables ont été commencés.

Si nous ſavions le temps que la Chartre de Childebert, touchant la fondation de St Germain des Prés, a été ſuppoſée, nous faurions par même moyen, quand St André & St Coſme ont été fondés, car il en eſt fait mention dans ce titre-là.

Il ne nous reſte plus rien du premier plan, ni de l'ancienne élevation des Egliſes dont vous avés traité dans votre diſſertation : le tems auſſi bien que

les Normans les ont ruinés. Toutes celles que nous voyons ſont modernes ; & n'ont été commencées que depuis ſix cens cinquante ans. Juſqu'au dixiéme ſiécle elles étoient petites, & fort obſcures, & tomboient alors en ruine, pas un ne daignant les relever ; & le tout à cauſe qu'en ce tems là, tout le monde étoit ſi épouvanté de ce paſſage du 20 de l'Apocalypſe, où St Jean dit, qu'il a vu un Ange lier & enfermer le demon pour mille ans qu'on ne doutoit point que la fin du monde ne fut proche, & qu'elle ne dût arriver dans le dixiéme ſiécle. Si bien que chacun ne ſe ſoucioit plus d'entretenir ſa maiſon, ni la rebâtir, non plus que les Egliſes ; mais ſitôt qu'ils furent parvenus aux dernieres années de ce dixiéme ſiécle, & virent que bientôt il ſeroit paſſé ; alors revenus à eux, & reconnoiſſant leur terreur panique, ils commencerent à travailler aux Egliſes, & de petites, obſcures, & malfaites qu'elles étoient auparavant ils en firent de plus grandes, plus belles & plus claires.

Glaber dit qu'un tel changement arriva vers l'an 997 lorſqu'on n'apperçut point dans le tems, ces ſignes épouvantables qui doivent preceder le Jugement univerſel. Cette émulation au reſte, de tous côtés, à qui bâtiroit de plus beaux Temples, redonna à la Chrétienté tout une autre face ; ſi bien que de triſte & deſolée qu'elle étoit, elle parut toute rajeunie.

Paris, la demeure & le ſiége de nos Rois, mit la main à l'œuvre auſſi bien que les autres ; & je crois que ce fut Morard, Abbé de St Germain des Prés, qui le premier releva l'Egliſe de ſon monaſtere, & qu'en même tems, le Roi Robert en fit autant de St Germain de l'Auxerrois : car c'eſt lui qui a bâti ce même vaiſſeau que nous voyons encore aujourd'hui, & qui paſſe pour un des plus grands de la ville.

Henry I. apparemment, fit travailler à St Martin des Champs, qui fut dedié ſous Philippe I. ſon Fils. Cette Egliſe à la verité n'eſt pas ſi grande que St Germain, mais elle eſt plus claire ; au défaut de l'autre neanmoins, touchant la clarté, on y a remedié depuis quelques années.

Je ne parlerai point du rétabliſſement de toutes les autres Egliſes : mais je dirai ſeulement, qu'auparavant ni depuis, il ne s'en eſt point bâti en France de plus grande, de plus magnifique, ni de plus majeſtueuſe que celle de Notre-Dame. Elle fut entrepriſe en 1163, par l'Evêque Maurice : & Alexandre III. y mit la premiére pierre.

Ce Temple a paſſé long-tems pour le plus grand & le plus majeſtueux de toute la Chrétienté : & même a ſemblé ſi beau à Robertus Cenalis, qu'il a bien oſé le comparer à celui de Diane d'Epheſe, qui épuiſa la plus grande partie des richeſſes que les Rois de Perſe avoient eu bien de la peine à amaſſer en deux cens ans & plus.

Saint Paul de Londres, à qui toutes les autres Egliſes du monde cedent pour la grandeur, & dont l'Angleterre ſe glorifie avec tant de raiſon, porte à la verité plus de longueur, mais cette longueur eſt ſi mal proportionnée à la largeur, que les Architectes n'en parlent que comme d'un monſtre, & tiennent que Notre-Dame de Paris ne voit rien au deſſus d'elle que St Pierre de Rome, le mauſolée de tant de Papes, de Saints & d'Apôtres : & neanmoins ſont d'accord entre eux, que le portail de l'Egliſe de Paris, n'a pas ſon pareil, & qu'enfin de ces deux tours ſi hautes, ſi groſſes & ſi majeſtueuſes part une certaine fierté qui porte au reſpect ; & donne en même tems de la terreur.

Pour ce qui eſt des autres Egliſes, tant des Jeſuites du Faux-bourg St Germain que des Prêtres de l'Oratoire de la rue St Honoré, le Val de grace, la Sorbonne, les Filles de Ste Marie de la rue St Antoine, toutes veritablement cedent au Pantheon, auſſi bien qu'au Temple de la Paix & de Jupiter Capitolin, mais nos Architectes aſſurent qu'elles ne ſont point inferieures à tant d'autres, qui faiſoient une des principales beautés de l'ancienne Rome, & qui ſont le plus bel ornement encore de la nouvelle.

Nous remarquons même, que jamais dans Rome, depuis qu'elle eſt, il ne

s'eſt trouvé tant d'Egliſes qu'il y en a à Paris. Car enfin P. Victor, qui n'a rien oublié de tout ce qui pouvoit contribuer à faire éclater cette belle ville, & lui donner l'avantage par deſſus toutes les autres, reconnoît que de ſon tems, on n'y en comptoit que 255, y compris même les Chapelles qui en font la meilleure partie : & de plus, tous les modernes avouent que preſentement il ne s'y en voit que deux cens ſoixante & deux. Or chacun ſait qu'à Paris nous en avons plus de trois cens. Et de fait, il s'y voit cinq Miſſions, ou Seminaires, plus de dix-huit Egliſes Collegiales, plus de vingt neuf Hôpitaux, plus de quarante-ſix Couvents de Religieux, plus de quarante-neuf Paroiſſes, plus de ſoixante Monaſteres de Religieuſes, & plus de ſoixante-cinq Colleges, fondés tant dans la Ville, que la Cité & l'Univerſité.

Dans ces Miſſions & Seminaires on enſeigne la Doctrine Chrétienne, les Miſſionnaires l'apprennent & la preſchent aux ignorans, aux pauvres, aux païens & aux heretiques.

Les Chanoines qui deſervent les Egliſes Collegiales, y font dire l'Office fort devotement, les uns en muſique, les autres en plein-chant; mais il n'y en a point où on officie mieux qu'à Notre Dame & à la Ste Chapelle.

Dans ces deux Egliſes la muſique y eſt fort bonne & bien entrenue, la Tréſorerie de la Ste Chapelle, pour l'ordinaire, eſt remplie par un Evêque; quelques uns des Canonicats de Notre-Dame ſont poſſedés par des Conſeillers de la Cour, & autres perſonnes de bonne famille, & quoiqu'un Prince du ſang d'Angleterre, & un Duc & Pair ſoient preſentement de cette compagnie nous liſons pourtant dans l'Hiſtoire, que quelques-uns de nos Rois ont été élevés dans le cloitre de cette Egliſe, que quelques Fils de France ont voulu en être Chanoines, & que la dignité Epiſcopale a été remplie ſouvent par des Cardinaux. Des perſonnes de ce rang & de cette naiſſance donnent ſi bon exemple à tout le monde, & font l'Office avec tant de pieté & de majeſté, que le Chapitre de Notre-Dame paſſe pour le plus reformé du Royaume, & peut-être même de la Chrétienté, & quantité de gens aſſurent qu'on n'officie pas mieux dans ſaint Pierre de Rome.

A l'égard des Hopitaux, il y en a pour toutes ſortes de perſonnes & de maladies : les fous, ſont enfermés aux petites maiſons; on met les aveugles aux quinze vingts, les incurables, les paſſans les teigneux, les enfans trouvés, les convaleſcens, les pelerins, les petits enfans, les hommes & les femmes, ont chacun le leur en general & en particulier. Mais enfin il n'y en a point de plus conſiderable que celui de St Louis, pour les peſtiferés : que s'il n'eſt pas le plus grand, le plus magnifique & le plus regulier du monde, les curieux aſſurent qu'ils n'en ont point vû qui le paſſent; & bien peu qui lui puiſſent être comparés.

Il ne ſeroit point neceſſaire de dire que tous les Religieux & Religieuſes, preſque de tous les Ordres approuvés dans le Royaume, y ont des monaſteres: on le juge aſſés par ce grand nombre de Couvents répandus, comme j'ai dit, dans tous les coins & recoins de la ville; & de plus par la vie exemplaire, que menent les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale, on ſe doutera bien que ceux des Collegiales, ne leur cedent pas, quant à ce point. Mais quelques Prêtres ſeculiers, depuis ſeize ou vingt ans ont bien encheri ſur cette devotion, qui portés à cela par leurs Curés ont conſenti de vivre en communauté. Nous avons déja dix ou douze Paroiſſes où ils vivent ainſi, & on eſpere qu'avec le tems, les autres les imiteront.

J'avois deſſein avant que de toucher l'Hiſtoire de l'Univerſité, & parler de ſes Colleges, de faire ſavoir comment ſont orientées nos anciennes Egliſes, mais je renvoie au quatriéme livre de mon Hiſtoire.

L'UNIVERSITE'

L'UNIVERSITE'

ON n'eſt pas en peine du nom de ceux qui ont fondé les ſoixante-cinq Colleges que nous comptons à Paris, la choſe eſt trop moderne pour être ignorée; mais nous ne ſavons point quand les Lettres ont commencé à être cultivées à Paris, ni quel a été leur progrès comme étant trop ancien, & les Hiſtoriens n'en faiſant aucune mention. On croit neanmoins que depuis la naiſſance de la Monarchie, juſqu'à l'onziéme & douziéme ſiécle, les Muſes renfermées dans les Cloîtres & pires qu'eſclaves, dépendoient des Moines, qui les traitant miſerablement ne nous ont laiſſé que des ouvrages pitoyables.

Sous la premiére & ſeconde race, ceux de Ste Geneviéve, auſſi bien que les autres, tant de St Germain des Prés que de l'Auxerrois, enſeignoient à leurs Religieux les Sciences dans leurs maiſons: & quelques Regens tenoient Ecole près des autres, au parvis Notre-Dame, dans un grand édifice bati exprès, attaché à l'Hôtel-Dieu & à la Maiſon Epiſcopale. Par le grand Paſtoral, il paroît que cette coutume d'enſeigner dans les Egliſes Cathedrales, s'obſervoit à Paris religieuſement du tems de Charlemagne, & de plus que par la dignité de Chancelier de l'Univerſité, beaucoup plus ancienne qu'elle, & affectée à un des Chanoines de Notre Dame, on voit que l'Univerſité a tiré ſon origine de là; que même le Chapitre de Paris en eſt le Fondateur, & en a toujours eu la direction. Si bien que c'eſt une fort grande erreur de croire que Charlemagne ſoit le premier qui ait introduit les Lettres à Paris, & ait été l'Inſtituteur de l'Univerſité. Auſſi Eginard, Aimoin, Rheginon, Adon, Sigebert, & le Chroniqueur Turpin, tous contemporains de cet Empereur, & qui même ont écrit ſa vie, n'en diſent pas le moindre mot. Eginard ſur tout, qui pourtant s'eſt plus attaché à faire connoître la paſſion que ce grand Prince avoit pour les Lettres, que toutes ſes belles actions.

Les Lettres donc, ainſi rampantes, & toujours au parvis Notre-Dame, ſous Louis VII. commencerent à être recherchées à cauſe des habiles gens de ce tems-là, qui enſeignoient, & qu'on venoit écouter en foule. Le lieu ſe trouvant trop petit pour tant de monde, il fallut ſonger à faire bande à part, & à ſe partager. Le Chapitre ſouffrit que les Ecoliers tant d'Humanité que de Theologie, paſſaſſent la riviere & ſe tinſſent à St Julien le pauvre; & quelque temps après permit à Guillaume de Champeau, & à Abailard, de les tranſporter à St Victor. Depuis, le nombre des Ecoliers, étant venu à augmenter, les Ecoles des Quatre nations furent baties à la rue du Fouare. On fonda enſuite le College des Bons enfans, celui de St Nicolas du Louvre, & le College de Ste Catherine du Val des Ecoliers. Il fut même permis en 1244 d'enſeigner les Sciences par tout où l'on voudroit, & dans les maiſons que les Regens trouveroient les plus commodes pour cela. Et afin que pas un d'eux ne depoſſedât ſon compagnon de celle qu'il avoit louée, Innocent IV. fit des deffenſes expreſſes là deſſus, par deux Bulles conſecutives, l'une donnée à Lyon, le deux des nones de Mars, l'an deux de ſon Pontificat, l'autre ſept ans après dattée de Peruſe, le trois des calendes de Juin, avec commandement au Chancelier de l'Univerſité de faire taxer le louage des maiſons où ils demeureroient.

Dans ce tems là, & même juſqu'au regne de St Louis, il n'y eut point de College à Paris, bien que nous apprenîons de Rigord, en la vie de Philippe Auguſte, & de l'Architrenine de Joannes Hantivillenſis, qu'en 1183 on y comptoit plus de dix mille Ecoliers. Nonobſtant cela, il eſt conſtant qu'ils n'avoient point de quartier affecté étant diſperſés de côté & d'autre dans la ville, de même que les Ecoles & les Regens. Perſonne ne s'étoit encore aviſé de fonder des Colleges, ou Hoſpices. Je me ſers ici du mot Hoſpice, non

ſans raiſon, car les Colleges qu'on vint à bâtir d'abord, n'étoient ſimplement que pour loger & nourrir de pauvres étudiants: que ſi depuis, on y a fait tant d'Ecoles, ce n'a été que long tems après, & pour perfectionner ce que les Fondateurs n'avoient en quelque façon que commencé.

La Sorbonne eſt le premier College qui fut entrepris, Robert Sorbon le plaça ſur la croupe de la montagne Ste Geneviéve, quartier alors en friche & abandonné, mais qui jouiſſoit d'un air fort pur. Je prouverai autre part, que ni lui ni St Louis, n'en furent point les Fondateurs, que Sorbon n'y mit rien du ſien; mais y employa ſimplement les deniers de Robert de Douay, & qu'ainſi on ne le doit conſiderer que comme l'exécuteur de ſon teſtament & de ſa derniere volonté.

Au reſte quoique du vivant de St Louis on vint à fonder & renter les Colleges de Calvy, de Premontré, de Cluny, & du Treſorier, les Lettres neanmoins ne ſortirent pas ſitôt de la rue du Fouare, puiſqu'elles y étoient encore du tems de Charles V. & de Petrarque.

Mais comme depuis ce tems là, tant les Rois, les Reines, les Princes, les Evêques, que beaucoup de perſonnes riches & charitables, en firent d'autres preſque à l'envi, inſenſiblement il s'en forma un corps. & leur union fut cauſe que ce grand quartier où ils ſe trouvent, prit le nom d'Univerſité, dont j'ai cherché long tems l'origine.

Et enfin j'ai trouvé qu'il étoit barbare, & même inconnu avant Innocent III. qui le premier l'a donné aux Ecoles & aux Ecoliers de Paris ſous Philippe Auguſte, long tems devant que les Lettres fuſſent là aſſemblées.

Par le moyen de tant de Colleges tout le quartier devint ſi plein d'Ecoliers, que quelquefois ils ont forcé le Parlement, auſſi bien que ceux de Paris, & même les Rois, à leur accorder ce qu'ils demandoient, quoique la choſe fut injuſte.

Auſſi Juvenal des Urſins remarque-t il qu'en 1409 le Recteur allant en Proceſſion à St Denys en France, pour l'aſſoupiſſement des troubles, les Ecoliers étoient en ſi grand nombre, que le Recteur n'étoit encore qu'aux Mathurins, les Ecoliers du premier rang, & qui marchoient à la tête des autres, entroient déja dans St Denys.

Que ſi depuis, ce grand nombre d'Ecoliers a bien diminué, le nombre des livres s'eſt multiplié à ce point, qu'on croit que maintenant il s'en trouvera davantage dans la ſeule ville de Paris, que dans tout le reſte du monde. Tous les gens de Lettres ont des Biblioteques conſiderables: les Avocats, les Conſeillers du Chatelet, les Auditeurs, & les Maitres des Comptes qui ne ſont point reçus ſur la Loi, en parent les murs de leur ſale du commun, ou les logent magnifiquement dans de ſuperbes galeries; il n'y a pas même juſqu'aux Ecoliers, aux Partiſans & aux femmes, qui n'en aient de fort nombreuſes, & la pluſpart de ces gens-là plus par oſtentation que par neceſſité.

Quant aux Partiſants, qui ne ſavent que compter & jetter: & ainſi qui n'ont pas grande affaire de livres, quelques uns depuis peu ſe ſont aviſés d'avoir de belles Biblioteques, ſimplement en apparence. Après avoir choiſi un endroit, chés eux, propre à les placer & les faire voir, ils enduiſent les murailles de tablettes peintes, dorées & fermées de fil d'Archal. Enſuite les ayant ornées de pentes de velours, couronnées de clouds dorés, & terminées d'un molet d'or, pour lors au lieu de livres, ils ſe contentent de les remplir de couvertures de maroquin de Levant, où ſur le dos en lettres d'or eſt élevé le nom des Auteurs les plus celebres.

Telles Biblioteques ridicules ne laiſſent pas de couter tant, que ſans parler de ces tablettes & de leurs ornemens, qui montent à des ſommes conſiderables, ne ſont rien neanmoins en comparaiſon de leurs couvertures de livres. Car enfin un Relieur de l'Univerſité m'a aſſuré il n'y a pas long-tems, que ſes confreres & lui, en avoient fait à un ſeul Financier pour dix mille écus.

La curioſité de nos Dames eſt bien plus raiſonnable, on ne trouvera point

à la verité dans leurs Biblioteques ni les Peres, ni les Commentateurs ſur la Bible, ni les Aſtrologues, ni les curieux qui cherchent à découvrir les ſecrets les plus cachés de la nature, qu'elles laiſſent aux Schwrmans, & aux Cunitz & autres ſavantes du Septentrion; mais leurs cabinets ſont garnis de tous les livres qui regardent les belles Lettres. Telle eſt la Bibliotéque de la grande Artenice, & telle eſt ſon occupation, qui ont attiré à l'Hotel de Rambouillet les plus beaux eſprits du ſiécle, juſqu'à former chés elle des aſſemblées reglées.

Ces aſſemblées, & quelqu'autres qui ſe faiſoient ailleurs, quoique differentes, ont inſpiré l'amour des Lettres par toute la France, & enfin ſont cauſe que cette Academie compoſée de quarante, où ne doivent être reçus que des gens du plus haut merite, a été établie

Cette grande paſſion pour les livres que j'ai remarquée, & qui nous eſt venue de là, a aſſemblé ce grand nombre de Libraires que nous avons vû ſur le Pont neuf, & que nous voyons encore aujourd'hui au Palais & dans l'Univerſité; mais dont le nombre s'eſt tellement multiplié dans tous ces endroits là, qu'au Palais, on en compte autant ou plus que d'autres Marchands: & quant au quartier de l'Univerſité, pour loger le reſte, on a été contraint d'en étendre les anciennes bornes, depuis St Ives juſqu'à la riviere.

Après cela, on ne peut pas douter que l'Univerſité de Paris ne ſoit la plus floriſſante du monde.

Celles d'Oxford & de Cambridge, qui compoſent deux villes entieres, & des plus conſiderables d'Angleterre, toutes deux enſemble, ne contiennent pas tant de Colleges, de Profeſſeurs, ni d'Ecoliers. Je doute même qu'elles ſoient auſſi grandes que notre Univerſité ſeule, qui n'occupe qu'un des quartiers de la ville; veritablement ſi vaſte, ſi bien ſitué, d'ailleurs accompagné de Colleges ſi grands, ſi magnifiquement batis, & d'un Jardin de Simples ſi ample, & ſi bien garni, qu'Oxford, Cambridge, Leyde, Montpellier, ne peuvent pas faire entrer en comparaiſon leur College de Chriſt, ni leurs Univerſités, avec la Sorbonne, Navarre, le Jardin des Plantes, & l'Univerſité de Paris.

Je ne dirai rien ici des avantages, des privileges, progrès & autres choſes qui concernent l'hiſtoire de l'Univerſité, comme le reſervant pour le Livre VIII. que je deſtine pour ce quartier là, & les faux bourgs qui l'environnent. Je ne dirai rien non plus des Rois, des Reines, des Princes du Sang, & des Princeſſes, & moins encore des grands Seigneurs, Heros, & autres hommes & femmes illuſtres enterrés dans ces Colleges, & dans toutes les autres Egliſes de Paris, le nombre en étant ſi grand que la liſte ſeule ennuieroit. Particularité neanmoins qui ne contribueroit pas peu à la gloire de la ville, & dont je parlerai Liv. IV. & VIII. il me ſuffira de remarquer en paſſant, que dans les Colleges ſe trouvent les cendres de la plupart de ceux qui les ont fondés;

A Ste Geneviéve, ſe voit le mauſolée de Clovis & de ſa femme, de quelques uns de ſes enfans, & petits enfans.

A St Germain des Prés, tout de même repoſent les corps de pluſieurs Rois, Reines, Princes & Princeſſes du Sang de la premiere race.

A Notre-Dame & à St Denys du Pas, ſont enterrés Dagobert, quelques uns de ſes enfans, des Reines, & des Princes de la troiſiéme race, ſans bien d'autres Rois & Princes étrangers.

Aux Jacobins, combien de Princes de la Maiſon de Bourbon? auſſi bien qu'aux Cordeliers, qui ſemblent avoir partagé entre eux les corps & les entrailles des ſucceſſeurs & des deſcendans de St Louis.

Je laiſſe là tant d'autres Egliſes, où ſont diſperſées les cendres d'une infinité de perſonnes conſiderables, pour leur ſavoir & leur merite.

Tant que les Romains furent maîtres de Paris, ils s'y firent enterrer à l'ordinaire ſur les grands chemins, ſelon leur coutume; & de fait outre les tombeaux qu'on en a déja trouvé, il s'en trouve encore tous les jours en remuant la terre.

En 1538 proche de la tour de Neſle, on découvrit onze caveaux, où dans l'un étoit un corps armé de toutes pieces. Il n'y a pas plus de quinze ou ſeize ans, qu'en fouillant la terre au marché aux chevaux de la porte St Victor, on tira de là pluſieurs grands coffres de pierre tous antiques, remplis de corps d'une taille extraordinaire, & chargés d'inſcriptions Grecques. Quelque tems auparavant, vingt ou trente autres de pierre & de brique avoient été déterrés à la rue de St Etienne des Grès, derriere le chevet de l'Egliſe chés Merchaut, Me Maçon, auſſi bien que chés ſes voiſins, ce que nos curieux virent, aſſurant tous, qu'il n'y avoit point d'inſcriptions; mais enfin Merchaut, m'a ſouvent parlé de pluſieurs médailles d'or & d'argent, tant de Conſtantin, de Conſtant & de Conſtance qui s'y étoient trouvées, qu'on lui vola, & que tous nos Médailliſtes ont vues entre ſes mains.

Les plus remarquables furent découverts à la rue de la Tixerandrie, au logis de Jean Amaury, & encore au faux-bourg St Jacques en 1612. dans le monaſtere des Carmelites.

Chés Jean Amaury, on déterra deux grands ſquelettes, & pluſieurs autres oſſemens enfermés dans des tombeaux de pierre, avec un braſſal d'airain, un lacrimoire de terre, un vaſe de corne, un plat de terre ſigilée, des médailles de Neron & de Magnence, & une inſcription qui ſe lit encore dans cette maiſon-là-même, & que Paul Petau, Conſeiller au Parlement, a fait graver, auſſi bien que tout le reſte, & qu'il a donné au public, avec ſes médailles, & les autres raretés de ſon cabinet.

Depuis, les Carmelites du faux-bourg St Jacques ayant acheté quelques terres du voiſinage, afin d'agrandir leur jardin, & voulant y bâtir une Chapelle, les ouvriers en creuſant rencontrerent à quatorze pieds de rez de chauſſée une grande voute faite à la main, & au milieu étoit un homme à cheval, ſuivi de deux autres, & d'un petit enfant à pied, ayant chacun à la bouche une médaille de Grand Bronze, de Fauſtine la mere, & d'Antonin le Pieux. L'un de ces pietons tenoit de la main gauche une lampe de terre rouge & de la droite une taſſe de même matiere garnie de trois dez, & d'autant de jettons d'ivoire, que le tems à la longue, avoit quaſi petrifiés.

Mademoiſelle du Verger, qui a fait un amas très-curieux de médailles, & qui s'y connoît, ma montré la taſſe avec un des dés, & un des jettons qu'elle a recouvré & gardé précieuſement.

Tant que Paris fut aſſujetti aux Romains, & ſuivit leurs loix, ceux qui venoient à mourir, étoient toujours enterrés le long des grands chemins; mais ſitôt qu'il eut des Rois, & que le Chriſtianiſme y fut établi on commença à enterrer dans les Egliſes, auſſi bien que dehors. Mais la ville depuis étant devenue plus peuplée, & ne ſe trouvant pas aſſés de place pour les morts, il fallut ſonger à avoir des Cimetiéres publics: & pour lors on benit celui de St Innocent, où l'on porta long tems les corps. Auſſi l'appella-t-on le Cimetiére de Paris: avec le tems neanmoins, étant devenu trop petit on fut obligé d'en faire d'autres ailleurs de tous côtés, tant dans la Cité que dans la Ville & l'Univerſité.

Les Juifs même, en eurent auſſi bien que les Chrétiens, comme étant fort conſiderés de nos Rois, à cauſe du profit & des grands tributs qu'ils en tiroient, auſſi les logerent-t-ils en pluſieurs quartiers de la ville, où ils leur permirent d'acheter des places pour ſe faire enterrer. Les tombeaux, les oſſemens, les tombes & les épitaphes que l'on a deterrées dans quelques maiſons de la rue Pierre-Sarazin, & particulierement dans celle de Mr Talon, Avocat General: les inſcriptions encore qui compoſent les murs de l'Ecurie de Monſieur Doujat, Conſeiller en la Grand'Chambre, les marches de l'eſcalier de Mr Briçonnet, Conſeiller au Parlement, dans la rue de la Harpe, près de la rue Pierre-Sarazin; le nom même de Sarazin qui eſt demeuré à cette rue, & que les Chrétiens donnoient autrefois aux Juifs par deriſion; tout cela enſemble, & bien d'autres choſes que je remarquerai quand il ſera tems, ont

fait croire avec raiſon que les Juifs avoient là un Cimetiére. Sans celui-ci pourtant, ils ne laiſſoient pas d'en avoir encore deux autre-part ; l'un que je n'ai pû découvrir, que Philippes le Bel en 1311, donna aux Religieuſes de Poiſſi, fondées par St Louis ; l'autre à la rue Galande, & dont ils firent refus en 1258 de payer les droits Seigneuriaux aux Chanoines de Notre-Dame qui en étoient Seigneurs.

Le nom de Juiverie que porte la rue qui aboutit au petit pont, & au pont Notre-Dame, celui de Judas qu'on a donné à la rue qui eſt près des Carmes & de celle de la montagne Ste Geneviéve, & celui des Juifs que conſervent encore deux rues, l'une à la halle, l'autre derriere le petit St Antoine, nous informent que les Juifs avoient leurs maiſons en ces quartiers là, ſeparées de celles des Chrétiens.

Les Regîtres du tréſor portent que leurs Ecoles étoient à la rue de la Tacherie, & que Philippe le Bel en 1311, les donna à perpetuité à Jean de Prunin ſon cocher, tant à lui qu'à ſes ſucceſſeurs.

Le grand Paſtoral fait mention, en 1245 & 1267 des Juiveries de St Bon, & de la rue de la Harpe : & de plus, les titres du Temple nous aſſurent que les Juifs avoient une Synagogue dans la Paroiſſe de St Jean en Greve.

Parce que je viens de dire des Cimetiéres, il ſe voit qu'ils étoient hors des limites de l'ancien Paris, que nous appellons la Cité : Raoul de Preſle, prétend que cela ſe pratiquoit ainſi pour éviter la puanteur que ces ſortes de lieux peuvent exhaler. Peut-être, eſt-ce par cette raiſon qu on les plaça ſi loin : peut-être auſſi fut-ce par neceſſité. Car outre que dans la Cité, il ne ſe trouvoit pas aſſés d'eſpace pour y en faire, c'eſt que de plus, ils ne pouvoient être trop grands pour une ville qui commençoit à devenir la plus peuplée & la plus groſſe du Royaume.

Touchant l'agrandiſſement de Paris, on croit que depuis Julien l'Apoſtat, juſqu'au ſiége des Normans, Paris avoit étendu ſes ſaux-bourgs au delà de la riviére de chaque côté ; mais qu'ayant été ruinés par ces barbares, & redreſſés depuis, alors on fit une cloture pour les renfermer, afin d'être à couvert & en état de ſe deffendre. Mais on ne ſait ni quand ni par où ce travail fut commencé : ſi ce fut du côté de l'Univerſité, ou bien de l'autre, que nous appellons la Ville.

A lire ſimplement les Commentaires de Ceſar, Paris de ſon tems ne conſiſtoit qu'en l'Iſle ſeule du Palais, & fut entierement brulé par Camulogenes, & les habitans. Que ſi nous examinons ce qu'en diſent & Julien & Ammian Marcellin, c'étoit le lieu où l'Empereur Julien paſſoit quelquefois l'hiver, où Valentinien ſéjourna quelque tems, où ils avoient leurs Palais, & de plus c'étoit une ville accompagnée de faux-bourgs, avec une place publique, ou marché.

Or eſt-il que ce Palais & ce marché ne pouvoient être compris dans une Iſle telle que celle-ci, étroite comme elle eſt, & avec ſi peu de longueur : ce qui fait voir clairement que les Pariſiens las d'être toujours inſulaires s'étoient répandus & logés en terre ferme. Et peut-être, à conſiderer de près le paſſage du treiziéme livre de Marcellin, où il appelle cette Iſle le Château de Paris, & le confrontant avec onze ou douze autres, où il donne toujours à cette ville le nom de Paris, infailliblement on appercevra qu'en parlant du Château de Paris, il n'entend autre choſe que l'Iſle, comme étant la forteresſe & la citadelle des Pariſiens ; & au contraire, quand il vient à dire la Ville de Paris, ce qu'il fait plus de dix fois, alors il comprend tout ce qui étoit bati tant en deça qu'au delà de la riviére ; ſi bien qu'il ſemble n'en avoir uſé ainſi, que pour diſtinguer l'ancien Paris d'avec le nouveau, l'Iſle du continent, la ville de la citadelle, & la plus petite partie de la plus grande.

En effet, le moyen d'accorder tous ces paſſages enſemble, & pourquoi vouloir tenir pour rien des faux-bourgs, un marché, un Palais. Le ſéjour du Gouverneur de la Gaule, & des Empereurs Romains, ſeroit-il compté pour

rien, ſur tout dans un tems qu'on ne donnoit plus à la Cité, ni à ſon Iſle que le nom de Citadelle. Car il ne faut point douter que ſous Julien l'Apoſtat, Paris n'eût bien plus d'étendue que du tems de Jules Ceſar. Avec tout cela, l'on ne ſait pas par quel côté les Pariſiens ſortirent de leur Iſle : il y a plus d'apparence neanmoins, que ce fut par celui de l'Univerſité, à cauſe de ce Palais nommé dans nos anciennes chartres, le Palais des Thermes qui ſe trouve encore dans ce quartier là, & qui vrai-ſemblablement, fut le premier édifice bâti au de là des ponts. Or comme un Palais de cette qualité là a beſoin du voiſinage, & ne s'en peut paſſer, il ne faut pas s'étonner ſi dès le tems de Julien il y avoit un faux-bourg ; & quoique d'ordinaire les Palais des Empereurs fuſſent renfermés dans les villes, la petiteſſe de Paris, auſſi bien que de ſon Iſle, qui d'ailleurs regorgeoit d'habitans, obligea les Romains pour batir celui-ci, de préferer la montagne que nous appellons de Ste Geneviéve, tant pour ſon air pur & la belle vue, dont on jouiſſoit alors, que parce qu'on découvroit de là tout ce qui ſe paſſoit dans la ville, & dehors. Il fut donc placé ſur la pente de cette coline, & on laiſſa là l'autre côté de la riviére, comme puant, humide & entrecoupé de marêts.

C'eſt de ce Palais dont il reſte de ſi belles ruines, & qui fait partie de l'Hotel de Cluny, où Clovis a demeuré, auſſi bien que Childebert & Utregothe ſa femme, qui de plus étoit accompagné d'un jardin ; où Childebert prenoit tant de plaiſir, qu'il y a planté & greffé des fruits lui même : & de plus où dans le voiſinage il a bâti St Germain des Prés, ainſi que Clovis avoit fait Ste Geneviéve.

Ce Palais eſt le ſeul monument qui nous reſte de l'ancien Paris, du tems qu'il obéïſſoit aux Romains. Le grand & le petit Chatelet, le Palais, Notre-Dame, auſſi bien que les autres Egliſes de la Cité, tout cela eſt fort moderne, & rien ne ſe voit de cette vieilleſſe venerable que je cherche, auſſi la ville a-t-elle été brûlée par trois fois.

La premiére ſous Jules Ceſar. La ſeconde du tems de Gregoire de Tours, La troiſiéme en 1034. ſous Henri I Ses Egliſes obſcures, & petites, ſes rues courtes, étroites & tortues, ſes maiſons embaraſſées & entaſſées les unes ſur les autres, ſe reſſentent bien de l'antiquité & de la rudeſſe des ſiécles d'auparavant ; quoiqu'on les ait toutes changées & remuées. Car enfin, les Quais qui aboutiſſent au cheval de bronze, n'ont été faits que depuis le pont-neuf. La rue neuve Notre-Dame, n'a été ouverte que par l'Evêque Maurice, afin de rendre l'abord de ſon Egliſe plus auguſte ; la rue de la Juiverie, & celles de la Planche-mibrai, & de la Barillerie n'ont été élargies que pour la commodité du Palais, du petit pont & du pont Notre-Dame. Dans tout ce quartier là, alors il n'y avoit ni marché ni place publique : celle dont parle Julien, écrivant aux Atheniens étoit hors de la Cité, comme j'ai dit ailleurs. Le parvis Notre-Dame fut encore fait par l'Evêque Maurice, & le marché neuf n'a été commencé qu'en 1558.

Quoique pour cet élargiſſement on ait été obligé de ruiner bien des maiſons, on ne laiſſe pas de croire neanmoins qu'il n'y en ait encore dans la Cité plus que jamais. Et de fait, ſi l'on vient à conſiderer que toutes celles qu'on a bâties ſur l'eau, tant à la rue de la Pelleterie & au marché neuf, qu'à St Landri & au cloître Notre-Dame, ne l'ont été que long-tems après le ſiege des Normans, & ſeulement depuis qu'on vint à renfermer d'une enceinte de murs les maiſons qui avoient été bâties des deux côtés de la riviere : de plus, ſi l'on compte ce grand nombre d'Egliſes anciennes qui y étoient, & que nous voyons encore, & de même, ſi l'on prend garde que la rue de la Calendre, la rue de la vieille Draperie celles de Gervais-Laurent Ste Croix & de la Savaterie, ont été ouvertes dans l'étendue du monaſtere de St Eloi ; & que ce Prieuré occupoit tout l'eſpace entouré aujourd'hui d'une partie des maiſons du marché neuf, auſſi bien que de la rue de la Barillerie, de celle de la Juiverie, & de la rue de la Pelleterie, on reconnoîtra que la Cité au-

trefois consistoit en bien peu de maisons & de rues.

Au reste en ce tems-là, le rès de chaussée étoit bien different de celui d'aujour d'hui, ce que ne font que trop voir Notre-Dame de Paris & St. Denys de la Chartre.

Et quoique Notre-Dame paroisse bien plus élevée que St Denys, son plan neantmoins ne l'est pas davantage. L'Evêque Maurice la rehaussa sur treize grandes marches, qu'on fut contraint d'enterrer sous Louis douze, & tout de même rehausser la rue de la Juifverie sitôt que le petit pont & le pont Notre-Dame qu'on rebatissoit eurent été achevés. Jusques-là Paris n'avoit été qu'une ville fort basse, & sujette en hiver à souffrir beaucoup, de l'eau, quand la riviere étoit haute.

LA CITE'.

CE quartier qui est l'ancien Paris, s'appelle presentement la Cité; nom que l'on donne d'ordinaire aux villes fort anciennes qui ayant été petites d'abord, ont été depuis agrandies avec le tems, & divisées en plusieurs quartiers. Ce nom pourtant n'a commencé à être en usage, à l'égard de ces sortes de villes que sur le declin de l'Empire Romain, & encore faut-il qu'elles soient Metropolitaines.

Pour ce qui est des autres parties de Paris, bâties depuis au-delà de la riviere, de chaque côté; l'une se nomme l'Université, l'autre la Ville. Cet accroissement s'est fait à la longue, petit-à-petit, de sorte qu'on n'en sait point le tems.

Jusqu'à Philippe Auguste, Paris n'a point été pavé; & pas un de ses predecesseurs n'avoit osé entreprendre un si grand dessein, épouvantés par la dépense: & peut-être que ce Prince lui-même ne s'en seroit pas avisé, si l'odeur piquante & insuportable des boues ne fut venue l'infecter jusques dans son Palais. Car enfin il n'y a rien de si puant, & de plus elles sont si noires, qu'elles tachent toutes sortes d'étoffes, dont les marques sont si difficiles à emporter, qu'elles ont donné lieu au Proverbe, *Il tient comme boues de Paris.*

Le Roi pour cet ouvrage s'en raporta au Prevôt des Marchands & à quelques Bourgeois; s'il ne nous en reste plus de vestiges, il ne s'en faut pas étonner; car il n'est pas possible que du pavé puisse durer 472 ans. Nicolas Bergier neanmoins s'imagine en avoir découvert, & veut que celui de la rue Planche-mibrai de celle de la Juiverie, & du commencement de la rue St Jaques, en soient des restes. Mais il ne prend pas garde qu'il confond le pavé de Philippe Auguste avec celui qui fut fait durant la Ligue, & qui en porte encore le nom, & qu'on mit alors pour essai en ces endroits, comme étant les plus frequentés de Paris.

Au reste ce sont tous cailloux longs, étroits pointus; d'ailleurs fort incommodes aux gens de pied, & qui amassent quantité de boues, à cause de leur petitesse & de leur forme. La proposition en fut faite durant les troubles, & on les employa à cause de leur dureté comme étant le vrai moyen d'éviter les grands frais qu'il faut faire pour entretenir le pavé de Paris Quoi qu'en dise Bergier, ce n'est point de ce pavé-là dont Rigord veut parler, & qu'il nomme de dures & fortes pierres; bien qu'Isidore appelle ainsi les cailloux, & que ce soit peut-être le nom qu'on leur doit donner en Latin. Et de fait Guillaume le Breton Historien contemporain, aussi bien que Rigord, dit que Philippe Auguste fit paver Paris de pierres quarrées; & je n'en vois point qui ressemble mieux à cette sorte de pavé que celui sur lequel nous marchons, & qui est bien autre pour la grosseur que ces cailloux longs & pointus de la Ligue. Tout notre pavé d'aujourd'hui, est de gros morceaux & quartiers de grès unis & quarrés qui viennent de Fontainebleau, & des environs par eau, qui n'amassent presque point de boue; de plus si commodes que les caroses

charettes & chariots roulent deſſus aiſément & que les hommes & les chevaux marchent en aſſurance.

Ce ne fut pas le ſeul ornement dont ce Prince embellit ſa ville Capitale. Cette depenſe ſi Royale fut ſuivie de quatre autres, la premiere fut cette ſeconde cloture de la Ville que nous décrirons à la fin de ce Diſcours, & qu'il exécuta avec tant de ſoin & de depenſe.

La ſeconde eſt le Cimetiere de St Innocent, qu'il environna de fortes murailles, & de bonnes portes.

La troiſiéme ſont les Halles, qu'il fit bâtir pour toutes ſortes de Marchands & de marchandiſes, & où il tranſporta la foire de St Lazare, qu'il acheta des Hoſpitaliers. La derniere fut le Chateau du Louvre, dont relevent toutes les grandes terres du Royaume, & où tant de grands Seigneurs ont été mis Priſonniers.

Nous liſons dans Rigord que d'ordinaire il logeoit au Palais, que ſes ſucceſſeurs ont abandonné au Parlement ; ce n'étoit pourtant pas la ſeule Maiſon Royale de Paris. Nous prouverons au Liv. VII. que les Rois de la premiére race ont demeuré au Palais des Thermes près l'Hotel de Cluny : & il ſe voit dans l'Hiſtoire que lui & quelques uns tant de ſes ſucceſſeurs, que de ſes devanciers, ont demeuré quelquefois au Temple.

Jean Comte de Neſle, & Euſtache ſa femme, en 1232 donnerent à St Louis & à Blanche ſa mere, leur Hotel de Neſle, que je crois être celui-là même que nous nommons l'Hotel de Soiſſons.

Bien depuis, Amauri de Neſle, Prevôt de l'Iſle en 1308. vendit à Philippe le Bel, le vingt Novembre un Hotel de Neſle encore, mais c'eſt celui là même certainement que nous nommons aujourd'hui l'Hotel de Neſle, de Nevers, ou de Guenegault, & cela moyennant 50000. livres de bons Pariſis.

Le Roi Jean y a long-tems logé, & ce fut une maiſon Royale juſqu'à Charles V. qui s'en deffit en faveur de Jean Duc de Berri ſon frere.

Charles V. enſuite bâtit l'Hotel Royal de St Paul, qui d'un côté tenoit à la Paroiſſe & à la Baſtille le long de la rue St Antoine, & de l'autre regardoit la riviere ſur le quai de St Paul. Ainſi il occupoit toute cette grande étendue de terre couverte maintenant de tant de maiſons particuliéres, tant des Hôtels de Maïenne & de Lédiguieres, que du Couvent des Filles de Ste Marie ; & le tout entrecoupé de la rue neuve St Paul, de la rue Beautreillis, de celle de la Ceriſaye, du petit Muſcq & des Lyons.

Juſques-à-preſent, on a confondu l'Hotel des Tournelles avec celui-ci, s'imaginant que c'étoit le même, & que tous deux avoient été bâtis en même tems par Charles V. mais je ferai voir le contraire au Liv. VII. En paſſant neanmoins, je ne laiſſerai pas de dire ici qu'ils étoient ſeparés par la rue St Antoine ; que la face de l'Hotel des Tournelles étoit de l'autre côté, depuis la rue des Egouts juſqu'à la porte de la ville, & que ſes cours, ſes parcs, ſes jardins, ſes galeries, & autres appartemens alloient juſqu'au de là du jardin des Arquebuſiers, & où ſont aujourd'hui les Hotels de Treſmes, de Vitry, de Veniſe, le Couvent des Minimes, l'Hopital de la Charité des femmes, la Place Royale, les rues du Foin, du Parc Royal, des Minimes, de St Gilles, de St Louis, des douze portes, & de St Pierre. Il fut acheté & augmenté par le Duc de Betford ſous Charles VI. agrandi par François I. & Henri II. & enfin ruiné avec celui de St Paul, par Charles IX. Henri III. & Henri IV.

Outre tous ces Palais, Charles VI. en avoit encore deux, l'un au fauxbourg St Marceau, l'autre à la rue du jour qu'on appelloit le ſejour du Roi ; où lui & quelques-uns de ſes prédeceſſeurs avoient des haras.

François I. en avoit encore un autre proche des Auguſtins, & même y a demeuré long-tems, afin d'être plus voiſin de la Ducheſſe d'Etampes ſa Maitreſſe logée à l'Hotel de Luines, qu'il avoit fait bâtir.

De tant de Palais, & d'Hotels, nos Rois ne ſe ſont reſervé que le Louvre ; & n'auroient plus que celui-là, ſi le Cardinal de Richelieu, en 1636. au commencement

commencement de Juin n'eut donné le ſien à Louis XIII. ſon bon maître : car quant à celui du Temple, il appartient aux Chevaliers de Malte : celui des Thermes à l'Abbayie de Cluny ; les autres ont été vendus & ſi bien ruinés, que perſonne juſqu'à preſent, n'en a pû ſeulement déterrer la ſituation, & que du Breuil même, qui en a vû bâtir la place Royale, & pouvoit avoir obſervé quantité de veſtiges & de reſtes, tant de l'Hotel de St Paul, que de celui des Tournelles, n'a pas laiſſé neanmoins de les confondre.

Après ce que j'ai dit, il eſt aiſé de juger que Paris n'a commencé à prendre la face d'une ville un peu raiſonnable, que ſous Philippe Auguſte, mais que depuis ſes ſucceſſeurs ayant contribué de leur part à ſon agrandiſſement & à ſa beauté, avec le tems elle eſt devenue l'une des plus grandes villes, des plus peuplées, & des plus magnifiques du monde.

Les maiſons juſqu'à Henri IV. n'étoient que de bois & de plâtre ; celles du pont Notre-Dame furent faites de briques veritablement ſous Louis XII. auſſi femblerent. elles alors ſi ſuperbes, qu'on en parloit comme d'une merveille : ſi bien que quelques particuliers y prenant envie, en voulurent avoir de même. Mais jamais à Paris il ne s'en eſt tant fait de cette ſorte que ſous Henri le Grand : la place Royale, la place Dauphine, & l'Hopital St Louis qu'il bâtit furent tous de brique ; & juſqu'à Louis XIII. ce n'a été que pour les ponts, l'Hotel de Ville, les édifices publics, & les maiſons des Princes & des grands Seigneurs, qu'on a fouillé dans ces profondes & vaſtes carriéres, où l'on a fait un vuide auſſi grand que Paris.

Mais ſous le regne de Louis XIII. qui eſt une choſe ſurprenante, de la plus grande & de la plus belle ville du Royaume qu'elle étoit, elle eſt devenue en vingt-ans la plus ſuperbe ville du monde : jamais en ſi peu de rems Rome n'eſt devenue ſi admirable, & ne s'y eſt fait tant d'Hotels & de maiſons. Il n'y a point de quartier qui ne ſoit rempli de Palais, qu'on peut comparer aux plus beaux édifices des Romains. Au faux-bourg St Honoré, à la Ville neuve, dans le Mareſt, & l'Iſle Notre-Dame, tous quartiers puants ou abandonnés, nous avons vû dreſſer à la ligne quantité de rues longues, larges, droites, & y élever ces maiſons ſi ſuperbes que nous admirons, & qui ſemblent des Palais enchantés.

Qu'on ne me parle point de l'Iſle du Tibre, elle ne peut, ni n'a jamais pû entrer en parallele avec l'Iſle Notre-Dame. On n'a que faire de m'alleguer les Deſcriptions magnifiques du Mont-Palatin, que nous ont laiſſé les anciens ; elles ſont au deſſous de celle que je ferai du moindre des nouveaux quartiers.

Jamais les maiſons de Rome les mieux ſituées n'ont joui d'une vue ſi achevée, ni ſi riche que celle dont jouiſſent chès eux les Sieurs Lambert & Bretonvillier. On n'en compte pas même un ſi grand nombre dans la Topographie de l'ancienne Rome de P. Victor, & même eſt-on en doute, s'il n'y avoit pas lieu de comparer le Louvre, le Palais d'Orleans, & les Hotels de la Vrilliere, & d'Avaux, aux Palais de Mecenas, d'Auguſte & de Neron.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt très aſſuré que jamais on n'a vû dans Rome, même triomphante une place comparable à la place Royale. Celle de Ceſar, d'Auguſte, & de Trajan, d'Oenobarbe, de Diocletien furent fort petites, & la plus conſiderable de toutes s'appelloit la Grande, ou la Romaine, par excellence, comme étant la plus belle de toute la terre, & la plus vaſte. Son plan neanmoins s'il étoit long, étoit fort étroit, & compoſoit un parallelograme aſſés irregulier. Les Palais les Temples, les Arcs de triomphe, les Trophées dont elle étoit environnée, tenoient à des maiſons d'artiſans, il n'y avoit rien de ſymetrie ni de proportionné.

Cette longueur qui la rendit ſi recommandable fut toujours inferieure au quarré de la place Royale qui porte ſeptante deux toiſes en dedans œuvre ; d'ailleurs toute entourée de portiques, & de trente ſix Palais, ornés par dehors d'ordonnances de pilaſtres, & par dedans d'appartemens ſuperbes, de meubles riches, & de

peintures exécutées par les meilleurs maîtres de France & d'Italie. En un mot ſi on continue à embellir Paris avec autant de paſſion qu'on a fait depuis cinquante ans, bien des gens croient que cette ville, qui juſqu'à la fin du quinziéme ſiécle, n'étoit pour ainſi dire que de boue & de terre, regardera au deſſous d'elle & l'ancienne ville de Rome, & la nouvelle.

On y compte onze grands ponts tous de pierre, hormis deux; & tous hormis cinq, couverts de maiſons uniformes & plantées à la ligne des rues qui y conduiſent.

Celui que nous appellons le Pont-neuf, non ſeulement eſt le plus beau de tous; mais peut entrer en parallelle avec les plus ſuperbes de l'antiquité.

Des places publiques dont la ville eſt ornée, la place Dauphine, la place Royale, la place des Victoires & de Vendoſme ſont les plus accomplies.

De dix-neuf portes qui lui ſervent d'entrée, celle de St Denys & de St Antoine ont le plus de nom; la derniere à raiſon de ſes baſtions, de la Baſtille & de ſon Arc de triomphe érigé en l'honneur d'Henri III. l'autre à cauſe que d'ordinaire nos Rois font par là leur entrée, & qu'après leur mort c'eſt encore par là qu'on les porte à St Denys.

Les douze faux-bourgs qui environnent la ville, ſont autant de groſſes villes eux-mêmes: celui de St Germain entre autres, eſt reconnu pour un des miracles du monde: outre qu'il eſt ſitué le long de la Seine, & d'une plate campagne, combien s'y trouve-t-il de maiſons, de palais, de rues, d'Egliſes, de Couvents, de peuple & de grands Seigneurs? Si bien qu'il ne cede lui ſeul, & ne peut ceder qu'aux villes de Londres, d'Alexandrie, de Conſtantinople, de Paris & de Rome.

A Rome jamais on n'a compté cinq cens rues, & cependant à Paris il s'en trouve plus de mille: mais de plus cinq entre-autres qui portent chacune autant de longueur que la moitié de la ville. Quant à la rue St Jacques & celle de St Martin, qui la partagent en deux également, ou peu s'en ſaut elles font enſemble une rue ſi longue & ſi droite que nos voyageurs avouent n'en avoir point vû de ſemblable, ni qui puiſſe lui être comparée.

Ces faux-bourgs, ces places, ces ponts, & tant de rues, ſont remplies de vingt-cinq mille maiſons qu'occupent plus de quatre cens vingt mille habitans, ſans comprendre les Religieux, les Enfans de famille, les Ecoliers, les Clercs, les valets & les vagabonds; & ne faiſant paſſer que pour une ſeule maiſon chaque couvent en particulier; & tout de même les Hôtels, les Hopitaux, les Colleges & les Communautés.

Dans les ſix corps des Marchands ſe trouvent deux mille ſept cens cinquante deux maîtres, & plus de cinq mille garçons de boutique.

Dans les quinze cens cinquante-une communautés d'artiſans, on y compte dix-ſept mille quatre-vingt maîtres, trente-huit mille compagnons, & ſix mille apprentifs.

Le nombre des tireurs de bois flotté va juſqu'à quatre cens, celui des porteurs d'eau juſqu'à ſix cens, & juſqu'à dix ſept cens celui des porteurs de chaiſes. Les crocheteurs font un corps de deux mille quatre cens au moins. On fait état de quatre mille caroſſes roulans au moins, & d'autant de chevaux: & ſans tout cela de quatre cens quatre vingt-deux mille quatre cens hommes capables de porter les armes.

Pour tant d'hommes, il faut par an ſix cens muids de ſel, huit cens barils de maquereaux, deux mille barils de ſaumon, autant de morue; vingt-trois mille barils de harans; dix-neuf mille muids de charbon, vingt-ſept mille porcs, cinquante mille bœufs, ſoixante-dix mille veaux, quatre cens ſeize mille moutons, quatre-vingt mille deux cens muids de bled, deux cens ſoixante mille poignées de morue & quant aux bêtes ſeize mille muids d'avoine & ſix millions de bottes de foin.

J'ai appris toutes ces particularités ſi exactes, d'un memoire qui fut dreſſé du tems que Michel le Tellier, à preſent Secretaire d'Etat, exerçoit la charge de Procureur du Roi au Chatelet, & qui ſelon Monſieur de Guenegaud &

quelques-autres a été cauſe en partie que Paris fut aſſiegé en 1649.

Tout ce grand corps de ville que je viens de dire, eſt renfermé en toiſes de longueur: en de largeur, & en de circonference.

Mais pour juger encore mieux d'un tel eſpace, & ſi extraordinaire, il faut monter ſur la tour St Jaques de la Boucherie, & ſur le dôme de la Sorbonne. Cette tour n'eſt pas moins haute que celles de Notre-Dame: que ſi elles ne ſe trouve plus tout-à-fait au centre de Paris, il s'en faut peu; mais enfin elle eſt fort bien ſituée pour découvrir le cours de la riviere, la route des principales rues, & Paris tout entier. De là même, on diſtingue quelques Palais d'avec certaines Egliſes, & les grandes rues. Mais à vrai dire, les yeux en peu de tems ſe laſſent à conſiderer cet amas épouvantable de maiſons preſſées les unes contre les autres, de ſix, de ſept & de huit étages, qui multiplient autant de fois cette grande ville.

Du dôme de la Sorbonne, au contraire, on n'apperçoit point la Seine que lorſqu'elle entre, & ſort de Paris, on ne diſcerne les maiſons des Egliſes que par les clochers; on confond même de ſorte les Places, les Monaſteres, les Palais, les Hopitaux, les Egliſes, les rues, & même les Colleges, qui ſont dans le quartier & tout proches, que tout cela enſemble ne paroît qu'une maiſon qui regne d'un bout de la ville à l'autre

Quoique Paris n'ait pas toujours été ſi grand que maintenant, il n'a pas laiſſé d'être fort peuplé dans les ſiécles paſſés.

En 1323. lorſque Philippe le Bel donna l'Ordre de Chevalier à ſes trois fils, & ſe croiſa avec eux & les autres Seigneurs de la Cour, les Pariſiens par ſon ordre, s'étant mis ſous les armes, Edouard Roi d'Angleterre qui aſſiſta à cette ceremonie, fut fort ſurpris de voir ſortir d'une ſeule ville vingt-deux mille hommes à cheval bien montés, & trente mille piétons, fort leſtes & en bon équipage.

En 1383. après que Charles VI. eut ruiné les portes de la ville, & contraint les habitans de porter leurs armes au Palais & au Louvre, la chronique latine M S. de St Denys, porte qu'il s'en trouva pour armer huit cens mille hommes.

L'Auteur du Journal de Charles VI. & de Charles VII. dit qu'en 1448. le 15. Octobre, il ſe fit une Proceſſion de tous les petits garçons de Paris, & qu'étant partis de Notre-Dame, pour aller à St Innocent entendre la Meſſe; lui même en compta plus de douze mille cinq cens.

Godefroi ceremonial de France, page 43. dit que le Recteur de l'Univerſité fit offre d'amener au convoi de Charles VII. la totalité des Etudians que l'on eſtimoit de plus de vingt-cinq mille.

Louis XI. fit faire montre deux fois à ceux de Paris La premiére en 1467. le quatorze Septembre, où parurent trente mille hommes armés de harnois, & cinquante mille à l'ordinaire. La ſeconde en 1474. le vingt Avril, en preſence des Ambaſſadeurs d'Arragon; & pour lors, de compte fait par deux de leurs gens mêmes, il ſe trouva plus de cent mille hommes, tous vêtus de hoquetons rouges ſemés de Croix blanches.

En 1544. le huit Septembre, les artiſans firent montre auſſi devant François I. où il ſe trouva près de ſoixante-dix mille hommes.

Je ne ſaurois dire s'il s'en eſt fait d'autres depuis: mais touchant ce point, j'ai ſouvent obſervé une choſe qui m'a ſurpris, & dont bien d'autres ſe ſont étonnés, qui eſt qu'en Eté Fêtes & Dimanches après dîné, quelque part qu'on ſe trouve, & où l'on aille; le monde y eſt en foule: les Egliſes en regorgent & à peine peut-on s'y mettre à genoux, les cabarets dont on ne ſauroit dire le nombre, les jeux de boule & de paume, & autres lieux de divertiſſement ſont tous pleins.

A Luxembourg, au Palais Royal, à l'Arſenal & aux autres promenades de la Ville c'eſt la même choſe. Sortés les portes, tous les grands chemins

ſont couverts plus d'une grande lieue à la ronde de perſonnes en caroſſe, à cheval & à pied, qui vont prendre l'air & ſe réjouir, les uns à leurs maiſons de campagne, les autres, aux villages des environs.

Après cela, il ne faut pas s'étonner ſi les Papes y ont decerné tant de Conciles : ſi nos Rois y ont ſi ſouvent convoqué les Eſtats : ſi c'eſt le lieu, où de tout tems ils ont fait faire leur artillerie; où ils gardent leurs tréſors, leurs livres, leurs chartes; où ils font les Ceremonies de leurs mariages, de leurs croiſades, de leur couronnement, de leurs carouſels ; & enfin, ſi cette ſeule ville donne le branle, & fait la loi à tout le reſte du Royaume.

On ne s'étonnera pas non plus, ſi tous les François tachent de parler comme les Pariſiens, & imiter leur accent, s'ils empruntent d'eux leurs modes, leurs habits, leurs coutumes, leur luxe; enfin ſi dans les Provinces on fait plus d'état de ceux qui ſont venus à Paris, que des autres, Mais on s'étonnera ſans doute, de voir que les Flamans, les Anglois, les Danois & les Allemans ont encore bien plus d'eſtime pour Paris, & pour les Pariſiens & même que tous les honnêtes gens de ces pays-là, dans le tems que nous leur faiſions la guerre, ne laiſſoient pas de nous cherir, de s'habiller comme nous, & de tacher à nous imiter en tout.

Je laiſſe là tous les éloges que tant d'Auteurs donnent à cette ville, & que Claude Robert a entaſſés dans ſa France Chrétienne ; il me ſuffira de rapporter ce qu'en ont dit cinq des plus grands Princes, & des plus grands Capitaines de notre-tems.

Le premier que ſans Paris le Roi de France ſeroit le plus grand Roi du monde.

Le ſecond, qu'il ne pouvoit concevoir comment il y avoit un Roi de Paris.

Le troiſiéme, que le Roi & Paris unis enſemble, avoient aſſés de forces pour conquerir toute la terre.

Le quatriéme, que c'étoit la ville du monde la plus propre à ſervir de quartier d'hiver à une armée de cent mille hommes, qui y mettroit le feu.

Le dernier, que toutes les actions du Cardinal de Richelieu ſe reſſentoient de l'élevation de ſon ame, mais qu'elles étoient ternies par l'augmentation des maiſons, des quartiers & de la cloture qu'il avoit donnée à une ville qu'on trouvoit alors trop grande, trop peuplée & trop puiſſante.

Cette cloture qui n'agrandit la ville que par un bout, eſt la derniere que l'on y ait fait, nous l'avons vu commencer & achever, & j'en parlerai après avoir décrit les autres d'auparavant.

Philippe Auguſte n'eſt point ſans doute le premier qui ait environné de murailles les faux-bourgs de Paris, c'eſt-à-dire les maiſons qui avoient été bâties en terre ferme de chaque côté de la riviere, car cela avoit été entrepris & exécuté par quelqu'un de ſes prédeceſſeurs dont nous ne trouvons point le nom dans l'Hiſtoire ; choſe que j'ai découverte, & que je tacherai de donner à connoître par quantité de preuves & de raiſons.

Je ſai bien que Belle-Foreſt, Corrozet, Bonnefons, du Breuil & Malingre, ne ſont pas de cet avis; mais c'eſt une erreur qu'il faut détruire, & que ces Auteurs ont introduite pour n'avoir pas bien fouillé dans Paris, & dans l'Hiſtoire ancienne. Veritablement je n'i ay deterré que deux veſtiges de cette premiére cloture; mais j'en ai découvert pluſieurs autres dans l Hiſtoire moderne, auſſi bien que dans la ville qui nous marquent la meilleure partie de ſon plan, & de la route qu'elle tenoit.

Rigord, dit qu'en 1209. les ſectateurs de l'héreſiarque Amaury furent brulés à Paris, hors la porte dans un lieu appellé Champeaux. Perſonne ne doute que l'étendue de ce quartier-là ne fut fort petite, & renfermée dans le quartier des Halles & de St Innocent.

Je vais montrer que Philippe Auguſte porta ſa cloture bien au deſſus de

Champeaux; & je ferai voir qu'il falloit que cette porte fut quelqu'une de celles de la premiere cloture, dont je viens de parler, & qu'elle étoit ou à la rue St Denys, près de la rue des Lombards, ou peut-être que c'eſt celle dont Suger fait mention, qu'on voyoit de ſon tems dans la rue St Merry. Suger Abbé de St Denys, & Miniſtre d'état de Louis le Gros & de Louis le Jeune, eſt le premier qui en ait fait mention. Bien que ce ne ſoit qu'en paſſant, & en deux mots: mais cependant il ne laiſſe pas de nous apprendre qu'il y en avoit là une de ſon tems; & de plus placée à la rue St Martin proche de St Merry: c'eſt au livre qu'il a compoſé des choſes qui ſe ſont paſſées dans ſon miniſtere, où il raconte les épargnes, les achapts, les menages & les augmentations de revenu qu'il avoit faites pendant ſon adminiſtration. Là au commencement, il dit que lors qu'il prit le ſoin de l'adminiſtration des affaires du Royaume, une des portes de Paris, ſituée près St Merry, ne raportoit que douze livres par an: mais que depuis par ſon moyen, on en tiroit cinquante, & là-deſſus il s'en gloriſie, comme n'ayant pas fait une petite conquête d'avoir augmenté le revenu du Roi de trente-huit livres: ce qui fait croire qu'alors cette ſomme étoit fort conſiderable.

Au même endroit il paroît, que ce Miniſtre d'Etat n'avoit point de maiſon à Paris, où les affaires du Royaume l'appelloient ſouvent, & qu'il fut obligé d'en achetter une contre St Merry, & cette porte de ville dont je viens de parler, qui lui coûta mille ſols. De ce paſſage, à la verité, nous n'apprenons pas en quel tems elle avoit été faite, non plus que la route de l'enceinte où elle tenoit; mais c'eſt toujours beaucoup d'apprendre que du tems de Suger, elle étoit bâtie, & même avant lui: & ainſi, qu'il falloit que quelqu'un des devanciers de Louis le Gros l'eut fait faire. D'alleguer que pour y avoir là une porte, il ne s'enſuit pas que ce fut une porte de ville attachée à des murs, & à une clôture reguliere, puiſque Suger ne le fait point ſavoir, mais quelque fauſſe porte ſimplement: cependant, comment s'imaginer qu'une porte de ville placée ſur une grande rue, où l'on payoit des Droits d'entrée, fut denuée de murailles telles que nos fauſſes portes d'aujourd'hui, & qui alors n'étoient pas en uſage. Mais pour en être plus aſſuré & convaincre les plus opiniâtres, traçons le plan de cette clôture, & de ſa route, afin qu'on n'en puiſſe douter.

Cette clôture du côté de l'Univerſité renfermoit la place Maubert, auſſi bien que ſon voiſinage, commençoit au petit pont, & finiſſoit à la rue de Bievre juſques ſur le bord de l'eau.

Du côté de la ville, elle commençoit à cette place que nous appellons la Porte Baudets; en tout cas, aux environs: puis tournant proche de la Paroiſſe de St Jean le long du cloître, juſqu'à une vieille tour, qui ſubſiſte encore, & que nous appellons la tour du Pet au Diable: de là elle alloit gagner une autre tour de même fabrique, & qui ſe voit encore dans la rue des deux portes, au logis d'Honoré Barentin Conſeiller au Parlement, entre la rue de la Verrerie, & la rue de la Tixeranderie: après elle paſſoit à St Merry, tout contre l'Egliſe, dans un lieu nemmé l'Archet St Merry: & enfin finiſſoit au bout du Pont au Change, dans le marché de la porte de Paris.

Quantité de raiſons au reſte fortifient cette decouverte, & en font encore mieux voir la verité.

Premierement le milieu du logis du Conſeiller Barentin, defiguré comme il eſt par une groſſe tour quarrée, vieille, dont perſonne ne ſait l'origine, qui d'ailleurs reſſemble mieux à une fortereſſe des ſiécles les plus reculés, & à une tour de la clôture d'une ville, qu'à toute autre choſe. Elle eſt placée entre la porte St Merry, & la porte Baudets, qui étoit la route que tenoit cette premiere enceinte; & tous ceux qui en conſiderent la maniere de près, ne font aucune difficulté de croire qu'elle n'en fit partie, & n'en ſoit une bonne marque.

En ſecond lieu, les noms des portes ne ſont point demeurés ſans raiſon tant à la porte de Paris, qu'à la porte Baudets: quiconque fera reflexion ſur

cette remarque reconnoîtra de lui même que ces deux endroits ne les ont conſervés que parce que, ſans doute, ils ſervoient de portes pour entrer dans la ville.

Quant à ce que pretend du Breuil, & beaucoup d'autres, qu'il ne faut pas prononcer la Porte de Paris, mais le Port ou l'Apport de Paris, c'eſt une erreur ſi mal fondée, que toutes les anciennes chartes la refutent, où cette place eſt toujours appellée la Porte de Paris. Et dans le Regître du Parlement intitulé, *Olim*, eſt un Arrêt de l'année 1261. où la porte Baudets eſt appellée *Porta Baudia.*

En troiſiéme lieu, nous liſons dans Raoul de Preſles que ſous Charles V. on montroit encore le jambage d'une porte près St Merry : or ce jambage là ſans doute étoit de celle-là même dont parle Suger; & nous voyons dans le même Auteur, que juſqu'à François I. le bour de la rue St Martin le plus proche de St Merry, a porté le nom de l'Archet St Merry; & cela, ſelon toutes les apparences, à cauſe que la même porte, ou du moins ſon arcade ont ſubſiſté long-tems à cet endroit de la rue.

En quatriéme lieu, de tout ce qui ſe trouve au delà de cette clôture, il n'y a rien qui ne ſoit placé hors la ville en ce tems-là, dans les Titres & les Manuſcrits : témoin St Magloire lès Paris, St Martin des Champs, St Paul des Champs, St Antoine des Champs, & le quartier nommé Champeaux, qui ne ſignifie autre choſe que petits champs, où ſont bâties les Halles, & le Cimetiere St Innocent.

En dernier lieu, il ſe voit dans l'ancien Rolle des Carrefours, qu'autrefois les Crieurs jurés, peu de jours après la mort de nos Rois, faiſant leurs proclamations, ne paſſoient point le bout des rues qui tenoit à cette clôture. Cette coûtume abolie maintenant ne s'obſervoit alors que pour avertir un chacun de prier Dieu pour le Prince deffunt, & le repos de ſon ame: que s'ils ne paſſoient pas outre, & ne ſortoient pas de la ville, c'eſt qu'alors il y avoit peu de maiſons au delà, & de plus que tels cris n'ont jamais été faits dans les faux-bourgs.

Comme cette derniere raiſon n'eſt pas tout-à-fait à mépriſer, auſſi eſt-ce la ſeule dont je me ſervirai pour prouver l'étendue de la cloture de Paris du côté du Midi, appellé l'Univerſité; attendu que dans ces mêmes Rolles, que j'ai allegués, il n'eſt parlé en ſemblables occaſions que du petit pont & & de la place Maubert, & pour cela on croit que tous deux ſont les limites de cette clôture. Si l'on vient à comparer l'eſpace que renfermoit cette premiére enceinte, avec celui de la ville, qui n'étoit autre que la Cité, & renfermée toute entiére dans ſon Iſle, on avouera, ſans doute, que la petiteſſe de cette enceinte, étoit bien proportionnée à celle de la ville, comme étant fort petite.

Philippe Auguſte en uſa tout autrement, lorſqu'il fit la ſienne, il eut une vue plus grande, & voulut que ſa Capitale eut quelque proportion avec la grandeur de ſon Royaume: & pour cela il fit prendre à ſa clôture un ſi grand tour, & la rendit ſi vaſte, qu'elle renfermoit quantité de vignes & de terres labourables; & afin que tout ce vuide fut rempli, il tâcha de porter les Pariſiens à y bâtir. Il entreprit ceci en 1190. avant que de partir pour ſon voyage d'outre mer; & cela pour mettre à couvert des ennemis, un grand nombre d'Egliſes, de maiſons & d'Habitans, qui compoſoient de gros fauxbourgs au deſſus de l'ancienne & premiére clôture; il en abandonna la conduite pendant ſon abſence aux Septemvirs ou Echevins, qui leverent ſur Paris l'argent qu'il falloit pour cette dépenſe.

Cette entrepriſe lui fut tellement à cœur, qu'entre tant d'affaires qui demandoient ſes ordres, pendant ſon voyage il recommanda celle-ci en particulier aux Echevins par des lettres qu'il leur faiſoit exprès; il ſe chargea même en 1211. du ſoin de celle de l'Univerſité : & enfin avant que de mourir, il eut le plaiſir de voir toute cette enceinte achevée.

Rigord dit qu'il exécuta ce grand deſſein avec beaucoup de juſtice & de charité, afin que ceux à qui appartenoient les terres par où paſſoient ces murs, n'euſſent pas ſujet de ſe plaindre de lui; car il en acheta le fonds argent comptant.

Ce paſſage au reſte eſt celui que les gens du Roi & les Officiers du Tréſor font ſonner ſi haut, pour faire entendre que la clôture de Paris appartient au Roi.

Cette figure circulaire fut obſervée à la ſeconde clôture, de ſorte qu'on affecta de mettre la Cité dans le centre de ce grand cercle, tant parce que c'eſt la figure la plus parfaite, & qui comprend toutes les autres, qu'à cauſe de ſa capacité, où l'on renferme plus de choſes que dans le quarré, le triangle, & tout le reſte.

Ses portes qui étoient couronnées d'une repreſentation de la Vierge, & bordées de deux tours, ne furent ruinées que ſous François I. Ce qui eſt ſi vrai qu'en 1533. par ſa Declaration du mois d'Avril, il ordonna que les Images de la Vierge, qui leur ſervoient d'ornement, fuſſent conſervées & dreſſées auprès, dans les endroits les plus remarquables.

Corrozet aſſure les avoir toutes vues en 1581. Quant à moi, je n'en ai pû trouver qu'une, qui eſt celle de la porte aux Peintres, élevée ſur un pied d'eſtail, contre une maiſon de la rue St Denys, qui fait le coin d'un cul de ſac, appellé la porte aux Peintres.

Le Proprietaire en a eu tant de ſoin, qu'ayant rebâti ſa maiſon, pour marquer plus de veneration, il a poſé cette figure ſur un pied d'eſtail, l'a fait peindre & couronner d'un dais, avec cette Inſcription en lettres d'or au bas, *Cette Image, étoit ſur l'ancienne porte qui fut abatue en* 1535. *& a été miſe ici pour ſervir de memoire*

Elle eſt de pierre plus grande que nature, tient le petit Jeſus entre ſes bras, & le regarde amoureuſement: & après tout elle ne paſſe pas pour mal faite quoi qu'ancienne de plus de quatre cens ſoixante ans.

On prétend que toutes les autres étoient de même, ou en approchoient. Quant à celle qui ſe voit à la rue St Honoré ſur la porte de l'Egliſe des Prêtres de l'Oratoire, elle couronnoit la porte St Honoré; mais de cela, on n'en a autre preuve ni certitude que la conformité qui ſe rencontre entre elle, & celle de la porte des Peintres.

La ſeconde clôture commençoit à la riviere, au deſſus de la Cité, & aboutiſſoit à la riviere, au deſſous: la Seine à ces deux endroits étoit traverſée par de groſſes chaînes de fer, attachées à des pieux, & portées ſur des bâteaux, qui diſpoſés de la ſorte ſembloient continuer ces murailles: & par ce moyen, rendoient Paris auſſi peu acceſſible par eau, que par terre. Au deſſous on ſe contenta d'élever la tour du Bois, & la tour de Neſle ſur les deux bords, vis-à-vis l une de l'autre, croyant que cela ſuffiroit pour empêcher d'approcher de la ville, ni qu'on l'attaquât par là.

Les murs du quartier qu'on nomme la Ville, n'étoient point attachés à la tour du Bois, qui tenoit à une des Baſſe-cours du Louvre, & à la rue d Hoſteriche, & n'avoient été commencées qu'au deſſous de ce Palais, afin qu'il lui tint lieu de Citadelle. Du côté de la riviere on y avoit fait une porte deffendue ſimplement de deux tours qui tenoient à la tour du bois, & qu'on nommoit la Porte du Louvre: elle fut abbatue en 1531. par Ordre de François I. & conduiſoit non ſeulement hors de la ville, mais encore à la principale entrée du Louvre, qui étoit alors ſur le bord de la riviere.

Cette clôture donc commençoit au deſſous des foſſés du Louvre, & venoit gagner la rue St Honoré, entre la rue du Louvre & celle du Coq. Là il y avoit une porte, on ne ſait point comment elle avoit nom du tems de Philippe Auguſte; mais l'Egliſe St Honoré ne fut pas plutôt fondée, qu'on l'appella la porte St Honoré, & fut démolie en 1532.

La clôture au reſte qui joignoit cette porte, paſſoit entre la rue d'Orleans

& celle de Grenelle, il en reſte encore des veſtiges chés les Prud'hommes & on m'a dit qu'on en avoit vu à l'Hotel de Harlay, qui ont été ruinés depuis quelques années: l'Hotel de Soiſſons en ce tems-là, en étoit borné & traverſé.

Charles VI. ruina les murs de la ville, qui s'y trouverent, pour fonder l'eſcalier de Lóuis Duc d'Orleans ſon frere, qui y demeuroit alors & même pour élargir la maiſon; la rue Cocquilliere qui la terminoit, la termine encore à preſent; elle avoit communiqué ſon nom à une fauſſe porte qui d'un côté tenoit à l'Hotel de Soiſſons, où eſt la Chapelle de la Reine, & de l'autre à la maiſon du Sr de Combes grand Audiancier, où il reſte encore une tour ronde de celles qui la flanquoient. Cette fauſſe porte avoit pluſieurs noms, car tantôt on l'appelloit la porte de Bahagne, qui étoit le jargon de ce tems-là, pour dire de Boheme, & qui eſt maintenant l'Hotel de Soiſſons, tantôt la porte au Coquillier, & tantôt la porte Coquilliere, à cauſe d'un Bourgeois nommé Pierre Coquillier, qui demeuroit dans cette rue là ſous Philippe le Bel, & qui vendit ſon logis à Gui Comte de Flandre: De là ces murailles venoient à la rue Mont-marte, & paſſoient entre la rue Plâtriere, & celle qu'on devroit appeller du ſéjour, parce que nos Rois y avoient une maiſon de plaiſance, nommée le ſéjour du Roi. On m'a aſſuré qu'elles ſubſiſtent encore ſur le derriere de la plupart des maiſons de ce quartier-là, & ſervent de murs mitoyens aux logis de ces deux rues. J'en ai vu dans une des maiſons de la rue du Jour, vis-à-vis l'Hotel de Royaumont; & en 1656. tout au commencement, M. Heron a fait ruiner les reſtes que j'avois vu l'année d'auparavant, dans celle qu'il a dans la même rue, parce qu'ils occupoient trop de place.

Juſques-là, cette clôture va quaſi toujours en tournant, & à quatorze ou quinze toiſes, tant de la rue du Jour, de la rue Plâtriere, que de celles de Grenelle, d'Orleans, des Poulies & du Louvre: ou pour mieux dire, ces rues ſont alignées de ſorte qu'elles ſe trouvent éloignées également de ces murs, & ont été conduites la plupart ſur le plan & la route qu'ils tenoient & tiennent encore.

A la rue Mont-martre, entre celle du Jour & la rue Plâtriere, étoit encore une porte de cette ſeconde clôture, que ſous Philippe Auguſte on appelloit tantôt la Porte St Euſtache, parce qu'elle étoit voiſine de cette Egliſe, & tantôt la Porte Mont-martre, parce qu'elle conduiſoit à Mont-martre, & traverſoit la rue qui porte le même nom.

De la rue Mont-martre, cette enceinte paſſoit à la rue Montorgueil, entre la rue Quiquetonne, & la pointe St Euſtache; & de fait, à cet endroit là il en reſte des morceaux ſi longs & ſi entiers, que je les ai vu ſervir de jeux de boule, & je penſe même qu'ils en ſervent encore. Elle finiſſoit à la rue Montorgueil proche d'une Hotellerie ou pend pour enſeigne la Bouteille. Là ſe voient pluſieurs maiſons en ſaillie de quelques deux toiſes. Contre la premiere étoit dreſſée une fauſſe porte, qu'on avoit fait pour la commodité des Comtes d'Artois, qu'à cauſe de cela, on appelloit, tantôt la Porte au Comte d'Artois, tantôt la Porte Comteſſe d'Artois, qu'à la fin en 1543. on jetta par terre, auſſi bien que l'Hotel d'Artois & l'Hotel de Bourgogne, qui y étoient attachés, qu'on partagea en pluſieurs places, & qui par Edit du Roi, furent vendues à divers particuliers.

Mathieu Drouet acheta la ſixiéme, & s'obligea d'abattre à ſes dépens cette fauſſe porte qui tenoit d'un côté à l'Hotel de Bourgogne, & de l'autre, à cette maiſon en ſaillie que j'ai dit, où eſt plantée exprès une petite borne contre, pour apprendre à la poſterité l'endroit où elle étoit ſituée.

Les murailles qui continuoient cette enceinte, entre la rue Pavée, la rue Mauconſeil, & celle du petit Lion; depuis la rue Montorgueil juſqu'à la rue St Denys, furent renverſées preſque toutes alors par ceux à qui on vendit les maſures & les ruines de ces Hotels. De tous les logis qui furent bâtis là, il n'y en a pas un, où s'il s'en trouve le moindre reſte, Diego de Mendoſſe ruina tout, auſſi bien que les autres, hormis une tour ronde qu'il conſerva, qu'on voit

encore

encore à l'Hotel de Mendoſſe qui appartient preſentement au Sr Courtin de Tannequeux.

Mais quant à la plupart des autres, qui regnent depuis cet Hotel juſqu'à la rue St Denys quelques reſtes ſervent de murs mitoyens aux maiſons de la rue du Petit-lion & celle de Mauconſeil ; j'en ai découvert chés le Preſident Berthier & au logis du Sr Bourlon Maître des Comptes, & chés Prevôt Grennetier ; & penſe même que je pourrois retrouver la butte des Arbaleſtriers que j'y ai vû il n'y a pas long tems, où ils alloient s'éxercer, avant que d'être transferés au baſtion de Lardoiſe. Les Ecuries d'une grande Hotellerie de la rue St Denys, qui a pour enſeigne la Sellette-rouge ont été bordées de ces murs, juſqu'en 1640. ou 1641. Contre cette maiſon, ou un peu au delà, Philippe Auguſte avoit dreſſé une des principales portes de Paris, qu'on nommoit la porte aux Peintres, parce qu'auparavant les Peintres qui travailloient à freſque, ſe tenoient tous là auprès : Quoique peut-être, y eut il plus de raiſon de l'appeller la Porte St Denys, parce qu'elle conduiſoit à cette Abbayie ſi renommée, le Mauſolée de nos Rois, d'autant plus que la rue où on l'avoit placée en portoit le nom.

Je laiſſe là St Jaques de l'Hopital qui étoit tout contre, n'étant pas à propos qu'elle en prit le nom, puiſqu'au quartier de l'Univerſité, il y avoit une autre porte St Jaques, & qu'ainſi il y auroit eu deux portes du même nom, choſe embaraſſante : quoiqu'elle ait été ruinée tout-à-fait en 1535. ſon nom neanmoins n'eſt pas oublié, & ſera conſervé, tant qu'un cul de ſac placé au même endroit, appellé encore la Porte aux Peintres ſubſiſtera : & qui eſt celui là même dont j'ai parlé un peu auparavant, où au coin eſt élevée cette figure de la Vierge qui la couronnoit.

De la rue St Denys, à la Porte St Martin, cette cloture rouloit entre la rue Greneta, & la rue aux Oues, à travers la rue Bourg-l'Abbé, où il y avoit encore une fauſſe porte nommée la Poterne-Bourg-l'Abbé.

Je dirai en paſſant que le nom de la rue aux Oues a été changé, & que mal à propos, pour l'établir on a ſculpé un ours contre une de ſes maiſons, puiſque ſon vrai nom eſt celui de la rue aux Oues, parce que de tout tems, c'étoit une Rotiſſerie publique : & comme alors on n'étoit pas ſi friand qu'aujourd'hui, les oiſons du voiſinage chargeoient plus les broches que les chapons du Mans, ni les autres viandes délicates, qu'on apporte de loin. Et de fait dans toutes les anciennes chartes, elle eſt appellée la Rue où l'on cuit les oies : ce changement de nom vient de ce que nos anciens prononçoient la lettre O, comme nous prononçons Ou, & ainſi appelloient Oue, ce que nous appellons Oie, ſi bien qu'il faudroit dire la rue aux Oies, & non pas la rue aux Oues.

Dans quelques maiſons de cette rue, ſe voyent auſſi des reſtes de cette enceinte, & qui de là venoit à la rue St Martin, où il ne reſte aucune marque de cette grande porte, nommée la Porte St Martin, qui fut démolie en 1530. au mois de Septembre, & neanmoins, y a-t-il quelque apparence qu'elle devoit être fort proche des maiſons tant du Sr Cardon, que de Ginet, l'une à main droite, & l'autre à gauche : car enfin dans toutes deux, il ſe voit des reſtes de ces mêmes murailles, & par conſequent qui la joignoient, & cela depuis la porte du Comte d'Artois. Ces pans de murs au reſte, & ces veſtiges ſi conſiderables ſuivoient aſſés regulierement la rue de Mauconſeil, & celle aux Oues, mais depuis-là juſqu'à la riviere, je ne vois que celle de Paradis, & la rue des Francs-Bourgeois, où l'on ſe ſoit aſſujetti à leur plan.

J'en ai découvert encore chés le Sr Colbert, à la rue Garnier-St-Ladre, que quelques-uns appellent Grenier-St-Ladre, mais mal ; car il faut dire Garnier-St-Ladre, nom qu'elle a pris d'un homme qui logeoit là. J'en ai vû encore à la même rue dans d'autres maiſons, auſſi bien qu'en beaucoup d'autres de la rue Beau-bourg, qui étoit traverſée d'une fauſſe porte, appellée tantôt la Porte Beau-bourg, & tantôt la fauſſe porte Yderon, à cauſe de la rue Nicolas Yderon,

tout contre, qui depuis a changé de nom; il falloit qu'elle ne fut pas loin de la maiſon du Sr de Mauvilain puiſqu'on m'a montré chés lui une tour, & des murs qui faiſoient partie de cette cloture, & qui même ſi ſouvent ont été conteſtés au Sr Cornuti, ſon beau-pere, que pour conſerver ceux qui ſubſiſtent encore, il a été contraint de s'accommoder avec eux de la tour, qu'on a ruiné depuis 7 ou 8 ans.

De la rue Beau-bourg, cette enceinte paſſoit à la rue Ste Avoie, entre les maiſons des Srs de Bruxelles, Courtin & de Roiſſi; c'eſt ce qui ſe nomme à preſent l'Hotel de Meſme, qu'on appelloit auparavant l'Hotel d'Avaux & qui fut ſi ſuperbement bâti par le Comte d'Avaux, ſous la conduite de Pierre le Muet, l'un des premiers Architectes du ſiécle.

Entre ces logis & l'Egliſe Ste Avoie, Philippe Auguſte avoit fait dreſſer une porte qu'on appelloit la Porte Ste Avoie; qui ſans doute étoit attachée aux Hotels de Meſme & de Montmorancy, ce qui ſe voit clairement par les murailles qui d'un côté ſont encore debout chés Madame de Meſme, & de l'autre font la ſeparation de l Hotel de Montmorancy, & du logis du Sr de Bouville, où demeure Mr de Morangis.

De pluſieurs portes, tant ſur le devant que ſur le derriére, que Meſſieurs de Montmorancy firent faire pour la commodité de leur Hotel, une entre autres fut ouverte à la rue du Chaume dans l'épaiſſeur du mur de cette clôture. Quoique cette famille ſoit éteinte, ce paſſage neanmoins fait toujours partie de leur Hotel, & avec quelques reſtes de ces anciens murs, tient encore aux maiſons de Mrs de Sourdis & d'Ormeſſon, qui ſont à la rue du Chaume, à côté de la Chapelle de Bracque, que nous appellons la Mercy.

Là auſſi étoit une fauſſe porte, nommée la Porte du Chaume, mais que jamais on n'appella la Porte de Bracque, comme quelques-uns ont prétendu. Celle-ci aſſurément n'étoit point du nombre des autres que Philippes Auguſte fit faire, n'ayant été bâtie que long-tems depuis, ſous Philippe le Bel. Par ſes Lettres données à Melun en 1297. le Dimanche avant la Fete de St Vincent, il permit aux Templiers de l'ouvrir, ſe reſervant pourtant le pouvoir de leur en ôter la jouiſſance quand bon lui ſembleroit, & ſans que cette permiſſion pût nuire ni préjudicier ni à lui, ni à la communauté de la Ville. La ſuite des murailles qui y tenoient, ſe trouve mieux dans ce quartier-là qu'en pas un autre, elles ſervent de murs mitoyens à la meilleure partie des maiſons tant de la rue du Chaume. que de celle des Blancs manteaux; elles ſeparent leur jardin du cloître, regnent preſque tout le long de leur monaſtere, & ſont encore garnies des mêmes tours, & des autres accompagnemens dont Philippe Auguſte les avoit revêtus. Ce Couvent eſt ſeparé de la vieille rue du Temple par une ſuite de maiſons qui la bordent de ce côté-là, & qui tiennent à la rue de Paradis, & à celle des Blancs-manteaux.

Quant à la rue des Blancs-manteaux, ſon premier nom étoit celui de la vieille parcheminerie, mais on ne ſait point l'année ni quand elle a changé, pour celui qu'elle porte à preſent, quoiqu'on ſoit aſſuré qu'elle l'a emprunté des Religieux de St Guillaume, qui s'y vinrent établir en 1258. qu'on appelloit les Serviteurs de la Vierge, ou les Blancs-manteaux.

A la vieille rue du Temple, au bout des anciennes murailles qui ſe voient dans ce Couvent, & qui ſe voyoient il n'y a pas long-tems dans les maiſons contigues, étoit attachée une porte qu'on appelloit la Porte Barbette, à cauſe d'Etienne Barbette Prevôt des Marchands, qui demeuroit tout contre, du tems de Philippe le Bel. C'eſt celle-là même au reſte que deux grands attentats ont rendue ſi memorable.

Le premier quand la maiſon de ce Prevôt des Marchands fut pillée & ruinée par la populace.

Le ſecond, lorſque Louis Duc d'Orleans fut aſſaſſiné par l'ordre de Jean Duc de Bourgogne. Depuis là, il n'y avoit point de porte juſqu'à la rue St Antoine, que les murs de la ville alloient gagner près de l'Egliſe Ste Catherine & les Jeſuites, & regnoient tant le long de l'Hotel du Lude & de celui

d'Albret, que des Hotels de Lorraine, de St Pol & d'Angoulême, entre la rue des Roſiers, la rue des Juifs, & celles du Roi de Sicile & des Francs-bourgeois.

Je dirai en paſſant, que cette rue des Francs-bourgeois, a emprunté ſon nom de tous les gueux de Paris, qui y logeoient il n'y a pas cinquante ans: que dans le jardin du Maréchal d'Albret ſubſiſte une des tours de cette cloture dont on a fait une grande niche; & que dans les quatre autres Hotels que je viens de nommer, ſe trouvent encore des veſtiges de cette enceinte.

Il ne nous reſte plus à parler que de la porte Baudets, de la fauſſe porte St Pol, de la porte des Barrés, de la porte Barbeaus, & des murs qui les joignoient & où elles étoient attachées.

La porte Baudets a pluſieurs noms dans nos chartes, auſſi bien que dans nos Hiſtoriens, tantôt c'eſt Porta Baudet, & *Porta Baud* en Latin; tantôt en François la Porte Baudet, la Porte Baudoyer, la Porte Baudayer: mais plus frequemment la Porte Baudets; elle fut bâtie par Philippe Auguſte, à la rue St Antoine, & attachée à un mur parallelle à l'Egliſe des Jeſuites, & qui non ſeulement borde l'entrée de leur maiſon; mais eſt mitoyen entre-eux, & le Sr Malo, Conſeiller au Parlement. On lui avoit ſubſtitué le nom de l'autre ancienne porte, dont il a été parlé en parlant de la premiére clôture, & qui cependant, ne laiſſa pas de demeurer toujours au lieu où elle étoit auparavant: il ne reſte plus de marques ni de l'une ni de l'autre, & neanmoins il y a grande apparence que la derniére tenoit à la muraille du Conſeiller Malo, & des Jeſuites, qui paſſoit à la rue de Joui entre la maiſon Profeſſe, & celle du Sr Morant, que ces Peres ont achettée pour y être plus au large. Le pan du mur qui les joignoit étoit flanqué de deux tours rondes; dans l'une les Jeſuites ont pratiqué leur eſcalier, & depuis quelques années, ils ont abbatu l'autre, qui ſe voyoit à la rue de Joui, vis-à-vis d'un autre toute pareille, & qui ſubſiſte encore dans le Monaſtere des Religieuſes de l'Ave Maria.

Elles gardoient toutes deux la fauſſe porte St Pol autrement dite la fauſſe Poterne St Pol: celle de l'Ave Maria eſt entiére, & continue l'ancienne muraille de la ville, qui regne le long de ce Couvent, depuis la rue de Joui, juſqu'à celle des Barres, & de plus accompagnée encore d'une tour, telle que l'autre dont je viens de parler. Dans l'épaiſſeur de ce mur, qui tient à ces deux tours, on a épargné des eſcaliers, auſſi grands que commodes, & des chemins fort larges. Dans l'une des tours eſt le chauffoir des Religieuſes & dans l'autre l'eſcalier qui conduit à leur infirmerie; & tout cela enſemble, compoſe la plus longue ſuite de murailles, la plus entiere, & la moins interrompue que nous ayons de cette ſeconde clôture.

Au bout de ce mur, dans la rue des Barres proche du grand portail de l'Ave Maria étoit une porte, à qui nos anciennes chartes donnent plus d'un nom; car elle y eſt appellée la Porte des Beguines, & la porte des Barrés; des Beguines, parce que certaines Religieuſes de ce nom-là furent fondées par St Louis à l'endroit même qu'occupent à preſent les Filles de l'Ave Maria, & quoiqu'elle fût aſſés proche de la riviere, il y en avoit encore une autre ſur le bord, qui dans nos titres eſt nommée la Porte *Barbéel devers Lyaue*, tant parce qu'elle tenoit à la riviere qu'à cauſe d'une maiſon qui appartenoit, & qui appartient encore à l'Abbayie de Barbeaux.

Je voudrois bien me diſpenſer de parler de l'étendue de la clôture de Paris du côté de l'Univerſité, mais la crainte que j'ai qu'avec le tems on ne la renverſe, & que ſes faux-bourgs ne viennent à être renfermés ainſi qu'il a été propoſé déja pluſieurs fois: c'eſt ce qui m'oblige à ne la pas laiſſer là, ſans en raporter le détail.

Son plan donc eſt le même que celui que donna Philippe Auguſte à ſon enceinte de ce côté-là, & qui a ſemblé ſi grand à tous ceux de nos Rois qui ont augmenté celle de Paris, que pas un n'y a touché Elle commence ſur le bord de la riviere, vis-à-vis, ou peu s'en faut de la porte des Barrés, où maintenant

eſt la porte de la Tournelle, à quelques trente toiſes du pont, mais qui jamais n'a été qu'une fauſſe porte, juſqu'en 1606, que François Miron, Prevôt des Marchands, & Lieutenant Civil, la jetta par terre pour en faire une plus grande, qui eſt celle que nous voyons: elle tient à la porte St Victor par une aſſés longue ſuite de murailles, qui regnent le long du College du Cardinal le Moine, depuis le Quai St Bernard. Sur le plan de Paris, meſuré aſſés exactement par Jaques Gombouſt la porte St Victor eſt à cent vingt-trois toiſes de la rue des Bernardins, & à cent trente de la principale entrée de l'Abbayie. Là commence la montagne Ste Geneviéve, qui eſt traverſée & terminée par une longue file de murs, garnie de quantité de tours rondes, & entrecoupées des portes St Marceau, St Jaques St Michel & St Germain; de plus attachée aux Colleges de Navarre, de Boncourt, de Tournay, de Liſieux, de Harcourt, & encore aux Monaſteres de Ste Geneviéve, des Jacobins, & des Cordeliers, ſans parler de quantité de maiſons particulieres.

La porte St Marceau eſt bâtie à la rue Bordelle, à quelque cent toiſes de la rue des Prêtres, le nom que nous lui donnons, n'eſt pas ſon ancien nom; car d'abord elle a été appellée long-tems la Porte Bordelle, à cauſe de la rue qu'elle traverſe, qui avoit emprunté ce nom-là, à cauſe des Bordelles ou cette famille autrefois demeuroit.

Entre la porte St Marceau & la porte St Jaques, eſt une fauſſe porte murée flanquée de deux tours, & appellée la Porte Papale, parce que le peuple prétend que c'eſt par là que les Papes qui ſont venus à Paris, ont fait leur entrée, cependant c'eſt une pure fable, dont je ne ſai point l'origine, & qui n'eſt fondée ſur aucune apparence. Car enfin il eſt conſtant qu'aucun Pape n'a paſſé par Paris depuis Alexandre III. qui en partit ſous Louis VII. long-tems avant que Philippe Auguſte entreprit cette clôture.

La porte St Jaques n'a jamais changé de nom, qu'elle tient de la Chapelle St Jaques où ſont les Jacobins

Il n'en eſt pas de même de la porte St Michel, car celle-ci a eu quatre noms: d'abord on la nomma la Porte Gibard, parce que c'étoit ainſi que ſe nommoit alors un grand terroir qui y étoit attaché; depuis on l'appella la Porte d'Enfer, à cauſe qu'elle conduiſoit aux ruines du Palais de Vauvert, où avant que les Chartreux fuſſent là établis, le peuple s'imaginoit que tous les Diables d'enfer y revenoient & qu'ils maltraitoient les paſſans. Je ne ſai où l'Auteur de la vie de St Dominique a lû que la porte St Michel s'appelloit la Porte de Narbonne, il le dit ſans garant.

Charles VI. depuis l'ayant fait rebâtir voulut qu'on la nommât la Porte St Michel, non ſeulement parce que cet Archange avoit été choiſi par ſes predeceſſeurs, pour Patron du Royaume, mais auſſi à cauſe qu'une de ſes Filles portoit ce nom là, qui nâquit en 1394. Enfin les geſtes des Evêques d'Auxerre portent, qu'avant de s'appeller la Porte d'Enfer, on la nommoit *Porta de ferto*, mais je ne ſai s'il n'y avoit pas *d'Enferto* dans l'original, car il n'y a qu'une N à dire, qui pourroit avoir été oubliée par le Copiſte, ou marquée d'une apoſtrophe: & ainſi qui voudroit dire la même choſe que *Porta Inferni*; ce qui n'eſt pas ſans apparence: & de fait, je n'ai jamais lu que là *de ferto*: elle eſt à quarante toiſes de la rue de Richelieu, ou à peu près, & à plus de deux cens de la porte St Germain.

Les murs qui depuis là s'étendent juſques ſur le bord de la riviere, entre la porte de Buſſi, la porte Dauphine, & la porte de Neſle, ſont bâties, partie en lieu plat, & partie ſur le declin de la montagne.

La porte de Buſſi, du tems de Philippes Auguſte, n'étoit qu'une poterne, qui ſe nommoit la Porte St Germain, parce qu'en 1209. il la donna à l'Abbé Jean, & qu'elle conduiſoit à ſon Abbayie & à ſon faux-bourg.

Mais depuis elle prit le nom de Buſſi en 1352. ſitôt que l'Abbé de St Germain & ſes Religieux, s'en furent accommodés avec Simon de Buſſi, Premier Preſident. Quelques-uns prétendent que ſous Charles VI. & Charles VII. elle

fut appellée la porte des Anglois, à raiſon que ce fut par là que Perrinet le Clerc fit entrer les Anglois dans la ville en 1413. le 28 May ; mais cela n'eſt pas prouvé.

La porte Dauphine eſt moderne, elle joint la rue Dauphine au faux-bourg St Germain; & du lieu où elle eſt placée juſqu'au Pont-neuf on compte cent vingt-cinq toiſes, & cent vingt de la porte de Neſle à la rue Dauphine.

Avant que cette clôture eut été achevée, tant du côté de la ville que de l'Univerſité, Philippe Auguſte, l'Evêque de Paris & les Religieux de Ste Geneviéve & de St Germain des Prés eurent de grands procès à cauſe des maiſons qu'on y renferma.

L'Evêque & le Chapitre de Paris conteſterent au Roi la Seigneurie de celles des quartiers de St Germain de l'Anxerrois, de St Honoré & de St Euſtache, & en demanderent les lots & ventes & le reſte.

Pour appaiſer ces querelles, eux auſſi bien que leurs ſucceſſeurs en vinrent à quelques tranſactions & entre-autres accommodemens furent faits deux traités appellés *Forma pacis*, mais qui ne firent que les aſſoupir.

Les Evêques de tems en tems ayant eu tant de ſoin de les reveiller, qu'après plus de quatre cens ans, elles ne ſont pas encore terminées, & apparemment ne le ſeront-elles jamais; ces differens après tout ne regardoient que le temporel.

Mais dans l'Univerſité, il n'en fut pas de même, il y en eut & pour le temporel & pour le ſpirituel. D'un côté l'Evêque de Paris & l'Abbé de Ste Geneviéve plaidoient enſemble à cauſe de l'Egliſe St Etienne du Mont, pour le ſpirituel ſeulement: d'un autre côté les Religieux de St Germain intenterent procès contre le Roi & contre l'Evêque, autant pour le ſpirituel que pour le temporel, à cauſe des Paroiſſes & des Paroiſſiens d'aujourdhui, tant de St Coſme que de St André qui alors furent bâties

La querelle de l'Evêque & de l'Abbé de Ste Geneviéve, n'eſt pas encore finie ; l'autre le fut par arbitrage du tems même de Philippe Auguſte. D'abord les Religieux de St Germain eurent recours à Innocent II. lui remontrerent que quoique les nouvelles murailles de la ville paſſaſſent tout au milieu de leurs vignes, cependant l'Evêque auſſi bien que le Roi vouloit uſurper la juſtice temporelle & ſpirituelle qu'ils avoient eue de tout tems dans les terres qui venoient d'être renfermées.

Le Pape trouva leurs remontrances ſi juſtes qu'en 1211. par une Bulle du mois de Mai, il les maintint dans leurs anciens droits, ordonnant de plus qu'ils demeureroient Seigneurs & Curés Primitifs des Habitans & des Paroiſſes de ce territoire diſtrait de leur Juriſdiction, & que cette clôture ſeparoit.

Mais cette Bulle arriva trop tard, les Parties long-tems auparavant avoient déja tranſigé & étoient convenues d'arbitres : & même avoient terminé l'affaire au préjudice des Religieux auſſi bien que du Curé de St Sulpice, leur conſervant neanmoins la Juſtice Temporelle, quoiqu'ils leur ôtaſſent la Spirituelle.

LES FOSSE'S

DEPUIS le regne de Philippe Auguſte juſqu'à la priſon du Roi Jean, ce grand cercle de murailles ſervit d'un côté de mur mitoyen tant aux maiſons des particuliers, qu'aux Hotels des Grands Seigneurs, & des Monaſteres, & de l'autre côté à leurs clos & jardins, à leurs ſéjours ou maiſons de plaiſance.

Mais enſuite Philippe le Bel & ſes ſucceſſeurs leur permirent d'ouvrir des portes dans les murs de la ville, pour y paſſer ſans s'incommoder.

Et de fait nous en voyons encore quelques unes dans celle qui regne le long du Couvent des Cordeliers, & dont ils tâchent de tirer des inductions à leur

avantage, à cauſe du demeſlé qu'ils ont là deſſus avec le Prevôt des Marchands.

Nous voyons même que St Louis fit bien plus que Philippe le Bel, car pour donner au refectoir & au dortoir des Jacobins toute la longueur qu'il deſiroit, il les pouſſa juſques hors la ville, aſſés avant, & leur fit percer les murs: mais qu'on fut obligé de retrancher en 1356, comme ils ſont encore aujourd'hui.

Voila tout ce que j'ai pû déterrer de la premiére & de la ſeconde clôture de Paris venons à la troiſiéme & à toutes les autres.

Encore que les raiſons apparentes qu'eut Philippe Auguſte, auſſi bien que ſes devanciers d'entreprendre les deux premieres clôtures dont je viens de parler, fuſſent l'avantage des habitans, & qu'eux & leurs maiſons ne fuſſent pas expoſées au pillage & aux attaques imprevues de leurs ennemis, il eſt conſtant neanmoins ſur tout à l'égard de Philippe, que l'ambition & le deſir de la gloire y eurent beaucoup de part.

Tous les Hiſtoriens du tems diſent que la troiſiéme clôture fut reſolue depuis la priſon du Roi Jean, pour mettre à couvert les faux-bourgs des courſes de l'Anglois, qui ſe preparoit à venir aſſieger Paris.

Quant à ceux qui ont parlé de cette clôture, tous conviennent qu'en 1358. Etienne Marcel Prevôt des Marchands, fit des murailles & des foſſés depuis le bord de la riviere, où eſt maintenant l'Arſenal, juſqu'à cette fauſſe porte que nous nommons la Porte neuve, où furent employés quatre mille ouvriers qui en un an acheverent l'ouvrage.

Le Continuateur de Nangis cependant, qui y vit travailler, aſſure le contraire, que Marcel fut tué en 1358. que de ſon tems, on ne fit que des foſſés & des arriéres-foſſés avec de petits murs entre deux, qui furent garnis de quelques portes, tours & baſtilles, munis d'hommes, d'arbalêtres, de traits & de toutes les autres machines de guerre de ce tems-là, & que le tout fut commencé en 1356. deux ans auparavant.

Les Regîtres de la Chambre des Comptes diſent la même choſe; & de plus que les fortifications n'étoient pas encore faites en 1367.

Au reſte, Charles Dauphin, Duc de Normandie, étoit à Paris, lorſqu'on entreprit ce travail, mais le Continuateur de Nangis ne dit point ſi ce fut par ſon ordre, où s'il y conſentit: à quoi pourtant il y a bien de l'apparence, puiſqu'il étoit preſent, & que d'ailleurs il n'avoit point encore ſujet de ſe plaindre de Marcel, ni de ceux de Paris. Mais depuis qu'il s'en fut allé, & qu'il voulut l'empêcher, on ne laiſſa pas de paſſer outre, & de le continuer malgré lui: enſuite toutefois, après la liberté de ſon Pere, auſſi bien qu'après ſa mort, tout fut achevé par le commandement de l'un & de l'autre.

En 1356. on commença à creuſer des Foſſés tout au tour du quartier de la Ville & de l'Univerſité, & pour fournir aux frais, il fut mis un impôt ſur le Vin, la Bierre & ſur les autres bruvages, tant de la ville que des faux-bourgs & quoiqu'alors on n'y travaillât que par l'ordre du Prevôt des Marchands, à la verité en apparence avec le conſentement du Dauphin, les Bourgeois avec tout cela qui furent chargés du ſoin & de la conduite de l'ouvrage, voulurent être déchargés de la recepte de l'argent qui ſe levoit, & du payement, ce qui fut fait, quant à la recette & à la miſe, mais quant à l'ouvrage ils en furent toujours les conducteurs, & les ordonnateurs. A l'égard donc de l'impôt & de la levée des deniers, Pierre d'Eſparnon Changeur fut choiſi avec pluſieurs comptables, afin de recevoir des mains de ce nouveau Receveur l'argent, le diſtribuer aux Pionniers, & en rendre compte au Prevôt des Marchands.

La même année le 15 Octobre, un mois ou environ après la priſon du Roi, Marcel Prevôt, avec les Echevins, qui étoient, Charles Touſſac, Pierre Bourdon, Jean Belot & Philippe Giffart ſe raporterent à dix-huit Bourgeois de la conduite de tous les foſſés.

Jaques & Nicolas le Flamand, Jean de l'Iſle le jeune, & Jaques du Châtel eurent le ſoin de ceux qui furent creuſés depuis les Tuilleries, juſqu'à la Chauſſée ou la rue St Denys, près les Filles-Dieu.

Jean de Pacy, Jean du Cellier, Jaques de Boullay, Jean Arrode, Simon le Paumier, & Jean Malaiſe, conduiſirent ceux qu'on fit depuis les Filles-Dieu juſqu'à la riviere, entre les Celeſtins & les Beguines, autrement *l'Ave-Maria.*

La même année le quinze Novembre, Jean Piz-doë, ou ſon fils, Jean de St Benoiſt, Regnauld & Nicolas Dacy, Jean de Fourcy Jean Giffard, Ymbert de Lyons, & Simon Bourdon ſe chargerent de la conduite de ceux de l'Univerſité.

En 1395 pour payer les Pionniers qui travailloient du côté de la ville, on donna aux premiers (& le tout de leur conſentement) Robert le Violeur, aux ſeconds Jean Montvir, & aux derniers Philippe Dacy.

Dans pluſieurs autres comptes rendus à la Chambre par Pierre d'Eſparnon, il paroît qu'en 1356. le quatre Decembre, le Prevôt des Marchands ſupplanta Jean de Montvir l'un des comptables pour donner ſa commiſſion à Jean Pariſi & qu'en 1357. le vingt-quatre Juillet, Jean de Senlis & Pierre de la Court-neuve, furent nommés à la place de Jaques le Flamand & de Jean de l'Iſle le jeune.

Je n'aurois jamais fait ſi je voulois particulariſer les noms de tous les Bourgeois & des Comptables qui y furent employés : il ſuffira de dire que de tous les comptes que j'ai vu là-deſſus à la Chambre, ſoit pour continuer & achever les foſſés, on s'en rapporta toujours à dix-huit Bourgeois, & à trois comptables : & de plus que chaque Bourgeois, pour ſes vacations, n'avoit par jour que cinq ſols Pariſis.

Quoique cette clôture ſoit bien depuis les deux premieres, & qu'il en reſte encore beaucoup de choſes, je crains fort neanmoins qu'elle ne me donne plus de peine que celles-là n'ont fait ; car enfin elle a été ſi ſouvent remuée, & on y a couſu tant de pieces à diverſes fois s'il faut ainſi dire, que ce n'eſt pas une petite affaire que de donner à connoître tout ce détail. Ce n'eſt pas que je n'aye lu dans un Regître de la Chambre des Comptes de l'année 1366 & 1368, une partie de la route des foſſés qu'on commença en 1356. avec la quantité de toiſes que l'on comptoit dans toute leur circonference : bien plus, d'un toiſé fort exact fait quelque cent ans depuis, j'en ai appris toutes les diſtances & les dimenſions, tant en general qu'en particulier.

Quant au Regître, il raporte que ces foſſés avoient onze cens ſoixante deux toiſes, & leurs arriere-foſſés deux mille cinq cens ſix & demi. Enſuite du general, il deſcend au particulier, mais non pas ſi exactement que je ſouhaiterois ; il dit bien à la verité, que ces arrieres-foſſés portoient trente pieds d'ouverture, ſur quinze de profondeur, que chaque toiſe coûtoit quatre livres Pariſis & que pour les creuſer on avoit debourſé dix mille vingt-ſix livres Pariſis ; ce qui ſans doute pourroit faire juger de toute la depenſe qu'on fit alors pour le travail des foſſés & des arrieres-foſſés tant de la Ville que de l'Univerſité. Enſuite il ajoute qu'on comptoit cent cinquante-deux toiſes de l'écluſe des Tuilleries, c'eſt-à-dire, du bord de la riviere à la Baſtille de la porte St Honoré ; que delà, juſqu'à la porte Mont-martre, il s'en trouvoit trois cens ſoixante-un & demi, & cent quatre-vingt quatre depuis la Baſtille du Temple juſqu'à celle de St Martin : mais ceci, après tout, ne fait que ſix cens nonante ſept toiſes & demie, c'eſt-à-dire, un peu plus que la moitié douze cens ſoixante-deux toiſes, en quoi conſiſtoit le circuit entier des foſſés. Mais en demeurer là, on ne dit rien des diſtances qu'il y avoit entre les autres portes ; ſavoir, celle de St Denys, de St Antoine, & des Barrés où ſont aujourd'hui les Celeſtins.

Pour ce qui eſt du toiſé depuis mentionné, il n'y auroit rien à s'enquerir au delà, ſi nous étions aſſés heureux pour decouvrir en quel tems il a été

levé ; je l'ai tiré du quatre cent quatre-vingt huitiéme volume de la Biblioteque MS, de l'illuſtre du Puy ; & tel après tout que par le caractere l'expreſſion & l'orthographe ſimplement, on juge qu'il ait été écrit ſous Charles VIII. Louis XII. ou François I. Comme j'ai dit, ſon ſeul défaut eſt que le tems n'y eſt point marqué, & moins encore le jour ni l'année.

Du reſte, il compte cent nonante toiſes depuis la tour du Bois, juſqu'à la porte St Honoré: de cette porte à celle de Mont-martre, trois cens ſeptante de celle-ci à la porte St Denys trois cens vingt, de la porte St Denys à la porte St Martin cent, de là juſqu'à la porte du Temple ſept cens ſeptante, de cette porte à la porte St Antoine, & de celle-ci juſqu'à la tour des Celeſtins deux cens ſeptante: ſi bien que ces paralleles joints enſemble font en tout deux mille vingt toiſes, c'eſt-à-dire preſque autant que les arrieres-foſſés

Outre ceci nous apprenons de quelques autres Regîtres de la Chambre des Comptes, qu'encore bien que l'Iſle Notre-Dame fut preſque couverte de foſſés, & ſi bien deffendue de ces enceintes, tant de la Ville que de l'Univerſité que j'ai décrites: neanmoins ne la croyant pas tout à fait en ſureté on l'environna encore de foſſés revêtus de gaſons. Une choſe ici à remarquer en paſſant, eſt que quoiqu'on commençât à y travailler en 1358. dès le huitiéme Avril, & que ſans diſcontinuer, les ouvriers étant toujours après, ne l'acheverent qu'en 1360. & encore ſur la fin: cependant la depenſe ne monta qu'à cens trente mille ſeize livres deux ſols neuf deniers Pariſis, ce qui eſt bien peu de choſe, pour une ſi grande & ſi longue entreptiſe, auſſi les Maçons ne gagnoient-ils alors que quatre & cinq ſols par jour, les Porteurs deux ſols, les Maneuvres trois ſols, les Pionniers cinq ſols: la toiſe de maçonnerie ne coûtoit que huit ſols de façon, & celle du pavé fait ſur les murs & les terraſſes des portes, que neuf ſols; le cent de clou à latte ne valoit que dix ſols Pariſis; le cent de fer ouvré que ſept écus & un quart; le muid de plâtre trois, & l'écu que vingt-huit ſols.

Dans l'Univerſité on ne recula pas les foſſés ſi loin que du côté de la ville, ils furent creuſés au pied des anciennes murailles bâties par Philippe Auguſte, & ce ſont ceux-là même que nous voyons encore aujourd'hui, dont tout le monde regarde avec étonnement la largeur & la profondeur.

Pour lors il n'y avoit que quatre faux bourgs en ce quartier là, celui de St Germain, ceux de Notre-Dame des Champs, de St Marceau, & de St Victor: de plus ſi éloignés de la ville, ſi petits & de ſi peu d'importance, qu'on les laiſſa ſans y faire de foſſés. De crainte pourtant que les ennemis s'en ſaiſiſſent & ne s'y fortifiaſſent, le lendemain de Pâques en 1360. on commença à jetter tout par terre, & après le feu y fut mis: mais afin que ceci s'exécutât plus promtement chacun eut permiſſion d'y travailler & les démolitions étoient pour lui. Le Continuateur de Nangis raporte qu'il y alla tant de monde, & la foule y fut ſi grande que ce jour là quantité de belles maiſons à la verité furent ruinées & brulées, mais non pas toutes.

Les Cordeliers & les Jacobins, qui auparavant avoient dans les faux bourgs de grands clos, où ſe trouvoient des infirmeries, des Chapelles, des ſales, des refectoirs & des cuiſines tout cela ſauta en 1358. & fut renverſé pour faire à la place des foſſés: au faux-bourg St Germain ils furent ouverts ſur le territoire de l'Univerſité: dans le faux-bourg St Victor, on fit un nouveau canal pour la riviere de Bievre, dont le cours en fut detourné au préjudice des Religieux de l'Abbayie. Tous neanmoins furent dedomagés par Charles V. & Charles VI. car en 1365. le 5. Novembre, Charles V. donna aux Jacobins la maiſon des Religieux de l'Abbayie de Bourgmoyen; trois ans après (en 1368) il abandonna à l'Univerſité dix arpens dix perches de terre; en 1370. le douze Mai, les Cordeliers ſe trouverent ſi bien recompenſés tant des logemens, des Ecoles & des jardins, que le Roi avoit fait faire dans leurs Couvents, qu'ils promirent de dire tous les jours une Meſſe pour lui à perpetuité.

De plus

De plus, ce Prince commanda au Prevôt des Marchands, de faire un canal à la riviere de Bievre, à l'endroit que deſireroient les Religieux de St Victor. Quant à Charles VI. en 1411. le quinze Fevrier, il leur ceda la pêche des foſſés de la ville depuis la porte St Victor juſqu'à la riviere.

Si les fau-bourgs du quartier de la ville euſſent été auſſi petits que ceux de l'Univerſité, & auſſi éloignés des murs faits par Philippe Auguſte, on les auroit traités de même, mais leur voiſinage les en garentit auſſi bien que leur beauté & leur étendue. On n'épargna pourtant pas ni le Monaſtere des Filles-Dieu, ni celui de St Antoine des Champs, pour être trop expoſés aux ennemis, & hors d'état de pouvoir être mis à couvert: outre qu'on apprehendoit que venant à s'y fortifier, ils ne fiſſent bien de la peine à Paris.

Que ſi certaine inſcription qui ſe lit au deſſus de la principale porte de St Antoine des Champs eſt vraie, ce St Anachorette ne pût ſouffrir qu'on ruinât impunement un lieu qui lui avoit été conſacré; ſi bien que les Maçons ſe mettant après pour jetter tout par terre, furent attaqués en même tems du feu St Antoine & brûlés.

Les Filles-Dieu ne furent pas ſi heureuſes, car chés elles les marteaux firent ſi bien leur devoir, qu'il ne reſta pas pierre ſur pierre; & même s'en ſervit-on pour bâtir quelqu'une des nouvelles portes, & des baſtilles de la ville.

De tout ceci, il eſt aiſé de voir que la troiſiéme clôture de Paris fut bien differente des deux premieres, puiſque Philippe Auguſte & ſes predeceſſeurs firent des murailles ſans foſſés; & tout au contraire qu'à celle-ci, Marcel avec ceux de Paris & Charles V. firent des foſſés ſans murailles, n'ayant pas le loiſir de faire tous les deux en même tems.

Tant que la guerre dura avec l'Anglois, ils furent contraints de ſe contenter ſimplement de foſſés & d'arrieres foſſés: mais la paix étant faite Charles V. auſſi-tôt les accompagna de murs & de remparts, avec tel ſoin que lui-même ſouvent ſe tranſportoit ſur les lieux, afin de preſſer les ouvriers: entre-autres liberalités, la derniere fois, & cela en 1367. accompagné des Magiſtrats de la ville, il leur fit donner cinquante francs d'or.

L'Auteur Anonyme de la chronique MS de St Denys, & Dle Chriſtine de Piſan, diſent que Hugues Aubriot, Prevôt de Paris, lui ſeul en eut la conduite; qu'en 1383. il en jetta les premiers fondemens: mais qu'ils ne furent achevés que ſous Charles VI.

De quinze portes au reſte qu'on comptoit auparavant, il n'en fut fait que neuf, pour ce qui eſt des autres, & de la rue du Louvre, du Cocquillier, d'Artois, de Bourg-l'Abbé, de Beau-bourg, du Chaume, de Barbette, de St Pol, & de Barbeau, il n'en fut plus parlé à l'égard des ſix dernieres qui reſtoient, celles de St Martin & de St Honoré, retinrent leur nom; la porte Baudets fut nommée la porte St Antoine, à cauſe de l'Abbayie St Antoine des Champs; celle de Ste Avoye, la porte du Temple, comme n'etant pas éloignée de la maiſon des Templiers; la porte aux Peintres prit le nom de celle de St Denys, parce qu'elle conduiſoit à St Denys en France; & la derniere enfin, qui avoit deux noms, & que l'on appelloit indifferemment & la porte Mont-marte & la porte St Euſtache, ne retint que celui de St Euſtache.

Les maîtres des œuvres de ces tems-là, fortifierent ces ſix entrées avec grand ſoin, auſſi bien que celles de l'Univerſité, chacune par dehors fut couverte d'une baſtille, qui étoit le nom que nos anciens d'ordinaire donnoient à leurs tours de bois pour oppoſer aux ennemis en tems de ſiege; mais quant à celles-ci, toutes furent de pierre, flanquées de quatre tours, & ſemblables en quelque façon à cette groſſe tour ronde du Châtelet, environnée de quatre tourelles, & appellée par quelques-uns de nos Hiſtoriens la Baſtille des Anglois. Je ne ſai ſi ce ne ſeroit point de leur nom, à raiſon de leur effet, qu'a été pris le nom de baſtion; & même ſi la premiére figure des

baſtions n'avoit point beaucoup de rapport avec celles des baſtilles.

Chacune de ces portes fut bordée de corps de garde, & terminée de deux porteaux; le vuide qui ſe rencontroit entre deux, ſe nommoit baſſe-court, y compris les corps de garde des deux côtés, bordés de ſieges de plâtre; tout le reſte étoit de pierre de taille, les porteaux voutés chacun de ſix arcs doubleaux portoient de larges terraſſes & pavées qui regnoient au deſſus des corps de garde, & rouloient au tour des porteaux & de la baſſe-court; quatre tours rondes couvertes d'un comble d'ardoiſe, deux du côté de la Ville, & autant du côté des faux-bourgs, en deffendoient les approches de toutes parts; & de plus, par dehors on n'y pouvoit entrer que ſur un pont dormant & un pont levis.

Des portes fortifiées avec tant de ſoin & de ſolidité par Charles V. ſembloient devoir durer une éternité: peu de tems après neanmoins, elles furent ruinées par Charles VI. Si bien que Paris durant quelques années fut ſemblable à un hameau & à quelque mechant village, où l'on peut entrer & ſortir librement à toute heure, autant de nuit que de jour. Quelques Hiſtoriens contemporains aſſurent que le Coneſtable de Cliſſon en fut cauſe, & que c'eſt lui qui donna ce beau conſeil; mais dont il ſe repentit à loiſir, ſur tout en 1392. quand Pierre de Craon, après l'avoir aſſaſſiné ſe ſauva ſi aiſément avec ſes complices, à la faveur de ces breches; ſi bien qu'à la fin on fut contraint de les retablir, & même à la hâte, pour garentir Paris, auſſi bien que le Roi & toute la Maiſon Royale des inſultes, tant des Armagnacs & des Bourguignons, que des Anglois.

Je ne tracerai point ici le plan ni la route des foſſés & des murs faits ſous le Roi Jean, & ſous Charles V.

Je ne dirai point non plus en quel endroit étoient les portes que j'ai décrites; ſi on les avoit placées au même lieu où nous les voyons, ou bien un peu plus haut, ou plus bas, car c'eſt ce que je n'ai pû découvrir.

Je ſai bien à la verité, quand & par qui les murailles ont été ruinées; mais je ne ſai pas l'endroit où cela s'eſt fait, & moins encore, où on les a transferées.

Les Regîtres de la Chambre des Comptes, nous apprennent que Louis XI. en 1474. fit conſtruire un boulevart proche de la tour de Billy, & un mur neuf auprès de la porte Mont martre. Ceux de l'Hotel de Ville portent que la guerre étant declarée entre la France & l'Angleterre, Louis XII. voulut qu'on pourvût à la fortification de Paris: & en 1512. il ſe tint une aſſemblée au Palais le quatorze Juin; où après pluſieurs avis, enfin il fut arrêté que les voiries qui regnoient par dehors le long des murs ſeroient applanies, comme étant devenues aſſés groſſes & aſſés hautes, pour commander dans la ville; & qu'en attendant qu'on eut pourvû à d'autres lieux plus propres pour telles décharges, il ſeroit permis aux Bourgeois de faire charrier leurs gravois & leurs ordures le long des remparts; car outre que cela les groſſiroit, les murailles même & les fortifications ſeroient mieux ſoutenues.

Depuis, les ennemis en 1523. ayant penetré juſqu'à Roye, Braye & Mondidier, Charles de Bourbon premier Duc de Vendôme & Gouverneur de Paris auſſi bien que de l'Iſle de France, leva dans la ville deux mille avanturiers, & fit ouvrir des tranchées hors des faux bourgs, depuis les foſſés de St Honoré, juſqu'à ceux de St Martin.

Le Journal MS. de François I. qui m'a été communiqué par Mr Dupuy; ajoute à ceci quantité d'autres particularités, & dit que le jour des Trepaſſés & les ſuivans, ce Prince accompagné de Bryon, des Echevins & de quelques Bourgeois, viſita les faux-bourgs les plus proches de la Picardie, pour voir ce qu'il y auroit à faire, & s'il les faudroit abbatre, ou les fortifier; & qu'enfin il fut conclu qu'ils ne ſeroient point ruinés, comme étant trop peuplés & trop gros: mais qu'il les falloit environner de remparts, de foſſés, de tranchées, & de toutes les autres pieces de fortification dont on ſe ſervoit alors pour garder

les dehors des grandes villes; & afin d'avancer cet ouvrage, pour garder la ville, on reſolut de lever deux mille hommes de pied, & ſeize mille francs par mois ſur la ville, tant pour les fortifications que pour le payement des gens de guerre.

Dès le lendemain des Fêtes on commença à creuſer les foſſés & à élever les remparts, mais huit jours après, on ſe laſſa de ce travail, & il fut abandonné ayant reconnu le peu d'utilité qui en reviendroit, & de plus, la longueur de l'entrepriſe. Neanmoins au mois de Mars enſuivant, on s'aviſa d'élever des remparts & de petits baſtions en dedans la ville, le long des murs pour de l'artillerie.

En 1536. la porte que nous appellons la Porte-neuve, qui tient à la maiſon du grand Prevôt, fut bâtie. Au reſte depuis que celle du Louvre eut été ruinée il n'y en avoit point eu en cet endroit pour ſortir de la ville : ſi bien qu'il falloit aller gagner la porte St Honoré.

En ce tems-là les ennemis étoient ſi puiſſans en Picardie, qu'ils ne menaçoient pas moins que de venir forcer Paris; le Cardinal du Bellay Lieutenant General pour le Roi, tant dans la Ville, que par toute l'Iſle de France, en étant averti, pour les mieux recevoir, outre pluſieurs tranchées, fit faire des foſſés & des boulevards, depuis la porte St Honoré juſqu'à celle de St Antoine & afin que ce travail allât vîte, en 1536. les Officiers de la ville s'étant aſſemblés le vingt-neuf Juillet, deffendirent à tous les artiſans l'exercice de leur métier deux mois durant, avec ordre aux ſeize Quarteniers de lever ſeize mille manœuvres, & de plus à ceux des faux-bourgs, d'en fournir une fois autant ſinon que leurs maiſons ſeroient raſées.

Le trente-un, on ſe mit à travailler au bout des faux-bourgs de St Honoré, ce ſont les termes: mais ce travail ne dura que quatre mois & demi : car le ſeize Decembre l'ouvrage fut abandonné. Le Capitaine Nicolas en étoit le conducteur : Jaques Coriaſſe, Me des œuvres, faiſoit la fonction de Lieutenant, & pour Ingenieurs & Architectes, avoient été choiſis Nicole Siciliano, & Dominique Bocalor, ou Bocador, dit de Cortone, aux gages chacun de deux cens cinquante livres par an.

En 1542 François I. fit ouvrir & rebâtir la porte de Buſſy, qui avoit toujours été fermée depuis que les Anglois eurent été chaſſés de Paris. Deux ans après, ayant appris que Charles-Quint avec ſon armée, étoit à Chateau-Thierry, auſſi-tôt il envoya à Paris le Duc de Guiſe, qui revêtit de remparts les murs de la ville, tant du côté des faux bourgs du Temple, de Mont-martre, & de St Antoine, que de ceux de St Michel & de St Jaques.

En 1552 Henri II. ordonna une levée de douze cens mille livres par an, ſur les Generalités & ſur tout Paris, ſans en excepter ni Couvents, ni Egliſes, ni Communautés, ni Privilegiés : juſqu'à vouloir y être compris lui-même le premier, & le tout pour être employé aux fortifications.

En 1553. il fit commencer cette longue courtine flanquée de baſtions, & bordée de foſſés larges & à fonds de cuve, qui regne depuis la riviere juſqu'au deſſus de la Baſtille. On y mit la premiére pierre le onze d'Août qui étoit un vendredi : toutes les maiſons furent taxées depuis quatre livres tournois juſqu'à vingt-quatre.

En 1562. le quatre Mars, François de Montmorancy, Maréchal de France & Gouverneur de Paris, accompagné de quelques Chevaliers & Officiers de la Couronne, ſe tranſporta à la Ville neuve hors la porte St Denys, où ſe rendirent par ſon ordre, le Prevôt des Marchands & les Echevins, avec St Germe ingenieur du Roi: là ayant remarqué pluſieurs endroits qui avoient grand beſoin d'être fortifiés & enfermés de murailles, St Germe eut ordre de faire le deſſein de cette nouvelle clôture, & quant aux maiſons qu'on ſeroit obligé d'abbatre, il fut arrêté qu'elles ſeroient priſées, & vendues en preſence du Procureur du Roi; & c'eſt ce qu'on appella alors, & qu'on appelle encore les foſſés jaunes, que nous avons vû continuer & achever en 1634. ſuivant

l'allignement de ce premier deſſein, où l'on avoit mis la main dès l'an 1563. Car cette année-là même, Charles IX. le dix-ſept Fevrier, écrivit au Parlement pour lui faire ſavoir les raiſons qui l'obligeoient à ruiner l'Hotel des Tournelles: & ſurce que la Cour, qui ne pouvoit y conſentir, lui repreſenta qu'en le ruinant, & ſe défaiſant du grand Parc, c'étoit ſe deffaire du ſeul grand lieu de Paris, propre à aſſembler & exercer les gens de guerre; il répondit: Vous ſavés bien que la nouvelle clôture & fortification qui ſe fait en notre ville de Paris, comprendra quantité d'autres lieux plus propres & plus ſpatieux qu'il ne faut pour ce ſujet.

En 1566. lorſque Catherine de Medicis faiſoit bâtir le Palais & le Jardin des Tuilleries, on ſongea à l'environner de courtines & de baſtions, ſi bien que là deſſus elle fit faire cette clôture de murs qui regne depuis la porte de la Conference juſqu'à celle de St Honoré. Cette année-là Charles IX. le douze Juillet accompagné de ſes freres, du Cardinal de Bourbon, du Duc de Nevers, & de quantité de Chevaliers de l'Ordre, y vint poſer la premiére pierre.

En 1568. le vingt-troiſiéme Juillet, on mit la premiere pierre de la Porte St Victor.

En 1526. Boyer propoſa au Roi d'entourer de courtines, de portes, & de baſtions, tous les ſaux-bourgs de l'Univerſit., qui ſont ceux de St Germain, de St Michel, de St Jaques, de St Marceau, & de St Victor. On gouta cette propoſition, & neanmoins elle ne fut pas ſi bien reçue qu'une autre toute pareille qui avoit été faite ſous Henry II Et de fait en 1550. ce Prince le huit Septembre, en ayant écrit aux Officiers de la ville, l'Entrepreneur de l'ouvrage eut ordre auſſitôt de dreſſer un état de ce que cela couteroit, qui fut montré au Roi: de ſorte qu'en 1551. le cinq Octobre, on planta les bornes pour mettre à exécution cette grande entrepriſe.

Enfin, en 1634. & les années ſuivantes, Charles Froger & Louis le Barbier renfermerent dans Paris la Ville-neuve, avec le faux-bourg St Honoré, & celui de Mont-martre, qu'ils garnirent de courtines & de baſtions, depuis la porte St Denys juſqu'aux foſſés & fortifications que Catherine de Medicis avoit commencé en 1566. & de plus ſuivirent les allignemens des foſſés jaunes, creuſés par Charles IX. en 1562. & 63.

La porte St Honoré étoit bâtie en ce tems-là, proche des Quinze-vingts & d'une boucherie qu'on y a faite depuis, mais alors elle fut reculée tout au bout du faux-bourg St Honoré où nous la voyons aujourd'hui, à quelques quatre cens toiſes du lieu où nous l'avions vue auparavant. Celle de Mont-martre, tout de même, fut transferée de l'égoût & de la boucherie de la rue Mont-martre, & rebâtie à deux cens toiſes de là, ou environ à l'extremité du faux-bourg.

Entre ces deux portes on en fit une autre en même tems, en un endroit où il n'y en avoit jamais eu, qui eſt celle que nous appellons la porte de Richelieu, qui termine une rue nouvelle encore de même nom, mais ſi éloignée de celle de St Honoré, qu'elle en eſt à près de trois cens ſeptante toiſes.

Depuis, & cela en 1645. & 1646. par Arreſt du Conſeil, il fut permis d'en faire encore deux autres: l'une qui ſeroit nommée la Porte St Roch, & plantée au bout de la rue de Gaillon, entre la porte de Richelieu, & celle de St Honoré: l'autre qu'on appelleroit la Porte Ste Anne, & qui ſeroit placée au bout de la rue Montorgueil, & ſubſtituée à celle du Comte d'Artois.

Voilà bien de la depenſe, ſans doute, pour fortifier Paris; & cependant cette ville paſſe pour l'une des moins fortes du Royaume. Veritablement elle eſt environnée de foſſés fort lages & profonds; mais ils ſont ſecs & couverts des maiſons des faux-bourgs en pluſieurs endroits: & même quelque peine que l'on ſe ſoit donnée pour y faire venir de l'eau, jamais on n'a pu en venir à bout.

Le quartier que nous appellons la Ville, à la verité, eſt entouré de courtines, de remparts & de baſtions, mais ils ne ſont ni couverts, ni deffendus d'aucune demie-lune, & nos Ingenieurs par tout y trouvent beaucoup à redire.

Quant à la clôture de l'Univerſité, ils y remarquent bien d'autres deffauts: ſi les tours & les murailles qui l'environnent ne ſont pas les mêmes que fit faire Philippe Auguſte, elles approchent ſi fort de la maniere de bâtir de ce tems-là, qu'on croit qu'elles ont été renouvelées ſimplement ſur le premier plan: joint qu'on les entretient fort mal, les unes panchent & s'entre-ouvrent, les autres ſont ruinées, en quelques endroits elles ſervent de mur mitoyen tant aux maiſons des faux-bourgs que de la ville, ailleurs elles ſe trouvent dégarnies de terre & de remparts; en un mot après tant de frais & de ſoins, on n'a fait autre choſe que de lui donner la forme d'une ville, pour la diſtinguer d'un village, ainſi toute ſa force conſiſte ſeulement dans la multitude innombrable de ſes Habitans.

J'ai paſſé que la plupart des remparts qui ſeparent la ville des faux-bourgs dont je viens de parler, ſont faits de voiries, d'amas de gravoirs & d'immondices, que la butte St Roch, & Ville-neuve ſur Gravois, ne ſont compoſés d'autre choſe.

Enfin qu'en 1465. Girault, Canonier des Bourguignons & des Bretons, s'étant vanté de placer ſon artillerie ſur les voiries qu'il y avoit devant la porte St Denys & celle de St Antoine, & de battre Paris en ruine, les Bourgeois auſſi-tôt y envoyerent chacun un homme pour les raſer, mais ce travail fut bien tôt abandonné.

Finiſſons ce diſcours par une remarque non moins curieuſe que vraiſemblable, qu'a fait Etienne Pâquier ſur les armes de la Ville de Paris au Livre dix du premier tome de ſes Lettres. On ſait qu'elle a pour Armoiries une grande Nef d'argent, & que bien des gens ſe ſont diſtilés l'eſprit pour en découvrir l'origine.

Je laiſſe là tout ce qui a été publié d'impertinent là-deſſus, & ne ferai mention que de Pâquier. Il prétend que ces armes ont été empruntées, ou copiées ſur la figure de la Cité, qui eſt l'ancien Paris: & de fait, aux pieds du Cheval de bronze, l'Iſle du Palais finit en pointe, & cette pointe après tout, ne reſſemble pas mal à la proue d'un navire: de plus au bout du terrain, derriere l'Egliſe Notre-Dame, elle s'arrondit en forme d'une pouppe; & enfin les quais qui attachent cette pouppe & cette proue ſont aſſés ſemblables aux flancs & au reſte du corps d'un vaiſſeau, de ſorte que tout cela enſemble repreſentant aſſés bien un grand navire, il y a beaucoup d'apparence que les armoiries de Paris, ont été tirées de ſa figure.

Mais ſi j'oſois ajouter quelque choſe à la découverte, & aux conjonctures de Pâquier, je dirois que les Pariſiens ne les ont peut-être priſes que pour laiſſer à la poſterité des marques de la grandeur de leur premiere ville,

SITUATION DE PARIS,

A L'EGARD DU CIEL.

PARIS eſt ſitué dans le huitiéme climat ; ſon plus grand jour d'Eté eſt de ſeize heures, & le plus petit en hiver de huit, ſans le crepuſcule : & tout le monde en convient. Ptolomée met ſa longitude & ſon éloignement du premier Meridien paſſant par les Canaries de vingt-trois degrès & demi, en quoi il eſt ſuivi de tous les Geographes, ſans ſavoir pourtant la veritable aſſiete des Canaries, ni la difference de ſon Meridien d'avec celui de Paris, & des autres villes dont il fait mention dans ſa Geographie.

Quant à ſa latitude ou hauteur du Pole, dans tous les livres & les cartes qui ſont raportées, elle ſe trouve en tant de ſortes & ſi differente qu'il n'y en a guere moins que de minutes depuis le quarante-ſeptiéme degré juſqu'au quarante-neuf. Car enfin pas un auteur ſoit Grec, Latin, Hollandois, Eſpagnol, François, Allemand, Italien ou Arabe, n'a écrit de la Sphere, de l'Aſtronomie, Geographie & autres matieres ſemblables, ſans parler de la hauteur du Pole de cette grande Ville, quoiqu'il n'y ſoit jamais venu, ni n'ait fait les obſervations neceſſaires. Bien plus tous ceux qui les ont faites ſur le lieu ne s'accordent pas trop, quelques grands perſonnages qu'ils ſoient; ſi bien que je ne m'arrêterai point à raporter leurs opinions, puiſqu'elles ne feroient que laſſer le Lecteur avec peu de fruit, & qu'elles ſont bien détaillées dans la lettre ſuivante.

Fragment tiré d'une lettre de P. Petit, écrite à Jean-Baptiſte du Hamel en 1660.

Ad de quòd Appendicis *inſtar*, Aſtronomiæ tuæ *propter argumenti ſimilitudinem, adjici non prorſus eſt alienum*; præſertim Solis & Lunæ eclipſes, *de quibus* capite ultimo *ſic ais*: non fallere quidem demonſtrationes Aſtronomicas, ſed multa inter obſervandum occurrere, quæ niſi caveantur, in errores inducunt, obſervationeſque incertas ac lubricas efficiunt. *Iis autem cautè devitandis non leves (ut ſpero) monita noſtra ferent ſuppetias, præſertim inveſtigando tempori vero eclipſeon Lunæ, in quo majorem (ut eſt revera) difficultatem conſtituis, quam ex pendulorum horologiorum nuperrime inventorum uſu penitus tolli, fuſiùs ibi & accuratiùs demonſtravi. Ad ſtabiliendam verò* elevationem Poli Pariſienſis, *in qua ſtatuenda, ut & in* variatione magneticæ declinationis, *dubius hærebas, non parum lucis & utilitatis afferet* fragmentum Epiſtolæ noſtræ ad clar. Sauvallam, *ea de re ſcriptæ; ut hæc impoſterum latitudo rata ſit & fixa, ſaltem inter 52. & 54. minuta præter 48. gradus, indéque facilis & expedita methodus cujuſlibet loci latitudinem ritè obſervandi Aſtrophilis innoteſcat: quâ ſi rectè utantur, ne in Aſtronomica praxi quidpiam verius fruſtra deſiderent.*

DISSERTATIO
DE LATITUDINE PARISIENSI
EAQUE IN URBE
MAGNETICA DECLINATIONE.

Adductis pluribus argumentis, quibus ſuſpicari licet utramque ſubinde variare.

Excerpta ex Epiſtola ſcripta ad D. Sauvallam, & operi quod de Lutetia novo-antiqua edere parat, annexâ.

CIRCA latitudinem Lutetiæ Pariſiorum, de qua me rogas, ut ſcribam, id primò habeo dicendum: ita inter ſe diſcordes eſſe Authores & Geographos in illâ aſſignandâ, ut ſi omnes diverſæ ſententiæ ad calculum vocentur, tot cenſeri poſſint, quot à gradu 47. ad 49. ſcrupula interjacent. Cujus tantæ varietatis multiplex eſt ratio, atque hæc præſertim: quòd authores Græci, Arabes, Latini, Germani, Angli, Batavi, Hiſpani Itali, Gallíque ipſi, qui de ſphæra, ve Geographia, vel Aſtronomia diſſeruerunt, ipſiuſque latitudinem aſſignarunt, aut Lutetiam nunquam viderint, aut nullâ ſatis accuratâ obſervatione uſi, priorum dumtaxat veſtigiis inſtiterint, aut ipſi novi erroris fuerint anteſignani. Quod cùm ita ſit uti conſtat, prorſus incumbit modò, ut ſuper ea re celebris alicujus authoris teneatur ſententia, vel certè audiantur hi qui exquiſitis inſtrumentis nec mediocri eruditione inſtructi ipſam Poli altitudinem accuratiùs obſervaverunt. Quamcumque porro ſequamur viam non eſt valde facile ſeſe hinc expedire. Quòd ſi enim Ptolemæum qui inter veteres Geographos primatum obtinet conſulas hoc loco: multùm à ſcopo aberrabis. Is quippe ſecundi Geographiæ ſuæ libri capite 8 docebit nos longitudinem Lutetiæ Pariſiorum ab Inſulis Fortunatis eſſe 23 grad. cum ſemiſſe, latitudinem verò ſeu Poli elevationem 48. grad. 30 min. atque hunc ſecuti ſunt ferè omnes quibus contigit ea de re diſputare ante poſtremum ſæculum: & recentiorum quoque nonnulli religioni ducunt ab hac tanti viri ſententia facilè recedere. Et certè non abhorret à vero Ptolemæum, qui ſummo ſtudio ſcribendæ Geographiæ incumbebat, dediſſe operam ut viri periti & induſtrii ſitum hujus urbis tum ſatis claræ ac florentis explorarent, cùm id temporis, inter Ægyptum, & Gallias, Nilum & Sequanam, ſub uno & eodem Romano Imperio majus fortè commercium quàm nunc, intercedebat. Non me autem fugit alios antiquiores Ptolemæo nec indiligentes Geographos extitiſſe, quos inter Strabo Auguſti & Tiberii temporibus ſcriptor clariſſ. Gallorum ingenia noſtroſque mores mirificè depinxit, ſed terrarum ſitus ſilentio omnino prætermiſit; ut & Solinus, Pomponius Mela, Plinius aliique fere coætanei, qui de locorum longitudine, aut latitudine nihil tradiderunt. A Ptolemæo igitur ad proximè elapſum ſæculum non immeritò apud doctos ipſius valuit authoritas, quam cœpit ſenſim revocare in dubium ætas majorum ſed infelici ut plurimùm ſucceſſu. Sunt enim qui hanc urbem ſub 47. gradu conſtituant, alii ſub 48. cum 10. min. alii ſub 48. cum 20'. quamquam pars melior & major Aſtronomorum Ptolemæum ſequi maluerit, quàm obſcurioris nominis authores ſecundæ notæ, qui aut malè concinnatis tabulis, aut obſervatoribus imperitis, iiſque Aſtrolabio chartaceo, vel exiguis dumtaxat inſtrumentis utentibus, fidem adhibuerant. Utcumque ſe res habeat, in hunc errorem lapſi ſunt non infimæ claſſis authores alioquin celebres, Mercator, Ortelius, Bertius, Gemma Phri-

ſius, Scaliger, Mætius, Longomontanus, Stoflerus, Reinholdus, & plerique álii qui Pariſienſem latitudinem minorem Ptolemaica cenſuerunt, cùm potiùs addi ad eam oportuerit, ut mox ſum breviter demonſtraturus.

Conſtet interim ante obſervatam ex profeſſo poli Pariſienſis elevationem nihil pro certo admittendum, jámque eſſe opus ut variorum variæ obſervationes ſtrictim diſcutiantur: è quibus eſto prima Joan. Fernelii Ambianenſis Medici & Philoſophi præſtantiſſimi, quam libro, cui titulus eſt Coſmotheoria, dato in lucem anno 1528. his verbis refert. *Electa die perquàm ſerena quæ fuit Auguſti 25. hìc Pariſiis Solis in meridie conſtituti elevationem per regulas deprehendi eſſe grad. 49. min. 13. Cùm igitur ſol undecimum Virginis gradum teneret, cujus declinatio borealis 7. grad. 51. min judicavi æquatoris elevationem partes 41. min 22. continere, quare Pariſiorum latitudinem eſſe 48. grad 38. min.* Viden Fernelium hanc latitudinem jam 8. min. ampliorem quàm Ptolemæum facere.

Orontius Finæus, Fernelio coævus, & Regius Matheſeos hac in urbe Profeſſor, in Coſmographia ſua & aliis paſſim libris elevationem hanc 48. grad. 40. min. ſtatuit, variaſque Solis altitudines, & umbras ex ipſa & ad ipſius uſum computavit, tametſi aliquando in Ptolemæi ſententiam revolvitur cùm civitatum catalogum contexit. Nec multùm à Fernelio abhorret Orontius, cui major eſt habenda fides, ut Mathematicis ſcientiis magis exculto, eaſque publicè docenti, quàm iſti alteri profeſſione Medico, & admodum juveni, ſoliuſque oblectationis causâ colenti hanc diſciplinam; cùm alius contrà totus in eam incumberet nec quidquam ipſi deeſſet ad exactas obſervationes inſtituendas, Franciſco Primo Rege Chriſtianiſſimo, & Cardinali à Lotharingia ipſius Orontii Mecœnate, ſumptus largiter ſuppeditatibus. Cujus rei fidem facere poſſunt à me viſa inſtrumenta duo ex ipſius mente & induſtriâ fabricata: quorum primum fuit quadratum Geometricum ex ære, in quo circuli quadrans duorum circiter pedum ſemidiametri rectè diviſus cernebatur, ſicut latera ipſius quadrati in partes 1000. æquales: alterum fuit horologium dentatum tres circiter pedes altum, & ſeptem æquis ſuperficiebus circumſcriptum, quarum ſingulæ uniuſcujuſque planetæ motum exhibebant. Quod quidem automa, ex mandato prædicti Cardinalis fabricatum, ut ex ipſius ſymbolo argumentor, hederâ ſcilicet pyramidem ambiente cum hac epigraphe, *te ſtante virebo*, fidem facit quantâ ſolertiâ & ingenio fuerit Orontius. Adeo ut nec exquiſita inſtrumenta, nec quidquam aliud ad accuratas obſervationes perficiendas ipſi defuerit, neque ullum contradicendi locum reliquiſſet, ſi obſervationum ſuarum modum, diem & annum tradidiſſet; quo non præſtito nos idem dubium manet, quod in obſervatione Fernelii, & ſummo viri ingenio Franciſci Vietæ ſuſpicamur.

Siquidem Vieta in lib. 8. Reſponſorum, ipſa die æquinoctii Pariſiis altitudinem Solis meridianam ex umbræ rectæ longitudine obſervaſſe, ex eaque poli elevationem grad. 48. min. 49. collegiſſe teſtatur. Sed demiror quòd & annum omiſerit, & eum diem elegerit erroribus maximè obnoxium, cùm citiſſimè varietur declinatio; ita ut niſi Sol ipſum æquinoctium terat in ipſo Meridiano (quod nequidem ſemel intra ducentos annos forſitan evenit) vix citra errorem altitudo æquinoctialis deprehendi poſſit. Ex eâ igitur, ſumpta Poli elevatio licèt ſit veræ propior quàm reliquæ omnes, valde mihi ſuſpecta foret, & examini ſubjicienda, niſi aliâ methodo viâque certiori illuſtriſſimum virum hanc obtinuiſſe exiſtimarem. Iſtud verò, in exemplum eò tantùm attuliſſe, quò triangulorum analyſim ſuam illuſtraret.

Quod attinet Fernelium, is mihi videtur rudem admodum & imperfectam obſervandi rationem tenuiſſe in opere ſupradicto, quod Joanni III. Regi Luſitaniæ dedicavit; cùm tamen id ageret, ut globi terreſtris magnitudinem definiret. Cujus voti ut fieret compos, multa milliaria ſub eodem Meridiano ſe confeciſſe ait, quouſque latitudinem, *quæ magis uno gradu quàm Pariſii vergit in boream* deprehendiſſet, ſic enim loquitur. *Cujus loci diſtantiam à Pariſiorum Lutetia perquirens, vulgi teſtimonio* accepit, *intercapedinem eſſe 25. leucarum. Nec tamen*

tamen vulgi ſupputatione ſatiatus, ex revolutionibus rotarum vehiculi, vallibus & montibus ad æqualitatem propè redactis, ait ſe collegiſſe *paſſus* 68096. *qui milliaria ſunt Italica* 68. *cum paſſibus* 96. *&c* Atque hic Fernelii in iſto pulvere eſt labor cujus conatus potiùs laudandus, quàm eventus probandus eſt, ita ægrè omnia iſto in opere cohærent. Omiſſis enim erroribus quos videtur commiſiſſe circa terræ menſuram, collium & vallium obliquitatem viarumque anfractus divinando & in lineam rectam contrahendo, aliiſque hujuſmodi, quæ non ſunt hujus loci; in ſola Poli altitudine commorabor, in quâ etiam examinandâ, iſta non requiram quæ ab accuratioribus negligi non ſolent, ſed querar ſolummodo ipſum retinuiſſe annum obſervationis ſuæ, imitatum in hoc Genethliacos circulatores, qui ne menſem quidem & annum nativitatis inquirunt ad erigendum thema cæleſte. Hinc porro conſtare poſſet an rectè progreſſus fuiſſet Fernelius, an verum Solis locum exploraſſet, an declinationem maximam ſuppoſuiſſet 23.g. 28.m. quod ſanè credibile eſt, (cùm tamen Tycho eam deprehenderit illo ſæculo 23.g.31.m.30.ſ.) an refractionum & parallaxium tabulis uſus eſſet, ut taceam de vitiis quibus non fortè caruit ligneum inſtrumentum, & de ipſa quam elegit anni tempeſtate circa æquinoctia, ubi Solis declinatio citiſſimè mutatur, ideoque erroribus eſt maximè obnoxia. Quæ omnia ſi acriori judicio contempleris haud mirum videbitur noſtras ab Orontii, Fernelii, ac Vietæ obſervationibus diſſentire. Et quod moleſtius eſt, illorum nemo tempus ejuſmodi obſervationum indicavit, unde forſitan diſcriminis earum cauſas nobis colligere liceret; noſtræ tabulæ quippe longè ſunt accuratiores, ex quibus Solis in Zodiaco locus certior, declinatio ipſa compertior, parallaxes denique & refractiones magis cognitæ. Quamobrem ſubductis omnibus præteriti ſæculi obſervationibus, quæ minus videntur accuratæ, modo ſupereſt, ut ex recentioribus noſtris quiddam magis conſtans in medium proferamus. Primus occurrit Henrio Mathematicarum ſcriptor & profeſſor non contemnendus, qui Coſmographiæ ſuæ pag. 325. refert, ſe anno 1614. ex maxima & minima ſtellæ polaris elevatione latitudinem Pariſiorum inveniſſe grad. 48. min. 55: & pag. 328. ex Solis varia elevatione ipſam collegiſſe 48. 54. Midorgius & Gaſſendus noſter ut ipſe refert ad annum 1625. Obſervationum Aſtronomicarum, eamdem latitudinem 48. 52. deprehenderunt. Bechetus in ſuis tabulis de theoria planetarum hanc altitudinem poli 48. 52. 30. definivit. Quod ſi, ut accepi, Alealmus, Merſenus, Bourdinus doctiſſimi alioqui viri, non conſuerint majorem 4⅛. 40. hinc liquet eam vel ab aliis haud fuiſſe obſervatam, aut fortè oſcitantiùs. Nobiliſſimus Comes Paganus, Morinus, & Duretus in ſuis tabulis hanc fecere 48. 50. Doctiſſimus Bulialdus mihi retulit eamdem ſe deprehendiſſe 48. 51. Robervallus tandem Regius Mathematum Profeſſor, & in practicis vel ad ſcrupulum exactus, hanc definit 48. 54. min. Ego vero in utroque ſolſtitio tum æſtivo, (ne declinationis inconſtantia in errorem induceret) tum hyberno, ut tentarem an parallaxium & refractionum tabulæ Tychonianæ, quæ in hanc latitudinem incurrunt, cum obſervationibus æſtivis conveniirent, diligenter ſic obſervavi.

Anno 1652. die Junii 23. beneficio quadrantis ex ære conflati, cujus diameter ſex pedes æquat, meridianam Solis altitudinem 64. 37. min. deprehendi. Cumque Sol tunc 2. grad. 24. min. Cancri obtineret, ipſius declinatio fuit 23. 30. min. 16. ſec. quâ detractâ ex Solis altitudine, ſupereſt æquatoris elevatio 41. 6. min. 50. ſec. quam ſi à quadrante circuli ſubduxeris, ſupererit latitudo quæſita, graduum ſcilicet 48. 53. min. 10 ſec. Cùm poſtridie eamdem obſervationem iteraſſem, meridianam Solis altitudinem 64. 36. min. inveni, Cumque Sol 3. 21. min. Cancri obſideret, ipſius declinatio fuit 23. 28. min. 51. ſec. quare elevatio æquatoris 41. 7. min. 3. ſec. & Poli 48. 52. min. 57. ſec. hoc eſt 48. 53. min. neglectis utrobique ſecundis ſcrupulis tum loci ſolaris, tum declinationis.

Anno 1654. die 23. Junii obſervata Solis altitudine meridiana 64. 38. min. ac Solis loco in grad. 1. min. 54. Cancri juxta Argolum ſuppoſito, declinatione

itidem positâ 23. 30. min. 41. sec. æquatoris elevatio 41. 7. min. 19. sec. concluditur, ex qua Poli sublimitas 48. 52. min. 41. sec. Cùm vero anno 1657. circa brumale solstitium aëris serenitas ad observandum me impulisset, die 25. Decembris altitudinem Solis meridianam 17, 43. min, offendi, cui additâ parallaxi 2. min. 52. sec. & sublata refractione 6. min. vera solis altitudo remanet 17. 39. min. 52. sec. Cumque ejus locus ex tabulis esset in 4. 16. min. Capricorni, ipsaque declinatio 23. 27. min. 20. sec. elevatio æquatoris elicitur 41, 7. min. 14. sec. ipsaque adeo latitudo 48. 52. min. 46. sec. quæ quidem cum aliis æstivis observationibus satis exquisitè conveniunt, ac præterea tabulas tum parallaxium, tum refractionum, necnon Poli altitudinem esse 48. 53. min. potiùs quàm 52. min confirmant: quamquam alibi ne à Midorgii, Gassendi, Bulialdi & Becheti æstimatione dissentirem, eamdem latitudinem 48. 52. min. dumtaxat definierim, ratus unius scrupuli errorem inter observandum, aut mihi, aut illis, seu ab instrumentis, seu à loco Solis diversimodè computato obrepere facile potuisse.

Age vero? ex his variis observationibus inter se collatis quid nunc inferam, quidve conjecter, paucis aperio. Videtur mihi latitudo Lutetiæ, seu Poli elevatio à Ptolemæi temporibus ad nostra usque, aucta semper fuisse, adeo ut à 48. 30. min. usque ad 48. 53 vel 54. min. increverit. Quod si ab Orontii & Fernelii ætate 12. aut 13. min. à Vietæ vero ad nostram 4. aut 5. minutis aucta fuerit, quis scit an retroactis sæculis idem subierit incrementum, aut variatio saltem aliqua intervenerit? Quis affirmare audeat vetustiores omnes in observando hallucinatos fuisse? Superius quidem veterum observata quod à nostris non mediocriter dissentirent, ut dubiæ fidei perstrinximus, sed tamen tantorum virorum doctrinæ & industriæ prorsus est aliquid concedendum: atque ut nostris quoque fidem haberi à posteris postulamus, sic nos utique decet illorum observationibus acquiescere, secus in discrimen ipsa vocetur Astronomia, dirutoque hoc fundamento nullus in hac scientia progressus verus, aut fuerit, aut futurus sit. Quocirca nihil prohibet, meâ quidem sententiâ, quominus aliquam in Poli elevatione varietatem, ac mobilitatem suspicemur. Quod si licuit Copernico, Tychoni, atque aliis, ex Hyparchi, Ptolemæi, Albategnii, & suis propriis observationibus, Zodiaci obliquitatis librationem colligere ex aliquot minutorum differentia neque ausi sint veterum hac in parte judiciis obstrepere, tametsi Tychoni perfacile fuisset declinationem maximam 23. grad. 31. min cum semisse uti deprehenderat, constantem affirmare nullique unquam mutationi obnoxiam fuisse contendere, priscorum monumenta abrogando, cùm de 20 dumtaxat scrupulis ageretur. Quidni ex veterum & nostris inter se collatis observationibus, latitudinis mutationem sit fas quoque concludere? Cùm aliunde major sit differentia, quàm ut in vitia instrumentorum refundi possit, 13. scilicet minutorum: in quo nec Astrolabia nautarum, nec papyraceï tyronum quadrantuli tam enormiter peccare consueverunt. Atque hæc fortè est ratio, cur Tycho, Fruenburgum misso discipulo, ut Poli altitudinem exploraret, illam 54. 22. min. compererit, quam Copernicus 54. 19. min 30. sec. circa annum 1500, offenderat. Unde tamen Tycho occasionem arripuit, injustam sanè, Copernicum reprehendendi, quod refractiones atque alia id genus ad exquisitas observationes necessaria non adhibuisset quasi probabile sit Copernicum Tychone longè peritiorem in observanda sui loci latitudine obdormiisse, & vel ex ipsius Solis æstivi, vel stellarum quæ nulli refractioni essent obnoxiæ, vel circumpolarium altitudine, methodum inveniendæ latitudinis ignorasse. Certè eum non fugiebat refractionum scientia, cùm Vitellionis & Alhazeni libros evolvisset omnes, Walterumque legisset, cujus observationibus utitur identidem. Quid porro Walterus? *Notandum* inquit, *quòd circa Horizontem astra apparent, propter radios refractos, supra Horizontem, cùm secundùm veritatem sunt sub eo: quod instrumento armillarum sensibiliter sæpius mihi apparuit*, &c. Quare effectus refractionum Copernico innotuere, ut etiam ex ejus libro 5. Revolutionum, cap. 30. aperte colligitur, ubi insinuat

Ptolemæo Alexandriæ ſerenitatem & aëris puritatem plurimum faviſſe, cùm ipſo locum incoleret fœdum nebulis, & Viſtulæ vaporibus præpinguem. Itaque non video cur Copernicus in Poli ſui elevatione exploranda erroris ſit inſimulandus, ex eo quod 90. poſt annis eadem, major reperta fuerit 2. min. cum ſemiſſe. Quod ſi quis nunc Fruenburgi eidem obſervationi incumberet, forſitan nonnihil adhuc auctam reperiret, atque utinam eruditi alicujus & induſtrii viri has partes incolentis, Hevelii videlicet aut Eichſtadii id animo inſideret. Tum enim latitudo loci tam celebris, cui explorandæ iſti duo tanti nominis Aſtronomi diligenter inſudarunt, notior ſanè foret. Nec minùs optandum nunc eſſet, Alexandriæ latitudinem quam nemo negarit accuratè obſervatam fuiſſe à Ptolemæo, ritè id temporis explicari: ut hinc tandem colligi poſſet, an tot labentibus ſæculis immutata fuerit. Quemadmodum in pleriſque civitatibus Italiæ aliarumque regionum contigiſſe ſuſpicamur, quarum latitudines longè nunc ſunt aliæ in tabulis & libris recentiorum, quàm in Ptolemæi Geographia olim ſunt obſignatæ. Ac ne procul exempla petam; ſi qua profecto latitudo debuit eſſe diligenter obſervata, Romana maximè, eo quòd hæc civitas tum orbis & imperii foret caput: atqui ejuſmodi latitudo quam olim Ptolemæus eſſe voluit 41. 40. min. Clavii temporibus ipſo teſte in ſphæra ſua obſervata fuit graduum præcisè 42. Keplerus autem in tabulis ſuis Rudolphinis quas dat pro accuratis eamdem ſtatuit 42. 2. min. Oportuit ergo à tempore Ptolemæi ad hanc uſque noſtram ætatem, Romæ latitudinem 22. minutis ſaltem auctam fuiſſe, quod ipſum de Pariſienſi demonſtravimus, quandoquidem optimis experimentis modo conſtat exæquare ſaltem 48. 52. min. E certioribus autem ſæculi ſuperioris intelligamus vix 48. 49. min. attigiſſe Nec vero fieri poteſt, ut in eo genere obſervationum, tam veteres omnes quàm recentiores aberraverint: unde porro latitudinum talis varietas exiſtat hîc non pro certo definio; tantùm dico videri adſcribendam cælo terræve noſtræ; quod poſterius mihi longè probabilius videtur, cùm ſuſpicer aliunde, (ut infrà videbitur) terram peculari quodam motu circa proprium ſuum centrum gyrare, & axem ſuum nonnihil ad cæli cardines inclinare, ob idque mutare pauliſper ſitum longa ſucceſſione temporis ac valde lentè. Nec eſt propterea cur negetur immobilis ſaltem ad ſenſum, cùm longè ſit alius Copernici motus diurnus annuuſque quo vult eam converti; de quo ut aliquid pronuntiem, nihil modò pertinet ad quæſtionem in qua verſamur. Quare, ab eâ ne divertam, eſto ſanè variationis latitudinum cauſa, nunc obſcurior; an minùs propterea credamus oculis doctorumque plurimorum obſervationibus accuratis, illam de facto variationem aſſerentibus? Sed erit fortaſſe tempus cùm hæc veritas clariùs innoteſcet. Interim liceat motum hunc quem dixi terræ tribuere, ſicut in pari cauſſa ſimilem finxit Copernicus, aut potiùs eumdem, lib. 3. Revol. cap. 3. quamquam alio fine ut ſcilicet rationem redderet obliquitatis Zodiaci, excentricitatis Solis, & anticipationis æquinoctiorum, cùm ait, *Telluris Polos loco moveri, ac proceſſu temporis lineas quaſdam deſcribere corollæ ſimiles*: ex quo motu non minùs rectè ſequitur (quod nec ipſe nec alius quod ſciam advertit) latitudinis loci, quam obliquitatis Zodiaci variatio, ut ex legibus Geometriæ facillimè demonſtrari poteſt. Si ergo poſt centum annos Poli Pariſienſis elevatio 5. aut 6. minutis major à nobis quàm tunc temporis inveniatur, num rectè ſuſpicari poſſum eam eſſe mobilem? Sed ſi abhinc annis totidem alia reperiatur, nonne hæc mea conjectura firmari poterit in apertam demonſtrationem, ſicut ex variis Aſtronomorum obſervationibus, aliquot inter ſe minutis, nec pluribus quàm nos diſcrepantibus, inclinationis eclipticæ mutatio jam antè rata fuit? atque eo tantùm conſilio meas & aliorum obſervationes hîc referri placuit, ut ſint uſui poſteris eaſque cum ſuis componant ad eliciendam veritatem quantum poteſt.

Sed ut quoquomodo mihi perſuadeam, ad illius variationis cauſam indagandam, non temerè à me aliquem motum terræ adſcribi, (ut fileam de annuo aut diurno quem doctiſſimi quique animo ſpectant, quamvis ſua ſenſa

evolvere non ausint ne vulgo insanire videantur) juvat quoque hoc loco occasione declinationis magneticæ, quid abhinc annis fere 30. fuerit deprehensum, paucis significare. Ego cùm semper illi Philosophiæ quæ Gilbertum principem agnoscit, addictus ultro fuerim, atque ut multi testari possunt, cum P P. Mersenno, Furnerio, Kirkero, & Grandamico, qui jam id ipsum scriptis vulgarunt, tot mirabilium virtutum quæ hoc in lapide deprehenduntur, jam olim fuerim perstudiosus; contigit aliquando ut Lutetiæ, acus magneticæ declinationem vellem explorare; quod ut majori diligentia præstarem, lineas tres meridianas quàm fieri potuit accuratè, in variis hujus urbis locis delineavi quibus versoria seu varias acus diversæ longitudinis applicui, quæ plures magnetes, & in diversis quidem à Polo punctis contigerant (ut mihi liqueret an ex illa diversitate lapidum & contactuum, aliqua in declinatione varietas emergeret) ubique constanter & eamdem 4 graduum cum semisse à Septentrione in Orientem animadverti: quam hactenus crediderant omnes 9. aut 10. graduum ex observationibus Orontii & Castelfranci (qui magnum hac de re volumen conscripserat, longitudinesque locorum, ex declinationis magneticæ differentia fuerat pollicitus) adeo ut horologiorum solarium & pyxidum confectores acus magneticæ locum inter duodecimam & primam horam medium vulgo depingerent. Hanc meam observationem vix evulgaveram cùm in plerisque Galliæ regionibus idem à multis exploratum fuit, neque ulla declinationis diversitas apparuit, quantumvis loca longitudine multùm dissiderent, ut ipse ego ab ultimis Armoricæ litoribus, usque ad lacum Comensem in Valletelina expertus sum. Tum fuimus omnes in ea sententia ut putaremus ab antiquis peccatum hîc fuisse, nec aliàs declinationis magneticæ aliam extitisse positionem. Cùm ecce nobis ab Anglia allatæ sunt literæ quibus accepimus hanc dubio procul haud esse constantem; quandoquidem olim anno scilicet 1580. Bourrosius in Mathematicis eximius, ex observationibus Solis Azimuthorum accuratissimis mense Octobris prope Londinum, acum magnete illitam à Meridie in Ortum 11. grad. 15. min. deflectere compererit; anno verò 1622. mense Junio Gontherus Matheseos Professor, in eodem loco, declinationem multùm immunitam, nempe 6. grad. tantùm invenerit, postremò annis 1633. & 1634. Gelibrandus Gontheri successor eamdem observationem, eodem in loco, atque eadem prorsus methodo instituens cùm acus 12. digitis longas adhibuisset, 4. dumtaxat gradus à Meridie deflectere cognovit. Quæ omnia cùm in lucem is dederit nullus dubitandi locus relinquitur, Magnetis declinationem variasse, quod & nos experti sumus, & quivis alius experiri facile potest.

Unde sequitur necessario vel axem terræ seu lineam meridianam cujusvis horizontis subinde mutari, si axis magnetis immotus consistit; vel hunc esse mobilem si terræ axis loco suo non dimoveatur; vel utrumque mutationi esse obnoxium, ut accessus & recessus utriusque ratio reddi possit. Cùm vero longè probabilius videatur hanc varietatem prodire potiùs ex telluris axe qui situm mutet, neque semper ad eadem cæli puncta dirigatur; quàm ex axe magnetis, qui velut sub jure ac dominio globi terrestris, extra controversiam, positus est. Vix credo meliorem proferri caussam posse istius variationis, quàm quæ sumi potest à motu polorum terræ, immoto centro illius, præsertim cùm sit eadem quæ mutabilitatis latitudinum. Nec enim audiendi sunt qui variationem hanc magnetis, autumant oriri ex mutatione superficiei terræ versus polos quæ per accessum maris ad unam illius partem, & recessum ab alia faciem variavit, & acus declinationem, quod nulla relatione probatur, ex ferri fodinis, quæ subinde generantur de novo, aut quasi vero una deficeret, aut ex sese desineret esse ferrea, & acuum motrix cum altera conflatur. Ad id præterquam quod fieri non est probabile, ne fingi quidem potest nisi ab iis qui planè credent insulas esse & litora quæ navium feramenta ad se trahant, aut saltem versoria, quod experientia jamdudum falsi convixit. Quæ quidem omnia, uti sperandum, post aliquot annorum decursus longè illustriora

fient; ſi locorum latitudines mutari comperiantur ; ſi lineæ meridianæ in eodem plano horizontis, eoque ſtabili, delineatæ, non ſint conſtantes; ſi verſoria varias ac varias declinationes exhibeant. Quæ tria vel duo ſaltem, concurrere ſimul ſi deprehendantur, hâc fortè prærogativa gaudebo, quod primus dederim huic ſuſpicioni locum, unde poſt idonea ſequàtur hypotheſis, præſertim elevationis poli & magnetis inconſtantiæ, *quorum*, ut verbis utar Copernici loco citato, *nemo meliorem adferet rationem quàm axis terræ & polorum ejus deflexum quemdam* Ut mihi videtur.

Cùm vero ſupradicta hæc inter ſcribendum amico cuidam, & earum rerum perito communicaſſem, is mihi retulit ſe duobus abhinc annis in Bononia Italiæ miratum fuiſſe Profeſſores Mathematicarum tam celebris Academiæ, conſenſu aut juſſu ſuperiorum lineam meridianam accuratiſſimè obſervaſſe; nevè aut injuriâ temporis, aut ſucceſſorum incuriâ vitiaretur, hanc ſecundùm longitudinem templi vaſtiſſimi S. Petronio ſacri, marmoreâ faſciâ deſcriptam in pavimento porrexiſſe; credo ut explorarent, ac poſteris explorandam relinquerent, ſeu lineæ meridianæ, ſeu declinationis magneticæ varietatem ſi quæ ſubeſſet ipſis enim ſat compertam credimus Gelibrandi obſervationem. Quæ revera ſedulitas nunquam ſatis laudanda, & ad exemplum commendanda poſteris mihi videtur, atque equidem tantò impenſiùs, quanto rariores exiſtunt Principes & Magiſtratus qui harum artium ſtudioſis faveant, vel ipſas artes promovere ſtudeant. Quòd ſi jam olim præſtitum fuiſſet apud nos, ab iis qui Galliam noſtram parentem ingeniorum, his præclaris factis exornare poſſunt: quot progreſſus in Phyſicis & Phyſico-Mathematicis nunc faceremus, & quot facturi ſunt nepotes ſi vias illis ſterninus ad veritatis indagationem?

Sed ut eò redeam unde tantiſper digreſſus ſum, & in ſummam conferam ſparſa hinc inde ſuperius. Cùm extra controverſiam ſit declinationem magnetis fuiſſe immutatam, ipſamque nunc Pariſiis, quæ 30. abhinc annis gradus 4. excedebat vix duos ſuperare (quod experiri utique licet:) quæ rogo aſſignari poteſt alia cauſſa, quàm terræ lentus aliquis motus ut expoſui? ſiquidem inter omnes qui de virtute magnetica diſſeruere utique conveniat, hunc lapidem vires ſuas omnes & proprietates à terra mutuari; cujus proinde axis tantam in verſoriis inducere mutationem & potuit & debuit fortaſſe ſolus. Nec dubito quin intra 50. annos multo aperior evadat hæc variatio, cùm nulla tunc futura ſit magnetis declinatio, vel ſi declinet acus, à Septentrione in occaſum deflexura ſit. Quamobrem ſi terreſtris globi motum, magnetis varia declinatio non obſcurè demonſtrat, quid eſt cur dubitemus eumdem confirmare per varietatem elevationis Poli? Verùm ſi hæc Lutetiana poſt longam annorum ſeriem, 4. au 5. minutis major eâ quam nunc certiſſimis experimentis deprehendimus, obſervetur, nonne ad id explicandum tutò concludi poterit cælum aut terram mota loco fuiſſe? cumque præſtet in ſolam terram refundi motum iſtum ut ſatis evincit acus magneticæ deviatio, colligamus ſanè, noſtri hujus mundi nihil in eodem ſtatu permanere, ſed omnia in perpetuo motu verſari, ſi primum motorem excipias,

qui temptis ab ævo
Ire jubet, ſtabiliſque manens dat cuncta moveri.

Atque hæc ſunt quæ de latitudine Lutetiæ, declinationeque magnetis ſcribenda duxi, dum venio ad ultimam tuarum petitionum, quæ eſt depoſitione ac ſitu veterum baſilicarum; an ſcilicet ſpectent Orientem æſtivum, aut brumalem, aut verum, &c.

Hactenus pars Epiſtolæ. Idib. Janu. 1660.

SITUATION DE PARIS,

A L'EGARD DE LA TERRE.

TOUCHANT la ſituation de Paris à l'égard de la terre; du tems de Jules Ceſar, il étoit ſitué dans la Gaule Chevelue, entre la Belgique, & la Celtique: depuis dans la Lyonoiſe : après dans la Senonoiſe; & maintenant il eſt compris dans l'Iſle de France.

Durant pluſieurs ſiecles, ſon aſſiette a été dans la Seine; c'eſt ainſi que Ceſar, l'Empereur Julien & Marcellin le décrivent, & pour lors ce n'étoit qu'une Iſle qu'on nommoit *Lutece*, Chateau des Pariſiens, appellée aujourd'hui la Cité, ou l'Iſle du Palais. Au midi il y a une grande montagne, où eſt maintenant l'Univerſité, & dont elle porte le nom, toute couverte de maiſons, d'Egliſes, de Golleges & d'Habitans; mais anciennement pleine de vignes. Au Septentrion eſt une platte campagne nommée à preſent la Ville, beaucoup plus peuplée & plus grande que l'Univerſité; auparavant ce n'étoit qu'un marais, où les Pariſiens s'étoient retranchés du tems de Ceſar, jamais Labienus ne les y put forcer; ce marais depuis a été deſſeché peu à peu.

Cette partie au reſte appellée la Ville, & l'autre qu'on nomme l'Univerſité, ſont arroſées toutes deux de la Seine, Fleuve aſſés gros & ſujet à ſe deborder, de plus ſi navigable preſque en tout tems, qu'il porte juſques dans Paris Bois, Bleds, Vin, Fruits, en un mot la dépouille des Provinces les plus fertiles, telle que ſont la Beauce, la Brie, la Champagne, la Picardie, la Normandie & la Bourgogne. De toutes parts ce ne ſont que valons, plaines, colines, montagnes, forêts, & tout ce qui peut contribuer, non ſeulement aux neceſſités & à la douceur de la vie, mais à la ſuperfluité.

Pour bâtir cette grande Ville, ſi petite au commencement, Mont-martre qui en eſt proche, lui a fourni le plâtre, & l'en fournit plus que jamais: d'autre côté la pierre que nous y voyons a été tirée d'un nombre infini de carrieres & cachées juſques ſous les Faux-bourgs de l'Univerſité : carrieres pourtant ſi peu épuiſées, qu'il y reſte encore plus qu'il ne faudroit pour faire pluſieurs Paris tout de Pierre.

Dans les forêts de Livri, de Bondi, de Vincennes & de Boulogne, on a coupé le bois pour les maiſons.

Tout au tour, ou peu s'en faut, regne une longue chaîne de côteaux chargés de vignes; ſi peu mépriſables qu'elles ont merité l'eſtime de l'Empereur Julien; ce qui eſt ſi vrai, que le vin qui en ſort encore aujourd'hui tant blanc que clairet, eſt pétillant, plein d'eſprit & de feu.

La vallée de Montmoranci produit des ceriſes en ſi grande quantité, que c'eſt une choſe étonnante: Vanvre à la verité donne peu de beurre, mais c'eſt le plus excellent qui ſoit au monde: pour Goneſſe on ne fait guere moins de cas de ſon pain que du beurre dont je viens de parler. En tout tems on recueille tant de ſortes de legumes des marais, & en ſi grande quantité, qu'il y en a ſuffiſamment pour les riches & pour les pauvres; & ces marais dont on tire tant de commodités, ſont ſi proches qu'ils tiennent à Paris, & que de deſſus ſes murailles on les voit cultiver.

L'automne y eſt agreable, le Printems ſerain & beau, toutes deux temperés, & toutefois ſi inconſtans, qu'en un même jour il y fait chaud & froid, y pleut & greſle; que ſi par fois les chaleurs y ſont grandes en été, & le froid âpre en hiver, cela dure peu, & le tout s'en va avec une pluie; & c'eſt pourquoi l'Empereur Julien, qui y a ſéjourné long-tems, dit que l'hiver y eſt

aſſés doux ; & beaucoup plus temperé qu'ailleurs ; que veritablement une fois il y ſentit un froid plus rude qu'à l'ordinaire, & même peu s'en fallut que la riviére ne prît. Et là deſſus voulant en donner la raiſon, il ajoute bonnement, tout bel eſprit qu'il fût, que les Pariſiens attribuoient la douceur de l'hiver au voiſinage de l'Ocean, (qui pourtant en eſt à quarante lieues) & que comme ſon eau eſt plus chaude que celle des riviéres, quelque vapeur pourroit venir de là qui adouciſſoit l'air.

Les differens Noms de Paris.

ON donne à Paris pluſieurs noms ; & neanmoins touchant ſes Habitans ; de tous les Auteurs tant Grecs que Latins qui en font mention, pas un ne les appelle que *Pariſii*, Παρίσιοι : que ſi aucuns y changent quelque choſe, & les nomment *Parrhiſii*, *Pariſei*, *Phariſei*, & autrement, c'eſt pour vouloir trop rafiner.

A l'égard de la Ville, Strabon entre les Grecs l'appelle Λυκοτοκίον, Ptolomée Παρίσιον Λυκοτοκίον, comme l'a reformé le docte Bertius ; l'Empereur Julien Λευκετίαν, ou Λυκετίαν, & même Λευκεσίον & Λυκεσίον : car ce ſont les diverſes leçons de ce nom-là, ſelon le Pere Sirmond. Des Latins, Ceſar l'appelle *Lutetia* ; Marcellin toujours *Pariſii*, hormis une ſeule fois qu'il dit *Pariſiorum Caſtellum Lutetia* : l'Itineraire d'Antonin imprimé par Henri Etienne *Lutetia* & *Lutecia* comme Simon Vincent.

Dans les Scholies de Simlerus, imprimées à la fin de cet Itineraire, c'eſt *Lutetia*, avec tel avertiſſement neanmoins, ce mot eſt orthographié de la ſorte dans mon Manuſcrit quoique pourtant ailleurs on l'ait imprimé *Lutetia*. Enfin c'eſt *Lutecia* dans la table de Peutinger ; *Pariſii* dans la Notice de l'Empire ; *Civitas Pariſiorum* dans les diverſes Notices des Provinces ; dans Zozime *Pariſium* ; au Code Theodoſien *Pariſi* ; dans Boëce *Civitas Julii Cæſaris* ; dans la Confeſſion de Foi rapportée par St Hilaire *Phariſæa Civitas* ; dans Gregoire de Tours, & ceux qui les premiers ont écrit de notre Hiſtoire, rarement *Pariſii*, d'ordinaire *Pariſius* indeclinable.

Par tous ces noms-là il paroit qu'anciennement le veritable nom de Paris étoit *Lutetia* ; & celui de ſes peuples auſſi bien que de toute la province *Pariſii* : mais que depuis neanmoins tantôt la Ville a été appellée *Civitas Pariſiorum*. tantôt *Lutetia Pariſiorum* : ſous Conſtantin, ou bien-tôt après, c'étoit *Pariſii*. Mais lorſque la langue Latine vint tout-à-fait à ſe corrompre, c'eſt-à-dire ſous le bas Empire, on ſupprima entierement les noms propres des Villes Capitales des Gaules, que les Romains avoient formés ſur les noms originaux impoſés autrefois par les peuples, ſi bien qu'au lieu de *Lutetia* on l'appella *Civitas Pariſiorum*, & enfin celui de *Lutetia Pariſiorum* lui eſt demeuré, puiſque nos plus ſavans critiques même, & qui ſe piquent le plus de bien parler Latin, s'en ſervent toujours comme s'il y avoit deux Villes de ce nom-là, & qu'il fallut les diſtinguer par celui de la Nation.

Quelques-uns, au reſte pour l'averſion qu'ils ont des Grecs & des Romains, qui ſeroient bien fâchés d'avouer que *Pariſii* vient de Παρρησία, & *Lutetia* de *Lutum*, tant ils craignent de faire deſcendre les premiers Pariſiens de la Grece & de Rome en leur mettant ainſi le Grec & le Latin à la bouche, pluſieurs ſiécles même avant que d'avoir ſû ſeulement qu'il y eut au monde des Grecs & des Romains ; ces gens ici, dis-je, pretendent que jamais les Pariſiens n'ont eu de commerce avec les Grecs, & que bien loin d'en avoir eu avec les Romains, il ſe voit dans Tite-Live que ſous Tarquinius Priſcus, les Alpes paſſoient pour les limites de la terre.

Diſſertation ſur la découverte d'une des plus ſingulieres & des plus curieuſes Antiquités de la Ville de Paris.

COMME Mr Berrier faiſoit travailler il y a quelques années en ſa maiſon auprès de St Euſtache, à l'endroit où eſt ſon jardin, on trouva les fondemens des murailles d'une enceinte de la ville de Paris, qui probablement avoient déja ſervi à quelque édifice plus ancien, & plus conſiderable, comme ſeroit un Temple ou un Palais, puiſqu'en fouillant en terre, environ à deux toiſes de profondeur, on y ttouva parmi des gravois, dans une tour ruinée, une Tête de femme, de bronze, fort bien faite, un peu plus groſſe que le naturel, qui avoit une tour ſur la tête, & dont les yeux avoient été ôtés, peut-être à cauſe qu'ils étoient d'argent, comme c'étoit une choſe aſſés ordinaire aux anciennes figures. L'ayant vue dans la Bibliotheque de Mr l'Abbé Berrier, je jugeai par la connoiſſance des medailles, que ce pouvoit être la tête de la Déeſſe qui étoit Tutelaire de la Ville de Paris durant le Paganiſme, puiſqu'on voit pluſieurs medailles Grecques Antiques, qui ont pour revers des têtes de femme avec des tours, & le nom de la ville, comme ANTIOKEΩN ΛΑΟΔΙΚΑΙΩΝ.

Ayant eu la curioſité de rechercher quelle pouvoit être cette Divinité qui avoit été autrefois l'objet du culte des Pariſiens, j'ai crû avec aſſés de fondement, ce ſemble, que c'étoit la Déeſſe Iſis, tant à cauſe de la tour qui eſt ſur ſa tête, qu'à raiſon qu'on trouve qu'elle a été adorée en ce Pays-ci.

Il eſt certain par le témoignage de pluſieurs Auteurs, que celle que les Grecs ont appellée IO, & les Egyptiens ISIS, eſt la même que les Romains ont honorée ſous le nom de Cybele, ſavoir la Terre, ou la Nature même, que les Egyptiens ont mariée avec Oſiris, qui étoit le Soleil, pour la rendre feconde, & la mere de toutes les productions qui ſe forment dans ſon ſein. C'eſt la penſée de Plutarque & d'Apulée qui fait dire ces mots à Iſis. *Rerum natura Parens, ſum omnium Elementorum Domina. Apul. 6. Metam* Macrobe dit auſſi. *Neque aliud eſſe Oſirim quam ſolem, & Iſim quam Terram diximus, Naturamque rerum. Macrob. l. 1. Saturn. cap 21.*

Il y a en effet tant de reſſemblance entre les portraits & les figures que les anciens nous ont donnés de ces deux Divinités, ſavoir d'Iſis chés les Egyptiens, & de Cybele chés les Romains, qu'il eſt aiſé de juger que c'étoit la même. Cybele, comme on le voit au revers de pluſieurs medailles, portoit une tour ſur la tête, étoit accompagnée de Lions, tenoit en main un inſtrument comme un tambour de Baſque, & étoit nommée *Mater magna*, la Mere univerſelle qui eſt la Nature. Iſis avoit auſſi la tête tourelée, ainſi qu'il paroît en pluſieurs de ſes figures, & particulierement en celle qui fut trouvée à Rome ſous Leon X. dont les Auteurs font mention. Elle a auſſi des Lions en ſa compagnie, comme on le remarque dans la table d'Iſis, ſi fameuſe, du Cardinal Bembus que Kircher a fait graver: elle tient un Siſtre en ſa main, qui eſt un inſtrument muſical: & elle eſt enfin appellée la Terre & la Nature même; c'eſt pourquoi on la dépeint ſouvent avec pluſieurs mamelles, telle qu'eſt celle qui ſe voit au Cabinet du Roi.

Cette Divinité, au raport d'Apulée, étoit en veneration par tout le monde, quoique ſous differens noms & differentes figures, *Cujus nomen circum, multiformi ſpecie, ritu vario, nomine multi jugo totus veneratur orbis*; & il ne s'en faut pas étonner, puiſqu'on dit qu'elle avoit fait du bien à tout le monde.

Car il eſt remarqué qu'Iſis étoit une Reine d'Egypte, qui y regnoit avec le Roi Oſiris ſon Mari, au tems des premiers Iſraëlites, puiſque Tacite a écrit ces mots. *Regnante Iſide exundantem per Ægyptum multitudinem Judæorum in proximas terras exoneratam ferunt.* Comme c'étoit une femme d'un grand eſprit & d'un grand courage pour entreprendre les choſes les plus difficiles, elle fit bâtir & équiper un vaiſſeau pour voyager: Elle alla en effet juſques dans les pays les

plus

plus éloignés & les plus barbares, tels qu'étoient alors les Gaules & l'Allemagne, dans le pays de Suaube, où Tacite dit qu'elle penetra ; & n'y ayant rencontré que des peuples fort groſſiers & fort ſauvages, elle leur apprit à honorer la Divinité, à cultiver la Terre, & à y ſemer du blé. Elle s'acquit par là une ſi haute eſtime parmi ces peuples, qu'ils crurent que c'étoit la Déeſſe même de la terre, à qui ils étoient redevables de leur avoir appris l'art de l'Agriculture, & le culte de la Religion, qu'ils avoient juſqu'alors ignorés. Voici ſes paroles, *Pars Suevorum Iſidi ſacrificat, unde cauſa & origo peregrino ſacro parum comperi, niſi quod ſignum ipſum in modum liburnæ figuratum docet advectam Religionem.*

Tacite remarque encore dans ce paſſage, que ces Alemans de la Suaube l'adorerent ſous la forme d'un vaiſſeau, en memoire ſans doute de celui qui avoit porté cette Reine en leur pays pour leur rendre un ſi bon office. Nous avons des Médailles Egyptiennes de Julien l'Apoſtat, où on la voit dans un vaiſſeau ; & il ſe trouve dans Kircher & ailleurs de ſes figures qui portent un vaiſſeau ſur la main. En effet, Diodore & Apulée témoignent qu'elle préſidoit en la mer ; & ce dernier la faiſant parler, lui met ces paroles en la bouche, *Navigabili jam pelago facto, rudem dedicantes carinam, primitias commeatus libant mei ſacerdotes.* Comme ſi elle avoit été la premiére qui avoit trouvé l'art de naviger, ou au moins de ſe ſervir de voiles à cet effet.

Quelques Auteurs ne pouvant découvrir d'où viennent les Armes de Paris, qui eſt un navire, en vont rechercher la ſource juſqu'en celle d'Iſis, auſſi bien que le nom de cette illuſtre Ville.

Car pluſieurs ont crû que le nom de Paris étoit Grec & venoit de παρὰ Ἶσις, auprès du fameux Temple de la Déeſſe Iſis. Il faut donc ſuppoſer, comme l'on a toujours crû, qu'il y avoit un Temple dedié à cette Déeſſe, dans l'étendue du Territoire qui appartient aujourd'hui à l'Abbayie de St Germain des Prés. Savoir s'il étoit bâti au même endroit où eſt aujourd'hui l'Egliſe de l'Abbayie ; ſi dans le village d'Iſſi qui en a tiré ſon nom ; ſi en quelque autre endroit des environs ; il eſt difficile de le determiner. Quoi qu'il en ſoit, ce Temple a ſubſiſté juſqu'à l'établiſſement du Chriſtianiſme en France ; & quand il fut détruit, on garda par curioſité l'Idole d'Iſis, qui y avoit été adorée, qui fut miſe dans un coin de l'Egliſe de St Germain des Prés quand elle fut bâtie par Childebert, & dediée à St Vincent, pour ſervir de trophée de l'Idolâtrie vaincue & abbatue par la Religion Chrétienne. Elle y a été conſervée juſqu'en l'an 1514 que le Cardinal Briçonnet, qui en étoit Abbé, ayant ſçû que quelque femme par ſimplicité & ſuperſtition lui avoit preſenté des chandelles, la fit retirer, & mettre en pieces. Du Breuil qui étoit Religieux de cette Abbayie, & qui raporte ceci en ſes Antiquités de Paris, aſſure qu'il l'a appris de ſes Confreres qui avoient vû rompre cette figure. Il eſt dit dans le titre de la Fondation de la même Abbayie de St Germain, faite par Childebert en l'honneur de St Vincent, qu'elle fut bâtie *in urbe Pariſiacâ, prope muros Civitatis, in terra quæ aſpicit ad Fiſcum Iſiacenſem*: Auprès des murailles de la Cité de Paris, (qui étoit alors renfermée dans l'étendue de l'Iſle) du côté du Fief d'Iſſi.

Cette Ville comme je l'ai déja dit, porta premierement le nom de Paris, qu'elle tira de la proximité du Temple d'Iſis, παρὰ Ἶσις, & le communiqua depuis à tout le pays, dont elle étoit la Capitale, prenant celui de *Leucotecia* ou *Lutetia*, du mot Grec λευκότης qui ſignifie blancheur, à cauſe de la blancheur du plâtre dont les maiſons étoient enduites. Et il ne faut pas s'étonner ſi les noms de la ville de Paris ſont tirés du Grec, veu l'affinité de notre langue avec la Grecque, dont pluſieurs Auteurs ont traité. Le mot de Paris s'étendit donc par toute la contrée, qui s'appella, comme elle fait encore *le Pariſis*, & la ville *Lutetia*, ou *Leucotecia*, ou *Locutitia Pariſiorum*. Ce ſont les noms qui ſe trouvent dans les Commentaires de Jules Ceſar, dans Strabon, dans Ptolomée & autres.

Ce Temple d'Iſis ſi fameux, qui a donné le nom à tout le pays, & parti-

culierement à la Capitale de ce Royaume, étoit deſervi par un College de Prêtres & de Sacrificateurs, qui demeuroient comme l'on croit à Iſſi, en un Château dont les ruines ſe voyoient encore au commencement de ce ſiécle, ainſi que du Breuil qui les a vû le temoigne en ſes Antiquités de Paris. Plutarque parle de ces Prêtres d'Iſis, ils obſervoient la Chaſteté, avoient la tête raſe & les pieds nuds, & étoient toujours vêtus de lin ou de toile, d'où vient qu'on les appelloit *Linigeri*, comme il ſe voit dans Juvenal.

Nunc Dea Linigerâ colitur celeberrima turbâ.

Et plus bas.

Qui grege Linigero circumdatus & grege calvo.

On attribua à ces Prêtres pour leur ſubſiſtance tout le terroir & le Fief d'Iſſi, & des environs, juſqu'à Paris; ſavoir d'Iſſi, de Vanves, & celui qui fut depuis nommé de Vaugirard & de Grenelles, dont ils jouirent juſquà ce que la Religion Chrétienne, après avoir renverſé leur Temple les ſupprima, & donna leurs biens aux Miniſtres de l'Egliſe. Clovis en ayant attaché une portion à l'Abbayie de Ste Geneviéve en la fondant; ſavoir Vanves, Grenelles & une partie de Vaugirard.

Il y a bien de l'apparence que cela ſe fit à la ſollicitation de St Remy Archevêque de Reims, lorsqu'il dédia l'Egliſe de cette Abbayie; & lorſque catechiſant ce premier Roi Chrétien, il lui dit ces mots, *Incende quod adoraſti.* C'étoit probablement pour l'exciter à détruire ce Temple d'Iſis qui étoit en ſi grande veneration dans tout le pays, & ce fut ce ſemble en reconnoiſſance de la donation des biens de ces Prêtres Idolâtres faite à cette Abbayie de Ste Geneviéve à l'inſtance de ce St Archevêque, que l'Egliſe de la Paroiſſe de Vanves qui fut retablie après ſa converſion au Chriſtianiſme, lui fut dediée, d'où vient qu'elle a encore aujourd'hui St Remy pour Patron.

Childebert fils de Clovis, bâtiſſant quelque tems après l'Abbayie de St Germain, lui aſſigna tout le reſte du territoire des environs, comme celui d'Iſſi & de Vaugirard. Ce ſont là, ſans doute ces poſſeſſions qui avoient appartenu aux Prêtres des Idoles, & qui avoient été appliquées au culte du vrai Dieu, que le Roi Hugues Capet vint jurer ſur l'Autel de St Pierre & de St Paul en l'Egliſe de Ste Geneviéve, qu'il conſervoit inviolablement, ainſi que le titre qui a été trouvé parmi les recueils du Pere Sirmond écrit de ſa propre main, le dit en ces termes. *Ut Charta glorioſæ memoriæ Caroli Francorum Regis de poſſeſſionibus Diis gentium quondam dicatis, & divino cultui applicandis, in omnibus obſervetur.* Ce titre en ſuppoſe un précedent du Roi Charles Martel, ou Charlemagne, ou quelqu'autre des Charles ſes Predeceſſeurs qui n'étoit encore qu'une confirmation, & non une donation de ces biens qui avoient appartenu aux Prêtres des Idoles, qui avoient été abolis long-tems auparavant, auſſi bien que la Religion Païenne.

Voila quelque éclairciſſement ſur la découverte de cette tête antique qui s'eſt trouvée depuis peu d'années dans Paris, dont il y a une Copie, tirée ſur l'Original, dans la Bibliotheque de Ste Geneviéve.

Des anciens Pariſiens.

COMME Paris du tems de Ceſar étoit compris, ainſi que j'ai dit, dans la Gaule Chevelue, entre la Belgique & la Celtique, & depuis dans la Senonoiſe, raportons ici les noms de quelques Princes de ces quartiers & d'ailleurs dans les Gaules.

Outre Brennus Roi des Senonois, ſi fameux par la priſe de Rome, ſous la Dictature de Furius Camillus, on lit encore dans Tite-Live qu'Ambigate oncle de Bellovèſe & Sigovèſe ces deux jeunes Conquerans, regnoit bien auparavant dans la Gaule Celtique du tems de Tarquinius Priſcus. De plus les Commentaires de Ceſar font voir que de ſon vivant Celtile avoit le commande-

ment ſur toutes les Gaules; qu'Arioviſte étoit Roi des Celtes ; Ollivicon & Teutomate d'Agen; Taſget de Chartres, Pacitius & Galbo de Soiſſons; Moritaſque, Canorion, Vercingentorix de Sens, mais tous ſi peu paiſibles dans leurs Royaumes, que les uns furent chaſſés & d'autres aſſaſſinés par leurs propres ſujets.

Quelques Auteurs raportent qu'avant la venue de Ceſar dans les Gaules, les Pariſiens, afin de vivre ſous un Souverain, s'étoient faits ſujets du Roi de Sens, contre la coutume des Gaulois, qui bien loin d'aimer les Princes, s'en defaiſoient le plutôt qu'ils pouvoient, ou ne leur obéiſſoient que par force. Depuis Ceſar ils furent entierement ſoumis aux Romains, & reçurent leurs Loix, ce qui dura juſqu'à Clovis. Après la mort de ce Prince Fondateur de notre Monarchie, Paris devint un Royaume ſous Childebert. Comme toutes choſes ſont ſujettes au changement, ce Royaume par la ſuite fut reduit en Province, & ne prit point d'autre qualité que celle d'Evêché & Comté ſimplement; mais toujours ſous le Gouvernement des plus grands Seigneurs de France, & ſur tout des Predeceſſeurs de Hugues Capet. Preſentement c'eſt une Prevôté & Vicomté, Archevêché & Parlement.

Etendue du Pays des Pariſiens.

DE ſavoir ſes limites & quelle fut ſon étendue dans tous cès états differens, la choſe a changé tant de fois, que je ne ſai pas même ſi j'en pourrai rien découvrir.

Lorſque les Pariſiens s'unirent avec les Senonois, leurs Etats d'un côté confinoient à ceux de Sens; auſſi leur union marque-t-elle aſſés leur voiſinage: de l'autre côté (& cela certainement) ils avoient pour limites le territoire de Senlis, & celui de Beauvais; du reſte ils tenoient en partie à ceux de Chartres, d'Orleans, & encore à Amiens, auſſi bien qu'à Soiſſons en partie; enfin l'on croit & il y a bien de l'apparence, que le pays des Pariſiens comprenoit Meaux, & tout cè qui en dépend aujourd'hui, que nous appellons ſon Diocéſe. Car comme Ceſar n en fait aucune mention, ce ſilence nous donne lieu de penſer qu'il les confond comme un pays qui dependoit des Pariſiens, ou en faiſoit partie; & quoiqu'on liſe *in Meldis* au cinquiéme de ſes Commentaires, le texte en cet endroit eſt corrompu aſſurement, car les uns à la place liſent *in Belgis*, ou *in Celtis*, les autres *in Caletis* ou *in Unellis*. Mais s'il eſt vrai ce que dit Sanſon avec quelques perſonnes ſavantes, qu'anciennement les Etats differens des Gaules avoient les mêmes limites, & la même étendue qu'ont eu depuis les Diocéſes, & que *civitas*, *Pagi*, *Partes*, *Domus*, ſe prenoient du tems de Ceſar pour Villages, Cantons, Provinces, Peuples, ou Etats, & maintenant ſe prennent pour Paroiſſes ou Villages, Archiprêtrés ou Doyennés ruraux, Archidiaconés & Diocéſes; il eſt vrai auſſi que les Etats des anciens Pariſiens avoient la même étendue, & les mêmes limites que l'Archevêché de Paris & l'Evêché de Meaux; tellement que comme le premier comprend trois Archidiaconés, neuf tant Doyennés qu'Archiprêtrés, avec quatre cens ſoixante-huit Curés, & que le dernier eſt diviſé en trois cens ſoixante-huit Cures, ſix Doyennés & deux Archidiaconés, il s'enſuivra en quelque façon, que ſous Jules Ceſar les Etats des Pariſiens conſiſtoient en cinq Provinces, quinze Cantons & huit cens vingt-huit villages, ou à peu près.

Depuis, vers le tems de Pline l'ancien, Meaux fut demembré de Paris, dont on fit un Peuple en chef & indépendant. Clovis enſuite & Clotaire I. les ayant reunis au reſte de la France, comme après eux ce grand état vint à être diviſé entre leurs enfans en pluſieurs Royaumes, mais differemment, ſavoir, en trois à la mort de Clovis, & en quatre après Clotaire; ce partage inégal eſt cauſe qu'on ne ſait pas l'étendue du Royaume de Paris. On tient ſeulement qu'il alloit juſqu'à Blaye Ville près de Bordeaux, parce que Charibert

y mourut. On croit auſſi que Meaux n'en faiſoit point partie, avec d'autant plus de fondement que Chilperic I. ayant été aſſaſſiné près de Chelles à quatre lieues de Paris, en même tems on fit courir le bruit que c'étoit par ordre de Childebert Roi d'Auſtraſie, comme étant pour lors à Meaux, & enfin il eſt certain qu'Orleans & Soiſſons n'y pouvoient être compris, puiſque c'étoient des Royaumes à part.

Or de ceci recueille-t on du moins, qu'Orleans, Soiſſons, Meaux & Blaye étoient les limites du Royaume de Paris. Quant à celles de la Prevôté & Vicomté, de l'Archevêché & du Parlement, elles ſe liſent dans les livres, & même d'un coup d'œil, on les peut voir ſur les cartes de Sanſon. Du reſte je ne prétens rien dire ici des Rois de Paris, puiſque leur hiſtoire tient à la generale. Je ne dirai rien non plus, ni du Parlement ni des Prevôts de Paris, ni des Evêques & Archevêques, parce qu'il s'en voit des volumes entiers, joint qu'étant pleins d'erreurs, il faudroit trop de tems pour les combattre : mais je ferai un Diſcours exprès des Comtes de Paris, au liv. VIII. où j'éxaminerai ſuccinctement tout-ce que Beſly, Dominici, Ducheſne, Chifflet, Ste Marthe, du Bouchet, Brodeau, & le Pere Labbe en ont raporté, non pas ſans les redreſſer & refuter, même en pluſieurs endroits: & ſi je ne me trompe, il ne s'y trouvera guere moins de choſes nouvelles que dans cet Avant-propos.

La Religion des premiers Pariſiens.

QUANT à la Religion des premiers Pariſiens, ils étoient Idolâtres de même que tous les autres Gaulois, & quoiqu'ils adoraſſent Jupiter, Minerve & Apollon, Mercure neanmoins qu'ils nommoient *Theutotes* paſſoit apparemment pour le plus grand de leurs Dieux, auſſi bien que Mars, dit autrement *Heſus*. Et de fait à Mont-martre il reſte encore quelque ruine de leur Temple, ce qui eſt cauſe que Fredegaire appelle cette montagne *Mons Mercurii* & Abbon *Mons Martis*, d'où eſt venu le mot de Mont-martre. Je ſai qu'ici j'ai ſur les bras le peuple, auſſi bien que les Auteurs des Antiquités de Paris avec leur Iſis & leur Cerès, voulant à toute force, qu'à l'endroit où eſt Notre-Dame des Champs, il y avoit un Temple dedié à Cerès, & même que la figure de ce St Michel qu'on voit ſur le comble de l'Egliſe eſt ſon Idole. Autant en diſent-ils d'Iſis, que ſon Temple étoit placé où eſt St Germain des Prés, dont l'Idole ſe voyoit encore dans l'Egliſe en 1514. mais que l'Abbé Briçonnet fit ôter & mettre en pieces, à cauſe de quelques femmes qui furent trouvées à genoux devant, avec des chandelles allumées.

Touchant la Religion Chrétienne, elle n'a commencé d'être connue à Paris que vers l'an deux cens cinquante que St Denys y vint annoncer l'Evangile, où il fut martyriſé: depuis, St Martin, St Marcel, Ste Geneviéve & St Germain y ont fait quantité de miracles: il s'y eſt tenu pluſieurs Conciles, tant Generaux que Provinciaux & juſqu'à preſent les Catholiques s'y ſont montrés ſi zélés pour leur Foi, & ſi ennemis des novateurs, que pendant les guerres des Huguenots, ils n'ont jamais voulu ſouffrir chés eux, ni l'exercice de leur Religion ni même ſon établiſſement: & quand par ordre de Charles IX. on vint à abbatre la Croix de Gaſtine, érigée à leur honte dans la rue St Denys, ce ne fut pas ſans emeute. Paris en un mot pour ne pouvoir ſouffrir qu'un Roi heretique lui commandât, plutôt que d'ouvrir ſes ports à Henri IV. ſon Prince legitime, a ſoutenu ce long ſiege qu'on ſait, & même avec tant d'opiniatreté que ni les frequentes & heureuſes attaques de ce grand Roi, ni la famine, ni le ſpectacle ſi triſte de ſes Citoyens mourants à tas, ni la barbarie des Lanſquenets, qui mangeoient hommes & chevaux, ni enfin la cruauté effroyable des meres, qui devoroient leurs propres enfans, ne le purent forcer à ſe

rendre.

Valeur des Pariſiens.

ON doute que les Pariſiens aient jamais paſſé en Allemagne avec Sigovèſe non plus qu'en Italie ſous Bellovèſe & Brennus : car quoique Tite-Live qui raconte les voyages de ces Conquerans, diſe que leur armée étoit compoſée preſque de tous les peuples des Gaules, & qu'ainſi Brennus étant Roi de Sens, il y ait bien de l'apparence que quantité de Pariſiens ſuivirent ſes enſeignes, & paſſerent les Alpes avec lui pour venir à Rome, neanmoins je n'oſerois rien aſſurer là-deſſus, parce qu'ils ne ſont point nommés ; m'étant propoſé de ne rien avancer que de certain, & ne pouvant ſouffrir que l'hiſtoire ſe charge de ſimples conjectures. Je n'alleguerois pas même, que bien auparavant qu'on vit Ceſar dans les Gaules, les Pariſiens avoient déja paſſé la mer, & conquis cette partie de la côte d'Angleterre que Ptolomée appelle Παεῖσοι Camdenus *Pariſii* ; les Anglois *Eeſt-viding*, qui eſt une partie du Duché d'York à l'embouchure de l'Humbre ; je n'alleguerois pas dis-je ceci, n'étoit que je viens de le decouvrir dans deux paſſages, l'un de Ceſar, l'autre de Ptolomée à quoi perſonne n'a encore pris garde.

Ceſar au cinquiéme livre de ſes Commentaires dit que de ſon tems le cœur de l'Angleterre étoit habité des Aborigenes, à ce que prétendoient les Anglois eux-mêmes ; & au contraire la côte par des peuples de la Gaule Belgique, que le deſir de ſe ſignaler & de s'enrichir y avoit attiré, de ſorte que s'en étant rendus les maîtres, ils s'y établirent, la cultiverent, & la nommerent de leur nom.

Ptolomée qui vivoit dans le même ſiecle que Ceſar, entre les differens peuples qu'il place le long de la côte d'Angleterre qui regarde les Gaules, met Ατρεβάτοι, Καντίοι, Βέλγαι, Παεῖσοι, or comme il eſt certain qu'Ατρεβάτοι ſignifie les peuples d'Artois, Βέλγαι les Flamans, ou ceux du Pays-bas, Καντίοι ceux de Quen, village proche de Montreuil, Peuple entier autrefois ou Etat : il eſt certain auſſi que Παεῖσοι ſignifie les Peuples de Paris ou les Pariſiens ; ſi bien que Ptolomée ayant mis les noms des Conquerans, oubliés par Ceſar, heureuſement il nous fait connoître les exploits des premiers Pariſiens que nous ignorions, & qu'il nous importe de ſavoir.

Quant à leurs autres belles actions, on ſait le courage qu'ils firent paroître lorſque Labienus avec ſes quatre Legions, les vint attaquer dans leur marais, où ils s'étoient retranchés après avoir mis le feu aux ponts, & brûlé leur ville, de crainte que les Romains ne s'en emparaſſent. Que ſi Labienus les deffit, ce ne fut qu'à la faveur de la nuit, & d'un orage qui ſurvint : en cet état cependant battus & ruinés qu'ils étoient, ils ne laiſſerent pas d'envoyer des troupes, & même juſqu'à huit mille hommes au ſecours de Vercingentorix, & l'on remarque que des ſoixante ou ſoixante-quatre peuples qu'on comptoit alors dans les Gaules, il n'y en eut que dix qui mirent ſur pied plus de monde qu'eux. Auſſi Ceſar dans le denombrement qu'il fait des Etats des Gaulois, ayant égard à la puiſſance des Pariſiens, leur conſerve le rang qu'ils tenoient, & n'en nomme avant eux que dix. Que ſi depuis l'hiſtoire n'en fait plus de mention, c'eſt que tant qu'ils demeurerent ſous la domination des Romains, elle confond leurs actions avec celles des autres peuples de la Gaule.

Depuis du tems de nos Rois, leur Juſtice n'éclata pas moins que leur grand courage, ſous la conduite d'Eggebard Comte de Paris, lorſqu'ils retablirent Louis le Debonnaire depoſſedé par ſes enfans ; mais ſur tout ce ſiege memorable n'eſt pas à oublier, qu'ils ſoutinrent un an entier en 886. contre les efforts de quarante mille Normans, qui de leurs bateaux couvroient deux lieues de la riviere ; & bien que ces barbares ſe viſſent deja maîtres d'une partie de Paris, leur reſiſtance fut ſi vigoureuſe, qu'à la fin il leur fallut tout abandonner ; & même quelques années après, non ſeulement le paſſage par la Seine

leur fut refuſé, mais encore on les contraignit de mettre leurs bateaux à terre & les trainer à une portée d'ane; en un mot, de la façon que les Hiſtoriens parlent d'eux & de ce ſiége ſignalé, ils y firent des choſes dignes de l'admiration de toute la terre.

Mœurs des Pariſiens.

LES PARISIENS ſont bons, dociles, fort civils, aiment les plaiſirs; la bonne chere, le changement de mode, d'habits, & d'affaires; leur facilité eſt ſi grande à l'égard des étrangers & des inconnus, qu'ils leur prêtent ſans peine, quoiqu'aſſés ſouvent ils y ſoient attrapés. S'il ſe fait à Paris, des vols des meurtres, des inſolences, des blaſphêmes, & autres deſordres, ils ſont moins frequens que l'on ne dit, & ſe font d'ordinaire par des ſoldats & des gens de la lie du peuple, qui ne ſont point Pariſiens. Les gens riches & qualifiés, ſe traitent & s'habillent auſſi magnifiquement qu'ils ſe logent; leur table à dix ou douze couverts eſt ouverte à leurs amis, & aux perſonnes de leur connoiſſance, & toujours ſervie avec delicateſſe & chargée de choſes ſuperflues. Les Dames de qualité & riches n'y font rien que jouer gros jeu, ſe promener, faire des viſites, aller au Bal & à la Comedie, elles ſont ſi ſuperbement vêtues, qu'elles depenſent plus en gands, en paſſemens & autres gallanteries que des Princeſſes étrangeres dans toute leur maiſon. Les Grands en un mot, hommes & femmes font tant d'excès, que leur revenu quelque prodigieux qu'il ſoit, n'y pouvant ſuffire, ils diſſipent en peu d'années ce que leurs peres, durant toute leur vie, ont eu bien de la peine à amaſſer.

Du reſte les femmes vivent ſi commodement avec leurs maris, que bien ſouvent elles frequentent des hommes de qualité qu'ils ne connoiſſent pas, ſans ſe ſoucier même de s'en informer. Enfin dans Paris chacun vit avec tant de liberté, que d'ordinaire de fort honnêtes gens demeurent en même logis ſans ſe connoître.

Remarques particulieres, touchant l'Hiſtoire de l'ancien Paris.

NON ſeulement on croit que Conſtance & Conſtantin ſont venus à Paris, mais même que les Thermes, ou le Palais des Thermes qu'ils ont fait bâtir, & dont il reſte de ſi ſuperbes veſtiges, ſont des marques qu'ils s'y plaiſoient, & qu'ils y ont fait leur ſejour. Pour ce qui eſt de l'Empereur Julien, ne l'appelle-t-il pas ſa Ville bien aimée dans le *Miſopogon*? D'ailleurs combien Marcellin raporte-t-il d'avantures conſiderables arrivées à ce Prince avant & depuis ſa promotion à l'Empire? Par exemple ce qui ſe paſſa lorſqu'il fut proclamé Empereur, & quand en plaine campagne, aſſis ſur un Tribunal à la vue des Pariſiens & de toutes ſes troupes, il donna audience à Pentable & à Euthere, celui-ci premier Gentilhomme de la Chambre de Conſtance, & l'autre grand Maître de ſa Maiſon.

De plus je trouve dans le Code Theodoſien, que Valentinien & Valens y ont donné trois Loix; & ſi *Morentiacum* ſignifie Montmorency, comme on n'en doute point, ils en ont publié une quatriéme à la Ville de Montmorency, qui n'en eſt qu'à quatre lieues. Une choſe bien remarquable, eſt que Valentinien demeuroit à Paris, quand Valens lui envoya la tête de Procope, qui s'étoit fait proclamer Empereur en Orient.

Ce fut encore auprès de Paris que Maxime, élu Empereur en Angleterre, deffit l'Empereur Gratien: enfin cette même Ville que notre Grand Clovis choiſit pour être le ſiege de ſon Empire, & qui depuis a toujours été en telle conſideration, que lorſque la France vint à être diviſée en pluſieurs

Royaumes; dans le partage de ſes Enfans, celui de Paris fut ſi envié, qu'après la mort de Charibert, ſes Freres partageant ſon Royaume, Paris fut excepté, afin de le poſſeder tous en commun, & que celui d'entre eux qui y viendroit ſans le conſentement des autres, perdroit ſa part du Royaume de Paris. Si bien que durant ce ſequeſtre, Paris devint comme une Ville neutre, & ſans maître, & c'eſt pour cela auſſi que Gontran & Sigebert dans un different qu'ils eurent, ayant choiſi quelques Evêques pour les accorder, ces arbitres tinrent à Paris leurs aſſemblées, comme étant un lieu de ſureté, où ils pouvoient librement dire leurs avis.

Après tout ſi le teſtament de Louis le Debonnaire, raporté par du Chêne eſt veritable, cet Empereur en mourant donna Paris à Charles le Chauve, comme à celui de tous ſes enfans qu'il aimoit le plus.

A ces remarques j'ajouterai l'obſervation ſuivante, & qui regarde cette union que long-tems avant Ceſar les Pariſiens firent avec les Senonois, en ſe ſoumettant à eux, car enfin elle a toujours continué depuis, & non ſeulement lorſque Ceſar diviſa les Gaules en trois Provinces, Auguſte en quatre, un autre en ſept, Valentinien en quinze, Arcadius & Honorius en dix-ſept, elles ne furent point ſeparées; mais même quand on érigea les villes des Gaules en Evêchés, & les Capitales en Archevechés. Que ſi cette union a ceſſé ce n'eſt que de nos jours, lorſque de Paris on a voulu faire un Archevêché & affranchir ſon Egliſe du reſpect & des autres devoirs qu'elle étoit obligée de rendre à celle de Sens.

Tel a été le premier âge de Paris, depuis tant de ſiecles, le ſiege du Royaume de France, le ſejour de tant d'Empereurs & de Souverains, la patrie, en un mot, de tant de Rois, & de tant de Grands Perſonnages. Le Diſcours ſuivant fera voir ſes progrès & ſa haute reputation, qui obligea des Rois à prendre pour Juges ſon Univerſité, & même des Empereurs à implorer la juſtice de ſon Parlement: de plus où tant de Rois, de Papes, & d'Empereurs ſont venus; & dont les Comtes ſe ſont rendus ſi conſiderables, qu'enfin ils ſont devenus Rois de France.

Paris agrandi ou nouveau, ſa deſcription en cet état, avec ſes autres progrès.

PARIS a ce malheur d'avoir été brulé ſix fois; d'abord entierement par les Pariſiens mêmes, du tems de Ceſar, lorſque Labienus s'en voulut rendre le maître: depuis en partie ſous Childebert, quand St Lubin fit ceſſer le feu par ſes prieres: la troiſiéme encore toute entiere à la reſerve des Egliſes, ſous Gontran Roi d'Orleans, la vingt-quatriéme année de ſon Regne: enſuite ſous Dagobert au tems que St Eloi par ſes menaces garentit du feu la Baſilique de St Martial: la cinquiéme fois par les Normands, vers l'an 886. qui brulerent ſes faux-bourgs: & enfin ſous Henri I. en 1034.

A l'occaſion de ces ſix incendies on pourroit conſiderer Paris, comme en ſix âges, pour en faire autant de deſcriptions, ſi nous les trouvions dans l'Hiſtoire: mais bien loin d'apprendre d'elle, ni d'ailleuts de quelle façon les Architectes faiſoient leurs édifices dans ces tems là, à peine ſavons-nous comment la Ville étoit bâtie il y a peu de ſiecles: nous inferons ſeulement de tant d'incendies, que Paris alors n'étoit que de charpente, & qu'autrement il n'auroit pas été ſi ſujet au feu. Peut-être, à la verité, en ſaurions nous davantage, ſans certaine terreur panique, qui s'empara tellement de l'eſprit des Chrétiens tant du neuviéme que du dixiéme ſiecle, qu'ils laiſſoient tomber en ruine leurs Egliſes & leurs maiſons, & ne ſongerent à les rebâtir qu'environ l'an 997. que cette fauſſe peur fut tout à fait diſſipée. Tâchons neanmoins d'en décou-

vrir ce que nous pourrons dans Jules Ceſar, l'Empereur Julien, & dans Marcellin: le tout en conferant leurs paſſages de près, non ſeulement entre-eux mais en faiſant application, & à l'état ancien où Paris ſe trouvoit alors, & à celui où nous le voyons à preſent.

Deſcription du nouveau Paris, depuis qu'il a commencé à s'agrandir.

POUR bien concevoir Paris ſelon le plan que nous en allons donner; il faut preſuppoſer qu'il eſt compoſé de trois parties, ſavoir la Cité, l'Univerſité & la Ville; que la Cité eſt proprement & veritablement l'ancien Paris, & les deux autres le nouveau: qu'au lieu de onze ponts qui ſervent maintenant à la communication de ces trois corps ou parties, juſques à Charles VI. il n'y en a eu que deux: & qu'enfin des vingt-une portes par où l'on entre aujourd'hui, peut-être n'y en a-t-il eu que deux, juſqu'aux premiers Rois de la derniere race. Je remets à parler aux diſcours ſuivans, tant des places, des quais, des boucheries que des rues, des Palais des Egliſes & de tout le reſte. Je dirai ici ſeulement qu'il paroît dans Marcellin que de ſon tems il y avoit encore une place ou marché avec un Palais qui ſervoit de demeure à l'Empereur Julien; & de plus des faux-bourgs où il alla au devant des troupes qu'il renvoyoit à Conſtance: mais ni de ſon Hiſtoire, ni de pas un autre Auteur, l'on n'apprend point la ſituation de ce Palais, ni de ce marché.

Quand je viens à conſiderer que ce même Hiſtorien, en parlant de Paris, ce qu'il fait tout au moins une douzaine de fois, ne l'appelle qu'une ſeule fois *Lutece*, Chateau ou Citadelle des Pariſiens, & encore n'eſt-ce que par occaſion, & pour marquer ſimplement le cours de la Seine, qu'au contraire lorſqu'il s'agit de la promotion de Julien à l'Empire, ou de quelqu'autre action memorable, il ſe ſert toujours du mot de *Pariſii*, comme ſi celui de Lutece eut été un mot particulier ou ſingulier à la Cité ſeulement, & *Pariſii* collectif, general & commun pour tous les trois corps enſemble, Cité, Ville & Univerſité, en tout cas pour une Ville accompagnée de faux bourgs, d'un Palais & d'une place. De plus quand je viens à faire reflexion que l'Empereur Julien pour dire qu'il paſſa l'hiver à Paris uſe des termes ſuivans. *Ego olim eram in hibernis apud charam Lutetiam (ſic enim Galli Pariſiorum oppidum appellant) quæ Inſula eſt non magna, in fluvio ſita, qui eam omni ex parte cingit. Pontes ſublicii utrinque ad eam ferunt, &c.* Je paſſois l'hiver auprès de Lutece où je me plais, petite ville que les Pariſiens appellent leur Cité & qui eſt ſituée dans une Iſle qui n'eſt pas fort grande, au milieu d'un fleuve qui l'environne de toutes parts. Quand je conſidere toutes ces choſes, je m'imagine qu'elle nous avertiſſent que le Palais dont nous ſommes en peine & que nous cherchons n'étoit pas dans Lutece, pour uſer du terme de Julien & de Marcellin, mais dans Paris, auprès de l'Iſle ou de Lutece, en deçà ou au delà de la riviere, peut-être vers le midi, ſur la pante de la montagne, au lieu même où reſtent de ſuperbes débris d'un édifice antique, appellé le vieux Palais ſous Louis VII. & le Palais des Thermes, ſous St Louis; preſentement les Thermes, ou les bains de l'Empereur Julien. D'alleguer que ἐν ſignifie dedans & auprès; je réponds qu'il veut dire ordinairement l'un, & rarement l'autre; & que l'Empereur s'en ſert avec Λευκετία & non pas avec Παρισίοι, comme voulant faire voir qu'il ne demeuroit pas à Lutece, mais à Paris auprès de Lutece.

Au reſte touchant les faux bourgs, ceux dont parle Marcellin étoient du côté de l'Univerſité; St Ouen & Fredegaire font auſſi mention de deux faux-bourgs bâtis tous deux du même côté; l'un quand il dit que Clotaire I. fut enterré dans le faux-bourg à St Vincent, appellé maintenant St Germain; & l'autre qu'un certain homme logeoit au faux-bourg près St Pierre, nommé preſentement

preſentement Ste Geneviéve ; au raport d'Alcuin contemporain de Charlemagne, de ſon tems il y avoit à Paris d'un côté le faux-bourg St Germain ; & de l'autre celui de St Denys ; mais on ne ſait en quel endroit étoit le faux-bourg où ſe retira Childebert après l'aſſaſſinat de ſes neveux, ni encore où étoit la Baſilique de Ste Croix, où St Germain reſſuſcita un enfant. En quelque endroit qu'ils fuſſent, les Normans les ruinerent vers la fin du neuviéme ſiecle ; depuis ayant été rebâtis, celui qui tenoit à ce que nous appellons la ville fut brûlé en 978. par le neveu de l'Empereur Othon. En 1131. Philippe ſacré Roi de France, & fils aîné de Louis le Gros, étant venu à tomber dans celui qu'il y avoit auprès de la Greve, ſe bleſſa ſi cruellement qu'il y mourut.

Deſcription de la Ville, mais plus particuliere & plus moderne.

PLUSIEURS de nos Rois ont agrandi cette partie de Paris que nous appellons la Ville, à diverſes repriſes, & par trois enceintes de murailles, qui toutes commençantes au bord de la Seine, & venant y finir l'agrandiſſoient de beaucoup.

Outre cela & dans ce ſiecle ici, & auparavant ils l'ont accrue, tantôt à un endroit tantôt à un autre.

Les Enceintes.

LA premiére des trois enceintes, & qui ſubſiſtoit ſous les premiers Rois de la derniere race, prenoit ſon commencement à la Porte de Paris, & alloit finir à la Porte Baudets. Un reſte de remparts qui tient au Cloître St Merri, deux tours fort groſſes & fort anciennes, élevées l'une à côté de la rue des deux portes, & l'autre à côté du Cloître St Jean, marquent la route qu'elle tenoit.

La ſeconde enceinte ſe fit ſous Philippe Auguſte & traverſoit de la rue des Barrés à l'Ave Maria, à la rue St Antoine, aux Jeſuites, à la vieille & nouvelle rue du Temple, aux Blancs-manteaux, & près Ste Avoye ; enſuite elle alloit gagner la rue St Martin contre la rue aux Ours, la rue St Denys près St Jaques de l'Hopital, la rue Montorgueil à travers l'Hotel de Bourgogne, & venoit ſe terminer au Louvre, après avoir paſſé par la rue Montmartre, la rue Cocquilliere, & la rue St Honoré, aux Prêtres de l'Oratoire, à l'Hotel de Soiſſons & contre St Euſtache.

De la derniere clôture il n'en reſte qu'une partie : cet ouvrage fut entrepris & exécuté ſous le Roi Jean, & Charles V. depuis l'Arcenal juſqu'à la porte St Denys, de là elle venoit à la rue Montorgueil, & à celle de Mont-martre, à l'endroit même où ſont les boucheries, tant de l'une que de l'autre, enſuite continuant ſon chemin & traverſant le Palais Royal, elle alloit trouver la boucherie de St Honoré au deſſus des Quinze-vingts pour finir à la Seine.

A l'égard de la clôture entrepriſe ſous Louis XIII. depuis la porte St Denys juſqu'à celle de la Conference, comme elle eſt encore ſur pied, ce n'eſt pas ici le lieu de la marquer ; je me contenterai d'avertir que toutes les fois qu'à l'entour de la Ville, on a fait des quarts de clôtures ou des tiers ou des moitiés, & des clôtures entieres, toujours les faux-bourgs qui y tenoient ont été renfermés. Au reſte, ſi par ces choſes, on commence à reconnoître les divers

agrandiſſemens de cette partie de Paris, que nous appellons la Ville, par celles que je vais dire, j'eſpere qu'il s'en faudra peu, qu'on ne reconnoiſſe quand on a commencé à s'y habituer, & comment les dedans ſe ſont peuplés inſenſiblement.

Agrandiſſement de Paris.

TOUCHANT l'agrandiſſement de Paris, on croit que depuis Julien l'Apoſtat juſqu'au ſiege des Normans, Paris avoit étendu ſes faux-bourgs au delà de la riviere de chaque côté; mais qu'ayant été ruinés par ces barbares, & redreſſés depuis, on fit une clôture pour les renfermer, afin d'être à couvert, & en état de ſe deffendre; mais on ne ſait ni quand, ni par où ce travail fut commencé; ſi ce fut du côté de l'Univerſité, ou bien de l'autre que nous appellons la Ville. A lire ſimplement les Commentaires de Ceſar, Paris de ſon tems ne conſiſtoit qu'en l'Iſle du Palais, & qui fut entierement brûlée par Camulogene & ſes habitans: que ſi nous examinons ce qu'en diſent & Ammian Marcellin, & l'Empereur Julien lui même, c'étoit le lieu où ce Prince paſſoit quelquefois l'hiver, où Valentinien ſejourna quelque tems, où ils avoient leur Palais, & de plus c'étoit une Ville accompagnée de faux-bourgs, avec une place publique & un marché: or eſt-il que ce Palais & ce marché ne pouvoient être compris dans une Iſle telle que celle-ci, étroite comme elle eſt, & avec ſi peu de longueur, ce qui fait voir clairement que les Pariſiens, las d'être toujours Inſulaires s'étoient repandus, & logés en terre ferme. Et peut-être à conſiderer de près le paſſage de Marcellin dans ſon treiziéme livre où il appelle cette Iſle le Chateau de Paris, & le confrontant avec un ou deux autres, où il donne toujours à cette ville le nom de Paris, on ne doutera point qu'en parlant du Chateau de Paris il n'entend autre choſe que l'Iſle, comme étant la forteresſe & la citadelle des Pariſiens; & au contraire, quand il vient à dire la Ville de Paris, ce qu'il fait plus de dix fois, qu'il comprend alors tout ce qui étoit bâti tant au deça qu'au delà de la riviere: ſi bien qu'il ſemble n'en avoir uſé ainſi que pour diſtinguer l'ancien Paris d'avec le nouveau; l'Iſle du continent, la Ville de la Citadelle, & la plus petite partie de la plus grande.

En effet comment accorder tous ces paſſages enſemble ſans cette diſtinction, & le moyen de croire que des faux bourgs, un marché, un Palais le ſejour du Gouverneur de la Gaule & des Empereurs Romains fuſſent comptés pour rien? ſur tout dans un tems qu'on ne donnoit plus à la Cité, ni à ſon Iſle que le nom de Citadelle; car il eſt ſans difficulté que ſous Julien l'Apoſtat, Paris avoit bien plus d'étendue que du tems de Jules Ceſar.

Avec tout cela, on ne ſait par quel côté les Pariſiens ſortirent de leur Iſle: il y a plus d'apparence neanmoins que ce fut par celui de l'Univerſité, à cauſe de ce Palais nommé dans nos anciennes chartes le Palais des Thermes qui ſe trouve encore en ce quartier là, & vrai-ſemblablement le premier édifice bâti au delà des ponts: or comme un Palais a beſoin de voiſinage, & qu'il ne s'en peut paſſer, on ne doit pas s'étonner ſi dans le tems de Julien, il y avoit un faux-bourg; & quoique d'ordinaire les Palais des Empereurs fuſſent renfermés dans les villes, la petiteſſe de Paris auſſi bien que de ſon Iſle, qui d'ailleurs regorgeoit d'habitans, obligea les Romains pour faire celui ci de preferer la montagne que nous appellons de Ste Geneviéve, tant à cauſe de ſon air pur, & de la belle vue dont on jouiſſoit alors, que parce qu'on decouvroit de là tout ce qui ſe paſſoit dans la ville & dehors: on le plaça donc ſur la pente de cette coline, & l'autre côté de la riviere fut laiſſé là comme puant, humide & entrecoupé de marais. C'eſt de ce Palais dont il reſte de ſi belles ruines, & qui fait partie de l'Hotel de Cluny, ou Clovis a demeuré auſſi bien que Childebert & Ultrogothe ſa femme; qui deplus étoit accompagné d'un Jardin,

où Childebert lui-même prenoit tant de plaiſir, qu'il y a planté & greffé des fruits de ſa propre main; & de plus dans le voiſinage, il a bâti St Germain des Prés, ainſi que Clovis avoit fait Ste Geneviéve. Ce Palais au reſte, eſt le ſeul monument qui nous reſte de l'ancien Paris, du tems qu'il obéïſſoit aux Romains.

Pour ce qui eſt des autres parties de Paris bâties depuis au delà de la riviere de chaque côté, dont l'une s'appelle l'Univerſité & l'autre la Ville; cet accroiſſement s'eſt fait à la longue petit-à-petit, de ſorte qu'on n'en ſait point le tems.

COURTILLES.

COURTILLE eſt un ancien mot uſité autrefois à Paris, pour dire un Jardin, & vient apparemment de *Courti*, dont ſe ſervent les Picards, pour ſignifier la même choſe: & de là on a formé Courtilliers, *Curtillerii*, *Curtillia*, *Cortilia*, *Curtillia*, que nous liſons dans nos vieux titres, & qui vouloient dire des Jardins & des Jardiniers. Des Courtilles du Temple, de St Martin, Barbette, & au Boucelais, nous inferons que les Courtilles étoient des jardins champêtres, où les Bourgeois auſſi bien que les Templiers & les Religieux de St Martin alloient ſe promener & prendre l'air; & tout de même du vin de la Courtille, raillerie ou proverbe du tems paſſé, nous apprenons qu'en plantant des vignes dans les Courtilles, on ſongeoit plus à contenter la vue que le goût.

En 1244. derriere le Temple, devant la Piſſotte St Martin, étoit une Courtille contigue à une piece de vigne chargée de huit deniers de chef-cens, douze deniers une obolle pariſis de cens, & de huit livres pariſis de rente viagere. Etienne de Douay, Anſeau du Bourg-la-Reine, Jeanne & Pernelle leurs femmes en étoient proprietaires: depuis, Anſeau & Pernelle vendirent leur moitié aux deux autres cent ſols pariſis de chef-cens. Douze ans après il s'en trouvoit un autre près de là, car j'ai de la peine à croire que ce ſoit la même, qui ainſi que la precedente tenoit à une piece de vigne, & étoit aſſiſe devant la Piſſotte St Martin, & encore derriere le Temple, mais elle étoit chargée de cent ſols pariſis de croiſt de cens, & de quatre deniers ſeulement de chef-cens, & deſlors on y avoit bâti une maiſon, que Anſeau Taverny dit de Lourſine & Pernelle ſa femme vendirent nonante livres pariſis à l'Egliſe Notre-Dame.

Au reſte il ne s'en falloit guere que le Temple, la Courtille Barbette & la Courtille du Temple ne ſe touchaſſent, car en 1242. Marie veuve de Rolland de St Cloud, vendit dix-neuf ſols pariſis de cens, que lui devoit un arpent de pré aſſis entre le Temple & cette Courtille.

L'année d'après à la priere des Templiers, & moyennant quarante livres pariſis, les Chanoines de Ste Opportune amortirent deux arpens & demi de marais qu'il y avoit entre cette Courtille, & celle du Temple. Comme le bout du faux-bourg du Temple, s'appelle encore la Courtille: il ſe pourroit faire que ce ſeroit la Courtille du Temple veritablement: mais ſi cela eſt ainſi les choſes ont bien changé depuis; car il eſt certain qu'autrefois c'étoit un lieu plein de jardins & de Courtilles & habité par des Courtilliers ou Jardiniers.

Courtille Barbette.

LA Courtille Barbette prit ſon nom d'une belle maiſon de plaiſance, qui appartenoit à certaine famille de Paris, ſi celebre du tems de Philippe le Bel & auparavant, qu'une fauſſe porte du voiſinage fut appellée de ſon nom, qui eſt demeurée à la rue où cette maiſon étoit ſituée. Les Chanoines de ſainte Opportune étoient Seigneurs de cette courtille ſituée alors entre la

Coulture Ste Catherine, celles du Temple & de St Gervais, & tenoit d'une part à la porte Barbette près les Blancs-manteaux, de l'autre à des égouts, nommés les égouts de la Courtille Barbette qui paſſoient en 1427. proche de la Maiſon d'Ardoiſe de ce tems-là, ou contre le Calvaire d'aujourd hui.

Dès l'an 1242. on la nommoit la Courtille Barbette.

J'ai deja fait ſavoir que tout proche, il y avoit deux arpens & demi de marais, & dedans des prés appellés la Courtille en 1286. dont quatre arpens appartenoient à Philippe d'Itreville, Bourgeois de Paris. En 1306. le peuple mutiné y ruina la belle maiſon des Barbettes.

En 1407. Iſabeau de Baviere y avoit une belle maiſon, ſoit dans la ville même ou aux faux-bourgs, où elle venoit ſe recréer & jouir des plaiſirs de la campagne.

Ce fut là que les meurtriers du Duc d'Orleans, frere de Charles VI. ſe tinrent cachés dix jours durant, dans une maiſon voiſine, épiant l'occaſion de faire leur coup, quand ce Prince ſortiroit de chés la Reine.

Courtille St Martin.

LA Courtille de St Martin étoit bien loin de la coulture St Laurent: en 1230. & 1278. Au deſſous étoit une vigne, de côté & d'autre elle tenoit à des marais qui appartenoient à Guillaume de St Laurent & à Geoſfroi Gadepin: tout au tour ſe voyoient d'autres marais qui l'environnoient, diſtingués chacun par le nom de leur maître. Apparemment elle ſervoit de jardin & de lieu de recreation aux Religieux: pour l embellir, auſſi bien que pour leur commodité, ils y firent venir l'eau de la fontaine des Bains, dont ils jouirent juſqu'en 1373. que Charles de France fils aîné du Roi Jean la leur demanda pour ſon Hotel Royal de St Pol.

Courtille au Boucelais.

EN 1343. Jean des Foſſés & Bazille ſa femme, Courtiliers ou Jardiniers demeuroient à la Courtille au Boucelais.

En vain ai-je voulu rappeller dans ma memoire d'autres Courtilles éparſes ça & là, dans les Cartulaires qui m'ont paſſé par les mains. Tout ce qui m'en eſt ſouvenu, eſt que dans le treiziéme ſiecle, depuis Chaillot & le Roule, juſqu'à la Baſtille & la Porte St Antoine le Chapitre de Ste Opportune aliena quantité de marais, pour y faire des Courtilles: qu'autrefois les Bourgeois & les Jardiniers en avoient beaucoup d'autres, tant dans les marais, que dans les coultures dont j'ai parlé, & qu'enfin on peut les avoir renfermées dans la ville ainſi que la Courtille Barbette, & poſſible celle du Temple: mais quoique je croie avoir lû quelque part que dans la coulture St Martin, il y avoit auſſi des Courtilles & des Piſſottes, je n'oſerois pourtant pas l'aſſurer.

COULTURES.

EN 853. Louis de France Roi de Germanie & fils de Louis le Debonnaire donna, dit-on à Ste Opportune de petits champs placés près du grand Chatelet, & même quelques prés qui n'en étoient pas loin.

Si une chronique compilée, par Ducheſne eſt veritable, en 928. il y avoit dans ce quartier là un faux-bourg que brûla l'Empereur Othon.

En 1136. Louis le Gros, acquit de l'Evêque Etienne, les deux tiers d'un canton de ce faux-bourg qui s'appelloit alors Champeaux, & qui faiſoit partie de ce que nous nommons les Halles.

En 1060. lorſque Henri I. fonda St Martin des Champs, il donna aux Chanoines qu'il y mit une coulture qu'il avoit confiſquée ſur Anſoldus Guerin & Milon, & bâtit leur Egliſe preſque au milieu.

Champeaux, petits champs.

JE ne ſai rien des champs repandus parmi ces courtilles, ces piſſotes, & ces petites éminences, que le peu que j'en ai dit, & je n'oſe preſque avancer que ſous Charles le Chauve, il y avoit de petits champs près la porte de Paris, dont Louis Roi de Germanie fit don à Ste Opportune; car c'eſt un conte qu'on trouve dans le Legendaire de cette Egliſe, & qu'il faut mettre avec ceux qu'on lit preſque dans tous les autres Legendaires.

Pour Champeaux en Latin, *Campelli*, ou petits champs, il n'en eſt pas de même ; car c'étoit un grand territoire ſitué aux Halles, & aux environs en 1117. Il ſe terminoit aux Filles Penitentes de la rue St Denys, qu'on nommoit St Magloire. Le Cimetiere St Innocent en occupoit une partie, on y fit les Halles, & c'eſt là que furent traſſés les ſectateurs de l'Hereſiarque Amaury ſous Philippe Auguſte. Sous St Louis il en reſtoit encore une grande place, où quantité de monde aſſiſta aux Sermons de Foulque Curé de Neuilly, cet ignorant ſi fameux que Dieu remplit de tant de lumieres, qu'il devint ſavant en un inſtant.

Au reſte touchant le mot de *Campelli*, dont on ſe ſervoit en Latin pour dire Champeaux, s'il eſt vrai qu'il le fallût toujours rendre ainſi par tout où il ſe trouve, comme ſous Benoiſt VI. Alexandre III. & Louis VII. en parlant du Prieuré de St Martin, on trouve *ſanctus Martinus de Campellis*, & qu'ainſi on ſe trouvât obligé de traduire St Martin des Champeaux, & non pas St Martin des Champs, il s'enſuivroit ſans doute que l'Egliſe St Martin dans les dix & douziéme ſiecles, étoit auſſi proche de Champeaux que les Filles Penitentes, ou en faiſoit partie, de même que les Halles, & le Cimetiere St Innocent.

Champeaux au ſurplus appartenoit au Roi, & n'étoit ſeparé de la coulture l'Evêque que par un foſſé, & ce foſſé là ſe dégoutoit dans les terres de l'Evêque de Paris, & comme Louis le Gros voulut y avoir part, l'Evêque Etienne l'y aſſocia en 1136. aux conditions ſuivantes ; qu'il s'y reſervoit ſeulement partie des droits & revenus, que le Prevôt du Roi ni le ſien, ne pourroient rien faire l'un ſans l'autre, & qu'enfin tous deux feroient foi & hommage, l'un au Roi l'autre à l'Evêque.

Coulture Saint Eloi.

LA Coulture St Eloi s'étendoit aux environs de St Paul, vers l'Orient de la Ville, à côté de St Antoine. Anciennement le Prieur de St Eloi en étoit le Proprietaire & Seigneur: dans les douze, treize & quatorziéme ſiecles,

elle fut preſque toute vendue à des particuliers: depuis cent ans ou environ, le Prieur de St Eloi n'en eſt plus Seigneur que d'une partie. Les Commiſſaires députés par Henri II. pour vendre l'Hotel Royal de St Pol qui la couvroit preſque toute entiere, en reſerverent au Roi les lots & ventes & autres droits Seigneuriaux; & ſur ce que le Prieur les demandoit, & les vouloit avoir, le Procureur General lui intenta procès, qui eſt encore à vuider, quoi qu'ayent pû faire les Evêques & Archevêques de Paris à qui ce Prieuré appartient.

En vain dans le cartulaire de ce Couvent, & ailleurs, ai-je cherché le tems qu'on a commencé à la cultiver, tout ce que j'ai pû découvrir eſt qu'avant l'année 1269. l'Abbé & les Religieux de St Maur, à qui Paſchal II. & Philippe I. avoient donné ce Prieuré dès l'année 1107. s'étoient defait de quelques unes de ces terres en faveur de Nicolas de Trie, & de quelques autres particuliers, à la charge d'y bâtir des maiſons, & d'y faire une rue large de ſeize pieds & de plus. Qu'en 1269. ils paſſerent bail à un certain Bertrand de Canaberis & à Ameline ſa femme, d'un arpent de terre de la même coulture pour douze deniers pariſis de cens, & trente ſols pariſis de croiſt de cens, à condition d'y faire dans quatre ans pour quatre-vingt livres encore pariſis de bâtimens, outre d'autres clauſes qui ne ſervent de rien ici, mais que nous pourrons rapporter ailleurs.

Dans ce ſiecle là même & celui d'après, les Comtes d'Eſtampes, les Archevêques de Reims, les Abbés de St Maur & autres y eurent des maiſons ſpacieuſes entre la Seine, l'Egliſe St Paul, & la rue St Antoine. Charles V. les acheta toutes pour faire ſon Palais Royal de St Pol, & pour l'accroître. Sous ſon regne & ceux de quelques uns de ſes deſcendans, cette Maiſon Royale releva du Prieuré St Eloi comme auparavant. Henri II. depuis la vendit pour y faire des rues & des maiſons particulieres.

Coulture Ste Catherine.

ENSUITE de la coulture St Eloi vers le ſeptentrion de Paris, & de l'autre côté de la rue St Antoine étoit la coulture Ste Catherine, à l'entour du Prieuré du même nom. De tout tems l'Abbé de St Victor en a été Seigneur d'une partie, & l'eſt encore. Quant à l'autre partie, non ſeulement le Prieur de St Eloi durant pluſieurs ſiecles en a été Seigneur, mais même Proprietaire de toute la coulture: preſentement il ne reſte plus que la Seigneurie.

Cependant dans tous les cartulaires de ces deux Couvents, de ſavoir quand ils ont commencé de les faire cultiver, c'eſt ce qu'on ne trouve point. Auparavant, de même que la coulture St Eloi, c'étoit un grand lieu vague, plein de marais, qui depuis peu a été converti en terre, en jardins & enfin couvert de rues & de maiſons.

Les Tournelles, ancien Palais Royal aſſis à la rue St Antoine, au lieu même où ſe trouve aujourd'hui la Place Royale, les Minimes, les rues avec les Hotels & tous les logis des environs, en occupoient une bonne partie, & tout cela relevant de Ste Catherine.

Cette coulture depuis là, s'étendoit juſqu'à la rue St Antoine, & d'autre côté finiſſoit à la coulture St Gervais, à la rue Jean Beauſire, aux rues pavée, des trois pavillons, & des francs-Bourgeois.

Tant que l'Hotel des Tournelles a ſubſiſté dans le tems même que nos Rois y demeuroient, & lorſqu'ils l'ont agrandi, il devoit au Prieur & aux Religieux de Ste Catherine, lots & ventes, cens & rentes. En ce tems-là nos Rois ne croyoient pas qu'à leur égard ce fut une choſe indigne de payer à leurs ſujets les Droits Seigneuriaux. François I. qui le premier a pretendu que le Roi ne relevoit de perſonne, mais que tout le monde relevoit du Roi, n'a pas laiſſé neanmoins de les payer lui-même, à l'exemple de ſes Predeceſſeurs. Pour

Henri IV. lorſqu'il entreprit la Place Royale, bien loin de les payer, les places vuides & les maiſons qu'il fit faire là, ne furent vendues qu'à la charge de lui payer les droits Seigneuriaux, tant à lui qu'à ſes ſucceſſeurs. A la verité il contenta les Religieux, & promit de leur ceder en recompenſe la Seigneurie de ſeize maiſons de Fief de Bezée, aſſis autour de l'Hotel de Bourgogne, qui lui appartenoit, ce qui fut exécuté en 1615. par Louis XIII.

Quant à l'autre partie de cette coulture, de tout tems elle a appartenu au Prieuré de Ste Catherine, & relevé de St Victor: maintenant elle doit des droits Seigneuriaux à l'un & à l'autre. Sous Charles V. & Charles VI. elle ſervoit de place pour les ſpectacles; il s'y trouvoit des jardins, quelques endroits étoient cultivés & pleins de legumes, ſans d'autres uſages.

Sous François I. elle ne valoit que ſoixante livres de rente: ſi bien que le Prieur & les Religieux, pour en tirer davantage, & aller juſqu'à trois cens, s'en defirent en 1544. en faveur de differens particuliers aux conditions ſuivantes.

Qu'ils y feroient des rues & des maiſons, que les rues ſeroient pavées à leurs depens, & les maiſons chargées des cens que leur coulture devoit à St Victor & des rentes envers eux, dont une partie ſeroit rachetable & l'autre non. De plus à l'égard des rues & des maiſons qu'ils feront bâtir, ils les obligerent de prendre l'allignement du Voyer, & même de placer les rues aux endroits marqués dans le deſſein qu'ils leur feroient voir, quand ils l'auroient arrêté.

L'Hiſtoire fait mention tant des Joutes & des Tournois, que des combats à outrance, & des duels faits à la coulture Ste Catherine, du tems que nos Rois ne trouvoient point de plus grands divertiſſemens que les Joutes, & qu'eux mêmes vouloient être ſpectateurs des combats à outrance, comme les ayant ordonnés, ainſi que je ferai voir au liv. VIII.

Coulture St Gervais.

LES Religieuſes de l'Hopital St Gervais, ou de Ste Anaſtaſe, ont été long-tems proprietaires d'une coulture voiſine & aſſiſe dans la precedente elle s'appelloit la Coulture St Gervais: d'un côté elle tenoit à celle que nous venons de décrire, de l'autre aux Minimes, de l'autre aux remparts de la vieille rue du Temple, la plupart des maiſons de la rue St Louis, celles tant des rues Ste Anaſtaſe, & de St Gervais, que de la coultute St Gervais, de Thorigni, & des environs, en faiſoient toute l'étendue; en 1637. elle ſe nommoit les marais St Gervais, en 1656. les Coultures St Gervais.

On apprend d'une ancienne Declaration des cens & rentes de cet Hopital, que vers le commencement, & vers le milieu du ſiecle paſſé, on avoit donné à cens & rentes à divers particuliers les terres de cette coulture aſſiſe près de la vieille rue du Temple, & celle de Thorigni.

Dans les Regîtres du Parlement, il paroît que Marchand Capitaine des Archers Arbalêtriers & Arquebuſiers de la Ville, connu ſous le nom de Capitaine Marchand, & par le pont Marchand qu'il dreſſa ſur la riviere, en eut d'elles ſix arpens, ſitués près des Minimes, par bail emphitheotique de l'an 1594. pour deux cens livres de rente, à la charge d'y faire des maiſons & des rues. Après ſa mort le premier Preſident le Jay, en 1634. ſe les fit adjuger par decret: comme alors il étoit encore cinquante-neuf ans de jouiſſance ou environ, il s'accommoda avec les Religieuſes, qui ſe demirent en ſa faveur de la proprieté de ces ſix arpens, du conſentement de l'Archevêque, qu'il eut d'elles pour deux mille livres de rente, au denier ſeize, qu'il ne pourroit racheter qu'en un ſeul payement, & qu'après en avoir donné avis deux ou trois ans auparavant, afin d'avoir le tems d'en employer le principal en bons heritages, ou en rentes aſſurées. Depuis, ces Religieuſes ayant acheté cent trente-cinq mille livres l'Hotel d'O, où elles ſont maintenant, le Cardinal de Retz Archevêque de Paris leur permit en 1656. de recevoir pou-

le payer, le ſort principal de cette rente, & de vendre le reſte de leur coulture dont il ne reſtoit qu une grande place de mille toiſes de ſuperficie, qui regnoit le long de la rue de la coulture St Gervais, entre la rue de Thorigny & la vieille rue du Temple, qu'elles vendirent quarante mille livres à Aubert de Fontenay, intereſſé aux Gabelles, renommé par une maiſon ſuperbe appellée par mocquerie, l'Hotel ſalé qu'il a bâti là.

Après tout je ne crois pas que les Religieuſes de St Gervais ayent plus rien dans cette coulture, qui leur appartienne; ſinon quelques cens & rentes qu'elles ſe ſont reſervées ſur les maiſons qu'on y bâtit, pour ſervir de memoire, & de marque à l'avenir que la proprieté autrefois leur en a appartenu. On remarquera ici en paſſant, que ce que j'ai dit des deux coultures précedentes, ſe doit entendre de celles qui ſuivent; qu'elles ont été des marais, que ceux à qui ils appartenoient, s'en ſont defaits en divers tems s'y ſont reſervé des cens & rentes, & ont obligé les acquereurs à les defricher, les cultiver, y faire des rues & y bâtir des maiſons.

Coulture du Temple.

LA coulture du Temple étoit contigue à celle de St Gervais, & comprenoit preſque tout le Domaine que les Templiers avoient autrefois à Paris, je veux dire ce grand eſpace couvert de rues & de maiſons qui regne entre la rue du Temple depuis celle de Ste Croix, ou les environs de la rue de la Verrerie, juſqu'au delà des murs des foſſés & de la porte du Temple, qui releve encore du Grand Prieur de France, & en a relevé depuis la ſuppreſſion de l'Ordre des Templiers.

Il eſt impoſſible de ſavoir quand les Templiers donnerent à cultiver la partie de leur coulture qui commence aux environs de la rue de la Verrerie, on ne ſait pas même quand on a commencé à l'habiter; il eſt certain ſeulement que lorſque Philippe Auguſte fit faire les murs qui paſſoient près Ste Avoye, & aux Blancs-manteaux, elle fut diviſée en deux coultures, & que lorſque Charles V. entreprit les murailles que nous voyons au delà du Temple, elle fut diviſée en trois, & neanmoins qu'elle ne prenoit le nom que de deux en 1491. & le tout ſans doute à cauſe que ſous ce nom-là, on comprenoit ſeulement les terres de dehors, la nouvelle enceinte, avec celles qu'il y avoit entre la nouvelle & l'ancienne, & que quant aux autres qui ſe rencontroient entre la clôture de Philippe Auguſte & la rue de la Verrerie, elles n'étoient plus coultures, comme étant couvertes de rues & de maiſons.

Ces deux coultures, au reſte, en 1491. étoient ſemées de bled, d'avoine & d'orge; cette année-là même, le deuxiéme jour de Janvier, Merry d'Amboiſe Grand Prieur de France, les afferma pour neuf ans à Souvin Aubery dit Dominique, moyennant huit corvées, quatre cens gerbes de paille, un cent de paille longue pour lier la vigne, trois muids d'orge, d'avoine & de bled produit en ces deux coultures, au choix du Grand Prieur à chaque corvée. Il l'obligea encore de lui fournir à ſon choix deux charettes ou ſon chariot attelé de cinq à ſix chevaux, & en cas qu'il n'en eut pas à faire, qu'il lui payeroit dix francs; lorſqu'il s'en ſervitoit, il devoit nourrir ſes chevaux & donner un repas à ſes valets.

Ceux qui y demeuroient dans le quatorziéme ſiécle firent voir qu'ils compoſoient un corps ſeparé de la ville, & ne devoient point être compris avec les Pariſiens à la taille que le Roi leva en 1308. 1309. & 1345. Pour le reſte qui a toujours gardé & garde encore ſon nom ancien de marais du Temple, il conſiſte en vingt-cinq arpens, qu'on appelloit encore la coulture du Temple en 1608. & contenoit alors des potagers ou marais cultivés, ſitués depuis la rue des quatre fils juſqu'au rempart, entre la rue du grand Chantier, les Enfans-rouges, le Temple & la vieille rue du Temple, ou la coulture St Gervais.

Dès

Dès l'an 1603. des Jardiniers & des Mareſchers, pour uſer d'un terme du tems les avoient loués quatre livres l'arpent, & convertis peu à peu en potagers & en Jardinages. D'abord du conſentement du Grand Prieur ils y firent des loges qu'ils devoient demolir, mais dont ils pouvoient emporter les materiaux, à la fin de leur bail, s'ils n'aimoient mieux les laiſſer ſur pied pour la priſée avec les autres arbres & autres choſes. Mais comme d'eux-mêmes depuis ils vinrent à y faire de petites maiſons, & le Grand Prieur là deſſus, les voulant faire abbatre, ceux-ci pour l'en empêcher offrirent de lui en ceder la proprieté à la fin de leur bail, pour la moitié de leur valeur, ſuivant l'eſtimation qui en ſeroit faite par des Experts. Sur ces entrefaites Henri IV. deſireux de repeupler Paris & de l'embellir, jetta les yeux ſur cette coulture pour y bâtir une grande place, appellée la place de France, & l'accompagner de maiſons uniformes & de rues qui porteroient les noms des Provinces du Royaume, ſi bien que le Grand Prieur de Guerchi, obtint du Grand Maître de Vignacourt la permiſſion de l'allener. L'allienation fut faite en 1608. en faveur d'un Bourgeois nommé Pigou, moyennant quarante-quatre mille livres pour le Grand Prieur, huit mille livres pour le dedomagement des locataires, & aux conditions ſuivantes; qu'il y feroit les rues telles qu'elles ſeroient ordonnées par le Duc de Sulli Grand Voyer de France, & alignées par le Voyer du Temple, que le premier pavé ſeroit fait à ſes dépens, que les maiſons qu'on y feroit ſeroient chargées de ſix cens livres de cens & rentes, & exemptes de lots & ventes pour la premiere fois ſeulement, qu'on y laiſſeroit les plantes, les arbres & les édifices qu'il plairoit aux Tréſoriers de France, Commiſſaires en cette occaſion.

Cela fait, le Duc de Sully donna le deſſein de la Place de France, de ſes rues, & de ſes maiſons; en 1609. le Roi y établit une Foire franche avec des marchés toutes les ſemaines; on commença des rues à qui le nom de quelques Provinces fut donné: mais la mort du Roi étant ſurvenue là deſſus, la diſgrace du Duc de Sully, les troubles & autres empêchemens de la minorité de Louis XIII. furent cauſe qu'on en demeura là; depuis neanmoins le marché fut fait, & les logis que nous y voyons; ceux qui y demeuroient en 1626. ne ſe voyant pas trop en ſureté dans un lieu ſi deſert, & n'ayant pu obtenir de la Ville les chaînes qu'ils demandoient pour mettre aux avenues, Charlot l'un d'entre-eux, homme riche offrit d'en faire la depenſe, pourvu qu'on le remboursât, la Ville accepta ſes offres, moyennant un terme de ſix ans.

Cette coulture enfin eſt celle qu'à preſent nous nommons le Marais, & le Marais du Temple; nom qui ne laiſſe pas de s'étendre encore, juſqu'à une bonne partie de l'ancienne coulture, & de la coulture du Temple, la ſeule marque qui nous en reſte à preſent, non ſeulement de ce qu'elle étoit autrefois, mais encore anciennement, tout ce quartier de la Ville.

Coulture St Martin.

COMME on croit que la coulture du Temple embraſſoit tout le territoire des anciens Templiers, ou le Grand Prieuré de France d'aujourd'hui; on croit auſſi que la coulture de St Martin embraſſoit autrefois ce que le Prieuré St Martin poſſede maintenant, de ſorte qu'on l'étend depuis le rempart, juſqu'au bout de la rue Grenier St Ladre & celle de Michel le Comte, entre la rue St Martin & la rue du Temple.

Lorſque Henri I. fonda St Martin des Champs, il donna aux chanoines qu'il y mit une coulture voiſine confiſquée ſur Anſoline Guerin & Milon, & y bâtit l'Egliſe St Martin preſqu'au milieu.

Dans l'onziéme ſiecle, Hugues Prieur de ce Monaſtere en prit pour l'enclos de ſon Prieuré quatorze arpens, qu'il environna de tours & de murailles de pierre.

En 1220. le Prieur & les Religieux donnerent une place à St Nicolas des Champs dans leur coulture, pour y faire le cimetiére St Nicolas, qui eſt celui-là même que nous voyons encore dans la rue de Montmorency.

Juſqu'en 1282. les terres que les Religieux s'étoient reſervées au tour de leur maiſon, furent environnées de foſſés, comme je l'ai trouvé dans un de leurs cartulaires; mais ceux du côté de la rue Frepillon, ayant été pris alors pour faire une rue, ou comme on parloit en ce tems-là, pour faire une chauſſée, afin que le Couvent fut fermé de côté-là, on éleva une grande muraille toute de pierre de taille: le reſte a compoſé depuis & auparavant un grand eſpace vuide qui a ſervi à bien des choſes.

En 1408. un Cordelier, Docteur en Theologie, fort eloquent, nommé Pierre aux Bœufs, y publia la neutralité de Gregoire & de Benoiſt concurrens à la Papauté, & lut en même tems devant une infinité de monde les lettres que le Roi avoit fait expedier touchant cette affaire.

En ce tems-là & auparavant, il y avoit un champ clos où ſe faiſoient les duels ordonnés par le Roi, & le Parlement, & où ſe firent ceux que je rapporterai au Diſcours des Duels & des combats à outrance liv. XII.

Ce fut dans ce lieu-là même, que les Chefs des Bourguignons, ennemis mortels des Grands attachés au ſervice du Roi, firent jetter en 1418. les corps du Coneſtable d'Armagnac, du Chancelier de Marle, & de Rainçonnet de la Guerre, après les avoir fait maſſacrer; car voici les propres termes d'une chronique de ce tems-là: Leurs corps furent par l'Ordonnance d'aucuns du Conſeil du Roi ſequeſtrés & mis en terre prophane ès champs de la coulture St Martin dedans Pariſi comme on diſoit.

Coulture Grenier St Ladre, & celle de Mont-martre.

DERRIERE la coulture St Martin, entre elle & la coulture du Temple aux environs de Mont-faucon, ſe rencontroient la coulture Grenier St Ladre, & conſiſtoit en dix-huit arpens; les exécuteurs du Teſtament de Maurice Chanoine d'Evreux en firent don à Notre-Dame en 1234. avec d'autres biens pour la fondation de ſon anniverſaire.

Enſuite ſe trouvoit la coulture Mont-martre, dont je ne ſai rien que le nom, & qu'il en eſt parlé dans un titre de l'Archevêché paſſé en 1576.

Coulture St Magloire.

LA Coulture St Magloire étoit placée entre St Magloire, St Martin & les Filles-Dieu, les Religieuſes de St Magloire l'agrandirent en 1259. de cinq quartiers de marais, qu'ils eurent d'Etienne Luillier pour trente-cinq ſols pariſis de rente, pour vingt-cinq autres auſſi de rente, & dix deniers de cens, elles firent bail à Jean le Sueur en 1397. de cinq autres quartiers de marais de cette coulture ſitués vers St Laurent, l'année d'après elles firent encore bail de trois quartiers de marais aſſis au même endroit à Jean de la Fontaine, moyennant ſix deniers de cens & quinze ſols de rente.

Coulture St Lazare.

PAR DE LA la coulture St Magloire, il y en avoit encore une autre qui appartenoit au Prieuré de St Lazare, qu'on appelloit la coulture St Lazare, ou St Ladre: avec le tems on y fit tant de maiſons, qu'elle devint un village, ſous le nom de la Villette, & de la Ville St Ladre, en François; & de *Villa* & *Villeta ſancti Lazari*, en Latin: ſi bien que comme les autres

villages, il lui fallut fournir au Roi les proviſions auſquelles étoient alors ſujets les villages, & même les faux-bourgs.

Coulture des Filles-Dieu.

PLUS bas que la Villette en venant à Paris, les Filles-Dieu étoient Dames d'une coulture dans le Faux-bourg St Denys, à ce qu'elles pretendent. Elle regnoit entre le chemin des Poiſſonniers & la grande rue du faux-bourg, le long de la rue de Bourbon, depuis les anciens égouts qui ſubſiſtent encore, juſqu'aux anciens foſſés, comblés ſous Louis XIII. Leur Monaſtere à ce qu'elles diſent, l'occupoit entierement non ſeulement en 1358 & 1359. qu'il fut ruiné à l'occaſion de la priſe du Roi Jean, de crainte que les ennemis ne s'y fortifiaſſent ; mais même dès l'an 1226. Après être ſorties de là, comme ce lieu ruiné n'eſt guere loin de la porte St Denys, ceux du quartier, auſſi bien que les Boueurs y porterent leurs immondices & leurs ordures, de ſorte qu'en peu de tems, il s'en fit une maſſe, & un terrein ſi conſiderable, qu'on commença à y bâtir ; & même qu'en 1551. les Treſoriers de France, ſans avoir égard au droit des Religieuſes qui en étoient proprietaires, en paſſerent bail à perpetuité à raiſon de ſept livres pariſis de cens à un certain Thibaud Bourgeois, qui deux ans après s'en deffit en faveur d'un autre Bourgeois nommé le Maſſon, ſi bien qu'alors le terrein ſe trouvant habité, & ayant beſoin d'une Chapelle, on en fit une ſous l'invocation de St Louis & de Ste Barbe.

Des commencements ſi heureux y attirerent tant de monde, qu'en peu de tems ce terrein devint un des plus gros faux-bourgs de Paris : mais parce que devant la ligue, vers l'an 1593. tout fut jetté par terre & raſé, ſans même épargner la Chapelle, le lieu demeura deſert, juſqu'en 1624. qu'une nouvelle colonie y emmena des Maçons pour le rebâtir, & même la Chapelle, à qui elle donna le nom de Notre-Dame de Bonnes-nouvelles.

Dix ans après comme on vint à faire une nouvelle clôture de la ville, & que ce terrein s'y trouva compris, tant de monde y eſt accouru, qu'à preſent il eſt tout couvert de maiſons & de rues, & ſans un long procès intenté par les Filles-Dieu pour les foſſés des environs, à ceux qui en ont obtenu le don du feu Roi, il y a long-tems qu'il n'y auroit plus de place vuide à la Ville-neuve ſur gravois, qui eſt le nom qu'on a donné à ce quartier-là. Ce qui reſte maintenant de cette coulture, conſiſte en un grand marais plein de legumes & bordé de maiſons le long du faux-bourg St Denys.

Marais Ste Opportune.

AU deſſus & au deſſous de ces coultures, le Chapitre de Ste Opportune avoit des marais, qu'en divers tems il a donné à deſſecher & à cultiver, & ſur leſquels il s'eſt reſervé des cens & rentes, ainſi que les Seigneurs & les premiers proprietaires des coultures : les uns tenoient en 1227. à trois arpens tant de vignes que de marais, les autres en 1236. à une piece de vigne.

Outre ceci, en 1286. près de la Courtille Barbette ils avoient quatre arpens & demi de pré ; quatre autres encore, ou environ, ſitués vers le Temple en 1287. tenants à d'autres marais qui portoient le nom de leurs maîtres, tels que ceux des Freres de la Maiſon Ste Catherine en 1265, celui de l'Abbeſſe de Mont-martre en 1334. les marais d'Ives le Porcher, & d'Henri le B.... en 1255. & 1286. que j'ai choiſis parmi quantité d'autres, pour faire voir que de ſi vilains noms n'étoient point honteux en ce tems-là, & qu'on ne s'en ſcandaliſoit point.

Par quelques-uns des titres de Ste Opportune, il paroît que ces marais

s'étendoient depuis la porte St Antoine juſqu'à Chailliot, qu'ils ſervoient de Paſtis, & qu'en 1153 & 1176. du conſentement de Louis VII. & de Philippe Auguſte, de Thibault & de Maurice Evêques de Paris, ils s'en defirent à la charge de les deſſecher & cultiver. Dedans il y avoit pluſieurs granges, une entre-autres appartenoit en 1240. à un certain Adam Cochetar; une autre en 1252. ſe trouvoit près de St Laurent, dont Raoul Farcy étoit proprietaire. La plus remarquable ſe nommoit en 1243. *Granchia Batilliaca*, en 1252. & 1254. *Granchia Bataillie*, en 1290. *Granchia Bail-taillée*, & en 1308. la Grange au Gaſtelier, aujourd'hui la Grange Bataliere ou Bateliere.

Coulture l'Evêque & des Quinze-vingts.

LA coulture l'Evêque, & la coulture de lès les Aveugles, n'en compoſoien qu'une, quoique ſous deux noms differents. L'Evêque de Paris étoit Seigneur & proprietaire de la premiere, la ſeconde relevoit de lui, mais appartenoit aux Quinze-vingts.

Dans la premiere, il y avoit une vieille & une nouvelle coulture, un nouveau & un vieux bourg St Germain: à ſes extremités ſe trouvoient deux voiries, avec le Roule, le port, l'abreuvoir & la Ville-l Evêque. Dans le ſiecle paſſé, faute d'en ſavoir la ſituation & l'étendue, le Procureur General & l Evêque de Paris ont plaidé long tems enſemble, & juſqu'ici perſonne n'en a connu l'étendue: que ſi on a mieux rencontré en marquant ſa ſituation, ce n'eſt que par hazard. L'Evêque de Paris y levoit les mêmes droits qu'au clos Bruneau, dont je parlerai dans le Diſcours du livre VIII. & qu'il n'eſt pas neceſſaire de rapporter ici.

Du nom de Ville-l'Evêque, & de *Villa Epiſcopi* qu'on lit dans quelques vieilles chartes, & dont le premier mot ſignifie un village auſſi bien qu'une maiſon de plaiſance, on reconnoit que la Ville l Evêque ſervoit de maiſon de plaiſance aux Evêques de Paris, & que c'étoit un village où ils alloient prendre l'air. Ils y avoient des granges pour leur recolte, leurs dîmes & les autres droits qu'ils prenoient ſur leurs coultures, & ſur les terres des bourgs St Germain. On menoit abreuver leurs chevaux & ceux de leurs fermiers, à l'abreuvoir l'Evêque, vis à-vis le carrefour de la Ville-l'Evêque, & la rue de la Magdelaine: au port l'Evêque, entre le cours & la porte de la Conference, s'embarquoient leurs grains & autres denrées qu'on vouloit porter à l'Evêché ou vendre aux marchés de Paris: enfin aux deux voiries, les payſans du lieu & ceux du voiſinage, portoient & charioient leurs immondices.

Moulin de Bout-à-foin.

LA premiere & la plus petite étoit entre le cours & le grand chemin; ſix arpens en faiſoient toute l'étendue: à un bout étoit un Moulin à vent appellé Bout-à foin, qui depuis a été tranſporté ſur une butte vers Clichi, ou il conſerve toujours ſon nom; l'autre voirie aboutiſſoit à la rue de Gaillon, à celle de St Auguſtin, & à la rue neuve des vieux Auguſtins, & occupoit un grand eſpace de terre qui appartient à l'Abbé de St Victor & au Curé de la Ville-l'Evêque; mais qui releve de l'Archevêque de Paris.

Au reſte quand je conſidere que par un Arreſt du Parlement de l'an 1277, l'Evêque de Paris eſt maintenu en la poſſeſſion de faire le procès à ceux qui demeuroient dans le Louvre; & qu'à cela j'ajoute que dans un concordat paſſé entre Philippe Auguſte & l'Evêque Guillaume le Roi le recompenſe des dommages qu'il a ſouffert pour l'enceinte du Louvre, j'ai ſujet de douter ſi le Louvre n'eſt point compris dans les coultures de l'Evêque, ou dans les bourgs de St Germain, qui lui appartenoient, & de plus ſi ces bourgs là & ces coultures, ne tenoient point à St Germain de l'Auxerrois ou aux environs; mais je ne doute point que la rue du Four ne fit partie des coultures de l'Evêque

car même elles alloient gagner la rue des vieux Auguſtins : l'un des côtés de la rue St Honoré depuis les Halles juſqu'au Roule, en faiſoit la longueur & comprenoit les rues du même côté qui y aboutiſſent, avec quarante-deux arpens de terres & plus, nommés la coulture de lès les Aveugles, aſſis de l'autre côté de la rue, entre la porte St Honoré & les Quinze-vingts.

Mais afin d'en marquer encore mieux l'étendue & l'aſſiete, on ſaura qu'en 1224. B. de Roye Chambellan de France donna à l'Abbayie de Joyenval des maiſons de la rue St Germain de l'Auxerrois, qui faiſoient partie du bourg l'Evêque.

Qu'en 1227. l'Evêque de Paris ne voulut point que le Chapitre de St Germain eut aucune Juriſdiction ſeculiere ſur les habitans du bourg St Germain & de la vieille & nouvelle coulture l'Evêque, & qu'enfin le Chapitre pour ne point plaider aima mieux le faire Juge lui-même du different, & s'en rapporter à lui.

De plus qu'en 1255. une rue qui alloit du Chateau Feſtu, c'eſt-à-dire de la rue St Honoré à St Euſtache, ou à deux maiſons de la rue St Euſtache étoit la coulture l'Evêque : quoique je ne ſache pas preciſément la ſituation du Chateau Feſtu, je ſuis aſſuré qu'il ſe trouvoit entre les halles & la rue d'Orleans : & que la même année deux maiſons de la rue du four & de la coulture l'Evêque devoient à l'Evêque de Paris quatre ſols pariſis de chef-cens, & que pour cela l'un des fours bannaux de cette rue dont il étoit proprietaire ſe nommoit le four de la coulture.

D'un autre côté que la veuve de Philippe Comin, en 1259. vendit au Vicaire General des Auguſtins une maiſon & un jardin, qui tenoit à la coulture l'Evêque, & à la rue Mont-martre, où les Auguſtins venans à Paris, s'établirent d'abord.

De plus que St Louis donna à l'Evêque en 1260. cent ſols pariſis de revenu ſur la Prevoté de Paris pour quatre ſeptiers de bled & deux d'avoine que lui devoit une grande place de la rue St Honoré contigue à la coulture l'Evêque & ſituée entre St Honoré & le Roule.

Qu'en 1283. l'Hopital des Quinze-vingts tenoit à la coulture l'Evêque.

Qu'en 1309. Arnault de la Haute-maiſon Bourgeois, achepta quarante livres pariſis ou environ, de l'Evêque Guillaume quarante-deux arpens & trois quarts de terre nommés la coulture l'Evêque, aſſis le long de la rue St Honoré au delà des Quinze-vingts, avec promeſſe d'employer trois cens livres auſſi pariſis à y bâtir des maiſons, & qu'alors on n'appelloit pas la coulture l'Evêque, mais la coulture des Aveugles ou des Quinze vingts.

Au reſte on apprend du Regître ancien du Procureur du Roi au tréſor, que cette coulture fut baillée à rente en divers tems, à des particuliers, à raiſon de vingt cinq ſols de rente pour arpent meſure de St Louis, & qu elle valoit cent trois livres ſix ſols trois deniers tournois de revenu. Il paroît encore par quelques actes, que l'Hotel des Tuilleries qui en faiſoit partie comme j'ai dit auparavant, & appartenoit à Pierre des Eſſarts & à Villeroi Secretaire d'Etat ſe nommoit auſſi ſouvent l'Hotel de la Coulture l'Evêque, que l'Hotel des Tuilleries.

Enfin les cartulaires de St Victor, de St Honoré, de St Merry, & de St Thomas du Louvre portent qu'en 1140. il y avoit ſix arpens de terre près St Germain de l'Auxerrois, & qu'un certain Hungerus qui en étoit Proprietaire en fit preſent à St Victor. Dans les premiéres années du treiziéme ſiecle Renoul Cheren donna pour la fondation de St Honoré treize autres arpens de terre qui y tiennent encore ; mais qu'on a couverts de rues & d'édifices.

Par le concordat de l'année 1222. dont j'ai fait & ferai ſouvent mention, il eſt évident qn'il y avoit des marais près de là, puiſque Philippe Auguſte declare que les Evêques de Paris ſont Voyers & Haut-Juſticiers dans toutes les rues qui ſe feront ſur les terres de l'Evêque & dans le marais.

Près de St Honoré étoit une vigne en 1281. on y recueilloit encore du

bled & de l'avoine, & cette avoine & ce bled, payoient à l'Evêque onze livres pariſis de regale: & tout de même la vigne, pour les foſſés, lui devoit huit livres cinq ſols pariſis.

Une autre vigne encore, avec un arpent de terre relevant de l'Evêque & qui tenoit à St Thomas du Louvre, appartenoit aux Chanoines de St Thomas en 1343. En un mot ſi tout ce qui relevoit de l'Evêque dans ce canton là, faiſoit partie des bourgs de l'Evêque & de ſes coultures ils devoient compoſer, ſi non les quartiers de Mont-martre, & de St Honoré entierement, au moins la principale partie.

Si j'ai raporté ſi exactement tout ce qu'il y avoit de terres labourables, de vignes, de prés & de champs épars tant dans la coulture l'Evêque que dans les autres, c'eſt pour mieux faire voir en quel état étoient les lieux alors, & que ces marais continuels dont parle Jules Ceſar n'étoient plus ce qu'ils étoient, & avoient été défrichés.

Je ne m'amuſerai point à prouver que le mot de Coulture vient de *Cultura.* & qu'il en a été tiré: ſi quelqu'un en doute, il peut avoir recours à mes preuves, où il verra qu'elles ſont toujours appellées *Cultura* en Latin; ce n'eſt pas que je ne puiſſe encore ajouter beaucoup d'autres choſes à ce qu'a dit Menage, touchant l'origine de Coulture, & le redreſſer, mais cela n'en vaut pas la peine.

Les Platrieres.

SOUS Charles V. Charles VI. & Charles VII. on établit des Platrieres, tantôt à la rue du Plâtre, à la rue Platriere & à celle de la Couroirie de la rue St Martin, tantôt à la rue neuve St Merry, du grand Chantier & rue Beau-bourg, tantôt à la rue Sale-au-Comte & dans celle du Chaune, de la Verrerie, de la Mortellerie, & des petits Champs, & autres de ces quartiers-là.

Voila en general l'état de cette partie de Paris qu'on appelle la Ville: en voici le détail.

LA VILLE

EN PARTICULIER.

La Motte St Gervais.

JE ne ſai rien de la petite éminence ſur laquelle eſt élevé St Jaques de la Boucherie avec les maiſons voiſines. Pour ce qui eſt de celle de St Gervais, en 1131. Philippe fils aîné de Louis le Gros aſſocié à la Couronne mourut là d'une chute de cheval.

En 1141. Louis VII. ſon frere, donna la Greve à ceux qui demeuroient dans cette place & ſur ce monceau: & en 1222. Philippe Auguſte eut par échange de l'Evêque & du Chapitre le monceau St Gervais.

TUILLERIES.

LE Palais & le Jardin des Tuilleries, auſſi bien que les environs étoient occupés par des Tuilleries autrefois, & de là leur vient ce nom de Tuilleries. Dans les Regîtres de la Chambre des Comptes ſe liſent les noms de ceux qui y ont demeuré durant deux ou trois cens ans; & même la quantité de tuilles qu'ils ont fournies tant pour le Palais & le Louvre que pour l'Hotel Royal de St Pol, les Tournelles, & autres maiſons que nos Rois ont eues à Paris & tout au tour.

En 1343. Pierre des Eſſarts avoit là vers les Quinze-vingts un grand logis appellé l'Hotel des Tuilleries qu'il donna même à ces pauvres aveugles.

Sous François I. Villeroi Secretaire d'Etat y en avoit auſſi un du même nom que le Roi eut de lui en échange de la terre & Chateau de Chanteloup. Il y a grande apparence que le Palais des Tuilleries eſt elevé ſur les ruines de l'un & de l'autre.

PISSOTTES.

JUſqu'à preſent je n'ai pû ſavoir ce que ſignifie le mot de Piſſotte, ni ce que ce peut être: derriere le Temple il y en avoit une qu'on appelloit la Piſſotte St Martin.

Entre pluſieurs Hotels compris dans l'Hotel Royal de St Pol, un des principaux ſe nommoit l'Hotel de la Reine ou de la Piſſotte.

Près du Bois & du Chateau de Vincennes, ſe voit un village appellé la Piſſotte.

Enfin dans quelques cartulaires que j'ai vu, il eſt fait mention de pluſieurs autres Piſſottes diſperſées çà & là, dans les coultures que j'ai nommées; mais comme alors je ne croyois pas que cela me put ſervir, je negligeai d'en écrire les noms & d'en marquer la ſituation.

Avis pour rendre les Foſſés navigables.

CES avis viennent ſi à propos, qu'il me ſemble qu'on ne ſauroit trouver mauvais que j'interrompe pour quelque tems le fil de mon diſcours pour les raporter ici.

En 1551. des Froiſſis, maître des forges, propoſa tant au Roi, qu'au Prevôt des Marchands, de mettre les foſſés en état de porter bateau par le moyen de la Seine, & de faire couler dans Paris un cours d'eau d'un pied de diametre, ne demandant pour cela que la moitié de la taxe des boues, & l'argent que donne la Ville pour curer les foſſés, ou bien la levée entiere des boues: mais parce que c'étoit un homme qui entreprenoit beaucoup & n'exécutoit rien; d'ailleurs qui ayant eu pluſieurs fermes les avoit laiſſé perir ou tranſporté à d'autres, faute d'intelligence, on ne voulut point ſe fier à ſes paroles.

On écouta bien mieux les propoſitions de Barbier Intendant des Finances & des munitions de France, qu'il fit faire par Pidou Secretaire du Roi, l'un de ſes Commis. Il s'offroit de creuſer à l'entour de la ville un canal d'eau vive, accompagné de quatre ports de vingt toiſes en quarré, & de le rendre large de ſeptante deuxpieds par le haut & de trente ſix par bas, de le faire de la profondeur neceſſaire, & le remplir d'une aſſés grande quantité d'eau pour charier en tout tems, aux plus baſſes eaux, même les bateaux chargés de marchandiſes; ſi bien que le neuviéme Octobre, le Conſeil des Finances traita avec lui, le quatorze le Roi ratifia ſon traité, qui fut publié le ſeziéme & enregîtré en l'audience de France: avec tout cela l'affaire ne paſſa pas outre non plus qu'elle avoit fait en 1551. ſous Henri II.

La même choſe fut encore propoſée en 1638. pour la troiſiéme fois, & eut le même ſuccès: auſſi s'y rencontra t il des difficultés qu'on ne put vaincre, & qui doivent faire peur à tous ceux qui voudront entreprendre la même choſe.

Car premierement on reconnut que pour en venir à bout il falloit donner au canal quatre pieds de profondeur plus que la riviere; & de plus, l'on trouva que depuis le baſtion de l'Arcenal, juſqu'à la porte de la Conference il y a dix huit cens toiſes & que la Seine n'a que trois pieds de pente.

Mercier, le Vitruve de notre tems, poſa des piquets aux endroits où on le vouloit faire paſſer & pretendoit le faire long de trois mille toiſes.

Sur quoi Franchine conſommé touchant les Hydroliques repreſenta, que la riviere qui avoit peu de pente pour dix huit cens toiſes de cours, en auroit encore bien moins pour trois mille, & que peut-être même, n'auroit-elle pas aſſés de force pour entrainer les immondices de Paris qu'on y feroit tomber, qu'ainſi en peu de tems elles pourroient combler le canal & le rendre inutile.

D'autres plus timides qu'intelligens, ajouterent à ceci qu'il étoit à craindre de rencontrer en chemin quantité d'eaux & de ſources, des terres meme, & des ſables mouvans, & autres difficultés de cette qualité, ordinaires en pareilles entrepriſes, & aiſées à ſurmonter.

Pour revenir à nos clôtures, ſous Henri II. & Louis XIII. on propoſa d'en faire une au-delà des fauxbourgs de l'Univerſité; mais ſans effet; & lorſque Louis XI. & ſes ſucceſſeurs fortifierent celle de la Ville, ce fut comme par pieces, l'un en un endroit, l'autre en un autre, & pas un de l'un à l'autre bout.

Philippe Auguſte eſt le ſeul de nos Rois, qui ait entouré de murs la Ville & l'Univerſité tout enſemble; & de fait pour deſcendre dans le particulier en 1474. on fit ſimplement un boulevart contre la tour de Billy, & un mur contre la porte Mont-martre, au lieu où eſt maintenant la boucherie de la rue Montorgueil.

En 1512. à une aſſemblée tenue au Palais dans la Chambre du Conſeil, lorſqu'on declara la guerre à l'Anglois, il fut arrêté que les voiries qui commandoient

mandoient dans Paris ſeroient applanies, & juſqu'à ce qu'on eut des lieux propres à mettre les gravois, les boues & autres immondices, que la décharge s'en feroit le long des murailles dans la ville, à la reſerve des charognes & des choſes puantes.

A l'égard des charognes, & de tout ce qui put, la même Ordonnance fut encore renouvellée en 1536. 68. 90. & 1595. premierement ſur peine de priſon & d'amende arbitraire, enſuite de punition corporelle, & de confiſcation tant des chevaux que des tomberaux, & enfin depuis ſur les mêmes peines qu'en 1568 & 1536.

En 1523. le jour des Morts, les ennemis ayant penetré juſqu'à Roye, & à Mondidier, Charles de Bourbon premier Duc de Vendôme, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, viſita les fortifications du côté de la Picardie, & le lendemain des Fêtes de la Touſſaint, fit commencer des tranchées au tour des faux-bourgs qu'il y avoit entre la porte St Honoré & la porte St Martin, huit jours après neanmoins, elles furent abandonnées, à cauſe de leur peu d'utilité & de la longueur de l'ouvrage; mais au mois de Mars, on éleva des remparts & de petits baſtions pour placer l'artillerie.

En 1536. François I. ayant ſu que les ennemis avoient en Picardie une puiſſante armée, qui menaçoit de venir à Paris & de le forcer, commanda au Cardinal du Bellay Evêque & Gouverneur de la Ville, de pourvoir à tout ce qui ſeroit neceſſaire, pour la mettre en deffenſe; ſi bien qu'après avoir viſité ces fortifications avec des Ingenieurs, ſur ſon rapport tous les ouvrages tant publics que particuliers, ceſſerent pour deux mois, ſauf à augmenter, ou diminuer ce terme ſelon le beſoin: le même jour, la Ville fit marché avec Jean Cauchois de deux mille pelles ferrées à deux ſols la piece, de deux mille hoyaux, d'autant de picqs larges, & de cinquante quarrés à ſix ſols chacun: le même jour encore elle fit prix avec un charron pour les manches des picqs & des hoyaux à raiſon de ſeptante-cinq ſols le cent, avec commandement à l'un & à l'autre d'y travailler ſans interruption, même les Fêtes & les Dimanches. Le troiſiéme on commença les foſſés au bout du faux-bourg St Honoré. Le lendemain par un cri public, tous Vivandiers qui voudroient porter du pain & des vivres aux lieux où on travailloit aux fortifications, furent exemts de toutes ſortes de tributs & d'impôts. Par trois autres cris du même mois, & du ſuivant le Prevôt des Marchands fit des deffenſes d'y vendre le vin plus de deux liards la pinte, & d'encherir les vivres à peine du fouet pour la premiere fois: que s'il permit aux Bourgeois de faire achever leurs ouvrages commencés, ce fut à la charge de ne ſe point ſervir des gens employés aux fortifications ſous pretexte de leur donner plus de trois ſols par jour, ſur peine de priſon & d'amende arbitraire: avec tout cela on ne travailla aux foſſés que trois mois & demi, & toute la depenſe qu'on fit ne monta qu'à ſoixante mille livres. Le Capitaine Nicolas en eut la conduite, Jaques Coriaſſe, Maître des œuvres de la Ville, la Surintendance; *Ercole-Siciliano* & Dominique *Bocalor* ou Bocador, dit de Cortone, en furent les Ingenieurs & les Architectes à raiſon de deux cens cinquante livres de gages chacun.

Huit ans après, ſur la nouvelle que Charles-Quint étoit à Chateau-Thieri avec ſon armée, François I. depêcha auſſi-tôt à Paris le Duc de Guiſe, qui fit revêtir de remparts les murailles vers les faux-bourgs du Temple, de Montmartre, de St Antoine, de St Michel & de St Jaques.

En 1554. le deuxieme Avril, Henri II. viſita les remparts & les boulevarts ſuivi du Prevôt des Marchands & des Echevins, quelques jours après il leur donna vingt arpens de bois taillis de la forêt de Senar, pour faire des faſcines: Batiſte Ingenieur Italien, eut la conduite de l'entrepriſe à raiſon d'un écu d'or par jour, outre cela il lui fut aſſigné un logement, & on le fournit de meubles par compte, qu'il promit de rendre de même. Le quatre Avril, la Ville écrivit à l'Amiral de Coligny, Gouverneur de Paris, qu'on l'attendoit pour mettre la premiere pierre des fortifications, elle fut miſe le onziéme.

La premiere année la depenſe monta à près de ſoixante-neuf mille livres, car il ſeroit ridicule de s'amuſer à dire au juſte ſoixante huit mille ſept cens quatre-vingt une livres dix-neuf ſols quatre deniers.

En 1554. 55. & 1556. on contraignit les pauvres valides de travailler à cet ouvrage: en 1555. on y compta juſqu'à huit cens ouvriers: la Ville promit à l'Amiral dans peu de tems, d'y en mettre encore quatre ou cinq cens de plus, & le Roi permit au Prevôt des Marchands de faire fouiller dans les carrieres où il ſauroit qu'il y auroit du moilon pour le faire conduire aux ateliers des fortifications. Cependant juſqu'en 1558. ou 59. on ne fit que les deux baſtions de la porte St Antoine qui regnent depuis là juſqu'à la riviere; ce ſont ces deux baſtions là même, avec la courtine, où les plus habiles gens trouvent à redire: le plus gros baſtion eſt blâmé à cauſe de ſa grandeur prodigieuſe, & pour ce qui eſt de la courtine, quoiqu'elle ſoit bordée de foſſés exceſſivement larges, à fonds de cuve, & flanquée de deux baſtions & d'une deffenſe au milieu, que quelques-uns appellent *Regent* ou *Moineau*, de Ville neanmoins, Ingenieur celebre, la condamne, ainſi que celle de Plaiſance & de Milan, pour être de peu de deffenſe, & qu'en cas de ſiege, c'eſt la premiere piece que les aſſiegeans rompent à coups de canon, à cauſe qu'étant rompue les baſtions ne peuvent être deffendus, & qu'on s'empare aiſement de la courtine.

En 1562. la Ville fournit au Duc de Guiſe des Pionniers, qui en peu de jours environnerent de tranchées neceſſaires les faux bourgs de l'Univerſité, contre les courſes des Huguenots commandés par l'Amiral de Coligny.

Le quatriéme de Mars de la même année, le Maréchal de Montmorancy Gouverneur de Paris, & de l'Iſle de France, accompagné de quelques Chevaliers de l'Ordre, & des Officiers de la Couronne, ſe tranſporta à la Ville-neuve hors la porte St Denys, où ſe rendirent le Prevôt & les Echevins de la Ville & St Germe Ingenieur du Roi, pour obſerver les endroits qu'il falloit fortifier & renfermer d'une nouvelle ceinture de murailles St Germe eut ordre d'en faire un deſſein, & il fut arrêté qu'en preſence du Procureur du Roi & de la Ville on feroit la priſée des maiſons & des lieux que pour cela il faudroit ruiner: & c'eſt ce qu'on appella alors, & depuis les foſſés jaunes: & de plus c'eſt d'eux & de cette enceinte dont Charles IX. vouloit parler, quand en 1563. le dix ſept Février, après avoir fait entendre au Parlement les raiſons qui l'obligeoient à ruiner l'Hotel des Tournelles, il uſa des paroles ſuivantes: Vous ſavés bien que la nouvelle clôture de fortifications qui ſe fait en notre ville de Paris comprendra quantité d'autres lieux plus propres & plus ſpatieux qu'il ne faut pour aſſembler & exercer les gens de guerre.

En 1566. le onziéme Juillet le Roi aſſiſté de ſes freres, du Duc de Lorraine du Cardinal de Bourbon, du Duc de Nevers, de quantité de Chevaliers de l'Ordre, du Prevôt & des Echevins, ſe rendit à la porte de la Conference, pour mettre la premiere Pierre du baſtion que nous y voyons encore, afin d'étendre & de continuer juſques là les foſſés jaunes.

Sur cette premiére pierre, étoit gravé *D. Catharina Regina. R. R. Mater anno Ch. M. D. L. VI.* & deſſous dans une boete de plomb doré furent miſes pluſieurs médailles dorées, où ſe voyoit d'un côté le portrait de Charles IX. & pour legende au tour *Karolus IX. Gallıarum Rex Chriſtianiſſ.* de l'autre côté étoit celui de Catherine de Medicis ſa mere, avec ces mots, *Catharina Henrici Regis uxor, Franciſci & Karoli Regum mater* Touchant l'inſcription gravée au baſtion je ne l'aurois pas miſe, puiſque du Breuil la copiée, n'étoit le *D.* qu'on voit devant *Cathar.* qui eſt à remarquer, & d'autant plus qu'il ſignifie là *Diva*, flaterie non moins inſupportable que pleine d'ignorance, car enfin les Romains n'ont jamais donné cette qualité à aucune perſonne vivante, mais ſeulement aux morts, & après leur apotheoſe: & certainement ſi Catherine elle même ſuperſtitieuſe, comme elle étoit, eut été informée là deſſus, elle ne l'auroit pas ſouffert.

Pour achever en deux mots ce qui me reſte à dire de tant de fortifications, en 1568. par commandement exprès du Roi, il fut reſolu le huit Février, au Bureau de la Ville d'achever en diligence les tranchées commencées du côté de l'Univerſité.

Outre cela, de nettoyer les foſſés, & d'obliger tous les habitans à faire proviſion chacun d'un picq, d'une pele, d'un hoyau, & d'une hotte, pour s'en ſervir en tems & lieu.

En 1585. le quatorze Juin, tant les tranchées, que les avenues & les foſſés de Paris furent relevés.

En 1587. on reprit le travail des tranchées & des boulevarts.

En 1589. pendant les guerres de la ligue, les boulevarts du faux-bourg du Temple, de St Denys, de St Antoine, de Mont-martre & de St Honoré, furent élargies: & de plus au deſſus des faux-bourgs de l'Univerſité, & des foſſés qui ſont entre la Tournelle & la Porte St Victor, on fit des boulevarts & des tranchées.

Auguſtin Rumilly Ingenieur, eut la conduite de l'entrepriſe, & chaque manœuvre avoit ſept ſols par jour.

En 1600. le Roi fit faire à l'Arcenal au bout de l'allée du jardin le pavillon qui y eſt, avec le boulevart.

En 1617. & 1649. le faux-bourg St Germain fut environné de retranchemens de paliſſades, & autres fortifications neceſſaires: de plus toutes les avenues en furent bouchées, aux dépens de ceux qui y demeuroient.

Projets pour enfermer les Faux-bourgs.

SI j'ai paſſé en ſon lieu les divers projets faits pour entourer d'une nouvelle ceinture les faux-bourgs de l'Univerſité, c'eſt qu'il y avoit trop de choſes à dire.

Dès l'année 1550. les habitans du faux-bourg St Germain, en ſolliciterent Henri II. & cela avec tant d'inſtance, que le huitiéme Septembre, il commanda au Prevôt de Paris de s'aſſembler, lui le Prevôt des Marchands avec les Echevins & Jerôme *Bellarmato*, l'un de ſes Ingenieurs, pour en tracer le plan, & diſtribuer les portes, les marchés & les rues. Quatre jours après, ayant mandé la Ville à St Germain, il lui ordonna d'entreprendre cette clôture. Le vingt-quatre Novembre, il fut arrêté par le Prevôt des Marchands & les Echevins, qu'ils ſe tranſporteroient ſur les lieux, avec le Maître des œuvres de la ville, Bellarmato & Dorigny Peintre, pour en faire les deſſeins, les alignemens, le procès verbal, & l'eſtimation en gros: depuis ils en firent voir au Roi un plan, qui lui plût ſi fort, que le deuxiéme Septembre de l'année d'après, il ſe plaignoit de ce qu'on n'y ſongeoit plus, avec commandement au Prevôt des Marchands, de ſe tranſporter encore ſur les lieux avec Portmaris, & autres perſonnes intelligentes; de marquer la route des murs avec des pieux, d'en calculer la depenſe, de tacher à la faire ſur les memoires que Montagne habitant du faux-bourg St Germain lui avoit communiqué, & de donner avis de toutes choſes au Gouverneur de Paris, afin qu'il les pût ſavoir de lui: tant d'ordres cependant, & de précautions demeurerent ſans effet, & je ne trouve nulle part que depuis on ait parlé de cette enceinte, ni à lui ni à ſes enfans.

La clôture que Royer Secretaire du Roi propoſa en 1626. n'eût pas plus de ſuccès: quoique le Roi l'année ſuivante nommât des Commiſſaires pour traiter avec lui: les conditions même furent arrêtées, mais que je paſſe comme inutiles, puiſqu'elles n'ont point eu d'effet.

Elle devoit commencer au bord de la Seine, à l'allignement de la gorge du baſtion qui joint la porte de la Conference, pour finir encore à la Seine, vis à vis le boulevart de l'Arcenal. On y ſeroit entré par huit portes, & elle auroit

été flanquée de vingt-un baſtions : les remparts euſſent été ombragés de deux rangs d'ypreaux ; dedans il y auroit eu quatre marchés de poiſſon, & autant de boucheries de vingt étaux chacune, & le tout pour être achevé dans cinq ans. Mais comme on permettoit au propoſant de prendre un ſurçens de trois ſols pour toiſe ſur les lieux qu'il vouloit embraſſer dans les murailles, & de plus que le Roi revoquoit le don des vieux murs, & des vieux foſſés, fait à la Ville & à pluſieurs autres pour les lui donner, en 1628. le dix-neuf Septembre, ceux ci s'oppoſerent à l'enregiſtrement de ſon contrat, & en empêcherent la verification. Quelques bourgeois du faux-bourg St Germain, ont voulu depuis reprendre le deſſein de Royer, & pour cela ſe ſont addreſſés au Conſeil, mais ils n'y ont pas plus gagné que lui.

En 1631. Barbier Intendant des Finances, dont j'ai déja parlé, fit encore une autre propoſition auſſi vaine, qui étoit de clore les murs, pour renfermer dans la ville, les faux bourgs & les logis bâtis, depuis la porte St Denys juſqu'au baſtion de la porte de la Conference ; & quoiqu'alors on paſſât contrat avec lui, qui fut ſigné du Roi, & enregiſtré à l'audience de France, bien plus que Pidou même ſon Commis, qui avoit traité pour lui, eut déja commencé la porte St Honoré, ſon contrat neanmoins, en 1632. fut caſſé par Arrêt du Conſeil. En recompenſe l'année d'après, il entreprit avec plus d'effet la clôture que nous avons vu faire depuis la porte St Honoré juſqu'à celle de St Denys:ce qu'il exécuta ſous le nom de Froger Secretaire du Roi & ſon Commis comme Pidou. Les conditions furent que Froger acheveroit la porte St Honoré commencée par Pidou, & feroit une ceinture de murailles, depuis la porte St Denys juſqu'à celle de St Honoré, le long des foſſés jaunes, ſuivant les allignemens du deſſein commencé ſous Charles IX. & conformement au plan & au devis arrêtés au Conſeil : qu'il bâtiroit deux nouvelles portes, l'une au bout du faux-bourg Mont-martre, l'autre entre ce faux-bourg & celui de St Honoré : que celle-ci s'appelleroit la Porte de Richelieu : que du portier de l'une & de l'autre il auroit la nomination pour la premiére fois ſeulement qu'il abbattroit les portes, les murs & les remparts, & combleroit les foſſés depuis la porte St Denys juſqu'à la Porte neuve, que toutes les maiſons bâties ſur les lieux où paſſeroit la clôture ſeroient démolies par ceux à qui elles appartenoient un mois après le commandement qui leur en ſeroit fait, à peine d'être abbatues à leurs dépens, ou d'en perdre les materiaux, & enfin que l'entrepriſe ſeroit achevée dans deux ans.

Pour en faire les frais, le Roi le déchargea des hypoteques dont pouvoient être chargés les lieux qu'il lui faudroit acheter, outre ſeptante-neuf mille livres payables par Ficubet Tréſorier de l'Epargne qu'il lui donna, avec toutes les places tant des portes, des remparts, des foſſés, des contreſcarpes, que celles qu'il y avoit depuis la grande galerie du Louvre, juſqu'à la porte St Honoré, y compris les materiaux & les decombres de tous ces édifices, le marché aux chevaux, les terres du Domaine, & du public qu'il devoit comprendre dans les nouvelles murailles, à la reſerve toutefois, de celles qui devoient entrer dans l'enclos du Palais Cardinal. Bien davantage, il lui fut permis de faire bâtir dans ces places, ou les vendre pour les couvrir de rues & de maiſons ; que celles qui ſe trouveroient à la cenſive du Roi, ſeroient dechargées des droits de lots & ventes, & autres redevances, pour la premiere fois.

Enfin il fut arrêté que chaque nouveau logis qu'on y feroit ſeroit chargé ſeulement de quatre deniers de cens.

Les autres conditions du contrat étoient, qu'il pourroit exiger quinze ſols pour chaque toiſe en ſuperficie, des maiſons & des lieux clos de murailles qu'il comprenoit dans ſon enceinte, & dix ſols ſeulement pour ceux qui ne le ſeroient pas, ſuivant le conſentement de la plupart des habitans à l'exception des Couvens & de quelques autres lieux appartenants au Roi qui furent reſervés.

On lui accorda encore, qu'il pourroit tranſporter ailleurs les moulins de

la butte St Roch, en cas qu'on l'applanit: & de plus eriger des halles, des boucheries, & des poiſſonneries aux endroits les plus commodes de la clôture, avec une halle au bled dans le faux-bourg Sr Germain, pourvu que l'Abbé y conſentit. Que ſans payer lots & ventes il acheteroit les terres ſituées entre le faux-bourg St Honoré & le faux-bourg Mont-martre ſur le pied du quarantiéme denier de leur revenu, ſi les proprietaires n'aimoient mieux en recevoir le prix porté dans leur dernier contrat d'acquiſition. Que vingt-ans durant il jouiroit des droits de paſſage du pont des Tuilleries. J'obmets exprès d'autres conditions de moindre importance, pour venir à de meilleures choſes.

Ce contrat fut paſſé en 1639. au Conſeil d'Etat du Roi, tenu pour ſes Finances le vingt-trois Novembre.

Le cinquiéme Juillet d'après, le Parlement l'enregiſtra, avec des charges & des modifications que je paſſe encore comme étant trop longues.

Joint que le vingt-deux Août le Roi en caſſa l'Arrêt, & ordonna que ſon traité ſeroit exécuté ſans reſtriction.

Ledix-ſept, Hotman, de Chevry, d'Homery, de Chenailles & Siron, Commiſſaires pour l'exécution de ce contrat, eurent ordre de terminer tous les differends & les inſtances qui ſurviendroient à cette occaſion, ſans avoir égard à l'Arrêt de la Cour, avec deffenſes à tous autres Juges d'en prendre aucune connoiſſance. Malgré tant de précautions, les Filles-Dieu n'ont pas laiſſé d'intenter procès à Froger tant au Chatelet, au For-l'Evêque, aux Requêtes du Palais, qu'au Parlement & au Conſeil privé, pour quelques places qu'elles prétendent leur appartenir dans cette clôture.

Par tout ceci, il paroit qu'une entrepriſe ſi conſiderable n'a couté au Roi que ſeptante-neuf mille livres debourſés.

Frais de la Clôture de Philippe Auguſte.

SI le paſſage dont j'ai parlé, attribué à Rigord par Belle-forêt a lieu, que pourtant je n'ai pû trouver ailleurs, ce fut aux dépens des Pariſiens, que Philippe Auguſte entreprit la troiſiéme enceinte que j'ai décrite. Rigord, cependant & Guillaume le Breton, aſſurent au contraire que ce Prince acheta toutes les terres dont il avoit beſoin; & quoique par le Droit écrit il pût en uſer en Maître, neanmoins il aima mieux preferer la juſtice au Droit, auſſi dans les chartes de ſon tems, qui font mention de ces murailles, ſont-t-elles appellées *Muri Regis*, & lorſqu'en 1209. il donna à Jean Abbé de St Germain des Prés, la porte de Buſſi, il la nomma la poterne de ſesmurs *Poſternam murorum noſtrorum*, & encore en 1210. à l'occaſion du differend qui étoit entre l'Evêque de Paris & l'Abbayie St Germain, & qui ſe termina à l'amiable, les arbitres prononçant en faveur de l'Evêque, uſerent de ces termes: Qu'il auroit la Juriſdiction ſpirituelle des habitans logés entre la Paroiſſe St Severin & les murs du Roi *muri Regis*. Et de même en 1230. lorſque les Cordeliers s'établirent où ils ſont, avec la permiſſion de l'Abbayie St Germain des Prés, ce fut *infra muros Domini Regis*, près des murs du Roi.

Enfin dans le cartulaire du Temple, il paroît qu'en 1253. les Templiers avoient cinquante ſols de rente ſur un pourpris contenant deux maſures aſſiſes a la porte Baudoyer, joignant les murs du Roi.

Le Parlement outre cela, dans un Arrêt de l'an 1261. nomme les murailles de la porte St Marceau, *Muri Regis*. En un mot c'eſt le nom que les murs de Paris prennent en 1273. 1280. & 1299. dans deux accords, l'un entre le Roi & St Merry, l'autre entre Philippe le Hardy & St Eloi: & dans la permiſſion donnée aux Templiers de bâtir à la porte du Chaume.

Au reſte après que Philippe Auguſte eut achevé ſes murailles il prétendit être Seigneur des terres & des lieux qu'elles embraſſoient, & pour cela, dans

l'Univerſité il voulut d'abord ôter à l'Abbé & aux Religieux de St Germain, la Juſtice des lieux de leur Juriſdiction qu'il venoit de renfermer ; il en uſa de même dans la ville à l'égard de l'Evêque de Paris pour la Seigneurie, tant du bourg vieux & nouveau de St Germain, que de la coulture nouvelle & vieille c'eſt-à-dire, des quartiers de St Germain de l'Auxerrois, de St Honoré, & de St Euſtache, qu'il avoit encore compris dans ſes murs ; ſon differend avec St Germain de l'Auxerrois ne ſe termina pas de ſon vivant, mais en 1272. & le tout à l'avantage des Religieux & de l'Abbé : l'autre fut decidé de ſon tems en 1222. mais à l'amiable par un concordat, appellé alors *forma pacis*, que Philippe le Bel confirma en 1292. Sous François I. neanmoins, quand on vint à couvrir de maiſons les ruines des Hotels d'Artois & de Bourgogne, l'Evêque de Paris pretendit qu'ils faiſoient partie de la coulture l'Evêque, & comme le Roi s'en attribuoit les lots & ventes & autres droits Seigneuriaux, l'autre auſſi-tôt lui intenta procès, mais avec auſſi peu de ſuccès, à mon avis, que ſes ſucceſſeurs en beaucoup d'autres rencontres, pour de pareils droits dont le Roi s'étoit emparé, quoiqu'ils leur appartinſſent.

Depuis Philippe Auguſte, les murailles & les fortifications ſe ſont toujours faites aux depens des Pariſiens. Les ſucceſſeurs de ce Prince les ont données au Prevôt des Marchands & Echevins, ils leur en ont confié la garde, la viſite, la conduite, & le ſoin de les reparer, retablir & changer.

Dès l'an 1401. il y avoit tant de tems qu'ils en jouiſſoient, qu'il ne reſtoit aucune memoire du contraire : auſſi ſous le Roi Jean ſon grand pere, lors qu'on commença la quatriéme clôture de Paris, il fut mis un impôt ſur le vin & les autres liqueurs, une partie des ſubſides de la Ville fut ſaiſie, & comme la choſe preſſoit, l'on démolit les édifices, & on prit indifferemment les terres dont on eut beſoin, ſans ſe ſoucier de les acheter ; les clos que les Religieux de Ste Geneviéve, les Cordeliers, & les Jacobins avoient derriere leur couvent, ne furent point épargnés, non plus que les terres qui appartenoient à St Germain, & à St Victor.

Depuis neanmoins on dedommagea la plupart de ceux qui en étoient proprietaires : premierement les Jacobins qui le cinquiéme Novembre obtinrent de Charles V. l'Hotel de Bourg-moyen, dont ils aggrandirent leur Monaſtere. Cinq ans après on fit juſtice aux Cordeliers, qui non ſeulement reconnurent que le Roi par des logemens, des Jardins agréables, des Ecoles ſpacieuſes qu'il leur avoit fait faire, avoit reparé avec uſure les dommages qu'ils avoient ſouffert, ils s'obligerent encore de dire à perpetuité une Meſſe pour lui.

Quant aux Religieux de St Germain & de St Victor, le même Prince en 1368. commanda à la Ville le 12. de Mai de faire paſſer par où il plairoit aux Religieux de St Victor la riviere des Gobelins, qui leur apportoit beaucoup d'incommodité, & de plus en 1411. Charles VI. le 5. Fevrier leur donna, comme j'ai déja dit, la peſche des foſſés depuis la porte St Victor juſqu'à la riviere.

De nos jours ceux de St Germain ont eu quantité de demelés tant avec la Ville & Guenegault, Secretaire d'Etat, donnataire des foſſés de leur fauxbourg, qu'avec les executeurs teſtamentaires du Cardinal Mazarin, à cauſe du Collége des quatre nations qu'ils ont bâti deſſus ; il eſt même arrivé que le Prevôt des Marchands & les Echevins leur ont donné dix mille écus & Guenegault mais bien plus qu'ils ont demandé cent mille livres aux executeurs qui faiſoient bâtir le College.

Cependant il ne leur étoit rien dû pour les foſſés depuis la riviere juſqu'à la porte de Buſſy ; & l'argent qu'ils ont touché de la Ville & de Guenegault n'eſt point à eux ; & de fait ces foſſés ont été faits dans le ſejour de Neſle, qui appartenoit au Roi, & qui fut affranchi en 1399. de toutes rentes, tant foncieres qu'autres, par Jean Duc de Berry. Je ne parle point des foſſés depuis la porte de Buſſy, juſqu'à celle de St Germain, car peut-être les fit-on ſur leurs terres & auront quelque raiſon d'y vouloir entrer, quand on viendra à les combler.

Apparemment les Religieux de Ste Geneviéve attendent la fin du differend de ceux de l'Abbayie St Germain des Prés, avec les Executeurs teſtamentaires du Cardinal Mazarin pour prendre leurs meſures, ſuivant le ſuccès qu'il aura.

Quant aux fortifications qui furent faites ſous Louis XI. & Louis XII. je ne ſai ni qui en fit la dépenſe, ni ſi on dedommagea les proprietaires des lieux où on les entreprit; mais à l'égard de François I. Henry II. & leurs ſucceſſeurs, ce fut aſſurément aux dépens des Pariſiens.

Premierement, pour celles de 1523. on exigea d'eux 16000. liv. En 1531. non ſeulement le Roi ne ſe chargea pas des dédommagemens que pouvoient prétendre les particuliers, à cauſe de leurs maiſons qu'on avoit démolies près des remparts; il en déchargea même le Prevôt des Marchands & les Echevins, & de plus ordonna au Procureur General d'intervenir en pareilles cauſes.

En 1536. lorſqu'on voulut faire des foſſez au-delà des fauxbourgs, les ſeize quartiniers fournirent ſeize mille manœuvres. A une aſſemblée de Ville qui ſe tint, on propoſa d'en faire fournir le double aux habitans des fauxbourgs, & il leur falut payer une année toute entiere du louage de leurs maiſons; ceux à qui appartenoient les terres & les maiſons qu'on démolît alors, furent renvoyez au Roi; ils y furent encore renvoyez en 1544. & bien que quelques uns obtinrent des lettres favorables, elles furent revoquées, & ne leur ſervirent de rien. Ceux des fauxbourgs à qui le Parlement donna les logis vuides des Huguenots bannis de Paris, y demeurerent peu, ou juſqu'à la paix tout au plus.

Mais enfin, ni depuis, ni auparavant, on n'a jamais exigé tant d'argent des Pariſiens qu'en 1552. Henri II. commanda à la Ville de lever cent vingt mille francs par an, tant ſur les proprietaires des maiſons, que ſur les locataires, ſans avoir égard à la priére que lui fit le Prevôt des Marchands de ſe contenter de la moitié.

La premiére année il voulut que le plus petit logis fut cotiſé à quatre francs tout au moins; le plus grand à vingt-quatre, ou vingt-cinq, & que tout le monde contribuât, à la reſerve ſeulement des Hôpitaux, & des quatre Mandians; & de crainte qu'à l'ordinaire les Grands ne prétendiſſent s'en exemter, il déclara qu'i vouloit être taxé comme les autres, & pour le Louvre, & pour le Palais, & pour l'Hôtel des Tournelles.

La taxe s'en fit à l'Hôtel de Ville tant par un député du Parlement, de la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aides, que par un Conſeiller de Ville, un Secretaire du Roi, les Quarteniers, les Cinquanteniers, les Dixiniers, & deux Bourgeois de chaque dixaine: avec tout cela, quoique pour tirer cette ſomme on fit ſon poſſible, juſqu'à uſer de violence, & vendre les lits & les habits des pauvres, cependant on ne put guerre lever que quatre-vingt mille francs, ſi bien qu'en 1554. le Roi fut contraint de ſe rendre aux remontrances de la Ville, & de ſe contenter de cette ſomme.

Enfin en 1576. Charles IX. ordonna que les deniers impoſés par année pour la fortification, ne ſe leveroient plus à Pâques, mais le premier Janvier.

L'Année d'après, il voulut que pour la levée des quarante mille francs, que Paris fourniſſoit pour la nouvelle fortification, on fit de nouvelles taxes, à cauſe des ſur-taxes & des plaintes qu'il y avoit, avec pouvoir au Prevôt des Marchands de décharger pendant la guerre ceux qui en auroient beſoin.

En 1585. Henri III. demanda au Prevôt des Marchands douze cens pioniers pour travailler aux fortifications de Paris.

En 1587. il en fournit encore autant pour les tranchées & les boulevarts, dont la dépenſe par ſemaine, montoit à la ſomme de quatre cens écus.

En 1589. on obligea chaque Bourgeois à fournir un homme pour faire les boulevarts & les tranchées, & les pauvres d'y aller en perſonne, à peine de 20. ſols d'amende.

FAUXBOURG SAINT ANTOINE.

JE ſuis certain ſeulement que le fauxbourg St Antoine, le plus conſidérable de tous & compoſé de Ruilly, Bercy, la Rapée, Picquepuce, la Croix fauxbin, Basfroid, la Raquette, Pincourt, & la Folie Regnault, jouit des privileges accordés aux autres fauxbourgs, ſans Lettres du Roi, & ſans Arrêts d'aucune Cour ſouveraine. De ces villages, Bercy eſt ſi près de Conflans, bourg à une lieue de Paris, que du tems du premier Preſident le Jay, le Curé de Conflans le voulut diſtraire de la Cure de St Paul.

Charonne, gros bourg à une bonne demie lieue de la porte St Antoine eſt tellement voiſin de la Croix-faubin, qu'on tient par tradition qu'autrefois il faiſoit partie de la Cure de St Paul, & que les Religieux de St Nicolas de Senlis l'en ont adroitement demembré : après tout, à la reſerve de Picquepuce ou on a commencé à faire une chapelle en 1573. & hormis une ferme, & une ou deux maiſons qu'il y avoit à chacun des autres villages, le reſte n'a commencé à ſe peupler que depuis 40. ou 50. ans.

En 1635. le fauxbourg conſiſtoit en cent cinquante maiſons occupées par deux cens familles, & pour lors on y établit deux Diviniers.

En 1645. & 1650. il eſt venu à groſſir de telle ſorte, qu'à preſent tous ces villages compoſent un territoire d'une étendue preſque infinie; & cependant tout le territoire de la Cure de St Paul ne s'y trouve pas compris; car enfin cinq ou ſix cens arpens de terre en dépendent encore, dont une partie eſt renfermée dans le Parc de Vincennes, le reſte ſe trouve aux environs, & tout cela n'eſt pas ſeulement plein de maiſons, de peuple, & de Bourgeois: il y a encore un Couvent d'hommes, & neuf de filles, & une Egliſe ſuccurſale ſous le nom de Ste Margueritte, ſans compter cinq autres Monaſteres d'hommes, & ſix de filles, la plupart bâtis dans la ville de nos jours, & dépendans tout de même de cette grande Paroiſſe.

Je dirai en ſon lieu que cette Cure auſſi-bien que celle de St Nicolas & de St Laurent n'ont ceſſé d'être Cures de campagne que de notre tems : le Curé de St Laurent a encore un gros; celui de St Paul avoit autrefois des dixmes ſur les marais, ou coultures de Ste Opportune dont j'ai fait mention auparavant, maintenant qu'elles ſont renfermées dans la ville : le Chapitre de Ste Opportune lui doit pour cela douze livres dix ſols de rente.

Il a encore une portion congrue de vingt-cinq ſeptiers de grain, & deux cens gerbes de paille dans le fauxbourg St Antoine, que lui paye tous les ans le Fermier de St Eloi, à cauſe des terres qui appartiennent à ce Prieuré : la grange où il gardoit cette portion congrue & les dixmes, eſt maintenant couverte de deux maiſons, ſituées contre l'*Ave-Maria*, & que ſelon la tradition, il tient des Religieuſes de ce Monaſtere, pour le droit d'indemnité de leur Couvent.

DES

DES ISLES.

PARIS eſt ſitué dans un lieu où il ſemble que la Nature ait pris plaiſir d'aſſembler des Iſles.

Nos premiers peres le bâtirent dans celle qui étoit au milieu comme étant la plus grande.

De nos jours il a été joint d'un côté à l'Iſle Notre-Dame, & à l'Iſle aux vaches, qui étoit au-deſſus dont on n'a fait qu'une, & qui n'ont plus qu'un nom ; ſavoir, celui de l'Iſle Notre-Dame qui leur eſt commun.

De l'autre côté vers le commencement du ſiecle, il avoit déja été uni à deux autres petites iſles au deſſous, & qui étoient contre, & à cet endroit a été bâtie la place Dauphine, & toutes ces autres maiſons uniformes que le peuple appelle l'Iſle du Palais, & enfin où eſt le cheval de bronze : preſentement il en reſte encore deux au-deſſus & au-deſſous.

La Cité eſt une Isle de la Seine placée preſque au milieu de pluſieurs autres, dont les unes ſont au-deſſus, & le reſte au-deſſous. De celles qui ſont au-deſſus, la premiere & la plus éloignée eſt l'Isle Louviers, enſuite l'Iſle Notre-Dame, & après le Terrain que le Pere du Breul appelle la petite voirie, & qui tient au Cloître Notre-Dame : les Isles d'audeſſous ſont celles du Palais & de Grenelle.

L'Isle Louviers.

COMME cette Isle fait partie de Paris, qu'elle eſt proche des Celeſtins, de l'Arſenal & des maiſons voiſines dont elle borneroit la vue, ſans cela, il y a long tems qu'on y auroit bâti des maiſons & des rues, après tant de devis qui en ont été faits.

En 1464. elle étoit environnée d'un foſſé & d'un Boulevart, ſoutenu de gros pieux pour maintenir les terres qui la ſeparoient de l'Isle aux Vaches.

Elle eſt longue de deux cens vingt cinq toiſes ou environ, aſſiſe près de l'Isle Notre Dame au bout du mail de l'Arſenal & des Celeſtins, & au bout de l'un des plus beaux quartiers de la Ville : le canal de la riviere qui la borde du côté du mail a ſi peu de largeur, & la Seine y porte tant de gravier, qu'aux baſſes eaux on le paſſe ſouvent à pied ſec ; ce qui eſt cauſe que bien des fois déja, on a propoſé de le combler & de le couvrir de maiſons auſſi-bien que l'Isle : ce qu'on auroit fait il y a long-tems ſi le grand Maître de l'Artillerie, logé dans l'Arſenal ne s'y étoit oppoſé, & n'eut fait voir l'incommodité qu'en recevroit cette maiſon Royale. L'hiver cette Isle eſt preſque toute innondée ; le reſte de l'année elle eſt ſemée de chantiers de bois flotté ; en tout tems un bras d'eau de ſoixante cinq ou ſeptante toiſes la ſepare de l'Isle Notre-Dame par en bas ; & enfin tout le corps de la riviere dans un large lit coule entre elle & le faux-bourg S. Victor.

En 1370. on la nommoit l'Isle des Javiaux : en 1425. l'Isle aux meules des Javeaux : depuis l'Iſle aux meules maintenant l'Isle Louviers, ſans que j'en ſache la raiſon, ni pourquoi.

Cette Isle au reſte, en 1425. devoit huit livres pariſis de rente à Audouin Charpentier qui l'avoit achetée de Michel Moreau.

En 1549. les Prevôt & Echevins de la Ville y firent un baſtion, un fort, un port, & une eſpece de havre pour donner à Henri II. le plaiſir de voir un ſiege, & un combat naval.

La Ville encore en 1582. fit couper & arracher tout ce qui s'y trouva de pieux, les ſaules, les épines, & les haies plantées ſur les bords, parce qu'ils empêchoient la navigation, & l'arrivage des bateaux, afin qu'en tout tems il y eut un chemin de vingt-quatre pieds ſuivant l Ordonnance. Preſentement elle eſt inculte & occupée par des chantiers ſimplement.

L'ISLE NOTRE-DAME.

L'ISLE Notre-Dame eſt au deſſous de l'Isle Louviers : avant qu'on y eut bâti, c'étoit deux Isles dont l'une s'appelloit l'Isle aux Vaches, & l'autre l'Isle Notre-Dame ; elles avoient trois cens toiſes de longueur ſur quatre vingt-treize de largeur, qu'un bras de la riviere, plus petit que celui de l Isle Louviers ſeparoit en hiver, parce qu'aux autres ſaiſons, il n'y avoit jamais d'eau, mais toutes deux inondées & couvertes entierement, quand la riviere venoit à deborder. L'Isle aux Vaches qui étoit la moins grande ſe trouvoit entre l Isle Louviers & l'Isle Notre-Dame & par ordre de la Ville en 1552. ſervit à fabriquer des bateaux qu'on faiſoit ſur le quai des Celeſtins.

Si quelque titre du grand & du petit Paſtoral qui font mention de l'Isle Notre-Dame, n'étoient pas faux, il ſeroit vrai qu anciennement l Isle Notre-Dame appartenoit à l Evêque & au Chapitre : que depuis à l occaſion de l abſence de Charlemagne, & de ſes enfans devenus Empereurs, qu'on voyoit à Paris rarement, les Comtes de Paris l'unirent à leur Domaine & ne laiſſerent aux Evêques que la jouiſſance des dixmes, & autres droits ; mais qu enfin Charles le Chauve la vingt-ſeptiéme année de ſon regne, non ſeulement la rendit à l Evêque Enée, mais encore l'affranchit de toutes ſortes de juriſdictions & de charges.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le Chapitre de Notre-Dame en eſt Seigneur, & qu'en 1 90. Gaultier Chambellan de Philippe Auguſte lui donna quelque choſe qui lui appartenoit dans cette Iſle, & même quelque autre bien pour celebrer ſon anniverſaire après ſa mort, & celle de ſa femme. Mais bien plus il eſt certain encore, qu'il en a été proprietaire pendant pluſieurs ſiecles.

Ce fut dans cette Iſle, au reſte qu'en 1313. Nicolas Cardinal Legat en France, preſcha la Croiſade, & où Philippe de Valois, ſes fils, & Edouard II. Roi d'Angleterre ſe croiſerent entre ſes mains avec quantité de Seigneurs, tant de l'un que de l autre Royaume.

Dès l'an 1369. & bien depuis il y avoit deux tours où s'attachoient deux chaînes portées ſur des bateaux qui traverſoient les deux bras de la riviere.

En 142,. elle étoit environnée d'un boulevart ſoutenu de gros pieux pour tenir les terres, & ſeparée de l'Iſle aux vaches par un foſſé.

En 1549. on y fit des ponts de batteaux pour ſervir de paſſage aux gens de guerre qui devoient attaquer le fort de l'Iſle Louviers, dont j'ai parlé.

Sous Louis XIII. en 1614. on l'a jointe à l'Iſle aux vaches. Henri IV. auparavant avoit reſolu de le faire, & l'auroit fait ſans doute, avec toute la ſymmetrie poſſible : car le Duc de Sully alors Surintendant des bâtimens de la Couronne, n'entreprenoit autrement d'édifice public, & n'auroit eu garde de laiſſer échapper la plus belle occaſion qui ſe ſoit jamais preſentée à Paris d'en faire un incomparable dans un lieu ſitué ſi avantageuſement ; car enfin la ſituation eſt admirable cependant on l'a couverte d'édifices ſi mal ſymmetriés qu'en cette rencontre on pourroit reprocher deux choſes aux Pariſiens.

La premiere un aveuglement étrange, & bien autre que celui des Chalcedoniens, d'avoir été tant de ſiecles près d'un ſi bel endroit ſans s'y loger : l'autre d'avoir été ſi inconſiderés en bâtiſſant, de ne pas ſonger à la ſymmetrie dans une Iſle qu'ils pouvoient rendre plus belle cent fois que celle d'Eſculape de l'ancienne Rome, & pourtant ſi celebre.

Marie donc Entrepreneur General des ponts de France, fut choiſi pour cette entrepriſe : en 1611. il y aſſocia pour un quart Le Regrattier, Tréſorier des Cent-Suiſſes, qui promit de lui fournir tout le bois neceſſaire, & de fait, acheta en Picardie quatre mille ſix cens cheſnes, qui lui couterent ſur les lieux dix-huit mille livres, & trente-ſix à amener.

Vers ce tems-là le Roi nomma des Commiſſaires pour traiter avec le Chapitre de Notre-Dame de l'achat de cette Iſle, ou en deniers comptans ou par forme d'échange, ou de recompenſe, quoiqu'ils n'en fuſſent pas encore venus à bout en 1614. neanmoins on ne laiſſa pas alors de paſſer contrat avec Marie à des conditions dont voici les principales.

Le Roi promit d'acquerir l'Iſle Notre-Dame & celle aux Vaches, & de les lui mettre entre les mains franches & quittes pour en diſpoſer à ſa volonté.

Marie s'obligea de les environner dans dix ans de quais de pierre, d'y faire des maiſons, des rues larges de quatre toiſes, deux ponts, l'un du côté du midi & l'autre du ſeptentrion, d'en ſeparer le quai & les rues, le tout à ſes dépens.

On lui accorda la permiſſion d'y bâtir un jeu de paume, avec une maiſon où il y auroit bains & étuves. Pour ce qui eſt des maiſons, elles furent chargées de douze deniers pariſis de cens & de redevances, portant lots & ventes amendes & ſaiſine, à condition que ſoixante ans durant, ces droits Seigneuriaux appartiendroient tant à Marie qu'à ſes enfans & heritiers, pour être après reunis à la Courone. Voulant que ceux qui acheteroient fiſſent regiſtrer leurs contrats par les Tréſoriers de France, & payaſſent à la Recette du Domaine ſoixante ſols pour chacun; il fut ajouté que toutes les affaires qui arriveroient pour ce ſujet, ſe vuideroient au Conſeil, & ſi avant que de commencer, quelqu'un offroit de faire la condition du Roi meilleure, que ſes offres ne pourroient être acceptées qu'après avoir indemniſé l'Entrepreneur des frais qu'il auroit faits, & rembourſé tous les materiaux qu'il avoit achettés exprès, par le commandement de Henri IV. Qu'au reſte lorſque l'ouvrage ſeroit commencé, perſonne ſans ſon conſentement n'y ſeroit reçu, quelque offre qu'il put faire. Le contrat contenoit beaucoup d'autres articles, mais comme ils regardent le pont Marie & celui de la Tournelle, j'attendrai à les raporter au Diſcours des ponts, liv. III.

Ceci fait, un mois après, ou environ, Marie s'aſſocie pour la moitié d'un nommé Pouletier Commiſſaire des guerres; là deſſus les Chanoines de Notre Dame leur declarent que la proprieté de ces Iſles leur appartient, & que s'il leur arrive d'y rien faire de nouveau, ils le feront ruiner. Sur ces menaces, en 1616. le Conſeil ordonne que ſans avoir égard à leur oppoſition ni à leur demande, Marie reprendra ſon travail, à la charge de revêtir le Terrain d'un quai de pierre de taille aux dépens du Roi, & declare au Chapitre que pour les recompenſer du droit de proprieté & de tous les autres qu'il prétend, le Roi lui accorde douze cens livres de rente ſur le Domaine de Paris: & de plus lui abandonne les ſoixante ſols qu'il s'étoit reſervé ſur chaque maiſon, à condition que ſuivant le contrat de 1614. Marie jouira durant ſoixante ans, des cens & rentes, lots & ventes, de tous les édifices de ces deux Iſles. Les Chanoines nonobſtant ne laiſſerent pas encore de continuer leurs demandes & leurs oppoſitions; ſi bien qu'en 1617. ils preſentent Requête au Parlement & à la Ville, afin d'être reçus oppoſans, tant à la conſtruction du pont Marie & des ouvrages de l'Iſle Notre-Dame, qu'à l'enregiſtrement du contrat. La Ville les renvoya au Conſeil; & quoi qu'ils puſſent faire, il fut ordonné en 1618. qu'il ſeroit inceſſamment travaillé au revêtement du Terrain, & que les ſoixante ans accordés à l'Entrepreneur commenceroient en 1624. & le Roi envoya un Mandement à la Cour, afin que le tout fut homologué, ſans avoir égard aux demandes du Chapitre.

Après ceci, neanmoins, Marie & ſes aſſociés abandonnerent leur entrepriſe quoiqu'ils euſſent déja debourſé près de cinq cens mille livres Si bien que

leur contrat ayant été caſſé, il en fut fait un autre en 1624. avec la Grange, Secretaire du Roi, voici les articles.

Le Roi tout de nouveau ſe chargea de recompenſer les Chanoines de leurs pretentions, tranſporta à Jean de la Grange la proprieté des Iſles & des places qui ſe devoient faire ſur les ponts, & de plus lui promit de l'en faire jouir paiſiblement ſans qu'elles demeuraſſent chargées de dettes, ni contractées ni même hypotequées, par Marie & ſes aſſocies : & parce que quelques places avoient déja été vendues, on convint que celles dont les Entrepreneurs avoient rendu compte ſe rachetteroient par la Grange pour le prix qu elles avoient couté à condition d'en payer l'interêt au denier ſeize a ceux qui les avoient achettés, s'ils n'aimoient mieux ſupléer juſqu'à la concurrence de la ſomme qu'on vendroit celles qui tenoient aux leurs : à l'égard des autres qui avoient été achettées ſéparement, & que Marie & ſes aſſociés n'avoient pas compris dans leurs comptes, on les laiſſa à la diſpoſition de la Grange, ſans que les acquereurs puſſent avoir ni d'autres recours que contre ceux qui les leur avoient vendues, ni d'autres prérogatives que de la retenue pour le prix des places voiſines. Davantage on obligea, tant Marie que ſes aſſociés à rendre compte de leur recette & de leur depenſe, & reciproquement la Grange, à leur payer douze mille livres, & ce qui leur étoit legitimement du : il lui fut permis de faire une maiſon ſervante aux bains & étuves ; douze étaux de boucherie, dont le maſſacre ſe feroit dehors : un jeu de paume ou il voudroit, pourvu qu'il fut loin de l Egliſe, quelques boutiques pour des Rotiſſeurs des Poiſſonniers & autres ſemblables artiſans, dans les endroits les plus commodes & en tel nombre qu il plairoit au Conſeil. Enfin le pouvoir lui fut accordé de placer des bateaux pour laver la leſſive en telle quantité qu il ſeroit aviſé, & en tel lieu qui ſembleroit le plus propre à la charge qu'il n empecheroit point la navigation & que leur bruit ne pourroit incommoder les habitans du Cloitre Notre-Dame.

Les autres conditions du contrat portoient que trente ans durant les artiſans adroits que la Grange nommeroit, & qui auroient travaillé trois ans de leur métier dans l Iſle de Notre-Dame, deviendroient maîtres dans la ville ſans faire chef d'œuvre. Que dans ſix ans il acheveroit le pont Marie, feroit le pont de la Tournelle & le pont St Landry, avec les quais, les abreuvoirs, & le revêtement du Terrain : & ſi chaque année il ne faiſoit pas les ouvrages qu'on lui preſcriroit, que les Tréſoriers de France qui auroient l'œil ſur l entrepriſe y mettroient telle quantité d'ouvriers qu'ils trouveroient à propos, pour les faire achever à ſes perils & fortune, & que le Roi pourroit reſoudre ſon contrat & en faire un nouveau avec d'autres, ſans être tenus pour cela à aucuns dommages & interêts. En un mot on l'obligea d'entourer l Isle de quais larges de quatre toiſes, & de faire au milieu une rue de même largeur, ſur deux cens ſeptante-ſept toiſes de longueur, qui paſſât à travers de deux places de vingt toiſes chacune en quarré. Et de plus on voulut qu'il mit entre les mains du Tréſorier de l'Epargne trente mille livres pour être employées en d'autres ouvrages par l'ordre du Roi. Mais la Grange en 1627. ſe departit de ſon contrat, le Conſeil reçut ſon deſiſtement à condition qu'il rendroit compte de ce qu'il avoit reçu & debourſé. Et à ſa requête, Marie, Regratier, & Pouletier lui furent ſubrogés, à la charge d'entretenir les clauſes du contrat de 1623. Que l'argent provenant de la vente des places de l'Isle, des paſſages de ſes ponts & autrement ſe mettroit entre les mains d'une perſonne agreable tant au conſeil qu'aux proprietaires & acquereurs des places, & ſe delivreroit par ſon ordre aux ouvriers des quais & des ponts, que dans quinze jours ils paſſeroient marché avec des gens qui promettroient de les achever, & que tous les ſix mois ils feroient un fidele raport au Roi de l'avancement de l'ouvrage. Cependant le Chapitre de Notre Dame, troubloit toujours les Entrepreneurs ce qui dura juſqu'en 1642. que le Chancelier, le Surintendant, & les Intendants des Finances, traiterent avec lui aux conditions ſuivantes.

Qu'il vendroit au Roi la place qu'on avoit choiſie vers le port St Landry pour la culée du pont de bois, avec le fonds & la ſurface de l'Isle Notre-Dame, & la jouiſſance des lots & ventes de ſes maiſons durant ſoixante ans qui commenceroient en 1614. à la reſerve des cenſives, de la voirie, de la Juſtice haute, moyenne & baſſe, & des ſoixante ſols dûs à chaque mutation; qu'après ce tems-là ils rentreroient par droit de reverſion en poſſeſſion de toutes ces choſes; que les égouts & ruiſſeaux de l'Isle tomberoient dans la Seine de côté & d'autre ſeulement, mais que ceux des boucheries ne couleroient que devers la Greve & le port St Paul: & qu'enfin il ne ſeroit mis ni moulin, ni bateau à leſſive du côté du cloître.

On ajouta à cela que le canal de la riviere qui paſſe entre l'Isle & Notre Dame ne ſeroit point comblé: qu'il ne ſe feroit point de pont au Terrain: ni de maiſons ſur le pont de bois; qu'on n'en bâtiroit point ſur le bord du quai le long de la riviere que dans un an; le Roi feroit revêtir le Terrain; que dans un mois on donneroit au Chapitre cinquante mille livres amortis & dechargez des finances & de toutes charges, qu'on emploieroit en un fonds de terre dont le Roi remettroit tous les droits, tant pour l'acquiſition que pour l'indemnité, s'il s'achetoit dans un lieu qui relevât de lui. Bien-tôt après le Conſeil ordonna que cette ſomme ſe leveroit dans l'Isle ſur le pied de ſoixante ſols pour toiſes & ſe payeroient par les proprietaires des places & des maiſons, ſur quoi Heber le pere & autres habitans de l'Isle, ſe faiſant forts pour tous les autres, demanderent en 1643. d'être ſubrogés à Marie & à ſes aſſociés, & s'obligerent d'achever dans trois ans les ponts & les quais, de payer au Chapitre les cinquante mille livres que le Roi lui avoit promis, de faire faire le Terrain, & de donner encore cinquante mille livres pour le faire, de plus d'obſerver les articles portés dans les contrats paſſés pour cela, & dans les Arrêts du Conſeil & du Parlement. Quatre mois après malgré Marie & ſes compagnons, les offres ſont acceptées au Conſeil, le Roi leur tranſporte toutes les places qui étoient à vendre dans l'Isle, avec tous les droits qu'il avoit cedés à Marie, & en cas que tous ces effets ne ſuffiſent pas pour y faire toute la depenſe neceſſaire, il ordonne qu'elles ſe prendront ſur tous les proprietaires, & que s'il monte à une plus groſſe ſomme ils la rendront à Marie & à ſes aſſociés. A la fin peu à peu ces nouveaux adjudicataires vinrent à ſe brouiller entre-eux & à avoir des procès qui ne ſont pas encore terminés. Preſentement le Terrain n'eſt pas encore revêtu, mais l'Isle avec ſes bâtimens & ſes quais eſt entierement achevée

On l'appelle l'Isle comme par excellence, elle conſiſte en un eſpece de quarré long de trois cens toiſes de long ſur nonante trois de largeur, des quais larges de quatre toiſes & accompagnés d'abreuvoirs l'environnent entierement, une grande rue nommée la rue St Louis la coupe en deux par le milieu de l'un à l'autre bout. Elle eſt traverſée par trois rues qui traverſent l'Isle & vont d'un quai à l'autre. Deux autres du côté du midi aboutiſſent à la grande ſeulement toutes ſont tirées à la ligne. On y vient par trois ponts, l'un de bois tient à l'Isle du Palais, autrement la Cité, les deux autres de pierre l'uniſſent à l'Univerſité & à la Ville. En un mot elle eſt pleine de maiſons bien bâties, bien ſituées; mais ſans aucune ſymmetrie: celles de Bretonvilliers & de Lambert ne jouiſſent pas ſeulement d'une vue achevée & plus achevée que les autres, mais ſont encore mieux bâties & plus ſuperbes: celles d'Aſtry, d'Heſſelin, & de Charron leur cedent veritablement en tout, mais l'emportent en tout ſur le reſte.

LE TERRAIN.

LE Pere du Breul pretend que le Terrain étoit autrefois une petite iſle detachée du Cloître Notre-Dame, & ſe fonde ſur une Charte de l an 1190. dont j'ai parlé : je l'avois copiée avant que de rien lire de ſon ouvrage : & alors comme à preſent j'avois crû qu'elle faiſoit mention de l Iſle Notre-Dame, & non pas du Terrain ; & de fait je n'y ai rien vû qui parlât de ce qu'il dit ; car enfin le mot de terrain, ſoit en Latin, ſoit en François ne dit rien moins qu'une iſle, & qu'ainſi ne ſoit, en 1258. il s'appelloit *terrale, quod ſolebat appellari mota papellardorum* : en 1296. *quidam acervus qui dicitur*, le terrail : en 1336. *mota papallardorum dicta terrale Noſtræ Dominæ* : à mon avis c eſt une ancienne voirie, ou une maſſe de terre qui s'eſt faite peu à peu, à ce qu'on dit, des immondices du Cloître qu'on y a portées, & peut-être même des materiaux & des decombres du bâtiment de Notre-Dame, cela paroît par l'inſpection des terres qui la compoſent : on y voit manifeſtement que ce ſont des terres de rapport compoſées de decombres & d'immondices ; cependant on a commencé à l'entourer du Quai dont j'ai parlé, mais il n eſt pas encore achevé.

En 1467. Charlotte de Savoie, ſeconde femme de Louis XI. arriva à Paris par eau, au bruit des clairons, des trompettes, de pluſieurs inſtrumens, & des voix des enfans de chœur de la Ste Chapelle : elle vint deſcendre au Terrain, que le Prevôt des Marchands & les Echevins avoient orné de moult beaux perſonnages très richement mis & ordonnés.

L'Evêque & le Parlement l'y vinrent recevoir, & après avoir fait ſa priere à Notre-Dame, reprit le bateau, remonta la riviere juſqu'aux Celeſtins, & de là ſur des haquenées, fut avec les Dames à l'Hotel des Tournelles.

En 1616. lorſque le Chapitre de Paris s'oppoſa à la conſtruction tant du pont Marie, que de celui de la Tournelle, & des maiſons de l'Iſle Notre Dame, adjugées à Chriſtophle Marie, Entrepreneur de tous les ouvrages, il le fit condamner au Conſeil, & au Parlement, à revêtir & entourer le Terrain de pierre de taille ; ſi bien qu'en 1623 Jean de la Grange ayant été ſubrogé à ſes droits, & tout de même en 1643. le Pere, Hebert, & quelques autres, ce ne fut qu à cette condition là ; mais bien plus en 1623. les Chanoines ſtipulerent qu il n'y ſeroit point bâti de pont, ce qu'ils n'apprehendoient pas peu, à cauſe que déja en 1605. il avoit été propoſé d'y en faire un. Depuis le Chapitre ayant fait condamner les Entrepreneurs de l Iſle à lui fournir l'argent pour le revêtiſſement du Terrain ; ce qu'il toucha, qui n'en étoit qu'une partie, fut employé auſſi-tôt à jetter les fondemens du Quai que nous voyons ; mais comme il eut été bon de ne ſe pas tant hâter, à cauſe de la ſaiſon, la riviere étant venue à groſſir, il couta beaucoup à vuider l'eau qui gagnoit toujours de plus en plus, & qui obligea enfin d'abandonner le travail, lorſqu'il n'y avoit preſque rien de fait encore.

LA CITE'.

LA Cité qui a donné lieu à ce Diſcours des Isles, eſt faite comme un grand navire enfoncé dans la vaſe, & échoué au fil de l'eau vers le milieu de la Seine.

La Poupe qui regarde le midi eſt ronde, large & couverte de l'Egliſe Cathedrale & de ſon Cloître, & attachée à l'Isle Notre-Dame par un pont de bois, & par le pont de l'Hotel-Dieu à l'Univerſité.

La Proue qui eſt au Septentrion finit en pointe, longue, aigue & couverte

de la Place Dauphine & du cheval de bronze; de plus jointe à la Ville & à l'Univerſité par deux ponts qu'on appelle le Pont-neuf.

Les flancs d'un côté tiennent encore à la Ville par deux autres ponts, & de l'autre à l'Univerſité par trois autres: tous à la reſerve du premier pont, ſont de pierre de taille & pleins de maiſons & de boutiques de Marchands, & quoique dans le tems que la Place Dauphine étoit encore à bâtir, elle reſſemblât plus mal qu'elle ne fait à un vaiſſeau, cependant Paſquier, & Favyn, n'ont pas laiſſé de l'y comparer, & de plus d'ajouter, que c'eſt de ſa figure que Paris a emprunté ſes armes, qui ſont de gueules au navire freté & voilé d'argent ſur l'eau de même, au chef couſu de France.

Elle eſt traverſée en deux endroits par deux longues rues qui aboutiſſent à ſes quatre ponts, & entrecoupées par quarante moyennes, la plupart étroites & tortues. Il y a un grand marché appellé le Marché-neuf, où ſe vendent toutes ſortes de vivres,

Devant Notre-Dame eſt une place aſſés grande, qu'on nomme le Parvis, où il ſe tient une foire certains jours de l'année à quelques Fêtes de la Vierge. A la pointe de la Place Dauphine bâtie ſous Henri IV. & entourée de logis de même ſymmetrie, dans une rue nommée la rue des Marmouſets ſe trouve une autre petite place, qui fut faite, dit-on, ſur les ruines de la maiſon d'un Patiſſier qui faiſoit des patés de chair humaine,

Vis à vis la grande porte du Palais, au coin de la rue de la vieille draperie, il y en a une autre plus grande qu'on fit en 1595. à la place du logis de Jean Chaſtel, pour avoir attenté ſur la perſonne d'Henri IV.

On y compte vingt & une Egliſes, tant grandes que petites dont douze ſont Parochiales; & conſiſtent en deux mille ſix ou ſept cens chefs de famille: la plus grande s'appelle Notre-Dame, qui eſt la Cathedrale du Diocéſe: que ſi quelques ſavans prétendent qu'elle eſt preſque auſſi ancienne que St Denys du Pas, d'autres encore plus ſavans ſont d'un avis contraire. Mais comme les uns & les autres prouvent ſi bien leur opinion, qu'on ne ſait qu'en croire, cela fait que tout ce qu'ils diſent là deſſus n'eſt pas trop aſſuré.

La plus agreable ſe nomme la Sainte-Chapelle, ouvrage de la pieté de St Louis, qu'il bâtit avec grande magnificence, pour y mettre en depôt la Couronne d'épines de Notre Seigneur, & quelques autres inſtrumens de ſa Paſſion.

Le reſte comme St Martial fut bâti & rebâti par St Eloi. Le même St Eloi a encore bâti le Monaſtere qui porte ſon nom, dont il donna la conduite à Ste Aure.

St Barthelemi a pour Fondateurs les Rois de la ſeconde race, & depuis fut érigée en Abbayie par Hugues le Grand, Maire du Palais, & Duc de France, & enfin en Paroiſſe ſous Louis le Jeune, après que les Religieux ſe furent retirés à St Magloire appellé maintenant les Filles penitentes.

Vers ce tems-là Archambault Comte de Paris, donna à l'Egliſe Notre-Dame ſa maiſon & ſa Chapelle St Chriſtophle, ſi tant eſt que le titre que j'en ai vu dans le grand Paſtoral ſoit veritable.

Au commencement du douziéme ſiecle St Aignan fut fondé par Etienne de Charlande Archidiacre de Paris.

En 1620. Mathieu Comte de Beaumont, fonda St Symphorien.

Je ne ſai point l'origine de St Jean le Rond, Egliſe Parochiale du cloître Notre-Dame, non plus que de l'Hopital de l'Hotel-Dieu, du Prieuré de St Denys de la Chartre, de la Chapelle St Michel, ni tout de même des Paroiſſes ſuivantes, ſavoir la Madelaine, St Germain, Ste Geneviéve des Ardents, St Landry, Ste Croix, Ste Marine, St Pierre aux Bœufs, & St Pierre des Aſſis.

Si on veut ajouter foi à la tradition, St Denys Apôtre de Paris, a celebré dans une Chapelle ſouterraine de St Barthelemi qui ne s'y trouve plus: & a été priſonnier & viſité par Jeſus-Chriſt dans un cachot ſous terre, qu'on voit à St Denys de la Chartre.

St Marcel vint au monde dans une maiſon de la rue de la Calandre & Archambault Comte de Paris, logeoit près St Chriſtophle, & fit don de ſa maiſon au Chapitre de Notre-Dame, ſi le titre que j'en ai vu au grand Paſtoral n'eſt point ſuppoſé. Mais il eſt bien certain que St Eloi avoit ſon logis au lieu même où eſt preſentement un Prieuré de ſon nom, & que Dagobert le lui avoit donné.

Le Palais a été la demeure des Ancêtres de Hugues le Grand, Duc de France & de Bourgogne, lui-même y a logé auſſi bien que Hugues Capet ſon fils & ſes ſucceſſeurs.

Louis VII. en bas âge a été élevé au cloitre Notre Dame, & depuis encore y vint demeurer avec Conſtance ſa femme quand il quitta le Palais.

Henri II. Roi d'Angleterre, & quelques Rois de Navarre, ont eu leur Hotel à la rue St Chriſtophle.

Juvenal des Urſins ſes freres & leurs deſcendans ont eu pour logis un grand lieu rebâti de nos jours, & appellé l'Hotel des Urſins.

Les Juifs ont occupé long-tems la rue de la Juiverie, & tout de meme les femmes publiques durant pluſieurs ſiecles la rue de Glatigny.

Tant d'Egliſes que je viens de dire & tout le reſte ſont compriſes neanmoins dans une Iſle, qui n'a tout au plus que cinq cens toiſes de long ſur cent quarante de largeur en un endroit, & cent vingt-cinq dans un autre.

De plus c'eſt encore le lieu où Jules Ceſar convoqua les Etats Generaux de la Gaule, & où Julien l'Empereur paſſa quelques hivers; enfin ou Clovis établit le ſiege de ſon Royaume, auſſi eſt ce a cauſe de ſa petiteſſe que Ceſar & Julien lui donnent le nom de petite Ville, & qu'Ammian Marcellin a cauſe de ſa ſituation l'appelle le Chateau, la forteresſe & la Citadelle des Pariſiens.

Que ſi maintenant nous la nommons Cité, qui du tems de Jules Ceſar & depuis vouloit dire une Province, c'eſt que ſur le declin de l Empire Romain les villes s'étant agrandies, ce nom-la eſt demeuré à la partie la plus ancienne de quelques unes des Capitales, des Metropolitaines & des Cathedrales de la France, afin de la diſtinguer des autres parties plus nouvelles ou faites pluſieurs ſiecles depuis. Cela ſe voit à & en toutes ces villes là, l Egliſe Cathedrale ſe rencontre dans cette partie antique. Au reſte on n'a commencé à lui donner le nom de Cité, que lorſqu on a commencé de donner le nom de Ville aux édifices bâtis vers le ſeptentrion : & celui d Univerſité aux autres qui ſont au midi, pour ne la point confondre avec les deux nouveaux quartiers.

On ſe doute bien après cela, que les vingt & une Egliſes dont j'ai parlé occupent une bonne partie d'un ſi petit eſpace: & de fait preſque dans toutes les rues, il y en a, ou du moins, ſi elle n'y ſont, leur principale entrée y eſt, ou quelque porte de derriere, que ſi elles s'y trouvent, tantôt c'eſt par tas, comme en un monceau, & tantôt ſeparées, comme dans l'Archipelague les Cyclades les Sporades, & les autres Isles.

Le celebre & ſavant de Launoy, prétend qu'il n'y en a point de plus ſainte ni de plus ancienne que St Denys du Pas: & enfin toute petite qu'elle eſt que c'eſt elle qui a été aroſée du ſang de notre Grand Apôtre & premier Evêque. Que c'eſt le lieu où il a ſouffert le martyre, & operé tous les miracles raportés par Fortunat Evêque de Poitiers & par Gregoire de Tours.

Autrefois on n'y venoit que par deux ponts, le premier appellé le Petit Pont, nom qu'il garde encore, l'autre nommé le grand Pont, qui a changé de nom pluſieurs fois, & maintenant s'appelle le Pont au Change.

Le pont St Michel dreſſé au midi, & qui conduit preſque tout droit au pont au Change, ne fut commencé qu'en 1378.

Le Pont Notre-Dame qui eſt placé au ſeptentrion, & vient en droite ligne au petit pont, fut fait ſous Charles VI.

Pour ce qui eſt du Pont neuf, ſitué au ſeptentrion & au midi, Henri III en jetta les fondemens & Henri IV. l'acheva.

Le

Le Pont de l'Hotel.Dieu qui regarde le Midi, a été fait en 1634. ou vers ce tems-là.

Enfin en 1623. les Entrepreneurs des maiſons, & des quais de l'Iſle Notre-Dame s'obligerent par leur contrat de faire le pont de bois, autrement dit le pont St Landry, qui eſt à l'Orient de la Cité, ſi bien que maintenant on entre dans la Cité par huit ponts.

Du tems qu'on n'y entroit que par le grand & le petit pont, elle n'étoit point pavée, & ne l'a été que ſous Philippe Auguſte: elle étoit même bien plus baſſe qu'aujourd'hui: car alors ſon niveau ou rès de chauſſée étoit le même que celui de St Denys de la Chartre, où l'on deſcend vingt marches, & même que celui de ſon cloître, qui eſt encore plus bas. Et de fait quand on a rebâti St Germain le Vieux, vers la fin du quinziéme ſiecle, dans ſes fondations furent trouvées trois arcades & quelques autres reſtes d'une Egliſe ſouterraine.

Sous St Symphorien il y a une cave, qui paſſe pour être l'Egliſe dont Eude Comte de Beaumont, jetta les fondemens au commencement du treiziéme ſiecle.

Tout le monde ſait que ſous Louis XII. le parvis Notre-Dame étoit ſi bas, & l'Egliſe ſi relevée que pour y entrer il falloit monter treize marches qui ſont cachées ſous terre; & pour preuve convaincante de ceci, on n'a qu'à obſerver combien on deſcend depuis le pont Notre-Dame, juſqu'à un abreuvoir qu'il y a près de l'Hotel des Urſins, & que pour y venir de là à la rue St Landry il faut encore deſcendre douze degrés hauts de huit pouces chacun.

Le jeune Valois prétend que le ſol ou les maiſons de la Cité ont été rehauſſés de la ſorte pour les garentir des innondations de la riviere, qu'avant lui perſonne n'a parlé de treize marches qu'il y avoit devant Notre-Dame, & neanmoins que c'eſt une choſe qu'il a appriſe de quelques vieillards qui l'avoient reçue de leurs peres & de leurs ayeuls.

Cependant telle choſe ſe trouve dans Corrozet, Bonfons, & du Breul: quelque peu d'âge que j'aie, je ſuis le premier de ces prétendus vieillards de qui il l'a ſu: mais c'eſt bien lui qui a inventé que ces degrés furent cachés ſous terre vers l'an 1184. que Philippe Auguſte fit paver Paris, car il ne paroît point par l'hiſtoire, qu'en pavant la Cité, on en rehauſſa le rès de chauſſée, au contraire il demeura au même état, & auſſi bas qu'il étoit auparavant, toujours au niveau de la premiere marche du portail de Notre-Dame, & de la derniere de St Denys de la Chartre Cela ſe voit dans les comptes des Marguilliers de St Germain le vieux, qu'ils rendirent dans le ſiecle paſſé, lorſqu'ils rebâtirent & rehauſſerent leur Egliſe: cela ſe voit par la cave & la vieille Egliſe de St Symphorien, où ſont encore des Autels, des fonts baptiſmaux & les tombeaux de Garnier de St Lazare, & de ſa femme, bienfaicteurs de cette Paroiſſe & qui n'eſt pas ſeulement encore auſſi baſſe que St Denys de la Chartre, mais qui fut conſtruite en 1206. ou 1207. vingt ou vingt-deux ans après que Paris eut été pavé. En effet la Cité ne fut rehauſſée qu'au commencement du ſiecle paſſé, après la chute du pont Notre-Dame, qui n'étoit alors que de bois, & qu'on rebâtit tout de pierre, de ſorte qu'on ſe vit obligé de rehauſſer les rues de la Cité auſſi bien que les maiſons.

Dans le Diſcours des rues, liv. 11. il ſera montré qu'en 1507. le Parlement ordonna que les rues qui menoient du pont Notre-Dame au petit pont ſeroient rehauſſées de dix pieds à cauſe qu'il falloit alors trop deſcendre pour venir à Notre Dame, & monter trop pour y entrer, ſi bien qu'on en enterra les degrés, & parce qu'après ce rehauſſement, on deſcendoit dans toutes les Egliſes de la Cité, d'abord on fit des marches près des porteaux, & avec le tems on les a relevées juſques au niveau des rues, temoin la plupart des plus vieilles Egliſes, dont les voutes ſont trop baſſes pour leur largeur, & les piliers trop gros pour leur hauteur.

Par là il eſt aiſé de juger, que dans toutes les autres rues, on fut contraint

d'en faire autant à l'égard du pavé & des maiſons, & de ſuivre l'alignement de celles qui avoient été rehauſſées.

On ne ſait point quand on a commencé à couvrir les quais de maiſons. Abbon nous apprend ſeulement qu'en 886. la Cité étoit environnée de murailles, flanquées de tours, les unes petites, les autres grandes, le tout de bois auſſi bien que les deux Chateaux dont il parle, nommés à preſent le grand & le petit Chatelet qui en deffendoient les deux avenues, de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner ſi elle a été brulée par quatre fois.

La premiére du tems de Jules Ceſar par les Pariſiens même, & par Camulogene leur General.

La ſeconde du vivant de Gregoire de Tours.

La troiſiéme ſous Dagobert en preſence de St Eloi.

La derniere en 1034. ſous le Regne de Henri I.

Les femmes debauchées, ont demeuré pluſieurs ſiecles à la rue de Glatigny ſous le bon plaiſir des Loix, & même par fois ſe ſont introduites dans quelques rues du voiſinage, mais dont le Parlement les a chaſſées.

Dans la rue de la Juiverie, au bout de la rue de la Calandre, il y a eu long tems un marché appellé le marché Palus: & tout de même vis a-vis l'Egliſe de Ste Marie Madelaine une halle nommée la Halle de Beauſſe, où ſe vendoit tout le bled qui venoit de la Beauſſe à Paris.

Juſqu'en 1107. ou environ que les Religieuſes de St Eloi furent chaſſées à cauſe de leur diſſolution, leur Monaſtere s'étendoit depuis la rue de la Barillerie, juſqu'à la rue aux Febves, entre la rue de la Calandre & la rue de la vieille draperie, une enceinte de murs qui l'environnoit bordoit un des côtés de ces quatre rues.

Quoiqu'elle ſoit démolie, neanmoins les maiſons bâties ſur ſes ruines, tantôt s'appellent dans les papiers terriers de ce couvent, la ceinture St Eloi, tantôt les maiſons faiſant & étant de la ceinture St Eloi: & en 1114 Louis le Gros non ſeulement exempta ceux qui occupoient ces nouveaux logis de guet, de taille, & autres ſubſides: mais de plus les confirma dans la poſſeſſion des mêmes droits dont jouiſſoit cette Abbayie avant la deſtruction de ſa clôture.

Vers ce tems là, ce Couvent fut coupé en deux, & la rue de la Savaterie faite au milieu, ou à peu près, & par ce moyen on en ſepara St Martial qui en faiſoit partie.

Pendant près de deux cens ans St Barthelemi a été une Abbayie, & encore environné de murailles, le long de la rue de la Pelleterie, de la Barillerie & de la vieille Draperie, à l'oppoſite de celle de St Eloi. En 1315. quelques reſtes de ce Monaſtere ſubſiſtoient encore à la rue de la Draperie, qui furent vendus à des Drapiers, pour donner plus de profondeur aux logis qui avoient été faits vers l'an 1 38. lorſque les Religieux de St Barthelemi furent tranſportés à St Magloire, où ſont preſentement, comme j'ai dit, les Filles penitentes.

Enfin le Palais de nos Rois n'étoit ſeparé de ces deux Couvents que par la rue de la Barillerie, & couvroit le reſte de la Cité, ſi bien que juſqu'au commencement du douziéme ſiecle la moitié de la Cité & davantage étoit occupée par le Palais, & par ces deux Abbayies.

Au reſte la rue neuve Notre-Dame, fut faite par l'Evêque Maurice ſous Philippe Auguſte, pour ſervir d'avenue à ſon Egliſe.

En 1458. on prit le bout de la rue aux Febves, qui paſſoit devant St Germain le Vieux, afin de donner à cette Paroiſſe plus de longueur.

Dans le ſiecle paſſé on boucha une rue qui venoit de celle de St Chriſtophle derriere le chevet de Ste Geneviéve des Ardents, gagner la riviere, à travers la rue neuve Notre-Dame.

Je ne ſai point ni quand on a condamné la rue du Sablon qui eſt parallele à la ſalle du Legat de l'Hotel Dieu, ni quand on a couvert de maiſons une rue qui paſſoit de la rue aux Febves, à celle de la Juiverie, & de là à la rue de la Licorne.

Lorſqu'on fit le Marché-neuf, on ouvrit les rues qui y conduiſent du petit pont & du pont St Michel & de plus quelques ruelles qu'il y avoit près de là furent bouchées ou changées. Bref en 1631. on fit la rue Ste Anne qui mene au Palais.

Au commencement de ce ſiecle on élargit la rue de la vieille Draperie, par un bout, qui eſt celui qui vient à la rue de la Juiverie.

La rue St Louis, les quais des Orfévres & de l'Horloge du Palais ont été faits depuis le Pont neuf, & je crois que pour conſtruire les maiſons qui ſont ſur le bord de la riviere, on a entrepris ſur ſon lit, à raiſon que d'un côté elle eſt trop creuſe, & que de l'autre il faut fouiller plus de dix-huit pieds avant que de trouver la terre ferme.

L'Iſle du Palais.

BIEN que l'Iſle du Palais ne ſoit plus une Iſle, & qu'elle tienne preſentement à la Cité, ou plutôt à l'ancien Palais de nos Rois de la premiere race, & de leurs ancêtres; neanmoins elle conſerve toujours le nom de ce qu'elle étoit autrefois. Juſqu'aux dernieres années du ſiecle paſſé, en cet endroit là même, il y avoit toujours eu deux Iſles, preſque à côté l'une de l'autre dont l'Abbé de St Germain étoit Seigneur & proprietaire, & qui toutes deux étoient pleines d'herbes bonnes aux vaches, & de ſaules venus par hazard; la moins petite s'étendoit en long vis-à-vis des Auguſtins; le continuateur de Guillaume de Nangis, la nomme l'Iſle *aes Juifs*; des titres de 1556. l'appellent l'Iſle *aux treilles*; le Pere du Breul l'Iſle *aux vaches*.

S'il s'agiſſoit d'une choſe de grande importance je ſerois bien en peine de dire ſon veritable nom; car en 1160. le Roi fit don au Chapelain de la Chapelle St Nicolas du Palais, appellée depuis la Ste Chapelle, de ſix muids de vin des treilles qu'il avoit derriere le Palais: dans une charte de l'an 1250. par laquelle l'Abbé & les Religieux de St Germain affranchirent de ſervitude leurs ſujets, ils la nomment leur Iſle de Seine, & s'y reſervent ſix deniers ſur chaque jument pleine, & douze ſur chaque bœuf & chaque vache, qui y viendroient paître; & enfin les Adminiſtrateurs de la Trinité declarerent à la Ville en 1556. que ſi elle n'achetoit promptement un cimetiere pour l'Hotel Dieu, ils en feroient faire un dans l'Iſle aux treilles, qui appartenoit à l'Abbaye St Germain.

Cette Iſle eſt celebre dans l'Hiſtoire pour avoir ſervi de lieu patibulaire en 1313. tant au Maître general des Templiers, & au Maître de Normandie, frere du Dauphin d'Auvergne, qu'à trois femmes accuſées en 1315. d'avoir empoiſonné Philippe le Hardi, & Philippe le Bel. Les Regiſtres de la Chambre des Comptes au reſte, & ceux du Tréſor des Chartes portent, que Philippe le Bel après l'éxecution des Templiers, declara aux Religieux de St Germain que par là, il n'avoit pas eu intention d'entreprendre ſur les droits qu'ils avoient dans ce lieu-là; ce qui nous fait voir que les Rois de France vivoient alors avec leurs ſujets, comme les peres avec leurs enfans.

Depuis nos Rois bâtirent des étuves à la pointe de cette Iſle, & pour cela firent faire un logis nommé la maiſon des *Etuves*, tant pour eux & pour leurs enfans, que pour les Princes & autres grands Seigneurs logés avec eux; car en ce tems-là il y en avoit non ſeulement dans tous les Palais & les grands Hotels; mais même dans pluſieurs rues de Paris, deſtinées exprès pour cela; d'où vient que quelques uns conſervent encore ce nom de rue des Etuves, dont il ſera parlé au livre II. Pour ce qui eſt des Etuves de cette Iſle, elles furent données par Henri II. aux ouvriers de la Monnoie au moulin, qu'il fit fabriquer en cet endroit-là, mais qu'on ruina lors qu'on entreprit le Pont-Neuf.

L'autre Iſle, ou la plus petite ſe trouvoit de l'autre côté vers l'Ecole de St Germain, & ne contenoit qu'un demi quartier de terre ou environ; c'étoit un atteriſſement, qui dans les titres de St Germain des Prez, porte le nom, tan-

tôt de l'Iſle de *Buſſy*, tantôt de l'Iſle du *Paſſeur aux vaches*; tantôt de l'Iſle du *Paſſeur*; & comme dans l'autre il y avoit des ſaules.

En 1471. les Religieux de St Germain la louerent à Morigny, Curé de St Sulpice, & permirent en 1543. à Gilles Morin d'y dreſſer un moulin à vent, moyennant ſix deniers pariſis de cens, & trente livres de rente.

En 1510. il y avoit près de là un moulin à eau, qui appartenoit à St Euſtache, appellé le moulin de Buſſy, & devoit tous les ans deux ſols pariſis de fond de terre, & de droits Seigneuriaux au Pitancier de St Germain: ſous Henri II. on le fit ſervir à la Monnoie au moulin; en 1560. François II. l'eut en échange de quarante livres de rente qu'il donna à St Euſtache; avant qu'il ſervit de moulin à la Monnoie, on le nommoit le moulin de la *Gourdine*; depuis il prit celui de moulin de la Monnoie, nom qu'il porte dans une infinité de Chartes, & dans les Plans de Paris de ce tems-là.

Sous Henri III. en 1578. ces deux Iſles furent jointes au Palais, & du tems de Henri IV. ayant été diſpoſées en triangle pour la commodité du pont, elles ſe trouverent monter à trois mille cent vingt toiſes; le premier Preſident de Harlay les obtint du Roi en 1607. à la charge de les faire bâtir ſuivant le plan & le devis qui lui en ſeroient donnés par le grand Voyer de France, & d'un ſol tournois de cens & rente fonciere pour chaque toiſe: peu de tems après, ſoit que le Preſident n'y fit point travailler, ou que le travail allat trop lentement, le Roi fit ſavoir au Duc de Sully, qu'il vouloit que cette entrepriſe s'achevât en trois ans, & lui commanda de trouver quelqu'autre, au refus du premier Preſident qui s'en chargeât: le Preſident donc l'entreprit avec tant d'avantage, & d'honneur pour ſa famille, que non ſeulement une rue porte ſon nom, & dont les maiſons d'un côté lui appartiennent, mais encore la ſymmétrie des édifices, & cette belle place qu'on y voit, rendent le lieu ſi ſuperbe, que c'eſt un des plus beaux ornemens de Paris.

L'Iſle de Grenelle.

QUANT à l'autre nommée l'Iſle Macquerelle ou l'Iſle de Grenelle, ſi elle n'a pas été autrefois la plus grande de toutes, ſans doute, elle ne l'etoit guere moins que celle de la Cité; mais elle eſt trop diſtante de Paris pour en faire jamais partie.

Que ſi quelquefois on a propoſé d'y établir ou un cimetiere, ou des Manufactures, ou des écorcheries, c'eſt qu'elle ne peut guere ſervir qu'à cela, comme étant trop éloignée.

Elle eſt à quelque demie lieue de Paris, preſque vis-à-vis de Challiot & devant la Savonerie.

Je la tiens plus grande que l'Iſle Notre-Dame, & je doute même ſi elle ne l'eſt point davantage.

Que ſi on s'eſt aviſé de l'appeller l'Iſle de Grenelle, c'eſt à cauſe de la Plaine de Grenelle qui lui eſt parallele, & pour lui faire perdre ce vilain nom de l'Isle Macquerelle, qui eſt ſon ancien nom, & que tout le monde lui a toujours donné, & lui donne encore aujourd'hui.

Par Arrêt du Conſeil il fut arrêté en 1554. qu'on y enterreroit les pauvres de l'Hotel Dieu: mais ſur ce que la Ville, un an après, vint à repreſenter qu'il ſeroit à craindre que ceux qui y conduiroient les corps, ne les jettaſſent dans la riviere pour avoir plutôt fait, on ne paſſa pas outre: en 1619. on propoſa encore, mais ſans effet, d'y établir une Manufacture appellée l'Hopital des ſept œuvres de miſericorde; & même on avoit ſongé d'en faire une tuerie: elle eſt toujours vague, comme elle l'a été de tout tems, ſert toujours de paſtis, & ſouvent eſt innondée par les debordemens de la Seine.

L'ISLE APPELLE'E LA CITE'
QUI EST L'ANCIEN PARIS.

PAR tout ce que j'ai dit en parlant des autres Isles, l'on voit qu'autrefois Paris consistoit seulement en l'ancienne étendue de la Cité; c'est à dire dans ce seul espace qu'il y a depuis le Terrain jusqu'à la rue de Harlay, l'un & l'autre exclusivement, si bien que cette Isle qui est l'ancien Paris, y adjoutant même la Place Dauphine & le Terrain qui n'en étoient pas: non seulement est la moindre des trois parties qui composent le nouveau Paris; mais même encore est si petite qu'elle ne contient pas plus de quarante ou cinquante arpens ou pour parler plus précisement, n'a pas cinq cens toises de long sur cent quarante de large en un endroit & cent vingt-cinq à l'autre, tellement qu'elle est & beaucoup plus petite que le Louvre & même a vingt-cinq ou trente arpens moins que le Palais d'Orleans. Voyons de quelle façon elle est environnée de la riviere

La Seine après avoir coulé entiere dans son lit l'espace de plusieurs lieues avant que d'enfermer la Cité se fend par deux fois, l'une contre l'Isle Louviers, & l'autre contre l'Isle Notre-Dame qui la couvrent. A l'Isle Louviers, son canal vers le Septentrion est très-petit, & fort large vers le Midi. A l'Isle Notre-Dame elle se retrouvre, de sorte qu'elle fait comme une juste distribution de ses eaux, dont un bras va gagner le port St Paul & descendre à la Greve. Au Terrain elle se partage encore en deux, dont une moitié vient retrouver le bras qui coule vers la Greve, l'autre moitié descend vers l'Hotel-Dieu; & ici tout au contraire qu'à l'Isle Louviers, son lit le plus étroit est du côté du Midi, & quoiqu'il se tarisse quelquefois, il porte neanmoins tant de largeur, que des ponts qui le traversent le moindre consiste en trois arcades, le plus grand en a cinq. Au Pont-neuf ces deux canaux se reunissent & n'ont plus qu'un lit, mais fort large au dessous de la Cité. A demie lieue de là ou environ ses deux canaux réjoints se separent encore contre l'Isle Maquerelle; & enfin jusqu'au Havre de Grace, où la Seine va tomber dans l'Ocean, elle se rompt encore plusieurs fois à la rencontre de quelques Isles très-fertiles, & engraisse tout les pays qu'elle arrose.

LES ARMES DE PARIS.

AU reste à cause que l'Isle d'Esculape ou de St Barthelemi si celebre à Rome, & même la plupart des autres Isles du monde, ont je ne sai quoi qui les fait ressembler à certaines choses; la Cité de même represente en quelque façon un grand Vaisseau, & comme depuis quelques siecles Paris porte de gueules au navire freté & voilé d'argent voguant sur l'eau de même, au chef cousu de France; on croit que de cette ressemblance il a emprunté ses armes. Quoi qu'il en soit à la poupe qui est large se trouve le Terrain & l'Eglise Cathedrale dediée à Notre-Dame; à l'autre bout le long du bec, ou à la pointe de la proue de ce grand vaisseau est le Cheval de Bronze & la place Dauphine Le reste est plein d'Eglises, de rues, de maisons, d'habitans. La Ville & l'Université en sont separées par la riviere: onze ponts de bois & de pierre les rejoignent ensemble aussi bien qu'à l'Isle Notre-Dame: & enfin les principaux de ces ponts sont si couverts de maisons & de boutiques, qu'à peine sait on quelquefois, où commence & où finit la Cité.

SON NOM DE CITE'.

SON nom vient de *Civitas*, qui vers le regne de Conſtantin commença à ſignifier une Ville ; mais qui vouloit dire auparavant un Peuple, un Etat une Republique, un Royaume, depuis ç'a été & c'eſt encore celui qui eſt demeuré aux Villes Capitales où reſidoit l'autorité des Magiſtrats de la Police. Je viens d'apprendre que c'eſt pareillement le nom que les Francs-Comtois donnent aux Villes Epiſcopales, & même j'ai obſervé que les anciennes Villes Capitales, & le quartier des Villes, où ſont fondées quelques anciennes Egliſes Cathedrales du Royaume, prennent ce nom là à l'excluſion des autres, comme Paris, Carcaſſonne, Arras, Reims, & que c'eſt une marque de leur antiquité, & un nom dont on ſe ſert afin de les diſtinguer de leurs autres parties plus nouvelles, ou faites long tems après. Auſſi pour revenir à mon ſujet, non ſeulement Notre Dame, qui eſt l'Egliſe Cathedrale du Dioceſe, ſe trouve fondée dans la Cité, mais encore la Cité eſt proprement l'ancien Paris, la Ville Capitale & le lieu où reſidoit l'autorité des premiers Pariſiens ou ſi l'on veut le ſiege de leur Etat & de leur Republique, avant que les Romains s'en fuſſent rendus les maîtres, & de fait quand Ceſar en parle, il l'appelle *Ville des Pariſiens placée dans une Iſle de la Seine* ; & tout de meme Strabon une Isle & une Ville des Pariſiens ſituée dans la Seine & nommée Lutece ; Ammian, Marcellin pareillement ſe ſert de ces autres termes, Lutece, Chateau ou forteresſe des Pariſiens entourée de la Seine : & enfin l'Empereur Julien dit une petite Ville des Pariſiens que les Gaulois nomment *Lutece*, aſſiſe au milieu d'une riviere, dans une Isle qui n'eſt pas fort grande, où on va par deux ponts de bois bâtis des deux côtés. C'eſt encore ce que les Notices des Provinces de l'Empire, l'Itineraire d'Antonin, la carte de Peutinger : Zozime, Gregoire de Tours, & autres auteurs anciens appellent *Lutetia Pariſiorum*, *Pariſii*, *Pariſium*, *Pariſius*, & de toutes ces autres manieres que j'ai raportées dans les preuves du Diſcours des premiers Pariſiens.

En 886. elle étoit fortifiée de chateaux & de Tours de bois grandes & petites : deux chateaux de même nommés depuis le grand & le petit Chatelet en deffendoient les deux portes, & quoique l'hiſtoire ne diſe pas que ſes murailles & ſes maiſons fuſſent auſſi de bois alors, neanmoins on a tout ſujet de le croire ; mais enfin, toute petite & de bois qu'elle fut en ce tems-là, elle ne laiſſa pas de ſoutenir un ſiege un an tout entier, de repouſſer les Normans pluſieurs fois & enfin de les contraindre à trainer par terre a force de bras, hors de la portée de leurs fléches, une multitude preſque innombrable de bateaux, lorſqu'ils vouloient remonter la Seine pour aller piller leurs voiſins.

SON PLAN.

JUSQU'A Philippe Auguſte elle n'a point été pavée. Juſques à Charles VI. il n'y a eu que deux portes & deux ponts, & enfin juſqu'à Louis XII. elle n'a pas ſeulement été de beaucoup plus baſſe qu'aujourd'hui : il eſt même conſtant que ſon plan, ſol ou rès de chauſſée a été le même que celui de la cave ou du cloître de St Denys de la Chartre, & des caves de St Germain le Vieux & autres vieilles Egliſes, qu'on a rehauſſées tant de nos jours, que dans le ſiécle paſſé. Je dirai ailleurs aſſés de choſes du plan & du pavé de Paris, pour en demeurer là.

SES PORTES.

SES deux portes anciennement étoient gardées, chacune par une groſſe tour & attachées à un pont. Celle du côté du Septentrion s'appelloit & s'appelle encore la Porte de Paris. Pour ce qui eſt de l'autre, je n'en ſai point le nom. A l'égard des tours, l'une s'appelle le grand Chatelet, & l'autre le petit.

PORTES DE LA VILLE DE PARIS,

ET LEURS DIVERS NOMS.

AUX Diſcours precedens, j'ai raporté les diverſes clôtures de Paris : ici je parlerai des portes qui ſe trouvoient dans ces clôtures. Tant que Paris demeura renfermé dans ſon Isle, & ne s'étendit point au delà de la riviere, on n'y entroit que par deux portes; l'une dreſſée auprès du Pont-au-Change, & du grand Chatelet l'autre auprès du petit Chatelet & du petit pont. Ces voutes hautes & longues ſous leſquelles on paſſe pour entrer dans la Cité, c'eſt-à-dire dans l'ancien Paris, reſſemblent fort à des portes de Ville, & ſans doute ſont comme des traces & des reſtes des premieres.

Lorſque Rigonte, fille de Chilperic, chargée d'or & de richeſſes, partit avec les Ambaſſadeurs de Recarede, Roi des Wiſigots, & qu'un de ſes chariots vint à ſe rompre, ce fut à la porte du petit pont que cet accident arriva & qu'on prit à ſi mauvais augure. Mais quand St Martin guerit un lepreux en le baiſant ſimplement, & faiſant le Signe de la Croix, il eſt certain que c'eſt à l'autre porte que tel miracle ſe fit: & de fait, un homme & une femme par devotion en memoire d'un effet ſi prodigieux, ayant conſtruit depuis une Chapelle d'oſier, & s'y étant retirés au tems de ce grand embraſement qui conſuma toute la Ville, cette petite & foible retraite fut épargnée avec les maiſons d'autour, quoique les tourbillons de feu l'attaquaſſent de tous côtés Cet incendie, au reſte commença à petit pont, que Gregoire de Tours appelle la Porte du Midi, & vint juſqu'à la porte du Pont au Change, & peut-être eſt-ce de cette porte là, qu'entend parler un Religieux anonyme de St Denys, contemporain de Dagobert; quand il dit que ce Prince donna à leur Monaſtere la Porte de Paris, avec tous les droits d'entrée, & qui étoit bâtie proche de la priſon de Glaucinus, & qu'il avoit commiſe à la garde de Salomon ſon homme d'affaire, ce que je n'ai pas de peine à croire, à raiſon que cette porte eſt du côté de l'Abbayie St Denys, & que ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il y a des priſons au grand Chatelet.

Venons à la ſeconde enceinte. Il eſt certain qu'au marché & à la place appellée la Porte de Paris, & tout de même aux environs de la place, & du marché que nous nommons la Porte Baudets, il y a eu deux portes, où commençoit & finiſſoit la ſeconde clôture des murailles que j'ai décrite ailleurs: & de plus, entre deux, il y en a une troiſiéme à la rue St Martin proche de St Merri, & même je ne ſai ſi on n'en avoit point fait une quatriéme près le Cimetiere St Innocent, & peut être encore une cinquiéme entre St Gervais & la riviere ſur le bord de l'eau; & peut-être enfin y en avoit-il auſſi quelqu'autre dans l'Univerſité, mais comme tout ceci ne ſeroit fondé que ſur des conjectures, j'aime mieux me taire, afin de m'attacher à la verité.

LA PORTE DE PARIS.

SI je n'avois quantité de titres du douziéme, du treiziéme & du quatorziéme siécle, qui donnent à la Porte de Paris le nom de *Porta Parisiensis*, je n'aurois eu garde d'avancer contre l'opinion commune, & de tous ceux qui ont écrit de nos Antiquités, qu'au lieu du marché appellé la *Porte de Paris* anciennement, puisque ce n'est pas un mot corrompu, ni tiré de *port*, d'*abord* ou d'*apport* de Paris, ainsi qu'on nous veut faire acroire; & pour preuve de cela, c'est qu'en 1133. à la place même où est la Boucherie il y avoit une maison appellée la maison de *Guerry* Changeur, ou de Guerry de la Porte, & à qui tel nom n'étoit donné qu'à cause qu'il logeoit près de la porte dressée en cet endroit-là.

Dès ce tems-là même, & dans les siécles suivans, la grande boucherie que nous y voyons, prenoit le nom de boucherie de la Porte de Paris; en un mot on ne sauroit montrer nulle part, le port, l'abord ou l'apport de Paris, que dans le Pere du Breul, & dans les Livres qu'il a copiés. Toutes les Chartes anciennes, au contraire, qui font mention de cette porte, soit en Latin, soit en François, l'appellent toujours la porte de Paris, ou *porta parisiensis*: voila pour ce qui regarde la porte de Paris. Quant aux autres; ensuite dit Rigord, on rencontroit vers la rue St Denis une autre porte; mais la difficulté est de savoir quelle porte c'étoit, & ce qu'il entend par la: car sans doute, ce ne peut être celle dont parle Suger, quand il donne à entendre qu'il a acheté une maison au-dessus de la porte de Paris, aux environs de St Merri. Ce n'est pas d elle non plus qu'il fait mention, quand bien-tôt après il ajoûte qu'il a augmenté de trente-huit livres le revenu de la porte de Paris, & qu'au lieu de douze livres qu elle rapportoit avant son ministere, elle en raporte cinquante depuis que la Regence du Royaume lui a été mise entre les mains; si bien qu il faut que ce soit d'une autre qu'il y avoit alors dans la rue St Martin, proche l Eglise de St Merri, qui se trouvoit dans la premiere enceinte de murailles faites au-delà de la riviere, du côté du Septentrion, que j'ai décrite ailleurs, & dont il ne reste aucune trace.

Du reste à l'égard de Rigord, il est certain que les sectateurs d'Amaury furent brûlés hors de la porte, à l'endroit appellé Champeaux, tellement que faute de savoir l'état de l ancien Paris sous les Rois de la premiere & seconde race: on ne peut rien dire de la situation de ces portes dont Suger & Rigord font mention, ni même si Rigord veut parler de la porte de Paris, ou de quelqu'autre place aux environs du cimetiere des Sts Innocens, qui fait partie du lieu appellé Champeaux en ce tems là.

En 1645. le vingt-deux Mars, le Roi par Arrêt du Conseil, permit aux proprietaires des maisons du faux bourg St Honoré, de faire à leurs depens une porte au bout de la rue Gaillon, où aboutissent quatre autres rues, & conduit aux grands chemins d'Argenteuil, de Ponroise, de Ruel, de St Germain, de Poissy, de St Denys, de Normandie, & de Picardie: le tout à la charge de la faire beaucoup plus large que les autres, suivant les remontrances du Prevôt des Marchands, où un homme de pied ne sauroit passer, lors qu'il s'y rencontre un charoi; en tout cas à grande peine, & encore se met il en danger: si bien qu'on fut d'avis de lui donner six toises de face: on étoit déja après, quand il survint des difficultés entre ceux qui en faisoient les frais, de sorte que l'ouvrage fut interrompu, mais enfin repris depuis tant en 1648. qu'en 1653. & enfin tout-à-fait abandonné.

Sur la Requête presentée au Conseil, tant par les habitans de la rue Montorgueil, de Ville-neuve sur gravois, que des rues & des marais d'alentour, pour avoir aussi une porte au bout de la rue des Poissonniers, la Ville à qui cette Requête fut renvoyée en 1646. accorda leur demande le seize Juin, à la charge de

de ne bâtir aucune maiſon qu'à vingt toiſes du lieu où elle ſeroit placée, & que les rues qui y aboutiroient, n'auroient pas moins de largeur. Le vingt-ſept Septembre d'après, le Prevôt & les Echevins avec un des Commiſſaires choiſis pour la nouvelle clôture de la Ville, s'étant tranſportés ſur les lieux, ordonnerent que la porte auroit ſix toiſes de face, & en même tems firent abattre le mur à l'endroit où cette porte devoit être.

En 1647. un nommé Pariſot, maître Maſſon offrit de la faire pour 38650. livres; d'autres depuis en ayant été adjudicataires, la Ville leur fit deffenſes d'y travailler, & le Mazié enfin leur fut preferé. Avec tout cela, on n'a pas mis encore une ſeule pierre à cette porte: & quant à celle de Gaillon, on l'a laiſſée là, comme j'ai dit & eſt fort peu avancée : cependant on ne laiſſe pas de les nommer toutes deux, l'une la Porte St Roch, l'autre la Porte Ste Anne.

Quelques années après, qui fut en 1654. le treziéme Mai, le Prevôt & les Echevins mirent la premiere pierre de la porte St Louis, nommée auparavant par raillerie le Pont au choux: elle eſt aſſiſe derriere le Monaſtere des Religieuſes du Calvaire de la rue St Louis. Dans le tems qu'on y travailloit, un des Chirurgiens du Roi appellé Maucorps fit faire près de là un pont de bois : preſentement il y en a un de pierre, à qui on donne encore le nom de Pont aux choux.

NOUVELLES PORTES.

LA Porte St Antoine qui avoit toujours conſervé ſon ancienne forme de Forteresſe fut abbatue en 1671. on éleva ſur la même place un Arc de Triomphe orné de ce que l'Architecture a de plus achevé. Toutes les figures qui accompagnent les trois portiques, ſont autant de Trophées à la gloire du Roi, ou d'hyerogliphes de la paix & des avantages que l'on eſperoit de cette auguſte Alliance, le Commerce retabli, les Arts protegés. Cet ouvrage fut achevé en 1674. par Blondel & Anguerre.

La Porte de St Bernard, ou de la Tournelle, ancienne fut abbatue, & l'on éleva à ſa place un arc de Triomphe à deux arcades ou portiques, à l'imitation des Anciens en 1670. Tous les ornemens ſont du deſſein de Blondel, de chaque côté on y a mis de grands bas-reliefs, qui occupent toutes les deux faces. Du côté de la Ville le Roi eſt repreſenté repandant l'abondance ſur ſes ſujets, avec cette Inſcription.

LUDOVICO MAGNO
ABUNDANTIA PARTA.
Præf. et Ædil. Poni. CC. anno R.S. H.M. DC. LXXIV.

Sur celle du côté du faux-bourg, le Roi eſt repreſenté habillé en Divinité antique qui tient le gouvernail d'un grand navire, avec cette inſcription.

LUDOVICI MAGNI PROVIDENTIÆ.
Præf. et Ædil. poni. CC. anno R.S.H. M. DC. LXXIV.

L'ancienne Porte St Honoré qui étoit proche les Quinze-vingts, fut abbatue, & une boucherie bâtie à la place, la nouvelle porte a été bâtie par Pidou en 1631. au bout du faux-bourg à quatre cens toiſes ou environ de cette ancienne.

La Porte St Denys élevée ſur les fondemens de l'ancienne qui étoit très-incommode; le corps de cette nouvelle eſt haut de ſeptante-un pieds Elle fut dreſſée en 1672. à l'occaſion du paſſage du Rhin, qui eſt repreſenté dans un grand bas-relief du côté de la Ville, & auſſi de la priſe de Maeſtricht, qui eſt auſſi dans le bas relief du côté du faux-bourg, comme l'on voit par les Inſcri-

ptions cy deſſous. Celle du côté de la Ville.

LUDOVICO MAGNO,
EMENDATA MALE MEMORI BATAVORUM GENTE.
PRÆF. ET ÆDIL. PONI. CC. ANNO R.S.H. M. DC.LXXII.
QUOD DIEBUS VIX
SEXAGINTA
RHENUM, WAHALIM, MOSAM
ISALAM SUPERAVIT.
SUBEGIT PROVINCIAS TRES,
CEPIT URBES MUNITAS
QUADRAGINTA.

Du côté du faux-bourg celle-ci.

QUOD TRAJECTUM AD MOSAM
XIII. DIEBUS CEPIT.
PRÆF. ET ÆDIL. PONI. C.C. ANNO R.S.H. M. DC. LXXII.

Cette porte eſt d'une magnifique apparence, & dans ſon genre elle eſt un des plus beaux ouvrages de Blondel, où l'on prétend qu'il a ſurpaſſé toute l'antiquité.

La porte de ST MARTIN auſſi bien que ſon faux-bourg prend ſon nom de cette grande Abbayie ou Prieuré. Elle a été élevée en 1674. dans le même goût, & par le même Architecte de celle de St Denys. C'eſt une maniere d'arc de triomphe de trois portes, dont celle du milieu eſt un peu plus élevée que les deux autres. L'ouvrage eſt d'environ cinquante pieds de face & autant de hauteur. Voici les inſcriptions,

Celle du côté de la Ville.

LUDOVICO MAGNO.
VESONTIONE SEQUANISQUE BIS CAPTIS,
ET FRACTIS GERMANORUM, HISPANORUM
BATAVORUMQUE EXERCITIBUS.
PRÆF. ET ÆDIL. PONI. C.C. ANNO R.S.H. M.DC.LXXIV.

Du côté du Faux-bourg.

LUDOVICO MAGNO.
QUOD LIMBURGO CAPTO IMPOTENTES HOSTIUM
MINAS UBIQUE REPRESSIT.
PRÆF. ET ÆDIL. PONI. C.C. ANNO R.S.H. M. DC. LXXV.

A l'égard des anciennes Portes de Paris, elles ont été démolies en differens tems ſelon les agrandiſſemens de la Ville, & on a ſeulement marqué le lieu où elles étoient placées d'une inſcription de marbre noir ſur laquelle eſt gravée l'année de la démolition.

La porte Baudets, de Braque, de Buſſi 1672. Gaillon, St Jaques 1684. St Marcel 1686. St Michel 1684. porte Mont-martre de Neſle, Papale, aux Peintres, Poiſſonniere, Royale, du Temple, des Tuilleries, St Victor 1684. Comteſſe d'Artois & d'autres dont il eſt parlé plus amplement dans la deſcription des Clôtures ci-devant.

HISTOIRE
ET
RECHERCHES
DES
ANTIQUITÉS
DE LA VILLE
DE
PARIS.

LIVRE SECOND.

ETYMOLOGIES
DES NOMS
DES RUES
DE PARIS.

A

LA RUE d'Ablon a pris ſon nom d'un grand logis appellé l'Hotel d'Ablon, qui ſubſiſtoit encore, il y a quelque cent cinquante ans. Elle eſt au faux-bourg St Marcel, elle a un bout à la rue Gratieuſe, & l'autre à la rue Mouffetard.

La rue Dame-Agnès la Buſchere ſe nommoit en 1368. la Rue Dame-Agnés la Buiſſiere, en 1415. la ruelle Dame-Agnès l'Aſniere, en 1421. la rue Dame-Agnès la Bouchere, & la rue Dame Agnès la Vachere.

Le nom de la rue des Amandiers, au haut de la Montagne Ste Geneviéve, proche St Etienne du Mont, n'eſt pas moins varié dans les anciennes chartes que le precedent, car en 1300. c'étoit la rue de l'Allemandier, en 1334. la rue des Amandiers, en 1386. la rue des Allemandiers en 1392. & depuis, la rue des Amandiers.

Autre rue des Amandiers, ou chemin verd, près les Annonciades de Popincourt, faux-bourg St Antoine.

La rue d'Amboiſe s'eſt appellée quelques fois la Rue-ſans bout, comme n'étant qu'un cul de ſac, & le nom d'Amboiſe lui vient de l'Hotel d'Amboiſe que les Seigneurs de cette famille y avoient autrefois, qu'ils ont occupé pluſieurs ſiecles; & où depuis a été fondé le College de Conſtantinople, qui n'eſt plus; & tout de même celui de la Marche, mais transferé depuis au lieu où il eſt maintenant.

La rue du Puits d'amour, emprunte ſon nom d'un puits nommé le puits d'amour qui eſt tout auprès: on l'appella auſſi tantôt la rue de la petite truanderie parce qu'elle ſort de la rue de la Truanderie ou de la grande Truanderie: tantôt la rue de l'Arianne ou Arienne, qui eſt un nom de Roman, puiſé ſans doute dans la même ſource que celui du puits d'amour.

La rue St Anaſtaſe eſt une rue nouvelle, & tire ſon nom du territoire où elle eſt ſituée qui appartient à des Religieuſes appellées communement les Religieuſes de l'Hopital St Gervais, quoique leur vrai nom ſoit celui de Religieuſes Hopitalieres de St Anaſtaſe.

La rue St André des Arts, qui commence au bout du pont St Michel & finit à la porte de Buſſi, eſt une des plus anciennes de l'Univerſité, & bien que les vieilles chartes lui donnent quantité de noms, rarement pourtant y lit-on celui qu'elle devroit porter, & qu'elle portoit originairement. Tantôt c'eſt la rue St Germain des Prés, & ſur tout en 1332. & 1402. parce qu'elle conduit au Faux-bourg St Germain, & fait partie d'un territoire que l'Abbayie St Germain poſſede dans l'Univerſité. Tantôt c'eſt la grande rue St André, à cauſe qu'elle paſſe devant l'Egliſe St André: tantôt c'eſt la rue St André des Arts, comme étant placée tout à l'entrée de l'Univerſité, où s'enſeignent les Arts & les Sciences. Il y a même des gens qui l'appellent St André des Arcs, parce qu'ils prétendent qu'elle étoit habitée par des faiſeurs d'Arcs, avant qu'on eut trouvé la poudre à canon, & qu'à la guerre au lieu de mouſquets on ſe ſervoit d'arcs, de fleches & d'arbalêtres, & ce qui les rend doublement opiniatres là deſſus, eſt le nom de quelques rues voiſines qui aide à les tromper comme celui de la rue de la Bouclerie, où ils s'imaginent qu'on faiſoit des boucliers, & tout de même l'autre de la rue des Sachettes, aujourd'hui la rue du Cimetiere St André, mot corrompu, à ce qu'ils diſent, de Sagettes, à raiſon que là s'achettoient des fléches. Et enfin celui de l'Herondelle, pour dire la Rondelle, où demeuroient les faiſeurs de Rondelles, ou Rondaches, du tems qu'on uſoit de boucliers. Le veritable nom, cependant, de la rue St André des Arts, eſt la rue St André de Laas: nom que même on a donné long tems à la rue de la Huchette qui continuoit la rue St André juſqu'au petit-Chatelet, avant qu'on bâtit entre deux le pont St Michel, & c'étoit encore celui tant du territoire où ſont ſituées ces deux rues, & pluſieurs des environs que des vignes même qui le couvrirent juſqu'en 1179. car ce fut en ce tems-là que Hugues Abbé de St Germain des Prés donna ce vignoble à bâtir. D'ailleurs il eſt certain que la rue de l'Herondelle n'a jamais été nommée la rue de la Rondelle, comme je ferai voir en ſon lieu. De plus la rue de la Bouclerie s'eſt appellée quelquefois la rue de la vieille Bouqueterie: & même la rue de l'abreuvoir-Maſcon, du tems que nos Peres ſe ſervoient de boucliers: ainſi que je montrerai dans la ſuite de ce Diſcours: que ſi la rue du Cimetiere St André a porté le nom de la rue des Sachettes, elle l'a emprunté de certaines Religieuſes qui logeoient-là, qu'on nommoit Sachettes, à cauſe des ſacs qu'elles portoient, & qui ayant été ſupprimées, à ce qu'on dit, du tems de St

Louis, n'ont point laiſſé à Paris d'autre memoire de leur Ordre que leur nom qui a demeuré long tems à la rue où avoient été jettés les premiers fondemens de leur Monaſtere.

Quelques Languedochiens tiennent que la rue Anglade qui aboutit rue Traverſine, au coin de la rue de l'Evêque vis-à-vis de la rue des Fondeurs, quartier du Palais Royal, a pris ſon nom d'un bourg du Languedoc près de Niſmes, qui s'appelle Anglade, d'autre côté certains joueurs m'ont voulu faire accroire qu'il vient de Jean Anglade, maître Cartier à Paris qui met pour deviſe ſur l'envelope de ſes cartes

Jean Anglade je me nomme,
Et vous prie de jouer & n'offenſer perſonne.

Pour moi je donne à choiſir de ces deux étymologies, bien que la derniere me ſoit un peu ſuſpecte, car j'ai appris de quelques maîtres Cartiers, que Jean Anglade n'eſt maître que depuis peu, & qu'il n'eſt venu à Paris que long tems après qu'a été faite la rue Anglade, quoi qu'il en ſoit elle ne ſe trouve point ſous ce nom là dans la Guide de Paris, miſe en lumiere par de Chuyes. Il l'appelle la rue neuve St Antoine. Pour Jaques Gombouſt Ingenieur du Roi, il ne lui donne aucun nom dans ſon plan de Paris.

Du long ſejour que les Anglois ont fait à Paris, il ne reſte aucune trace que les deux rues des Anglois, dont la premiére eſt à la rue Gallande qui aboutit à la rue des Noyers, l'autre vers la rue Beaubourg, au quartier & rue St Martin, dit le cul de ſac des Anglois; & le proverbe ſuivant, il y a des Anglois en cette rue là, pour dire je dois de l'argent à quelqu'un de ceux qui y demeurent, je n'y veux pas paſſer. Car enfin l'Egliſe de Notre-Dame, ni la Baſtille, & quelques autres édifices ſemblables ne ſont point d'eux, ils n'ont rien fait ici, ni par toute la France qu'entaſſer ruines ſur ruines. J'en excepte le Duc de Bedfort, car celui-là prenoit plaiſir à agrandir ſes Palais pour les autres, & à ſe les rendre plus logeables : de tous les bâtimens neanmoins qu'il a fait, il ne nous reſte rien, tout eſt tombé par pieces. Pour les autres, ils n'ont eu autre ſoin que de s'enrichir de la dépouille des Pariſiens.

J'ai dit ailleurs qu'il y a deux rues à Paris faites ſous Louis XIII. & Anne d'Autriche, qui portent le nom de Ste Anne, ainſi appellées & pour faire honneur à la Reine, & pour marquer le tems qu'elles furent commencées. Celle qui eſt près le Palais fut faite en 1631. Par la même raiſon encore, au deſſus des deux entrées du pont des Tuilleries, a été écrit en lettres d'or & cubitales, *Le Pont ſainte Anne*, & cela depuis que les Theatins ont commencé leur Egliſe qu'ils ont nommée *Ste Anne la Royale.* Outre ceci une nouvelle porte de la Ville dreſſée au bout de la rue Montorgueil, ou de la rue des Poiſſonniers, s'appelle encore la *Porte Ste Anne* : & tout de même un nouveau faux-bourg nommé la nouvelle France, prend le nom de *Faux-bourg Ste Anne*, ce qui eſt cauſe que la Chapelle ou l'Egliſe ſuccurſale, érigée là depuis peu, a pris auſſi le nom de Ste Anne.

La rue de l'Arbalêtre, autrement dite la rue St Antoine, n'a ces deux noms qu'à cauſe d'une enſeigne de l'Arbalêtre & du Monaſtere des Religieuſes de St Antoine.

Le College d'Arras depuis qu'on la bâti, a fait changer de nom à la rue où il eſt; car auparavant elle s'appelloit la rue des murs, à cauſe que les maiſons qui la bordent d'un côté tenoient, comme elles tiennent encore, aux murs & aux remparts de l'Univerſité. Ce changement de nom n'a pas empêché pourtant qu'on ne ſe ſoit ſouvent ſervi du premier, puiſqu'indifferemment on l'a nommée tantôt la rue d'Arras, tantôt la rue des murs, & tantôt la rue du puits d'Arras; ſurtout en 1515. & 1576. & quoique du College d'Arras il ne reſte preſque plus que le nom, cette rue pourtant s'appelle toujours la rue d'Arras, & par corruption la rue des Rats.

La rue de l'Arbre-ſec prend depuis St Germain l'Auxerrois, juſqu'à la Croix du Trahoir, elle a emprunté ſon nom d'une vieille enſeigne que nous y voyons encore.

La rue d'Argenteuil derriere St Roch, d'un bout à la rue St Honoré, & de l'autre à la rue Gaillon, s'appelle de la ſorte, à cauſe qu'elle conduiſoit autrefois au grand chemin d'Argenteuil

La rue de l'Arche-Marion ſe nommoit en 1300. l'abreuvoir Thibault-aux-dez pour être comme une continuation de la rue Thibault-aux-dez.

La rue Comteſſe d'Artois, que l'on commence à confondre avec la rue Montorgueil, s'appelloit autrefois, tantôt la rue au Comte d'Artois, la Comteſſe d'Artois, tantôt la rue de Bourgogne, la rue de la porte Comteſſe d'Artois, de la porte au Comte d'Artois, à raiſon qu'elle tenoit à l'Hotel d'Artois, ou de Bourgogne, & à une poterne, ou petite porte de la Ville attachée pareillement à cette maiſon, & nommée à cauſe de cela la porte au Comte d'Artois, & la porte Comteſſe d'Artois.

Dans les anciennes Chartes la rue des Aſſis s'appelle auſſi ſouvent la rue des Arſis que des Aſſis : peut-être que ceux qui l'ortographioient avec une r, derivent ſon nom d'*ardere*, qui veut dire brûler, & donnent à ce verbe le participe *arſus* comme s'ils vouloient nommer cette rue la rue des brûlez, parce que ſes maiſons, diſent ils, furent brûlées par les Normands, quand ils aſſiegerent Paris en 886. Mais cette origine eſt tirée de bien loin, & même me ſemble fort ſuſpecte ; car pourquoi attribuer plutôt à cette rue la memoire d'un incendie qui fut ſi general, que les Normands reduiſirent en cendres le reſte de la Ville & toute l'Univerſité. Peut-être auſſi que ceux qui écrivent la rue des Aſſis par deux s s, font venir ſon nom d'une enſeigne où quelques perſonnes étoient repreſentées aſſiſes, comme il s'en voit encore beaucoup en d'autres rues ; par exemple des gens aſſis à l'entour d'une table avec ces mots *aux bien aſſis* ; & tout au contraire, d'autres aſſis ſur des épées, & des pointes de fer, où eſt écrit *aux mal aſſis*. Pour de Launoy, notre excellent ami, il tire de bien plus loin le nom de cette rue, car il le fait venir des Aſſyriens, ou Syriens, l'un deſquels appellé Euſebe, & marchand de profeſſion, acheta de Fredegonde l'Evêché de Paris, au rapport de Gregoire de Tours, & croit que ces gens-là qui trafiquoient alors à Paris, auſſi bien que cet Evêque, s'établirent d'abord dans la rue des Aſſis, à qui ils donnerent leur nom, & que ceux qui y demeuroient en 886. en ayant été chaſſés par les Normands, ſe retirerent dans la Cité, près St Pierre des Aſſis & tranſporterent à cette Egliſe le nom de leur rue, qui avoit le nom de St Pierre, qu'avoit pour lors l'Egliſe St Merry, fondée au bout de la rue des Aſſis.

Quoiqu'il en ſoit on dit d'ordinaire la rue des Aſſis, & très rarement la rue des Arſis, ſoit pour les raiſons que je viens d'alleguer, ſoit pour eviter la rudeſſe du mot Arſis, comme difficile à prononcer.

En 1130. on l'appelloit en Latin *vicus de arſionibus*, en 1195. *vicus de aſſiz* : mais ſans ſe donner tant de peine, ce nom ne viendroit-il point d'un bourg du Maine qui s'appelle les Aſſis, à cauſe de quelqu'un de ſes Seigneurs, ou de ſes habitans, qui ſe ſeroient venus habiter en cette rue : car c'eſt de là que la rue des Nonnains d'Ierre, la rue d'Avignon, & la rue Beaubourg ont emprunté leurs noms, & peut être l'étymologie la plus ordinaire en telles rencontres.

Dans les anciens titres Latins, la rue Aubry-boucher, d'un bout à la rue St Martin, & de l'autre à celle de St Denys, ſe nomme *vicus Alberici carnificis*, & *vicus Alberti Boucher* ; dans les vieux papiers terriers, elle s'appelle tantôt la rue Aubery-boucher, la rue Aubry-le-boucher, la rue Aubery-le-boucher, & plus ſouvent la rue Aubry-boucher ; mais le peuple qui corrompt tout, & qui cherche la brieveté, la nomme preſque toujours la rue Briboucher : dès l'an 1273. cette rue étoit aſſés celebre ; du reſte touchant ſon nom, on ne ſait pas ſi celui qui le lui a donné étoit boucher de ſon métier, & qu'Aubry fût le nom de ſa famille, ou tout au contraire, ſi Boucher étoit ſon ſurnom, & Aubry ſon nom de Batême, qu'on ait formé ſur *Albericus*, comme Merry ſur *Medericus*, Thierry ſur *Theodoricus*, Gery ſur *Gaugericus*, Audry ſur *Aldericus*, Arry ſur *Agericus*, & ſur *Alaricus*, d'où vient *Caſtellum de Alarico*, *Caſtelno - darry* petite ville de Languedoc.

Cette incertitude eſt fondée ſur ce qu'il y a à Paris pluſieurs bonnes familles des Bouchers & des Aubrys qui prouvent leur nobleſſe, & l'antiquité de leur maiſon par cette rue. A propos de quoi ſera ici ajouté un triolet aſſés plaiſant qui fut fait à l'occaſion des tabourets & brevets de Ducs & Pairs, qui ſe prodiguoient du tems de la Regence.

Dépechés Monſieur le Tellier
A Dame Aubry ſon eſcabelle,
C'eſt pour mettre ſon gros feſſier;
Dépechés Monſieur le Tellier.
Elle eſt du ſang d'Aubry-Boucher;
Des Maillottins le plus fidele.
Dépechés Monſieur le Tellier
A Dame Aubry ſon eſcabelle.

La rue des Aveugles proche la rue du vieux Colombier, ſe nomme de la ſorte à cauſe d'un aveugle qui y a demeuré long-tems dans une maiſon qui non ſeulement lui appartenoit, mais toutes les autres encore.

De pluſieurs rues des Auguſtins que nous avons à Paris, je ne parlerai que de la rue des Auguſtins, & de la rue des vieux Auguſtins, laiſſant là la rue St Auguſtin, celle des petits Auguſtins & la rue neuve des vieux Auguſtins, parce que nous avons vû faire celles-ci, & que chacun en ſait l'étymologie.

La rue des vieux Auguſtins au reſte eſt la plus ancienne de toutes, & s'appelle ainſi, parce que c'eſt le lieu où les Auguſtins jetterent les premiers fondemens de leur Ordre. Il y a quelque cinquante ou ſoixante ans qu'on la nomme la rue des vieux Auguſtins, depuis la rue Montmartre juſqu'à la rue Cocquilliere: auparavant elle ne portoit ce nom-là que juſqu'à la rue Pagevin; & depuis là juſqu'à la rue Coquilliere, on l'appelloit la rue Pagevin. Dans cette même rue des vieux Auguſtins eſt un fort beau jeu de paume, & non moins ancien que renommé; il s'appelloit autrefois le jeu de paume de Calais, & maintenant le jeu de paume des vieux Auguſtins.

De plus dans une maiſon à porte cochere, qui tient au coin de cette rue, & de la rue Cocquilliere, du côté de la rue des petits Champs, eſt élevée une vis, ou eſcalier de bois ovale, rampant, aiſé, clair, guai, galant, vuide dans le milieu, orné de baluſtres & de maſques, ſuſpendu en l'air, couronné d'un dôme & d'une lanterne, admiré pour ſa hardieſſe & pour ſa ſingularité: mais de plus inventé & conduit par un compagnon charpentier nommé Pere Cotton.

La rue des Auguſtins ſe nommoit autrefois, tantôt la rue de l'Abbé de St Denys, tantôt des charités St Denys, à cauſe d'un Hotel appellé l'Hotel des charités St Denis, & l'Hotel de l'Abbé St Denis, où ont logé long-tems les Abbés du couvent de St Denis en France. En 1613. & 1614. elle s'appelloit la petite rue de Seine, à raiſon peut-être qu'elle conduit à la riviere; que ſi on lui donne le nom de la rue des Auguſtins, & tout de même au quai où elle aboutit celui de quai des Auguſtins, c'eſt que l'un & l'autre regnent à côté d'un couvent où les Auguſtins demeurent depuis l'an 1293. qui leur fut tranſporté par les Freres de la Penitence de Jeſus-Chriſt, nommés alors les Freres ſacs, & fondés dans ce Monaſtere.

En 1424. la rue Pavée, ou Pavée-d'andouilles, qui eſt parallele à la rue des Auguſtins, portoit auſſi le nom de la rue des Auguſtins.

La rue d'Avignon que quelques uns nomment la rue de la Galere, à l'occaſion d'un cabaret où pend pour enſeigne une Galere, & qui depuis pluſieurs années s'eſt maintenu au milieu de cette rue avec aſſés de reputation, n'avoit point encore de nom en 1300. On l'appelloit la rue Jean le Comte, en 1386. 1425. & 1552. La rue Vitrognon qui va du milieu de la rue d'Avignon dans la rue de la Heaumerie, ſe nommoit en 1300. la rue Court-pierre-la-pie: & dans le livre de la taille de cent mille livres levée alors ſur les Pariſiens, elles ſont

appellées toutes deux la rue Court-pierre-la-pie, & la rue qui chiet en la Savonnerie.

Du reſte, celui des bouts de la rue d'Avignon qui tient à la rue St Denys, eſt preſque entierement couvert de deux logis, qui la bordent; & quoiqu'en 1602. ils tombaſſent en ruine, & que par les Ordonnances & les Declarations du Roi il ſoit deffendu de retablir les ſaillies des maiſons: toutefois ceux qui en étoient les proprietaires, ne laiſſerent pas d'en obtenir la permiſſion du Voyer.

Les voiſins s'en plaignirent vainement au Châtelet; car le Prevôt de Paris le treiziéme Juillet ayant ordonné que le rapport d'une deſcente faite ſur les lieux, ſeroit communiqué, la Sentence portoit que cependant on continueroit à rebâtir les deux logis.

Là-deſſus ceux-ci en appellent à la Cour, & à leur requeſte le Prevôt des Marchands & les Echevins, comme protecteurs & conſervateurs de l'embelifſement de la Ville, ſe joignirent à eux, & firent intervenir leur Procureur en la cauſe, avec ſi peu de fruit cependant, que ces deux maiſons avancent encore en ſaillie ſur la même rue, & même la couvrent ſi bien, qu'il n'y a rien de ſi obſcur, ni de ſi ſale que ſon entrée, ni même rien de ſi commode pour la retraite des voleurs, & pour ſervir la nuit de lieu de débauche.

B.

QUELQUE nouvelle que ſoit la petite rue du Bac, elle a déja changé de nom, & s'appelle la rue du Baril-neuf.

La rue Baillet vis-à-vis la porte de la Monnoie, ſe nommoit en 1297. la rue Dame Gloriette; depuis la rue Gloriette. Peut-être l'appelle-t-on la rue Baillet, parce que quelqu'un de la famille des Baillet y a demeuré.

Il ſe pourroit faire encore que du nom de cette même famille vient celui de la rue des Balets, & que ſans doute le peuple a dit la rue des Balets, au lieu de la rue des Baillets. Elle a un bout à la rue St Antoine, & l'autre à la rue du Roi de Sicile.

La rue Bailleul qui aboutit dans la rue de l'Arbre-ſec, ſe nomme de la ſorte depuis ſeulement que le deffunt Preſident de Bailleul y a logé: auparavant on l'appelloit tantôt la rue d'Averon, tantôt la rue d'Avron: & preſentement le peuple qui eſt un grand corrupteur de mots, lui donne le nom de la rue Bailleux, ou de la rue du Bailleux, qui eſt celui dont on qualifie ces ſortes de gens qui ſe mêlent de remettre les os démis & rompus.

La rue Baliffre tient ſon nom de Claude Baliffre, Surintendant de la muſique du Roi, & Maître des Pages de muſique, à qui Henri IV. donna les places qui bordent cette rue: elle eſt maintenant couverte de maiſons depuis la rue des Bons-enfans, juſqu'à celle des Petits-champs.

Nous avons eu long-tems à Paris deux rues Barbette. La premiere & la plus ancienne commençoit à une poterne, ou petite porte de la Ville, appellée la porte & la poterne Barbette, dreſſée à la vieille rue du Temple, entre l'Hotel de Guiſe, & la rue des Blancs-Manteaux: cette porte ou poterne finiſſoit à un faux-bourg nommé alors la Courtille-Barbette, enfermé depuis dans la Ville.

La ſeconde rue Barbette, & la plus nouvelle tenoit d'un bout à l'ancienne, & de l'autre à la rue des trois Pavillons: pour les diſtinguer, on donnoit à la premiere le nom de la rue vieille Barbette, & de la grande rue Barbette, & à la ſeconde celui de la rue neuve Barbette.

La premiere fut appellée ainſi, parce qu'elle paſſoit devant un ancien Hotel, nommé l'Hotel Barbette, celebre dans l'Hiſtoire de Philippe le Bel, & celle de Charles VI.

Quant à la ſeconde, elle fut nommée de la ſorte à cauſe que long-tems depuis, vers l'année 1521. on l'ouvrit à travers ce vieil Hotel, qui alors fut vendu

à

à divers particuliers, & converti en rues & en logis.

Maintenant on ne connoît point la rue neuve Barbette, que ſous le nom de la rue Barbette, & on ne parle plus de la rue vieille Barbette, attendu qu'elle fait partie de la vieille rue du Temple, & la continue, dont elle porte le nom comme je dirai en ſon lieu.

Le cul-de ſac de Barentin, ou la rue Barentin, vers celle de la Tixeranderie, ſe nommoit en 1281. & auparavant la rue des Juifs, à raiſon de quelques Juifs qui y avoient logé, & que Dieu donné & Bonne-vie y demeuroient: depuis on l'a appellée la Ruelle Violette: preſentement elle ſe nomme la rue Barentin, à cauſe que le derriere d'une grande maiſon, qui appartient à des perſonnes de ce nom là, y aboutit, & peut-être changera-t-elle de nom quand ce logis changera de proprietaire, ou de locataire, comme nous voyons arriver en bien d'autres endroits.

La rue Barre-du-bec, proche la rue de la Verrerie, a pris ſon nom, ou d'une maiſon appellée en 1273. *Domus de Barra*, la maiſon de la Barre, ou d'une autre qui ſe nommoit vers le milieu du ſiecle paſſé l'Hotel de la Barre du Bec, appartenant alors au Preſident de Boulencourt, & où il y a maintenant une fontaine publique qui ne va plus: ou bien enfin de l'Hotel de l'Abbé du Bec, ou de Notre Dame du Bec Hellouin en Normandie.

La rue de la Barillerie, vis-à-vis le Palais, dans un concordat paſſé en 1280. entre Philippe le Hardi, & les Couvents de St Maur & de St Eloi, ſe nomme *Barilleria*: & Robertus Cenalis dans ſa Hierarchie Françoiſe l'appelle la rue de la Babillerie, *Via Loquutuleia*, & *Via Locutia*, à cauſe peut-être du Parlement où, pour plaider, il faut parler, ce qui ſe fait de vive voix; car enfin le mot de Parlement vient de *parler*; de ces deux mots Latins, au reſte ſavoir *Loquuteleia* & *Locutia*, le dernier eſt beaucoup meilleur que l'autre, & a été formé apparemment ſur le nom du Dieu *Ajus Locutius*, que firent les Romains, & à qui ils bâtirent un Temple dans la rue neuve de Rome, au lieu même où Marcus Cœditius avoit oui une voix beaucoup plus forte que celle d'un homme qui l'avertiſſoit de faire ſavoir aux Tribuns militaires, que bien-tôt ils verroient là les Gaulois.

La rue des Barres eſt fort ancienne, & pourtant n'avoit point encore de nom en 1362. car dans un titre de Charles V. paſſé en ce tems-là, elle ne s'appelle point autrement que la rue qui va de la Seine à la porte Baudets, & de plus en 1386. c'étoit ſimplement la rue du Chevet St Gervais. Cependant dès l'an 1269. l'Hotel des Barres qui lui a communiqué ſon nom, étoit déja bâti en partie dans cette rue-là même, & en partie dans celle de la Mortellerie: c'étoit un fort grand logis, & ſi grand que l'Abbé & les Religieux de St Maur l'acheterent vers l'an 1362. d'où dépendoient des moulins, nommés d'abord les moulins des Barres, pour avoir été placés dans la Seine à l'endroit même appellé les Barres, & être vis-à-vis cet Hotel des Barres dont nous parlons auſſi bien que de ſa rue: mais comme avec le tems ces moulins venant à changer de maître appartinrent aux Templiers, pour lors ils furent appellés les moulins du Temple, où on alloit ſur un pont de bois que les Templiers firent dreſſer exprès en 1293. tout contre le quai de la Greve, nommé alors le quai du Temple, & au bout de la rue des Barres: & cette rue en ce tems-là, depuis celle de la Mortellerie, juſqu'à la riviere, s'appelloit tantôt la ruelle des moulins des Barres, tantôt la ruelle des moulins du Temple.

Je doute que ce ſoit ici le lieu de dire que ces moulins furent brûlés par accident en 1382. & rebâtis auſſi tôt par le Grand Prieur de France: mais enfin détruits en 1564. pour la commodité de la navigation, par le Prevôt des Marchands & Echevins qui les acheterent douze cens livres.

La rue des Barrieres, outre ce nom-là, en a encore eu deux autres, auſſi-bien que la rue des Barres: du tems de St Louis on l'appelloit la rue des Barrés, parce qu'elle conduiſoit au Couvent des Carmes fondés au lieu même où eſt preſentement le Monaſtere des Celeſtins, & nommés alors les Barrés, à cauſe

que leurs habits étoient barrés ou bigarrés de bandes ou barres blanches ; & minimes comme on les voit encore repreſentés à l'entour de leur Cloître à la Place Maubert.

Depuis en 1386. on l'appelloit la rue des Beguines, à raiſon que des Religieuſes de ce tems demeuroient à l'endroit même où eſt à preſent le Couvent de *l'Ave-Maria* : que ſi maintenant on l'appelle la rue des Barrieres, c'eſt que le peuple au lieu de barrés qu'il n'entend pas, lui a ſubſtitué celui de barrieres, qu'il entend, & qui n'eſt pas bien different de l'autre.

Je laiſſe à part ce que quelques uns veulent, que les Carmes n'eurent ce nom de barrés, que parce qu'ils ne parloient, & ne ſe laiſſoient voir qu'à travers des grilles & des barreaux. Je paſſe encore que d'autres font venir *barrés* de *bigarres* par ſyncope, à cauſe de la bigarure de leurs habits ; & peut-être ne devrois-je pas avertir ici, que les gens d'Egliſe, les Sergens, & les Executeurs de la haute Juſtice, ont porté long-tems des manteaux bigarrés, & que étoit-ce poſſible, à cauſe des habits bigarrés des anciens Eccleſiaſtiques, que les Carmes étoient bigarrés ainſi.

En 1220. la rue St Barthelemy ſe nommoit la rue des Cordouaguers en François, & en Latin *Vicus Cordubenarius.*

Vers le milieu du ſiécle paſſé la rue de Basfour, dans la rue St Denys, près le Ponceau, s'appelloit la rue des Bas-fours, dite ſans chef.

En 1432. une partie de la rue du Batoir, qui vient de celle de l'Eperon à la rue Haute-feuille, s'appelloit la rue des Petits-champs.

En ce tems là ou environ la rue du Batoir qui va de la rue Coupeaux à la vieille rue St Jaques, portoit le nom de la Ville-neuve St René.

Tant que la rue Beau-bourg a été traverſée d'une petite porte de Ville, ou poterne, qui ſe nommoit la porte Nicolas Hidron, ou la porte Nicolas Huydron, & même quelques années depuis, on en a fait deux rues, à qui on donnoit deux noms: depuis la poterne juſqu'à la rue Trouſſe-nonain, on l'appelloit en 1300. & auparavant la Poterne, après la rue Nicolas Hydron, la rue Nicolas Huydron, enſuite la rue Hidron & la rue Huydron: & en 1456. la rue Fauſſe-poterne Nicolas Ydron. Depuis la rue Simon le Franc juſqu'à la poterne, on la nomma d'abord la rue Cul de ſac le grand, à raiſon ſans doute que devant qu'on y dreſſât & ouvrît cette porte, c'étoit un cul de ſac ou une rue bouchée par la rencontre des murs de la Ville qui paſſoient là. Elle portoit ce nom en 1300. mais quelques années après, elle fut appellée la rue Cul de ſac le grand, & Cul de ſac le petit, pour marque peut-être de ce qu'elle étoit au commencement, & à cauſe de la rue des Truyes qui étoit alors, & eſt encore un cul de ſac de cette rue. Si je ne parle point ici d'un autre cul de ſac nommé la rue Bertault qui ſe trouve aujourd'hui de l'autre côté de la rue Beau-bourg, c'eſt que je montrerai en ſon lieu, qu'en ce tems là, ce n'étoit point un cul de ſac, mais une rue. Enfin on n'a commencé à lui donner le nom de la rue Beaubourg qu'en 1386. ou environ ; ce qui me fait croire que ce nom eſt beaucoup plus nouveau que la rue, & qu'elle ne la reçu qu'après avoir eu tous les autres. Valois le jeune, cependant & l'Abbé Menage ont prétendu que la rue Beau-bourg, la rue Beautibourg & la rue Bour-l'Abbé ont pris jadis le nom de Bourg, parce qu'au lieu où elles ſont à preſent il y avoit là autrefois des Bourgs bâtis hors des vieux murs, & de l'ancienne clôture de la Ville, & pour preuve alleguent deux paſſages de la Chronique de Robert Moine de St Martin d'Auxerre, qui montrent que ſous Henri I. *Burgus* vouloit dire un Bourg près d'une Ville, comme ſi on avoit beſoin d'autorité pour prouver une choſe ſi claire, & comme s'il n'y avoit que ces deux paſſages qui donnaſſent à connoître la ſignification de ce mot Latin. Mais afin de ne rien oublier de tout ce qui peut détruire leur opinion, tâchons de découvrir l'origine du nom de ces trois rues: car ſans parler qu'elles ſont trop voiſines pour avoir jamais été des Bourgs, ſur tout la rue Beaubourg & la rue Bourg-l'Abbé, ne leur ſeroit-il point arrivé la même choſe

qu'à quantité d'autres dont j'ai allegué & alleguerai pluſieurs exemples ? je veux dire ; ne ſeroit-ce point de quelques perſonnes remarquables qui s'y ſont établies, qu'elles ont pris le nom ? au lieu de celui qu'elles avoient lorſque ce n'étoit encore que comme des rues perdues, reculées près des murs de Paris, & habitées par de la racaille.

Et qu'ainſi ne ſoit, la rue Bauti-Bourg, ſans difficulté, doit ſon nom à Henri Bourg-Thibault Pariſien, & tout de même la rue Bourg-l'Abbé doit le ſien à Simon du Bourg-l'Abbé ou du Bour-l'Abbé, dont la famille ſubſiſtoit encore à Bourges l'an 1594. en la perſonne d'un Préſident & Tréſorier general de France de ce nom là ; & encore, à Paris depuis peu en celles de Guillaume Bourglabé Couvreur de maiſons, & de Renault Bonrglabé, Préſident des Monnoies, qui prit les Ordres en 1627, comme on peut voir dans les archives du Secretariat de l'Archevêché.

Pour ce qui eſt de la rue Beau-bourg, elle a tiré ſon nom de Jean Beaubourg, natif de Beau-bourg, village ou bourg & Paroiſſe de Brie, près l'Abbayie de Chelles, duquel deſcendoit le Préſident de Beau-bourg Conſeiller d'Etat, que le Roi Louis XIII. a ſi ſouvent employé en toutes ſortes de commiſſions.

Et quant à la rue Bourg-de-Brie que Valois & Menage n'ont pas voulu alleguer, il eſt certain qu'elle tire ſon nom d'Erembourg de Brie, Bourgeois de Paris, qui y a demeuré long tems. Que ſi j'ai joint ici cette quatriéme rue, ce n'eſt que pour faire voir que ſon nom vient auſſi peu de *Burgus* que le nom des trois autres. Enfin je n'ai dit tant de choſes de ces quatre rues que pour empêcher de croire que les noms de Bourg-labé & de Bourtibourg viennent d'Erembourg, Tibourg, & d'Erembourglabé

Si on donne à la rue de Baulne le nom de la rue du Pont, c'eſt parce qu'elle conduit au pont des Tuilleries.

On a donné à la rue Gerard Bacquet, celui de la rue Beau-treillis, à cauſe d'une belle treille, ou pour parler à la façon du tems paſſé, à cauſe d'un beau Treillis, qui faiſoit une des principales beautés du jardin de l'Hotel Royal de St Pol : & afin de ne plus revenir à cette rue, je dirai que cette belle treille communiqua ſon nom à un grand logis de cette Maiſon Royale, qu'on nommoit l'Hotel du Beau-treillis ſitué au lieu même où eſt maintenant la rue de Beau-treillis, vis-à-vis la rue Royale, quartier St Antoine.

Je dirai encore qu'à St Jean en Greve il y a une Chapelle érigée en l'honneur de Notre-Dame de Beau-treillis, qui eſt à la collation de l'Archevêque, & qu'il ne faut pas s'étonner ſi le nom de Beau-treillis a paſſé à cette rue & à cet Hotel, puiſque les treilles ont fait long-tems un des principaux ornemens des jardins de nos Rois, & que pendant pluſieurs ſiecles, les Tilleuls, les Meuriers, les Ormes, & les Chênes, n'ont paſſé que pour des arbres champêtres & ſauvages, qui ne devoient croître & faire de l'ombre que dans les forêts ; & de plus que les Jardiniers n'ont découvert l'art de les ſemer, de les tranſplanter, & d'en faire des allées, & des avenues, que lorſque les arts ont commencé de fleurir en France.

La rue de Beauvais, s'appelloit la rue de Beauvoir en 1300. & en 1399. & enfin elle a pris ſon nom du College de Beauvais qui ſe trouve dans le milieu de cette rue.

La rue St Benoît ſe nomme ainſi, à raiſon qu'elle regne le long du jardin des Religieux de St Germain des Prés, qui ſont de l'Ordre de St Benoît.

Il n'y a pas plus de vingt ans qu'elle s'appelloit la Rue des Egouts, parce que juſqu'à ce tems-là, elle a été coupée en deux & empuantie par un égout découvert, qui maintenant paſſe ſous le pavé, ce qui eſt cauſe qu'on la nomme quelquefois la rue de l'égout couvert.

Quand elle ſe nommoit la Rue des Egouts, elle tenoit d'un bout à la rue Jacob où finit la rue du Colombier, où elle s'appelle la rue St Benoît, de l'autre elle étoit attachée à la rue du Four, où elle garde encore ſon premier

nom de la rue des Egouts, & où les égouts & ruiſſeaux, tant de la rue du Four que de quantité de rues voiſines deſcendent à découvert jusqu'à la rue St Benoît ſous laquelle ils paſſent maintenant dans un canal vouté de pierre de tailles qui les porte à la riviere.

La rue du Cimetiere St Benoît qui a un bout à la rue Frementelle & à la rue St Jaques derriere le College du Pleſſis, s'appelloit il y a quelques cent ans la rue Breneuſe, depuis on l'a nommée la rue des Poirées, & de nos jours la rue du Cimetiere St Benoît, lorſqu'on y transfera le Cimetiere St Benoît, que nos vieillards ont vu dans la rue St Jean de Latran, autrement dite la Terre de Cambrai, a commencer depuis la fontaine St Benoît juſqu'au College des trois Evêques.

La rue des Bernardins en 1246. 1380. & long-tems depuis à été appellée *Via Sancti Bernardi*, & la rue St Bernard, à cauſe du College des Bernardins qui eſt bâti dans un de ſes côtés, près St Nicolas du Chardonnet.

La rue Beuriere, du Beurier, ou des Beuriers, ſe nommoit il y a quelques années la rue de la Petite-corne pour la diſtinguer de celle de la Corne qui lui étoit parallele, & qu'on nomme preſentement la rue Guillemin, elle aboutit rue du vieux Colombier, & rue du Four, quartier St Sulpice.

Une autre rue de la Corne au bout de la rue des Marmouſets, quartier de la Cité.

La rue de Betizy s'appelloit dans le treziéme ſiecle & au commencement du quatorziéme la rue au Comte de Ponti, depuis la rue du Comte de Ponthieu enſuite on l'a nommée la rue de la Charpenterie, & la rue de Betizy; & enfin la rue de Bethiſy.

Le premier de ces noms vient de l'Hotel de Ponthieu que les Comtes de cette terre avoient là.

Le ſecond lui fut donné à cauſe des Charpentiers qui s'y ſont habitués long-tems.

Le dernier lui eſt demeuré à l'occaſion des devanciers, ou de Jean de Bethiſy Procureur de la Cour, en 1 10. ou de Jaques de Bethiſy Avocat au Parlement en 1416. dont les predeceſſeurs étoient de Bethiſy, village près de Che-
les; & même je penſe avoir lu quelque part que les Huguenots l'ont nommée la rue de Coligny en memoire de l'Amiral de Coligny chef de leurs armées & de leur faction, qui y fut maſſacré à la St Barthelemy.

J'ai dit ailleurs que nous avions à Paris deux rues du Pont aux biches, & toutes deux placées aux deux extremités de la Ville.

Je ne ſai rien de celle qui traverſe la rue neuve St Martin, mais je trouve que l'autre du faux-bourg St Marceau ſe nomme la rue de la Miſericorde, depuis que l'Hopital de la Miſericorde y a été fondé.

J'ai dit ailleurs que nous avions deux rues de Bievre.

La premiere regne le long d'une partie de la riviere des Gobelins, qu'on appelloit autrefois la riviere de Bievre, & qui lui a communiqué ſon nom.

La ſeconde eſt parallele à la rue des Bernardins, & nommée la rue de Bievre parce que la riviere de Bievre, ou des Gobelins, y a paſſé pendant pluſieurs ſiecles. Son canal caché ſous le pavé & ſous les maiſons, y eſt encore preſque tout entier, & ne ſert plus depuis fort long-tems que d'égouts aux eaux d'une partie du quartier de St Nicolas du Chardonnet & de la montagne Ste Geneviéve.

Or quoiqu'il ſoit couvert d'une voute toute de pierres de taille fort longue, large, haute, & très-bien bâtie, & qu'il ne reſſemble pas mal aux cloaques de l'ancienne Rome, je n'oſerois pas pourtant l'y comparer.

Robertus Cenalis, au reſte, qui ne ſavoit rien de tout ceci, mais qui avoit entendu parler d'une bête appellée *Bievre* en François & *Caſtor* ou *Fiber* en Latin a cru que le nom de la rue de Bievre venoit de cet animal, ſi bien que dans ſa Hierarchie Françoiſe, il l'a nommée *Via Caſtorina, ſeu Fiberina*. Cette rue étoit habitée en 1226.

En 1319. 1326. & 1330. la rue des Billettes ſe nommoit la rue des Jardins & en 1345. la rue où Dieu fut bouilli : les Religieux Hoſpitaliers de Notre-Dame qui y demeuroient en ce tems-là, portoient le nom de Freres de la rue où Dieu fut bouilli, & en 1416. l'ayant changé, ils ſe faiſoient appeller les Religieux des Billettes où Dieu fut bouilli.

Dans la Hierarchie Françoiſe de Cenalis, leur Monaſtere eſt qualifié *Conventus ad Æſtuarium*, le Couvent des Boullettes ou des Bouillettes, & ſans doute à cauſe du bruit qui couroit alors, qu'un Juif logé à l'endroit même où eſt maintenant le Monaſtere des Carmes mitigés avoient fait mille outrages à une Hoſtie conſacrée, qui opera quantité de miracles, & qu'on garde encore religieuſement à St Jean en Greve.

Depuis cela cette rue a été nommée la rue des Billettes, mais je ne ſai ni quand on a commencé à l'appeller ainſi, ni pourquoi ; car de s'imaginer avec le Pere du Bueil qu'il ſoit tiré de *Bilis atra*, c'eſt-à-dire de la fureur de ce Juif enragé, & de ſe figurer encore comme il fait, de même que le peuple, qu'il vienne de trois ou quatre billes ou billettes qui pendoient pour enſeigne à ſa maiſon, je m'en garderai bien, afin de ne pas apprêter à rire de nouveau aux Savans, & aux autres qui doutent de l'Hiſtoire du Juif & de l'Hoſtie.

Mais ce nom là ne pourroit-t-il point venir d'une eſpece de Peage qu'on appelloit autrefois, & qui s'appelle encore Billette, à l'occaſion d'un billot de bois qu'on pendoit anciennement, & même qu'on pend encore tous les jours à la maiſon où il ſe paye : & ainſi au logis où il ſe payoit dans cette rue, n'y avoit-t-on point pendu une ou pluſieurs de ces billettes ou billots de bois ? Et comme ſelon Loiſeau le Peage ſe paye indifferemment par tous ceux qui conduiſent les marchandiſes par le chemin Royal où eſt aſſiſe la Billette, la rue de la Verrerie qui paſſe au bout de celle des Billettes, & qui aboutiſſoit à une porte de Ville, dreſſée près St Merri dès le tems de Louis VII. & où deſlors étoit établi un Bureau pour recevoir les droits d'entrée, comme je ferai voir en ſon lieu, n'auroit-t-elle point été autrefois un chemin Royal qui conduiſoit à la porte St Merri ? La Billette où ſe faiſoit le Peage n'étoit-t-elle point pendue alors à quelque maiſon du coin de la rue des Billettes, vers la rue de la Verrerie ? Les Billettes qui pendoient à ce logis n'auroient-t-elles point donné occaſion de l'appeller auſſi bien que la rue, la Maiſon & la rue des Billettes ? Et enfin la rue des Billettes ne voudroit-t-elle point dire la rue du Peage, ou bien la rue où l'on payoit le droit d'entrée.

La rue des Blancs manteaux ſe nommoit en 1268. la rue de la petite Parcheminerie, depuis la rue de la vielle Parcheminerie & la rue de la Parcheminerie, quand les Religieux de l'Ordre des Serviteurs de la Vierge Marie mere de Jeſus y bâtirent leur Couvent, que nous voyons encore à un de ſes bouts ; mais le peuple qui aime la brieveté, quand il s'agit de nommer une choſe, voyant l'habit blanc de ces Religieux, laiſſa là bien vîte cette longue traînée de mots dont étoit compoſé leur nom, & les appella ſimplement Blancs-manteaux, & tout de même leur rue, la rue des Blancs-manteaux, nom qu'elle portoit déja en 1289. quoique dans les chartes, ſes premiers noms ne ſoient pas oubliés, car dans quelques unes du tréſor du Temple de l'année 1440. elle ſe nomme la rue de la Parcheminerie, dite des Blancs-manteaux, & en d'autres de 1480. la rue de la vieille Parcheminerie dite des Blancs-manteaux, & encore en d'autres de l'année 1492 la rue des Parcheminiers dite des Blancs-manteaux ; depuis c'eſt toujours la rue des Blancs-manteaux, nonobſtant l'habit noir des Benedictins qui l'occupent anjourd'hui, à qui ces Serviteurs de la Vierge firent tranſport de leur Monaſtere.

Quand je parlerai des rues où demeuroient les Juifs, je ferai ſavoir qu'en 1261. quelques Juifs logeoient à la rue St Bon, & dans les rues voiſines qui ſe nommoient alors *Judearia Sti Boniti* ; & en 1284. *Vetus Judearia*. Et maintenant je dirai que la rue des Bons-enfans a pris ſon nom du College des Bons-enfans, fondé dans cette rue par Etienne Berot, & Renould Choren Fondateur de

l'Egliſe St Honoré, & qu'en 1300 elle s'appelloit la rue aux Eſcholiers St Honoré, & en 1552. la ruelle par où l'on va au College des Bons-enfans. De la façon qu'elle eſt marquée dans les anciens plans de Paris, ça été long tems un cul de-ſac bordé de maiſons d'un côté, & du cimetiere St Honoré de l'autre.

La porte & la rue Bordelle doivent leur nom à Pierre Bordelle, Bordelles, ou de Bordeille, qui ſe nommoit il y a quatre ou cinq cens ans *Petrus de Bordellis*; car cette rue & cette porte ont pris ces differens noms avec celui de la rue de la Porte Bordelle: & bien que ce mot de Bordelle faſſe penſer en mal, & même que chacun croye que c'étoit un lieu affecté de la debauche; c'eſt une erreur populaire qui n'a d'autre fondement que la reſſemblance des noms. Elle tient depuis la fontaine Ste Geneviéve juſqu'à la porte St Marceau.

La rue des Boucheries ſe nommoit en 1550. la grande rue près les boucheries; en 1552. 1569. & 1583. la grande rue St Germain, à cauſe qu'elle tenoit & tient encore à la porte & à la rue St Germain, & que la rue St Germain s'appelloit peut-être la grande rue St André. Preſentement elle eſt nommée la rue des Boucheries depuis la porte St Germain juſqu'à la rue de Buſſy, & pourtant elle ne prenoit ce nom-là autrefois que juſqu'à la rue des Mauvais garçons; car depuis là juſqu'à la rue de Buſſy, c'étoit la rue de la Blanche-oye, à cauſe du lieu occupé preſentement par la Foire, qui s'appelloit encore en 1476. le lieu de la Blanche-oye.

Il y a eu long-tems deux rues qui portoient le nom de la Bouclerie: l'une dans la Ville, appellée la rue de la petite Bouclerie, maintenant la rue du Poirier: l'autre dans l'Univerſité, qu'on nomme preſentement la rue de la Bouclerie; mais qui tantôt s'appelloit la rue de la grande Bouclerie, tantôt la rue de la vieille Bouqueterie, & tantôt (ſurtout en 1272.) l'abreuvoir de Maſcon, *aquatorium Matiſconenſe*, *adaquatorium Matiſconenſis Comitis*, à cauſe des Comtes de Maſcon qui demeuroient auprès, & qu'on menoit boire leurs chevaux à un abreuvoir au bout de la rue, qui y eſt encore. Elle tient au bout de la rue de la Harpe & finit à cet abreuvoir.

La rue des deux Boules n'a commencé à être nommée ainſi que vers l'année 1575. car avant cela on l'appelloit la rue Guillaume Dorée, & la rue Guillaume Poirée: elle aboutit à la rue Bertin-Poirée, que quelques-uns nomment Martin-Poirée: quoique le nom de Bertin-Poirée lui ſoit donné dès l'an 1473. de la façon qu'il en eſt parlé dans pluſieurs anciens Papiers-terriers. Il ſemble que Guillaume Porée, Bertin Porée, & Martin Porée étoient proches parens, & que tous trois ont demeuré en même tems dans les deux rues: leur ſurnom aureſte a été corrompu par le peuple, à cauſe de la conformité qu'il a avec de la poirée & le marché aux poirées.

La rue du Bouloir près la Croix des Petits-champs & la rue Coquilliere, s'appelloit en 1359. & 1429. la rue aux Bouliers, dite la Cour *Bazile*, & en 1552. la rue des Buliers dite la *Cour Bazile*. De Buliers & de Bouliers, le peuple a fait Bouloy & Bouloir: & la *Cour Bazile* eſt un ancien nom qui lui eſt venu d'un grand lieu qui étoit là, appellé ainſi dès l'année 1481. & qui après avoir ſervi long tems de Cimetiere à la Paroiſſe St Euſtache, enfin a été converti en maiſons particulieres, & en une grande baſſe-court occupée depuis quelque tems par les écuries de l'Hotel Seguier.

De quatre rues qui portent le nom de Bourbon, la premiere a pris le ſien auſſi bien que la ſeconde de deux Hotels, dont l'un qui ſe nommoit l'Hotel de Bourbon au faux-bourg St Germain proche la rue Tournon: l'autre qu'on acheve de ruiner tous les jours pour agrandir le Louvre, s'appelloit le Petit Bourbon, nom qu'il a communiqué à la rue qui le borde, dite la rue du petit Bourbon.

Quant à la troiſiéme & à la derniere, elles s'appellent de la ſorte, à cauſe de Henri de Bourbon, & de Jeanne-Baptiſte de Bourbon, enfans legitimés de Henri IV. toutes deux ont été faites de nos jours: l'une eſt dans le Pré aux Clercs, dont Henri de Bourbon, Evêque de Metz étoit Seigneur ſpirituel

& temporel, en qualité d'Abbé Commendataire de St Germain des Prés; l'autre eſt contre les Filles-Dieu, & ne paſſe pas ſeulement le long de leur Monaſtere, qui eſt uni à l'Ordre de Fontevrault, dont Jeanne-Baptiſte de Bourbon étoit Abbeſſe & Superieure generale, mais même fait partie de l'ancien Couvent de ces Religieuſes, qui fut démoli pendant la priſon du Roi Jean, comme je ferai voir ailleurs.

La rue des Bourdonnois ſe nommoit en 1297. la rue Adam Bourdon, & la rue Sire Guillaume Bourdon : en 1300. on commença à l'appeller la rue des Bourdonnois, & portoit encore ce nom-là en 1386. & depuis l'a toujours conſervé.

La rue Bourg-de-brie, ou pour parler comme le peuple la rue Boute-brie, ou Bout-brie, s'eſt nommée autrefois la rue des Enlumineurs, du tems que les enlumineurs Jurés de l'Univerſité y avoient établi leur demeure; après cela on l'a appellé la rue Erembourg de Brie, que l'uſage a tant racourci qu'il en a fait Bout-brie, ou Boute-brie; mot qui pourroit être encore venu par corruption, autant que par abreviation, d'un Bourgeois de Paris de ce nom-là, qui a long-tems demeuré dans la même rue.

Mais puiſque dans tout ce diſcours je n'ai à parler que de l'origine des noms de chaque rue de Paris, & que c'eſt la capitale du Royaume, je crois qu'il eſt bon de dire ici un mot de l'origine des noms de nos François.

Jules Ceſar rapporte, que de ſon tems parmi les Gaulois, les anciens Gentilshommes portoient le nom des lieux dont ils étoient Seigneurs: ſi bien qu'à leur imitation, les François depuis, ont mieux aimé prendre le nom de leur terre, que celui de leur maiſon : il n'en étoit pas de même des payſans, & des artiſans, non plus que des Bourgeois; car d'abord ceux-ci n'étoient diſtingués que par leur nom de batême, ce qui s'eſt pratiqué de tout tems en Italie, & s'y pratique encore, d'où viennent chés eux les Abſalons, les Regnaults, les Valerys, les Magdelaines, les St Aubin, les St Simon, & tous ces autres noms qui commencent de la ſorte, mais lors qu'ils quittoient le foyer pour paſſer dans les Villes ou dans les Provinces, où ils n'étoient pas connus, & ſurtout quand ils étoient à Paris, auſſi-tôt ils ajoutoient à leur nom de batême celui de leur Ville, ou de leur village : & de là ſont venus les Dreux, les de Paris, les de Toulouſe, les de Thou, les Verdun, & d'autres, que le tems & l'uſage ont changé : & de là venoit ſans doute notre Erembourg de Brie, qui m'a obligé à faire cette digreſſion. Quelquefois à la fin de leur nom de batême ils mettoient celui de leur Province, comme font preſentement nos laquais, nos cordonniers & autres artiſans ſemblables, d'où ont pris commencement les de Flandres, les le Normand, les Languedoue, & tant d'autres dont je ne puis pas me ſouvenir. En ce tems là donc ceux du tiers état en uſoient ainſi, preſentement encore, les bourgeois ſurtout quand ils ſont riches, afin du moins de reſſembler à la nobleſſe par le nom; car comme les gentilhommes en France ne gardent preſque leur rang qu'à la campagne, ce n'eſt pas d'aujourd'hui que le peuple s'égale à eux dans les grandes Villes. Enfin ce n'a été que dans le ſiecle paſſé que les filles & les femmes, tant nobles que roturieres ont commencé à porter un ſurnom, auparavant elles ne prenoient jamais d'autre nom que celui de leur batême, & ſi le contraire arrivoit, c'étoit bien rarement.

A l'égard des filles, le nom de la famille d'où elles ſortoient, leur étoit interdit, & de même aux femmes celui de la famille où elles entroient; & cela autant chés les nobles que chés les roturiers, juſqu'au regne de François I. que les François commencerent à devenir galants, & à mettre les Dames au-deſſus d'eux par leurs reſpects & leurs ſoumiſſions.

S'il me falloit apporter des preuves & des exemples de telles particularités, outre les Commentaires de Ceſar, & les noms de famille que je viens d'alleguer, il me faudroit tranſcrire toutes les Epitaphes de Paris, & citer preſque tous les anciens titres que j'ai examinés.

Mais ſans aller ſi loin, dans la ſuite de ce diſcours il ſe verra plus d'exemples & de preuves qu'il n'en faut, pour faire tomber d'accord de ce que je dis.

J'avertirai en paſſant, que comme il n y a point de regle ſi generale, qui n'ait ſon exception, il ſe trouvera encore beaucoup d'autres ſurnoms qui viennent des emplois de ceux qui les portent, ou des ſobriquets qu'on leur donnoit.

Pour revenir donc à notre rue Bourg-de-brie, ou Boute brie; elle ſe nommoit au commencement la rue d'Erembourg de-brie, & *vicus Eremburgus de Bria*, dès l'an 1284. à cauſe d'un Bourgeois de Paris de ce nom-là, qui y demeuroit. Depuis ç a été la rue Bourg-de-brie, & c'eſt aujourd'hui plus ſouvent la rue Boute-brie que la rue Bourg-de-brie. Elle eſt placée, un bout à la rue du Foin, & l'autre à celle de la Parcheminerie.

La rue Bourg-labbé, au bout de la rue aux Ours, s'appelloit en 1386. & 1426. tantôt la rue Bourg-labbé, tantôt la Bourre-labbé, rarement la rue Bourg-labé & ſeulement par ceux qui veulent trouver de la raiſon dans les noms propres: elle a paſſé long-tems entre deux rues affectées autrefois aux diſſolutions publiques, & pour lors, n'étoit habitée que par de pauvres gens, qui ne paſſoient pas pour les plus chaſtes du monde, ni pour les plus ſpirituels; témoin le Proverbe qui court d'eux, & dont on ſe ſert encore aujourd'hui contre ceux qui n'ont pas grande malice: Ce ſont gens de la rue Bourg-labbé, *ils ne demandent qu'amour & ſimpleſſe.*

La rue Bourgtibourg, vers le cimetiere St Jean, & la rue Ste Croix de la Bretonnerie, ſe nommoit en 1247. la rue Bourg-thibault; en 1300. la rue Bourctybout, en 1376. la rue Bour-thibouſt, en 1393. *Vicus Burgitiburgi*, en 1422. la rue Bourg thibouſt: touchant cette rue ici, & la rue Bourg labbé, qui en voudra ſavoir davantage n'a qu à voir ce que j'ai dit en parlant de la rue Beaubourg.

La rue du Bout du monde, qui prend de la rue Montmartre à la rue Montorgueil, s'appelle ainſi à cauſe d'un méchant rebus de Picardie, qui s'y voit dans une enſeigne, où on a peint *un os, un bouc, un duc, & un monde* avec cette Inſcription au bas *au bouc duc monde.*

La rue de Bracq, vis à vis l'Hotel de Soubiſe, d'un bout à la rue St Avoie, & de l'autre à la rue du Chaume, proche la Mercy, a pluſieurs fois changé de nom, & ſemble en vouloir encore changer dans peu de tems.

D'abord on l'appelloit tantôt la rue des bouchers, tantôt la rue aux bouchers, & tantôt la rue aux bouchers du Temple; & le tout à cauſe d'une boucherie que les Templiers avoient établi là, comme faiſant partie de leur territoire. Mais depuis qu'Arnoul Bracque, bourgeois de Paris, eût fondé & bâti l'Hopital, & la Chapelle de Bracque, & que Nicolas Bracque ſon fils, Maître d'Hotel de Charles V. que la fortune enrichit & éleva tout d'un tems, ſe fut logé contre cet Hotel-Dieu, tantôt on la nommoit la rue du Bracque, & tantôt la rue des bouchers, quelquefois la rue des boucheries, & même la rue des boucheries de Bracque.

Depuis cent ans neanmoins ou environ, on ne l'appelle plus que la rue de Bracque, ſans faire mention ni de boucheries, ni de bouchers.

Quant à la Chapelle elle a quitté le nom de Bracque, pour prendre celui de la Mercy, après que les deſcendans d'Arnoul l'eurent tranſportée aux Religieux de la Mercy, qui s'y ſont établis: & même la rue s'appelle preſque auſſi ſouvent la rue de la Mercy, que la rue de Bracque.

Cependant ſi quelque nom à Paris devoit être de durée, c'étoit ſans doute celui de Bracque, qu'on n'avoit pas ſeulement donné à la Chapelle, & à l'Hotel de la famille, qui y étoit attaché & ſitué à la rue du Chaume, mais encore à la fontaine de la rue de Paradis; à une porte de Ville dreſſée dans la rue du Chaume; à un jeu de paume de la rue du Temple, & à deux cens trois arpens de terre, ſitués près de Provins, & donnés à l'Hopital de Bracque par les petits fils du fondateur.

De tant de lieux cependant qui portoient ce nom, il n'y a plus que ces arpens de terre qui le conſervent, qu'on appelle encore le Fief du grand & du petit Bracque; car ſi la fontaine ſubſiſte, c'eſt ſous un autre nom; la porte auſſi bien

bien que l'Hotel & le jeu de paume ſont ruinés, & ne ſont plus ce qu'ils étoient.

La rue de la Bretonnerie, tout contre la porte St Jacques, ſe nommoit auparavant la rue du Puits.

La rue Briſemiche, vers la rue & Cloître St Mederic, au bout du Pont Notre-Dame, s'appelloit en 1273. la rue Baillorhe; en 1399. 1424. & 1427. la rue Boullehoue, Baillehoë, & Baillehoc : mais à l'égard de Briſemiche, qui peut ſavoir ſi ce nom qu'on lui donne à preſent, ne viendroit point de quelqu'un des devanciers d'Etienne Briſemiche, Curé de Bezons, qui mourut en 1515.

La rue & la porte de Bucy, ne ſont ainſi nommées qu'à l'occaſion de Simon de Bucy, Chevalier & Conſeiller du Roi, à qui Jean, Abbé de St Germain des Prés, ceda en 1352. une grande maiſon, attachée à cette porte. Auparavant on les appelloit la porte & la rue de St Germain, ſurtout en 1209. lorſque Philippe Auguſte donna cette porte aux Religieux de St Germain.

La rue de la Bucherie ſe nomme de la ſorte, à cauſe d'un port aux buches qu'il y avoit tout auprès en 1415. & dont je parlerai en ſon lieu, elle prend depuis la rue du Petit-pont, & va juſqu'à la place Maubert. Il y avoit des maiſons dans cette rue vers St Julien le pauvre, en 1219. & en 1388. le Receveur du Domaine vendit les places qui étoient ſur le bord de la riviere.

C

EN 1230. la rue Calandre ou la rue de la Calandre, vis-à-vis une des portes du Palais d'un bout, & de l'autre à la rue du Marché-pallu, quartier de la Cité, s'appelle *Via quâ itur à parvo ponte ad plateam ſancti Michaelis*, dans une échange de la maiſon où naquit St Marcel, qui étoit dans cette rue-là.

Elle a emprunté celui de Calandre d'une enſeigne : mais comme ce mot a quatre ſignifications, on ne ſait pas trop bien ce que cette enſeigne repreſentoit. Les uns veulent que ce fût une de ces petites bêtes qui rongent le froment, appellées charenſon, ou pate-pelue en François, & *Gurgulio* en Latin. Robertus Cenalis, qui croit la même choſe la nomme *via Guruguliana* dans ſa Hierarchie Françoiſe.

Dans un concordat paſſé en 1280. entre Philippe le Hardy & les Monaſteres de St Maur & de St Eloi, elle eſt appellée *Kalendra*. D'autres diſent que c'eſt une eſpece de grive à qui ceux de Paris donnent le nom de Calendre : les autres une eſpece de groſſe alouette, qui ſelon Belon eſt la veritable Calendre, & même qu'il n'y a que cet oiſeau-là qui ſe nomme ainſi. Les autres enfin pretendent que c'eſt une grande machine de bois avec quoi on tabiſe, polit, ou calendre les étoffes de ſoye.

Tous ces gens ici cependant ſe ſont tourmenté l'eſprit bien mal-à-propos de vouloir trouver dans leur fantaiſie une choſe qui ſe voit, & qu'ils pouvoient trouver dans cette rue-là même ; puiſqu'enfin vers le milieu pend une enſeigne à demie rompue, où cette grande machine eſt peinte, & de plus que dans toutes les autres enſeignes il n'y a ni grive, ni patte-pelue, ni alouette : & pour moi je m'étonne que l'Abbé Menage, ait dit qu'elle devoit ſon nom à une enſeigne d'allouette.

Au reſte elle a eu autrefois deux noms, pour avoir été autrefois ſeparée en deux rues, depuis la rue de la Barillerie juſqu'à la rue de la Savaterie, on la nommoit en 1291. la rue de la Calendre, & la rue de la Kalendre, en 1433. la rue de la Kalende.

Depuis là juſqu'à la rue du Marché-pallu, on l'appelloit en 1410. la rue de Lorberie, en 1504. la rue de Lerberie ou du Marché-pavé : en 1557. la rue de Lerberie, & avec le tems la rue de l herberie, & la rue des herbiers ; à cauſe que du côté de St Germain le vieux elle tenoit à un quai qui regnoit le long de

la Seine, qu'on nommoit le quai de Lorberie, de Lerberie ou du Marché pavé; & de plus juſqu'à la rue du Marché-pallus, où elle aboutiſſoit, il y avoit un carrefour & un marché où l'on vendoit des herbes.

Il ſe trouve deux rues des Cannettes à Paris, l'une au faux-bourg St Germain, que l'on commence à appeller la rue neuve de St Sulpice, parce qu'elle eſt proche de la Paroiſſe, & qu'elle y conduit; l'autre dans la Cité qui ſe nommoit auparavant la rue de la Pomme, & la Court Ferron, mais qui a pris le nom des Cannettes, à l'occaſion de deux maiſons qui ſubſiſtoient encore en 1552. qu'on appelloit les grandes & les petites Cannettes.

La rue des Capucins ſe nomme tantôt la petite rue des Tuilleries, parce qu'elle mene à la porte de derriere du Jardin des Tuilleries: tantôt la rue des Capucins comme n'étant pas loin du Monaſtere des Capucins, & qu'on l'ouvrit là en un tems, qu'il n'y avoit autre Monaſtere dans le quartier que le leur, & bien devant que celui de l'Aſſomption fut bâti, qui preſentement tient à la petite rue des Tuilleries.

Il court un proverbe des habitans de la rue des Petits-carreaux, dont je ne ſai point l'origine,

Les enfans des petits Carreaux
Se font pendre comme des veaux.

S'il n'y a de la raiſon, du moins y a-t-il de la rime; mais pour moi je penſe qu'il y a plus de rime que de raiſon. Elle commence aux coins des rues St Sauveur & du Bout du monde, & finit au coin de la rue de Clery.

La rue Caſſette a pris ſon nom du lieu même où elle eſt, qui ſe nommoit Caſel en 1543. & que le peuple à ſon ordinaire a corrompu, & appellé Caſſette, comme étant un mot qui lui eſt connu, & non pas l'autre, parce qu'il paroît plus aiſé à retenir. Elle aboutit à la rue du vieux Colombier, & à celle de Vaugirard.

La rue du Cenſier ou du Centier au faux-bourg St Marceau, s'eſt nommée autrefois la rue des treilles, & auparavant la rue ſans clef, parce que c étoit un cul-de-ſac: depuis on lui a donné les noms ſuivans, ſavoir la rue du Centier, ou du Cenſier, la rue Cenſiere, la rue Centier: & le tout à l'occaſion d'un Receveur des cens & rentes, qui y a demeuré fort long-tems.

Touchant la rue du Cerf, je n'ai autre choſe à dire, ſinon qu'un Bourgeois de Paris nommé le Cerf, dans le ſiecle paſſé y avoit quelques maiſons.

La rue de la Ceriſaye eſt maintenant un cul-de-ſac qui conduit à la porte du petit Arſenal; mais cul-de-ſac ſi conſiderable qu'il n'eſt bordé que d'Hotels & de grandes maiſons bien bâties, enſorte qu'on le peut comparer à quelques unes des plus belles rues de Paris.

Autrefois ç'a été une rue faite en équierre, qui paſſant entre le petit Arſenal, & l'Hotel de Leſdiguieres, venoit gagner la rue St Antoine, près la porte de la Baſtille, & ſe nommoit quelquefois la rue de la Baſtille, ci-devant appellée la Ceriſaye; les uns veulent que le nom de la Ceriſaye lui vienne d'un certain Pierre Ceriſay qui y logeoit au commencement de notre ſiecle; les autres & avec plus d'apparence le tirent d'une Ceriſaye qui tenoit à l'Hotel d'Etampes en 1543. & qui auparavant faiſoit un des ornemens du Jardin de l'Hotel Royal de St Pol, & déja même dès l'an 1308. avoit donné ſon nom à un Jardin, à un Preau, & à des Galleries, dont elle étoit environnée.

La rue de la Chaiſe ſe nommoit de la ſorte quand on la fit, à cauſe d'une enſeigne, & ſe nomme la rue des Teigneux, depuis que pour les Teigneux on y a fondé un Hopital: elle a un bout à la rue de Grenelle, & l'autre à la rue de Seve proche les petites maiſons.

La rue Champ fleuri, la rue de la Champ-verrerie, & la rue des Petits-champs, ont pris le nom de Champ pour marquer l'ancien état du quartier où elles ſont auſſi-bien que St Martin des Champs, St Nicolas des Champs, St Antoine des

Champs, & même St Paul des Champs. En effet la rue des Petits-champs & la rue St Honoré, peut-être emprunte-t-elle ſon nom du quartier des Halles & des environs qu'on nommoit Champeaux en François, & *Campelli* en Latin qui ne veut dire autre choſe ſinon de Petits-Champs; & qui faiſoit partie d'un faux-bourg dont il ſera parlé ailleurs.

On tient que la rue de la Champ-verrerie vient de ce qu'elle eſt aſſiſe en un lieu où il y avoit autrefois une campagne, où ſe tenoit la verrerie; & que c'eſt pour cela, que dans les vieux Papiers-terriers, elle eſt nommée à la façon du tems, la rue de la Champ-voirerie, la rue de la Champ-voirie, & dans les nouveaux la rue de la Champ-verrerie, la rue de la Champuerrerye, & jamais la rue de la Chanverrerie, encore que Robertus Cenalis la faſſe venir de Chanvre, ce qui fait qu'il l'appelle *Via cannabina*, comme s'il vouloit dire que des vendeurs de chanvre y demeuroient autrefois, & qu'il prît plaiſir dans la Hierarchie Françoiſe à falſifier & defigurer le nom de cette rue, ainſi que de la plupart des autres dont j'ai parlé & parlerai. Quoi qu'il en ſoit, bien que ces quatre rues, apparemment ayent été faites ſous Philippe Auguſte, quand il agrandit la Ville & l'Univerſité de Paris, je n'y trouve pas neanmoins que ni le peuple ni le tems qui ont changé tant de noms de rues, ayent changé ceux-ci à la reſerve de la rue des Petits-champs, de la rue St Martin qui portoit ce nom là dès l'an 1273. & même auparavant, mais que depuis on a quelque fois appellée la rue St Julien, parce qu'elle tient à l'Hopital même de St Julien, du moins à des maiſons qui lui appartiennent.

La rue des trois Chandeliers a eu trois noms: en 1246. elle s'appelloit la rue Orillon, enſuite la rue Sac-à-lie, pour être preſque vis-à-vis de la rue Sac-à-lie que le peuple nomme Zacharie, & en 1379 & 1421. la rue Thibault aux-broches; qui eſt apparemment le nom de quelque Rotiſſeur celebre, & de celui peut-être, qui le premier a établi une Rotiſſerie dans cette rue, & dans celle de la Huchette; le nom de la rue des trois chandeliers lui vient d'une maiſon nommée la Maiſon des trois Chandeliers en 1366.

La rue du Chantier, celle du Chaume, & des Enfans-rouges, ne compoſoient autrefois qu'une ſeule rue, qu'on appelloit la rue du Chantier du Temple, à cauſe que les Templiers y avoient un Chantier au coin de la rue du Chaume, & de celle des Quatre-Fils à l'endroit où eſt maintenant une cour de l'Hotel de Guiſe, avec le tems elle a bien eu d'autres noms, comme ayant été coupée & diviſée en pluſieurs rues: en 1291. on la nommoit la rue du Chaulme, depuis la rue des Quatre-Fils juſqu'à celle des Blancs-manteaux. Un peu après que Philippe le Bel eut permis au Grand-Maître du Temple d'y faire une porte de Ville, depuis la rue des Quatre-Fils juſqu'à la rue de Paradis, on l'appella tantôt la rue de la Porte-neuve, tantôt la Rue-neuve-poterne, tantôt la Rue d'outre la porte-neuve, tantôt la Rue outre la porte-neuve, tantôt la rue du Chaume, tantôt enfin la rue de la porte du Chaulme.

Quand on eut abbatu cette porte, elle reprit ſon nom de la rue du Chaulme, juſqu'à la rue des Blancs-manteaux, & porta encore quelquefois, ſur tout en 1545. celui de la rue du Viel-braque, à raiſon qu'elle paſſoit devant la Chapelle de Braque dont je parlois tout maintenant; enfin l'Hopital des Enfans-rouges ne fut pas plutôt fondé qu'on l'appella la rue des Enfans-rouges ſavoir depuis la porte de cet Hopital, juſqu'à la rue Paſtourelle: & quant à celui de la rue du Chaulme, elle ne le retint que depuis là, juſqu'à la rue des Quatre-Fils: & à celle de l'Echelle du Temple, & quoiqu'en 1598. le Prevôt de Paris, à la requête du Grand-Prieur de France, ordonnât que l'enchere d'un logis de cette rue ſeroit reformée, portant qu'il étoit bâti à la rue des Enfans-rouges, appellée anciennement la rue du Grand-chantier, & qu'à la place, on mettroit aſſis dans la rue du Grand-chantier, tout devant les Enfans-rouges, nonobſtant cela, on n'a pas laiſſé de l'appeller à l'ordinaire, la rue des Enfans-rouges, malgré le Grand-Prieur & le Prevôt de Paris, tant l'autorité eſt foible quand elle veut s'oppoſer à l'uſage.

En 1320. & 1386. la rue du Chantre, d'un bout à la rue St Honoré, & à la place du Louvre, ſe nommoit la rue au Chantre.

La rue St Nicolas du Chardonnet s'appelle ainſi à cauſe de l'Egliſe St Nicolas fondée à l'un de ſes bouts, & du Fief du Chardonnet, où cette rue & cette Paroiſſe ſont ſituées toutes deux.

Du reſte le nom du Chardonnet vient d'un certain terroir en friche rempli de chardons, qui couvroit un grand eſpace de ce quartier là: ſi le peuple dit la rue du Chardonneret, & St Nicolas du Chardonneret, c'eſt que le petit oiſeau qui porte ce nom là lui eſt plus connu que le mot de Chardonnet. Peut-être au reſte, eſt-ce la premiere & la ſeule rue de Paris, où il n'a pas cherché la brieveté: cependant il faut prononcer la rue St Nicolas du Chardonnet, & non pas du Chardonneret, tant à cauſe de la raiſon que j'en viens de donner, que parce que dans les chartes du douze & treiziéme ſiecle, le Fief eſt nommé *Cardunetum* & *Cardinetum* en Latin, & dans un titre en François de l'année 1460. il eſt appellé Cardonnay, & dans d'autres plus nouveaux Chardonnet.

La rue Charlot, ou la rue d'Angoumois, & toutes les autres rues des environs ont été bordées de maiſons par Claude Charlot, pauvre payſan de Languedoc que de nos jours la fortune a nourri, engraiſſé & étouffé entre ſes bras, puiſqu'enfin d'Adjudicataire general des Gabelles & des cinq groſſes Fermes, & de Seigneur du Duché de Fronta, il eſt retombé mort dans la boue d'où la fortune l'avoit tiré.

La rue Chartiere s'appelloit en 1300. la rue de la Charretiere, elle a ſon bout devant le Puits-certain au mont St Hilaire, & l'autre à la rue de Reims.

La rue Chaſſemidi ſe nommoit anciennement la rue des Vieilles-tuilleries à cauſe qu'il y a eu là de tout tems des tuilleries, comme il y en a encore: on l'appelle maintenant la rue Chaſſe-midi, au lieu de la rue Cherche-midi, qui étoit le nom d'une enſeigne que je penſe y avoir vu, où ſe voyoit peint un quadrant, & des gens qui y cherchoient midi à quatorze heures. Ce nom tout corrompu & faux qu'il eſt, plaît ſi fort à ceux du faux-bourg St Germain, où cette rue eſt ſituée, qu'ils l'ont tranſporté aux Filles de la Congregation Notre-Dame, qui y ont un Monaſtere, en ſorte qu'on ne les connoît point à Paris ſous d'autre nom que ſous celui des Religieuſes du Chaſſe-midi. L'enſeigne après tout, a ſemblé ſi belle, qu'elle a été gravée & miſe à des almanachs tant de fois, qu'on ne voyoit autre choſe: & même on en a fait un proverbe: il cherche midi à quatorze heures, c'eſt un chercheur de midi à quatorze heures, en parlant de gens qui cherchent à reprendre quelque choſe mal à propos, où il n'y a rien à reprendre, ou qui s'embaraſſent pour des choſes qu'ils ne ſauroient avoir.

Qui croiroit Budé & Robertus Cenalis, il ne faut dire ni le grand ni le petit Chatelet, non plus que la rue du grand Chatelet & la rue du petit Chatelet; ce ſont diſent-ils des noms corrompus, & formés par le peuple ſur Chateau & Chaſtel qu'il entend, mais bien il faut prononcer & écrire le grand Carceret, le petit Carceret, la rue du grand Carceret, la rue du petit Carceret, comme venant de *Carcer* que le peuple n'entend pas, & qu'on a donné à ces lieux, & à ces rues, à raiſon des priſons qui y ſont.

Caſtellum hoc dixere Patres, niſi dicere mavis
Carcellum, modici quod ſignat carceris antrum.

dit un Poëte, du tems de Budé & de Cenalis: cette étymologie eſt ſi ſinguliere que je doute fort qu'elle ſoit reçue, cependant la rue du grand Chatelet ſe nomme autrement la rue St Leufroy.

La rue du Chat-blanc s'appelloit en 1300. la rue Jean-chat-blanc, en 1391. la ruelle Gille-chat-blanc, en 1432. la rue Chablanc, en 1436. la rue Gille-chat-blanc, en 1506. la ruelle Jean-chat-blanc, & dans de Chuyes, la petite rue des

Rats, à cauſe que la rue St Jaques de la boucherie, s'eſt long tems nommée la rue des Rats.

La rue du Chat qui peſche, s'appelloit en 1421. la rue de la Triperie, elle aboutit à la riviere, & à la rue de la Huchette.

La rue du Chevalier du Guet ſe nommoit en 1300. la rue Perrin-gaſcelin; en 1423. la rue Perrin-goſſelin, depuis la rue Perrin-joſſelin, en 1552. la rue Perrin-graſelin, & la rue Pierre-graſſelin, enfin la rue du Chevalier du Guet, parce que le Chevalier du Guet y a long tems logé dans une maiſon qui appartenoit au Roi, appellée communement la maiſon du Chevalier du Guet, pour laquelle il y eut procès en 1596. dont l'eſpece eſt ſi ſinguliere, que peut-être l'Arreſt ſervira de regle à l'avenir. En 1595. les Commiſſaires deputés par Edit du mois de Septembre de l'année 1591. pour la vente du Domaine, vendirent ce logis deux mille neuf cent ſoixante-ſix livres de principal, & deux cens nonante-ſix pour les deux ſols pour livre. Joſeph d'Eſtudiert de Vinolebach, qui l'avoit acheté le revendit par decret en 1596. à Thibault des Portes Secretaire du Roi, ſans faire mention des lots & ventes, à raiſon que les Commiſſaires le lui avoient vendu comme faiſant partie du Domaine du Roi, & ſans que Pierre de Gondy, Evêque de Paris & Cardinal qui en étoit Seigneur temporel s'opposât au decret: mais à peine des Portes en fut-il proprietaire, que le Cardinal le fait ajourner aux Requêtes du Palais, afin qu'il eut à lui montrer ſes lettres & ſes contrats d'acquiſition, & en même tems à lui payer les droits Seigneuriaux qui lui étoient dus, ſuivant la coutume de Paris. Ce different fut ſuivi de toutes les chicannes dont les Procureurs les plus artificieux ſont capables. Enfin en 1599. par Sentence du 16. Mai & par Arrêt du 14. Juillet 1618. l'Evêque de Paris gagna ſon procès avec dépens, & ainſi le logis rentra dans le patrimoine de l'Evêché d'où il avoit été retiré par le Roi & uni à ſon Domaine, pour loger le Chevalier du Guet.

Je n'avois pas deſſein de dire qu'en 1432. par Sentence du Chatelet on fit une loge à la rue du grand Chatelet devant l'Egliſe de St Leufroy afin d'y peſer le bled qu'on portoit moudre aux moulins du Pont aux Meuniers, & après y repeſer la farine, lorſqu'elle étoit moulue & le tout à cauſe des Meuniers dont chacun ſe plaignoit, ſi bien qu'un nommé Pierre Rouſſeau fut choiſi pour cette commiſſion, à qui on livra les poids du Roi, avec charge de tenir Regître tant du bled que des farines qui ſeroient peſées, & enfin pour ſon droit, il lui fut permis de prendre un tournois pour chaque ſeptier de bled & de mouture.

Je paſſe la rue du Chaume, parce qu'en parlant de la rue du Chantier, j'ai raporté tout ce que j'en ſavois.

La rue de la Chauſſeterie s'appelloit anciennement la rue aux Chats, & la rue de la place aux Chats, à raiſon qu'elle commence à une place de ce nom là: depuis on l'a nommée la rue de la Feronnerie, attendu qu'elle ſemble continuer la rue qui porte ce nom là: on l'appelle même quelquefois la rue St Honoré, à cauſe qu'on diroit qu'elle porte la rue St Honoré juſqu'à la rue de la Ferronnerie.

La rue des Chiens ou des Chieux va de la rue des Sept-voyes à celle de Jean-le-maître, dites des Cholets, elle ſe nommoit en 1416. la rue Maître-Jeharre.

La rue St Chriſtophle s'appelloit en 1224. la rue Regratiere, elle aboutit à la rue de la Juiverie & au parvis Notre-Dame.

La rue du Cigne en 1445. prenoit le nom de la ruelle Jehan-vigne, & dans le ſiecle paſſé celui de la rue au Cigne; de nos jours elle a pris celui qu'elle porte d'une maiſon nommée anciennement l'Hotel du Cigne qui y avoit été bâti dès l'an 1445. elle donne à la rue Mondétour, & à la rue St Denys, proche le cloître St Jaques de l'Hopital.

La rue St Claude a pris ſon nom de Claude de Guenegaud Tréſorier de l'épargne, qui y a demeuré le premier & y demeure encore; on l'appelle auſſi quelquefois la Rue-neuve des Minimes, à cauſe des Minimes & de la rue des

Minimes du voiſinage: maintenant elle ne porte ni l'un ni l'autre, & même n'a plus de nom, à raiſon que le Maréchal de Turenne, & ce même Guenegaud Tréſorier, qui logent & ſont proprietaires des places dont elle eſt bordée de l'autre côté ont agrandi leurs jardins de toutes ces places.

La rue de la Clef, quartier St André commence au coin de la rue de la Boucherie & finit au coin de la rue Macon, regardant la place du Pont-St-Michel, nommée ainſi à cauſe de Perinet le Clerc, qui jetta les clefs de la Ville par deſſus la porte de Buſſi, quand les Anglois entrerent dans Paris, & que la maiſon qui fait le coin, lui appartenoit qui fut raſée, & pour marque de ſa trahiſon ſa figure y eſt poſée ſur la borne. On comprend preſentement cette rue avec celle de St André dont elle fait le commencement.

Une autre rue de la Clef s'eſt tantôt appellée la rue de la Corne, tantôt la rue neuve St Medard, & même ſouvent a été confondue avec la rue Gracieuſe & la rue Tripelet ſous le nom de Ville-neuve St René ou du Clos du Chardonnet, parce qu'elles croiſent une grande piece de terre, qu'on nommoit ainſi avant l'année 1520. que l'on commença à la couvrir de rues & de maiſons, elle tient depuis la rue d'Orleans juſqu'à la rue des Copeaux.

La rue Cloche-perce de la rue St Antoine à la rue du Roi de Sicile, elle ſe nomme dans un ancien plan, & dans quantité de Papiers-terriers anciens la rue Renaud-le-Febvre qui eſt le nom de la rue qui conduit de la porte Baudets au Cimetiere St Jean; on la appellée enſuite la rue Cloche-perce, à cauſe d'une enſeigne de la cloche percée; & depuis huit ou dix ans, à l'occaſion d'une autre enſeigne de la Groſſe Margot, qu'a mis là un Tavernier fameux pour ſon bon vin, on l'a nommé la rue de la Groſſe-margot.

La rue Clopin, a pris ſon nom d'un logis qui y avoit été bâti dès l'an 1258. & qu'on appelloit alors la Grand'maiſon-Clopin, on l'a nommoit quelquefois la rue du Champ-gaillard, & enfin on l'a bouchée, & ouverte depuis peu comme je dirai autre part.

La rue des Cholets, de Jean-le-maître, ou de St Syphorien des vignes, quoique cette rue ait ces trois noms, on ne l'a connoît que ſous le nom des Cholets, à cauſe de la porte du College des Cholets qui ſe trouve au milieu: cette rue donne d'un côté dans la rue St Etienne des Grès, & de l'autre dans celle de Reims, ou de Bourgogne.

Nous avons deux rues du Coq qui ont eu d'autres noms, celle qui paſſe de la rue dela Verrerie à la rue de la Tixeranderie, a commencé en 1433. à prendre le nom qu'elle porte, & à quitter celui de la rue Audry-mallet & de la rue André-mallet qu'elle avoit eu juſques-là

Celle qui regne le long de la maiſon des Prêtres de l'Oratoire ſe nommoit en 1300. & 1399. la rue de Richebourc & la rue de Richebourg, du nom d'un Bourgeois dont la famille ſubſiſte encore aujourd'hui, depuis elle a été appellée la rue du Coq, à cauſe d'une maiſon qui a un coq pour enſeigne, & même au deſſus de la porte un coq en baſſe taille.

La rue Cocqheron ſe nommoit en 1552. la rue Cocqheron dite l'Egyptienne; & depuis la rue des Macqueron; auparavant la rue de la Juſſienne, ou de l'Egyptienne; & depuis à cauſe d'une autre rue du même nom qu'elle continuoit, où à l'entrée ſe voit une Chapelle dediée à Ste Marie Egyptienne. Cette rue au reſte, eſt appellée par Cenalis, dans la Hierarchie Françoiſe *Via Maqueheria* en Latin: & en François la rue Moqueheron.

La rue Cocquatrix, ſe nommoit autrefois la rue Fery de Paris, la rue des Hermites: & la rue des deux Hermites depuis ayant été coupée en deux, ces deux noms de Cocquatrix & des deux Hermites lui ont été donnés, dont l'un vient d'une enſeigne, & l'autre d'un homme aſſés celebre qui y avoit une maiſon nommée en 1300. *Domus Cocquatris contigua domui Marmoſetarum*: ſes deſcendans ſubſiſtent encore auſſi bien que ſon Fief, de même nom que lui, & qui conſiſte en pluſieurs maiſons ſituées de côté & d'autre en des rues differentes.

Du tems de Marot, au lieu de la rue Cocquilliere, on diſoit la rue Cocquil-

lart ; à cauſe d'une perſonne de ce nom-là, qui portoit dans ſes armes trois coquilles d'or, & même pour qui Marot fit l'Epitaphe ſuivante.

La mort eſt jeu pire qu'aux quilles
Ne qu'aux échets, ne qu'au quillard
A ce méchant jeu Cocquillart
Perdit ſa vie & ſes coquilles.

Le peuple des halles lui donnoit auparavant le nom de la rue Coquetiere ; parce que les coquetiers, c'eſt-à-dire, ceux qui font trafic d'œufs & de poulets, & qui les apportent aux halles, y arrivent par là. Claude Irſon ſemble être de cet avis, quand il dit que la rue Cocquilliere vient de cocquilles ; mais il ſe trompe auſſi-bien que les revendeurs des halles ; car elle a pris ſon nom de Pierre Cocquillier Bourgeois de Paris, qui en 1292. ou environ vendit à Gui de Dampierre, Comte de Flandre, un grand logis qu'il y avoit fait bâtir ; que ſi quelquefois on l'a nommé la rue Behaine, c'eſt à cauſe qu'elle paſſoit derriere l'Hotel des Rois de Boheme, nommé à preſent l'Hotel de Soiſſons ; & ſi outre ces noms, on l'appelloit encore plus ſouvent la rue de la porte au Cocquillier, c'eſt qu'il y avoit une porte de Ville qui la traverſoit, lorſque les murs de la Ville paſſoient par ce quartier-là.

La rue des Cocquilles, qui perce de la rue de la Verrerie à celle de la Tixeranderie, s'eſt long tems nommée la rue Jacques Gentien, la rue Gentien, & la ruelle Gentien, & quoique vers l'année 1487. on bâtit à un de ſes coins une maiſon ornée de cocquilles, & pour cela nommée l'Hotel des cocquilles : neanmoins elle n'avoit pas encore pris le nom de la rue des Cocquilles en 1506. ce qui fait juger que ſon premier nom vient de Jacques Gentien, & cela eſt tellement vrai que Guillaume Gentien, l'un de ſes deſcendans y demeuroit encore dans le logis de ſes peres en 1391. & qu'ainſi ſa preſence ſervoit beaucoup à maintenir le nom de Gentien à la rue, que ſon ancêtre lui avoit donné.

La rue du Cœur-volant, qui a un bout aux rues des Quatre-vents & des Mauvais-garçons, & de l'autre à la rue des Boucheries, a pris ſon nom d'une enſeigne qui lui fit perdre celui de la rue des Marguilliers qu'elle portoit, auſſi-bien que celui de la Blanche-oye qu'on lui donnoit en 1476.

La rue de la Colombe s'appelloit la rue de la Couronne en 1408. & la rue de la Coulombe en 1506. Elle aboutit rue d'Enfer & rue des Marmouzets.

La rue du Colombier, ſe nommoit en 1585. la rue du Pré aux Clercs : en ce tems-là on en fit l'alignement du côté de la riviere pour le couvrir de maiſons, & pour lors le Bailly de St Germain fit deffences, tant aux charretiers qu'aux marchands de chevaux de paſſer par là ; & de plus ordonna que la rue ſeroit fermée de barrieres par les deux bouts : de nos jours on l'a remplie de grands logis de l'autre côté.

Dans un titre qui eſt dans le Regiſtre du Tréſor des Chartes, cotté cinquante-ſix du Regne de Philippe le Long, des années 1317. 1318. & 1319. eſt un titre cotte huit-vingt-ſix au folio 79. lequel eſt une vente faite d'une maiſon, vigne, terre, & jardins, ſéant à St Germain des Prés, au lieu nommé le Colombier à Robert de Brionu Clerc, pour quatre cens livres, avec une autre maiſon à Notre-Dame des Champs.

La rue de Condé de notre tems a changé de nom par deux fois ; avant que Henri de Bourbon, Prince de Condé vint loger à l'Hotel de Gondy, on l'appelloit la rue neuve St Lambert : depuis qu'il a commencé à y demeurer, on l'a nommée la rue de Condé, & déja même, changeant ce nom, le peuple s'accoûtume à l'appeller la rue Princeſſe, à cauſe qu'en parlant du Prince de Condé, on ne le nomme point autrement que Monſieur le Prince, nom que de tout tems prennent les premiers Princes du ſang.

La rue de la Couroirie, qui aboutit rue St Martin, & rue Beaubourg, ſe nommoit en 1300. la rue de la Baudracrie : en 1373. 1426. & 1432. la rue de

la Plaſtriere, après la rue de la Baudroirie ; que ſi depuis peu on l'appelle la rue de la Couroirie, c'eſt qu'il n'y a guere qu'elle eſt habitée par des Corroyeurs.

La rue des Cordeliers s'eſt nommée anciennement la rue St Germain, parce qu'elle tient à la rue & au faux-bourg St Germain, & ſi en 1255. qu'on fonda le College des Premontrés, on l'appelloit la rue aux étuves, ce ne fut que pendant quelques années, & lors qu'il y avoit des étuviſtes. Elle finit à la rue de la Harpe.

La rue de la Corderie, ſe nommoit autrefois la rue Boyer : la rue Cordiere, la rue des Corderies, & même la rue de la Corderie, dont je viens de parler, ont ſervi ſi long-tems aux Cordiers à filer leurs cordes, que tels noms leur ont été donnés à cauſe d'eux Elle finit à la rue neuve St Roch.

La rue de la vieille Cordonnerie en 1432. étoit appellée la rue de la Cordouennerie, & dans le ſiécle paſſé la rue de la Cordouannerie, comme n'étant alors habitée que par des faiſeurs ou vendeurs de cuir & de ſouliers, que le peuple a nommé depuis cordonniers par ſyncope, & pour rendre le mot plus doux ; car anciennement on les appelloit cordouanniers, même c'eſt le nom que leur donne Philippe de Comines, à cauſe que le premier cuir dont les François ſe ſervoient pour leurs ſouliers, venoit de Cordoue, & pour cela qu'on appelloit Cordouan. Preſentement cette rue eſt la rue des Foureurs, depuis que les cordonniers ont fait place aux pelletiers, que le peuple appelle foureurs ; & quoique ces ſortes de marchands trouvent fort mauvais qu'on leur donne un tel nom, & même à leur rue, le peuple ne ſe corrige point pour cela, mais auſſi n'empêche-t-il pas qu'ils ne s'appellent Pelletiers entre eux.

La rue de la Coſſonnerie aboutit rue St Denys, & aux pilliers des poitiers d'etain, quartier de la halle : dans le douziéme ſiecle elle avoit nom *via cochoneria*, en 1330. la rue de la Coçonnerie : en 1425. & 1552. la rue de la Cochonnerie, & *porcularia* : dans la Hierarchie Françoiſe de Robertus Cenalis ; tellement qu'il ſemble qu'autrefois on y ait tenu le marché aux cochons, & de la volaille, ou qu'elle ait été long-tems habitée par des chaircutiers & des poulaillers ; car anciennement coſſonniers & coſſonnerie vouloient dire la même choſe que poulaillers & poulaillerie ; j'aprens même de quelques vieillards qu'à certains jours de la ſemaine on y tenoit un marché de cochons & de volailles, & de plus ils m'ont aſſuré qu'étant jeunes, ils y ont vû étaler dans des panniers, & ſur le pavé des poulets, des chapons, & tout le reſte que les poulaillers d'aujourd'hui ont étalé ſur le pavé & dans leurs panniers à la vallée de miſere, & depuis, le long du quai des Auguſtins. Enfin j'ai lu dans le livre rouge neuf du Procureur du Roi une Ordonnance, qui deffend, tant aux rotiſſeurs, qu'aux autres marchands qui venoient étaler à la rue de la Coſſonnerie, d'aller avant l'heure au-devant des marchandiſes.

La rue Coupeaux, à l'entrée du faux-bourg St Marcel, s'eſt appellée long-tems la Chauciée, la Chauſſée, la rue Coipeaulx, la rue Coupeaulx & Coupeaux, peu de tems après la rue Champeaux & la rue de Meſmes, à cauſe de Jean-Jaques de Meſmes, Lieutenant Civil, proprietaire de l'Hotel du Séjour d'Orleans, bâti dans cette rue. Quant à tous ces noms de Coupeaux écrits differemment, ils viennent de celui d'un grand territoire où elle eſt ſituée & où étoit un moulin, une butte, & un Hotel appellé l'Hotel de Coupeaux, la Butte de Coupeaux, le Moulin de Coupeaux, & le moulin du Cupers, du tems de Gilduin premier Abbé de St Victor.

Le nombre des rues qui portent & portoient autrefois le nom de Cour à Paris, eſt preſque infini, les unes étoient & ſont encore des logis accompagnés d'une cour, comme la Cour-boulard, ou la Petite-chaiſe à la rue Planche-mibrai, la Cour turcat, qui ſubſiſtoit encore en 1552. dans la rue Mont-martre, la Cour-baſile en la rue du Bouloir que Robert Cenalis appelle la cour Baille & *curto ballenſis*, en corrompant à ſon ordinaire, preſque tous les noms de nos rues dans ſa Hierarchie. Les autres ſont des culs-de-ſacs, tels que la

Cour

cour de Rouen, la cour des Bœufs, la cour des Jeſuites, les deux cours Ste Catherine, dont l'une ſe nommoit en 1552. la Ruelle aux vifs qui tient à l'Hopital Ste Catherine, l'autre conduit à un jardin appellé autrefois le Preſſoir, où les Religieuſes de Ste Catherine vont prendre l'air, la cour Baſton, ou la rue de Sourdis, qu'on a qualifiée la rue du Coup-de bâton, la rue du Col-de-bâton, & la rue du Col de-baſcon; la cour Oris que quelques uns appellent, ſans raiſon la Cour du Roi, & dont le nom vient peut-être d'un certain Pierre d'Oris General des Finances de Louis XI. qui pendant que le Duc de Berry, le Comte de Charolois, & autres bloquoient Paris en 1465. ſe rendit au Duc de Berry; la cour le For, ou le Four aux Dames, que Gombouſt nomme la rue de la Haumerie. Les autres lieux de ce nom-là ſont habités, par des gueux & par de pauvres artiſans & gagne-deniers, comme la cour de Baviére près la porte St Marceau, la cour de la Boucherie St Honoré, la cour de la Juſſienne, proche de Ste Marie-Egyptienne, la cour du Roi François, à la rue St Denys, près du Ponceau, la cour Gentien & la cour Briſſet à la rue de la Mortellerie, la cout St Eloi contre St Paul, la cour des Miracles, dont je ferai un diſcours à part au liv. v. Les autres étoient de petites rues fermées de portes par les deux bouts, ainſi que la cour Au-vilain; la rue Cour-du-more, la cour Feton, ou la rue des Cannettes; la Cour St Leufroi, la cour Me Robert de Paris, appellée la rue du Renard, la cour Pierre la Pie nommée la rue Virognon.

De tant de Cours au reſte, la rue Court-du-More, s'appelloit en 1330. la rue Palée: la rue Court au-vilain, le ſiecle paſſé la rue au vilain, depuis la rue de la Fauſſe-poterie, & la rue de la Fauſſe-Poterne. Et parce que les voleurs, après avoir volé dans la rue Beau-bourg & dans la rue St Martin, s'y retiroient, le voiſinage du conſentement du Prevôt des Marchands & Echevins la fit fermer par les deux bouts en 1559. comme elle étoit auparavant; & de plus en 1568. Robert Rouelle Conſeiller au Parlement, locataire à longues années de la maiſon bâtie au coin de la même rue en celle de St Martin, obtint pour ſoixante francs, permiſſion des Gouverneurs de l'Hopital St Julien, de dreſſer ſur cette rue la chambre qui la couvre encore aujourd'hui, & qui va du premier étage au jubé de l'Egliſe.

En 1300. & 1386. la rue de la Coutellerie ſe nommoit, juſqu'à la rue Planche-mibray, la rue des Commendareſſes & la rue des Recommendareſſes, & non pas la rue de Recommandareſſes qui eſt le nom que le peuple donne à ces femmes ou matrones, qui ſe mêlent de trouver condition aux ſervantes & aux nourrices: mais depuis que les Couteliers y ont établi leur demeure, on la appellé d'abord la rue aux Couteliers, la rue de la Vannerie, & la rue Recommandareſſes & enfin la rue de la Courellerie, & la rue Haute-vannerie.

Le nom de la rue de la Coulture Ste Catherine & St Gervais viennent du mot Latin *Cultura*, & du François Coulture, dont le peuple ſe ſert au lieu de Culture, qui ſignifie un lieu champêtre qu'on cultive, ou qui a été cultivé. La premiére, fameuſe dans l'hiſtoire de Charles VI. par l'aſſaſſinat du Connetable de Cliſſon & par la maiſon du Boulanger qui lui ſauva la vie, & où le Roi & toute la Cour l'allerent voir & plaindre ſon malheur: elle ſe nomme la rue de la Coulture Ste Catherine, parce qu'elle traverſe des terres qui appartiennent à des Religieux qu'on appelle plus ſouvent les Religieux de la Coulture Ste Catherine, & les Religieux de Ste Catherine, que les Religieux de Ste Catherine du Val des Ecoliers, bien que ce ſoit le nom qu'on leur devroit donner. La ſeconde ſe nomme la rue de la Coulture St Gervais, à cauſe qu'elle paſſe dans un lieu dont les Religieuſes Hoſpitalieres de St Anaſtaſe, dites de St Gervais, ſont Dames foncieres, après en avoir été long-tems proprietaires.

La rue Clopin eſt au haut de la rue d'Arras, aboutiſſant dans la rue Bordelle, vis-à-vis la rue des Prêtres de St Etienne du Mont, il y a une traverſe nouvellement faite au haut de la rue d'Arras, qui rend dans la rue des foſſés St Marcel, juſqu'à celle de St Victor, vis-à-vis les Religieuſes Angloiſes & qui aboutit à l'entrée de ladite rue Clopin.

La rue de la Croix blanche ſe nommoit en 1368, & même ſe nomme encore de nos jours, la rue Anquetin le Faucheur, & je penſe qu'elle n'auroit pas changé ſon ancien nom, ſans un cabaret où pendoit pour enſeigne la Croix blanche, que je crois avoir vu à l'un de ſes coins, elle donne d'un bout dans la vieille rue du Temple, & de l'autre au coin de la rue Bourtibourg.

La rue Ste Croix de la Bretonnerie, traverſe un vaſte eſpace de terre appellé anciennement, le Champ-aux Bretons, à raiſon peut-être de quelques Bretons, ou de quelques perſonnes nommées Breton qui y demeuroient.

Galleran Breton, porteur & Orange ſa femme y logeoient en 1260. Mathieu Breton, & Guillaume Breton, Chapelain de St Jean en Greve, y avoient leurs maiſons en 1299. & dans le treiziéme ſiecle, elle s'appelloit tantôt la rue du Champ-aux-Bretons & la rue du Champ des Bretons, tantôt la Bretonnerie, la rue Bretonnerie, tantôt la grande Bretonnerie, la rue de la grande Bretonnerie, & depuis que les Religieux s'y ſont établis, on l'a nommée la rue Ste Croix de la Bretonnerie.

La rue du Crucifix St Jaques portoit autrefois le nom de la rue de la Vannerie, puis en 1508. celui de la rue du Porche St Jaques, mais un Crucifix de cuivre dreſſé contre l'un de ſes coins, & couvert d'un dais de bois eſt cauſe qu'elle a changé ſon ancien & premier nom, en celui de la rue du Crucifix St Jaques.

La rue Notre-Dame des Victoires, avant que de nos jours on l'enfermât dans la Ville, s appelloit le Chemin-herbu, mais depuis qu'une enſeigne haute en couleur, eut été pendue à l'une de ſes maiſons où la Vierge ſous le nom de Notre-Dame des Victoires eſt repreſentée, auſſitôt elle quitta ſon premier nom pour prendre celui-ci: le peuple neanmoins qui aime la brievété le trouvant trop long & voulant le racourcir, l'appelle quelquefois la rue des Victoires, & même commence à la nommer la rue des Petits-peres, & la rue des Petits-Auguſtins, à cauſe que les Auguſtins déchauſſés, qu'il appelle tantôt les petits Auguſtins & tantôt les petits Peres, y ont leur Couvent qui en occupe une partie.

D.

LA Rue-neuve-Notre-Dame a eu anciennement d'autres noms, d'abord elle s'eſt appellée la Rue-neuve Ste Geneviéve, la rue de Ste Geneviéve parce qu'elle paſſe devant l'Egliſe de Ste Geneviéve des Ardents: enſuite la rue de Notre-Dame, à cauſe qu'elle conduit au parvis, & au grand portail de Notre-Dame, & enfin la Rue-neuve-Notre-Dame, lorſque Maurice Evêque de Paris, la fit rebâtir tout de nouveau, en 1163. & 1164.

On s'étonne, & non ſans raiſon, pourquoi on ne l'a point nommée la rue de l'Hotel-Dieu, puiſque non ſeulement ce grand Hopital eſt placé là: mais encore parce qu'il eſt de plus ancienne fondation que Ste Geneviéve, & même qu'il a beaucoup plus de reputation, & n'eſt guere moins vieux que Notre-Dame, s'il en faut croire ſes Adminiſtrateurs.

Il y auroit lieu de s'étonner, ce ſemble, de voir que cette rue, toute vieille qu'elle eſt, conſerve encore depuis cinq cens ans le titre de Neuve. La choſe pourtant n'eſt pas bien ſurprenante: le Pont-neuf, malgré tant de ponts de pierre & ſi beaux qui ont été conſtruits à Paris depuis lui, n'a point changé de nom pour cela, & on l'appelle toujours ainſi comme s'il venoit d'être fait: le marché-neuf ſon voiſin, & qui étoit ce qu'il eſt bien auparavant, eſt toujours le marché-neuf: mais ſur tout la rue neuve St Merry eſt remarquable qui peut-être n'eſt pas plus neuve que la rue neuve Notre-Dame.

Depuis & du tems de Louis XIII. mais Dauphin, Henri IV. fit ouvrir la rue Dauphine au travers du Monaſtere des Auguſtins, & bien-tôt après par ſon

ordre la Place Dauphine fut encore bâtie, toutes deux nommées ainſi, à cauſe de l'exceſſive joie de toute la France de ſe voir un Dauphin, ce qui n'avoit point été vu ſous les Regnes de François II Charles IX. ni Henri III.

On donna auſſi pour la même raiſon à la rue d'Anjou, & à la rue Chriſtine qu'on fit auprès, ces deux noms à cauſe de Gaſton-Jean-Batiſte de France, pour lors Duc d'Anjou, & après Duc d'Orleans, & de Chriſtine de France, depuis Ducheſſe de Savoie, enfans d'Henri IV.

La rue St Denys anciennement & très-long tems, s'eſt appellée la Grand'-rue comme par excellence. En 1273. elle ſe nommoit encore *Magnus vicus*, & quelquefois la Chauſſée St Denys, ainſi que la rue St Martin, la rue St Antoine la rue St Honoré & la rue St Jaques, qu'on appelloit alors & depuis la chauſſée St Jaques, la chauſſée St Honoré, la chauſſée St Antoine, la chauſſée St Martin. Quantité de gens au reſte, s'imaginent avec le peuple, que ce mot de chauſſée qui leur a été donné par nos anciens, ne veut dire là autre choſe que ce que nous entendons quand nous parlons d'étangs, ſavoir des levées faites de pierres, de terres & de boues ſimplement. Mais quelques Savans & d'un merite extraordinaire, bien loin d'être de cet avis, croyent qu'il eſt emprunté de ces grands chemins militaires de la Gaule Belgique, qu'on nomme par abus les Chauſſées de Brunehault, & qu'on devroit appeller les Grands-chemins ou Chauſſées d'Agrippa; car il ne faut pas s'en raporter à Paſquier, qui veut que chauſſée viennent de hauſſer, de même que levée vient de lever; ou même encore ſe figurer avec beaucoup d'autres, que les chauſſées de Brunehault, la chauſſée St Denys, la chauſſée St Martin, & les autres ayent été nommées de la ſorte, à cauſe que les pierres & les cailloux dont on les avoit pavées étoient liées avec de la chaux: tout au contraire je penſe (& en cela j'ai les Savans pour moi) que comme *callis* vient de *callo pecudum perduratur* ſelon Iſidore, de même chauſſée vient de *calces* la plante des pieds dont les chemins ſont batus tellement que de *calces* a été formé *calecia*, *calecata*, *calciata* en Latin, & de là le mot de chauſſée en François : & parce qu'il n'eſt parlé nulle part de la chauſſée St Denys, de la chauſſée St Jaques & des autres que depuis Philippe Auguſte qui fit paver Paris: je croi qu'on doit inferer de là qu'auparavant le nom de chauſſée ne leur étoit point donné, mais ſeulement depuis & lors que ces rues furent pavées : à raiſon qu'en cet état elles reſſembloient à ces grands chemins militaires des Romains, qu'on ne connoiſſoit que ſous le nom de Brunehault.

Quoi qu'il en ſoit, c'étoit avec grand ſujet qu'on appelloit la rue St Denys la Grand'-rue, car ſans difficulté non ſeulement elle a été durant pluſieurs ſiecles la ſeule grande rue du quartier que nous appellons la Ville: mais encore la ſeule qui conduiſoit à la Cité, en quoi conſiſtoit tout Paris: & même depuis ç'a été comme une autre rue triomphale par où nos Rois ont fait ordinairement leurs entrées magnifiques à leur avenement à la Couronne, après leur Sacre, à leurs mariages, ou retournant victorieux de leurs ennemis, & enfin depuis plus de neuf cens ans, c'eſt par là qu'après leur mort, on les a porté à l'Abbayie St Denys, où ſont leurs mauſolées.

Dirai-je après cela, que ceux qui aiment les beaux arts y regardent avec plaiſir deux-baſſes tailles de Me Ponce, l'un des plus renommés Sculpteurs du ſiecle paſſé, où il a repreſenté le combat de St George contre le dragon, & une Ste Anne, qui montre à lire à la Vierge; & que chacun y admire la fontaine St Innocent, conduite par Pierre Leſcot de Clagny & enrichie de basreliefs conduits & ſculpés par Jean Goujon, le plus excellent Sculpteur qu'il y ait jamais eu en France.

La rue des Déchargeurs s'eſt appellée long tems le Siege aux Déchargeurs, & la rue du Siege aux Déchargeurs. Elle aboutit aux coins des rues de la Ferronnerie & de la Chauſſetterie, & dans la rue des mauvaiſes paroles.

La rue des cinq Diamans, ſe nommoit en 1273. & 1300. *Corrigiaria*, en 1422. & 1431. la rue de la Couroirie, & en 1552. la rue de la Vieille-couroirie:

elle a un bout à la rue Aubri-le-Boucher, vers celle de Quimquempoix, & l'autre rue des Lombards.

La rue St Dominique s'appelle ainſi depuis l'an 1643. que les Jacobins, dont le Patriarche eſt St Dominique en obtinrent la permiſſion de l'Abbé de St Germain, & que par Sentence de ſon Bailly il leur fut permis de faire ſceller aux deux bouts de cette rue deux morceaux de marbre, où ſeroient ſculpés en gros caracteres la rue St Dominique, & au bas en plus petites lettres, jadis des Vaches; car auparavant on l'appelloit la rue des Vaches, la rue aux Vaches, le chemin aux Vaches, le chemin des Vaches, parce que les Vaches du Faux-bourg St Germain paſſoient par là pour aller paître au Pré aux Clercs.

La rue de la Vieille-draperie, vis-à-vis la rue des Marmouſets d'un bout, & de l'autre à la rue de la Barillerie, elle a pris ſon nom des Drapiers qui l'habitoient anciennement, & que Philippe Auguſte établit là, peut-être vers l'an 1183. dans vingt-quatre maiſons des Juifs qu'il venoit de chaſſer du Royaume.

Je n'ai pu encore trouver le tems que les Drapiers en ſortirent.

Je trouve ſeulement qu'en 1315. ceux dont les demeures étoient adoſſées contre la maiſon Prieurale & quelques reſtes du Monaſtere de St Barthelemi, les acheterent pour donner plus de profondeur à leurs logis, qui eſt tout ce que j'en ai pu decouvrir, elle fut élargie au commencement de l'autre ſiecle par le bout du côté de la Madeleine, & a été achevée en 1620.

E

EN parlant de la rue du Chantier, j'ai dit que la rue des Enfans-rouges, s'étoit autrefois nommée la rue du Chantier, & que par Sentence de l'année 1598. il fut deffendu de l'appeller autrement: mais je n'ai pas dit qu'on lui a donné les noms de la rue Richard, des Poulies, & de la Porte-fin ou Porte-foin, à cauſe d'un grand logis nommé l'Hotel Porte-foin.

Il ſe trouve dans Paris trois rues d'Enfer. Je ne ſai rien de celle de la rue St Victor. pour l'autre qui aboutit à une des portes du cloître Notre-Dame, elle s'appelloit en 1300. la grande rue St Landry ſur Liaue & depuis la rue du port St Landry.

Quant à la derniere qui va de la porte St Michel au bout du faux-bourg entre les Carmelites & les Chartreux, elle a eu trois ou quatre noms; en 1210. elle ſe nommoit le chemin d'Iſſy, parce qu'elle conduit à un village de ce nom-là; depuis on l'a appellée la rue de Vauvert, à cauſe d'un Chateau appellé ainſi, dont St Louis fit don aux Chartreux en 1259. après elle fut nommée la rue de la porte Gibard, à raiſon d'un moulin qu'on appelloit le Moulin-Gibard, ou plutôt Gibert, dreſſé près de là dans les champs: enfin vers l'an 1258. on commença à la nommer la rue de la porte d'Enfer, & la rue d'Enfer pour les raiſons que je rapporterai en parlant des ſuperſtitions.

En 1254. la rue des Eſcouſles, proche la rue du Roi de Sicile, vis-à-vis celle du Tiſon & en face de la rue des Roziers, ſe nommoit la rue de l'Eclofe.

La rue de l'Eſcuillerie, en 1449. étoit appellée le Cloître Ste Opportune,

En 1300. la rue deux Ecus avoit nom la rue Traverſaine, elle ſe trouve entre les rues de Grenelle, & des Prouvaires.

La rue des Ecrivains auſſi en 1300 ſe nommoit la rue de la Parcheminerie, & en 1483. la rue de la Pierre-au-lait, elle ſe trouve entre la rue des Arcis & celle de la Savonnerie.

Du reſte la rue des Ecrivains n'a pris le nom qu'elle porte, que vers la fin du treiziéme ſiecle, lorſque les Maîtres à écrire s'y retirerent, qu'on appelloit Ecrivains ſimplement & non pas Maîtres à écrire, ni Maîtres Ecrivains, &

même c'étoit celui que l'on prenoit encore en 1417. quand Nicolas Flamel, ſi celebre parmi les Hermetiques y mourut dans la maiſon qu'il avoit fait bâtir au coin de la rue Marivaux.

En 1484. la rue de l'Eſperon s'appelloit la rue Chaperon & la rue du Chaperon: elle a un bout dans la rue St André des Arts, & l'autre au coin du cul de ſac de la cour de Rouen, vis-à-vis la rue du Jardinet.

La rue St Eſtienne des Grès en 1219. ſe nommoit la rue des Grès ; d'autres l'appellent la rue St Eſtienne des Grecs, dont il ne faut pas s'étonner, puiſque Raoul de Preſles a bien oſé lui donner le nom de St Eſtienne des Gueux, & pretendre même que ſi on l'appelle autrement c'eſt par corruption.

Cependant elle ne ſe nomme ainſi qu'à cauſe d'une ancienne Egliſe du même nom qui ſe voit à l'un de ſes bouts, quoique pourtant Germain Millet Benedictin, & le ſavant Launoy, Docteur en Theologie ſoient en grande querelle là-deſſus, pour ne pas dire irreconciliables.

Millet touchant le nom de cette Egliſe & de la rue, pretendant que toutes deux s'appellent la rue & l'Egliſe St Eſtienne des Grecs, & l'autre au contraire prouvant par des actes paſſés en 1250. 1269. 1290. 1300. 1303. 1309. 1310. 1331. 1470. & 1514. que cette Egliſe ſe doit nommer *Eccleſia Sancti Stephani de Greſſibus*

En 1269. la ruelle des Vieilles-eſtuves, s'appelloit la rue Geoffroy Baynes, & *Vicus Gauffridi de Balneolis*, c'eſt celle qui a un bout à la rue des Deux-écus, & l'autre à la rue St Honoré.

En 1300. la rue des Eſtuves, ou Vieilles-eſtuves ; en 1443. elle ſe nommoit la rue des Eſtuves aux femmes, cette autre a un bout à la rue St Martin, & l'autre à la rue Beaubourg.

F

LA rue de la Femme ſans tête a pris ſon nom d'une enſeigne, où eſt repreſentée une femme qui n'a point de tête, tenant un verre à la main, avec ces paroles au deſſous, *Tout en eſt bon.*

On l'appelloit auparavant la rue Regratiere, à cauſe de François Le Regratier, Tréſorier des Cent-Suiſſes du Roi, & l'un des Entrepreneurs des ouvrages à achever dans l'Iſle Notre-Dame: choſe biſarre, cependant, quoique cette rue paſſe du quai d'Orleans au quai de Bourbon, à travers la rue St Louis qui la coupe en deux, & que l'enſeigne ſoit dans l'une des moitiés qui tient au quai de Boutbon, le peuple neanmoins donne le nom de Regratiere à cette moitié où eſt l'enſeigne, & celui de la Femme ſans tête à l'autre, où jamais l'enſeigne n'a été.

La rue Ferou, s'appelloit la rue Farou, ou la rue Ferrou, elle commence à s'appeller la rue des Prêtres, à cauſe que la plupart de ſes maiſons ſont occupées par des Prêtres de St Sulpice.

La rue du Fer-de-moulin ſe nommoit autrefois la rue du Comte-Boulogne, parce que les Comtes de Boulogne, y ont eu leurs Hotels. Depuis elle s'eſt appellée la rue Richebourg, nom qu'elle a communiqué à un petit pont ſur la riviere des Gobelins, qu'on a long-tems nommé le petit pont de Richebourg, appellé maintenant le pont aux Tripes, ſans bien d'autres noms qu'on lui a donné, dont il ſera parlé ailleurs.

La rue de la Ferronnerie, qui finit maintenant à la rue des Déchargeurs, s'étendoit en 1426. juſqu'aux piliers des Halles, & ſe nommoit en 1341. *Vicus Karronorum* en Latin, & en François la rue de la Charonnerie ; en 1432. c'étoit la rue de la Ferronnerie, & depuis c'a été la rue de la Ferronnerie, lorſque St Louis eut donné à de pauvres Ferrons, qui n'avoient pas moyen de louer

des boutiques, les places de l'autre côté qui tiennent aux charniers de St Innocent, & comme en 1474. il n'y en reſtoit plus que ſix, Louis XI. en fit don aux Marguilliers de la Paroiſſe, & leur permit de faire bâtir là les eſchoppes que nous y voyons encore pour la fondation de ſix enfans de chœur.

Au reſte comme cette rue étoit fort étroite, quoique des plus paſſantes de la Ville, Henri II. pour l'élargir ordonna que ces eſchoppes ſeroient raſées, ce qui bien loin d'être exécuté, au contraire depuis & même de nos jours, ſur tout en 1648. on les donna pour y conſtruire des maiſons qui l'auroient encore bien plus étrecie : mais comme déja on étoit après pour les bâtir, & qu'on alloit bouleverſer & renverſer les oſſemens qui rempliſſoient les Charniers du Cimetiere, tout le quartier en fut ſi allarmé qu'on eut bien de la peine à appaiſer l'émeute.

Je dirai ailleurs que ſi en 1554. ces eſchoppes euſſent été ruinées notre Henri le Grand n'auroit pas là été malheureuſement aſſaſſiné, comme il fut en 1610. Certains curieux de bas aloi, grands obſervateurs de choſes vaines, ont remarqué à ce propos que ce fut le quatorziéme de Mai que Henri II. ordonna que ces eſchoppes ſeroient démolies, que le quatorze Mai encore Ravaillac tua Henry IV. & qu'enfin Louis XIII. mourut le quatorze Mai.

La rue aux Fers, la rue aux Febvres & la rue du Fouarre, ſe nommoient en 1300. la rue aux Feures, vieux mot qui veut dire de la paille, ou Fouarre, autre mot preſque auſſi vieux que lui, mais plus connu à cauſe des payſans qui s'en ſervent en criant leur paille qu'ils amenent à Paris pour vendre; car quant à celui de Feure, il ſeroit mort & enterré il y a long tems, ſans le proverbe. Faire gerbe de Feure à Dieu. Autrement, mais mal. Faire barbe de Feure à Dieu qui ſe lit dans Rabelais & dans les autres vieux romans.

De ces trois rues au reſte la premiere tient au marché aux poirées, & ſemble faire partie des halles; on croit qu'elle a ſervi de marché, & que c'eſt pour cela qu'en 1297. on la nommoit la rue au Feure : en 1552. la rue au Feurre, près St Innocent : & en 1563 la rue au Fouarre près des halles.

Quant à la rue aux Febvres dans un titre du chapitre de Notre Dame, de l'an 1352. elle porte le nom de *Vicus Fabarum*. Juvenal des Urſins en 1416. l'appelle la rue aux Febvres, comme ſi en ce tems-là, & auparavant, c'eut été un lieu deſtiné pour vendre des feves. Un papier-terrier de St Eloi de l'année 1495. la nomme la rue au Feurre, & porte qu'il y avoit là une halle au bled qui appartenoit au Chapitre de Notre-Dame : un titre du Temple de l'année 1527. lui donne le nom de la rue aux Febves, près la rue Calendre : Robertus Cenalis l'appelle *via ad fabros* la rue aux Febvres, qui eſt ſon nom originaire, & qu'elle devroit avoir conſervé pour montrer que ſes premiers habitans étoient des forgerons; peut-être au reſte eſt-ce là le ſeul nom que ce Prelat ait reſtitué dans ſa Hierarchie, & de fait c'eſt un vieux mot qui ſubſiſte encore dans le nom d'Orfevre, & qui vient de *Faber*, par une converſion d'a en e, & de b en v, qui eſt fort ordinaire auſſi bien en Latin qu'en François, & dont Ciceron dans ſon Orateur, & Quintilien au premier livre rapportent quantité d'exemples. Au reſte cette rue paſſoit anciennement juſques dans le Marché-neuf, mais en 1458. le Curé & les Marguilliers de St Germain le vieil, acquirent la portion de cette rue qui paſſoit devant l'Egliſe, où ils bâtirent le grand & le petit portail, & c'eſt ce qui forme le cul-de-ſac dans la rue de la Calendre.

Pour la rue du Fouarre, en 1260. elle s'appelloit la rue des écoliers : en 1264. la rue des écolles : en 1300. la rue au Feure : en 1358. la rue au Feurre : ſous François I. la rue du Feurre, & depuis quelques années la rue du Fouarre. De ces noms, les deux plus vieux viennent des écoles des quatre Nations, bâties des deux côtés de la rue, & où alors, & même long-tems devant & depuis les écoliers avoient accoutumé de faire leurs Actes & leurs Aſſemblées.

Les autres lui ont été donnés à cauſe de la paille ou fouarre qu'on y vendoit ou qui ſervoit aux Ecoliers les jours de leurs aſſemblées & actions publiques, à enjoncher les Ecoles, ainſi qu'aux Ecoles de medecine, pour y aſſeoir les

Ecoliers, tandis que les Regens & Docteurs étoient assis dans des chaises & sur des sieges.

Cette rue au reste, par tout ce que je viens de dire, est fort celebre dans les œuvres de Dante, dans Petrarque, Joannes Major, Masson & Rabelais.

Petrarque l'appelle *fragosus straminum vicus*, comme s'il vouloit dire une rue où on fait grand bruit aux disputes de Philosophie.

Joannes Major & Masson en font mention comme d'un lieu où se faisoient les Actes de Philosophie.

Rabelais ajoute, & où on faisoit aussi les Actes de Rhetorique. Les Statuts du College de Justice faits en 1358., ordonnent que les Boursiers de ce College-là, qui au bout de six ans ne seront pas capables de soutenir un Acte à la rue du Fouarre seront chassés & privés de leur bourse.

Cette année-là même l'Université obtint permission de Charles Regent du Royaume, de faire mettre des portes aux deux bouts de cette rue, qui seroient fermées la nuit, afin d'empêcher les Ecoliers de venir faire là leurs ordures, & s'y divertir avec des femmes publiques.

En 1362. le Roi Jean donna deux arpens de bois de la Forêt de Fontainebleau pour faire ces portes; & en 1535. le Parlement ordonna qu'il seroit mis deux barrieres aux deux bouts de cette rue, pour empêcher les charrois de passer durant les leçons.

La rue St Fiacre, qui aboutit rue St Martin, se nommoit la rue du Figuier quand Gomboust fit son plan de Paris.

La rue des Filles-Dieu s'appelloit autrefois la Ruelle neuve dite l'Ursine.

En 1388. la rue des Quatre-fils avoit nom la rue des deux Portes, & en 1553. la rue de l'Echelle du Temple, à cause, sans doute, qu'elle la continue; & elle n'a pris celui des Quatre fils que depuis peu qu'on y a representé dans une enseigne les quatre Fils Aymond, ces paladins sortis tout armés d'un mechant Romancier.

En 1332. la rue du Foin qui traverse de la rue de la Harpe à la rue St Jaques, prenoit le nom de la Fennerie: depuis en 1382 & 1386. elle s'appella la rue au Foing: en 1388. & 1391. & 1407. la rue aux Moines de Cernay.

La rue du For aux-Dames étoit nommée en 1422. la ruelle du Four-aux-Dames; & maintenant quelques uns l'appellent la petite rue de la Heaumerie.

La rue de la Fausse aux chiens, ou cul-de-sac de la rue des Bourdonnois, s'appelloit en 1412. & 1418. la rue de la Charpenterie, aussi-bien que la rue de Bethisy.

La rue des Fossoyeurs avoit nom anciennement la rue du Fossoyeur, parce que le Fossoyeur du cimetiere de St Sulpice où elle aboutit, s'y tenoit.

La rue des Foureurs ne s'appelle ainsi que depuis peu de tems, que les Pelletiers ou Foureurs en occupent toutes les maisons: auparavant on la nommoit la rue de la Cordouannerie, & de la vieille Cordonnerie, comme j'ai dit ci-dessus.

La rue des Francs Bourgeois, s'est nommée long-tems, tantôt la rue vieille Barbette, tantôt les Poulies, tantôt la rue des Poulies, & tantôt la rue Richard des Poulies.

La rue Frepaux que le peuple appelle la rue Phelipeaux, s'appelloit autrefois la rue Frapault, & la rue Frappault. Elle aboutit rue de la Corderie d'un bout, & de l'autre à la rue Frepillon, au coin de la rue de la Croix.

La rue Frepillon, avoit nom anciennement la rue Ferpillon, la rue Ferpeillon, & en 1269 *Vicus Ferpillonis*. Elle aboutit rue de la Croix & rue du Puits de Rome, proche celle Omer, quartier St Nicolas des Champs.

Mais pour revenir aux rues des For-aux-Dames & des Francs Bourgeois, & ne point passer la rue des Fossez St Germain, les deux rues du Four, la rue du Four-basset, & les trois rues Françoises.

La rue du For-aux-Dames, est quelquefois appellée, comme il a été dit la rue du Four-aux-Dames, & la rue du Fort-aux-Dames par corruption, aussi

bien que le Four-l'Evêque, & le Fort-l'Evêque, aulieu de For-l'Evêque, qui vient de *Forum Epiſcopi*, ainſi que le For-aux-Dames de *Forum Dominarum*, parce que les Dames ou les Religieuſes de Mont-martre y exerçoient autrefois leur juriſdiction temporelle, & même y ont encore des priſons, ſi anciennes après tout au dire du peuple, qu'il y montre encore au grand pavillon, un cachot noir, où il prétend que St Denys Apôtre de la France, fut enfermé, & de plus une groſſe chaîne dont les Païens l'avoient garotté, ſans bien d'autres contes à dormir de bout dont il ſe repaît que je laiſſe là, pour retourner aux rues des Francs bourgeois.

Touchant ces rues, il ne m'a pas été poſſible de rien découvrir de celle du faux-bourg St Marceau, mais en recompenſe je ſai beaucoup de choſes de celle de la vieille rue du Temple.

En 1271. Jean Gennis & Louiſe ſa femme, donnerent aux Templiers vingt ſols pariſis de rente, que leur devoient certaines poulies, appartenantes à Ferry des Poulies, aſſiſes dans cette rue, qu'on nomme à cauſe de cela les Poulies, la rue des Poulies, la rue Ferry des Poulies, la rue Richard des Poulies, & les viés Poulies.

Vers l'an 1350. Jean Rouſſel & Alix ſa femme, bâtirent dans cette même rue vingt-quatre chambres contigues, & couvertes de tuiles, pour y retirer des pauvres; & en 1415. Pierre le Mazurier, & Jeanne ſa femme, fille de Jean Rouſſel, les donnerent au Grand-Prieur de France, avec ſeptante livres pariſis de rente, mais à condition d'y loger deux pauvres dans chacune, moyennant un denier par ſemaine, treize deniers en y entrant, & vingt-quatre en mourant.

Tant que ces maiſons ſubſiſterent, on les appella tantôt les maiſons de l'aumône, & les maiſons des aumônes, dites des Francs-bourgeois, tantôt les Petites-maiſons du Temple. Or en paſſant je ne ſai ſi ce n'eſt point de-là qu'eſt venu le nom de Petites-maiſons que nous donnons à l'Hopital St Germain des Prés; mais enfin je ſuis aſſuré que ceux qui demeuroient dans ces petites maiſons, étoient exemts, à cauſe de leur neceſſité, ou pour parler comme on faiſoit en ce tems-là, étoient francs & quittes de toutes taxes, tant des boues, des pauvres que des lanternes, à quoi ſont ſujets tous les Bourgeois de Paris, ce qui fut cauſe qu'on leur donna le nom de Francs-bourgeois, & que leur rue fut appellée la rue des Francs-bourgeois: & de ces Francs-bourgeois-là au reſte qui s'y retiroient encore au commencement de notre ſiecle, quelques-uns devinrent ſi honnêtes gens qu'on n'entendoit ſe plaindre d'autre choſe dans le voiſinage que de leurs violemens, de leurs brigandages, & de leurs meurtres.

La rue des Foſſés St Germain eſt une rue circulaire qui tient ſon nom & ſa figure tant du cloître & de l'Egliſe St Germain de l'Auxerrois, que des foſſés qu'elle couvre, & dont cette Egliſe fut dit-on environnée ou par ſes fondateurs, ou par les Normans, lorſqu'ils y firent leur fort en 886. contre les Pariſiens.

J'ai dit aſſés de choſes de la rue du Fouare, en parlant de la rue aux Fers, pour ne m'y pas arrêter davantage.

Pour les rues du Four il y en a deux: l'une aboutit devant St Euſtache, l'autre à la Croix-rouge du faux-bourg St Germain, & toutes deux ont été nommées de la ſorte, à cauſe des fours banaux de l'Evêque de Paris, & de l'Abbayie St Germain qui y étoient bâtis.

A l'égard de celle du faux-bourg St Germain, elle n'étoit pas encore pavée en 1551. non plus que les autres rues aux environs, quoique de tout tems, ce ſoit par là, & tous les jours qu'arrive à Paris un nombre infini de charois, & de bêtes à ſomme chargées de denrées & de marchandiſes, tant qu'enfin ſur les plaintes & les remontrances des habitans du faux-bourg, & de quelques marchands, le Prevôt de Paris condamna l'Abbé & les Religieux à les faire paver à leurs dépens: ceux-ci en ayant appellé à la Cour, par Arreſt du

du vingt-deux Janvier enſuivant, il fut ordonné que la dépenſe, tant de la part de la Ville que de l'Abbayie, en ſeroit faite à frais communs, à laquelle auſſi contribueroient ceux du faux-bourg : attendu que les rues étant très paſſantes, on ne les pavoit pas plus pour la commodité du public que pour celle des habitans.

Cet ouvrage après tout qui couta dix-huit mille francs, traîna ſi long tems, qu'en 1584. il étoit encore à achever, & ne l'auroit pas été ſi-tôt ſans le Roi qui commit alors le Preſident de la Guesle, avec Briſart & Feu, Conſeillers au Parlement pour contraindre les parties condamnées, c'eſt-à-dire tant les Bourgeois que le Corps de Ville & l'Abbayie à donner chacun leurs ſix-mille francs : & pour ce qui regardoit les Bourgeois, de les cotiſer à la rigueur, ſans avoir égard à leurs exemptions ni à leurs privileges; & qu'enfin ces deniers-là ſeroient trouvés promptement, & toutes les rues achevées de paver.

Pour la rue du Four près St Euſtache, voyés ci-après.

La rue du Four-baſſet, eſt une petite rue qui va de la rue aux Febvres à la rue de la Juiverie: mais ſi bien cachée par les maiſons voiſines en ſaillie, qui la couvrent preſque entierement, qu'on ne la trouve ni dans la guide des chemins de Paris, ni dans le plan de Gombouſt, & qu'à grande peine ſe fait-elle voir dans la rue aux Febvres, & celle de la Juiverie.

On m'a aſſuré que les Regîtres du tréſor de St Martial portent qu'elle fut faite au travers d'une grande maiſon qui penetroit de la rue de la Juiverie à celle aux Febvres, & que le proprietaire d'alors voulant en faire huit logis, pratiqua dans le milieu cette petite rue, & la donna à l'œuvre de cette Paroiſſe, afin de ſervir de paſſage au Curé, & même que ſon chemin fut plus court pour venir à l'Egliſe, lorſque de nuit il ſeroit obligé de porter Notre-Seigneur aux malades.

Si cela eſt, je ſuis aſſuré qu'elle eſt maintenant trop ſale pour un ſi ſaint uſage, & que les portes qui ſont encore à ces deux bouts, & qu'apparemment on fermoit autrefois, empêchent ſouvent le Curé de St Martial de ſe ſervir de cette commodité.

Enfin dans Paris nous avons deux rues Françoiſes, à qui ce nom fut donné, parce qu'elles furent faites ſous François I.

On fit celle de la rue Mauconſeil par ſon commandement, lorſqu'on vint à ruiner les Hotels d'Artois & de Bourgogne, pour les partager en pluſieurs places.

Dans un ancien plan elle porte le nom de la rue de Bourgogne, ailleurs tantôt elle prend celui de la Rue-neuve, tantôt celui de la Rue-neuve St François, & enfin celui de la rue Françoiſe.

Je ne ſai point d'où vient le nom de la rue Frepillon : je trouve ſeulement qu'en 1456. elle s'appelloit la rue de Frapillon.

La rue de la Fromagerie a pris ſon nom des marchands de fromage qui y demeuroient autrefois : anciennement elle étoit appellée la rue de la Vieille-fromagerie.

La rue des Fuſeaux, ſe nommoit en 1552. la rue des deux Fuſeaux, elle prend de la rue St Germain de l'Auxerrois, & aboutit au quai de la Megiſſerie.

G

LA rue de Gaillon s'appelloit en 1495. la ruelle-Michault Riegnault, & en 1521. la ruelle-Michault Regnault : en 1578. la rue de Gaillon. Les premiers de ces noms viennent d'un voiturier appellé Michel Reignaut qui logeoit à la rue de Gaillon en 1495. dans un grand logis accompagné de jardin, & que le peuple nommoit Michault Regnault, parce qu'en ce tems-là on diſoit Michault au lieu de Michel : que ſi Reignault paſſa en Regnault, c'eſt que celui-ci eſt moins rude, & même plus connu, à cauſe de St Regnauld.

Les autres noms ont été pris d'un logis appellé en 1578. la maiſon & l'Hotel de Gaillon qui en faiſoit le coin dont la principale entrée étoit dans la rue St Honoré.

On apprend des titres de St Roch, qu'en ce tems-là les habitans du quartier s'y aſſemblerent pluſieurs fois pour convenir entre eux des moyens de bâtir une Egliſe ſuccurſale, & qu'enfin en 1622. ils l'acheterent ſix mille cinq cens livres pour l'agrandiſſement de la Paroiſſe St Roch. Ce nouveau nom de Gaillon, au reſte, l'a ſi bien emporté ſur l'autre, que lorſque l'Egliſe St Roch n'étoit encore qu'une Chapelle érigée en l'honneur de Ste Suzanne, tantôt on la nommoit la Chapelle Ste Suzanne, dite Gaillon, tantôt la Chapelle de Gaillon ſimplement, & même d'ordinaire le Chapelain qui la deſervoit, étoit plutôt appellé Chapelain de la Chapelle de Gaillon que Chapelain de la Chapelle Ste Suzanne, dite Gaillon, ni que Chapelain de la Chapelle Ste Suzanne.

Le nom de la rue Galande, au commencement étoit celui de Garlande, nom que portoient les Seigneurs de Garlande qui y avoient des vignes, dont ils ſe deffirent peu à peu. Elle va depuis la place Maubert, juſqu'à la fontaine St Severin.

La rue des Mauvais-garçons, dans la rue des Boucheries, & aboutit à la rue de Buſſy au faux-bourg St Germain, a emprunté ſon nom d'une enſeigne.

Quant à l'autre qui va de la rue de la Verrerie, à celle de la Tixeranderie, on l'appelloit anciennement la rue Charteron, la rue Chartron, la ruelle Charteron, & la ruelle Charton : mais depuis que les Seigneurs de Craon eurent bâti leur Hotel au lieu où eſt maintenant le Cimetiere vert, on l'appella la rue de Craon, juſqu'au tems de Pierre de Craon, Chambellan & favori du Duc d'Orleans : car comme ce fut dans ce logis là qu'il ſe cacha avec d'autres déterminés pour aſſaſſiner le Conneſtable de Cliſſon cela fut cauſe que la rue changea encore de nom, & qu'elle fut appellée la rue des Mauvais-garçons ; l'Hotel même fut raſé par ordre du Roi, & la place donnée aux Marguilliers de St Jean, pour être convertie en Cimetiere.

La rue Garencée s'appelloit au vrai la rue Garencieres à cauſe de l'Hotel de Garancieres qui y étoit en 1541. elle donne d'un bout à la rue des Aveugles, & de l'autre à la rue de Vaugirard.

Le nom de la rue-neuve Ste Geneviéve, remontant à ſon origne, étoit le Clos Ste Geneviéve, & appartenoit à l'Abbé & aux Religieux. Je paſſe que dans cette rue-là dès l'an 1534. il y avoit un jeu de Paume nommé le Tripot des onze mille diables, qui depuis a changé ce nom fantaſque en celui de la Sphere.

La rue Geoffroy-Langevin, avoit nom en 1273. *Vicus ſine capite, qui vocatur cul-de-pet*: en 1389. une ruelle ſans bout nommé Cul-de-pet, & en 1445. la

rue du Cul-de-ſacq, à preſent elle a un bout dans la rue Beaubourg & l'autre à la rue Ste Avoye.

La rue Geoffroy-l'Aſnier en 1300. & 1386. étoit appellée la rue Frogier l'Aſnier, d'un bout au Port-au-foin, & de l'autre à la rue St Antoine.

Autrefois la rue St Germain ſe nommoit la Grand'-rue St André, à cauſe de l'Egliſe de St André des Arts.

La rue de Geſvres, qui aboutit au quai de la Megiſſerie d'un côté, & au pont Notre-Dame de l'autre, a reçu le ſien du Marquis de Geſvres Capitaine des Gardes du Corps, à qui le Roi donna la place où elle eſt ſituée.

On appelloit la rue Gilles-cœur en 1397. la rue Gui-le-Comte, depuis la rue du Batouer, & on croit que le nom de Gilles-cœur lui vient de quelqu'un des deſcendans de ce Jaques-cœur, le jouet de la fortune, & qui ſert d'un ſi bel exemple. Elle prend du quai des grands Auguſtins, à la rue St André des Arts.

Je ne ferai ici aucune mention ni de la rue de Glatigny, ni de celle des Gravilliers, pour avoir remarqué ailleurs tout ce qui s'en pouvoit dire.

La rue Gracieuſe, dite autrefois la Courtoiſe, qui eſt ſon premier nom, a changé de nom, dans le tems que Courtois & Gracieux étoient deux bons ſynonymes, & également uſités; mais depuis que Vaugelas, & le bon uſage ont rejetté Gracieux, ſans cette rue qui l'a adopté, & qui aide à le faire valoir, il ne ſeroit plus de miſe que chés les Peintres.

La rue Grenelle du faux-bourg St Germain, s'appelloit autrefois le chemin de Grenelles, & le chemin de Garnelle, à cauſe qu'elle conduit à une plaine à qui on a donné ces deux noms-là.

La rue de Grenelle du faux-bourg St Honoré ſe nommoit en 1269. *Vicus Henrici de Garnelle*, *Vicus Henrici de Guernelles*, en 1283. la rue de Guernelles en 1300. la rue de Garnelle, en 1552. & la rue de Garnelle. Elle a un bout à la rue Coquilliere & l'autre à la rue St Honoré.

Pour la rue Greneta, elle eſt ailleurs, où j'ai raporté tout ce que j'en ſavois.

La rue Grenier-St-Ladre, qui aboutit de la rue St Martin & à celle de Michel le Comte, ne s'eſt jamais nommée en Latin *Vicus Granarii ſancti Lazari*, mais *Vicus Guerneri à ſancto Lazaro*, & *Vicus Garneri à ſancto Lazaro*, quoiqu'en 1300. & 1388. on l'appellât la rue Grenier de St Ladre & qu'on la nomme encore ſouvent la rue Garnier St Ladre, ce qui fait voir que ſon vrai nom devroit être la rue Garnier St Lazare, & que ſi on ne la nomme pas ainſi, c'eſt que le peuple a fait Ladre de Lazare, & que depuis pluſieurs ſiecles, il dit St Ladre au lieu de St Lazare, nom qu'il donne generalement à tous les Hopitaux dediés à St Lazare, & fondés pour les ladres & lepreux.

Dans une fondation de St Symphorien de l'année 1207. un Bourgeois de Paris nommé *Garnetus de ſancto Lazaro* & Agnès ſa femme, donnerent à cette Egliſe une maiſon ſiſe devant la porte St Julien le pauvre, qui lui appartenoit, je n'oſerois aſſurer que c'eſt de ce Garnier là que notre rue a pris ſon nom; mais auſſi à cauſe de la reſſemblance des noms, n'oſerois-je le nier. Quoi qu'il en ſoit, dans le treſor de St Nicolas des Champs, j'ai vu un titre de l'an 1274. qui porte que cette Egliſe donna à rente à des particuliers une place de la rue Grenier St-Lazare.

En 1257. on nommoit la rue Grenier-ſur-l'eau, la rue André-ſur-l'eau en 1300. la rue Guernier deſſus liaue: en 1386. la rue Guernier-ſur-leau, & en 1410. la rue aux Bretons. Il y a grande apparence que le nom de Guernier-ſur-leau eſt celui qu'elle doit avoir, & qu'il vient d'un Bourgeois de Paris, appellé ainſi en 1241. qui pour la fondation de ſon anniverſaire, donna aux Templiers quelques maiſons qu'il avoit au chevet de l'Egliſe St Gervais, à l'endroit même où ſe trouve cette rue.

La rue Guerrin Boiſſeau, vis-à-vis le Prieuré de St Martin, avoit nom en

1297 & en 1300. la rue Guerin-Boucel, & *Vicus Guerneri Boucelli* en 1386. la rue Guerrin-Boiſſeau en 1391. la rue Guerin Boicel, & depuis, comme elle ſe nommoit d'abord la rue Guerin-Boiſſeau, d'un habitant de cette rue, dont Jean Boiſſeau Enlumineur du Roi eſt peut-être deſcendu. Il y a des titres de cette rue dès l'an 1269.

La rue Gueſpine ſe nommoit en 1386. la rue de la Gueſpine, & en 1423. la rue d'Agueſpine.

La rue St Guillaume s'appelle ainſi à cauſe de Guillaume le Roux, Notaire acquereur d'une partie des places que Louis XIII. donna en 1623. à Louis le Barbier en échange des ouvrages qu'il lui falloit faire pour renfermer dans une nouvelle clôture les faux-bourgs de St Honoré, de Montmartre & de la Ville-neuve.

Pour la rue Guillaume elle doit ſon nom à Guillaume le Pere, l'un des derniers Entrepreneurs de l'Isle Notre-Dame.

A l'égard de la rue Guillemin, quelque nouvelle qu'elle ſoit, ce n'eſt pas là ſon premier nom ; car elle s'appelloit auparavant la rue de la Corne nom qui lui fut donné à l'occaſion de quelque tête de cerf (que le peuple appelle Corne) ſcellée dans les murs de la maiſon qui en fait le coin, vers la rue du vieux Colombier; mais encore bien plus à cauſe d'une troupe de proſtituées accourues là d'abord pour s'y établir, dont le deſordre enfin fut ſi grand que comme cette rue eſt proche St Sulpice, & ſur le paſſage, tous ceux qui alloient à l'Egliſe en étoient extraordinairement ſcandaliſés ſi bien que Jaques Olier, Curé alors, perſonnage d'une haute pieté, s'en plaignit de ſorte au Prône, que ces femmes furent chaſſées, & le nom de la rue qui étoit la Corne changé en celui de Guillemin, parce qu'à l'endroit qu'elle couvre, il y avoit auparavant un grand jardin qui appartenoit à une famille de ce nom-là.

Pour le même ſujet on changea auſſi le nom de la rue voiſine, nommée de la Petite-Corne, & paralelle de la rue Guillemin, & prit ceux de la rue Beuriere, du Beurier, & de la rue des Beuriers; enſorte que par Sentence du Bailly de St Germain ce nom fut gravé ſur du marbre en lettres d'or, au coin de la rue de la Corne.

Et parce que ce mot de Guillemin eſt un peu proverbial, le peuple qui ſe plaît à tourner tout en raillerie, non content d'avoir ajouté au nom de Guillemin proprietaire du jardin, celui de Crocqueſolle, il l'a donné encore à la rue, de ſorte qu'il l'appelle plus ſouvent la rue Guillemin Crocqueſolle, que la rue Guillemin.

H

LA Rue du Ha-ha, eſt un cul de ſac qui n'eſt guere moins beau que la rue de la Ceriſaye ; mais qui a encore trompé bien plus de monde qu'elle : car il eſt long, large, rempli de portes cocheres, & comme il eſt placé dans la rue St Antoine à côté de la Place Royale, une infinité de perſonnes y ont été attrapées, penſant y aller par là; & parce qu'en ces ſortes de ſurpriſes, & lorſqu'on trouve tout le contraire de ce qu'on s'eſt imaginé, auſſi-tôt on s'écrie, ha ha.

On tient que c'eſt ce qui eſt cauſe que le peuple lui a donné ce nom. Il eſt certain qu'elle faiſoit autrefois partie de l'Hotel des Tournelles ; on y montre encore la Salle où mourut Henry II. du coup de lance qu'il reçut en joûtant contre Montgommery, à la rue St Antoine : & dans ce logis-là même où ſe voit cette Salle, eſt mort il y a quelques années Claude Midorge, l'un des premiers Mathematiciens de notre tems.

La rue du Harlay fut commencée en 1607.

La rue de la Harpe a été ainſi nommée à cauſe d'une enſeigne : le P. du Breuil aſsûre qu'elle s'appelloit auparavant la rue St Coſme, ſans dire d'où il l'a appris. Elle a un bout à la Porte St Michel, & l'autre à la rue de la Bouclerie.

La rue Hautefeuille avoit nom autrefois, la rue de la Barre, & on tient ſans fondement, comme je ferai voir ailleurs, qu'elle a pris ſon nom du Château d'un Seigneur de Hautefeuille, chef de la Famille de Ganelon, dont les Romanciers nous ont fait de ſi horribles peintures, & des contes ſi extravagans. Elle va depuis la rue des Cordeliers juſqu'à celle de St André des Arts.

La rue de la Haumerie, proche la rue de la vieille Monnoie, aboutit à la rue des Ecrivains, & à la rue St Denys ; elle emprunte ſon nom d'une maiſon où pendoit pour enſeigne le Heaume, & encore des Armuriers qui occupoient la plu-part des logis, dans le tems que nos peres donnoient le nom de heaume à un caſque, & aux armuriers celui de heaumiers.

La rue des deux Hermites s'eſt nommée la rue Cocatrix, la rue de la Confrairie, & la rue de l'Hermite.

Pour la rue de l'Herondelle elle a eu bien d'autres noms.

En 1222. on l'appelloit la rue d'Arrondelle en Laas, à cauſe qu'elle fait partie d'un territoire qui a ce nom-là, dont j'ai tant parlé.

En 1264. c'étoit la rue de l'Hyrandale ; en 1300. la rue de Hirondale : en 1386. la rue de Herondale ; en 1397. la rue d'Arrondelle : & enfin, ſelon quelques modernes, il la faut nommer la rue de la Rondelle ; parce que, diſent-ils, elle étoit habitée par des faiſeurs de rondelles ou de rondaches, du tems qu'on uſoit de cette ſorte d'armes.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur une opinion ſi nouvelle & ſi abſurde, l'ayant aſſez refutée à l'occaſion de la rue St André des Arts. Touchant le mot d'Herondelle, neanmoins il eſt à propos que je m'y arrête ici comme faiſant à mon ſujet pour ſavoir de quelle façon il doit être orthographié, & prononcé ; car peut-être le nom d'Herondelle qui d'abord a été donné à cette rue lui venoit-il de quelque enſeigne où cet oiſeau étoit peint.

Les uns donc qui preferent arondelle à hirondelle & herondelle, ſoutiennent que la rue devroit être nommée ainſi : l'Univerſité aime mieux hirondelle à cauſe de *hirundo* d'où il eſt pris, & qu'enfin, il faut ramener les choſes à leur origine, autant que l'on peut, & ſur tout, le François au Latin : d'autres même orthographient la rue de l'Herondelle, mais ce n'eſt que le peuple.

Vaugelas le grand maître de notre Langue & qui a traité cette queſtion le premier rejette arondelle abſolument, & prefere herondelle à hirondelle, pour être plus doux à l'oreille, ce que notre Langue cherche qui aime la douceur. La Mothe le Vayer au contraire, tient qu'arondelle eſt le meilleur de tous, & le prouve par nos livres Gaulois où on ſe ſert toûjours du mot d'arondelle, ce qu'on fait encore en Normandie ; & de cette opinion eſt auſſi l'illuſtre Patru autre grand maître pour la Langue, avec le Savant Guyet, fondés ſur l'autorité de Belleau, de Coëffeteau & d'Amyot : & de fait Amyot uſe toujours du mot d'arondelle ; Belleau même a fait une Ode de l'arondelle ; & enfin dans Coëffeteau nous liſons, *une arondelle ne fait pas le printems* : car quant à celui d'hirondelle Patru ne le peut ſouffrir comme étant purement Latin ; & prétend qu'il faut dire la Rue de l'Herondelle, parce que le peuple ne la connoît que par ce nom là ; le Prieur Guyet aſſûre que herondelle ne vaut rien, que hirondelle eſt un correctif d'herondelle, & nullement un mot naturel ; Balzac, & d'Ablancourt ſont oppoſés à Guyet & à Patru ; car quant à Balzac dans une de ſes Lettres qu'il écrit à Chapellain, nous trouvons. „ Il eſt beau- „ coup moins capable de diſcipline que ne ſont les rats & les hirondelles „ qu'on ne peut jamais aprivoiſer. Et d'Ablancourt enfin, dans ſon Miſantrope, dit. „ Son heritier laiſſe pleurer les autres qui bâilloient après moi

„ comme de petites hirondelles, & n'ont avalé que du vent.

La rue St Honoré ſe nommoit autrefois la chauſſée St Honoré, ainſi que la rue St Denys, & les autres grandes rues: quoique le nom qu'elle prend ne ſoit pas fort ancien, on ne ſait point comment on l'appelloit avant qu'on y eut bâti l'Egliſe St Honoré de qui elle l'a emprunté.

En 1423. on la nommoit la grande rue St Louis, depuis la Porte St Honoré juſques dans les Champs; c'eſt-à-dire, depuis la Boucherie St Honoré où étoit alors cette Porte; & peut-être avoit-elle ce nom là, à cauſe qu'elle commençoit à l'Hopital des Quinze-vingts que S. Louis a fondé.

Au reſte, c'eſt une des plus marchandes de Paris, ſurtout depuis le cimetiere S. Innocent juſqu'à St Honoré; non pas toujours des deux côtez à la fois; mais alternativement & avec interruption tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Et de fait depuis la rue des Déchargeurs, juſqu'à la rue Tirechape, ſes maiſons ſont habitées de ce côté-là par des riches drapiers qui les louent bien cherement, & dont les boutiques & les magaſins ſont pleins de marchandiſes & de draps de toutes les ſortes. De l'autre côté vis-à-vis, elle n'eſt occupée que par des Fripiers mal fournis, & autres ſemblables Artiſans qui ne font pas grand trafic, & qui louent peu leurs logis. Au contraire depuis là juſqu'à St Honoré le commerce paſſe le ruiſſeau, pour habiter le côté des Piliers des Halles, où les maiſons commencent à être auſſi cheres que le prix des autres qui leur ſont oppoſées diminue: tellement que depuis les Pilliers des Halles, juſqu'à la rue d'Orleans, ce ne ſont que gros marchands Drapiers, auſſi-bien fournis & auſſi achalandés que ceux dont je viens de parler: & depuis la rue d'Orleans juſqu'à la rue des Petits Champs, ce ſont tous riches Artiſans, dont les boutiques regorgent de marchandiſes, & quoique leurs maiſons ſoient plus petites, comme plus proportionnées à leur trafic, on n'y eſt pas logé à trop bon marché pour cela.

De ſavoir maintenant la raiſon de cette alternative de trafic ſi bizarre dans une même rue, à mon avis c'eſt une choſe auſſi difficile, que de dire pourquoi les Drapiers ſont ſortis de la rue de la vieille Draperie; les marchands Paſſementiers de la rue de la vielle monnoie; les Pelletiers de la rue de la vieille Pelleterie, & tant d'autres marchands & artiſans de tant de rues qui conſervent encore leur nom ou l'ont perdu.

La rue de la Huchette de l'Univerſité, ſe nommoit anciennement la rue de Laas, atendu qu'elle étoit ſituée dans le territoire de Laas dont j'ai parlé tant de fois; car c'eſt le nom qu'elle portoit encore en 1227. dans un bail à cens que les Religieux de Ste Genevieve firent de quelq'uune de ſes maiſons.

Depuis on l'a nommée, mais rarement la rue des Rotiſſeurs qui l'habitent en partie.

Pour l'autre nom de la Huchette, il eſt conſtant qu'il lui eſt venu d'une enſeigne pendue à l'une des maiſons qui appartenoit au Chapitre de Notre-Dame en 1388. & qu'en ce tems-là, auſſi-bien qu'en 1422. on appelloit l'Hôtel de la Huchette.

Depuis elle ne s'eſt point nommée autrement, & c'eſt le nom qu'on lui donnoit en 1580. quand par ſentence du Treſor 453. écus d'or trouvés dans les fondations de la maiſon de l'Annonciation furent partagés entre le Roy, Guillaume de la Croix proprietaire du logis, & Antoine Beuray Maçon, qui les avoit déterrés.

A l'égard de la rotiſſerie qui y eſt, dont les broches tournent preſque inceſſamment depuis une longue ſuite d'années, il ne faut pas oublier, ni l'étonnement qu'elle cauſa au Patriarche F. Bonaventure Calatagironne General des Cordeliers & Negotiateur de la Paix de Vervins, dont il n'étoit pas encore revenu lorſqu'il fut de retour en Italie, ne parlant d'autre beauté de Paris que de la rotiſſerie de la rue de la Huchette, & de celle de la rue aux Ouës. *Veramente*, diſoit-il, *queſte Rotiſſerie ſono coſa ſtupenda.*

Cette exclamation au reſte a plû ſi fort à l'Archidiacre Coſtart qu'il l'a preferé aux dits notables des Lacedemoniens en de certaines ſaiſons de l'année lorſqu'on a moins beſoin de ſageſſe que de joie, & de remede pour l'eſprit que pour la rate.

J

LA rue St Jacques en 1263. avoit nom la Grand rue outre petit Pont: en 1284. la Grand rue vers St Matelain : en 1323. la Grand rue St Jaques : en 1364. la rue St Jaques : en 1416. la Grand rue St Benoiſt le Bétourné, & la Grand rue d'outre petit Pont; auſſi a-t-elle été pendant pluſieurs ſiecles la ſeule grande rue, qui de tout ce vaſte quartier, qu'on appelle maintenant l'Univerſité, conduiſoit à Paris, nommé la Cité alors; ſi bien que juſqu'en 1378. qu'on réſolut de faire le Pont St Michel, il n'y avoit que la rue St Jaques, par où l'on vint à la Cité en droite ligne.

Au reſte le nom de St Jaques lui a été donné auſſi-bien que celui de Jacobins aux Religieux de St Dominique à cauſe d'une petite Chapelle dediée à St Jaques, que Jean Doyen de St Quentin, & l'Univerſité de Paris cederent à ces Dominicains ou Freres Prêcheurs, & qui dès-lors fut renfermée dans leur Monaſtere; que ſi quelquefois on l'appelloit encore la rue St Matelin; c'eſt qu'elle tenoit à une ancienne Chapelle dediée à St Mathurin dont le nom a paſſé aux Religieux Trinitaires autrement dits de la Ste Trinité ou de la Redemption des Captifs, auſſi-tôt qu'elle leur eut été donnée, & qu'ils y eurent bâti un Couvent; car depuis ce tems-là, on ne les connoît preſque plus en France, ſous d'autre nom que ſous celui des Mathurins, non plus que les Dominiquains ou Freres Prêcheurs, que ſous celui de Jacobins : tellement que deux petites Chapelles de la rue St Jaques qui n'ont plus de nom depuis quatre ou cinq cens ans, ont pû changer ceux de deux grands Ordres de la Chrétienté, & qui lui ſont le plus utiles.

La rue du Crucifix St Jaques s'appelloit anciennement la rue de la Vannerie, & la rue de l'Avoinerie; ſi on la nomme maintenant la rue du Crucifix St Jaques; c'eſt que contre l'un de ſes coins, a été élevé un Crucifix de cuivre couvert d'un dais, & qu'elle tient d'un bout à la rue St Jaques de la Boucherie, & de l'autre à l'une des portes de la Paroiſſe du quartier qui a ce nom-là.

Par un titre du Greffe de l'Hôtel de Ville du 24. Mai 1536. il paroît que c'étoit alors le nom de la rue St Jaques de la Boucherie, & que les charois qui y paſſoient continuellement en uſoient ſi ſouvent le pavé, qu'enfin ceux qui y demeuroient, ſe laſſant d'avoir ſans ceſſe la main à la bourſe pour contribuer à le reparer, ſupplierent le Prevôt des Marchands & les Echevins de charger la Ville auſſi-bien de la façon que du pavé; à quoi il fut répondu par le Corps de Ville que leur demande étoit de ſi grande importance qu'il ne la pouvoit accorder ſans une plus ample information.

La rue Jean Beauſire avoit nom auparavant la rue d'Eſpagne. Elle a un bout vers la Porte St Antoine devant la Baſtille, & l'autre au Rampart.

A l'endroit où la rue St Jean de Beauvais eſt ſituée, il y avoit autrefois un grand clos de vignes, qu'on appelloit le clos Bunel qui lui a donné ſon nom; nom qui lui eſt demeuré durant une longue ſuite d'années.

Pour celui de S. Jean de Beauvais elle l'a pris depuis la fondation du College & de ſa Chapelle qui eſt dediée à St Jean l'Evangeliſte. Or comme en 1525. le bruit étoit ſi grand dans cette rue, à cauſe des charettes, chariots, chevaux, vinaigriers, & meûniers qui paſſoient ſans ceſſe par là, & que les Profeſſeurs en Droit Canon ne pouvoient faire leurs Leçons; ſur leur plainte & le rapport d'un Conſeiller qui s'y tranſporta la Cour or-

donna qu'il ſeroit mis des barrieres aux endroits où il ſeroit à propos ſans pourtant boucher le paſſage aux charretiers, vinaigriers ni aux autres.

La rue St Jean de Latran, ſe nommoit en 1346. la rue de l'Hôpital, en 1423. la rue St Jean de Jeruſalem, & depuis 1585. ou environ la rue St Jean de Latran, à cauſe de l'Hôpital & de la Commanderie de St Jean de Latran qui en occupe une partie.

La rue Jean de l'Eſpine qui aboutit rue Jean Pain Mollet, & rue de la Vannerie Quartier de la Gréve, s'eſt appellée autrefois la rue de la Tonnellerie, & la rue du Carrefour Guillory; je ne ſai quand elle a commencé à prendre le nom qu'elle porte maintenant; je trouve ſeulement qu'en 1426. le Greffier Criminel du Parlement avoit nom Jean de l'Eſpine; & je doute ſi ce n'a pas été lui même ou quelqu'un de ſes devanciers appellé comme lui qui lui aient fait changer de nom.

La rue Jean Lointier a eu nom la rue Jean Loing-letier, & la rue Jean Lonctier: dans la Hierarchie de Cenalis, elle s'appelle *Via ad Joannem Ligularium*, la rue Jean Leguttier, autrement dite des Orfévres, ou des deux Portes, elle aboutit rue St Germain l'Auxerrois, & rue Bertin-poirée, près la rue des Lavandieres.

La rue Jean-pain-mollet, qui a un bout à la rue des Arcis, & l'autre à celle de Jean-de-l'épine, s'eſt nommée la rue du Croc; en 1263. étoit-là une maiſon, qui autrefois avoit appartenu à un Bourgeois nommé Jean-Pain-mollet. Elle eſt nommée *Vicus Joannis Pain-mollet* dans un titre du Regitre quarante-neuf du Treſor des Chartes de l'an 1313. titre 104. folio 45.

La rue Jean St Denys tient peut-être ſon nom de quelqu'un des Predeceſſeurs de Roger-St-Denys, Procureur au Parlement en 1418. Elle eſt proche la rue de Beauvais, aboutit rue St Honoré, & à la place du Louvre.

La rue de la Jouaillerie s'appelloit en 1300. la rue du chevet St Lieufroi, à cauſe qu'elle paſſoit au chevet d'une Egliſe dediée à St Leufroi, qui étoit une Paroiſſe, qui a été enclavée dans la priſon du Châtelet pour l'agrandir.

Maintenant on la nomme tantôt la rue du pont au Change, parce que quand le pont au Change fut brûlé, la plupart des Orfévres & Jouailliers qui y demeuroient, ſe retirerent dans cette rue, & en occuperent toutes les maiſons.

Corrozet & Bonfons diſent qu'elle a ſervi autrefois d'abreuvoir & d'égoût, & qu'y bâtiſſant les logis qui la bordent, on en trouva des fondemens. D'autres l'appellent encore de la vieille Chevalerie.

La rue du Jour en 1399. avoit nom la rue Raoul-Roiſſolle, & la rue Raoul-Riſſolle.

Depuis la rue Jean-le-maire, au lieu de la rue Jean-le-mire, à cauſe ſans doute, de Jean le Mire Chauffe-cire de la Chancellerie de France en 1434. qui y avoit établi ſa demeure; après elle s'eſt nommée la rue du Sejour du Roi, parce que Charles V. y a eu un manege, & une écurie, qu'on appelloit le Sejour du Roi, & qui alors étoit le nom ordinaire de ces ſortes de bâtimens & logis.

Enfin au lieu de la rue du Sejour du Roi, le peuple pour abreger, s'eſt contenté de dire la rue du Sejour, puis la rue du Jour.

La rue de Jouy s'appelle ainſi, à cauſe de l'Hotel que l'Abbé de Jouy y a eu preſque de tout tems, & qui n'a été aliené qu'en 1658. par Pierre de Bellievre qui en eſt Abbé Commendataire.

En 1300. & 1386. on lui donna deux noms pour en faire comme deux rues.

Depuis la rue St Antoine juſqu'au couvent des Beguines, où ſont maintenant les Religieuſes de l'*Ave Maria*; on la nomma la rue de Joy, & la rue de Jouy.

Depuis là juſqu'à la rue St Paul, elle eſt appellée la rue de la Fauſſe poterne, la rue de la Fauſſe poterne St Pol, à raiſon d'une petite porte de ville

dreſſée en cet endroit pour la commodité du quartier, & ouverte dans les murs qui fermoient Paris, & ont long-tems traverſé cette rue : maintenant elle a nom la rue des Prêtres, à l'occaſion de quelques Prêtres de St Paul qui y demeurent.

Les Juifs ont logé à Paris dans pluſieurs rues, outre la rue des Juifs, on croit qu'ils avoient encore la rue des Roſiers, la rue de la Juiverie, la rue Violette, la rue Tixeranderie, la rue St Bon, la Halle au bled, la grande & la petite Friperie, & même qu'ils étoient proprietaires des maiſons qui compoſoient toutes ces rues.

Je dirai ailleurs qu'ils tenoient leurs ſynagogues à la rue de la Tacherie, & au Cloître de St Jean, dans une vieille tour, nommée la tour du Pet-au-diable : leurs cimetieres étoient à la rue de la Harpe, & à la rue Galande : le moulin où ils faiſoient moudre leur bled, occupoit un lieu appellé les Chambres Maître Hugues, aſſis à côté de la rue de la Tannerie : ils avoient même une Iſle qui portoit le nom de l'Iſle aux Juifs, & qui fait partie maintenant de la place Dauphine.

Peut-être enfin ont-ils encore demeuré à la rue Judas, & que c'eſt pour cela qu'on lui a donné un nom ſi execrable.

Quoiqu'il en ſoit, les Templiers en 1281. vendirent cent ſoixante & dix livres pariſis un grand logis nommé la Tixeranderie, ſitué à la rue de la Tixeranderie d'aujourd'hui, près celle des deux Portes, & qui avoit appartenu, tant à Dieu-donné de Brie, Juif, qu'à Bonnevie ſon fils.

La rue de la Juiverie au reſte, s'appelloit en 1389. la rue de la vieille Juiverie, & en 1552. étoit occupée en partie par une halle nommée la Halle de Beauſſe, compoſée de dix-neuf maiſons. Les Juifs logeoient dans cette rue dès le tems de Philippe Auguſte.

Si jamais nom pour vouloir trop abreger, a été tout-à-fait corrompu, c'eſt celui que porte la rue de la Juſſienne, au lieu de dire la rue de l'Egyptienne, ou plutôt la rue de Ste Marie Egyptienne, qui eſt ſon vrai nom & qu'on ne lui a donné qu'à cauſe d'une Chapelle ainſi appellée, bâtie à un de ſes coins.

L

LA rue neuve St Lambert avoit nom autrefois la rue Neuve, preſentement on l'appelle la rue de Condé, à l'occaſion de l'Hotel de Condé qui y a été bâti : mais non pas toujours ; car quelquefois elle eſt auſſi nommée la rue Princeſſe, parce qu'en parlant du Prince de Condé qui y demeure, nous ne l'appellons guere que Monſieur le Prince.

La rue du Chevet St Landry, en 1388. ſe nommoit la rue du Port l'Evêque, à raiſon qu'elle conduiſoit pour lors à un Port de ce nom-là : depuis on l'a appellée la rue de la Poule, & la rue des Poulies. Et parce que ce nom de Landry me fait ici ſouvenir de celui de *Landreux*, vieux mot, bas, & le plus ſouvent ironique, dont on ſe ſert en parlant de quelque perſonne infirme, & qui traîne une vie languiſſante ; ce mot de Landreux, dis-je, ne viendroit-il point de Landry, comme ayant été donné premierement aux malades, qui venoient implorer l'aſſiſtance de ce Saint pour leur ſoulagement : mais que depuis par mocquerie on a transferé à ceux de la rue.

Dans un accord fait en 1273. entre Philippe le Hardi, & le Chapitre de St Merri la rue de la Lanterne, qui tient à celle des Aſſis, & que de Chuys appelle la rue de la Dentelle, ſe nomme *Ruella ſancti Boniti*. Dans des titres & des papiers-terriers de 1273. 1300. & 1400. elle ſe nomme la ruelle St Bon.

En 1457. l'autre rue de la Lanterne, au bout du Pont Notre-Dame, avoit nom la Planche St Denys de la Chartre ; parce qu'au bout il y avoit des planches ſur la riviere, comme à la rue de la Planche-mibrai, dont j'ai parlé.

Dans le ſiecle paſſé, c'étoit la rue du Moulin, à cauſe de la rue du Moulin ou des Hauts moulins du voiſinage.

J'ai dit que la rue St Leufroy s'appelle quelquefois la rue du grand Châtelet : elle a un bout ſous la voute vis-à-vis le marché de la porte de Paris, & l'autre au coin de la rue de Gêvres.

A la rue de la Levrette, Gombouſt donne le nom de Pernelle, qui s'appelloit en 1552. la rue des Trois-poiſſons.

En 1269. la rue de la Licorne, ſe nommoit en Latin *Vicus juxta Capiccium Monaſterii beatæ Mariæ Magdalenæ* ; en 1300. c'étoit la rue de la Madelaine : en 1340. & 1395. la rue des Oblayers : depuis la rue des Oublayers, la rue des Obliers, la rue des Oubliers, & jamais la rue des Oublieurs, quoique ce ſoit la même choſe.

De ces noms les premiers viennent de l'Egliſe de la Madelaine, qui tient à la rue de la Licorne ; les autres ſignifient des patiſſiers qui y ont demeuré autrefois fort long-tems, & qu'alors on appelloit plus ſouvent obliers, oblayers, & oublayers que patiſſiers, à raiſon peut-être que l'hoſtie nommée *oblata* par les Ecrivains Eccléſiaſtiques des derniers tems, eſt la plus noble piece de four qu'ils faſſent : outre qu'ils font auſſi des oublies, autre ouvrage de patiſſerie tout ſemblable, ce qui apparemment eſt cauſe, que le nom d'oublies leur a été donné. Ces ſortes d'artiſans au reſte, dans leurs anciens Statuts prennent les noms de patiſſiers, & d'oublayers, & ce n'eſt que depuis peu qu'ils ne prennent plus que le nom de patiſſiers, & qu'ils ont laiſſé celui d'oublayers à leurs compagnons, dont le peuple a fait oublieurs ; tellement qu'il ſe voit que d'*oblata* eſt venu oblaye, oblayers, oblieurs, mais qu'on prononçoit oublaye, oublayers, oublieurs, & de là le mot d'oublie, qui eſt demeuré auſſi-bien que celui d'oublieur.

Touchant le nom de la Licorne, il vient d'une maiſon, où pendoit pour enſeigne en 1397. une Unicorne, ainſi parloit-on en ce tems-là, ſi bien que cette rue ſe nommoit alors la rue de la Unicorne.

Cependant j'ai oui dire que bien des gens prétendoient que ce nom ne lui avoit été donné qu'à l'occaſion d'une Licorne qu'on y montroit autrefois pour de l'argent ; pourquoi je ſerois de leur opinion volontiers, s'ils pouvoient nous faire voir une Licorne en vie ; mais qu'ils ne ſe mettent point en peine d'en chercher, car il n'y en a jamais eu au monde, ſi ce n'eſt en peinture : que s'il en eſt fait mention dans l'Ecriture ſainte, ce n'eſt qu'en figure & en comparaiſon.

La rue de la Limace, s'eſt appellée long-tems la rue aux Chats, la rue de la Place aux chats, la rue de la Place aux pourceaux, & la rue des Déchargeurs. Elle aboutit rue des Déchargeurs, & rue des Bourdonnois.

La rue de la Lingerie ſe nomme ainſi depuis que St Louis eut fait don des places qui la bordent le long du cimetiere St Innocent, à de pauvres filles & de pauvres femmes lingeres, & même à des cordonniers & des fripiers, qui vendoient de vieux linge, de petits ſouliers, de la friperie, & qui n'avoient pas le moyen de louer des maiſons, ni des boutiques.

De dire comment elle s'appelloit auparavant, c'eſt ce que je ne ſai pas. Je ſai ſeulement que ce Prince fut fort loué d'une telle charité, & de plus que peu de jours après, ayant fait percer la langue à un blaſphemateur, „ & ſu que bien du monde en murmuroit : „ Sachez, dit-il, à ceux qui lui „ firent ce rapport, que je ſerai mieux recompenſé dans le ciel de leurs „ plaintes que de leurs benedictions.

D'abord ces pauvres femmes étalerent leurs marchandiſes ſous des auvents attachez à des crochets : depuis on leur fit faire une halle, qu'on ap-

pella la halle de la lingerie, ſur les murs St Innocent, & où en 1278. elles étaloient ce qu'elles avoient à vendre, comme elles faiſoient ſous leurs auvents. Corrozet nous apprend que Henri II. la démolit pour y bâtir les maiſons que nous voyons maintenant qu'occupent des marchandes lingeres.

Au reſte il paroît par les anciens Statuts de ces femmes & de ces filles, dont j'ai parlé, dreſſez ſous St Louis, ou ſous Philippe le Hardi, & ratifiez du tems de Charles VIII. qu'elles ne recevoient avec elles ni filles, ni femmes de vie diſſolue, & ſi il s'en rencontroit, auſſi-tôt leurs marchandiſes étoient jettées dans la rue, & elles chaſſées honteuſement.

Quant à l'autre côté de la rue, il a été long-tems habité par des gantiers; ce qui fit qu'on l'appellât la rue de la Ganterie; & qu'ainſi ne ſoit, un de ces gantiers-là convaincu d'avoir fait de la fauſſe monnoie, fut bouilli tout vif dans de l'huile à la croix du Trahoir, il y a quelque 200. ans.

La rue du Petit-lion, ſe nommoit en 1300. 1422. & 1423. la rue au Lion: en 1386. & 1389. la rue du Lion: en 1497. la rue du Grand-lion, à cauſe de l'Hotel du Grand-lion, ſitué alors dans cette même rue: elle s'eſt appellée auſſi quelquefois la rue de l'Arbalêtre, parce que les Arbalêtriers y ont eu long-tems un grand lieu deſtiné à leurs exercices.

J'ai dit que la rue des Lions fait partie de l'Hotel Royal de St Pol, & qu'elle doit ſon nom à l'Hotel des Lions du Roi, ou au logis des grands & des petits Lions du Roi, qui y étoit bâti.

La rue des Lombards a pris ſon nom de certains Lombards uſuriers, & creanciers ſi impatiens, que par ironie alors on diſoit à Paris la patience du Lombard.

Juvenal des Urſins remarque qu'en 1414. ils étoient en grand credit, & faiſoient tenir de l'argent à Rome à gros interêt dans le tems que Charles VI. & les grands delivroient les Benefices, les Prelatures & les Egliſes au plus offrant & dernier encheriſſeur; car le Roi & les grands Seigneurs au regard des Prelatures, étoient Papes, & pour de l'argent le Pape faiſoit ce qu'ils vouloient. Avant que ces uſuriers s'établiſſent dans cette rue on la nommoit la rue de la Buffeterie en François, & *Vicus Buffeteriæ* en Latin, à raiſon peut-être des buffets qu'on y faiſoit.

C'eſt le nom qu'elle portoit dès l'an 1268. & le conſervoit encore en 1384. & même du tems des Lombards, on ne laiſſoit pas de le lui donner quelquefois.

Depuis on l'a appellée la rue de la Pourpointerie, du tems que les chauſſes, les pourpoints & les manteaux étoient de couleur, & d'étoffes differentes; car comme il y avoit des tailleurs à part pour des chauſſes, qu'on nommoit chauſſetiers, & tout de même d'autres pour les pourpoints, appellez pourpointiers, ceux-ci logeoient dans la même rue. Mais du tems de la Ligue il falloit qu'elle fût habitée par des fripiers; car dans le Catholicon, Monſieur de Mayenne haranguant, dit que Madame de Montpenſier & le Cardinal Caëtan ont fait de ſignalés ſervices à la Foi par ſubtilités nouvelles, & *Te Deum* chantés à propos, & drapeaux contrefaits en la rue des Lombards, qui ont donné occaſion à pluſieurs de mourir allegrement de malle rage, de faim, plutôt que de parler de paix.

De quatre rues appellées St Louis que nous avons, celle du quartier St Antoine, s'eſt nommée quelquefois la rue de l'Egoût couvert, à cauſe qu'elle couvre les égoûts qui y viennent, tant de la rue St Antoine & de la Place Royale, que de la rue Neuve Ste Catherine, & des autres rues qui y aboutiſſent.

Celle du bout du Pont St Michel fut ouverte ſous Henri III. & ſous Henri IV. pour la commodité du Pont-neuf, à travers les maiſons du Treſorier & des Chanoines de la Ste Chapelle; d'abord on la nomma la rue Neuve, depuis la rue Neuve St Louis, & enfin la rue St Louis, afin de

la diſtinguer de la rue St Louis dont je viens de parler.

De nos jours on l'a bordée de la plupart des maiſons que nous y voyons; & le nom de St Louis leur a été donné, parce qu'elles ont été achevées ſous le regne de Louis XIII.

Quant aux deux autres, je ne ſai rien de celle qui aboutit à la rue St Honoré; mais pour la derniere qui traverſe l'Iſle Notre-Dame, elle a pris ſon nom de l'Egliſe paroiſſiale de St Louis, qui eſt bâtie à l'un de ſes bouts.

La rue de Lourſine eſt nommée *Vicus de Lorſinis*, & *Vicus de Lorcinis* dans le teſtament de Galien de Piſe, Chanoine de St Omer, Fondateur des Cordeliers de St Marceau, paſſé en 1287.

Tellement que ſon premier nom eſt la rue de Lorſine, dont on a fait Lourſine.

En 1404. on l'appelloit la Ville de Lourſine lès St Marcel: depuis la rue du Clos de Ganay, à cauſe du Chancelier de Ganay qui y avoit une maiſon de plaiſance; & quelquefois on la nomme la rue de franchiſe, parce qu'étant ſituée dans le Fief de Lourſine qui appartient à l'Hopital de St Jean de Latran, les compagnons artiſans y peuvent travailler ſous l'autorité du Commandeur de cet Hopital, ſans que les Maîtres puiſſent les en empêcher.

La rue du Louvre ne ſe nomme de la ſorte que depuis que nos Rois ont abandonné l'Hotel des Tournelles, & établi leur ſejour ordinaire au Château du Louvre: car auparavant on la nommoit la rue d'Hoſteriche, la rue d'Auſtriche, la rue d'Hoſtriche, la rue d'Autruche, & la rue de l'Autruche.

On donnoit même tous ces noms-là à l'Hotel d'Alfonce de France, Comte de Poitiers, qu'il y fit bâtir. Car enfin je ne puis pas dire ſi ce fut ſon Hotel qui prit le nom de la rue, ou la rue qui prit le nom de ſon Hotel.

M

LA rue du Mail s'appelle ainſi, parce qu'elle occupe la place d'un Mail fort long & découvert, qui y a été juſqu'en 1633, qu'on commença à agrandir la Ville de ce côté-là.

Le quai Malaquais, outre ce nom-là s'appelle quelquefois le Quai de la Reine Marguerite, à cauſe qu'il tenoit à un palais & à un cours que cette Princeſſe avoit fait faire tout contre.

La rue du Maltois, à remonter juſqu'à ſa ſource, s'appella d'abord *Materetum ſancti Gervaſii*, le Martray St Jean, la ruelle du Martray, la rue du Martroy, le Martroy St Jean, la rue du Martroy St Jean, le Marteroy St Gervais, la rue du Marterez St Jean en Gréve, & le Martel St Jean: or le peuple qui ne voyoit pas trop clair à tout ce jargon-ici, l'interpretant à ſa mode, l'a tourné tout comme bon lui a ſemblé; de ſorte qu'en 1247. c'étoit le Marteret St Jean: en 1300. le Marthelet St Jean: quelquefois la rue St Jean, la rue du chevet St Jean.

Pour l'intelligence de tous ces noms, il faut ſavoir que la rue du Maltois eſt cette rue qui monte de la Gréve le long de l'Egliſe St Jean; que d'un côté elle tourne preſque tout au tour de l'Egliſe, à travers le Cloître juſqu'à la rue de la Tixeranderie, & que de l'autre elle montoit autrefois juſqu'à la porte Baudets, le long de St Gervais: outre cela il faut encore ſavoir qu'anciennement le Cloître St Jean ſe nommoit le Martroy St Jean, le Marteret St Jean, & le Martelet St Jean; & qu'il paſſe près d'une groſſe tour fort ancienne, nommée depuis pluſieurs ſiecles le Martelet St Jean; & depuis deux ou trois cens ans, tantôt le vieux Temple, tantôt la Syna-

gogue, tantôt la Tour, l'Hotel de la Tour, l'Hotel du Pet-au-diable. Cela posé je dis que ces noms de Martelet, Martroi, & les autres sont de vieux mots Gaulois qui ne subsistent plus qu'en quelques lieux des anciennes Villes de France, comme à Orleans, à cause de la grande place publique appellée le Martroy, & un Cimetiere nommé le Martroy-aux-corps; & encore en Languedoc, où les paysans donnent à la Fête de la Toussaints le nom de Martrou, pour dire la Fête des Martyrs, car ces sortes de mots viennent de *Martyretum*, terme de la basse Latinité, & diminutif de *Martyrium*, qui ne signifie pas un lieu de supplice comme prétend Borel, auteur moderne, de peu de nom : mais un Tombeau, une Châsse, un Cimetiere, une Eglise, & quelqu'autre lieu que les premiers Chrétiens avoient pris de leurs Temples, ainsi qu'on peut voir dans St Augustin, Sozomene, *Historia Miscellanea*, dans le Concile de Calcedoine, & les regles publiées, tant à ce Concile qu'à Laodicée, qui se trouvent dans la Bibliothéque du vieux Droit Canon; tellement que ce mot de Martroy, & les autres signifient, ou la rue de l'Eglise St Jean, ou celle du Cimetiere St Jean, à cause qu'elle regne le long de l'Eglise, & croise son cloître, qui peut-être lui servoit de Cimetiere avec le Cimetiere St Jean & le Cimetiere verd.

A la verité ce n'est pas l'interpretation que Periche & Guyon donnent à ces vieux mots; car le premier dans le manuscrit fait venir ce nom de Martroy d'Orleans, d'un Comte d'Orleans du tems de Louis le Debonnaire, nommé Matfroy, dont Adrevaldus fait mention au chapitre vingtiéme du premier livre des miracles de St Benoît, & l'autre dans son histoire d'Orleans, pretend sans le prouver, que les anciens Gaulois donnoient le nom de Martroy aux places publiques destinées pour la commodité publique; que c'est pour cela qu'en quelques Villes de France, on donne au marché au bled le nom de Martroy, & que par metaphore les anciens Orleanois ont appellé leur Cimetiere public le Martroy-aux-corps, comme s'ils avoient voulu dire, une grande place destinée pour la sepulture des morts. En-sorte que pour revenir à ces mots & à notre rue, tant que le peuple a su ce qu'ils signifioient il les a peu alterés, mais lorsqu'ils lui ont été inconnus, il les a si bien defigurés, comme j'ai dit, tournés & retournés à sa mode, qu'enfin il en a fait la rue du Maltois, apparemment dans le tems que l'Empereur Charles-Quint donna l'Isle de Malte aux Chevaliers de St Jean de Jerusalem, chassés de Rhodes par Soliman, & appellés depuis les Chevaliers de Malte.

La rue du Marché-Palus, se nomme ainsi, parce qu'il s'y tenoit un marché, & qu'une partie des ruisseaux & des immondices de la Cité passoient par là; car il faut savoir qu'avant que le marché neuf fût fait, tous ces ruisseaux boueux s'arrêtoient en cet endroit le plus souvent & formoient comme un marais ou palus, pour user des termes du tems passé, qui pourtant encore a lieu en parlant des Palus Meotides.

En 1633. par une transaction passée entre l'Abbé & les Religieux de St Germain, il fut arrêté que la rue qui tient d'un bout au petit marché, & de l'autre à la rue de l'égout qu'on vouloit faire alors, auroient quatre toises de largeur, & s'appelleroit la rue Ste Marguerite, à cause de la Chapelle & de la porte Ste Marguerite de l'Eglise St Germain qui en sont proches: en 1366. elle se nommoit la rue Madame-de-Valence.

La rue de Marivault en 1273. avoit nom Marivas, & depuis la rue des Marivaulx : elle aboutit d'un bout à la rue des Lombards, & de l'autre à la rue des Ecrivains, quartier St Jaques de la Boucherie.

La rue des Marmousets, a pris son nom d'un logis qui y étoit, appellé en 1300. 1410. & 1475. l'Hotel des Marmousets, la maison des Marmousets, & *Domus Mormosetorum*, dont je raporterai ailleurs les contes qu'on en fait. Elle prend depuis la Madelaine jusqu'à la porte du cloître de Notre-Dame.

Le cul de sac de St Martial, se nommoit en 1300. le Porche-St-Mathias,

depuis la ruelle St Mathias & en 1552. le Portail St Martial ; dans la rue de la Savaterie.

La rue St Martin a emprunté ſon nom de l'Abbayie St Martin, fondé par Henri I. & reduite en Prieuré par Philippe I. ſon fils, elle vient juſqu'à St Merry.

La rue de l'Arche-marion, ou de l'Abreuvoir-marion s'appelloit en 1422. la rue des Jardins, elle tient d'un côté à St Germain de l'Auxerrois & de l'autre à la riviere.

La Rue-neuve-St-Martin, s'eſt nommée long tems la rue du Meurier ; elle va depuis la porte St Martin, juſqu'à la porte du Temple.

La rue de Maſcon doit ſon nom aux Comtes de Maſcon, qui autrefois y ont demeuré, témoin l'abreuvoir de Maſcon pour leurs chevaux, au bout de la rue de la Bouclerie, comme j'ai dit ailleurs.

La rue des Mathurins, ne ſe nomme ainſi que depuis qu'on y a fondé une Chapelle dediée à St Mathurin, & que les Religieux d'aujourd'hui appellés Mathurins, s'y ſont établis ; car auparavant elle avoit nom tantôt le Palais des Thermes, & le Palais de Thermes : tantôt la rue des Bains, la rue du Therme, la rue du Palais, & la rue du Palais des Bains, à cauſe d'un vieux Palais dont il reſte de belles ruines, où les Empereurs Romains avoient des bains magnifiques.

La rue de Matignon, tire ſon nom de Jaques de Matignon, Maréchal de France qui y logeoit ; mais je prévois qu'elle s'appellera bientôt la rue Maquignon, par ce que le peuple commence déja à prendre ce nom là pour l'autre, comme lui étant plus connu, ce qui lui eſt ordinaire.

Du vivant du Maréchal elle prenoit celui de la place de Matignon, auparavant c'étoit la place & la rue de la petite Bretagne, du tems que les Ducs de Bretagne y avoient un Hotel.

La rue Maubué, en 1456. s'appelloit Maubué, ou Simon le Franc, près la fontaine du même nom.

La rue Mauconſeil avoit nom *Vicus mali conſilii* dès l'an 1269. & *Via inconſulta*, dans la Hierarchie de Cenalis, depuis elle n'a point changé de nom ainſi l'on voit qu'elle ne l'a point emprunté, comme veulent quantité de gens, du mauvais conſeil qu'on tint là en 1407. dans l'Hotel de Bourgogne, qui en occupoit une partie, pour aſſaſſiner le Duc d'Orleans : mais il y a bien plus d'apparence de croire que ce nom lui eſt venu de quelque Seigneur de Mauconſeil qui y a logé, Chateau en Picardie, & celebre dans Froiſſart, où les François en 1358. aſſiegeans les Navarrois, furent défaits par Jean de Piguigny Gouverneur de Herielle, avec perte de quinze-cens hommes, outre l'Evêque de Noyon, Raoul de Coucy, Raoul de Ravenal, le Sire de Chaulny & ſes enfans, & generalement tous les Chefs & les Officiers. Cette rue traverſe de la rue St Denys à la rue Montorgueil.

La rue des Trois-maures ſe nommoit en 1300. la rue Guillaume Joce, & la rue Guillaume Joſſe en 1422 : mais enfin une enſeigne où trois Maures ſont peints, lui a fait changer de nom : elle a un bout à la rue des Lombards, & l'autre à la rue Trouſſe-vache.

La rue neuve St Merry ſe nommoit en 1273. *Vicus novus Sti Mederici verſus Eccleſiam*, la Rue-neuve en 1300. la Rue-neuve St Merry en 1386. lorſqu'elle fut achevée on lui donna le nom de Neuve, qu'elle a conſervé depuis & retient encore celui de Merry, parce qu'elle fait partie du territoire qui depend de St Merry & de ſon Chapitre.

La rue Meziere, s'appelle autrement la petite rue Caſſette, à cauſe qu'elle tient à la rue Caſſette, qu'on nomme la grande-rue Caſſette quelquefois.

Le nom de Meziere lui eſt venu d'un jeu de paume & d'un Hotel appellé le jeu de paume & l'Hotel de Meziere, qui ſont compris maintenant dans l'enclos du Noviciat des Jeſuites.

La rue du Meurier, en 1314. avoit nom des Meuriers, la rue du Franc-meurier; depuis, la rue Pavée, & la rue Pavée-d'andouilles, la rue du Meurdrier, dont avec le tems on a fait la rue du Meurier: Cenalis l'appelle *Via ad ſanguinarium, aliàs ad morum.* Elle eſt dans la grande rue St Victor, vis-à-vis St Nicolas du Chardonnet.

La rue du Monceau St Gervais ſe nomme ainſi à raiſon, qu'elle eſt placée ſur un lieu un peu plus relevé que les environs qui regnent le long de l'Egliſe St Gervais.

J'ai dit en un autre endroit, qu'elle tient d'un bout à la rue du Maltois & de l'autre à la rue St Antoine, mais je n'ai pas dit que depuis la rue du Maltois juſqu'à St Gervais, on l'appelloit anciennement la rue du Monceau St Gervais; & depuis là juſqu'à la rue St Antoine, la rue de la porte Baudets, & qu'il y a déja long tems que ce dernier nom eſt oublié. Si bien qu'en parlant de Monceau St Gervais on comprend ces deux rues.

A propos de St Gervais, il n'y a pas grand danger de faire mention du proverbe qui court à Paris touchant ſa Fête:

Quand il pleut le jour de St Gervais,
Il pleut quarante jours après.

La rue Mondeſtour depuis la rue des Preſcheurs juſqu'à celle du Cigne, ſe nommoit en 1300. 1330. & 1386. la rue Maudeſtour, & la rue Maudeſtours; mais en 1422. depuis la rue du Cigne, juſqu'à celle de la Truanderie, elle s'appelloit la ruelle Jean-Gilles, & la rue Jean-Gilles.

La rue de la Monnoie en 1297. 1399. & 1433. étoit appellée la rue au Cerf, & la rue du Cerfe: avec le tems, le nom de la Monnoie lui fut ſubſtitué à cauſe de l'Hotel de la Monnoie du Roi, qui y eſt bâti: par la même raiſon on a appellé la petite rue de la Monnoie, celle d'Alexandre Langlois petit cul de ſac qui tient à cet Hotel. Quant à la rue de la vieille Monnoie, ſon nom lui eſt demeuré à la place de celui qu'elle avoit auparavant, mais que je n'ai pû ſavoir; car enfin on croit qu'on y a batu autrefois Monnoie, & bien qu'il n'en reſte autre marque que ſon nom, c'eſt toujours quelque choſe.

La rue de Montmorancy, s'appelloit en 1300. la rue au Seigneur de Montmorancy, à cauſe d'un Hotel de Montmorancy bâti-là, & habité long-tems par les Seigneurs de cette Maiſon; mais qu'enfin Charles de Montmorancy, Grand Pannetier & Maréchal de France vendit en 1361.

La rue Montorgueil, ne s'eſt pas toujours étendue depuis la rue des Petits-careaux, juſqua la pointe St Euſtache, comme elle fait maintenant, elle a été long-tems coupée en deux, & traverſée par une porte de Ville, entre la rue Pavée & la rue Mauconſeil. Alors elle portoit deux noms: de là juſqu'aux Petits-carreaux, elle prenoit celui de la rue Montorgueil, ſans que j'aie pu ſavoir pourquoi: juſqu'à la pointe St Euſtache, on l'appelloit en 1253. la rue de la Savaterie; depuis la rue au Comte d'Artois, la rue Comteſſe d'Artois, & la rue de la Porte-Comteſſe d'Artois, à cauſe de la Porte dont je viens de parler, & de l'Hotel des Comtes d'Artois ſitué à la rue Mauconſeil, contre cette rue, & la porte.

La rue des Morfondus s'appelle ainſi à raiſon d'une enſeigne des Morfondus, ou des rechauffés qui s'y voyoit autrefois.

Vers l'année 1560. elle avoit nom la rue du Puits-de-fer; auparavant on la nommoit le Chemin-du-moulin à vent, parce qu'elle conduiſoit à un moulin à vent, élevé au lieu même, où depuis a été bâti un logis aſſés agreable nommé le Chateau de Montauban, & qui eſt cauſe que l'endroit de la rue où il eſt ſitué eſt appellé la rue de Montauban. Depuis tant ceux qui y demeurent, que le Bailly de Ste Geneviéve, ont taché d'abolir tous ces noms, mais en vain; & quoiqu'en 1653. le Bailli ordonnât que cette rue ne porteroit plus d'autre nom que celui de la rue neuve St Eſtienne;

cependant malgré ſa deffenſe, ceux même qui ont ſollicité ce changement ſont ſi accoutumés à l'appeller la rue des Morfondus, qu'ils continuent à lui donner ce nom, auſſi bien que leurs voiſins.

La rue des Morins ſe nommoit auparavant la rue St Gervais, parce qu'elle eſt ſituée ſur des terres qui appartenoient aux Religieuſes de l'Hopital St Gervais.

Mais ces deux freres ſi curieux, appellés Morin, n'y eurent pas plutôt un jardin enrichi d'un nombre preſque infini de ſimples & d'autres plantes de toutes ſortes d'eſpeces, qu'elle perdit ſon nom pour prendre celui de ces nouveaux venus.

Touchant la rue de la Mortellerie, tout le monde croit que c'étoit un couppe-gorge autrefois; & que ce triſte nom ne lui a été donné qu'à cauſe des meurtres qui s'y faiſoient, & des corps morts qu'on y trouvoit tous les jours, & le tout ſans fondement & ſans en apporter la moindre preuve. Elle prend depuis la Gréve & va juſqu'à l'Hotel de Sens.

Pour moi ſans repandre tant de ſang, j'aime mieux dire que ce nom lui vient de quelques Bourgeois nommés Mortelier, qui y ont autrefois demeuré.

Car je trouve qu'en 1348. Arnoul Bracque Fondateur de la Chapelle de Bracque, donna pour l'entretien de ſon Hopital, quinze ſols pariſis, à prendre ſur une maiſon de cette rue, qui appartenoit alors à Pierre le Mortelier, & qui tenoit à celle de Richard le Mortelier, & qu'ainſi à cauſe de ces Bourgeois, on la nomma d'abord la rue Morteliere, depuis la rue de la Morteillerie & enfin la rue de la Mortellerie.

La rue Mouftard, s'appelloit en 1552. la rue St Marcel, & a pris le nom qu'elle porte maintenant du terroir où elle eſt ſituée, qui ſe nommoit Montfetard, Moffetart, Mouflard, Moufetart & Mouftard, & cela en 1386. 1420. & 1426. Il eſt parlé de cette rue dès 1239.

La rue du Mouton a pris ſon nom d'une maiſon appellée en 1263. la maiſon du mouton, car c'eſt ce que veut dire *Domus de ariete*, du cartulaire de St Maur; elle eſt ſituée proche la rue de la Tixeranderie, juſqu'à la place de la Gréve.

N

LA rue des Nonnains-d'Hierre, doit ſon nom aux Religieuſes de l'Abbayie d'Hierre, qui y avoient autrefois un grand logis, qu'on nomme la maiſon de la Pie, & même auſſi la maiſon des Nonnains-d'Hierre, car jamais elle ne s'eſt appellée, & ne s'appelle point encore la rue des Nonnains de Joarre & *Via ad veſtales Jotrenſes*, comme dit Cenalis dans ſa Hierarchie: & ce qui l'a trompé, ſans doute, eſt que le peuple la nomme la rue des Nonnains d'Yarre.

Quoi qu'il en ſoit, ne ſeroit-il point à propos de reveiller ici la queſtion de Vaugelas, touchant ces deux mots Hierre & Lierre, & de ſoutenir que cette feuille toujours verte, appellée *Hedera* en Latin, ſe nommoit autrefois, & devroit encore ſe nommer Hierre en François, ainſi qu'il ſe voit dans la ſeconde Eglogue de Ronſard, dans l'Ode deuxiéme de du Bellay, ſans d'autres auteurs, ſur tout dans les noms de l'Abbayie d'Hierre, & de la rue des Nonnains d'Hierre, mais que nos Peres accoutumés à prononcer & orthographier l'Hierre, au lieu de la Hierre, à cauſe des articles *le* & *la*, qui ſe mangent à la rencontre d'une voyelle, ont enfin ſi bien incorporé l'article feminin avec ſon nom, que n'en faiſant qu'un mot, ils ont écrit Lierre ſans h ni apoſtrophe; & depuis à ce nouveau mot, ajoutant

ajoutant l'article maſculin, on a commencé à dire le liere, dont l'uſage eſt reçu ; ce qui n'eſt pas extraordinaire, puiſque la même choſe eſt arrivée à beaucoup d'autres mots, tels que ceux de loiſir & de Landit qui viennent d'*otium* & d'*annus dictus* ou d'*indictum*.

La rue des Noyers a pris ſon nom des noyers qui la couvroient, quand on commencé à y bâtir.

Elle l'a gardé juſqu'en 1348. que la Chapelle St Yves fut fondée ; car le peuple auſſi-tôt l'appella la rue St Yves, ce qui n'a pas duré long-tems, puiſqu'en 1401. elle avoit repris ſon premier nom.

Dans le treiziéme ſiecle au reſte, il y avoit deux maiſons contigues du côté de St Yves, occupées par deux Ecoles, & chargées de treize ſols pariſis, dont Iſabelle de Sainte-Croix fit don au Sou-chantre de Paris.

Pour revenir au nom de la rue, il ſemble que dans le ſiecle paſſé on l'appelloit la rue des Notaires, parce que Cenalis, qui lui donne le nom des Noyers en François, en Latin, outre *Via nucetoria*, ajoute *hodie via Tabellionaris*, dont pourtant je doute fort, & en douterai même juſqu'à ce que je l'aye vû ailleurs.

O

LA Rue Oniart s'appelloit en 1273. *Vicus Almarici de Roſiart* : en 1300. la rue Amaurry de Roiſſy ; depuis la rue Amaulry deRoiſſy, & la rue Emaury de Roiſſy : après cela la rue Hungart, & enfin la rue Oniart, & la rue Ognart. Elle aboutit à la rue St Martin, & à la rue des Cinq diamans.

Outre le quai qui prend le nom d'Orleans, nous avons quatre rues qui s'appellent de même ; deux toutes nouvelles dont je n'ai rien à dire, deux anciennes qui doivent leur nom à Louis de France, fils de Charles V. Duc d'Orleans, & celebre dans l'Hiſtoire de Charles VI.

La premiere qui eſt au faux-bourg St Marceau, s'appelloit auparavant la rue des Bouliers, & la rue du Bouloir, & n'a pris le nom d'Orleans que depuis que ce Prince y eût une maiſon de plaiſance, qui en occupoit une partie.

L'autre de la rue St Honoré s'appella d'abord la rue de Neſle & la rue de Neele qui fait partie maintenant de l'Hotel de Soiſſons.

Depuis on l'a nommée la rue de Bruchaigne, de Bochaine, de Behaingne, de Behaigne, de Bahagne, de Boheme, parce que c'étoit ainſi qu'on appelloit l'Hotel de Neſle ; ſitôt qu'il fut à Jean de Luxembourg, Roi de Boheme : tous ces noms venans de Bohehumi, Beheim, Behem, Behemanni, Behemi, Baemanie, Bœmania, & autres ſemblables, que portoit la Boheme dans le neuviéme & dixiéme ſiécle : & enfin cette rue n'a pris le nom d'Orleans qu'au tems que Louis de France, Duc d'Orleans & ſes enfans devinrent proprietaires de cet Hotel, & y établirent leur demeure ; mais quand Louis Duc d'Orleans vint à donner une partie de ſa maiſon aux Filles penitentes, alors elle prit le nom de la rue des Filles repenties qu'elle portoient alors, & de Filles penitentes qu'elles prirent depuis.

Je dirai en paſſant que cette rue auſſi-bien que celle de St Marceau, ont retenu toutes deux le nom d'Orleans dans tout le tems que les Bourguignons ont été maîtres de Paris, & que pourſuivant à outrance les Orleanois, ils proſcrivoient leurs perſonnes, confiſquoient leurs biens & leurs Hotels, & pour cela tellement haïs de la plupart du peuple, que quantité étoient bien aiſe, qu'on ſût par leurs enſeignes le parti qu'ils tenoient ; & de fait on croit qu'une bonne partie de celles de l'écu, & des armes d'Orleans qui ſe voyent à Paris, viennent de là ; & tout au contraire les autres

tant de l'écu & des armes de Bourgogne, que de celles de Flandre & de Brabant.

La rue aux Ours s'appelloit en 1209. *Vicus ubi coquuntur Anſeres* : en 1270. *Vicus Anſerum* : en 1297. la rue où l'on cuit les Os, & la rue où l'on cuit les Oes: en 1300. la rue où l'on cuit les Hoes : en 1316. & 1422. la rue aux Oes: en 1425. la rue aux Oyes : en 1552. la rue aux Oes, & enfin la rue aux Ours, parce que le peuple entend ce nom-là & non pas les autres.

Ce changement ſi ſubit & tout à coup de noms d'Os, d'Hoes, & le reſte, pour dire Oyes ſimplement, en celui d'Ours, qui eſt bien un autre oiſeau, & cela il n'y a guere plus de cent ans, ſe rapporte aſſés à l'Hiſtoire des Ours à l'égard de Paris, où il ne s'en eſt point vû qu'en ce tems-là, & que de pauvres gens promenent dans les rues, faiſant acroire à ceux qui leur prêtent l'oreille, que quiconque monte deſſus, n'a jamais peur, & enfin où l'on n'eſt pas plutôt monté, que le chapeau à la main, faiſant faire à l'animal quelques pas en tournant, alors ils marmottent certains mots qu'on n'entend point, le tout pour un double.

Quant au nom de la rue au reſte, le peuple qui veut à toute force que ce ſoit ſon veritable nom, & qu'elle n'en doit point avoir d'autre, allegue qu'anciennement on y gardoit & vendoit des Ours, & pour preuve montre là un logis à porte cochere, bâti entre la rue Sale-au-comte, & la rue Quinquampoix, où au deſſus de la porte, à la clef de l'arcade, eſt un Ours ſculpé.

Bien plus il aſſure que la plupart des caves, tant de cette maiſon que des autres voiſines, ſont faites comme des caveaux ou cavernes, avec des anneaux de fer tout au tour, ſcellés dans les murailles, & là-deſſus conclud qu'elles n'ont été faites ainſi que pour y mettre des Ours.

Cependant cette huée ſi ancienne aux Hous, ſaouls, ſaouls, ſaouls, que par tradition on enſeigne aux enfans, pour crier dans les rues après les ivrognes, fait voir qu'autrefois on ne diſoit pas Ours, mais Houes; car enfin Houls eſt ici le même mot, & s'il eſt different pour l'ortographe, c'eſt le mot de ſaouls qu'on lui a donné pour rime, qui en eſt cauſe, afin que tous deux ſe reſſemblaſſent davantage & que la rime fut meilleure.

Tous ces vieux mots donc que j'ai remarqué qu'on donnoit à la rue, dans les treize, quatorze, quinze & ſeiziéme ſiecle, non ſeulement ſignifioient la même choſe, mais ſe prononçoient de même. Car o tout ſeul ſe prononçoit comme ayant un u, ſi bien que oë & oye n'étoient pas differens pour le ſon : témoin Toloſe, Bordeaux, Pentecoſte, puiſqu'en les proferant nous diſons Toulouſe, Bourdeaux, Pentecouſte.

Les anciens Romanciers ſont pleins de mots ſemblables ; il n'y en a preſque point, où il ne ſoit parlé d'une oë : les Poëtes des ſiecles paſſés le font rimer à mouë, bouë, & à d'autres, encore qu'ils l'ortographient ſans u : telles converſions de lettres étant fort familieres en notre langue.

Mais ſans aller ſi loin pour en trouver des exemples, ne diſions nous pas, il n'y a que trois jours, chouſe au lieu de choſe, & bien des gens même ne le prononcent-ils pas, & ne l'écrivent-ils pas ainſi ?

Enfin tout le monde ne dit-il pas la petite oue d'un pourceau, au lieu de dire la petite oye.

La rue aux Oues ne ſert-elle pas encore de rotiſſerie, n'y cuit-on pas des oyes tous les jours auſſi-bien que d'autre viande ; & qui ſait ſi, quand on lui donna le nom de la rue aux Oues, & de *Vicus ubi coquuntur Anſeres*, ce ne fut point parce que l'on n'y cuiſoit que des oyes, & qu'il n'y avoit là que des rotiſſeurs qu'on appelloit alors des oyers, & des cuiſiniers ; car c'eſt le nom qu'ils portent dans le premier Regitre des Ordonnances de Meſſieurs de la Chambre des Comptes.

Enfin il y a grande apparence que ce fut en vûe de tout ceci, qu'en 1425. quelques Paroiſſiens de St Leu St Gilles voulant tirer l'oye, & donner ce

divertiſſement-là au public, choiſirent exprès la rue aux oues, & la prefererent à la rue St Denys qui eſt tout contre, & tout autrement commode pour un tel ſpectacle ; & pour tout dire en un mot, c'eſt aſſurement à cauſe des bons cabarets qui s'y trouvent, auſſi-bien que des bonnes boutiques de rotiſſeurs, & de la figure de St Jaques de l'Hopital, dreſſée au milieu du portail de l'Egliſe, vis-à-vis la rue aux Oues, & qui ſemble tourner la vûe de ce côté-là, qu'on dit en proverbe, parlant à quelque friand, ou à un amoureux : Vous avés le nés tourné à la friandiſe, comme St Jaques de l'Hopital.

P

LA Rue Pagevin a pris ſon nom ou de Jean Pagevin Huiſſier du Parlement, ou de Claude, Auditeur des Comptes en 1542. ou de Nicolas, proprietaire de l'Iſle Louviers, Maître de la chambre aux deniers du Duc d'Anjou en 1582. car elle n'a été commencée que vers ce tems-là. Elle aboutit à la rue des vieux Auguſtins, & à la rue Verderet, proche la rue de la Juſſienne.

La rue du Paon de la rue St Victor, s'eſt long-tems appellé la rue Alexandre Langlois, & ſe nomme preſentement la rue du Paon, depuis deux ou trois cens ans, à cauſe d'une maiſon appellée autrefois la maiſon du Paon. Il paroît par une taxe faite du tems du Roi Jean, que celle du quartier St André, s'appelloit la rue de l'Archevêque de Reims, parce que cet Archevêque y avoit ſon Hotel.

La rue de Paradis du faux-bourg St Jaques, anciennement s'appelloit la rue Notre-Dame des Champs, parce qu'elle eſt vis-à-vis de ce Prieuré.

La rue de Paradis de la vieille rue du Temple, tient ſon nom d'une enſeigne & d'une maiſon bâtie dès l'an 1291. & nommée la maiſon de Paradis.

La rue du Parc-Royal de la rue neuve St Louis, a été appellée la rue du Petit-paradis, à l'occaſion d'une enſeigne ; la rue des Fuſées à cauſe de l'Hotel des Fuſées qui en occupoit une partie : & la rue de Thorigny, parce qu'un Gentilhomme de ce nom-là y a demeuré.

La rue de la Parcheminerie, s'appelloit en 1300. la rue aux Ecrivains : en 1319. la rue aux Ecrivains lès St Severin, depuis la rue des Parcheminiers lès St Severin : enfin en 1408. & maintenant la rue de la Parcheminerie ; elle traverſe de la rue de la Harpe à celle de St Jaques.

La rue des Mauvaiſes-paroles, s'eſt preſque toujours appellée la rue Male-parole, & n'a été nommée la rue des Mauvaiſes-paroles que depuis qu'on a commencé à polir la Langue Françoiſe ; c'eſt de cette rue-là qu'entend parler Barclay, lorſqu'il dit à l'occaſion de François Myron Lieutenant Civil, *Indignus qui inter mala verba habitet.*

La rue Paſtourelle en 1296. avoit nom la rue Groignet, à cauſe de Guillaume Groignet, Meſureur des bleds du Temple, qui y demeuroit ; mais depuis en 1302. on l'appella la rue de Jean de St Quentin : elle aboutit à la rue du Temple, & à la rue d'Anjou.

La rue Pavée de la rue des Francs-bourgeois, ſe nommoit en 1406. la rue du Petit-marais, depuis la rue de Marivas, la rue de Marivaux & la rue du Petit-marivaux.

La rue Pavée de la place Maubert ſe nomme *Via Stramentaria, alias Phyſica Academia*, dans Cenalis en ſa Hierarchie.

La rue Pavée-d'andouilles, s'eſt nommée la rue des Auguſtins comme j'ai dit auparavant.

La rue St Paul, emprunte ſon nom de l'Egliſe qui y eſt fondée.

La rue de la Porte-aux-Peintres, s'appelloit la rue des Arbalêtriers, & la rue de l'Arbalêtre, d'autant qu'elle ſembloit continuer la rue du Lyon, qu'on nommoit la rue de l'Arbalêtre, & la rue des Arbalêtriers, du tems que les Arbalêtriers s'exerçoient proche de là; mais depuis qu'on les eut tranſporté ailleurs, elle fut nommée la rue de la Porte-aux-Peintres, à cauſe qu'elle tenoit à une porte de Ville appellée ainſi, dont je parlerai, quand il en ſera tems.

La rue de la Pelleterie, ſe nommoit en 1423. la rue de la Vielle-pelleterie.

La rue de l'Abreuvoir-pepin étoit appellée en 1300. la rue de l'Abreuvoir Jean Pepin.

Si la rue St Pere ſe nomme ainſi, c'eſt par corruption; car il faudroit dire St Pierre, parce qu'elle paſſoit devant une Chapelle appellée anciennement la Chapelle St Pere, au lieu de la Chapelle St Pierre, ſituée à l'endroit même où a été depuis fondé l'Hopital de la Charité.

Ce n'eſt pas que ceux qui veulent ici trancher des Savans, n'en donnent une autre étymologie, qu'ils fondent ſur je ne ſai quelle mechante peinture de l'Egliſe St Germain des Prés, où Alexandre III. étoit repreſenté préchant au Pré-aux-Clercs, à une Proceſſion, & alleguent là-deſſus une certaine charte raportée par le P. du Breul, où il eſt remarqué que le Pape ne fit ſa Prédication qu'après avoir dedié cette Chapelle; ſi bien ajoutent-ils, que comme tous les Fideles joignent la qualité de St Pere au Pape, il s'enſuit évidemment, veu la rareté de telle dédicace faite par un Souverain Pontife, qu'autant la rue que la Chapelle n'ont point d'autre nom que celui de St Pere & n'en doivent point avoir d'autre, comme leur ayant été donné exprès pour ſervir de marque à la poſterité d'une ceremonie ſi extraordinaire; marque beaucoup plus durable que ni la peinture ni la charte dont il a été parlé.

Sans perdre le tems mal à propos à refuter ces contes ridicules, diſons ſeulement que depuis J. C. il n'y a jamais eu de Chapelle ni d'Egliſe dediée au St Pere: que celle-ci étoit érigée en l'honneur de St Pierre, & que ſi on l'appelloit la Chapelle St Pere, c'étoit à la façon du tems, où l'on diſoit l'Egliſe St Pere aux Bœufs, & l'Egliſe St Pere des Aſſis, au lieu de dire l'Egliſe St Pierre des Aſſis, & l'Egliſe St Pierre aux Bœufs. Quoi qu'il en ſoit, bien que la Chapelle & la rue St Pere ſoient venerables pour leur antiquité, les Religieux de la Charité ne ſe ſont pas contentés toutefois de changer le nom de la Chapelle St Pere, en celui de l'Egliſe de la Charité, ils n'ont encore rien oublié pour donner ce nom de la Charité à la rue: & de fait, en 1656. ils preſenterent requête au Bailli de St Germain, afin d'en obtenir la permiſſion; mais n'en ayant pu tirer autre choſe ſinon qu'elle ſeroit communiquée tant aux Bourgeois, qu'à ceux du voiſinage, & qui pouvoient y avoir interêt, là deſſus ils ſe déſiſterent de leur pourſuite, & neanmoins plutôt en apparence qu'en effet, car avec le tems, ils ont ſi bien ſollicité le tiers & le quart, qu'ils ont obtenu des habitans une bonne partie de leurs demandes, puiſqu'il n'y a plus que la moitié de la rue qui conſerve ſon ancien nom, & que l'autre qui paſſe devant leur Hopital où étoit la Chapelle, ſe nomme la rue de la Charité.

Je trouve au reſte, dans la Guide de Paris, que de Chuyes qui ne ſavoit pas trop bien ce que ſignifie la rue St Pere, l'appelle la rue des Sts Peres, apparemment à cauſe des Religieux de la Charité, & faute de s'être reſſouvenu qu'ils ſont preſque tous Freres, & que ce n'eſt que par ſouffrance, qu'ils ont dans leur Ordre des Peres ou des Prêtres.

La rue de la Perle, n'avoit point encore de nom en 1579. celui qu'elle porte à preſent vient d'un tripot quarré, qui a paſſé long tems pour le mieux entendu de Paris: elle a un bout à la vieille rue du Temple & l'autre à la rue de Thorigny, quartier du Temple.

Le nom de la rue du Pet-au-diable, vient d'une groſſe tour quarrée & fort ancienne qui y tient, & qu'on nommoit autrefois la Synagogue, le Martelet St Jehan, le vieil Temple, & l'Hotel du Pet-au-diable.

Je ne dirai point pour quel ſujet on a donné à cette tour & à la rue un nom ſi extravagant, on ſaura ſeulement qu'en 1451. par Arrêt du 15. Novembre, la Cour commit Jean Bezon Lieutenant Criminel, pour s'informer du tranſport d'une pierre appellée le Pet-au-diable, avec ordre de ſe ſaiſir de tous ceux qui ſeroient trouvés coupables, en tout cas de les adjourner à comparoître en perſonne.

En 1358. la rue du Petit-muſcq s'appelloit la rue du Petit-muce, la rue du *Pute y-muce*, & la rue du *Put y muce*, à raiſon peut-être que c'étoit alors une voirie, & un lieu où chacun venoit faire ſon ordure : elle eſt au coin de l'Hotel de Maienne rue St Antoine & aboutit aux Celeſtins.

La rue Picquet ſe nommoit autrefois la rue Molard; maintenant c'eſt la rue de Novion, à cauſe du Preſident de Novion qui y demeure; mais ce n'eſt point du tout la rue de Pequoy comme le veut de Chuyes dans ſa Guide Paris.

La rue du Pied-de-bœuf, prend ce nom là depuis quelques années, à l'occaſion d'un Cabaret qui a pour enſeigne un pied de bœuf, & qui d'ordinaire regorge de compagnons Bouchers & de porteurs d'eau; en 1399. & 1489. on l'appelloit la rue de la Triperie, parce que les Bouchers & les Tripiers alloient par là à la riviere laver leurs tripes; elle eſt proche la rue du Pont-au-change, vers la rue du marché de la triperie, & aboutit à la vieille place aux veaux.

La rue St Pierre eſt nommée la rue Perriche dans la Guide de Paris.

La rue de la Pierre-au-lard en 1273. s'appelloit *Vicus Petridiliart* : en 1300. la rue Pierre-alart, en 1386. la rue Pierre-au-lard, & la rue Pierre au-rat dans un vieux plan de Paris: elle donne d'un bout à la rue neuve St Merri, & de l'autre à celle du Poirier.

La rue Pierre-au-poiſſon, avoit nom en 1300. la ruelle au Poiſſon, parce qu'autrefois, & avant l'année 1441. quelques pêcheurs & poiſſonniers avoient rangé tout au tour du Chatelet quantité de longues pierres, où ils étaloient & vendoient leur poiſſon.

La rue Pierre-Sarazin, a emprunté ſon nom d'un Bourgeois nommé Pierre Sarazin qui demeuroit-là, & même y eſt mort avant l'année 1255. Voyés du Breul page 248. elle va de la rue de la Harpe à la rue Haute-feuille.

La rue Pincourt ſe devroit appeller la rue Popincourt, car c'eſt ſon ancien nom qu'elle a pris de Jean de Popincourt Premier Preſident ſous Charles V I. qui accompagné de Jean de Montaigu, Evêque de Chartres & d'autres Seigneurs fût à Calais recevoir Iſabelle de France, fille du Roi & veuve de Richard I I. Roi d'Angleterre; que ſi le peuple l'appelle la rue Pincourt, c'eſt par ſyncope & pour avoir plutôt fait comme c'eſt ſon ordinaire, quand les mots ſont trop longs, dont j'ai donné déja tant d'exemples.

La rue Pirouette eſt nommée ordinairement la rue Pirouette en Therouenne, parce qu'elle fait partie du Fief de Therouenne; mais le peuple accoutumé à gâter tout ce qu'il manie, la nommée autrefois, tantôt la rue Petouet, tantôt la rue Pirouette en Tiroye, tantôt la rue Pirouette en Tirouer, à cauſe peut-être de la Croix du Tirouer, & tantôt la rue Tirouet & la rue Tirouenne. Elle eſt placée au coin des pilliers des halles d'un bout, & de l'autre à la rue Mondetour.

La rue du Plâtre de la rue St Jaques s'appelloit en Latin dans le treiziéme ſiecle *Vicus Plaſteriorum*; en 1300. la rue aux Plâtriers, en 1386. la rue de la Plâtriere.

Celle de la rue du Temple avoit nom en 1240. la rue Jean-St-Pol; en 1266. la rue Deffunt Jehan St Pol; en 1280. la rue au Plâtre; en 1300. &

1330. la rue du Plâtre ; en 1386. la rue de la Plâtriere & la rue du Plâtre, à cauſe que les marêts du Temple n'étoient remplis que de Plâtriers autrefois, ni habités preſque que par des Plâtriers.

Dans une charte de l'an 1283. je trouve *Domus Guillelmi Plaſterii in vico Henrici* de Guernelles, or comme la rue de Grenelles eſt contigue à la rue Plâtriere, de là on peut inferer que la rue Plâtriere s'appelloit anciennement la rue de Grenelles, & qu'avec le tems, elle a pris le nom de la rue Plâtriere de ce Guillaume Plâtrier ; quoi qu'il en ſoit, elle ſe nommoit la rue Plâtriere en 1305.

La rue du Plat d'étain, s'appelloit autrefois la rue Rolin-prens-gaiges, & bien que depuis long-tems elle ne porte plus ce nom-là, de Chuyes ne laiſſe pas de le lui donner dans la Guide de Paris ; elle aboutit rue St Germain de l'Auxerrois, & rue Bertin-Poirée, près celle des Lavandieres.

La rue de la pointe St Euſtache, que quelques-uns confondent avec la rue Mont-martre, ſe nomme de la ſorte, à cauſe qu'elle paſſoit autrefois au pied d'une tour, qui fut ruinée preſque entierement, lorſqu'on vint à rebâtir l'Egliſe, & qui étoit terminée d'un clocher de pierre finiſſant en pointe, ſemblable à celui de St Germain de l'Auxerrois, qu'on nommoit la pointe St Euſtache.

La rue du Poirier d'un bout à la rue neuve St Merri, & de l'autre à la rue Maubué, eſt appellée *Parva boucheria* dans l'accord fait en 1273. entre le Roi & St Merri : en 1300. & 1432. elle avoit nom la rue de la petite Boucherie, & la rue Eſpaulart.

La rue des Poiſſonniers ſe nommoit anciennement le chemin du Vallaronneux, depuis le chemin des Poiſſonniers : & enfin la rue des Poiſſonniers, à cauſe que c'eſt par là que viennent aux halles les Poiſſonniers & les Chaſſe-marée.

La rue Poitevine, s'appelloit en 1300. la rue Ginart-aux-Poitevins, en 1345. la rue aux Poitevins, en 1425. la rue des Poitevins : elle eſt vers la rue Haute-feuille.

La rue Porte-foin ſe nommoit en 1282. la rue des Poulies, & la rue Richard des Poulies, à cauſe de Richard des Poulies, qui alors y acheta une place des Templiers, où on fit bâtir vers l'an 1333. Depuis Jean Porte-fin, y ayant élevé un grand logis, appellé l'Hotel Porte-fin, le peuple ſubſtitua le nom de ce nouvel habitant à celui des Poulies, & de Richard des Poulies & d'abord donna le nom de Porte-fin à la rue, qu'avec le tems il corrompit, & enfin la rue Porte-foin parce qu'il l'entendoit mieux.

Mais enfin l'Hopital des Enfans-rouges ne fut pas plutôt là fondé, qu'on la nomma auſſi la rue des Enfans-rouges, qui ne lui eſt pas ſeulement demeuré, mais a paſſé à une partie de la rue du Grand chantier.

On croit que les quatre rues des Deux-portes ont pris leur nom des portes qui les fermoient autrefois par les deux bouts, comme eſt le cloître de St Benoît, la rue de Sorbonne, la rue du Four-baſſet, la rue du Sablon, la rue d'Eſcarcuiſſons, & pluſieurs autres, ce qui paroît aſſés par les maiſons qui les couvrent la plupart au commencement, & par les noms qu'elles portoient anciennement : car celle qui va de la rue de la Verrerie à la rue de la Tixeranderie, s'appelloit en 1281. la rue Entre-deux-portes ; en 1399. la rue Galiace, & en 1487. la rue Galiache.

Celle qui aboutit à la rue Montorgueuil a porté long tems des noms fort ſales, que j'ai raporté ailleurs.

Quant à l'autre qui tient à la rue St Germain elle ſe nommoit en 1300. la rue d'Entre-deux-portes : & en 1386. la rue Aux-deux-portes.

La rue des Douze-portes, a pris ſon nom de douze maiſons a porte cochere qui la compoſent ; on l'appelle auſſi quelquefois la rue St Nicolas, parce que Nicolas le Jai, premier Preſident, en étoit proprietaire : elle donne de la rue St Louis à la rue neuve St Pierre, quartier du marais.

La rue des Poſtes, ſe nommoit anciennement la rue St Severin, depuis la rue des Potteries, à cauſe de quantité de Potiers de terre qui s'y ſont établis d'abord, & y ont fait & vendu de la potterie.

La rue du Pot-de-fer, du faux-bourg St Marceau, s'eſt appellée autrefois la rue du Bon-quitte; & celle du faux-bourg St Germain, la rue du Verger, mais elle commence à prendre le nom de la rue des Jeſuites, à raiſon du Noviciat des Jeſuites qui en occupe une partie.

La rue de la Potterie de la halle a eu nom autrefois la rue des deux jeux de paume, & la rue neuve des deux jeux de paume, parce qu'il y avoit deux jeux de paumes, à l'endroit où ſont maintenant les halles aux draps, & qu'elle fut faite du tems de Henri II. lorſqu'on reforma les halles.

La rue de la Potterie, qui eſt à la rue de la Verrerie, s'eſt appellée anciennement la rue de la Vieille-oreille, à cauſe d'un four de ce nom-là, puis par corruption la rue Guignoreille & la rue Guilleri, nom qui a paſſé au carrefour où elle aboutit. En 1263. & 1284. Guillaume & Gui Potier avoient là leur maiſon, & ſi deslors elle ſe nommoit la rue de la Potterie, ce n'eſt point de ces deux hommes-là qu'elle tient ſon nom; mais apparemment de leurs ancêtres qui y ont demeuré auparavant.

La rue Poulletiere, doit ſon nom à un des Entrepreneurs de l'Isle Notre-Dame, & Commiſſaire des Guerres appellé Poulletier : elle a un bout au quai d'Alençon, & l'autre au quai Dauphin.

La rue des Poulies, s'appelloit autrefois la rue des Poulliers, elle a pris ce nom-là des Poulies, & des jardins accompagnés de poulies, qu'il y avoit encore en 1347. dont on ſe ſervoit pour certain jeu ou exercice, que nous ne connoiſſons plus.

La rue Pouppée, fut nommée d'abord la rue de Lias, & la rue de Laas; à cauſe qu'elle fait partie du territoire de Laas, dont j'ai tant de fois parlé. Cenalis l'appelle la rue aux Poupées, & *Via ad Puppas*. Elle va de la rue de la Harpe à celle de Hautefeuille.

Je trouve outre cela que le nom de la rue Poupée lui a été donné (mais ſans doute par corruption) pour la reſſemblance de ce mot à celui de Poupée.

La rue des Preſcheurs s'appelloit en 1300. la rue aux Preſcheurs, depuis la rue au Preſcheur, & la rue du Preſcheur, à cauſe d'une maiſon nommée l'Hotel des Preſcheurs, & l'Hotel du Preſcheur en 1381. où pendoit pour enſeigne le Preſcheur : mot en uſage de ce tems-là, au lieu de celui de Predicateur dont nous nous ſervons aujourd'hui.

Quant aux rues des Prêtres : il s'en trouve cinq à Paris de ce nom-là, & toutes proche des Paroiſſes où logent les Prêtres qui y ſont habitués.

Celle qui tient à la rue Ferou, s'appelle autrement la rue St Pierre; l'autre qui regne le long des charniers de St Etienne du Mont, s'appelloit en 1267. la ruelle Ste Geneviéve, parce qu'elle paſſoit le long de l'enclos de cette Abbayie, qui s'étendoit juſques-là, il n'y a pas encore cent cinquante ans, & conduiſoit au Cloître, comme elle fait encore : en 1352. & 1386. on la nommoit auſſi la rue du Mouſtier, à cauſe qu'elle tenoit au Monaſtere, ce que veut dire le mot de Mouſtier, dont on ſe ſervoit alors.

Celle de St Severin qui paſſe entre le cimetiere & la maiſon du Curé, avoit nom en 1300. la rue de l'Arci-Prêtre: en 1386. la ruelle St Severin, depuis la rue des Prêtres St Severin, & la rue de l'Archi-prêtre, à cauſe que le Curé de St Severin qui y loge, eſt Archi-prêtre né de l'Egliſe de Paris.

La rue des Prouvelles s'appelloit en 1297. la rue des Preuvoires; en 1300. la rue aux Provoires : en 1334. la rue des Prouveres : en 1424. & 1476. la rue des Prouvaires : en 1435. la rue des Prouvoires : en 1552. la rue des Provaires, & la rue des Prouvaires.

De tous ces mots Gaulois, Provoires veut dire prieres & oratoires; Prouvoire ſignifie pourvoyeur; quant aux autres, les devinera qui pourra.

Je dirai ailleurs que le Roi de Portugal en 1476. logea dans cette rue &

que le maître des Chapelains de la Chapelle St André, fondée à St Euſtache, tenoit autrefois ſon ſiege tout proche.

La rue du Puits-d'amour s'eſt nommée quelquefois la rue de l'Ariane; & la rue de la Petite-truanderie.

La rue du Puits-de-Lorme, ou du Puits-de-la-ville, s'appelloit anciennement la rue des Sanſonnets.

La rue du Puits-qui-parle étoit autrefois nommée la rue des Roziers, vers la rue des Poſtes au faux-bourg St Marcel.

La rue du Puits certain ſe nommoit rue du Mont St Hilaire, & des Sept voyes, elle a un bout au coin de la rue des Carmes & l'autre au coin de la rue St Jean de Beauvais.

Q

LA rue des Quatre-fils avoit nom en 1437. & 1440. la rue des Deux-portes; auparavant & depuis la rue de l'Echelle du Temple, parce qu'elle ſemble la continuer, que ſi elle prend maintenant le nom de la rue des Quatre-fils, c'eſt à cauſe d'une enſeigne des quatre fils Aymon.

La rue Quinquampoix s'appelloit en 1300. la rue Quiquempoiſt, & la rue Quiquampoiſt: en 1386. la rue Quiquempoit, la rue Quiquampoit: en 1352. la rue Quiquampois; dans la Hierarchie de Cenalis, *Via Quiquempotia*, & la rue Quinquempouel, & jamais la rue Quinquampoix, quoique ce ſoit ainſi qu'il la faille nommer, puiſque ce nom vient d'un Seigneur de Quinquampoix, qui y a demeuré, & dont le ſavant Petau, Conſeiller au Parlement, a rapporté les armes dans ſon armorial, auſſi-bien que le Pere Labbe Jeſuite dans ſon catalogue alphabetique des blazons de pluſieurs nobles & anciennes familles.

Car il ne faut pas s'imaginer, comme font quantité, qu'elle ait été ainſi nommée à cauſe que cinq Paroiſſes s'étendent juſques-là, & que dans les deux premieres ſyllabes de ſon nom, le mot Latin *quinque* qui veut dire cinq s'y rencontre.

Outre que telle étymologie eſt ridicule, c'eſt qu'enfin la rue Quinquampoix portoit ce nom-là bien avant que St Joſſe, qui eſt l'une de ces cinq Paroiſſes, fut érigée en Egliſe paroiſſiale.

La rue Quiquetonne, que de Chuyes appelle ſans raiſon, la rue Tiquetonne, s'appelloit en 1399. la rue Denys le Coffrier, & en 1552. la rue Denys Coueffrier; elle donne d'un bout à la rue Montorgueil, & de l'autre à la rue Mont-martre.

R.

LA rue des Rats a été bâtie pendant que Hugues Aubriot étoit Prevôt de Paris, c'eſt-à-dire ſous Charles VI. Elle perce de la rue Gallande à celle de la Bucherie.

La rue de Recouvrance avoit nom la rue de la Petite poiſſonnerie; quand Gombouſt fit ſon plan de Paris, & la rue de la Lune, lorſque de Chuyes fit imprimer ſa Guide de Paris: peut-être même qu'elle changera encore de nom avant que j'acheve ce diſcours.

La rue de Rheims s'eſt nommée la rue du Duc de Bourgogne juſqu'au commencement du treiziéme ſiecle, à cauſe que les Ducs de Bourgogne de la ſeconde race y avoient leur Hotel, ſi depuis on l'appella la rue de Rheims, c'eſt que le College de Rheims y fut fondé en 1412. par Guy de Roye,

Roye Archevêque de Rheims, au lieu même qu'occupoit l'Hotel de Bourgogne.

La rue Regnault-le-febvre ſe nomme dans les anciens papiers-terriers tantôt la rue Regnaud-le-febvre, tantôt la rue Regnauld-le-feurre, & tantôt la rue Regnault-le-frere : dans la rue St Antoine d'un bout, & de l'autre dans la rue du Cimetiere St Jean.

La rue de la Reine-blanche eſt appellée ainſi, à cauſe qu'on la fit ſur les ruines de l'Hotel de la Reine Blanche au faux-bourg St Marcel, qui fut demoli en 1392. comme complice de l'embraſement de quelques courtiſans qui y danſerent avec Charles VI. ce malheureux ballet des Faunes ſi connu. Elle eſt au faux-bourg St Marcel.

La rue que la Guide des chemins appelle la rue St Roch, ſe nomme la rue du Gros chenet.

La rue du Roi de Sicile a pris ſon nom des Rois de Sicile, qui y ont demeuré long-tems. Elle donne d'un bout à la vieille rue du Temple, & de l'autre à la rue des Ballets.

La rue du Roi-doré, faite depuis peu, a été appellée quelque tems la rue St François. Maintenant elle porte le nom du Roi-doré, à cauſe d'un buſte doré de Louis XIII. élevé à un de ſes coins. Elle ſe nomme à preſent la rue Françoiſe, & a un bout à la rue St Louis, & l'autre à la rue St Gervais & de Torigny, quartier du Marais.

S

LA rue Saillembien, s'appelloit en 1380. la rue Saillembren : en 1385. la rue Saillenbren : en 1386. la rue Saille-en-bien, quelques-uns la nomment la rue Faille-en-bien. Gombouſt ne lui donne autre nom que celui de la Ruelle. De Chuyes ne lui en donne point. Elle eſt vis-à-vis la petite porte St Severin, ce n'eſt proprement qu'un cul-de-ſac.

Dans un cartulaire de St Magloire de l'année 1316. la rue Sale-au-comte eſt appellée la place, ou la voye qui n'a point de chef, & qui vient de la rue où on cuit les hoes, droit à l'encontre des murs de l'Egliſe St Magloire de Paris.

En 1386. & 1428. le peuple la nommoit la rue au Comte de Damp-martin : des chartes de l'an 1425. lui donnent le nom ſuivant, la ruelle où il n'y a qu'une entrée, tenant d'une part au jardin St Magloire.

Les noms de au Comte de Damp-martin, & de la rue Sale-au-comte lui viennent de l'Hotel des Comtes de Damp-martin, (& de la rue Sale-au-Comte) qui en occupoit la meilleure partie. Pour les autres ils lui ont été donnés, parce que ç'a été long-tems un cul-de-ſac, qui finiſſoit au Monaſtere de St Magloire, à preſent des Filles penitentes, & qui avoit une porte à ſes deux bouts, l'une dans le couvent, l'autre à la rue aux ouës, appellée la porte St Magloire, à cauſe que les Religieux de ce Prieuré faiſoient entrer par là les charrois chés eux. A l'égard du mot de Sale-au-comte, peut-être ce nom lui avoit été donné pour marque de la nobleſſe du maître, à cauſe que dans la baſſe Navarre & en Biſcaye, toutes les maiſons des Gentilshommes ſont appellées Salles : ce qui a fait croire à quelques-uns que ce mot venoit d'*aula*, & que nous y avions ajouté une ſ, de même que les Latins l'ont ajoutée à beaucoup de mots qu'ils ont tirés du Grec.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que la rue de la Savaterie, près le Palais, prend ce nom-là, & qu'elle eſt habitée par des ſavetiers, dès l'an 1280. elle s'appelloit ainſi : & dans un concordat paſſé alors entre Philippe le Hardy, & les Couvents de St Maur & de St Eloi, elle eſt nommée *cavateria*.

La rue des Sauſſayes, à la ville l'Evêque, ſe nommoit au commencement du ſiecle paſſé, la rue des Carrieres : depuis on l'a nommée la rue de la Couldraye.

La rue Scipion ſe nomme quelquefois la rue de la Barre : ce nom de Scipion lui vient de Scipion Sardini, gentilhomme Italien : qui y avoit un grand logis, que depuis on a converti en Hopital appellé autrefois pour cela Scipion, & l'Hopital Scipion, & maintenant la maiſon de Ste Marthe.

La rue du Sentier s'appelle de la ſorte, parce que c'étoit un petit chemin ou ſentier qui s'alloit perdre dans les champs, avant que le quartier de la Ville-neuve, où elle eſt ſituée, eut été enclos dans la Ville.

La rue Serpente ſe nommoit en 1300. la rue de la Serpente, à cauſe de l'Hotel de la Serpente qui ſe trouve au milieu, elle donne dans la rue de la Harpe, & dans celle d'Hautefeuille.

La rue de Sevre eſt appellée ainſi, parce qu'elle conduit au village de Sevre.

Dans des titres de 1552. la rue de Seine du faux-bourg St Victor, eſt nommée la rue derriere les murs St Victor depuis la Tournelle de ladite Abbayie tendante à la riviere.

Par Arrêt du mois de Mars de l'année 1544. le Parlement ordonna que la rue de Seine du faux-bourg St Germain ſeroit pavée aux dépens des proprietaires des maiſons, & qu'elle auroit demi pouce de pente ſur toiſe, ſuivant le rapport des Jurés & Experts.

La rue Simon-le-franc, tient peut-être ſon nom d'un certain Simon Franque mort avant l'an 1211. Elle a un bout à la rue St Avoye, & l'autre à la rue Maubué.

La rue des Singes en 1269. avoit nom la rue Pierre d'Eſtampes : en 1272. la rue Perrot d'Eſtampes : en 1322. la rue Perriau d'Eſtampes, que l'on dit des Singes : en 1332. la rue Perriau d'Eſtampes, dite à preſent la rue des Singes.

De tant de noms les uns viennent d'un logis nommé alors l'Hotel des Singes : l'autre du plus celebre de ſes premiers habitans, appellé Pierre d'Eſtampes.

La rue Soly a pris ſon nom de Bertrand Soly, dont la famille ſubſiſtoit encore il n'y a pas long-tems, en la perſonne d'un Libraire de la rue St Jaques, & même d'un jardin qui paſſoit de la rue de la Juſſienne à celle des vieux Auguſtins, où la rue Soly eſt ſituée.

La rue de la Sonnerie, ou de la Petite-ſonnerie avoit nom en 1300. la rue de la Saunerie, & en 1410. la rue de la Saulnerie, à cauſe de la maiſon appellée dans le ſiecle paſſé l'Hotel de la Gabelle, qu'il y avoit ſur le quai de la Megiſſerie, & près de là un port au ſel, & une place au ſel, qui y tenoient, qu'on appelloit en 1415. le port & la place de la Saulnerie, d'où vient ſaulnier, & faux-ſaulnier, tellement que ce n'eſt ni la rue de la Sonnerie, ni de la Petite-ſonnerie, mais la rue de la Saulnerie, ou de la Saunerie, que le peuple a corrompu, à ſon ordinaire, ſi-tôt qu'il a ceſſé de l'entendre, & en a fait Sonnerie comme lui étant plus connu.

La rue de la Sorbonne ſe nommoit *Vicus ad portas* en 1258. & la rue des deux portes, à cauſe que St Louis permit à Robert de Sorbonne d'y mettre des portes, afin qu'elle fermât par les deux bouts.

Cenalis dans ſa Hierarchie la confond avec la rue Coupe-gorge, dont il ſera parlé ailleurs, & l'appelle mal-à-propos *Via Sorbonica olim jugulatrix*, la rue de Sorbonne jadis de Coupe-gorge.

Le Pere du Breul eſt de ſon avis, Gombouſt rapporte dans ſon plan une autre rue de Sorbonne qu'il place au bout de la rue Jacob, mais il ſe trompe, car on ne lui a jamais donné ce nom-là, & jamais elle n'en a eu d'autre que celui de l'Univerſité ; & Montagne aſſure au troiſiéme livre de ſes Eſſais, que de ſon tems le *vin Theologal & Sorbonique* étoit paſſé en proverbe, auſſi-

bien que les feſtins des Docteurs de Sorbonne.

Je trouve dit-il que c'eſt raiſon qu'ils en dînent d'autant plus commodement & plaiſamment, qu'ils ont utilement & ſerieuſement employé la matinée à l'exercice de leur Ecole.

La conſcience d'avoir bien diſpenſé les autres heures, eſt un juſte & ſavoureux condiment de table.

O Fortes pejoraque paſſi,
Mecum ſæpe viri, nunc vino Pellite curas,
Cras ingens iterabimus æquor.

La rue St Symphorien avoit nom anciennement la rue des Chiens, parce qu'elle tient à une rue de ce nom ; que ſi depuis on l'a appellée la rue St Symphorien, c'eſt à cauſe d'une Chapelle dediée à ce Saint dont on voit encore les murs, & que les Religieux de Ste Geneviéve, de qui elle depend louoient à de pauvres gens. Aujourd'hui elle eſt convertie en Chapelle, ou Confrérie des Peintres de St Luc.

T.

LA rue de la Tableterie prenoit autrefois pluſieurs noms ; tantôt c'étoit la rue de la Hanterie, tantôt la rue de Ste Oportune, tantôt la rue de la Cordonnerie & la rue de la Vieille-cordonnerie : le dernier de ces noms lui eſt venu de ce qu'elle ſemble continuer la rue des Foureurs, qui s'appelloit auparavant la rue de la Vieille cordonnerie.

Je ne ſai ſi dès l'an 1545. elle ne ſe nommoit point déja la rue de la Tableterie, & ſi ce n'eſt pas d'elle que fait mention une Sentence du Prevôt des Marchands de ce tems-là, qui porte que les habitans de la rue de la Tableterie, ayant preſenté Requeſte au corps de Ville, pour le prier de leur fournir alors & dorenavant le pavé de leur rue, la réponſe fut que leur rue ne faiſant point partie de la croiſée de Paris, que la Ville preſentement faiſoit paver, c'étoit à eux à la faire paver à leurs depens, chacun devant ſa porte, ſuivant la coûtume & l'Ordonnance.

La rue de la Tannerie avoit nom en 1348. la ruelle de la Planche aux Teinturiers : depuis la rue de l'Ecorcherie.

La rue de la Vieille-tannerie s'eſt appellée la rue des Creneaux, près de la place aux veaux.

La rue de la Taranne ſe nommoit la rue aux Vaches en 1531. auſſi-bien que la rue St Dominique qui la continuoit, & dont j'ai parlé auparavant.

La rue de la Taſcherie s'appelloit ainſi dès l'an 1307. lorſque Philippe le Bel donna à Jean de Prunin ſon cocher, une maiſon de cette rue, qui appartenoit aux Juifs, & où ils tenoient leurs Ecoles.

La rue du Temple en 1252. étoit nommée la rue de la Chevallerie du Temple : en 1283. la rue de la Maiſon du Temple depuis le Temple juſqu'à la rue Barre-du-bec. Quand Philippe Auguſte y eut fait faire une porte de ville, près de l'Hopital de Ste Avoye, alors on l'appella la rue de la porte du Temple ; mais vers l'an 1485. ayant été coupée preſque par la moitié, on commença à ne la plus appeller la rue de la Maiſon du Temple, la rue de la Chevallerie du Temple, & la rue de la porte du Temple, que depuis le Temple juſqu'à la rue Michel-le-comte ; & quant à l'autre moitié on lui donna le nom de la rue St Avoye, comme on fait encore aujourd'hui ; ſavoir depuis la rue Michel-le-comte, juſqu'à la rue Barre-du-bec : enfin pour raſſembler ici tout ce que je ſai des rues qui portent le nom du Temple je dirai.

La vieille rue du Temple s'appelloit en 1505. la rue de la Cloture du Tem-

ple, la rue de la Couture de la Chevalerie du Temple & la rue des égouts du Temple.

Auparavant depuis la Coulture du Temple, c'eſt-à-dire depuis le lieu où ſont maintenant les foſſés & les remparts juſqu'à une fauſſe porte, nommée la porte Barbette, dreſſée dans cette rue-là même au bout du Monaſtere des Blancs-manteaux, on l'appelloit la rue Barbette, la rue de la Porte Barbette, la rue de la poterne Barbette, la rue vieille Barbette & la vieille rue Barbette.

De tant de noms, il n'y en a point que l'on ait plus tâché de conſerver que le dernier, car en 1596. & 1608. les Grands-Prieurs de France, firent reformer les encheres de deux maiſons de cette rue, où l'on avoit mis qu'elles étoient aſſiſes dans la vieille rue du Temple; comme nons l'appellons encore à preſent, & par deux Sentences du Chatelet, ils firent ordonner qu'à la place il ſeroit écrit qu'elles étoient ſituées dans la vieille rue Barbette, & cela dans un tems qu'on commençoit à oublier ſon nom & à ſe laſſer de la nommer.

Quant aux autres noms de cette rue, celui des égouts, lui a été donné à cauſe des égouts qui y couloient anciennement & y coulent encore aujourd'hui.

Les premiers viennent de ce que le bout de la vieille rue du Temple paſſoit le long d'un grand marais, appellé alors la Coulture du Temple, pour la même raiſon que la Coulture Ste Catherine dont j'ai parlé autrepart; & qui depuis a été couverte d'Hotels, de maiſons, de rues & d'Egliſes.

Les derniers ſont venus de l'Hotel d'Eſtienne Barbette, Prevôt des Marchands, l'un des principaux confidents de Philippe le Bel: Hotel bâti magnifiquement dans cette rue-là, à l'endroit même où nous voyons maintenant la rue Barbette, qu'on a long tems appellé la rue neuve Barbette, pour la diſtinguer de la vieille rue Barbette.

Enfin la rue de l'Echelle du Temple, ſe nommoit en 1290. la rue Jean l'Huillier, à cauſe d'un Bourgeois de cette rue appellé Jean l'Huillier, dit de la Place Maubert. Après on lui a donné celui de la rue des Vieilles-haudriettes, parce que de pauvres Hoſpitalieres fondées à la rue de la Mortellerie par Eſtienne Haudry & nommées Haudriettes du nom de leur Fondateur, y avoient quelques maiſons.

Que ſi depuis on l'a nommée la rue de l'Eſchelle du Temple; c'eſt à cauſe d'une grande échelle élevée à l'un de ſes bouts par le Grand-Prieur du Temple, ſemblable à celle qu'on voyoit autrefois à la rue au Maire, au parvis Notre-Dame & ailleurs pour marque de la Haute-Juſtice que l'Archevêque de Paris, le Grand-Prieur de France, & quelques autres Hauts-Juſticiers avoient dans la Ville.

Le nom de la rue Thibault-aux-dés; eſt bien bizarre, pour l'orthographe dans les vieux Papiers-terriers.

En 1300. c'étoit la rue Tybault-aux dés; en 1386. la rue Thiebault aux dés: en 1422. la rue Thibault-aux-dès & quelquefois la rue Thibault Todé, & la rue Thibault-Audet: dans des titres du tréſor des chartes du treiziéme ſiecle, c'eſt *Via Theobaldi ad dados*: dans la Hierarchie de Cenalis, c'eſt *Via Theobaldi aleatoris*, elle eſt vers la rue des Bourdonnois, proche les rues Betiſi & des deux Boules.

La rue St Thomas près la rue d'Enfer, ſe nomme de la ſorte, parce-qu'elle eſt ſituée dans l'ancien clos des Jacobins, qui reconnoiſſent St Thomas d'Aquin pour un de leurs patrons.

La rue neuve St Thomas du Louvre, s'appelle ſouvent la rue du Doyenné, parce qu'au lieu où elle paſſe maintenant étoit bâtie la maiſon du Doyen de St Thomas du Louvre.

La rue de la Tixeranderie ſe nomme ainſi, à cauſe d'une grande maiſon qui regnoit depuis la rue des Deux-portes juſqu'à la rue Violette; elle eſt

placée d'un bout au coin de la rue Renaud-le-Fevre & place Baudoyer, & de l'autre au coin de celles de Jean-pain-mollet & Jean de l'Epine, quartier de la Gréve.

La rue Traînée s'appelloit en 1300. la ruelle au Curé, à raiſon peut-être que le Curé de St Euſtache y demeuroit.

Dans deux Bulles, l'une de Calixte, & l'autre d'Innocent II. des années 1119. & 1149. la rue de la Toillerie eſt appellée *Vicus Judæorum*, la rue des Juifs, à cauſe des Juifs qui y demeuroient & aux environs.

La rue Traverſine de la Montagne Ste Geneviéve, ou pour parler comme le menu peuple, la rue Traverſaine a nom ainſi, parce qu'elle traverſe la rue du Bon-puits & celle de Verſailles, & qu'elle ſemble encore traverſer la rue St Nicolas, celle du Meurier & la rue du Paon.

La rue des Treſoriers ſe nomme quelquefois la rue de Richelieu, & ce qui en eſt cauſe, eſt que le College des Treſoriers eſt placé dans l'un de ſes côtés, & que le Cardinal de Richelieu l'a fait bâtir.

La rue Tripelé ſe devroit appeller la rue Triperet, à cauſe de Jean Triperet qui y a logé autrefois, elle eſt proche la rue de la Clef au faux-bourg St Marcel.

La rue de la Tripetie, le plus ſouvent, comme j'ai dit eſt nommée la rue du Pied-de-bœuf.

La rue des trois Pavillons, s'appelloit dans le ſiecle paſſé la rue Diane, pour avoir été pratiquée dans l'Hotel Barbette, qui avoit appartenu à Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, Maitreſſe de Henri II.

La rue Trop-va-qui-dure, eſt nommée quelquefois la rue Qui-m'y-trouva-ſi-dure, elle commence au coin du Pont-au-Change, & finit au coin de la rue de la Saulnerie au bout du quai de la Megiſſerie, ou de la vielle feraille.

La rue Trouſſe-vache, a pris ce nom-là, ou de l'enſeigne de la vache trouſſée, qui s'y voit depuis pluſieurs ſiecles, ou d'Oudard Trouſſevache, dont les Regîtres du Temple parlent en 1261. & de qui peut-être deſcendoit Denys Trouſſevache, aſſés connu en 1426. & 1441. par les Regîtres du Chatelet, elle eſt vis-à-vis la rue de la Feronnerie dans la rue St Denys.

La rue de la Truanderie, s'appelle peut-être ainſi à cauſe des gueux & des fripons qui l'ont habitée avant que la Bourgeoiſie y vint demeurer, car apparemment, ça été autrefois, ou comme une cour de miracles ou une rue des Francs-bourgeois, tels que ceux dont j'ai parlé, puiſque ces mots de Truand & de Truanderie dans les ſiecles paſſés ne ſignifioient autre choſe que cela : & de fait Cenalis dans ſa Hierarchie les interprete de la ſorte, appellant en Latin la rue de la grande Truanderie, *Via mendicatrix major*; & celle de la petite Truanderie, *Via mendicatrix minor*; mais parce que Truand veut dire auſſi un ſcelerat, un ſoldat ſans pitié & determiné, de bonnes gens qui croyent tout ce qu'on leur dit, tiennent que Jean Duc de Bourgogne, ſous Charles VI. y logea des gens de guerre, que lui & ſes amis avoient levé contre le Duc d'Orleans, & que depuis ce tems-là, on n'a point donné d'autre nom à la rue que celui de la Truanderie.

Neanmoins il eſt certain qu'elle ſe nommoit ainſi, que le Duc d'Orleans, ni les Ducs de Bourgogne, même de la ſeconde race, n'étoient pas encore au monde. Et de vrai dans un acte du cartulaire ds St Lazare, paſſé long tems auparavant elle eſt appellée *Vicus Trutenariæ.*

Cependant comme ce mot, tant en Latin qu'en François commence par Tru, mot ancien pour dire tribut, levée, ſubſide, de plus que truage ſignifioit autrefois la même choſe; & qu'enfin la rue de la Truanderie aboutit à la rue St Denys, qui pendant pluſieurs ſiecles conduiſoit à la ſeule porde la Ville qu'il y avoit de ce côté-là, quelques-uns penſent que le nom de Truanderie, lui a été donné, à cauſe que les marchands y payoient en paſſant & avant que d'entrer à Paris les droits d'entrée que devoient leurs marchandiſes, & Galland dans ſon Franc-aleu, prend cette ſorte de ſubſide,

pour celui que la Coutume de la Marche appelle *Rente ſeiche*

La rue des Truyes, eſt un cul-de-ſac de la rue Beaubourg, qui s'appelloit en 1300. le Cul-de-ſac-le-grand, & qui peut-être retournoit en équiere dans la rue Geoffroy-l'angevin & y alloit gagner le cul-de-ſac qu'on y voit.

V

LA rue de la Vannerie ſe nommoit en 1269. *Vicus in avenaria*; en 1396. la rue de l'Avoinerie; en 1552. la rue de la Vannerie: elle eſt aux coins des rues Planche-mibrai & des Arcis, & rend à la place de Gréve.

La rue de Vaugirard, s'appelloit en 1543. le Chemin de Vaugirard; parcequ'en effet, ſortant de Paris, c'étoit le grand chemin pour aller à ce village: depuis on l'a nommée la rue des Vaches, à cauſe que la plupart des vaches du faux-bourg St Germain y paſſoient pour aller paître. Avant que Marie de Medicis fît bâtir le Palais d'Orleans, elle avoit nom la rue de la Verrerie, à l'occaſion de quelques Verriers qui s'y étoient venu établir.

Il y a deux rues de Veniſe; celle de la rue Quimquampoix s'appelloit autrefois la rue Berthaud-qui-dort, depuis on l'a nommée rue de Veniſe à cauſe d'une maiſon où il y avoit pour enſeigne dans le ſiecle paſſé l'Ecu de Veniſe.

L'autre rue de Veniſe que quelques-uns nomment la petite rue St Chriſtophle, parce qu'elle paſſe devant l'Egliſe St Chriſtophle, avoit nom en 1300. & 1389. la ruelle St Chriſtophle.

Le Pere du Breul & un ancien traité des rues de Paris, la nomment la rue des Dix-huit, à l'occaſion de dix-huit pauvres Ecoliers établis là; mais que depuis on a transferé à la rue des Poirées, & celle des Cordiers, au College des Dix-huit, que nous avons vu joindre à la Sorbonne.

La rue de la Verrerie qui commence depuis le coin de la rue Barre-du-bec, juſqu'au coin de la rue Bourtibourg & Cimetiere St Jean, & le reſte qui commence à la rue Barre-du-Bec, finit à la rue St Martin, avoit nom en 1386. la rue de la Voiererie; en 1418. la rue de la Voirerie, on croit neanmoins que ſon vrai nom eſt celui de la Verrerie, & qu'il vient d'une ou de pluſieurs Verreries qu'il y a eu là autrefois.

La rue de Verſailles s'eſt quelquefois appellée la rue des Bons-enfans, à cauſe du College des Bons-enfans qui eſt tout contre.

La rue du Vert-bois, près la rue St Martin, ſe nommoit la rue neuve St Laurent vers le commencement du ſiecle paſſé.

La rue des Vignes, s'appelle ainſi pour avoir été bâtie dans un grand clos de vignes, appartenant aux Religieux de Ste Geneviéve, ſur leur terroir même, qui d'abord lui donnerent le nom de la rue St Severin; le peuple cependant de qui depend l'uſage du nom des rues, l'a preſque toujours appellée la rue des Vignes.

La rue des Trois-viſages, ſe nommoit en 1434. la rue Jean de Goulieu, le nom qu'elle a maintenant vient de trois têtes, ou trois viſages de pierre & tous trois de relief que j'ai vu autrefois à l'une de ſes maiſons, preſentement il en reſte encore une: elle a un bout à la rue Bertin-poirée, & l'autre à la rue Thibault-aux-dés devant la petite porte de la Monnoie.

Les rues des Urſins conſervent le nom de l'Hotel que la Ville donna là à Jean Juvenal des Urſins Prevôt des Marchands & Avocat du Roi ſous Charles VI. Il y en a deux contigues l'une à l'autre qui aboutiſſent à la rue St Landry, quartier de la Cité.

Z.

LA rue Zacharie s'appelloit en 1300. la rue Sac-à-lie : en 1386. & 1423. la rue Sa-calie : en 1432. la rue Sac-alie : en 1433. la ruelle de Sacalie qui va à la riviere. Elle a un bout dans la rue de la Huchette, & l'autre à la rue St Severin.

NOMS DES RUELLES DE PARIS, & leur Etymologie.

AFIN d'eviter les redites qu'il faudroit faire preſqu'à toutes les rues dont j'ai à parler; de plus pour mettre quelque ordre aux choſes curieuſes, j'avertirai de trois choſes auparavant.

La premiere eſt qu'à Paris on donnoit le nom de Ruelle aux lieux que preſentement nous appellons Cul-de-ſac, & ainſi que ce ſera preſque toujours en ce ſens-là qu'il faudra prendre ce terme, lorſque je m'en ſervirai; que ſi la plupart de ces ruelles ne ſont plus maintenant des culs-de-ſac, c'eſt qu'on les a ouvertes depuis, & continuées juſqu'à quelqu'un de ces chemins ouverts paſſants, qu'on nommoit Rues alors, & que nous nommons encore ainſi pour les diſtinguer des culs-de-ſac & des ruelles.

La ſeconde choſe à remarquer, eſt que de ces rues & ruelles, les unes ont pris leur nom des Seigneurs des Fiefs, & des proprietaires du lieu où elles ſont bâties, les autres des artiſans, de perſonnes celebres, ou de ceux qui y ont demeuré des premiers; la plupart, des enſeignes qui y ont été, ou y ſont encore; le reſte, des Egliſes qu'on y a bâties; & quelquefois même des diſſolutions qui s'y faiſoient, & qu'on toleroit.

La derniere choſe dont j'ai à donner avis, eſt que toutes ces rues ſeront miſes ici par ordre alphabetique, afin de trouver tout d'un coup celle qu'on voudra.

Que ſi j'allegue ſouvent & en trop grande quantité même diverſes leçons barbares, c'eſt pour ſervir à l'intelligence, tant de baux, & de contrats, que de papiers-terriers anciens, & de plus qu'elles enſeignent la prononciation, & l'orthographe des ſiecles paſſés, avec l'alteration que de tems en tems nos mots ont ſoufferte : enfin les demarches que notre langue a faites avant que d'arriver au point, & à la perfection où nous la voyons.

Au reſte il ne ſe trouvera guere ici de preuves, ni d'actes dans ce que j'avancerai, parce que j'ai tiré peu de choſes de l'Hiſtoire; preſque tout vient, tant des Regîtres du Parlement & de la Chambre des Comptes, de ceux du Châtelet, & de l'Hotel de Ville, que de deux Rôlles de la taille impoſée ſur les Pariſiens en 1300. & 1386. des anciens & nouveaux papiers-terriers de Paris; de deux plans de la Ville, l'un imprimé il y a plus de cent ans; & l'autre fait, il y en a plus de cent cinquante, ſans parler d'une vieille tapiſſerie de l'Hotel de Guiſe; ſi bien que de citer tant de choſes à la fois, & ſi differentes, c'étoit faire un chaos, & mettre tout en confuſion.

DES RUES QUI NE SONT PLUS RUES & qui ſont condamnées.

JE n'entreprens pas dans ce diſcours de deduire le nom & l'aſſiette de toutes les rues de Paris, qu'on a bouchées pour la commodité & pour la neceſſité du public. On a ſi ſouvent remué les fondemens de cette grande Ville ; elle a tant de fois, & dans tant de divers ſiecles changé de face, comme j'ai dit dans les diſcours precedens, que non ſeulement je ne parlerai point des rues condamnées dans les premiers ſiecles, mais que je ne promets pas de rapporter toutes celles qu'on a bouchées depuis quatre ou cinq cens ans, & je croirai avoir beaucoup avancé, ſi j'en rapporte ſeulement une petite partie.

En 1243. le Chapitre de Saint Germain de l'Auxerrois avoit en ſa cenſive une rue nommée la rue Pierre-chef-d'air, dont je ne ſai rien davantage.

En 1250. les Templiers avoient dans la rue du Temple un Cul-de-ſac, appellé alors la ruelle-ſans-bout, & ſituée entre la rue Ste Croix de la Bretonnerie, & la rue du Four du Temple : quelques-uns croyent que c'étoit la rue du Plâtre, & que depuis la rue Ste Avoye, juſqu'à la rue de l'Homme-armé, on donnoit à la rue des Blancs-Manteaux le nom de la rue du Four du Temple ; d'autres, & avec plus de raiſon, tiennent que c'étoit l'un des culs-de-ſac de la rue Barre-du-bec ; car dans les titres du Temple, elle eſt placée près de cette rue, & d'une autre nommée la rue Pavée qui ne ſe trouve plus. Quoi qu'il en ſoit en 1254. il y avoit une rue appellée la rue de la Hanterie, près la porte de Paris, & un cul-de-ſac entre le Cloître St Benoît & le College de Sorbonne ; car en ce tems-là, les Religieux de Ste Geneviéve à la priere de St Louis permirent aux Mathurins d'acquerir les logis ſitués en la rue Sans-chef, contre ce College, & de les tenir comme amortis.

Quand on fonda le College de Premontré en 1255. il étoit environné de quatre rues, l'une qui paſſoit de la rue des Cordeliers en la rue Mignon, à travers la rue du Petit-paon entre ce College & celui de Bourgogne, & qui eſt condamnée depuis tant de tems que nos peres ne ſe ſouviennent pas de l'avoir vue : l'autre que le premier Preſident le Maiſtre boucha d'une grange, & de ſes écuries, & qui ſe nomme la rue du Petit-paon, quoique ce ne ſoit plus qu'un cul-de-ſac, & venoit de la rue du Paon à la rue Hautefeuille.

En 1257. il y avoit près St Hilaire une rue nommée en Latin *Vicus ad Aquetam*, ou *Vicus ad Agnetam*.

En 1258. St Louis permit à Robert de Sorbonne de mettre des portes aux deux bouts de la rue de Sorbonne, & d'une rue nommée la rue *Coupe-gueule*, qui paſſoit entre la rue de Sorbonne & la rue des Maçons : il y a ſi long-tems que la derniere eſt condamnée, que Robertus Cenalis & le Pere du Breul, ont confondu la rue de Sorbonne avec cette rue Coupe-gueule, & avec la rue Coupe-gorge.

C'étoit cependant trois rues aſſés voiſines, à la verité, mais tout à fait differentes.

La rue de Sorbonne étoit au lieu même, où elle eſt encore aujourd'hui. La rue Coupe-gorge venoit de la rue St Jaques à la rue de la Harpe entre les murs de la Ville & le Couvent des Jacobins, dont elle fait partie maintenant, comme le portent pluſieurs Actes anciens : & la rue Coupe-gueule deſcendoit de la rue des Poirées à la rue des Mathurins, entre la rue de Sorbonne

Sorbonne, & la rue des Maçons, comme il paroît par pluſieurs chartes du College de Sorbonne, & par beaucoup de traces qui en reſtent.

En 1258. St Louis permit à Robert de Sorbonne de fermer de portes les deux dernieres, & quoique nous ne ſachions point, quand on renferma la rue Coupe-gorge dans le Monaſtere des Jacobins : je ne penſe pas que ce fût avant l'année 1504. que Jean Cleiret, Religieux de ce couvent, & Docteur en Theologie, ayant demandé au corps de Ville aſſemblé la permiſſion de la joindre à ce Couvent, l'affaire fut remiſe à une plus grande aſſemblée.

Quant à la rue Coupe-gorge, peut-être qu'en 1254. c'étoit un cul-de-ſac; mais en 1501. c'étoit aſſurement une rue condamnée, car alors les Docteurs de Sorbonne ayant couvert de bâtimens une partie de la rue en queſtion, & Nicolas Ferret ayant fait faire un petit logis ſur l'un de ſes bouts, vers la rue des Mathurins, le pere de Gilles le Maiſtre, Conſeiller & Avocat du Roi au Parlement, s'oppoſa à leurs entrepriſes en qualité de proprietaire d'un grand logis appellé l'Hotel d'Harcourt, qui occupoit tout l'eſpace qu'il y a entre la rue Coupe-gorge & la rue des Maçons, & qui appartient encore à ſes deſcendans. Le 23. Mars 1501. il obtint une Sentence favorable qui fut confirmée par Arrêt en 1507. le 23. du même mois.

Depuis au mois d'Août 1547. en une aſſemblée de Ville, on arrêta que le Prevôt des Marchands & les Echevins ſe joindroient avec Gilles le Maiſtre en la cauſe intentée contre l'Huillier qui vouloit tenir bouchée la rue Coupe-gorge, & qu'ils demanderoient enſemble qu'on l'ouvrît, & qu'elle ſervît de paſſage comme elle avoit fait du tems de St Louis.

Deux ans après, le Maiſtre obtint des Lettres du Roi qui portoient qu'on ouvriroit la rue Coupe-gorge, & par Arrêt du dernier Mai 1550. le Parlement ordonna que les édifices faits par la Sorbonne ſur cette rue ſeroient abatus; de telle ſorte que l'Hotel d'Harcourt y auroit ſes veues, ſes égouts, ſes taluts, & autres commodités qu'il y avoit eu autrefois; & qu'avant que de ruiner la maiſon de l'Huillier, il ſeroit informé d'office, en preſence du Procureur General, ſur la commodité ou incommodité que le public recevroit de l'ouverture de la rue Coupe-Gorge.

Après tout je ne puis dire ſi cet Arrêt s'éxecuta, car la maiſon de l'Huillier ſubſiſte encore, les maiſons de la Sorbonne couvrent toujours cette rue, & les deſcendans de le Maiſtre plaident à la Grand'-Chambre pour l'éxecution des Arrêts de 1507. & 1550.

Au reſte la rue Coupe-gorge, & la rue Coupe-gueule prirent des noms ſi étranges, à cauſe des maſſacres & des brigandages qui s'y faiſoient toutes les nuits : ç'a été pour les empêcher qu'on a renfermé la rue Coupe-gorge dans le Monaſtere des Jacobins. St Louis permit en 1258. à Robert de Sorbonne de faire pendre des portes aux bouts de la rue Coupe-gueule, & on l'a couverte de bâtimens.

Si Robertus Cenalis & le Pere du Breul avoient ſu toutes ces circonſtances, le premier n'auroit pas confondu la rue de Sorbonne avec la rue Coupe-gorge, qui en étoit bien éloignée, & il ne l'auroit pas nommée dans ſa Hierarchie Françoiſe, *Via Sorbonica, olim jugulatrix*, & la rue de Sorbonne jadis Coupe-gorge; & le Pere du Breul qui a rapporté la charte que St Louis fit expedier pour faire ces portes, n'auroit pas dit que la rue de Sorbonne s'appelloit autrefois la rue Coupe-gueule, & la rue Coupe-gorge.

Dans un accord fait en 1273. entre Philippe le Hardy; & le Chapitre de St Merry, je trouve trois rues près St Merry, que je ne ſaurois rétablir.

La premiere nommée *Vicus Radulphi de Sancto Laurentio* étoit aſſiſe entre la rue Briſemiche & la rue du Regnard.

L'autre appellée *Vicus Auffredi de greſſibus* aboutiſſoit à la rue neuve St Merry.

La derniere qui prenoit le nom de *Vicus Lamberti de brala, ſive Vicus Andreæ Mallet* étoit près de la rue du Plâtre, & de la rue Neuve St Merry.

Je trouve dans un cartulaire de St Maur une maiſon bâtie en 1284. au coin de la rue de la Poterie, & de la rue d'Heliot de Brie, ſi ce n'eſt la rue Jean-pain-mollet, & qu'elle ſoit couverte de maiſons, je ne ſai quelle elle peut être.

L'on voit dans l'aſſiette de la taille de cent mille livres, impoſée en 1300. ſur la Ville de Paris, qu'il y avoit alors dans la Paroiſſe St Germain de l'Auxerrois, la ruelle Raoul de Charonne, la rue Guy d'Auxerre, la rue Guy le Braolier, la rue Gilbert Langlois, près la place aux pourceaux, la rue Rouland Lavenier, & la rue Jean le Goulier; que de la Paroiſſe St Euſtache dependoient la rue de Verneuil & la rue Alain de Dampierre; de Ste Opportune la rue aux petits Soulers; de St Nicolas, la rue ſans Chief, & la rue Dame Agnès la Sarrazine; de St Merry, la rue Guillaume Eſpaulart, & la rue Hendebourg la Treffelierre; de St Jaques de la Boucherie, la rue Jean-bonne-fille; de St Jean, la Cour Harchier, & la ruelle St Jean de deſſus la riviere; de St Paul, la rue des Viez-poulies, à côté de la rue de Jouy; de St Severin, la rue Regnauld-le-harpeur; près St André des Arts, la rue de la Barre, & la rue Jean de Fontenay; de St Coſme, la rue à l'Ecureul, & la rue des Viez-plaſtriers; de St Benoît, la rue du Puits; & de St Etienne du Mont, la rue du Sablon.

Peut-être que ces rues ne ſont point toutes condamnées, & qu'elles n'ont fait que changer de nom; mais comme elles ſont inconnues, & que je n'ai pu les reſtituer par les anciens papiers-terriers. J'ai cru que je les pouvois mettre au nombre des rues qui ne ſont plus, & je penſe que je le puis faire juſqu'à ce qu'on m'ait enſeigné comment elles s'appellent à preſent.

Il me ſera plus aiſé de reſtituer la rue du Noyer; elle étoit placée dans la rue du Temple, entre la rue de l'Echelle du Temple, & la rue Paſtourelle; elle paſſoit de la rue du Grand chantier, & ce n'eſt plus à preſent qu'un cul-de-ſac fort large, & peu profond: dès l'an 1303. on l'appelloit la rue du Noyer, à cauſe de Simon du Noyer, bourgeois de Paris qui y demeuroit; bien que ce ne ſoit plus maintenant une rue, elle ne laiſſe pas d'en conſerver encore le nom, peut-être que c'eſt pour marque de ſon origine, & que c'eſt pour le même ſujet qu'on a donné toujours le nom de rue à la rue de l'Empereur, à la rue Ste Catherine, à la rue Berthault, à la rue aux Truyes, à la rue de Clervaux, & à quantité d'autres culs-de-ſac dont le denombrement ſeroit trop long & trop ennuyeux; mais il eſt certain que Simon du Noyer ne garda guere les maiſons qu'il avoit en la rue du Noyer, & qu'au mois de Mars 1371. le Grand Prieur de France, qui eſt Seigneur temporel de ce quartier-là, vendit une partie de la rue à Jean de Boizy, Chanoine de Nevers, & lui permit de la boucher pour ſix livres pariſis de rente annuelle.

Je n'en dirai pas tant de la rue de l'Archet, ni de pluſieurs autres rues: en 1306. il y avoit en la rue de la Bucherie une rue appellée l'Archet, paralléle au jardin du Prieuré St Julien-le-pauvre: ce n'eſt point certainement la rue du Fouarre; car elle eſt beaucoup plus ancienne, & ne s'eſt jamais nommée de la ſorte: tellement qu'il faut que ce ſoit, ou la rue St Julien-le-pauvre, ou bien une rue qui lui étoit paralléle, & à la rue du Fouarre.

En 1330. une rue nommée l'Allée de la Coulture du Temple aboutiſſoit aux environs de la rue des Francs-bourgeois: je penſe que c'eſt celle-là même qui s'appelloit en 1464. & 1484. l'Allée aux Arbalêtriers, d'autant qu'elle conduiſoit à une grande campagne, où s'exerçoient les Arbalêtriers, & qu'on nommoit pour cela le champ des Arbalêtriers: & je croi qu'elle fut condamnée en 1561. qu'on diviſa en pluſieurs parties l'Hotel Barbette.

Je ne ſai quand on a comdamné la rue Billouart, mais je trouve qu'en 1348. il y avoit une maiſon au coin de cette rue, & de la rue des Mauvais-garçons paralléle au cimetiere St Jean, & que le Grand Prieur de France permit en 1368. à Braque, Seigneur de Chaſtillon de faire clorre un cul-

de-ſac, ou une ruelle qui s'appelloit le Petit-chantier du Temple, qui coupoit en deux ſon logis, & aboutiſſoit au jardin de Bureau de la Riviere, Grand Chambellan de Charles V. à la charge de payer tous les ans au Temple un denier pariſis de cens & rente. Comme il eſt conſtant que l'Hotel de Bracque tenoit à la Chapelle de Bracque, ou à l'Egliſe de la Mercy; il faut croire que la rue du Petit-chantier du Temple étoit de ce côté-là; & que Bureau de la Riviere qui logeoit dans la rue de Paradis en 1373. avoit un jardin en 1368. dans la rue St Avoye, lequel finiſſoit à ce cul-de-ſac, ou à cette ruelle, car j'ai dit ailleurs que c'étoit preſque toujours la même choſe.

En 1362. les Religieux & Abbé de St Maur vendirent à Charles Roger leur Hotel St. Maur, ſitué en la rue St Antoine, au coin de la ruelle au Put-y-muce & de la rue du Plâtre, ou entre ces deux rues: je penſe que cette rue du Plâtre eſt celle qui paſſoit entre la Baſtille & Ste Marie, d'où vient le Champ-au-plâtre.

En 1369. il y avoit en la rue de la Tannerie, une ruelle nommée la ruelle Jean le Foreſtier.

En 1378. on trouvoit en la rue du Temple un logis qui faiſoit le coin de la ruelle Naudin-le-Fevre.

En 1386. il y avoit en la Paroiſſe St Severin la rue de la Bane, & la rue des Bouticles: en la Paroiſſe St Benoît la rue des Bretons: en la Paroiſſe St Eſtienne, la rue de Breme: en la Paroiſſe St Landry, la rue de la Courone: en la Paroiſſe St Chriſtophle, la rue du Cheval-blanc: en la Paroiſſe St Martin du cloître St Marcel, la rue de la Bane: en la Paroiſſe St Côme, la rue du Pet, & la rue des Petits-champs, que je penſe avoir découvert dans mon diſcours des rues: en la Paroiſſe St Sauveur, la Cour de Pontoiſe: en la Paroiſſe St Jean, la rue Azaulart, & la rue Pernelle-St-Pol: en la Paroiſſe St Paul, la rue au Breton: en la Paroiſſe St Germain, la rue Simon de l'Iſle, la rue Raoul Lanternier & la rue du Renard: en la Paroiſſe St Euſtache, la rue aux Epics ou René des Halles, & la rue Jean le Maiſtre: en la Paroiſſe Ste Opportune la ruelle de la Barre-Ste-Opportune: en la Paroiſſe St Merri, la rue Eſpaulart. J'ai lu tous ces noms de rues dans l'aſſiete de la taille de vingt mille livres pariſis impoſée en 1386. ſur la Ville & ſur le Diocèſe de Paris, pour lever des gens d'Armes que le Roi envoyoit contre le Roi d'Angleterre.

Mais afin de ne point repeter ici ce que je viens de dire des rues que j'ai tirées du Rolle de la taille de l'année 1300. je dirai que j'en penſe la même choſe. Afin de ne point deviner ſur le fait d'une rue appellée la rue Villequeux, je me contenterai de dire qu'en 1400. & en 1424. l'Hotel d'Arras, qui depuis appartint à Girard de Montaigu Evêque de Paris, & à Louis de Luxembourg Conneſtable de France, étoit aſſis en la rue St André au coin de la rue Villequeux. Afin de ne rien ajouter à une rue des Cordiers de la rue St Denys, je raporterai ſeulement qu'en 1410. une maiſon de la rue St Sauveur aboutiſſoit par derriere à la rue des Cordiers, & qu'en 1422. elle ſe nommoit la rue des Cordeliers, & tenoit d'un bout à la rue St Denys, vis-à-vis l'Hopital de la Trinité. Et afin de mieux enſeigner la rue de Chaudron, je me contenterai de dire qu'en 1414. les Religieux de Ste Genevieve amortirent l'Hotel de Bourgogne uni au College de Reims, tenant d'un bout à la rue des Sept-voyes, de l'autre à la rue Charretiere, & faiſant le coin de la rue de Chaudron; & que ſi ce n'eſt la rue d'Ecoſſe toute entiere, il faut que c'en ſoit une partie, ou quelqu'autre rue qui ne ſe trouve plus, & qui fait partie du College de Reims.

En 1423. il y avoit au mont St Hilaire une maiſon qui tenoit à la rue Joſſelin; en 1425. il y en avoit deux autres, la premiere en la rue St Denys qui tenoit à la rue Jean-le-Comte: la ſeconde en la rue des Poitevins qui faiſoit le coin de la rue du Pet; c'étoit ou la rue du Batoir, ou bien le coude

& le retour de la rue des Poitevins.

En 1431. il y en avoit encore une en la rue de la Barre, dans l'encoigneure de la rue des Poitevins & de la rue de la Vieille-plâtriere : cela rompt toutes mes meſures; quand je penſe avoir trouvé la rue du Pet, je ſuis obligé d'avouer que je l'ai perdue dans la rue de la Barre & dans la rue de la Vieille-plâtriere : veritablement je vois dans un Papier-terrier, de l'an 1432. que devant le College Mignon, il y avoit alors en la rue des Petits-champs un logis bâti dans le coin de la rue Vieille-plâtriere; de là j'infere que de ce tems-là, la rue du Batoir prenoit le nom de la rue Vieille-plâtriere, & que la rue Mignon s'appelloit apparemment la rue des Petits-champs mais ſi cette conjecture eſt tellement vraie qu'on ne la ſauroit revoquer en doute, je ne ſai ce que deviendront la rue du Pet & la rue de la Barre, & je n'en dirai rien davantage, parce que je craindrois d'être trop long, & d'ennuyer en voulant dire mon avis.

En la même année 1432. une autre maiſon étoit bâtie dans la rue neuve St Merry au coin de la rue Sac-à-lie; c'eſt peut-être le retour de la rue Pierre-au-lart, & ce ne ſauroit être la rue Sac-à-lie de la rue de la Huchette.

En 1433. il y avoit en la rue de l'Arbalêtre, une rue nommée la rue Arnoul le Charon ou des Chartiers, ſi ce n'eſt le cul-de-ſac qu'on trouve entre la rue Baillet & la rue des Trois-maries, & que de Chuyes & Gombouſt appellent la rue d'Anjou; il faut qu'on l'ait condamné : mais le nom de la rue qu'il conſerve encore me feroit preſque croire que ce le ſeroit.

Je voudrois bien que l'on m'aidât à rétablir la ruelle Thomas-dacy, & à découvrir ſi en 1443. & en 1449. c'étoit le nom de la rue du Plâtre, ou de l'un des culs-de-ſac de la rue Barre-du-bec; car dans les titres du Grand Prieuré de France de ce tems-là, il eſt fait mention d'une maiſon ſituée en la rue du Temple, près du Carrefour du Temple, & attachée à la ruelle Thomas-dacy, & comme ce cul-de-ſac & cette rue ſont les deux plus proches du carrefour du Temple, qu'on nomme à preſent le carrefour Bridou, je doute ſi on a donné au cul-de-ſac, le nom de la ruelle Thomas dacy, ou ſi en ce tems-là la rue du Plâtre étoit un cul-de-ſac qu'on appelloit la ruelle Thomas-dacy. On peut choiſir ou deviner; car ſans cela on n'en ſauroit venir à bout.

Nous ne ſerons pas en même peine pour un cul-de-ſac de la rue St Jaques il s'appelloit la ruelle du Chaalis, parce que l'Abbé & les Religieux de Chaalis ou de Charlieu y avoient leur Maiſon, & il étoit placé près du Carrefour & derriere le chevet de St Severin. Les Marguilliers de cette Egliſe l'ayant achetté en 1448. ils en comprirent une partie dans l'agrandiſſement de leur Paroiſſe, qu'ils porterent juſques là en 1452. & ils couvrirent l'autre des maiſons qui bordent la rue St Jaques de ce côté là.

Entre la rue Barbette & la rué des Francs-bourgeois, on trouvoit en 1464. une autre ruelle, ou un autre cul-de-ſac qui conduiſoit à un lieu appellé les Poulies, & où on ſe divertiſſoit à un jeu que nous ne connoiſſons plus.

En 1458. Nicolas Brout Maçon Juré & Garde de la Voirie du Roi, permit aux Marguilliers de St Germain le Vieux de boucher une ruelle qui continuoit la rue aux Febvres juſqu'à la riviere, & qui paſſoit au commencement de leur Egliſe, pour l'enfermer dans leur Egliſe, moyennant trente deux ſols pariſis qu'ils compteroient à Gilles Fournat Collecteur de la Voirie, & douze deniers auſſi pariſis de rente payables tous les ans à Noel.

Entre les murs du faux-bourg St Germain & l'Hotel des Ducs d'Orleans, appellé le ſejour d'Orleans, il y avoit encore en 1484. une rue paralelle à la rue de l'Eperon, qui aboutiſſoit à la porte de Buſſy & à la rue St André, & qui fut condamnée depuis ou alors par celui à qui écheut la partie de ce logis la plus proche de la porte de Buſſy & des murailles de la Ville.

Entre l'Egliſe Ste Genevieve des Ardents, & la rue St Chriſtophle on

rencontroit en 1489. une autre ruelle qui étoit veritablement obſcure, détournée, dangereuſe, pleine & empuantie d'immondices, qu'y jettoient, & y portoient les voiſins, mais qui n'étoit pas un cul-de-ſac, on la nommoit la ruelle de Jeruſalem: de la rue neuve Notre-Dame, elle venoit à la rue St Chriſtophle, & on l'avoit ſouvent fermée de portes treilliſſées par les deux bouts, pour la ſureté du quartier, & pour empêcher qu'on n'y jettât plus d'ordures, & delivrer ceux qui y demeuroient de la puanteur qui en ſortoit, & qui les incommodoit. Une partie des maiſons qui la bordoient, appartenoient d'un côté à l'Hotel-Dieu, & de l'autre aux Religieux de St Victor, tellement que ces portes ayant été rompues, ou étant tombées de vieilleſſe, en 1489. ou environ, les Adminiſtrateurs de l'Hotel-Dieu les firent refaire de bons gros ais bien joints & bien collés: mais l'ayant fait ſans la participation des Religieux de St Victor, qui étoient proprietaires d'une maiſon qui en faiſoit l'un des coins, & ayant ſu que ces Moines s'en plaignoient, de peur d'avoir un procès ils tranſigerent avec eux au mois de Juin de cette année-là. Les conditions de leur tranſaction furent que les Gouverneurs de l'Hotel-Dieu, promirent aux Religieux de St Victor d'ouvrir & d'ôter les portes de la rue de Jeruſalem, quand il le deſireroient, d'y faire mettre des barreaux comme il y en avoit auparavant, & de leur en bailler les clefs, afin qu'ils y puſſent aller quand il leur plairoit; le tout ſans préjudice des droits des uns & des autres, & ſans que ces portes leur puſſent attribuer aucune ſaiſine ni jouiſſance.

Je ne ſai point quand les Religieux de St Victor, les Adminiſtrateurs de l'Hotel-Dieu, & leurs voiſins l'ont priſe pour aggrandir leurs maiſons.

Je ne ſai point non plus quand les proprietaires de quelques-uns des logis de la rue de la Juiverie, & de la rue de la Licorne, prirent une rue qui venoit de la rue de la Licorne en la rue de la Juiverie; il y a grande apparence que ce fut en 1507. quand on élargit la rue de la Juiverie, & qu'on les tira à l'allignement du petit-pont & du pont Notre-Dame.

De la façon qu'elle eſt décrite dans les Regîtres de l'Hotel de Ville de ce tems-là, ce n'étoit plus alors qu'un paſſage, une allée ou une rue couverte, large de trois pieds trois quarts, & haute d'onze pieds neuf pouces; qui faiſoit partie d'une maiſon de la rue de la Juiverie, où pendoit pour enſeigne l'image de la Madeleine, que les habitans de la rue de la Juiverie & de la rue de la Licorne tenoient de leurs devanciers avoir autrefois ſervi de rues.

Si la rue du Sablon ne ſervoit d'égout, on l'auroit pareillement ou donnée ou vendue alors à l'Hotel-Dieu & aux Propriétaires des maiſons de la rue neuve Notre-Dame, c'eſt une rue tortue, étroite, preſque auſſi longue que la rue neuve Notre-Dame: elle paſſe entre cette rue & l'Hotel-Dieu, le long & à côté d'une grande ſalle de cet Hopital qu'on appelle la ſalle du Legat, parce que c'eſt un ouvrage de la pieté d'Antoine du Prat, Chancelier France & Legat *à Latere*, on la nommoit autrefois en Latin *Vicus ſabuti*, & on l'a toujour sappellée la rue des Sablons, la ruelle des Sablons, la rue du Sablon.

Maintenant elle eſt toute puante des immondices qu'on y jette de cette ſale, & des maiſons de la rue neuve Notre-Dame: deux portes de bois treilliſſées, & armées de fichons de fer, la ferment par les deux bouts: on voit l'une au bout de la rue du marché Palus près du petit-pont, l'autre eſt dans l'Hotel-Dieu près de la porte par où entrent les proviſions, & que nous avons vu ſi ſouvent entre le portail de l'Egliſe de cet Hopital & le derriere des logis de la rue neuve Notre-Dame. On les fit en 1511. par Arrêt du Parlement, à la requête des Adminiſtrateurs de l'Hotel-Dieu, pour empêcher que la rue du Sablon ne ſervît plus de retraite aux vagabons & aux voleurs qui deſcendoient par là, & s'alloient cacher ſous les maiſons du petit-pont où ils menoient une vie honteuſe & diſſolue.

Dès l'an 1227. elle ſervoit d'azile à ces ſortes de gens, & ni Eſtienne,

Doyen de Notre-Dame, ni le Chapitre de Paris, ne voulurent point alors consentir à l'agrandissement de cet Hopital, qu'à condition expresse qu'on n'y feroit point de portes du côté du petit-pont, sans permission du Roi de peur que les voleurs qui se refugioient en cette rue, ne se sauvassent par cette porte chargés de leurs larcins, & que la maison de Dieu ne servît d'azile à leurs vols & à leurs crimes.

En 1506. contre le Cloître de St Germain de l'Auxerrois, il y avoit une petite rue nommée la ruelle du Trou-Bernard.

En 1536. il y avoit entre la rue de Bracque, & la rue de l'Echelle du Temple, une rue appellée la rue de la Traverse-cadier.

En 1552. il y avoit en la rue Mont-martre une rue nommée la Cour-tricot.

En 1556. près de la rue d'Ecosse & du College de Reims étoit une rue nommée la rue du Four.

Près du clos de St Victor, il y en avoit une autre appellée la rue Aleps, la ruelle d'Allès, que l'Abbé de ce Monastere fit murer en 1576. par commandement du Prevôt des Marchands & des Echevins.

Et dans la rue St Christophle on en trouvoit une autre qui se nommoit la rue du petit Image Ste Catherine, dite les Hauts-moulins, & qui descendoit de la rue St Christophle à la rue neuve Notre-Dame. Je ne pense pas que ce soit ni la rue St Christophle ni la rue de Jerusalem, mais je m'imagine que c'est une petite rue qui tourne du chevet de Ste Genevieve des Ardents, & qu'on ouvre quelquefois pendant les Stations du Jubilé.

En 1558. il y avoit dans la rue du marché Palus, une ruelle large seulement de quatre pieds; on tient qu'elle avoit son entrée entre la maison de St Jaques, & celle de St Jean-Batiste, laquelle tient au coin de la rue du marché-neuf; & on dit qu'elle passoit le long de l'ancienne Eglise de St Germain le Vieux, au lieu où l'on a fait depuis quelques Chapelles, & qu'elle alloit gagner la riviere, ou si l'on veut le quai de l'Herberie, qu'on nomme à present le Marché neuf, mais en ce tems-là on la condamna, & on la transporta vis-à-vis la neuve Notre-Dame, qu'on fit de la largeur qu'elle est encore presentement. On condamna en même tems une autre ruelle, qui reste encore en partie entre les premieres maisons du petit-pont & quelques logis du Marché-neuf, & qu'on appelloit le Caignard, à cause qu'elle servoit de passage aux hommes & aux femmes de mauvaise vie, qui y passoient, en se retirant la nuit sous les logis du petit pont, où ils menoient une étrange vie.

On en boucha encore une autre, qui n'est fermée que par les deux bouts & qui descendoit du bout de la rue de la Calendre au quai de l'Herberie, qu'on appelle maintenant le Marché-neuf, elle est paralelle & tient aux maisons de la rue de la Barillerie & à celle du Marché neuf, elle sert d'égout aux immondices de la rue de la Calendre, & quand elle en est comblée les boueurs y entrent & la viennent degorger par l'un des logis de la rue de la Barillerie, où elle a presentement son entrée.

En ce tems-là la rue du Petit-repoſoir étoit fort étroite, & comblée de tant d'ordures & d'immondices que le Prevôt de Paris ordonna au Commissaire le Sage de la faire fermer d'un mur du côté du rempart, où elle aboutissoit en ce tems-là; & d'obliger tous les habitans des environs à lui fournir l'argent qu'il falloit pour la condamner.

Dès qu'ils eurent obéi à cette Sentence, & que cette rue fut bouchée, une troupe de pauvres femmes du voisinage vinrent s'en plaindre au Bureau de la Ville; le Prevôt des Marchands & les Echevins y firent venir aussitôt le Commissaire, qui leur representa qu'il n'avoit rien fait que par les ordres du Prevôt de Paris, car alors & long tems depuis, les Commissaires du Chatelet étoient du Corps de la Ville, & quand on les vouloit multiplier, la Ville se joignoit avec eux pour faire des remontrances au Roi & pour s'opposer à cette nouveauté.

Or ſur les plaintes de ces femmes & ſur les repliques de ce Commiſſaire le Prevôt des Marchands & les Echevins ordonnerent qu'on aſſembleroit le Conſeil de Ville, & que cependant le Sage rendroit tout l'argent qu'il avoit levé, & quatre mois après ou environ, Guillain, Maître des œuvres de Maçonnerie de la Ville, le Capitaine des cent Arquebuſiers & quelques uns de ſes gens ſe tranſporterent en cette rue : du moment qu'ils y furent arrivés, ils firent abbattre en diligence le mur qui la bouchoit, bien loin de trouver de la reſiſtance, chacun loua leur action, & comme ils l'eurent achevé, le peuple des environs ſe plaignit hautement de l'argent qu'il avoit donné pour cela, & qu'on ne lui avoit pas rendu, & dit : Dieu doint bonne vie à ceux qui ont fait abbatre la muraille, car il nous falloit detourner long chemin pour aller en nos maiſons.

En 1577. Catherine de Medicis fit boucher une autre rue qu'on n'a point debouchée depuis, & par compenſation en fit ouvrir, ou pour mieux dire en fit faire une autre, qu'on n'a point depuis condamnée.

La premiere étoit contigue à la rue d'Orleans & paſſoit à la rue Cocquilliere le long de ſon Hotel, qu'on appelloit alors l'Hotel de la Reine, & qu'on nomme à preſent l'Hotel de Soiſſons.

L'autre continue la rue des Deux-écus juſqu'en la rue de Grenelle, & étoit alors couverte du Couvent où furent fondées les Filles-penitentes, & où elles ont demeuré juſqu'à ce que cette Princeſſe les transfera au Prieuré de St Magloire de la rue St Denys, quelles occupent maintenant. Pour l'exécution de ces changemens, elle écrivit en ce tems-là au Prevôt des Marchands, & le pria par ſa lettre de delivrer promptement à Marcel, ſon Receveur general, la permiſſion neceſſaire pour l'accompliſſement de ces deux choſes. Quoique je ne l'aye point rencontrée dans les Regîtres de la Ville, il ne faut pas douter qu'elle ne fût expediée, & quoiqu'il ne reſte plus de trace de la rue qu'on boucha alors, ni du Monaſtere des Filles-penitentes au bout de la rue des Deux-écus ; il ne faut point douter qu'on ne fît la derniere à travers le Monaſtere des Religieuſes ; car la lettre de la Reine porte, que la porte de leur maiſon étoit en ce lieu. Il ne faut pas non plus revoquer en doute que la premiere ne fût la rue d'Orleans, qui traverſoit en ce tems-là le bout de la rue des Deux-écus, & alloit gagner à la rue Cocquilliere entre l'Hotel de Catherine de Medicis & le Couvent des Filles-penitentes, que cette Princeſſe joignit à ſa maiſon, pour lui donner plus d'étendue ; car ſans alleguer davantage la lettre de la Reine, les tenans & les aboutiſſans de la rue d'Orleans ſont marqués de la ſorte dans mon ancien Paris. On y voit même encore que la rue des Vieilles-étuves traverſoit pareillement de la rue des Deux-écus, & alloit gagner la rue d'Orleans : mais ſans aller chercher ſi loin, n'en voyons-nous pas une partie condamnée d'une porte au bout de la rue des Deux-écus, & de la face de l'Hotel de Soiſſons, le long de ſon aîle gauche ? Et n'apprenons-nous pas des Regîtres de l'Hotel de Ville, qu'en 1603. il reſtoit encore quatre à cinq toiſes de la rue d'Orleans que Catherine de Medicis avoit enfermé dans ſon logis, & que le Roi ayant accordé à François le Brecq, Lieutenant en la Prevôté de l'Hotel du grand Prevôt de France, pour les unir à ſon logis, qui avoit autant de largeur ; quelques Treſoriers de France un Echevin & le Procureur du Roi de la Ville, s'y tranſporterent, & s'y firent accompagner de leur Maître des œuvres, qui furent d'avis qu'on le devoit laiſſer jouir de la place que le Roi lui avoit donnée, parce qu'elle ne pouvoit plus ſervir que de voirie.

En 1608. Henri IV. fit don à la Marquiſe de Sourdis d'une petite place & d'un cul-de-ſac qu'on appelloit la Cour-baſton, & qui avoit ſon entrée en la rue de l'Arbre-ſec, & aboutiſſoit à l'Hotel de Sourdis : elle prit auſſi-tôt poſſeſſion d'une partie du cul-de-ſac. Par des lettres de 1621. Louis XIII. confirma ce don au Marquis de Sourdis : mais n'ayant point encore été en-

regîtrées en 1659. au mois d'Octobre de cette année-là, le Roi Louis XIV. les-renouvella, & le Parlement les fit enregîtrer. Cependant le reſte de ce cul-de-ſac ſubſiſte encore, & on croit qu'auparavant il en alloit gagner en équierre un autre qu'on trouve en la rue des Foſſés St Germain, & qu'on appelle la rue de Sourdis, parce qu'il conduit à l'une des portes de l'Hotel de Sourdis.

En ce tems-là, entre le College de Treguier & le College de Cambray, ou des trois Evêques, il paſſoit une autre rue appellée la ruelle St Jean de Latran, & accompagnée d'une petite tour, où il y avoit une tête faite en façon de marmouſet, qui marquoit la ſeparation de la terre de l'Abbayie Ste Geneviéve. Quand Henri IV. unit ces deux Colleges en 1609. pour en faire le College de France, qu'on appelle le College Royal, les Commiſſaires deputés pour cette union, promirent au Principal & aux Bourſiers du College de Treguier, que le College Royal demeureroit chargé de ſept livres douze ſols trois deniers de rente fonciere, que devoit le College de Cambray au Commandeur de St Jean de Latran, à cauſe de la place de devant ce College, & d'une ruelle commune entre les Principaux & les Bourſiers des Colleges de Cambray & de Treguier. Et quand Louis XIII. depuis en fit continuer les bâtimens dont il avoit mis la premiere pierre en 1610. il prit cette rue qui ſeparoit ces Colleges, & il la couvrit des nouveaux édifices du College de France; celui qui a levé l'ancien plan de Paris a oublié cette rue, ainſi que pluſieurs autres. Il n'a pas même marqué bien exactement la route de la rue d'Enfer, l'une de nos plus grandes rues, & attachée à l'une des principales portes de l'Univerſité. Depuis le Preſſoir de l'Hotel-Dieu, placé alors près de la porte St Michel au commencement de la rue, juſqu'aux environs des Chartreux, elle tenoit preſque le même chemin qu'elle fait encore maintenant. Mais en cet endroit, elle deſcendoit vers les baſſe-cours & les cloîtres des Chartreux, & alloit gagner un grand chemin qui ſe diviſoit en deux branches, & dont l'une conduiſoit en tournant à Meudon, à Iſſy, à Chevreuſe, & à quelques villages des environs de Paris; & l'autre remontoit vers le clos des Carmelites & l'Hopital St Jaques du Haut-pas, il y avoit entre deux le petit clos des Chartreux entierement ſeparé du Couvent de ces Moines; & l'une des branches de la rue d'Enfer qui en faiſoit la ſeparation étoit ſi baſſe, ſi creuſe, & ſi rompue, ſur tout auprès des Chartreux qu'elle faiſoit-là comme une fondriere, une marre, & un cloaque plein de boues, qui empêchoit le paſſage des gens de pied & de cheval & où les charrois demeuroient ſouvent embourbés; d'ailleurs le public en recevoit ſi peu d'avantage, à cauſe de l'autre branche de la rue d'Enfer, & des grands chemins qui en étoient proches, que quand on l'auroit reparée elle n'auroit accommodé le public que par abondance de commodité & de ſuperfluité: tellement que les Chartreux l'ayant demandée au Roi, ils n'eurent point de peine à l'avoir. Par des lettres patentes du mois de Septembre 1617. il leur en fit don, & par Arrêt du Conſeil prononcé preſqu'en même tems, ces lettres furent renvoyées aux Treſoriers de France, aux Prevôt des Marchands & Echevins: les avis des uns & des autres furent tout à fait favorables à ces Religieux; ſi bien que par d'autres lettres du mois de Juin de l'année 1618. le Roi réitera & renouvella ſa donation de l'an 1617. à la charge que les Moines feroient fermer à leurs dépens cette rue ou ce chemin par le bout du côté de la rue d'Enfer, qu'ils bâtiroient un mur contre le preſſoir de l'Hotel-Dieu pour joindre leur petit clos à leur Couvent, que pour l'embelliſſement de leur maiſon, ils tireroient à la ligne une avenue longue de ſeptante toiſes & large de ſix, depuis la rue d'Enfer juſqu'à la principale porte de leur maiſon, au travers de leur petit clos, & qu'on prendroit ſur leurs terres une rue large de cinq toiſes & longue de cent ſoixante cinq, depuis la porte de leur Couvent juſqu'à celle des Carmelites, pour ſervir de rue ou de grand chemin. Ces lieux demeurerent en cet

état

état juſqu'en 1628. ou environ que Marie de Medicis prit le Preſſoir de l'Hotel-Dieu, le petit clos des Chartreux, & une partie de leur grand clos, pour agrandir ſon parc de Luxembourg, ou du Palais d'Orleans, & qu'elle donna à ces Moines une bien plus vaſte étendue de terres ſeparées de leur Couvent par le grand chemin de Vanves, d'Iſſy, & de Chevreuſe dont je viens de parler. Mais alors le Roi leur ayant encore permis de comprendre ce grand chemin dans leur enclos, il commanda vainement qu'on en fît un autre, tellement que les charrettiers & voituriers s'en firent un dans les terres voiſines, comme je dirai en ſon lieu.

Mais afin de reprendre l'ordre chronologique que j'ai quitté pour mieux faire entendre les divers changemens de la rue d'Enfer; les Marguilliers & les plus notables Paroiſſiens de St Jean en Gréve, deſirant accroître leur Egliſe en 1620. & ne le pouvant faire en un autre endroit que du côté du chevet, & du cloître de leur Paroiſſe, à cauſe qu'en tous les autres lieux elle eſt bornée de la rue du Maltois, & du grand corps de logis de l'Hotel de Ville; par brevet du mois de Juillet de cette année-là, ils obtinrent permiſſion du Roi de comprendre dans l'agrandiſſement de leur Egliſe un grand logis nommé le Pet-au-diable, & de condamner une ruelle fermée d'une barriere qui paſſe de leur cloître en la rue du Maltois, entre cette maiſon & le chœur de St Jean, que leurs devanciers avoient laiſſée, lorſqu'ils bâtirent leur Paroiſſe pour la commodité des Paroiſſiens. Par Arrêt du Conſeil du mois de Septembre d'après, ce brevet fut renvoyé au Prevôt des Marchands & aux Echevins, avec ordre d'y ſatisfaire & d'en donner leur avis par écrit; & quoiqu'ils reconnuſſent qu'on pouvoit boucher cette ruelle, parce qu'elle ne ſervoit que d'échapée aux gens de pied, qu'elle étoit traverſée d'une barriere, pour fermer le paſſage aux chevaux & aux charrois & qu'elle ſervoit la nuit en hiver de faux-fuyant, & de retraite aux voleurs & aux perſonnes de mauvaiſe vie; toutefois on ne l'a point condamnée depuis, ni on n'a point agrandi l'Egliſe St Jean. Je doute même qu'on ait acquis la maiſon du Pet-au-diable, & ſi je parle de ce projet comme ſi on l'avoit exécuté, c'eſt que puiſqu'il eſt autoriſé par des Lettres du Roi, & du conſentement du Prevôt des Marchands & des Echevins, il y a grande apparence qu'on l'exécutera quelque jour: & afin qu'après, quand on aura condamné cette rue, on en puiſſe au moins ſavoir la ſituation.

Je voudrois bien pouvoir marquer celle d'une autre rue, ou d'une autre ruelle qui paſſoit en 1621. entre le Monaſtere des Filles Ste Marie de la rue St Antoine & l'Hotel de Coſſé, qu'on appelle maintenant l'Hotel de Mayenne ou l'Hotel d'Elbœuf: car on ne la ſauroit plus trouver, & je ne ſai ni ſon nom ni ſi elle paſſoit de la rue St Antoine à la rue de la Ceriſaye. L'amortiſſement de l'Hotel du petit Bourbon, vendu aux Religieuſes Ste Marie, qui me l'a enſeigné, ne fait aucune mention de cela; encore même qu'il y ait apparence que ce fût un cul-de-ſac, & que le nom de ruelle qu'il lui donne ſemble emporter cette ſignification, ſi eſt-ce qu'il ne le dit point & comme je n'oſerois aſſurer que ce fut une rue, auſſi je n'oſerois aſſurer que ce fut une ruelle ou un cul-de-ſac. Quoique c'en ſoit, cette ruelle dependoit en ce tems-là de l'Hotel de Coſſé, & puiſque nous ne ſavons ce qu'elle eſt devenue, on l'a ſans doute renfermée dans cette maiſon.

Je n'aurai pas moins de peine à rétablir la ruelle St Antoine, encore que je ſache que le Roi la donna en 1628. à l'Hopital de la pitié nommé preſentement les Enfans-trouvés. On dit que c'étoit une petite ruelle, & qu'elle aboutiſſoit à la rue d'Orleans, & à la vieille rue St Jaques, neanmoins je n'en ſai point la ſituation. Je doute ſi c'étoit une rue ou un cul-de-ſac; je ne croi point que ce ſoit la rue du Batoir, & comme on ne la trouve plus en ce quartier-là, je me perſuade qu'on la renfermée dans cet Hopital.

Je n'aurai pas la même peine pour la rue Clopin. Louis XIII. ayant uni

en 1638. le College de Boncours, au College de Navarre, pour y retablir une Communauté de Docteurs en Theologie de la Maiſon de Navarre, à l'imitation des Docteurs de la Maiſon de Sorbonne, conſentit qu'on bouchât la rue Clopin qui paſſoit & qui paſſe encore entre ces deux Colleges, pour favoriſer cette union, & venir à ces deux Colleges. Le Chapitre de Paris, le Prevôt des Marchands & les Echevins, les Religieux de Ste Geneviéve & de St Victor s'oppoſerent vainement à cette clôture; quoiqu'ils repreſentaſſent au Parlement que c'étoit la ſeule rue qui ſervoit de communication aux Egliſes de St Nicolas du Chardonnet & de Ste Geneviéve & de paſſage à leurs Paroiſſiens & aux habitans des quartiers de Ste Geneviéve & de St Victor: toutefois par Arrêt du mois de Decembre 1640. les Lettres du Roi furent enregîtrées, les Docteurs de la Maiſon de Navarre firent condamner la rue Clopin par les deux bouts, & elle demeura bouchée quelque tems; mais depuis ils l'ont ouverte pour la commodité publique, & ſe ſont contentés d'une traverſe qui conduit de l'un à l'autre College.

Les Docteurs de Sorbonne obtinrent du Roi au mois de Juillet de l'année 1646. une ſemblable permiſſion pour la rue des Poirées; à leurs inſtantes prieres, il leur permit de la fermer le long de leur nouvelle Egliſe pour joindre leur maiſon au College des Dix-huit, fondé de l'autre côté de la rue, & uni à leur famille par Armand Jean du Pleſſis, Cardinal Duc de Richelieu. Il leur en fit don, il l'amortit, & ſes Lettres ayant été portées au Parlement pour y être enregîtrées, la Cour ordonna que Coquelay, Conſeiller de la Grand'-chambre, accompagné d'un Subſtitut, d'Experts & de témoins qu'elle nomma, ſe tranſporteroit ſur les lieux, & qu'elles ſeroient ſignifiées au Prevôt des Marchands & Echevins & aux habitans des rues des Poirées & des environs. Cela ayant été fait, pluſieurs proprietaires & locataires des maiſons de ces rues declarerent que ſi on condamnoit la rue des Poirées, bien loin d'en recevoir de l'incommodité, ils en tireroient beaucoup d'avantage & de ſureté, d'autant qu'à l'avenir ils ne ſeroient plus expoſés aux vols & aux meurtres qui s'y faiſoient ſouvent. Preſque en même tems le Prevôt des Marchands & les Echevins conſentirent qu'on la fermât, pourvu que les Docteurs de Sorbonne permiſſent que les ouvriers de Ville entraſſent dans leur College toutes les fois qu'il faudroit travailler aux tuyaux des fontaines publiques qui coulent ſous la rue des Poirées, ou qu'ils y fiſſent faire un aqueduc avec des ventouſes & des entrées aux deux bouts, ſuivant les alignemens du Maître des œuvres de la Ville. Mais les Jeſuites du College de Clermont ayant eu avis de toutes ces choſes, intervinrent d'eux mêmes dans cette affaire, & s'oppoſerent à cette nouveauté: ils y repreſenterent au Parlement que deux mille enfans qui deux fois par jour ſortent de leur College en foule & à une même heure, n'ont preſque point d'autre moyen d'éviter d'être roués par les charois qu'on rencontre à tout moment dans la rue St Jaques que de ſe ſauver par la rue des Poirées: que ſi on la bouche, on les expoſe à ces dangers & à mille autres inconveniens: que pour les en garentir, & accommoder le public, ils lui avoient abandonné pour plus de ſix mille livres de place, & retiré les bâtimens de leur College de leur fonds propre, pour donner plus de largeur à la rue St Jaques. Ils tacherent même d'intereſſer en leur oppoſition tous les habitans de la rue de la Harpe, ils en gagnerent quarante-cinq ou environ; & toutefois la Sorbonne ayant promis de bâtir l'aqueduc demandé par le Prevôt des Marchands & les Echevins, & de faire une rue large de neuf pieds qui remonteroit de la rue des Poirées à la rue des Cordiers: la Cour ordonna à ces conditions, que leurs Lettres ſeroient enregîtrées par Arrêt du mois de Mai 1647. & la Ville y conſentit au mois de Septembre d'après.

Si je parle ici d'une rue condamnée, il y a long-tems, & appellée autrefois la ruelle Jehan Savary, & depuis de la Vieille-garniſon, ou la rue

des Vieilles-garniſons, parce qu'elle continuoit une rue de ce nom, juſqu'en la rue du Maltois; c'eſt que je n'en ai rien ſu découvrir auparavant. C'eſt une ruelle qui paſſe entre St Jean, & l'Hotel de Ville, & par où on entre dans la maiſon de Ville, quand les eaux de la Seine en innondent la principale entré. On l'a condamnée autrefois comme elle l'eſt encore maintenant; parce qu'elle ſervoit de retraite aux voleurs. On fit les portes qui la ferment par les deux bouts aux depens de la Ville, & de la fabrique de St Jean. La Ville prit les clefs de celle qui tient à la rue du Maltois, la fabrique celles de la porte qui eſt près du St Eſprit, & les uns & les autres firent faire au milieu un mur de refend à frais communs pour partager également entre eux cette ruelle. Mais les Marguilliers y ayant fait en 1646. des bâtimens & autres ſemblables entrepriſes, le Prevôt des Marchands & les Echevins s'en plaignirent, s'y oppoſerent, & s'en accommoderent avec eux.

Sept ans après les Religieuſes St Thomas renfermerent dans leur Cour une rue, qui continuoit la rue Vivien, qu'on appelloit la rue St Jerôme; mais quoique leurs voiſins s'en plaigniſſent à la Ville, & remontraſſent que cette entrepriſe ſe faiſoit au prejudice public, & de l'autorité privée de ces Religieuſes; & quoique le Prevôt des Marchands & les Echevins ordonnaſſent qu'elles ſeroient appellées par la Ville, qu'ils leur defendiſſent cependant de continuer cette clôture, & permiſſent aux habitans du quartier de faire empriſonner les maçons qui y travailleroient; cette rue toutefois fut condamnée; & il y a apparence que la commodité particuliere des Religieuſes prevalut la commodité & l'interêt du public.

Je ne ſai ſi ce ſeroit ici le lieu de dire que par Ordonnance de la Ville, on condamna durant les derniers troubles de Paris, toutes les avenues d'une rue du faux-bourg St Jaques, longue de ſoixante-dix toiſes, large de dix-ſept pieds & demi, & placée à vingt toiſes ou environ, de la fauſſe porte; parce qu'elle conduiſoit à la campagne, & afin de boucher aux vagabonds un paſſage par où ils entroient à Paris, & par où ils en pouvoient partir à toute heure; & de ſoulager les habitans du quartier qui étoient obligés d'y poſer un corps de garde. Quand les deſordres furent appaiſés, & que le Roi par ſa preſence, eut étouffé ce demon de diſcorde qui troubloit encore les eſprits, & les rempliſſoit de défiance & de crainte, quelques-uns de ſes valets de pied lui demanderent, & obtinrent de lui cette rue, ſous pretexte qu'on l'avoit fermée autrefois. Ils la firent auſſi-tôt condamner à main armée; & quoique le Bailly du Palais, après deſcente faite en ce lieu par ſon Lieutenant, eut ordonné qu'on la debouchât, & qu'elle demeurât libre, comme elle étoit avant les mouvemens, ſi eſt-ce ils battirent & bleſſerent les voiſins & les bourgeois de cette rue, & des environs, qui voulurent executer ſa Sentence; mais ces habitans s'étant plaints à la Ville de ces outrages, elle deputa ſur les lieux la Porte, Echevin, & Pictre, Procureur du Roi avec ſon Maître des œuvres, & ſur leur raport elle ordonna en 1656. qu'on ouvriroit cette rue, & qu'on en rendroit libres toutes les avenues.

Bien que beaucoup de perſonnes ſe plaigniſſent en 1655. de ce que le Roi avoit fait don au Maréchal de Turenne, & à Guenegault, Treſorier de l'Erpagne, de la rue neuve des Minimes, qui ſeparoit alors leurs logis, ſitués en la rue neuve St Louis, des places qui leur appartenoient de l'autre côté: leurs plaintes toutefois n'ont pas empêché qu'on ne l'ait condamnée en 1656. malgré eux. Le Conſeil, les Treſoriers de France, le Prevôt des Marchands & les Echevins y apporterent leur conſentement. Le Parlement ordonna l'enregîtrement des Lettres du Roi, qui en portoient la permiſſion: & cette rue n'eſt pas ſeulement bouchée, elle eſt encore couverte de jardins: & les jardins, & les maiſons du Maréchal de Turenne, & du Secretaire d'Etat Guenegault, paſſent dans les places qu'ils avoient acquis de l'autre côté.

Après avoir dit en quel tems on a fermé tant de rues, & en quel lieu elles étoient placées : il me reſte à en deduire quelques autres, dont je ne ſai point le tems qu'on les a bouchées, & de quelques-unes deſquelles je n'ai pu découvrir la ſituation.

Il y avoit autrefois une rue de l'Archeveſque dans la cenſive du Prieuré de St Martin ; il y avoit au faux-bourg St Victor la rue du Gril, & la rue Jean Menard, appellée depuis la rue Jean Mollé, & auſſi peu connue par le premier que par le dernier de ces noms.

On trouvoit au faux-bourg St Marceau, la rue Ste Anne qui aboutiſſoit à la rue de la Clef, & à la rue Gratieuſe ; & la rue du Petit-lievre, qui tenoit à la rue des Morfondus, & que les Prêtres de la Doctrine Chrétienne ont enfermé dans leur enclos.

On ne ſait quand on a mis des portes aux deux bouts d'une rue qui paſſe entre le Petit-Châtelet, & la place aux Poiſſons On croit que le cul-de-ſac de la rue Geoffroy-l'angevin, alloit gagner le cul-de-ſac, ou la rue des Truyes, lorſque les murs & les remparts entrepris & achevés ſous Philippe Auguſte, paſſoient par le bout de la rue des Truyes. Quand Louis XI. vendit le Sejour du Roi de la rue du Jour, il ſe terminoit à une ruelle qui venoit de la rue du Jour à la rue Platriere, & qu'on a couverte de maiſons depuis ce tems-là, ſans que nous en ſachions l'année. Entre l'Hotel de Guiſe, & l'Hotel de Laval, bâti autrefois au coin de la rue de Paradis, & de la rue du Chaume, vis-à-vis de la Mercy, il y avoit encore une rue, ou une ruelle en 1558. qu'on appelloit la rue de la Roche, comme c'eſt le nom que conſerve la grande porte de derriere de l'Hotel de Guiſe, qui regarde la rue Barbette, pour conſerver peut-être la memoire de l'Hotel de la Rocheguion, & de la rue de la Roche : on croit qu'elle montoit de la rue du Chaume à l'Hotel de la Rocheguion, ſitué anciennement dans la vieille rue du Temple, & uni à l'Hotel de Guiſe par François de Lorraine, Duc de Guiſe, & qu'elle avoit ſon entrée vis-à-vis de la rue de Bracque, au lieu même où on voit encore une petite porte murée, près de la principale entrée de l'Hotel de Guiſe ; mais il eſt certain que c'étoit un cul-de-ſac, & qu'il finiſſoit à l'Hotel de la Rocheguion ; & il y a grande apparence que quand les Ducs de Guiſe joignirent à leur maiſon les Hotels de Laval & de la Rocheguion, ils condamnerent la rue de la Roche, & la renfermerent dans leur logis.

Enfin parce que la rue Bertauld eſt un cul-de-ſac de la rue Beaubourg, oppoſé directement, & en droite ligne à un autre cul-de-ſac, appellé la rue de Clervaux, & aſſis en la rue St Martin, on prétend avec beaucoup de vrai-ſemblance que ces deux culs-de-ſac compoſoient autrefois une rue qui paſſoit de la rue Beaubourg à la rue St Martin ; & parce que la maiſon qui les ſepare, fait partie de l'Hotel de l'Abbé de Reigny, & que les logis de la rue de Clervaux ſont en ſa cenſive, on ſe perſuade qu'il a porté d'autorité ſa maiſon au travers de cette rue ; & que d'une rue étroite, il en a fait deux culs-de-ſac qui retiennent encore le nom de la rue comme pour conſerver quelques traces de leur origine.

J'ai dit ailleurs que la rue de Clervaux a pris ſon nom de l'Abbé de Clervaux, à qui appartenoit autrefois l'Hotel de Reigny.

Quant à la rue Bertault on croit qu'elle ſe nommoit auparavant la rue des Anglois ; mais je n'en ſai pas la raiſon. Jean Bertault Archer des Gardes du corps du Roi, y ayant bâti le jeu de paume que nous y voyons, vers l'an 1577. on donna auſſi-tôt à ſon tripot le nom de Jeu de paume de Bertault, & à la rue des Anglois celui de la rue Bertault, & de la rue du Jeu de paume de Bertault. Ce fut d'abord un tripot découvert ; Etienne le Roux, mari de Robinette Bertault, & gendre de Jean Bertault le fit couvrir en 1604. De pluſieurs enfans qu'il eut en ce Jeu de paume, une de ſes filles fut Marie Bertault dite la Conſtantin du nom de ſon mari, ſage

femme fort fameuſe qu'on pendit à la Croix du Tiroir en 1660. parce que pour ſatisfaire à l'aliance d'une foule effrenée de filles & femmes diſſolues, elle s'étoit rendue ſi ſavante à procurer des avortemens qu'elle en avoit fait une étude & une diſcipline.

Dans l'Hiſtoire de l'Univerſité j'ai expliqué un grand nombre de rues: le Lecteur y aura recours pour ſatisfaire ſa curioſité.

QUARTIERS, RUES, CANTONS.

JE voudrois pouvoir dire autant de choſes des quartiers, des rues & des cantons, que j'en dirai des fontaines, des Egliſes & des Hotels, mais cela n'eſt pas poſſible, on ſe contentera donc de ce qui ſuit.

Dans le treiziéme ſiécle, on commença à bâtir des maiſons à la coulture de St Eloi, derriere St Paul, ainſi que j'ai deja remarqué; & Charles V. couvrit de ſon Hotel Royal le grand eſpace de terre, qui regne entre la rue St Antoine & la riviere, depuis la rue St Paul, juſqu'à celle du Petit-muſc, ou des Celeſtins.

En 1545. ce même Hotel Royal fut diviſé en diverſes places, qu'on vendit à pluſieurs particuliers, & depuis 1551. juſqu'en 1594. on le couvrit de rues & de maiſons.

Les Hotels d'Artois, de Bourgogne & de Flandre, ayant été vendus à diverſes perſonnes ſous François I. & Henri II. les acquereurs y bâtirent des maiſons & y firent la rue Françoiſe, la rue Sully, la rue Cocqheron, & une partie des bouts de la rue des vieux Auguſtins.

En 1556. Charles IX. ordonna que l'Hotel des Tournelles ſeroit vendu, pour y faire auſſi des maiſons & des rues. Henri IV. dans les plus heureux tems de ſon regne y fit faire la Place Royale & les édifices d'alentour, & l'année même qu'il mourut il y établit les Minimes.

La rue Barbette, celle des Trois-pavillons, & la rue du Parc-Royal, s'ouvrirent en 1563. ſur les ruines de l'Hotel Barbette.

Dans la coulture St Gervais, celles de Ste Catherine, des Filles-Dieu, du Temple, & de St Martin, furent commencées les maiſons que nous y voyons, dans le tems que j'ai marqué deja.

Une partie du Palais & du jardin des Tuilleries, a été entrepris par Catherine de Medicis dans la clôture des Quinze-vingts.

Sous Henri III. Les Feuillans & les Capucins bâtirent leurs Couvents près de là, enſuite de quoi tant d'habitans ſont accourus aux environs qu'ils ont fondé l'Egliſe St Roch, & formé le faux-bourg St Honoré.

La rue des Aſſis, étoit ſur pied dès l'an 1130.

Vers l'année 1211. on fit la rue Simon le Franc.

En 1230. il y avoit des maiſons à la rue du Plâtre: & tout de même à la rue Tire-chape en 1233. & à la rue des Blancs-manteaux en 1250. à la rue Mauconſeil auſſi, à celle des Eſcouffes, Grenier ſur l'eau, Ste Croix, Trouſſe-vache, & du Roi de Sicile il s'y en trouvoit en 1357. 1359. 1360. & 1361.

Dès l'an 1269. la rue des Singes, la rue Guerin-boiſſeau, & la rue aux Oues étoient habitées par des Rotiſſeurs, & par des Bourgeois: ainſi que la rue des Francs-bourgeois par des Pauvres en 1271.

La rue de la Lanterne, celle de Marivault, Oignart, Trouſſe-vache, des Cinq-diamants, Aubri-boucher, du Regnard, & Beaubourg, étoient pleines d'Habitans de toutes vacations dès l'année 1263.

Et tout de même la rue de la Poterie en 1284. la rue de l'Echelle du Temple en 1290. & celles de la Poterie & du Chaume en 1291.

Avant 1296. la rue Paſtourelle, & celle des Prouvelles, ſe trouvoient bordées de quelques maiſons.

Pareillement celle de Montmorancy en 1297. & la rue Grenier-St-Ladre en 1310.

Quelque tems auparavant, les Templiers avoient vendu leur grand chantier, occupé maintenant par l'Hotel de Guiſe, pour le couvrir d'édifices.

Dès les premieres années du regne de Charles VI. une partie de la grande boucherie fut priſe par Hugues Aubriot, ce jouet de la fortune, & alors Prevôt de Paris, pour faire le Pont-au-Change : car il faut ſavoir qu'auparavant on n'alloit au Pont-au-change de ce côté-là, que par le grand Chatelet & la Porte de Paris.

Depuis 1397. juſqu'en 1415. on bâtit des logis autour de St Honoré.

En 1412. les égouts furent tranſportés de la rue St Antoine à celle des égouts.

On commença le quai du Port-au-foin en 1550.

En 1596. on fit à la Halle des rues nouvelles, entre St Euſtache, la rue de la Tonnellerie, & le Cimetiere St Innocent.

Dix ans après on pava la rue des Bons-enfans.

En 1583. la rue de Bourbon fut ouverte à travers l'Hotel de Bourbon, ou le petit Bourbon.

En 1604. on entreprit le mail, & le quai de l'Arcenal.

De nos jours le Maréchal de Matignon, & les Marquis de Rambouillet, & celui de la Vieuville, Surintendant des Finances, ſe ſont logés à la rue St Thomas du Louvre, & à la rue Matignon, que le peuple nomme Maquignon.

Nous avons vu remplir de maiſons & de rues, les environs de la Place Royale, une bonne partie du marais du Temple, l'Iſle Notre-Dame & le faux-bourg St Honoré.

Nous avons vu agrandir ou faire preſque tous les faux-bourgs de ce côté là : en un mot nous avons vu peupler de vaſtes deſerts, tous enclos par nos Rois dans cette grande partie de Paris : & ainſi nous pouvons aſſurer que de nos jours Paris, tant en édifices qu'en habitans, s'eſt accru, ſi ce n'eſt de la moitié, au moins du tiers.

RUES DES ARTISANS.

POUR ce qui eſt des Corps de métiers, les Tixerans, les Etuviſtes, les Rotiſſeurs, les Corroyeurs, les Ecrivains, les Verriers, les Poulaillers, & autres ſemblables, s'établirent autrefois à la rue de la Coſſonnerie, de la Verrerie, des Ecrivains, de la Couroirie, à la rue aux Oues, à celles des Etuves, de la Tixeranderie & autres rues de leur nom ; car anciennement, ſur tout dans le quatriéme ſiecle, chaque Corps de métier avoit ſa rue à patt.

Les Arbalêtriers s'exerçoient à la rue des Francs-bourgeois, depuis juſqu'en 1618. ç'a été près la rue Mauconſeil.

Les Lombards, ſorte d'uſuriers, de delà les Monts, établis à de certaines conditions, en France demeuroient à la rue des Lombards.

Juſques à Charles VI. les Juifs ont rempli tantôt les maiſons de la rue St Bon & des rues voiſines, avec la meilleure partie de la rue des Juifs, & de celle de la Tixeranderie, tantôt le cloître St Jean & une partie de la Halle.

Juſqu'à Charles IX. tout de même les femmes diſſolues ont occupé les maiſons de la rue Briſemiche, de la rue Tizon, Chapon, Champ-fleuri du grand & petit Huleu, de celle du Regnard, & de plus ſe ſont introduites

peu à peu aux rues Traſſenonain, des Deux-portes, Pelican, Beaurepaire, à la rue Pavée, Tire-boudin, Bour-l'Abbé, Greneta & ailleurs: ce qui fut cauſe que ces rues la plupart, prirent des noms infames, & conformes à la vie des perſonnes qui s'y étoient habituées.

HALLES, BOUCHERIES.

LOUIS le Gros a bâti les Halles.

Louis VII. a donné la Gréve aux Bourgeois des environs.

Charles VI. y a établi une étape, c'eſt-à-dire un marché au vin.

Avant l'an 1169. le poids du Roi étoit à la rue des Lombards.

En 1182. les Templiers érigerent une boucherie à la rue de Bracque.

Le Prieur de St Eloi en 1358. fit dreſſer la boucherie de St Paul.

Les marchés, les boucheries, & les rotiſſeries de la Porte de Paris, & du Cimetiere St Jean, la Valée de miſere, la Croix du Tiroir, la place aux veaux, la Pierre au lait, ſont ſi anciens que perſonne n'en ſait l'origine.

Avant 1366. on ne trouve rien du marché de la porte Baudets, non plus que de la boucherie de la porte St Martin avant 1427. cependant ils étoient déja bien auparavant.

En 1416. Charles VI. commença la boucherie de Beauvais.

En 1568. on fit au coin de la rue Greneta, la boucherie que nous y voyons.

Sous Henri II. on bâtit deux halles à l'Arcenal.

La Place Royale a été entrepriſe ſous Henri IV.

En 1643. les Religieuſes de St Antoine eurent permiſſion de faire la halle & la boucherie qu'elles ont devant leur Abbayie.

Un an après le Roi établit ſix étaux de boucherie, près St Merri à la rue St Martin.

Enfin les boucheries de la rue St Honoré, près les Quinze-vingts, de la rue Mont-martre & de la rue de la Poiſſonnerie, ont été établies à la place des portes de la Ville, abbatues ſous Louis XIII.

Rues nommées du Puits.

JE penſe que la rue du Puits de devant les Blancs-manteaux, s'appelle ainſi à cauſe des puits publics, qu'il y avoit autrefois : mais il eſt certain que la rue du Puits d'amour, a emprunté ſon nom d'un puits qui s'y voit encore, & qui ſe nomme le puits d'amour depuis bien long tems, ſans que j'en aye pû apprendre le ſujet, quoiqu'on m'en ait raconté aſſés de fables & d'avantures amoureuſes puiſées apparemment dans les puits d'amour des anciens Romans. Avec le tems ſon nom a paſſé à une maiſon proche de là: & comme ce nom a ſemblé galand à un Marchand qui la loue, il a fait repeindre l'enſeigne & l'a rehauſſée de couleurs fort vives, & même afin de mieux repreſenter la fable, il y a figuré un puits tout entouré de belles filles, & de jeunes garçons avec un petit Amour qui décoche des fléches ſur eux, & ces paroles au bas: *Au Puits d'Amour.*

Or comme d'autres marchands ont trouvé cette enſeigne fort à leur gré, & d'autant plus qu'ils s'imaginent que les enſeignes plaiſantes, ou qui ſe font remarquer, attirent les Chalands; les uns l'ont tout-à-fait copiée, les autres ſe ſont contentés de l'imiter.

Du reſte le vrai Puits d'Amour qui a donné lieu à tout ceci, eſt à la

pointe d'un triangle couvert de maiſons, où aboutiſſent la rue de la Truanderie, & la rue de la petite Truanderie, ou du Puits d'amour.

J'y ay vu tirer de l'eau, il n'y a pas bien long tems, depuis cela, je l'ai vu tary : preſentement il eſt comblé & à demi ruiné. Sa mardelle ne tient plus ; les voiſins aſſés ſouvent la trouvent dans la rue, que des gens de débauche, la nuit ont jettée là ; on y lit en lettres mal gravées & Gothiques,

Amour m'a refait
En 525. tout-à-fait.

On ſe figure qu'il s'appelle le Puits-d'amour, à cauſe des ſervantes qui faiſoient-là l'amour à leurs ſerviteurs, ſous pretexte de voir tirer de l'eau, & qu'il ſervoit de rendés-vous à quantité de Samaritaines, à ce que pretend la chronique ſcandaleuſe.

Par l'inſcription que j'ai raportée, il eſt aiſé de voir que ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il eſt là, puiſqu'il fut retabli en 1525. pour la commodité publique.

REZ-DE-CHAUSSE'E.

LE Rez-de-chauſſée, en ce tems-là, étoit bien different de celui d'aujourd'hui, ce que ne font que trop voir Nôtre-Dame de Paris, & St Denys de la Chartre : & de fait, quoique Notre-Dame paroiſſe bien plus élevée que St Denys, ſon plan neanmoins ne l'eſt pas davantage.

L'Evêque Maurice la rehauſſa ſur treize grandes marches qu'on fut contraint d'enterrer ſous Louis XII. & en même tems de rehauſſer la rue de la Juiverie, ſi-tôt que le Petit-pont, & le pont Notre-Dame, qu'on rebâtiſoit, eurent été achevés. Juſques-là, Paris n'avoit été qu'une Ville fort baſſe, & ſujette en hiver à beaucoup ſouffrir de l'eau, quand la riviere étoit haute.

Pour prouver que le Sol ou Rez-de-chauſſée du nouveau Paris eſt bien autrement relevé que celui de l'ancien, ſans m'amuſer ici à deterrer des cuiſines & des cachots, n'avons-nous pas dans la Cité, la priſon de St Denys, le Cloître & la cave de St Denys de la Chartre, où l'on deſcend tant de marches ? Et de même encore la cave de St Symphorien ? Dans l'Univerſité pareillement l'Egliſe de Ste Geneviéve, & celle de St Victor, avec les Auguſtins & les Bernardins en ſont de bonnes marques.

Pour ce qui eſt de la Ville, il ne faut que voir St Innocent, Ste Oportune, St Bon, les Quinze-vingts, les Blancs-Manteaux, avec les caves de St Euſtache, de St Merry, de St Joſſe, & des Billettes, qui ſont cachées ſous terre, & qui paſſent pour les anciennes Egliſes de Paris, avant qu'on le rehauſſât. Vers le commencement du ſiecle & depuis on deſcendoit encore à St Eloi pluſieurs degrés : à St Barthelemi il y avoit une cave ou Chapelle nommée Notre-Dame des Neiges ; la Madelaine, les Filles-penitentes ſont de ce nombre, & encore Ste Catherine du Val des Ecoliers, comme il paroît par le Cloître de ce Monaſtere, & par la Chapelle de Birague : & comme il ſe voit tant dans cette Egliſe, que dans celles que j'ai nommées, & dans quantité d'autres, par les voutes qui ſont plus baſſes, par les pilliers ou colomnes plus courtes qu'elles ne devroient être, & par les baſes de ces mêmes colomnes & pilliers, qu'on a enterrés & cachés ſous le nouveau pavé. Notre-Dame enfin, où l'on vient en deſcendant de la rue neuve Notre-Dame, eſt élevée ſur treize marches de pierre, qui regnoient le long du parvis, & qu'on a couvert de terre, lorſque la Cité fut rehauſſée pour bâtir de pierre le pont Notre-Dame.

Ceux

Ceux qui ſont deſcendus dans le Petit-Châtelet, & dans le cellier du Parlement qui ſervoit autrefois de cuiſine à nos Rois, lorſqu'ils logeoient au Palais, y ont pu remarquer que les cachots du Châtelet étoient anciennement des chambres bien claires, & que le jour y entroit ainſi que dans les cuiſines du Palais par des croiſées hautes de trois à quatre toiſes.

LE PAVÉ.

AVANT Philippe Auguſte Paris n'étoit point pavé; ſes predeceſſeurs épouventés de la depenſe que demandoit un ſi grand ouvrage, ne l'avoient oſé entreprendre, & lui même n'en ſeroit pas venu là, ſi un jour regardant par les fenêtres du Palais, il n'eût été empuanti de la mauvaiſe odeur des tombereaux de boues qui vinrent à paſſer, de ſorte qu'auſſi-tôt il commanda au Prevôt des Marchands, & à quelques Bourgeois d'en prendre le ſoin.

Afin que le pavé fût plus durable, Rigord dit qu'on le fit de pierre dure & forte, & Guillaume le Breton, de pierres carrées & aſſés groſſes, ou pour mieux dire de gros carreaux, ou de cailloux carrés, & non pas de petits cailloux étroits, durs, pointus, & ſemblables enfin au pavé de la rue Planche-mibray, & de celles de la Juiverie & de la Lanterne, comme prétend Bergier dans ſes grands chemins de l'Empire; car j'ai appris de quelques vieillards que ce pavé eſt un eſſai ou modele, fait durant la ligue par un homme qui offroit de paver tout Paris de la ſorte, & par ce moyen-là ſe vantoit d'avoir trouvé de quoi épargner les grands frais que demande l'entretien du pavé de Paris; or quoique ce pavé-là dure encore ſous le nom de *pavé de la ligue*, depuis neanmoins on n'en a point fait ailleurs.

Celui d'aujourd'hui eſt de quartiers de grais, épais, gros, carrés & unis; il vient par eau de Fontaine-bleau, & des environs. Suivant les dernieres Ordonnances, il doit être de ſept à huit pouces de calibre. Quand il en a fallu mettre à des rues nouvelles, ç'a été quelquefois aux depens des proprietaires qui y avoient fait faire des maiſons, comme on apprend d'un Arrêt de 1544. pour la rue de Seine: quelquefois par les proprietaires & le Seigneur cenſier, ainſi qu'il paroît par un Arrêt de l'année 1566. à l'occaſion de la rue des Bons-enfans: quelquefois par le Seigneur haut juſticier, & le Seigneur cenſier, ſans prejudice de leurs droits au principal, & de leurs recours, non ſeulement l'un contre l'autre, mais auſſi contre les habitans de la rue, & contre les Prevôt des Marchands & Echevins, comme le porte un Arrêt donné par proviſion en 1588. pour la rue du Ponceau entre l'Evêque de Paris, le Prieur de St Martin, la Ville, & les Bourgeois de la rue: enfin par tous enſemble, ce qui ſe voit par un autre Arrêt rendu en 1551. pour quelques grandes rues du faux-bourg St Germain, entre ceux qui y demeurent, l'Abbé & les Religieux de St Germain, le Prevôt des Marchands & Echevins.

Preſentement ce ſont les proprietaires des maiſons bâties dans les nouvelles rues, qui font le premier pavé à leurs depens, & même y ſont contraints en vertu des Ordonnances des Treſoriers de France dans la Voirie du Roi, & des jugemens des Seigneurs particuliers dans la leur.

Pour l'entretenir on leve ſur toutes les maiſons quatre-vingt mille francs; auſſi l'entretient-on ſi bien, qu'il n'y a point de Ville au monde qui ſoit mieux pavée.

LES BOUES DE PARIS.

TOUS les ans il ſe leve cent mille francs pour charier les boues de Paris, cependant il n'y a point de Ville au monde plus boueuſe, ni ſi ſale; & quoiqu'on ait aſſés fait de propoſitions pour le rendre net, jamais elles n'ont été écoutées, ou parce que la choſe paſſoit pour impoſſible, ou parce que c'eſt un revenu conſiderable pour quelques Grands qui en profitent.

Ces boues au reſte ſont noires, puantes, d'une odeur inſuportable aux Etrangers, qui pique & ſe fait ſentir trois ou quatre lieues à la ronde: de plus cette boue, outre ſa mauvaiſe odeur, quand on la laiſſe ſeicher ſur de l'étoffe, y laiſſe de ſi fortes taches qu'on ne ſauroit les ôter ſans emporter la piece, & ce que je dis des étoffes ſe doit entendre de tout le au reſte, parce qu'elle brûle tout ce qu'elle touche; ce qui a donné lieu au proverbe: *Il tient comme boue de Paris.*

Pour découvrir la cauſe de cette tenacité & puanteur, il faut ſavoir que les Salpetriers d'une part y trouvent du ſouffre, du ſalpetre, & du ſel fixé & que les Hermetiques d'autre y ſeparent beaucoup de ſel volatil & nitreux; tellement que ſi elle tache & brûle, c'eſt par le moyen du ſouffre qui eſt plein de feu, & ſa grande puanteur lui vient du ſel volatil qui eſt ſubtil & ſent fort mauvais, & peut-être eſt-ce lui qui corrompt l'eau des puits: on l'appelle volatil, à cauſe qu'il s'évapore, & ſe repand au loin: & de là vient auſſi qu'on ſent de ſi loin les boues de Paris. Telles qu'elles ſoient neanmoins elles ne laiſſent pas de purifier l'air, & de preſerver la Ville de contagion. A l'égard de ce ſel volatil, ceux qui depuis peu ont fouillé les foſſés de la porte de Neſle, où eſt fondé le College Mazarin, y en ont trouvé de fixé en très-grande quantité.

Après tout Paris ſeroit moins ſale, ſi les rues avoient plus d'air, de largeur, & de pente. Je ne mettrai point ici en queſtion, ſi à l'exemple de Rome brûlée par les Gaulois, on les a faites ſans ordre, & pour ainſi dire tumultuairement, & ſi en cet état, elles rendent la Ville plus ou moins ſaine; je remarquerai ici ſeulement, que s'il s'en trouve de larges, ou nous les avons vu faire, ou on les a faites vers la fin du ſiécle paſſé, ou elles ont été élargies ſous Louis XII. Henri II. Charles IX. & tous leurs ſucceſſeurs, comme j'ai fait voir quand j'ai parlé des rues élargies, qui ſont en fort petit nombre: outre que ce plus de largeur qu'on leur a donné, n'empêche pas qu'il n'y arrive aſſés d'embarras tous les jours. Tel a été le progrès & le grand changement du nouveau Paris, la merveille du monde.

DES VOITURES ET DES MONTURES uſitées à Paris.

ENTRE les voitures anciennes le mot de *carruce* qui ſe lit dans Grégoire de Tours, met aſſés en peine les curieux pour ſavoir ce que c'étoit proprement.

L'Abbé Menage dans ſes origines de la Langue Françoiſe en parle deux fois, mais ſi differemment qu'on n'en eſt pas plus éclairci ; puiſque dans l'un il aſſure que c'étoit un carroſſe, & dans l'autre une charrette ; il eſt vrai que le peuple aſſés ſouvent pour ſignifier une charrette ſe ſert du mot de carroſſe ; mais c'eſt par raillerie, ajoutant toujours à trente-ſix portieres, pour en marquer la difference, au lieu que le carroſſe n'en a que deux. Pour moi de la façon que Pline & Martial parlent de carruce, je croirois volontiers que c'étoit une carriolle, & ſi cela eſt, les carriolles ſont bien plus anciennes, puiſque nous les tenons des Romains.

On ne ſait guere mieux encore quelle ſorte de voiture c'étoit que ce *carpentum*, dont parle Eginard, attelé de quatre bœufs, & conduit par un gros bouvier de village, où d'ordinaire nos derniers Rois de la premiere race ſe faiſoient traîner, & même lorſqu'une fois l'an ils alloient ſe montrer à leurs peuples & recevoir leurs preſents ; car on ne peut pas dire ſi c'étoit ou carriolle, ou maniere de tombereau, ou charrette. Touchant les charrettes le Parlement en 1502. deffendit aux charretiers d'uſer à Paris de charrettes ferrées, ſur peine de confiſcation, d'empriſonnement, & autres punitions, ſans que je ſache pourquoi.

Quant aux autres voitures & montures dont on s'eſt ſervi depuis, ſurtout les Dames, comme ſont les coches, les litieres, les carroſſes, les palefrois, les haquenées & le cheval de croupe : voici ce que j'en ai pu découvrir.

En 1389. lorſqu'Iſabeau de Baviere fit ſon entrée à Paris, ce fut dans une litiere découverte, rehauſſée d'or & de broderie. La Ducheſſe de Bourgogne, la Comteſſe de Nevers, la Dame de Coucy, & quantité de Dames de haute qualité, dans d'autres litieres de même, la ſuivoient. Jeanne d'Evreux, Douairiere de France, veuve de Charles le Bel, & la Ducheſſe d'Orleans ſa fille, marchoient à ſes côtés encore dans d'autres litieres, mais couvertes. La Ducheſſe de Touraine, belle-ſœur du Roi, vint après ſur un palefroi que deux palefreniers tenoient par la bride. Le reſte des Dames marchoit enſuite, tant en litiere, qu'à cheval : voyés le Ceremonial de Godefroy, page 152.

Anciennement les Princeſſes & les Dames aſſiſtoient quelquefois aux Joûtes, aux Tournois, & autres fêtes, ou ſur un palefroi mené par deux palefreniers, ou derriere leurs Ecuyers, ſur un cheval de croupe. Aux Joûtes & aux Tournois qui furent faits ſous Charles VI. tant à Paris, qu'à St Denys, les Dames y parurent de la ſorte & conduiſirent les tenans.

Depuis, quand Anne de Bretaigne, Marie d'Angleterre, la Reine Claude, la Reine Eleonor, Catherine de Medicis & Elizabeth d'Autriche, firent leur entrée, ce fut encore dans de riches litieres, & découvertes : ainſi qu'Iſabeau de Baviere, & accompagnées des Princeſſes & des Dames en litieres pareillement, mais moins ſuperbes. S'il s'y trouve quelque difference qui faſſe à mon ſujet, c'eſt aux quatre dernieres ; car à l'entrée de la Reine Claude un palefrenier devant ſa litiere, conduiſoit ſa haquenée nommée la haquenée Royale ; & un de ſes enfans d'honneur, ſon cheval de croupe ; de plus les Princeſſes la ſuivoient ſur des haquenées & après, ſes Dames & ſes Damoiſelles dans des chariots magnifiques. Aux trois au-

tres entrées les Princeſſes, la Dame, & leurs filles d'honneur avec pluſieurs Dames de la premiere qualité montoient des haquenées, parées de houſſes toutes de drap d'or friſé, ou de toile d'argent; derriere, le reſte des Dames venoit dans trois grands chariots couverts, les uns de toile d'argent, les autres de drap d'or.

Enfin en 1534. à cette proceſſion generale qui fut faite à la rue du Roi de Sicile, à l'occaſion d'une image de la Vierge qui avoit été prophanée, & où François I. aſſiſta, & toutes les Cours ſouveraines, la Reine Eleonor marcha à la tête ſur une haquenée blanche, enrichie d'une houſſe de drap d'or friſé; les filles du Roi tout de même ſur des haquenées, mais harnachées un peu moins richement; de plus les Princeſſes, les Dames, les Seigneurs & autres étoient à cheval.

Ceux qui ont vû l'entrée du Roi Louis XIV. & de la Reine ſon épouſe, ſi remarquable pour ſa magnificence, ſavent que la Reine y avoit ſes haquenées blanches, & chacune menée avec une longe par des palefreniers; les brides, les houſſes, & tout le harnois étoient couverts de broderie d'or & d'argent.

Quant à l'autre maniere de monter à cheval, qui pourroit croire qu'autrefois les Dames n'étoient pas les ſeules qui allaſſent en croupe, & que les hommes auſſi-bien qu'elles y allaſſent quelquefois? J'en prens à témoin Charles VI. qui voulant voir ſans être connu les appareils de l'entrée de la Reine, monta en croupe derriere Savoiſy, qui étoit un de ſes plus confidens; mais d'où il revint chargé de coups qu'il reçut au milieu de la foule, à force de pouſſer, afin de ſe faire paſſage.

Les deux Ecuyers qui en 1407. accompagnoient Louis de France, Duc d'Orleans, lorſqu'il fut aſſaſſiné à la vieille rue du Temple, étoient montés ſur un même cheval.

Toutes ces perſonnes de qualité, tant hommes que femmes qu'en 1413. on arrêta à l'Hotel de St Pol de la rue St Antoine, furent menés en priſon, n'y ayant qu'un cheval pour deux.

En 1418. lorſque le Connétable d'Armagnac alla en priſon, on le fit monter en croupe derriere le Veau de Bar, Prevôt de Paris. Enfin l'uſage de monter en croupe eſt ſi ancien, & a duré ſi long-tems qu'il a paſſé juſqu'au regne de Louis XIII. La ſeptiéme Satire de Regnier en eſt une aſſés bonne preuve.

Il me demande êtes-vous à cheval?
N'avés-vous point ici quelqu'un de votre troupe?
Je ſuis tout ſeul à pied; lui de m'offrir la croupe.

L'Hiſtoire au reſte eſt ſi pleine de tels exemples que j'en fournirois une infinité, mais je reviens au meurtre du Duc d'Orleans, pour y faire obſerver qu'alors il étoit monté ſur une mule: & que Balue, tout de même Evêque d'Evreux, & depuis Cardinal, étoit encore ſur une mule; à telles enſeignes qu'elle lui ſauva la vie, quand il fut ſi bien froté en 1465. à la rue Barre-du-bec.

En 1524. lorſque St Vallier fut conduit à la Gréve pour y avoir la tête tranchée, il étoit auſſi ſur une mule, mais derriere lui un Huiſſier en croupe.

C'eſt toujours ſur une mule que les Legats font leur entrée à Paris, & j'apprens de quelques vieillards que dans le ſiecle paſſé, & au commencement de celui-ci, les Preſidens & les Conſeillers alloient au Parlement ſur des mules. Pour monter deſſus tant au Palais qu'à leur porte, ils avoient des montoirs de pierre.

En 1599. le Parlement en fit faire un au mois de Mars dans la Cour du Palais, pour les Preſidens & les Conſeillers à un certain endroit où ils en avoient beſoin; il n'y avoit pas juſqu'aux Princes qui n'en euſſent chés eux.

Le Duc de Touraine depuis Duc d'Orleans, frere de Charles VI. en fit dreſſer un pour lui en 1391. au bas du grand eſcalier de ſon Hotel, appellé maintenant l'Hotel de Soiſſons. Mais qui n'en fit point faire avec le tems ? quoique j'en aye vu ruiner quantité, il en reſte encore dans beaucoup de rues à côté de la porte des vieilles maiſons ; les uns ont deux marches ou degrés, les autres trois, & d'autres quatre. Saumaiſe, Lipſe, Bergier & autres Critiques remarquent que les Grecs & les Romains avoient anciennement ſous leur ſelle certaines échelles de fer, pour monter à cheval ; qu'Appius Cœcus, & Caius Gracchus rangerent le long des grands chemins des montoirs de pierre ſemblables aux nôtres

De cette coutume d'aller ſur une mule, nous reſte ſans doute celle de quelques-uns de nos Magiſtrats, tels que le Lieutenant Civil, le Lieutenant Criminel, & le Procureur du Roi, qui ne manquent jamais d'être montés ainſi le Lundi d'après la Trinité, aux proclamations de paix & de guerre, aux entrées des Rois & des Reines, à la Fête-Dieu, & autres ſemblables. Mais bien plus que tout cela encore, le Lieutenant Civil ne ſe ſervoit point d'autre monture pour venir au Châtelet, ce qui fut cauſe que quantité de gens ſe formaliſerent quand le Lieutenant Civil d'Aubray, abolit une ſi vieille coutume.

Après tout de tant de voitures, la plus en uſage & la plus ancienne a été le Cheval. Gregoire de Tours dit qu'à St Cloud, où Chilperic étoit, après s'être fort long-tems entretenu avec lui, le Roi, la Reine, ſon fils & toute ſa maiſon monterent à cheval pour s'en revenir à Paris.

Tous les Hiſtoriens contemporains de Louis le Gros, rapportent que Philippe ſon fils aîné, ſacré Roi de France, tomba ſous ſon cheval, près de St Gervais, & qu'il mourut de cette chute.

En 1475. ſous Louis XI. le Connétable de St Pol, vint de la Baſtille au Palais à cheval, pour entendre ſon Arrêt, & de là remontant ſur le même cheval, fut conduit à l'Hotel de Ville, & eut la tête tranchée à la Gréve. Enfin nos derniers Rois ne marchoient point autrement.

La vieille Madame Pilou, celebre dans le Cirus, ſous le nom d'Arricidie, & de la Morale vivante, m'a dit qu'en ſa jeuneſſe les Grands de France, le Duc de Maïenne durant qu'il étoit Lieutenant de la Couronne, Henri IV. lui-même, après ſon arrivée à Paris, alloient ainſi par la Ville : & ſi le tems ſembloit tourné à la pluie, ils mettoient en croupe un gros manteau, & s'en couvroient quand il commençoit à pleuvoir. Chacun ſçait qu'en 1605. le 19. Decembre il paſſoit à cheval deſſus le Pont-neuf, quand un inſenſé ſe jetta ſur lui à corps perdu : ce que Malherbe a remarqué dans l'Ode qui commence par ces vers :

Que dirés-vous races futures, &c.

l'Abbé Menage dans ſes Obſervations ſur ce Poëte, pretend que ce fou étoit de Senlis, s'appelloit Eſtienne, & qu'il fit tomber le Roi par terre, mais il ſe trompe : car il ſe nommoit Jean de l'Isle, étoit de Vineux, près de Senlis, & le Roi ſe debaraſſa de lui en piquant ſon cheval, à ce que diſent nos Hiſtoriens. Il s'eſt encore trompé au même endroit, lors qu'il appelle Jean du Chaſtel, l'un des aſſaſſins de ce Prince, au lieu de Jean Chaſtel.

Pour ce qui eſt des Dames, les plus qualifiées alors uſoient quelquefois de chariots & de coches ronds à deux perſonnes. Au rapport de Favyn, ces coches étoient faits de même que les Gondoles, qui ont la proue & la poupe deco uvertes, & le milieu couvert, d'ailleurs de forme ronde, & c'eſt d'eux apparemment qu'Aulugele a voulu parler ſous le nom de *Gauli*, comme étant particuliers aux Gaulois, & de leur invention.

Touchant la façon des coches, volontiers je m'en raporte à Favyn, car il les a vus ; mais que ce fuſſent ces mêmes coches qu'Aulugele nomme *Gauli*, le même Favyn me pardonnera ſi je le crois auſſi peu en cela, qu'en mille autres choſes de cette nature. Quoiqu'il en ſoit, pendant l'uſage des

coches & des chariots, encore bien qu'il n'y eut que les grandes Dames qui s'en ſerviſſent, ce train neanmoins parut aux yeux du Parlement ſi orgueilleux & ſi plein de faſte, qu'en 1563. en regîtrant les lettres de Charles IX. ſur la reformation des habits, il ordonna que le Roi ſeroit ſuplié de deffendre les coches par la Ville.

Juſqu'a la fin du ſiecle paſſé les Premiers Preſidents de la Cour, & de la Chambre des Comptes, ont été les ſeuls qui s'en ſoient ſervis, afin de ſe diſtinguer des autres par là; les litieres étoient reſervées pour les Princeſſes; auſſi de ſi loin qu'on venoit à en appercevoir dans les rues, en même tems chacun ſe rangeoit par reſpect, afin de lui laiſſer le paſſage libre, comme ne doutant point qu'il n'y eut dedans quelque Princeſſe. Pour lors & bien auparavant, il n'y avoit que les Enfans de France, qui oſaſſent entrer à cheval, en chariot, en coche & en litiere, au Louvre, aux Tournelles & aux autres Maiſons Royales, il falloit que les Princes & les Princeſſes deſcendiſſent à la porte, les Grands Seigneurs & les autres dans la rue.

Sous François I. il ne fut rien innové là-deſſus, comme fait voir une lettre de Catherine de Medicis: cependant il y a quelque apparence qu'Henri II. François II. & Charles IX. ſe relâcherent en faveur de quelqu'une de leur Cour, qu'ils étoient bien aiſe d'obliger. Et de fait, en 1572. le dernier fit un reglement au Louvre pour empêcher que telle faveur ne paſſât plus, avant, ſans pourtant avoir égard tout-à-fait aux remontrances de Catherine de Medicis, qui à ſa priere l'informa de la Police de la Cour, ſous François I. Veritablement, ainſi que ſon aïeul, il ordonna au Capitaine de la porte de ſon Palais de laiſſer entrer dans la Cour, tant à cheval qu'autrement, ſa mere, ſa femme, ſes freres & ſes ſœurs; mais quant aux autres, pour Princes qu'ils fuſſent, de leur faire mettre pied à terre à la porte hors de la barriere, à l'exception du Roi de Navarre, des Ducs de Lorraine, de Savoie & de Ferrare; faveur pourtant que François I. leur avoit refuſée.

Henri III. en 1578. & 1585. fit bien plus; car outre qu'il confirma le reglement de Charles IX. en permettant aux Princeſſes de Navarre & de Lorraine, même au Chancelier, & à d'autres Princes & Seigneurs qu'il vouloit gratifier à cauſe de leur indiſpoſition, mais qu'il ſe reſerva de nommer au Capitaine de la porte; il ordonna encore que tout autant de fois qu'il ſortiroit ou retourneroit en coche ou autrement, les Princes, les Officiers de la Couronne & ſon Ecuyer entreroient dans la Cour avec leur train, pour le ſuivre par les rues, & juſqu'à ſon appartement. Enſuite il fut permis à tous Princes & Princeſſes indifferemment, & aux Officiers de la Couronne, d'entrer ſous la porte, & aux Ambaſſadeurs juſqu'à l'entrée de la Cour.

Henri IV. ne changea rien à cet ordre, que s'il le viola pour le Duc d'Epernon, ce fut ſans tirer à conſequence: les autres Ducs & Pairs eurent beau le preſſer de leur accorder le même privilege, pas un d'eux ſous ſon regne n'en put venir à bout.

Marie de Medicis, au commencement de ſa Regence, contrainte de ceder au tems, le communiqua d'abord aux autres Ducs & Pairs, & aux Officiers de la Couronne.

En 1611. plus de cinquante perſonnes deja, ſans compter les Cardinaux ni les Ambaſſadeurs en jouiſſoient: bien plus, elle ſe relacha ſi fort en faveur des Ducs de Bouillon, d'Epernon & de Sully, que ſous pretexte de leur indiſpoſition & de leur âge, elle leur permit d'entrer la nuit en caroſſe dans la cour du Louvre; & enfin cette grace devint ſi commune, qu'elle paſſa à un tas de gens de peu de merite & de qualité à cauſe de leur grand credit, dont chacun fut ſi ſcandaliſé qu'on en fit des railleries; & de fait, comme Me. Guillaume, l'un des bouffons d'Henri IV. vint à mourir quelque tems après, un Bel-eſprit alors publia certain Paſquin, où il feint que le Roi l'ayant rencontré en l'autre monde, lui demanda qui faiſoit entrer tant de caroſſes dans le Louvre.

Je ne dirai point ſi Louis XIII. remedia à ce deſordre: ni ſi Anne d'Autriche durant ſa Regence ſe comporta en ceci de même que Marie de Medicis; & à quelles perſonnes preſentement on accorde ces ſortes de prérogatives; car ce ſont choſes connues de tout le monde. Je remarquerai ſeulement qu'en 1646. le Duc d'Orleans, Oncle du Roi, le Prince de Condé & le Duc d'Anghien, eurent dans le Louvre le Tabouret au cercle de la Reine Regente, & y furent aſſis & couverts, privilege ſi grand ſous les autres regnes, que pas un Prince du Sang ne l'avoit oſé demander: cependant, la Reine mere l'a communiqué depuis à des Cardinaux & au Prince Thomas de Savoie.

Pour revenir ſur mes pas, & recueillir en peu de mots tout ce qui a été dit à ce ſujet; il ſe voit qu'à la reſerve du palefroi, on uſe encore à Paris de toutes les autres voitures; car ſans parler de haquenées, les perſonnes riches font venir chés eux leur bois & leurs autres proviſions dans des chariots; le peuple & les Bourgeois, dans des charettes, & même ſe ſervent de carrioles, pour aller à leurs maiſons des champs, à Fontainebleau & autres lieux du voiſinage; les perſonnes malades ou foibles, & les femmes groſſes, de qualité uſent de litieres, les coches ſont encore en uſage pour aller d'une ville à l'autre: & de plus la memoire des coches ſubſiſte toujours dans les noms de cocher & de porte cochere, bien qu'il y ait plus de ſoixante & dix ans qu'on n'uſe plus de coches: & ce n'eſt pas ſeulement en France & à Paris, c'eſt encore en Italie & en Eſpagne où par une bizarrerie ridicule, l'on affecte de n'avoir rien qui approche de nos façons de faire.

J'ai apris de la vieille Madame Pilou, qu'il n'y a point eu de caroſſes à Paris avant la fin de la Ligue, c'eſt-à-dire avant la fin du ſiecle paſſé: la premiere perſonne qui en eut, étoit une femme de ſa connoiſſance & ſa voiſine, fille d'un riche Apoticaire de la rue St Antoine, nommé Favereau, & qui s'étoit fait ſeparer de corps & de biens d'avec Bordeaux Maitre des Comptes ſon premier mari.

Je laiſſe-là qu'elle ne fit pas meilleur menage avec un Gentilhomme qui s'appelloit du Clicourt, qu'elle épouſa en ſecondes noces.

De dire comment étoit fait ſon caroſſe, c'eſt ce que la même Dame ne m'a pas dit, elle ſe ſouvenoit ſeulement qu'il étoit ſuſpendu avec des cordes ou des courroies; qu'on y montoit avec une échelle de fer, & qu'enfin il ne reſſembloit preſque point à ceux d'à-preſent: que tant qu'il parut nouveau, les petits enfans & le menu peuple couroit après, & ſouvent avec des huées. Pour aller par la Ville elle y faiſoit atteler deux chevaux, & quatre quand elle alloit à la campagne: & même, il n'y en avoit pas davantage au caroſſe d'Henri le Grand, quand il fut à St Germain avec la Reine, & que les chevaux faute d'avoir été abreuvés, l'entraînerent dans l'eau au port de Neuilly; ce qui l'obligea enſuite d'un tel accident, quand il ſortoit de la Ville d'en faire mettre ſix, avec un poſtillon ſur un des premiers, afin de les retenir en pareil ou ſemblable rencontre; en quoi auſſi-tôt il fut imité par les Grands Seigneurs. Et parce que de nos jours le Roi & les Princes du Sang en ont fait atteler huit, ou par oſtentation, ou pour avoir quelque choſe de nouveau, & qui les diſtingue des autres, le luxe eſt monté à un tel excès, que de riches particuliers & des partiſans en ont fait de même.

A une voiture ſi aiſée ſucceda celle des chaiſes à bras découvertes, & portées par des hommes: la Reine Marguerite eſt la premiere qui en uſa, & depuis, d'autres à ſon imitation: tant qu'enfin Pierre Petit, Capitaine des Gardes du Roi, demanda à Louis XIII. la permiſſion d'en rendre l'uſage, publique, tant à Paris qu'ailleurs pour la commodité de ceux qui voudroient paſſer d'un quartier à l'autre, & qu'il fut deffendu à tout autre qu'à lui d'en tirer profit que de ſon conſentement.

L'affaire d'abord à l'ordinaire ayant été renvoyée au Conſeil, à la Ville, & au Parlement, enſuite il obtint une permiſſion pour dix ans, à la charge

que ni lui ni ſes aſſociés, ne contraindroient perſonne d'uſer de leurs chaiſes, & qu'il ſeroit libre à chacun d'en avoir chés ſoi; mais il eſt à croire que le gain qu'il y fit ne fut pas bien grand, tant on s'en ſervit peu.

De nos jours le Marquis de Montbrun, fils legitimé du Duc de Bellegarde a apporté d'Angleterre l'invention des chaiſes couvertes, & portées par deux hommes, dont le public s'eſt ſi bien trouvé qu'on ne les a pas quittées depuis. Je laiſſe là les conditions du privilege qui lui fut accordé; mais, ſi je ne me trompe, c'étoient les mêmes que celles des chaiſes à bras, ou à peu près.

Quelques années enſuite, des gens de qui j'ai oublié le nom voulurent faire valoir certains petits carroſſes, où il ne pouvoit tenir que deux perſonnes, & conduits par deux hommes, l'un devant & l'autre derriere, mais dont on ſe laſſa ſi-tôt, que s'il en reſte quelque ſouvenir, ce n'eſt que pour les avoir vu verſer ſans ceſſe, ou parce qu'ils étoient trop legers & mal-conduits, ou par la malice des cochers qui prenoient plaiſir à paſſer fort près d'eux, afin qu'ils ſe detournaſſent.

D'autres depuis, repandirent dans les carrefours des chevaux de louage, à la place de ces petits caroſſes, qui reuſſirent encore moins.

En 1645. le Roi accorda au mois de Juin à la Demoiſelle de Biron de Salagnac, ſuivant le reſultat du Conſeil du 24. Mai precedent, la permiſſion de faire fabriquer des litieres & carroſſes ſans traits & ſans roues qui ſeroient portés par des hommes par la Ville de Paris, & ailleurs.

Avec le tems enfin les Grands ſe ſont aviſés d'avoir d'autres carroſſes riches & legers, qu'ils appellent caleches, dont ils ſe ſervent au cours, & ſurtout à Fontainebleau, & à St Germain, quand la Cour y paſſe l'été: d'ordinaire on y fait mettre ſix chevaux, & alors les Dames de qualité, non moins eclatantes par leur beauté que par leurs habits, le fouet à la main quelquefois les conduiſent à toute bride, & même à l'envie par gageure.

De tant de caleches magnifiques qu'on y voit & qu'on y a vues, il ne s'en eſt point fait de plus ſuperbe que celle où la Reine fit ſon entrée à Paris en 1660. Auſſi tenoit-elle plus du char, & du char de triomphe que de la caleche.

Mais comment ai-je mêlé les caleches de la Cour avec les voitures de louage? Et pourquoi ai-je paſſé les autres carroſſes publics introduits par le Duc de Roanez, & les Marquis de Sourches, & de Crenant? Afin donc de ne les pas oublier, en 1661. vers la fin le Roi permit à ces Meſſieurs de les établir moyennant cinq ſous marqués chaque perſonne, à la charge neanmoins, que ni ſoldats, ni pages, ni laquais, ni gens de mêtier, n'y ſeroient reçus: bien-tôt après la Ville conſentit d'habiller les cochers de ſes livrées, & d'y faire peindre ſes armes. Le dix-huit Mars ces carroſſes commencerent à rouler; ce jour-là même, & quelques trois autres de ſuite, les laquais, & la populace non ſeulement ſe mirent à les ſuivre avec grandes huées, & à grands coups de pierre; mais auſſi-tôt des Commiſſaires poſtés en divers endroits, s'étans ſaiſis de quelques-uns, firent ceſſer le deſordre. Chacun après tout deux ans durant trouva ces carroſſes ſi commodes que des Auditeurs & Maîtres des Comptes, des Conſeillers du Châtelet, & de la Cour ne faiſoient aucune difficulté de s'en ſervir pour venir au Châtelet & au Palais: ce qui les fit augmenter de prix d'un ſol; juſques-là que le Duc d'Anghien s'en eſt ſervi par occaſion. Mais que dis-je? le Roi paſſant l'été à St Germain, où il conſentit que tels carroſſes vinſſent, lui-même par plaiſir monta dans un, & du vieux Château où il logeoit, vint au nouveau trouver la Reine mere. Nonobſtant cette grande vogue, l'uſage de ces carroſſes trois ou quatre ans après leur établiſſement, fut ſi mepriſé qu'on ne s'en ſervoit preſque plus; & ce mauvais ſuccès fut attribué à la mort prematurée de Paſchal, celebre Mathematicien, mais plus celebre encore par ſes lettres au Provincial; car à ce qu'on dit, il en

étoit

étoit l'inventeur, auſſi-bien que le conducteur, & de plus l'on veut qu'il en eût fait l'horoſcope, & miſe au jour ſous certaine conſtellation, dont il auroit bien ſu détourner les mauvaiſes influences.

Depuis ces carroſſes, le même Marquis de Crenant a inventé des chaiſes roulantes traînées par un cheval, où deux perſonnes peuvent tenir fort à l'aiſe, & ſi legeres qu'on s'en ſert à courir la poſte.

Francine, Manſe, & Paſſart en ont inventé d'autres en concurrence, tant elles ſe reſſemblent; & de fait pour les reconnoître on donne à chacune le nom de ſon inventeur. Mais comme il eſt aiſé d'ajouter aux premieres inventions, tel s'eſt trouvé depuis, qui pour encherir de deux de ces quatre chaiſes roulantes, en a fait une nouvelle à ſa mode; un autre de trois, & un autre enfin de toutes les quatre enſemble: & peut-être celles-ci bientôt, ſans y penſer, pour peu qu'on y change, de la maniere dont elles ſont faites, deviendront tout-à-fait carroſſes.

Mais je viens aux carroſſes de louage que j'ai oublié, & que tantôt on loue pour une matinée, tantôt pour une après-dînée, & quelquefois pour tout le jour, ſouvent pour la Ville; d'ordinaire pour aller aux champs, à quelque maiſon de campagne, ou bien à Verſailles, ou à St Germain.

A ces ſortes de carroſſes, au reſte, on a donné le nom de Fiacres, à cauſe de l'image de St Fiacre qui pend pour enſeigne à une maiſon de la rue St Antoine, où on loue des carroſſes. L'Abbé Menage a fait mention de ceci dans ſes étymologies, mais non pas ſi exactement qu'on n'y puiſſe ajouter quelque choſe, & même en parler avec plus de verité.

Il y a quelque quarante ans qu'un certain Nicolas Sauvage, facteur du Maître des coches d'Amiens, loua à la rue St Martin, vis-à-vis de celle de Montmorancy, une grande maiſon, appellée dans quelques anciens papiers-terriers l'Hotel St Fiacre, parce qu'à ſon enſeigne étoit repreſenté un St Fiacre, qui y eſt encore. Or cet homme fort entendu en fait de chevaux, & de caroſſes de louage, pour les bien menager, & les faire durer long-tems, s'aviſa d'un nouveau trafic; qui fut d'entretenir à Paris des chevaux & des carroſſes pour les louer au premier venu. D'abord il eut bonne pratique, quoiqu'il les louât bien cher, & même incontinent après il eut des camarades qui s'établirent en divers quartiers, & s'enrichirent. Mais parce qu'il n'y en avoit point qui allât de ſon air, comme ayant quelquefois vingt carroſſes, & quarante & cinquante chevaux à l'écurie; de plus, parce que d'une maiſon appellée l'Hotel de St Fiacre, à cauſe de ſon enſeigne, étoit venue l'invention de ces ſortes de carroſſes, non ſeulement le nom de Fiacre fut donné aux carroſſes de louage, & à leurs maîtres, mais auſſi aux cochers qui les conduiſoient; & même je penſe que cette maniere de gens a pris St Fiacre pour Patron. En tout cas je ſuis aſſuré que c'eſt & aux cochers & aux carroſſes de louage que Sarraſin a voulu faire alluſion dans la Pompe funebre de Voiture, quand il dit que Lyonelle ſuivit la Reine de Salmatie dans le char de l'Enchanteur Fiacron.

D'abord, & même pendant pluſieurs années, c'étoient tous vieux carroſſes rapetaſſés, & tirés par de méchantes roſſes. De nos jours ceux qui les louent ont tâché, comme à l'envie, d'avoir des chevaux, & des carroſſes paſſables; juſques-là qu'ils n'épargnent preſque rien pour tâcher de les faire reſſembler à ceux des particuliers. Cependant quoiqu'ils faſſent, il leur arrive la même choſe qu'aux femmes publiques, qui d'ordinaire ont de belles jupes, & de beaux mouchoirs de col, mais en même tems de vilains ſouliers, ou des gands ſales, ou quelque autre choſe à quoi on les reconnoît pour ce qu'elles ſont. Auſſi ces carroſſes dont nous en voyons de dorés & de ſi propres qu'ils feroient honneur à des Ambaſſadeurs, ſi l'on ne peut pas s'en plaindre, les chevaux ſont vieux, ou le carroſſe n'a point de rideaux, ou le cocher eſt mal fait & mal habillé, ou de ſon ſiege il ſort de la paille. En un mot quelque ſoin qu'on y apporte, il s'y remarque

toujours quelque choſe qui ne fait que trop connoître que ce ſont des Fiacres.

Il y a encore une ſorte de voiture établie pour la commodité du public : c'eſt une eſpece de caleche montée ſur deux roues moyennes, qui eſt traînée par un homme ſeul, que l'on nomme roulette, & par deriſion vinaigrette : elles ſe trouvent dans les petites places publiques, & payent le droit de place, auſſi-bien que les autres voitures. Cette voiture ne ſert vulgairement qu'aux femmes, qui craignent la pluie ; car l'on prefere la commodité des carroſſes à toutes ces autres voitures.

HISTOIRE
ET
RECHERCHES
DES
ANTIQUITÉS
DE LA VILLE
DE
PARIS.

LIVRE TROISIE'ME.

LA RIVIERE DE SEINE.

A L'occaſion de la Seine qui paſſe au milieu de Paris, je me trouve obligé de remarquer quatre choſes.

Premierement ſa ſource, dont tant de gens ont fait mention, & que perſonne pourtant n'a encore décrite au vrai ni decouverte.

En ſecond lieu ſes debordemens qui tant de fois ont penſé noyer cette grande Ville.

Ses ponts ſi ſuperbes qui joignent l'ancien Paris au nouveau.

Et enfin certaines rivieres qui tombent dedans, non flotables auparavant, ou peu navigables, qu'on a groſſies afin de les mettre en état de charier juſques dans la Seine, & par ce moyen d'enrichir Paris des dépouilles de quantité de Provinces fertiles, telles que la Picardie, la Beauſſe, la Brie, la Bourgogne, la Champagne & la Normandie.

SA SOURCE.

DE croire qu'il ſoit hors d'œuvre de parler de ſa ſource, je ne ſuis pas de cet avis : auſſi telle barriere en mon chemin ne m'empêchera point de paſſer outre, tant la choſe eſt curieuſe.

En recompenſe, après m'être ſi fort éloigné de Paris, malgré moi, & contre mon deſſein, dans l'impatience d'y retourner, j'y laiſſerai là, & le nom & le cours, & la ſource de tant de fontaines, de ruiſſeaux, de torrents & de rivieres qui ſe rendent dans cette grande riviere. Bien loin de compter les Châteaux, les Palais, les villages, les bourgs, les Villes, les contrées, & les Provinces qu'elle arroſe.

Maſſon homme fort ſavant dit que la Seine prend ſa ſource en Bourgogne, à deux lieues de la Ville, & de l'Abbayie de St Seine, à deux mille pas de Champſeaux, village ſur le grand chemin de Dijon à Paris dans un bois du même nom.

Sanſon le Strabon de notre ſiecle dans ſa carte de l'Archidiaconé & du Baillage de Dijon, la place à Champſeaux plus près du grand chemin entre Billy, Champagny, la grange de Jugny. St Seine eſt ſa veritable ſource.

Coulon bien inferieur à ceux-ci, la met dans une vallée, à deux traits d'arc de l'Abbayie d'Oigny, à un quart de lieue de Billy, & à une de Champſeaux.

Les habitans de St Seine, qui ſont ſur les lieux, font pis que Coulon, Maſſon & Sanſon, eux peut-être qui n'y ont jamais été ; car tantôt ils la font venir d'une ſource qui paſſe par la cuiſine de leur Abbayie, & fait moudre un moulin ; tantôt d'une autre qui coule dans le Cloître, qu'on nomme la ſource St Marc, à cauſe que la veille & le jour de St Marc on y lave les enfans qui ne peuvent ſe ſoutenir ; tantôt d'une troiſiéme & quatriéme ſource des environs de nulle conſideration, & même ſans nom. Cependant ces quatre ſources ſont ſeparées de celle de la Seine par un côteau & coulent tout au contraire de celle de la Seine qui ſe va perdre dans l'Ocean. D'abord elles entrent dans la Tille, puis dans la Saonne avec la Tille, après avec la Saone & la Tille, dans le Rône, & dans la mer Mediterrannée. Ainſi quoique la Seine, de toutes les rivieres de France, ſoit la plus renommée, qu'elle vienne de Bourgogne, l'une des meilleures Provinces du Royaume, & que le lieu d'où elle ſort, ſoit près du grand chemin de Dijon à Paris, & fort aiſé à trouver, neanmoins comme s'il s'agiſſoit de l'origine du Nil, pas un Hiſtorien, ni Geographe, ne l'a encore découverte. Tous ceux qui en ont fait mention, l'ont placée où elle n'eſt pas, & où elle ne ſauroit être ; juſques-là même que ſur les lieux, chacun la veut mettre chés ſoi. Laiſſons à part qu'Ammian Marcelin, qui vrai-ſemblablement eſt venu à Paris, dit ou ſemble dire, puiſque l'aîné Valois le veut ainſi, que la Seine & la Marne coulent de côté & d'autre de la Ville, & après ſe joignent au-deſſous ; quoiqu'il ſoit certain que la Marne entre dans la Seine une lieue au-deſſus de Paris. Laiſſons tout de même ce qu'il dit encore de la Seine, qu'elle ſe perd dans la mer à Conſtance, que le peuple appelle Coûtance, bien que ce ſoit à cinquante lieues de là, entre Harfleur, & Honfleur, près du Havre de Grace.

Enfin laiſſons à part que Sanſon dans ſa carte place la ſource de la Seine où elle doit être, & où elle eſt en effet, mais par la faute de ſon graveur ou autrement, ſi l'on veut, au lieu de l'écrire où elle eſt, & où elle doit être, il la marque plus bas à côté à une lieue de là, à la ſource qui ſort de Champſeaux, & qui entre dans la Seine à Billy, une lieue & demie au-deſſous, comme je dirai.

Au reſte j'ai deterré ſa veritable ſource, auſſi-bien que ſa ſituation par

le moyen de pluſieurs perſonnes intelligentes des environs, à qui j'en ai écrit & fait écrire ; & qui ſans avoir enſemble aucune communication ſur cette difficulté m'ont répondu les mêmes choſes que voici.

La ſource de la Seine s'appelle ſur les lieux la Douy de Seine, elle tombe dans un vallon fort étroit, nommé le Val-douy-de-Seine, c'eſt-à-dire, la ſource de la Seine, & ſe trouve à cinquante pas du grand chemin de Dijon à Paris, à une lieue & demie de St Seine & de Billy, à une de Champagny, de Champſeaux, & de la grange de Jugny, ſur la pente, ou l'autre côté du coteau de St Seine, & des quatre ſources dont j'ai parlé, & cela dans un mauvais terroir, & un bois appellé Beaufin, grand de deux lieues, appartenant à l'Abbayie de St Seine. Sur cette ſource deux pas au-deſſus & au-deſſous, on voit deux ou trois choſes qui font grand bruit dans le payis, fondées ſur l'opinion qu'on a que St Seine fait venir la pluie & le beau tems, & qu'un âne dont il ſe ſervoit de ſon vivant, s'étant agenouillé ſur une pierre y fit un trou, d'où la Seine ſortit miraculeuſement. Sur la ſource il y a une pierre, ou plutôt une borne du territoire de l'Abbayie, ſur laquelle eſt repreſenté St Seine monté ſur ſon âne. Cette ſource deux pas au-deſſous eſt traverſée d'une autre pierre groſſe & grande, où les payiſans montrent le trou en queſtion, & à pareille diſtance de la ſource au-deſſus, à quatre pas de là ſe voit une croix de bois, au pied de laquelle on chante la Meſſe en ceremonie, pour avoir de la pluie, ou du beau tems : les habitans y viennent en proceſſion plonger la tête de St Seine dans la ſource.

Si j'ai raconté ces bagatelles, c'eſt pour faire voir avec combien d'exactitude, on m'a voulu marquer la veritable aſſiette de notre ſource de la Seine. Comme je viens de dire qu'elle eſt traverſée d'une pierre où eſt gravé le genouil de St Seine, il eſt aiſé de croire que ce n'eſt qu'une rigolle, ou un rayon d'eau. D'abord ſa largeur n'eſt que d'un pied, puis de deux & de trois avec ſi peu de profondeur, qu'une motte de terre le feroit arrêter. A quatre-vingts pas de là, quatre fontaines y viennent fondre comme en droite ligne.

Entre ces fontaines & juſqu'à Champſeaux, il y en entre tant d'autres plus petites qu'il ſemble, dit-on, que la terre pleure, & ſaigne de toutes parts. On uſe apparemment de ces termes, à cauſe que les fontainiers donnent le nom de ſaignées, de pleurs, de larmes à des gouttes d'eau qui coulent inceſſamment, & auſquelles, pour leur petiteſſe on ne peut pas donner le nom de fontaine. Enſuite il ſort de Champſeaux quantité de petites ſources, qui forment celle de Champſeaux, & ſe joignent à la Seine avec les eaux de l'étang de Chenevieres, au village de Billy. Le Revinſſon inconnu à tous les Geographes, & toutefois qui vient de la grange de Jugny, y entre à Coſne, après avoir reçu la riviere d'Aignay-le-Duc, & c'eſt là que la Seine commence à faire moudre des moulins ; mais incontinent beaucoup d'autres, ſans les fourneaux & les forges, ſi-tôt qu'elle a reçu tous ces ruiſſeaux qu'on voit tomber des collines qui la cottoyent. Auprès de la porte de Chaſtillon, & cela à dix lieues de la Douy-de-ſeine, il ſort une fontaine ſi groſſe qu'elle fait moudre un foulon. L'Ourſe enſuite, la Seigne & l'Arſe la groſſiſſent notablement à Bar-ſur-ſeine ; & enfin comme l'Aube riviere d'une grandeur conſiderable, vient à s'y mêler entre Savon & Marſilly, ce ſurcroît d'eau l'enfle à ce point, qu'en cet endroit-là de tout tems elle a porté bateau.

La Seine en cet état, & toujours de plus en plus allant en groſſiſſant, devient à la fin ſi navigable après avoir reçu l'Yonne, la Marne, l'Oiſe, & une infinité d'autres rivieres, tant grandes que petites, qu'elle porte juſques dans Paris des bateaux plus longs, plus grands & plus chargés que des Navires, & des Galeres. Cependant bien loin d'être rapide, elle coule ſi doucement, qu'il n'y en a point, peut-être, au monde de plus marchande ; & de fait, il n'y point de riviere qu'on remonte ſi aiſément. En la

deſcendant ſouvent on ſe ſert de chevaux pour les bateaux chargés. En un mot elle va toujours ſi lentement, qu'elle a fait dire à quelques Poëtes, que charmée de la beauté de Paris, lors qu'elle paſſe, elle s'écarte, va de côté & d'autre, & ſemble s'arrêter afin de contempler mieux, & plus à loiſir la magnificence & les ſuperbes bâtimens de cette grande Ville. D'autres conſiderant la fertilité de l'Iſle de France, & en même tems, tant de tours & de detours que cette riviere fait au deſſous de Paris, ont comparé cette Province à l'Aſie mineure, & la Seine au Meandre, qui tout de même par ſes plis & replis, rend ce payis-là ſi bon & ſi abondant en toutes choſes. D'ailleurs comme à la vue de St Denys elle ſerpente tant de fois, & même de ſorte que les Bateliers qui vont par eau de Paris à St Germain & à Poiſſy, diſent qu'ils ſont des trois & quatre jours à ne faire autre choſe que de paſſer & repaſſer devant St Denys ſans jamais le perdre de vue : ainſi qu'on faiſoit autre fois ſur l'Euphrate devant Auderie, Bourgade d'Aſſyrie, après que Nicotria eut changé ſon lit au raport d'Herodote, qui aſſure que ceux qui venoient à Babylone ſur ce fleuve en trois jours ſe trouvoient par trois fois devant cette Bourgade. Or cet endroit de St Denys n'eſt pas le ſeul où la Seine coule en ſerpentant; car ceci lui eſt ſi ordinaire que depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure, quoiqu'il n'y ait pas plus de cent lieues de longeur en droite ligne, neanmoins elle en fait plus de 150.

DEBORDEMENS DE LA SEINE.

GRegoire de Tours, dit que la huitiéme année du regne de Childebert Roi d'Auſtraſie & de Bourgogne, la Seine & la Marne groſſirent ſi fort, qu'on n'entendoit parler que de naufrages, entre la Baſilique de St Laurent & Paris, qui pour lors ne conſiſtoit qu'en la Cité.

Certain homme qui va bien vîte en tout ce qu'il fait, & qui pour ſix debordemens de la Seine qu'il raporte, s'imagine que c'eſt tout, & qu'il n'en a pas oublié un ſeul, eſt tombé dans deux erreurs, à l'occaſion de ce paſſage. Premierement il pretend, & cela contre toute ſorte de verité & d'apparence, que ce debordement arriva en 522. & de plus prend St Laurent qui preſentement eſt une paroiſſe batie au bout du Faux-bourg St Martin, pour la Baſilique de St Laurent qui étoit un Monaſtere du vivant de Gregoire de Tours.

Or, s'il avoit pris garde que Sigebert Roi d'Auſtraſie, Pere de Childebert, fut aſſaſſiné en 575. & qu'incontinent après ſa mort, ſon Fils monta ſur le Trône, il auroit reconnu qu'étant arrivé des naufrages entre St Laurent & Paris la huitiéme année du regne de Childebert, tels debordemens de la Seine & de la Marne ne purent avoir lieu qu'en 583. & non pas comme il dit en 522.

D'avantage, par la charte que je crois avoir, depuis cela, juſqu'en 711. je ne decouvre aucune inondation; mais les Annaliſtes du tems aſſurent que les eaux enflerent extraordinairement, quand Childebert Pere de Dagobert II. mourut. Comme ces Abreviateurs ne nomment point les rivieres, je n'oſerois nier, ni aſſurer non plus, qu'ils veuillent auſſi parler là des eaux de la Seine, quoique l'apparence y ſoit bien grande; car comme ce ſont des Auteurs François, & qu'ils raportent la mort d'un Roi de France conjointement avec un grand debordement de rivieres, ſans doute ils n'ont pas pretendu en exclure celle qui paſſe par la Capitale du Royaume; & d'ailleurs qui eſt ſi conſiderable.

La Seine aujourd'hui ſi ſujette aux debordemens, ne ſe debordoit point du tems de l'Empereur Julien. Tant qu'il fut Gouverneur des Gaules, autant l'hiver que l'été elle ſe montra toujours aſſés égale, & rarement arrivoit-il qu'elle fut plus baſſe en un tems qu'en un autre. Ce n'eſt pas que pour lors, à Paris, il ne fît en hiver plus rude qu'à l'ordinaire. La riviere,

dit-il, charioit de gros glaçons dont la grandeur & la blancheur reſſembloient à du marbre Phrygien, & enfin il gela ſi fort, que peu s'en fallut qu'elle ne prît tout-à-fait, & qu'on ne la paſſât à pied. Cependant elle ne déborda point. Depuis neanmoins la choſe eſt arrivée tant de fois, qu'encore que j'aie decouvert plus de quarante de ſes debordements, je ne puis aſſurer que ce ſoit tout.

Le premier arriva en 583. l'an huitiéme du regne de Childebert Roi d'Auſraſie & de Bourgogne, alors la Seine & la Marne groſſirent tellement qu'il ſe fit quantité de naufrages entre la Cité & une Baſilique St Laurent qu'on ne ſauroit preſentement deterrer. Depuis ce tems-là juſqu'en 711. je ne decouvre aucune inondation; mais cette année là, les Annaliſtes contemporains diſent que les eaux deborderent extraordinairement, & que Childebert Pere de Dagobert II. mourut. Comme ces Abreviateurs ne nomment point les rivieres, je n'ai garde d'aſſurer que la Seine fût du nombre, encore que cela ſoit peut-être; car enfin il n'y a guere d'apparence que des Auteurs François qui raportent la mort d'un Roi de France, avec un grand debordement de rivieres, en aient voulu exclure celle qui paſſe par la Capitale du Royaume.

Un autre debordement qui arriva enſuite, eſt celui que nous liſons dans l'Auteur de la vie & des miracles de Ste Genevieve. Du vivant d'*Inchadus*, dit-il, Evêque de Paris, les pluies & les neiges enflerent la Seine de ſorte qu'elle noya toute la Ville, les Prêtres abandonnerent les Egliſes, les habitans leurs maiſons; & enfin, la riviere n'épargna que le lieu de Ste Genevieve, où elle étoit morte, qu'on gardoit precieuſement & avec bien de la devotion, dans un Monaſtere de filles qu'elle avoit fondé près de St Jean en Gréve. En vain pour appaiſer le courroux du Ciel, on eut recours aux jeûnes & aux prieres; l'Evêque eut beau envoyer en bateau des Prêtres dans les Egliſes, pour y faire l'Office. Entre ces Prêtres, un nommé Richard, étant allé par ſon ordre au Couvent des filles de Ste Genevieve, trouva que la Seine étoit montée juſqu'aux vitres de l'Egliſe, qu'elle étoit toute environnée de ſes eaux, & pourtant que le Saint Lieu étoit là ſans être mouillé. Inchardus, auſſi-tôt accompagné de tout ſon Clergé & du peuple y vint en proceſſion, & ſurpris d'un ſi grand miracle, rendit graces à Dieu & à la Sainte Vierge. Le jour même la riviere diminua, & reprit ſon cours ordinaire.

J'aurai occaſion ailleurs d'examiner ce miracle auſſi-bien que le Monaſtere, & l'Auteur, je me contenterai de dire ici que Bollandus qui a fait imprimer cette vie, donne à *Inchadus* le nom de *Richaldus* & de *Nithadus*; & cependant il eſt conſtant par quantité de titres du grand & du petit Paſtoral que cet Evêque s'appelloit Inchadus. Or, quoique ni cet Auteur ni Bollandus, n'aient pas marqué l'année d'un évenement ſi extraordinaire; neanmoins il y a grande apparence (ſi tant eſt que la choſe ſoit) que ceci arriva en 834. car les Annales de St Bertin raportent qu'en 834. Lothaire fils de Louis le Debonnaire rencontra ſon frere Pepin arrêté à Paris avec ſon armée, à cauſe d'une inondation extraordinaire de la Seine; & de plus on apprend des cartulaires de l'Archevêché & du Chapitre qu'Inchadus étoit Evêque de Paris, ſous Louis le Debonnaire.

En 842. l'Empereur Lothaire étant en armes à deſſein de s'emparer du Royaume, & en priver Charles le Chauve à qui ſon Pere l'avoit donné pour partage; comme les deux armées étoient en preſence, & ces deux Princes campés aux environs de St Denys & St Cloud; & cela au mois de Septembre, que la Seine étoit baſſe; l'air fort ſerain, & ſans aucune apparence de pluie; la riviere neanmoins tout-à-coup devint ſi groſſe que l'Empereur preſſé par Charles, ne pouvant la paſſer fut contraint de faire la paix à tel prix que ce fut.

Que ſi le debordement precedent fut ſalutaire à Paris, celui qui arriva

quarante-quatre ans après, c'eſt-à-dire, en 886. le penſa perdre. Comme en ce tems-là les Normans l'aſſiégoient par eau, & par terre, la riviere pour dernier malheur vint à ſe deborder ſi cruellement qu'elle couvrit toute la campagne, abatit le Petit-pont, & par ce moyen ayant detaché de la Cité le Petit-Châtelet, forteresſe alors conſiderable, donna lieu aux aſſiégeans de l'emporter d'emblée & de le ruiner.

En 1196. elle crût à tel point, & devint ſi rapide qu'elle rompit tous les Ponts, noya pluſieurs Villages avec les habitans; & de plus tant de prodiges parurent & au Ciel & ſur la terre, que chacun aprehendant un ſecond Deluge, on eut recours aux jeûnes, on fit des proceſſions generales, où le Roi aſſiſta. Les Religieux de St Denys pieds nus, porterent en proceſſion le bras de St Simeon, avec un des cloux du Sauveur, & une partie de la Couronne d'épine. Les eaux furent benites avec ces paroles : *Per hæc ſigna ſuæ ſanctæ paſſionis reducat Dominus aquas iſtas ad locum ſuum*; & peu de jours après la riviere ſe retira dans ſon lit.

En 1206. au mois de Septembre, & ſelon Rigord & Guillaume le Breton, au mois de Decembre, il plut tant, que jamais la Seine ne s'étoit encore debordée comme elle fit. Toute la campagne fut inondée, de grands arbres arrachés, des Villages, des Bourgs, & même des Villes ruinées; enfin, les eaux devinrent ſi hautes qu'elles alloient juſqu'au ſecond étage des maiſons, ce qui en renverſa quantité. Les Religieux de Ste Genevieve vinrent en proceſſion à Notre-Dame, avec la Chaſſe de Ste Genevieve : ceux de S. Denys nus pieds, y vinrent tout de même, portant la Couronne d'épine, & un des cloux dont fut attaché notre Seigneur avec un morceau de la vraie Croix.

Rigord Moine de St Denys, aſſure que l'Abbé n'eut pas plutôt beni les eaux qu'elles commencerent à diminuer : mais un Religieux de Ste Genevieve dit bien plus de la proceſſion de ſon Couvent, & qu'il arriva un miracle : car il, pretend qu'encore que le Petit-pont par où la Chaſſe de Ste Genevieve paſſa fût tellement ébranlé à cauſe de l'impetuoſité de l'eau, qu'on voyoit çà & là quantité de pierres detachées, qu'il fût de plus entr'ouvert en bien des endroits, & qu'on n'y pût aller ni à droit ni à gauche, neanmoins toute la proceſſion paſſa deſſus avec la Chaſſe auſſi ſurement que le peuple d'Iſraël, avec l'Arche d'Alliance, au travers du Jourdain; & que la proceſſion ne fut pas plutôt arrivée à Notre-Dame, qu'à vue d'œil les eaux baiſſerent; qu'une demie-heure après que la Chaſſe eut été raportée, le Pont tomba, ſans que perſonne eut été ni noyé, ni bleſſé; & qu'enfin ce jour-là il ceſſa de pleuvoir.

Le Pere le Juge, autre Religieux de Ste Genevieve du ſiecle paſſé, fait mention de deux autres inondations arrivées en 1232. 1233.

En 1232., dit-il, il plut tant au mois de Decembre, que la Seine, après les Rois, s'étant debordée extraordinairement, la Chaſſe de Ste Genevieve alors auroit été deſcendue ſans quelques Aſtrologues qui firent courir le bruit que le lendemain le tems changeroit, à cauſe de la nouvelle Lune, & que le tems commençoit déja à ſe mettre au beau; que cependant, la nuit ſuivante la pluie recommença auſſi fort qu'auparavant, & dura trois ſemaines entieres, ſi bien que là-deſſus ayant été propoſé de deſcendre la Chaſſe, trois Religieux furent envoyés à Notre-Dame pour en parler au Doyen & au Chapitre, & qu'à l'heure même, on vit la riviere diminuer.

De plus, il ajoute en 1233. qu'il falut encore la deſcendre, & la porter en proceſſion à cauſe d'un nouveau debordement; & pour lors, une colombe voltigeant au deſſus ſans ceſſe, la ſuivit depuis Ste Genevieve juſqu'à Notre-Dame, où s'étant arrêtée ſur les figures du Portail, elle demeura là pendant le Service, & après le Service la reconduiſit, & auſſi-tôt diſparut.

Corrozet Hiſtorien auſſi credule que le Pere le Juge, raconte que ſous St Louis les Ponts de Paris furent emportés par un autre debordement. Comme cela ne ſe voit point dans le Pere le Juge; d'ailleurs que je ne trouve point les debordemens de 1223. & de 1233. que celui-ci raporte dans aucun

Hiſtorien

Hiſtorien de ce tems-là, il me ſemble qu'il peut être permis de les croire ſi l'on veut.

Il n'en eſt pas de même des inondations arrivées en 1280. 1281. & 1296. & des autres; car tous les Hiſtoriens du tems, demeurent d'accord qu'en 1280. vers les Rois, la Seine s'étant répandue à la campagne boucha les portes de Paris du côté de la Ville, rompit la grande arche, une partie du Petit-pont, outre ſix autres arches du Grand-pont, ou du Pont-au-change. Pour conſerver celui-ci, le Roi en fit ruiner les moulins que le Chapitre de St Merry & celui de Ste Opportune avoient auprès, ou deſſous; & parce qu'il ne les rétablit pas, le Doyen & le Chapitre de Notre-Dame, comme Patrons de l'une & de l'autre Egliſe, ceſſerent le Service.

L'année d'après, vers la même ſaiſon, elle renverſa le Grand & le Petit-pont qu'elle avoit épargnée en partie, l'année precedente, & de plus noya Paris, & la plaine de St Denys, de ſorte qu'on ne pouvoit entrer dans la Ville de ce côté-là qu'en bateau: & même dans l'Univerſité, elle venoit juſqu'à la croix de la Place-maubert, vis-à-vis les Carmes.

En 1296. le jour ou la veille de St Thomas, elle inonda Paris comme auparavant, emporta quantité de Châteaux, & même pluſieurs Villes; le Grand & le Petit-pont auſſi bien que leurs maiſons & leurs moulins furent renverſés, & tous ceux qui demeuroient dedans perdus. Pour la commodité publique le Roi fit faire trois Bacs; l'un alloit du Terrain à la rue de Bievre, le ſecond venoit de la rue des Bernardins à l'Iſle Notre-Dame, le troiſieme, de l'Iſle de Notre-Dame au Port-St-Paul. Il nomma des gens pour recevoir le naulage, & ordonna que l'argent qui en viendroit ſeroit employé à la reparation des Ponts.

Qui voudra en ſavoir davantage n'a qu'à lire Belleforêt, le Pere le Juge, Corrozet, & autres Auteurs modernes, que je n'ai pas voulu croire, comme n'étant pas contemporains.

En 1325. il fit un ſi grand froid qu'en peu de temps la Seine gela par deux fois, & ſi fort, que les charois tous chargez la paſſoient; mais au degel, lorſque les glaces vinrent à ſe rompre, les Ponts furent entraînés.

J'ai lû quelque part qu'en 1373. la riviere devint ſi groſſe, deux mois durant, que les bateliers attachoient leurs bateaux à la croix des Carmes, & qu'on alloit en bateau dans la rue St Denys, dans la rue St Antoine, juſqu'à St Antoine des champs, & depuis la porte St Honoré juſqu'au Port de Neuilli.

Je viens d'apprendre qu'en 1399. il plut ſi long-temps que la riviere deborda depuis la fin du mois de Mars juſqu'à la moitié du mois d'Avril, pourit toutes les ſemences, & cauſa une eſpece de contagion qui fit mourir bien du monde, ſur tout les femmes nouvellement accouchées, du reſte elle fit bien moins de deſordre à Paris, qu'elle n'avoit fait auparavant.

Il ſemble que plus je vais en avant, & plus les inondations ſe rendent remarquables; non pas qu'elles le ſoient peut être en effet plus que les autres, mais parce que les Hiſtoriens étant plus modernes, ſont plus grands parleurs, ou comme dit Tite-Live, que les derniers Ecrivains apportent toujours quelque choſe de nouveau, & ne ſont pas ſi negligens, ni ſi ſots que les anciens.

En 1407. depuis la St Martin, juſqu'à la veille de la Chandeleur, il fit un froid ſi apre & ſi cuiſant que les Artiſans ne pouvoient travailler: & quoique le Greffier du Parlement eût du feu dans la Grand' Chambre tout contre ſon cornet, de trois mots en trois mots ſon encre geloit dans ſa plume, & ne pouvoit enregîtrer aucun Arrêt.

La riviere prit de ſorte que les charrois paſſoient deſſus: le bois manqua; & ſans la farine qu'on apporta des lieux circonvoiſins, on n'auroit pas eu de pain. Il tomba tant de neige, que perſonne ne ſe ſouvenoit d'en avoir jamais vû autant. En un mot le froid fut ſi exceſſif, qu'on appella

cette année-là l'année du grand hiver, & ne commença à diminuer que le ving-ſept Janvier. Ce jour-là les glaces ſe rompirent peu à peu. Le trente & un entre ſept ou huit du matin, juſqu'à deux heures après midi le Petit-pont, & le Pont St Michel batis de pierre, vingt-ſept ou vingt-huit ans auparavant, cederent à leur violence, & auroient cedé plutôt ſans des pieux plantés entre l'Hotel-Dieu & le petit Châtelet, qui ſoutinrent le premier choc, ce qui fut cauſe d'un grand bien, car comme leur chute arriva de jour, il n'y eut perſonne de noyé. Quant au Grand-pont, autrement dit le Pont-au-change, une partie de ſes maiſons ne tomba qu'un jour après, parce que les glaces de ce côté-là ne commencerent à charier que la veille de la Chandeleur; & bien lui en prit d'être environné, tant des moulins de l'Evêque, que de beaucoup d'autres, qui ſervirent long-tems à rompre les plus gros glaçons; car ſans cela il auroit été entierement ruiné. Cependant l'eau vint à croître de ſorte que rempliſſant les rues, perſonne de l'Univerſité, ni de la Ville, n'oſoit paſſer dans la Cité en bateau. Auſſi le Parlement ne ſe tenoit plus; trente Conſeillers au moins alors, ne pouvant venir au Palais, qui logeoient dans l'Univerſité: ſi bien que le quatre Fevrier la Cour fut contrainte de leur ordonner de s'aſſembler dans leur quartier, & de juger des procès; & tout de même au Greffier, qui y demeuroit auſſi, d'enregîtrer leurs Arrêts, & d'envoyer au Palais ſon Clerc qui étoit Notaire. Suivant cet ordre ils s'aſſemblerent donc, & leurs Aſſemblées ſe tinrent à Ste Geneviéve.

Pour tout le reſte qui arriva à l'occaſion de ce grand froid, je me contenterai de dire que toutes les rivieres du Royaume gelerent, & ſe deborderent; que les moulins, les ponts, & les édifices bâtis ſur les rivages furent emportés; que quantité de perſonnes furent noyées, tant hommes que femmes & enfans. Et de fait, quant aux enfans, on en ſauva un à Paris qu'on vit venir de loin ſur un glaçon, couché dans ſon berceau.

En 1414. entre la Touſſaints & Pâques il ne ſe paſſa aucun jour qu'il ne plut, ce qui dura juſqu'en Avril, & encore étoit-il à demi paſſé. Les rues & les marais d'entre le Temple, & St Antoine des champs furent pleins d'eau.

En 1421. au mois de Decembre, il plut & neigea ſi fort, tant le jour que la nuit, quinze jours ou trois ſemaines durant, que la riviere deborda, & ſes eaux devinrent ſi hautes, que la Gréve en fut preſque toute couverte pendant huit jours: & même on la vit aller juſqu'à la Croix des Carmes, & par de-là la Ste Chapelle du Palais; & enfin elle ne commença à diminuer que le Dimanche de devant Noel.

En 1431. elle vint juſques devant l'Hotel de Ville, couvrit la moitié du marché au pain de la place Maubert, inonda les marais qui ſont entre la Porte St Martin, & les environs de la Porte St Antoine; & ceci dura depuis le mois de Mars juſqu'au huit Avril.

En 1442. le premier jour d'Avril, & au commencement de Mai elle monta juſques par de-là l'Hotel de Ville, & deſola la campagne.

En 1460. la Marne & la Seine groſſirent extremement, ſurtout la Marne; car en une nuit elle crût de la hauteur d'un homme, & ſe répandit juſques à Clayes, où elle ruina une grande partie d'une belle maiſon qu'y avoit l'Evêque de Meaux.

En 1480. l'hiver commença fort tard, car il ne gela que le lendemain de Noël; mais ce froid dura juſqu'au huit de Fevrier, & fut ſi rude que les vieilles gens diſoient qu'ils n'en avoient jamais ſenti un pareil. L'Yonne, la Marne, la Seine, ne furent pas ſeulement priſes juſqu'à porter charrois; les Ponts de l'Yonne & de la Marne furent encore renverſés; les bateaux même bien liés & bien joints le long des ports, furent détachés par les glaçons, & emportés contre les Ponts de Paris, qu'elles ébranlerent: mais comme ils demeurerent arrêtés contre les piles, ils ſervirent de rempart à ces Ponts

& les conſerverent, recevant le choc des glaçons qui venoient avec furie, & les rompant en même tems. Comme le bois ne venoit point à Paris, il devint ſi cher que le moule coûtoit huit ſols pariſis, & auroit bien plus coûté, ſans les villageois qui en amenerent de tout verd ſur des chevaux & dans des charrettes. Je laiſſe là certaine chronique du tems, qui remarque que le bois auroit été encore à bien plus haut prix, ſi les Aſtrologues euſſent dit vrai : ils avoient predit que la gelée dureroit juſqu'au huit de Mars ; neanmoins elle ceſſa huit ſemaines plutôt ; à la verité il fit froid juſqu'au mois de Mai, ce qui fut cauſe que les arbres fleuris, & les bourgeons des vignes trop avancées furent gelés.

L'inondation de l'année 1496. ne fit pas tant de deſordres, auſſi arriva-t-elle en hiver ; les eaux monterent juſqu'au St Eſprit, à la Croix des Carmes, à la rue St André des arts, & à la Vallée de miſere. Pour l'arrêter on fit une proceſſion generale ; à l'ordinaire, la chaſſe de Ste Geneviéve fut deſcendue le 12. Janvier ; on la porta avec celle de St Paxence, de St Blanchart, de Ste Aure, de St Marcel, & autres en grand nombre. A l'un des coins de la Vallée de miſere, à deux ou trois toiſes du pavé de ce tems-là, fut élevée cette image de pierre de la Vierge que nous y voyons, & le quatrain ſuivant gravé au-deſſous :

Mil quatre cent quatre-vingt-ſeize,
Le ſeptieme jour de Janvier,
Seine fut ici à ſon aiſe,
Battant le ſiege du pilier.

Peut-être fût-ce pour le même debordement encore, qu'on dreſſa dans le Marais au coin de la rue de la Perle un Crucifix, nommée le Crucifix *marqueau*, dont je parlerai ailleurs plus particulierement.

Pour finir ces inondations, & paſſer à des choſes moins triſtes ; en 1484. au mois de Janvier la riviere vint juſqu'à la Croix de la Gréve.

En 1502. elle groſſit de telle ſorte que quantité de monde s'aſſembla à la Chambre du Conſeil du Palais, pour tâcher à y remedier, & entre autres choſes il fut arrêté que les charrois ne paſſeroient plus ſur le Pont-au-change, mais dans un bac devant l'Arche dorée ou de Bourbon.

En 1505. elle fut encore auſſi groſſe qu'elle avoit été neuf ans auparavant.

En 1530. elle devint encore ſi haute, le dix Janvier, qu'au rapport du Pere le Juge, qu'il faut croire plutôt que d'autres en cette occaſion, puiſqu'il vivoit alors, on deſcendit la Chaſſe Ste Geneviéve, avec tant d'effet, à ce qu'il dit, que ce jour-là les eaux diminuerent viſiblement.

En 1547. au mois de Decembre elles abbatirent le pont St Michel. Par commandement de la Cour, les Marchands & les Artiſans qui tenoient des étaux & des boutiques de poiſſonnerie, & autres denrées près du Petit-pont, en ſortirent juſqu'à nouvel ordre, & étalerent à la place Maubert.

En 1564. la Seine gela au commencement de Janvier, & au mois de Fevrier. Bien plus depuis le vingt-huit Decembre juſqu'au vingt-quatre Fevrier il neigea preſque inceſſamment, & fit ſi grand froid que le pain gela, les pierres ſe fendirent, & même celles qu'on avoit amenées au Louvre, pour le rebâtir. Le jour de la St Mathias, la neige commença à ſe fondre, le premier Mars les eaux ſe deborderent, & vinrent dans la Gréve juſqu'à la rue Jean-de-l'épine, & devant le St Eſprit ; & même apparemment paſſerent bien par de là. A la verité les Regîtres de l'Hotel de Ville, dont j'ai tiré ceci, n'en diſent pas plus : mais le Greffier qui en fait le recit, & qui ne s'eſt pas ſouvenu de remplir la page qu'il avoit laiſſée vuide exprès pour l'achever, s'eſt contenté de finir par ces mots, il y a danger que la riviere ne croiſſe davantage.

En 1570. au mois de Decembre, en 1571. au mois de Fevrier, & en

1573. au mois de Janvier, la Seine inonda les environs de Paris, & on alla en bateau à la place Maubert, & dans les grandes rues de la Ville.

Le Lieutenant Civil en 1595. voyant la riviere extremement groſſe, viſita lui-même au mois de Mars, & fit viſiter par le Maître des œuvres le Pont St Michel, le Petit-pont, le Pont-au-change, & le Pont-aux-meuniers; & ſur le rapport qui lui fut fait, qu'il étoit à craindre que les eaux ne les emportaſſent, ceux qui y logeoient eurent ordre d'en ſortir: & parce qu'ils faiſoient difficulté d'obéir, le quatorziéme en ayant donné avis au Parlement, la Cour non contente de leur ordonner d'en vuider en corps & en biens maintenant, à peine de confiſcation, enjoignit encore au Lieutenant Civil de pourvoir à ce qu'il n'arrivât aucun deſordre, lorſque les meubles ſeroient tranſportés. De plus il fut arrêté que le Cardinal de Gondi, Evêque de Paris, trouveroit bon de donner avis aux Curés de faire faire des prieres publiques dans leurs Paroiſſes.

En 1616. au commencement de l'année, la Seine en vingt-quatre heures de tems ſe trouva priſe depuis Paris juſqu'à Montereau. Entre le Pont Notre-Dame, & le Pont-au-change la glace devint épaiſſe de plus de deux toiſes. Le trente Janvier la riviere degela tout à coup, & crût de plus de huit pieds; les glaçons entraînoient des bateaux chargés de bois, de bled, de vin, de ſel, & autres marchandiſes, quoiqu'attachés, les uns, à huit, les autres à dix cordages; & même les anneaux de fer qui les tenoient furent arrachés.

D'abord un des côtés du Pont St Michel tomba avec ſes maiſons, ſans que perſonne fût noyé qu'une ſervante: l'autre partie dura juſqu'au onzè ou douziéme de Juillet. Le Pont-au-change fut tellement ébranlé, que la plupart de ſes maiſons bâties du côté de la Gréve, tomberent dans l'eau avec quantité de richeſſes. A ceci on ajoute, que la nuit du vingt-neuf au trente Janvier qu'arriverent tant d'accidens, trois maiſons fondirent au fauxbourg St Marcel, & que neuf perſonnes furent enſevelies dans les ruines. Pour la commodité publique, on fit un pont de bois vers les Auguſtins. Le dix Fevrier la Cour ordonna, que ſans payer aucuns droits, ni de bois, ni d'épave, ni autre ſemblable, on rendroit les meubles trouvés ſur l'eau, à ceux qui affirmeroient que la choſe étoit à eux; & quant au ſalaire de la priſe, du retrait & de la garde, qu'on ſe pourvoiroit pardevant le Prevôt de Paris, ou ſon Lieutenant Civil. Deux jours après, comme la Seine a reglacé, & la Ville ayant été avertie par le Maître des ponts, que de crainte des accidens que pourroit cauſer une nouvelle inondation, il ſeroit bon de travailler à une nouvelle tranchée dans la riviere, pour faire paſſer les bateaux que les eaux avoient porté çà & là, au-deſſus des Ponts; quelque priere qu'elle fit aux Treſoriers de France de fournir trois mille livres que pourroit coûter cette tranchée, ils n'y voulurent point entendre; ſi bien que dans cette extremité, elle commanda au Maître des Ponts de ſe mettre après, avec promeſſe de l'en faire rembourſer par le Roi.

Je laiſſerai là les debordemens arrivés en 1649. 1651. & 1658. parce que tout le monde les a vûs avec autant d'étonnement que de déplaiſir, ayant été plus grands qu'aucun de ceux dont j'ai parlé.

Celui de 1651. emporta la moitié du pont de la Tournelle, & celui de 1658. une partie du Pont-au-change, & du Pont-Marie. Afin de porter plus de monde à faire des charités à ceux qui avoient été ruinés par le dernier, on en imprima une fidéle & curieuſe relation, que fit un de mes amis. On lit encore trois inſcriptions, l'une dans l'encoignure d'une maiſon de la Gréve, preſque vis-à-vis la fontaine; la ſeconde & la troiſiéme au Cloître des Celeſtins, qui marquent la hauteur des inondations de 1651. & de 1658. Ces trois debordemens noyerent les environs de Paris & couvrirent plus de la moitié de ce que nous appellons la Ville. La plupart des pauvres ſeroient morts de faim dans leurs maiſons, ſans le ſecours de leurs

Curés ; & des gens de bien, qui leur fournirent & porterent des vivres jusques dans leurs chambres. On m'a assuré qu'à la derniere inondation, & la plus grande de toutes, les eaux qui couroient dans la rue St Denys, se joignirent vers le milieu de la rue aux Oues à celles qui passoient dans la rue St Martin. Je laisse là plusieurs autres particularités de ce debordement qu'on m'a racontées, & que l'ami dont je viens de parler, n'a pas oubliées dans sa relation. Quant au debordement de l'année 1665. l'eau alla jusqu'au St Esprit.

DEBORDEMENS DIGNES D'E'TRE remarqués à part, à cause de certaines circonstances non moins semblables qu'extraordinaires.

EN 1427. 1428. 1438. 1613. dans une saison tout-à-fait extraordinaire, & contre l'ordre & le cours de la nature, la Seine au lieu de se deborder en hiver, & vers la fin de l'Automne, ainsi que les autrefois, & comme j'ai remarqué jusqu'à present, ces années-là elle se deborda au mois de Juin, la veille de St Jean, & presque toujours à l'heure que se faisoit le feu de la Gréve, & que le peuple dansoit au tour, à la maniere de ce tems-là.

La premiere fois, ce fut depuis le commencement du mois de Juin jusqu'au dix ou douze de Juillet, à cause des pluies frequentes qu'il fit au mois de Mai, & en Juin, qu'on vit pleuvoir une fois vingt-six heures de suite, sans discontinuer. La veille de la St Jean, elle crût de deux pieds dans le tems que le feu de la Gréve brûloit, & l'auroit éteint & renversé, si le peuple qui dansoit au tour n'en eut emporté le bois. La nuit elle augmenta de quatre pieds ; quelques jours après elle passoit la Croix, & enfin noya les marais, pourrit les bleds, entraîna les provisions repandues sur ses bords çà & là, fit pêcher dans les champs carpes, brêmes, & perches, sans les autres poissons : & enfin cette desolation si grande, & qui épouvantoit, obligea de recourir à Dieu. A Notre-Dame il fut fait une procession generale, plus solemnelle que jamais ; on y porta l'Image de la Vierge ; il y eut prédication, grande Messe, où la Ville aussi-bien que toutes les Eglises de Paris se trouverent, & plus de dix mille personnes.

L'année suivante, c'est-à-dire, en 1428. il fit froid en Eté, plut depuis la-mi Avril jusqu'au troisiéme Juin. La riviere enfla extraordinairement ; la Chasse de Ste Genevieve fût portée en procession. Vers les Celestins elle montoit jusqu'au premier étage des maisons du Port St Paul & des environs ; à la Gréve elle lavoit le sixieme degré de la Croix, alloit jusqu'au St Esprit, & à la rue de la Vannerie ; l'Isle Notre-Dame fût toute couverte, & enfin elle se trouva plus haute de deux pieds que l'année d'auparavant ; ses ravages furent grands depuis le 15. Juin jusqu'à la fin de Juillet. Enfin, l'ordre des saisons fût tellement changé que vers le neuf Juin, la vigne n'étoit pas encore en fleur ; cependant il ne laissa pas d'y avoir des fruits excellens, & des bleds en abondance, quoique contre la coutume, elle grossît encore de telle sorte à la St Jean au moment qu'il fallut faire le feu devant l'Hotel de Ville.

Dans la même saison, dix ans après, savoir en 1438. elle passa encore la Croix de la Gréve ; cependant cette année-là, la Chasse de Ste Genevieve ne fût que descendue, & les Ponts ne tomberent point.

Enfin dans notre siecle, qui fut en 1613. trois mois durant, & celà en Mai, Juin, & Juillet, on ne vit que grêles & pluies qui gaterent tous les fruits & les biens de la terre ; la Cure & l'Yonne se joignirent, & la Seine fut toujours si grosse qu'au mois de Juillet elle couvrit une grande partie de la Gréve : ce qui arriva si subitement, & sur tout dans un tems qu'on devoit s'y

attendre le moins, que quantité de trains & de piles de bois sur les Ports furent entrainés en un instant.

Ceci pourtant fut peu de chose en comparaison de la perte du bois floté, & de la perte qu'on vit à Cravant, Vermanton, & autres lieux circonvoisins, où se faisoit le trafic de bois. A vingt lieues de-là, on trouva au milieu des bleds, & dans les vignes, quantité de bois que l'eau y avoit porté.

Plusieurs maisons de Semur furent abatues, & tant de monde noyé, que la Ville envoya sur les lieux un Echevin avec le Procureur du Roi, & le Greffier, afin de pourvoir sur leur raport à tant de dommages.

Cette riviere pourtant si mauvaise, ne la pas toujours été tant qu'en 1448. on ne l'ait vû humiliée, & si basse qu'à la Toussaints avec quatre petites pieres, on la passoit à pied sec entre Notre-Dame & la Place-maubert, & tout de même entre le quai des Augustins & la porte de derriere du Palais.

ASSEMBLE'ES POUR REMEDIER AUX DEBORDEMENS de la Seine.

JE ne trouve point qu'avant 1641. 1651. & 1658. on ait songé à remedier aux debordemens de la Seine, & empêcher qu'à l'avenir elle n'incommodât plus Paris ni les environs. Pour cela on s'assembla à l'Hotel de Ville, où se trouva un grand nombre de Bourgeois avec quelques Ingenieurs, il se fit là quantité de propositions; & quoique ç'ait été sans effet, je ne laisserai pas de raporter ce qui s'y passa.

L'avis de tous alla à partager la riviere en un ou plusieurs canaux, mais la difficulté fut de decider de leur route : les uns vouloient qu'on en fît un au dessous du Port de Creteil; qu'on le commençât au Pont de Charenton, pour le conduire de là au parc de Conflans dans le canal de Berci, au travers du jardin de Reuilli, autrement, de Rambouillet; ensuite, le long du clos de l'Abbaiye St Antoine jusqu'au Bastion de la porte du Temple, puis dans les fossés de la Ville jusqu'à la porte de la Conference.

D'autres crurent qu'il se falloit contenter de le commencer à la Rapée, & d'abordde le faire entrer dans le fossé de la porte St Antoine, après dans le grand égout ancien, & de là dans la Seine, entre le Cours & la Savonnerie: & même quelques-uns moins entreprenans, tenoient que c'étoit assez de lui donner vingt toises de large; de le creuser simplement dans les fossés depuis le Bastion de l'Arcenal jusqu'à la porte du Temple; du reste le faire passer dans les Marais & les égoûts, jusqu'au Bastion des Tuilleries, ou à la Savonnerie, & même ils trouvoient à propos pour une plus grande décharge qu'on nétoyât les fossés, & que l'égoût du Faux-bourg St Denys fut élargi jusqu'à Chailliot.

D'autres revenoient à la Marne, & au Port de Creteil, & pretendoient quilfallo it commence r le canal au dessous, & de là le mener à la Rapée & jusqu'à la Savonnerie : ou bien depuis le Port de Creteil, ou de l'Arcenal jusqu'à la porte du Temple, & après le faire passer à St Ouen, entre la Villette & Clignancourt; puisqu'il n'y a pas plus de chemin de St Ouen à la porte du Temple, que de la porte du Temple à Chailliot.

Un autre avis fut d'en faire un depuis le Port d'Anieres jusqu'à Argenteuil, mais il fut si mal reçû d'aucuns qui se piquoient de Bel-esprit, que pensant dire un bon mot, ils les renvoyerent eux mêmes à Anieres.

Toutes ces propositions ne plaisant point à d'autres, il mirent en avant que pour bien faire, il falloit en entreprendre un depuis St Maur, vers Nogent ou Gournai, jusqu'à St Denys; en tout cas qu'il n'y avoit qu'à élargir & à creuser deux lieues au dessous de Meaux, la petite riviere de Clayes

depuis ſon embouchure dans la Marne juſqu'à la riviere de St Denys afin d'y recevoir une partie de la Marne, & y faire remonter la Claye.

En un mot, les eſprits furent ſi partagés que tantôt on voulut couper la Marne au deſſous de Gournai, & tantot faire un canal entre Paris, Yvri, Gentilli, Mont-rouge & Vaugirard, à côté des Faux-bourgs de l'Univerſité juſqu'à la Grenouillere.

Il y en eut d'aſſés groſſiers pour maintenir qu'il falloit creuſer la Seine, & rehauſſer de ſept ou huit pieds les rues de Paris. Quelques extravagans même aſſurerent qu'il n'y avoit qu'à batir un Pont devant l'Arcenal, dont on boucheroit les arcades avec des vannes ou des portes d'écluſes, afin que l'eau ainſi arrêtée fut contrainte de paſſer dans le canal de la Savonnerie.

D'autres n'eurent point de honte de dire que ceux qui avoient des maiſons ſujettes aux debordemens, les devoient porter à Mont-martre, & ſur la montagne de Ste Genevieve, & abandonner leur quartier aux bateliers & au menu-peuple.

Enfin des devots voulurent qu'on fit un canal dans le Ciel; ce ſont leurs propres termes; & qu'on forçât Dieu par des Prieres à ſauver Paris de tels fleaux.

Au reſte comme de tous ces avis, les moins mauvais ſe réduiſoient à deux, ou de faire un canal depuis la Rapée juſqu'à St Ouen, ou depuis l'Arcenal juſqu'à la porte du Temple; & delà dans les égoûts juſqu'à la Savonnerie. On trouva que celui-ci reviendroit à trois millions, l'autre à huit ou davantage, & pourtant ne laiſſa pas d'être preferé.

Pour en venir à bout, la Ville ordonna en 1651. que les foſſés & les égoûts ſeroient curés & nettoyés, même rehauſſés & élargis, au cas que cela fût neceſſaire; & là deſſus mit un impôt ſur les maiſons de Paris, payable par ceux à qui elles appartenoient. Et comme bien du monde n'en vouloit rien faire, la Ville fut contrainte de l'abolir; & neanmoins renouvellant ce qu'elle avoit arrêté en 1651. elle ajouta ſeulement que pour faciliter l'écoulement des eaux on élargiroit les chauſſées de St Cloud & des environs, & que le fonds neceſſaire à l'entrepriſe ſeroit tiré de la liberalité du Roi, qui ſeroit ſollicité tant par le Gouverneur de Paris que par la Ville.

Mais j'ai apris du Prevôt des Marchands de ce tems-là, qu'ayant bien prevu la vanité d'une telle entrepriſe, à tout haſard il avoit donné ſon conſentement, aimant mieux laiſſer perdre vingt ou trente mille écus que les Bourgeois fourniroient avant que de s'en laſſer, que de ſacrifier ſa vie à des Bourgeois opiniâtres & ſans raiſon, qui crioient à pleine tête que c'étoit une choſe qu'il falloit faire.

RECHERCHE DE LA CAUSE DE TELS DEBORDEMENS.

APRE'S s'être mis en peine de remedier aux débordemens de la Seine, on en voulut chercher la cauſe. L'un l'attribuoit à ſes tours & détours; un autre aux vents d'oueſt & de ſud-oueſt; pluſieurs aux coudes des montagnes de Chailliot, de St Cloud & autres qui la font rebrouſſer; de bonnes gens à la colere du ciel; quelques-uns aux renverſemens des loix & de l'ordre de la nature; peu aux quais & aux chauſſées dont on a retreci le lit de la riviere, ni même la quantité des ponts bâtis deſſus, non plus qu'aux ruines tant de ces ponts-là que des maiſons, des villages & des villes qui ſont tombés & l'ont rehauſſée.

D'une cauſe ſi difficile & peut-être ſi impoſſible à découvrir, je ne raporterai point celle qui fut la mieux reçuë. On n'a qu'à conſiderer ce que j'ai dit au commencement de ce diſcours de, l'Empereur Julien, qui aſſuroit que de ſon tems la Seine étoit aſſés égale autant en hiver qu'en été, qu'il arrivoit rarement qu'elle fût plus baſſe en une ſaiſon qu'en une autre; & ce-

pendant alors il ne pleuvoit ni ne neigeoit pas moins qu'il fait maintenant. Paris conſiſtoit dans la Cité, qui eſt compriſe dans l'Iſle du Palais; & ſon rez de chauſſée bien-loin d'être rehauſſé, comme il eſt aujourd'hui, étoit le même, ou plus bas encore que celui des caves de St Symphorien & de St Denys de la Chartre.

S'il y avoit des ponts ſur la riviere, ils n'étoient que de bois, & occupoient peu de place; & je ferai voir ailleurs, qu'on doute que ſous Charlemagne il s'y en trouvât plus de douze. Ajoutés à cela, qu'au lieu du grand nombre de villes, villages, châteaux, maiſons de plaiſance élevés preſentement ſur ſes bords, & renverſés dedans par les guerres; ſous Julien, il n'y avoit ni belles maiſons, ni châteaux, peu de villages, ou peut-être point, ni guere plus de villes. D'ailleurs ſes rivages panchoient en glacis, ſon canal portoit ſans comparaiſon bien plus de largeur que maintenant, & ſans doute beaucoup plus de profondeur; de ſorte que venant à être groſſe, pour lors elle s'élargiſſoit & s'écouloit inſenſiblement; rien ne l'arrêtoit ni l'empêchoit de s'écouler à meſure qu'elle hauſſoit; ni ruines, ni ponts n'avoient point encore reſſerré ni comblé ſon lit; point de ponts de pierre, ni chauſſées ſur ſes bords, ce qui la rendoit égale autant en hiver qu'en été.

Mais pour reprendre les choſes de plus haut, bien auparavant l'Empereur Julien, & même avant que les Pariſiens s'établirent où ils ſont; la Seine aſſurément ne ſe débordoit point & ne leur aportoit aucune incommodité; autrement ils ne s'y ſeroient pas tenus, de crainte d'être noyés. A la verité en 583. & en 711. la Seine inonda une partie de ce que nous appellons la Ville & l'Univerſité, comme j'ai dit, mais ſans entrer dans la Cité: peut-être même n'y eſt-elle pas venue avant l'année 834. pluſieurs ſiecles depuis la fondation de Paris; & peut-être encore que ce ne fut qu'après avoir été reſſerrée entre des chauſſées, des villages & des villes, & depuis qu'elle en a été comblée en partie à l'occaſion des guerres, de quantité de ruines, & de l'amas des ſables qui ont rempli les endroits profonds; ce qui arrive à toutes les rivieres: car il eſt certain que leur lit étoit anciennement plus bas de beaucoup qu'il n'eſt; & ſi elles en ſortoient, c'étoit rarement: ſi bien qu'avec le tems, de même que la Seine, commençant peu à peu à ſe déborder & toujours de plus en plus, c'eſt ce qui a donné lieu à toutes ces autres inondations qu'on voit ailleurs, & qui à l'avenir ſeront encore bien plus frequentes.

De ceci j'infere deux choſes.

La premiere, que les ruines tant des chauſſées, villages & villes ont relevé le lit de la Seine; & de plus, que les ponts, les chauſſées & les bâtimens qu'on y a faits, ont retreci notablement ſon canal.

L'autre choſe que j'infere, eſt, que ſi on pouvoit remettre la riviere au même état qu'elle étoit ſous Julien, ſans chauſſées, avec peu de ponts, des rivages larges & en glacis, un canal ſpacieux & profond, on ne la verroit guere ſortir de ſes bornes.

Après cela je demande quelle apparence il y a que ces inondations ſoient cauſées par l'oueſt & le ſud-oueſt, par une viciſſitude & un renverſement des ordres de la nature, par les coudes & les plis de la Seine, par la rencontre des montagnes de Chailliot, de St Cloud & autres; comme ſi l'oueſt & le ſud-oueſt ne ſouffloient pas alors, ainſi qu'ils font maintenant; & comme ſi du tems de l'Empereur Julien, cette riviere ne faiſoit pas à St Cloud, à Chailliot, & au deſſus de Paris, les mêmes coudes; comme ſi les montagnes à qui l'on s'en veut prendre aujourd'hui, n'étoient pas de ſon vivant, ni auſſi vieilles que le monde; & enfin pourquoi alleguer que tant de débordemens ſont des fleaux de Dieu, dont il nous veut affliger de tems en tems.

LA RIVIERE DES GOBELINS.

JE ne dirai que deux mots de la riviere des Gobelins, comme étant très-petite; telle qu'elle eſt, néanmoins ſes débordemens ſont ſi grands qu'elle n'a que trop deſolé, & aſſés ſouvent même, le Fauxbourg St Marceau, l'un des plus peuplés de Paris.

Rabelais qui ſe raille de tout, la fait venir du piſſat des chiens, à qui un jour, ſe trouvant tous aſſemblez, ou du moins la plûpart, il prit une telle envie de lâcher de l'eau, que piſſant ſans ceſſe dans ſon canal, les cannes y auroient bien nagées.

On l'appelloit autrefois la riviere de Bievre & la riviere de Gentilli, à cauſe qu'elle paſſe par deux villages de ce nom-là. Après, elle a été nommée la riviere des Gobelins, depuis que Jean Gobelin, excellent Teinturier en laine & en ſoye, de toutes ſortes de couleurs, d'écarlatte ſur tout, vint loger dans une grande maiſon qu'il fit bâtir près de St Hippolyte, Egliſe voiſine & Paroiſſe du fauxbourg St Marceau. Cet homme illuſtre, n'y gagna pas ſeulement de grands biens, mais encore y jetta les fondemens d'une famille qui a poſſedé & poſſede encore quelques-unes des premieres dignités de la robe: & enfin ſe rendit ſi celebre en ſon art, que ſa maiſon, ſon écarlatte, ſa teinture, & la riviere dont il ſe ſervoit ont pris ſon nom.

Cette riviere produit quantité d'écreviſſes; de plus eſt trouble, ſans pourtant être corroſive. Comme elle eſt moins vive que la Seine, & qu'il eſt plus aiſé de la corriger, on la trouve plus propre à la teinture. Elle ſort de la fontaine de Bouviers près Guyencourt, à quatre lieuës de Paris, entre Trapes & Chevreuſe: au Pont-Antoni elle reçoit le ruiſſeau de Vauhalan, & forme des goulettes, faites par les habitans des environs, pour arroſer leurs prés, & décharger les étangs de Maſſi: plus bas au, moulin de Laï, elle a reçû les eaux de Rungis, juſqu'à ce que Louis XIII. les ait fait conduire à Paris dans un aqueduc ſuperbe, que je décrirai ailleurs: après elle vient au Bourg-la-Reine, à Arcueil, à Gentilli, au fauxbourg St Marceau & celui de St Victor, & entre dans la Seine par deux endroits. Autrefois on la fit paſſer par le College des Bons-Enfans & du Cardinal le Moine, par St Nicolas du Chardonnet & par la rue de Bievre, comme il paroît par le nom qu'elle conſerve, & par d'autres veſtiges. Du reſte, entre Bouviers & le Pont-Antoni, elle compoſe trois étangs, fait moudre pluſieurs moulins, qui ne vont point durant les grandes ſéchereſſes; & ſans avoir aucune forme de ruiſſeau, elle ſe répand dans des aulnaies & des prés ſauvages. Avant que la fontaine de Rungis en eût été diſtraite, des gens diſent que lorſqu'elle y entroit, en cet endroit-là-même, on étoit tout ſurpris de voir, que quoique ces deux ſources fuſſent auſſi groſſes l'une que l'autre, néanmoins jointes enſemble, elles n'avoient pas plus d'eau qu'auparavant, coulant à part. Une autre choſe particuliere de cette riviere, & que de tout tems bien du monde a remarqué avec admiration, eſt qu'au contraire des autres, elle coule d'occident en orient, contre le cours du ſoleil. Cependant il s'en trouve une infinité d'autres de même; & j'ai eu en main un petit diſcours écrit en 1625. qui attribue, ſans raiſon, la cauſe de ſes inondations à ſon cours extraordinaire.

SES DEBORDEMENS.

DE tous ſes débordemens je n'en ai pû découvrir que trois ou quatre conſiderables.

En 1526. elle inonda les maiſons du Fauxbourg St Marceau juſqu'au ſecond étage.

En 1579. le 8. Avril, elle dépava St Medard & l'Egliſe des Cordelieres; démolit quantité de maiſons & de moulins; déſola la campagne; noya bien du monde; & enfin fit tant de ravages, qu'on appella cette inondation, le deluge St Marcel.

En 1626. la nuit de la Pentecote, elle monta juſqu'au premier étage des logis; abatit quantité de murailles; perdit bien des jardins, & ruina quelques maiſons.

Ces deux derniers débordemens arriverent la nuit que tout le monde étoit couché: Le dernier ne dura que deux heures: Celui de 1579. en dura trente. Tous deux ruinerent quelques familles, & firent des deſordres qui alloient à des ſommes incroyables.

LES FONTAINES DE PARIS.

LES Eaux des Fontaines publiques de Paris, proviennent des ſources de *Belleville*, du *Pré-ſaint-Gervais*, & de *Rungis*, ou de l'élevation des eaux de la riviere de Seine, qui ſe fait par deux Pompes poſées dans les moulins ſitués attenant & au deſſous de la troiſiéme arche du Pont Notre-Dame, qui ont été acquis par les Prevôt des Marchands & Echevins en 1673. après l'experience de l'utilité & du ſecours que le Public retireroit de cette élevation d'eau qui a donné le moyen d'augmenter le nombre des Fontaines publiques dans les Fauxbourgs & dans les quartiers éloignés de la riviere.

LES EAUX DE BELLEVILLE.

LEUR premiere diſtribution ſe fait à la Fontaine de l'Echaudé, conſtruite en 1674. au coin de la rue de Bretagne. Elles fourniſſent les Fontaines de la rue St Louis, de la rue de Paradis, de la rue des Vieilles-Audriettes, celles de la rue St Avoye & celle de la rue Maubué.

LES EAUX DU PRE'-SAINT-GERVAIS.

CEs Eaux qui proviennent de pluſieurs ſources, qu'on a recherchées entre les villages de Pantin, de Romainville & de Belleville, deſcendent à la Fontaine St Laurent. Elles fourniſſent à la Fontaine de St Lazare; de-là à celle de la porte St Denys; à celle des petits Carreaux, rue neuve St Euſtache; à celle des Petits-Peres devant la rue du Mail; à celle du Ponceau rue St Denys; à celle de St Leu St Gilles rue St Leu; celle de la Rei-

ne rue St Denys; enfin à celles du Coin de Rome au bout de la rue au Maire, & des Innocens rue St Denys. Cette derniere Fontaine eſt d'une architecture ſi reguliere, & ornée de bas reliefs, faits avec tant d'art & ſi convenables à un Regard de Fontaine, qu'il eſt conſideré par tous les ſavans & curieux, comme un chef-d'œuvre de l'art.

LES EAUX DE RUNGIS ET DE CACHAN.

LA recherche des Eaux de *Rungis* a été faite en deux differens tems. La premiere en l'année 1612. ſous Louis XIII. pendant la regence de la Reine Marie de Medicis, & le fonds de la depenſe de ces ouvrages ſe prit ſur la Ferme des trente ſols d'entrée pour muid de vin.

Et la ſeconde en l'année 1655. par la permiſſion du Roi Louis le Grand, aux frais communs de la Ville & du ſieur Francini, Intendant des Eaux & Fontaines du Roi.

Les Eaux de la premiere recherche proviennent de la plaine de Longboyau. Les Eaux de la ſeconde recherche proviennent de la ſource appellée des Maillets & de celle de la Pirouette. La ſource des Maillets vient d'une piece de terre qui eſt au deſſus de l'Egliſe de Rungis, toutes ces ſources rendent dans l'aqueduc d'Arcueil.

Les Eaux de *Cachan* viennent pareillement s'y rendre, depuis que les Prevôt des Marchands & Echevins ont obtenu du Roi la permiſſion de les y faire entrer, par Arrêt de ſon Conſeil du 25. Juillet 1671. Ces Eaux proviennent des ſources qui ſont dans les vignes ſituées ſur un côteau qui eſt au-deſſus du Parc du Château de Cachan. Elles ſe mêlent avec les Eaux de Rungis, pour venir à Paris au Château des Eaux, ſitué entre les fauxbourgs St Jaques & St Michel. Cette eau eſt deſtinée, une partie pour l'uſage des Maiſons Royales & pour le Roi; ſavoir pour Luxembourg, à la Croix du Trahoir dans la rue St Honoré, pour les Ecuries du Roi, Palais Royal; & l'autre partie pour la Ville, ſavoir pour les Fontaines de Notre-Dame des Champs au fauxbourg St Jaques, de celle de la rue Moufetard au fauxbourg St Marcel, de St Victor fauxbourg St Victor, de la porte St Michel rue de la Harpe, de St Côme rue des Cordeliers, de St Germain, de la Charité rue Taranne, de St Benoît rue St Jaques, de Ste Genevieve, de celle de devant le Palais Royal, de celle de la rue de Richelieu, & des Capucins de la rue St Honoré.

LES EAUX ELEVE'ES DE LA RIVIERE PAR LES Pompes de Notre-Dame.

LES Sources des Fontaines publiques, étant beaucoup diminuées par la ſechereſſe extraordinaire, des années 1667. 1668. & 1669. on reçut une très-grande incommodité dans les quartiers de Paris éloignés de la riviere, ce qui donna occaſion à Meſſieurs les Prevôt des Marchands & Echevins, de s'appliquer à chercher les moyens d'augmenter les Eaux publiques. Pour pourvoir à cet inconvenient, & à établir de nouvelles Fontaines dans Paris, on s'arrêta enfin, après pluſieurs propoſitions, à faire élever des eaux de la riviere de Seine par des Pompes, à l'exemple de l'élevation qui ſe fait à la Samaritaine.

Suivant cette reſolution on fit en l'année 1670. deux traités, le premier avec Jolli Ingenieur ordinaire du Roi, qui s'obligea d'élever trente pouces d'eau par une machine faite ſur le modele de celle de la Samaritaine, qu'il poſeroit dans le petit moulin du Pont Notre-Dame; le ſecond avec le Sieur de Mance, pour en élever cinquante par une machine de ſon invention qu'il poſeroit dans le grand moulin.

Ces machines ont eu tout le ſuccès qu'on en pouvoit eſperer; elles élevent les eaux de la riviere à la hauteur de ſoixante pieds : ſes eaux ſont conduites par deux tuyaux de ſix pouces de diametre, depuis les cuvettes qui les reçoivent ſur les teraſſes de ces moulins juſques dans la premiere chambre de la cinquantiéme maiſon du Pont Notre-Dame, pour conſerver par ſon exhauſſement l'élevation neceſſaire pour porter ces eaux en differens quartiers de Paris. Cette cuvette fournit par trois tuyaux aux conduites des trois Regards principaux, ſavoir, à celui conſtruit en 1673. dans la ruelle qui eſt à côté des Salles de *l'Hotel Dieu*, qui ont leur iſſue ſur le Petit-pont : à celui de la *Fontaine de St Gervais*, & à celui nouvellement conſtruit dans les batimens de la grande Boucherie de la porte de Paris, en 1673.

Le Regard de l'Hotel-Dieu, fournit pour les Fontaines publiques du Parvis, de Notre-Dame, de la Cour du Palais, & de St Germain. Les deux autres fourniſſent à la Fontaine St Severin rue St Jaques, de la Place-Maubert, à la Fontaine St Germain, à celle du College des Quatre-Nations, à celle du petit marché du Faux-bourg St Germain, à celle de la Charité rue de Taranne, à celle de la Gréve, à celle de St Gervais rue St Antoine, à celle devant les Jeſuites de la même rue, & celle de devant la Baſtille, à la Fontaine du grand Châtelet, à la porte de Paris, à celle de Maubué rue St Martin, à celle de St Julien dans la même rue, à la Fontaine de la Halle, enfin à celle de la Reine rue de Grenelle.

LA SAMARITAINE.

CETTE pompe ne fournit de l'eau qu'au Louvre, au jardin des Tuilleries, au Palais Royal, & divertit la vue des paſſans, par la petite caſcade qu'elle fait en preſence du Seigneur & de la Samaritaine, nouvellement rétablie.

Il ſe trouve un Arrêt du Conſeil du vingt-deux Avril 1671. pour la conſtruction de quinze nouvelles Fontaines dans la Ville & Faux-bourgs de Paris.

Il y a encore eu pluſieurs reglemens ſur les Fontaines, tant renenouvellant les unes, qu'en augmentant le nombre; c'eſt pourquoi il faut donner ici la liſte de toutes les Fontaines de Paris.

LES FONTAINES ET POMPES.

LA Fontaine de la rue St Antoine vis-à-vis la culture Ste Caterine.
De Ste Avoye, dans la rue du même nom.
Du Barre-du-Bec, dans la rue du même nom.
Du Braque, dans le quartier de l'Hotel de Guiſe.
De St Benoît, au haut de la rue St Jaques.
De la porte Baudets, auprès du Cimetire St Jean.
De la Broſſe, ou du Jardin du Roi des plantes.
Des Carmes, au milieu de la Place-maubert.
De St Côme, proche l'Egliſe.
De la Croix du Trahoir, au bout de la rue de l'Arbre-ſec.
Du grand Châtelet, dans le milieu du marché.
De la Charité, au bout de la rue Taranne.
De Conti, ſur le Quai de Conti.
Des Cinq Diamans, aux quartiers des cinq Diamans.
Du Diable, dans la rue de l'Echelle, proche les Tuilleries.
De l'Echaudé, dans la vieille rue du Temple.
De l'Egout du Marais, proche les Boulevarts.

De St Eloi, vis-à-vis la grand porte du Palais.
De Ste Genevieve, au haut de la montagne.
De St Germain des Prés, dans l'enclos de ladite Abbayie.
De la Place de la Gréve.
De St Germain des Prés, au bout de la rue des Cordeliers.
Des Halles au milieu de la place, vis-à-vis le Pilori,
Des SS. Innocens, rue St Denys.
De St Lazare, vis-à-vis le Prieuré du même nom.
Du Luxembourg, au Luxembourg, du côté de la rue d'Enfer.
De la rue Maubué, dans la rue St Martin.
De Marle, dans la rue Sale-au-conte, derriere St Leu St Gilles.
De St Michel, au haut de la rue de la Harpe.
De Notre-Dame, dans le Parvis de la même Egliſe.
De Notre-Dame des Champs, ou des Carmelites, au faux-bourg St Jaques.
Du College de Navarre.
De St Ovide, rue St Honoré.
De Paradis, dans la rue de Paradis au Marais.
Des Petits-Peres, à la porte de leur Couvent.
De Piſſotte, aux murailles du Prieuré de St Martin des Champs.
De la rue Pot-de-fer, au coin de la même rue.
Du Ponceau, dans la rue St Denys.
Du Palais, dans la Cour de Palais.
La Fontaine ou décharge de la Pompe de la Samaritaine, vis-à-vis le pont de Bourbon.
La Fontaine du Pleſſis Sorbonne, qui repandoit autrefois par un tuyau dans la rue Froid-manteau, quartier du Puits-certain.
Des Quinze-Vingts, dans l'enclos de la maiſon.
De la Reine, dans la rue St Denys.
Du Regard, hors la fauſſe porte de St Jaques.
De Richelieu, dans la même rue.
De la Samaritaine, ſa Pompe & Baſſin, au Pont-neuf.
De St Severin, au bas de la rue St Jaques.
Du Temple, proche le Temple.
Des Tournelles, auprès de la porte St Antoine.
De la Trinité, au bout de la rue d'Arnetal, dans la rue St Denys.
De St Victor, vis-à-vis l'Hopital de la Pitié, au Faux-bourg S. Victor.

Outre ces Fontaines, les Palais, Communautés Religieuſes, Colleges & Hopitaux, ont des Pompes, Refervoirs ou Baſſins, dont les tuyaux ſe dechargent en divers endroits pour le ſoulagement du Public.

Quant aux Fontaines, il y a tant de tems qu'on a fait celle de St Innocent, du Ponceau, de la croix du Trahoir, de la Trinité, de St Julien, des cinq Diamans, de la Barre-du-bec, de la Reine, de la porte Baudets, & de Marle, que perſonne ne ſait qui les a fait faire, non plus que la Fontaine Maubué, & celle de Ste Avoye. Il y a quelque apparence pourtant, que la Fontaine de Marle, eſt du tems du Chancelier de Marle, qui demeuroit dans la maiſon qui y tient.

Si le Cardinal de Birague n'a pas fait venir l'eau de celle de devant les Jeſuites, au moins ne doute-t-on pas que c'eſt lui qui la rétablie.

Celles des Halles, de la porte de Paris, de la Gréve, du Calvaire, & de la rue de Paradis, ſont des ouvrages du commencement de ce ſiécle.

LES PONTS.

QUANT aux Ponts l'un vers la Ville nommé preſentement le Pont-au-change, s'appelloit autrefois le Grand-pont, l'autre du coté de l'Univerſité n'avoit point d'autre nom que celui du Petit-pont, auſſi bien qu'à preſent.

Sous Charles V. & Charles VI. on fit au Midi le Pont St Michel preſque vis-à-vis le Grand-pont, c'eſt-à-dire, le Pont-au-change: & tout de même au Septentrion, le Pont-Nôtre-Dame en droite ligne du Petit-pont. Ainſi c'eſt ſous ces deux Rois-là ſeulement, qu'on a commencé à venir ſans détour & preſqu'en droite ligne, du Pont-au-change à l'Univerſité, & du Petit-pont à la Ville.

Le Pont-neuf, qui paſſe du Midi au Septentrion par le bout de la Cité, fut commencé ſous Henry III. & achevé ſous Henry IV. J'ai déja dit que depuis quelques années ſeulement, on a fait le Pont-Marie du coté de la Ville, celui de la Tournelle, du coté de l'Univerſité, & le petit pont de bois qui va de l'Iſle Notre-Dame à la Cité. Depuis on a fait encore le pont de l'Hotel-Dieu qui joint l'Univerſité à la Cathedrale, & celui des Tuilleries qui va du bout du Faux-boug St Germain au Louvre.

A l'égard des Ponts, preſentement à Paris il s'en trouve onze. Du tems de Ceſar & de Julien l'Apoſtat il n'y en avoit que deux, & même depuis ce tems-là, il n'y en a pas eu davantage juſqu'en 1378. & 1413. qu'on commença à batir le Pont St Michel, & le Pont Notre-Dame. Les fondemens du Pont-neuf n'ont été jettés par Henry III. que 200. ans après ou environ, & n'a ſervi que ſous Henry IV.

Les autres Ponts ont été faits ſous Louis XIII. On peut dire que jamais on n'a tant bâti à Paris que ſous ſon regne.

Ici je ſuis obligé de faire une petite critique contre Papirius Maſſon, tout ſavant qu'il ſoit, qui demeure d'accord à la verité, que du tems de Jules Ceſar, & de l'Empereur Julien, il y avoit deux ponts dreſſés chacun ſur les deux canaux de la Seine, qui baignent l'ancien Paris que nous appellons la Cité; mais que ſous Gontrand Roi d'Orleans, & Chilperic I. Roi de Paris & de Soiſſons, de ces deux-là il n'y en avoit plus qu'un; & ſe fonde ſur l'autorité de Gregoire de Tours, dont il allegue trois paſſages qui ſont pour lui à ce qu'il pretend. Les voici.

1. *Apud Pontem vero Urbienſem civitatis Pariſiacæ Chilpericus Rex cuſtodes poſuerat.*

2. *Incendium quod ab una parte Pontis cœperat deſevire ab alia vero parte tam valide cuncta conflagravit, ut amnis finem imponeret.*

3. *Nuper autem cum cuniculus pontis emundaretur.*

Car, dit-il, les trois choſes que remarque Gregoire de Tours dans ces paſſages arriverent toutes au ſeul Pont qu'il y avoit alors à Paris: & de fait s'il y en eut eu deux, il n'auroit pas manqué de faire ſavoir que ces choſes ſe paſſerent à un des Ponts. Et là deſſus, conclud hardiment qu'il n'y avoit qu'un Pont; & afin d'ôter tout lieu d'en douter, il apporte un autre paſſage d'Aimoin, Auteur pourtant un peu trop moderne pour être cru en pareille rencontre, d'ailleurs Copiſte de Gregoire de Tours, à la verité aſſés fidelle, quand il l'entend; mais du reſte, fort ſujet à caution quand il ne l'entend point, témoin le paſſage dont Maſſon ſe veut prévaloir aſſés mal-à-propos. Et de fait, au lieu de dire comme Gregoire: *Apud pontem Urbienſem Pariſiacæ urbis*, qui ſignifie, au Pont d'*Urbia* bâti ſur la frontiere du Royaume d'Orleans & de Paris, il ſe contente de mettre ſimplement: *apud pontem Pariſiacæ urbis*; au petit Pont qui conduit à Orleans; comme ne pouvant deviner en cet endroit, ce qu'entendoit par là Gregoire de Tours; qui eſt que Chil-

peric ayant mis garniſon à certain Pont placé à la campagne ſur la riviere *Urbia*, & proche d'un Bourg, afin d'arrêter les courſes de Gontran, Aſclepius General de Contran vint ſi à propos; que ſurprenant la garniſon, & faiſant main baſſe, tout le Bourg fut encore ſaccagé; ſi bien que tant s'en faut, qu'il s'agiſſe là du petit Pont, que même il n'y a pas la moindre apparence de le croire; & c'eſt ce qui a donné lieu à l'erreur de Maſſon: mais retournons à notre ſujet.

Sous Jules Ceſar donc & l'Empereur Julien, il n'y avoit que deux Ponts à Paris; l'un au Septentrion qui traverſoit le plus grand canal de la Seine, & pour cela appellé le Grand-pont; l'autre au Midi, ſur le petit canal, & nommé le Petit-pont.

Tous deux au reſte étoient de bois, & furent brulés par ceux de Paris, même du tems de Jules Ceſar, de crainte que *Labienus* ſon Lieutenant ne ſe ſaisît de la Ville, lorſqu'ils ſe liguerent avec les autres Gaulois, pour le recouvrement de leur liberté.

Depuis, ſous Childebert le feu prit de nuit, par hazard, à quelques maiſons de ces deux Ponts; ou pour traduire les termes de celui qui a écrit la vie de St Lubin, les maiſons du pont de Paris, du côté de St Laurent furent brulées la nuit, ſous le regne de Childebert.

De plus, au rapport de Gregoire de Tours, le feu prit encore à Paris ſous Chilperic; mais ſi cruellement qu'il ne reſta que les Egliſes, tout le reſte fut conſommé, & enfin, l'embraſement ceſſa auprès d'un Pont.

Un peu auparavant ſous la culée d'un Pont avoit été trouvé un taliſman qui avoit garenti la Ville du feu.

Quant à l'Auteur de la vie de St Lubin, parlant du Pont qui regardoit St Laurent, je ne ſaurois dire quel pont il entend; à la verité ſi le St Laurent de ſon tems eſt notre St Laurent d'aujourd'hui, il n'y a nulle difficulté que par-là, il entend le Pont-au-Change; mais ſi St Laurent pour lors étoit du côté du Midi, ainſi que prétend le ſavant de Launoi, c'eſt aſſurement du Petit-pont qu'il parle. Quoi qu'il en ſoit puiſque Gregoire de Tours eſt fort obſcur là-deſſus, & s'explique très-mal, je ne ſuis pas d'avis de me tourmenter l'eſprit à l'éclaircir; je me contenterai ſimplement de rapporter ce qu'il fait ſavoir autre part du Petit-pont où il eſt bien plus net. Sous le même Chilperic, dit-il Lendaſtes Gouverneur de Touraine, en fuyant des gens de Fredegonde, qui le pourſuivoient, vint à tomber ſur un Pont de bois près l'Egliſe Cathedrale, où il ſe froiſſa le pied entre deux planches, ſi bien qu'il fut pris.

Tout ceci donne à connoître que c'eſt du Petit-pont qu'il parle, & qu'alors il étoit de bois.

Pour ce qui eſt du Grand-pont ou du Pont-au-Change, comme je ne ſai rien de lui qui ſoit auſſi ancien, je paſſerai outre, & commencerai à parler du petit.

LE PETIT-PONT.

AUTREFOIS à la place de ce gros édifice de pierre qui vers le Midy tient preſentement au Petit-pont, & que nous nommons le Petit-Châtelet, étoit un Château de bois, ou Fort qui défendoit ce paſſage, & empêchoit qu'on n'entrât dans la Ville, & qui enfin ne donna pas peu d'affaires aux Normands, en 886. lors qu'ils aſſiegerent Paris, & par eau & par terre. Ils avoient beau retourner à l'aſſaut, ce n'étoit que multiplier leurs pertes. Dans le tems qu'ils deſeſperoient d'en venir à bout, la riviere vint à ſe deborder, qui entraîna le pont: ce qui fut cauſe que dans le Château il ne reſta que douze perſonnes de qualité, mais qui non moins braves qu'Horatius Cocles, ce Romain ſi renommé, ſoutinrent avec étonnement les efforts de toute une armée à la vue de leur ville.

Les Normands honteux de tant d'affronts, & de ſe voir tout de nouveau, comme le jouet, pour ainſi dire, d'une douzaine d'hommes, en viennent à l'extremité, & ne pouvant ſe rendre maîtres du Château, y mettent le feu. Nos heros pour cela, ne perdent point courage, & paroiſſent les armes à la main, ſur un reſte de pont, attaché à leur Fort, que le debordement avoit épargné, où ils firent merveille. Mais enfin leur Château étant déja tout en feu, & la fumée les offuſquant, ils capitulent, & ſe rendent avec parole de la vie, qui ne leur fut pas gardée; car ces barbares ne les eurent pas plutôt en leur puiſſance, qu'ils en égorgerent dix: quant aux deux autres, l'un ſe jette dans l'eau, & paſſe la riviere à la nage, bien que ce fût en hiver: & quoique le dernier, à cauſe de ſa bonne mine, fût reſpecté à ce point qu'on le prit pour le Roi; lui cependant ſe ſouciant peu de la vie, & ne reſpirant que la vengeance, d'abord il ſe lance ſur un des meurtriers de ſes chers compagnons, lui arrache ſon épée toute fumante encore de leur ſang, & après ſe ruant en deſeſperé ſur ceux qu'il croyoit dignes de ſa colere, bleſſe & tue tout ce qui ſe rencontre ſous ſa main, tant qu'enfin percé de coups, il vint tomber ſur les corps de ſes amis.

Or comme en ce tems-là, ce Pont n'étoit que de bois, peut-être fut-il refait de même, & qu'on ne le vit de pierre que dans le douziéme ſiécle: car quoiqu'en 1175. l'Evêque Maurice le fit refaire de pierre, à peine dura-t-il onze ans qu'il fut renverſé par une ſeconde inondation qui arriva en 1196. & en 1206. encore par une troiſiéme.

En ce tems-là il y avoit des moulins deſſous, & des maiſons deſſus; car cette année-là même une veuve nommée Oudarde, qui y demeuroit moyennant trente ſols pariſis de cens qu'elle promit de payer tous les ans à Pierre de Camb, & ſes ſucceſſeurs Evêques, eut permiſſion de rendre ſon logis plus profond de ſix toiſes qu'il n'étoit.

En 1212. encore Raoul de Pacy, Guillaume Penxley, Barthelemi de Roye, & Eudes Herodes, acheterent de lui dix toiſes pour y bâtir des maiſons, à la charge de dix ſols de cens payables tous les ans à la St Remi par Herodes & de Roye, & de quatre livres par les deux autres.

Sous St Louis de riches marchands demeuroient-là; car c'eſt ce que veut donner à entendre Joinville, lorſque pour figurer la perte que firent les marchands de Damiette, quand leurs boutiques furent brûlées, il dit: *C'étoit une même choſe, comme qui bouteroit demain le feu au Petit-pont à Paris.*

Deſſus ce pont il y a eu auſſi des étaux; mais qui appartenoient au Roi: auſſi étoient-ils entretenus à ſes dépens, dont on rendoit compte à la Chambre.

En 1255. le revenu qu'on en tiroit diminua de trente ſols, ſomme alors de ſi grande conſequence, qu'elle eſt couchée dans le compte des Prevôts & des Baillifs de France, rendu en ce tems-là au terme de l'Aſcenſion.

J'ai dit dans le diſcours precedent qu'en 1280. 1296. & 1325. ce Pont fut encore renverſé par les eaux, avec tous ſes étaux, ſes maiſons, & ſes moulins. Il ſe verra ailleurs qu'en 1394. le Parlement ordonna qu'on le referoit de pierre aux depens de ſept Juifs, accuſés d'avoir voulu donner de l'argent à un Juif converti, appellé Denys de Machault pour l'obliger à s'abſenter, afin d'abjurer le Chriſtianiſme.

Juvenal des Urſins aſſure que ceci arriva en 1393. & que les Juifs alors furent condamnés à dix-huit mille écus, qu'on employa à rebâtir le Petit-pont.

L'Auteur de la chronique manuſcrite de St Denys demeure bien d'accord que la choſe arriva la même année, mais il prétend qu'on exigea dix mille francs d'or qui ſervirent à faire cet édifice.

Cependant l'Arrêt prononcé conrre ces malheureux, & *Joannes Galli*, Avocat du Roi & du Parlement, conſulté par le Prevôt de Paris ſur le procès, rapportent qu'en 1394. le ſept Avril, la Cour les condamna à dix mille

livres pariſis, dont cinq cens ſeroient pour l'Hotel-Dieu, & le reſte employé à la fabrique du Petit-pont.

Le compte rendu à la Chambre par Jean de la Chapelle Payeur des œuvres de la Ville pour le fait de ce Pont ici, tient tout un autre langage; car il dit que ce Pont coûta près de vingt-deux mille livres pariſis à faire, & que pour fournir à cette depenſe, il fallut prendre les deniers des Aides ordonnés pour les ouvrages, fortifications & autres beſoins de la Ville, dûs des années finiſſantes le jour de la fête St Michel 1396.

Après tant de contradictions, pour moi je ne vois pas quelle foi on peut ajouter aux Hiſtoriens contemporains, ni comment il eſt poſſible d'écrire l'Hiſtoire ſans des Actes authentiques. Quoiqu'il en ſoit ce Pont revint à près de vingt-deux mille livres pariſis. Car je ne crois pas devoir être ſi conſcientieux que de dire la ſomme au juſte, & qu'il coûta vingt-un mil ſept cens quatre-vingts-huit livres trois ſols dix deniers pariſis.

On remarquera en paſſant, que ſi je qualifie *Joannes Gallus* Avocat du Roi & du Parlement, c'eſt que le Roi n'avoit point encore d'Avocat qui fut tout-à-fait à lui; & qu'alors les Avocats du Roi, que nous appellons Generaux, l'étoient auſſi des particuliers.

Pour retourner à notre Pont, lorſqu'on vint à le rebâtir, Charles VI. le vingt-huit Avril nomma Commiſſaires de ſa fabrique, Pierre Leſclat, Robert Maugier & Simon de Nanterre.

Jean Juvenal des Urſins, Garde de la Prevôté des Marchands, eut ſoin de faire delivrer l'argent neceſſaire, & Raymond du Temple, Sergent d'armes ou Archer de la garde & Maçon du Roi, eut la conduite de l'ouvrage. Il fut commencé au mois de Juin. Charles VI. y mit la premiere pierre, & il ne fut achevé qu'onze ans & demi après, ſavoir en 1406. à la St Martin. Les pionniers, les hotteurs & les manœuvres gagnoient les uns cinq ſols pariſis, les autres quatre, les autres deux. Les pieux longs de quatre toiſes coutoient cinq ſols quatre deniers tournois; ceux de trois & demi quatre ſols huit deniers; & ceux de deux & demi deux ſols huit deniers. La toiſe de la taille des grands quartiers de haut liais revenoit à douze ſols pariſis; celle des grands quartiers de bas liais à huit ſols; & ainſi du reſte. Que ſi contre ma coutume, je deſcends dans un ſi petit detail, c'eſt qu'à l'égard du ſiecle où nous vivons, la choſe eſt curieuſe & digne d'être lûe.

Ce Pont contenoit trois arches. Les deux premieres aſſiſes de ſes piles portoient onze toiſes, un pied & un quart de long ſur trois toiſes, deux pieds de large.

Pour le bâtir il fallut enlever toutes les pierres, les gravois & les ruines de l'ancien Pont, qui embarraſſoient le lit de la riviere. La maçonnerie des anciennes piles qu'on rencontra, donna bien de la peine à démolir, tant pour en détacher les grands quartiers de pierre, que pour en arracher les agraffes de fer jettées à plomb entre leurs joints qui les tenoient liées les unes aux autres.

Comme ces ſingularités ſe voyent dans le compte de Jean de la Chapelle, elles me donnent la hardieſſe de dire que le Petit-pont étoit de pierre dans le treiziéme & le quatorziéme ſiécle.

Celui qu'on refit en 1406. ne dura pas plus d'un an, & fut emporté par les eaux pour la ſeptiéme fois avec le Pont St Michel. Incontinent après le Prevôt des Marchands vint au Parlement, & propoſa à la Chambre du Conſeil pluſieurs moyens de recouvrer un fond afin de les rebâtir tous deux: mais que le plus certain étoit de demander au Roi, pour un an ſeulement, le tiers des Aides de la Ville & de la Vicomté de Paris, qui pourroit monter à quelque quatre-vingts mille francs. Peu de tems après dans une aſſemblée tenue par le Parlement, la Chambre des Comptes & les Treſoriers de France; il fut arrêté que pour les refaire, les Treſoriers de France &

l'Hôtel de Ville fourniroient chacun mille livres pariſis, le Parlement cinq cens livres, le Châtelet telle ſomme qu'on jugeroit à propos, l'Evêque de Paris & autres qui levoient-là quelques droits, ſelon leur pouvoir: qu'avec cela on commenceroit auſſi-tôt à rétablir le Petit-pont: qu'enſuite le Prevôt de Paris & celui des Marchands iroient trouver la Reine, le Roi de Sicile, le Duc de Berri & autres Princes & Grands du Royaume, afin de les prier de contribuer de leur part à cette entrepriſe; du reſte qu'ils ſupplieroient le Roi & les Generaux des Finances de leur permettre de prendre quelques levées ſur les ſubſides de la Ville.

Cependant on ſe mit à travailler; mais comme l'argent vint à manquer, l'ouvrage fut tellement abandonné, que la Chambre en 1408. le vingt-huit Novembre députa quatre Maîtres des Comptes qui ſuivis du Prevôt de Paris & de celui des Marchands iroient au Parlement pour le requerir d'y remedier.

Après quantité d'avis & de propoſitions, la Compagnie conclut, qu'on prendroit mille francs ſur les amandes dûës au Roi; que Gauthier de Blaudreque commis pour recevoir quarante mille francs dûs par les Marchands de ſel, en donneroit ſix-vingts qu'il avoit de reſte: & comme c'eſt au Roi à faire les Ponts & les entretenir, la Chambre des Comptes qui doit pourvoir aux choſes concernant le domaine, travailleroit à chercher un fonds neceſſaire pour achever ceux de Paris.

Or comme Pierre d'Orgemond pour lors Evêque de Paris, ſe cottiſa lui-même à trente francs en leur preſence: j'ai bien voulu remarque ceci, afin qu'on puiſſe juger par là quelle ſomme c'étoit alors. Après cela l'aſſemblée fit appeller quelques Avocats logés au-delà des Ponts, & les exhorta à contribuer, & même de porter leurs confreres à en faire autant: à quoi ils repondirent que volontiers ils le feroient, & ſi bien qu'on en ſeroit content.

Cela fait, on reprend tout de bon le travail, & le Pont fut achevé en 1409. le dix Septembre. Charles VI. l'unit au domaine de la Ville, & permit au Prevôt des Marchands de faire encore des maiſons deſſus. Preſentement il eſt tout de pierre. Mais je ne ſaurois dire, ſi c'eſt encore celui de 1409. qu'on attribue pourtant à un Jacobin Veronois appellé Frere *Jean Joconde*, dont il ſera parlé plus bas, & en faveur duquel Sannazare a fait, dit-on, un diſtique Latin, mais qui n'eſt pas gravé comme l'on pretend, ſur une des arches du Pont Notre-Dame.

Suivant le Pere du Beuil & une inſcription qu'il rapporte, les maiſons de ce Pont furent refaites de même ſymmetrie en 1552. Par les memoriaux de la Chambre des Comptes de la même année, il ſe voit que pour faire celles du côté de l'Hotel-Dieu, Henri II. accorda au Prevôt des Marchands des deniers des plus ſurs de toutes les Fermes des Aides & impoſitions ci-devant miſes ſur la Ville de Paris, & deſtinées pour le payement des rentes conſtituées ſur icelles, pour le recouvrement des ſommes fournies par icelle au feu Roi François, pour le fait de la ſoulde de cinquante mille livres miſes ſur toutes les Villes clauſes de ce Royaume. Nous apprenons encore des memoriaux, que pour le reparer, Henri III. fit don de douze pieds de chênes en 1581. Il paroît par une inſcription qui s'y lit encore, que les logis que nous y voyons furent refaits en 1603. Preſentement une des ſalles de l'Hotel-Dieu aboutit ſur ce Pont. Le petit Châtelet le termine du côté du midi, c'eſt-à-dire de l'Univerſité. Entre deux ſe trouvent d'une part neuf maiſons petites & peu profondes qui appartiennent à la Ville, avec les quatre premieres de l'autre côté, à commencer au petit Châtelet, le reſte eſt à divers particuliers; & ces maiſons ici non ſeulement ſont fort profondes, mais même portent en partie ſur des pieux plantés dans la riviere.

*Le même Petit-pont fut encore détruit en 1718. le ving-ſeptiéme Avril. Le feu prit à deux batteaux de foin au Quai de la Tournelle; leſquels ayant

pris le fil de l'eau s'arrêterent en travers des arches,& embraſerent par deſſous les maiſons qui étoient baties ſur des poutres poſées ſur les avant-becs des piles de ce Pont, dont les arches d'ailleurs étoient toutes cintrées en charpente; enſorte qu'en moins de quatre heures tout fut conſumé, & l'Hôtel-Dieu en grand danger. Les rues de la Huchette, St Jaques & autres doivent leur ſalut au petit Châtelet, qui par l'épaiſſeur de ſes murs a reſiſté à cet embraſement. Enfin on l'a rebâti l'année ſuivante, & il eſt aujourd'hui ſans maiſons pour éviter pareils incendies.

LE PONT AU CHANGE.

AVANT Charles le Chauve, je ne ſai rien du Pont au change, encore ce que j'en ſai de ſon tems eſt-il ſuſpect: peut-être le fit-il rebâtir avec des moulins deſſous; peut-être le donna-t-il à l'Evêque Enée avec la rue qui y conduiſoit du côté du grand Châtelet, afin de me faire entendre en tout cas, *qu'il y avoit alors ſur la terre de Saint Germain de l'Auxerrois*, pour traduire fidellement les paroles du titre qui en fait mention; peut-être enfin qu'il l'exempta de la puiſſance judiciaire de quelque Comte ou Vicomte que ce fût, & cela auſſi bien pour les arches que pour les moulins. A ceci j'ajouterai encore, que peut-être à la priere de l'Evêque Anſcherie, Charles le Simple petit fils de Charles le Chauve confirma la donation de ſon grand pere, permettant à l'Evêque de diſpoſer à ſa volonté du Pont au change, ſans avoir à reconnoître la juriſdiction d'aucun Comte ni Vicomte & même de celle de tout Evêque & Officier de Juſtice de Paris. Mais afin d'aſſurer l'eſprit parmi tant d'incertitudes, il faut ſçavoir que tous ces faits & autres ſemblables ſont fondés ſur deux chartres, où il ſe remarque non ſeulement de fauſſes dattes, mais encore des termes, des expreſſions & des choſes qui ne conviennent point au ſiecle de Charles le Chauve, ni de Charles le Simple, & qui nous donnent lieu de prendre ces titres, & ce qu'ils contiennent, pour ſuſpects ou incertains.

Et de fait le premier eſt datté de la veille des Ides du mois de Juillet, de la troiſiéme indiction, & de la vingt-deuxiéme année du regne de Charles le Chauve; & cependant la troiſiéme indiction ne repond point à cette année-là, mais bien la ſeconde.

Quant à la datte de l'autre titre, ſavoir du ſeize des Calendes d'Octobre, de la douziéme indiction, de la dix-ſeptiéme année du regne de Charles le Simple & de la douziéme de ſa réintegrande, pour m'attacher aux mots de la charte, elle n'eſt guere meilleure que la precedente, puiſque la douziéme indiction ne s'accorde avec pas une de ces années-là; ſoit qu'on faſſe regner ce Prince après ſon frere Carloman, ou depuis quelqu'un de ſes freres, ou après la mort d'Eudes Comte de Paris & Roi de France; lors qu'ayant reuni à la couronne le pays qu'on lui avoit uſurpé, on commença à compter depuis par les années de ſon regne, & par celles de l'accroiſſement de ſon royaume, nommées la réintegrande. Car enfin ces années-là ſe rencontrent tantôt avec la quatriéme, tantôt avec la treiziéme, tantôt avec la quatorziéme indiction. Davantage pas une de ces particularités-là ne ſe voit dans les capitulaires de Charles le Chauve, ou pourtant il devroit y en avoir quelque choſe. De ſorte que pour donner quelque creance à ces actes, il faut dire qu'ils ont été dreſſés après la mort de ces Princes, par des gens qui pretendoient que Charles le Simple & Charles le Chauve avoient fait don du Pont au change à Notre-Dame, & qui ont ſuppoſé ces chartes dattées à leur mode, comme peu entendus à accorder les années du regne de ces Princes avec les indictions.

Le pere Labbe ne les a pas regardé, de ſi près dans ſes éloges hiſtoriques. Du dernier il n'a copié que les dattes ſans les examiner, pour les croire bonnes. Launoy notre ſavant ami, à qui j'ai communiqué le premier, n'en

raporte guere plus, & s'eſt contenté de les convaincre de faux par la datte.

J'aurois paſſé les choſes qu'ils contiennent comme fauſſes ou ſuſpectes, n'étoit que le pere Labbe & le pere du Beuil & autres Auteurs les tiennent veritables. Celles que je vais raporter ne ſeront pas de même.

Le nom que prend aujourd'hui le Pont au change, quoiqu'il occupe la place de l'ancien, eſt aſſés bizarre, eu égard aux habitans qui demeurent deſſus, qui ne ſont rien moins que Changeurs. De dire que c'eſt ſon premier nom, cela n'eſt point vrai : & de fait ce nom-là ne lui fut donné que lorſque les Changeurs s'y vinrent loger, & qu'on n'y en ſouffrit point d'autres, comme leur étant affecté : car auparavant il s'appelloit le grand Pont pour le diſtinguer du petit.

Juſques à Charles V. on n'y eſt venu du côté du ſeptentrion, qui eſt le quartier de la Ville, que par la porte de Paris. Sous ſon regne, Huges Aubriot Prevôt de Paris en ce tems-là, fit faire la ruë du Pont au Change qui y conduit à côté, ſur les ruines d'une grande maiſon qui tenoit à la boucherie.

En 886. les Normans qui aſſiegeoient Paris, comme j'ai dit, ſe mirent en devoir de le brûler; pour cela ils emplirent trois batteaux de matieres combuſtibles, & y mettant le feu, les tinrent avec des cordages, juſqu'auprès du Pont. Mais comme la riviere vint à porter ces brûlots contre une ſorte de quai ou maſſe de pierre qui y tenoit, les aſſiegés s'en ſaiſirent ſans que le Pont en fut endommagé.

Alors une groſſe tour de bois, qui n'étoit que d'un étage, dreſſée au lieu même où eſt aujourd'hui le grand Châtelet, deffendoit l'entrée de Paris de ce côté-là, ainſi que le petit Châtelet de l'autre. Et ce fut pour ſe rendre maîtres de ces deux tours, que les Normans firent tant d'efforts. Et quant à celle-ci, s'ils voulurent brûler le Pont au change, ce fut à deſſein de la détacher de la Ville. A la fin néanmoins ils l'attaquerent ſi vigoureuſement, qu'ils l'emporterent de vive force, malgré la réſiſtance courageuſe de l'Evêque Goſlen, d'Ebole Abbé de St Germain des prés, d'Eudes Comte de Paris, de Robert ſon frere, & de tous les autres vaillans qui la deffendoient. Mais comme ils n'y purent faire de logement, ils la raſerent & mirent le feu aux materiaux. Cependant les aſſiegés, à la faveur de la nuit, éleverent au même endroit une tour plus forte & plus haute de deux étages. Lorſqu'il fit jour, & que les ennemis aperçurent ce travail; ſurpris de tant de diligence, & ne pouvant ſouffrir telle bravade, ils accoururent à l'aſſaut en determinés; dont pourtant ils n'eurent pas ſujet de ſe vanter : car jamais pluie continuelle de cire, de poix, de chaux & d'huile fondus enſemble ne fit mieux. Auſſi à leur retour au camp, leurs femmes ſe moquerent, elles d'eux, les traitant de lâches de n'avoir pû prendre un four. Piqués de tels reproches, ils revinrent ſur leurs pas avec plus de colere, plus d'hommes & plus de machines. Quelque deſeſperée néanmoins que fût leur attaque, il ne leur en revint autre gloire que d'avoir accru le nombre de leurs morts; car enfin plus de cinq cens demeurerent ſur la place.

En 1141. il y avoit des boutiques ſur ce Pont, qu'on appelloit alors Fenêtres, dont le Roi tous les ans tiroit vingt ſols de loyer. Depuis, Louis VII. permit d'en bâtir encore d'autres qui lui rapportoient autant, & de plus, y établit le Change à perpetuité, avec deffenſes de le tenir ailleurs.

En 1304. Philippe le Bel ordonna qu'il ſe tiendroit du côté qui regarde la Greve entre St Leufroi & la grande arche; que du reſte qui que ce ſoit, ni à Paris, ni dans la banlieue, ne pourroit exercer le Change que là, ſur peine de confiſcation. De l'autre côté apparemment il y avoit des Forges, puiſqu'en 1320. quelques-uns tenoient les Forges & d'autres les Changes, pour moins qu'ils ne valoient; ceux-ci leur vie durant, & les autres en pur don; ce qui étoit cauſe que ce Pont étoit mal entretenu. Si bien que Philippe le Long en 1320. fut obligé d'ordonner en ſon Conſeil tenu à St Denys le quatre Juin, que nonobſtant les dons faits par lui ou ſes prede-

ceſſeurs des Forges & des Changes du Grand-pont, on les vendroit à l'enchere, & que l'argent ſeroit employé à l'entretenir.

Depuis on lui a fait changer de face trois ou quatre fois. Tantôt on en a chaſſé les Orfevres ; comme en 1332. lorſqu'au Parlement de la Chandeleur la Cour declare que le Prevôt de Paris a bien fait d'ôter de deſſus le Grand-pont, à la requête des Changeurs, les tapis des Orfevres, & de leur deffendre d'y tenir le Change, bien qu'ils pretendiſſent en être en poſſeſſion. Tantôt les Orfevres & les Changeurs y logent paiſiblement enſemble, comme en 1339. 1348. & 1358. Et de fait Jean Evêque de Beauvais ayant été commis par Philippe de Valois en 1339. pour regler les differends mûs entre le Receveur du Domaine de Paris & les Orfevres joints avec les Changeurs qui y avoient des boutiques, par un Jugement rendu en 1343. à Chanteloup le cinq Octobre, il eſt ordonné que les Changeurs & les Orfevres jouiront des dons de leurs boutiques & de leurs baux viagers, qu'ils tiennent à dix livres de la liberalité du Roi & de ſes predeceſſeurs ; & que lors qu'elles viendroient à vaquer par mort elles ſeroient criées & miſes à l'enchere.

En 1358. encore il ſe voit que Charles de France, Regent du Royaume, donne les Forges & les Changes pour pareille ſomme de dix livres de rente viagere, & pour certaine autre ſomme en argent comptant, afin de ſubvenir aux grands beſoins qu'il en a pendant la priſon du Roi ſon pere en Angleterre.

A la fin neanmoins peu à peu, ces ordres maintenus depuis ſi long tems furent ſi bien pervertis, qu'au lieu de Forges ou d'Orfevres & de Changeurs on ne voyoit plus ſur ce pont que des Chapeliers & des Faiſeurs de poupées. De ſavoir ſi le Parlement eut raiſon de s'en prendre à la ſuppreſſion de la Pragmatique, je m'en raporte, mais il eſt conſtant, que dans les remontrances qui furent faites au Roi là-deſſus en 1461. la Cour prétendit qu'ils ne s'y étoient établis que depuis ce tems-là ; & qu'enfin la Pragmatique-ſanction avoit ruiné les Changeurs qui gagnoient beaucoup auparavant à donner de l'or pour de la monnoie, à raiſon que les Banquiers de Rome tiroient alors tant d'or & d'argent du Royaume, qu'on n'y voyoit plus que de la monnoie, & qu'on n'avoit plus beſoin de Changeurs.

Sous François I. & Henri II. neanmoins les Changeurs auſſi bien que les Orfevres s'y étoient retablis ; ſi bien qu'il fut fait avec eux divers baux, & à divers prix pour les maiſons qui étoient deſſus. Et de fait ils y demeuroient encore en 1618. les Orfevres d'un côté dans cinquante Forges, les autres vis-à-vis dans cinquante quatre Changes.

Maintenant il eſt habité par toutes ſortes de Marchands & d'Artiſans ; Durant quelques ſiecles il y a eu des moulins deſſous, auſſi bien que ſous le Petit-pont. Les Fêtes & les Dimanches les Oiſeliers y venoient vendre toutes ſortes d'oiſeaux ; permiſſion qui leur fut accordée, à la charge d'en lacher pluſieurs douzaines, à l'heure que nos Rois & nos Reines paſſeroient ſur ce Pont le jour de leur entrée triomphante.

De ſavoir maintenant de quelle matiere étoit ce Pont ; je trouve que ſous les Romains, il étoit de bois, comme j'ai dit ; mais que depuis, tantôt il fut de bois, tantôt de pierre, & tantôt de bois & de pierre tout enſemble.

Et parce que les Hiſtoriens du treiziéme ſiecle rapportent que ſept de ſes arches tomberent en 1296. c'eſt nous faire ſavoir indirectement qu'il étoit alors de pierre.

Il en étoit encore aſſurément en 1296. mais en 1325. auſſi bien qu'en 1618. il n'étoit plus que de bois.

Enfin depuis 1325. & auparavant il a été de bois en partie, & en partie de pierre ; c'eſt-à-dire que les piles étoient de pierre & le plancher de bois.

Ailleurs je donnerai à connoître les droits que le Roi, Notre-Dame, la

Sainte-Chapelle, le Temple, & autres y ont eu long tems, & qu'ils pretendent encore.

Le Chapitre de Notre-Dame en 1284. au lieu de quelques planches de bois qu'il falloit retablir, à la place il fit en cet endroit-là un arc de pierre. En d'autres rencontres pour de femblables reparations, le Roi & les autres ont fourni peu de choſe ; mais toutes les fois qu'il a fallu le rebatir, les locataires des Forges & des Changes y ont plus contribué que pas un.

LE PONT AUX MEUNIERS.

A Côté du Grand-pont, au deſſous, on en dreſſa un autre avec le tems ; appellé ordinairement le Pont-aux-meuniers, à cauſe qu'il ne conſiſtoit qu'en moulins à eau, habités par des Meuniers, & pourtant qu'on ne laiſſoit pas de nommer quelquefois le Pont-aux-Colombes & aux Colomps, parce que deſſus on y vendoit des pigeons nommés alors Colomps & Colombes. Il ne s'en decouvre rien avant 1323. cependant le Pere du Breul avance qu'il ſubſiſtoit dès le tems de Philippe Auguſte ; & qu'en 1190. ce Prince donna à St Lazare un de ces moulins qui lui appartenoit, en échange du bois que les Ladres envoyoient querir tous les jours à Vincennes ſur un cheval.

Si ce bon homme avoit pris garde que la charte qui fait mention de ceci porte que ce moulin étoit ſous le Pont-au-change, il n'auroit pas fait une ſi groſſe bevue.

Quant aux moulins du Pont-aux-meuniers, j'en trouve juſqu'à dix ou onze qui s'entreſuivoient, & tenoient peut-être tout le travers de la riviere : mais ils ont toujours appartenu à des particuliers comme les ayant fait faire, & jamais le Roi n'y en a eu aucun.

En 1323. Guillaume le Meunier étoit proprietaire du premier, c'eſt-à-dire de celui qui étoit le plus près de la Valée de miſere.

Le Chapitre de Notre-Dame, du ſecond & du troiſiéme ; St Lazare du quatriéme ; St Germain de l'Auxerrois du cinquiéme ; le Temple du ſixiéme ; le ſeptiéme étoit à St Martin, le huitiéme à St Magloire, le neuviéme & le dixiéme à St Merri & à Ste Opportune ; & un onziéme ſi je ne me trompe, aux Religieux de Grand-mont, appellés les Bons-hommes du bois de Vincennes.

Le proprietaire du premier fit l'entrée du ſien depuis le quai de la Megiſſerie juſqu'à ſon moulin, & donna ainſi commencement au Pont aux Meuniers ; le ſecond s'y comporta de même, le troiſiéme comme eux ; & ainſi les autres toujours en continuant, ſi bien que tous enſemble ils firent ce pont preſque ſans y penſer, piece à piece, à pluſieurs repriſes & ſeulement pour l'uſage & la commodité de leurs moulins ; & fut toujours entretenu à leurs depens.

Du côté du Grand Châtelet, on y venoit par le quai de laMegiſſerie, & on venoit rendre ſur le quai de l'Horloge au deſſous de la Tour, vis-à-vis des murs du Palais. Il étoit tout de bois, & les maiſons qui étoient deſſus & qui le couvroient preſque tout entier, n'étoient bonnes que pour loger des Meuniers, ou ſervir de magaſins aux marchands du voiſinage, ſi bien qu'il ne reſtoit qu'un paſſage étroit & couvert, qui ſervoit de décharge au Pont-au-Change pour les gens de pied.

En 1432. les Bourgeois qui faiſoient moudre leur bled à ces moulins, s'étant plaints au Prevôt de Paris, que ces Meuniers les voloient ; de l'avis des Avocats, du Procureur & du Conſeil du Roi au Chatelet, on fit une loge couverte de tuiles près St Leufroi, pour y peſer les grains avant que de les porter moudre, & pour y repeſer la farine.

Un certain Pierre Rouſſeau, demeurant à Paris, fut commis pour cela, & on lui mit entre les mains tant les cordes & les balances, que les meſures & les poids du Roi, avec ordre de tenir regître des grains & des moutures qu'on lui apporteroit, & d'avoir ſous lui des gens entendus, ſoit pour les peſer, ſoit pour les recharger. Le droit qu'on lui attribua étoit d'un tournois pour ſeptier de grain, & autant pour la mouture. Je ne ſai pas ſi après cela les Bourgeois y trouverent mieux leur compte. La loge ſervit peu de tems, on en fit bail pour trois ans à raiſon de quarante-huit ſols pariſis chaque année.

En 1596. le vingt-deuxiéme Decembre tout au ſoir entre ſix & ſept, le pont tomba de lui-même avec ſes maiſons & ſes moulins: de dire comment cela arriva, c'eſt ce qu'on ne ſait pas trop bien. Le Pere du Breul qui vivoit alors, pretend que le grand branle des moulins en fut cauſe: Maſſon qui étoit auſſi de ce tems-là écrit que quelques jours auparavant, les Maîtres des ponts avertirent les Meuniers de déloger. Les Regîtres du Conſeil du Parlement portent que deux jours après cet accident, le Lieutenant Civil, le Procureur du Roi au Chatelet, le Receveur du Domaine & autres Officiers dirent à la Cour qu'ils en ignoroient la cauſe, & que les Maîtres des ponts & des œuvres de la Ville, leur avoient fait la même reponſe, à raiſon que les particuliers qui avoient acheté ce pont du Chapitre de Notre-Dame les empêchoient eux & le Voyer de viſiter.

A l'égard de ſa chute, le Pere du Breul aſſure que quand il tomba, les Meuniers ſoupoient, & qu'il ne s'en ſauva pas un: Maſſon d'un autre côté raporte qu'il tomba à diverſes repriſes; que d'abord ſur les ſix heures du ſoir, la partie la plus grande, & qui touchoit juſqu'au Palais, vint à choir tout d'un coup, qu'à minuit ou environ, le milieu en fit de même; & que le reſte attendit à tomber qu'on voyoit déja clair: que quantité de marchandiſes qu'avoient là des marchands dans les magaſins qu'ils louoient, furent perdues, & tout le monde noyé hormis ſept ou huit que quelques bateliers ſauverent qui accoururent à leur ſecours, entre-autres la fille d'un marchand de fer & de toile âgée de cinq ans, qu'un batelier attiré par ſes cris vint prendre à la Porte-neuve ſur une poutre de la maiſon de ſon pere qui l'avoit portée juſques-là. Enfin à ce qu'il dit auſſi bien que beaucoup d'autres, la plûpart des avantures qui arrivent, & qu'on fait arriver en pareils accidents, arriverent cette nuit-là, ou peu s'en faut: telle eſt la negligence des Hiſtoriens contemporains qui prennent à bond & volée tout ce qu'ils entendent dire, ſans s'informer autrement de la verité.

LE PONT MARCHAND.

EN 1598. vers le commencement, c'eſt-à-dire deux années après la ruine du Pont-aux-meuniers, Henri IV. permit à Charles Marchand, Capitaine des Arquebuſiers & des Archers de la Ville, de bâtir à la place un pont de bois, bordé de maiſons de même ſymmétrie, avec des moulins deſſous. Mais auparavant de faire abbattre & retrancher tout ce qui en empêcheroit l'allignement, en dedommageant les particuliers à qui la choſe appartiendroit. Et afin de lui donner moyen d'en venir mieux à bout, il exempta de tous ſubſides les pieux, les poutres, les ſolives, & autres bois dont il pourroit avoir beſoin, avec ordre au Prevôt des Marchands de lui fournir une place commode dans leur Arcenal, pour lui ſervir de Magaſin, & y ferrer & tailler ſon bois.

Marchand ſe mettant après, fait une rue large de dix-huit pieds, avec cinquante maiſons de chaque côté, au raport de Maſſon, ou trente ſeulement à ce que dit du Breul: des tirants ſemblables à ceux qu'on voit dans les Egliſes couvertes de charpentes paſſoient à travers la rue d'un logis à

l'autre, afin de les tenir plus fermes; les maiſons ne conſiſtoient chacune qu'en deux étages, & il n'y en avoit pas une qui ne fut de même ſymmétrie, & peinte à l'huile.

De plus, chacune avoit pour enſeigne un oiſeau, ce qui donna occaſion au peuple de l'appeller le Pont-aux-oiſeaux, & lui a toujours donné ce nom-là; quoique les Lettres du Roi & les Arrêts de la Cour le nomment le Pont-marchand & le Pont-aux-marchands. En 1608. on commença à paſſer deſſus, & il fut tout-à-fait achevé en 1609.

En 1620. ſur le minuit le feu y prit & gagnant le Pont-au-change les conſuma tous deux en peu d'heures.

La Seine au reſte, en devint ſi noire, & ſon lit en cet endroit-là fut rempli de tant de ruines, que les eaux regorgeant & remontant en partie, vinrent paſſer ſous le pont St Michel, choſe inouie, & auſſi qui donna lieu aux Poëtes de ſe jetter dans les fictions, & de tirer du Ciel & des Enfers, Pluton, Vulcain, Jupiter, Mercure, Junon & autres Dieux & Déeſſes, pour leur faire dire merveilles.

Cet embraſement au reſte, fut ſi effroyable que de la façon qu'on en parle, il ne peut être comparé qu'à celui de Rome arrivé ſous l'Empire, avec cette difference que l'un fut attribué à la freneſie de Neron, & l'autre à la vengeance de ceux de la Religion prétendue. Cependant ſuivant toutes les apparences, le hazard ſeul en fut cauſe, & quelques informations que fiſſent alors le Lieutenant Civil & le Lieutenant Criminel, on n'en put découvrir l'auteur.

Quoi qu'il en ſoit, preſque tous ceux qui demeuroient ſur ces ponts ſe virent reduits à la mendicité: outre ſix mille livres qu'on leur donna, ils furent quêtés par les Paroiſſes: de plus le Parlement leur permit de ſe retirer à St Louis pour y être logés & nouris ſix mois durant.

D'autre côté le Prevôt des Marchands, fit travailler ſans diſcontinuer à tirer de la riviére la vaiſſelle d'argent & autres meubles & richeſſes, avec les ruines & les materiaux qui empechoient le cours de la navigation & la liberté du commerce.

Avec tout cela, quoique les quêtes raportaſſent des ſommes conſiderables qu'on diſtribuoit aux marchands ruinés, & que quantité de vaiſſelle d'argent fut repêchée & bien d'autres choſes, la perte fut ſi grande, que la plupart furent ruinés, & même les plus riches eurent-ils bien de la peine à relever leurs boutiques.

D'abord ils ſe repandirent çà & là où ils purent; avec le tems une partie vint s'établir à la rue du Pont-au-change, derriere St Leufroi: d'autres près du cheval de bronze ſur le quai des Orfevres, mais peu ſont retournés ſur le Pont-au-change.

Sur ces entrefaites, à côté des ponts brulés, on commença un pont de bois vis-à-vis la Valée de miſere pour les gens de pied & de cheval, qui fut bordé d'échopes, & nommé le Pont de bois.

Ceux au reſte, qui demeuroient auparavant ſur les deux ponts brulés, propoſerent ſouvent depuis de les retablir par divers moyens, tantôt offrant au Roi d'en dreſſer un à leurs dépens, ſur des piles de pierre de taille, tantôt d'en faire un tout de pierre avec des arches de même que le pont Notre-Dame, & tantôt faiſant d'autres ouvertures & propoſitions nouvelles: mais toujours à des conditions dont ils n'ont pu convenir avec le Roi qu'en 1639. Alors le Roi leur permit de bâtir un pont de pierre au même endroit qu'étoit le Pont-marchand, qui auroit ſept arches portées ſur ſix piles & deux culées; s'y reſervant ſur chaque maiſon cinq ſols de cens & rentes payables tous les ans au Receveur du Domaine. Pour cet effet il leur fit don de trois cens cinquante mille livres ſur des deniers extraordinaires qu'ils promirent d'indiquer; & de plus ſe chargea du dedommagement que les proprietaires des logis du voiſinage pourroient preten-

dre

dre à cauſe des quais qu'il falloit rehauſſer notablement.

A ces conditions, & autres qui ſeroient trop longues à dire, incontinent après on commença le Pont-au-change, que nous voyons aujourd'hui. Et parce que dans un des batardeaux qu'il fallut faire, il ſe rencontra une partie de pile bâtie d'une maniere toute differente de celle qui preſentement eſt en uſage, je la veux décrire conformement à un devis qui me fut communiqué en 1641. par un des entrepreneurs, qui l'examina ſoigneuſement, & qui croyoit auſſi-bien que ſes aſſociés, & ſans doute avec raiſon, que les autres piles & le pont tout entier étoient de la même fabrique.

Il y reſtoit ſix aſſiſes de pierre de liais ; d'un bout elle finiſſoit en avant-bec, ou en pointe, de l'autre en quarré, ou en équierre ; ſans compter l'un & l'autre, elle avoit quinze pieds de long, ſur huit ou neuf de large ou d'épaiſſeur ; de ces pierres quelques-unes faiſoient le parpain ou la face & le parement des deux côtés, les autres le dedans ou le remplage du milieu.

Celles-ci avoient dix pouces de haut, celles du parpain douze ; pour ce qui eſt de la longueur, les unes étoient de quatre à cinq pieds, les autres de ſix & ſept ; aucune n'étoit taillée en cintre, mais à la façon d'un pont plat de bois, porté ſur des piles de pierre.

Toutes étoient auſſi entieres & ſaines qu'au ſortir de la carriere, & même auſſi polies que ſi on n'eut fait que de les mettre en œuvre.

Enfin elles étoient enclavées & taillées de tous côtés en queue d'aronde, comme parlent les maçons, outre cela jointes avec du ciment rempli d'abreuvoirs pour uſer encore de leurs termes : mais toutes attachées avec des crampons, ſcellés en plomb, & liés avec tant d'art, que pour en arracher une ſeulement, il falloit arracher une aſſiſe toute entiere.

On trouva deſſous des morceaux de bois de chêne, longs de ſept à huit pieds, larges de dix pouces, épais de ſix, ou environ, qui ne reſſembloient aucunement à une platte forme ; par dehors ils étoient noirs comme de l'ébenne, & par dedans, de la couleur qu'ils devroient avoir, ſi on les eut taillés tout nouvellement.

Ce qui fait voir qu'on a raiſon de croire que le chêne ne pourrit point dans l'eau ; & tout de même qu'anciennement on ne mettoit ſous les piles des ponts, ni platte forme, ni pieux, & que c'eſt une invention des derniers tems.

Pour ne rien omettre de tout ce qui regarde l'hiſtoire de ce Pont, il me faut ici repeter ce que j'ai dit ailleurs, qu'il fut emporté par les glaces en 1196. 1280. 1325. 1616. En 1407. & 1416. il fut ébranlé de ſorte qu'une partie de ſes maiſons tomba dans l'eau.

LE PONT SAINT MICHEL.

EN 1378. on propoſa de faire le pont St Michel ; l'Elû de Sens, & Ferry de Metz, Conſeillers de la Cour, furent nommés Commiſſaires par le Roi pour avoir l'avis là-deſſus, auſſi-bien du Parlement & du Chapitre Notre-Dame, que du Prevôt de Paris, & des Bourgeois. On s'aſſembla au Palais, où ſe trouverent deux Preſidens, ſoixante-ſept Conſeillers, le Doyen, le Chantre, le Penitencier avec quatre Chanoines, & de plus cinq Bourgeois. Touchant l'ordre de la ſeance, parce que le regître du Parlement d'où j'ai tiré ceci, en fait mention, & que la choſe eſt aſſés particuliere, je ne la veux pas omettre.

L'Elû de Sens eſt nommé après les deux Preſidens, & avant tous les Conſeillers ; les Conſeillers devant les deputés du Chapitre ; les Bourgeois avant le dernier Conſeiller.

Dans cette assemblée tous convinrent qu'il étoit expedient & profitable; tant à la Ville, qu'au public d'entreprendre ce pont ; & sur le champ il fut fait commandement au Prevôt de Paris de le commencer à l'ordinaire. Ainsi qu'aux autres ouvrages publics, il y fit travailler les vagabonds, les joueurs & les faineans, & il fut bâti de pierre avec des arches.

Quelque diligence neanmoins qu'il y apportât, le pont ne put être achevé que sous Charles VI. en 1387. Le côté de la maitresse arche vers les Augustins, & deux échines furent criés à la charge d'y faire des maisons: on les adjugea pour cinquante sols de rente à perpetuité, tant à Pierre Michel, qu'à Collette sa femme, comme plus offrans & derniers encherisseurs. Si le reste fut crié & adjugé de même, c'est ce qui n'est pas venu à ma connoissance, mais on n'en doit pas douter.

Ce pont ne fut pas plutôt achevé que les Religieux de St Germain, s'étant avisés qu'il étoit dans leur Seigneurie ; aussi-tôt en qualité de Seigneurs, ils demandent au Parlement l'adjudication des maisons qu'on ne faisoit que d'achever.

Là-dessus le Procureur General intervenant, remontre à la Cour qu'elles n'avoient pas été faites à leurs depens, & continuant à representer combien leur demande étoit injuste, fit tant par ses raisons qu'ils en furent exclus.

En 1407. la riviere grossit à ce point qu'elle renversa, ou endommagea beaucoup les ponts de Paris. Quelque soin cependant qu'on prît pour garentir celui-ci de sa violence, il ne servit qu'à sauver les personnes, & le bien de ceux qui y demeuroient, car il tomba bientôt après.

Quant à ceux qui en occupoient les maisons, tous étoient, ou teinturiers, écrivains, barbiers, épronniers, fourbisseurs, fripiers, chasubliers, & tapissiers, & même il y avoit des faiseurs de harpes, des libraires, chaussetiers, & autres marchands, ou artisans, que le voisinage du Palais y avoit attiré. Je rapporte ceci pour des raisons qui seroient trop longues à dire.

Je laisserai-là les diverses assemblées tenues au Parlement pour le rebâtir; il suffira d'avertir que celles qu'on fit en 1407. & 1408. pour le Petit-pont, étoient pour tous deux, & cela est si vrai qu'on le refit de bois, presqu'au même tems que l'autre.

Lorsqu'on y travailloit Charles VI. en fit bail à quelques particuliers; aussi-bien que du Petit-pont, qui offrirent d'y faire des loges, & de les tenir en bon état, pourvu qu'il l'entretint jusqu'au rez-de-chaussée.

Au second volume du Procureur du Roi au Châtelet, il est rapporté que le côté qui regarde les Augustins, fut adjugé à Bureau de Damp-martin, & depuis confisqué en 1418. pour crime de leze-majesté, suivant les Regîtres de la Chambre des Comptes. Ensuite il passa à Jean Tarenne, Changeur, & Bourgeois de Paris, sa vie durant, ainsi qu'à ses deux fils, Louis & Pierre, moyennant cinq cens livres qui servirent à achever le pont, & une autre livre parisis de rente, à la recette du Domaine. Conformement à un devis fourni par le Maître des œuvres, il y fit seize loges, & après sa mort, & celle de Louis Tarenne son fils, en 1467. Louis XI. en continua le bail à Jean Tarenne, Secretaire du Roi, neveu de Louis, & petit-fils de Jean, sa vie durant, encore à la charge de la même rente.

Pour ce qui est de l'autre côté du pont, Charles VI. l'abandonna en 1408. à Michel Lallier, & à Jeanne sa fille, encore aux mêmes conditions que Jean Tarenne, Changeur, leur vie durant. Après leur mort Louis XI. en fit bail à Pierre le Fevre, Maître des Comptes, & à Geoffrine Baillet sa femme, à la charge seulement d'une rente, ainsi qu'à Jean de Tarenne, Secretaire du Roi; mais elle étoit de dix-huit livres parisis.

Ce Pont subsista jusqu'en 1547. Deux ans après quelques marchands qui y avoient demeuré, proposerent à Henri II. de le refaire à leurs depens, à condition que si ses successeurs venoient à le racheter, ils fussent rembourses du sort principal, tant des acquisitions, que des depenses qu'ils y au-

roient faites, ſuivant l'apretiation qui en ſeroit faite. Le Conſeil auſſi-tôt ayant renvoyé leur requête à la Chambre des Comptes, elle y fut enterinée. Et neanmoins, ſans y avoir égard, le pont fut engagé à longues années, & dura juſqu'en 1616. qu'il vint à tomber encore : ſi bien que pour le remettre ſur pied, le Roi traita avec les engagiſtes aux conditions ſuivantes.

Qu'il ſeroit refait de pierre ; qu'ils y éleveroient à leurs depens trente-deux maiſons de pierre & de brique ; que chacune tous les ans payeroit à la recette du Domaine, un écu d'or de redevance ; qu'ils les entretiendroient de groſſes & menues reparations ; & qu'à la fin de leurs baux, & de leurs engagemens, qui devoient encore durer les uns ſoixante ans, & les autres cinquante, elles appartiendroient au Roi en pleine proprieté. L'année d'après l'alignement en fut donné, & en peu de tems après mis en l'état que nous le voyons aujourd'hui.

Il conſiſte en trois arches de pierre, & en trente-deux maiſons, de même ſymmetrie, de pierre & de brique, qui ſont occupées par des marchands & artiſans.

Dans nos regîtres il a divers noms : ceux du Conſeil du Parlement de l'an 1407. l'appellent le Neuf-pont ; dans les comptes de la recette de Paris de 1413. 1415. & 1457. il eſt nommé le Pont-neuf, appellé le Pont St Michel ; & le Pont-neuf, appellé le Pont St Michel lès le Palais Royal : ceux de la Chambre des Comptes de 1647. le qualifient le Pont St Michel, appellé communement le Pont-neuf ; & enfin ceux du Parlement de 1543. & de 1547. le nomment ſimplement le Pont St Michel, & je penſe que depuis il n'a point eu d'autre nom, comme preſentement il n'en a point d'autre.

LE PONT NOTRE-DAME.

CE Pont eſt moderne, & fut bâti excellemment du tems de Louis XII. On dit que les reins des voutes ſont remplis de petites pierres, ou rocaille, liées enſemble avec beaucoup de ciment ; & par ce moyen ne font qu'une maſſe & une ſeule pierre. Les arcs en ſont gais ; les plongeons nous ont raporté que tous les pilotis ſont de troncs d'arbres, & fort gros, plantés à la ligne, mais non pas ſi près à près que ceux de nos ponts modernes ; mais bien au contraire ils en ſont ſi éloignés, qu'on y remarque une diſtance aſſés conſiderable : ce qui a été fort judicieuſement fait, de peur qu'étant trop preſſés, ils n'euſſent pas la tenue ſi ferme ; car ceux qui ſont ſi preſſés ne tiennent pas aſſés par le pied.

Ces mêmes plongeons diſent encore qu'ils ſont tous hors de terre, par conſequent toujours mouillés de l'eau de la riviere ; & tant s'en faut qu'il y ait à craindre qu'ils pouriſſent, qu'au contraire ils s'endurciſſent de plus en plus, ayant été paſſés par le feu ſur des chevalets, avant que d'être mis en œuvre.

Les pierres ſont aſſiſes, & portent des deux bouts ſur le pilotis, & celles tant des batardeaux, que des cintres ont été choiſies avec grand ſoin, & beaucoup de curioſité : ce ſont tous grands quarrés de pierre, & fort gros ; les arcades en ſont auſſi bien menées.

On voit dans la ſtructure de ce Pont une grande gaieté, mêlée neanmoins de beaucoup de majeſté qui plaît & rejouit extraordinairement la vûe.

C'eſt le premier & le plus ancien de tous nos Ponts de pierre, & c'eſt neanmoins le ſeul qui ne ſe ſoit point encore dementi ; au lieu que tous nos nouveaux ou tombent en ruine, ou ont beſoin de grandes reparations.

Les pierres en ſont toutes fort petites, & égales, d'une ordonnance

contraire à celle du Pont-neuf, qui ſont toutes fort groſſes.

Le mortier, le caillou, & le gravier font un ſeul corps, & ſont de l'ancienne façon, ou maniere des Anciens.

L'Architecte en fit preparer le mortier, ainſi que la chaux vient du four, avec du ſable de riviere, qui porte pluſieurs ſortes de cailloux de la groſſeur du poing pour le plus, ou d'un œuf, & qui eſt accompagné de pluſieurs autres petits cailloux comme on les trouve dans la riviere. Telle matiere detrempée & mêlée avec la chaux & le mortier, ſert de pierre & de mortier tout enſemble, attendu que tel gravois porte du ſable avec lui, & ſe jette tout-à-une fois dans les fondemens, ſans que les maçons ayent la peine d'y beſogner avec leur truelle, car il ſuffit de le dreſſer uniment avec la pele. L'ayant ainſi repandu juſqu'à un demi pied d'épaiſſeur; il y fit jetter & entremêler par ci par là pluſieurs groſſes pierres ſeules, ainſi qu'il les put trouver à propos, ſans toutefois qu'elles ſe touchaſſent; les plus dures y ſont les meilleures, comme ſont rochers ou cailloux. Après cela il fit rejetter encore par deſſus du même mortier, comme il avoit fait auparavant, & fit ainſi continuer juſqu'à ce que les fondemens fuſſent pleins. Telle matiere ainſi diſpoſée s'endurcit, & ſe reſſerre ſi fort, qu'étant accumulée & liée enſemble, elle devient comme une ſeule maſſe, ou roche; laquelle la nature auroit fait tout d'une piece, étant ſi forte, & ſi maſſive quand elle eſt ſeiche, qu'on ne la peut rompre avec le pic, ou autre inſtrument, ni auſſi arracher les cailloux, qu'ils ne ſe mettent en pieces. La raiſon eſt que telle matiere ainſi jettée dans des fondemens larges, & participant de quelque humidité d'eau, & moiteur, detrempe le mortier qui demeure ainſi fort long-tems à deſſeicher; de ſorte que les gravois, les cailloux, & la roche s'abreuvent, & attirent la graiſſe, force, & puiſſance de la chaux, juſques dans l'ame, pour ainſi dire, & au milieu d'eux: & quand quelquefois on en a fait rompre quelques-uns de ceux qui avoient été mis en œuvre, on les a trouvés par le dedans très-blancs, juſqu'au milieu, & de même couleur que la chaux: ce qui ne ſe fait à un fondement de peu de largeur, à cauſe qu'il deſſeicheroit trop tôt la pierre dure ou les cailloux qui n'auroient pas le tems de tirer la force de la chaux.

Ce Pont eſt de pierre de taille faiſant ſix grandes arches égales: deſſus ſont édifiées ſoixante-huit maiſons égales en grandeur, & en ſymmetrie, de pierre de taille & de brique.

Le 10. Juillet 1507. fut aſſiſe la premiere pierre de la ſixiéme & derniere arche. Petit dit qu'il fut achevé cette année-là.

Voici le Diſtique Latin de Sannazare que l'on pretend être gravé ſous une des arcades du Pont, & que j'y ai inutilement cherché.

Jucundus geminum poſuit tibi Sequana pontem,
Jure tuum potes hunc dicere Pontificem.

Le Poëte a fait alluſion à l'inſcription du Pont de Trajan ſur ces mots:

Prudentia Auguſti vere Pontificis.

Les ſentimens ſont partagés ſur l'état de la religion de *Jucundus* ou Joconde, car les uns le font Dominicain, & les autres Franciſcain; il y a neanmoins de bonnes raiſons pour croire qu'il étoit Jacobin.

Mais pour reprendre l'hiſtoire de ce Pont d'un peu plus haut, nous dirons qu'en 1412. les Religieux de St Magloire, Seigneurs & Proprietaires de la place qu'occupe aujourd'hui le Pont Notre-Dame, permirent à la Ville de le faire large de douze toiſes; d'élever des maiſons deſſus, & de ranger ſur le bord de la riviere trois toiſes au-deçà & trois toiſes au-delà tels édifices qu'elle voudroit; & le tout ſans s'y reſerver ni le droit de pêche qu'ils

y avoient, ni même aucun autre, ſe contentant ſeulement de vingt ſols pariſis de cens, avec la juſtice haute, moyenne & baſſe.

L'année d'après le Prevôt des Marchands & les Echevins reſolurent de le faire de bois. Charles VI. le Duc de Guyenne ſon fils aîné, les Ducs de Berri & de Bourgogne ſes oncles, & le ſire de la Trimoille y mirent la premiere pierre. Le Roi lui donna le nom de Pont Notre-Dame qu'il a toujours conſervé; & pour l'entreprendre fit don devant & après de quinze arpens de bois des forêts de Lyons, de Cuiſſe & de Pontcourt, outre le tiers des impôts qu'il prenoit ſur la Ville, qui montoient à plus de trente-cinq mille francs d'or. Les conditions furent qu'ils l'entretiendroient de toutes ſortes de reparations: Qu'aucun Orfevre ni Changeur n'y pourroit demeurer: Qu'il y auroit toute juſtice & ſeigneurie, mere, mixte & impere, les lods & ventes, avec un denier de cens ſur chaque paſſée. Ceci étant venu à la connoiſſance des Religieux de St Magloire, auſſi-tôt ils s'oppoſerent à l'enregîtrement des Lettres du Roi à la Chambre des Comptes. La cauſe y eſt plaidée. Angevin Procureur General, ſoutient que le Roi eſt Seigneur cenſier & haut-Juſticier ſur le Pont: & par Arrêt, les Lettres ſont enregîtrées ſans modification. Cependant aujourd'hui le Roi n'y jouit ni de cens, ni de rentes, ni de lods & ventes; & quoique la Ville ait payé long-tems à la recette du Domaine dix-ſept deniers pariſis pour ſes dix-ſept paſſées, néanmoins il y a long-tems qu'elle ne les paye plus. Au rapport de Gaguin, il y avoit deſſus ſoixante maiſons uniformes, ou ſoixante-cinq ſuivant les regîtres de l'Hotel-de-Ville.

Depuis, par la faute du Prevôt & des Echevins, qui negligerent les ajournemens, les ſommations & les rapports du Maître des œuvres de charpenterie de la Ville, & des autres Experts, ce Pont tomba en 1499. le vingt-cinq Novembre. Mais comme auparavant déja on aprehendoit cet accident, il n'y perit que quatre ou cinq perſonnes; & pourtant on en fit plus de bruit que ſi tout Paris eut été enſeveli ſous ſes ruines. Et parce qu'avant cela, un an peut-être ou environ, un nommé Robert de Leglie, Artillier de ſon metier, y avoit poignardé ſa mere, le peuple ſuperſtitieux n'attribua pas moins la cauſe de tel malheur à ce parricide, qu'à la negligence de la Ville.

Auſſi-tôt on mit en priſon non ſeulement le Prevôt des Marchands & les Echevins, mais encore ceux de l'année precedente, avec le Procureur du Roi, le Greffier & les deux Receveurs de la Ville. A la place de ceux qui étoient en charge on commit cinq autres perſonnes: & par Arrêt du neuf Janvier où aſſiſta Charles Duc de Gueldres, les Echevins nouvellement élus, furent démis pour cette fois-là ſeulement; les autres pour toujours, auſſi-bien que le Prevôt des Marchands, qui de plus fut condamné en mille livres pariſis d'amende, & les deux anciens ou premiers Echevins à quatre cens livres chacun. Pour ce qui eſt de ceux de l'année d'auparavant, la Cour les condamna aux dommages & interêts pretendus par les habitans du Pont & des environs; dont elle ſe reſerva la taxe: mais tous enſemble à rendre ce qu'ils avoient reçu lorſqu'ils étoient en charge, & à garder priſon, juſqu'à ce qu'ils euſſent ſatisfait à leur Arrêt.

D'ailleurs l'Office de Greffier fut demembré de ceux des Receveurs. Sur l'amende du Prevôt des Marchands, on ordonna qu'il ſeroit pris cent livres pariſis pour être employées à faire dire un ſervice ſolemnel dans l'Egliſe de Paris, & autres œuvres pies, pour le repos des ames de ces quatre ou cinq perſonnes qui étoient periés avec le Pont; ſans d'autres choſes & d'autres peines decernées contre eux, qui conviennent mieux à une hiſtoire generale qu'à une particuliere; mais qu'on peut voir dans l'Arrêt que j'ai rapporté & mis parmi mes preuves.

Du reſte le Prevôt des Marchands & les anciens Echevins n'ayant pas aſſés de bien pour ſatisfaire à l'Arrêt, acheverent leur vie dans la priſon, à

ce qu'on dit, & y languirent le reſte de leurs jours.

Cependant on s'aſſembloit à l'Hotel de Ville & dans l'Hotel du Roi près les Auguſtins; tout de même dans ſa chambre verte & dans celle du Conſeil du Parlement, pour ſavoir ſi on referoit ce Pont ou de pierre ou de bois, & comment on pourroit recouvrer un fonds pour en faire les frais.

A l'ordinaire quantité de gens ſe mêlerent d'offrir des deſſeins & de donner des avis. Pour les examiner, on fit venir de Blois & d'Auvergne quelques Maîtres des Ponts, & des Mariniers-Maçons.

Avant que de commencer le travail, on prit toutes les precautions requiſes; tant qu'enfin en 1500. il fut arrêté le douze Mars qu'on le feroit de pierre & conſiſteroit en cinq piles & ſix arches.

Le vingt-huit le Gouverneur de Paris y mit la premiere pierre du côté de la rue de la Tannerie. Bouchart Conſeiller au Parlement, & les cinq perſonnes commiſes au gouvernement de la Ville, pendant la priſon du Prevôt des Marchands & des Echevins, mirent la ſeconde le lendemain.

L'Iſle Notre-Dame, où il n'y avoit alors aucun édifice, ſervit à tailler le bois & les pierres; & on fit marché à ſix livres par mois avec huit bateliers, pour y paſſer & faire repaſſer à toute heure auſſi-bien les hommes que les autres choſes neceſſaires.

Dans une aſſemblée tenuë à l'Hotel de Ville cette année-là, où aſſiſta frere Jean Joyeux Religieux Jacobin, dont j'ai parlé auparavant ſous le nom de Joconde, il fut conclu qu'on feroit un bâtardeau qui renfermeroit trois pilles, ſans y comprendre la premiere: & depuis ce tems-là juſqu'en 1502. on s'aſſembla pluſieurs fois pour convenir de la forme des autres.

En 1503. les piles furent élevées à telle hauteur qu'on traita avec des Charpentiers, pour faire deſſus en un mois un Pont de bois large de deux toiſes. Et en 1504. le vingt Juillet par le conſeil de frere Joconde commis au controlle de la pierre, & de Didier de Felin Maître des œuvres de maçonnerie de la Ville, & Maître principal touchant la Surintendance de l'ouvrage de la maçonnerie, on trouva à propos de ne pas donner aux arches le plein cintre, à cauſe qu'elles auroient eu trop de hauteur, & qu'il y auroit eu trop à monter.

Du reſte les regîtres ni du Parlement, ni de la Chambre des Comptes, ni de l'Hotel de Ville, ne portent point que frere Joconde ait donné, comme on dit, le deſſein de cet édifice; & enfin il ne s'y voit rien qui s'accorde avec le Diſtique Latin fait par Sannazare, que citent Vazari & du Breul, & gravé, à ce qu'ils pretendent ſans raiſon, ſous une de ſes arches. Car tant s'en faut que cela ſoit, que dans ceux du Parlement, au contraire, toutes les qualités que prend-là ce Religieux ſont, tantôt de controlleur de la pierre, ainſi qu'il a été dit, tantôt de commis à ſoy donner garde ſur la forme d'icelui Pont. Et de plus il y paroît que pour cela il avoit huit vingts livres de gages.

Après tout, ſi l'Auteur des chroniques nouvellement additionnées à Monſtrelet, nous dit que Louis XII. donna la conduite de cet ouvrage à Jean Doyac, il y a toute apparence que Jean Doyac, frere Joconde, & frere Jean Joyeux, n'eſt que la même perſonne: Que Jean Doyac eſt un nom corrompu & formé ſur celui de Jean Joyeux; & que ces chroniques raportent une circonſtance contraire aux regîtres, où cependant elle devoit être. Car enfin par tout ce que je viens de dire, on voit manifeſtement que Didier de Felin avoit la Surintendance de cette entrepriſe; par conſequent qu'il en a donné le deſſein, & que frere Joconde n'avoit que la conduite des pierres qu'on employoit.

Ce n'eſt pas ſans repugnance que je m'amuſe à de ſi petites choſes avec tant d'exactitude; mais il s'agit du Pont le plus beau & le mieux bâti de Paris & du royaume. Vazari le vante comme l'ouvrage d'un Italien; & je

n'en ai point vû dans l'Europe qui lui puiſſe être comparé : je ne dis pas pour la maniere de bâtir, je dis même pour l'agrément dont il remplit les yeux auſſi-bien que l'eſprit de tous ceux qui le conſiderent.

A l'égard de la dépenſe, Louis XII. en 1499. 1501. 1505. 1506. 1507. 1508. & 1511. accorda à la Ville divers droits, ſur le bétail à pied fourché, le poiſſon de mer, le vin & autres choſes amenées & vendues à Paris, pour lui donner moyen de le mettre en cet état. Or comme la rue Planche-mibrai, & celles de la Lanterne & de la Juiverie qui ſe rencontrent à l'autre bout, étoient fort étroites, on les élargît de vingt pieds : les maiſons de chaque côté le furent de ſix, nonobſtant toutes les oppoſitions des proprietaires. Ce Pont en 1512. fut entierement achevé au mois de Septembre.

Dans le livre gris du Châtelet nous liſons qu'il revint à deux cens cinquante mille trois cens quatre-vingts livres quatre ſols quatre deniers tournois. Suivant un compte plus ſur & plus exact, que j'ai mis dans mes preuves, il coûta onze cens ſoixante-ſix mille ſix cens vingt-quatre livres.

Voila ſans difficulté deux ſupputations bien exactes, & pourtant bien differentes. J'y ajouterois plus de foi, ſi je les avois trouvées dans quelques regîtres de la Chambre des Comptes, & ſi elles ne ſe contrediſoient pas.

LE PONT-NEUF.

EN 1556. les habitans du faux-bourg St Germain & ceux de l'Univerſité repreſenterent à Henri II. qu'il étoit expedient d'entreprendre un pont entre le Louvre & l'Hotel de Neſle, où eſt à preſent le College des Quatre-nations. Le Roi auſſi-tôt mande le Prevôt des Marchands, & lui fait ſavoir qu'il veut que la Ville le faſſe à ſes dépens. Il répondit que la Ville n'en avoit pas le moyen, d'ailleurs qu'on n'y pouvoit travailler ſans embaraſſer la riviere, & incommoder le commerce & la navigation quinze ans durant au moins ; mais qu'enfin ſi ceux qui en avoient beſoin étoient ſi preſſés, qu'ils le pouvoient bâtir à leurs dépens : ſi bien qu'il n'y ſongea plus que quelque vingt-ans après.

En ce tems-là les voutes du pont Notre-Dame ſe trouverent ébranlées par le paſſage de l'artillerie & des charrois ; la Ville à qui il appartient, crut que pour le conſerver, il falloit faire encore un pont ou deux, & pendant qu'on y travailleroit, établir des bacs ſur la riviere pour les charrois & l'artillerie : ce que le Prevôt des Marchands & les Echevins propoſerent au Roi en 1577. & depuis encore pour la même raiſon.

D'abord, ils mirent en avant l'embeliſſement de Paris & l'utilité publique & ajouterent à cela toutes les raiſons qu'ils jugeoient neceſſaires pour obtenir du Roi ce qu'ils ſouhaitoient. Henri III. qui peut-être n'avoit rien de recommandable que la magnificence, accorda leur demande ſans difficulté, & auſſi-tôt les Lettres & les Expeditions leur furent delivrées.

En 1578. le ſeize Mars le premier Preſident du Parlement, celui de la Chambre des Comptes, le Procureur & les Avocats generaux avec un Intendant des Finances & autres furent nommés Commiſſaire de l'ouvrage.

Le Roi pour favoriſer l'entrepriſe, mit un impôt d'un ſol pour livre ſur les tailles, tant de Bourgogne & de Champagne que de Normandie & Picardie, & vint mettre la premiere pierre, le jour même qu'il avoit vu paſſer la pompe funebre de Quelus & de Maugiron : & comme c'étoient ſes favoris, & qu'il les avoit pleurés à chaudes larmes ; de mauvais plaiſans firent courir le bruit qu'il avoit reſolu de donner à ce pont le nom de Pont des pleurs.

Du Cerceau en fit le modele dont il eut cinquante écus, auſſi bien que de la conduite de l'ouvrage; l'année n'étoit pas encore finie, que les quatre premieres piles du côté des Auguſtins étoient élevées de près d'une toiſe chacune.

En 1579. au mois de Juin, elles venoient juſques auprès de l'impoſte: au mois de Juillet, il fut reſolu de commencer les arches de toutes celles qui étoient faites entre les Auguſtins & l'Iſle du Palais. Cependant on dreſſoit à côté un pont de bois qui fut achevé à la fin de l'année pour la Fête de l'Ordre du Saint-Eſprit, celebrée aux grands Auguſtins le premier jour de Janvier.

Depuis 1581. juſqu'en 1584. on ouvrit la rue St Louis à travers les maiſons du Tréſorier de la Ste Chapelle : on travailla aux quais & au pont avec toute l'ardeur & la diligence poſſible, & le travail auroit toujours continué de même ſans le mauvais genie de la Ligue qui en chaſſa les ouvriers; ſi bien que tout ceſſa depuis 1590. juſqu'en 1599.

En ce tems-là Guillaume Marchand & François Petit, deux des Entrepreneurs de l'ouvrage ſous Henri III. le furent encore ſous Henri IV. & le 17. Mai, moyennant douze cens cinquante écus par ſemaine, ils promirent d'achever ce pont au mois d'Octobre, depuis la rue Dauphine juſqu'à l'Iſle du Palais: & tout de même en 1601. au mois d'Avril, s'obligerent de rendre le reſte parfait dans trois ans pour nonante mille écus.

Je ne puis paſſer, que lors qu'on vint à reprendre ce travail; le Roi par un amour de pere, & ſans exemple envers ſon peuple, abolit l'impôt que ſon predeceſſeur avoit crée en le commençant: bien plus qu'il emprunta de l'argent de divers particuliers, en paya bien la rente, & le rendit peu de tems après. Que ſi pour ſubvenir à quelques frais, il mit dix ſols d'entrée ſur chaque muid de vin, peut-être fut-ce afin qu'il n'y eut que les riches & les ivrognes qui fournîſſent à cette dépenſe.

Quant au corps de ce pont, on peut dire que ce ſont deux ponts de pierre, ſeparés par la pointe de l'Iſle du Palais, & dreſſés ſur les deux canaux de la Seine, entre le quai de la Megiſſerie, celui des Auguſtins, la place Dauphine & une autre place quarrée, où eſt érigée la figure equeſtre de bronze de Henri le Grand: or parce qu'ils ſont près du Louvre, & qu'il ne s'en faut guere qu'ils ne s'entretouchent, on les a toujours confondus comme ſi ce n'en étoit qu'un.

D'abord on le nomma le Pont du Louvre, au moins eſt-ce ainſi qu'il eſt appellé en 1583. dans un mandement des Commiſſaires du ſeptiéme Decembre, mais comme le peuple de Paris, a accoutumé de donner le ſurnom de neuf aux rues, aux places & aux ponts qu'il voit faire, & que d'abord il donna à ces deux ponts ici le nom de Pont-neuf, il lui eſt ſi bien demeuré qu'on ne l'appelle point autrement.

Il conſiſte en une grande route pour les caroſſes, les charettes, & les chevaux, qui regne entre deux autres moins larges pour les gens de pied, & relevées de quelques marches. Une pompe qui tire pluſieurs muids d'eau à chaque tour de roue, y tient d'un côté. De toutes parts il jouit d'un aſpect ſi beau & ſi grand, qu'il n'eſt pas poſſible de le figurer; & enfin il eſt accompagné d'une corniche enrichie de maſques qui le remplit de grandeur & de majeſté.

Je paſſe vîte ces belles choſes & beaucoup d'autres, parce qu'elles conviendront mieux au Diſcours particulier, que je vais donner. Je tacherai de paſſer encore plus vîte le Pont-Marie, les ponts de bois, de la Tournelle, de l'Hotel-Dieu, & des Tuilleries qui me reſtent à décrire.

Diſcours ſur le Pont-neuf.

DE la façon qu'on parle du Pont-neuf, il ſemble qu'il n'y ait qu'un pont, cependant c'en ſont deux ; tous deux de pierre, de cent ſoixante toiſes de long, compoſés de douze arcades fort hautes, qui traverſent les deux bras de la Seine. D'un bout ils uniſſent la Ville au quartier où ſe trouve l'Iſle du monde la plus belle, appellée l'Iſle du Palais ; & qui du tems des Ceſars étoit la Ville de Paris toute entiere : de l'autre ils joignent à cette Iſle ſi renommée le faux-bourg St Germain, qui pour ſa grandeur & le nombre de ſes Habitans, peut entrer en comparaiſon avec les villes du Royaume les plus conſiderables ; mais qui de plus les ſurpaſſe de beaucoup en beauté & en magnificence.

Ces deux ponts au reſte, ſont ſeparés & continués par la pointe de cette belle Iſle, étroite de ſorte en cet endroit, qu'elle n'a que la largeur de deux de leurs arcades au plus : en ſorte que cette petite ſeparation les attache de ſi près, qu'il ſemble que ce ne ſoit qu'un pont.

Ce pont fut commencé par Henri III. en 1578. ſous la conduite de Guillaume Marchand, ce que je ſai par l'épitaphe de cet Architecte, qui eſt enterré à St Gervais ; & de plus l'hiſtoire de ce Prince m'apprend que d'abord les fondemens en furent jettés du côté des Auguſtins comme étant le plus étroit & le moins profond des deux canaux de la riviere. Marchand cependant y travailla ſi peu, que de ce côté-là, avant que d'avoir pû joindre l'Iſle du Palais, & mettre même hors d'eau toutes les piles, il abandonna l'ouvrage.

Les Architectes de ce tems-là, à l'envi firent de nouveaux deſſeins & d'autres devis touchant ce pont : celui de Marchand neanmoins plut davantage, & fut trouvé le plus ſavant & le plus ſuperbe. Entre tant de deſſeins & d'élevations, une entre-autres parut aſſés bien inventée & pleine de politique ; car comme ce pont devoit être placé à une des extremités de Paris, l'Architecte qui la fit jugea que le voiſinage du Louvre & du Palais, le rendroit très-paſſant ; & qu'ainſi il étoit bon de s'aſſurer d'un poſte ſi frequenté, & ſi retiré tout enſemble, & qui ſembloit, dans une ſedition, pouvoir empêcher ou retarder l'union du Roi & du Parlement. De ſorte que pour s'en rendre le maître, il ne trouva point de meilleur moyen que de dreſſer aux deux bouts de ces deux ponts deux grands arcs de triomphe qui ſe puſſent fermer & ouvrir quand on voudroit ; & de plus d'en élever un autre à la pointe de l'Iſle qui occupât toute l'eſpace qui les ſepare. Depuis ſous Louis XIII. en 1635. on s'aviſa de quelque autre choſe approchant de ceci, & qu'on vouloit exécuter ſur le maſſif de maçonnerie que nous voyons au pourtour du cheval de bronze ; mais apparemment la petiteſſe du lieu fit échouer un tel deſſein, auſſi bien que le precedent, de crainte de boucher ou d'embaraſſer le paſſage.

Henri IV. ayant repris ce grand ouvrage en 1597. Marchand & Petit furent les Entrepreneurs & ne le quitterent point qu'il ne fut achevé, avec tant de negligence pourtant & d'avarice, qu'il n'a pu venir juſqu'à nous ſans ſe dementir. Il ſemble même que nous voulions les imiter, ou plutôt encherir ſur leur nonchalance ; car enfin depuis quatre ans & plus qu'il eſt entre-ouvert, on s'eſt contenté ſeulement d'avoir ſongé à y apporter du remede.

Le rès de chauſſée de ce pont eſt partagé en trois longues & larges routes : celle du milieu occupe la moitié de ſa largeur, l'autre moitié eſt diſtribuée aux deux autres. La principale eſt pour les caroſſes & les gens de cheval, & eſt ſi ſpatieuſe & commode, qu'il ne s'y fait preſque point d'embaras : les deux autres ſervent aux gens de pied, & ont été relevées de quelques marches, tant pour les garantir de la boue, que pour les tirer

de la foule & de l'importunité des chevaux & des charrois.

Les avenues qui y conduiſent ne portent ni une longueur ni une largeur proportionnée à la grandeur de ce majeſtueux édifice, ni au grand concours de monde qui s'y voit à toute heure. A l'un de ſes bouts on y entre par la rue de la Monnoie, mais ſi courte & ſi étroite, qu'elle eſt preſque toujours pleine de chevaux & de caroſſes; & quant à l'autre bout ce n'eſt que depuis l'année 1640. qu'on s'eſt aviſé de bâtir la porte Dauphine, ce qui rend cette avenue ici aſſés paſſable & aſſés commode. Avant que de commencer le pont on avoit bien prevu cet inconvenient, & même pour l'éviter, la reſolution fut priſe de le planter en droite ligne, vis à vis la rue de l'Arbre-ſec, comme étant attachée par un bout à celle de St Honoré, & de l'autre terminée par une place qui auroit rendu l'abord du pont tout autrement agreable & plus ſuperbe. Mais le credit du Duc de Nevers fit avorter ce deſſein, & le tout pour conſerver quelques fondemens d'un Palais imaginaire, qui n'eſt que commencé & ne s'achevera jamais.

Touchant la ſtructure de ce pont, ce que les Savans eſtiment particulierement eſt cette corniche large d'un pied & demi, qui eſt ſoutenue de conſoles, ornée de maſques, & qui regne hors œuvre de part & d'autre au deſſus des arcades: & de vrai cette ſorte d'ordonnance eſt ſi belle, qu'elle a toujours été employée par les Romains, avec beaucoup de ſuccès dans pluſieurs de leurs ponts, & que les Curieux admirent aujourd'hui dans quelques uns de ceux qui ſubſiſtent encore en Italie. Palladio que tous les Architectes, d'un commun conſentement, regardent & reconnoiſſent pour leur maître, a trouvé d'un ſi bon goût celle dont les anciens ont rehauſſé le pont de Rimini, mais bien plus ſi ſpirituelle & ſi magnifique, qu'il ne s'eſt pas contenté de la meſurer & de la deſſigner fort exactement, il l'a voulu encore donner au public avec un aſſés long Diſcours, & une élevation fort juſte. Que ſi cette corniche, toute nue & ſimple qu'elle eſt a merité l'eſtime d'un ſi grand homme, combien celle du Pont-neuf en merite-t-elle avec ſes maſques & ſes conſoles: car enfin tout le monde les admire au deſſous de cette longue corniche, comme donnant à ce pont une eſpece d'orgueil & de fierté, qui manque à tous les autres ponts du monde, qu'ils augmentent la grandeur & la majeſté de cette belle & puiſſante maſſe, & qu'on devroit toujours égayer des ouvrages ſi vaſtes, & ſi terribles, par des accompagnemens auſſi riches & auſſi gracieux. Enſorte quil ne ſe trouve aucun Savant, qui ne faſſe un très-grand cas de cette belle union de maſques, de conſoles, & de corniches, & jamais preſque ne regardent ce pont ſans les conſiderer.

Quant à ces maſques, on peut dire en general, qu'ils ſont tous d'une aſſés miſerable maniere, le nombre des bons en étant ſi petit, qu'il faut avoir la vue bonne pour les pouvoir diſcerner parmi une ſi grande quantité. Je penſe neanmoins en avoir détaché plus d'une trentaine de cette mauvaiſe confuſion; & dans cette trentaine en avoir compté plus de vingt qui meritent qu'on jette les yeux deſſus, ſur tout à cauſe de leur biſarrerie. Si ce pont eut été achevé, Pilon qui a conduit ces bons maſques auroit continué les autres tout de même; mais cette grande entrepriſe fut interrompue par les troubles, & notre Sculpteur obligé d'abandonner ſon travail. Depuis à la verité, l'ouvrage a été repris & continué, mais dans un tems que les guerres avoient chaſſé les Beaux-arts du Royaume, & qu'on payoit aſſés mal toutes ſortes d'ouvriers.

LE CHEVAL DE BRONZE.

LA figure equeſtre d'Henri IV. qui fait la plus belle partie du Pont-neuf eſt venue d'Italie, & paſſe pour un des meilleurs ouvrages que nous voyons de Jean Boulogne. Ferdinand I. la fit jetter en bronze à Florence: mais étant demeurée imparfaite par la mort de ce Grand Duc, & tout enſemble par cellede ce grand Sculpteur ; Côme II. la fit achever par Pietro Jocca, & preſenter à la Reine Regente par le Chevalier Peſcholini.

On fut aſſés long tems à ſonger ce qu'on en feroit, & à choiſir un lieu digne d'une ſi belle figure, & enfin on n'en trouva point qui fût plus propre que celui qu'elle occupe maintenant entre ces deux ponts de pierre ; comme étant à la pointe de l'Iſle du Palais vis-à-vis la place Dauphine, & à l'endroit le plus beau, le plus frequenté, le plus viſible, & le plus conſiderable de la Ville. Et certainement ce riche trophée a été érigé avec d'autant plus de raiſon, que c'eſt le quartier où cet excellent Prince, a bâti & joint enſemble de plus ſuperbes & de plus magnifiques ouvrages ; car c'eſt par ſon ordre que la rue & la place Dauphine ont été conſtruites, ſans parler de ſa grande galerie ; & Henri III. a fait faire ſi peu de choſe au Pont-neuf, que ſans injuſtice on peut l'attribuer tout entier à ſon ſucceſſeur.

Marchand & Franqueville, en 1614. furent choiſis pour la place. Marchand fit le pied d'eſtal de marbre ſur lequel elle eſt poſée ; & pour me ſervir des termes mêmes qu'on lit dans les comptes que rendirent alors à la Chambre les Treſoriers ; Franqueville employa ſon induſtrie à l'élever & à la mettre deſſus ce pied d'eſtal. Mais ſans doute le Sculpteur & le Maçon eurent tous deux bien peu d'induſtrie, d'avoir tourné ſi mal le pied d'eſtal & la figure, qu'on ne les voit preſque point du dedans de la place Dauphine, & que le Roi en regarde l'entrée de travers, & de mauvais œil. On me dira qu'ils l'ont dreſſé à la pointe de l'Iſle, dans le centre de la place qui ſepare les deux ponts, & qu'ainſi à l'égard de cette difformité on s'en doit prendre à François Petit, conducteur de la place Dauphine, pour avoir donné à un des quais beaucoup plus de largeur qu'à l'autre, ce qui eſt cauſe que la pointe de cette place n'eſt pas plantée dans le milieu de l'Iſle du Palais. J'avoue que cette raiſon peut ſervir à les deffendre, & qui pourtant eſt la ſeule, cependant elle ne ſatisfait pas trop, car ils devoient prévoir qu'à faute d'aſſujettir cette figure à l'entrée de la place c'étoit ôter au pont un enrichiſſement qui lui étoit très-neceſſaire ; ſi bien qu'en l'état où étoit pour lors la pointe de l'Iſle du Palais, il leur étoit aiſé d'établir ſon centre où ils euſſent voulu ; & peut-être eſt-ce pour cela que Petit ne s'eſt pas ſoucié de placer préciſement dans le milieu de l'Iſle la pointe de la place Dauphine.

Les gens du mêtier tiennent la ſigure d'Henri IV. ſi accomplie qu'ils la font paſſer pour un des chef-d'œuvres de Boulogne, l'attitude leur en ſemble martiale autant que naturelle, ils trouvent dans tout le corps beaucoup de grace & de fermeté ; ils remarquent dans le port cette majeſté & cette douceur qui rendoient l'original ſi aimable, & qui le faiſoient aimer ſi generalement de tous les peuples : le viſage en eſt ſi vivant & ſi reſſemblant, qu'ils diſent que la vie de ce Heros ſera auſſi longue que cette figure ; & qu'une repreſentation ſi naïve l'immortaliſera mieux dans la memoire des François, que ne font ni l'hiſtoire, ni les édifices. Il eſt bien vrai qu'il n'étoit pas difficile de repreſenter ſon viſage au naturel, puiſque nous voyons que tous ceux qui s'en ſont mêlés y ont reuſſi ; mais cepen-

dant il faut avouer que cette figure eſt une des plus reſſemblantes que nous ayons de ce grand Prince.

Le Cheval n'eſt pas ſi eſtimé que la figure ; à la verité c'eſt un courſier de Naples fort noble, & bien conditionné, mais peut-être que s'il avoit un peu moins de flancs, de ventre & d'embonpoint, les jambes du Roi n'en paroîtroient-elles pas ſi courtes ; & lui-même ſeroit beaucoup mieux proportionné à la taille du Prince qu'il porte.

Ce gros cheval foule aux pieds les quatre parties du monde, repreſentées par quatre captifs de bronze, grands comme nature, & liés aux quatre angles du pied d'eſtal ; captifs qu'on peut appeller des ſquelettes, tant ils ſont maigres & décharnés ; auſſi ceux qui s'y connoiſſent ſoutiennent que s'il n'y en avoit point du tout, cela n'en ſeroit que mieux.

Le Cardinal de Richelieu en 1635. fit garnir les faces de ce pied d'eſtal de cinq bas reliefs de bronze, qui comme autant de tableaux, nous font voir les cinq principales conquêtes de ce grand Roi ; & qu'on regarde bien d'un autre œil que les captifs de Bourdon & de Francaville : ils furent diſtribués entre Boudin, Bourdon, & Tremblay ; Bourdon en fit trois, & les deux autres furent faits en concurrence par Boudin & par Tremblay.

C'eſt encore par l'ordre & les ſoins de ce premier Miniſtre, que cette figure equeſtre fut accompagnée au pourtour d'un quarré & maſſif de maçonnerie qui avance tout entier dans le canal de la rivierre, & dont les encoigneures ſont faites en boſſages ruſtiques. Cet homme incomparable, & porté d'une belle ambition, ne ſe plaiſant pas moins à embellir Paris, que le lieu de ſa naiſſance. Et de fait on remarque, que jamais il ne s'eſt entrepris d'ouvrage public, dont il n'ait voulu voir le deſſein, avant que d'être commencé.

CHEMIN SOUTERRAIN SOUS LE REZ DE CHAUSSE'E du Pont-neuf.

QUANTITE' de gens ne ſauroient ſe laſſer de parler d'un chemin ſouterrain que Linclair le fils s'eſt fait ouvrir ſous le rez de chauſſée de ce Pont, à coups de pics & de ciſeaux, dans le haut du maſſif de la pile qui eſt la plus proche de la pompe ; & d'autant plus qu'ils ſont ravis de traverſer le Pont-neuf à couvert, du bout d'une pile à l'autre.

Pour mieux comprendre ceci, il faut ſavoir que les éperons de chaque pile ne ſont point maſſifs par le haut, de même que le reſte ; que c'eſt un vuide de pierre couvert d'une voute qui forme à chaque bout une chambre aſſés grande, & que le vuide qui joint de plus près la Samaritaine, fut donné à Linclair afin qu'en cas d'incendie, dans un lieu ſi éloigné du ſecours de ſes amis & de ſes voiſins, il eut une retraite, & pût mettre en ſureté promtement ce qu'il avoit de plus precieux. Mais le fils a bien encheri ſur l'invention du pere ; car ſans affoiblir la pile aucunement, il a gagné & rencontré le vuide qui étoit à l'autre bout de la même pile, par le moyen d'un chemin couvert qu'il a pratiqué, comme j'ai dit, le long des reins de la premiere & de la ſeconde arcade. Il s'étoit propoſé de faire deſcendre de la pompe dans toutes les deux chambres quantité de jets d'eau ; & même déja avoit placé ſi induſtrieuſement quelques miroirs dans celle qui regarde le Pont au Change, qu'il voyoit à ſon aiſe tout ce qui ſe paſſoit ſur la riviere & ſur les quais de l'Iſle du Palais & de la Megiſſerie. Mais la mort fit avorter tous ces deſſeins ſi ingenieux & ſi galants.

Au reſte les merveilles de ce beau Pont ne ſont pas toutes renfermées

ſur ſa longueur & ſur ſa largeur ; il découvre de côté & d'autre des objets admirables, qui ne le rendent pas moins agreable que les ornemens & la beauté de ſon architecture. Delà, ſur les deux bords de la Seine, ſe preſentent d'une part à la vûe une longue ſuite de maiſons ſuperbes & regulieres, & cette galerie ſi magnifique du Louvre, qui n'a pas ſa pareille au monde, ni en longueur ni en ordonnance. Les yeux laſſés de tant de belles choſes, s'égarent après dans le mariage de la riviere & des arbres de ce Cours incomparable, dreſſé par Marie de Medicis ; & ſe vont enfin éblouir à trois lieues de Paris dans le tertre du Mont-Valerien & dans les nues. D'autre part la vûe s'embarraſſe dans un grand cahos de Ponts, de Tours, de Clochers, de Maiſons, de Palais, d'Egliſes, de Riviere, & dans cette Place Dauphine, qui ne cede ni en grandeur, ni en gentilleſſe, ni en regularité, qu'à la ſeule Place Royale. Une autre beauté encore de ce Pont, mais qu'il a perdue, eſt qu'autrefois, & cela pendant pluſieurs années, les Savans & les Curieux y remuoient une bibliotheque publique & la plus nombreuſe du monde, que des Libraires y étaloient tous les jours ; ſi bien qu'en ſe promenant même, on jouiſſoit d'une commodité ſi rare, & ſi inouie.

Les Romains nous parlent de quatre Ponts qu'Auguſte fit conſtruire, & nous en ont laiſſé des deſcriptions aſſés fleuries ; mais pas un n'a été ni en grandeur, ni en aſſiette, ni en ordonnance, ni en beauté d'architecture aprochant ſeulement du nôtre. Le Pont Senatorius avoit à la verité beaucoup d'enrichiſſemens qui manquent au Pont-neuf ; mais avec tout cela ce n'étoit pour ainſi dire qu'un bijou en comparaiſon de celui-ci qui porte cent ſoixante toiſes de longueur. Enſorte qu'à l'exception du Pont que Trajan fonda dans le Danube, les Romains n'en ont jamais entrepris qui ne fut inferieur au Pont-neuf : encore a-t-il demeuré ſi peu par la malice & l'envie de l'Empereur Adrien ſon ſucceſſeur, qu'il ne ſubſiſte plus que dans les deſcriptions que nous en font Dion & Scammozzi ; car ceux qui ſe vantent d'en avoir découvert les fondemens & les ruines, les placent dans des aſſiettes toutes differentes, & marquent leur Pont ſur leurs cartes & dans leurs diſcours, où peut-être il ne fut jamais. Pour revenir au Pont-neuf ſes commencemens plurent ſi fort à Montaignes, que ce Philoſophe ſi moderé, & qui avoit une ſi grande indifference pour toutes choſes, ſemble être en colere, lorſqu'il ſe prend à la fortune de l'interruption d'un ſi merveilleux ouvrage.

PONTS MARIE, ET DE LA TOURNELLE, & le Pont de bois.

PAR les comptes de Simon Gaucher, Payeur des œuvres de la Ville, depuis 1369. juſqu'en 1371. Il paroît qu'en 1370. il y avoit un Pont de bois entre le Quai de la Tournelle & l'Iſle Notre-Dame, de la façon qu'en ce tems-là on travailloit, où il eſt nommé le *Pont-de-fuſt de l'Iſle Notre-Dame*, & le Pont-de-fuſt d'entre l'Iſle Notre-Dame & St Bernard. En 1370. au mois de Septembre, il fut planchoyé & accompagné d'une petite tour quarrée couverte d'ardoiſes, avec une porte du côté des Bernardins, qu'on boucha en 1370. & 1371.

Dans ce tems-là même, entre les Celeſtins & les Bernardins, il y eut un autre Pont nommé dans le même compte, le Pont d'emprès St Bernard aux barres, & le Pont derriere St Bernard aux barres.

En 1605. on propoſa à Henri le Grand d'en faire quatre autres de bois ; le premier au bout de la rue de Bievre, les trois autres dans l'Iſle Notre-Dame aux endroits même où nous en voyons à preſent un de bois & deux de pierre.

Chriſtophe Marie, Entrepreneur general des Ponts de France, traita avec Louis XIII. en 1611. pour faire les trois derniers en même tems. Ayant pris pour aſſociés Pouletier & Regratier, dont j'ai parlé ailleurs. Il chargea le premier de fournir tout le bois neceſſaire pour l'entrepriſe; & ſur la frontiere de Picardie, lui fit acheter quatre mille ſix cens pieds de chênes qui lui couterent dix-huit mille cinq cens livres ſur les lieux,& trente-ſix mille autres pour les conduire à Paris. Durant ceci, des Experts avec quelques Bourgeois & Voituriers, que le Conſeil & la Ville avoient nommés pour donner leurs avis, firent une deſcente ſur les lieux, dont le rapport fut different. Les uns trouvoient qu'il falloit faire ces Ponts de pierre de taille, & qu'on ne pouvoit rien entreprendre de plus utile pour le public. Les autres, qu'on n'en devoit point faire du tout; en tout cas, ſi l'on en faiſoit, qu'il n'y eut point de maiſons deſſus.

Le premier avis l'emporta, & la ſuite a fait voir que ce fut avec raiſon. En 1614. on reſolut d'entreprendre trois Ponts dans l'Iſle Notre-Dame: que celui qui conduiroit à la Cité ne ſeroit que de bois, les deux autres de pierre; & le tout pour être achevé dans dix ans; à des conditions que j'ai raportées dans mes preuves, & que j'omets ici, parce qu'elles ne furent pas executées.

Quelque tems après à la priere de la Ville, le Roi & la Reine y mirent la premiere pierre, avec des medailles d'argent où ſont leurs portraits & quelques inſcriptions. Cela fait, tous deux reçurent de la main du Prevôt & des Echevins une truelle, un marteau & un baſſin d'argent, où étoit du mortier, & en jetterent deſſus avec la truelle, puis fraperent du marteau ſur la pierre; & cela au bruit des boetes & du canon de l'Arcenal. La ceremonie achevée, le Prevôt convia le Roi & la Reine à venir prendre la collation à l'Hotel de Ville avec leur ſuite. Le Roi s'en excuſa à cauſe qu'il ſe faiſoit tard. Pour la Reine, elle y alla avec ſes Dames. La collation fut magnifique. On fit bonne chere au ſon des violons. Je ne ſai s'il y eut bal: mais il n'en faut pas douter; car les Dames aiment trop ce divertiſſement, pour leur être refuſé.

En 1617. Marie & ſes aſſociés voulurent donner commencement au Pont de bois qui tient à la Cité. Comme c'étoit ſur les terres du Chapitre de Notre-Dame, & ſans ſa participation; le Chapitre auſſi-tôt s'y oppoſa. Les Entrepreneurs eurent beau obtenir du Conſeil des Arrêts en leur faveur; tout ce qu'ils firent fut peu de choſe, ou ne ſervit de rien. D'ailleurs Marie abandonna l'entrepriſe, ſi bien que le Conſeil fut reduit à chercher d'autres Entrepreneurs. La Grange Secretaire du Roi entra en ſa place. Pluſieurs choſes furent changées auſſi bien au contrat qu'au deſſein de Marie; & de plus il en fut innové tant d'autres dont on ne s'étoit point aviſé, qu'il fallut faire un nouveau deſſein.

En 1623. donc, la Grange par Contrat du mois de Septembre fut ſubſtitué à Marie, aux conditions ſuivantes. Que dans un an il feroit un Pont de bois pour paſſer de l'Iſle en la Cité ou au Port St Landri, large de vingt pieds dans œuvre, & bordé d'un côté d'un marche-pied qui auroit trois pieds de largeur & quinze pouces de hauteur. Que dans ſix ans il acheveroit les deux autres. Qu'il pourroit faire deſſus & ſur la deſcente du côté de St Paul telles maiſons qu'il lui plairoit; mais que ſur l'autre il n'y auroit ni maiſons, ni échopes, ni boutiques.

Je laiſſe-là le reſte, comme ne meritant pas de s'y arrêter. En 1624: à la verité la Ville lui donna l'alignement du Pont de bois. Mais en 1627. à l'exemple de Marie, il ſe déporta entierement de cette entrepriſe; & Marie à qui il avoit été ſubrogé la reprit.

Cependant les Chanoines ne laiſſoient pas toujours de traverſer les Entrepreneurs; ce qui dura juſqu'en 1642. que le Roi promit de leur donner dans un mois les cinquante mille francs pour la largeur de trente pieds du

Quai du Port St Landri, qu'ils vendirent à Marie & à ſes aſſociés, afin de faire la culée & le paſſage du Pont de bois; avec parole encore, qu'il ne ſeroit fait deſſus ni maiſons ni boutiques; qu'on n'exigeroit rien d'eux non plus que de leurs gens, de leurs caroſſes & de leurs chariots; & cela autant ſur les deux autres Ponts que ſur celui-ci: ni enfin qu'on n'en entreprendroit point un quatriéme au Terrain.

Quatre mois après, le Roi preſſé d'accomplir ſa promeſſe, leur tranſporta les cinquante mille livres en queſtion, ſur les places de l'Iſle bâties & non bâties, à raiſon d'un écu par toiſe. A cette nouvelle, quelques proprietaires des maiſons déja bâties, pour ſe décharger de cette taxe, ſe preſentent au Conſeil, & demandent au nom des autres, d'être reçûs à la place de Marie & de ſes aſſociés, & l'obtiennent, à la charge de ſatisfaire le Chapitre, & d'achever le Pont vers la Tournelle de la même façon que nous le voyons aujourd'hui, ſans maiſons, boutiques, ni échopes; avec un chemin de part & d'autre pour les gens de pied comme au Pont-neuf; relevé de trois pieds & large de ſept.

De ces trois Ponts, celui qui tient au Port de la Tournelle, ſe nomme le Pont de la Tournelle; l'autre qui conduit au Port St Paul, s'appelle le Pont-Marie. Le dernier n'a point d'autre nom que celui de Pont de bois. Si je n'ai pas dit en ſon lieu, qu'à côté des deux premiers on fit deux Ponts de bois, en attendant que ceux-ci fuſſent achevés, c'eſt que je ne ſçai point quand on les commença; & je n'ai rien à dire d'eux, ſinon qu'on ne payoit rien à celui qui regnoit à côté du Pont de la Tournelle, au lieu qu'à l'autre on exigeoit un double des gens de pied; ce qui fut cauſe qu'on l'appela le Pont aux doubles.

Je ne ſai s'il ſeroit à propos de dire ici, que Vouet Peintre celebre, obtint en vain permiſſion de la Reine Regente, d'ériger au bout du Pont de la Tournelle, vers les Bernardins, un grand pavillon Royal, accompagné de petites maiſons & échopes, & bâti en arc de triomphe, pour marquer les victoires du Roi.

On ſait qu'en 1651. la Seine débordée emporta une partie de ce Pont; & depuis ſi bien reparé qu'il n'y paroît pas.

Que le Pont de bois conſiſte en un chemin large de quatre toiſes, ſans marche-pied relevé des deux côtés. Qu'il eſt tombé quelquefois: & que pour avoir reſiſté à l'inondation de l'année 1658. on tient qu'il reſiſtera encore à bien d'autres, pourvû qu'on y faſſe les reparations neceſſaires.

Pour ce qui eſt du Pont-Marie, il contient cinq arches, quatre piles, deux culées, & a cinquante toiſes de long ſur douze de largeur, juſqu'en 1658. qu'il fut renverſé en partie par les eaux. Il a été bordé de cinquante maiſons uniformes & profondes de quatre toiſes: trente-ſix autres portées preſque entierement ſur des arcades, ſont rangées ſur ſes aîles aux deſcentes du côté de la Gréve & des Celeſtins.

LE PONT DE L'HOTEL-DIEU.

COMME l'Hotel-Dieu ſe trouve reſſerré entre la riviere & la rue Neuve-Notre-Dame, le Petit-Pont & l'Archevêché, & que tous les jours le nombre des malades s'y multiplie, il n'étoit poſſible de l'accroître, à moins de le faire enjamber de l'autre côté, & lui faire paſſer l'eau. Pour retirer tant de malades il fallut avoir recours à cet expedient, ſi bien qu'en 1626. les Adminiſtrateurs de cet Hopital demanderent permiſſion au Roi, & à la Ville de bâtir pour cela un pont de pierre, & une ſalle deſſus, ce qu'ils n'eurent pas de peine à obtenir.

Auſſi-tôt quelques maiſons particulieres, tant de l'Archevêque, que du

Chapitre qui couvroient les places où ſe devoient faire les entrées & les ſorties, leur furent vendues, & la Ville en donna l'alignement vis-à-vis la rue du Fouarre.

Là deſſus on en jette les fondemens, on y travaille, & huit ans après il eſt achevé. Enſuite à la requête des habitans & des proprietaires des maiſons, tant de la place Maubert, que des rues circonvoiſines, eû égard à l'Arrêt du Conſeil, & à des Lettres de l'année 1634. enregîtrées en Parlement, le Roi en 1637. en fit faire l'ouverture, & ordonna que les gens de cheval qui viendroient à y paſſer, payeroient deux liards, & les gens de pied un double. On l'appelle le Pont de l'Hotel-Dieu, & il conſiſte en deux ſalles l'une ſur l'autre, ſi larges chacune, qu'il s'y voit quatre rangées de lits, & deux allées pour fournir aux malades les choſes neceſſaires; & de plus en un pont, ou chemin pavé, où ne vont guerre que des gens de pied, comme y ayant trop à monter, & à deſcendre pour des gens de cheval, en entrant & ſortant. Ce Pont au reſte eſt tout de pierre & bien bâti.

LE PONT DES TUILLERIES.

CE Pont eſt de bois, & a eu divers noms. Tantôt on l'appelle le Pont-rouge, parce qu'il étoit peint de rouge; tantôt le Pont-barbier, parce qu'il fut entrepris par Barbier, Controlleur general des bois de l'Iſle de France: depuis, le Pont Ste Anne, à cauſe d'Anne d'Autriche, Reine Regente, en faveur de laquelle les Theatins établis près de là, ont mis à l'entrée de leur Egliſe, au-deſſus de la porte, Ste Anne la Royale: depuis quelques années on l'appelle le Pont des Tuilleries, parce que les Tuilleries qui eſt le jardin du Louvre eſt tout devant.

Dès 1622. Vaſſant, Intendant des finances, & des munitions de guerre; Garſanlan, Maître de la Chambre aux deniers, Potier, Secretaire du Roi, Sandras & Barbier, de qui je viens de parler, tous Adjudicataires du Palais & du Domaine de la Reine Marguerite, aſſis aux environs, ſur le bord de la riviere, ſupplierent le Roi par une requête de leur permettre de bâtir ce pont à leurs depens vis-à-vis le Louvre, moyennant certains droits de peage, & quelques deniers extraordinaires qu'ils promettoient d'indiquer pour ſubvenir aux frais de cette entrepriſe. La Ville à qui, ſelon la coûtume, on renvoya leur requête, reconnut qu'un Pont, à la verité, apporteroit de la commodité & du ſoulagement au public, & à tous ceux du quartier; mais en même tems, elle ſuplia le Roi de le faire à ſes depens, tant pour ſoulager le peuple des droits de peage, que des deniers extraordinaires, propoſés par les entrepreneurs. Quelques années ſe paſſerent, ſans que la Ville, & les Treſoriers de France puſſent convenir d'un endroit à le placer: d'abord ils vouloient le faire au-deſſus de la lanterne de la grande gallerie du Louvre: en 1625. ils en donnerent l'alignement vis-à-vis ſon balcon. Enfin en 1631. le Roi ayant permis à Barbier, ſous le nom de Pidou, un de ſes Commis alors, de le faire de bois, en attendant qu'on en fît un de pierre, & de l'accompagner d'un pavillon, où il pouroit faire une pompe, & une élevation d'eau, pour la commodité du public, dont il auroit la diſpoſition, en 1632. ils donnerent l'alignement de celui qui ſubſiſte aujourd'hui. Il eſt au-deſſous de la rue St Pere, & a été placé là exprès, afin d'en pouvoir faire un de pierre entre cette rue, & celle des Tuilleries, qu'on vient de comprendre dans le jardin du Louvre. Au reſte c'eſt le ſeul de Paris qui traverſe toute la riviere. Barbier le fit élever ſous douze paſſées, peindre de rouge, & border de baluſtres de même couleur; & même y commença une pompe, qui n'a jamais été conduite à ſa perfection; car elle fut brûlée par un laquais, dit-on, qui par malice, ou autrement

trement, jetta un flambeau alumé dans un bateau de foin, qu'on y avoit attaché.

Depuis nous l'avons vu fouvent rompu, & refait. Le bruit a couru fort long-tems qu'on le vouloit faire d'une ſeule arche, mais ce n'a jamais été qu'un bruit de ville. Apparemment on le fera de pierre quelque jour, comme Louis XIII. l'avoit reſolu en 1631. puiſque déja en faiſant le quai qui borde du côté du Louvre, on a donné commencement à la naiſſance du cintre de ſa premiere arche.

DIVERS PONTS TANT DE LA VILLE que de l'Univerſité.

OUTRE ces grands Ponts dreſſés ſur la Seine entre l'Univerſité & la Ville, il y en a eu autrefois, & il y en a encore pluſieurs petits dans la Ville, dans l'Univerſité, & aux environs: les uns dans les marais, & ſur la riviere de Bievre, autrement dite des Gobelins; d'autres à travers les égoûts, quelques-uns dans des carrefours, pour ſervir de paſſages en tems de pluie, dont la plupart ne ſont plus ſur pied, hormis les deux Ponts-aux-biches, le Ponceau, & le Pont-Alais, ſi fameux par un conte qui de la bouche du peuple a paſſé dans celle des honnêtes gens. Quant aux autres qu'on peut dire ſans nombre, ou ils ſont detruits, ou ils ſont petits, & peu dignes d'être remarqués. Ajoutés à cela quelques bateaux de paſſage, établis çà & là en divers endroits, du tems qu'il n'y avoit à Paris que le Petit pont, & le Grand-pont, nommé aujourd'hui le Pont-au-change, & qui ſervoient ſeulement aux chevaux de charge, & aux gens de pied & de cheval. De ces bateaux, l'un étoit proche la porte de Neſle, où eſt le College des Quatre nations; un autre vers le Louvre; d'autres aux environs de St Gervais, St Landri, Notre-Dame, St Bernard, & les Celeſtins. Quant aux bateliers qui paſſoient là, ils devoient être experimentés, & leurs bateaux en bon état, & garnis de tout ce qui étoit neceſſaire, ſur peine de dix ſols pariſis d'amende; de plus il leur étoit deffendu autant le matin que le ſoir de paſſer perſonne, qu'il ne fût jour ſuffiſant, ni depuis qu'il étoit anuité, & qu'on ne voyoit à comoître un tournois d'un pariſis. A l'égard de leur ſalaire, ils prenoient aux Celeſtins & au Louvre un denier pariſis par homme, & autant par cheval, à cauſe qu'ils paſſoient la riviere en une ſeule fois; du port St Gervais au Cloître Notre-Dame, & au port St Bernard, on leur donnoit deux deniers tournois, parce qu'ils traverſoient la Seine à deux fois; aux autres endroits, ils ne pouvoient prendre qu'un denier tournois, à raiſon qu'ils n'en paſſoient qu'une partie: & n'oſoient exiger davantage ſur peine encore de dix ſols pariſis.

PORTS.

LES Ordonnances parlent de deux Ports pour le plâtre cru, la pierre & le moilon, dont l'un appellé le Port des Barres, étoit au bout de la rue des Barres, à côté de celle de la Mortellerie; l'autre audeſſus, hors de la Ville, près d'une Tour, nommée en ce tems-là, la Tour de Billy. Le premier maintenant ſert à d'autres choſes, que je dirai plus bas; le dernier eſt toujours pour le plâtre, le moilon, la pierre, & conſerve toujours ſon ancien nom de Port-au-plâtre.

En un mot elles portent qu'à la Gréve, à l'Ecole, & à la Buſcherie de

Petit-pont, étoient les Ports, où abordoient les buches, & toute ſorte de bois, tant de charpenterie, qu'autre. Et quant au vin qui deſcendoit à la Gréve pour être vendu là, quoique tout contre, il y avoit encore un Port de Bourgogne, & un Port François, & les moulins du Temple, où demeuroient quelque tems les vins de Bourgogne, François & de la riviere de Loire. Pour ce qui eſt des grains, le trafic s'en faiſoit à la Gréve, au Port St Paul, à l'Arche-beau-fils, près les Celeſtins, & à la Tournelle, au Port St Bernard, & au Port St Landri, comme j'ai dit auparavant. Les Ports de la Cité au reſte, ſurtout le Port de St Landri, & celui de Notre-Dame m'ont engagé inſenſiblement à traiter des autres contenus dans les Ordonnances de Charles VI. qui en font mention, & cependant m'ont empêché de parler de quelques-uns, plus anciens peut-être que les derniers, & bien autant pour le moins, que tout le reſte.

En 1621. quelques particuliers propoſerent au Roi, non ſeulement de faire des chauſſées, tant au Port au plâtre, qu'à la Tournelle, & aux environs; mais encore de les paver, & de les entretenir, pourvû qu'il leur fût permis de prendre deux ſols ſur chaque voie de bois, de plâtre & de moilon qu'on y vendroit. A l'ordinaire, leur requête ayant été renvoyée au Corps de Ville, ſur ces entrefaites les marchands de bois, ayant offert de faire paver & entretenir ces mêmes lieux, qu'ils prendroient ſur eux, & non pas ſur le public: cette propoſition fut preferée à l'autre, & les ouvrages furent adjugés à cent dix-neuf ſols la toiſe, ſans que je ſache qui en fit la depenſe, ou de la Ville, ou des marchands, ni quel ſuccès eut l'entrepriſe. Je vois ſeulement que les environs de la riviere de Seine, & la Tournelle ſont pavés, & que le reſte ne l'eſt point.

Dans ce même tems-là, le port ou guichet St Nicolas fut élargi.

En 1644. ſur la fin de l'année les entrepreneurs de l'Iſle Notre-Dame voulurent auſſi faire un Port près du quai Dauphin. Le Prevôt des Marchands envoya ſur les lieux le Maître des Ports, & ſur ſon rapport que ce Port ne ſeroit pas ſeulement inutile, mais fort incommode à la navigation à raiſon que pour le faire il falloit avancer quinze pieds dans la navigation; mais qu'au reſte, on le pouvoit tranſporter, ou à la pointe de l'Iſle, ou à l'abreuvoir, vis-à-vis le Terrain: & cependant qu'en tous ces endroits-là il étoit difficile de fabriquer aucun Port de vente, faute d'eſpace capable de recevoir la decharge des bateaux.

La Ville en même tems defendit aux entrepreneurs de l'Iſle de continuer le travail de leur port, ni même d'y en faire aucun autre ſans ſon conſentement.

Fauchet parlant du Port de l'Ecole, dit que c'étoit *Schola* du tems de Fortunat, &c. voyés Fauchet.

Dans une charte de l'année 1268. tirée du cartulaire de l'Evêque de Paris; il eſt fait mention d'une place ſituée à l'Ecole St Germain.

De plus quelques Regîtres, & Martyrologes de cette Paroiſſe, font voir que dans le Cloître il y avoit autrefois de petites écoles; que les Chanoines en nommoient le Maître, & le recevoient dans leur Chapitre, en lui mettant une ferule à la main.

Quant au Guichet, je n'en ſai autre choſe, ſinon qu'on le nomme quelquefois le Port St Nicolas, à cauſe de l'Egliſe St Nicolas du Louvre, qui eſt tout contre.

Outre ceci, il y a encore ſous la grande gallerie du Louvre, un autre Port qui eſt appellé le Guichet; & ce Guichet-ci en 1527. étoit une fauſſe porte bâtie ſur le bord de la riviere, par où paſſoient les chevaux qui tiroient & remontoient les bateaux chargés de marchandiſes. Et parce qu'alors François I. reſolut de faire ſon ſejour ordinaire au Louvre, & aux maiſons Royales des environs de Paris, & voulant la renfermer dans une place qu'on faiſoit au Louvre de ce côté-là, il commanda au Prevôt des Mar-

chands de dreſſer un chemin entre le guichet & la riviere pour le paſſage des chevaux & la commodité de la navigation.

Deux ans après, la Ville aſſemblée arrêta, qu'auſſi-tôt que le Roi auroit fait fermer le petit guichet du Louvre, elle feroit faire un paſſage le plus commode & au meilleur marché qu'elle pourroit.

En 1530. elle trouva à propos autant pour ſa ſureté que pour celle du Receveur qui feroit la depenſe du quai du Louvre, d'obtenir des Lettres patentes, où le Roi declareroit lui-même qu'il entend, qu'elle faſſe ce quai, & qu'elle ferme le petit guichet.

En 1535. le Roi écrivit par deux fois au Prevôt & aux Echevins, tant pour les remercier de ce qu'ils faiſoient travailler au quai du Louvre, que les prier & leur donner ordre tout enſemble de le continuer, le paver & le terminer d'une porte & d'un pont-levis, afin que toutes les fois qu'il voudroit aller prendre l'air à Boulogne, où il pretendoit ſouvent ſe retirer, il pût ſortir de Paris par là plus commodement. Enfin ſuivant les regîtres de l'Hotel de Ville, d'où j'ai tiré tout ceci, en 1537. ce quai avoit déja coûté dix mille écus, & ne pouvoit être achevé qu'on n'y depenſât encore dix mille écus.

En 1538. le Roi ordonna au Prevôt des Marchands de l'achever. En 1622. on l'élargit pour la commodité de la navigation. Depuis peu il a été applani en des endroits, & relevé en d'autres, afin de pouvoir plus aiſément charger & décharger les bateaux qui remontent & deſcendent la riviere.

DES QUAIS.

S'IL eſt vrai ce que l'auteur de la Chronique manuſcrite de St Denys aſſure, Hugues Aubriot Prevôt de Paris, ſous Charles V. & Charles VI. revêtit preſque entierement les deux côtés de la riviere de murs ou quais de pierre de taille. Preſentement tant la Cité & l'Iſle Notre-Dame, que la Ville & l'Univerſité le ſont, & toutes de fort groſſes pierres & larges, avec de puiſſantes chauſſées ou terre-pleins, bien pavés; les uns relevés juſqu'au rès de chauſſée, les autres applanis & faits en glacis, quelques autres à hauteur d'apui, ou couverts de maiſons particulieres.

Au port Malaquêt, devant le jardin des Tuilleries, au port au Plâtre, & hors la porte St Bernard, les quais ne ſont relevés que juſqu'au rès de chauſſée, parce que ce ſont des quartiers bâtis & habités tout nouvellement, & qu'on n'a pas encore eu le tems de revêtir de pierre.

Devant la Gréve, le port au foin, le port au grain, & celui de St Nicolas du Louvre, ils ſont en glacis ou pente inſenſible & commode pour l'embarquement ou debarquement des marchandiſes. A l'égard de la Gréve c'eſt depuis ſi long tems que ſon port eſt en cet état, qu'on croit que la commodité qu'on y a toujours trouvée a fait que de nos jours on a voulu que les trois autres fuſſent auſſi de même.

Dans la Cité les quais à hauteur d'appui ſont ceux qui entourent l'Iſle du Palais depuis le Pont-au-change juſqu'à la rue St Louis; & tout de même dans la Ville, le quai qui eſt entre l'Arcenal & le pont Marie, celui de devant l'Arche Beau-fils ou Mau-fils, depuis la Valée de miſere juſqu'au port St Nicolas, & depuis là juſques aux Tuilleries.

Dans l'Univerſité ils ſont encore à hauteur d'apui entre la porte St Bernard & la rue de la Tournelle, & depuis le pont St Michel juſques par delà le College des Quatre-nations.

Enfin ils ſont couverts de maiſons particulieres preſque tout au tour de la Cité, le long de quantité de rues, de la Tannerie, de la Huchette, de la Buſcherie, de la Tournelle, de St Louis, du quai de Gêvres, devant la

Valée de miſere, & encore au bout du pont St Michel, & du pont Marie. Touchant ces maiſons, à l'exception de quelques-unes que nous avons vu bâtir de nos jours en quelques endroits, c'eſt depuis tant d'années que les autres y ſont, que nous ne ſaurions dire en quel tems on les a commencées. Pour moi je n'ai pas de peine à croire que ce n'eſt que depuis que nos Rois agrandiſſant Paris, qui ne conſiſtoit qu'en la Cité, en tranſportant ſes murs tant au deçà qu'au delà de la riviere, comme la place qu'ils occupoient auparavant devint inutile, on trouva à propos d'en profiter, & de ne la pas laiſſer aînſi avec d'autant plus de ſujet que beaucoup d'Artiſans qui ne ſauroient ſe paſſer d'eau pour leur travail l'envioient, tels que les Bouchers, les Corroyeurs, & les Teinturiers. Auſſi la place de ceux qui couvrent & ont couvert les quais ont été & ſont encore de cette qualité-là.

Voila pour ce qui regarde les quais en general, venons au particulier, & premierement parlons de leurs noms, comme étant d'ailleurs, l'unique moyen de rendre intelligible d'autres choſes que j'ai à dire, & qui ſeroient obſcures ſans cela.

Dans la Cité le quai qui va du pont St Michel à Petit-pont, ſe nomme tantôt le Quai du pont St Michel, & tantôt le Quai du Marché-neuf : celui qui regne au tour du Terrain n'a point de nom, comme n'étant pas encore achevé.

L'autre quai qui s'étend en tournant depuis le Pont St Michel fait, la rue St Louis, & depuis la rue St Louis juſqu'au Pont-neuf eſt appellé le Quai des Orfevres. Et enfin à commencer là & continuant juſqu'au Pont-au-change, c'eſt le Quai de l'Horloge du Palais ; & pour rire le Quai des Morfondus, à cauſe que le Soleil y vient peu, & que toujours il y fait vent ou froid.

Le quai qui environne toute l'Iſle Notre-Dame, change de nom ſelon l'endroit. Ici c'eſt le Quai-Bourbon, là d'Alençon ou d'Anjou ; ailleurs d'Orleans ou Dauphin, ou pour raillerie des Balcons, à cauſe qu'il ne s'y voit guere de logis qui n'en ait & même plus d'un. Tous au reſte ont été faits depuis peu, & preſque en même tems que l'Iſle ; & de plus, ou je ſuis bien trompé, aux depens de ceux qui ont fait bâtir vis-à-vis.

Quant aux quais de l'Univerſité, ils ont auſſi pluſieurs noms : l'un s'appelle le Quai de la Tournelle ; les autres ou des Auguſtins ou de Nevers, ou de la Reine Marguerite & Malaquêt.

Ceux de la Ville s'appellent le Quai des Celeſtins, le Quai St Paul, l'autre Beau-fils ou Maufils, du Port-au-foin, de Gêvres, de la Megiſſerie, de l'Ecole, du Louvre & des Tuilleries.

En 1558. Henri II. ordonna au Prevôt des Marchands de faire faire le quai du pont St Michel, c'eſt-à-dire, du Marché-neuf, & l'unit au Domaine de la Ville, avec la Poiſſonnerie que nous y voyons vers les deux extremités : ce qui pourtant ne fut entrepris qu'en 1561. & qu'après le raport des Experts, que la choſe ſe pouvoit faire, ſans préjudicier à la navigation, non plus qu'au cours de la riviere : ſi bien que le quatriéme Août, on mit la premiere pierre.

Le quai du Terrain a été commencé de nos jours ſeulement, dont les eaux tous les ans, lors qu'elles étoient groſſes, emportoient toujours quelque choſe. Pour le faire faire le Chapitre de Paris, a intenté tant de procès, autant au Roi & aux Entrepreneurs, qu'à quelques particuliers de l'Iſle Notre-Dame ; & même à cauſe de cela, il s'eſt paſſé tant de choſes de peu d'importance, que je n'en dirai rien comme n'en valant pas la peine.

Ceux de l'Horloge du Palais, & des Auguſtins, avec l'Iſle du Palais & le Pont-neuf, ſont encore faits depuis peu.

Les murailles du Palais ſervoient de quai entre la riviere : il n'y avoit ni chemin ni paſſage le long du Palais du côté du pont St Michel non plus que

du côté du Pont-au-change, & les quais que nous y voyons, ont été faits ſur le lit de la riviere.

Je ne raporterai point quand fut entrepris celui de l'Horloge ou des Morfondus: pour ce qui eſt de l'autre on le commença en 1580. mais tous ont été bâtis pour la commodité du Pont-neuf & de l'Iſle du Palais. Cette même année donc, le douze Juin, les Commiſſaires de la fabrique du Pont-neuf arrêterent que pour le paſſage des Charrois on applaniroit une terraſſe entre la Seine & le Palais : quelques jours après le Controlleur general des bâtimens, & avec lui les Maîtres des œuvres de Maçonnerie & de Charpenterie, prirent pour le faire quatre toiſes tant des logis que des jardins du Treſorier & des Chanoines de la Ste Chapelle, dreſſés à cet endroit là, & donnerent l'alignement du quai nommé à preſent la rue St Louis. En 1584. le Parlement ordonna que les deniers d'entrée des baux & des places de l'Iſle du Palais, ſeroient employés à la conſtruction de ſes quais & du Pont-neuf, avec deffenſe de bâtir ſur celui de l'Horloge, ni contre la ſalle de St Louis, ni même depuis-là juſques aux Pont-aux-meuniers, aſſis alors aux environs du Pont-au-change d'aujourd'hui ; au reſte, on continua d'y travailler juſqu'en 1590. Neuf ans après l'ouvrage fut repris, & en 1603. deux Maçons promirent aux Commiſſaires de la fabrique du Pont-neuf d'entreprendre le quai des Orfevres pour cinquante quatre livres la toiſe. Si quelqu'un en veut ſavoir d'avantage, il faut qu'il l'aille chercher autre part que dans les regîtres du Parlement & dans le Plumitif du Pont-neuf, car c'eſt là tout ce que j'y ai trouvé.

En 1611. le pont & les quais furent achevés, le Preſident Jeannin Controlleur des Finances, demanda permiſſion au Roi de faire ſur le quai de l'Horloge contre les murs du Palais des échoppes, ou de petites boutiques; & outre cela, depuis le Pont-neuf juſqu'au pont St Michel & au Pont-marchand, ſitué alors vers le Pont-au-change d'à-preſent, des maiſons avec des boutiques, partie ſur le quai, partie ſur la riviere, ſoit ſur des conſoles, ou liens de bois, ſoit ſur des piliers de pierre de trois ou quatre pieds en ſaillie, à la charge de vingt-quatre ſols de cens pour chacune portant lots & ventes hormis la premiere fois.

Or quoiqu'en 1584. le Parlement comme je viens de dire eut deffendu de bâtir contre la ſalle St Louis, & que le Roi avant que d'enterriner la requête du Preſident Jeannin, commit trois Preſidens des Treſoriers de France, le Prevôt des Marchands avec les Echevins, les Maîtres des œuvres de Maçonnerie & de Charpenterie, des ponts & des chauſſées pour lui donner avis ſur ſa demande; neantmoins en 1612. après une deſcente ſur les lieux, l'affaire paſſa ayant trouvé que cela ne pouvoit nuire à la navigation. Nonobſtant ceci tout demeura là & fut ſans effet, à l'exception ſeulement des échoppes ſur le quai de l'Horloge que nous voyons le long de la ſalle St Louis, que le Parlement ne pouvoit pas ſouffrir auparavant.

Que ſi enſuite on a bâti des maiſons ſur la riviere à côté de la rue St Louis, cela n'a rien de commun avec ce que je viens de raporter ; car ce ſont des ouvrages du Preſident le Jai, & depuis premier Preſident, en voici le ſujet.

En 1621. le Pont-marchand qui lui appartenoit, ayant été brulé & toutes les maiſons bâties deſſus, pour le recompenſer de ſa perte, comme alors en cet endroit-là on vouloit faire un pont de pierre, le Preſident le Jai en 1622. obtint du Roi le don des places propres pour des maiſons & des échoppes, juſqu'à la concurrence de la quantité des toiſes en ſuperficie que l'autre contenoit auparavant; avec le fonds outre cela, tant de ſoixante toiſes de long & trois de profondeur ſur le quai appellé maintenant la rue St Louis, que de cent quinze toiſes de longueur & de la profondeur neceſſaire, depuis la tournée du Pont-neuf, juſqu'à la tour de Neſle d'alors, ou le College des Quatre-nations d'aujourd'hui.

Des Experts à l'ordinaire firent le raport des lieux & les Treſoriers de France auſſi bien que la Ville, y acquieſçant, le Parlement enfin enregîtra le tout; car ce ne fut qu'en 1626. & à condition ſeulement que le Preſident ne jouiroit du don du Roi, que depuis le pont St Michel juſqu'à la poterne du Palais, & que les maiſons qu'il y éleveroit avanceroient en ſaillie ſur le lit de la riviere, qui étoit l'intention de la Ville, auſſi bien que des Treſoriers de France, qui ſans cela n'en auroient pas donné l'allignement.

Enſuite donc le Preſident le Jai fit bâtir à la rue St Louis les maiſons de briques que nous y voyons ſur des arcades de pierre du côté de la riviere; mais il ne s'en eſt point fait ſur le quai de Nevers. Quant à celles qui tiennent à l'un des bouts du Pont-au-change, des particuliers les ont fait bâtir. Et lors en 1623. le Roi auroit permis aux proprietaires des logis, tant du Pont-au-change brulé, que du Pont-marchand, de faire des maiſons ſur le bord de la riviere depuis le Pont-neuf juſqu'à celles de la rue St Louis, du Preſident le Jai, n'eut été que le Prevôt des Marchands lui repreſenta que c'étoit defigurer la Ville, & lui ôter un de ſes plus beaux ornemens.

C'eſt là tout ce que j'ai pû decouvrir des quais, & qui s'en trouve dans les regîtres du Parlement & de l'Hotel de Ville.

Ce que j'ai à ajouter, eſt que tant que les Carmes de la place Maubert ont demeuré où demeurent les Celeſtins à preſent, le quai des Celeſtins s'appelloit le Quai des Barrés; des Carmes, nommés ainſi alors, à cauſe des barres blanches & minimes dont leurs habits étoient faits.

De plus, du tems que Charles V. & Charles VI. vinrent loger à l'Hotel Royal de St Pol, entre la rue St Paul & celle des Celeſtins, ils firent planter des ormes ſur le port des Barrés, comme il ſe voit dans un compte des œuvres Royaux, rendu en 1370. Port depuis qui eſt nommé dans d'autres les Ormes, le quai des Ormes, les Ormeteaux; ce que nous apprend Froiſſard comme j'ai deja fait ſavoir dans le diſcours precedent. Maintenant on l'appelle le Quai des Celeſtins, à cauſe des Celeſtins qui en ſont tout proches. En 1601. Henri IV. l'élargit près de l'Arcenal de trente-ſix toiſes qu'il acheta de ces Religieux.

En 1644. deux cens Pionniers firent plus de trois cens toiſes de fouilles & de tranchées au port St Paul & à l'arche Beau-fils.

En 1551. la Ville fit refaire le quai de l'arche Beau-fils juſqu'à la rue Geoffroi-l'ânier; l'ouvrage monta à plus de quatre-vingts-ſix toiſes, à cinq livres la toiſe: & parce qu'il fallut renforcer les terres mouvantes des fondemens, le tout revint à plus de cinq mille cent vingt-cinq livres.

En 1550. on commença les quais de la Gréve, & du Port-au-foin, qui continue celui-ci.

En 1604. enfin, par ordre de Henri IV. le Duc de Suilly grand Voyer de France fit faire un quai depuis la Gréve juſqu'à l'Arcenal: je ne trouve point que les deux derniers ayent eu d'autre nom: pour celui de l'arche Beau-fils, en 1614. il s'appelloit le Quai des Ormes; & la rue qui y vient de la rue de la Mortellerie, vis-à-vis celle des Nonnains d'Hierre, ſe nommoit la ruelle des Ormes; comme il ſe voit dans les procedures faites alors devant le Prevôt des Marchands, pour decider de l'endroit où ſeroit placé le Pont-marie. Il ſemble même, que le quai n'avoit pas changé de nom en 1644 lors qu'au préjudice d'un Arrêt du dix-neuf Decembre d'auparavant, Monnas, Doublet & autres Maçons n'ayant pas laiſſé de faire faire des fouilles & des tranchées longues de plus de trois cens toiſes, par les deux cens Pionniers dont je viens de parler, le Parlement leur deffendit de continuer leur travail au port St Paul & au quai des Ormes ſur peine de priſon.

En 1618. le Prevôt des Marchands conſentit que les Maîtres Teinturiers de la rue de la Tannerie, logés ſur la riviere, fiſſent un quai derriere leurs maiſons, afin de tirer de l'eau plus commodement pour leurs draps & leurs

teintures; à condition que ce ſeroit ſans apporter aucun empêchement, ni au public, ni à la navigation. Vingt-ſept ans après, c'eſt-à-dire en 1645. quelques particuliers demanderent permiſſion au Roi de faire-là un autre Quai, ou plutôt une rue avec des maiſons, & d'autres à côté; & cela depuis le Pont Notre-Dame juſqu'à la Gréve. Après une deſcente ſur les lieux, en preſence du Prevôt des Marchands; & les Experts ayant trouvé qu'on ne pouvoit accorder cette demande ſans prendre dix toiſes de large ſur la riviere: tout demeura-là. C'étoit pourtant le moyen de continuer juſqu'à la Gréve le Quai & la rue de Gêvres, qui du Pont au change viennent au Pont Notre-Dame & avancent encore bien plus dans l'eau. En 1643. deux ans auparavant la Ville avoit accepté la propoſition que le Marquis de Gêvres en fit au Roi: & de fait en 1642. Louis XIII. ayant donné à ce Marquis les places vagues qui ſe rencontroient le long de l'écorcherie, depuis le Pont Notre-Dame juſqu'au Pont au change, il lui fût permis d'élever ſur des arcades un Quai & quatre rues bordées de maiſons, & même d'y acheter les places & les logis neceſſaires, à la charge de cinq ſols pariſis de cens & d'un écu d'or de rente ſur chaque maiſon qu'il feroit bâtir. Et non ſeulement, le Parlement, la Chambre des Comptes, auſſi-bien que le Bureau des Finances & la Ville, y conſentirent; mais ſouffrirent même que le Marquis tranſportât ſon droit à quelques particuliers, qui au lieu de quatre rues accordées, ſe contenterent des deux que nous y voyons, & qu'on appelle la rue & le Quai de Gêvres; ce qui obligea la Ville en 1646. de leur vendre les boutiques & les logis du Pont Notre-Dame qu'il falloit abbattre pour achever ce Quai dont elle toucha quarante mille francs. En 1657. le Roi permit tant au Maréchal Dupleſſis, qu'à Reverend, Aumônier du Duc d'Anjou, depuis Duc d'Orleans, de faire à demi pied du mur d'appui de ce Quai de petites boutiques de menuiſerie au lieu des étalages qu'il y avoit & qu'il y a encore.

Noblet Maître des œuvres de la Ville, témoigna au Prevôt des Marchands que ſans doute elles embaraſſeroient moins, & ainſi que le paſſage du Quai en ſeroit plus égal & plus libre, pourvû qu'elles fuſſent rangées comme il pretendoit; ce que la Ville accorda en 1658. & néanmoins cela n'a point été executé, & les étalages bordent encore comme auparavant le Quai de Gêvres d'un bout à l'autre.

LE QUAI DE LA MEGISSERIE.

DANS un compte des œuvres de la Ville, rendu ſous Charles V. le Quai de la Megiſſerie eſt nommé le Quai de la Saulnerie, à cauſe du Port au ſel & de l'Hotel du Grenier à ſel proche de-là. Maintenant on l'appelle le Quai de la Megiſſerie, à cauſe des Megiſſiers qui y demeurent & même autrefois en ont occupé preſque toutes les maiſons.

Des regîtres de l'Hotel de Ville, dreſſés ſous François I. on apprend qu'alors le Prevôt des Marchands, fit faire & paver les Quais, larges de vingt toiſes, qui ſont entre le Pont au change & la Porte neuve ou le Pont des Tuilleries, avec deux abreuvoirs & quatre arches ou rampis, pour deſcendre à la riviere; & c'eſt ce que nous appellons le Quai de la Megiſſerie, l'Ecole, le Guichet ou le Quai du Louvre.

Je ne ſai rien de l'Ecole St Germain, ſinon, qu'elle ſe nommoit, *Schola ſancti Germani*, dès l'an 1268. Que le ſiecle paſſé dans le Cloître St Germain de l'Auxerrois, il ſe tenoit une petite Ecole, dont le Maître étoit choiſi par les Chanoines, qui tous les ans venoit au Chapitre recevoir d'eux une ferule & des verges.

J'ai dit ailleurs qu'en 1527. François I. commanda à la Ville de faire un

chemin au Guichet pour le paſſage des chevaux, & d'y faire au bout une porte & un pont-levis, afin que plus commodément & plus ſouvent il pût aller du Louvre à Boulogne. J'ai dit encore qu'en 1622. il fut élargi, & que depuis peu on en a abattu une partie pour le faire en pente & en glacis.

A ces Quais je joindrai celui de Nigeon ou de Chaillot, appellé maintenant le Fauxbourg de la Conference. En 1564. enſuite de la permiſſion du Roi & de la Chambre des Comptes, le Prevôt des Marchands prit, pour le reparer, des pierres au-delà de la riviere qui étoient dans la plaine de Grenelle; & l'année d'après, en vertu d'une Sentence de la Ville du premier Août, les deniers provenus & revenans-bon du payement des Juges Preſidiaux de la Prevôté de Paris, & ceux qu'on devoit recevoir à l'avenir furent employés à le faire ſelon les devis du Maître des œuvres.

EGOUTS.

L'AUTEUR de la Chronique Latine manuſcrite de St Denys, dit que Hugues Aubriot, Prevôt de Paris ſous Charles V. & Charles VI. entreprit des Egoûts en pluſieurs endroits, & par des voûtes & des conduits ſouterrains, qu'il fit couler les eaux & les immondices dans les prés des environs.

Dans la Cité cependant, il n'y a jamais eu d'Egoût. Dans l'Univerſité il ne s'en trouve que quatre, & ſix dans la Ville. Encore à l'exception de deux ou trois, tous les autres ont été faits de nos jours. Et dans l'Univerſité, à la reſerve d'un ſeulement, tous ſont extremement courts.

Veritablement dans la Cité, les eaux & les immondices ne s'écoulent dans la riviere que par les ruiſſeaux des rues, par des éviers diſpoſés le long des Quais de l'Iſle du Palais, & par des décharges ou gargouilles couvertes de voûtes courtes & étroites: encore ces gargouilles-là ou décharges, ne ſe rencontrent-elles qu'au Marché-neuf, proche de la Fontaine du Palais, près du logis du premier Preſident, contre St Barthelemi, au bout de la rue de la Barillerie, & en peu d'autres endroits.

Les eaux de l'Iſle Notre-Dame tombent dans la riviere au travers de ſes Quais, par des éviers épars cà & là tout à l'entour.

Celles de l'Univerſité & de ſes Fauxbourgs, par le moyen de quatre Egoûts, de quelques-uns de ſes ruiſſeaux, & autres décharges ou gargouilles, ſemblables à celles de la Cité.

Enfin le grand Egoût qui environne preſque entierement la Ville, reçoit les Egoûts de la vieille rue du Temple, de la rue du Temple, du Ponceau, de Mont-martre & de Gaillon, & de même que les autres quartiers par des ruiſſeaux, des gargouilles, des décharges & des éviers. Le reſte des eaux ſales eſt entraîné à la riviere.

Outre ces Egoûts, j'en ai découvert encore d'autres, repandus en divers endroits, qu'on ne peut plus trouver maintenant, & néanmoins dont je tâcherai de marquer la ſituation, ſuivant ce que j'en ſai. Par exemple: Je decouvre en 1412. le pont Perrin, les Egoûts de la Courtille-Barbette, & quantité de gargouilles, dont je parlerai plus bas. Je vois qu'en 1624. la Ville employa les démolitions d'un ancien rempart, qui s'étendoit depuis la vieille Porte St Antoine juſqu'à la riviere, à faire un Egoût qu'on a couvert & comblé depuis quelques années. Au Fauxbourg St Germain vers la Croix rouge, il y avoit un cloaque dont les voiſins recevoient beaucoup d'incommodités, & qui coûta dix-huit mille francs à nettoyer; & pour cela

le

le ſept Août, la Chambre du Conſeil du Parlement condamna non ſeulement les Voiſins & l'Abbé, mais encore la Ville à y contribuer, chacun de ſon côté, du tiers; ſi bien qu'elle députa exprès le Preſident de la Gueſle, avec deux Conſeillers, pour aller trouver le Cardinal de Bourbon, pour lors Abbé de St Germain, afin de lui repreſenter la neceſſité preſſante d'entreprendre cette vuidange, & le prier en même tems de faire delivrer par ſes Fermiers & Receveurs la ſomme de ſix mille livres auſſi bien que les autres qui y étoient taxés. Il fut même ordonné que la Reine ſeroit ſuppliée de faire autoriſer par le Roi, tant le Prevôt des Marchands que les Echevins, pour prendre à rente à cauſe de cela deux mille écus. Enfin les voiſins fournirent leur part, ſuivant leurs offres & la forme portée par les Arrêts du Parlement. Et c'eſt tout ce que j'en ſai.

Les quatre Egoûts de l'Univerſité ſont pavés & couverts d'une voûte. Le plus ancien eſt à la rue de Bievre. Quant aux trois autres nous les avons vû faire, & vont au Fauxbourg St Germain.

On en trouve un dans la rue de Seine, qui ne porte pas plus de cent toiſes de longueur. Le ſecond en porte trois cens ſur ſept pieds de hauteur & autant de largeur en certain endroit; mais ailleurs, n'ayant plus que quatre pieds de large & de hauteur huit ou neuf. Celui-ci va du bout de la rue St Germain gagner la Porte St Germain, les Foſſés, la Porte de Buſſi, la Porte Dauphine, le College des quatre Nations & la riviere.

En 1637. la Ville ordonna à Guillain ſon Maître des œuvres de faire une rigolle dans le foſſé, entre la Porte St Germain & la Porte de Buſſi, & de mettre trente ouvriers après pour plus de diligence. Depuis il a été pavé & voûté à deux repriſes; la premiere fois à cet endroit-là par un Bourgeois nommé le Blanc, à qui le Roi & la Ville permirent il y a quelque vingt ans de faire deſſus des jeux de boule, de billard & autres; la ſeconde depuis la Porte Dauphine juſqu'à la riviere, par les executeurs de la fondation du College des quatre Nations. Le troiſiéme Egoût vient de la rue des Egoûts du Fauxbourg St Germain, & paſſe à travets la rue de Taranne, & celle du Colombier, ſous la rue St Benoît & la rue des petits Auguſtins.

Juſqu'en 1615. ou 1616. il conſiſtoit en une tranchée découverte entre la rue des Egoûts & celle des petits Auguſtins, le long de la rue St Benoît. Mais alors les Religieux de St Germain venant à vendre les places rangées ſur ſes bords, obligerent ceux qui les achetoient de le faire couvrir à leurs depens. Depuis là juſqu'à la riviere, il n'eſt pas poſſible de ſavoir quand il a été couvert, quoi qu'il y ait grande apparence que ce fut au tems que la Reine Marguerite vint loger à cet endroit-là.

Le dernier a ſervi long-tems de canal à la riviere de Bievre, qui eſt celle des Gobelins, & venoit gagner la rue de Bievre le long du fauxbourg & de la rue St Victor; ſi bien que pour cela on l'appelloit & on l'appelle encore l'Egoût de Bievre. Durant pluſieurs années, il a été couvert de rues & de maiſons. Ceux qui demeuroient deſſus & auprès, l'ont fait ſervir long-tems de foſſe à privé; à preſent il ne s'en faut guere qu'il ne ſoit tout comblé. De ſorte qu'il n'en reſte plus qu'un petit bout de trente-cinq toiſes de long, haut de huit pieds & large de neuf, qui commence au bas de la rue de Bievre, & de-là va ſe rendre à la riviere en tournoyant. Sa voûte & ſes murs ſont de quartiers de pierre de taille; & on croit qu'autrefois il étoit tout bâti de même. Par ce bout de voûte qui reſte, il paroît que nous n'en avons point de mieux bâti. De ceux qui logeoient deſſus & auprès en 1554. les uns l'avoient entrecoupé de murailles, les autres de chauſſes de privé; & tous enfin l'avoient comblé de tant d'ordures & d'immondices, que les eaux du fauxbourg St Victor & des rues des environs, n'y pouvoient plus prendre leur cours ordinaire. Les voiſins même en recevoient tant d'incommodité, & une ſi grande puanteur en ſortoit, qu'on ne pouvoit durer; joint qu'on craignoit, à moins que d'y remedier

promtement, ou la peſte ou quelque autre maladie auſſi dangereuſe. Bonnet Commiſſaire, ſur les plaintes qui lui en furent faites, vint trouver le Prevôt des Marchands, & lui fit ſes remontrances là-deſſus. Car alors les Commiſſaires s'adreſſoient au Châtelet & à la Ville, pour les choſes qui concernoient la police, & ne reſſembloient pas ceux d'aujourd'hui, qui depuis pluſieurs années ne veulent plus reconnoître que le Châtelet. Le Prevôt des Marchands donc auſſi-tôt, qui fut le 19. Avril, fit commandement aux proprietaires des maiſons & des édifices bâtis ſur l'Egoût, d'apportet dès le lendemain au Bureau, leurs baux auſſi bien que leurs titres, à faute de quoi les bâtimens qui empêcheroient le cours des eaux, ſeroient démolis & reparés à leurs dépens; & que les lieux ſeroient viſités par le Maître des œuvres de la Ville, en preſence tant des Echevins que du Procureur & du Controlleur, pour regler les choſes ſur leur raport.

Apparemment, ou il ne fut point obéi à la Sentence, ou on y obéit mal; car en 1570. cet Egoût exhala d'auſſi mauvaiſes odeurs qu'en 1554. & ſur les nouvelles plaintes qui en furent faites, le Prevôt des Marchands & les Echevins, avec le Procureur du Roi de la Ville, qui ſe joignit à eux, s'étant tranſportés ſur le lieu, accompagnés de quelques Maîtres & Experts, la Ville enſuite le vingt-ſix Août prononça une Sentence pleine de menaces, non ſeulement contre ceux qui avoient entrepris de faire des trous & des édifices deſſus & dedans l'Egoût, mais encore contre les Bouchers de la Montagne, qui y faiſoient couler le ſang de leurs bêtes, & contre les Boueurs qui y pouſſoient les boues, & tous les autres qui y jettoient des ordures: & cela à peine de priſon, d'amande arbitraire, avec commandement aux Boueurs du quartier de nettoyer devant de deux jours en deux jours, & aux Bouchers de relever de ſorte leurs tueries que le ſang n'y coulât plus.

D'ailleurs les proprietaires des maiſons bâties deſſus & à côté, furent condamnés à démolir tout ce qu'ils y avoient fait faire, de réparer la voûte aux endroits où elle avoit été percée; d'en enlever toutes les immondices qu'ils y avoient jettés, & le tout dans quinzaine & à leurs depens; & tout le reſte qui ſe met en pareille rencontre, quand on a reſolu de ſe faire obéir tout de bon.

Ceci fut ſuivi d'un Arrêt du Parlement à la requête de la Ville. Et depuis dans une aſſemblée tenue à l'Hotel de Ville en 1595. Carrel quartenier du quartier des Bernardins, eut ordre de tenir conſeil avec les Bourgeois, touchant le moyen de faire couler les eaux, tant de la rue St Victor, de la rue Traverſine, que de la rue de Bievre & des autres du voiſinage, qui deſcendoient dans celle des Bernardins. De dire après cela quand & comment cet Egoût a été comblé; & tout de même le ſuccès des Sentences de 1554. & 1570. auſſi bien que des aſſemblées tenues en 1595. comme il ne s'en trouve rien dans les regîtres de l'Hotel de Ville, dont j'ai tiré tout ceci, que peut-on attendre de moi au-delà?

Quant aux Egoûts de la Ville, le plus ancien eſt celui qu'on nomme maintenant le grand Egoût, & qui en 1412. étoit partagé en deux; l'un appellé le Pont-Perrin, l'autre les Egoûts de la Courtille-Barbette.

Ces Egoûts ici derriere la rue Barbette & celle des trois Pavillons, aux environs de la rue Païenne & de la rue du Parc-Royal, venoient rendre dans le Pont-Perrin, tout proche d'un logis nommé alors, la maiſon d'ardoiſe, & aſſis entre la Porte du Temple & celle de St Antoine, vers un baſtion appellé depuis le baſtion d'ardoiſe.

Le Pont Perrin paſſoit ſous la rue St Antoine; toutes les eaux & les ordures de la rue St Paul, du quartier de la porte Baudets, & des rues voiſines y deſcendoient auprès de la Coulture Ste Catherine. Depuis-là, juſques par de là la porte St Antoine, il portoit ſix cens vingt-cinq toiſes de longueur, couvert de maçonnerie. Mais comme il couloit devant l'Hotel

Royal de St Pol, & celui de Louis de France, Duc de Guyenne, fils aîné du Roi, qu'on nommoit l'Hotel du Pont Perrin; & que ſouvent il lui arrivoit de s'engorger, & empuantiſſoit le Roi, auſſi-bien que ſon fils, étant dans ce Palais; en 1412. on le fit viſiter par des Experts, pour voir s'il n'y avoit pas moyen de le detourner de là, & de lui faire prendre un autre cours. Et comme il ne ſe trouva point d'autre pente pour cela, qu'à travers la Coulture Ste Catherine, où il falloit abbatre deux petites maiſons à la rue St Antoine, preſque vis-à-vis celle de St Paul, & lui ouvrir un paſſage de ſeize pieds, qui depuis là s'étendoit juſques à la maiſon d'ardoiſe, à l'endroit où il recevoit les égoûts de la Courtille-barbette: ſi bien que par ce moyen-là, les immondices qui s'y déchargeroient, auroient bien moins de chemin à faire, & qu'il s'en faudroit cent quatre-vingts cinq toiſes. Le Roi commanda à la Ville de ſe mettre après, & d'y employer les deniers venans du tiers des Aides, ayant cours à Paris & en la Banlieue, ordonnés pour les ouvrages & fortifications de la Ville; ce qui fut fait au même tems au travers des terres vagues, aſſiſes dans la Coulture Ste Catherine, le long de la rue des Egoûts, & de celle de St Louis d'aujourd'hui, ſans ſonger à traiter avec les Religieux. Cependant à leur requête, la perte qu'ils faiſoient, tant des terres qu'on leur avoit priſes, que des cens & rentes ſur les deux maiſons qui avoient été abbatues, fut appreciée deux cens cinquante livres par des Jurés-maçons & charpentiers: ſi bien qu'ils en demanderent le payement au Prevôt des Marchands, qui les renvoya au Roi; là-deſſus ils intenterent procès, & enfin après diverſes procedures, l'affaire fut terminée à l'amiable en 1427. moyennant cent livres pariſis, argent comptant.

Cet égoût depuis a toujours tenu la même route, & au lieu du nom de Pont Perrin, qu'il garda long-tems, même après avoir été transferé, il prend maintenant celui de Grand-égoût.

Ce n'eſt pas que nos Rois, ayant paſſé de l'autre côté de la rue St Antoine, pour venir loger à l'Hotel des Tournelles, où ſont preſentement les Minimes de la Place Royale, & une partie des maiſons de la rue St Louis, ne propoſaſſent encore de le tranſporter en un autre endroit; parce que là, il couloit encore proche d'eux, & à côté de cette nouvelle demeure, dont ils recevoient beaucoup d'incommodité; neanmoins on n'en a rien fait. Et de vrai la Ville s'eſt toujours montrée ſi ſourde en de pareilles rencontres, que quand Louis XII. lui commanda de detourner, & de faire couler à la riviere le ruiſſeau de la porte Baudets, dont les eaux croupies & puantes, provenant du poiſſon frais & ſalé, qui ſe vend à ce quartier-là, avoient leur decharge au pont Perrin; elle ſe contenta de faire viſiter les lieux par ſon Maître des œuvres, & autres Jurés-experts, & depuis, il n'en fut plus parlé. Et tout de même encore en 1546. le Conêtable de Montmorancı ayant dit à St Germain en Laie au Prevôt des Marchands & à un Echevin, deputés vers François I. que le Roi lui avoit commandé de leur faire ſavoir qu'il vouloit qu'on divertit le cours de cet Egoût dans la riviere par la rue St Paul ou par quelque autre endroit, les priant de le venir voir quand il ſeroit à Paris, afin de ſe tranſporter enſemble ſur les lieux & donner contentement au Roi; le Prevôt repondit, que Louis XII. auparavant avoit déja propoſé la même choſe; & que quand il voudroit il lui mettroit entre les mains le raport fait alors par les Experts; & enfin je ne trouve pas que depuis on y ait ſongé.

En 1550. encore, quoiqu'Henri II. dit lui-même à deux Echevins qu'il vouloit qu'on otât cet Egoût d'auprès de ſon Palais des Tournelles, & qu'on le fît tomber dans la riviere autre part qu'à Chaillot: & le Conſeil de la Ville auſſi-tôt s'étant aſſemblé, l'avis de la compagnie fut qu'il valoit mieux faire entrer dans l'Egoût un des bras de la Seine que de le faire paſſer aux environs de St Paul & du Port au foin, & qu'il le falloit faire ſavoir tant au Roi qu'à ſon Conſeil

Enfin trois ans après le Prevôt & les Echevins reçûrent des Lettres patentes où le Roi leur commandoit encore la même choſe, mais ils n'en firent pas plus qu'en 1550. 1546. & ſous Louis XII. & les choſes en demeurerent là, & le pont Perrin a toujours coulé au même endroit. La difference qu'il y a eſt qu'autrefois il étoit découvert, & qu'on l'a couvert depuis quelque trente ans, depuis le milieu de la rue des Egouts juſques hors de la Ville.

En 1625. Thieriot Maître Maçon le refit des deniers de l'Epargne, & les ruiſſeaux tant de la porte Baudets, que des rues circonvoiſines, n'y tombent plus, mais dans la riviere par la rue des Barres, ſans avoir pû découvrir quand on les y a détournés.

Au reſte il falloit qu'en 1605. il reçût peu d'eau & d'ordures, puiſque la Ville alors loua la rue des Egouts pour dix-huit ans à Charles Marchand ſon Maître des œuvres, & le tout à la charge d'y laiſſer couler les immondices à l'ordinaire, d'en entretenir le pavé, de le remettre entre ſes mains toutes les fois qu'elle en auroit affaire, ſans pouvoir prétendre de recompenſe, ni aucuns dommages & interêts, avec permiſſion de le fermer s'il vouloit d'une porte ou d'une herſe par les deux bouts.

De la rue des Egouts, où le grand égout commence, il prend ſon chemin par la rue St Louis & par le Calvaire, de là près des foſſés, il s'en vient à la porte du Temple, aux fauſſes portes de St Martin & de St Denys, puis au faux-bourg Mont-martre; enſuite il paſſe ſous les ponts des Porcherons & de l'Hotel-Dieu & ſous le pont Herſan: & enfin après avoir gagné le Roule & la Savonnerie, il tombe dans la Seine, à un grand quart de lieue de Paris. Dans la Ville il eſt vouté & pavé, & porte trois cens toiſes de long, ſix pieds de large dans œuvre, cinq à ſix de haut ſous la clef de la voute, & ſes murs deux. Dehors, depuis la rue St Louis ou le Calvaire, juſqu'à l'éperon du baſtion du Temple, il eſt découvert & revêtu des deux côtés de murs hauts de ſix pieds, & auſſi épais que dans la Ville, ſur deux cens toiſes de longueur. On le commença de la ſorte il y a quelques années, dans la reſolution de l'achever de même: depuis neanmoins on n'y a pas ſongé: ſi bien que juſqu'à la Savonnerie & à la riviere, il n'eſt que de terre, large au fonds de quatre ou cinq pieds, de ſept à huit par le haut, & long de trois mille cinq cens toiſes depuis là juſqu'à la rue de l'Egout.

L'égout de la vieille rue du Temple, & les premiers des cinq petits égouts qui entrent dans le grand eſt dans la Ville; de plus vouté, pavé & couvert. Il s'étend depuis la vieille rue du Temple, près des petits Comediens, où il commence, juſqu'au Calvaire où il finit, & a ſix à ſept pieds de haut, ſept de large, & cent cinquante toiſes de longueur.

Le ſecond qui eſt celui de la rue du Temple n'en a pas plus de quarante cinq, & eſt couvert en partie & en partie découvert: on le trouve en la rue du Pont-aux-biches près du rempart qu'il traverſe par une ouverture large de trois pieds & haute de deux: depuis là, juſqu'au Pont de pierre de la porte du Temple, il eſt couvert de pierre de la longueur de vingt toiſes, & de la porte du Temple juſques au grand égout, il eſt découvert ſur quelque vingt-cinq toiſes de longueur.

En 1584. la Ville, le vingt-huit Août, fit marché d'un grand canal au travers des foſſés près la porte du Temple, pour le paſſage des eaux, ce ſont ſes termes. Si par là elle entend autre choſe que l'égoût dont je viens de parler, je ne ſai pas ce qu'elle veut dire. Quant à celui du Temple, il eſt très-aſſuré qu'on le commença en 1635. par Arrêt du Parlement, car ſes termes le portent, & ſont ſi clairs là-deſſus, qu'il n'y a pas lieu d'en douter.

L'égout du Ponceau, qui eſt le troiſiéme commence à la rue St Denys, tout contre la fontaine du Ponceau, où il eſt à decouvert juſques à la rue

neuve St Euſtache, & pour lors paſſant par une voute longue de trente toiſes & large & haute de ſix pieds ſeulement, il s'en va gagner le grand égout entre les jardins & les marais, tant du faux-bourg St Martin que celui de St Denys, & toujours découvert, mais pavé, long de deux cens toiſes & fermé preſque par tout, tantôt de haies, tantôt d'une clôture de maçonnerie.

En 1568. la Ville le trouvant trop étroit lui voulut donner ſix pieds de largeur, & pour cela, Guilain ſon Maître des œuvres, eut ordre d'en faire l'alignement, & d'abattre les édifices qui entreprendroient ſur ſa largeur. Vingt-ans après il fut pavé aux dépens tant de l'Evêque & de la Ville, que du Prieur de St Martin & des voiſins.

En 1628. Prevôt Maître Maçon, pour ôter tous les égouts qui ſe rencontroient depuis le Ponceau juſqu'à la porte du Temple, perça les remparts, fit des rigoles dans les foſſés & des tranchées & tous les ouvrages neceſſaires à raiſon de trente livres la toiſe, & cela aux dépens des Bourgeois du voiſinage & de la Ville; enſuite de quoi il ouvrit les remparts, au bout de la rue de Forêt, entre la porte St Denys & celle de St Martin.

En 1635. après pluſieurs procedures & requêtes, le même venant à continuer ſon travail, baiſſa & adoucit la pente du pavé de la rue St Denys, depuis l'Hotel de St Chaumond juſqu'au Ponceau, afin d'y attirer une partie des eaux de la décharge qui eſt auprès de la porte St Denys: de plus il traverſa le foſſé d'un canal pavé, & revêtu de petits murs, pour empêcher les eaux d'y tomber: en un mot il élargit la tranchée de l'égout du faux-bourg St Denys, & fit pluſieurs autres choſes qui ſeroient trop longues à rapporter, le tout aux dépens de la Ville, ſuivant ſes offres, & en vertu d'un Arrêt du Parlement. Et neanmoins en 1640. le Parlement ne laiſſa pas de condamner les proprietaires des maiſons voiſines de payer quarante-un mille huit cens dix-huit livres à quoi monta tout ce travail.

Enfin quant aux deux autres égouts, ſavoir de la rue Mont-martre, & de celle de Gaillon: le premier commence depuis la rue de la Juſſienne, eſt vouté juſques à quinze toiſes au de là de la porte Mont-martre, & après toujours découvert juſques au grand égout, ſa longueur eſt de deux cens vingt toiſes, ſur huit à neuf pieds de large, hors la Ville, ſix dedans & ſix à ſept de haut.

L'autre eſt long de cinq cens toiſes, prend ſon commencement à la rue de Gaillon, eſt couvert d'une voute juſqu'à cent toiſes au delà de la porte St Roch ſur deux cens toiſes de longueur; & en tout eſt long de cinq cens.

Outre ces grands égouts il y en avoit ſix autrefois, & même il y en a encore qu'on appelle de petits Eviers, Décharges & Gargouilles, mais auparavant Trous-punais, Trous-gaillards, Trous-bernard.

En 1506. il y avoit un Trou-bernard près St Germain de l'Auxerrois, & certaine maiſon non loin de là dans la ruelle du Trou-bernard, qui appartenoit au Chapelain de la Chapelle St Nicolas.

La décharge du bout de la rue des Celeſtins, ou plutôt une autre tout contre, qui étoit là anciennement, ſe nommoit Trou-gaillard en 1546.

Aux environs il s'en trouvoit deux autres en 1549. 1552. & 1554. à qui on donnoit le nom de Trou-punais; dont l'un apparemment étoit au bout de la rue St Paul, & l'autre certainement au Port-au-foin.

Anciennement encore, il s'en trouvoit un autre à la rue des Bernardins ou dans celle de St Nicolas; car quoique je voie bien que c'eſt l'une de ces deux rues que veulent marquer les regîtres de l'Hotel de Ville, lors qu'ils parlent des immondices qui deſcendoient en 1595. dans la rue St Nicolas nommée d'ancienneté le Trou-punais, neanmoins par là je ne ſaurois dire que ce ſoit plutôt l'une que l'autre.

Mais les trois plus anciens étoient autrefois les deux d'autour St Leufroi, l'un devant & l'autre derriere, où celui-ci eſt encore aujourd'hui;

& le troiſiéme enfin à la rue Planche-mibrai, d'où il fut ôté lors qu'on entreprit le pont Notre-Dame.

L'auteur du Journal de Charles VI. & Charles VII. dit qu'en 1425. les Bouchers vendirent de la viande au Trou-punais devant St Leufroi; la même année on deterra un conduit de pierre, où aboutiſſoit l'autre; dans le ſiecle paſſé, près de là fut decouvert un abreuvoir qui conduiſoit à l'écorcherie.

Celui de Planche-mibrai deſcendoit de la rue de la haute Vannerie, par la rue Planche-mibrai, qui n'étoit alors qu'une ruelle, & recevoit les eaux de la rue des Aſſis, de celle de St Jaques de la Boucherie, & des autres rues voiſines, qu'on releva, & dont on changea les pentes, lors qu'on vint à bâtir le pont Notre-Dame.

En 1614. il y avoit une gargouille au bout de la rue des Nonnains d'Yerre preſentement il y en a encore deux dans la rue neuve Ste Catherine, une au bout de la rue du Parc Royal: une autre au bout de la rue St Gilles, & une autre enfin au bout de la rue St François, qui toutes aboutiſſent au grand égout, & ſont à l'extremité tout proche & à côté de la rue St Louis.

Dans l'égout de la rue Mont-martre ſe déchargent quatre gargouilles, les trois premieres ſe rencontrent, l'une à la rue du bout du monde, tout à l'extremité, l'autre à la rue des Jeûneurs; & la troiſiéme dans celle des Petits-peres; quant à la quatriéme & qui a quatre faces, elle eſt aſſiſe dans la rue Mont-martre, entre celle du Mail & la rue de Clery.

Enfin il s'en trouve encore d'autres; une à la rue St Honoré, proche de la porte, une autre contre la porte St Antoine, dans la rue St Antoine même, qui toutes deux tombent dans les foſſés de la Ville. En 1662. par Arrêt du huitiéme Août, le Prevôt des Marchands & les Echevins furent condamnés à détourner la derniere de dedans les foſſés de la Baſtille. Au reſte, ſans perdre plus de tems à marquer l'aſſiete de quelques autres gargouilles ſemblables repandues çà & là, tant dans la Ville que dans l'Univerſité, ſans une infinité d'autres en je ne ſai combien d'endroits, & d'une maniere toute differente, faites au travers des quais ou proche & ſur le bord de la riviere, paſſons à autre choſe.

HISTOIRE
ET
RECHERCHES
DES
ANTIQUITÉS
DE LA VILLE
DE
PARIS.

LIVRE QUATRIE'ME.

Diſcours ſur les anciennes Egliſes de Paris,
par JEAN DE LAUNOY.

PREFACE.

CES ſortes de petits ouvrages ne dependent pas de l'opinion des nouveaux Auteurs, qui ont accoutumé d'accommoder les choſes antiques à leurs conjectures & leurs idées, mais de la ſeule tradition des Anciens, qui ont écrit avec plus de ſimplicité & de candeur. Auparavant Decius, ſous l'Empire duquel St Denys vint de Rome à Paris, les Chrétiens n'avoient point encore d'Egliſes en ce lieu. Ceux qui nous ont donné l'hiſtoire de l'arrivée de ce Saint, tirée de la tradition fidelle des anciens, ſont l'ancien auteur de la vie du Bienheureux Martyr St Saturnin, & Gregoire de Tours, auſquels on ne peut oppoſer aucun Ecrivain ou contemporain d'égale autorité ou approchant. Or je ne vois point de raiſon qui puiſſe empêcher non ſeulement d'oppoſer, mais même de preferer ces deux

ſeuls auteurs à tous les autres qui n'ont paru que long tems depuis, & qui ont affecté de faire, ſaint Denys contemporain aux Apôtres.

Et certes, ſans le témoignage de Gregoire de Tours & de cet autre ancien auteur, je me rendrois facilement à l'avis de ceux qui diſent que St Denys Evêque de Paris ; n'y arriva que ſous l'Empire de Maximian & Diocletian ces Auteurs qui vivoient bien après Gregoire de Tours, mais avant l'Empereur Charlemagne, ſont les Auteurs de l'hiſtoire des Ss Fulcian, Victorian & Lucian Evêque de Beauvais, Uſuard en ſon Martyrologe, le premier d'Octobre, Alcuin dans ſes Poëmes nombre ſeptante, où il joint enſemble St Denys & St Quentin, auſquels s'accorde entre autres, Fulbertus Carnotenſis, qui vivoit après Charlemagne, en ſon Hymne de St Piat. Pour ceux qui confondent St Denys Evêque de Paris avec l'Areopagite, & qui aſſurent qu'il a été envoyé par St Clement, ce ſont les derniers de tous, & ainſi par la conſideration de leur âge ils ne doivent pas être reçus à porter témoignage de la miſſion de St Denys. Je cherche des témoins ſans reproches & n'en reçois point d'autres ; mais il y a deux choſes qui me porteroient à croire les Auteurs du moyen âge ; premierement le deſſein qu'ont eu les Apôtres & leurs Diſciples en établiſſant leurs Egliſes, & enſuite le peu d'étendue qu'avoit la Ville. Ils avoient accoutumé d'envoyer prêcher l'Evangile aux grandes Villes devant que de la prêcher aux petites, & de ne porter la Doctrine de Jeſus-Chriſt dans les petites Villes qu'après qu'elle avoit été reçue dans les grandes. Or au tems que Ceſar faiſoit la guerre dans les Gaules, Paris étoit à la verité très-floriſſant ; mais incontinent après il fut brulé & ſes ponts furent brulés, de ſorte que ce n'étoit plus qu'un bourg : & même du tems de Julien l'Apoſtat, il n'étoit pas encore remis en ſa perfection ; car Julian qui ſucceda à Conſtantius l'an de Jeſus-Chriſt 361. appelle Paris un petit-bourg ; & Ammian qui écrivoit au mêms tems, le nomme le Village de Paris. Il n'y a perſonne qui ne ſache la difference qu'il y a entre une Ville & un Village : je m'en tiens au témoignage de Gregoire de Tours & de cet ancien auteur de la vie de St Saturnin, & me ſers ſeulement des auteurs pour la preſcription, & remarquer que l'état des Egliſes étoit autre ſous les Empereurs Païens que ſous les Chrétiens ; car ce ſeroit fort ſe tromper, ſi l'on pretendoit ſeulement y voir l'image de l'état preſent des Egliſes. Dans les anciennes tant que le premier état a duré, l'exercice de la Religion Chrétienne n'étoit pas libre dans les Villes, les communions des Fidéles ſe faiſoient dans des grottes & des lieux cachés, & quaſi toujours hors des Villes. Lorſque le dernier état a commencé, on a dreſſé peu à peu dans les bourgs les trophées de Jeſus-Chriſt, on a bâti des Egliſes, les Chrétiens ont fait de frequentes aſſemblées, en quoi l'on ne ſauroit preſcrire de regle certaine, on a commencé à bâtir des Egliſes en certains lieux plus tôt, en d'autres plus tard, ſelon que le nombre des Fideles augmentoit : les premiers Empereurs Chrétiens ne contraignirent perſonne à embraſſer notre Foi.

Conſtantin le Grand a joui de l'Empire Romain depuis l'année de Jeſus-Chriſt 306. juſques en 337. & neanmoins l'Evêché de Tours a été vacant depuis l'année 300. juſqu'en cette même année 337. qu'on en fit Evêque Lidorius. Depuis, les Chrétiens étant deja en grand nombre, il fit bâtir la premiere Egliſe au deſſous de la Ville de Tours, comme dit Gregoire de Tours liv. x. de ſon Hiſtoire ch. xxxi. De plus, lorſque les premieres Egliſes, ainſi bâties hors des Villes, avoient été honorées des Reliques de quelques Martyr ou Confeſſeur, qui la rendoit celebre par ſes miracles, les Chrétiens en faiſoient bâtir d'autres dedans les Villes, mais ce n'étoit pas ſitôt après, à moins que ce ne fût de grandes Villes.

CHAPITRE

CHAPITRE. I.

LA premiere Egliſe des Chrétiens de Paris, étoit ſituée au lieu qui étoit anciennement dedié à St Marcel: il falloit que ce lieu fut hors de la Ville, car c'étoit là que St Denys, & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, ſe retiroient pour dire la Meſſe, ou comme dit Gregoire de Tours, pour celebrer le myſtere de la ſolemnité du Dimanche.

Fortunat ſemble nous marquer ce lieu au premier livre de ſes Opuſcules, chap. II. de l'Egliſe de St Denys, qui fut la premiere bâtie dans la Ville.

„ Si vous deſirés ſavoir qui a bâti cette belle Egliſe, je ne permettrai „ pas qu'un ſi pieux deſſein vous ſoit caché: autrefois l'Egliſe étoit loin „ d'ici, & le peuple étant ſouvent rebuté par la longueur du chemin, &c.

Ainſi avant qu'on eut fait à Paris aucune Egliſe, il y avoit un lieu hors de la Ville, où les Chrétiens faiſoient leurs aſſemblées, comme ils pouvoient, mais il eſt difficile d'en déterminer l'endroit. Que les autres en ayent tel ſentiment qu'ils voudront, pour moi j'eſtime que cette Egliſe, qui porte depuis pluſieurs ſiecles le nom de St Marcel, a été bâtie dans ce lieu même, dont Fortunat fait mention dans ſes vers. Elle eſt maintenant dans l'un des faux-bourgs, parce que la Ville a été fort agrandie; mais pour lors que la Ville étoit renfermée dans l'Iſle, ce lieu en étoit aſſés éloigné. Je fonde cette opinion ſur deux conjectures, l'une m'eſt fournie par Gregoire de Tours, au livre de la gloire des Confeſſeurs, chap. LXXXIX, où expliquant les vertus „ de St Marcel Evêque de Paris: „ Marcel, dit-il, Evêque de Paris, qui „ chaſſa autrefois de ſa Ville un prodigieux Serpent, comme nous le liſons dans ſa vie, y repoſe maintenant dans le faux-bourg.

Il eſt bien croyable que ce Prelat qui eſt mort Confeſſeur, a été enterré en ce lieu-là, où il avoit accoutumé de dire la Meſſe, & où les Fideles faiſoient ordinairement leurs prieres, & aſſiſtoient aux myſteres. C'eſt-là, ſi je ne me trompe, cette ancienne Egliſe, dont l'Auteur fait enſuite mention, au chap. CV. „ Il y avoit un tombeau dans un Bourg du Diocèſe de „ Paris, fort peu loin d'un lieu qu'on appelle, l'ancienne Egliſe, où il n'y „ avoit point de couverture: là repoſe Creſcence ſainte fille, conſacrée à Dieu. Le tombeau de Creſcence étoit donc proche de l'Egliſe qu'on appelloit lors, l'Ancienne, la Premiere, ce qu'on dit à preſent, la Cathedrale; & quand Gregoire appelle Ragnemode le Prêtre, c'eſt-à-dire, l'Evêque de la petite Ville où repoſe St Marcel, il fait connoître aſſés clairement que ce lieu étoit encore pour lors, ou avoit au moins été le premier ſiége des Evêques.

Je tire l'autre conjecture, de ce que l'Egliſe St Marcel paſſant dans la croyance commune pour l'ancienne Egliſe Epiſcopale de Paris, ne ſe trouvant rien de contraire à cette opinion, il y a de l'apparence qu'elle eſt venue de la premiere & plus ancienne tradition, quoiqu'elle ait ſouffert quelque choſe des changemens & des pertes qu'apportent ordinairement les tems & les années.

Je ſai bien que ces deux conjectures ne ſont pas ſi fortes qu'elles nous faſſent voir la choſe, comme ſi elle étoit devant nos yeux; mais cependant je me rangerai facilement de l'avis de ceux qui auront de meilleures conjectures, pour bien établir le lieu où étoit ſituée cette Egliſe dont parle Fortunat: car il ne faut pas tant travailler à détruire nos raiſons, qu'à en apporter de meilleures; il faut bien examiner toutes les conjectures qui ſe preſentent, & ne ſe fonder que ſur les plus fortes. Au reſte, ayant exactement vû & examiné les vers de Fortunat, j'ai enfin dit expreſſement ce

que je n'avois pas oſé faire en l'année 1642, lorſque je compoſai le livre de la vie & des miracles de St Denys ; car pourquoi ne ſerois-je pas du nombre de ceux qui profitent à force d'écrire & d'étudier.

PARAGRAPHE I.

On ne peut prouver par les Fragmens de St Hilaire, qu'il y ait eu d'autre Egliſe à Paris, vers l'an de ſalut 362, que celle dont il a été parlé ci deſſus.

DAns ces Fragmens de St Hilaire, qui ont été mis au jour par le ſoin de Nicolas le Févre, il y a une Epitre Synodale écrite par un certain Concile aux Evêques d'Orient, laquelle le Pere Sirmond, au premier tome des Conciles de France, rapporte à l'année 362. Cette Epitre a pour titre : *Epitre Synodale du Concile, ou la Foi Catholique expoſée en la Ville de Paris, par les Evêques François* ; & à la fin il y a, *Finit la Foi Catholique*, & le reſte comme ci-deſſus. Or l'on ne ſauroit inferer de là qu'il y ait eu pour lors une Egliſe dedans la Ville, en laquelle ce Concile ait été celebré ; car la Ville de Paris, dont il eſt fait mention en ces Fragmens, renferme le lieu où eſt l'Egliſe de St Marcel, outre que ce Concile peut avoir été fait en quelque maiſon particuliere de quelqu'autre Evêque Chrétien, & peut-être plus commode que dans une Egliſe ; de plus, le titre de cette Epitre que nous avons rapporté, n'eſt point du ſtyle de ce tems-là. L'adjectif *Pariſius*, ne ſe trouve point dans les Auteurs contemporains ; ce mot nouveau, *Novitium*, pour me ſervir des termes de Tertullien, ſent la parade ; nous pouvons tirer la même conjecture du mot *Explic.t*, qui n'a été inventé que par une ſubtilité de ceux qui ſont venus long-tems après : de plus, il n'eſt fait aucune mention, ni dans l'inſcription de la Synodique aux Evêques d'Orient, ni dans la Synodique même, ni de Paris, *Pariſiorum*, ni de la Ville de Paris, *Pariſiæ civitatis*, ni de Lutece ; de ſorte que ce n'eſt pas une vaine conjecture de croire que c'eſt l'ouvrage de quelque nouveau Savanteau de Libraire, lequel ne ſachant, ou ne trouvant point en quel lieu cette Synodique a été faite, (ſi tant eſt qu'elle l'ait jamais été,) s'eſt imaginé qu'elle avoit été faite en la Ville de Paris. Je ne dis point ici que cette Synodique n'eſt fondée ſur le temoignage d'aucun des Auteurs Grecs & Latins qui ont écrit en ce tems-là, fort exactement & fort au long, de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

PARAGRAPHE II.

On ne peut pas prouver par Severe Sulpice, qu'il y ait eu à Paris, l'an de ſalut 375, d'autre Egliſe que celle dont il a été parlé ci-deſſus.

SEVERE Sulpice, au livre de la vie de St Martin, chap. XIX. parle d'une Egliſe ; mais ſi elle étoit dedans ou dehors Paris, c'eſt ce qu'il faut voir maintenant. „ Or à Paris, dit-il, comme il entroit dans la Ville, „ accompagné d'une grande foule de peuple, il baiſa, & donna ſa bene- „ diction à un Lepreux qui avoit le viſage tellement gâté, qu'il faiſoit hor- „ reur à tout le monde, & incontinent il fut gueri ; & le lendemain ve- „ nant à l'Egliſe, le teint tout vermeil, il rendit graces à Dieu de la ſanté „ qu'il avoit reçue „ Perſonne ne ſauroit jamais inferer de ces paroles, à moins que d'être prevenu de l'opinion contraire, ſi cette Egliſe dont parle Severe, a été plutôt dedans que dehors la Ville ; au contraire ces mêmes pa-

roles font aſſés voir qu'elle étoit dehors la Ville ; car ſi elle eut été dedans la Ville qui étoit pour lors fort petite, & qui étoit toute renfermée dans la ſeule étendue de l'Iſle, le Lepreux auroit été à l'Egliſe rendre graces à Dieu de la ſanté qu'il avoit reçue le même jour, à la même heure, & preſque au même moment qu'il fut gueri ; car comment eſt-ce qu'il auroit pû demeurer plus long-tems dans cette grande & veliemente ardeur de pieté excitée par une ſubite & ineſperée gueriſon, ſans être porté d'une ſainte impatience à en aller promptement rendre graces à Dieu ? Mais le Lepreux remit ce devoir au lendemain. Pourquoi cela, je vous prie ? ſinon parceque l'Egliſe étoit éloignée de la Ville, & qu'il ne pouvoit y aller commodement le jour de ſa gueriſon.

CHAPITRE II.

De l'Oratoire de St Martin, proche la porte de Paris.

AU lieu où St Martin guerit le Lepreux, les Chrétiens de Paris conſacrerent au même St Martin une Chapelle ; mais en quel tems ? il eſt incertain. Ce fut pourtant devant le Regne de Gontran & de Clotaire, comme on peut conclure de ce que Gregoire de Tours a écrit de cet Oratoire, liv. VIII. de ſon Hiſtoire, chap XXXIII.

Pendant ces jours là, il y eut une femme dans Paris, qui diſoit au peuple : „ Fuyés hors d'ici, & ſachés que toute la ville ſera bien-tôt brûlée ; „ en quoi s'étant expoſée à la riſée de pluſieurs, parce qu'on ſe perſuadoit „ qu'elle ne diſoit cela que par un préſage de ſortilege, ou que par une vaine „ conjecture d'un ſonge qu'elle avoit fait, ou bien par la ſuggeſtion du diable, qui rode autour des gens à l'heure de midi, elle parla ainſi : La „ choſe n'en va pas comme vous le dites ; car je vous parle avec verité : „ j'ai vû un homme qui venoit de l'Egliſe de St Vincent, & qui d'un cierge qu'il tenoit à la main, dont il étoit éclairé, mettoit le feu dans les „ maiſons des Marchands, & les faiſoit brûler les unes après les autres. „ Enfin après la troiſiéme nuit, que cette femme eut dit cela, ſur le ſoir „ après ſoleil couché, un Bourgeois ayant allumé de la chandelle pour entrer dans ſa dépenſe, & en ayant pris tout ce qu'il avoit beſoin, il en reſortit, & laiſſa ſa chandelle près d'un tonneau d'huile. Sa maiſon étoit la „ premiere auprès de la porte de la Ville du côté du midi ; de là le feu prit „ à cette maiſon, & de cette maiſon il paſſa aux autres, & venant à tomber ſur la priſon, dont elle fut menacée d'une ruine entiere, St Germain „ apparut aux Priſonniers, & après qu'il eut briſé leurs chaines, & la pou„ tre où ils étoient attachés, il ouvrit la porte de la priſon, & relacha les „ priſonniers, qui étant ſortis ſans aucune leſion, s'en allerent à l'Egliſe de „ St Vincent, où eſt le ſepulchre du St Evêque. Comme donc la flamme „ étoit portée de tous côtés par le vent qu'il faiſoit, l'embraſement qui s'augmentoit avec furie, commença de s'approcher de l'autre porte de la Vil„ le, où il y avoit un Oratoire de St Martin, lequel y fut bâti en memoi„ re du miracle que ce Saint avoit fait en ce lieu-là, quand il y guérit un „ Lepreux en le baiſant, &c.

Cet Oratoire qui étoit alors à la porte de la Ville, a été détruit il y a long-tems, peut-être lorſque les Normans ſaccagerent Paris, & en brûlerent une bonne partie des Egliſes. Quoi qu'il en ſoit, il reſte une grande rue, qui s'appelle la rue St Martin, ſoit qu'elle ait tiré ſon nom de cet ancien Oratoire, ou d'un grand Monaſtere qui a été bâti au bout de cette

rue il y a environ six cens ans; & ainsi il est arrivé que cet Oratoire & ce Monastere ont toujours touché à la porte de la Ville. Il y a eu changement au lieu, mais il n'y en a point eu en la chose, sinon qu'il y a une grande Eglise, au lieu qu'il n'y avoit qu'un Oratoire.

CHAPITRE III.

De l'Eglise de St Pierre ou des Apôtres, qu'on appelle à present l'Eglise Ste Geneviéve.

LE Roi Clovis & sa femme Clotilde, bâtirent une Eglise dans les fauxbourgs de Paris, du côté du Midi; mais on ne sauroit montrer par des preuves assurées, combien de tems après le batême de Clovis cette devotion fut faite. Ce fut toutefois devant l'an 511 de J. C. auquel ce Roi partit de ce monde & fut enterré en cette Eglise. Gregoire de Tours & les autres Auteurs, appellent cette Eglise tantôt de St Pierre, tantôt des Apôtres, comme on peut voir par les témoignages qui suivent.

Gregoire de Tours, au livre de la Gloire des Confesseurs chap. 91. „Il „y a aussi là Ste Geneviéve enterrée dans l'Eglise des Sts Apôtres, laquelle „étant encore en vie fut si excellente en vertus qu'elle ressuscita un mort.

Le même au second livre de l'Histoire de France chapitre dernier. „Ensuite de quoi Clovis mourut à Paris & fut inhumé en l'Eglise des Sts „Apôtres que lui & la Reine Clotilde avoient fait bâtir.

Au livre 3. chapitre 8. „Pendant que la Reine Clotilde demeuroit à Pa„ris, Childebert voyant que sa mere (comme nous avons dit ci-dessus) ai„moit uniquement les enfans de Clodomir, poussé d'envie, & craignant „que par la faveur de la Reine ils ne parvinssent à la Royauté, il écrivit se„cretement à son frere Clotaire, disant: Notre mere retient avec elle les „enfans de notre frere & leur veut faire avoir le Royanme; il faut que „vous veniez promptement à Paris pour consulter entre nous & aviser ce „que nous en devons faire, savoir si nous les devons faire raser & declarer „roturiers, ou les faire mourir & partager entre nous également le Royau„me de notre frere: Clotaire fort rejoui de ces paroles vint à Paris.

Et un peu après. „Ensuite ils tuerent leurs Pages avec leurs Gouverneurs, „& puis Clotaire monta à cheval & se retira, faisant fort peu d'état du „meurtre de ses neveux, & Childebert se retira aussi dans les Fauxbourgs. „La Reine ayant mis leurs petits corps dans le cercueil, & les ayant con„duit avec grande psalmodie & très-grand deuil, jusqu'en l'Eglise de St „Pierre à Paris, où elle les fit enterrer le mieux qu'elle put.

Livre 4. chap. 1. „La Reine Clotilde fort âgée & remplie de bonnes „œuvres, mourut à Tours au tems de l'Evêque *Injuriosus*, & les Rois Chil„debert & Clotaire ses enfans, la firent porter à Paris avec un grand con„voi de gens d'Eglise, & inhumer dedans la Sacristie de l'Eglise St Pierre, „à côté du Roi Clovis; car c'étoit elle qui avoit fait bâtir cette Eglise, en „laquelle repose aussi le corps de la bienheureuse Ste Geneviéve.

Au livre 5. chap. 18. où il rapporte les Actes du Concile tenu pour la cause de Pretextat.

„Ensuite de quoi, dit-il, Chilperic ayant ouï dire que Pretextat, Evê„que de Rouen, faisoit des presens au Peuple contre le bien de son Etat, „le manda, & ayant examiné l'affaire, trouva qu'il avoit les meubles & or„nemens de la Reine Brunichilde, il les lui ôta & le bannit avec injonc„tion de garder son ban, jusqu'à ce qu'il eut été ouï par les Evêques; les„quels s'étant assemblés dedans Paris en l'Eglise de l'Apôtre St Pierre, on „l'amena devant eux.

Et peu après. „Et le Roi s'étant retiré en ſon logis, nous nous aſſem-„blâmes & nous aſsîmes en la Sacriſtie de l'Egliſe de St Pierre.

Et un peu après. „Et comme nous étions aſſemblés en l'Egliſe St Pierre, „le matin le Roi arriva & dit, &c.

Et au chapitre 49. „Ce que Leudaſte ayant ouï, il ſe retira à Paris en „l'Egliſe St Pierre.

Et ainſi dans Gregoire de Tours, la même Egliſe s'appelle tantôt St Pierre, tantôt l'Egliſe des Sts Apôtres, en laquelle Ste Geneviéve, Clovis, Clotilde, Thibault & Gontran, fils de Clodomir tués par leurs oncles Childebert & Clotaire, ont eu leur ſepulture, & enſuite Clotilde, fille de Clovis, comme témoigne le même Gregoire liv. 3. chapitre 10. „Dequoi Childebert ayant „été aſſuré retourna d'Auvergne, & alla en Eſpagne au ſecours de Clotilde „ſa ſœur; laquelle recevoit beaucoup de traverſe de ſon mari Amalaric, „à cauſe qu'elle étoit Catholique; car le plus ſouvent quand elle alloit à „l'Egliſe, il faiſoit jetter ſur elle en paſſant de la matiere ſécale, & autres „ordures; & enfin l'on dit qu'il la frappa ſi cruellement, qu'elle envoya à „ſon frere un mouchoir tout teint de ſon propre ſang; ce qui l'irrita telle-„ment qu'il alla en Eſpagne. Amalaric en ayant eu avis, prepare des vaiſ-„ſeaux pour s'enfuir. Mais Childebert étoit ſur le point d'arriver, & Ama-„laric prêt de s'embarquer, quand il ſe ſouvint qu'il avoit laiſſé force „pierres precieuſes en ſon treſor; & comme il retournoit à la ville pour „les prendre, il trouva l'armée de Childebert qui lui en empêcha l'entrée. „Ainſi voyant qu'il ne ſe pouvoit pas ſauver, il voulut ſe refugier dans „l'Egliſe des Chrétiens. Mais avant qu'il pût toucher le ſeuil de la porte, „un Soldat le bleſſa mortellement d'un coup de lance, dont il tomba mort „ſur la place. Lors Childebert prit ſa ſœur avec ſes treſors, & la vouloit „emmener avec lui, mais je ne ſai par quel accident elle mourut en che-„min, & enſuite ſon corps fut apporté à Paris, & inhumé auprès de ſon „pere Clovis.

St Ouen, Evêque de Rouen, au livre 2. de la vie de St Eloi chap. 18. „Il y avoit, dit-il, un homme qui demeuroit au fauxbourg de Paris, non „loin de l'Egliſe St Pierre, Prince des Apôtres.

Fredegarius Scolaſticus, en ſon Abregé de l'Hiſtoire de France, nombre 29. écrit *l'Egliſe de St Pierre*, au lieu où nous voyons que Gregoire de Tours écrit *l'Egliſe des Sts Apôtres*. Clovis après ſa mort fut enterré en l'Egliſe St Pierre Apôtre. L'Auteur incertain qui vivoit du tems de Theodoric II, qui a écrit l'Hiſtoire de France, tirée partie de Gregoire de Tours, partie d'ailleurs, & continuée juſqu'à ce Roi, preſqu'en un même endroit, l'appelle tantôt *l'Egliſe St Pierre*, tantôt *l'Egliſe des Apôtres*.

Au chapitre 17. „En ce tems-là le Roi Clovis étant venu en la ville de „Paris, dit à la Reine & à ſon peuple: Je ſuis bien fâché de ce que les „Gots Ariens tiennent une partie des Gaules; allons avec la grace de Dieu „& les chaſſons, & rangeons ce bon payis ſous notre obéïſſance. Ce deſſein „fut approuvé de la Nobleſſe Françoiſe, & la Reine Clotilde donna cet „avis au Roi. Dieu Notre-Seigneur, dit-elle, mettra certainement la vic-„toire dans les mains du Roi mon maître, mais écoutés votre ſervante, „& faiſons une Egliſe en l'honneur du bienheureux St Pierre, Prince des „Apôtres, afin qu'il vous aſſiſte dans la guerre; & le Roi lui dit: J'ap-„prouve le conſeil que vous me donnés, faiſons ainſi. Lors le Roi en jetta „les fondemens, & dit, qu'on faſſe l'Egliſe des Bienheureux Apôtres pen-„dant notre voyage.

Et puis au chapitre 18. „Ayant tué pluſieurs grands Rois & même ſes pa-„rens. Après tout cela Clovis mourut en paix & fut enterré en l'Egliſe de „l'Apôtre St Pierre, que lui & la Reine ſa femme avoient fait bâtir.

Hors ce dont il s'agit, je n'approuve pas cet Auteur pour le reſte, voyant qu'il s'eſt bien donné la liberté de compoſer à plaiſir ce colloque & dialogue du Roi & de la Reine écrit ci-deſſus.

Le titre de cette Egliſe a commencé à changer depuis Charlemagne; car quoique quelques-uns ſe ſoient toujours ſervi du nom ancien, toutefois les autres lui en ont donné un nouveau, ou l'ont appellé du vieux & du nouveau tout enſemble. Hincmar, Evêque de Reims, ſe ſert de l'ancien nom en ſa vie de St Remi, par lui revue & corrigée. „Après tout cela, „dit-il, le Roi Clovis mourut en paix, & fut enterré en l'Egliſe de l'Apô„tre St Pierre, que lui & la Reine ſa femme avoient fait bâtir.

L'Abbé Leu de Ferrare, contemporain d'Hincmar, l'appelle l'Egliſe Ste Geneviéve, en l'Epitre *ad Guenilonem & comprovinciales Epiſcopos.* A mes très„religieux Peres & Freres, dit-il, Guenilon, Archevêque de Sens, & tout „ſon Clergé, & les Evêques des autres Egliſes, ſes Suffragans, & tous „ceux qui aſſiſtent au Divin Service, le Clergé de l'Egliſe de Paris leur „mere, & les Religieux du Couvent de St Denys, de St Germain & de „Ste Geneviéve, & de divers autres Monaſteres unanimement, ſalut pre„ſent & avenir.

Cet Auteur eſt le premier ou l'un des premiers qui ait dit ſimplement l'Egliſe de Ste Geneviéve. Dans les Annales de St Bertin en l'année 357, elle eſt appellée l'Egliſe ou Baſilique de St Pierre & de Ste Geneviéve, en cette ſorte. „Les Danois courant le rivage de la Seine, ravagent „tout, & venant à Paris, ils brûlent l'Egliſe de St Pierre & de Ste Gene„viéve.

Nous trouvons le même en la Chronique de ce qui s'eſt fait en France par les Normans depuis l'année de J. C. 833, juſqu'en 896.

„L'an 857, le 28 Decembre, les Normans envahirent Paris, ils mirent „le feu & brulerent l'Egliſe de St Pierre & de Ste Geneviéve.

Cet Etienne, qui d'Abbé de Ste Geneviéve fut fait Evêque de Tournai, encore qu'il fût bien que cette Egliſe étoit l'Egliſe de St Pierre & de St Paul, n'a pourtant amais écrit pour les Chanoines de St Pierre & de St Paul; mais il écrit ſouvent pour les Chanoines de Ste Geneviéve, & ſe nomme quelquefois lui-même Etienne de Ste Geneviéve. Mais je veux rapporter le titre de l'Epitre 164, avec une bonne partie de l'Epitre, qui contient beaucoup de belles choſes.

A l'Archevêque de *pour P. Chanoine de Ste Geneviéve, promu par lui à l'Epiſcopat & conſacré.*

Et un peu après.

„Je dirai pour rire ce qui ſuit, non pour vous exciter à l'indignation, „mais pour vous inviter à la miſericorde. Vos peres attachés encore ſelon „la chair aux ceremonies & à la ſuperſtition des Païens, envahiſſant les „Gaules par la generoſité de leurs bras & la force de leurs puiſſances, les „Villes, les Chateaux & les autres Fortereſſes, ruinés les Villages & les „champs, des hommes menés les uns en captivité, paſſés les autres au fil „de l'épée, brulés, ſaccagés, raſés les lieux Saints; entre autres, ce que „nous ne pouvons rapporter qu'avec des ſoupirs & des ſanglots, ils ont „brûlé miſerablement, ſans conſideration de la ſainteté du lieu, & ſans au„cun reſpect de la Bienheureuſe Vierge & des autres Saints qui y repo„ſent, l'Egliſe des Apôtres St Pierre & St Paul, en laquelle repoſe le „corps de la Bienheureuſe Vierge Ste Geneviéve, bâtie par la liberalité „des Rois, dedans & dehors à la Moſaïque, comme il ſe voit encore par „ce qui en reſte. Enfin par la grace de Dieu cette ancienne barbarie a été „adoucie & changée par la manſuetude Chrétienne, & la glace du Septen„trion fondue par la chaleur de la Foi, a reconnu ſon Créateur & aboli les „Idoles, & les Peuples du Nord avec les Danois, regenerés en J. C. poſ„ſedent, habitent & cultivent pour eux & leurs deſcendans cette partie „des Gaules, qui tirant ſon nom du Septentrion s'appelle la Normandie. „Les murailles de notre Egliſe brûlées, pendant cette perſecution, & tout „mangés de vieilleſſe & de corruption, menacent de ruine, & ſemblent

„ demander en ſoupirant qu'on leur donne quelque ſoutien & un toit pour „ les couvrir. On a amaſſé une charpente de bois pour poſer deſſus, quand „ ils l'auront reçu, que l'on doit après couvrir de lames de plomb. Nous „ eſperons en Notre-Seigneur qu'il achevera & établira ce qu'il a commen- „ cé, & fournira par ſa divine providence toute la dépenſe neceſſaire, „ parce qu'il ne délaiſſe jamais ſes ſerviteurs qui ont mis en lui leur eſpe- „ rance. Et parce que pour un ſi grand travail, ou plutôt pour ſubvenir à une „ ſi grande charge, nous ſommes obligés de mandier le ſecours d'autrui, „ nous avons recours à votre liberalité, afin que vous qui avés accoutumé „ d'acheter quelquefois du plomb de Rome, vous faſſiés voir votre cœur „ charitable en notre endroit, & que vous nous étendiés vos mains libera- „ les pour nous aider à acheter du plomb d'Angleterre; par celui-là les „ Egliſes ſont dépouillées & ſont couvertes de celui-ci. Le trafic en eſt dif- „ ferent, puiſqu'en celui-là ſouvent celui qui reçoit travaille, en celui-ci „ celui qui donne merite toujours; celui-là s'achete toujours au prix de l'or, „ celui-ci s'acquiert par le religieux prix des prieres. Nous avons envoyé „ notre frere G. porteur des preſentes, qui executera nos ordres avec „ prudence & rapportera les liberalités des étrangers.

Au reſte l'ancien & premier titre de cette Egliſe par la ſuite du tems a ceſſé d'être en uſage, & l'on ne s'eſt plus ſervi que du nouveau ſeulement; de ſorte que qui chercheroit maintenant à Paris l'Egliſe de St Pierre ou des Apôtres, paſſeroit pour un mocqueur, ou plutôt pour un reveur.

CHAPITRE. IV.

De l'Egliſe du Bien-heureux Martyr St Denys, dedans la Ville.

QUAND nous diſons la Ville de Paris, nous entendons celle qui étoit autrefois renfermée dans la ſeule enceinte de l'Iſle; ce n'eſt pas que l'Iſle fût toute remplie de maiſons & de logemens; mais parce que la ville ne s'étendoit pas plus loin que la cloture de l'Iſle. La premiere Egliſe qui fut bâtie en cette ville, fut dediée à St Denys Evêque de Paris, & Martyr; ce qui arriva vers le Regne de Childebert fils de Clovis, comme le temoigne Fortunat, au lieu dont nous avons parlé ci-devant au premier chapitre, où il décrit cette Egliſe dans ſes vers, en cette maniere:

„ Quiconque vous ſoyés, qui deſirés connoître celui qui a fait bâtir ce „ beau Temple, je ne ſouffrirai pas qu'un ſi beau deſſein vous ſoit caché. „ L'Egliſe étant autrefois loin d'ici, & le peuple, à cauſe de la diſtance, „ n'en faiſant pas volontiers le chemin, l'Evêque Amelius avoit donné ici „ un petit lieu qui n'étoit pas capable de contenir le peuple Chrétien: après „ ſa mort, ſelon l'ordre de la Loi & de la Nature, le lieu & le bâtiment „ échût à ſon héritier; & enſuite le Pape Leontius fonda une Chapelle, & „ fit de grands preſens à ſon Maître: c'eſt l'Egliſe de St Denys, ſous le „ nom duquel elle a été ſanctifiée.

Et un peu après.

„ Et ce grand Prêtre n'abandonna point cet auguſte Temple, qu'il ne „ fût achevé & accompagné d'ornemens, qui le rendent à preſent ſi agréa- „ ble, faiſant aſſidument les Ceremonies ordinaires dans la vieille Egliſe, „ juſqu'à ce qu'il eût entierement mis l'ouvrage à ſa perfection, à quoi „ il ne perdoit point de tems.

Amelius donc Evêque de Paris, qui ſouſcrivit au ſecond Concile d'Or-

leans, en l'année de Jeſus-Chriſt 536, fit bâtir une Egliſe à St Denys, dedans la Ville; mais parce qu'elle étoit petite pour le nombre des Fideles qui croiſſoient de jour en jour, Leontius, Evêque de Bordeaux, en fit une autre plus grande à l'honneur du même St Denys. Il y a un certain nouvel Auteur, qui s'eſt imaginé que cette Egliſe n'avoit pas été fondée à Paris, mais à Bordeaux. C'eſt une conjecture vaine & mal fondée, & une pure chimere; car pourquoi un Evêque de Bordeaux ne pouvoit-il pas avoir la devotion & le moyen de faire bâtir une Egliſe à Paris? Outre qu'il n'y a point d'Egliſe à Bordeaux qui porte le nom de St Denys, ni de laquelle St Denys ſoit ni le premier, ni le ſecond Patron; & quand Fortunat au ſecond livre, vers 10 & 11, fait les louanges, d'un côté du Clergé, de l'autre de l'Egliſe de Paris: il ne parle point d'autre Clergé, ni d'autre Egliſe, que de celle dont il a fait mention au livre premier, vers 11, comme il eſt facile de voir en conferant les paſſages. Voyons les vers qu'il écrit au Clergé.

„ Honorable Aſſemblée, Ordre illuſtre que j'honore de tout mon cœur „ avec foi & religion, mes Peres, l'éclat de votre vertu, & le haut rang „ où vous êtes, m'oblige de remonter ma Lyre, qu'il y a long-tems que „ j'avois abandonnée.

Et un peu après. „ L'excellent & honorable Clergé de Paris, le vrai „ genie, la gloire, la richeſſe & l'honneur de l'Egliſe, eſt perpetuellement „ occupé à chanter les louanges de Dieu ſur la Lyre de David. Là paroiſſent „ les Prêtres, ici les Levites & Enfans de chœur; ceux-là couverts de leurs „ cheveux blancs, ceux-ci de leur belle aube blanche; ceux-là ſont tout „ pâles; ceux-ci ont le viſage tout vermeil, & ainſi la blancheur des lis, „ mêlée avec le vermillon des roſes, font une couleur très-agreable; ils „ ſont blancs ceux-là, à cauſe de leur âge, ceux-ci à cauſe de leurs habits; „ ſi bien que toute la compagnie plaît ainſi au Dieu ſouverain. Dans le mi- „ lieu, l'Evêque Germain tient le rang d'honneur, qui d'un côté gouverne „ les Jeunes, & donne les ordres aux Anciens; ceux qui ne ſont pas Prê- „ tres marchent devant, les autres ſuivent en chantant; il avertit les uns „ en marchant, & attire les autres par ſa conduite. Il marche toutefois „ doucement, comme un autre Aaron, moins éclatant par ſes beaux ha- „ bits, qu'agréable par ſa pieté; ce ne ſont pas les pierres precieuſes, l'é- „ carlatte, l'or, la pourpre, le lin qui le couvre, mais c'eſt ſa foi excellen- „ te, qui le rend recommandable.

Et enſuite. „ Son troupeau qui connoit ſa voix, attiré par la ſeule for- „ ce de ſon amour, comme à la ſainte nourriture, où il l'appelle conti- „ nuellement par ſes inſtructions: Sus Soldats, vîte aux armes, voila le „ ſignal qui tinte aux oreilles, il ſe leve, il ſaute hors du lit, il court tout „ le premier aux ſacrés Myſteres, & chacun enſuite, l'un après l'autre ſe „ trouve à l'Egliſe, & y prend ſa place; il verſe d'une ardente affection ſa „ benediction ſur tout le peuple, & ont une émulation pour y être les „ premiers. Cette honorable troupe ainſi aſſemblée, paſſe toute la nuit „ juſqu'au point du jour en des concerts Angeliques: & conſtante en cet „ honorable ouvrage, il ſemble qu'elle joint toute ſa force pour atta- „ quer le Ciel, & le prendre à force d'Hymnes & de Cantiques: elle fait „ ſa pſalmodie d'un chant lyrique; mais les paroles des vers qu'elle chante, „ ne ſont que le commencement de ſa priere, ſon amour lui en fournit „ bien d'autres. Ici un Enfant de chœur pouſſe un chant mélodieux; là „ un Chantre plus âgé embouche un Serpent; on preſſe les Cymballes „ avec le ſon aigu des Chalumeaux; & le Cornet-à-bouquin s'égaie en une „ infinité de paſſages; quelqu'un des plus âgés bat du tambour, un enfant „ en adoucit le ſon avec un fifre, les autres ſuppléent avec la voix ce qui „ manque à l'harmonie des inſtrumens; tantôt on eſt attiré doucement par „ des recits agreables, tantôt on eſt emporté par une pleine muſique plus

forte

„ forte, & ainſi l'ouvrage eſt diverſifié, ſelon la difference du ſexe & de „ l'âge.

Et après il continue.

„ Suivant les inſtructions du Prelat, Clovis, le peuple & l'enfant chantent „ des Pſeaumes, ce qui le fera beaucoup profiter ſans beaucoup de peine, „ cette heureuſe armée eſt ſous la conduite de Germain; ſoldat prête la „ main, & ſuis genereuſement les ordres de ton Capitaine.

Voici le Poëme qu'il adreſſe à l'Egliſe :

„ Si l'on fait état du Temple de Salomon, quoiqu'il fût égal pour ſa ſtruc- „ ture, celui-ci eſt bien plus beau pour la foi; car tout ce qui étoit là en- „ veloppé auparavant ſous le voile de l'ancienne Loi, ſe voit ici tout à „ découvert. Il eſt vrai que celui-là étoit entrelaſſé de divers ſortes de me- „ taux; mais celui-ci éclate bien davantage, étant teint du ſang de Jeſus- „ Chriſt; celui-là orné d'or, de pierres précieuſes & de bois de Cedre, „ mais celui-ci tire un autre honneur de la Croix de Jeſus-Chriſt. Ce „ vieux Temple a été bâti des deniers periſſables d'un homme, cette nou- „ velle maiſon eſt établie par le prix de tout le monde, &c.

Ce vers : „ Faiſant aſſiduement les Cérémonies ordinaires dans la vieille „ Egliſe „ qui s'entend de l'Egliſe St Denys, s'accorde facilement avec ce „ vers du premier diſtique du ſecond livre: „ Chantant les louanges de Dieu, „ avec les vers de David, il ne ceſſa point qu'il n'eut achevé enfin cet agrea- „ ble ouvrage. Outre que proche de l'Egliſe de St Denys, qui reſte encore au- „ jourd'hui, il y a certains veſtiges d'un Dortoir, où St Germain avec ſes Prê- tres, Diacres, & autres Eccleſiaſtiques, peut avoir couché, de ſorte qu'il lui étoit facile de les avertir de leur devoir, & les appeller à l'Office, comme Fortunat ſemble dire dans ſes vers, & comme il l'écrit clairement en la vie de St Germain, chap. 80.

Qui pourra dire quel ſoin il a toujours eu des veilles? ou qui pourra expliquer dignement l'âpreté du froid qu'il a ſouffert par l'ardeur de ſa foi, „ lorſque ſouvent ſe levant ſur ſon petit lit devant que d'avertir les autres „ il chantoit au Seigneur dans le Temple de ſon cœur; ſans ſe laſſer cin- „ quante Pſeaumes, & davantage : ou qui pourroit entendre, ou voir cet „ heureux larcin qu'il faiſoit, lorſque ſortant doucement de ſon lit, & bien „ ſouvent ſans ſouliers, de peur d'être entendu de quelqu'un, il alloit à „ l'Oratoire, ne voulant en cette occaſion rencontrer perſonne que Jeſus- „ Chriſt, d'où après avoir fait ſes prieres, retournant dans ſon lit, comme „ s'il n'eût rien fait, il ſe relevoit à l'heure ordinaire, & commençoit à re- „ veiller les autres.

Fortunat loue donc la même Egliſe, ou Temple, ou Oratoire de St Denys en divers lieux, & en divers tems, ce qui eſt une pure amplification de la même choſe. Celui qui le nieroit le feroit ſans fondement, car on ne ſauroit nommer une autre Egliſe qui ſoit celle qui eſt décrite au 2. Livre de Fortunat, & ce ne ſeroit pas aſſés de nommer une autre Egliſe dédiée à quelque Saint, ſi on ne le prouve par des Auteurs contemporains ou approchans du tems que le choſe a été faite: ce qui ſe dit de ces choſes, & autres ſemblables, ſans être fondé ſur le témoignage de quelque ancien écrivain, ſe doit plutôt mépriſer, qu'approuver.

Gregoire de Tours en beaucoup d'endroits rend témoignage de cette Egliſe, au premier Livre des Miracles, chapitre 72.

„ Denys, Evêque de Paris, ſouffrit le martyre en cette Ville, au tems „ que Sigebert vint avec ſon armée, & brûla une bonne partie de ſes rues, „ un des premiers de ſa Cour alla à l'Egliſe du ſuſdit Martyr, non par de- „ votion, pour prier Dieu, mais ſeulement pour voller quelque choſe de „ l'Egliſe, trouvant la porte ouverte, & ſans gardes, il prit par un vol „ temeraire un poëſle de ſoie, rehauſſé d'or, & de perles, qui étoit ſur le „ ſepulchre du Saint, & l'emporta avec lui étant au : camp il falut monter

„ ſur l'eau, & ſon valet auquel il avoit grande creance, étant monté avec „ lui dans le bateau avec deux cens écus d'or qu'il lui avoit pendu au col, „ ſoudainement, ſans qu'on l'eût touché, tomba en l'eau & ſe noya, & „ l'on ne le put jamais repêcher: à quoi le maître reconnoiſſant le juge- „ ment de Dieu contre lui par la perte de ſon valet, & de ſon argent, ſe „ fit remettre à bord où il s'étoit embarqué, & remit promptement le poëſle „ ſur le ſepulchre.

Et puis au Livre v, chapitre 33.

„ A Paris une femme fut accuſée de s'être abandonnée à un autre hom- „ me que ſon mari, ſans ſe ſoucier de la foi qu'elle lui devoit: ſes parties „ donc vinrent au pere, & lui dirent: Ou juſtifiés votre fille, ou nous la „ ferons mourir, de peur que ſon crime ne laiſſe une note à notre famille. „ Je connois, dit le pere, fort bien ma fille; & ce que les mauvaiſes langues „ diſent contre elle eſt faux: cependant de peur que la calomnie n'aille plus „ loin je jurerai qu'elle eſt innocente. Là-deſſus ils lui dirent: Si elle eſt in- „ nocente, faites ſerment ſur le tombeau de St Denys, Martyr. Je le ferai, „ dit le pere: & ayant pris jour, ils ſe trouverent tous en l'Egliſe du St „ Martyr: & là, le pere ayant élevé les mains ſur l'Autel, jura que ſa fille „ n'étoit point coupable. Ceux du côté du mari ſoutinrent au contraire „ qu'il s'étoit parjuré, & en cette diſpute mettant l'épée en main, ils ſe „ jettent l'un ſur l'autre, & ſe tuent même devant l'Autel. Or il y en avoit „ d'âgés, & des prémiers de la Cour du Roi Chilperic. Pluſieurs ſont bleſſés „ de coups d'épée, toute l'Egliſe eſt pleine de ſang: les portes ſont toutes „ percées de dards, & d'épées, & les fleches n'épargnent pas même le ſe- „ pulchre; & pendant qu'on ſe met en devoir d'appaiſer cette querelle; on „ ne fait plus l'office dans l'Egliſe, juſqu'à ce qu'on ait donné avis du tout „ au Roi. Ils vont en hâte trouver le Roi, mais il leur refuſe leur grace, „ & les renvoie à l'Evêque du lieu, pour être admis à la communion, au „ cas qu'ils ne ſe trouvaſſent pas coupables. Lors Ragnemode qui étoit Evê- „ que de Paris, les reçut à la communion de l'Egliſe, après qu'ils eurent „ fait ſatisfaction: & peu de jours après cette femme étant appellée en ju- „ gement, finit ſes jours par un licou. „

Et au chapitre trente-cinq.

„ En ce tems-là le Roi Chilperic fut fort malade, & comme il commen- „ çoit à ſe bien porter, ſon jeune fils qui n'étoit point encore batiſé, tomba „ malade, & le voyant à l'extremité on le fit batiſer: & comme il com- „ mençoit pareillement à ſe bien porter, ſon frere aîné, fut attaqué de la „ même maladie.

Et après.

„ Enſuite ce jeune enfant eſt emporté par la force de ſa maladie, & fut „ porté avec grand deuil du Village de Brennac à Paris, en l'Egliſe St „ Denys où ils le firent enterrer.

Ce jeune enfant s'appelle Dagobert, dont l'Epitaphe a été faite par Fortunat.

Cette Egliſe de St Denys étoit fort celebre du tems du Roi Chilperic, qui mourut l'an de Jeſus-Chriſt 589, on y enterroit les enfans des Rois, on purgeoit là les coupables, ou les innocens, ſur le tombeau de St Denys qui étoit en cette Egliſe; on y faiſoit tout le ſervice canonial, qui ſont les marques de la premiere Egliſe d'une Ville; ce fut-là que St Eloi fit le miracle ſur le ſepulchre de St Denys, dont St Ouen, Evêque de Rouen, fait le recit en cette ſorte, Livre premier de la vie de St Eloi, chap. xxij.

„ Enfin un jour qu'on celebroit à Paris la fête annuelle du martyre de „ St Denys, le Clergé chantant matines dans le chœur, Eloi ſortant, & „ allant à la porte, vit de loin un homme tout contrefait de ſes membres, „ étendu ſur le pavé, proche du ſepulchre du Saint; inſpiré de Dieu, il „ approcha de cet homme, & en le flatant, commença à lui demander com-

„ bien il y avoit de tems qu'il étoit eſtropié, & quelle étoit la cauſe de ſa „ maladie, & pareillement s'il avoit eſperance en Jeſus-Chriſt, & s'il „ croyoit devoir être quelque jour gueri, & après ſa mort reſſuſciter, & „ recevoir recompenſe ou châtiment ſelon ſes merites. A quoi ayant repon- „ du de mot à mot qu'il croyoit toutes ces choſes, Eloi reprit: Si tu crois „ toutes ces choſes comme tu l'aſſures, pourquoi te tiens-tu donc ici „ couché inutilement? prie plûtôt ce Saint, afin qu'en intercedant auprès „ de Notre-Seigneur, il te rende promptement ta ſanté; à quoi repondant „ que c'étoit pour cela qu'il étoit couché en cet endroit, Eloi le regar- „ dant, crois-tu, dit-il, mon enfant, que ce Saint puiſſe obtenir cela de „ Dieu? à quoi répondant qu'il le croyoit ainſi, ſi tu le crois ainſi, dit Eloi, „ promets-moi que tu ſerviras Dieu à l'avenir, & prens garde que ta foi „ ne chancelle point, & Dieu te guerira toute à l'heure: ce que cet homme „ ayant promis entierement d'accomplir, Eloi mit les genoux en terre, & „ fit une longue oraiſon, & puis levant les mains, & les yeux au Ciel, „ plein de foi, pria Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, de ſe ſouvenir de ſa pro- „ meſſe par laquelle il a dit, tout ce que vous demanderés en mon nom, „ croyés que vous le recevrés, & qu'il vous arrivera; & encore, qui pre- „ tend en moi fera les mêmes choſes que je fais, & encore de plus grandes: „ & priant ainſi de tout ſon cœur avec foi, & devotion, ſe tournant vers „ le malade, & lui prenant la main, il lui dit: Si tu crois ſans aucun doute, „ comme tu le promets, au nom de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, leve-toi „ & te tiens droit ſur tes pieds; & diſant cela il le tira fortement à ſoi, & „ ſoudain ſes membres s'étans deliés, & s'étant levé avec peine, il ſe tint „ debout, & incontinent ſes pieds, & ſes autres membres furent rafermis, „ & il fut gueri à la même heure: mais Eloi le menaçant avec ſerment, „ lui enjoignit expreſſement, s'il ne vouloit retomber dans la même afflic- „ tion, de dire jamais un ſeul mot touchant la ſanté qui lui avoit été ren- „ due, ſinon que Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt l'avoit gueri par l'interceſ- „ ſion de St Denys.

Le Clergé & le chœur viennent dans cette Egliſe où l'Office divin avoit ceſſé lors du meurtre qui y fut commis du tems du Roi Chilperic: cette Egliſe de St Denys eſt donc tellement établie dans le circuit de la Ville, qu'elle n'en peut être ôtée par aucun Auteur contemporain, ni qui en approche.

Je ſai bien qu'il y a deux Moines, Germain Millet, & Hugues Menard, qui ont fait tous leurs efforts en leurs Areopagitiques pour obſcurcir cette ancienne Egliſe, mais ils ont perdu leurs peines: car elle eſt tellement illuſtre, qu'elle eſt capable de chaſſer par ſon éclat les tenebres les plus épaiſſes; il n'eſt pas ſi facile de renverſer les fondemens de cette Egliſe, que de fouiller dans le ſepulchre de St Denys, qui y eſt enfermé, & tranſporter ailleurs ſes reliques. Or c'eſt cette Egliſe qui s'appelle maintenant par corruption St Denys du Pas, au lieu qu'elle doit tirer ſon nom de ce que St Denys a ſouffert, & enduré en ce lieu, comme qui diroit le lieu de la Paſſion de St Denys. On avoit accoutumé autrefois de bâtir des Egliſes au lieu où les Martyrs étoient enterrés. L'extremité de l'Iſle qui regarde l'Orient, étoit pour lors vuide, ſans maiſons, & ſans habitans, & quaſi comme hors de la Ville, qui n'occupoit pas entierement toute l'Iſle. St Denys ſouffrit le martyre en cet endroit, où les fideles lui érigerent un ſepulchre en forme de tour, d'où vient que Gregoire de Tours, Livre premier des miracles, chap. 62. l'appelle *Turritum*, c'eſt-à-dire, fait en forme de Tour.

„ Un autre, dit-il, ayant eu la hardieſſe de marcher ſur le ſepulchre du „ Saint, voulant en arracher une colombe d'or, qui y étoit attachée à une „ lance, & les pieds lui ayant manqué de part & d'autre, parce que ce tom- „ beau étoit fait en forme de tour; il fut trouvé mort, la lance fichée dans le „ côté, & les teſticules tout écraſées: cela n'arriva pas par hazard, mais per-

„ ſonne ne doute qu'il n'ait été fait par le jugement de Dieu.

Ce tombeau fait en forme de tour n'a jamais été vû qu'en ce lieu, qui eſt en la partie orientale de l'Iſle, & pas un ancien Auteur n'a écrit qu'il ait été vû nulle part ailleurs. Ce fut de ce même lieu, où l'on gardoit les Reliques de St Denys, que l'on vit ſortir ce même St Denys pour aller aux obſeques de St Arredius, comme Gregoire de Tours le rapporte au livre x. de ſon Hiſtoire chap. xxix. en cette ſorte.

„ Le ſixiéme jour de ſa maladie, il y eut auſſi une femme, qui ayant „ été ſouvent tourmentée par le malin eſprit, & n'ayant pû être delivrée „ par le Saint, ſes mains s'étant liées d'elles-mêmes derriere le dos, elle „ commença à crier & à dire: Courés Citoyens, ſortés Bourgeois, allés au „ devant des Martyrs & des Confeſſeurs, qui viennent aux obſeques du „ Bienheureux Arredius. Voila Julien qui vient de Brioude, Privat de „ Mandes, Martin de Tours & Martial de ſa propre Ville; Saturnin vient „ de Toulouze & Denys de la Ville de Paris.

Au reſte il ne faut pas oublier, que cette Egliſe de St Denys, qui eſt tout proche de l'Egliſe Notre-Dame du côté de l'Orient, eſt d'une ſtructure la plus ancienne de toutes les Egliſes & même de toutes les maiſons qui ſont à Paris. Ceux qui pluſieurs ſiécles depuis ont renverſé le ſepulchre en forme de tour de St Denys; ceux qui ont mis ailleurs le ſepulchre & l'Egliſe du même St Denys, ont fait cela ſans l'autorité des anciens, contre la tradition ancienne qui a été très-bien examinée, & ont fait plus d'état de leurs inventions & de leurs fantaiſies que de la verité.

CHAPITRE V.

De l'Egliſe St Vincent Martyr, au Fauxbourg de Paris, qu'on appelle à preſent l'Egliſe St Germain des Prés.

CHILDEBERT, fils de Clovis, fit bâtir cette Egliſe au fauxbourg de Paris, qui fut appellé pour lors l'Egliſe St Vincent, & s'appelle maintenant St Germain des Prés. Cela arriva, ſi je ne me trompe, lorſque le Roi retourna victorieux des Eſpagnes, d'où il rapporta, comme il eſt à croire, quelques Reliques de St Vincent; car il n'étoit pas permis de bâtir d'Egliſe, & de lui faire porter le nom de quelque Martyr, ſans avoir de ſes Reliques. Gregoire de Tours livre IV. chap. xx.

„ Le Roi Childebert commença à être malade & mourut à Patis, après „ avoir été fort long-tems au lit, & fut enterré en l'Egliſe de St Vincent, „ qu'il avoit lui-même fait bâtir.

Et au livre VI. chapitre dernier, de la mort de Chilperic.

„ Il n'aima jamais perſonne entierement, & ne fut auſſi aimé de per- „ ſonne; d'où ils diſent que les ſiens l'abandonnerent ſitôt qu'il eut rendu „ l'eſprit. Malulfe, Evêque de Senlis, qui avoit toujours demeuré dans ſa „ tente depuis trois jours, ſi-tôt qu'il ſut ſa mort, vint, le leva & lui mit „ ſes plus beaux vêtemens, & ayant paſſé la nuit à chanter des hymnes, il „ le mit dans un bateau & l'emmena en l'Egliſe St Vincent, qui eſt à Paris, „ où il le fit enterrer.

Et au livre VIII. chap. xx. parlant de Clovis, fils de Chilperic.

„ On reconnut que c'étoit celui que le Roi cherchoit avec grand deſir. „ Ayant donc fait aſſembler l'Evêque de la Ville avec le Clergé & le Peu- „ ple, il le fit porter en terre avec quantité de flambeaux en l'Egliſe de St „ Vincent, pleurant auſſi amerement la mort de ſes neveux, que quand il „ vit mettre en terre ſes propres enfans.

Et encore au même livre chap. xxxiii. le paſſage que nous avons ci devant rapporté au ſecond chapitre de ce Traité, où eſt fait mention de l'Egliſe de St Vincent, en laquelle les priſonniers delivrés par St Germain, allerent rendre graces à Dieu de leur liberté.

Enfin au livre de la gloire des Confeſſeurs chap. xc.

„ Le Roi Chilperic faiſant ſon entrée dans la ville de Paris, le lendemain „un paralytique qui faiſoit ſa demeure ſous le portique de l'Egliſe de St „Vincent, en laquelle repoſe le corps de St Germain, ſe trouva gueri, & „le matin il rendit graces au St Prelat en preſence du peuple.

Un Auteur incertain qui vivoit du tems de Theodoric II, dans les Geſtes des François chap. xxvi. parlant de la guerre que Childebert fit en Eſpagne.

„ Childebert, dit-il, lui demanda des Reliques de St Vincent (à l'Evê„que *Caſſaranguſtanus*) & il lui donna ſon étole. Alors les Rois (Childebert „& Clotaire) ayant gagné la plus grande partie de l'Eſpagne, retournerent „chargés de pluſieurs treſors & dépouilles. Childebert venant à Paris, fit „bâtir une Egliſe en l'honneur de St Vincent Martyr.

Et puis au chapitre xxxvii.

„ En ce même tems mourut la Reine Fredegonde fort âgée, & fut en„terrée à Paris en l'Egliſe de St Vincent Martyr.

Fredegaire en ſa Chronique chap. 56. „ Clotaire mourut l'an 45. de ſon „regne, & fut enterré au fauxbourg de Paris en l'Egliſe de St Vincent „Martyr.

Le Moine Aimoin, livre 2. de ſon Hiſtoire de France chap. xx.

„ Childebert ayant reçu l'étolle de St Vincent l'apporta à Paris où il fit „bâtir une Egliſe depuis les fondemens qu'il fit dedier à ce ſaint Levite & „Martyr.

Voilà ce que diſent tous ces Auteurs de la premiere fondation & du premier titre de cette Egliſe, dont le nom a commencé à changer depuis le tems de Charlemagne. *Ferrarienſis* l'appelle l'Egliſe de St Germain, en l'inſcription des lettres qu'il écrit à Guenilon & aux Evêques comprovinciaux.

„ A mes très-religieux Peres & Freres Guenilon, Archevêque de Sens, „& à tout ſon Clergé de l'Egliſe Metropolitaine de Paris, & les Religieux „du Couvent de St Denys & de St Germain & de Ste Geneviéve & des Foſ„ſés, & de divers Monaſteres unanimement, ſalut preſent & avenir.

La cauſe de ce nom fut le tombeau de St Germain qui eſt en cette Egliſe. Les Annales de St Bertin l'an 857, l'appellent l'Egliſe de St Vincent & de St Germain.

„ Les Danois s'étant campés aux bords de la Seine, ravagent tout; & ayant „attaqué Paris, brûlent l'Egliſe de St Pierre & de Ste Geneviéve, & tou„tes les autres à la reſerve de la Maiſon de St Etienne & de l'Egliſe St „Vincent & de St Germain.

La Chronique des Geſtes des Normans en France, repete les mêmes paroles. Celui qui a compoſé ou plutôt qui a ſuppoſé cette Charte, qu'on dit être le titre de la fondation de cette Egliſe par Childebert, l'attribue à tous ces Saints.

„ Je Childebert, Roi de France, du conſentement des François & des „Neuſtraſiens, à la perſuaſion du très-Saint Evêque de Paris Germain, & „du conſentement des Evêques, ai commencé à conſtruire un Temple en „la Ville de Paris, proche les murs de la Ville, en la terre qui regarde no„tre Fief d'Iſſy, au lieu dit *le molitro*, en l'honneur de St Vincent Martyr, „dont nous avons apporté des Reliques d'Eſpagne, & auſſi de Ste Croix ou „de St Etienne & St Ferreole & St Julien, & des Bienheureux St George, „St Gervais, St Protais, St Nazarius & St Celſe, petit enfant, dont on „conſerve les Reliques; & partant en l'honneur des Sts Patrons, nous „donnons, &c.

Au tems que quelque Moine a changé ou ſuppoſé cette Charte, il y

avoit en cette Egliſe des Reliques de ces Saints, auſquels il veut que Childebert l'ait dediée. Car c'étoit autrefois la coutume outre les premiers Patrons des Egliſes, d'en prendre encore de ſeconds, dont on transferoit enſuite les Reliques. Le Monaſtere de St Medard fut auſſi appellé par quelques-uns du nom de St Sebaſtien, depuis que le corps de St Sebaſtien y eût été transferé. Eghinard en ſes Annales des Geſtes de Louis le Debonnaire, en l'année 826, parle ainſi de cette tranſlation.

„Cependant Hilduyn, Abbé de St Denys Martyr, envoyant à Rome, „le Pape Eugene ayant égard à ſes prieres, lui donna les os de St Sebaſtien, „qu'il mit en la Ville de Soiſſons en l'Egliſe de St Medard.

Nous apprenons du livre des Miracles de St Sebaſtien, qui a été mis en lumiere dans le ſecond tome de l'Hiſtoire de France, que ce Monaſtere fut incontinent après appellé du nom de St Medard & de St Sebaſtien. Car voilà comme il fait parler l'Empereur Louis.

„Me voyant offenſé & trompé pluſieurs fois par ceux à qui je n'en avois „jamais donné de ſujet, me reſſouvenant des mauvaiſes actions que j'ai fai„tes, & que c'étoit par un très-juſte jugement de Dieu que cela m'étoit „arrivé, je ſupportois cet accident avec patience; & enſuite étant aſſiegé „dans la Ville de Soiſſons par mes ennemis, je fus conduit au Monaſtere „de Meſſieurs St Medard & St Sebaſtien.

De plus, en la Preface du Synode de Soiſſons, qui fut tenu en l'année 853, il eſt appellé le Monaſtere de St Medard & St Sebaſtien.

„Regnant à toujours Dieu, Seigneur & Maître de toutes choſes, l'an de „l'Incarnation du même Dieu, Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, 853, & du „regne de l'illuſtre Charles, fils du très-religieux Louis Auguſte, l'an „treiſiéme, le premier de l'Indiction, les Evêques voulant celebrer un Sy„node ſuivant les Canons, le même Roi Charles leur permit & leur com„manda de s'aſſembler le vingt-deux d'Avril en la Ville de Soiſſons dedans „le Monaſtere de St Medard & de St Sebaſtien.

Je ſerois trop long, ſi je voulois rapporter tous les autres exemples; mais je ne ſaurois omettre celui que nous trouvons en certains exemplaires du Martyrologe d'Uſuard. C'eſt ſans doute quelque Moine, qui en liſant le Martyrologe d'Uſuard, a voulu ajouter au vingt-deux Avril:

„A Paris la Dedicace de l'Egliſe de Ste Croix & de St Vincent Martyr, „& l'Anniverſaire du Roi Childebert.

Cette Dedicace, s'il eſt vrai qu'elle ait été faite ainſi, ne ſe rapporte pas à l'ancienne origine de l'Egliſe, qui n'appartient qu'au ſeul St Vincent, mais au tems que l'Egliſe fut rebâtie de nouveau & conſacrée : on dit que ce fut Alexandre III qui la conſacra comme il étoit à Paris. Quoi qu'il en ſoit, le Moine qui a ajouté cela au Martyrologe, avoit encore la Charte du Roi Childebert, où l'Egliſe eſt miſe ſous la tutelle & la protection de St Vincent & des Sts Etienne, Ferreole, Julien, George, Gervais, Protais, Nazarius & Celſe. Au reſte cette Dedicace ne ſe trouve point ni dans les anciennes ni dans une partie des nouvelles éditions d'Uſuard, on ne la trouve qu'en celles qui ſont ſorties du Monaſtere de St Germain, où quelque Moine, de peur de paſſer pour ingrat, a mis au rang des Saints, Childebert, fondateur de l'Egliſe de St Vincent, & par conſequent de ſon Monaſtere.

A la fin, l'Egliſe n'a plus porté que le nom de St Germain, dont tous ceux qui ſavent parler demeurent d'accord; & qui chercheroit à preſent l'Egliſe de St Vincent, paſſeroit pour étranger.

CHAPITRE VI.

De l'Egliſe Ste Croix lès-Paris.

NOUS ſommes redevables de ce que nous pouvons ſavoir de cette Egliſe à Fortunat, qui a écrit la vie de St Germain, Evêque de Paris. Voici comme il parle au chapitre XLIII.

„ Cet homme de Dieu étant allé à Paris en l'Egliſe Ste Croix, il rendit „ la vie à un enfant avec le ſigne de la Croix.

Mais on ne ſait ni quand ni par qui cette Egliſe à été bâtie. On dit qu'il y en a quelques-uns qui confondent cette Egliſe avec celle de St Vincent. Mais premierement Gregoire de Tours, témoin, pour ainſi dire, oculaire, y eſt contraire. Car il nous rapporte l'origine de l'Egliſe de St Vincent, & en parle en divers lieux & en divers tems, ſans aucune mention de Ste Croix, qui eût ſuivi ou precedé St Vincent. L'Auteur incertain des Geſtes des François, Fredegaire & Aimoin y ſont encore contraires, & par leur ſilence font aſſés voir que cette pretendue union & confuſion de ces deux Egliſes eſt imaginaire. Et enfin *Lupus Ferrarienſis*, les Annales de St Bertin & la Chronique des Geſtes des Normans, nous font connoître le contraire; car ils l'appellent tantôt de St Germain, tantôt de St Vincent & St Germain, mais jamais de St Vincent & de Ste Croix. Ils ont été trompés par cette Charte qu'on attribue à Childebert, dont j'ai ci-devant rapporté un fragment. Mais s'ils ne prennent plaiſir à être trompés, qu'ils nous diſent pourquoi ils ne joignent pas l'Egliſe de St Gervais & St Protais à l'Egliſe de St Vincent? Car cette Charte dit que l'Egliſe de St Vincent eſt dediée auſſi-bien à St Gervais & St Protais qu'à Ste Croix. Il faut donc avouer qu'il y avoit autrefois à Paris une Egliſe de St Vincent, qui étoit auſſi diſtincte & ſeparée de l'Egliſe de Ste Croix, que de celle de St Gervais & St Protais. D'où vient donc qu'il n'y a aucune Egliſe de Ste Croix dans les fauxbourgs d'à-preſent, ni dans le lieu où ils étoient autrefois? On en peut avoir quelque douteuſe conjecture, mais non pas de jugement certain. Pour moi j'eſtime que l'Egliſe de Ste Croix, qui étoit dans le fauxbourg, fut brûlée ou abatue lorſque les Normans ruinerent Paris; & que les Reliques de Ste Croix, qui avoient donné le nom à l'Egliſe, furent transferées au Monaſtere de St Vincent & St Germain, ou qu'ayant été portées dans la Ville, qui étoit pour lors renfermée dans l'enceinte de l'Iſle, cela fut cauſe qu'on y bâtit l'Egliſe qu'on appelle il y a déja long-tems Ste Croix. Et ainſi l'Egliſe Ste Croix fut rebâtie, non pas aux fauxbourgs, mais dans la Ville, pour être plus en ſureté contre les incurſions des ennemis & des gens d'armes. Au reſte ſi quelqu'un peut prouver par les anciens & bons Auteurs, que l'Egliſe de St Vincent & de Ste Croix étoit la même, ou trouvant que ce ſont deux Egliſes, ou pouvant donner quelque meilleure conjecture de celle de Ste Croix, je me rangerai volontiers à ſon opinion.

CHAPITRE VII.

De l'Egliſe des Sts Gervais & Protais.

FORTUNAT parle auſſi de cette Egliſe, au livre de la vie de St Germain, chap. 66, où il décrit ainſi un certain miracle de ce Confeſſeur.

„ Etant allé à Paris en l'Egliſe de St Gervais & St Protais, pour faire
" ſa priere, il trouva les portes fermées, que l'on ne put même ouvrir avec
" les clefs; mais en faiſant le ſigne de la Croix, il ouvrit le verroux.

Fortunat ne dit point ſi cette Egliſe étoit dedans ou dehors la ville, mais elle étoit au même lieu où elle eſt à preſent, (comme il eſt à croire) elle étoit aux faux-bourgs, non dedans la Ville. Or cette Egliſe n'a pas été bâtie devant l'année de Jeſus-Chriſt 387, que les corps de St Gervais & St Protais, furent premierement trouvés à Milan: alors leurs Reliques ayant été envoyées par toute la Chrétienté, donnerent le nom à pluſieurs Egliſes qui étoient déja bâties, ou que l'on bâtit de nouveau.

CHAPITRE VIII.

De l'Egliſe de St Laurent, au faux-bourg.

GREGOIRE de Tours fait auſſi mention de cette Egliſe, au liv. 6 de ſon Hiſtoire, chap. 6.

„ Or Domnolus, Evêque du Mans, tomba malade; car du tems du Roi
„ Clotaire il avoit été Superieur d'un Monaſtere à Paris, proche l'Egliſe de
„ St Laurent.

Et au chap. 25, liv. 6.

„ En la huitiéme année du Regne de Childebert, le dernier jour de Jan-
„ vier qui étoit le Dimanche, en la Ville de Tours, le peuple venant à
„ Matines, à travers les nues qui couvroient le Ciel & la pluie, tomba
„ un gros tourbillon de feu, qui courut un bon eſpace en l'air, & fit une
„ ſi grande lumiere qu'on voyoit comme en plein midi: après s'être dere-
„ chef caché dans la nue, il reparut incontinent; & pour l'eau, elle groſ-
„ ſit extraordinairement, & fit tellement deborder la Seine & la Marne,
„ qu'entre la Ville & l'Egliſe St Laurent, l'on faiſoit ſouvent naufrage.

Voila l'Egliſe de St Laurent qui étoit fort celebre du Regne de Childebert I, mais on n'en ſçait pas l'origine.

Premierement c'étoit un Monaſtere, après elle eſt devenue, & fait encore à preſent une Egliſe, où le peuple Chrétien a fait ſes Communions & ſes Aſſemblées. On ne peut pas dire non plus ſi elle a changé de lieu avec le tems; mais il eſt très-certain que l'Egliſe d'à-preſent eſt beaucoup plus grande que n'étoit celle du tems de Clotaire & de Childebert.

CHAPITRE IX.

De l'Egliſe de St Julien, Martyr.

GREGOIRE de Tours, liv. 9 de ſon Hiſtoire, parle de cette Egliſe au chap. 6, en décrivant l'Hiſtoire d'un certain Impoſteur, qui portoit ça & là de fauſſes Reliques de Saints.

„ En ce tems-là, dit-il, étant arrivé à Paris, & m'étant logé près de l'E-
„ gliſe de St Julien Martyr, la nuit ſuivante ce miſerable ſortant de la priſon,
„ courut à la ſuſdite Egliſe de St Julien, & ſe mit au lieu où j'avois ac-
„ coutumé de me mettre; il ſe jetta par terre, & aſſoupi du vin qu'il avoit
„ bû, & du ſommeil, il s'endormit. Nous qui ne ſavions rien de cela, nous
„ étant levés à minuit pour aller rendre graces à Dieu, le trouvâmes qui dor-
„ moit & puoit ſi fort, que la puanteur de tous les cloaques & retraits eut
„ été plus ſupportable, de ſorte qu'à cauſe de cette mauvaiſe odeur, nous ne
„ pouvions entrer dans l'Egliſe. Un Eccleſiaſtique ſe bouchant le nés, s'ap-
„ procha pour le reveiller, mais il n'en pût venir à bout, tant le miſerable
„ étoit plein de vin; il fallut le prendre à quatre, & le jetter en un coin
„ de l'Egliſe.

On peut facilement conjecturer que l'Egliſe St Julien étoit hors la ville, en ce que nous trouvons à preſent deux Egliſes de St Julien, où étoient alors les faux-bourgs; l'une au Midi, l'autre au Septentrion. Celle du Midi eſt moins éloignée de la Ville que l'autre, eu égard à ce qu'étoit la Ville en ce tems-là, & s'appelle à preſent St Julien-le-Pauvre, & l'autre St Julien des Menétriers; mais on ne peut pas dire laquelle c'eſt des deux qui a été honorée par les écrits & par les prieres de Gregoire de Tours. Pour moi je croirois que l'Egliſe dont il parle, eſt celle qui eſt au Midi, & s'appelle St Julien-le-Pauvre. Gregoire venant de Tours à Paris, y pouvoit deſcendre bien plus commodement; outre que le lieu où eſt à preſent l'autre Egliſe de St Julien étoit alors marécageux: nous ne ſavons point l'origine de cette Egliſe. Quoi qu'il en ſoit, comme l'Egliſe de St Laurent eſt poſterieure à l'Empereur Valerian, ſous lequel il fut martyriſé à Rome, auſſi celle de St Julien doit être depuis Diocletien, ſous lequel il ſouffrit le martyre; car on n'avoit point accoutumé de dédier d'Egliſe aux Martyrs, ſans avoir de leurs Reliques.

CHAPITRE X.

D'une certaine Egliſe de St Pierre des Aſſyriens.

ON ne prouve pas cette Egliſe par des témoignages exprès des Anciens, mais par des conjectures tirées, partie de Gregoire de Tours, partie d'un ancien Cartulaire de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris; ce Cartulaire qui a été fait il y a environ cinq cens ans, parle d'une Egliſe, appellée St Pierre des Aſſyriens. Gregoire de Tours, liv. 10, chap. 26, nous dit ceci.

„ Ragnemode, Evêque de l'Egliſe de Paris, mourut auſſi, & ſon frere
„ Faramode, Prêtre, briguant l'Epiſcopat, un certain Marchand, nommé

„ Euſebe, Syrien de nation, à force de preſents l'emporta ſur lui, & étant „ fait Evêque, il abandonna toute l'école de ſon prédeceſſeur, & donna la „ conduite de ſa maiſon à des Syriens ſes compatriotes.

Nous voyons par là qu'il y avoit beaucoup de Syriens à Paris, qui trafiquoient, & exerçoient la marchandiſe: ainſi il a pû arriver que ces marchands ont bâti une Egliſe qu'ils ont dediée à St Pierre, & à laquelle ils ont donné le nom de leur payis, comme nous voyons ordinairement que ceux qui trafiquent en des Villes étrangeres, ont des Egliſes particulieres. Et ainſi cette Egliſe qui s'appelloit peut-être premierement l'Egliſe de St Pierre des Syriens, commença depuis à être appellé des Aſſyriens; mais avec le tems le vrai nom s'étant perdu, on lui donna le nouveau nom des Aſſiſes, des Arſiers, des Arſis, des Arſions. Ces deux premiers noms ne s'éloignent pas tant du veritable & naturel, mais les deux derniers s'en éloignent entierement, & ne ſignifient rien; ſi ce n'eſt que ceux qui l'appellent ainſi, diſent ſans fondement que ce nom vient d'une conflagration. Mais qu'ils s'imaginent ce qu'ils voudront, il y avoit hors de l'Iſle tout proche, une rue du même nom, qui eſt encore à preſent au bout du pont Notre-Dame. Cette Egliſe de St Pierre des Aſſyriens n'a pas été plus favoriſée que les autres; les Normans la ruinerent, mais les Habitans la réedifierent dans l'Iſle, & la rue où elle étoit, eſt toujours demeurée en la même place, ſans changer de nom, quoiqu'on ait eu aſſés de ſujet de le changer; d'où il eſt arrivé qu'encore que l'Egliſe & la rue ſoient fort éloignées l'une de l'autre, elles n'ont pas laiſſé de retenir toujours leur nom: ce qui étant extraordinaire me confirme dans ma conjecture, où je demeurerai ſeulement juſqu'à ce qu'on m'en donne une meilleure.

CHAPITRE XI.

De l'Egliſe de Ste Colombe, Vierge.

NOUS apprenons de St Ouen, Evêque de Rouen, liv. 1 de la vie de St Eloi, chap. 30, que du Regne de Dagobert il y avoit une Egliſe renommée de Ste Colombe.

„ En un autre tems, dit-il, comme il étoit à Paris, un matin le Sacri- „ ſtain de l'Egliſe Ste Colombe, Vierge, vint à lui tout tremblant, & ſe „ jettant à ſes pieds, lui donna avis que la même nuit, comme il repo- „ ſoit, on avoit volé tous les ornemens de l'Egliſe: de quoi Eloi demeura „ fort triſte, & neanmoins ayant recours à ſon ordinaire au ſecours de „ l'eſperance, il conſola charitablement ce Sacriſtain, & puis étant allé en „ la Chapelle de Ste Colombe, il s'adreſſa à elle avec ces paroles: Ecoutés „ Ste Colombe, Dieu mon Redempteur ſait bien ce que je dis; ſi vous ne „ faites revenir promptement les ornemens de cette Egliſe, qui ont été vo- „ lés, je vais querir des faſcines, & en boucherai ſi bien l'entrée, qu'on ne „ pourra plus y entrer dorénavant pour vous honorer: & après avoir dit cela, „ il ſe retira Et le lendemain le Sacriſtain s'étant levé du matin, trouva „ tous les voiles juſqu'à la moindre palle, au même lieu, & au même état „ qu'ils étoient auparavant.

Il y a de l'apparence que cette Egliſe étoit petite, puiſque l'Auteur l'appelle une Chapelle. Nous ne ſavons point le tems qu'elle a été premierement bâtie, & dediée à Ste Colombe, Vierge & Martyre de Sens, ni qu'elle a été entierement ruinée. J'eſtime qu'elle a été brulée par les Normans, & qu'elle n'a point été depuis rétablie; car quand ils aſſiegerent Paris, ils en brulerent toutes les Egliſes, à la reſerve de fort peu, comme on voit dans les Annales de St Bertin, & dans la Chronique des Geſtes des Normans en France.

CHAPITRE XII.

D'un Monaſtere de Religieuſes, qu'on a depuis appellé St Eloi.

SAINT Ouen, liv. 1 de la vie de St Eloi, chap. 17, nous rapporte l'origine de ce Monaſtere, ou Egliſe.

„ Ayant, dit-il, achevé & établi entierement & avec ſoin ce Couvent, „ il ſongeoit à bâtir en la ville de Paris un Hopital ; mais par l'inſpiration „ de Dieu, ayant pris un plus excellent deſſein, il commença de la maiſon „ que le Roi lui avoit donnée en la même Ville, à bâtir une demeure pour „ des Vierges conſacrées à Jeſus-Chriſt ; à quoi ayant long-tems travaillé „ avec grande aſſiduité, il fit enfin un Couvent de ſaintes Vierges, où il „ aſſembla ſous une auſtere diſcipline juſqu'à trois cens jeunes filles de diffe- „ rentes ſortes, tant de ſes ſervantes, que de nobles femmes de France.

Nous liſons la même choſe en la vie de St Criſtalius, Abbé de Luſſon, qui a été écrite par l'Abbé Jonas, Auteur contemporain : voici ſes paroles au chapitre 61.

„ Il bâtit auſſi un Monaſtere de filles à Paris, en un lieu qui lui avoit „ été donné par le Roi, dont il fit la Vierge Aure, Superieure „. Ce Monaſtere dont l'origine eſt certaine, s'appelloit il y a plus de 550 ans, l'Egliſe de St Eloi ; ſavoir, lorſque Philippe I, Roi de France, en chaſſa les Religieuſes, & y mit en leur place les Moines des Foſſés : voici les termes des Lettres Patentes.

„ Au nom de la Ste & Individue Trinité, Philippe par la grace de Dieu, „ Roi de France : Nous voulons qu'il ſoit notoire à tous les Amateurs de „ la Ste Egliſe de Dieu, preſens & à venir, que par la grace de la Pro- „ vidence Divine, & le conſentement de Notre Saint Pere le Pape Paſchal, „ comme auſſi de l'avis & conſeil des Chanoines de la Ste Egliſe de Paris, „ & de notre conſentement, & de notre fils Louis, Galon, Eveque de „ Paris, a chaſſé hors de l'Egliſe & maiſon de St Eloi, qui eſt un mem- „ bre de ſon Evêché, les Religieuſes qui y demeuroient, à cauſe de l'éfron- „ terie & débordement de vie qu'elles y menoient impudemment, quoi- „ qu'elles en euſſent été très-ſouvent canoniquement repriſes, violant ainſi „ ouvertement le temple du Seigneur par les mauvais uſages qu'elles en „ faiſoient, ſans ſe ſoucier en façon quelconque de la correction de leur „ Paſteur, eſperant par cette maniere leur donner ſujet de s'amander ; & „ partant ayant obtenu des Bulles du Pape qui venoit pour lors à Paris, „ par leſquelles il lui étoit permis de mettre en ce lieu quelque ordre de „ Religion, avec notre permiſſion, & de notre ordonnance, à la priere „ de notre fils Louis, a donné ladite Egliſe de St Eloi au Bien-heureux „ Pierre des Foſſés & Thibaut, Abbé du même lieu, pour en jouir à per- „ petuité & y loger douze Moines avec leur Prieur, ſans préjudice toute- „ fois de ſes droits & de l'Egliſe de Paris qu'il s'eſt reſervé, comme il „ eſt amplement declaré dans les Lettres qu'il en a données.

Et un peu après.

„ Fait à Paris dans le Chapitre de Notre-Dame, l'an de l'Incarnation de „ Notre-Seigneur 1107.

CHAPITRE XIII.

De l'Egliſe de St Paul.

SAINT Eloi jetta les fondemens de cette Egliſe, comme nous voyons en ſa vie, Livre premier, chapitre 18.

„ Le Monaſtere donc étant entierement achevé avec tous les logemens des „ ſervantes de Dieu, en recompenſe de quoi il a obtenu la delivrance des „ ames; il bâtit enfin une Egliſe en l'honneur de l'Apôtre St Paul pour en„ terrer les corps des ſervantes de Dieu, qu'il fit élever, & fort bien cou„ vrir de plomb; l'Abbé Quintian fut inhumé dans cette Egliſe.

Ce Monaſtere dont a parlé St Ouen, étoit ſitué dans l'Iſle, mais l'Egliſe de St Paul étoit hors de l'Iſle, & de l'enceinte de la Ville; & ainſi l'Egliſe qui n'étoit autrefois qu'un cimetiere des Vierges Religieuſes que St Eloi avoit fondées, eſt à preſent un grand & magnifique Temple, où s'aſſemble une multitude preſque infinie de peuple.

CHAPITRE XIV.

De l'Egliſe de St Martial.

SAINT Ouen, Livre premier de la vie de St Eloi, chapitre xxx, fait le même St Eloi Fondateur de cette Egliſe.

„ Il bâtit, ou plutôt, dit-il, il repara une Egliſe en l'honneur de St Mar„ tial, Evêque de Limoges, & Confeſſeur, & l'ayant bien revêtue, il la „ fit couvrir de plomb.

Cette Egliſe eſt dans l'Iſle, tout proche celle de St Eloi: j'appelle ici l'Iſle comme on l'appelloit anciennement. L'Egliſe de St Martial, auſſi-bien que celle de St Paul a été retablie de tems en tems; mais ni l'une, ni l'autre n'eſt plus à preſent couverte de plomb.

CHAPITRE XV.

De la Cellule de St Pierre, qui s'appelle à preſent l'Egliſe de St Mederic.

POUR l'entiere connoiſſance de cette cellule, je propoſe quatre choſes.

1°. Avant que Charlemagne fût Empereur, dans ce faux-bourg du côté du Septentrion, il y avoit un certain lieu, où St Mederic, Prêtre vécut quelque tems, & fut inhumé après ſa mort: cela eſt clairement juſtifié par le Martyrologe, qu'Uſuard, Moine Pariſien compoſa, & dédia à Charlemagne, Empereur: voilà les paroles d'Uſuard:

„ Le vingt-neuf d'Août l'enterrement de St Mederic, Prêtre.

En quelques-uns des exemplaires modernes, on a ajouté le nom d'Abbé qui ne ſe trouve point dans tous les Anciens.

2°. Savoir ſi ce lieu étoit conſacré auparavant, ou ſi ç'a été St Mederic qui

l'a premierement conſacré par ſa demeure, ſa ſainteté de vie, & ſes reliques. Perſonne ne le ſauroit aſſurer par les anciens écrivains du tems de Charlemagne, ou approchans : au contraire ceux qui nous ont fait la deſcription de Paris, ſouvent aſſiegé & ruiné par les Normans, & qui ont remarqué que pluſieurs Egliſes ont été brûlées, & les autres conſervées, ne parlent de pas une où repoſaſſent les reliques de St Mederic.

3°. Au lieu où St Mederic a été enterré, ils diſent qu'il y avoit la cellule de St Pierre ; les actes même de St Mederic, que Vincent de Beauvais rapporte Livre xxiv chapitre 92.

„ L'an de Notre Seigneur 804, dit-il, on tira de terre à Paris, le corps „ de St Mederic, Abbé, le même jour qu'il avoit été enterré, ſavoir le „ vingt-neuf d'Août.

Et un peu après.

„ Enfin venant à Paris, St Mederic, il ſervit Dieu, deux ans & neuf mois „ en la cellule qui avoit été conſacrée ſous le nom de St Pierre Apôtre ; „ & enfin ayant appellé ſes diſciples, il leur annonça le jour de ſon decès „ auquel ayant tout accompli, & leur diſant adieu, il mourut en priant „ Notre Seigneur le vingt-neuviéme jour d'Août.

4°. Vincent ne dit point ſi les Actes de St Mederic qu'il raconte, ont été écrits long-tems avant l'invention de ſon corps, ou bien après. Cela étoit pourtant neceſſaire à dire, & à obſerver ; car ſi les Actes de St Mederic avoient été écrits devant l'année 800, ils ſeroient plus certains, que s'ils ne l'ont été que depuis 984 : ce qui étant incertain, nous ne pouvons pas aſſurer que cette cellule conſacrée à St Pierre, ait été plus ancienne que le ſepulchre de St Mederic : car tant qu'on n'a pas ſu que St Mederic étoit enterré là, on a pû bâtir cette cellule ſur ce tombeau, & la dedier à St Pierre ; dans ces Actes St Mederic eſt appellé Abbé, & ne l'eſt point dans Uſuard, qui eſt le premier à qui nous ſommes redevables de la connoiſſance de St Mederic : on donne pluſieurs diſciples à St Mederic, comme on a coûtume de faire aux Abbés ; & ainſi quoique la cellule de St Pierre fût poſterieure au tombeau de St Mederic, elle pourroit bien être dite plus ancienne par ces Actes de St Mederic nouvellement écrits, ou rabillés, ou changés vers l'année 984.

Voilà l'état douteux auquel ſe trouvent ces choſes, qui fait qu'on n'en peut rien dire de certain ; mais l'on peut dire ſans crainte de ſe tromper, que depuis l'année 984, qu'on tira de terre le corps de St Mederic, cette cellule de St Pierre a commencé à être renommée, & prendre le nom de St Mederic, & puis elle a été augmentée de nouveaux bâtimens, d'une Cure & d'un Collége de Chanoines. Au reſte le même Vincent de Beauvais nous peut beaucoup ſervir à reſoudre cette difficulté, qui a été déja pluſieurs fois agitée ; cet Auteur ne fait preſque aucun choix des Livres dont il ſe ſert, & foure dans ſes écrits toutes ſortes d'actes de Saints, comme s'il faiſoit deſſein de ne rien omettre, il embraſſe tout ce qui eſt fondé non ſeulement ſur la verité, mais ſur le bruit commun, & décrit avec autant d'affection les bruits incertains, que les verités mêmes.

CHAPITRE XVI.

De l'Egliſe de St Eſtienne.

DEVANT l'année 857, que les Normans ſaccagerent la Ville de Paris par le fer, & par le feu : nous apprenons par les Annales de Bertinian, qu'il y avoit dans la Ville, ou dans les faux-bourgs une Egliſe de St Eſtienne; voici comme elles en parlent.

„ Les Danois paſſant le long de la Seine ravagerent tout, & ayant attaqué „ Paris, brûlerent l'Egliſe de Ste Geneviéve, & toutes les autres à la re„ ſerve de la maiſon de St Eſtienne, & de l'Egliſe St Vincent, & celle de „ St Denys „ pour leſquelles, de peur ſeulement qu'elles ne fuſſent brûlées, „ l'on paya grande ſomme de deniers.

Ces mêmes paroles ſont repetées dans la Chronique des Geſtes des Normans en France. Abbon, Moine de St Germain de Paris, Livre 2. des Guerres de la Ville de Paris, parle ainſi de cette même Egliſe.

„ On croit même que ce fut par les merites du Bienheureux Evêque Ger„ main, qui fut reporté à l'Egliſe de St Eſtienne, Martyr, par les peuples „ tout réjouis, chantans à haute voix le *Te Deum*.

Mais on ne ſait point quand cette maiſon, ou Egliſe de St Eſtienne a été premierement bâtie. Nous tirons une conjecture qu'elle étoit autrefois en la partie meridionnale des faux-bourgs d'alors, de deux Egliſes de St Eſtienne, qui s'y trouvent encore à preſent, dont l'une s'appelle St Etienne du Mont, & qui touche à Ste Geneviéve, l'autre St Eſtienne des Grès, qui en eſt un peu plus éloignée, & qui depuis environ cent cinquante ans a perdu ſon propre nom parmi la populace ignorante; car ils l'appellent St Eſtienne des Grecs, au lieu qu'elle a toujours été appellée dans les anciens titres & monumens St Eſtienne des Grès. Mais on auroit bien de la peine à dire laquelle des deux eſt celle dont parle Abbon dans ſes Annales, ou l'Egliſe de St Eſtienne du Mont, ou l'Egliſe St Eſtienne des Grès. Je croirois plutôt que ce ſeroit la derniere, s'il eſt vrai que la premiere fût lors comme elle eſt à preſent toute joignante l'Egliſe de Ste Geneviéve; en ce cas l'Egliſe de St Eſtienne du Mont ne pouvoit pas s'exempter d'être brûlée, non plus que celle de Ste Geneviéve, en étant ſi proche, & nous voyons que cette Egliſe de St Eſtienne, dont il eſt parlé dans ces Annales, fut garantie de toutes ſortes de degâts. Nous ne tirons pas toujours des choſes anciennes, & obſcures ce qu'il nous plaît, mais ce que nous pouvons. Quiconque aura touché la choſe au doit, doit bien prendre garde de ne la pas perdre. Pour moi je crains la bévûe & cherche le but, & quand je l'ai trouvé je ne le quitte point.

CHAPITRE XVII.

De l'Egliſe de St Germain ſurnommé le Rond, qu'on appelle à preſent St Germain l'Auxerrois.

ABBON qui a décrit en deux livres le ſiege des Normans devant Paris, parle deux fois de cette Egliſe. La premiere livre 1.

„ Le ſoleil, dit-il, éclairant l'air de ſes rayons, ils ſe camperent proche „ de St Germain le rond, où ils commencerent à ſe fortifier par des retran„ chemens remparés de terre & de pierre.

Et l'autre au livre 11.

„ Sigeford voyant nos braves à l'extremité, leur dit, mes camarades quit„ tés ce poſte-ci, ce n'eſt pas notre avantage d'y demeurer long-tems, mais „ il en faut ſortir. Ainric donc s'étant retiré chés lui, ils quitterent le port „ de St Germain le rond, & ſe ſaiſirent de celui de l'autre St Germain, où „ ils firent leur camp. Et ainſi mon maître eſt enfermé de foſſés de toutes „ parts comme un larron dans ſa priſon, quoiqu'il ne fût aucunement cou„ pable; pour punition de nos fautes, ſon Egliſe fut entourée d'une mu„ raille.

En ce dernier endroit il parle de deux Sts Germain, qui eurent chacun leur Egliſe aſſiegée par les ennemis. Lorſqu'Abbon ſe dit diſciple de St Germain & appelle St Germain ſon maître, il marque aſſés que c'eſt de l'Egliſe de St Germain des Prés qu'il entend parler: & quand il ſe plaint qu'on mépriſa le Port de St Germain le Rond, il entend parler de l'Egliſe de l'autre St Germain, qui eſt ſur l'autre bord de la riviere de Seine. De plus il appelle à mon avis ce St Germain le Rond, parce que ſon Egliſe ou l'une de ſes principales parties, comme peut être le clocher, étoit bâtie en rond. Mais depuis cette Egliſe a été appellée du nom d'un de ſes Patrons, St Germain l'Auxerrois. Cette Egliſe étoit déja faite devant l'année de J. C. 886, que la Ville fut aſſiegée; mais je ne trouve point quand elle a été premierement bâtie. Au reſte dans cette Egliſe, qui avoit été preſque toute ruinée par les guerres des Normans, Robert Roi de France, ſelon le témoignage d'Helgaudus, en l'abregé de la vie du Roi Robert.

„Robert, dit-il, fit en la Ville de Paris une Egliſe en l'honneur de St „Nicolas Evêque, & le Monaſtere de St Germain de Paris.

Lequel ſans doute depuis, ou de l'autorité des Evêques, ou par la ſuite des tems qui corrompt ordinairement les fondations des hommes, eſt devenu un College de Chanoine, ce qui ne peut pas être revoqué en doute, à moins que de convaincre Helgaudus de fauſſeté, & de ne pas croire ce que nous voyons de nos propres yeux.

CHAPITRE XVIII.

De l'Egliſe de Notre-Dame.

ABBON livre 1. décrit ainſi cette Egliſe.

„Le St Evêque voyant cela ſe mit à pleurer, & finit ainſi ſa priere „à haute voix à la mere de Notre-Seigneur. Douce Mere du Redempteur „& du ſalut du monde, étoile éclatante de la Mer, plus belle que les Aſ„tres; pretés l'oreille favorable à mes prieres; s'il vous plaît que je celebre „jamais la Meſſe, que cet impie & cruel qui tue les priſonniers ſoit envelo„pé dans les lacs de la mort.

Et un peu après.

„Il perd ſa force en exhalant ſa malheureuſe ame aux pieds de ſes captifs, „qui avoient été ſi maltraités par ſes armes. La Ville de Paris dediée à „Notre-Dame, par le ſecours de laquelle nous jouiſſons maintenant de la „vie en aſſurance, rendons lui-en graces. Belle mere du Seigneur, vous „êtes notre nourrice & la Reine du monde, qui avés daigné degager le „peuple de Paris des mains cruelles des Danois & de la fureur de leurs ar„mes, & vous pouviés bien ſauver la campagne de Paris, ayant engendré „le Sauveur du monde pécheur.

Voila ce que dit cet Auteur contemporain & ce qu'il décrit.

Flodoard a parlé de cette Egliſe en ſa Chronique, en l'année 945.

„Autour de Paris, & en divers autres endroits des environs, pluſieurs „hommes ſe trouverent affligés d'un feu en diverſes parties du corps, qui „inſenſiblement les conſumoit, juſqu'à ce que la mort finît leur ſuplice; dont „quelques-uns ſe retirant dans quelques lieux ſaints, s'échaperent de ces „tourmens; mais la plupart furent gueris à Paris en l'Egliſe de la Ste mere de „Dieu Marie; de ſorte qu'on aſſure que tous ceux qui s'y purent rendre fu„rent garentis de cette peſte, & le Duc Hugues leur donnoit tous les jours „dequoi vivre. Il yen eut quelques-uns qui voulant retourner chés eux ſenti„rent rallumer en eux ce feu qui s'étoit éteint, & retournant à cette Egliſe „furent delivrés.

Voila ce que dit cet Auteur qui floriſſoit l'an 970, devant l'année 886, que les Normans aſſiegerent Paris. Il y a bien eu une Egliſe de Notre-Dame, mais combien de tems a-t-elle duré? Nous n'en trouvons rien d'aſſuré dans les Anciens; mais s'il y en avoit eu quelqu'une ſous la premiere race de nos Rois, ce ſeroit une merveille que tous les Auteurs dont nous avons parlé, l'euſſent caché ſous le ſilence, qu'ils euſſent parlé des Egliſes de St Pierre, des Sts Apôtres, de St Denys, de St Vincent, de Ste Croix, de St Gervais & St Protais, de St Laurent, de St Julien Martyr, de Ste Colombe, de St Paul, de St Martial & de la petite Egliſe de St Martin, & qu'il n'y eût eu que la ſeule Egliſe de Notre-Dame dont ils n'euſſent rien dit. Je dis que cela ſeroit tout-à-fait digne d'étonnement, s'il y avoit eu pour lors une autre Egliſe de Notre-Dame, particulierement étant l'Egliſe Cathedrale.

PARAGRAPHE I.

Solution d'une Objection tirée des vers de Fortunat.

SI quelqu'un préoccupé de l'état auquel ſe voient les choſes à preſent diſoit que Fortunat, livre 2. vers XI. a dit quelque choſe de cette Egliſe, je repondrois incontinent qu'il ne dit pas la verité; & ajouterois par forme d'avis, qu'il ne faut pas confondre le tems qui a precedé le Concile d'Epheſe, où l'on ſoutint l'honneur de la Mere de Dieu contre Neſtorius, avec celui qui l'a ſuivi; car depuis ce Concile on dédia bien plus d'Egliſes Cathedrales à la Bienheureuſe Vierge qu'on n'avoit fait auparavant. Et de fait, il ne ſeroit pas fort facile de marquer & prouver par le témoignage des Anciens, qui ſont les Cathedrales en France qui ont porté le titre de la Bienheureuſe Marie devant ce Concile. Fortunat dont eſt maintenant queſtion, eſt vague & diffus dans ſon diſcours, & ainſi l'on n'en peut pas tirer une bonne conſequence, pour dire qu'il ait parlé de l'Egliſe Notre-Dame. Pour moi au chapitre IV. j'ai cru qu'il avoit parlé en un endroit de l'Egliſe St Denys: j'ai été pouſſé à cela par une raiſon que j'ai tiré de diverſes circonſtances, & que je ſuis pourtant tout prêt d'abandonner, s'il s'en preſente une autre meilleure & mieux fondée ſur l'ancienne tradition.

PARAGRAPHE II.

Où l'objection tirée d'Aimoin Moine de Fleuri eſt refutée.

JE ſai bien qu'Aimoin, Moine de Fleuri, écrit quelque choſe qu'on me pourroit objecter. Car voici comme il écrit au livre III. de l'Hiſtoire de France chap. 57.

„ Cependant la Reine Fredegonde étant veuve & ſe retirant avec les tre-
„ ſors qu'elle avoit avec elle en l'Egliſe de ſa Ville de Paris dediée en l'hon-
„ neur de la Ste Vierge Marie eſt reçue par l'Evêque Ragnemode.

Aimoin qui vivoit l'an 1000 de J. C. eſt trop moderne pour être cru d'une choſe ſi ancienne, s'il n'eſt appuyé de l'autorité de quelques auteurs plus anciens, dont il ne cite aucun en cet endroit; & puis nous voyons par la nouvelle impreſſion d'Aimoin, corrigée ſur les manuſcrits par André du Cheſne, que les livres de cet Auteur étoient corrompus auparavant; car en cette nouvelle impreſſion l'on en a ôté entre autres choſes la Charte de Childebet qui y avoit été inſerée, afin qu'ils euſſent plus d'autorité parmi

mi le vulgaire. Il eſt vrai que les paroles que j'ai rapportées ſe trouvent en l'édition de du Cheſne, mais il peut n'avoir pas pris garde à ce changement: & ce qui eſt fort conſiderable, Aimoin rapporte le diſcours de Gregoire de Tours qui parle de ce dont eſt queſtion & le falſifie. Voici les paroles de Gregoire de Tours, témoin oculaire, livre VII. chap. IV.

„Cependant la Reine Fredegonde étant déja veuve vint à Paris, & avec „ſes treſors qu'elle avoit enfermés dans des murailles, elle ſe refugia en „l'Egliſe & fut reçue favorablement de l'Evêque Ragnemode.

La falſification ou changement dont je me plains eſt manifeſte par la comparaiſon de ces deux lieux; & ainſi rapportant la choſe à ſon origine, on voit le peu d'état qu'on doit faire du témoignage d'Aimoin. En effet Aimoin a pû de lui-même ajouter au texte de Gregoire de Tours ce qu'il y a ajouté, parce que de ſon tems, comme Flodoard & Abbon le font voir, l'Egliſe de Notre-Dame étoit celebre à Paris. Mais je ne fais pas d'état de cette addition, puiſqu'Aimoin n'eſt point un Auteur capable de ſuppléer ce que Gregoire de Tours auroit oublié. Cet Aimoin n'eſt ni contemporain à Gregoire de Tours, ni approchant de ſon tems. Il y a entre eux environ quatre cens ans de diſtance.

Au reſte, ſi cette Reine s'eſt retirée avec ſes treſors en quelque Egliſe, je croirois que c'eſt en celle du Bienheureux Martyr St Denys; car elle étoit pour lors fort celebre, tant à cauſe du nom qu'elle portoit, qu'à cauſe du ſepulchre de St Denys qui y étoit. C'étoit à ce ſepulchre qu'on examinoit les crimes des coupables & l'innocence des accuſés; & il s'y faiſoit quantité de miracles. Cette Egliſe étoit gouvernée par l'Evêque Ragnemode, qui reçut cette Reine. On y celebroit toujours, comme nous voyons, le divin Office; & cela étant, qui eſt-ce qui ne ſe ſeroit refugié pour lors en l'Egliſe de St Denys, comme en un aſyle, au port & en l'aſſurance de ſon ſalut; & qui niera que pluſieurs ne s'y ſoient autrefois refugiés pour ſe mettre en ſureté?

PARAGRAPHE III.

Reponſe à l'Objection tirée de la Vie de St Babolin Abbé.

ON pourroit encore oppoſer la Vie de St Babolin Abbé, qu'on dit qui floriſſoit du regne de Clovis II, où il eſt auſſi parlé d'une Egliſe qui étoit dediée à Notre-Dame.

„Il ne ſera pas hors de propos de dire ici qui étoit pour lors Evêque de „Paris, de quelle extraction il étoit, & comment il s'appelloit. En ce tems-„là le venerable Audobert conduiſoit l'Egliſe de Paris. Un jour comme il „alloit faire ſa priere de Chapelle en Chapelle dans l'Egliſe de Notre-„Dame, il trouva St Babolin devant l'Autel d'un certain Saint, qui pleu-„roit & prioit Notre-Seigneur.

Mais qui que ce ſoit le Moine qui eſt Auteur de cette Vie, il floriſſoit beaucoup depuis St Babolin, & trouvant à Paris une Egliſe de Notre-Dame en ce tems-là, il a cru qu'elle y étoit auſſi du tems de St Babolin; ce qui eſt manifeſté par les paroles qui ſuivent immediatement.

„Et voyant qu'il étoit vêtu en Moine, il ſe douta qu'il étoit un Servi-„teur de Dieu, & le fit venir auſſi-tôt à lui, & commença à lui parler en „ces termes. Mon frere, d'où êtes vous, où demeurés vous? A quoi le „ſaint homme, comme il étoit fort humble d'eſprit, repondit d'une voix „de Suppliant: Votre ſainte charité ſaura, s'il vous plaît, que je viens de „delà les Alpes, & que ſuivant la doctrine & les enſeignemens du ſaint „Pere Columban, je ſuis venu ici en pelerinage afin de meriter le repos

„ de l'éternité. Le Prelat tout étonné d'un diſcours ſi plein de ſageſſe, „ lui dit auſſi-tôt : Si vous deſirés comme vous dites avec l'aide de Dieu „ achever le travail de votre pelerinage, je vous prie de vouloir demeurer „ ici, afin que les fruits de votre recolte puiſſent profiter à pluſieurs ames, „ car je ſuis étranger auſſi-bien que vous, & ſuis venu de delà la mer, & „ pour éviter la perſecution de Chrimale, Roi d'Angleterre, ayant quitté „ l'Evêché de ma propre Ville, je ſuis venu avec beaucoup de travail en ce „ payis de France, dont je n'avois autrefois aucune connoiſſance ; mais je „ n'ai point été abandonné de la grace de Dieu, qui a toujours pitié de „ ceux qui ont confiance en lui : car comme vous voyés aujourd'hui j'ai été „ aſſiſté par la faveur du Roi Clovis. La bonté du Seigneur m'a élevé ſur „ ſon peuple, de ſorte que par ſa grace, d'inconnu & d'étranger que j'étois „ autrefois, je ſuis à preſent Evêque de cette Egliſe.

Premierement il n'y a point de Roi d'Angleterre nommé Chrimale dans Beda, qui a écrit ſoigneuſement l'Hiſtoire d'Angleterre de ce tems-là.

Secondement cet Auteur appelle Chrimale Roi d'Angleterre ſans reſerve, comme s'il n'y avoit eu en ce tems-là qu'un ſeul Roi en toute l'Angleterre; ce qu'on trouvera entierement éloigné de la verité. Si l'on veut parcourir l'Hiſtoire de Bede, on y trouvera les Rois des Saxons Occidentaux & des Saxons Orientaux, des Cantiens, des Merciens, des Northumbriens : & puis cet Evêque qu'il fait ici parler ne s'appelloit pas Audobert, mais Agibert. De plus, tant s'en faut que cet Evêque ait été étranger & inconnu, comme lui fait dire l'Auteur, qu'au contraire Bede dit qu'il étoit François. Voici les paroles de Bede livre III. de ſon Hiſtoire chap. VII.

„ Le Roi des Saxons Occidentaux étant mort, le Royaume échut à ſon „ fils Cennalez, qui ne voulut point recevoir la Foi ni les Sacremens du „ Royaume des Cieux, & perdit peu de tems après la puiſſance de celui „ qu'il avoit en terre ; car ayant repudié la ſœur de Pendant, Roi des „ Merciens, il en épouſa une autre ; ce qui lui ayant cauſé la guerre, il „ fut chaſſé de ſon payis, & obligé de ſe retirer vers Anne, Roi des An- „ glois Orientaux, chés lequel ayant été trois ans en exil, il connut la „ Foi, & reçut la verité ; car ce Roi chés lequel il s'étoit refugié, étoit „ un homme de bien, qui avoit le bonheur d'avoir de bons & ſaints en- „ fans, comme nous dirons dans la ſuite. Or Cennalez étant rétabli en ſon „ Royaume, il vint d'Hibernie en la Province des Saxons Occidentaux, „ un certain Evêque nommé Agilbert, François de nation, mais qui avoit „ demeuré long-tems en Hibernie, pour expliquer les Saintes Ecritures ; „ il ſe donna lui-même au Roi, & prit la charge de prêcher ; & le Roi „ voyant ſa capacité & ſon induſtrie, le pria de prendre l'Evêché de ſon „ payis, qu'il accepta à la priere du Roi, & l'adminiſtra pluſieurs années. „ Enfin le Roi qui ne ſavoit point d'autre Langue que celle des Saxons, „ s'étant degouté d'une Langue qu'il n'entendoit point, introduiſit encore „ ſous main un autre Evêque dans le ſiége, nommé Vuin, qui avoit auſſi „ pris les Ordres en France, & diviſant la Province en deux Paroiſſes, il „ donna à ce dernier pour ſiége de ſon Evêché, la ville de Venta, que les „ Saxons appellent Vintaceſte. Agilbert grandement offenſé de ce „ que le Roi avoit fait cela ſans ſon avis, retourna en France, où ayant „ eu l'Evêché de la ville de Paris, il y mourut vieil, & chargé d'années. „ Peu de tems après ſon retour d'Angleterre, Vuin ayant été chaſſé par le „ même Roi de ſon Evêché, ſe retira auprès du Roi des Merciens, de qui „ il acheta à prix d'argent l'Evêché de la ville de Londres, dont il demeu- „ ra Evêque tout le reſte de ſes jours, & ainſi la Province des Saxons „ Occidentaux demeura long-tems ſans Evêque.

Et un peu après :

„ Le Roi (dudit pays) envoya donc des Ambaſſadeurs en France à Agil- „ bert, pour le prier inſtamment, avec offre de lui faire ſatisfaction, de

„ retourner en l'Evêché de ſon payis ; mais il s'excuſa, & ſoutint qu'il n'y „ pouvoit pas venir, parce qu'il étoit obligé & lié à l'Evêché de ſa pro- „ pre Ville, & de ſa propre Paroiſſe.

Or ſi cet Auteur avoit été comtemporain, ou approchant du tems de St Babolin, il n'auroit pas pû faire & dire par ignorance tant, & de ſi lourdes fautes, entierement contraires à Bede, qui eſt un Auteur très-bon & ſans reproche : de plus, cela eſt encore conſtant par ce qui ſuit „ Il ſigna „ ce Privilege de ſa main, (c'eſt d'Audebert dont il parle) & le donna „ pour le confirmer, à ſes Confreres & Prêtres les Evêques qui étoient en „ Cour, & qui avoient été appellés pour aſſiſter au Concile, entre leſ- „ quels étoient là ; le premier, le même Evêque Audebert, & enſuite „ Genderic de Lion, Annabert de Sens, Preſteland de Bourges, & Donat „ de Bezon, tous quatre venerables Archevêques, avec ſept Evêques dont „ les noms ſont auſſi écrits dans le même Privilege, mais qu'on a negligé „ de rapporter.

Il y a ici trois choſes à remarquer.

Premierement, qu'on ne trouve point de Concile entre les Anciens de France, où il ait été donné de Privilege à Babolin, ou aux Moines des Foſſés.

Secondement, qu'il n'y a point de vieux Titres dans les Egliſes, ni de Conciles qui parlent de Genderic, Annobert & Preſteland, comme d'Archevêques.

Troiſiémement, que c'eſt la negligence des Ecrivains qui eſt cauſe qu'on ne voit point le nom des Evêques qui avoient ſouſcrit le Privilege, qui eſt une trop grande précaution, affectée par fineſſe par cet impoſteur, pour faire croire qu'il avoit été fort exact en écrivant la vie de St Babolin, quoiqu'il ait écrit fort long-tems depuis ſa mort : car qui pourroit s'imaginer qu'un Auteur contemporain, ou approchant du tems de St Babolin, n'eut pas ſû les noms des Evêques qui avoient ſouſcrit le Privilege, ſi tant eſt qu'ils en ayent donné aucun : mais ce qui ſuit fait bien encore voir que le ſtyle eſt d'un Auteur moderne.

Le même Eccleſiaſtique (Blidegeſile) confirma tous les Privileges qui avoient été apportés de la ville de Rome aux Moines des Foſſés, qui ſont encore gardés là ſoigneuſement depuis ſi long-tems.

Cette derniere clauſe marque une longue ſuite de tems, qui avoit coulé depuis Babolin juſqu'à l'Auteur de ſa vie : & de fait, cet Auteur a vêcu depuis l'Abbé Leu de Ferrare ; car de ſon tems les Moines des Foſſés, auſſi bien que le Clergé de Paris, éliſoient les Evêques, ce que n'ont pas accoutumé de faire les Moines exemts de la Juriſdiction de l'Evêque. Or voici comme ils écrivent en faveur d'Ænée, qu'ils avoient élu, à Guenilon & les autres Evêques de la même Province, dans Lupus, en l'épitre 98.

„ A nos très-Religieux Peres, Guenilon, Archevêque de Sens, & à „ tout ſon Clergé, & des autres Egliſes de ſon Diocèſe, & tous les Ser- „ viteurs de Dieu qui y ſont à preſent, le Clergé de l'Egliſe Metropolitai- „ ne de Paris, & les Freres du Couvent de St Denys, de St Germain, „ Ste Geneviéve, des Foſſés, & de divers autres Monaſteres unanimement: „ Salut preſent & à venir.

PARAGRAPHE IV.

Réponſe à l'objection tirée de la Charte du Roi Childebert.

DANS le Treſor de Notre-Dame de Paris, il y a une Charte du Roi Childebert, où il eſt ainſi parlé de l'Egliſe de Notre-Dame.

„ Nous donnons à l'Egliſe Metropolitaine de Paris, qui a été bâtie en „ l'honneur de la Ste Vierge Marie, Mere de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, „ comme auſſi à l'Egliſe des Sts Martyrs, Etienne & Vincent, des douze „ Apôtres, & des autres Saints dont les Reliques y ſont gardées.

Mais il eſt facile de convaincre cette Charte d'une fauſſeté manifeſte; car elle eſt dattée l'an 17 de Childebert, qui eſt l'année 527 de Jeſus-Chriſt, en laquelle Germain n'étoit point Evêque de Paris, & neanmoins cette Charte dit que c'étoit lui qui étoit Evêque de Paris, en ces termes.

„ Cet homme Apoſtolique, notre Seigneur & Pere Germain, Evêque „ de la ville de Paris, nous a fait connoître par ſa prédication.

Et un peu après:

„ Nous, en conſideration de la grande aſſiſtance que le Seigneur nous „ a donné par les mains du Sacerdoce, pour l'établiſſement de notre Royau- „ me, donnons à la Ste Egliſe Metropolitaine de Paris, où ledit Seigneur „ Germain préſide; c'eſt à ſavoir, la métairie appellée *Cellas*, latinè, où „ nous avons recouvré la ſanté, ſituée au village de *Milidunenſe*, latinè.

Or l'Evêque de Paris d'alors étoit Amelius, qui ſouſcrivit au Concile II d'Orleans, l'an 525 de Jeſus-Chriſt, & 22 de Childebert: de plus, Germain mourut l'an 579, le 19 de ſon Pontificat, ſelon les tables de Mochave; & cela étant, Childebert étoit mort devant que Germain fût fait Evêque de Paris; car ce Roi deceda l'an 559. Enfin Gregoire de Tours, & particulierement Fortunat qui a écrit la vie de St Germain, n'auroit pas paſſé ſous ſilence ce grand miracle, par lequel Childebert dit en cette Charte, qu'il a été guéri par St Germain.

„ Il arriva, dit-il, un jour que Monſieur l'Evêque nous trouva fort mala- „ de au village de, en Latin, *Meliaunenſe*, en la métairie appellée en Latin, „ *Cellas*, où après nous être ſervi de pluſieurs Medecins qui ne nous purent „ donner aucun ſoulagement; enfin Monſieur l'Evêque veilla ſeulement une „ nuit en prieres, & le lendemain par l'impoſition de ſa ſainte main il tou- „ cha notre corps extremement malade, auſſi-tôt il reçut le don de la ſanté, „ que pas un Medecin ne lui avoit pû donner; & partant Nous, en con- „ ſideration de la grande aſſiſtance.

Et le reſte que j'ai rapporté ci-deſſus. Cette Charte ſemble avoir été compoſée depuis que Charlemagne fut Empereur, au tems qu'on dit que l'Egliſe de Paris fut conſacrée à Notre-Dame & à pluſieurs autres Saints.

PARAGRAPHE V.

Examen de la charte d'un certain Roi Charles.

J'Ai parlé juſqu'à preſent de tous les titres qui ſembloient en quelque façon que ce ſoit appartenir à la premiere race de nos Rois, & penſe les avoir bien examinés; il reſte maintenant à examiner certaines autres chartes ſemblables à celle de Childebert; non pas que je nie qu'il y ait eu à Paris

une Egliſe de Notre-Dame, au tems qu'on dit qu'elles ont été écrites; mais parce qu'elles ſont fauſſes, & partant inutiles pour prouver ce dont il s'agit. Voici la premiere de ces chartes.

„ Charles par la grace de Dieu, Roi de France, & des Lombards, & „ Patricien Romain, à tous nos amés & feaulx.

Et un peu après.

„ Chacun ayant connoiſſance comment l'Egliſe de Paris qui a été bâtie en „ l'honneur de Ste Marie, mere de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, & des „ Saints. Eſtienne Proto-martyr, Denys, Germain, Marcel, ou de St „ Cloud, ou des autres Patrons dont les reliques repoſent enſemble en la „ Ville, & en l'Egliſe de Paris; dont Ercaurard eſt Evêque, qui nous a de- „ mandé un privilege pour ſes fermes „, & le reſte qui ſuit.

Il y a trois choſes à remarquer en ces paroles, dont les deux premieres comparées entre elles, font voir la fauſſeté de cette charte, la premiere eſt le titre; „ Charles par la grace de Dieu, Roi de France, & des Lombards, „ & Patricien Romain „, qui eſt le titre particulier du Roi Charlemagne, car il ſe qualifie ainſi en pluſieurs lettres qu'on voit aux capitulaires de Charlemagne: „ Charles par la grace de Dieu, Roi de France, & des Lombards, „ & Patricien Romain, à l'Abbé Rainulfe ſalut „; & même le Pape Adrian lui écrivant lui donne ces titres: „ A Mr mon excellentiſſime fils Charles „ Roi de France, & des Lombards, & Patricien Romain, Adrian Pape. „

La ſeconde choſe à remarquer, eſt Ercaurard, Evêque de Paris, qui n'étoit pas Evêque de Paris du tems de Charlemagne, mais de Louis le Debonnaire, & de Charles le Chauve. Ercaurard aſſiſta au Concile de Thionville en 852, au Concile de Beauvais en 845, & à celui de Soiſſons en 853; & mourut la même année: ce titre ne quadre pas, & ne peut pas quadrer en effet à Charles le Chauve; ce Charles-la ne ſe ſert jamais de ce titre, & perſonne ne lui écrit non plus ſous ce titre: Ercaurard n'étoit; & ne pouvoit être Evêque de Paris au tems que Charlemagne ſe diſoit Roi de France & des Lombards, & Patricien Romain, & puis entre ceux qui ont ſigné cette charte, il y a Ebbon, Archevêque de Reims, qui ne fut fait Evêque que depuis la mort de Charlemagne, comme nous voyons dans Flodoard, Livre II de l'Hiſtoire de Reims, chapitre XVIII & XIX, auſſi-bien que Rolhad, Evêque de Soiſſons, qui ne l'étoit point du vivant de Charlemagne.

En dernier lieu ce fut l'an 840 que Charles le Chauve entra au gouvernement du Royaume de France; enſuite Ebbon eſt retabli par l'Empereur Lothaire; il n'y a pas d'apparence que Ercaurard qui avoit approuvé la depoſitio n d'Ebbon au Concile de Thionville, & qui avoit condamné ſon rétabliſſement au Concile de Soiſſons, eut voulu permettre qu'il eût ſouſcrit la charte comme Archevêque de Reims. Le Concile de Soiſſons, article 2 parle ainſi d'Ebbon.

„ Et parce que le même Ebbon n'avoit pas été canoniquement rétabli, „ le ſaint Siege Apoſtolique, d'abondant, comme il eſt écrit aux Actes des „ Pontifes, qui ont été lûs en preſence du Prince, le Pape Sergius confir- „ mant ſa demiſſion, l'a condamné à demeurer toujours dans la communion „ purement laïque.

Cela étant, il eſt infaillible que cette charte qui contient ces deux choſes incompatibles, ne peut qu'elle ne ſoit fauſſe. Je n'en dirai pas davantage pour montrer la ſuppoſition de cette charte, ce que nous en avons dit, n'eſt que trop ſuffiſant pour cela.

La troiſiéme choſe à remarquer, conſiſte en ce qu'il eſt dit que „ l'Egliſe „ de Paris eſt conſacrée à Notre Dame, à St Eſtienne, St Denys, St Ger- „ main, St Marcel, St Cloud, & les autres dont il y a des reliques „. Cette façon de parler de cette charte ſe rapporte au tems que les reliques de tous ces Saints ſe ſont trouvées en l'Egliſe de Notre-Dame; mais ce tems eſt

incertain, & eſt bien éloigné de celui d'Ercaurard. Il y a cependant grande apparence que celui qui a ſuppoſé cette charte, n'a fait la deſcription de toutes ces reliques, qu'afin de donner un pretexte plus ſpecieux à cette prétendue immunité.

PARAGRAPHE VI.

Refutation de la charte d'Ænée, Evêque de Paris.

ON a mis au jour une charte tirée du treſor de St Maur des Foſſés, dont voici les termes.

„ Je Ænée, Evêque de Paris declare à tous les enfans de la Ste Egliſe de „ Dieu, preſens & à venir, que l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur „ 868, premier de l'indiction, par le commandement du Sereniſſime Roi „ Charles, m'étant tranſporté en l'Abbayie des Foſſés, pour y recevoir le „ corps du Bienheureux Levite Marici: & après avoir dechargé ſur l'Autel „ des Bienheureux Apôtres la ſacrée châſſe dudit Saint que je portois ſur mes „ épaules, j'ai donné à perpetuité à la même Egliſe du conſentement de „ tous mes Archidiacres, & Eccleſiaſtiques qui étoient là avec moi, une „ prébende entiere dans le Siege de notre Epiſcopat, c'eſt à ſavoir en l'Egli- „ ſe de la bienheureuſe mere de Dieu, Marie, &c.

En l'année 868 qu'on dit que cette charte a été écrite, le nom de prebende n'étoit point encore en uſage dans l'Egliſe en la ſignification qu'il eſt pris dans cette charte, & ne ſe trouve point non plus en cette ſignification, ni dans les capitulaires de Charlemagne, & de Louis le Debonnaire, ni dans ceux de Charles le Chauve, ni dans les Conciles de France, qui ont été tenus juſqu'à ce tems-là. Davantage ſi l'Egliſe de Notre-Dame étoit cette année-là en même état, qu'elle a été en l'année 911, il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'Ænée eût donné une prebende entiere aux Moines des Foſſés; car ſi la charte de Charles le Simple, dattée de l'année 911 eſt veritable, les Chanoines de l'Egliſe de Notre-Dame étoient Reguliers. Voici les termes de cette charte.

„ Charles moyennant la bonté divine Roi; Theodulfe Evêque de l'Egliſe „ de Ste Marie toujours Vierge de Paris, nous a humblement ſupplié de „ faire expedier telle Ordonnance de notre autorité en faveur des Reli- „ gieux *Fratribus*) de ladite Egliſe, qui y ſont aſſemblés pour ſervir Dieu, „ touchant leur Cloître, qu'ils en pûſſent jouir en commun, comme il leur „ a été donné anciennement pour y demeurer, afin de pouvoir mieux obſerver „ leur regle, ſans y être inquietés à l'avenir par aucun Evêque, ou autre „ perſonne quelconque; comme auſſi avoir leurs logemens dans leurs mai- „ ſons qui y ſont bâties, & y ſeront bâties à l'avenir, continuellement & „ ſans trouble.

Et un peu après.

„ Il a plû à Notre Serenité d'acquieſcer aux demandes dudit Theodulfe, „ & pouſſés par notre munificence nous ordonnons que leſdits Freres de „ Notre-Dame, & leurs ſucceſſeurs, ſervans Dieu, jouiront inceſſamment, „ librement, paiſiblement de leurdit Cloître, enſemble de leurs maiſons, „ ſituées tant dedans, que dehors ledit Cloître.

Or ces choſes „ les Freres ou Religieux de Notre-Dame, le Cloître des „ Freres ou Religieux de Notre-Dame, leur Regle, ou les Statuts de leur „ Religion „, appartiennent à des Eccleſiaſtiques qui vivent regulierement. Ce qui étant ſuppoſé, je dis qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'Ænée eût donné une prebende entiere aux Moines des Foſſés, c'eſt-à-dire, qu'il eût fait en ſorte que des Moines euſſent une prebende en une Egliſe deſſervie par des

Clercs, ou Chanoines Reguliers. En des choſes de cette nature les Moines ne s'accordent pas facilement avec des Chanoines Reguliers, ni des Chanoines Reguliers avec des Moines.

De plus il eſt difficile de trouver enſemble pluſieurs Archidiacres en l'Egliſe de Paris devant l'année 868. Dans Gregoire de Tours, & quelques autres Ecrivains poſterieurs, il n'eſt parlé en même tems que d'un ſeul Archidiacre, ce qu'ils n'auroient pas fait vrai-ſemblablement, s'il y avoit eu pour lors tant d'Archidiacres en l'Egliſe de Paris, que dit cette prétenduë charte d'Ænée : & ainſi cette multitude d'Archidiacres en cette Egliſe eſt poſterieure de tems à Ænée, ou ſi l'Egliſe de Notre-Dame étoit en même état en 858, que du Regne de Lothaire, & de Louis ſon fils, on ne trouveroit pas tant d'Archidiacres dans cette charte d'Ænée ; car dans la charte de ces deux Rois, qui a été tirée du Treſor de Notre-Dame, cette Egliſe n'étoit pas de cette ſorte, comme on peut voir par les termes de cette charte.

„ Laquelle (ferme) ledit Evêque Eliſiard, pouſſé de l'amour de Dieu, „ ſeparant de ſon Domaine & de ſes ſucceſſeurs, il a deſtiné à l'uſage deſ„ dits Freres de ladite Egliſe Cathedrale de Notre-Dame, nous ſuppliant „ en outre très-humblement, qu'il nous plût pour l'honneur de Dieu, „ pour empêcher que la Congregation ne tombe en neceſſité, faire une „ briéve mention dans cette Ordonnance des Ordonnances de nos prede„ ceſſeurs Rois, touchant les penſions des Religieux, qui étoient ſur des „ membranes preſque effacées, & les confirmer par toute notre autorité „ Royale ſelon leur forme & teneur. Mais afin que la Religion demeure „ toujours en ſa fermeté, le même Evêque Eliſiard nous a requis que le „ Cloître de la Congregation, &c.

Et après il y a :

„ Eliſans toujours d'eux mêmes, du commun conſentement de tous, un „ Prevôt & un Doyen pour avoir ſoin de leurs Fermes, & payer fidele„ ment aux Freres (ou Religieux) leurs penſions (ou revenu).

Il n'eſt pas fait mention d'Archidiacres, mais d'un Prevôt & d'un Doyen que les Religieux de Notre-Dame éliſoient entre eux d'un commun conſentement : ce que je remarque, non pas que je veuille dire qu'il n'y ait eu aucun Archidiacre en l'Egliſe de Paris du tems de l'Evêque Ænée ; mais pour faire voir que ces Rois en auroient fait mention dans leur Charte, ſi tant eſt qu'elle ſoit vraie, s'il y en avoit eu autant du tems d'Ænée que de celui d'Eliſiard.

Je n'ai pas dit ſans ſujet : ſi tant eſt que la Charte des Rois Lothaire & Louis ſon fils ſoit veritable ; car le même Eliſiard parle autrement en la Bulle du Pape Benoît qui eſt dans le treſor de l'Egliſe de Paris.

„ Benoît Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, &c.

Et après.

„ La louable douceur de Votre Excellence ſaura donc qu'Eliſiard, Evêque „ de Paris étant à Rome où eſt le ſiege des Apôtres St Pierre & St Paul, „ nous ayant fait voir les Ordonnances des Rois, par leſquelles pour le ſa„ lut de leurs ames & de leurs predeceſſeurs, ils ont donné des privileges „ irrevocables à l'Egliſe de la Bienheureuſe Mere de Dieu Marie & du St „ Proto-martyr Etienne dudit lieu.

Et enſuite.

„ Et s'il ſe trouve quelqu'un, ce que nous ne deſirons pas, qui tranſ„ greſſe ce que nous avons ici ordonné & établi en l'honneur de la Ste „ Marie mere de Dieu, du Proto-martyr St Etienne & des autres Saints qu'on „ y revere pour l'établiſſement dudit Evêché, qu'il ſache qu'il eſt anathéme.

Eliſiard en la Charte des Rois, parle des Freres de Ste Marie, de la Congregation des Freres de la Bienheureuſe Marie, du Cloitre de la Congregation des Freres, du Prevôt & du Doyen des Freres ; & en la Bulle de Be-

noît, ſi elle eſt veritable, tantôt il parle de l'Egliſe de la Bienheureuſe Marie & de St Etienne; tantôt de l'Egliſe de la Bienheureuſe Marie & de St Etienne & des autres Saints qui y ſont honorés.

Certainement tous ces titres que j'ai rapportés en ce Paragraphe & la Charte de Childebert, dont j'ai rapporté un fragment au Paragraphe IV, ſe détruiſent reciproquement l'un l'autre. Si quelqu'un les accorde en tout, & principalement en ce qui concerne les Patrons & Tutelaires de l'Egliſe de Paris, je le prendrai pour un grand Apollon. Davantage, tout ce que j'ai dit de ces Chartes, c'eſt à la rigueur, & comme ſi j'avois affaire à quelqu'un qui voulût ſoutenir que toutes ces Chartes ſont veritables; car je ne nie pas abſolument que les Moines des Foſſés n'ayent ou n'ayent eu autrefois une Prebende en l'Egliſe de Paris, mais je nie ſeulement que cela ſoit bien prouvé par la Charte d'Ænée, ſi on la confere avec les autres Chartes que j'ai rapportées.

Il y a eu un autre tems plus propre auquel les Moines & les Chanoines Reguliers de St Auguſtin ont pû avoir des Prebendes en cette Egliſe, ſçavoir lorſque les Chanoines de cette Egliſe ont quitté la vie Reguliere, lorſque d'un commun conſentement ils ont ceſſé de vivre en commun, lorſqu'ils ont commencé à jouir chacun ſéparément de leurs Prebendes, lorſqu'ils ont été Chanoines ſiguliers ou ſeculiers; car alors l'Eyêque & les Chanoines racheterent & compenſerent leur changement de vie en donnant une ou deux ou même pluſieurs de leurs Prebendes à des Moines & à des Chanoines Reguliers. Chaque choſe a quelquefois ſa verité, ſi l'on conſidere les changemens des années & les relâches qui arrivent avec le tems.

PARAGRAPHE VII.

Concluſion de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris.

IL eſt tems maintenant de conclure notre dix-huitiéme chapitre où l'Egliſe de Notre-Dame de Paris eſt prouvée; & voici comme je le conclus.

Premierement en la premiere race des Rois de France, il n'y a point d'Auteur, il n'y a point de titre vrai & certain des choſes Eccleſiaſtiques, qui faſſe aucune mention d'une Egliſe conſacrée à Paris à la Bienheureuſe Vierge Marie, & où l'on ait mis le ſiege de l'Evêché. On peut voir la force de cette conjecture negative dans le Diſcours que j'ai fait autrefois de la force de l'argument négatif.

Secondement on ne peut douter qu'il n'y ait eu une Egliſe Cathedrale ſous la premiere race des Rois de France, & nous avons prouvé au chapitre IV. quelle & de quelle façon & en quel tems a été cette Egliſe.

Troiſiémement depuis le regne de Pepin, qui fut le premier de la ſeconde race des Rois de France, on a bâti & élevé une Egliſe à Paris en l'honneur de la Mere de Dieu, mais elle n'a pas été ſi-tôt la Cathedrale.

Quatriemement il eſt tout-à-fait difficile, pour ne pas dire impoſſible, de marquer le Roi ſous le regne duquel cette Egliſe de Notre-Dame a commencé d'être appellée ſimplement & abſolument l'Egliſe de Paris ou l'Egliſe Cathedrale. Abbon & Flodoard perſonnages d'autorité, rendent témoignage à la verité de l'Egliſe de Notre-Dame, mais ils ne declarent point clairement qu'elle ait été Cathedrale ou Epiſcopale.

Cinquiemement ce qui me fait croire que cela a été fait vers la fin de la ſeconde race des Rois de France, c'eſt premierement la diminution de l'éclat

clat de l'Egliſe de St Denys Martyr, qui commença à être negligée lorſqu'on fouilla ſon ſepulchre, & qu'on tranſporta ailleurs ſes Reliques. Secondement la grande eſtime qu'on commença à faire de cette Egliſe de Notre-Dame en l'anné 945, à cauſe de la gueriſon d'une certaine maladie mortelle, ſervit beaucoup à confirmer de plus en plus dans cette Egliſe de Notre-Dame le Siege Epiſcopal, qui y avoit été depuis peu établi; ou au moins, s'il n'y étoit déja, cela fut cauſe qu'on l'y établit bientôt après. Flodoard qui décrit la choſe toute miraculeuſe fait que je n'ai pas beaucoup de peine à croire cela; & puis dans les Chartes & autres Titres de ce tems-là, ſoit qu'ils ſoient vrais ou faux, on voit une certaine affectation avec laquelle Enée Evêque de Paris, dit que l'Egliſe de Notre-Dame eſt la Cathedrale de ſon Evêché. Anſeric eſt appellé Evêque de Ste Marie de la Ville de Paris. Theodolfe Evêque de l'Egliſe de Paris de Ste Marie toujours Vierge. Eliſiard Evêque de la Cathedrale de Ste Marie de Paris. Mais dans les anciens Regîtres des Evêques & les ſouſcriptions des Conciles, on ne trouve aucun de ces noms.

Depuis le commencement de la troiſiéme lignée des Rois de France, les Evêques de Paris ont ceſſé de prendre ces ſortes de Titres. C'eſt pourquoi cette grande affectation d'un titre ſi extraordinaire nous fait voir la nouveauté de l'établiſſement de cette Cathedrale; & même ce nouvel établiſſement de Cathedrale fit qu'on repetoit ſouvent ce titre & qu'on en rompoit la tête à tout le monde pour le mieux imprimer dans l'eſprit. Mais lorſqu'il fut bien établi, les Evêques qui ſuivirent reprirent l'ancien titre qu'on avoit quitté. Enfin, ce qui m'aide beaucoup en cette perſuaſion, c'eſt l'union de la compagnie des Clercs ou Chanoines qui étoient autrefois en l'Egliſe de St Denys avec l'Egliſe de Notre-Dame, dont on ne ſauroit rendre de raiſon plus probable, ſinon que le College des Chanoines de St Denys, étant trop ancien; & pour cette raiſon étant moins conſideré, paſſa en l'Egliſe de Notre-Dame, qui étoit plus nouvelle & plus illuſtre.

Ce ſeroit une imagination bien mal fondée de dire que depuis que l'Egliſe de Notre-Dame a été bâtie, on a fondé un College de Chanoines en l'Egliſe St Denys, qui peu après a été tranſporté à la même Egliſe de Notre-Dame. Je conſidere en cela l'ancienne union du College de St Denys à celui de Notre-Dame, non pas les derniers tems qui ont rendu la face & le titre de cette union entierement méconnoiſſables, ni même l'état preſent des choſes, qui peut être different, ſelon que le plus puiſſant commande au plus foible & moins puiſſant. Je dis Egliſe plus illuſtre, tant à cauſe des miracles qui s'y firent en l'année 945, que des Reliques de St Etienne, St Denys, St Marcel, St Germain, St Cloud & des autres Saints qui ont rendu l'Egliſe de Notre-Dame remarquable par deſſus toutes les autres: & ainſi de ces deux Egliſes prochaines, celle qui avoit été autrefois la premiere de la Ville ceſſa de l'être, & celle qui ne l'étoit point commença de l'être. Cette Egliſe à qui eſt demeurée la gloire & l'honneur de ce changement, occupe le lieu auquel un Prêtre eut la hardieſſe d'en bâtir une autre d'une grandeur prodigieuſe comme eſt celle que nous regardons avec admiration, comme témoigne Robert du Mont en l'Appendice de la Chronologie de Sigebert.

„Il y a déja long-tems que Maurice Evêque de Paris, travaille & avance „beaucoup à bâtir une Egliſe en ladite Ville, dont le cœur eſt déja fait, „à la reſerve du *Majori territorio*, & ſi cet ouvrage s'acheve, il n'y en aura „point deçà les monts auquel on le puiſſe comparer.

Voila ce que dit cet Auteur en 1177. Un peu après vivoit Cæſarius Heiſter Bachenſis, qui écrit au livre 2. des Hiſtoires memorables chap. 34. que „Maurice s'étoit porté avec trop de chaleur au bâtiment de l'Egliſe de „Notre-Dame.

CHAPITRE XIX.

De l'Egliſe de St Magloire.

HUGUES, pere de Hugues Capet, qui fut grand Duc des François & Comte de Paris, bâtit & fonda l'Egliſe & Monaſtere de St Magloire, comme le témoigne le Moine Helgaud en l'abregé de la vie du Roi Robert.

„L'aïeul donc de ce Grand Roi Hugues, qu'on appelle Grand à cauſe de „ſa pieté, de ſa bonté & de la grandeur de ſon courage, accompagné de „ſon fils, bâtit le Monaſtere de St Magloire, Confeſſeur de J. C. en la „Ville de Paris & y mit des Moines qui avoient fait vœu de vivre ſous la „Regle de St Benoît.

Voila ce que j'avois à remarquer des Egliſes les plus conſiderables de Paris, juſqu'à l'an 1000, en quoi je n'ai pas eu deſſein de parler de toutes les Egliſes qui ont été bâties juſqu'en ce tems-là dans la Ville & dans les fauxbourgs, mais ſeulement de faire un petit indice ou abregé de celles que j'ai rencontrées en liſant, & ajouter cet ornement au monument de la pieté des anciens pour me divertir en me delaſſant, & donner quelque petite ſatisfaction à tous les Chrétiens qui le voudront lire. Au reſte ce que j'ai traité en cette recherche n'eſt que de fait & non pas de droit; & pour cette raiſon les fautes que j'y puis avoir faites doivent être plus tolerables, & je les reconnoitrai toujours lorſque j'en ſerai averti, & ſerai toujours prêt de les corriger, non ſeulement en témoignant du regret, mais en me dédiſant ſi l'on me fait voir que j'aye écrit quelque choſe qui ne ſoit pas veritable.

DES EGLISES EN GENERAL.

JE prouverai dans le diſcours des Egliſes, que le jeune Valois a changé beaucoup de paſſages, & perdu bien du tems pour donner aux Baſiliques une ſignification qu'elles n'ont point, & qu'elles ne doivent point avoir: & en même tems je montrerai que ce nom-là vient de la maniere de l'édifice, & de ce que les Egliſes que les Chrétiens appelloient Baſiliques, reſſembloient aux Baſiliques & Tribunaux, où les Grecs & les Romains rendoient la juſtice. Car comme elles conſiſtoient en une nef qui regnoit entre deux contre-nefs; de plus, bordée de colomnes, & terminée d'un tribunal arrondi en demi cercle, & que c'eſt la figure de la plupart de nos Egliſes. On peut dire que les Baſiliques de St Pierre & de St Vincent, c'eſt-à-dire, les Egliſes de St Germain & de Ste Geneviéve, avec les Baſiliques de Ste Croix, de St Laurent & de Ste Colombe, qu'on ne trouve plus, & tout de même celles de St Gervais, de St Julien, de St Paul & de St Martial, rapportées par Gregoire de Tours, étoient de la ſorte, & que les Egliſes de Paris ſous la premiere race, reſſembloient en cela aux nôtres d'à-preſent.

L'Egliſe de Ste Geneviéve, au reſte, ainſi que celles de Rome, bâties par les premiers Empereurs Chrétiens, étoit enrichie de Moſaïque, tant dedans que dehors: dedans, il n'y avoit ni ſtatues, ni figures de Saints, non plus qu'à Notre-Dame, à St Germain, à St Martin. Car enfin il eſt aiſé de reconnoître que celles qui y ſont, ont été miſes là bien depuis: témoin la Ste Chapelle bâtie par St Louis, où les figures des Apôtres rangées vis-à-vis l'une de l'autre de chaque côté, ſont poſées ſur des Corbeaux enclavés dans les pilliers, depuis que l'édifice a été achevé: temoin encore la vie de Jeſus-Chriſt figurée au tour du Chœur de Notre-Dame, qui n'eſt que du quatorziéme ſiecle.

Quant aux fenêtres, elles étoient petites & garnies de verres fort épais, de plus obſcurcis de figures mal faites, & hautes en couleur, ſi bien qu'on n'y voyoit preſque goutte: c'eſt ainſi que recevoient le jour St Denys de la Charte, St Germain des Prés, Ste Geneviéve & autres, que nous avons vû éclaircir. Il en étoit de même de St Benoit, St Merri, St Germain l'Auxerois & ſemblables, où l'on a bien ôté des vitres anciennes, pour en mettre de verre blanc. Enfin pour juger encore mieux de l'obſcurité de nos anciennes Egliſes, & combien l'on aimoit l'obſcurité en ce tems-là, il n'y a qu'à entrer dans l'Egliſe du Temple, dans St Paul, St Bon, St Marcel, St Barthelemi, & dans preſque toutes celles de la Cité, où la meilleure partie de ces vitres du tems paſſé reſtent encore.

Au reſte, devant le Portail il y avoit un avant-portique, comme à St Germain des Prés, au Temple, à St Victor, à St Martin, & comme on en voyoit encore à Ste Genevieve & ailleurs: il n'y a pas long-tems qu'on les a démolis. Cette ſorte d'enrichiſſement en uſage autrefois pour les Cathécumenes, a été renouvellé le ſiecle paſſé, & s'eſt fait de nos jours par magnificence à St Germain de l'Auxerrois, à la Sorbonne & au Val-de-grace.

Toutes les Egliſes qu'on entreprend maintenant, ne ſe font pas ſeulement les plus claires qu'on peut, mais encore regulieres & fort ſuperbes. Notre-Dame-des-Champs eſt toute enduite de belles peintures; celle

de St Louis de la rue St Antoine eſt magnifique, & enrichie d'une chaire de fer, travaillée delicatement ; de plus, d'un contre-table d'Autel tout d'argent, rehauſſé de baſſes tailles. Deux mauſolés y éclatent, le premier du cœur de Louis XIII, le ſecond du cœur de Henri de Bourbon, Prince de Condé, plus recommandables tous deux par l'induſtrie de l'artiſan, que par le prix de la mariere, quoique l'un ſoit de bronze doré à feu, & l'autre d'argent maſſif, & qu'ils coutent plus de cinquante mille écus.

Il ne ſe peut rien voir de plus joli, ni de plus propre que Port-Royal, de plus galant & de mieux entendu que Ste Marie, de plus regulier que les Jeſuites du Noviciat, de plus regulier encore, & de mieux entendu que la Sorbonne & le Val-de-grace ; de plus hardi & delicat que la Ste Chapelle ; de plus grand & majeſtueux que Notre-Dame, à la reſerve toutesfois de St Pierre de Rome, l'entrepriſe de tant de Papes, le mauſolé de St Pierre & de St Paul, & le chef-d'œuvre de Michel Ange.

Il me reſte quantité d'autres choſes à dire de la fabrique de nos Egliſes anciennes, que je reſerve pour un diſcours à part.

DES EGLISES.

Leur fondation.

PARAGRAPHE PREMIER.

LE ſavant de Launoy dans la diſcuſſion des deux Sts Denys, nous apprend que celui qu'on reconnoit à Paris pour Apôtre, y fut envoyé ſous l'empire de Decius ; que c'eſt lui qui le premier y planta la foi, & l'arroſa de ſon ſang après un travail de trente ans, à la converſion des Idolâtres. S'il en faut croire le peuple, ce fut encore lui qui y celebra la premiere Meſſe dans St Etienne des Grès, choſe dont tout le monde eſt perſuadé, à cauſe que cela ſe trouve gravé ſur une pierre, vis-à-vis le portail: ce qui pourtant n'eſt pas plus vrai que ce qu'on liſoit du tems de *Joannes Major* contre une des portes de St Benoit, & qu'on lit encore dans les vitres d'une des Chapelles dediée à St Nicolas, que là il avoit invoqué le nom de la Ste Trinité.

Le Pere Binet ne s'eſt pas contenté de ſi peu, car il a groſſi de bien d'autres fables l'hiſtoire de notre Religion, touchant ſes commencemens à Paris ; il aſſure que St Denys lui-même fit bâtir l'Oratoire de cette cave, où Ste Geneviéve faiſoit ſes devotions, & où elle voulut être enterrée ; & ajoute enſuite qu'il le dedia à St Pierre & à St Paul, ſon bon maître.

Ce ſont ſes propres termes, qui comprenent quatre choſes que je refuterai ailleurs. Il prétend de plus qu'il fit une Chapelle à Notre-Dame-des Champs, où il fut pris avec ſes Compagnons, & de là mené priſonnier dans cette baſſe foſſe qui ſe voit encore à St Denys de la Chartre.

S'il y a quelque choſe de vrai en ceci, il eſt certain que le reſte ne l'eſt pas non plus que beaucoup d'autres particularités, dont le peuple à Paris embellit à ſa mode la vie de ſon premier Evêque. Car tantôt il le fait prêcher à St Barthelemi dans une Chapelle ſous terre, appellée la Chapelle Notre-Dame des Voutes, & même veut que ç'ait été là qu'il fut ſurpris par les Païens, & conduit à St Denys de la Chartre : tantôt il croit qu'il fut enfermé dans cette priſon qu'on nomme à preſent le fort-aux-Dames, à cauſe qu'il s'y voit une groſſe chaîne de fer, que le Geolier aſſure avoir

ſervi à garroter ce St Apôtre : tantôt encore il aſſure qu'il fut roti à St Denys-du-Pas, parce que tout le monde le dit : & enfin, que du cachot il fut traîné juſques ſur la pente de Montmartre, pour y avoir la tête tranchée, qu'il porta de là entre ſes mains juſqu'à l'Egliſe de St Denys, & que ce miracle fut cauſe que la montagne changea de nom, & fut appellée Montmartre. Toutes erreurs au reſte, que le même de Launoy a renverſées par des raiſons non moins judicieuſes que ſavantes, prouvant de plus que le nom de Montmartre eſt bien plus moderne que l'on ne penſe ; d'ailleurs que c'eſt dans la Cité que St Denys ſouffrit le martyre, au lieu même qui en conſerve encore le nom, & que pour cela nous appellons St Denys-du-Pas.

Touchant St Denys donc, le Docteur de Launoy prouve que ce premier Evêque, auſſi-bien que quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, pour dire la Meſſe ou celebrer le myſtere de la Feſte du Dimanche, ſe retiroient à l'endroit même ou St Marcel fut depuis enterré, & qu'à cauſe de cela les premiers Chrétiens de Paris fonderent là leur premiere Egliſe. Il prouve encore qu'avant Clotaire & Gontran ils avoient bâti un Oratoire à la porte de Paris, au même endroit où St Martin revenant de Treves, avoit guéri un Lepreux. Et quand un jour je lui dis que dans une vie de St Marcel écrite par Fortunat, & compilée par Surius, j'avois lû certain paſſage où il parle d'une Egliſe ſituée de ſon tems proche du lieu même où eſt celle de Notre-Dame, il me repondit là-deſſus que cette vie lui étoit attribuée ſans raiſon, & que Gregoire de Tours qui a fait mention de toutes les vies compoſées par cet Auteur, ne parle point de celle-ci, qu'elle a été faite par un autre aſſurement, comme y étant rapporté quantité de miracles que Gregoire de Tours vraiſemblablement n'auroit pas oubliés, s'ils ſe fuſſent trouvés dans la vie qu'il en a vûe, & dont il s'eſt ſervi.

Clovis depuis fit bâtir l'Egliſe de St Pierre & de St Paul, que nous appellons Ste Geneviéve, non pas pour lui avoir été dediée, mais pour y avoir été enterrée ſimplement.

Childebert ſon fils, bâtit deux autres Egliſes, toutes deux grandes & magnifiques ; l'une dans la Ville, l'autre dehors : s'il eſt vrai ce que dit Fortunat de celle de la Ville, dans la deſcription qu'il en fait, non ſeulement elle étoit éclairée de quantité de fenêtres de vitres, mais encore enrichie de colomnes de marbre. Le ſavant de Launoy dans ſa diſſertation des Egliſes de Paris, nous apprend qu'alors elle étoit dediée a St Denys, & que le nom de N. D. qu'elle porte, ne lui a été donné que depuis Charlemagne ; qu'auparavant elle étoit à l'endroit même où St Denys avoit été décapité, que nous nommons St Denys-du-Pas. Pour l'autre Egliſe que Childebert fit conſtruire hors de la Ville, elle n'étoit pas ſi ſuperbe ; ce Prince neanmoins ne laiſſa pas de la preferer à la premiere, pour lui ſervir de mauſolé. Clotaire après ſa mort eut ſoin de la faire dedier à St Vincent par St Germain, pour lors Evêque de Paris, dont elle prit le nom depuis qu'il y eut été enterré. C'eſt la même que nous appellons St Germain des Prés ; à cauſe qu'elle eſt ſituée proche des Prés, que l'on nomme les Prés-aux-Clercs. Quelques-uns la confondent avec l'Egliſe Ste Croix, où St Germain rendit la vie à un enfant ; mais le même de Launoy, dont j'ai parlé, a bien montré que cela n'eſt pas, & que ce qui les a trompés eſt une Charte de Childebert, ſuppoſée par quelque Moine de St Benoit ; que Ste Croix fut brûlée par les Normans durant le ſiége de Paris, & qu'alors ſes Reliques ayant été tranſportées à Ste Croix de la Cité, elles furent cauſe qu'on donna à cette petite Egliſe le nom qu'elle a encore, & n'a point quitté depuis.

A l'égard des autres Egliſes, Fortunat nous parle d'un miracle arrivé à St Germain tout devant la porte de St Gervais : & Gregoire de Tours fait ſavoir qu'étant à Paris il logeoit dans l'enclos de St Julien le Martyr, ap-

pellé St Julien le Pauvre ; & dit de plus, que du tems de Childebert la Seine & la Marne s'étant débordées, elles alloient juſqu'à St Laurent qui alors étoit une Abbayie : ſi bien que par ces trois paſſages, il ſe voit que St Gervais, St Julien le Pauvre & St Laurent ſont des Egliſes fort anciennes.

Le Docteur de Launoi croit que ſous Clotaire II, des Aſſyriens compatriotes de Faramode, Evêque de Paris en ce tems-là, firent bâtir une Egliſe proche de la rue des Aſſis, qu'ils dedierent à St Pierre, mais qui ayant encore été ruinée par les Normans, ceux de Paris en firent une autre dans la Cité pour reparer cette perte, qui en porte encore le nom. Touchant cette Egliſe bâtie par des Aſſyriens, quand je ſonge que la Cave ou Chapelle de St Merri, compriſe dans St Merri même, eſt conſacrée à St Pierre, & tient à la rue des Aſſis, ne ſeroit-ce point celle que le même de Launoi cherche & qui auroit échappé à la fureur des Normans.

Pour l'Oratoire Ste Colombe, elle n'a pas été ſi heureuſe, tous les ornemens en furent pillés du vivant de St Eloi ; car il n'en eſt parlé nulle part, & même on ne ſait ce qu'elle eſt devenue.

Le même St Eloi, repara l'Egliſe de St Martial : de plus, de ſa maiſon qui étoit devant le Palais, en fit un Monaſtere de Filles, & encore bâtit St Paul pour leur ſervir de Cimetiere.

L'Egliſe de St Etienne des Grès, ſans doute eſt la même dont il eſt parlé dans Abbon, dans les Annales de St Bertin, & aux Chroniques des Geſtes des Normans, ſous le nom de St Etienne.

St Germain de l'Auxerrois étoit fondé du tems d'Abbon qui l'appelle St Germain le Rond, qu'un titre de Charles le Chauve qualifie Monaſtere & dont le peuple ſans raiſon veut que Childebert ſoit le fondateur.

Hugues Capet jetta les fondemens de St Barthelemi, ſous le nom de St Magloire, en faveur des Religieux de l'Ordre de St Benoît.

Quelques-uns veulent que St Jaques de l'Hopital ait été bâti par Charlemagne.

Helgaud nous apprend que le Roi Robert fit conſtruire dans le Palais l'Egliſe de St Nicolas ; & les Hiſtoriens contemporains de St Louis, diſent tous, qu'il la jetta par terre pour faire place à la Ste Chapelle, ce qu'a montré Adrien Valois, fondé ſur le paſſage que je lui avois communiqué, qu'il s'eſt attribué mal-à-propos.

Henri I eſt fondateur du Couvent de St Martin.

Louis le Gros de ceux de Montmartre & de St Victor.

Alix ſa femme a bâti l'Hopital de St Lazare ; & quelques particuliers celui de St Gervais.

Sous Louis le Jeune fut fondé St Thomas du Louvre ; & le Couvent des Mathurins, ſe nommoit l'Aumone ou l'Aumonerie St Benoît.

Philippe Auguſte fut batiſé dans l'Egliſe St Michel.

St Honoré, St Nicolas du Louvre, l'Hopital de la Trinité, ont été commencés de ſon tems, auſſi bien que le Monaſtere de St Antoine des Champs, pour la retraite des femmes de mauvaiſe vie qui voulurent ſe convertir.

St Louis inſtitua les Quinze-vingts, les Cordeliers, les Jacobins, les Filles-Dieu, les Beguines, les Chartreux, Ste Catherine-du-Val, les Carmes, les Freres Sacs, Ste Croix de la Bretonnerie & les Blancs-Manteaux.

Marguerite de Provence ſa femme, établit les Cordelieres St Marcel & bâtit leur Couvent.

Des Particuliers ont fait l'Egliſe St Joſſe : & Etienne Haudri, un des Officiers de St Louis fonda l'Hopital des Haudriettes.

Les fondemens de l'Hopital de St Jaques du Haut-pas furent jettés ſous Philippes le Bel.

L'Hopital de la Madelaine, occupé maintenant par les Filles-Dieu, avoit été bâti en 1316 par Imbert de Lyons.

Le St Eſprit eſt du tems du Roi Jean.

Les Celeſtins reconnoiſſent pour Fondateur Charles V.

Les Filles Penitentes ſont du tems de Charles VIII.

François I a établi les Enfans Rouges.

L'Hopital de St Louis eſt un ouvrage de la magnificence de Henri le Grand; & c'eſt lui encore qui a bâti les Enfermés.

Sous Louis XIII les Incurables ont été commencés.

Si nous ſavions le tems que la Charte de Childebett touchant la fondation de St Germain des Prés, a été ſuppoſée; nous ſaurions par même moyen quand St André & St Côme ont été fondés, car il en eſt fait mention dans ce titre-là.

Il ne nous reſte plus rien du premier plan ni de l'ancienne élevation des Egliſes dont le ſieur de Launoy a traité dans ſa diſſertation. Le tems auſſi-bien que les Normans les ont ruinées. Toutes celles que nous voyons ſont modernes & n'ont été commencées que depuis quelque ſix cens cinquante ans.

Juſqu'au dixiéme ſiecle, elles étoient petites, fort obſcures & tomboient alors en ruine; qui que ce ſoit ne daignant les relever; & le tout à cauſe qu'en ce tems-là tout le monde étoit ſi épouvanté de ce paſſage du xx. de l'Apocalypſe, où St Jean dit qu'il a vû un Ange lier & enfermer le Démon pour mille ans, qu'on ne doutoit point que la fin du monde ne fût proche & ne dût arriver devant le dixiéme ſiecle, tellement que chacun ne ſe ſoucioit plus d'entretenir ſa maiſon ni la rebâtir, & moins encore les Egliſes. Mais depuis qu'on fut parvenu aux dernieres années de ce dixiéme ſiecle, & qu'on vit qu'il ſeroit bien-tôt paſſé, cette fauſſe terreur vint à ſe diſſiper. On commença à travailler aux Egliſes, & de petites, obſcures & mal faites qu'elles étoient auparavant, celles qu'on fit à la place, étoient & plus grandes & plus claires & plus belles. Glaber Radulphus dit qu'un tel changement arriva vers l'an 997, lorſqu'on n'apperçut point dans le tems ces ſignes épouvantables qui doivent preceder le Jugement univerſel. Si bien que cette émulation de tous côtés à qui bâtiroit de plus magnifiques Temples, rajeunit pour ainſi dire la Chrétienté, & lui redonna toute une autre face.

Paris mit la main à l'œuvre auſſi-bien que les autres, & l'on croit que ce fut Morard, Abbé de St Germain des Près, qui le premier releva l'Egliſe de ſon Monaſtere, & qu'en même tems le Roi Robert en fit autant à St Germain de l'Auxerrois; car c'eſt lui qui a bâti ce même vaiſſeau que nous voyons encore aujourd'hui, & qui paſſe pour un des plus grands de la Ville. Henri I apparemment fit travailler à St Martin des Champs, qui fut dediée ſous Philippe I ſon fils. Cette Egliſe à la verité n'eſt pas ſi grande que celle de St Germain, mais elle eſt plus claire. Au défaut de l'autre néanmoins touchant la clarté, on y a remedié depuis quelques années.

Je ne parlerai point du retabliſſement de toutes les autres Egliſes, & dirai ſeulement qu'auparavant & depuis, il ne s'en eſt point fait en France de plus grande, de plus magnifique, ni de plus majeſtueuſe, que celle de Notre-Dame. Elle fut entrepriſe en 1163 par l'Evêque Maurice, & Alexandre III y mit la premiere pierre.

Ce Temple a paſſé long-tems pour le plus grand & le plus majeſtueux de toute la Chrétienté, & même a ſemblé ſi beau à *Robertus Cenalis* qu'il a bien oſé le comparer au Temple de Diane d'Epheſe, qui épuiſa la plus grande partie des richeſſes que les Rois de Perſe avoient eu bien de la peine à amaſſer en deux cens vingt années. St Paul de Londres, à qui toutes les Egliſes du monde cedent en grandeur, & dont l'Angleterre ſe glorifie avec tant de raiſon, porte à la verité plus de longueur, mais cette longueur eſt

ſi mal proportionnée à la largeur, que les Architectes n'en parlent que comme d'un monſtre, & tiennent que Notre-Dame de Paris ne voit rien au deſſus d'elle, que St Pierre de Rome, le Mauſolé de tant de Papes, de Saints & d'Apôtres; & néanmoins ſont d'accord entre eux que le Portail de l'Egliſe de Paris, n'a pas ſon pareil, & qu'enfin de ces deux Tours ſi hautes, ſi groſſes & ſi majeſtueuſes, part une certaine fierté qui donne de la terreur.

Pour ce qui eſt des autres Egliſes, les Jeſuites du fauxbourg St Germain, les Prêtres de l'Oratoire de la rue St Honoré, le Val-de-grace encore, la Sorbonne, les Filles Ste Marie de la rue St Antoine, cedent toutes à la verité au Pantheon, auſſi-bien qu'aux Temples de la Paix & de Jupiter Capitolin, mais nos Architectes aſſurent qu'elles ne ſont point inferieures à tant d'autres qui faiſoient une des principales beautés de l'ancienne Rome, & ſont encore le plus bel ornement de la moderne.

Nous remarquons même que jamais dans Rome, depuis qu'elle eſt, il ne s'eſt trouvé tant d'Egliſes qu'il y en a à Paris. Car enfin Pierre Victor qui n'a rien oublié de tout ce qui pouvoit contribuer à faire éclater cette belle Ville, & la mettre au deſſus de toutes les autres, reconnoît que de ſon tems il n'y en avoit que deux cens cinquante-cinq, y compris même les Chapelles, qui en ſont la meilleure partie; & de plus tous les Modernes avouent, que preſentement il ne s'y en voit que cent cinquante. Chacun ſait qu'à Paris nous y en avons plus de trois cens: & de fait, il s'y voit cinq Miſſions ou Seminaires, plus de dix-huit Egliſes Collegiales, plus de vingt-ſept Hopitaux, plus de quarante-ſix Couvens de Religieux, plus de quarante-neuf Paroiſſes, plus de ſoixante Monaſteres de Religieuſes, & plus de ſoixante-cinq Colleges fondés tant dans la Ville que dans la Cité & l'Univerſité.

Dans les Miſſions ou Seminaires on enſeigne la Doctrine Chrétienne, les Miſſionnaires l'apprennent & la prêchent aux Ignorans, aux Pauvres, aux Païens & aux Heretiques.

Les Chanoines qui deſſervent les Egliſes Collegiales y font dire l'office fort devotement, les uns en muſique les autres en plein chant; mais il n'y en a point où on officie mieux qu'à Notre-Dame & à la Ste Chapelle. Dans ces deux Egliſes la muſique eſt fort bonne & bien entretenue. La Treſorerie de la Ste Chapelle pour l'ordinaire eſt remplie par un Evêque. Quelques-unes des Chanoinies de Notre-Dame ſont poſſedées par des Conſeillers de la Cour & autres perſonnes de bonne famille; & quoi qu'un Prince du Sang d'Angleterre & un Duc & Pair ſoient preſentement de cette compagnie, nous liſons pourtant dans l'Hiſtoire, que quelques-uns de nos Rois ont été élevés dans le Cloître de cette Egliſe; que quelque Fils de France ont voulu en être Chanoines, & que la dignité Epiſcopale ſouvent a été remplie par des Cardinaux. Des perſonnes de ce rang & de cette naiſſance donnent ſi bon exemple à tous les Fideles, & font l'office avec tant de pieté & de majeſté, que le Chapitre de Notre-Dame paſſe pour le plus reformé de tout le Royaume & peut-être même de la Chretienté. Enfin quantité de gens aſſurent qu'on n'officie pas mieux dans St Pierre de Rome.

A l'égard des Hopitaux, il y en a pour toutes ſortes de perſonnes, & de maladies; les fous ſont enfermés aux Petites-maiſons; on met les aveugles aux Quinze-vingts; les incurables, les paſſans, les teigneux, les enfans-trouvés, les convaleſcens, les pelerins, les petits enfans, les hommes & les femmes, ont chacun le leur, en general & en particulier; mais enfin il n'y en a point de plus conſiderable que celui de St Louis pour les peſtiferés: que s'il n'eſt pas le plus grand, le plus magnifique, & la plus regulier du monde, les Curieux du moins aſſurent qu'ils n'en ont point vû qui le paſſe, & bien peu qui puiſſent lui être comparés.

Il ne ſeroit pas neceſſaire de dire que tous les Religieux & les Religieuſes, preſque de tous les Ordres approuvés dans le Royaume, y ont des Monaſteres:

Monasteres : on le juge assés par ce grand nombre de Couvents répandus dans tous les coins & recoins de la Ville ; & de plus, par la vie exemplaire que menent les Chanoines de l'Eglise Cathedrale, on se doutera bien que ceux des Collegiales ne leur cedent pas quant à ce point. Mais quelques Prêtres séculiers, depuis seize ou vingt ans ont bien encheri sur cette devotion, qui exhortés à cela par leurs Curés, ont consenti de vivre en communauté ; nous avons déja dix ou douze Paroisses où ils vivent ainsi ; & on espere qu'avec le tems les autres les imiteront.

DES EGLISES

§ 2.

J'AI cherché vainement les Oratoires, ou Chapelles de St Martin, & de Ste Colombe, que Gregoire de Tours semble placer dans la Cité.

Notre-Dame, & St Denys-du-pas, sont assurement les deux plus anciennes Eglises de Paris ; la premiere étoit bâtie dès le tems de St Prudence, & de St Marcel ; car comme le dernier y servoit de Soudiacre, & que par mégard le jour des Rois, le Sacristain vint à mettre de l'eau dans les deux burettes, sans songer à du vin, il arriva que les presentant au Prêtre, l'une se convertit en vin miraculeusement. Quant au nom de St Denys-du-pas, & ayant égard à l'usage de la primitive Eglise, qui étoit d'ériger des Temples sur le Tombeau des Martyrs, & à l'endroit même où ils avoient souffert la mort, on infere de là que les premiers Chrétiens de Paris le fonderent au lieu-même où St Denys avoit été decapité. Je passe à ce propos contre l'opinion commune, que ce n'est point à St Denys en France, mais à St Denys-du-pas que sont arrivés les miracles de notre Apôtre, raportés par Fortunat Evêque de Poitiers, & par Gregoire de Tours.

St Eloi bâtit, ou plutôt renouvella, & couvrit de plomb St Martial, & de plus fonda le Prieuré appellé de son nom, dans une maison que Dagobert lui avoit donnée ; ces deux bâtimens sont si voisins, qu'aucuns ont cru que St Martial étoit la veritable Eglise de St Eloi. Et même de tous ceux qui ont parlé de ce Couvent, il s'en trouve peu qui n'ayent prétendu qu'il occupoit une des meilleures parties de la Cité, c'est-à-dire, à leur avis, que de la rue de la Barillerie il alloit gagner celle de la Juiverie, entre la rue de la vieille Draperie, & la rue de la Calandre, & contenoit enfin tout l'espace que couvre St Martial, St Eloi, & tout ce grand nombre de maisons qui les environne, avec la rue aux Fevres, & celle de la Savaterie, qu'on trouve entre ces quatre rues, & qui se nomment dans les anciennes chartes la Ceinture St Eloi, & les maisons faisant & étant de la Ceinture St Eloi. D'autres-mêmes vont si loin, qu'ils étendent ce Prieuré jusqu'à la rue de la vieille Pelleterie, sans s'apercevoir qu'ils renferment dans l'enclos de ce Couvent presque tout le reste de la Cité de ce côté-là, savoir les Eglises de Ste Croix, de St Barthelemi, St Pierre des Assis avec la rue Ste Croix, la rue Gervais Laurent, celle de la vieille Draperie, & les maisons qu'il y a depuis le Palais & la rue de la Barillerie, jusqu'aux rues de la Lanterne, & de la Juiverie, entre la rue de la vieille Pelleterie, & la rue de la Calandre. Or si cela avoit lieu, il faudroit qu'autrefois il n'y eut point eu d'autre traverse, ou passage en ce quartier là, que la petite rue de la vieille Pelleterie, & le bord de la riviere, le long des quais qui se trouvoient à la place du Marché-neuf. A la verité, si on savoit quand a été fondé St Pierre des Assis, & Ste Croix, on pourroit aisément resoudre cette difficulté ; mais jusqu'à present, c'est ce qu'on n'a point decouvert. Bien plus on ne

ſait encore rien aujourd'hui, ni de la fondation de St Michel, & de St Germain-le-vieux, ni de celle de Ste Marine, de St Pierre aux bœufs, de St Landri, de l'Hotel-Dieu, de la Madelaine, de St Denys de la Chartre & de St Jean le Rond.

Pour St Chriſtophe, ç'a été aſſurement un Hopital dependant de l'Evêché, juſqu'en 1006, que l'Evêque Renault en ceda la moitié au Chapitre de Notre-Dame du conſentement de Jean XVIII.

Vers l'an 1130 Ste Geneviéve des Ardens, prit ſon nom de la maladie des Ardens, dont guerirent les Pariſiens par l'interceſſion de Ste Geneviéve. De ſavoir ſi auparavant il y avoit là une Chapelle, & même où cette Ste fille venoit prier Dieu ſouvent, bien des gens le croyent, mais ce n'eſt que par tradition.

St Barthelemi, Chapelle Collegiale d'abord fondée par nos Rois, fut rebâtie dans le dixiéme ſiécle par Hugues le Grand, pere de Hugues Capet, & donnée à des Religieux, mais depuis ſous Louis le Jeune, érigée en Paroiſſe.

Eſtienne Archidiacre de Paris, fonda St Aignan, & Mathieu, Comte de Beaumont, St Symphorien dans le treiziéme ſiécle.

Le Roi Robert commença la Ste Chapelle ſous le nom de St Nicolas: Louis le Gros, & Louis VII, l'enrichirent de revenus conſiderables; mais St Louis depuis la rebâtit, & la fonda avec une magnificence plus que Royale, pour y mettre en dépôt la couronne d'épines du Sauveur avec quelques autres inſtrumens de la Paſſion. Au reſte comme il me ſouvient d'avoir communiqué au jeune Valois par forme d'entretien une partie de ceci, & que je vois qu'il ſe l'attribue, je me ſens obligé de dire que ce qu'il ajoute enſuite de St Magloire, & de St Barthelemi eſt de ſon invention.

On tient par tradition que St Denys Apôtre de Paris a celebré la Meſſe dans une Chapelle ſouteraine qu'il y avoit autrefois à St Barthelemi, & qu'étant priſonnier au lieu même où eſt une autre Chapelle qu'on montre encore ſouteraine à St Denys de la Chartre, Jeſus-Chriſt lui-même l'y vint communier.

Pourvû que l'Egliſe St Gervais d'aujourd'hui ſoit la même que celle dont fait mention Gregoire de Tours, elle étoit fondée ſous Childebert, & le miracle qu'il raconte, que je rapporterai ailleurs, y arriva.

St Eloi fonda St Paul du tems de Dagobert.

En 886 St Germain de l'Auxerrois étoit bâti, & ſervit de fortereſſe aux Normans contre les Pariſiens.

Sous la ſeconde race St Magloire, nommé aujourd'hui les Filles Penitentes, fut entrepris par les predeceſſeurs de Hugues Capet.

St Mederic n'eſt point connu avant l'année 984.

Louis le Gros, ou plutôt quelqu'un de ſes devanciers, paſſe pour bienfaicteur de St Lazare, placé au bout du faux-bourg St Denys, mais on ne doute point que ſous ſon Regne, l'Hopital St Gervais, n'ait été fondé, & que Henri I n'ait rebâti St Martin, ancienne Abbayie, dont alors il reſtoit quelques marques.

Il eſt certain que St Thomas & St Nicolas du Louvre furent fondés dans le douziéme ſiecle.

Dans le treiziéme au commencement l'Hopital de la Trinité fut établi.

Vers l'an 1204 Philippe Auguſte entoura de murs le cimetiere Saint Innocent.

En ce tems-là même on jetta les fondemens & du College des Bons-enfans, & de St Honoré.

Bien-tôt après l'Egliſe St Antoine du faux-bourg, vint à être commencée.

En 1212 St Jean fut érigé en Paroiſſe.

Les Filles-Dieu en 1226, ou à peu près, ſe retirerent au faux-bourg St Denys, dans un lieu couvert à preſent des maiſons & du marais dont j'ai parlé.

St Joſſe, Ste Croix de la Bretonnerie, St Leu, St Gilles, le Prieuré Ste Catherine, les Quinze-vingts ont encore été bâtis ſous Philippe Auguſte; & de plus furent inſtitués les Blancs-Manteaux; les Grands Auguſtins à la rue des vieux Auguſtins; les Carmes où ſont les Celeſtins preſentement; & enfin les Beguines à la place où eſt l'*Ave-Maria* aujourd'hui.

Du tems de Louis Hutin, St Jaques de l'Hopital prit commencement.

En 1326 on mit la premiere pierre de l'Egliſe du Sepulchre.

St Julien des Menetriers fut bâti en 1328.

Sous Philippe de Valois, les Bracques en grand credit, & élevés aux premieres charges de la maiſon du Roi, & de ſes finances, d'ailleurs gens de merite & de vertu fonderent la Chapelle de Bracque, près de leur Hotel, & de la rue & porte de Bracque.

Les Celeſtins, & le petit St Antoine furent bâtis du tems de Charles V.

Sous Louis XI les Religieuſes de l'*Ave Maria* prirent la place des Beguines, & les Minimes vinrent s'établir à Nigeon.

Du vivant de Charles VIII, les Filles Penitentes ſe renfermerent dans une partie de l'Hotel d'Orleans, appellé maintenant l'Hotel de Soiſſons, & depuis ſous Charles IX furent transferées à la rue St Denys, au Prieuré de St Magloire.

François I fonda les Enfans-rouges.

Henri III, fit venir à la rue St Honoré les Feuillans, & les Capucins.

SAINT GERMAIN L'AUXERROIS & ſa Deſcription.

QUOIQUE St Germain l'Auxerrois ne ſoit qu'une Paroiſſe, & une ſimple Egliſe Collegiale; les Chanoines cependant, ſont patrons d'un ſi grand nombre de benefices que bien des Prelats en France n'en confe-rent pas tant qu'eux, & même la Paroiſſe eſt de telle étendue, & embraſſe tant de Chapelles, de Prebendes, de Canonicats, & de Cures, que Chopin, dit qu'encore de ſon tems on l'appelloit par excellence la grande Paroiſſe. Et de fait non ſeulement, c'eſt la plus grande de la Ville, mais peut-être de tout le monde, puiſqu'enfin il ſe voit quantité de Dioceſes plus petits. Du reſte on ne peut pas douter que ce ne ſoit le plus noble Temple de Paris & le plus illuſtre: outre que depuis quatre ou cinq ans, c'eſt la Paroiſſe de pluſieurs Maréchaux de France, de Ducs & Pairs, de Connétables & de Chanceliers: bien plus c'eſt celle de nos Rois, & où un Roi même, deux filles de France, & tant d'autres perſonnes d'un ſang auguſte, ont reçu le batême.

Avec tout cela on ne ſait point ni l'origine de cette Egliſe, ſi remarquable, ni le nom de ſon fondateur, & encore moins, ſi c'étoit d'abord ou Paroiſſe ou Abbayie, Monaſtere ou Egliſe Collegiale. Helgaudus à la verité & le petit Paſtoral, aſſurent que ſous Louis le Debonnaire, le Roi Robert & Louis VII, c'étoit un Monaſtere; que ſous Benoît VII, & Alexandre III, c'étoit une Abbayie, & tous deux dependants de l'Evêché, & du Chapitre de Paris; enfin le petit Paſtoral ajoute avec Abbon, qu'elle s'appelloit St Germain le Rond; mais comme tout ceci eſt fort obſcur, tâchons à percer ces tenebres.

Je ſai que Favyn, le Pere du Breul, du Sauſſay, & même le Chapitre avec tous les Paroiſſiens reconnoiſſent St Vincent pour Patron primitif avant St Germain; & de plus veulent que Childebert, ou Ultrogothe ſa femme, ou tous deux enſemble, en ſoient les fondateurs.

Favyn ſur tout, eſt aſſés hardi pour aſſurer de ſa propre autorité, & ſans citer de garant, que Childebert la bâtit proche du Louvre, comme ſi le Louvre eut été deja, qui ne fut commencé que par Philippe Auguſte, ou un peu auparavant, c'eſt-à-dire cinq ou ſix cens ans après Childebert.

Le Pere du Breul dit la même choſe, & il aſſocie à cet œuvre de pieté la Reine Ultrogothe, & prétend que tous deux jetterent les fondemens, tant de St Germain des Prés, que de St Germain de l'Auxerrois; & même que ces deux Egliſes furent dediées à St Vincent, en quoi il fait voir qu'il n'avoit pas trop bien lû Gregoire de Tours, ni les autres Hiſtoriens de ce tems-là, qui n'attribuent aucune fondation de cette qualité à Ultrogothe, & ne diſent autre choſe ſinon que Childebert fit conſtruire à Paris la Baſilique de St Vincent, où il fut enterré.

Enfin du Sauſſay, qui veut encherir & aller plus loin, quoique ſans titre ni fondement, non ſeulement ne fait aucune difficulté de reconnoître après du Breul & Favyn, la Reine Ultrogothe pour Fondatrice; mais prétend encore de ſon chef qu'elle a élevé ce grand Temple au lieu-même où il eſt, & l'a dedié à St Vincent par une eſpece de jalouſie, afin de l'oppoſer à celui du Roi ſon mari, bâti de l'autre côté de la Seine, & preſque vis-à-vis. Bien que cette fable ne ſoit ſoutenue que de la tradition, de la credulité du peuple, & par ces Hiſtoriens modernes de peu de nom, elle a neanmoins paru ſi ſpecieuſe aux Chanoines & aux Paroiſſiens, qu'ils n'ont rien oublié pour la faire valoir. Et de fait, lorſqu'il fallut rebâtir le grand portail, qui tomboit en ruine il y a quelque deux cens ans, il ne manquerent pas d'élever exprès au côté droit les figures, tant de St Vincent, que de Childebert & d'Ultrogothe, & même firent graver en Lettres d'or ſur une table de marbre noir qui y eſt encore.

C'eſt Childebert II, Roi Chrétien, & Ultrogothe ſa femme, qui fonderent cette Egliſe.

D'ailleurs la fête de St Vincent qu'ils celebrent le 22 Janvier, eſt chommée ce jour-là par toute la Paroiſſe avec autant de ſolemnité que celle de St Germain. Enfin, & ſur le Maître-Autel, & ſur celui de la Paroiſſe, ſe voit la figure de St Vincent, & ils publient hautement qu'il eſt leur veritable Patron, & que St Germain n'en eſt que le titulaire.

QUE CHILDEBERT ET ULTROGOTHE NE ſont point Fondateurs de St Germain, ni St Vincent le Patron: & de plus, comment l'Egliſe s'appelloit premierement.

§ 1.

TOUCHANT le nom de l'Egliſe, Abbon dans ſon Poëme du ſiége de Paris, rapporte qu'en 886, Sigefroid Roi des Normans, après que les Pariſiens lui eurent fait abandonner la Tour du grand Chatelet, dont il s'étoit ſaiſi, s'alla camper près de St Denys & le long de la Seine; & qu'enſuite environnant St Germain de l'Auxerrois d'une enceinte de pierre liée de terre & de chaume, de-là il fut faire des courſes par toute l'Iſle de France, d'où il retourna chargé de butin. Or il faut ici remarquer que, quoique l'Egliſe alors fut dediée ſeulement à St Germain, Evêque d'Auxerre, & en portât le nom; ce Poëme néanmoins ne l'appelle que St Germain le Rond, ſoit qu'en ce tems-là étant ronde, comme dit Fauchet, on lui donnât indiferemment le nom de St Germain-le-Rond, & celui de St Germain de l'Auxerrois, ſoit qu'enfin l'épithete *teres*, que cet Auteur emploie, entre plus aiſement dans les vers hexametres dont il ſe ſert, que celui d'*Antiſſiodorenſis*. Et pour montrer qu'Abbon en cet endroit n'en-

tend parler que de St Germain de l'Auxerrois, il dit enſuite que les Normans quitterent leur fort de St Germain proche de la riviere, & paſſant l'eau furent piller le Monaſtere de St Germain des Prés qu'ils fortifierent. Si bien qu'il ſemble que ce Poëte ait pris à tâche de marquer la vraie ſituation de ces deux Egliſes afin de les diſtinguer, & qu'on ne crût point que St Germain des Prés ſe nommât alors St Germain-le-Rond, d'où ſortirent les Normans.

Outre cette autorité ſi remarquable touchant ſon nom, le petit Paſtoral de Notre-Dame, une Bulle de Benoit VII, avec une autre d'Alexandre III, qui l'appellent encore St Germain-le-Rond, le mettent au nombre des Abbayies dépendantes de l'Evêché de Paris. De plus, Helgaudus Moine de Fleuri, trois Chartes tirées du petit Paſtoral, ſans beaucoup d'autres que j'ai lû dans un petit Cartulaire de l'Evêque de Paris, font foi que juſqu'en 1165, c'étoit une Abbayie & un Monaſtere. Et de fait, un titre du petit Paſtoral de l'année 820, intitulé *de la rue St Germain*, remarque que Louis le Debonnaire appelle les rues qui conduiſent à St Germain de l'Auxerrois, les petites rues qui conduiſent au Monaſtere de St Germain. Bien davantage, une autre Charte du même Manuſcrit fait voir que Charles le Chauve declare lui-même qu'il a bâti le grand Pont, appellé maintenant le Pont-au-Change, ſur la terre du Monaſtere de St Germain, qu'on nomme depuis long-tems St Germain de l'Auxerrois, & qui dépend de l'Egliſe de Notre-Dame. Enfin dans un autre titre du petit Paſtoral, & dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris, Benoit VII, Innocent II, Luce II, Eugene III, Alexandre III, Clement III, & Celeſtin III, font mention, les uns de l'Abbayie de St Germain-le-Rond, les autres de l'Abbayie de St Germain de l'Auxerrois dans le denombrement qu'ils font des benefices dépendants de Lyſiard, d'Etienne, de Thibault, de Maurice, & des autres Evêques de Paris leurs ſucceſſeurs. En un mot, Helgaudus rapporte dans l'abregé de la vie du Roi Robert, que ce Prince bâtit à Paris le Monaſtere de St Germain de l'Auxerrois, à cauſe ſans doute que les Normans l'avoient brûlé & démoli, ainſi que Ste Geneviéve, St Germain des Prés & St Denys, comme n'ayant point été retabli depuis ce tems-là. Mais ce qui eſt remarquable ſur tout, eſt que ni Helgaudus ni Abbon, ni pas une de ces Bulles & de ces Chartes, ni enfin aucun Hiſtorien, ne donnent à cette Egliſe le nom de St Vincent.

Et de vrai, St Vincent en eſt ſi peu le Patron, qu'il n'eſt fait aucune mention de lui ni de ſa Fête, dans la Sentence arbitrale de l'année 1224, qui paſſe pour un des plus anciens titres, & des plus authentiques du Chapitre; puiſqu'à la fin les prérogatives tant des Fêtes de cette Paroiſſe, que des principales de l'année, & tous les autres droits honorifiques & curiaux y ſont examinés de fort près par l'Evêque de Seligni: ſi bien que ce ſilence ne ſauroit venir d'ailleurs, ſinon que St Vincent alors n'étoit point feſté dans St Germain, & même que l'on ne l'y connoiſſoit pas: & tout au contraire j'y vois que St Germain Evêque d'Auxerre, non ſeulement y eſt nommé comme le Patron primitif & titulaire, mais que tous les honneurs curiaux du jour que l'Egliſe ſolemniſe ſa mort, ſont reſervés au Doyen, ainſi qu'au chef du Chapitre & de la Paroiſſe, & même que ſa Fête y eſt miſe en paralelle avec celle de la Touſſaint, de Noël, de Pâques & de la Pentecôte.

Pour ce qui eſt de Childebert & d'Ultrogothe, qui que ce ſoit de leur tems, ni ſous la premiere, ni ſous la ſeconde race, ne leur attribue la fondation de cette Egliſe. Car enfin, s'il étoit vrai que l'un ou l'autre l'eut fait bâtir, Gregoire de Tours & les autres Hiſtoriens contemporains ne l'auroient pas oublié, comme étant une fondation Royale, & dans la Capitale du Royaume. Quant à moi, lorſque je viens à conſiderer que la plus ancienne trace de cette fauſſe tradition n'eſt que de l'année 1438, qu'on refit le portail, il y a grande apparence qu'elle n'a commencé à avoir cours

qu'en ce tems-là: & ſans doute que quelque Chanoine du Chapitre pour avoir lû dans Gregoire de Tours, que St Germain des Prés avoit été bâti par Childebert, & dedié d'abord à St Vincent, & depuis à St Germain Evêque de Paris, confondit l'Egliſe de St Germain de l'Auxerrois avec celle de St Germain des Prés, trompé par la conformité des noms; ſi bien qu'il crut que toutes deux avoient eu un même Fondateur, & un même Patron primitif.

Il s'enſuit donc de tout ce que j'ai dit, que St Germain de l'Auxerrois n'a jamais été dedié à St Vincent, que St Germain Evêque d'Auxerre en a toujours été le ſeul Patron: que tout ce qu'on avance de Childebert & d'Ultrogothe, eſt un conte fait à plaiſir, & appuyé ſur une tradition fort recente: que d'abord cette Egliſe fut erigée en Monaſtere & Abbayie, dont il reſte encore des veſtiges dans le nom de Collegiale qu'elle porte depuis quatre ou cinq cens ans. Et bien que nous ignorions le tems auquel ce changement arriva, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique nous fournit tant d'exemples de cette qualité, qu'il n'eſt rien ſi frequent que d'y voir des Moines quitter le froc, pour prendre l'aumuſſe, ſoit par autorité des Evêques, ou par le tems qui abolit tout.

LE BATIMENT DE L'EGLISE.

§ 2.

FAUCHET tient, mais ſeulement par tradition, qu'en 886, lorſque Paris fut aſſiegé par les Normans, le plan & l'élevation de l'Egliſe de St Germain étoient de forme ronde; & de plus, que cette longue rue circulaire, qui entoure la meilleure partie du Cloitre, & tient d'un bout à la rue de l'Arbre-ſec, & de l'autre à l'abreuvoir de Bourbon, n'eſt nommée la rue des Foſſés-St-Germain, que pour avoir été priſe ſur ces foſſés que les Normans firent là afin de ſe fortifier. Pluſieurs même croyent que St Germain bien auparavant ce ſiége, & peut-être dès le tems de ſa fondation, étoit deja fermé de foſſés, & que les Normans les trouvant tout faits, ne firent que les élargir & les creuſer davantage: & quoiqu'il y ait bien de l'apparence à tout ceci, neanmoins je fais ſi peu de cas de la tradition, & de ce que dit le peuple en matiere d'Hiſtoire, qu'ici je me contente de le remarquer ſimplement.

Touchant la ſituation & la ſtructure de l'Egliſe, elle eſt preſque toute environnée d'un grand Cloitre: ce Cloitre a quatre portes, & eſt rempli de maiſons qu'occupent des Eccleſiaſtiques & quelques perſonnes ſeculiéres; & de ces maiſons-là, les unes ſont attachées à la rue de l'Arbre-ſec, les autres au quai de l'Ecole & à la rue des Foſſés. On entre dans cette Egliſe par trois grands portaux & un petit: le Roi Robert éleva le principal en bâtiſſant l'Egliſe; mais comme il tomboit en ruine vers le commencement du treiziéme ſiecle, on commença à le refaire en 1435, & fut achevé en 1439, aux dépens de l'œuvre & des Paroiſſiens. Jean Gauſel Maçon Tailleur de pierre, le fit pour la ſomme de neuf cens ſoixante livres, qu'il accompagna de ce ſuperbe Avant-portique qu'on y voit, bordé de colomnes, & de ſix figures de pierre plus grandes que nature, qui repreſentent St Vincent, St Marcel, un Ange, Ste Geneviéve, le Roi Childebert & la Reine Ultrogothe.

Ce Portail dans le milieu fut ſeparé en deux par un gros pilier contre lequel étoit dreſſée la figure de St Germain, mais qu'on a ôtée de nos jours avec le pilier, afin de rendre l'entrée de l'Egliſe plus grande & plus com-

mode. Cette figure au reſte a été enterrée ſous la premiere arcade de la contre-nef droite, pour obéir, dit-on, à une ancienne coutume, qui veut que les images des Saints, quand on les ôte des Egliſes, ſoient miſes en terre-ſainte.

Ce Portail donc, & cet Avant-portique, ſervent d'entrée non pas à une Egliſe ronde, comme autrefois, mais paralellogramme ou quarrée-longue, ainſi que nos Temples anciens & nouveaux, & compoſée d'un Chœur, d'un Jubé, d'une nef, de deux aîles ou croiſées, d'un charnier pour la Communion & de deux contre-nefs qui roulent tout autour de ce grand édifice. Son Chœur eſt grand & terminé d'un Autel ſi ſuperbe qu'il a couté cinquante mille francs. Son Jubé n'eſt pas ſeulement magnifique, les curieux le tiennent encore pour le plus admirable du Royaume. Sa nef eſt longue, large, couverte d'une voute fort exhauſſée & accompagnée d'une chaire de Predicateur qui ſemble bien entendue à ceux qui s'y connoiſſent. Enfin cette Egliſe eſt entourée de Chapelles éclairées de quelques vitres bien peintes, enrichies de quelques bonnes tailles bien executées, & enfin couronnée d'un gros clocher de pierre fait en piramide exagone. On croit que le chœur, la nef & la contre-nef du côté du midi ont été conſtruits par le Roi Robert, & compoſent l'édifice dont Helgaudus fait mention dans l'abregé de la vie de ce Prince. J'apprens des comptes des Marguilliers, qu'en 1435, ce furent eux qui redreſſerent le portail : qu'en 1564 on commença le Jubé & la contre-nef du côté du Septentrion : que la gallerie de la Communion, autrement dite le charnier, fut faite en 1607 : qu'en 1612, on travailla au maître-Autel, & en 1632 à la chaire du Predicateur : qu'enfin le clocher en 1649 fut reparé & couronné d'une grande croix dorée.

Touchant la Chapelle de la Paroiſſe, outre que ſa voute eſt ſi platte & accroupie, qu'elle ſemble ſuſpendue en l'air, ſes ogives, liernes, & tiercerets, ſont encore menés avec aſſés de grace & ont une montée auſſi douce qu'égayée. De plus huit pendentifs biſarres les tiennent liés enſemble vers le milieu, & au tour de ces pendentifs regne une couronne ſoutenue d'autant de rempans, dont les uns ſont taillés en roſace, les autres contournés en forme d'ancre double avec beaucoup de ſaillie, & tous enſemble figurent aſſés bien ces fleurons dont on rehauſſe la couronne de nos Rois ; tellement qu'ils rendroient cette voute non moins eſtimable pour le trait que pour le caprice de ſes enrichiſſemens, s'ils ne commençoient point à ſe démentir.

Les figures de Childebert & d'Ultrogothe du grand portail ſont très mal faites & ne reſſemblent aucunement aux medailles que nous avons de l'un & de l'autre ; ainſi le Sculpteur a eu raiſon de graver au deſſus : C'eſt Childebert II, Roi Chrétien, & Ultrogothe ſa femme qui fonderent cette Egliſe ; quoique cette inſcription ait été miſe là exprès par ordre du Chapitre, afin d'autoriſer ſa fable à l'avenir.

L'Avant-portique en ſon genre eſt ſi eſtimé, qu'il paſſe pour ſingulier & ne cede en magnificence qu'à celui de la Sorbonne ; c'eſt le plus grand de Paris & bien autre que ceux de St Germain des Près, de St Martin des Champs, de St Victor & du Temple. Je laiſſe celui de Ste Geneviéve, comme ayant été ruiné depuis quelques années. Vitruve, Palladio, Scammozzi, rapportent que les Grecs & les Romains embelliſſoient les principales entrées de leurs Temples de ces ſortes de veſtibules ; & ce que les Païens n'avoient inventé que pour l'oſtentation, ſervoit aux Chrétiens pour les Cathecumenes & les Penitens publics.

La Gallerie de la Communion eſt priſe ſur le Cloitre, & s'étend depuis la croiſée ou aîle gauche juſqu'au grand portail. Pour la faire il fallut que les Marguilliers en demandaſſent la permiſſion au Chapitre, mais qu'ils n'obtinrent qu'en chargeant la Fabrique d'une rente de vingt livres & de deux ſols de cens.

LE JUBE'.

§. 3.

LE Jubé eſt un ouvrage de Clagni & de Goujon: celui-ci le meilleur Sculpteur que nous ayons jamais eu en France; l'autre le meilleur Architecte de ſon tems. Il eſt porté ſur trois arcades, & fermé d'un mur à hauteur d'appui. Ces arcades ſont élevées ſur un grand zocle ou marche. On entre dans le chœur par celle du milieu; les deux autres ſervent de Chapelles. Leurs jambages ſont revêtus chacun de deux colonnes Corinthiennes, & leurs cintres ou reins rehauſſés d'Anges de bas relief, tenans à la main les inſtrumens de la Paſſion. Sur l'appui du Jubé ſe voyent les quatre Evangeliſtes de baſſe-taille & poſés au deſſus des colonnes. Au milieu Goujon dans un grand bas-relief, a repreſenté Nicodeme qui enſevelit le Sauveur, en preſence de la Vierge, de St Jean & des Maries. L'ordonnance au reſte, auſſi bien que la conduite & l'execution, convient fort bien à un lieu deſtiné pour publier l'Evangile, où ſe voit toujours un Dieu crucifié. Le grand bas-relief ſur tout eſt ſavant & bien deſſiné. Le corps du Sauveur animé encore de quelques petits reſtes de chaleur naturelle y eſt couché dans un ſuaire que Nicodeme tient & un autre Diſciple. Là ce ſaint vieillard agenouillé, ſemble employer tout ce que l'âge lui a laiſſé de forces & ſon experience d'adreſſe. De la main gauche il conduit le ſuaire ſur lequel ſon bon Maître eſt étendu à ſon ſeant, & de la droite il ſoutient ſes reins. La Madeleine aux pieds du Sauveur, la tête penchée & fondant en pleurs, fait paroître la douleur dans toutes ſes actions. L'horreur d'un tel ſpectacle rend la Vierge ſi éperdue, & à proportion St Jean & les Maries, qu'ils ne peuvent ſeconder Nicodeme que de leurs larmes & de leurs ſoupirs. Mais principalement l'art & le ſavoir de Goujon éclatent dans la figure de Jeſus-Chriſt, où il s'eſt ſurpaſſé lui-même, ſa tête tombe negligemment, ſon bras droit ſuit le branle que Nicodeme lui donne; le ventre & l'eſtomac ſont confondus l'un dans l'autre; toutes les parties en ſemblent demiſes, & il n'y en a pas une où on ne voye un embarras de plis rompus par la peſanteur de la tête & par l'abſence de la vie. Enfin ce bas-relief eſt admirable, & le ſeroit encore bien plus, ſi les Marguilliers ne l'avoient point barbouillé de dorure.

LE MAITRE-AUTEL.

§. 4.

LE Maître-Autel eſt fermé d'un baluſtre quarré, en partie de marbre, de pierre & de cuivre: à ſes quatre angles ſont élevées quatre grandes figures d'Anges avec quelques vaſes entremêlés, le tout de bronze doré. De plus il eſt orné d'un grand tabernacle enrichi de colonnes de marbre & de deux Statues de pierre qui repreſentent St Vincent & St Germain, Evêque d'Auxerre, qu'on tient pour deux des meilleures qu'ait jamais fait Boudin. Dans celle de l'Evêque on remarque un port grave, une vieilleſſe ſainte & venerable, une grace nonpareille à donner la benediction: l'autre de St Vincent eſt pleine de vertu, ſa tête belle, ſon viſage doux, ſes cheveux friſés avec negligence. Enfin toutes deux ſont bien deſſinées, bien plantées, & paſſeroient pour achevées, n'étoit qu'elles ſont un peu courtes,

tes, ainſi que tous les autres ouvrages de ce celebre Sculpteur.

Le retable d'albâtre n'eſt qu'un gothique à la verité, mais un gothique très-beau & très-accompli. Il y a entre-autres deux maſques très-bien faits, quatre Anges fort bien travaillés, & un Dieu le pere, qui couronne l'œuvre, dont la tête eſt des plus belles. L'ouvrage entier eſt ſans proportion ni ordonnance.

La voute de la Chapelle de la Paroiſſe eſt fort ſurbaiſſée & accroupie, ou couronnée avec quatre culs de lampe.

LA CHAIRE.

§. 5.

CERTAINEMENT la Chaire du Predicateur eſt un peu maſſive ; mais en recompenſe la maniere dont Mercier l'a conduite, convient bien à la Paroiſſe du Roi. Ses panneaux mêlés de fleurs de lys, ſont enrichis des armes de France ; & ſon dais eſt couvert d'une grande couronne Imperiale, dont les branches ſont à jour, & finiſſent en fleurs de lys.

PEINTURES.

§. 6.

QUANT aux autres belles choſes qui ſe voyent dans l'Egliſe, c'eſt Champagne qui a peint l'Autel de la Paroiſſe, où il s'eſt ſurpaſſé lui-meme dans la figure de St Vincent.

On dit que le Contre-table d'albâtre d'Orient, poſé ſur l'Autel du Grand Conſeil, a été fait en Angleterre par un Heretique du tems de Viclef; mais on ne ſait point ſon nom, ni même comment ni par quelle voie elle a été apportée & miſe là. Cependant dans ce morceau d'albâtre, chacun admire treize Myſteres de la Vie de Jeſus-Chriſt, mal deſſinés certainement, mais bien finis & fouillés avec une extrême patience ; & quoiqu'il n'y ait aucune figure où l'on ne trouve à redire pour la proportion, ce défaut eſt amplement recompenſé par la mignardiſe du travail & la delicateſſe du ciſeau. Toutes les têtes en ſont achevées, mais ſur tout celle de Dieu le pere, qui couronne l'ouvrage, dont on fait plus de cas que de toutes les autres enſemble.

A toutes ces beautés de Sculpture, de Peinture & d'Architecture, doivent être ajoutés un tableau de le Brun, deux de le Sueur, & un autre de Bourdon, qui ſont expoſés ſur quatre Autels. Il ne faut pas oublier les vîtres de la Chapelle de St Charlemagne & de celle de Ste Geneviéve, non plus que celles de la croiſée gauche, où l'incredulité de St Thomas eſt exprimée avec beaucoup d'ordonnance & d'eſprit.

Au reſte à la croiſée gauche de l'Egliſe eſt adoſſée une copie de la Cene de Leonard de Vinci, mais placée dans un lieu qu'on ne ſauroit preſque voir. Vaſari dit que l'original eſt peint à freſque ſur un des bouts du Refectoire des Jacobins de Milan, & qu'il ſembla ſi accompli à François I, qu'ayant eſſayé vainement de tranſporter en France le mur ſur lequel elle étoit tepreſentée, il fallut ſe contenter d'en faire faire des copies, & on tient que celle-ci en eſt une. Ceux qui l'ont vue de près diſent qu'on y découvre de ces grands airs de tête, de ces rares expreſſions, de ces paſſions dif-

ferentes, de ces belles attitudes, que Vaſari admiroit dans l'original. Tous les Curieux en font grand cas, tant à cauſe qu'elle part de la main d'un grand Artiſan, dont je ne ſai point le nom, que parce que les Jacobins de Milan ont laiſſé tomber par pieces l'original, & de plus que l'Eſtampe qu'en a gravée Soutman fait grand tort à un ſi excellent original & à une ſi bonne copie.

LE CLOITRE ET LE QUAI DE L'ECOLE.

§. 7.

L'EGLISE de St Germain de l'Auxerrois, ainſi que j'ai dit, eſt donc environnée de la rue des Foſſés St Germain, de celle de l'Arbre-ſec, du quai de l'Ecole, & d'un grand Cloître. Comme je n'ai point parlé ni du Cloître, ni du quai, je ramaſſerai ici tout ce que j'en ai trouvé dans l'Hiſtoire, dans les Regîtres du Chapitre, & dans deux Martyrologes Latins qui m'ont été communiqués par le ſieur Seguin, Doyen de St Germain, perſonne de grand merite.

Fauchet prétend que du tems de Fortunat, Evêque de Poitiers, le mot Latin *Schola*, & le mot François Ecole ſe donnoit au Clergé d'un Dioceſe, & même à toutes ſortes de Compagnies, ſans en excepter celles des gens de guerre, & que s'il a été impoſé au quai de l'Ecole, ce n'eſt qu'à cauſe des Chanoines qui deſſervoient l'Egliſe de St Germain. Cependant, j'aprens de quelques anciens Regîtres du Chapitre, que les Chanoines avoient autrefois une Ecole dans le Cloître; qu'ils en nommoient le Maître, & le recevoient dans leur Chapitre; & par là je vois que ſi Fortunat a employé le mot Latin de *Schola* pour dire le Clergé de Paris, nos peres ne lui ont pas toujours donné une telle ſignification; puiſqu'enfin le quai dont nous parlons, n'a emprunté le nom d'Ecole qu'il porte, que de l'Ecole qu'avoit là le Chapitre, & non pas de la compagnie des Chanoines, qui le compoſent.

Entre les édifices au reſte, qui étoient dans le Cloître anciennement, les Martyrologes dont j'ai fait mention, font ſavoir que l'Evêque de Paris, & le Chapitre de St Germain y avoient chacun une grange, qui s'appelloit *granchia ſancti Germani* & *granchia Epiſcopi*. J'apprens encore d'un Arrêt du Parlement de l'an 1560, que ce Cloître, de tout tems avoit été fermé de portes; mais qu'alors étant rompues, ou couchées le long de quelques maiſons voiſines, la Cour permit de les rétablir, à la charge qu'on reſerveroit un logis dehors pour ceux qui ont charge d'adminiſtrer les Sacremens, afin de pouvoir faire leurs fonctions à toute heure, & aller aux malades.

De plus j'ai lu un contrat qui porte que juſqu'en 1607 ce Cloître a joui de la vue de la riviere, & du faux-bourg St Germain, par le moyen d'une place vague, qu'on couvrit en ce tems-là d'un grand bâtiment, qui ſert à preſent de reſervoir aux eaux de la pompe du Pont-neuf; & que Henri IV s'en accommoda avec les Chanoines à condition qu'au rès-de-chauſſée de leur Cloître il éleveroit un portique dont ils ſeroient proprietaires, & qu'à l'avenir venant à detruire ce reſervoir, les demolitions leur appartiendroient en qualité de Seigneurs cenſiers.

Quant à cette rue circulaire qui regne depuis la rue de l'Arbre-ſec, juſqu'à l'abreuvoir du Petit-Bourbon, elle n'a été appellée la rue des Foſſés St Germain de l'Auxerrois, que pour conſerver la memoire des foſſés dont l'Egliſe étoit environnée, & que ces foſſés ont été comblés pour la commodité publique. Ainſi de nos jours la rue des Foſſés-Montmartre, ne porte le nom de Foſſés, que parce qu'au lieu-même où elle eſt, il y a eu des foſſés qui fermoient la ville de ce côté-là, nous avons encore ſix rues du même

nom, ſavoir celles des Foſſés St Bernard, de St Victor, de St Marceau, de St Jaques, de St Michel, & de St Germain des Prés, à cauſe que ces grandes rues bordent ſix foſſés. Et auſſi afin qu'on ſût que dans le Cloître, les Sciences avoient été enſeignées, premierement, ou depuis fort long-tems, pour cela le nom de l'Ecole eſt demeuré au quai. En ce tems-là & bien auparavant, les pauvres Muſes étoient confinées dans les Cloîtres, & les Monaſteres, & n'en ſortirent que pour venir habiter ces ſuperbes demeures qui leur furent preparées ſur la croupe & le penchant de cette montagne que nous appellons l'Univerſité.

On entre done dans le Cloître, comme j'ai dit par quatre rues & autant de portes. La plus grande, & plus fameuſe de ſes maiſons, eſt celle qu'on nomme la maiſon du Doyen, où ſe tient le grand Conſeil, à qui elle eſt louée. C'a été long-tems la demeure de Madame Gabrielle, Ducheſſe de Beaufort, & c'eſt le lieu même où Henri IV, appaiſa avec elle, & le Duc de Suilli, ce grand bruit qu'il y eût pour la ceremonie du batême de leurs enfans : que ſi elle mourut à l'Hotel de Sourdis, qui tient à ce Cloître, à ce que diſent le Chancelier de Chiverni, l'Auteur du grand Alcandre, & quelques autres Hiſtoriens, ce fut certainement dans la grande ſalle du Doyen, que tout Paris la vint voir dans ſon lit de parade, comme je l'ai appris de pluſieurs vieillards qui y vinrent auſſi.

Trois choſes au reſte, & toutes trois fort remarquables, ſe ſont paſſées dans ce Cloître ; c'eſt là qu'en 1356, au tems de la priſon du Roi Jean, Marcel, Prevôt de Paris ayant été mandé, afin de lever les obſtacles que lui & quelques-autres apportoient au cours de la nouvelle monnoie que le Regent avoit été obligé de faire battre ; ce fut là, dis-je, que Marcel répondit audacieuſement aux Deputés de ce Prince, qu'il n'en feroit rien ; & même excita une telle émeute, que toutes les boutiques furent fermées dans l'apprehenſion où chacun étoit que les ſeditieux & la populace ne ſe jettaſſent ſur les principaux Officiers du Roi. Cet homme ici étoit un flambeau de ſedition, & ſi peu François qu'il ſuivoit aveuglement le parti de Charles de Navarre, ſurnommé le Mauvais, le plus capital ennemi qu'euſſent le Roi & le Regent.

Ce fut encore-là que Charles VI, en 1413 fit tenir une nouvelle aſſemblée pour ce traité de paix avec les Princes du ſang, qui fut enſuite conclu à l'Hotel Royal de St Pol, pour la delivrance des Ducs de Bar & de Baviere, & beaucoup d'autres Grands Seigneurs, & Dames de la Cour, que Jean de Bourgogne ſuivi de tout le petit peuple avoit enlevé d'entre les bras de la Reine, & de Louis de France, Duc d'Aquitaine.

Enfin c'eſt dans une maiſon de ce même Cloître, joignant celle du Doyen, & qui a un petit corps de logis ſur le derriere, avec une entrée dans la rue des Foſſés, que ſe cacha cet aſſaſſin, pour tuer en paſſant l'Amiral de Coligni d'un coup de piſtolet, à la faveur d'un treillis de fer dont la fenêtre de la premiere chambre étoit fermée ; & comme il ne fit que le bleſſer, montant à cheval auſſi-tôt, il ſe ſauva par le Cloître. Et de plus deux jours après lorſque la St Barthelemi fut ſi bien fêtée, c'eſt encore à St Germain de l'Auxerrois qu'on ſonna tout le carrillon.

LE BOURG DE St GERMAIN L'AUXERROIS.

§ 8.

IL paroit pat une Charte de l'année 1222, que ſous Philippe Auguſte & quelques-uns de ſes prédeceſſeurs, le Bourg de St Germain de l'Auxerrois occupoit tous les environs de l'Egliſe, & que l'Evêque de Paris pour

lors en étoit Seigneur temporel ; de plus, quantité de titres & de papiers que j'ai lû dans le Treſor des Chartes, en font mention ; où même j'ai remarqué qu'il fit grand bruit ſous François I & Henri II, & que de ce tems-là on ne convenoit ni de ſon étenduë, ni de ſes limites : & quoique j'aye eu communication de tout ce qui pouvoit m'en donner l'éclairciſſement, avec tout cela je ne ſai pas ſi je pourrai être auſſi exact là-deſſus que je le voudrois bien.

Pour ce qui eſt de ſon nom, il y a grande apparence qu'il le tient de l'Egliſe de St Germain, étant certain que ce fut pour cette raiſon que Philippe Auguſte le fit indemniſer par l'Evêque Guillaume & le Chapitre de Notre-Dame, moyennant une rente qu'il leur aſſigna ſur la Prevôté de Paris, dont quantité d'Actes de ce tems-là font foi.

A l'égard de cette grande conteſtation touchant ſon étenduë, qui arriva entre François I & l'Evêque de Paris, le Procureur General qui étoit pour le Roi, ſoutenoit que les limites de ce Bourg n'étoient autres que celles que Louis le Debonnaire, à la priere de l'Evêque Inchude, lui avoit données, ſavoir le Grand-Chatelet, ou la place qu'occupe à preſent le Pont-Notre-Dame ; les Egliſes de St Meri & de St Germain de l'Auxerrois ; & enfin un lieu appellé *Tudella*, qu'il traduiſoit le Fort-l'Evêque. L'Evêque au contraire qui portoit ſes pretentions bien plus loin, vouloit que le territoire de St Germain comprît ce vaſte eſpace couvert d'Egliſes, de cimetieres, de rues, d'Hotels, de maiſons, de marêts & de terres labourables, qui d'une part s'étend en longueur depuis l'endroit où eſt bâti à preſent le Pont Notre-Dame juſqu'à Chailliot, ſur le bord de la riviere, & qui de l'autre va gagner en largeur la rue des Lombards, du côté ſeulement qui regarde le Chatelet, la rue de la Ferronnerie, & ainſi de ſuite juſqu'au pont du Roule, & celui de Chailliot.

Quoi qu'il en ſoit, de la façon qu'il en eſt parlé dans la Charte de Philippe Auguſte, de ſon tems c'étoit un Faux-bourg, & ſous ſes dévanciers un grand lieu vague, ſimplement ſemé de quelques maiſons, & tout-à-fait ſeparé par la riviere de l'ancien Paris, lorſqu'il n'occupoit que cette Iſle que nous appellons aujourd'hui la Cité.

Depuis, & même dès le regne de Louis le Gros, il commençoit à être compris dans l'un des bouts de la premiere enceinte du nouveau Paris, mais qui y a été enfermé preſque entierement par Philippe Auguſte, Charles V, Charles I', & Louis XIII, & que depuis peu on a achevé d'unir à la Ville, en uniſſant Chailliot à Paris, ſous le nom de Faux-bourg de la Conference.

Touchant la Juriſdiction de ce Bourg, l'Evêque en étoit Voyer, excepté depuis l'Hotel de Henri de France, fils de Louis le Gros, Archevêque de Reims, juſqu'à St Honoré & au Roulle : il jugeoit des vols & des homicides qui s'y commettoient ; & quoique les biens des Criminels condamnez à mort lui appartinſſent, il ne pouvoit pourtant pas leur faire faire leur procés qu'à St Cloud, & ſur les terres hors la banlieue de Paris ; en un mot, il lui étoit défendu de punir ſur ſon territoire autres malfaicteurs, tels qu'ils puſſent être, que les voleurs, & ceux qu'il avoit condamné ſimplement à quelque peine afflictive.

Quant au Roi, il avoit dans ce Bourg le droit de Banvin ; c'eſt-à-dire, qu'il falloir s'adreſſer à lui pour avoir la permiſſion de crier du vin & d'en vendre : de plus, tous les trois ans il y levoit ſoixante ſols pour la taille du pain & du vin. Le Prevôt de Paris de ſon côté jugeoit les meſures à bled, & l'Evêque payoit le tiers de ce qu'elles coutoient.

Pour revenir à nos Rois, Philippe Auguſte, auſſi-bien que ſes prédeceſſeurs, connoiſſoit des rapts & aſſaſſinats qui s'y faiſoient, & diſpoſoit encore des meubles des coupables, pourvû qu'ils fuſſent pris ſur le fait, ou avouaſſent leur crime ; car autrement venant à nier le fait, c'étoit alors au

Prevôt de voir s'il en vouloit faire la preuve : & en ce cas là l'Evêque entendoit les temoins, & y ayant conviction contre eux, le Prevôt leur faiſoit leur procès, de même qu'à ceux qui étoient vaincus en duel dans la cour de l'Evêché. Enfin le Roi avoit pouvoir, non ſeulement de lever dans le Bourg des gens de guerre, tant à pied qu'à cheval ; mais encore d'y mettre des impôts, quand il faiſoit ſes fils Chevaliers, ou marioit ſes filles, ou tomboit entre les mains de ſes ennemis. Hors de là, pour quelque occaſion que ce fût, il ne pouvoit impoſer de taille ſans la permiſſion de l'Evêque, & ſi dans le même territoire on venoit à bâtir quelque village, ces Reglemens là s'y devoient obſerver.

Tout ceci pourtant n'empêcha pas que St Louis à ſon voyage d'Outremer, & après lui Philippe le Hardi, lorſqu'il paſſa en Arragon, ne compriſſent à la taille qu'ils exigerent des Pariſiens, les habitans de ce quartier-là. L'Evêque Tempier, auſſi-bien que Renoul, eurent beau s'y oppoſer : tout ce qu'ils purent faire, fut de tirer ſimplement deux Actes de Mathieu de Vendoſme, Abbé de St Denys, & de Simon de Clermont, Seigneur de Neſle, Lieutenans du Royaume, par leſquelles ils declarerent qu'en cela ils n'avoient point prétendu annuler l'accord, ni la Charte de l'année 1222, & qu'ils feroient confirmer leur declaration par St Louis & par Philippe.

Au reſte, de la façon que les Chanoines parlent de l'ancienne étendue de leur Juriſdiction, ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on lui a donné le nom de Grande-Paroiſſe, & que j'ai avancé qu'il y avoit de plus petits Diocèſes : car enfin, avec le Bourg que je viens de décrire, non ſeulement elle comprenoit, (à ce que prétend le Chapitre, & Chopin même,) tout ce vaſte territoire, qui d'un côté a pour limites St Cloud, la Seine, le Pont-Notre-Dame ; de l'autre, la rue & le chemin de St Denys, juſqu'à la Croix-penchante ; mais de plus, elle embraſſoit Clichi, Auteuil, Boulogne, avec la Ville-l'Evêque : & enfin ce n'eſt que du conſentement du Chapitre, & ſous ſon autorité, qu'ont été fondées je ne ſai combien d'Egliſes à Paris, Ste Opportune, St Innocent, St Honoré, St Thomas, & St Nicolas du Louvre, la Trinité, les Quinze-vingts, St Jaques de l'Hopital, St Euſtache, St Sauveur, St Roch, St Leufroi, les Prêtres de l'Oratoire, ſans parler de tant de Couvents d'hommes & de filles, de Cimetieres, de lieux ſaints, & autres monumens de la pieté des Pariſiens.

Et de vrai, lorſque Eſtuacol, en 1202, fonda la Chapelle de la Reine, appellée maintenant la Trinité, & qu'en 1205 Renoul Cherci, & Sibille ſa femme, bâtirent l'Egliſe de St Honoré, ne falut-il pas que le Chapitre de St Germain y conſentît : jamais les Chanoines de St Thomas, ni les pauvres Ecoliers de St Nicolas du Louvre, n'auroient eu en 1217, une Chapelle, & un Cimetiere ſans leur permiſſion : tout de même, en 1282, les Quinze-vingts n'eurent encore un cimetiere & des cloches, que par ce moyen-là : St Jaques de l'Hopital non plus ne ſeroit point où il eſt, ſi les Pelerins ne le lui euſſent fait trouver bon en 1313. Enfin, c'eſt par là même que les Peres de l'Oratoire en 1633, s'établirent à la rue St Honoré. C'eſt ce même Chapitre là encore, qui preſente à la Cure, & à tous les Benefices de Ste Opportune ; c'eſt lui qui nomme à la Chapelle du Meſche, près Creteil ; à celles de St André de la Paroiſſe St Euſtache, des cinq Saints, de St Louis & de St Denys de l'Egliſe St Honoré ; & tout de même au Doyenné, à la Cure, & à toutes les Chapelles de St Germain de l'Auxerrois ; comme encore à la moitié des Chanoinies de St Honoré, aux Cures de St Euſtache, de St Sauveur, de St Roch, de St Landri, d'Auteuil, de Boulogne, & de la Ville-l'Evêque : il fait deſſervir la Paroiſſe de St Leufroi par un Prêtre qu'il y envoye : il a preſenté à la Cure de St Innocent juſqu'en 1225, qu'il tranſporta ce droit aux Chanoines de Ste Opportune ; enfin, c'eſt lui qui eſt Curé Primitif de toutes ces Paroiſſes ; & à l'exception de la Cure de St Euſtache, & du Doyenné de St Germain, où il nom-

me en commun, tous les autres benefices ſont diſtribués également, & affectés à chaque Canonicat.

Ce partage au reſte, fut fait à l'amiable en 1563, par une Bulle de Pie IV, qui s'appelle la partition, confirmée par l'Evêque Violle, en 1565, & l'année ſuivante par Charles IX & le Parlement; ſi bien que ſans contredit les Chanoines ſont Patrons de cette grande quantité de benefices; à la reſerve ſeulement de leur Doyenné, qui n'eſt point compris dans la partition, & dont le Roi leur a diſputé ſouvent le patronage, ſur tout avec éclat, en 1548. Cette Dignité pour lors étant venue à vaquer, Henri II leur fit commandement, avant que de la remplir, de communiquer à ſon Conſeil le titre qui leur en donnoit le pouvoir, & cependant n'ayant pas laiſſé d'y pourvoir ſans cela, en même tems il fit ſaiſir tout le revenu par le Prevôt de Paris, pour être adminiſtré par des Commiſſaires: auſſi ce Benefice eſt-il très conſiderable, non moins pour le revenu que pour le rang, ayant été poſſedé par des Evêques, & même par un Cardinal de la maiſon de Navarre.

Certainement à conſiderer tant de Benefices dépendants d'une ſeule Egliſe, on peut entrer en doute ſi ce ne ſeroit point des reſtes ou des traces de l'Abbayie de St Germain de l'Auxerrois, dont font mention tant le grand que le petit Paſtoral, & même le petit Cartulaire de l'Evêque de Paris; & enfin, ſi ce qui eſt ainſi partagé entre les Chanoines, n'étoit point autrefois affecté à la Dignité Abbatiale.

LE CLERGE' DE St GERMAIN.

§. 9.

PLUS de cent perſonnes deſſervent l'Egliſe Collegiale & Paroiſſiale de St Germain; & pour commencer par les perſonnes du chœur les moins conſiderables, les Chanoines ont deux Bedeaux, qu'on appelle les Bedeaux du chœur, qui ſonnent le Chapitre le Mardi & le Vendredi, ferment & ouvrent les portes du chœur & du cloitre, en gardent les clefs, & doivent marcher dans l'Egliſe & aux Proceſſions devant & après les Eccleſiaſtiques du chœur, & faire enfin toutes les autres fonctions, à quoi les Bedeaux ſont obligés.

Outre cela ils ont ſix Enfans de chœur, un Greffier, deux Clercs Marguilliers, deux Hauts-Vicaires, douze Chantres, autant de Chapelains, & un Chanoine Prebendé, de l'Ordre de St Victor.

Les Clercs-Marguilliers ſont Sacriſtains & Gardiens, tant des ornemens que des Reliques du chœur, & des clefs de l'Egliſe; & de plus, aſſiſtent le Curé aux Sacremens, comme Clercs de la Paroiſſe, & reçoivent les droits de la ſonnerie, par Arrêt du 5 Mars 1611.

Les deux Hauts-Vicaires ſont nommés, l'un par Notre-Dame, l'autre par St Meri; & quoiqu'au chœur ils ſoient aſſis les derniers dans les hautes formes, aux Proceſſions neanmoins, & aux autres ſolemnités hors du chœur, ils marchent devant les Chantres, comme étant Beneficiers.

Les douze Chantres commencent, & font l'Office à la place des Chanoines: quatre d'entre eux prennent la qualité de Hauts-Vicaires, & ont leur ſeance entre les Chapelains & les deux Hauts-Vicaires dont j'ai parlé.

Tous ces gens au reſte, ne ſont admis ni au Chapitre, ni à la Chambre de la Communauté, de laquelle il ſera fait mention.

Le Chapitre eſt reſervé aux ſeuls Chanoines, & la Chambre aux Chanoines & aux Chapelains conjointement. Le Greffier écrit tout ce qui ſe

paſſe dans ces deux lieux d'Aſſemblée : un Ponctueur qui eſt Chapelain, marque ceux qui aſſiſtent ou manquent l'Office : un Receveur qui eſt Chanoine, reçoit tout le revenu du Chapitre & de la Communauté.

Enfin quatorze Chanoines, ou pour parler plus veritablement, douze Chanoines, mais dont l'un eſt Chantre, & un autre Doyen, celui-ci qui eſt leur chef & leur Curé, & remplit la place de deux Chanoines, ſont les Superieurs de toutes ces perſonnes que je viens de ſpecifier, & même les Curés Primitifs de l'Egliſe de St Germain.

LA PAROISSE.

§. 10.

LA Paroiſſe fait un corps à part, dépendant toutesfois de ces treize perſonnes dont je viens de parler, qui compoſent le Chapitre ; elle eſt adminiſtrée par un Vicaire perpetuel, à qui on donne le nom de Curé, & qui a ſeance dans le chœur au côté droit, immediatement après le dernier Chanoine. Les groſſes & menues reparations de l'Egliſe ſe doivent faire aux dépens de la Fabrique, & par l'ordre des quatre Bourgeois qu'on appelle Marguilliers. Un Clerc qui eſt Prêtre, a ſoin de mener à la chaire les Prédicateurs, & leur fournir toutes les choſes neceſſaires. Un Clerc de l'œuvre qui eſt auſſi Prêtre, reçoit tout le revenu caſuel de la Fabrique, dont il rend compte aux Marguilliers tous les trois mois ; il eſt encore dépoſitaire tant des Reliques & ornements, que de l'argenterie de la Paroiſſe.

Enfin ſix Bedeaux rendent au Vicaire-perpetuel & aux Marguilliers, tous les ſervices que ces ſortes de gens ont accoutumé de rendre.

Cinquante Prêtres habitués, & quelquefois ſoixante, font l'Office de la Paroiſſe, ſous les ordres du Curé.

LE DOYEN.

§. 11.

LE Doyen prend la qualité de Chefcier & la tient de l'Evêque Thibault ; & quoique Pierre Lombart & Maurice de Sulli la lui ayent voulu diſputer, tous deux néanmoins depuis abandonnerent leurs pourſuites, & non ſeulement le premier la lui confirma ſolemnellement juſqu'à excommunier ceux qui entreprendroient de l'y troubler, mais même l'autre en uſa ſi genereuſement, que non content d'exemter le Chapitre de fournir deux muids d'avoine à l'ordinaire, & lui envoyer un homme à cheval pour ſervir le Roi à la guerre ; il reconnut encore que c'étoit avec juſtice que ſes devanciers avoient ſupprimé de ſi honteuſes exactions. Depuis ce tems-là les Evêques ne ſe ſont reſervés autre droit ſur ce Doyenné que le fief, l'hommage & la collation ; & bien qu'il vaille à preſent plus de neuf mille livres de rente, c'étoit toute autre choſe en 1303, lorſque le revenu desEgliſes de St Euſtache & de St Sauveur étoit uni à ce Benefice, puiſque lui ſeul alors valoit plus que tous les autres du Chapitre enſemble. Les Chanoines en ce tems-là tiroient peu de leurs Prebendes ; le revenu même de la Chantrerie étoit ſi modique que perſonne ne la vouloit remplir. Auſſi à St Germain diſoit-on l'Office rarement ; & faute de bien les affaires tant

ſpirituelles que temporelles de la Paroiſſe alloient de jour en jour plus mal. Pour remedier à ce ſcandale, le Doyen fit tranſport au Chapitre de tout ce qu'il recevoit de St Sauveur & de St Euſtache, & il fut arrêté entre lui & les Chanoines, que le revenu de ces Egliſes ſeroit réuni à la Menſe Capitulaire, & diſtribué dans le Chœur à ceux qui aſſiſteroient au ſervice.

Je ne m'amuſerai point à rapporter ici cette longue ſuite de differends, que depuis quatre ou cinq cens ans le Doyen a eu avec le Vicaire perpetuel, pour les droits Curiaux. Il ſuffira de dire que par une tranſaction de l'année 1224, dont j'ai parlé, l'Evêque de Seligni ordonna que toutes les cires appartiendroient au Doyen, à cauſe de ſa qualité de Chefcier. Qu'il jouiroit de la moitié des revenus de la Paroiſſe, & prendroit tous les frais tant des jours de St Germain, qui eſt Patron, que des quatre grandes Fêtes ſolemnelles. Enſuite pluſieurs Jugemens ont été rendus, tant par le Conſeil, le Parlement, que par l'Official, ſoit pour confirmer ou expliquer cette tranſaction; & enfin preſque tous les differends arrivés entre le Doyen, les Chanoines, le Vicaire perpetuel, les Vicaires & les Chapelains, furent aſſoupis en 1348, 1558, 1588, 1613, 1626, 1630, 1631, 1633, 1634, 1635, & 1639.

Et de fait, en 1348, l'Evêque de Chanac declara que le Doyen étoit Curé des Chanoines, Chapellains, Vicaires & autres Choriſtes; & que tous les autres Doyens avoient joui ſi long-tems de cette prerogative, qu'on ne pouvoit prouver le contraire.

En 1558, l'Evêque du Bellai par des Lettres de Vicariat qu'il donna au Doyen de la Grange, lui permit d'inſtituer comme ſon grand Vicaire les Prêtres Habitués de la Paroiſſe.

En 1588, le Parlement ordonna que les cedules & billets du pain, ſeroient ſignés du Doyen, & qu'il auroit une clef du coffre-fort où s'enfermoient les Chartes, les Regîtres & l'argent de la Communauté.

En 1613, la Cour lui permit d'adminiſtrer les Sacremens à ſes Paroiſſiens, non ſeulement aux cinq Fêtes Decanales dont j'ai parlé, mais tous les autres jours indifferemment, pourvû qu'il en fut prié en telle rencontre; néanmoins l'Official l'obligea en 1631, d'en faire avertir le Vicaire perpetuel & lui tenir compte de ce qu'on lui auroit donné.

En 1626 & 1630, il fut dit que les Marguilliers de St Roch compenſeroient d'une rente de trois cens livres, les droits qu'il pouvoit exiger de leur Paroiſſe.

En 1631, le Conſeil condamna le Vicaire perpetuel à lui donner quatorze cens livres tous les ans, ou à le laiſſer jouir de la moitié des droits Curiaux.

En 1633, les Prêtres de l'Oratoire promirent de lui laiſſer prendre toutes les cires des convois de ceux qui ſe feroient enterrer dans leur Egliſe, à la reſerve de celles qu'ils auroient en leurs mains, & qui ſeroient allumées autour du corps & dans la Chapelle du défunt.

En 1634, la Cour lui accorda tous les droits honorifiques qu'il pouvoit pretendre, autant au Chœur qu'à la Paroiſſe & dans le Chapitre. Et par Arrêt du neuf Mars de la même année, elle deffendit au Vicaire perpetuel de faire aucune fonction Curiale ni dans l'Egliſe ni dans l'étendue de la Paroiſſe, aux ceremonies où le Chapitre ſeroit appellé & ſe trouveroit en corps; & de plus ordonna au Doyen d'adminiſtrer les Sacremens & de faire toutes les ſolemnités & autres fonctions Curiales le jour de St Germain & aux quatre Fêtes annuelles, auſſi bien dehors que dedans l'Egliſe, avec les Prêtres habitués, à la reſerve ſeulement de l'Extreme-Onction & du St Sacrement qu'on porte aux malades; & à l'égard de la Communion publique qu'on donne à Pâques, à la Pentecote, à la Touſſaints & à Noel, dans les Charniers, elle voulut que les Paroiſſiens la reçuſſent de ſes mains ou de celles des Chanoines, & à leur défaut du Vicaire perpetuel & de ſes

Prêtres,

Prêtres, à condition toutesfois qu'il les preſenteroit au Doyen pour avoir ſon approbation.

En 1635, le Parlement lui adjugea la moitié des cires tant des mariages que des ſervices & enterremens qui ſe feroient à St Nicolas du Louvre.

Enfin le vingt-trois Juillet 1639, le Parlement confirma au Doyen la qualité de Paſteur & de Curé des Chanoines, Chapellains, Vicaires & autres Choriſtes; & de plus déclara qu'il prendroit & porteroit la parole dans le Chapitre: qu'aux cinq Fêtes decanales, le Chanoine en ſemaine, celebreroit en ſa place la Meſſe de Paroiſſe: que ces jours-là deux Chanoines lui ſerviroient de Diacre & de Soudiacre: que l'un des Chanoines qui iroient à l'encens à *Magnificat* des Vêpres, au Nocturne & au *Benedictus*, l'encenſeroient ſuivant les Reglemens de 1627 & 1628. Il ordonna encore qu'il ſigneroit à la fin de l'Office les billets & cedules de ceux qui y auroient aſſiſté. Enfin qu'on rendroit en ſa preſence les comptes du Chapitre & de la Communauté, ſoit à l'égard des rachats, remplois de deniers, & autres biens communs aux Chanoines & aux Chapellains, ſoit à l'égard des lods & ventes, droits Seigneuriaux & autres choſes affectées ſeulement aux Chanoines.

LES CHAPELAINS.

§. 12.

J'AI dit que St Germain étoit deſſervi par quatorze Chanoines & douze Chapelains. Cependant il faut ſavoir qu'il y a eu autrefois autant de Chapelains que de Chanoines, & que ce ne fut qu'en 1476 & 1603, que Louis de Beaumont & Henri de Gondi, Evêques de Paris, unirent deux Chapelles de la Paroiſſe à la Menſe Capitulaire, pour ſubvenir à l'entretien des Enfans de Chœur, & que néanmoins cette reduction n'a pas empêché depuis que lorſque les douze Chapelains ſont aſſemblés avec les quatorze Chanoines, leurs douze voix ne valent autant que les autres quatorze; ce qui a toujours été obſervé dans la Chambre de Communauté. Car enfin ſi les douze Chapelains ne ſont pas de l'avis des quatorze Chanoines, leurs corps quoique diminué a autant de force que l'autre.

Pour l'intelligence de ceci, on remarquera que dans le Cloître il y a deux Chambres, l'une appellée la Chambre du Chapitre, l'autre de la Communauté.

Dans la premiere ſe trouvent ſeulement les Chanoines, où l'on ne traite que des affaires Canoniales, & qui ſont decidées ſans la participation des Chapelains, & ſans les y appeller.

Dans la derniere ſe rendent indifferemment les Chanoines & les Chapelains, où l'on tient tous les ans trois Chapitres generaux.

Par Sentence arbitrale de l'année 1588, on s'y doit aſſembler tous les mardis à ſept heures du matin, & là regler toutes les choſes qui regardent les Chanoines & les Chapelains en commun. Les Chapelains y ſont aſſis ſur des bancs derriere les Chanoines, & rien ne s'y peut faire qu'en la preſence des uns & des autres.

Du reſte quoique par beaucoup de Reglemens & d'Arrêts tous leurs differends ayent été vuidés, ils ne laiſſent pas tous les jours de ſe faire des procès.

LES CHANOINES.

§. 13.

TOUCHANT l'emploi & les obligations des Chanoines. Voici ce que j'ai decouvert dans les Chartes que j'ai eues entre mes mains. Par Sentence de l'année 1588, il leur eſt permis de ſe diſpenſer de celebrer les hautes Meſſes les jours ouvriers, pourvu qu'ils les faſſent dire à leurs depens par quelqu'un de leurs Vicaires; mais pour les Fêtes & les Dimanches, il faut que ce ſoit eux-mêmes. De plus quantité de Sentences, d'Arrêts & de Reglemens les declarent Superieurs tant des Vicaires & des Chantres que des autres Choriſtes & Enfans de Chœur.

Par un Arrêt de l'année 1639, la Cour ordonne à tous ſes Officiers du Chœur de ſe faire recevoir dans le Chapitre à peine de nullité; & de plus par ce jugement-là auſſi-bien que par beaucoup d'autres, elle permet aux Chanoines de partager entre eux les deux tiers des droits Seigneuriaux, lods & ventes, avec les trois quarts de l'argent reſtant de leurs comptes, à condition qu'il n'y ait point de dettes à acquitter, de reparations ou de dépenſe extraordinaire à faire. Quant à l'autre quart, il demeure entre les mains du Receveur pour ſubvenir aux charges inopinées.

Ces Chanoines au reſte, pendant pluſieurs années, ont eu differend avec la Maiſon de St Victor, à cauſe de la Prebende que les Religieux ont dans leur Egliſe, mais qui à la fin fut terminé par une tranſaction en 1631; ſi bien que la qualité de Chanoine Prebendé de St Germain fut confirmée aux Religieux; que comme tels l'un deux iroit le jour de St Louis faire le ſervice aux premieres & aux ſecondes Vêpres & chanter la Grande Meſſe; qu'aux Fêtes encore de St Germain & de St Vincent il pourroit venir à l'Office, revêtu en hiver d'une chappe & en été d'un ſurplis & d'une aumuſſe; ſeroit aſſis dans le Chœur à côté droit après le dernier Chanoine & à ſon rang iroit à l'offrande; que hors ces jours-là ils en ſeroient exclus & ne pourroient aſpirer aux dignités Capitulaires, ni nommer & preſenter un Vicaire pour remplir leur place. Et enfin pourvu qu'il n'arrive point au Chapitre & à la Communauté, ou de nouvelles fondations ou augmentation de domaine, ou de nouvelles rentes, qu'en leur comptant tous les ans deux cens cinquante livres, quittes de toutes ſortes de charges, de dixmes & autres exactions de cette nature, ils renonçoient au gros, aux diſtributions & à tous les autres revenus.

Les conteſtations des Chanoines & des Chapelains ont commencé bien plutôt que celles-ci & ont duré bien plus long-tems; & ce n'a pas été ſeulement pour le bien ni pour les autres affaires, mais pour la nomination de leurs affaires, pour les ceremonies Eccleſiaſtiques & pour l'honneur que les Chanoines exigent d'eux. Mais enfin toutes ces choſes en 1588 & 1639, furent reglées par l'Arrêt & la Sentence dont j'ai parlé tant de fois. Car l'un & l'autre condamnerent les Chapelains de porter reſpect au Doyen, au Chantre & aux Chanoines comme à leurs Patrons; à faire l'office de Diacre & de Soudiacre pour ſoulager les Vicaires; à dire les Meſſes de fondation, dont le Chapitre & la Communauté les chargeront; à faire reſidence actuelle & continuelle ſans en pouvoir être exemtés, ſous pretexte de vaquer à l'adminiſtration de leurs autres Benefices, ſur peine d'être privés par les Chanoines de leurs diſtributions & même de leur Chapelle, après les avoir averti de ſe ranger à leur devoir. De plus, l'un & l'autre declarent leur reception nulle, ſi elle n'eſt faite par le Chapitre aſſemblé dans le lieu Capitulaire; & les maintient dans la poſſeſſion de pouvoir aſſiſter aux baux

des maiſons, rachats, remplois des deniers appartenans à la Communauté, & encore à l'élection du Greffier, du Ponctueur, du Receveur, des Procureurs du Parlement & du Chatelet, & de tous les autres Officiers. Enfin excepté qu'en 1595, l'Evêque, qui étoit le Cardinal de Gondi, ſe reſerva & à ſes ſucceſſeurs, l'autorité de les deſtituer; il permit pourtant au Chapitre de les punir des fautes qu'ils feroient au Chœur ſur le rapport du Chantre; ce qui s'obſerve encore aſſés ponctuellement.

Il n'en eſt pas de même de la conteſtation que l'Univerſité a avec le Chapitre, pour les Chapelles vacantes durant les mois affectés aux Gradués.

En 1573, 1607, 1619, 1622 & 1625, le Parlement les a maintenus en la Chapelle de Ste Catherine, en celles de St Jean-Baptiſte, de Notre-Dame, & quelques autres, contre les Choriſtes & les Chanoines. Cependant le Chapitre ne laiſſe pas de faire ſon poſſible pour les fruſtrer de cette recompenſe de leurs veilles & de la peine qu'ils ont eu à inſtruire la Jeuneſſe; & non contens de pretendre ſans preuve qu'il a fondé ces Benefices, il ſe deffend encore par une Bulle de Pierre de la Lune, autrement dit Benoît XIII, donnée à Marſeille en 1404; par un Statut Capitulaire fait en 1423, & par une Bulle de Martin V, de l'année 1424, & ſoutient.

„ Qu'il peut deſtituer à ſa volonté ceux qu'il a preſentés aux Chapelles: „ qu'elles ſont affectées à ſes Choriſtes, & partant exceptées de la nomina- „ tion de l'Univerſité.

A quoi l'Univerſité repond.

„ Que la Bulle de Benoît XIII eſt une chanſon, comme venant d'un „ homme que les François ne reconnoiſſoient plus pour Pape dès l'année „ 1398, mais d'ailleurs qui ne fut expediée qu'à la pourſuite & diligence „ d'un Doyen de St Germain, ſi mauvais François, qu'il voulut maintenir „ une Bulle de cet Anti-Pape, qui excommunioit le Roi & le Royaume, „ & enfin ſi fameux dans l'Hiſtoire du Schiſme, qu'il fut arrêté au Palais „ en pleine aſſemblée du Clergé, mené priſonnier au Louvre, & condam- „ né comme fauteur de Pierre de la Lune, à être mitré & échafaudé & „ faire amende honorable à la façon de ce tems-là.

Elle ajoute.

„ Qu'encore que les Chanoines s'approprient par leur Statut toutes les „ Chapelles, & les donnent pour recompenſe à leurs Vicaires & à leurs „ Choriſtes, ſe reſervant même de les pouvoir demettre à leur volonté, „ ils n'ont pû néanmoins entreprendre un changement de cette qualité, „ ſans l'autorité du St Siege, du Roi, de l'Evêque, & ſans la participation „ du Recteur de l'Univerſité.

Enfin elle conclud.

„ Que ſi Martin V commit l'Abbé de St Germain des Prés, pour exa- „ miner ce Statut & le confirmer au cas qu'il lui parût raiſonnable, il y a „ grande apparence qu'il le trouva injuſte & ne l'approuva pas, puiſque le „ Chapitre n'en a jamais produit la ratification. Si bien que de toutes ces „ choſes elle infere que ce Statut & ces Bulles, dont le Chapitre fait tant „ de parade, ne ſont que de vains pretextes pour faire peur aux ſimples & „ les fruſtrer de leurs juſtes pretentions.

Cependant le grand Conſeil n'a pas laiſſé d'ordonner en 1621, que les Chapelles vacantes par mort, par reſignation ou autrement, ne pourroient être conferées à l'avenir qu'aux anciens Vicaires & Choriſtes. Et le Parlement en 1625, a declaré que les Bulles & les Statuts dont j'ai parlé, n'avoient lieu qu'à l'égard du Chapitre, en cas de vacation par mort ou par demiſſion pure & ſimple, & non pas à l'égard du Pape, en cas de reſignation faite en Cour de Rome, ou comme diſent les Juriſconſultes, de reſignation *in favorem*.

LES VICAIRES.

§. 14.

LES Vicaires outre leur bonne vie doivent être capables de s'aquitter de leurs fonctions. Quant à leur emploi, par Sentence arbitrale rendue en 1588 ils ſont chargés du ſervice divin, & de plus obligés de chanter la grande Meſſe les jours ouvriers aux depens, & au lieu des Chanoines qui s'en déchargeront ſur eux : au reſte ils ont part au revenu de la communauté pour les diſtributions du chœur. De dire depuis quand le Chapitre a ceſſé d'avoir un Maire, c'eſt ce que je ne ſai pas, mais je ſuis aſſuré que lors qu'il mit en liberté l'eſclave Geneviéve, il en avoit un nommé Guerin, & qui fut témoin de cette manumiſſion, depuis il n'en eſt fait aucune mention dans les chartes que j'ai maniées ; ainſi il faut qu'il y ait bien du tems que cette charge ſoit abolie.

LES PRETRES HABITUE'S.

§. 15.

J'APRENS d'un reglement fait en 1614 par Gui Loiſel, Chanoine de Paris, Conſeiller au Parlement, & deputé de l'Evêque Gondi, qu'à la Paroiſſe St Germain, il doit y avoir cinquante Prêtres habitués ; de plus que leur inſtitution & demiſſion depend du Vicaire perpetuel, qui pourtant eſt obligé avant les admettre, de les examiner d'abord, & enſuite les preſenter au Chapitre, afin d'y recevoir le ſurplis, & être immatriculés ſur le regître : & pour ce qui eſt de les deſtituer, de faire entendre aux Chanoines les raiſons qui l'y obligent. Ce même reglement m'apprend auſſi que les vingt plus anciens doivent être diſtribués, ſoit par ſix, douze, ſeize, & par vingt pour aſſiſter ſuivant l'ordre de leur reception, aux convois, monter aux charges de Diacre, Soudiacre, & autres miniſteres Eccleſiaſtiques, & que quand quelqu'une de leurs places viendra à vaquer le plus ancien des trente autres en ſoit pourvû.

LES MARGUILLIERS.

§. 16.

PAR une tranſaction faite en 1455 entre le Chapitre & les Marguilliers, & enregiſtrée au Parlement en 1562, il paroît que les Chanoines non ſeulement ſe chargerent d'entretenir de cordes, de brayers & de graiſſe les cinq groſſes cloches, & les deux petites du clocher, & encore de payer les gages de celui qui en prend le ſoin ; mais même le tiers des reparations qui pour lors étoient à faire à St Germain, & de plus de tenir en bon état tant les Livres, chapes, chaſubles, tuniques, dalmatiques, linge, vêtemens, que les croix, calices, ornemens, joyaux, luminaire, & les tapiſſeries de leur chœur. Par la même tranſaction, je vois encore que le Chapitre permit aux Marguilliers d'expoſer deux troncs, l'un près du St Ciboire, l'autre où bon leur ſembleroit : & de plus que les Marguilliers

moyennant une rente de quatorze livres pariſis que le Chapitre conſtitua à la Fabrique, & ſix livres pariſis, qu'il promit de donner toutes les fois qu'un nouveau Chanoine ſeroit reçu : s'obligerent à l'avenir d'entretenir aux depens de l'œuvre, & le clocher & les autres cloches, & même de payer les deux tiers des reparations qui étoient à faire, dont je viens de parler.

STATUTS.

§ 17.

QUANT aux Statuts que les Chanoines, Chapelains & Vicaires doivent obſerver, ſoit au Chœur, & au Chapitre, ſoit pour le tems de la reſidence, ſoit à l'égard du temporel, & maniment des revenus, le tout a été reglé en 1588, & 1639 par la Sentence arbitrale, & l'Arrêt du Parlement dont j'ai fait mention.

La Sentence les oblige

A Matines, d'entrer au chœur avant la fin du Pſeaume *Venite exultemus :* aux autres heures de l'Egliſe, devant la fin du premier Pſeaume, & pour la Meſſe avant le dernier *Kyrie eleïſon* ; de plus elle veut que le Receveur de la Communauté donne caution, qu'autrement ceux qui le nomment en ſeront reſponſables ; que quand les baux des maiſons qui appartiennent aux Chanoines, & aux Chapelains ſeront expirés, on en fera le prix à la chambre de la Communauté, & ſeront levés pour ce prix-là aux Chanoines qui n'auront pas de logis ; que les maiſons du Cloître ne ſe loueront pas à des ſeculiers, & que ceux qui reloueront quelque portion à des Eccleſiaſtiques de St Germain, n'en rendront point compte ; que les autres maiſons de la Communauté ſe loueront à celui qui en donnera davantage, & fera la derniere enchere, ſans exiger aucune de ces gratifications honteuſes, qu'un long abus autoriſe depuis tant de tems ; que les diſtributions des proceſſions, & les gages des Officiers ſe prendront ſur les deniers communs ; que pour la bien-ſeance de l'Egliſe les mereaux ne ſe diſtribueront point au chœur, mais que le Pontueur après l'Office, marquera les preſents, & les abſents ; qu'enfin les derniers comptes, regîtres, & les titres de la Communauté ſeront mis dans un coffre fermé à trois clefs, par le Doyen, les Chanoines & les Chapelains.

L'Arrêt du Parlement ordonne au Maître des enfans de chœur d'amener ſes enfans à l'Egliſe avant que le ſervice commence. De plus il défend à tous les Eccleſiaſtiques de porter un habit court, d'aller au cabaret, de faire avancer ou reculer les heures du ſervice, de s'aſſembler hors du Chapitre, & de la chambre de la Communauté, de mener de leur autorité privée les enfans de chœur en quelque lieu que ce ſoit, de paſſer devant leurs Anciens en allant prendre leur place, de venir à la Meſſe après l'epitre, à Matines & à Vêpres après le premier Pſeaume, de ſortir du chœur avant la fin du Service, de confeſſer, dormir, parler, lire, ſe promener, changer de place, dire la Meſſe durant l'Office, faire des repas aux depens de la Communauté, quand on les deputera pour aſſiſter aux comptes de la ſtructure des bâtimens, & des reparations des maiſons dependantes de la Communauté & du Chapitre.

Il ordonne encore que les Capitulans parleront chacun à leur tour au Chapitre ſur peine d'être privé d'y entrer pour quinze jours ; que perſonne n'y interrompra ceux qui opineront ; que lorſqu'il s'agira d'une choſe qui concerne quelqu'un des Capitulans, il en ſortira après que la propoſition en aura été faite, & écrite en ſa preſence, & qu'il y aura fait reponſe : à condition toutesfois que pendant ſon abſence, on ne parlera que de cette affaire ; qu'on lira au Chapitre ſuivant les concluſions du precedent ; qu'il

ne fera point fait de baux par anticipation, ni aux Chapitres particuliers, & ſans y obſerver les formalités & ſolemnités accoûtumées.

Enfin il défend aux Chanoînes de tirer du treſor les titres originaux, & au Greffier du Chapitre de rien écrire ſur ſon regître, que ce qu'on y aura arrêté, & ſimplement les choſes qui lui ſeront dictées par celui qui y aura preſidé ; & veut auſſi qu'autant les Chanoines, que les Chapelains, & les Vicaires faſſent reſidence, & aſſiſtent à toutes les heures du ſervice divin en tout tems ſuivant les conſtitutions canoniques ; que ſi par maladie, ou autre empêchement legitime, ils ne pouvoient pas ni reſider, ni ſe trouver à l'Office, en ce cas-là, il leur enjoint de ſe contenter du tems qu'il plaira au Chapitre de leur accorder.

CHOSES REMARQUABLES.

§. 18.

A Tout ce qui regarde le pur Hiſtorique de l'Egliſe, & du Clergé de St Germain, nous ajouterons ce qui ſuit.

J'aprens du grand Paſtoral que le Chapitre avoit autrefois des eſclaves ; & qu'il en traita une nommée Geneviéve avec toute la bonté imaginable.

C'étoit une jeune fille à marier, mais ſi pauvre que ſon pere n'avoit rien, cependant un eſclave de Notre-Dame qui la recherchoit, ne voulant point l'épouſer que les Chanoines de St Germain n'y conſentiſſent ; attendu qu'alors les perſonnes de condition ſervile ne pouvoient, ni s'établir ſur les terres d'un autre Seigneur, ſans le conſentement de leur Seigneur naturel, ni ſe marier à une perſonne d'un autre territoire, qu'après en avoir acheté la permiſſion bien cher. Eude là-deſſus, pere de la fille, craignant qu'elle ne ſe laiſſât corrompre, ſi un tel parti venoit à lui échaper, ſollicita tant le Chapitre de St Germain, que quoiqu'en ce tems-là, les Seigneurs fuſſent toujours inexorables touchant ces ſortes de requêtes, néanmoins il lui accorda ſa demande, & même ſi genereuſement, qu'il n'éxigea des Chanoines de Notre-Dame, ni une autre eſclave à la place de Geneviéve, ni ne ſtipula point que la moitié des enfans qui naîtroient de ce mariage lui appartiendroit ; ainſi le garçon épouſa cette fille, qui par ce moyen devint eſclave de Notre-Dame.

Ceci arriva dans un tems ſi brut & ſi negligent, que nous n'en ſavons ni le ſiécle, ni l'année, à moins que de découvrir le tems qu'Algrin étoit Chancelier de Paris, & Gui, Doyen de St Germain, & quand vivoient les Prêtres, les Diacres, & Soudiacres qui furent preſents à cette manumiſſion.

En 1593 le huit d'Août, Philippe Sega, Legat en France, fit chanter le *Te Deum* dans St Germain, & rendre graces à Dieu, de ce que les Etats des Ligueurs avoient reçu le Concile de Trente en dépit des bons François.

BATEMES ILLUSTRES.

§. 19.

EN 1316 fut batiſé dans cette Paroiſſe Jean I de France, fils de Louis Hutin, & de Clemence de Bavierre.

Depuis en 1389 Iſabelle de France, fille de Charles VI, & d'Iſabelle de Bavierre y fut encore portée ſur les fonts ; & tout de même en 1573 Marie-

Iſabelle de France, fille de Charles IX, & d'Eliſabeth d'Auſtriche.

Enfin en 1581, Anne, Duc de Joyeuſe, favori de Henri III, y épouſa Marguerite de Lorraine, ſœur de Louiſe de Loraine, Reine de France.

ABUS SUPPRIMÉ.

§. 20.

UN abus ſcandaleux & injurieux à l'Egliſe tout enſemble, continua juſqu'en 1505, non ſeulement dans la Paroiſſe de St Germain, mais dans toutes les autres de Paris, & qui a duré encore long-tems depuis dans pluſieurs grandes Villes.

En ce tems-là les Prelats de France pretendoient que les Chrétiens qui mouroient ſans donner à l'Egliſe, ne devoient point être mis en Terre-Sainte, & ſe fondoient ſur les Canons d'un Synode de deux ou de trois cens ans, qu'ils interpretoient à leur mode, & dont ils embaraſſoient ſi fort les conſciences, & jettoient dans de ſi grands ſcrupules, que les heritiers de ceux qui mouroient inteſtats, demandoient à être reçus à faire teſtament en leur place, afin de ſauver l'honneur de leurs parens.

Cette exaction parut ſi odieuſe au premier Preſident Liſet, & à l'Avocat General Olivier, qu'il ſe lit dans du Moulin, que le premier l'appelloit Diabolique, *Jus Satanicum*; & l'autre s'en plaignit à la Cour, afin d'y remedier, ainſi qu'il ſe voit dans les Regîtres du Parlement. Il remontra que le Vicaire perpetuel de St Germain, avoit differé de lever le corps d'une femme de bien de ſa Paroiſſe, juſqu'à ce qu'on lui eut fait voir le teſtament; que tous les Curés de Paris étoient contraints d'en uſer de même de crainte d'être cités d'office par-devant l'Official; qu'enfin, ils n'oſoient enterrer un Pauvre, qu'après avoir amaſſé par les quêtes ou autrement, la ſomme qu'ils demandoient; & là-deſſus requit la Cour de mander les Curés & les principaux Officiers de l'Evêque, & leur deffendre d'empêcher ou retarder à l'avenir la ſepulture de leurs Paroiſſiens Catholiques ſous quelque pretexte que ce fût, & même d'ordonner que ces défenſes fuſſent publiées.

Ses concluſions ayant été ſuivies en partie, la Cour le 21 Juin 1505, fit venir les Curés & les Officiers de l'Evêque avec le Vicaire perpetuel de St Germain. De dire ce qui en arriva, c'eſt ce que je ne ſai pas, non plus que le tems qu'un ſi déteſtable abus fut aboli; je trouve ſeulement dans du Luc un Arrêt de l'année 1552, qui le ſupprime; mais je penſe avoir lû quelque part qu'on l'a depuis renouvellé en quelques Egliſes de Paris. Il ſemble que d'un tel abus ſoit venu celui qui ſubſiſte encore dans les teſtamens de leguer cinq ſols à l'Egliſe.

A LA CHASSE DE St LANDRI.

§ 21.

CE que l'on conte de St Landri eſt purement fabuleux. A la verité quelques Hiſtoriens, auſſi modernes que peu ſavans dans l'Antiquité, le font, non ſeulement Evêque de Paris, mais même Referendaire ou Chancelier de Clovis II; & pour preuve, produiſent une charte de lui, qui affranchit l'Abbayie de St Denys de la juriſdiction de ſon Evêché; mais ou-

tre que cette charte & toutes les autres qu'ils emploient, afin d'appuyer cette erreur, ſont pleines de fauſſetés, c'eſt qu'elles paſſent encore pour telles parmi les Savans.

Bien plus, dans le tems que le Pere de la Noue Minime, du Sauſſay & un tas d'autres Auteurs ſemblables, veulent que St Landri étoit Evêque de Paris, le ſiége Epiſcopal fut toujours rempli par d'autres. Que ſi nos anciens Martyrologes font mention d'un St Landri, outre que celui-là étoit Evêque de Meaux, & non pas de Paris, c'eſt que tant s'en faut qu'il fût du tems de Clovis II, comme celui que nous cherchons, il ne vivoit que ſous Pepin ou Charlemagne; c'eſt qu'enfin notre St Landri, dont il s'agit eſt enterré à Mons en Hainault, & non pas à St Germain de l'Auxerrois. Et de fait, on n'avoit garde de l'enterrer à St Germain en 660 ou environ, puiſqu'il n'étoit pas fondé encore, ni ne le fut que long-tems depuis, & dont même on ne trouve rien nulle part avant l'année 886.

Ce n'eſt pas toutesfois, qu'avec l'Egliſe, je n'ajoute foi aux miracles qu'on attribue aux Reliques de ce St Landri, & qui ſont gardées dans la plus riche Chaſſe du chœur. Je veux croire que dans le ſeptiéme ſiecle, l'attouchement de ſon Suaire éteignit le feu qui embraſoit quelques maiſons voiſines du grand Chatelet; & tout de même, que dans le douziéme ſiecle, il guérit le neveu de l'Evêque Maurice, d'une Angine, que le peuple appelle Eſquinancie. Je croirai encore, ſi l'Egliſe le croit, que ſes Reliques ont fait tous les autres miracles que Friaer a particulariſé; mais juſqu'à ce qu'on m'ait prouvé par un Hiſtorien du vivant de Clovis II, que St Germain de l'Auxerrois étoit bâti de ſon tems, & qu'il y avoit alors un Evêque de Paris, & un Chancelier ou Referendaire du Roi, appellé Landri, dont les cendres repoſent dans cette Egliſe; j'aurai tout ſujet de revoquer en doute ſi ces Reliques ſont les reſtes de ce Chancelier & Evêque pretendu, & ſi elles ne viennent point de quelque autre grand Saint, qui peut-être ſe nommoit auſſi Landri, & n'ait vêcu que long-tems depuis celui dont nous parlons, ſans avoir été ni Evêque de Paris, ni Chancelier de Clovis II.

L'ABBE' HUGUES.

§ 22.

FAUCHET prétend que l'Abbé Hugues eſt enterré à St Germain de l'Auxerrois, mais il ſe trompe.

Cet Abbé, au reſte, étoit Prince de naiſſance, Duc de Bourgogne, & l'un de ces Abbés Militaires, dont j'ai parlé en ſon lieu; d'ailleurs: fils de Conrard l'aîné, & d'Adelaïde, fille de Louis le Debonnaire, par conſequent frere uterin de Robert I, Roi de France, depuis que ſa mere ſe fut remariée, & eut épouſé en ſecondes noces Robert le Fort, Duc & Marquis de France; ce qui ſe voit dans les chroniques manuſcrites de l'Abbayie de Beze, & de St Benigne de Dijon, & encore dans Abbon, & le Moine de Fleuri.

Le courage de cet Abbé parut principalement au ſiége de Paris, en 886, où il ſe ſignala par des actions plus qu'héroïques. Depuis, étant mort à Orleans, ſon corps fut porté à Auxerre, & enterré dans l'Abbayie de St Germain, ainſi que nous apprenons des Annales des François de St Arnoul de Metz, & non point à St Germain de l'Auxerrois, comme veut Fauchet; car, ainſi que j'ai dit, les Normans avoient ruiné entierement l'Egliſe, & le Roi Robert ne la rebatît que quelque deux cens ans après.

TOMBEAUX

TOMBEAUX DE SAINT GERMAIN de l'Auxerrois.

LE CHANCELIER OLIVIER.

FRANÇOIS Olivier, fils de Jaques, premier Preſident, & pere naturel de Seraphim Olivier, Cardinal du titre de St Sauveur *in Laura*, étoit un homme doux, accort, fort affable, de grande conduite, & de plus, éloquent. Ces belles qualités lui ayant acquis l'eſtime de Marguerite d'Angouleſme, Reine de Navarre, cette Princeſſe voulut l'avoir pour Chancelier de ſon Royaume; & depuis, à ſa recommandation, François I ſon frere, le fit Chancelier de France où il ſe maintint par ſon grand courage, & par ſa haute integrité, quoique dans un ſiecle miſerable, & une Cour fort corrompue, & qu'il eut ſur les bras les mignons, mais bien plus, la Maitreſſe du Duc d'Orleans, Roi depuis, & nommé Henri II. Mais comme il devint chaſſieux, & que là-deſſus le Roi François I mourut, la flaterie l'emporta ſur ſon merite, ſi bien qu'il fut obligé de ſe retirer, & vêcut dans ſa retraite juſqu'à la mort du Roi, & auſſi-tôt François II le rappella.

Daubigné prétend, ſans preuve neanmoins, que Caſtelnau, homme de la Religion, & l'un des chefs de la conſpiration d'Amboiſe, s'étant un jour entretenu avec lui touchant nos articles de foi, & l'ayant reduit à ne pouvoir repondre, depuis, il fut Calviniſte dans le cœur. Cependant, ni le Preſident de Thou, ni aucun autre Hiſtorien fidele n'en diſent rien. Il mourut à Amboiſe, plus de déplaiſir que de vieilleſſe, de voir que les Favoris & la Maiſon de Lorraine, à qui il devoit une partie de ſa fortune, devenus maîtres de l'eſprit du Roi, troublaſſent le Royaume, & le miſſent en proie. Sur le point de mourir, le Cardinal de Lorraine, qu'il regardoit comme une des principales cauſes de la maladie de la France & de la ſienne, l'étant venu voir en 1560, le 26 Avril, il lui tourna le dos, & auſſi-tôt rendit l'eſprit. Son corps fut porté à St Germain de l'Auxerrois, qui étoit ſa Paroiſſe. Il fut fort regreté, & parce que le Roi n'ordonna point au Parlement d'aſſiſter à ſa pompe funebre, il fut privé de cet honneur.

FAUCHET.

CLAUDE Fauchet naquit à Paris en 1520, & y mourut en 1603; après avoir conſumé ſon bien & ſa vie à détruire les erreurs dont la fable & la tradition ont offuſqué notre Hiſtoire; & même à retirer de la pouſſiere des Couvents & des Abbayies, où pour lors l'ignorance & le libertinage habitoient, la plupart des Hiſtoriens que du Cheſne a fait imprimer; ce qui lui fit prendre pour deviſe, *Diſperſa coegi.*

Outre ſa ſincerité & ſon grand jugement, la doctrine, la diligence & l'exactitude brillent dans tous ſes ouvrages; & enfin il ne lui manquoit que de bien écrire: mais c'étoit un des vices de ſon ſiecle, qui pourtant n'a pas empêché que ce qu'il avoit recueilli des revolutions de la premiere & ſeconde race, ne ſe ſoit garenti de la rage des Ligueurs, quoiqu'ils nous ayent ravi celles de la troiſiéme, à cauſe que la maiſon de Lorraine n'y étoit pas épargnée.

Il étoit premier Preſident de la Cour des Monnoies, charge qu'il n'éxerça preſque point, tant il étoit attaché à ſes livres; cependant le mépris de la fortune l'incommoda ſi fort, qu'il mourut dans un grenier, & même ſon Office fut vendu pour payer ſes dettes. Outre le volume *in-quarto* que nous avons de lui, il a encore traduit Corneille Tacite. Tous ſes traittés au reſte, ont été eſtimés generalement; celui des anciens Poëtes François eſt très-curieux: les libertés de l'Egliſe Gallicanne firent grand bruit à Rome; mais les Antiquités Gauloiſes & Françoiſes paſſent ſans contredit pour le meilleur & le plus ſavant de ſes ouvrages: il le dedia à Henri IV, & même le lui preſenta dans une des grottes du Chateau de St Germain; & l'on dit que ce Prince le reçut de ſi mauvaiſe grace, qu'il ne put s'en taire, juſqu'à faire courir contre lui une douzaine de vers aſſés piquants.

JACOB.

JACOB, le plus excellent Joueur de Luth de ſon ſiecle, naquit en Pologne, & vint fort jeune en France, où il ſe fit plus connoître par le nom de Polonois que par celui de Jacob. Son jeu étoit ſi plein & ſi harmonieux; ſon toucher ſi fort & ſi beau, qu'il tiroit l'ame du Luth, comme parlent ceux de cette profeſſion. Il avoit la main ſi bonne & ſi vîte, qu'il ne levoit point les doigts en jouant, & ſembloit les avoir collés ſur ſon Luth: adreſſe fort rare, & qui n'étoit point connue avant lui. Bien qu'il touchât le grand Luth mieux qu'aucun de ſon tems, c'étoit encore toute autre choſe ſur le petit. Enfin l'on ajoute que jamais perſonne n'a ſi bien preludé. Sa grande reputation lui fit donner la charge de Joueur de Luth de la Chambre du Roi. Il acquit ſi peu de bien, comme ne s'en ſouciant pas, qu'il eſt mort pauvre à l'âge de ſoixante ans. Ballard a imprimé quantité de bonnes pieces de ſa compoſition. Les Muſiciens font grand cas de ſes Gaillardes, qui pour lors étoient à la mode; auſſi ſont-elles les meilleures de ce tems-là. On tient qu'il ne jouoit jamais mieux que quand il avoit bien bû, ce qui lui arrivoit ſouvent. Il ne ſe maria point, & mourut vers l'an 1605, d'une paralyſie, à la rue Bertin-Poirée où il demeuroit.

LE CHANCELIER DE BELLIEVRE.

POMPONNE de Bellievre fut ſi ſavant, ſi diſert, ſi ferme, & ſi fidel à ſon Prince, qu'il ne ſe fit preſque point de Paix, de Conference, ni d'Ambaſſade extraordinaire ſans lui, & merita d'être appellé le *Neſtor* de ſon ſiecle. Non ſeulement il fut Ambaſſadeur extraordinaire en Suiſſe, en Allemagne, en Pologne, en Angleterre, en Italie, aux Payis-bas, & chés les Griſons; mais encore il eut bonne part aux Conferences de Fleix, de Nerac, de Sureſne, & à la Paix de Vervins. Dans tous ſes emplois-là, il s'attira la bienveillance de chacun, des Peuples, de la Cour & du Roi. Traitant avec les Etrangers, il tournoit leur eſprit comme il vouloit, & réuſſit en tout, ſans même en excepter ſon ambaſſade d'Angleterre. Car on tient enfin que Henri III, qui en apparence le dépêcha vers la Reine Elizabeth, pour empêcher qu'elle ne fit mourir Marie Stuart, ne l'envoya en effet que pour l'y porter, afin d'inſulter à la maiſon de Lorraine, comme étant alliée avec celle des Stuarts.

Tant de ſervices rendus à cinq de nos Rois, l'éleverent à la dignité de Chancelier. Il eut pour parrain le grand Pomponne *Trivulce*, qui le nomma Pomponne comme lui. Ce nom de Pomponne, au reſte, eſt un nom

déguiſé & traveſti à l'Antique par *Pomponius Lœtus* grand amateur de tout ce qui venoit des Romains du bon tems : ſi bien qu'ayant été nommé Pierre ſur les fonts, il changea ſon nom en celui de Pomponne, celebre dans l'ancienne Rome. A ſon imitation pluſieurs Savans, qui s'appelloient Pierre, l'ont pris, & même celui de *Pierius*, & de *Papirius*. Pierre Maſſon, l'un de ceux qui a pris celui de *Papirius*, remarque que le Chancelier de Bellievre étoit de grande taille & fort vigoureux, avoit un grand front, le nés aquilin, le viſage long, parloit lentement, mais avec gravité, & eut toujours la vue ſi bonne, que de ſa vie il ne s'eſt ſervi de lunettes, quoiqu'il ait vêcu ſoixante-dix-huit ans. Ses emplois lui acquirent beaucoup de gloire, & ſon integrité peu de bien. Henri IV lui ôta les Sceaux pour les donner à Nicolas de Silleri. Les memoires du Duc de Sulli portent qu'il entreprit ſur ſa Charge, mais que Pomponne aima mieux diſſimuler que de s'en plaindre, bien qu'il en ſoit mort de déplaiſir. Le Roi voulut que le Parlement aſſiſtât à ſes funerailles. Pierre Fenouillet, nommé à l'Evêché de Montpellier, le plus éloquent Prédicateur de ſon tems, fit ſon Oraiſon funebre, & la plupart des Savans firent des vers à ſa louange.

BOUILLOUDE.

PIERRE de Bouilloude, Procureur General au Parlement de Dombes, & Procureur du Roi au Preſidial de Lion, ſavoit en perfection le Latin, le Grec, l'Hebreu & le Syriaque, & paſſoit pour un des plus conſommés de ſon tems dans les Lettres humaines & divines. Ceux qui ont lu ſes Notes & ſes Commentaires ſur les Evangiles, pretendent qu'il a convaincu par tout d'ignorance & d'hereſie, les ennemis de la Religion Catholique : & enfin les perſonnes qui l'ont connu, aſſurent qu'il étoit capable d'être beaucoup plus qu'il n'étoit. Ayant été deputé, à ce qu'on dit, vers Henri IV, en qualité de premier Conſul de Lion il l'alla trouver au ſiége d'Amiens ; & là étant tombé malade, il ſe fit apporter à Paris où il mourut, & fut enterré dans la Chapelle de Bellievre, à St Germain de l'Auxerrois.

CONCHINO CONCHINI.

ON lit dans les Memoires du Duc de Sulli, qu'il partit de Toſcane avec Marie de Medicis, & que la Ducheſſe de Florence, qui vint en France avec elle, ayant reconnu le pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit de la Reine, eſſaya auſſi bien que Gondi & Joannini, d'obliger le Roi de le renvoyer en Italie. Non ſeulement Joannini fut maltraité de Marie de Medicis, lorſqu'il lui en fit l'ouverture, bien plus, Conchini le menaça de le poignarder, & le contraignit lui même de s'en retourner à Florence. Depuis, la Marquiſe de Verneuil, Maitreſſe du Roi, entreprit la même choſe plus finement, & avec toute l'adreſſe dont une perſonne comme elle étoit capable, mais avec auſſi peu de ſuccès. Car comme elle porta le Roi à le marier, & à lui donner pour femme Eleonor Galigai, afin d'avoir plus de pretexte de les congedier tous deux, à cauſe de leurs grands biens ; ce mariage neanmoins, au lieu de le détruire, ne ſervit qu'a l'établir davantage, & à le rendre plus inſolent, juſqu'à menacer le Duc de Sulli & le Roi même, s'ils attentoient la moindre choſe contre lui, ni contre ſa femme : & alla encore ſi avant, qu'il entreprit de donner une courſe de bague contre les Prin-

ces & les Grands, & de la ſoutenir à la rue St Antoine, dont le Roi fut fort indigné. La fortune cependant qui favoriſoit cet homme en toutes choſes, le ſervit ſi fidellement, qu'il emporta le prix. Si bien que la jalouſie du Roi & ſa colere n'eurent d'autre ſuite que ſes plaintes vaines, qu'il témoigna en ſecret au Duc de Sulli. Enfin lui & ſa femme eurent la hardieſſe de propoſer au Roi d'Eſpagne une alliance entre les deux Couronnes, ſans la participation du Roi; & firent encore accroire à la Reine que le Roi ſe vouloit défaire d'elle, qu'ainſi elle ſe donnât bien de garde de rien manger de tout ce qu'il lui envoieroit, & là-deſſus lui conſeillerent de faire cuire ſa viande dans leur appartement.

Je laiſſe-là toutes ces terres & ces grands biens, qu'en peu de tems il acquit; & tout de même ces hautes dignités, les premieres de la Couronne, qu'il obtint par ſes crimes, puiſqu'auſſi bien notre Hiſtoire n'en parle que confuſément.

Il ſuffira de dire, que le Duc de Luines & ſes freres, ne voulans ni compagnon ni maître à la Cour, ſe défirent de lui & de ſa femme.

Conchini en 1617, fut maſſacré ſur le Pontlevis du Louvre au mois d'Avril, & enterré en plein minuit ſous les orgues de St Germain; & quoiqu'on mît ſon corps dans une foſſe fort profonde, creuſée ainſi exprès & couverte d'une pierre, cependant quelques gens par curioſité étant venus-là le lendemain, & tous ne pouvant s'empêcher d'en dire du mal, là deſſus ils ſe mirent à marcher & à cracher ſur ſa tombe par mépris, d'autres à grater avec les ongles à l'endroit des jointures. Les Chanoines en ayant avis, viennent & les font ſortir de l'Egliſe; mais comme alors il leur falloit aller en proceſſion, la proceſſion ne fut pas plutôt partie, qu'ils accoururent en plus grand nombre, levent la tombe, ôtent une partie des pierres qu'on avoit jetrées ſur le corps, & à peine l'eurent-ils decouvert, qu'ils coupent les cordes des cloches, lient le mort par les pieds, le tirent de terre, & auſſi-tôt fut le jouet de la rage & de la barbarie du peuple.

MALHERBE.

FRANCOIS de Malherbe, Norman, paſſa la meilleure partie de ſa vie en Provence, & le reſte à la Cour. Il étoit fils d'un Aſſeſſeur de Caen, & de la famille des Malherbes de St Aignan, qui paſſerent en Angleterre avec Guillaume le Conquerant, où ils s'acquirent beaucoup d'honneur. Son pere changea de Religion, mais il ne l'imita pas, ayant ſouvent à la bouche ces paroles aſſés libertines, que le Poëte Prudence attribue à l'Empereur Galien, *Cole Dæmonium quod colit civitas.*

Henri d'Angouleſme fils naturel de Henri II, Grand Prieur de France & Gouverneur de Provence, le fit ſon Secretaire; & depuis il eut pour amis le Cardinal du Perron, le Cardinal de Richelieu, Guillaume du Vair, premier Preſident à Aix, & épouſa la veuve d'un Conſeiller au Parlement de Provence, dont il eut quelques enfans qui moururent tous avant lui. Il étoit de bonne mine, avoit l'eſprit prompt & preſent, mais ſi bruſque & ſi rude qu'il offenſoit tout le monde. N'étoit-il qu'avec une perſonne, les paroles alors lui étoient ſi cheres, que ſon ſilence choquoit? Autre choſe étoit-il avec ſes amis; alors les bons mots ne lui coutoient rien, il diſoit quantité de bonnes choſes, & tout ce qu'il diſoit, au rapport de Racan, tiroit un grand ornement de ſon geſte & du ton de ſa voix. De lui-même il bégayoit un peu, mais c'étoit bien pis quand des gens ne lui plaiſoient pas, ou qu'ils lui faiſoient reciter de ſes vers; car Balzac aſſure qu'il crachoit plus de quatre fois en prononçant une ſimple ſtance de quatre vers; & de plus il les défiguroit tellement par l'empêchement de ſa langue & l'obſcurité de ſa voix, que pour cela on l'appelloit l'*Anti-Mondori.*

Le Cavalier Marin en parlant de lui, diſoit qu'il n'avoit jamais vû un homme ſi humide ni un Poëte ſi ſec. En effet on remarque dans ſa poëſie beaucoup de ſechereſſe & peu de fecondité. Il ne tenoit pas grand compte des Arts ni des Sciences, ni même de la Poëſie, & il diſoit ſouvent que le meilleur Poëte n'étoit non plus neceſſaire dans un Etat qu'un bon joueur de quilles. Jamais il n'a fait valoir le merite de perſonne, & ſe contentoit de louer ſobrement les choſes les plus louables. Il comparoit Regnier en ſon genre aux Latins; mépriſoit Ronſard & tous les autres Poëtes; faiſoit très-peu de cas des Italiens, auſſi-bien que des Grecs, & traitoit Pindare de faiſeur de Galimathias. Entre les Latins, il faiſoit état de Seneque le Tragique, d'Horace, de Juvenal, d'Ovide, de Martial, des Sylves de Stace. Il ſoutenoit qu'on ne pouvoit narrer en vers, & pour preuve apportoit le ſecond & le troiſiéme livre de l'Enéïde, de ſorte que ſans ceſſe il parloit ſi mal de Virgile, que le garde des Sceaux du Vair, lui en fit une reprimande aſſés ſevere.

Ses Lettres nous font voir qu'il ſe piquoit ſi fort de nobleſſe, que ſans l'exemple de Paul de Foix, Conſeiller au Parlement & nommé à l'Archevêché de Toulouſe, jamais il n'auroit pû ſe reſoudre à traiter pour ſon fils d'une Charge de Conſeiller au Parlement de Provence.

On ſait de ceux qui l'ont connu, qu'il s'eſt batu trois fois en duel, & qu'à l'âge de ſoixante-douze ans il vouloit faire un appel à celui qui tua ſon fils.

Il aimoit ſi fort les femmes qu'on l'appelloit le *Pere Luxure*, & même faiſoit vanité d'avoir ſué trois fois la verole. Le plus grand de ſes ennemis étoit ſon frere aîné avec qui il a été en procés toute ſa vie.

Balzac rapporte qu'il lui a dit pluſieurs fois que quand on avoit fait un Poëme de cent vers, ou un Diſcours de trois feuilles, il falloit ſe repoſer dix ans; & Pelliſſon ajoute qu'il n'avoit pas plutôt compoſé quelque choſe, qu'il le liſoit à ſa ſervante pour connoitre s'il étoit bon ou mauvais.

Il mourut à Paris en 1628, âgé de ſoixante-treize ans, peu de jours avant la priſe de la Rochelle. Sur le point de rendre l'eſprit, il reprit ſa Garde d'un mot qui ne lui ſembloit pas François; & comme ſon Confeſſeur là-deſſus vint à lui remontrer qu'en l'état où il étoit il ne devoit pas ſonger à ces bagatelles, il repondit bruſquement: *Je ne m'en ſaurois empêcher, & je veux juſqu'à la mort maintenir la pureté de notre Langue.*

BERTIUS.

PIERRE Bertius, Flaman, n'avoit que trois jours, lorſque ſon pere qui étoit de la Religion, le fit porter en Angleterre, où il apprit les premiers élemens tant de la Langue Grecque que de la Latine & de la Françoiſe. A l'âge de douze ans il vint à Roterdam où ſon pere étoit Miniſtre, qui lui fit faire ſes humanités; après quoi il voulut qu'il ſût l'Hebreu & la Theologie. En 1582 il ſe mit à voyager, regenta en divers endroits en Flandres, en Allemagne, en Pologne & par tout avec une approbation generale. Enfin étant venu à Leyde, les Directeurs de l'Academie, qui pluſieurs fois l'avoient ſollicité de prendre parti chés eux, ſe rapporterent à lui touchant l'établiſſement & la direction de leur Bibliotheque. L'ordre au reſte qu'il y mit eſt ſi beau & ſi commode, qu'on le ſuit encore aujourd'hui. Mais parce qu'on l'avoit perſecuté à cauſe qu'il étoit Arminien, il refuſa la Chaire de Theologie, & paſſa en France. Il étoit beau, de bonne mine, avoit les yeux grands, le nés long, le viſage pâle, la taille riche, du reſte aſſés replet, fort ſociable, quoiqu'il parût un peu ſevere.

Lorſqu'il fut Catholique, bien-tôt après ſon abjuration, qu'il fit aux Peres de l'Oratoire de la rue St Honoré, le Roi en ſa conſideration fonda

une Chaire de Profeſſeur en Mathematiques, qu'il ſupprima après ſa mort.

Depuis ſa converſion, il mena une vie ſi exemplaire, que de quatre fils qu'il avoit, tous ſe firent Carmes Déchauſſés. Il paſſoit pour très-ſavant, ſur tout en Humanités, en Mathematiques, en Geographie & en Coſmographie. De pluſieurs ouvrages qu'il a faits, ceux de Coſmographie & de Geographie, ſont les plus conſiderés. Il en avoit fait beaucoup d'autres, mais qui ſont morts avec lui en 1629. De ce nombre étoit la Vie d'Eraſme tirée de ſes œuvres. Nicolas Bourbon à qui il l'avoit lûe la regrettoit infiniment.

FRANCOIS OLIVIER DE FONTENAY.

CET Olivier ici étoit Abbé de St Quentin de Beauvais & petit-fils du Chancelier Olivier, auſſi fut-il enterré auprès de lui en 1636, âgé pour lors de cinquante-cinq ans. Outre qu'il aimoit tendrement ſes amis, il avoit un ſi grand nombre de Livres, de Medailles & de pierres gravées, que non ſeulement il paſſoit pour l'homme de ſon tems qui en avoit le plus, mais qui s'y connoiſſoit le mieux. Son cabinet valoit plus de vingt mille écus, auſſi ſa rareté autant que ſa valeur le firent voller, & ce larcin fut conduit avec tant d'adreſſe, que jamais on n'en a rien pû découvrir. On lui a vû acheter cinq ou ſix fois un même Livre & une même Medaille, & paſſer des nuits entieres dans la boutique d'un Libraire à manier des Livres & les feuilleter.

Ses amis lui ont entendu dire, & non pas pour une fois, que ſi-tôt qu'il ſauroit qu'un Pompée d'or avec ſes enfans, qu'il avoit vû chés le Cavalier Joſpin, ſeroit expoſé en vente à Rome, il partiroit pour y aller, parce que pour cela il ne pouvoit pas ſe fier à d'autres qu'à lui-même.

Quoiqu'il devînt aveugle, la curioſité des Medailles qui ne ſe repaît que par la vûe, ne laiſſa pas de continuer en lui, de ſorte qu'il en achetoit tous les jours, & s'étoit ſi bien accoutumé à les connoître au toucher, qu'on ne l'y pouvoit tromper. Il porta ſi loin cette connoiſſance que pas un curieux ne lui put être comparé.

Au reſte bien qu'il jouiſſoit de quatorze mille livres de rente, jamais il n'a eu que deux valets, alloit toujours à pied, logeoit en chambre garnie & mangeoit ordinairement chés Charles de Laubeſpine de Chateu-neuf, Garde des Sceaux, qui étoit ſon proche parent. Ainſi preſque tout ſon revenu s'en alloit en Livres, en Pierres gravées & en Medailles.

FORME'.

NICOLAS Formé, Pariſien, de Chantre chés le Roi, devint Sous-maître, & Compoſiteur de la muſique de la Chapelle, Chanoine de la Ste Chapelle de Paris, Abbé de Notre-Dame de Reclus, & ajouta à tout cela les bonnes graces de Louis XIII. Tant qu'il fut Chantre, il chanta la haute-conte avec une juſteſſe admirable; & lors qu'il fut Compoſiteur, il inventa les motets à deux chœurs, que chacun eſtime, & que les Maîtres de la muſique du Roi, imitent & copient ſi ſouvent. Il alla ſi loin pour le contre-point, & les belles inventions, qu'il a paſſé tous ceux qui avoient été avant lui. Il ſe laiſſoit tellement tranſporter à la juſte cadence de ſes compoſitions, que quelquefois il ſe pâmoit en les faiſant chanter: un jour entre autres, à St Germain en Laie, tombant à la renverſe, il ſe bleſſa ſi fort, qu'il le falut porter à Paris, & parce que le Roi l'aimoit, la Reine lui donna ſa litiere, afin d'y être conduit plus doucement.

Ceux qui firent ſon anagramme, trouverent dans Nicolas Formé, *ut, re*,

mi, *fa*, *fol*, & quoiqu'elle ſoit un peu licentieuſe, elle ne laiſſa pas d'être très-bien reçue.

Le Roi eſtimoit tant ce qu'il faiſoit, qu'après ſa mort qui arriva en 1638 il fit enlever ſes œuvres par un Exemt de ſes Gardes, & les faiſoit ſouvent chanter. Bien plus il les enferma depuis dans une armoire qu'il fit faire exprès, dont il avoit toujours la clef, & en prenoit plus de ſoin que des plus riches meubles de la Couronne.

A la mort du Roi ils paſſerent avec tous les autres meubles de ſon appartement à Jean de Souvré, en qualité de Gentilhomme de la Chambre, qui étoit alors en charge, & peu de jours après ils tomberent entre les mains de Jean Villet, Sous-maître de la Chapelle, qui, à ce qu'on tient, en fit aſſés bien ſon profit.

Il étoit de ſi mauvaiſe humeur, & ſi fantaſque qu'il querelloit tout le monde; & quoiqu'il fût fort riche, ſon avarice étoit inſatiable. Il aimoit tellement les femmes, que toutes les ſervantes qu'il avoit chés lui étoient belles, & de bonne humeur. Il a eu trois ou quatre enfans d'une femme qu'il entretenoit, avec qui il a demeuré long-tems, & même demeuroit encore avec elle, quand il mourut, bien qu'il fût âgé de ſoixante & onze ans.

CHANDEUILLE.

ELEAZAR de Brecourt Sarcilli, Abbé de Chandeuille avoit beaucoup d'eſprit, étoit de bonne mine, & de plus neveu de Malherbe. C'eſt un des heros du Roman de Cyrus ſous le nom de Pherecides. Comme ſon oncle il aimoit le ſexe, & faiſoit de beaux vers, d'ailleurs galant, propre, enjoué, complaiſant, & agréable en converſation. Il étoit ſi eſtimé à la Cour, & des gens de Lettres, que ſa mort fut generalement regretée, & d'autant plus qu'il n'avoit que vingt-deux ans, de ſorte qu'à peine entroit-il dans le monde, qu'il lui en falut ſortir, ou pour parler comme les Poëtes, à peine étoit-il monté ſur le Parnaſſe, qu'il fut obligé d'en deſcendre.

Jamais homme au reſte ne contrefit ſi bien une perſonne qu'il faiſoit. Ses ouvrages, à la verité, ne chargent pas trop la main, mais Courbé qui les a imprimés ne s'en eſt pas plaint. Depuis neanmoins ils n'ont plus ſervi qu'à groſſir les recueils.

REMI.

ABRAHAM Remi naquit dans un village du Diocèſe de Beauvais, appellé Remi, qu'il prit pour ſon ſurnom: ce qui eſt cauſe qu'on ne ſait pas ſi le nom d'Abraham eſt ſon nom de famille, ou de batême. Il regenta vingt-cinq ans dans l'Univerſité avec beaucoup d'honneur, & fut long-tems Profeſſeur du Roi en Langue Latine. Tout ce que nous avons de lui, ſont de petits Poëmes Latins, intitulés *Mœſonium*, & *Nympha palatii*, dont Nicolas Bourbon, le meilleur Poëte Latin de notre ſiécle, faiſoit tant d'eſtime, qu'il diſoit aſſés ſouvent, qu'avec le tems Remi égaleroit les Anciens.

S'il n'eût point été tourmenté d'un mauvais foie, & d'une fievre lente, qui l'emporterent à l'âge de quarante-ſix ans, peut-être euſſions-nous vû l'accompliſſement de cette prophetie.

Les Medecins croyent que ſon étude, & ſes longues veilles cauſerent cette maladie, qui le rendoit ſi pâle, & ſi languiſſant. Vitré m'a dit qu'un

peu devant qu'il mourut, comme alors il imprimoit ſes ouvrages, lui ayant apporté le ſoir une épreuve, auſſi-tôt il ſe mit à la corriger, & ſur ce qu'il lui remontra que rien ne preſſoit, & qu'il reviendroit le lendemain, ſa reponſe fut: A quelque heure que vous veniés demain vous me trouverés ſur cette table tout de mon long.

FARET.

NICOLAS Faret étoit de Breſſe, & Academicien. Comme il aimoit le bon vin & la bonne chere, il eut la connoiſſance de Colletet, & de St Amand: & celui-ci par cette raiſon prenoit plaiſir fort ſouvent à ſe ſervir de ſon nom pour rimer à cabaret. Ce qui eſt cauſe qu'on a vu long-tems le nom de Faret écrit en groſſes lettres contre les murailles de toutes les tavernes de Paris, avec ceux de Flote & de la Miche, & de quelques autres ivrognes fameux. Tant qu'il fut incommodé, il mena une vie aſſés licentieuſe; mais lors qu'il fut riche, il ſe piqua d'honneur, & compoſa alors ſon Honnête-Homme, qui eſt une imitation du Parfait-Courtiſan de Baldeſar Caſtiglionne.

Ce fut en ce tems-là qu'il pria St Amand d'ôter ſon nom de ſes Poëſies, ce que l'autre fit; mais par gaillardiſe, il fit mettre dans l'*Errata* de cette nouvelle édition: Au lieu de *Muret*, liſés *Faret*.

Il fut long-tems à Paris ſans emploi, mais enfin il devint Secretaire, puis Intendant du Comte d'Harcourt. Au commencement, c'étoit un honneur ſans profit; mais il fit ſi bien qu'en peu de tems ſon maître, & lui changerent de fortune. Car étant devenu penſionnaire du Cardinal de Richelieu, il l'engagea à donner à ce Prince une de ſes nieces en mariage, de ſorte qu'enſuite il fut dans les grands emplois, & à la tête des armées.

Ses meilleurs amis étoient Coeffeteau, Meziriac, & Vaugelas. Il dedia au premier ſa traduction d'Eutropius: le dernier lui rendit de ſi bons offices qu'en revanche, il s'engagea pour lui aveuglement; de ſorte qu'à force d'être reconnoiſſant, il faillit à devenir pauvre. Le Comte d'Harcourt, le conſideroit à ce point, qu'il vivoit avec lui comme avec ſon ami. Outre l'Honnête-Homme, & l'Eutropius, nous avons de lui encore quelques lettres. Il n'a jamais fait de vers, qu'une Ode au Cardinal de Richelieu qui eſt dans le Sacrifice des Muſes, & un Sonnet qu'on a vû long tems à Notre-Dame au-deſſous d'un vœu qu'il fit à la Vierge, la ſeule fois qu'il alla à la guerre. Il fut marié deux fois & épouſa deux femmes fort riches, ſurtout la derniere. Une fievre maligne l'emporta le vingt & un Novembre 1646. à l'âge de cinquante ans, ou environ: il n'a laiſſé qu'un fils de ſa premiere femme, mais pluſieurs enfans de la ſeconde. Il avoit les cheveux chatains, le viſage haut en couleur, étoit gros, replet, & de très-bonne mine.

Touchant ſon Honnête-Homme, il fut ſi bien reçu que peu de tems après on vit paroître l'Honnête-Femme, & l'Honnête-Fille. Il a été pluſieurs fois imprimé en caracteres differens: & enfin perſonne n'y a trouvé à redire que Pierre Bardin, qui ſe plaignoit que Faret s'étoit ſervi du tirre qu'il vouloit donner à ſon Lycée, après lui avoir communiqué ſon deſſein.

SEGUIN.

SEGUIN.

PIERRE Seguin, Profeſſeur Royal en Medecine, fort eſtimé, & premier Medecin de la Reine, avoit épouſé Anne Akakia, qui étoit la meilleure femme du monde. Il fut quinze ans entiers Doyen de la Faculté; ce qui n'étoit encore arrivé à perſonne. L'étude & les veilles lui avoient tellement affoibli la vûe, qu'il devint aveugle à ſoixante-quatorze ans, & mourut deux ans après. Les Apoticaires le regrettent comme leur pere nourricier. Pierre Seguin, ſon fils aîné, que ſes Confreres à cauſe de ſa vertu ont élû Doyen de St Germain lui a fait dreſſer une Epitaphe à l'endroit même où il eſt enterré.

BOCAN.

AUTANT que celui-ci eſt connu ſous le nom de Bocan, autant eſt-il inconnu par ſon veritable nom, qui étoit Jaques Cordier.

Bocan au reſte eſt le nom d'une petite terre en Picardie, qui ne lui a jamais appartenu, parce que le Duc de Montpenſier qui la lui avoit donnée, vint à mourir avant qué d'en avoir pris poſſeſſion. Ce n'étoit qu'un Maître à danſer de femmes, mais qui a eu l'honneur de montrer à un grand nombre de Reines, à celle de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de Pologne & de Dannemarc. Il étoit le miracle de ſon ſiecle non ſeulement pour la danſe, mais pour le violon & pour compoſer des airs juſtes, agreables & harmonieux. Depuis l'âge de ſeize ans juſqu'à ſoixante-dix, il a ſurpaſſé tous ſes compagnons, & cependant il ne ſavoit point de Muſique, & même ni lire, ni écrire, ni notter; ſi bien que tous ces beaux airs-là ont été perdus, quoiqu'il ſongeât à les donner au public comme les ayant tous preſens à la memoire.

Charles I, Roi de la Grande Bretagne, l'eſtimoit à un point qu'aſſés ſouvent il le faiſoit manger à ſa table; de plus il n'a jamais fait de balets ſans lui, & l'a comblé de liberalités, mais qu'il dépenſoit bien vîte tant avec ſes amis qu'avec ſes amies, car il aimoit éperdument les femmes; à la verité les pauvres s'en ſentoient auſſi, ce qui témoigne ſon bon naturel.

Quant aux Dames à qui il montroit, outre qu'il vouloit qu'elles fuſſent belles, qu'elles lui pluſſent & ſouffriſſent ſes careſſes, il falloit encore que pour ſa peine d'aller trois fois la ſemaine chés elles, elles lui donnaſſent ſix piſtoles par mois. Après tout, quoique gouteux, caigneux, qu'il eut les pieds tortus, les mains crochues, en tenant ſeulement ſes Ecolieres par les mains, il conduiſoit ſi bien leur corps, qu'il leur faiſoit danſer juſqu'aux danſes qu'elles ne ſavoient pas.

De la plus grande melancholie il paſſoit à la plus grande joie; tantôt il tranchoit de l'eſprit univerſel; tantôt il faiſoit le grand Politique; & tantôt il parloit de la danſe ſi obſcurément, qu'on ne ſavoit ce qu'il diſoit. D'ailleurs il aimoit à ſe louer auſſi-bien qu'à médire, & n'étoit jamais plus éloquent que quand il avoit à montrer que Belleville, qui étoit ſon rival, & les vingt-quatre Violons n'étoient que des Vielleurs. Lorſqu'on le prioit de jouer du violon, il regardoit au viſage ceux qui l'en prioient, & s'il n'y avoit perſonne avec eux qui lui déplut, pour lors il ſe mettoit à jouer & raviſſoit, mais non pas ſans bien faire des grimaces Il fut regretté de la plupart des Princeſſes de l'Europe, mais particulierement du Roi & de la Reine d'Angleterre.

LE MERCIER.

JAQUES le Mercier, Architecte du Roi, eſt celui qui au bâtiment du Louvre a conduit le grand Veſtibule, la moitié du corps de logis & une partie de l'aîle gauche. De lui ſont les Hôtels & les Châteaux Deffiat, d'Emeri, de Chilli. C'eſt d'après ſon deſſin qu'ont été entrepris le Palais Cardinal, l'Egliſe St Roch, celle des Prêtres de l'Oratoire & du Val-de-grace. C'eſt encore lui qui a fait le College du Pleſſis, la Sorbonne, la Ville de Richelieu toute entiere avec ſon Egliſe & ſon Château; ſans parler de pluſieurs autres grands & ſuperbes édifices.

Il étoit un peu lent, materiel, peſant, mais en recompenſe, prevoyent, judicieux, profond, ſolide, en un mot le premier Architecte de notre ſiecle; & enfin s'il n'étoit pas le Vitruve de ſon tems, du moins en étoit-il le Palladio.

Charitablement il aſſiſtoit les ouvriers de ſes avis, les encourageoit à bien faire. Jamais il n'a fait faire de faux frais à ceux qui l'ont employé, ni rien abbatu de tout ce qu'il avoit bâti, défauts aſſés ordinaire de nos meilleurs Architectes; auſſi ont-ils moins de vertu, & plus de bien qu'il n'avoit. Car tant s'en faut qu'il fût riche, qu'à ſa mort, pour payer ſes dettes, on fut obligé de vendre ſa Bibliotheque, ſi belle, qu'elle fut vendue dix mille écus.

Son pere n'étoit que Maître Maçon; pour lui, il a pris un vol ſi haut, qu'il s'eſt fait connoitre & eſtimer de toute l'Europe, mais ſur tout à Rome, qui eſt le ſiege des beaux Arts. Dès ſa jeuneſſe il y avoit examiné & meſuré tous les ouvrages des anciens qui y reſtent. Depuis, comme à Rome, à l'occaſion de l'Egliſe de St Louis, on ne put decider dans toutes les conferences qui furent tenues exprès, lequel valoit mieux, ou d'aſſujettir la face du Portail à la rue St Antoine ou à celle de la Coulture Ste Catherine, on lui fit cet honneur de s'en rapporter à lui, & même l'on voulut qu'il traçât le plan de cette grande Egliſe & en jettât les fondemens. Il mourut des goutes qui ne lui étoient venues que d'avoir trop veillé & travaillé en ſa vie.

AUTRES EPITAPHES.

LE Curieux Italien dont parle Sorbiere dans ſes Lettres, mourut chés Bourdoni le Sculpteur, & fut enterré à St Germain, à ce que m'a dit Bourdoni lui-même.

J'ajouterai ici trois choſes aſſés burleſques.

La premiere eſt une inſcription en vers gravée ſur une grande pierre qui apparemment avoit été autrefois placée au-deſſus d'un tronc de l'Oeuvre, & maintenant eſt ſellée contre le Chœur au troiſiéme pilier. La voici.

Si vous voulez faire bonne œuvre,
Mettez-cy en ce tronc de l'Oeuvre,
Qui pour petit de votre avoir
L'amour de Dieu pourrez avoir
Qui à un chacun rendera
Selon l'œuvre que il fera.

L'autre eſt une Epitaphe de Jean Puillois, Procureur de la Chambre des

Comptes ; elle eſt de l'autre côté du Chœur contre le cinquantiéme pilier.

Cy deſſous, au pied du pilier,
Gyſt de ceans un Marglier,
Maiſtre Jean Puillois ſurnommé,
En ſon vivant bien renommé,
Autant que Procureur fut oncques;
Frequentant la Chambre des Comptes;
Qui de bienfaits plein comme l'œuf
Mil CCCC *nonante neuf,*
Trepaſſa, dont fut grand eſmay,
Le XIIII *jour de May.*
Priez pour lui, il vous en prie,
Jeſus & la Vierge Marie.

La derniere choſe burleſque, eſt le tombeau de l'un des fous de Charles V. Ce Prince qui a paſſé pour le plus ſage de nos Rois, ne s'eſt pas contenté d'avoir des fous & des plaiſans, il leur a encore dreſſé des Mauſolées preſque auſſi ſuperbes que celui du Connétable de Gueſclin. Car j'apprens des Regîtres de la Chambre des Comptes, qu'il en fit enterrer un dans l'Egliſe de St Germain de l'Auxerrois. Sur une grande tombe de marbre noir, étoit couchée de côté une figure peinte & grande comme nature, dont la tête & les mains étoient d'albâtre, les cuiſſes, les jambes, les pieds & le corps de marbre blanc; & qui ſervit de modele au Mauſolé qu'il fit faire en 1375 à Thevenin, autre fou, dans l'Egliſe de St Maurice de Senlis par Hennequin de la Croix, le vingt de Juin. Comme on ne trouve plus le premier dans St Germain, je me contenterai de décrire l'autre ſur le devis que j'en ai vû à la Chambre des Comptes, & que j'ai mis dans mes preuves.

Sur une tombe de pierre de liais, longue de huit pieds & demi, ſur quatre & demi de large, étoit étendue une grande figure peinte de même matiere & de même poſture que celle dont je viens de faire la deſcription. Quantité de figures de pierre, rehauſſées de peintures diſtribuées par étages dans des niches, bordoient ce tombeau, & l'environnoient de toutes parts; un grand arche de pierre, revêtu de creſtelets & couronné d'un tabernacle chargé d'ornemens de ſculpture & de ſept figures peintes le terminoient; une Epitaphe gravée ſur une grande pierre, apprenoit les folies de Thevenin. Le tout étoit ſoutenu de cols, de piliers, d'arcboutans, de fillolés & de pignonceaux amortis, & couta vingt-huit livres ſeize ſols pariſis, qui faiſoient alors une ſomme conſiderable.

J'ai rapporté beaucoup de termes de l'art, que je n'expliquerai point; puiſque je ne les entens pas, & que même ils ne ſont plus en uſage ni chés les Peintres ni chés les Sculpteurs.

ESTIENNE.

Je ne puis m'empêcher de rapporter une Epitaphe burleſque, qui étoit dans une des Chapelles de cette Egliſe, que voici.

Cy giſt qui pendant qu'il vivoit
Fit tout meſtier de gueſerie,
Il ſouffloit, prediſoit, rimoit,
Et cultivoit Philoſophie.

St THOMAS DU LOUVRE.

LE Chapitre de St Thomas du Louvre eſt compoſé d'une dignité de Doyen & de onze Canonicats, dont l'un eſt joint au Doyenné, qui valent de revenu, ſavoir le Doyenné deux mille livres, & les Canonicats trois cens livres chacun.

Le Doyenné eſt à la collation du Chapitre, & les Canonicats ſont conferés quatre par le Roi, & les ſept autres alternativement par ſa Majeſté & par l'Archevêque de Paris. Il a été fondé par Robert I, Comte de Dreux, quatriéme fils de Louis le Gros Roi de France.

St NICOLAS DU LOUVRE.

LE Chapitre de St Nicolas du Louvre eſt compoſé d'une dignité de Prevôt & de dix Canonicats. La Prevôté vaut dix-huit cens livres & les Canonicats huit cens livres chacun

Ces Benefices ſont à la collation de l'Archevêque de Paris, à la reſerve d'un Canonicat qui eſt en Patronage Laïc, dépendant du ſieur Galicher, Gentilhomme de la Province de Limoges.

Ce fut Jean du Bellai, Evêque de Paris, en l'an 1542, qui les érigea en Chanoines, de Bourſiers qu'ils étoient auparavant, quand il étoit un College dont on ignore abſolument la fondation.

St HONORE'.

L'AN 1204, fut fondée l'Egliſe Canoniale de St Honoré, par Madame Sebile, veuve du Sieur Renold Chercy, Homme Noble. Le corps de cette Fondatrice repoſe en cette Egliſe. Simon Morthier, Chevalier Seigneur de Villiers & de Boudene, & du Tour en Champagne, Garde de la Prevôté de Paris, au tems des Anglois, y eſt auſſi enterré.

En 1579 a été bâtie une augmentation de cette Egliſe telle qu'elle eſt aujourd'hui.

Cette Egliſe eſt un Chapitre que l'on nomme une des Filles de Notre-Dame, qui ſont tenues d'aller quand l'Archevêque les mande, comme je le dirai en parlant de Notre-Dame.

Ste OPPORTUNE.

C'ETOIT autrefois un Prieuré de Filles dépendant de l'Abbaye d'Almaneche en Normandie, dans le Dioceſe de Séez, & à preſent c'eſt un Chapitre & une Egliſe Collegiale, où il y a huit ou dix Canonicats. C'eſt encore une des Filles de Notre-Dame, qui ſont également obligées d'aller quand l'Archevêque les mande, tant aux Aſſemblées, qu'aux Proceſſions

publiques, que Notre-Dame fait pendant l'année; ce que l'on verra à l'article de Notre-Dame ci-après.

Elle eſt d'une très-ancienne fondation. C'étoit un Hermitage appellé de Notre-Dame des Bois, parce qu'elle étoit ſituée à l'entrée des bois qui étoient de ce côté-là.

Si l'on en croit la tradition, on pretend que St Denys, qui vint en France en 252, la mit en grande veneration des peuples; mais depuis qu'une partie des Reliques de Ste Opportune y furent apportées de *Mouſſy le-neuf* vers 853, elle prit le nom de Ste Opportune, & Hildebrand en fut le premier Curé en la même année.

Sur les difficultés arrivées entre le Chefcier & le Curé de cette Egliſe, on arrêta en 1225, que ces deux titres de Chefcier & de Curé ſeroient annexés & unis en une même perſonne, & ne feroit qu'un Benefice, dont le titulaire preſideroit par tout tant au Chœur qu'au Chapitre. Guillaume, Evêque de Paris, y établit en 1311, deux Marguilliers Laics pour avoir ſoin de ce qui concerne la Fabrique ſeulement.

On rebâtit à neuf une Egliſe près de cette Chapelle de Notre-Dame & de Ste Opportune, on y dreſſa pluſieurs Autels, & celui de St Louis ſervit de Chapelle de Paroiſſe juſqu'en 1483.

L'on garde en cette Egliſe le bras de Ste Opportune & quelques autres Reliques qui y furent apportées par Hildebrand du Prieuré de Ste Opportune ſitué à *Mouſſi le neuf.*

Cette Cure eſt à la nomination du Chapitre de St Germain de l'Auxerrois; & vaut de revenu par an deux mille cinq cens livres.

Elle a pluſieurs ſorties, & eſt ſituée quartier St Jaques de la Boucherie.

St ROCH.

CETTE Egliſe dès ſon commencement étoit une Chapelle dediée à Ste Suſanne, que l'on nommoit Ste Suſanne dite de Gaillon, dont les revenus ont été donnés aux Bons-hommes.

En 1521, Jean Dinoncheau ou Dinonceau, Marchand de Bétail, & Jeanne de Laval ſa femme, firent bâtir en leur heritage fauxbourg St Honoré, un Oratoire, y ayant cloches & clocher, en l'honneur des cinq Plaies de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, & y fonderent trois Meſſes par ſemaine, le Dimanche, Mecredi & Vendredi. Celles des Dimanches & des Fêtes devoient être chantées, Eau benite & Pain benit; & pour cela paſſerent Acte le neuf Novembre, & aſſignerent trente livres de rente pour le Chapelain & une maiſon pour le loger.

En 1577, le treize Decembre, Etienne Dinonceau, Fourrier ordinaire du Roi, neveu du ſuſdit Jean, pour ſeconder le zèle & la devotion de ſon oncle, & augmenter le lieu & Oratoire de Gaillon, accorda une place vague & un grand jardin attenant, à cette Chapelle, pour en faire une Egliſe Paroiſſiale en l'honneur des cinq Plaies de Notre-Seigneur & l'invocation de St Roch.

En 1578, l'Evêque de Paris permit aux habitans des environs de bâtir cette Egliſe pour ſervir d'aide à leur Paroiſſe, étant trop éloignés de St Germain de l'Auxerrois: & ce n'a été que du conſentement du Chapitre de St Germain de l'Auxerrois qu'elle fut fondée-là.

Le vingt Novembre, les habitans firent acquiſition de la Chapelle de Ste Suſanne de Gaillon, pour en faire avec la Chapelle des cinq Plaies & de St Roch, une Egliſe ſuccurſale de la Paroiſſe de St Germain de l'Auxerrois; avec obligation de faire faire un Autel dans cette Egliſe le plus

près qu'il ſe pourroit du principal Autel, qui ſeroit appellé l'Autel de la Chapelle de Ste Suſanne dite de Gaillon, pour perpetuelle memoire de ladite Chapelle.

Le Chapelain qui faiſoit les fonctions de Curé, étoit auſſi à la nomination du Curé de St Germain l'Auxerrois, nonobſtant les oppoſitions du Doyen de la même Egliſe; mais leur differend fut terminé par Arrêt du Parlement l'an 1590.

En 1622, après pluſieurs aſſemblées dans l'Hotel Gaillon, les habitans de St Roch acheterent l'Hotel Gaillon pour l'agrandiſſement de cette Egliſe, & qu'ils payerent ſix mil cinq cens livres.

En 1626 & 1630, il fut dit par Arrêt que les Marguilliers de cette Egliſe compenſeroient d'une rente de trois cens livres les droits que le Doyen de St Germain de l'Auxerrois pouvoit exiger de leur Paroiſſe.

Enfin cette Egliſe fut erigée en Paroiſſe en 1630, dont Me Jean Rouſſe fut le premier Curé, & maintenu au titre perpetuel de premier Curé. Jaques Coignet lui ſucceda, qui reſigna à Denys Coignet ſon frere, qui en prit poſſeſſion le deux Juin 1668.

En 1635, fut paſſée la convention des Religieuſes de la Conception avec le premier Curé, portant qu'elles garderont les Fêtes de la Paroiſſe, & offriront à l'offrande le jour des cinq Plaies un cierge d'une livre & un écu d'or.

En 1653, on a commencé à rebâtir & à agrandir cette Egliſe, & Louis XIV au mois de Mars y poſa la premiere pierre.

Dans cette pierre on y mit deux medailles, l'une avec le portrait du Roi d'un côté, & l'autre celui d'Anne d'Autriche, la Reine mere; & toutes deux avoient au revers, St Roch. 1653.

Sur cette pierre on y liſoit cette inſcription.

D. O. M.
†
Jesu Christo
Per Crucem Salvatori.
Sancto Rocho
Per Crucem Sanatori.
Ludovicus XIV
Gal. & Nava. Rex
Poſuit,
Anna Regina Matre
Manum ſupponente.
M. D. C. LIII.

Le tout fut travaillé ſur les deſſins de Jaques le Mercier, illuſtre Architecte de ce tems-là.

En 1665 le vingt-deux Novembre, Madame de Vendoſme & le Duc de Mercœur ſon fils, obtinrent de l'Archevêque d'Arles & du Pere General des Mathurins & des Conſuls d'Arles, l'os du bras droit de St Roch, appellé *Radius* ou *Focile*, que le Curé & les Marguillers ont mis dans une Chaſſe d'argent, que l'Archevêque de Paris & ſon Clergé, le Curé & les Paroiſſiens de St Roch allerent prendre aux Capucins où elle étoit depoſée, le tout avec beaucoup de ceremonie.

Cette Cure eſt toujours reſtée à la nomination du Chapitre de St Germain de l'Auxerrois.

St JAQUES St PHILIPPE DU ROULLE.

CETTE Egliſe étoit autrefois une Commanderie d'où dependoit la Maladerie de la Chauſſée qui vaut cent livres de rente, celle du Roule vaut quinze cens livres de rente & pluſieurs maiſons, terres, vignes, rentes & heritages de la Maladerie de l'Hôtel-Dieu de St Cloud évalués à cinq cens livres; le tout revenant à deux mille deux cens livres de rente.

Cette Commanderie étoit de la nomination du Roi, & ſes dependances du Grand Prieur de Normandie. Mais cette Maladerie fut érigée en Paroiſſe le premier du mois de Mai 1699 pour le ſoulagement des habitans de ce lieu & de ceux des environs par le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris qui y nomme. Cette Paroiſſe eſt dotée de la moitié du revenu de ladite Commanderie, & l'autre moité demeure aux ſoins des Ouvriers de la Monnoye de Paris, qui l'ont appliquée pour le ſecours de leurs confreres malades.

En 1639, les habitans de ces quartiers repteſenterent au Roi que ce fauxbourg étant l'entrée à Paris de toute la Province de Normandie, étoit d'une très-petite étendue, & qu'il étoit neceſſaire d'accroître encore ce fauxbourg. Cette propoſition fut reçue favorablement. Le Roi leur accorda des Lettres Patentes au mois de Mai 1639, portant permiſſion de bâtir & d'unir à ce fauxbourg le Village de la Ville-l'Evêque, dont je parlerai à la Paroiſſe de la Madeleine ci-après. L'on ſolemniſe le ſeize Août en cette Egliſe la Fête de St Francbourg. Il y a en cette Paroiſſe pluſieurs Chapelles.

EXTRAIT D'UN ABREGE' DES CHRONIQUES ou Annales de l'Abbayie St Germain des Prés, compoſées en Latin par le Pere du Breul, & abregées, & miſes en François par le Pere Simon Millet, Religieux de ladite Abbayie.

CHILDEBERT en 525, entra en Eſpagne, défit Amalaric, prit Tolede, ramena ſa ſœur Clotilde, & rapporta de cette Ville les ſoixante Calices que l'on tenoit avoir jadis ſervi au Temple de Salomon, quinze Patenes, vingt couvertures de livre d'Evangiles de pur or, enrichies de pierreries, pluſieurs Croix de divers métaux, & grand nombre d'autres joyaux précieux, entre leſquels étoit auſſi le Pſautier St Germain, parce que ce Saint s'en étoit ſervi autrefois, & tenons que Childebert lui en fit preſent; il eſt écrit ſur membranes violettes & déliées, la dépenſe qu'il a falu faire pour cette écriture ſi precieuſe, témoigne qu'il vint d'un gros Seigneur, & peut être du Treſor de Tolede. Au Pſeaume 78, qui commence: *Deus, venerunt Gentes*, au lieu de ces quatre mots: *Poſuerunt Jeruſalem in pomorum cuſtodiam*, qui ſe lit en la verſion commune: il y a, *Poſuerunt Jeruſalem in coſam Pomerii*; ce mot de *Coſa* eſt fort frequent entre les Eſpagnols.

Tous les Treſors apportés de Tolede, furent par Childebert diſtribués en diverſes Egliſes, & une grande partie en cette maiſon; mais il ne s'y en trouve plus aucune choſe, ſinon ce Pſeautier, & cet autre livre écrit en Lettres d'or ſur membranes purpurines, contenant la plus part des Evangiles de St Marc & de St Mathieu, qui en eſt peut-être.

Childebert bâtit ce Couvent à la perſuaſion de St Germain, en l'honneur de la Ste Croix, de St Vincent & de St Etienne. Le Monaſtere étant parfait, il y mit la tunique de St Vincent, &c. Nicolle Gilles dit, &c. Gregoire de Tours fait mention de toutes les Reliques apportées d'Eſpagne, &c.

Le Roi y mit des Religieux de St Baſile, que St Germain fit venir de ſon Monaſtere de St Symphorien d'Autun; où il avoit été Abbé. Childebert fit Antharius Abbé, l'un d'entre eux, & c'eſt le premier Abbé.

Le *Pragmaticum*, ou Privilege de Childebert eſt recité tout entier par Baronius, tome 7, en l'an 561, dont l'original ſe conſerve encore écrit en parchemin dans le Chartulaire de cette maiſon; il eſt ſemé de ſoleciſmes & de barbariſmes, procedés de l'ignorance du Notaire qui le dreſſa: il commence: *Childebertus Rex Francorum, vir illuſter. Vide du Breul, &c.* Dans ce privilege il n'y a aucunes diphtongues.

En 846, du tems de l'Abbé Ebroïnus, les Normans pillerent & brûlerent cette maiſon. Aimoïnus l. 5. c. 20.

L'an 853, le jour de Paques, ils pillerent de rechef l'Egliſe, & le Monaſtere, puis mirent le feu qui fut éteint par les Religieux qui s'étoient cachés.

En 886, ils ruinerent encore cette Abbayie, & mirent l'Egliſe quaſi rès-pied-rès-terre.

En 1239, l'Abbé Simon commença le Batiment ſomptueux du Refectoire qui en beauté & magnificence, ne cede à aucun autre, & fut achevé en 1244, ce qui ſe lit ſur ſon épitaphe, qui eſt devant le Chapitre. *Hic jacet bonæ memoriæ Simon Abbas, qui hanc Eccleſiam laudabiliter in ſpiritualibus & temporalibus regens, ipſam redditibus ac ædificiis magnificis ampliavit, nam refectorium &c. conſtruxit.*

Hugues de Iſſy fit commencer la Chapelle Notre-Dame, qui fut achevée par ſon ſucceſſeur Thomas de Mauleon: il fut enterré devant le Grand-Autel de la grande Chapelle de Notre-Dame. Sur la tombe on lit: *Hic jacet Thomas de Malo-Leone, quondam Abbas hujus Eccleſiæ, cujus temporibus completa fuit Capella, fundata & ædificata per bonæ memoriæ Hugonem de Iſſiaco, Abbatem hujus Eccleſiæ Anima ejus requieſcat in pace.*

En 1266, le 17 Mars, mourut l'excellent Architecte Pierre de Montreau, qui avoit bâti notre refectoire, & notre grande Chapelle Notre-Dame. Il eſt enterré dans le chœur de ladite Chapelle en entrant à main gauche, ſa femme Agnès y eſt auſſi.

Dans les lettres de l'Anniverſaire de l'an 1278, de l'Abbé Girard, il y a *Ædificavimus & de novo conſtruximus Dormitorium, Capitulum, Latrinas operis nimium ſumptuoſi.*

En 1273, l'Abbé Gerard de Moret cinquante-uniéme Abbé, fit conſtruire ce magnifique Dortoir que nous voyons encore aujourd'hui, & non pas les Chambres qui n'ont été bâties que du tems de l'Abbé Briçonnet, en 1213. Auparavant il n'y avoit point de chambre dans le Dortoir, rien que des lits arrangez ainſi que dans un Hopital, conformément à la Regle de St Benoit, chap. 22. & au Canon 15 du Concile de Tours: *Non liceat Monachis cellas habere Co..... ubi aut bini veniant, aut ſingulares.*

En 1176, Louis VII commença à lever la moitié du revenu de notre foire St Germain, du conſentement de l'Abbé & des Religieux; & la foire commençoit alors le quinziéme jour d'apprès Paques, & duroit dix-huit jours, comme il apert par les Lettres du Roi.

En 1285, le Roi aſſigna les quarante livres de rente que les Religieux devoient à l'Univerſité, à cauſe de la mort de deux Ecoliers tués par leurs domeſtiques ſur ſon Domaine, en recompenſe de nos foires de Paques, qui lui furent concedées par les Religieux.

En 1285, Mathieu de Vendoſme, Abbé de St Denys, & Simon de Clermont, Seigneur de Neſle, Regent du Royaume, en l'abſence du Roi Philippes III, qui étoit à la guerre d'outre-mer, acquirent au nom & profit

fit du Roi, l'autre moitié de nos foires du Faux-bourg, qui commençoient quinze jours après Paques, & duroient dix-huit jours, moyennant quarante livres de rente, que nous étions tenus de payer tous les ans pour la fondation des deux Chapelles, pour les deux Ecoliers occis; de laquelle ſomme il nous déchargea, & la conſtituerent ſur le Domaine du Roi. Ainſi tout le revenu de nos foires tomba entre les mains du Roi, car l'autre moitié avoit été donnée au Roi Louis le jeune, du tems de l'Abbé Hugues III, en 1176.

La foire jadis Hotel de Navarre, *vide* Livre VII, Hotel de Navarre.

En 1398, Charles VI donna à ſon oncle, Jean Duc de Berri, fils puiſné du Roi Jean, de beaux jardins ſitués en ce Faux-bourg, avec quelques édifices adjacents; ces jardins auparavant appartenoient au Roi de Navarre. Le Duc ne les garda qu'un an, puis les abandonna à notre Monaſtere par le rachat & amortiſſement de neuf livres neuf ſols quatre deniers tournois de rente qu'il nous devoit tous les ans ſur la maiſon de Neſle, où il faiſoit lors la reſidence. Ces jardins ſont maintenant les grandes Halles de la foire St Germain, qui commence tous les ans le troiſiéme Fevrier.

Ludovicus Dei gratiâ Francorum Rex. Noverint univerſi preſentes pariter & futuri, Hugonem dilectum noſtrum venerabilem Sancti Germani Abbatem de pracis Pariſiis, de aſſenſu totius Capituli ſui, in medietatem omnium illorum quæ de redditibus nundinarum ſuarum, incipientium quinto-decimo die poſt Paſcha provenerint, nos elegiſſe, eo tenore, quod à manu noſtra, vel hœredum noſtrorum portio noſtra nequaquam poterit alienari. Actum Pariſiis, an. Incarn. Dominicæ, 1176. Chartulaire de St Germain. *Ducheſne.*

Gaufridus Eloreau, Evêque & Comte de Châlons, &c. Abbé de ceans, obtint de Louis XI, que les ſuſdites foires ſeroient transferées; ce qui fut fait nonobſtant l'oppoſition de l'Abbé de St Denys, &c.

L'Abbé Guillaume Briçonnet fit bâtir les ſuperbes Halles de la foire St Germain; & c'eſt merveille que le Pere du Breul n'en fait aucune mention; non plus que des chambres du Dortoir que cet Abbé fit auſſi conſtruire, ſinon ce qu'il en dit ci-deſſus. *Vide* Livre VI, *plura* de la foire, touchant ſa tranſlation & interruption.

L'an 1580, fut commencée la fonte des groſſes cloches qui ſont au gros clocher; la plus groſſe fut faite l'année d'après, au mois de Janvier: celles d'auparavant qui n'étoient pas ſi groſſes, ayant été caſſées par accident, furent deſcendues en 1557, & miſes au bas de la nef, où elles demeurerent juſqu'en 1580, que les Peres de ceans reſolurent de les faire refondre pour en faire de plus groſſes.

Pierre le Roi Fondeur de Paris, très-expert, comme ſon œuvre le demontre, y travailla, qu'on peut dire les meilleures, ou du moins auſſi bonnes & auſſi harmonieuſes qu'il y en ait au reſte du monde, à proportion de leur grandeur, dont il eut deux cens livres pour ſa peine, fourniſſant tout le reſte, & le nourriſſant lui & ſes hommes tant qu'il travailla. Pour le payement du metail qu'il fallut de ſurplus, le Cardinal de Bourbon, qui ne tiroit jamais à la bourſe, permit aux Religieux de vendre quelques places vuides & inutiles qui étoient derriere les halles de la foire.

Ces places furent vendues en 1581, le ſeptiéme Avril, à Pierre Thireul Bourgeois, ſeize cens livres dix ſols de rente annuelle payable à l'Abbé: ce qu'il fallut de ſurplus fut fourni par le Couvent. La moindre de ces cloches égale la plus groſſe des autres.

EXTRAIT DES MEMOIRES DU PERE FRANCOIS Guignard.

EN 1586. le Cardinal de Bourbon commença à faire ruiner le vieux logis Abbatial, & bâtir le ſuperbe qui ſe voit maintenant, œuvre de grande entrepriſe, & qui a beaucoup embellie cette maiſon, comme il ſera dit ci-deſſous.

Extrait des mêmes Memoires.

LA GALLERIE.

ET quod jucundioris eſt aſpectus deprehendimus, cervos, qui una ſerie, & æquilibris intervallis inter ſe diſpoſiti dimidio fere corpore, audacter erumpunt, & enaſcuntur; & quod jucundioris eſt aſpectus in illorum armis, naturæ ludentis cernitur laſcivia, alia namque ſolidis fruticantur ſurculis; alia pluribus ramatibus diviſantur; alia in immanem protenduntur proceritatem; alia in amplitudinem inſolitam diffunduntur, alia in formoſos volvuntur anfractus.

En 1561, Charles IX, après ſon Sacre, pour éviter les embuches des Huguenots, y vint loger avec ſa mere, & ſon frere; le Roi de Navarre logea à l'Infirmerie avec la Princeſſe Marguerite, âgée pour lors de ſept ans, &c.

Fondation de Jeanne, Comteſſe de Blois. Item de Catherine d'Alençon, Ducheſſe de Baviere.

Les trois tours de l'Abbayie font un effet ſuperbe & Royal.

Privé magnifique & grand édifice à l'Abbayie.

En 1394, la porte de Paris qui eſt au bout de la rue de la Harpe, qui premierement fut appellée *Porte Gibart*, puis Porte d'Enfer, fut reparée & agrandie par Charles VI, & nommée Porte de St Michel, du nom d'une fille nommée Michelle, qu'il avoit eue de ſa femme Iſabelle, fille du Duc de Baviere.

L'an 1541 furent bâties les Infirmeries : le Cardinal de Tournon paya la plupart des frais, commençant alors à reconnoître combien injuſtement il avoit tourmenté les Religieux.

En 1555. au mois de Novembre fut commencé ce beau côté du Cloître qui eſt du côté de l'Egliſe; ou plûtôt fut continué, car les fondemens en étoient poſés, déja hors de terre long-tems auparavant, &c. Il coûta cinq mille huit cens ſoixante livres ſix ſols cinq deniers tournois, &c.

Ceinture de Ste Marguerite derobée avec la clef de St Germain : la ceinture ne fut point recouvrée, & ce que nous en avons eſt un petit fragment qui étoit à part, qu'on a depuis fait enchaſſer, & accommoder comme elle ſe voit. Pour la clef que l'Ange donna en ſonge à St Germain, pour denoter qu'il ſeroit Evêque de Paris, nous la gardons encore.

LA BIBLIOTHEQUE.

LA Bibliotheque eſt compoſée de quelque ſix mille volumes imprimés & de ſept cens manuſcrits, dont une partie appartient aux Benedictins de Corbie.

Inter manuſcriptos Codices mirandi iſti duo ſunt; unus divi Dionyſii continens opera, ab Imperatore Græco, in Galliam miſſus, qui in divi Dionyſii fano religioſiſſimè aſſervatur; alter Pſalmos Davidis, notis Ciceronianis deſcriptos complectitur, in divi Germani Pratenſis Monaſterio. Voyez le Traité des Bibliotheques de Paris, de Jacob.

Le Bibliothecaire eſtime neanmoins davantage le Pſeautier de St Germain dont ce Saint s'eſt ſervi, apporté par Childebert des dépoüilles de Tolede. Il eſt en velin teint en pourpre, & les lettres d'argent, avec les titres & les mots: *Deus & Dominus* en lettres d'or.

Une partie des Evangiles de St Mathieu, de St Marc, en même velin, & les lettres ſont capitales & d'or.

Une collection des Conciles, écrite il y a plus de onze cens ans.

Les Epitres de St Paul, Grecques & Latines, en lettres capitales, écrites il y a bien mille ans.

Le Miſſel de St Eloi, écrit de même tems, dont la Preface, & le Canon ſont en lettres d'or.

Un Pſeautier par notes de Tiron, qui avoit été eſclave de Ciceron, depuis ſon affranchi, & ſon Secretaire.

Une grande Bible *in-folio* en deux volumes, écrites du tems de Charlemagne.

Les œuvres des quatre Docteurs de l'Egliſe, écrits pour la plupart, il y a huit cens ans.

La Bibliotheque eſt éclairée de onze grandes croiſées, & portée ſur autant d'arcades fort larges, qui ſont une des aîles du Cloître, & qui eſt de beaucoup plus large que les trois autres; bien que celles-ci duſſent avoir la même largeur, & lui être ſemblables pour les ornemens. Cet édifice par dehors eſt appuyé au premier étage de pilaſtres Doriques, qui lui ſervent d'arcs-boutans, & orné dans les trumeaux du ſecond, de colomnes Ioniques.

Le Tombeau de Fredegonde, enrichi de marqueterie de diverſes couleurs, de divers entrelas à la Moſaïque de pieces de raport fort Gothiques, aſſés ingenieux, fort minces & deliés que l'on n'a pas pu joindre ſans une grande patience.

La maiſon Abbatiale eſt magnifiquement bâtie.

Le Jardin du Couvent eſt fermé de murailles bien fortes, & bien hautes, ſoutenues en dedans par quantité d'arcs-boutans, & ornées de deux corniches l'une ſur l'autre. Elles paſſent pour être la plus haute ceinture de jardin qui ſoit en France, & ont coûté quarante mille livres.

Dans le Livre que Mr Gaſſendi a écrit des merveilles, ou profondes connoiſſances qu'avoit, ou devoit avoir le Conſeiller Peyreſc. *Peyreſkius falſi convicit tumulos extructos, tum Clodovæo, ad Sanctam Genovefam; tum Childeberto filio Clodovæi primi; Chilperico; Clotario ſecundo, Childerico, Ultrogothæ Childeberti uxori & Fredegondæ Chilperici ad Sanctum Germanum. Cum eos expendiſſet; qui ad ſanctum Dionyſium, nihil potui comperire, inquit, quod ante divi Ludovici tempora ſatisfecerit; exiſtimoque omnes illos antiquiſſimos tumulos tempore eodem, nec multo ante divum Ludovicum conſtructos; qui autem placuit maximè, is eſt noſtratis Margaretæ ſororis nimirum Beatricis primogenitæ ſancti Ludovici uxoris; denique commendans cætera ſigilla quæ coram inſpexit, ex typiſque expreſſa tulit ex Archivis Abbatiarum ſan-*

Eorum Dionyſii, Germani, Mauri, & cæterarum ut in quibus continentur Germani effigies Karoli M. H. Ludovici Pii, H. Lotarii Imperatoris, Pipini Regis Aquitaniæ, Karoli calvi, Karoli ſimplicis, aliorumque Regum ex ſecunda ſtirpe. Hæc ſane, inquit, ſatis refellunt, tumuloſque, & ſtatuas hiſce Principibus confectas ante quadringentos, aut quingenteſimos annos.

Il n'y a point d'autres preuves que les tombeaux de ces Rois ayent été faits immediatement après leur mort, que les tombeaux mêmes qui témoignent cet âge; l'approbation des Experts, dont quelques-uns doutent de ceux de de Childebert & d'Ultrogothe, & non pas de Chilperic & de Fredegonde, qu'on aſſure être de ce tems-là; pour les deux autres, on ne ſauroit qu'en juger, les tombes étant toutes unies, ſans aucunes lettres, ni figures; les figures des tombeaux des deux Rois, & de la Reine Fredegonde, qui tient dans ſa main un ſceptre, dont le bout eſt terminé en fleurs de lis, la couronne même de la tête de cette Reine qui eſt accompagnée de fleurons en fleurs de lis: je ne ſai ſi ces fleurs de lis ne ſont point plus nouvelles que le ſiecle auquel vivoient ces Monarques.

Le Chœur eſt d'une façon très-devote & particuliere, je ne ſache que celui-ci, & celui des Bernardins, qui ſoit de même.

La voute de la Chapelle de la Vierge eſt peinte par les Nains; ces trois freres excelloient à faire des têtes, auſſi ont-ils réuſſi merveilleuſement dans celles des figures qu'ils y ont fait entrer, aux figures de l'Aſſomption & du couronnement de la Vierge; toutes ces têtes au reſte ſont d'après nature, ſi belles, & ſi proprement appliquées au ſujet, qu'il ne ſe peut pas mieux.

Un tombeau d'une Reine, caché dans terre ſous celui de Chilperic.

Le Chapitre eſt ſoutenu dans le milieu ſur quatre grandes colonnes, qui portent une voute d'ogives. Cette façon d'appuyer une grande & haute voute ſur de petites colomnes, eſt toute Gothique, mais celle-ci eſt particulierement remarquable, tant à cauſe de la delicateſſe de l'ouvrage, que parce que les fuſts des colonnes étant trop courts, on a coulé du plomb dans les joints, de crainte qu'autrement les arrêtes de pierre ne vinſſent à ſe rompre.

Ce bâtiment ſans doute eſt fort ancien, & ce n'eſt pas ſans étonnement que des colonnes de dix pieces, & qui n'ont pas plus d'un pied & demi de diametre, ayent pu ſi long-tems porter une voute de cinq à ſix toiſes de largeur, ſur davantage de hauteur; le parterre eſt à la moſaïque, enrichi de quantité de compartimens, faits de petites pierres de couleur, & de maniere differentes. Ce ſont toutes pieces de raport, à la verité dont le travail eſt gothique, auſſi-bien que la diſpoſition, mais qui ne s'eſt pu faire ſans beaucoup de tems, & une peine incroyable. La même peine, & la même diverſité éclatent dans les vitres qui l'éclairent; quantité d'entrelas & lacis blancs, noirs, & rouges y ſont admirés, étant tous beaux, plaiſants differents, & fort ſpirituels.

La principale aîle du Cloître eſt un édifice un peu Gothique, & élevé de deux étages; le premier eſt appuyé de pilaſtres Doriques, & le ſecond qui eſt appuyé par la Bibliotheque, eſt orné dans les trumeaux de colonnes Ioniques. Les Religieux firent bâtir ce côté de Cloître à leurs depens, dans l'eſperance que le Cardinal de Tournon, pour lors leur Abbé, continueroit les autres côtés.

Ce bâtiment eſt aſſés magnifique, les culs de lampe qui ſervent de clefs aux arcades du premier étage ſont tous d'une maniere differente, & travaillés avec une delicateſſe non moins galante, qu'incroyable. Les chapiteaux Ioniques ont auſſi de petits ornemens tous diſſemblables, de plus ſi bien coupés & fouillés, qu'il ne ſe peut pas mieux ſur la pierre; de ſorte que cet édifice ſeroit très-bien entendu, ſi les colonnes n'étoient pas trop courtes de quatre groſſeurs, & les pilaſtres de trois ou environ. Le tout a été bâti en 1557.

La grande Chapelle de la Vierge qu'on croit avoir été commencée en 1245 ſur le modele de la Ste Chapelle par Pierre Né de Amſterole, Architecte de la Ste Chapelle, eſt ſoutenue ſur des colomnes, & des arcs-boutans ſi delicats, que la voute ſe dement en quelques endroits. De côté & d'autre elle eſt éclairée de vitres de clair-obſcur, dont les lacis ſont fort beaux à la verité, fort gothiques, & d'une gentilleſſe extraordinaire; mais ſurtout les vitres du fond du chœur ſont univerſellement admirées, tant pour cette diverſité & vivacité du coloris, que parce qu'en y entrant, le rouge éclatant de celles du milieu, frape & éblouit en quelque façon, & ſe détachent ſi bien des autres vitres, qu'elles ne reſſemblent pas mal à un grand feu au milieu du gris, du blanc, du bleu, du noir, & de toutes ſortes de couleurs. Le coloris des uns & des autres eſt ſi fort & ſi vif, qu'ils ſemblent partir tout fraîchement des mains de l'Ouvrier. Ce ſont des couleurs qui depuis tant de ſiecles ne ſont point encore mortes, & qu'on ne verra point mourir.

La Sonnerie eſt fort harmonieuſe.

La Ceinture de Ste Marguerite attire quantité de monde le jour de ſa fête, & le fauxbourg eſt rempli de femmes groſſes.

Le Cloître eſt entouré de l'hiſtoire & des miracles de St Benoît par de mauvais Peintres.

Frere Antoine l'a reſtaurée, & a montré plus de temerité que de ſcience, en remuant cette vieilleſſe que les plus ſavans Architectes de notre tems n'ont jamais oſé entreprendre.

Une image abuſivement nommée par le peuple l'*Idole d'Iſis*, abbatue par Guillaume Briçonnet, Evêque de Meaux, premier Abbé Commendataire de cette Abbayie ſous François I. C'eſt le ſentiment des Benedictins, particulierement du Bibliothequaire, & non du pere du Breul.

Il n'y a pas de raiſon pour croire que cette Egliſe fut jadis un Temple d'Iſis, ni qu'elle ait été bâtie ſur les ruines de ſon Temple; puiſque ſi cela étoit il en ſeroit parlé dans la fondation, lorſqu'elle fut bâtie par Childebert; ou cependant il ne s'en trouve pas un ſeul mot.

Le Refectoire fait en 1239, vouté d'une grande hauteur, ſans pilier au milieu, eſt le plus long & le plus large de tout cet ordre après celui de Marmoutier. Il ne conſiſte qu'en une ſeule nef fort large, & même plus que celle de la grande Chapelle de la Vierge.

Il eſt éclairé de huit grandes & hautes croiſées de chaque côté, ainſi que cette Chapelle, & de plus de la même maniere; d'ailleurs couvert d'une voute fort haute.

Ce corps eſt ſi grand qu'on le prendroit par dehors pour une Egliſe; il eſt pavé à la Moſaïque de compartimens gothiques d'une differente ſtructure & de pierres très-petites.

Il eſt éclairé de vitrailles gothiques ſemblables à celles du Chapitre: En dehors il eſt ſoutenu par des arcs-boutans fort delicats & par dedans orné d'une touffe de colomnes à la place de chaque trumeau qui a pour baſe alternativement des feuilles d'Acanthe & un Marmouſet travaillé avec bien du ſoin & de la peine, mais avec peu de deſſin.

La Chaire du Refectoire eſt portée ſur un gros cul de lampe, chargé d'un grand ſep de vigne, coupé & fouillé avec une patience incroyable.

A côté de cette Chaire eſt une colomne fort grêle qui porte quelques ornemens; le tout eſt ſi delicat qu'il ſemble en l'air.

Les Tombeaux Royaux ont été transferés & relevés de notre tems avec permiſſion du Roi.

TOMBEAUX.

SAINT Germain, ſon pere Eleuthere & ſa mere Euſebie, y ſont enterrés; leurs tombeaux ne ſe voyent plus. Abbo aſſure que ſes pere & mere y furent enterrés, liv. 1. du ſiege de Paris. Cet Abbo étoit diſciple d'Aimoinus.

Chilperic encore avec ſes deux fils Merouée & Clovis. Les tombeaux de ſes enfans ne ſe voyent plus, la longueur du tems & les ruines de l'Abbayie les ayant effacées.

Item, Fredegonde. Bertrude femme de Clotaire II, & mere de Dagobert, eſt vis-à-vis de Fredegonde, où ſe voit encore ſa ſepulture, toute pleine, ſans écriture ni figure.

Clotaire II, dont on voit la ſepulture. Chilperic II, fils de Clovis II, frere & ſucceſſeur de Clotaire III, y eſt auſſi, avec ſa femme Blitilde; & ce ſont ces ſepulchres qui furent deterrés il y a dix ans.

Item, l'Abbé Morardus l'an 990, qui fit rebâtir l'Egliſe & reparer les tombeaux des Rois, fondateurs & bienfaicteurs de la maiſon, comme de Childebert, Chilperic, Clotaire II, & leurs femmes, & non pas de ceux qui n'ont rien donné.

Cet Abbé eſt le vingt-ſixiéme, il fit conſtruire tout à neuf l'Egliſe en l'état qu'elle ſe voit à preſent, & fit faire l'un des deux clochers qui ſe voyent aux deux côtés, mais on ne ſait pas lequel.

Helgaudus, Religieux de Fleuri, écrivant la vie du Roi Robert, dit qu'il fit rebâtir pluſieurs Monaſteres, & entre-autres celui de St Germain de Paris: ce qui fait croire que ce Prince fournit une partie des frais pour rebâtir cette maiſon, & donna de l'argent à l'Abbé Morard; car le revenu de pluſieurs années de cette maiſon n'eût pas été ſuffiſant pour une telle entrepriſe. Voyés ſon Epître dans du Breul.

Hugues III, quarante-uniéme Abbé, en 1163, ſupplie le Pape Alexandre, de conſacrer l'Egliſe nouvellement bâtie par Morardus, ce qu'il fit, & conceda à Hugues & à ſes ſucceſſeurs l'uſage de la Mitre & des Anneaux Pontificaux.

En 1227, Gregoire IX ajouta la tunique, ainſi que portent les Evêques, à l'Abbé Oddo.

La même année, Oddo fit conſtruire le Cloître, dont nous voyons encore trois côtés.

Guillaume Briçonnet, Evêque de Meaux, fit rehauſſer les aîles du Cloître qui étoient trop baſſes.

En 1588, le Cardinal de Bourbon, Abbé, fit commencer en Mai à peindre la vie de St Benoît dans nos Cloîtres, & promit de donner par mois dix écus aux Peintres juſqu'à la fin de l'année; mais les Guerres civiles étant ſurvenues en Decembre, firent tout ceſſer.

Extrait des Memoires du Pere Guignard.

Croix dans les Tombeaux, *Ibidem.*

Pierre de Corpolai, cinquante-cinquiéme Abbé, compila les Geſtes des Rois enſepulturés en notre Egliſe, ou qui avoient fait quelque bien au Monaſtere, & les fit attacher en tableaux aux piliers, que le tems a conſumés. Le contenu s'en trouve en Latin à la fin du livre des Privileges de Guillaume III, qui eſt au Treſor.

Le Pere du Breul croit que l'Abbé Richard II, a fait faire la voute qui eſt au-deſſus du Chœur du côté de l'Autel, laquelle eſt un peu plus baſſe que celle que fit bâtir Morardus. L'Abbé Richard eſt enterré devant le grand Autel, avec une Epitaphe.

En 1408, l'Abbé Guillaume fit refaire la Chaſſe de St Germain; elle eſt faite en façon de couverture d'Egliſe; elle avoit auparavant été d'or.

Le marc d'argent mis pour lors en œuvre, de quelque ſorte que ce fût, ne valoit que treize couronnes d'or, c'eſt-à-dire treize livres dix ſols tournois, en nourriſſant les ouvriers. Pour la manufacture du marc d'or on ne payoit que ſeize livres quinze ſols, en fourniſſant la matiere & nourriſſant les Orfevres.

En 1482, le Roi Louis XI, donna à la maiſon de ceans le beau & noble Hotel de Neſle, ſitué ſur le bord de la Seine, & joignant les murs de la Ville, vis-à-vis ledit grand Hotel, qui faiſoient la ſeparation de la Ville & du Pré-aux-Clercs.

En 1586, l'Hotel de Neſle, que Louis de Gonzague, Prince de Mantoue & Duc de Nevers, mari de Henriette de Cleves, tenoit à cens annuel de cette maiſon, fut erigé en fief par le Cardinal de Bourbon, du conſentement du Couvent. *Extrait des Memoires du Pere François Guinard*, 24, 30, 54, 62, c.

Une grande Bible *in-folio*, qui fut le premier livre imprimé ſelon Naudé, & qui fut achevée en 1462, comme il eſt porté par ſon inſcription, &c. Le caractere de cette Bible, que j'ai vue dans la Bibliotheque de Ste Croix de la Bretonnerie en deux volumes, étoit ſi ſemblable à l'écriture à la main de ce tems-là, que Jean Fauſt, Libraire de Maïence, en ayant apporté grand nombre à Paris, la plupart ſur du vêlin, & ornées de grandes lettres & vignettes d'or, il les vendit au commencement pour manuſcrits, & ne les donnoit à moins de ſoixante écus piece. Mais après venant à les lâcher à vingt ou trente; & ceux qui en avoient acheté des premiers, s'étant apperçus de la tromperie, intenterent action de ſurvente contre lui, & le pourſuivirent ſi chaudement, que s'étant ſauvé de Paris à Maïence, & ne s'y trouvant pas trop en ſureté, il paſſa à Straſbourg, y demeura quelque tems & enſeigna ſon Art à Jean Mentelin.

St DENYS DE LA CHARTRE.

AU Treſor de St Martin, dans la layette intitulée, Prieuré de St Denys de la Chartre à Paris, ſont deux titres du Roi Robert donnés tous deux *in Palatio Aurelianis*, où les Chanoines de St Denys de la Chartre ſont nommés, *Canonici Sti Dionyſii de Pariſiaco carcere.*

De là j'infere deux choſes.

La premiere, que ce n'étoient point des Chanoines Reguliers, comme l'étoient ceux de St Martin, autrement il auroit dit, *Canonici cœnobialiter viventes*, comme dans le titre de Philippe I & Henri I, *Canonici Regulari converſatione viventes*, quoi qu'en diſe le Pere Marrier; & même il y a encore un Chanoine de Notre-Dame Chanoine de St Denys de la Chartre.

La ſeconde, que St Denys de la Chartre étoit peut-être encore du tems de Robert, la priſon de Paris, ce que veut dire *Pariſiacus carcer.*

Dans le Poullier de St Martin, il eſt porté que dans St Denys de la Chartre, il doit y avoir cinq Religieux y compris le Prieur; mais les Prieurs de St Denys s'y ſont toujours oppoſés, & ont plaidé pour cela.

Enfin, le revenu en eſt diminué ſi notablement, que depuis près de cent ans, on y en a vû qu'un. Depuis 1636 au rapport de Mr de la Biſtrade, ce Prieuré par Arrêt du Grand Conſeil, a été declaré ſimple & non Conventuel: que le Prieur ſera néanmoins tenu d'y recevoir & entretenir deux Religieux Prêtres du Monaſtere de St Martin, avec un Frere Convers, pour les adminiſtrer. Ceux de St Martin néanmoins ne ſe ſont pas ſoucié d'y en envoyer, parce qu'il leur auroit fallu lever l'Arrêt où il y avoit deux cens écus d'épices.

Le Prieur a haute, moyenne & baſſe Juſtice dans ſon territoire. De plus, franchiſe & immunité chés lui pour toutes ſortes d'Artiſans; a ſes Officiers à part, Bailli & autres.

Il doit douze livres pariſis de penſion à St Martin à cauſe du droit de patronage.

Il y a une Chapelle qu'on dit être la plus ancienne Egliſe & Paroiſſe de la Cité, dediée à St Blaiſe & St Symphorien. On voit au bas les fonts & les ſepultures de Mathieu, Comte de Beaumont, & de la Comteſſe ſa femme.

Ce Prieuré eſt Conventuel depuis ſa fondation tant par les marques exterieures, comme le Cloître, où ſe voit encore le ſepulchre d'un Prelat couché & revêtu en ſa figure de pierre, d'habits Sacerdotaux, & autres bâtimens reguliers, que par pluſieurs titres anciens & modernes.

Il a été premierement une Abbayie de St Auguſtin, dont Henri frere du Roi Louis le jeune étoit Abbé; puis un Couvent de Filles, échangé avec un Prieuré Conventuel de Religieux qui étoit à Montmartre, dependant de St Martin; & enfin par cet échange le Prieur & Religieux de St Denys ont été reduits au nombre de cinq, à cauſe de la diminution de ſon revenu.

Le tout juſtifié par le livre appellé Bertrand, ancien Poullier de St Martin, & par la Bibliotheque de Clugni. Moyens du procès de Charles de Maſſ. p. 1.

La Reine-Mere défunte, dont la pieté s'étendoit en divers lieux, en a fait reparer l'Autel & a fait poſer les figures qui y ſont & qui repreſentent un miracle arrivé à ce Saint, lorſqu'il étoit enfermé dans ce lieu; elles ſont de Mr Anguerre.

On voit une groſſe pierre de caillou noir, échancrée & vuidée par le milieu, où le col d'un homme peut tenir; de plus trouée par les côtés pour paſſer des cordes & les lier après ſur les épaules d'un criminel, afin qu'en cet état demeurant accroupi, il ne puiſſe ſe lever ni s'étendre. Ce genre de ſupplice étoit fort uſité chés les Anciens.

S'il eſt beſoin des titres de cette Egliſe. *Vide Hiſtoriam Sti Martini*, Marrier.

PRIEURE' ET PAROISSE DE St DENYS DE LA CHARTRE.

SISINNIUS Prevôt de Paris, fit ſerrer St Denys, Ruſtic & Eleuthere, dans une baſſe-foſſe, ſur laquelle (maintenant appellée la Cave) fut depuis bâtie une Egliſe appellée St Denys de la Chartre, où il y a Paroiſſe & Prieuré qui dépendent du Prieuré de St Martin par échange de Montmartre, cedé au Roi Louis VI, dit le Gros, & à Adelle ſa femme en 1133, pour y conſtruire une Abbayie de Filles. Du Breul, Liv. 1. feuillet 113.

FONDATION DE L'EGLISE COLLEGIALE DE St Symphorien près St Denys de la Chartre.

MATHIEU Comte de Beaumont, ayant fait vœu d'aller en guerre à la Terre-ſainte, & n'ayant pû faire le voyage, donna à Oddo, ou Eude 71e. Evêque, une grande place & maiſon qui tenoit à St Denys de la Chartre, s'étendant juſqu'à la grande rue qu'il appelle, *Stratam viam anteriorem*, pour y faire une Egliſe de trois Chanoines Prebendés, &c.

Agnès

Agnès, fille du Duc de Moravie, étant morte à Poiſſy, en 1201, dotta l'Egliſe St Symphorien, & donna cent marcs d'argent pour des Religieux & Abbé de Montivier, & le Four d'Enfer, qui eſt dans la Cité.

Garnier de St Lazare, Bourgeois, dont la rue porte encore le nom, donna à cette Egliſe où il eſt enterré, une maiſon devant St Julien-le-Pauvre, trois arpens de vigne, &c. & un autre arpent & demi, &c. *Ea conditione, ut omnes proventus dicti, quatuor Sacerdotibus in eadem Capella ſervituris, portione diſtribuerentur æquali, &c.*

PROCE'S ENTRE LES RELIGIEUX, PRIEUR, & Couvent de St Martin, Demandeurs: Contre le Curé & Marguilliers de St Symphorien.

REPETITION de l'échange faite de St Denys de la Chartre pour Montmartre, par Louis le Gros & Adelaïs, & St Denys depuis a toujours été deſſervi par cinq Religieux de St Martin, &c. & cela prouvé par tous les titres & documents de St Martin; & ſur tout par le livre très authentique, nommé *La Bertrande*, qui eſt une eſpece de Papier-terroir, & de Chartulaire compoſé par Bertrand Prieur de St Martin, où il eſt écrit que les Religieux de St Denys doivent recevoir leur veſtiaire à St Martin. *In Prioratu Sancti Dionyſii ſunt ibi Prior & alii quatuor Socii, qui Socii recipiunt in Sancto Martino veſtiarium, & ipſe Prior etiam unam forraturam Caputii, & unam ulnam Blancheti.*

Ces Religieux de St Denys voyant qu'il y accouroit tous les jours du monde, & qu'ils n'étoient pas ſuffiſants pour ſatisfaire à la devotion de tant de peuple, érigerent dans la nef une Chapelle, qui avec le tems ſeroit devenue Parochiale; car avant que le Pont Notre-Dame fut fait & élevé à la hauteur où il eſt, St Denys étoit ſur le bord de l'eau, & n'avoit pas tant de Paroiſſiens qu'aujourd'hui, &c.

Cette Chapelle eſt devenue Parochiale du conſentement des Religieux de St Martin qui s'en reſerverent la nomination; & depuis, le Prieur de St Martin y a toujours pourvû. Cette Paroiſſe nouvelle fut érigée ſous le nom de St Denys de la Chartre, &c.

Et parce que les Religieux de St Martin, ni ceux de St Denys de la Chartre ne pouvoient exercer les fonctions curiales, par le Concile de Latran: *Quia Monachi officium eſt plangere, non docere*, dit St Jerôme: & que d'ailleurs c'eſt les détourner de leurs Obſervances clauſtrales; ceux de St Martin y établirent un Curé ou Vicaire perpetuel, ſe reſervant comme Patrons, &c. qu'il marcheroit aux Proceſſions ſans Eſtole, qui eſt la ſeule marque d'un Curé abſolu & indépendant.

Dans cette Paroiſſe, que le peuple a toujours nommée St Gilles & St Leu, à cauſe peut-être de quelques images de St Gilles & St Loup qu'on avoit miſes ſur l'Autel, quoique dans les Archives de St Martin elle ſoit toujours appellée *Capella Sancti Dionyſii de carcere*: dans cette Paroiſſe dis-je, on a toujours vêcu dans cet uſage, & bonne intelligence d'Edme Girardon, Curé, &c. qu'enfin *pro bono pacis*, du conſentement de ce Girardon, & de René Hazon Religieux de St Martin, Prieur de St Denys, cette Paroiſſe de St Gilles & St Leu, avoit été par le Cardinal de Gondi, Evêque de Paris, transferée en l'Egliſe Collegiale de St Symphorien, proche & vis-à-vis dudit Prieuré.

Jaques Martinet ſucceſſeur de Girardon, piqué de jalouſie auſſi-bien que ſes Marguilliers, de ſe voir precedé aux Proceſſions des Rogations par le Curé de St Laurent, ſe revolterent, &c.

Enſuite ſe voit le fondement de la plaidoirie de Billard pour les Marguilliers de St Symphorien, découvert dans du Breul, au traité de la Cité, Liv. 1. fol. 192.

On ne trouve point pourquoi cette Egliſe de St Symphorien ſe nomme ainſi, & non pas St Denys; mais il eſt à preſuppoſer qu'ayant été dediée à pluſieurs Saints, à St Denys, à Ste Catherine, & depuis à St Symphorien, à St Blaiſe, on l'a ſurnommée St Symphorien à la difference de St Denys de la Chartre; car aux Lettres de Roger de Camera ci-deſſus de l'an 1214, touchant le Four-d'enfer, elle eſt nommée *Sancti Symphoriani de carcere*, & ſur la porte du chœur on voit St Symphorien & St Blaiſe en peinture, & de ces deux ſeuls les Chanoines font la feſte.

Cette Egliſe anciennement étoit auſſi baſſe que St Denys; & la deſcente commençoit au chevet de cette Egliſe, & finiſſoit à l'eau; mais lorſqu'on bâtit le Pont de pierre, cette Egliſe fut diviſée en deux par une voute au milieu, & les avances de part & d'autre rehauſſées, demeurant moitié dans la terre, moitié dehors, ſi bien que la haute Chapelle a ſa porte au rez-de-chauſſée, & la baſſe eſt fort obſcure, n'ayant lumiere que par deux fenêtres qui ſont joignant le pavé, où eſt un puits, des fonts, & trois Autels; ce qui me fait croire que c'étoit anciennement Paroiſſe & Chanoinerie, ainſi que St Germain de l'Auxerrois, St Merri & autres, laquelle Paroiſſe auroit été transferée à St Denys de la Chartre, pour l'incommodité du lieu.

Tout ce plaidoyé de Billard n'eſt fondé que ſur une conjecture d'un Moine de St Germain des-Prés, homme privé, & qui a écrit tout ce qui lui eſt venu en fantaiſie, comme il a voulu.

La rue où eſt St Symphorien s'appelloit autrefois la rue de Glatigni, rue neuve St Denys, & des Haut-moulins.

La Cure de St Symphorien s'appelloit avant la tranſlation en l'Egliſe St Symphorien, St Gilles, St Leu, & de plus a été appellée St Symphorien. Auparavant elle étoit dans l'Egliſe St Denys de la Chartre, & ne laiſſerent pas néanmoins d'avoir dans leur Banniere St Denis de la Chartre, &c.

On ne ſçauroit dire en quel tems, ni par quel moyen cette Cure a été rendue dépendante de St Martin, &c.

Les Marguilliers diſent qu'elle a été autrefois ſur le bord de l'eau, & depuis transferée dans l'Egliſe du Prieuré à titre precaire & par ſouffrance, à cauſe des incommodités de l'eau, & qu'on rétabliſſoit le Pont-Notre-Dame, & qu'elle fut établie là du conſentement du Prieur de St Denys, & des Religieux de St Martin, mais ils ne le prouverent pas.

Depuis, il s'éleva des conteſtations, &c. *Vide*. Car je crois que cet endroit eſt ce qu'il faut prendre pour le plan de l'Hiſtoire de cette Cure.

A la fin eſt un Extrait d'un Chartulaire de St Denys de la Chartre, & à côté du titre, Mr. d'Herouval.

De plus, une tranſlation entre le Roi & le Prieur de St Denys touchant les Privileges de cette maiſon, de l'année 1401.

Cette Paroiſſe preſentement eſt entierement abolie & jointe à la Cure de la Madelaine, & depuis peu ſert de Chapelle à la Communauté des Peintres & des Sculpteurs qui l'ont achetée, & qui l'ont nommée St Luc du nom de leur Patron.

EXTRAIT D'UN CAHIER DE PARCHEMIN in-12 qui paroît écrit vers 1450.

LIBER Statutorum, & Juramentorum Eccleſiæ ſancti Symphoriani; quæ unuſquiſque per ſe-ipſum legere debet, ſi ſit Clericus, ſi verò non ſit Clericus, ſenior Canonicus, qui ſit preſens, debet ſibi legere, & dare ſua Juramenta ante Altare magnum, & poſtea ponere eum in poſſeſſionem, ſic tamen quod primo ſolvet XL ſolidos Pariſienſes pro ornamentis Eccleſiæ intertenendis.

Sequuntur Juramenta.

Ego N. Canonicus Eccleſiæ ſancti Symphoriani civitatis Pariſienſis, juro ad ſancta Dei Evangelia reſidentiam facere Pariſiis.

Item juro quod infra annum ero Sacerdos.

Item juro quod primo dimidio anno nichil recipiam de fructibus, neque de emolumentis ſecundùm ordinationem fundatorum.

Item juro quod à tempore receptionis mée in Eccleſia incipiam ſecundùm conſuetudinem Canonicorum hujus Eccleſie.

Item juro quod pro primo introitu in die receptionis mee XL ſolidos Pariſienſes pro ornamentis hujus Eccleſie intertenendis, in promptu dabo ſine excuſatione aliqua.

Item juro quod in die receptionis mee prandium Canonicis hujus Eccleſie, vel Capituli, & aliis quibus teneor ſcilicet Capellariis, Procuratori, & Avocato faciam honeſtum.

Item quod ſecreta Canonicorum preſentis Eccleſie non revelabo.

Item juro quod Ordinationes, Privilegia, & Statuta pro poſſe meo, ad quemcumque ſtatum devenero, defendam.

Item juro quod commodum & utilitatem Eccleſie ſancti Symphoriani, ad quemcunque ſtatum devenero pro poſſe meo, procurabo.

His igitur dictis, factis, & pactis, nec non perſolutis, ſenior Canonicus, qui preſens fuerit, ducet eum ad ſedem ſuam: dicens

Et nos Canonici ſancti Symphoriani ponimus vos in poſſeſſionem actualem & realem, in nomine Patris, & Filii, & Spiritus ſancti. Amen.

Redditus Eccleſie Sancti Symphoriani.

Primo in civitate Pariſienſi quadrivio ſeu loco, qui dicitur Marchipale videlicet in duobus angulis; in uno faciens cugnum vici Judarie à parte ſancte Genovefe parve, & ſancti Chriſtofori, eſt quedam parva domus ſita in fundo terre, & cenſiva ipſius Eccleſie ſancti Symphoriani, annuatim XII den. Par. incrementi cenſus, & annui perpetui redditus VI libras XIX ſolidos Pariſienſ.

In alio angulo ejuſdem vici Judarie, & eſt inter medium iter commune, veniens de Ponte magno beate Marie, recte dirigens ad parvum Pontem, faciens cugnum ejuſdem vici Judarie à parte Palatii, ſunt tres domus contigue, una poſt aliam ſituate, & in cenſiva, & dominio ipſius Eccleſie ſancti Symphoriani, quarum prima faciens cugnum vici Judarie, debet anno quolibet ipſi Eccleſie ſancti Symphoriani perpetui redditus, in qua eſt imago ſancti Petri LXIII libras ſolide Pariſienſes.

Alia domus que eſt in medio, poſt domum cugni predicti, in qua pendet caliga Flandrie, ſimili modo in cenſiva & dominio Eccleſie ſancti Symphoriani debet anno quolibet ipſi Eccleſie ſancti Symphoriani XL ſolidos Pariſienſes, & pro cenſu X ſolidos Pariſienſes.

Alia domus inſerta contigua immediate predicte domus, in qua pendet imago ſancti Nicholai, & in cenſiva, & dominio ejuſdem Eccleſie ſancti Symphoriani que debet anno quolibet predicte Eccleſie IV libras Pariſienſes. Proclamationes facte & perfecte ſunt in quibus oppoſuit ſe Eccleſia predicta, in perſona Procuratoris ejus, Petri de Prugento, & fuit dicta domus quondam Stepani de Marle, & debet pro cenſu duos ſolidos & ſex denarios Pariſienſes.

Super carnificeria magne porte Pariſienſis, pro ut ſe extendit, que fuit demolita per tempus 1416, vel eo circo & poſt biduum, quando Dux Burgundiæ Pariſiis intravit, carnifices ceperunt iterum reedificare eam, ita quòd citra annum Domini 1420 ceperunt vendere carnes; anno quolibet Canonici ſancti Symphoriani percipiunt, & percipere debent, videlicet in titulis eorum Eccleſie, novem libras Pariſienſes, licet predicti Canonici, qui pro tunc fuermierant, requiſitis carnificibus, ut diminuerint aliquid de eorum redditibus ad inſtar aliarum Eccleſiarum ſanctorum Maglorii, Jacobi *de l'Hopital*, Eligii & aliorum locorum; ex conſilio Eccleſie ſuper hoc habito, dimiſerunt & relevarunt, ac diminuerunt novem libras Pariſienſes & reduxerunt ad novem libras Turonenſes, quitando omnia arreragia.

Alia domus ſita in vico ſancti Honorati in territorio Epiſcopi Pariſienſis *de Portaville*, prope domum comitis ſancti Pauli, eundo ad domum CCC libras, & de eodem latere anno quolibet XXV ſolid. Pariſ. quos minime minuere poſſumus.

Super domo *à la longue allée* prope Eccleſiam ſancti Symphoriani in termino Remigii, quolibet anno ſemel XX ſolidos Pariſienſes, & pro quolibet die in defectu ſolutionis pro emenda VI ſolidos Pariſienſes, ſed non ſolvit, neque ſolvere voluit, niſi VI ſolidos Turonenſes.

Alia domus ſita ultra, & prope parvum Pontem, & juxta quadrivium ſancti Severini, de parte, ſeu latere ſancti Juliani in magno tamen vico ad ſignum Cranellorum, in qua conſueverunt manere drapparii, ſeu chaceterii inter & prope vendirores ſpecierum; licet tamen habet aliam domum ſibi correſpondentem, oneratam VI libris, aboutiſſantem in vico retro eorum ſancto Juliano, que nunc affixa eſt domui *de Mailleiz*: hoc medio domus, illa *de Mailleiz*, ſeu dominus ejus tenetur perſolvere dominis aut domino ejus de Cranellis dictas VI libras, eò quod preſata domus de Cranellis onerata, & obligata eſt in XVIII libris Capituli dominis Canonicis ſancti Symphoriani; de & ſuper quibus XVIII libras Capitulo dominus dicte domus de Cranellis, anno quolibet, ſuperdicta ſita retro ante ſanctum Julianum, in quo ſolebat pendere ſignum crucis ferri, qui quidem domus fuit ſeparata à domo de Cranellis, tempore Bertee Draporii, & pro tunc & domini dicte domus Cranellorum, & empta à Magiſtro Roberto *de Tullures*, pro tunc dominus *de Mailliez*, confeſto tunc poſuit in ejus manus, & Canonici ſancti Symphoriani habent cauſam & recurſum omnimodum per ſententias Caſtelleti petendi dictas XVIII libras ſupra domo, & domino predicte domus de Cranellis, nec propter hoc ſecluduntur à domo retro ſita, onerata dictarum ſex librarum; eo quod ambe domus, videlicet domus de Cranellis, & domus illa ſita ante ſanctum Julianum, ſunt & ſemper remanent in cenſiva, & dominio ſancti Symphoriani, in vico *aux Preſcheurs*, ſecunda domus *à deux pignons* ſine perpetario propter redditus, ſita eſt poſt primam domum, faciens cugnum prope appolas, que eſt nunc habitata per Johannem, que dicta domus erat prius habitata per quemdam *Epicier*, nomine Helias Normannum, & capiuntur ibidem annuatim X ſolidos, & capiuntur redditus alii ſcilicet Religioſe Domine *de Longchamps*, & Dionyſius *de Villiers*, & eſt huic domui ſignum ſelle pendentis, &c.

Et item alia multa quæ fuerunt temporibus tranſactis, quæ perdita ſunt per negligentiam.

MONTMARTRE.

§ 1.

MONTMARTRE eſt une petite montagne de plâtre, iſolée & élevée dans une grande plaine. Sur l'une de ſes pentes eſt un Prieuré de Benedictines, appellé les Martyrs, accompagné d'un petit nombre de maiſons & de pluſieurs cabarets, qui s'étendent juſqu'à Paris ; ſur l'autre eſt un village, nommé Clignancourt, qui jouit d'une très-belle vûe, mais ſur la croupe eſt une Abbayie encore de Benedictines, avec un village & des moulins d'où on jouit d'une vûe, non ſeulement plus belle que celle de Clignancourt, mais incomparable, & faite, ce ſemble, pour le plaiſir des yeux & de l'eſprit.

Je laiſſe là qu'aux environs de ces moulins il y a une fontaine qu'on appelle la fontaine de St Denys, tant parce qu'on en conte cent fables, & que les payſans y font trop de folies.

SON NOM.

§. 2.

LE veritable nom de cette montagne en François eſt Montmarte ſans r, à la derniere ſyllabe, & non pas Montmartre avec une r entre le t & l'e. Que ſi la derniere orthographe de ce mot, auſſi-bien que ſa prononciation, l'emporte ſur la premiere, c'eſt la tyrannie de l'uſage qui nous force à dire le treſor des chartres, au lieu du treſor des chartes.

Quant aux Hiſtoriens Latins, qui ont fait mention de Montmarte, Fredegaire, contemporain de Clovis II, l'appelle *Mons Mercore*, dont quelques copiſtes ignorans ont fait Mercomire, & quelques Savans *Mercurii*, car *Mercore* & *Mercurii* ne ſignifient que la même choſe. Hilduin qui vivoit du tems de Louis le Debonnaire, le nomme *Mons Mercurii aut Martyrum.* Abbon, Religieux de St Germain des Prés, Poëte Heroïque, dans ſon Poëme du ſiége de Paris en l'année 886 lui donne par trois fois le nom de *Mons Martis* ; & Frodoard qui floriſſoit au dixiéme ſiécle, dit *Mons Martyrum*, & en cela depuis a été ſuivi de tous ceux qui en ont parlé.

Cette diverſité de noms eſt fondée ſur ce que les derniers ont crû que St Denys avec ſes prétendus compagnons, a été martyriſé au lieu appellé les Martyrs, & que les autres étoient tous perſuadés que les Romains y avoient des Temples dediés à Mars, & à Mercure. A l'égard de ceux qui veulent que St Denys y ait été martyriſé, il eſt aiſé de refuter leur erreur. Pour ce qui eſt de l'autre opinion, elle eſt ſi plauſible, que ſur le haut de Montmarte, ſe voyent des ruines d'un Temple antique, dedié à Mercure, à ce qu'on dit ; & même dans le jardin du Prieuré, quelques veſtiges d'un autre Temple conſacré, dit-on, à Mars, que j'ai vu en 1657 le vingt-quatre Mai, lorſque Madame de Guiſe fut benite Abbeſſe. Tellement que s'il étoit permis à un Hiſtorien de dire ſon avis, j'aſſurerois en cette occaſion que *Mons Martis* en Latin, eſt le veritable nom de cette colline, & de fait, c'eſt celui que lui donne Abbon, qui demeuroit à Paris, & y étoit Religieux ; d'ailleurs dans des vers dont la meſure & la quantité empêchent de croire que

ce nom puiſſe avoir été changé, ni alteré : joint que le nom de Montmarte, dont le peuple a fait Montmartre, ſemble avoir été formé ſur *Mons Martis*, & de vrai, ſi l'on prend garde que Montmartre avec une r à la fin, eſt plus dur à la prononciation, & à l'oreille, que Montmarte ſans r, on reconnoîtra que cette r eſt venue de la tradition, qui pour s'établir mieux, l'y a fait entrer même par force ; de ſorte qu'on ne doit pas douter que Montmarte ne ſoit le veritable nom, après le proverbe ſuivant, quoiqu'aſſés peu honnête.

C'eſt du vin de Montmarte,
Qui en boit pinte, en piſſe quarte.

Ce n'eſt pas qu'on ne pût chicanner ici, & pretendre que ces vers ont été changés ; car que ſçait-on, pourroit-on dire, afin de favoriſer l'autre prononciation, ſi d'abord le proverbe n'a pas été conçu ainſi.

C'eſt du vin de Montmartre,
Qui en boit pinte en piſſe quatre.

De repartir que la rime n'eſt pas ſi riche, on ſait que les proverbes ne ſont pas ſi ſcrupuleux, & non ſeulement ſe licentient en cela, mais en tout. Cette petite digreſſion, qui n'eſt que pour delaſſer l'eſprit, ne doit pas faire tort, ce me ſemble, aux raiſons que j'ai alleguées auparavant. Voici quelques autres proverbes qui ſont encore dans la bouche du peuple.

C'eſt un Devin de Montmartre, qui devine les Fêtes quand elles ſont venues.
Je t'envoierai paître à Montmartre, & boire au Marais.
Il y a plus de Montmartre à Paris, que de Paris à Montmartre.

Ce proverbe ici vient du plâtre qu'on a tiré de cette montagne pour bâtir Paris, & d'où eſt venu le nom de Ville-blanche, que quelques Auteurs anciens & celebres lui ont donné, à cauſe de la couleur du plâtre ; car c'eſt de là que vient λοβκοτεκία, de Strabon, λοβκοτεκία, & λημετοκία, de Ptolomée, λευκετια, λεμετα, λυμηνα, & λημεσία, de Julien l'Empereur, ſelon les diverſes leçons qui ſe liſent dans le Miſopogon, que le Pere Petau a fait imprimer.

LES DEUX TEMPLES DES PAIENS.

§ 3.

DES ruines de ces deux Temples dedié aux faux Dieux dont j'ai fait mention, celles du temple de Mercure ſont plus grandes & plus fameuſes ; auſſi dans les titres anciens de l'Abbayie, les terres des environs prennent-elles le nom, tantôt de terres du *Mont de Mercure*, tantôt de terres du *Temple* & tantôt des terres du *Temple de Mercure*. Que ſi dans les autres, bien depuis, ou plutôt de nos jours elles ſont appellées terres du Palais. C'eſt un nom que les Religieuſes par un zèle pieux lui ont donné pour tacher d'abolir tout-à-fait la memoire des Idoles & du Paganiſme de leur montagne, & du culte de leurs Idoles.

En 1618, juſqu'au vingtiéme Octobre dedié à Ste Urſule, l'une des Patrones, dit-on, de l'Abbayie de Montmartre, étoit reſté un grand pan de mur de ce temple, qui avoit tant de hauteur que preſque de toute l'Iſle de France on l'appercevoit, & où il reſtoît encore une niche remplie d'une figure de deux ou trois pieds, qui paſſoit pour une Idole ; ce jour-là mê-

me tout ce pan de mur, par un orage, fut renverſé, & l'Idole reduite en poudre.

Au reſte, ſi j'ai dit que Ste Urſule eſt, dit-on, une des patrones de l'Abbayie, c'eſt qu'enfin Eugene III l'a dediée à St Denys & à ſes Compagnons; & que dans l'érection du Prieuré des Martyrs faite quatre ans après en 1622, par les Commiſſaires de l'Evêque de Paris, il y a *pro parte Abbatiſſæ & ſanctimonialium B. Marthæ de Monte Martyrum.* Peut-être à la verité que Ste Urſule eſt Patrone de l'Ordre, & Ste Marthe de la Montagne, comme St Denys l'eſt de l'Egliſe: au cas que cela ſoit, la difficulté n'eſt pas bien grande, & il eſt aiſé de s'en éclaircir. Du reſte, je trouve que pendant une tempête extraordinaire & furieuſe ſurvenue tout à coup, & lorſqu'on y penſoit le moins, des démons à cheval abatirent une Egliſe proche de ce temple; & que de là, les poutres à la main, on leur vit jetter par terre un vieux logis du voiſinage: il ne faut pas demander ſi après cela les bleds, les vignes, & les arbres furent épargnés.

Juſqu'à la fin du ſiécle paſſé il ſe voyoit encore en certains endroits quelques reſtes du temple de Mars, & ſur tout une terraſſe ſi épaiſſe, ſi ſolide & ſi large, qu'on tient qu'elle ſervit à Henri IV pour braquer ſon canon, lorſqu'il aſſiegea Paris. Depuis peu elle a été demolie, & à la place on y a fait de petits murs à hauteur d'appui, avec une Chapelle dediée à St Benoît.

FONDATION DE L'ABBAYIE.

§. 4.

SELON toutes les apparences, le Prieuré, autrement dit les Martyrs, a donné lieu à la fondation de l'Egliſe & de l'Abbayie de Montmartre; que s'il eſt un peu loin des veſtiges du temple de Mars, & bien davantage encore de l'Abbayie & des ruines du temple de Mercure, ſon éloignement peut-être ſuffira-t-il pour embaraſſer, au moins en attendant mieux, ceux qui veulent que St Denys ait été martyriſé devant le temple de Mars ou de Mercure. On ne prétend pas ici ſe ſervir de toutes les raiſons qui peuvent faire voir que cet Apôtre ne mourut point là, puiſqu'elles ſeront tout autrement en jour dans le diſcours des traditions & des erreurs populaires.

En 1096, & même auparavant, on y avoit bâti une Chapelle nommée alors le St Martyr, & en 1133 la Chapelle du St Martyr, & l'Egliſe du St Martyr. En ce tems-là ce n'étoit qu'une partie de ce que nous appellons communement la Cave St Denys, & quelquefois la Chapelle des Martyrs ou du St Martyr, à cauſe qu'on y montre un certain endroit, où à toute force on veut que St Denys ait été decapité.

FONDATEURS.

§. 5.

GUALTERIUS *Paganus*, & *Hodierna* ſurnommée *Comitiſſa*, ſa femme, principaux Seigneurs & proprietaires de la montagne, la donnerent en partie en 1196 aux Religieux de St Martin des-Champs; & à leur priere, Urſon premier Prieur de ce Monaſtere conſentit qu'un ſeculier, nommé Bernard, jouît ſa vie durant des offrandes qui s'y feroient, à la charge de dire deux ou trois Meſſes toutes les ſemaines, de lui payer dix ſols chaque

année à la St Jean, & à ſa mort de laiſſer tous ſes biens au Couvent.

Depuis, ſous Philippe le Bel un certain *Hermenerius* Ecuyer, & Catherine ſa femme, fonderent cette Chapelle, & parce que le revenu du Chapelain qui la deſervoit n'étoit pas ſuffiſant, le Roi en 1304, donna tant pour la fonder, que pour y en fonder encore une autre, vingt livres pariſis de revenu, qu'il aſſigna ſur ſon treſor de Paris.

RUINE DES CHAPELLES ET LEUR RE'TABLISSEMENT.

§. 6.

DURANT les guerres de la Ligue & le ſiege de Paris entrepris par Henri IV, ces Chapelles furent tellement ruinées & abandonnées, qu'en 1598, lorſque Marie de Beauvilliers fut pourvûe de l'Abbayie de Montmartre, l'Autel des Martyrs étoit demoli, les murailles rompues & entreouvertes, la voute avec la couverture tombée, & l'Egliſe longue alors de neuf toiſes ſeulement, & parallelogramme, comblée de demolitions & d'ordures. Mais par le moyen d'une quête qu'elle fit à la Cour, joint à cela la charité de ceux de Paris, mais ſur tout la liberalité de Pierre Forget, de Freſne Secretaire des commandements, & d'Anne de Beauvilliers ſa femme, le lieu fut reparé en peu de jours; le chœur & le dôme que nous y voyons, furent ajoutés avec un Couvent pour quelques Religieuſes.

Rien d'abord n'y contribua davantage qu'une petite Cave brute, informe, creuſée alors, & agrandie depuis à coups perdus dans un grand rocher, ou on deſcend par quantité de marches, & où l'on veut que St Denys venoit ſe cacher pour dire la Meſſe; mais que les Maçons deterrerent en travaillant en l'Egliſe Comme le Procès-verbal de cette découverte, en 1611, le treiziéme Juillet, ſe trouve imprimé dans pluſieurs Auteurs, & que le bruit qui en court touchant St Denys, eſt ſi mal fondé qu'il ne merite pas qu'on le refute, au lieu de m'y amuſer, je renvoierai ces contes au Pere du Breul, au Pere Marrier & autres gens credules qui n'examinent pas les choſes de ſi près.

Ce bruit, ſi l'on veut, reveilla de ſorte la devotion du peuple pour St Denys, & mit en telle credit la Chapelle des Martyrs dont on ne parloit plus depuis fort long-tems, que Marie de Medicis même, les Dames, & beaucoup d'autres perſonnes de qualité y vinrent en foule: ſi bien qu'à leur exemple chacun y accourant, les charités furent ſi grandes, que l'Egliſe des Martyrs changea bientôt de face, & devint telle que nous la voyons.

Mais, comme j'ai dit, perſonne n'a plus contribué à ce grand rétabliſſement que de Freſne, Anne de Beauvilliers ſa femme, & Anne de Beauvilliers l'Abbeſſe. Celle-ci par le moyen de ſon Beau-frere, fit faire des murailles, afin de joindre le Prieuré appellé alors des Martyrs, à l'Abbayie, qui juſques là en avoit toujours été detaché. Anne ſa ſœur obtint de l'Evêque qui étoit le Cardinal de Retz, la permiſſion d'ériger les Martyrs en Prieuré dépendant de l'Abbeſſe: y fonda dix Reglieuſes tirées de l'Abbayie, & pour cela fit tranſport de cent vingt livres de rente qu'elle avoit données pour entretenir la fondation du Prieuré de la Ville-l'Evêque, juſqu'à ce qu'il eut le revenu neceſſaire; & outre cela encore vingt-ſept mille livres afin d'acheter des fonds, des terres & autres choſes ſemblables.

Depuis, en 1622, la feue Ducheſſe de Guiſe, mere de l'Abeſſe du même nom, après la mort de ſon mari fit bâtir à grands frais cette longue file de galleries, l'une après l'autre, qui conduiſent les Religieuſes à couvert, & inſenſiblement, quelque rude qu'en ſoit la pente, du Prieuré ſitué au pied de la montagne, juſqu'à l'Abbayie élevée ſur la croupe, & qui en eſt fort éloignée.

DEVOTION

DEVOTION POUR MONTMARTRE, TRE'S ANCIENNE.

§. 7.

LA devotion pour Montmartre, à cauſe de St Denys, a été de tout tems ſi grande, que de ſept en ſept ans les Religieux de St Denys y viennent en proceſſion ſolemnellement avec la tête de St Denys, & une partie de leurs Reliques.

En 1392, le lendemain du ballet des Sauvages, Charles VI, qui avoit été garenti du feu, y vint à cheval en pelerinage, ſuivi de ſon frere, de ſes oncles, des Princes du ſang, & des autres de ſa Cour, nuds pieds.

En 1534, St Ignace y implora l'aſſiſtance divine, avant que de commencer l'Inſtitution de ſa Societé.

En 1604, Anne de Jeſus, & Anne de St Barthelemi, Carmelites Eſpagnoles reformées, & Compagnes de Ste Thereſe, y furent conduites avec quatre Religieux de leur Ordre, par Pierre de Berule, depuis Cardinal, avant que d'entreprendre l'établiſſement des Carmelites en France.

Barbe Avrillot, veuve de Pierre Accarie Maître des Comptes; le Cardinal de Berule, St François de Salles, & Maître Vincent, & Ollier, y ſont venus, avant que d'introduire & fonder à Paris les Urſulines, les Prêtres de l'Oratoire, les Filles de Ste Marie, & les Miſſionnaires.

Ajouterai-je que le peuple ſuperſtitieux, qui fonde aſſés ſouvent ſur une alluſion des devotions extravagantes, envoye les pauvres maris qui gemiſſent ſous le joug de leurs femmes, faire une neuvaine aux Martyrs, comme étant de la Confrairie.

TOMBEAUX.

§. 8.

DANS le Prieuré en 1574, furent enterrés Lamole & Coconas; deux Favoris du Duc d'Alençon, freres de Charles IX, convaincus d'être du parti des Politiques ou Malcontens, ou plutôt ſelon la mediſance, accuſés de n'être pas haïs d'une grande Reine, d'une Princeſſe & d'une Maréchale de France, dont le mari gouvernoit le Roi & la Reine Mere.

De nos jours, Antoine Boëſſet, le génie de la Muſique douce, & ſi eſtimé de Louis XIII, qu'il le fit Intendant de la Muſique de ſa Chambre & de celle de la Reine, y a été auſſi enterré, au grand regret des Religieuſes, à qui il avoit appris à chanter, & qui arroſerent ſon tombeau de leurs larmes. Montons à l'Abbayie de Montmartre.

L'ABBAYIE.

EN 1096, ainſi que j'ai déja touché, il y avoit ſur le haut de la Montagne une Egliſe érigée en Paroiſſe, & de plus une Seigneurie qui relevoit en fief de Montmoranci, & appartenoit en partie à *Gualterius Paganus*, & à *Hodierna cognomento Comitiſſa*, ſa femme. Tous deux comme j'ai dit encore en firent don aux Religieux de St Martin des Champs, qui en prirent poſſeſſion & y demeurerent juſqu'en 1133 que Louis le Gros & Adelaïde de Savoie ſa femme, ou plutôt que la Reine Adelaïde y établit des Benedictines; & pour cela donna aux Religieux en échange le Prieuré de St Denys de la Chartre.

Si quelque Evêque de Paris a reformé cette Abbayie avant Jean Simon, je n'en trouve rien nulle part. Mais à l'égard de celui-ci, il ſe paſſa une choſe digne de memoire à ſa reforme. Sa ſœur en étoit Abbeſſe quand il la commença, & parce qu'elle s'acquittoit très-mal de ſon devoir, il la priva pour quelque tems de ſa dignité, & mit à ſa place celle des Religieuſes qu'il jugea la plus capable.

Il n'arriva rien de memorable à la ſeconde reforme que fit Etienne Poncher, non plus qu'à celle que Jean du Bellai fit faire en 1547 par le Prieur de St Lazare, celui de St Victor & un de ſes Religieux. Mais en revanche il ſe paſſa bien des choſes en 1600, lorſque Marie de Beauvilliers entreprit la derniere reforme.

Durant la ligue, comme les Religieuſes de Montmartre avoient été contraintes de ſe retirer à Paris, ce changement de lieu leur fit changer de vie, & à l'Abbeſſe toute la premiere, auſſi-bien qu'aux Chapelains; que s'il en reſta quelques-unes à Montmartre, Henri IV & les autres Chefs, qui y vinrent camper, comme j'ai dit, pendant le ſiege de Paris, les corrompirent de ſorte que les Satiriques du tems donnerent à cette Montagne un nom infame. Le Couvent ne fut guere mieux conſervé que les Religieuſes; & le Roi, dit-on ſe trouva ſi bien avec l'Abbeſſe, qu'autant de fois qu'il parloit de ce Couvent, il l'appelloit ſon Monaſtere, & diſoit qu'il en avoit été Religieux. Cependant Marie de Beauvilliers m'a dit qu'elle ne pût tirer de lui que mil francs pour reparer les ruines qu'il y avoit faites.

Elle m'a dit encore que ſon Abbayie n'avoit plus que deux mille livres de rente, & en devoit dix mille en 1598, lorſqu'elle en fut pourvûe; que le Jardin étoit en friche; les murs par terre; le Refectoire converti en bucher; le Cloitre, le Dortoir & le Chœur en promenade. A l'égard des Religieuſes, que peu chantoient l'Office; les moins dereglées travailloient pour vivre, & mouroient preſque de faim; les jeunes faiſoient les coquettes; les vieilles alloient garder les vaches, & ſervoient de confidentes aux jeunes. Après cela on ne doit pas s'étonner ſi elles empoiſonnerent leur reformatrice, mais qu'un contre-poiſon pris à propos garentit, & pourtant de ſorte que le reſte de ſes jours il lui reſta une grande difficulté de reſpirer & de parler. Tout ceci néanmoins, & beaucoup d'autres obſtacles, n'empêcherent pas cette bonne Abbeſſe d'achever ſa reforme ſi lentement néanmoins, que quoiqu'elle fût aſſiſtée de Gabriel de Ste Marie, Benedictin, Evêque d'Arquival & Suffragant de Reims, de Dom Didier de la Court, Reformateur de la Congregation de St Vannes en Lorraine, de Benoît de Camſel Capucin, des Peres Gonteri, Jacquinot & Suffren, Jeſuites, il lui fallut dix ans pour venir à bout de ſon entrepriſe.

Cependant, afin de gagner ces Religieuſes, elle voulut comme les aſſo-

cier à la dignité Abbatiale. Car en 1602 pendant qu'elle travailloit à ſa reforme, le Roi à ſa priere ſe démit du droit de nomination qu'il avoit à Montmartre, & declara qu'après la mort ou la demiſſion volontaire de Marie de Beauvilliers, la qualité d'Abbeſſe ſeroit élective de trois ans en trois ans, & donnée par les Religieuſes de l'Abbayie à celle de leur Ordre, de la regle & de la reforme de St Benoît, qu'elles en jugeroient la plus digne en leur conſcience. Nonobſtant cette declaration, bien-loin de jouir de cet avantage, Marie elle même, depuis voulut avoir pour coadjutrice Henriette de Beauvilliers ſa niece; & cette coadjutrice étant venue à mourir en 1638, elle fit recevoir à ſa place Catherine Deſcoubleau de Sourdis, ſa couſine; & enfin il lui fallut recevoir Renée de Lorraine, Abbeſſe preſentement, ce qui a ſuſcité des deſordres qui n'ont été aſſoupis qu'à la mort de Marie de Beauvilliers.

A l'égard des Religieuſes, quoique de tout tems elles fuſſent de l'Ordre de St Benoît, néanmoins en 1612, elles portoient l'habit de St Auguſtin; mais à leur priere, Henri de Gondi, pour lors Evêque de Paris, conſentit qu'elles quittaſſent l'habit blanc & repriſſent le noir. Le même depuis conſentit encore en 1617, l'en ayant auſſi prié, qu'elles s'abſtinſſent de l'uſage de la viande, autant que leur ſanté le pourroit permettre. Je ne dirai point de quelle maniere elles vivent maintenant, comme étant une choſe que tout le monde ſait.

BIENS DONNE'S A MONTMARTRE.

SOIT que *Gualterius Paginus*, dont j'ai parlé, fût Seigneur de toute cette colline, ou ſeulement d'une partie, il eſt conſtant qu'en 1096, il ne donna aux Religieux de St Martin que ce qui ſuit, ſavoir;

La troiſiéme partie de la Seigneurie. La moitié du labourage d'une charue. L'eſpace qu'il jugea neceſſaire au logement de quelques Religieux.

L'Egliſe élevée ſur le haut de la montagne.

La Chapelle du St Martyr bâtie vers le bas.

Le droit des Reliques & de ſepulture. Le tiers tant de la dime que des cens, rentes, tailles perſonnelles des habitans libres & demeurans dans l'étendue de la Paroiſſe, car c'eſt ainſi qu'il faut rendre les termes obſcurs de la Charte de cette donation, que les Peres du Breul & Marrier ont miſe en lumiere, mais qu'ils n'ont point expliquée, peut-être ne les entendant pas.

Gaultier, ſelon la coutume de ce tems-là, fit ſa donnation en preſence & du conſentement de Bouchard IV de Montmoranci, de qui Montmartre relevoit. Les plus conſiderables de leurs Vaſſaux, mais non pas les Gentilshommes de leur Hotel, comme pretend Ducheſne dans ſon hiſtoire de Montmoranci, en furent témoins à l'ordinaire: & de fait, alors les Gentilshommes des Seigneurs n'avoient nul interêt en ces ſortes de donations, & n'en auroient point encore quand la même Coutume auroit lieu, mais bien les Vaſſaux y avoient grand interêt, & leur preſence en ces rencontres y étoit d'autant plus neceſſaire, qu'en ces tems-là, ni les Seigneurs ne pouvoient ſe défaire de leur Seigneurie, ſans le conſentement de leurs Vaſſaux, ni les Vaſſaux ſans le conſentement de leurs Seigneurs; & comme c'étoit un joug reſpectif, les Grands le trouvoient fort péſant, & euſſent été bien aiſes d'en être déchargés, à cauſe que les Gentilshommes par-là avoient une eſpece d'avantage ſur eux, & les retenoient, ſinon dans l'égalité, au moins un peu dans le devoir. Auſſi depuis l'ont-ils ſecoué peu à peu, & de ſorte même qu'il n'en reſte aucun veſtige que ſur le papier & le parchemin, que peu de gens ſavent lire, & que perſonne preſque n'entend.

Cette ſolemnité ſe fit dans l'Egliſe de St Martin; & afin de rendre plus authentique le Contrat qui s'y paſſa, il fut mis ſur le Maître-Autel, & on excommunia tous ceux qui y contreviendroient. Mais parce que dès lors on commençoit à ne plus tant s'étonner du bruit de ces ſortes de foudres, Bouchard de Montmoranci quelque tems après, revoqua ce qu'il avoit fait ſi ſolemnellement en 1096. Là-deſſus gros procès & qui dura pluſieurs années, mais terminé enfin par l'arbitrage d'Etienne I, Evêque de Paris, en 1123. Cependant vers ce tems-là, Adam de Vineroliis & ſa femme avoient fait don aux Religieux de Montmartre du reſte de la dime qu'il leur faloit pour en avoir la moitié, dont Gaultier ne leur avoit donné que le tiers. De plus à ce don ils avoient ajouté quelques autres terres & prerogatives; de ſorte que leurs affaires alloient ſi bien, que même par l'arbitrage & l'accommodement de l'année 1123, Bouchard par liberalité ou autrement leur donna encore quatre livres de rente pour du Guy, qu'il avoit eu de Mathieu I, troiſiéme Prieur de St Martin.

En cet état donc étoient les affaires de Montmartre du tems des Religieux; mais quand en 1133, la Reine Adelaïde au lieu d'eux y mit des Religieuſes, leur Abbeſſe alors devint Dame de la meilleure partie de la montagne, & eut ſeule le droit de nommer à la Cure de la Paroiſſe. Que ſi l'Abbé de St Denys a eu le reſte de la Seigneurie de Montmartre, ce n'a été que juſqu'en 1596, qu'il la vendit à Jaques Leger, Bourgeois de Paris, pour ſatisfaire à la ſubvention accordée au Roi par le Clergé. Cependant & juſqu'en 1596 & depuis, les Abbeſſes ont toujours joui du droit de nommer à la Cure à l'excluſion de qui que ce ſoit. Celle d'apreſent jouit encore ſeule de toutes ſortes de droits au Prieuré des Martyrs, & a toujours obtenu des Arrêts contre ceux qui l'ont voulu troubler.

A
BATIMENT DE L'ABBAYIE.

PAR le malheur des tems il ne reſte preſque plus rien des bâtimens qu'Adelaïde fit à cette Abbayie.

Si l'ancienne Egliſe qu'on y voyoit eſt un effet de la magnificence de ſon tems, c'eſt peut-être le ſeul édifice qui reſte d'elle. Depuis quelques ſiecles, les cinq mille harencs de rente, à prendre à Boulogne, que Mathilde, Reine d'Angleterre, lui avoit donnés. Si bien que le ſeul monument qui ſubſiſte du premier ſiecle de ce Monaſtere, c'eſt la tombe de la Reine Adelaïde, qui eſt maintenant dans le Chœur des Religieuſes, après avoir ſouvent changé de place, & qui ne merite pas que j'en diſe autre choſe, ſinon que ſuivant l'uſage de ces tems-là, il n'y avoit que quatre fleurons à ſa couronne Royale.

On dit que dans cette Abbayie eſt le corps de Olanus, Roi de Moreſque, *alias* de Norvegue, jadis Païen, & depuis converti par Robert, Archevêque de Rouen.

DEDICACE DE L'EGLISE.

EN 1146, Eugene III, le vingt-deux Avril, dedia à St Denys, à St Ruſtique & St Eleuthere, l'Egliſe bâtie par la Reine Adelaïde, parce qu'alors perſonne ne doutoit que St Denys ne les eut eu pour compagnons de ſon martyre. St Bernard, Abbé de Clervaux, & Pierre le Venerable, Abbé de Cluni, lui ſervirent de Diacre & de Soudiacre. Le Miſſel couvert d'or & tous les ornemens qui lui avoient ſervi à officier, demeurerent à la Sa-

criſtie, & en ont été les principaux enrichiſſemens, juſqu'en 1559, que le feu ayant pris au Couvent, la Sacriſtie fut brûlée avec la meilleure partie des titres.

Quoique preſentement il y ait beaucoup de Religieuſes tant à l'Abbayie qu'au Prieuré, je ne ſai pas toutefois s'il n'y en a pas bien moins que durant les quarante ou cinquante premieres années. Auſſi comme elles étoient en trop grand nombre, Louis VII en 1175, voyant qu'elles n'avoient pas aſſés de bien, deffendit à l'Abbeſſe, ſur peine d'encourir ſon indignation, ſa cenſure & celle d'Alexandre IV, qui ratifia ſes lettres, d'en avoir plus de ſoixante; & ainſi à meſure que les ſurnumeraires viendroient à mourir, qu'elle n'en reçut aucune à la place, juſqu'à ce qu'elles fuſſent réduites à ce nombre.

CHOSES HISTORIQUES.

COMME j'ai paſſé les folies que les Payiſans de Montmartre font à la Fontaine de St Denys, & les Maris malheureux à la Chapelle des Martyrs; je paſſerai auſſi celles que font les Femmes malheureuſes dans l'Egliſe de l'Abbayie, à la Chapelle d'un Saint qu'elles ont fait & nommé St Raboni, qui a le pouvoir à ce qu'elles diſent de rabonnir ou rendre bons leurs Maris. Cette ſuperſtition cependant eſt cauſe tous les jours de quantité de bonnes œuvres & apporte bien de l'argent aux Religieuſes & aux habitans de Montmartre.

Après tout, le faux bruit qui court de St Denys par toute cette Montagne, a ſi bien prévalu, que les Payiſans du lieu n'y ſouffrent aucun Huguenot, & même aſſurent que de tous ceux qui s'y ſont établis par force, il n'y en a point qui ne s'y ſoit converti ou ruiné.

Sous la premiere race, les gens d'Æghine, Grand Seigneur de Saxe, ayant tué à Clichi près de là, où Clotaire II avoit aſſemblé la Nobleſſe de Neuſtrie & de Bourgogne, Ermenaire, Maire du Palais de Charibert, fils du Roi. Æghine auſſi-tôt, par ordre de Clotaire, ſe retira à Montmartre avec ſes amis & quelques troupes, où néanmoins il auroit été attaqué par Charibert & Rodulfe, ſon oncle, ſi le Roi n'eut accordé ce differend.

Cette Montagne au reſte, toutes les fois que Paris a été ou bloqué, ou aſſiegé, ou affligé de troubles, a preſque toujours été ruinée & détruite. Elle le fut entierement en 886, du tems des Normans, lorſqu'ils mirent le ſiege devant la Ville: & ce fut de deſſus cette montagne, que durant ce ſiege, Eudes Comte de Paris, qui étoit allé trouver l'Empereur pour avoir du ſecours, ſe fit voir aux aſſiegés, afin de favoriſer ſon paſſage à travers les ennemis; & ce fut encore-là que l'Empereur étant arrivé, campa avec ſon armée; & enfin ce fut de-là que Thierri & Alderan, freres jumeaux, ſe détacherent avec les ſix cens hommes, ſi fameux dans l'Hiſtoire, & malgré les Normans entrerent dans Paris leur paſſant ſur le ventre.

Dans les Geſtes des Evêques de Cambrai, l'Auteur, ſuſpect à la verité, rapporte qu'Othon II, Empereur, ayant bloqué Paris en 978, avec une armée de ſoixante mille hommes, manda de St Denys à Hugues Capet, Duc de France, qu'il alloit faire chanter ſur le haut de Montmartre un *Alleluia* par tant de Clercs, qu'on l'entendroit de Paris. S'il tint parole il eut tout ſujet de s'en repentir bien-tôt après, par la valeur de Lothaire, de Hugues Capet, & de Henri Duc de Bourgogne.

Ce ne ſeroit jamais fait, ſi je voulois rapporter les divers combats qui s'y ſont paſſés du tems des Armagnacs & des Bourguignons.

Comme j'ai refuté ailleurs les recits fabuleux de ceux qui ont fait les Antiquités de Paris, touchant les preſens que nos premiers Rois venoient recevoir de leurs peuples tous les ans avec tant de ſolemnité dans le Champ

de Mars, qu'il placent au pied de cette Colline, fondés ſeulement ſur la reſſemblance de ces mots, *Champ de Mars*, *Montmartre* & *Mons-Martis*. J'aurois tort d'en parler encore ici, puiſqu'il me faudroit repeter la même choſe.

Sts INNOCENS.

L'EGLISE fut bâtie ſous le regne de Philippe Auguſte, à ce que l'on croit, des deniers provenans des biens confiſqués aux Juifs, quand ils furent chaſſés de France.

D'autr s diſent que Nicolas Flamel, fit bâtir cette Egliſe à ſes dépens, étant devenu un des plus riches de ſon tems par des voies inconnuës pour lors: l'on croyoit qu'il avoit trouvé la pierre philoſophale, & que par ce moyen il avoit amaſſé des ſommes très-conſiderables, dont il employa une partie pour la conſtruction de cette Egliſe: il fut enterré ſous les Charniers, où l'on voit ſon Epitaphe, dont je parlerai ci-après.

En 1445, cette Egliſe fut rebâtie & benite, comme on le voit dans cette inſcription, gravée dans la muraille de cette Egliſe.

> *L'an de grace* 1445, *le jour de la Chaire de St Pierre Apôtre*, 22. *du mois de Janvier, fut conſacrée & dediée cette petite Egliſe des SS. Innocens, & l'Autel de la Chapelle de N. D. par très-Reverend Pere en Dieu, Monſeigneur Denys, Patriarche d'Antioche, Evêque de Paris, lors ordonna & établit la ſolemnité de ladite conſecration ou dédication être faite, & ſolemniſee par chacun an en cette Egliſe, & donna & octroya perpetuellement à toujours à tous les Bienfaiteurs d'icelle, qui audit jour la viſiteront, & par les octaves d'icelles, sept jours de Pardon.*

En 1380, le Pape Clement VIII, avoit uni cette Cure au Chapitre de Ste Opportune, qui y nommoit un Vicaire perpetuel du conſentement de l'Evêque. Mais les Marguilliers s'étant plaints de cette union elle fut caſſée & annullée le premier Septembre 1457, par la Bulle de Calixte III. Les Commiſſaires députés par cette Bulle, inſtalerent pour Curé independant Victor Textor, qui en étoit Vicaire nommé par le Chapitre de Ste Opportune, qui étoient en poſſeſſion depuis 1227 de cette nomination qui leur avoit été cedée en 1225 par le Chapitre de St Germain de l'Auxerrois.

En 1180, le Cimetiere de St Innocent fut clos & muré par ordre de Philippe Auguſte; & fut pris & enclos une partie d'un emplacement appellé Champeaux, où ſe vendoient pour lors des Beſtiaux. Il le fit bâtir pour éviter le mauvais air & la corruption des corps morts, puiſqu'avant ce Cimetiere il étoit permis aux peres & meres de famille, de ſe faire enterrer, eux & les leurs, en leurs caves, cours, jardins, voies & chemins.

Pluſieurs Paroiſſes de cette Ville ont droit de faire enterrer leurs Paroiſſiens dans ce Cimetiere, comme St Euſtache, St Germain de l'Auxerrois, St Sauveur, St Barthelemi, &c.

La Fabrique de cette Egliſe, n'eſt qu'en partie proprietaire de ce Cimetiere, conjointement avec Meſſieurs les Doyen & le Chapitre de St Germain de l'Auxerrois, les Hoſpitalieres de Ste Catherine & l'Hotel-Dieu de Paris. Surquoi ſont ſurvenus pluſieurs differends entre eux, qui ne furent terminés que par une Sentence du vingt-trois Decembre 1371, rendue par Hugues Aubriot, Prevôt de Paris, qui fut confirmée par Arrêt de la Cour du Parlement du vingt-neuf Janvier 1372, par lequel les Marguilliers de cette Paroiſſe pour avoir interjetté appel de la Sentence ci-deſſus, furent condamnés aux dépens.

En 1450, les Bourgeois de Paris ayant reçu la nouvelle de la bataille de Formigni, gagnée par le Roi Charles VIII, le Mecredi quinze Avril de la même année contre les Anglois, firent aſſembler douze cens petits garçons dans le Cimetiere des Sts Innocens, d'où ils allerent en proceſſion à l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, portans chacun un cierge allumé pour rendre graces à Dieu.

Ce qu'il y a de plus ſingulier en ce Cimetiere, c'eſt le tombeau de Nicolas Flamel & de Pernelle ſa femme, qui eſt près de la porte du côté de la rue de St Denys ſous les Charniers, où il y a pluſieurs figures que les Chimiſtes croyent renfermer les myſteres de la pierre philoſophale, comme nous le dirons ailleurs plus amplement.

En 1474, Louis XI, donna une place ſur la voirie de la Charonnerie, appellée preſentement la rue de la Feronnerie, entre les deux portes de ladite rue, pour y bâtir des maiſons, dont le revenu ſeroit employé à la fondation de ſix enfans de Chœur en cette Egliſe, ce qui a été confirmé depuis par les Rois de France ſes ſucceſſeurs. Mais comme cette fondation étoit plus que ſuffiſante pour entretenir ſix Enfans de Chœur, on a eu dequoi y entretenir une Muſique, qui a été toujours executée depuis le tems de ſa fondation.

Cette Cure eſt de la nomination du Chapitre de Ste Opportune, comme titulaire. Ils viennent chanter le vingt-huit Decembre le jour de la Fête la Meſſe.

Il y a deſſus l'arcade proche de l'Egliſe, une très-belle figure ; mais elle eſt perchée ſi haut, & ſi mal orientée, qu'il faut avoir les yeux très-bons & très-fins pour juger que c'eſt une des meilleures figures de Paris.

Dans le Cimetiere ſe liſoit l'Epitaphe d'Yollande Bailly, qui étoit ainſi :

Cy giſt Yoland Bailly, qui trepaſſa l'an 1514, le 28. an de ſon âge, le 42 de ſon veuvage, laquelle a veu ou peu voir devant ſon trepas deux cens quatre vingts & quinze enfans iſſus d'elle.

Mais quelques Curieux du cuivre l'ont dérobée & fondue pour en tirer de l'argent.

A la Fontaine ſont quantité de petits monſtres marins, taillés à demie boſſe.

Cy giſt un tel, non, mais il a fait mettre cette Croix.

Le Pleureur gâté malicieuſement par ceux qui l'ont modellé, pleure de ſorte, qu'en le regardant on a envie auſſi de pleurer.

On y voit auſſi dans le même lieu un Squelette, de l'ouvrage de Germain Pilon, qui eſt un chef-d'œuvre de ſculpture.

J'ai trouvé du côté de la rue de la Feronnerie, ſur la terre de Meſſieurs de St Germain de l'Auxerrois, ce qui ſuit.

Ce Charnier fut fait & donné à l'Egliſe pour amour de Dieu, l'an mil trois cens quatre-vingtz dix-neuf. Vueilliez prier Dieu pour les Trepaſſez.

Le Bas-relief du Foudroyé, de la main du Ponce ; les autres de ſa conduite.

Les Bas-reliefs de la Fontaine, quoiqu'ils ſoient preſſés en de petits eſpaces, font les mêmes effets qu'ils feroient dans les plus grands lieux.

Cette Fontaine eſt du fameux Jean Goujon, qui l'acheva en 1550. On y voyoit autrefois cette petite Inſcription au-deſſous :

FONTIUM NYMPHIS.

Dans le Cimetiere, les corps s'y conſomment en neuf jours ; il contient quatre-vingts quatre arches.

Je dirai que Mezerai, ſi connu par ſon Hiſtoire de France, eſt enterré dans ce Cimetiere.

Ste CATHERINE DE LA COUTURE.

A MAIN droite du chœur il y a un ſouterain, où on voit la figure du Sepulchre de Jeruſalem fait en 1420, & depuis repeint en 1577. Le ſouterain a été ruiné depuis que les Religieux ouvrirent, pour la commodité publique & de l'Egliſe, dans la croiſée droite, une porte qui conduit à la rue St Antoine. Voyés ce qu'en dit Dupleix.

On voit le tombeau du Chancelier de Biragues, qui diſoit de lui même qu'il étoit Cardinal ſans titre, Evêque ſans benefice, Chancelier & Garde des Sceaux ſans Sceaux, &c. Mais d'autres ajoutent, Juge ſans juriſdiction, & Magiſtrat ſans autorité. Il mourut âgé de ſoixante-quatorze ans, en 1583.

Cette Egliſe a été bâtie ſous le Regne de St Louis.

St JAQUES DE LA BOUCHERIE.

CETTE Egliſe étoit une Chapelle dediée à Ste Anne, bâtie, à ce que l'on croit, ſous le Regne de Lothaire I, qui regnoit en 954.

Elle fut érigée en Paroiſſe ſous Philippe Auguſte, vers l'an 1200, rebâtie en partie en 1340, achevée de bâtir ſous le regne de François I en 1520, que fut édifié le Portail. L'on prétend que la Tour ou Clocher de cette Egliſe a été bâti d'une partie de l'argent que l'on confiſqua aux Juifs, lorſqu'ils furent chaſſés de Paris. Elle eſt eſtimée & admirée pour ſon genre Gotique & ſa hauteur, & très-bien travaillée.

Elle a été ſurnommée de la Boucherie, à cauſe de la boucherie de la Porte de Paris, dite du grand Chatelet, qui en eſt aſſés proche.

Il y a en cette Egliſe pluſieurs Chapelles, dont une nommée de St Germain de Vitri; une autre de la Vierge, fondée par Hugues Reſtaure, en 1330; une autre fondée par Michel Flaminghen. L'Archevêque de Paris, & le Prieur de St Martin des Champs, nomment alternativement à ces deux dernieres Chapelles.

En 1347, Mahault, veuve de Jean de Dampmartin, y fonda une Chapelle de vingt-cinq livres tournois de rente perpetuelle amortie, & par une Bulle de Clement VI, donnée en la même année, obtint pour ſoi & ſes heritiers, le droit de conferer ladite Chapelainie dans la Chapelle de St Michel, joignant l'Autel. Il y a une tombe de cuivre, ſur laquelle ſont repreſentés le Seigneur & la Dame Dampmartin, fondateurs en 1390, de la Chapelle, avec cette Epitaphe:

Cy giſt Marguerite, femme de Simon de Dampmartin, qui trepaſſa le cinquiéme jour du mois de Juin 1394. *Priez Dieu pour l'ame d'icelle.*

Cy giſt Simon de Dampmartin, Valet de Chambre du Roy notre Sire, Changeur, & Bourgeois de Paris, qui trepaſſa le cinquiéme jour de Juillet, l'an de grace 1399.

En 1406, la Chapelle de St Fiacre, fondée par Jean Turquant, Lieutenant du Prevôt de Paris, où l'on donnoit anciennement la Communion, qui ſe donne preſentement ſous les Charniers bâtis en 1605, & 1606.

Nicolas

Nicolas Flamel eſt auſſi un ancien Bienfacteur de ladite Egliſe, comme on voit ſur la corniche de la Chapelle des Epronniers, par une ancienne inſcription qui fait mention des biens de Nicolas Flamel Maître Ecrivain à Paris. Comme Fondateur de cette Chapelle, où il a fait des legs conſiderables, comme le porte ſon teſtament, on le voit auſſi repreſenté en une des vitres de cette Egliſe. Il fit auſſi quantité de fondations dans d'autres Egliſes de Paris, comme à St Innocent, Ste Geneviéve des Ardens, & autres dont je parlerai en ſon lieu & place.

Dans la Chapelle de St Nicolas il y a un tombeau enclavé dans le mur; de marbre, ſur lequel ſont couchées les figures de Nicolas Boulart, & Jeanne Dupuis ſa femme, anciens fondateurs de ſervices qui ſe diſent dans ladite Egliſe, au bord duquel eſt gravé cette Epitaphe, ſans faire mention de ſa femme.

Cy giſt Noble Homme & ſage Nicolas Boulart, Ecuyer de cuiſine du Roy notre Sire, qui trepaſſa l'an 1399, le lundy vingt-huitiéme jour de Juillet. Priez pour luy.

Le quatriéme Novembre, jour de St Charles Borromée, il y a fort bonne muſique, & ſermon par un habile Predicateur, à cauſe de la Confrairie de St Charles, qui eſt la charité de la Paroiſſe.

Le côté gauche de cette Egliſe, fait par Nicolas Flamel Ecrivain de ſon tems: c'eſt comme Notaire à preſent; ſon tombeau près la petite Vierge, au banc de Monſieur Pichon; ſa maiſon au coin de la rue de Marivault, vis-à-vis de St Jaques; ſa figure & celle de ſa femme, ſur le petit Portail du côté gauche. Quelques-uns diſent qu'il s'enrichit des dépouilles des Juifs.

Les vitres de griſailles de la Chapelle St Denys, ſont des plus belles de Paris. Celles de la Chapelle Ste Anne ſont à preſent élevées dans le Portail des Minimes de Nigeon; celles des Charniers ſont preſque toutes du bon Pinegrier. La ſonnerie fort harmonieuſe, & le carillon fort muſical. Du haut de la Tour on voit la diſtribution & le cours de toutes les rues, comme les veines dans le corps humain.

On eſtime fort le Crucifix qui eſt ſur la porte du chœur, de l'ouvrage de Sarazin.

Jean Fernel Medecin de Henri II, y eſt enterré en 1558.

St MERRI, ou MEDERIC.

ON la nomme par corruption St Merri. C'eſt une Egliſe Collegiale, qui étoit anciennement une Chapelle dediée à St Pierre, qui a été canoniſé en 255, par St Denys.

Cette Chapelle a été renommée par les miracles qui y ont été faits par St Pierre, ce qui y attira St Merri ou St Mederic, qui à ſon arrivée à Paris ſe logea près de cette Chapelle, & y demeura environ deux ans & dix mois. Il y mourut en 768, le vingt-neuf Août, ſous le Regne de Charlemagne, ſelon Uſuard.

Dans la vie de St Mederic par le Prêtre Faure, il eſt dit que ce Saint étant au fauxbourg de Paris, il demeura avec un de ſes Religieux, nommé St Frou, qui depuis a été canoniſé, & dont on garde en cette Egliſe le corps qui eſt en une Chaſſe d'argent, poſée au-deſſous de celle de St Merri. Il fut enterré en la Chapelle de St Pierre environ l'an 879, ou 884. La tranſlation des Reliques de St Mederic fut faite ſous Gordin ou Gauzelin quarante-cin-

quiéme Evêque de Paris ; la devotion des Paroiſſiens, après quelques années, a fait faire une Chaſſe couverte de lames de vermeil, ayant à un bout l'Image de Notre-Dame, & à l'autre celle de St Mederic. Cette Chaſſe ne ſe deſcend pas, ſi ce n'eſt quand on fait des proceſſions generales, où elle eſt portée par les Maîtres Corroyeurs.

En 1005 & 1015, Renaud de Vendoſme, Evêque de Paris, donna au Chapitre de Paris cette Chapelle de St Pierre, où l'on avoit fondé des Chanoines & Chapelains, & en 1200 fut rebâtie, dediée & erigée en Paroiſſe.

Le Chapitre de l'Egliſe de Paris y envoya ſept Eccleſiaſtiques ou Chanoines, pour y vivre *ſecundum Canones*, & celebrer l'Office, & toutes les fonctions de Curé au peuple qui environnoit cette Egliſe ; mais ſur la Requête des ſept Chanoines, diſant que cela leur étoit à charge, le Chapitre par un Statut, en 1219, unit la charge de Curé à une des ſept Prebendes, & déchargea les ſix autres du ſoin des ames, ce qui a duré juſqu'en 1300, que la Chefcerie ou Cure fut diviſée en deux pour faciliter l'adminiſtration des Sacremens.

En 1612, elle fut rebâtie ſous François I, en ſon entier. Cette Cure eſt de la nomination de Meſſieurs du Chapitre de Notre-Dame de Paris.

St SAUVEUR.

C'ETOIT une Chapelle que le Roi St Louis avoit fait bâtir, vers l'an 1250, pour y faire ſes prieres, & s'y repoſer lorſqu'il alloit à pied à St Denys en France. Cette Chapelle devint aide & ſuccurſale de l'Egliſe St Germain de l'Auxerrois.

Mais par l'accroiſſement de cette Ville, par tant de peuple qui vint s'établir près de cette Chapelle, il arriva qu'à leurs inſtances, parce qu'ils étoient trop éloignés de leur Paroiſſe St Germain de l'Auxerrois, elle fut érigée en Paroiſſe, rebâtie & agrandie en 1560, comme nous en voyons aujourd'hui une partie, qui depuis ce tems-là fut reſtaurée, & le Charnier qui eſt à côté de la Sacriſtie, ſervant à donner la Communion, rebâti en 1622.

Cette Cure eſt de la nomination du Chapitre de St Germain de l'Auxerrois.

LE CARDINAL LE MOINE.

CETTE Chapelle, & College fut érigée en Egliſe Paroiſſiale de St Remi, ou Fremi ſur les anciennes maiſons, où avoient habité quelque tems les Freres mandians, & Hermites de St Auguſtin, ſitué au lieu dit vulgairement le Clos du Chardonnet en la rue St Victor. On l'appelle le College du Cardinal le Moine, à cauſe que Jean le Moine, Cardinal, Picard de nation, en fut le Fondateur, ſous le Pape Boniface VIII l'an 1296. Ce College reſſent de l'antiquité en ſon bâtiment, poſé ſur l'ancien cours de la riviere de Bievre, qu'on détourna, dont on voit encore les canaux dans ce College, & dans celui des Bons-enfans. Voyés la fondation de ce College, Livre VIII.

En 1302 le Cardinal acheta une partie du clos du Chardonnet, pour augmenter ſon College ; il mourut à Avignon en 1313 le vingt deux Août, & fut apporté en cette Ville, & enterré en ladite Egliſe, où l'on voit ſon tombeau, & cette epitaphe.

Hic jacet Dominus Monachus, Ambianenſis Diœceſis, tituli Sanctorum Marcelli & Petri Cardinalis, Fundator illius domûs, qui obiit Avinione, anno Domini 1313 die 22 Auguſti, ſepultus fuit prima die Octobris menſis.

Cette figure eſt la meilleure, & la plus correcte de Pilon, & où il a retranché tout ce que l'on trouvoit de trop manieré dans les autres ouvrages. Dans ce même tombeau fut auſſi enterré André le Moine ſon frere, Evêque de Noyon.

SAINT LAURENT.

LE Portail eſt aſſés beau, & l'Autel d'un deſſein tout particulier, que le Pautre illuſtre Architecte, a donné; les ſtatues meritent toute l'attention que peuvent donner les curieux.

L'an 1429 l'Egliſe fut dediée par Reverend Pere en Dieu Jaques, Evêque de Paris, qui laiſſa à Richard Chrétien, Curé de cette Paroiſſe, pour chaque jour de la Dedicace, & autres grandes Fêtes, quarante jours d'indulgence.

Cette Egliſe a été preſque toute rebâtie, & preſque refaite en 1595 : le tout par les aumônes & charités des Bourgeois de Paris.

De la premiere fondation je n'ai pu trouver autre Memoire que ce que je viens de dire; ce que j'ajouterai, c'eſt que les Religieux de St Martin ont quelques droits ſur cette Egliſe, & qu'en certains jours de l'année ils y viennent chanter l'Office divin.

Il y en a qui diſent qu'elle étoit autrefois une Abbayie de l'Ordre de St Benoît, avant qu'elle fut érigée en Paroiſſe, mais la preuve n'en eſt pas bien évidente.

Voyés ſur ſa fondation le Diſcours de Mr de Launoi.

En 540 cette Egliſe a été bâtie ſur une partie du terrein d'une Abbayie, dont cette Paroiſſe a retenu le nom qui ſubſiſtoit du regne de Childebert, & dont St Domnole fut Abbé, ſuivant le témoignage de Gregoire de Tours, qui dit, que l'Abbé de St Domnole, vint trouver à Paris, à St Martin des Champs, le Prince Clotaire, Roi de Soiſſons, frere du Roi Childebert, qui y faiſoit ſes devotions, pour le remercier de l'Evêché d'Avignon qu'il lui avoit fait avoir, diſant qu'il ne pouvoit l'accepter, étant trop éloigné de ſa perſonne; mais il arriva en même tems que l'Evêché du Mans vint à vacquer vers l'an 543, que l'on lui donna : il en prit poſſeſſion, & on l'a appellé improprement St Tannolai.

Il y a en cette Egliſe une partie de ſes reliques, & de cette ancienne Abbayie, au raport de Malingre en ſes Antiquités de Paris, page 651; il y a encore des veſtiges dans les anciennes murailles de cette Egliſe, du côté de St Martin : il y a apparence que le terrein où eſt bâti preſentement le Seminaire de St Lazare, a été une dépendance de cette ancienne Abbayie, puiſque le jour de St Laurent, les Prêtres de la Miſſion de St Lazare, ſont obligés de donner le déjeuner à l'Archevêque de Paris, & à tous les Chanoines qui y viennent celebrer la grande Meſſe, lequel déjeuné, ou *paſtus* en Latin, comme il eſt appellé au Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame, a été converti en une rente qui leur eſt diſtribuée à la fin de la Meſſe.

Il y a en cette Egliſe ſuivant le Pere du Breul en ſes Antiquités de Paris, en parlant de Ste Croix, une devotion du peuple à St Hildebert, qui éroit de recevoir les malades attaqués de phreneſie, pour être gueris, & ſoulagés par l'interceſſion de St Hildebert; mais comme les cris & les clameurs de ces malades incommodoient le voiſinage, elle fut tranſportée en cette

Egliſe de St Laurent, vers l'an 1136, où on leur donna une Chapelle dans la nef, & quelques chambres auprès pour retirer les malades phreneti-ques, pour y faire leur neuvaine.

En 1180 ſous Philippe Auguſte cette Egliſe fut erigée en Paroiſſe, rebâ-tie, & dediée le neuf Juin 1429 par Jaques Chaſtelier, Evêque de Paris, & rebâtie à neuf ſous Henri III. En 1622, on a bâti le portail avec d'autres reparations.

Entre pluſieurs Chapelles qui ſe trouvent dans cette Egliſe ; celle de la Vierge, fondée en 1431 par la Dame Jeanne de Taſſeline, veuve de noble homme Regnault de Guillonet, Ecuyer-Pannetier de Charles VII, Roi de France, Seigneur de Hadancourt, de Becquemont, & de Brunai, tant en ſon nom, que comme executrice du teſtament de ſon mari ; le Curé a droit de preſenter à l'Archevêque de Paris un ſujet pour deſſervir cette Chapelle.

En 1551 il fut bâti le vingt Août une Chapelle à la Villeneuve, faux-bourg St Denys, pour la commodité des habitans de ces environs-là, qui étoient de la Paroiſſe.

Cette Paroiſſe eſt de la nomination du Prieur de St Martin des Champs ; elle vaut de revenu environ quatre mille livres par an.

ARCHEVECHE' DE PARIS.

L'EVECHE' de Paris a été érigé en Archevêché par le Pape Gregoire XV ſur la requiſition du Roi Louis XIII par Bulle du treize No-vembre 1622. Lors de la verification qui en fut faite au Parlement, la Cour mit ſans approbation du terme de *motu proprio*, y contenu, & y fut arrêté qu'en pareille rençontre il ſeroit dit: obtenu à la requiſition du Roi. On lui donna pour Suffragans Chartres, Meaux, & Orleans.

C'étoit avant ce tems-là un Evêché ſuffragant de l'Archevêché de Sens : les Evêques de Paris, étoient Conſeillers nés du Parlement, & ne cedoient le pas dans les Aſſemblées, qu'aux Archevêques.

Le premier Archevêque a été Meſſire Jean-François de Gondi, Grand Maître de la Chapelle du Roi, & Commandeur de l'Ordre du St Eſprit.

Le Roi a illuſtré ce Siege d'une nouvelle dignité, l'ayant érigé en Duché-Pairie par Lettres Patentes données à Verſailles au mois d'Avril 1674 ſous le titre de Duc de St Cloud. Meſſire François de Harlai de Chanvalon étant Archevêque lors de ſa reception au Parlement, il ne fut inſtalé que dans le rang de l'érection de ſa Pairie.

L'Apôtre St Denys a été le premier Evêque de Paris ; c'eſt un fait con-ſtant, & reconnu par tous les Auteurs ; mais le tems de ſa miſſion dans les Gaules, pour y établir la foi: & l'opinion que St Denys, Evêque de Paris ſoit le même que St Denys d'Athenes, & l'Areopagite, a fait la matiere entre les Savans, de longues diſſertations, & de grandes controverſes.

Ceux qui ont tenu pour l'affirmation, ſe ſont fondés ſur le rapport d'Hil-duin, Abbé de St Denys en France, qui vivoit au commencement du neu-viéme ſiécle, lequel a compoſé par ordre de l'Empereur Louis le Debon-naire, la Vie de l'Apôtre St Denys, Evêque de Paris, il rapporte dans ſon Hiſtoire ſur le temoignage de Viſlinus, Auteur ſuppoſé, que St Denys l'Areopagite, Evêque d'Athenes, ayant appris que St Paul, dont il étoit diſciple, étoit priſonnier à Rome, quitta la Grece & ſon Egliſe pour le venir viſiter ; qu'enſuite étant demeuré à Rome, il fut envoyé par le Pape Clement I dans les Gaules pour annoncer la foi dans le premier ſiecle ; & que travaillant à répandre les lumieres de l'Evangile, le Prefet Feſcenninus l'auroit fait arrêter avec ſes compagnons : qu'ils auroient ſigné de leur ſang la doctrine qu'ils avoient prêché, & auroient ſouffert le martyre. Ce recit

mêlé de faits incertains, & éloignés de la verité, a été rejetté par les plus Savans Critiques de notre tems. L'opinion contraire eſt fondée ſur le ſentiment de Sulpice Severe, Auteur du quatriéme ſiecle, & ſur le rapport de Gregoire de Tours, écrivain du ſixiéme ſiecle.

Sulpice Severe dans le ſecond Livre de ſon Hiſtoire, nous apprend qu'il n'y a point eu de Martyr dans les Gaules avant la cinquiéme perſecution, qui fut excitée ſous l'Empereur Marc-Aurele vers l'an de Jeſus-Chriſt 177 : la Religion ayant été long-tems à s'établir au-deça des Alpes. *Sub Aurelio Antonini filio, perſecutio quinta agitata, ac tunc primum intra Gallias, Martyria viſa ſerius trans Alpes Dei Religione ſuſcepta.*

L'Hiſtoire de Gregoire de Tours, Livre premier, chapitre 29, raporte ſur les anciens actes de la paſſion de St Saturnin, que St Denys a fondé l'Egliſe de Paris avec Ruſtic & Eleuthere ſous l'Empire de Decius, vers l'an 250, & que ces Saints ont ſoutenu leurs predications par l'effuſion de leur ſang.

Les autres monumens de l'Antiquité ſont conformes aux ſentimens de ces deux celebres Auteurs, qui ont été ſuivis par tous les Modernes ; c'eſt pourquoi on peut fixer l'établiſſement de l'Egliſe de Paris vers le milieu du troiſiéme ſiécle.

Il y a eu autrefois une celebre conteſtation entre le Chapitre de Notre-Dame de Paris, & les Religieux de St Denys, pour ſavoir ſi le chef de St Denys, qui eſt à Notre-Dame, eſt du Corinthien, ou de l'Areopagite : il a été jugé par Arrêt qu'il eſt du Corinthien, & non de l'Areopagite.

Les Archives de l'Egliſe de Paris comptent cent douze Evêques depuis St Denys juſqu'à Meſſire Louis-Antoine de Noailles. De ces Prelats pluſieurs ſe ſont rendus recommandables, les uns par leur pieté, les autres par leur doctrine, & d'autres par les ſervices qu'ils ont rendu à l'Egliſe.

Il y en a ſix que l'Egliſe honore comme Saints, dix qui ont eu place dans le ſacré College des Cardinaux, & quelques-uns ont été Chanceliers. Difroi étoit Evêque de Paris, lorſque l'Empereur Charlemagne fonda l'Univerſité, qui fut ſi fameuſe dès ſa naiſſance, & qui a conſervé & augmenté ſa réputation dans la ſuite des ſiecles par les ſervices qu'elle a rendus à la Religion & à l'Etat.

Dans une conteſtation qui fut portée au Parlement l'an 1469 entre l'Univerſité de Paris & celle de Bourges au ſujet de l'établiſſement de cette derniere, il fut allegué par l'Univerſité de Paris, qu'elle avoit été autrefois à Athenes, & qu'enſuite elle avoit été transferée à Rome, que depuis s'étant donnée à Charlemagne, il la fit venir à Paris.

Pierre Lombard, Evêque de Paris, en 1159 avoit été Precepteur de Philippe de France, fils de Louis VI. Il ſe rendit celebre par ſa profonde érudition. Guillaume d'Auvergne lui ſucceda, qui fut fort ſavant dans les lettres ſacrées & profanes ; ce fut lui qui dans une Aſſemblée de Docteurs, tenue chés les Jacobins en 1238 fit condamner la pluralité des benefices.

Dans ce tems-là fut fondée la Sorbonne en l'an 1252 par Robert de Sorbonne, Aumônier du Roi St Louis, Chanoine de l'Egliſe de Paris, ſous l'Epiſcopat de Guillaume Baſeti.

Le Roi Philippe le Bel fonda le College, & la Maiſon de Navarre en 1304.

Aimeric de Magnac, Cardinal & Evêque de Paris, aſſiſta avec les Grands du Royaume au Parlement en 1375, où le Roi Charles le Sage tint ſon lit de Juſtice, & fixa à quatorze ans la majorité des Rois de France.

Le Cardinal du Bellai, Evêque de Paris, ne borna pas ſes ſoins au gouvernement de l'Egliſe, & n'oublia rien ſous les ordres du Roi François I, pour contenir Henri VIII, Roi d'Angleterre, dans l'unité de la foi. L'Hiſtoire remarque, que ſi à Rome on avoit ſuivi les ſages conſeils de ce Cardinal, l'Angleterre ſeroit encore ſoumiſe au St Siege.

Il y a eu depuis l'érection ſix Archevêques de Paris, ſavoir en 1622, Meſ-

ſire Jean-François de Gondi, qui a été premier Archevêque.

En 1654 Meſſire François-Paul de Gondi Cardinal de Retz.

En 1662 Meſſire Pierre de Marca, qui mourut la même année avant que d'avoir pris poſſeſſion.

La même année Meſſire Hardouin de Perefixe.

En 1671 Meſſire François de Harlai de Chanvalon, premier Duc & Pair.

Et en 1695 Meſſire Louis-Antoine de Noailles, Duc & Pair, puis Cardinal.

Anciennement l'Archevêque de Paris n'avoit aucune Juriſdiction dans le faux-bourg St Germain, il étoit entierement ſoumis à celle de l'Abbé de St Germain.

Mr de Perefixe, Archevêque de Paris, pretendit en l'année 1668 que ce faux-bourg devoit être ſujet à la Juriſdiction ordinaire comme le reſte de Paris. Cette pretention fit la matiere d'un procès entre lui, & l'Abbé de St Germain qui fut terminé par tranſaction; par laquelle la Juriſdiction de tout le faux-bourg de St Germain fut aſſujetie à la Juriſdiction de l'Archevêque, & celle de l'Abbé de St Germain fut reſtrainte *inter clauſtra*; à condition que le Prieur de l'Abbayie de St Germain ſeroit, & demeureroit Vicaire general de l'Archevêque de Paris. Cette tranfaction fut homologuée par Arrêt du Parlement, & depuis confirmée par Lettres Patentes en 1669.

La Juriſdiction de l'Archevêque eſt l'Officialité, qui eſt compoſée d'un Official, d'un Promoteur, & un Greffier, laquelle a ſon étendue ſur tout le Diocéſe de Paris.

L'Archevêque a une autre Juſtice appellée la Temporalité qui eſt exercée par un Juge qui connoît des appellations des Jugemens, & Sentences rendues en matiere civile par les Officiers de Juſtice, dependantes du temporel de l'Archevêché.

L'Archevêché de Paris a preſentement quatre Suffragans, ſavoir Meaux, Chartres, Orleans & Blois.

Blois a été nouvellement demembré de l'Evêché de Chartres, & érigé en Evêché en 1698 par le Pape Innocent XII à la requiſition du Roi Louis XIV & a été donné pour Suffragant à l'Evêché de Paris. Pour indemniſer de ce demembrement, & d'autres diſtractions qui ont été faites, il a été uni à l'Evêché de Chartres l'Abbayie de Joyenval près St Germain en Laie qui vaut dix mille livres de rente, ce benefice eſt du Diocèſe de Chartres.

De ces quatre Evêchés il n'y a que celui de Meaux, qui ſoit de la Generalité de Paris.

Cet Archevêché eſt diviſé en ſept Doyennés, non compris la Ville, Faux-bourgs, & Banlieue de Paris.

Savoir, le Doyenné de Montmorenci.

De Chelles.

Du Vieil-Corbeil.

De Lagny.

De Champeaux.

De Montlheri,

De Châteaufort.

Il eſt compoſé de vingt-trois Chapitres dont il y en a treize dans la Ville de Paris.

De trente & une Abbayies, dont il y en a quatre d'hommes, compriſe celle de St Magloire, unie à l'Archevêché, & ſix de Filles dans Paris.

De ſoixante ſix Prieurés, dont onze dans la Ville, Faux-bourgs, & Banlieue de Paris.

De cent quatre-vingt-quatre Monaſteres, & Communautés ſeculieres, & regulieres, dont il y en a cent vingt-quatre dans la Ville, Faux-bourgs, & Banlieue de Paris.

De quatre cens ſoixante & quatorze Cures, dont cinquante-neuf dans la Ville, Faux-bourgs, & Banlieue de Paris.

De deux cens cinquante-ſix Chapelles, dont quatre-vingt-dix dans la Ville, Faux-bourgs & Banlieue de Paris, non compriſes celles de l'Egliſe de Notre-Dame.

De trente-quatre Maladreries, dont cinq dans la Ville, Faux-bourgs, & Banlieue de Paris.

Cet Archevêché a de revenu cent mille livres.

CHAPITRE DE NOTRE-DAME.

LE Chapitre de Nôtre-Dame de l'Egliſe de Paris, eſt le plus conſiderable du Royaume, moins par le grand nombre de ſes benefices, & de leur revenu, que par le merite, & la diſtinction de la plupart des Eccléſiaſtiques qui le compoſent.

Il y a huit Dignités qui peuvent être poſſedées par d'autres que par des Chanoines, même le Doyenné.

1°. Le Doyenné qui a une Prebende jointe, qui eſt poſſedée par Mr de Bonguerel, il a le double du revenu d'un Chanoine.

2°. La Chantrerie a le double d'une Prebende, c'eſt Mr Joli qui en eſt revêtu, il eſt auſſi Chanoine.

3°. L'Archidiaconé de Paris, Mr Ameline, il eſt auſſi Chanoine.

4°. L'Archidiaconé de Joſas, Mr le Preſident de la Barde, il n'eſt plus Chanoine.

5°. L'Archidiaconé de Brie, Mr l'Abbé de la Roche, qui eſt auſſi Chanoine.

6°. La Souchantrerie, Mr petit Pied, ancien Conſeiller au Châtelet, qui eſt auſſi Chanoine.

7°. La Chancellerie, Mr Pirot, Docteur de Sorbonne, qui eſt Chanoine depuis peu.

8°. La Dignité de Penitencier, qui eſt poſſedée par Mr Chapelier, Grand Maître du College Mazarin, qui n'eſt pas Chanoine.

Et cinquante & un Canonicats, qui valent depuis quinze cens juſqu'à deux mille cinq cens livres de revenu.

Outre ces Dignités & Canonicats il y a ſix Vicaires perpetuels ſous le titre de St Maur des Foſſés, de St Denys de la Chartre, de St Victor, de St Martin des Champs, de St Marcel, & de St Germain l'Auxerrois, & deux Vicaires de St Aignan, & une Chapelle Souſdiaconale de ce nom qui vaut huit cens livres.

ANNEXES DE L'EGLISE DE PARIS.

LE Chapitre de St Denys du Pas. Le Chapitre de St Jean le Rond.

Le Chapitre de St Denys du Pas eſt compoſé de douze Canonicats qui valent chacun huit cens livres de rente.

Le Chapitre de St Jean le Rond eſt compoſé de huit Canonicats qui valent auſſi chacun huit cens livres de rente.

Les Annexes de l'Egliſe de Paris ne ſont qu'un même corps avec le Chapitre, ainſi ce ne ſont à proprement parler que des Communautés Eccleſiaſtiques, qui ſont ſoumiſes au Chapitre.

Il y a dans l'Egliſe de Notre-Dame cent cinquante Chapelles, fondées, qui ſont de differens revenus, depuis cent juſqu'à quinze cens livres.

Il y a une autre Chapelle qui a deux mille livres de revenu, ſous le titre

de la Chapelle de la Vierge, elle eſt poſſedée par le Doyen d'Autun, qui eſt de la Maiſon de Roſtaing.

Les Chapelains ont droit de dire la Meſſe dans l'Egliſe de Notre-Dame, pour laquelle ils ont une retribution : ils ſont diviſés en deux Communautés, l'ancienne & la nouvelle.

L'ancienne jouit du droit de *committimus*.

Les Matines ſe diſent à minuit dans l'Egliſe de Paris, parce qu'elle eſt conſacrée ſous l'invocation de la Ste Vierge en enfantant le Meſſie, qui eſt l'heure de la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Le Chapitre a cent quatre-vingt mille livres de revenu, non compris les maiſons Canoniales, qui ſont vendues par le Chapitre aux Chanoines, lorſque quelqu'un d'eux meurt, ſans les avoir reſigné en perſonne au Chapitre. Ils ont quatre-vingt-ſeize minots de ſel annuellement par fondation faite en leur Egliſe par le Roi Louis XII, & Charles, Duc d'Orleans.

PRIVILEGES DE L'EGLISE DE PARIS.

IL ſe trouve dans les Archives du Parlement une charte du Roi Philippe Auguſte de l'an 1190, par laquelle ce Prince confirme tous les droits, privileges, & poſſeſſions, accordés par le Roi Louis le Jeune, ſon pere, & par les Rois ſes predeceſſeurs, à l'Egliſe, Doyen, & Chapitre de Notre-Dame de Paris, voulant qu'elle y ſoit maintenue, ſans qu'il y ſoit donné aucune atteinte. Les lettres font défenſes à tous Chanoines Reguliers, ou Religieux, d'y tenir ou poſſeder aucune Prebende d'honneur en dignité, ni de s'immiſcer en aucune forme, ou maniere que ce ſoit ; elles ſont ſcellées du grand ſceau en cire verte ſur lacs de ſoie rouge & verte, ſuivant l'uſage & la coûtume de France de ſceller de cette façon les Edits, & lettres qu'on appelle chartes, dont la durée doit être perpetuelle, comme dit Bodin, Livre 1, chapitre 9.

Après ces lettres il s'en trouve d'autres du Roi Jean du treize Novembre 1350 adreſſées au ſieur de Tancarville, grand Maître de ſon Hotel, par leſquelles il lui eſt ordonné de faire deloger, ſi beſoin étoit, du Cloître de Notre-Dame, pluſieurs nobles & autres qui s'y étoient logés malgré les Doyen & Chapitre, à cauſe de l'affluence du peuple qui ſeroit venu à Paris pour l'entrée du Roi, Sa Majeſté leur ayant octroyé qu'aucun n'y logeât qu'eux, & leurs ſerviteurs.

On n'entreprend pas de décrire ici les prerogatives, les Privileges, droits & exemptions de cette Egliſe ; il ſuffit de dire qu'elle eſt la premiere du Royaume, & que la pieté ſinguliere de nos Rois pour cette Baſilique, les a tous porté à l'enrichir de leurs dons, & conceſſions, & à lui laiſſer quelques monumens celebres de leur zèle pour la Religion.

Le Chapitre de l'Egliſe de Paris eſt appellé Regent de l'Archevêché de Paris *ſede vacante* ; il eſt independant de la Juriſdiction de l'Archevêque, & a ſa Juriſdiction ſeparée, qui eſt exercée de même que celle de l'Archevêque par un Official, un Promoteur, & un Greffier, laquelle s'étend ſur les Chanoines, Beneficiers, Chapelains & Officiers de l'Egliſe de Paris, ſur les quatre Filles de cette Egliſe, ſur l'Hotel-Dieu de Paris, ſur l'Egliſe de St Chriſtophe ; tous leſquels Beneficiers ſont juſticiables de l'Official du Chapitre & ſont tenus de comparoître le dix-neuf Mars au Synode qui ſe tient au Chapitre, & d'y répondre en perſonne : & comme Mr l'Archevêque fait ſes viſites dans ce qui dépend de ſa Juriſdiction, le Chapitre fait les ſiennes de même par ſes Deputés dans les lieux qui ſont de ſa dépendance, & pourſuit les delinquans juſqu'à Sentence definitive.

Le Chapitre a auſſi une autre Juriſdiction pour ſa Temporalité, qui s'exerce par

par un Bailli, un Procureur Fiſcal, & un Greffier. Cette Juriſdiction s'appelle la Barre du Chapitre; elle a été accordée par les Rois de France à l'Egliſe de Paris de tems immemorial, notamment par Lettres Patentes du Roi Louis II, du mois de Septembre 1445, par leſquelles il eſt fait défenſe à tous Juges ordinaires Royaux d'y exercer aucune juſtice par prevention, ou autrement; leſquelles ſont confirmées par autres Lettres du Roi du quatorze Août 1676 regîtrées au Parlement le deuxiéme Septembre ſuivant: par leſquelles Sa Majeſté, en interpretant l'Edit du mois de Fevrier 1674 portant réunion des Juſtices de Paris au Châtelet, declare n'avoir entendu y réunir la haute, moyenne & baſſe Juſtice de l'Egliſe de Paris, appellée la Barre du Chapitre pour l'étendue de l'Egliſe, Parvis & Cloître ſeulement, enſemble du terrain, étant proche le Cloître, dans leſquels Sa Majeſté les a maintenus & gardés, & au droit de voirie dans ces lieux.

Les appellations de ces Juriſdictions de l'Archevêque, & du Chapitre ſont portés immediatement au Parlement.

L'Egliſe de Paris a toujours été la mere des ſciences qu'on a enſeignées à Paris: anciennement cet exercice des belles lettres ſe faiſoit dans le Parvis de l'Egliſe de Paris, mais cette Ville étant devenue la capitale du Royaume, & s'étant fort augmentée, on l'a transferé en un lieu qu'on a appellé l'Univerſité, & les dignités de l'Egliſe de Paris, qui étoient chargées de ce ſoin, l'ont continué depuis ce tems-là: c'eſt pourquoi le Chancelier de l'Egliſe de Paris eſt Chancelier de l'Univerſité, & le Chantre a le gouvernement des petites écoles, & de Grammaire; il n'appartient qu'à lui ſeul d'en accorder les permiſſions: & ils ont l'un & l'autre droit de viſite dans ces lieux.

Le Penitencier de Paris a encore une Juriſdiction pour les cas reſervés; & tout ce qui regarde le for interieur qu'il exerce par lui-même en vertu de ſa dignité.

Et les trois Archidiacres ont chacun droit de viſite dans l'étendue de leur Archidiaconé. L'Archevêque de Paris a la preſentation & la collation des Dignités de ſon Egliſe, & des Canonicats, à la reſerve des dignités de Doyen, & de Souschantre, & des deux Canonicats de St Aignan, qui ſont conferés par le Chapitre. Les Canonicats de St Denys du Pas, & de St Jean le Rond, ſont auſſi à la preſentation, & collation des Doyen, Chanoines, & Chapitre: ils ſont appellés Benefices Servitoriaux, parce qu'ils ne peuvent être conferés qu'à des Clercs Eccleſiaſtiques, & enfans de chœur, qui ont ſervi dans l'Egliſe de Paris le tems marqué par les Statuts, afin que le ſervice uniforme s'y perpetue.

Outre ces Benefices qui ſont à la collation du Chapitre, il y en a pluſieurs autres qu'il a droit de conferer, dont il a été fait une diſtribution entre les Chanoines, enſorte que chaque Prebende a un nombre de Benefices annexés à ſa collation particuliere.

QUATRE FILLES DE L'ARCHEVÊCHE'

IL y a quatre Chapitres qui ſont nommés les Filles de l'Archevêché qui ſont tenues d'aller quand l'Archevêque les mande: ſavoir les Chapitre de St Marcel.

St Germain l'Auxerrois.

St Honoré & Ste Oportune.

Le Chapitre de St Marcel eſt compoſé d'une dignité de Doyen, & de quatorze Canonicats, qui valent chacun quatre cens livres de rente, le Doyen a douze cens livres; les Beneficiers ſont logés. Il y a auſſi dix-ſept Chapelles: ces Benefices ſont à la collation de l'Archevêque.

Le Chapitre de St Germain de l'Auxerrois eſt compoſé d'une dignité de Doyen, d'une commiſſion de Chantre, & de treize Canonicats. Le Doyenné vaut huit mille livres de rente : la Chantrerie & les Canonicats valent quinze cens livres chacun. Il y a onze Chapelles de differens revenus depuis cent juſqu'à huit cens livres.

Le Doyenné eſt conferé par le Chapitre ; c'eſt un Benefice electif : la Chantrerie n'eſt qu'une ſimple commiſſion, qui eſt donnée par le Chapitre à un Chanoine. Tous les Canonicats ſont à la nomination de l'Archevêque de Paris, & les onze Chapelles ſont conferées par le Chapitre au plus ancien Vicaire, Choriſte Prêtre, ſuivant un Arrêt du Conſeil du quatorze Novembre 1676. Tous les Chanoines ont leur maiſon canoniale dans le Cloître.

Le Chapitre de St Honoré eſt compoſé d'une dignité de Chantre, & de onze Canonicats ; cette dignité, & les Canonicats valent chacun deux mille livres de rente, les Beneficiers logés ; le Chantre peut être auſſi Chanoine, en ce cas il a le double de revenu. Ce Chapitre a ſoixante-douze mille livres de rente. Ces Benefices, ſavoir, la dignité de Chantre, & cinq Canonicats, ſont à la collation de l'Archevêque de Paris, & cinq à la collation du Chapitre de St Germain de l'Auxerrois, & l'onziéme Canonicat eſt alternativement à la collation de Mr l'Archevêque, & du Chapitre St Germain de l'Auxerrois.

Le Chapitre de Ste Oportune eſt compoſé d'une dignité de Chefcier, & de neuf Canonicats : à l'un deſquels la Cure, & la dignité de Chefcier ſont jointes. Ces Benefices valent chacun trois cens livres de rente ; le Curé a huit cens livres. Ces Benefices ſont à la collation des Chanoines de St Germain l'Auxerrois, qui les ont dans leur partition.

QUATRE FILLES DE NOTRE-DAME.

IL y a quatre autres Chapitres qui ſont nommés les Filles de Notre-Dame, ſur leſquelles le Chapitre de l'Egliſe de Paris a Juriſdiction, ſavoir les Chapitres de

St Merry.
St Sepulchre.
St Benoît, & St Etienne des Grès.

Le Chapitre de St Merri eſt compoſé d'une dignité de Chefcier, & de ſix Canonicats qui ont ſix cens livres de revenu chacun : le Chefcier eſt Chanoine & Curé ; & de ſix Chapelains en titre. Anciennement il y avoit deux dignités de Chefcier : tous ces Benefices ſont conferés par deux Chanoines de Notre-Dame, qui ont le droit de collation annexé à leur Prebende.

Le Chapitre du St Sepulchre eſt compoſé de ſeize Canonicats ſans dignité, qui vallent chacun quatre cens livres, ils ſont à la collation alternativement de deux Chanoines de l'Egliſe de Paris qui ont ce droit dans leur partition, & des Adminiſtrateurs de l'Hopital du St Sepulchre.

Le Chapitre de St Benoît eſt compoſé de ſix Canonicats ſans dignité ; qui vallent ſix cens livres chacun. Ils ſont à la nomination de ſix Chanoines de Notre-Dame, qui en conferent chacun un.

Il y a douze Chapelains qui ont trois cens livres de rente chacun : ils ſont à la nomination & collation des Chanoines de St Benoît.

La Cure ou Vicairerie perpetuelle de St Benoît, eſt à la nomination du Chapitre, ou Communauté de St Benoît.

Le Chapitre de St Eſtienne des Grès eſt compoſé d'une dignité de Chefcier, & de douze Canonicats qui valent trois cens livres ; le Chefcier a le double.

Ces Benefices ſont à la collation de deux Chanoines de Notre-Dame, qui ont le droit annexé à leur Prebende, ils en donnent ſix chacun.

EGLISE DE NOTRE-DAME.

TOUS les porteaux de l'Egliſe ſont revêtus d'hieroglyphes. La figure de St Chriſtophe eſt le plus grand coloſſe du Royaume. Il a environ vingt pieds de haut. L'attitude en eſt très-belle, mais les jambes ſont un peu trop roides & trop aigues. Les hermetiques le prennent pour un hieroglyphe. Le tableau de Jeſus-Chriſt ſemant une terre, qui tient au pilier paralelle à celui de St Chriſtophe, eſt un hieroglyphe. La premiere aſſiſe de ce pilier n'eſt que d'une ſeule pierre. La figure de Mercure ou d'Eſculape, ou ſelon d'autres de Guillaume Evêque de Paris, paſſe encore pour un hieroglyphe chés quelques-uns.

A deux des portes de l'Egliſe, St Denys eſt repreſenté en ſculpture avec une partie de ſon crâne coupé.

Les tableaux qui ſont autour du Chœur & aux piliers de l'Egliſe, ſont autant de preſens que font les Orfévres le premier jour de Mai. Entre ces tableaux, la Pentecôte de Blanchard eſt univerſellement admirée, auſſi-bien que la lapidation de St Etienne, & le Martyr de St André par le Brun; St Paul brûlant à Ephèſe des livres heretiques par le Sueur; le martyre de St Pierre par Bourdon, & la converſion de St Paul par la Hire.

Le Crucifix du Chœur n'eſt que de deux pieces, ſavoir le pied d'une ſeule piece, & la Croix & le Chriſt d'une autre.

La Chapelle de Mr des Roches eſt peinte par Champagne. Les tapiſſeries du Chœur ſont des deſſeins de Champagne & de pluſieurs autres.

Le fer des deux portes de devant à été admirablement bien roulé par Biſcornette : la ſculpture, les oiſeaux & les ornemens ſont merveilleux, ils ſont de fer forgé dont l'invention eſt morte avec Biſcornette, qui fondoit le fer avec une induſtrie preſque incroyable; il le rendoit doux, ſimple, traitable, & lui donnoit tous les moules & enroulemens qu'il vouloit avec une douceur & une gentilleſſe qui ſurprend & ravit tous les Serruriers. Gayart Serrurier du Roi, pour tâcher de découvrir un ſecret ſi merveilleux, rompit quelques morceaux du fer de ces portes, & avoua enſuite que quelque peine qu'il ſe fût donnée à le battre & le fondre, il n'en étoit pas devenu plus ſavant; & même ajoutoit qu'il eût bien de la peine à employer le peu de fer qu'il en avoit detaché & rompu.

Ces portes ont été faites depuis cent vingt ans & ſont admirées de tout ce qu'il y a de Serruriers. Le bas eſt tout couvert de bouillons & de revers de feuilles tournées & travaillées avec étonnement, tant pour la grandeur que pour la beauté de l'ouvrage; & d'autant plus que ceux du métier n'ont encore pû connoître préciſément ſa fabrique, car les uns croyent que c'eſt du fer moulé, qu'ils appellent fer de barreau; d'autres diſent qu'il eſt fondu & limé; d'autres pretendent qu'il eſt battu au marteau. Les plus ſavans de nos Serruriers aſſurent que c'eſt un fer fondu & ſans ſoudure. Ce qui eſt de certain, c'eſt que ce ſecret fut perdu par la mort de Biſcornette qui avoit ſi peur qu'on ne le lui derobât, que perſonne, à ce qu'on dit, ne l'a vû travailler.

Les gonds de ces portes ſont admirables, on ne ſait comment les portes y ont été pendues.

Les deux tours ſont ſi groſſes & ſi majeſtueuſes qu'elles ſervent de proverbes. On montoit autrefois à l'Egliſe par treize marches.

Le lieu où la Muſique s'entend le mieux, eſt une petite voute ronde,

eſt derriere le Maître-Autel.

Les figures du portail de St Jean le rond ſont bonnes.

Les Ecoles de Paris étoient dans le Parvis du côté de l'Hotel-Dieu.

On tient que Notre-Dame fut fondée ſur le deſſin qu'elle eſt à preſent, environ l'an mil par Robert, fils de Huges Capet, & continuée par ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Philippe Auguſte. Toutefois ſuivant certains Memoires de cette Egliſe, Hercandus quarante-deuxiéme Evêque du tems de Charlemagne, decedé en huit cens quatorze, l'avoit commencé; & Maurice ſoixante & dixiéme Evêque, & après lui Odo, ſon ſucceſſeur, l'acheverent du regne de Philippe qui mourut en 1223. Quelques-uns diſent, & c'eſt la plus commune opinion, que ce grand vaiſſeau fut entrepris du tems de l'Evêque Odon, que du tems de Maurice Saliac, ſoixante & dixiéme Evêque, & ſous Philippe Auguſte, le bâtiment fut élevé; & qu'après Maurice qui mourut en 1196, le bâtiment en demeura-là, & ne fut continué qu'en 1257, comme on peut recueillir par ce qui ſe lit gravé en relief ſur la pierre aux deux côtés du portail de la croiſée du côté de l'Archevêché.

Anno Dominè M CC LVII, *menſe Februario Idus* 2. *Fuit inceptum Chriſti Genitricis, Kalenſi Lathomo vivente Joanne Magiſtro.*

Cette Egliſe & la Ste Chapelle ſont couvertes de plomb. Le Chœur garni de tableaux eſt ſans contredit le plus beau & le plus orné de Paris. La Muſique eſt peut-être la plus complette du monde, ce qui ſe peut aiſément connoître aux grandes Fêtes, aux Fêtes de la Vierge & aux Motets qui ſe chantent dans la nef tous les Samedis après Complies devant la Chapelle de la Vierge: auſſi le Chapitre eſt-il curieux de bons Maîtres & de bonnes voix; & pour peu qu'ils ſoient honnêtes gens, les recompenſe en bons Benefices. Le vaiſſeau contribue auſſi beaucoup à faire paroître la Muſique.

On tient que ce Chœur eſt le plus devot de toute la Chrétienté. Et enfin il n'y a point d'Egliſe au monde où on officie avec plus de pompe & de majeſté.

Notre-Dame, *mole ſuâ terrorem incutit pectoribus.*

Les fondemens ſont aſſis ſur pilotis. Cette Egliſe eſt ſi bien faite, que rien ne s'en eſt demenri depuis ſa fondation. C'eſt la plus baſſe de Paris & néanmoins la plus éminente. Sur les trois porteaux ſont les figures des vingt-huit Rois predeceſſeurs de Philippe Auguſte, à commencer par Childebert.

Les Hiſtoires Gothiques qu'on voit autour du Chœur, ont été commencées par Maiſtre Jean Roux, & achevées par Maiſtre Jean le Bouteiller en 1352.

Notre-Dame s'arrondit en demi cercle de même que la Chapelle de la Vierge à l'Abbayie St Germain.

Dans le Chœur on n'enterre que les Princes, les Princeſſes & les Evêques, comme on verra par le Procès verbal ci-après.

On ne trouve pas hors de propos de placer ici ce Procès verbal, pour éclaircir quelques faits douteux ſur l'Hiſtoire de cette Cathedrale.

PROCE'S VERBAL

DE CE QUI S'EST TROUVE' TANT DANS LE SANCTUAIRE que deſſous & autour du Grand Autel de l'Egliſe de Paris, lors de la démolition, qui ſous le Pontificat de Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Louis Antoine de Noailles, Archevêque de Paris, Duc de St Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St Eſprit, (à preſent Cardinal de la Sainte Egliſe Romaine) en a été faite par l'ordre de Louis XIV, ſurnommé le GRAND, *Roi de France & de Navarre, pour conſtruire un nouvel Autel plus élevé & plus magnifique, en execution de la Déclaration du Roi Louis XIII, de triomphante memoire dit le* JUSTE, *donnée à St Germain en Laie le* 10 *Fevrier* 1638, *par laquelle Sa Majeſté pour monument & pour marque immortelle de la conſecration qu'elle a faite à Dieu de ſa perſonne, de ſa Couronne, de ſon Sceptre & de ſes Sujets, ſous la protection de la ſainte Vierge, a promis de faire conſtruire de nouveau le grand Autel de l'Egliſe Cathedrale de Paris. Cette Déclaration confirmée par celle de Louis XIV, ſon Fils, donnee à Dijon le* 25 *Mars* 1650.

LE Mercredi vingt-neuf Avril mil ſix cens quatre-vingt dix-neuf, on commença à travailler à la démolition de l'Autel. On ôta d'abord les quatre pilliers de cuivre qui étoient aux quatre coins de l'Autel, ſur le haut de chacun deſquels il y avoit un Ange de pareil metail; enſuite on défit le devant du Contretable de l'Autel qui étoit fermé à deux ſerrures, & on ota le bois qui étoit autour du même Autel.

Le Contretable qui avoit quatre pouces ou environ de profondeur, étoit plein de grands & de petis trous faits exprès, qui marquoient qu'on y mettoit antrefois quelques plaques ou embelliſſemens de métail qu'on y attachoit: & il y avoit des chiffres depuis *un* juſqu'à *vingt-huit.*

Le grand Autel étoit compoſé de cinq pierres de taille, à l'une deſquelles, qui comprenoit tout le devant, il y avoit treize petits piliers joints par des ceintres à la gothique, & de deux autres pierres aux deux côtés qui avoient de petits pilliers ſemblables.

La pierre de derriere avoit une ouverture d'environ dix-huit pouces de haut ſur douze de large, avec une petite porte de fer en treillis, qui étoit maçonnée.

On a trouvé ſous le grand Autel, fait en forme de tombeau, une pierre cube d'environ un pied; & dans la pierre de deſſus au milieu ſur le devant un petit tombeau de plomb avec ſon couvercle de même, long d'environ quatre pouces ſur deux de large, dans lequel étoient cinq ou ſix petits oſſemens, quelques morceaux de linge & d'étoffe de ſoie quelques petits ornemens, & un autre petit morceau d'étoffe de ſoie à l'antique broché de petites fleurs d'or; avec une petite boëte de bois, groſſe comme le bout du doigt, dans laquelle on n'a trouvé que des cendres, & rien qui pût deſigner de quel Saint elles étoient.

Tout le cuivre qui ſervoit à porter la Châſſe de St Marcel, avec ſes quatre colomnes, & celui de la Suſpenſion, a été briſé & mis en pieces, n'ayant pû être conſervé à cauſe du fer & du plomb qui étoient dedans.

La Châſſe de St Marcel, de vermeil doré, faite en forme d'Egliſe, avec deux bas côtés couverts de fleurs de lis ciſelées d'applique dans des compartimens à lozange dont les enfoncemens ſont de lames d'or, enrichie tout autour de pluſieurs figures d'or repreſentant la vie du Saint, & de vitrages d'or émaillé, avec un grand nombre de toutes ſortes de pierres precieuſes; étoit placée derriere le grand Autel ſur un palc de cuivre, ſoûtenu de quatre colomnes auſſi de cuivre d'environ quinze pieds de haut.

Au deſſus de l'Autel du fonds, dit des Ardens, étoit un grand corps de

menuiſerie enfoncé dans l'arcade, fait en maniere de dôme, orné de moulures & de compartimens de bois doré, où il y avoit des niches, dans leſquelles étoient pluſieurs Châſſes en trois étages contenant les Reliques ci-après expliquées.

1°. La Châſſe de St Gendou Evêque; dans laquelle ſe ſont trouvés deux procès verbaux conçus en ces termes:

Anno Domini 1449, *die* 28 *menſis Junii, ſedente in Sede apoſtolica Domino noſtro Nicolao Papâ quinto, regnante Carolo hujus nominis ſeptimo, viſitatæ ſunt Reliquiæ hujus Eccleſiæ per Dominum Guillermum Pariſienſem Epiſcopum. In hac Capſa fuit inventum corpus ſancti Gendulphi Epiſcopi; integrum in oſſibus excepto capite quod eſt in vaſe argenteo: aſtantibus Dominis Jo. Archidiacono, Jo. Succentore, Jo. Cancellario, Rob. Pœnitentiario, Pet.* de Chacy, *Rad.* Hanny, *Canonicis Eccleſiæ Pariſienſis, cum pluribus aliis Canonicis & Capellanis prædictæ Eccleſiæ Pariſienſis. Ita eſt G.* de Rivery. *Et me Dionyſio* le Herpeur *Secretario Domini Epiſcopi. Ita eſt*, le Herpeur.

Anno Domini 1571, *die* 8 *menſis Junii, viſitatæ ſunt Reliquiæ retroſcriptæ, cum oſſibus ſacri corporis ſancti Gendulphi Confeſſoris, per Reverendum in Chriſto Patrem & Dominum, Dominum Petrum* de Gondy, *Pariſienſem Epiſcopum.*

2°. La Châſſe de St Severin de Paris; dans laquelle ſe ſont trouvés deux procès verbaux en ces termes.

Anno Domini 1449, *die* 28 *menſis Junii, vigiliâ beatorum Petri & Pauli, ſedente in Sede apoſtolica Domino Nicolao Papâ quinto, regnante Carolo hujus nominis ſeptimo, viſitatæ ſunt Reliquiæ hujus Eccleſiæ per Dominum Guillermum Pariſienſem Epiſcopum; & in hâc Capsâ fuit inventum corpus integrum in oſſibus ſancti Severini, aſtantibus Dominis, Jo. Archidiacono, Jo Succentore, Jo. Cancellario, Rob. Pœnitentiario, Pet.* de Chacy, *Rad.* Hanny, *Canonicis Eccleſiæ Pariſienſis, cum pluribus aliis Canonicis & Capellanis ejuſdem Eccleſiæ, præſentibus nobis Notariis. Ita eſt, G.* de Rivery, *Not. Capituli.* Le Herpeur, *Secretarius Domini Epiſcopi.*

Hîc ſunt dentes cum minutis oſſibus ſancti Severini.

Anno Domini 1571 *die Veneris octavâ menſis Junii, retroſcriptæ Reliquiæ viſitatæ fuerunt per Reverendum in Chriſto Patrem & D. D. Petrum* de Gondy, *Epiſcopum Pariſienſem.*

3°. Une Châſſe dans laquelle ſe ſont trouvées des Reliques de pluſieurs Saints, avec deux procès verbaux en ces termes.

Anno Domini 1449 *die* 29 *menſis Junii, ſedente in Sede apoſtolica Domino Nicolao Papâ quinto, regnante Carolo hujus nominis ſeptimo, viſitatæ ſunt Reliquiæ hujus Eccleſiæ per Dominum Guillermum Pariſienſem Epiſcopum; & in hac Capsâ fuerunt inventæ Reliquiæ Sanctorum plurimorum, cum pluribus aliis reliquiis ciliciorum & aliorum veſtimentorum cum quibuſdam phialis; aſtantibus Jo Archidiacono, Jo. Succentore, Jo. Cancellario, Rob. Pœnitentiario, Theob.* de Vitry, *& Rad.* Hanny, *cum pluribus aliis Canonicis, & Capellanis Eccleſiæ Pariſienſis, præſentibus Notariis infraſcriptis.* Le Herpeur, *Secretarius Domini Epiſcopi. G* de Rivery, *Not Capituli.*

Iſtæ Reliquiæ fuerunt viſitatæ per Reverendum in Chriſto Patrem & Dominum, Dominum Petrum de Gondy, *Epiſcopum Pariſienſem, anno Domini* 1571, *die* 8 *menſis Junii.*

Dans la même Châſſe s'eſt encore trouvée une boëte d'ivoire, où ſont trois fioles de ſang de martyrs, un morceau de cilice & des linges ouvrés.

4°. La Châſſe de St Germain Evêque de Paris; dans laquelle s'eſt trouvée ſa ſoutane de laine de couleur de muſc, à laquelle il manque une manche entiere; & ſur la doublure du bord d'en bas de la même ſoutane ſe ſont trouvés écrit ſur un petit parchemin ces mots en lettres gothiques, *C'eſt la robe Saint Germain.*

Plus s'eſt encore trouvé un procès verbal en ces termes ainſi ortographiés:

Anno Domini 1529, *die Veneris* 25 *menſis Martii, in feſto Annunciationis dominicæ, Nos Franciſcus, Dei & ſanctæ Sedis apoſtolicæ gratiâ, Epiſcopus Pariſiens. Ad requiſitam dilectorum fratrum noſtrorum Decani & Capituli Eccleſiæ noſtræ Pariſienſis,*

hanc Capſam intra Miſſarum ſolemnia benediximus, ac intra eam, tunicam beati Germani Pariſienſis Epiſcopi & Confeſſoris, Deo annuente, honorificè repoſuimus. F. E. Paris.

Cette ſoutane eſt de fil mêlé de laine, de la grandeur & de la figure d'une aube moyenne platte. Une manche en a été coupée. Il y a de petits lizerets de fil blanc de haut en bas de chaque côté, & un lizeret auſſi blanc ſimple autour du poignet.

5°. La Châſſe de St Juſtin martyr, repreſenté en devant en bas-relief, portant ſa tête; dans laquelle ſe ſont trouvés deux procès verbaux en ces termes qui ne font preſque point de ſens.

Iſta portio Capitis cum oſſibus & reliquiis, utrum pertineat ad corpus ſancti Juſtini, in omni capsâ non eſt inventum (corpus), vel ad caput beati Coſmæ quod non eſt inventum in Eccleſia ejus, neſcimus. Item tenui panno lineo involutum neſcimus unde ſit, ſed ſupponimus quod fuerit terra tincta infra cranium dicti Capitis, aut cum oſſibus (Pongonis) prædictis. Scriptum anno Domini 1367, quartâ die menſis Aprilis.

Iſtæ Reliquiæ fuerunt viſitatæ in vigiliâ beati Petri, anno Domini 1449, per Dominum Guillermum Pariſienſem Epiſcopum, ſicut & ceteræ.

Anno Domini 1571, die octavâ Junii, iſtæ Reliquiæ fuerunt viſitatæ per Reverendum Dominum Petrum de Gondy, *Pariſienſem Epiſcopum.*

6°. Une Châſſe dans laquelle ſe ſont trouvés pluſieurs oſſemens des compagnes de ſainte Urſule, avec deux procès verbaux en ces termes :

Anno Domini 1449, die 28 menſis Junii, ſedente in Sede apoſtolica Nicolao Papâ quinto, regnante Carolo hujus nominis ſeptimo, viſitatæ ſunt Reliquiæ hujus Eccleſiæ Pariſienſis per Dominum Guillermum Pariſienſem Epiſcopum, & in hac Capsâ inventa ſunt quamplurima oſſa undecim millium Virginum A la ſeconde il y a, *cum littera teſtimoniali, aſtantibus Jo. Archidiacono, Jo. Succentore, Jo. Cancellario, Rob. Pœnitentiario, Theob.* de Vitry, *Rad.* Hanny, *cum multis aliis Canonicis & Capellanis prædictæ Eccleſiæ Pariſienſis, præſentibus Notariis infrà, & G.* de Rivery, *Not. Capituli.* Le Herpeur, *Secret. Domini Epiſcopi.*

Anno Domini 1571, die 8 menſis Junii, ſupraſcriptæ Reliquiæ viſitatæ fuerunt per Reverendum in Chriſto Patrem & Dominum, D. Petrum de Gondy, *Pariſienſem Epiſcopum, cum dicta littera teſtimoniali.*

Dilecto conſanguineo ſuo P. Canonico majoris Eccleſiæ in Colonia, & Canonic. ſanctarum Virginum ibidem; ſalutem & debitam dilectionem. De Reliquiis ſanctarum undecim millium Virginum quas magnâ precum inſtantiâ obtinui, ſuper cujus tranſmitto dilectioni, rogans devotionem veſtram, quatenus ad quemcunque veſtrum deferri contigerit, hæ debitâ noſtrâ ratione habeantur, ac ut eas de noſtro Collegio ſanctarum Virginum non eſſe dubitetis, Sigillo dominæ meæ Abbatiſſæ volui affirmare. avec un Sceau.

7°. Une Châſſe marquée d'une Croix de Lorraine en relief, dans laquelle s'eſt trouvé un procés verbal, faiſant mention de toutes les Reliques ci-devant énoncées, du corps de St Lucain, & d'autres Reliques de pluſieurs Saints exprimées dans le même procès verbal, ainſi :

Anno Domini 1571, Dominicâ decimo Junii, Feſto Sanctiſſimæ Trinitatis, Altare Ardentium de novo elevatum, fuit conſecratum per Dominum Petrum Gondium Epiſcopum Pariſienſem, & feriâ ſextâ antè, poſt Veſperas, recondidit Reliquias Sanctorum Coſmæ, Damiani, Pauli, Dionyſii, Leodegarii, Criſpini & Creſcentis, in duabus Capſis æqualibus de novo reparatis; ſimiliter Corpus ſancti Gendulphi in ſuâ Capsâ; in aliâ juxta ſanctum Gendulphum Reliquias de pluribus Sanctis; Reliquias ſancti Juſtini in ſuâ Capsâ, in Capsâ ſancti Germani pars ejus veſtis cum litterâ teſtificationis; corpus ſancti Lucani in ſuâ Capsâ; Reliquias ſancti Severini in ſuâ Capsâ; duas Capsas ex reliquiis ab Urbe Colonia allatis.

Derriere l'Autel des Ardens il y avoit un petit tableau de cuivre en quarré oblong, d'environ un pied de haut, ſcellé en plomb avec des attaches de fer, & encaſtré dans une pierre de taille, à la hauteur d'environ cinq pieds, ſur lequel étoit en relief un Crucifix, accompagné des figures de la Ste Vierge & de St Jean l'Evangeliſte, que le Diacre alloit encenſer tous

les jours à l'Offertoire de la Grande-Meſſe.

Aſſés proche de ce Crucifix étoit une figure de Pierre en bas-relief, repreſentant Pierre de Fayel à genoux, le viſage tourné vers le Crucifix avec cette Inſcription au bas :

Maiſtre Pierre de Fayel Chanoine de Paris a donné deux cens livres pour ayder à faire ces hiſtoires, & pour les nouvelles voirrieres qui ſont ſur le Cuer de ceans.

Enſuite en tournant du côté du Reveſtiaire étoit une figure de pierre en bas-relief, repreſentant la ſainte Vierge portant le petit JESUS qui tenoit en ſa main une colombe, & devant elle étoit en relief à genoux la figure de Guillaume de Meleun Archevêque de Sens & auparavant Chanoine de l'Egliſe de Paris, precedé de ſon Portecroix auſſi à genoux, aïant une ſoutane rouge, & par deſſus, un ſurplis long à manches fermées; tous leſquels bas-reliefs étoient ſur une ſeule pierre de taille d'environ quatre pieds de haut ſur trois de large, placée dans œuvre à environ quatre pieds de terre ſous la repreſentation du martyre de ſaint Etienne, qui étoit en perſonnages de pierre iſolés; & ſous les bas-reliefs ſur la pierre étoit gravée cette inſcription :

Noble homme Guillaume de Meleun Archevêque de Sens, a fait faire cette hiſtoire entre ces deux piliers, en l'honneur de Dieu & de monſeigneur ſaint Eſtienne.

Et au coin d'enbas de cette pierre, étoit un grand écuſſon d'*azur, à la croix d'argent cantonnée de quatre croſſillons d'or adoſſés, qui eſt de Sens ; écartelée de Meleun ancien, qui eſt de gueules à 9. bezans d'or, 3. 3. 3. au chef couſu de ſable, à la croix d'argent latine, brochant ſur le tout.* Cette pierre étoit fermée par deſſus de deux battans de porte de fer à petits quarrés, fermant à clef.

Il y avoit autour du Chœur les hiſtoires de l'Evangile & des Actes des Apôtres en ſtatues de pierre iſolées avec des Inſcriptions gravées au bas ; & au deſſous étoient en petits bas-reliefs les hiſtoires de la Geneſe, avec pareilles Inſcriptions gravées au bas.

Le Mardi 5. Mai 1699. devant le bas des degrés du grand Autel, on leva une petite tombe de cuivre où étoient gravées les Armes de France & de Savoie, avec un cœur couronné qui repreſentoit celui de Louiſe de Savoie, Fille de Philbert Comte de Breſſe & depuis Duc de Savoie, & femme de Charles Comte d'Angoulême, mere du Roi François I, laquelle deceda le 22 Septembre 1531. On y liſoit cette Epitaphe :

Cor magnorum opifex, Francûm quæ & Viſcera Regem
Portavere, hîc ſunt ; ſpiritus, in ſuperis.

Sous cette tombe de cuivre étoit un coffret de plomb de demi pied en quarré, qui enfermoit le cœur de cette Princeſſe.

Au bas des degrés du grand Autel au milieu, ſous une pierre quarrée de marbre noir ſont dans un barillet de bois les Entrailles de LOUIS XIII. dit le JUSTE, avec cette Inſcription.

Viſcera Ludovici XIII, Regis Chriſtianiſſimi poſuit Ludovicus de Bernage Regis Eleemoſynarius & Eccleſiæ Pariſienſis Canonicus, anno Domini 1643. 14. *Maii.*

Derriere l'Autel, ſous la Châſſe de St Marcel, on trouva un tombeau de plâtre, placé autrement que les autres, la tête tournée du côté droit, & pieds du côté gauche. Il n'étoit couvert que d'une pierre de taille : & il n'y avoit dedans que la tête, quelques oſſemens, des morceaux de pantoufles de cuir, & de petits pots de terre rouge dans leſquels il y avoit des charbons & de l'encens.

Ce tombeau eſt de Philippes, fils de Louis VI. dit le Gros, Roi de France, qui de Chanoine & Archidiacre de Paris fut élu Evêque en 1159. dont il ceda le droit à Pierre Lombard, dit vulgairement *le Maître des Sentences*, qui avoit été ſon Precepteur.

Sur la pierre qui couvroit ce Tombeau étoient écrits ces mots,

Hîc

Hìc jacet Philippus, filius Ludovici Craſſi, Regis Francorum, Archidiaconus Eccleſiæ Pariſienſis, qui obiit anno 1161.

Le Mercredi ſixiéme Mai 1699, on decouvrit le tombeau d'un Evêque proche l'Autel du côté de l'Evangile. Il étoit d'environ un pied plus grand que les autres tombeaux, & couvert d'une triple tombe, ſavoir, de deux grandes de pierres maçonnées, & d'une moindre de cuivre, d'un pouce & demi d'épaiſſeur, dont toutes les lettres de l'Inſcription étoient effacées. Il y avoit quelques morceaux de bois de cedre qui avoient ſervi de bierre, une bague d'or dont le chaton étoit d'un faux rubis de ſimple criſtal rouge convexe, environné de fauſſes pierreries repreſentant des rubis & des turquoiſes alternativement, enchaſſées dans de petits chatons d'or, & pluſieurs morceaux d'étofe à demi pourris, qui paroiſſoient avoir été des orfrois de chaſuble brochés d'or.

Le même jour ſixiéme Mai 1699, on ouvrit un tombeau de marbre noir de huit pieds de long ſur quatre de large, où étoit inhumé Pierre d'Orgemont Evêque de Paris. Ce tombeau étoit élevé d'environ trois pieds, & ſitué entre deux des gros piliers du chœur du côté de l'Evangile; deſſus étoit couchée ſa ſtatue de marbre blanc couverte d'une grille de fer à petits quarrés, & autour du bord ſuperieur du tombeau étoient gravés ces mots.

Hìc jacet reverendus in Chriſto Pater Dominus Petrus de Ordeimonte, Pariſiis oriundus; in utroque Jure licentiatus, olim Morinenſis, poſtmodum verò Pariſienſis Epiſcopus; qui obiit anno 1409, 16 *die menſis Julii.*

Sous cette pierre de marbre on trouva un cercueil de pierre en façon d'auge, ou il n'y avoit ni oſſemens ni habits, le tout étant pourri & reduit en cendres hors une bague d'or dont le chaton eſt d'un doublet vert façon d'émeraude.

Le même jour ſixiéme Mai 1699, on ouvrit le tombeau de Louis de France, Duc de Guienne, Dauphin de Viennois, fils de Charles VI, & d'Iſabeau de Baviere, âgé de 19 ans; qui mourut le Mercredi 18 Decembre 1415, & fut inhumé le Lundi 23, du côté de l'Epître au pied des ſieges où ſe mettoient autrefois le Prêtre, le Diacre & le Soudiacre durant la celebration de la ſainte Meſſe.

Dans ce tombeau qui étoit à fleur de terre, on trouva un cercueil de plomb qui étoit enfermé d'un autre de bois, dans lequel ne ſe ſont trouvées que des cendres.

L'enterrement de ce Prince eſt marqué dans un Arrêt de la Cour du 23 Decembre de la même année 1415.

Le Jeudi ſeptiéme Mai 1699, on trouva derriere l'Autel du côté de l'Evangile un tombeau ſix pieds en terre, fait d'une ſeule pierre, couvert d'une autre pierre concave, dans lequel étoient les cendres d'Etienne II, dit Tempier, Evêque de Paris, avec ſa croſſe de cuivre, & ſa bague d'or, le chaton d'un doublet blanc de nulle valeur, quelques morceaux d'étoffe, & une plaque de cuivre rompue en deux, où ſe liſent ces mots:

Hìc jacet Stephanus de Aurelianis, quondam Pariſienſis Epiſcopus; qui deceſſit Dominicâ antè Nativitatem beatæ Mariæ Virginis anno 1279. *Anima ejus requieſcat in pace.*

Le Vendredi huitiéme Mai 1699, on découvrit le tombeau d'un Evêque qui étoit environ quatre à cinq pieds en terre, dans une pierre fort étroite du côté des pieds, avec une croſſe de cuivre & une bague d'or, le chaton d'un doublet bleu façon de turquoiſe, & une partie des oſſemens en poudre. Il étoit au coin poſterieur de l'Autel du côté de l'Epître. On ne ſait de qui il eſt, parce qu'il n'y avoit point d'inſcription dedans ni deſſus la tombe.

Le Samedi neuviéme Mai 1699, on découvrit le tombeau de Denys du Moulin, Evêque de Paris, qui étoit à fleur de terre du côté de l'Epître,

dans lequel étoit le haut de ſa croſſe de cuivre, & un très-gros anneau paſtoral d'or, le chaton d'un doublet blanc de ſimple criſtal de nulle valeur; de plus une bille de chappe couverte d'un doublet de criſtal en forme de diamant entouré de petites perles, quelques oſſemens, des cendres & des pieces d'étoffe. Il étoit couvert d'une grande lame de cuivre autour de laquelle par-deſſus étoient gravés ces mots:

Hìc jacet recolendæ memoriæ Dominus Dionyſius de Malendino, dum deceſſit Patriarcha Antiochenus, Epiſcopus Pariſienſis, & perantea Archiepiſcopus Toloſanus, de Foro Meldenſi oriundus, Regis Caroli ſeptimi Conſiliarius famoſiſſimus, vir magni conſilii, atque prudenti-ſimus, probitatis eximiæ, & linguâ diſertisſimus; qui plures fecit fundationes hìc, Toloſæ, ac Meldis; & obiit Pariſius die Veneris decima-quinta Septembris anno Domini 1447. *Anima ejus requieſcat in pace. Amen.*

Le même jour neuviéme Mai 1699, on démolit l'Autel de la Sainte Trinité, vulgairement dit *l'Autel des Ardens*, qui étoit derriere le grand Autel entre les deux gros piliers du fonds, au deſſus duquel étoit une figure de la ſainte Vierge de pierre d'albâtre, parfairement bien travaillée. Cet Autel étoit élevé de telle ſorte qu'on le voyoit des ſtalles du Chœur par deſſus le grand Autel; deſſous étoit le lieu dit *le Conditoire*, fermant à clef d'une porte de petits baluſtres à jour à deux battans, dans les armoires duquel on ſerroit tout le miniſtere de la grand-Meſſe, & au fonds duquel dans le milieu étoit un petit Tabernacle doublé en dedans de brocard d'or & d'argent à fond rouge, où on mettoit le Saint-Sacrement, qu'on y portoit en ceremonie par le côté de l'Evangile, les deux Thuriferaires l'encenſans continuellement marchant à reculons le ſoir des deux premiers jours lorſqu'il y avoit des Prieres de quarante heures pour quelque neceſſité publique, & que l'on rapportoit le matin des deux derniers jours avec la même ceremonie par le côté de l'Epître. On montoit à cet Autel par deux rampes à baluſtres de cuivre, une de chaque côté.

Sous la grande pierre ſuperieure du même Autel, on découvrit un petit ſepulcre de plomb d'environ un demi pied de long ſur trois pouces de large avec ſon couvercle, dans lequel il y avoit des Reliques enveloppées dans du taffetas rouge cramoiſi; & ſur ce petit ſepulcre de plomb étoit placé un vaſe de verre de compoſition en forme de ciboire avec ſon couvercle, dans lequel étoient beaucoup de Reliques, & un morceau de procés-verbal écrit ſur du velin à demi pourri, où l'on put ſeulement lire le nom de *Hatton*, Secretaire de l'Evêque de Paris.

Le Lundi onziéme Mai 1699, on trouva à cinq pieds en terre un tombeau de pierre, qui étoit d'Aymeric de Magnac, Cardinal & Evêque de Paris, à côté de celui de Pierre d'Orgemont, dans lequel étoit ſon corps embaumé & enveloppé d'un ſuaire dont il étoit couvert; ce qui tomba en pouſſiere dès qu'on commença à le toucher. Sur le même tombeau étoit enchaſſée une grande plaque de cuivre, ſur laquelle étoient gravés ces mots:

Hìc jacet in Chriſto pater reverendiſſimus dominus Aymericus de Magniaco, natione Lemovicenſis in Villa ſancti Juniani, ex nobilibus parentibus, utriuſque juris Profeſſor, quondam Regum Joannis & Caroli quinti Conſiliarius, & Magiſter Requeſtarum Hoſpitii. Primò fuit Decanus Eccleſiæ Pariſienſis nominatus, deinde ad pontificalem aſſumptus eſt dignitatem: tandem factus fuit tituli ſancti Euſebii ſanctæ Romanæ Eccleſiæ Presbyter Cardinalis. Et autour il y avoit: *Obiit autem anno* 1384. *Avenione* 20. *die Martii; cujus corpus integrum Pariſios aſportatum ſub hac tumba requieſcit. Anima ejus requieſcat in pace. Amen.*

Sa ſtatue étoit élevée ſur un pilier dans le Chœur près la porte du côté de l'Evangile.

A côté du tombeau de Pierre d'Orgemont étoit élevée ſur une grande colomne de pierre, adoſſée à l'un des gros piliers du Chœur, la Statue de Philippe Auguſte fils de Louis VII. dit le Jeune, & grand-pere de S. Louis.

Tous les oſſemens énoncés au preſent procès-verbal, après avoir été

portés décemment en depôt dans la Chapelle de St Leonard, ont été mis enſemble le ſix Juin 1699, dans un tombeau de pierre de taille couvert de même, fait exprès, de cinq pieds de long ſur deux de large, & de dix-huit pouces de profondeur, placé ſous terre dans le Sanctuaire près le grand Autel du côté de l'Epître, vers l'endroit où le Celebrant dit le *De profundis* à la Meſſe avant le *Lavabo*.

Eſt à noter que la fondation où ſont les piliers qui portent les arcades & le mur au pourtour du Chœur de l'Egliſe de Notre-Dame, a dix-huit pieds de profondeur au deſſous de leurs baſes, qui ſont enterrées ſix pouces plus bas que le rès de chauſſée du pavé de la même Egliſe, poſées ſur la glaiſe ferme ſans pilotis ni plateformes, conſtruites par le haut au deſſous du rès de chauſſée avec trois aſſiſes de pierres de taille dure, dans tout le pourtour d'une égale hauteur, & faiſant retraite les unes ſur les autres, poſées & taillées proprement, & le ſurplus au deſſous, de gros moillon & mortier de chaux & de ſable, plus dur que la pierre.

La nouvelle fondation du grand Autel a pareille profondeur que celle du pourtour du Chœur ci-deſſus énoncée, & contient toute la largeur du Chœur entre les anciennes fondations ſur ſix toiſes de longueur: elle eſt conſtruite avec pierre dure des cinq à ſix à voie que l'on appelle communément *Libages*, picquées & poſées par aſſiſes avec mortier de chaux & de ſable de riviere juſqu'au rès de chauſſée de l'Egliſe, & deux aſſiſes au deſſus de pierre de taille-dure d'Arcueil, coulées avec pareil mortier de chaux & de ſable de riviere.

Le Lundi ſeptiéme Decembre après midi 1699, entre Nones & Vêpres; Monſeigneur l'Archevêque en habits pontificaux, accompagné de Meſſieurs du Chapitre & du Chœur, fit la benediction de la premiere pierre de l'Autel, comme il eſt marqué au Rituel pour la premiere pierre d'une Egliſe, changeant le mot d'*Eccleſiam* en celui d'*Altare*.

Dans un creux d'un demi-pied en tous ſens, taillé en quarré dans le deſſus de la plus haute pierre du fondement, on mit d'abord une couche de charbon broyé; & par deſſus, une lame d'airain quarrée, où ſont gravés ces mots:

LOUIS LE GRAND,
Fils de LOUIS LE JUSTE, & petit fils d'Henri le Grand,
après avoir dompté l'Héréſie,
rétabli la vraie Religion dans tout ſon Royaume,
terminé glorieuſement pluſieurs grandes guerres
par terre & par mer;
voulant accomplir le Vœu du Roi ſon pere,
& y ajouter des marques de ſa piété,
a fait faire dans l'Egliſe Cathédrale de Paris un
Autel avec ſes ornemens d'une magnificence
au deſſus du premier projet,
& l'a dedié au Dieu des Armées, maître de la
Paix & de la Victoire,
ſous l'invocation de la ſainte Vierge, patrone &
protectrice de ſes Etats,
l'an de N. S. 1699.

Par deſſus cette lame, on remit du charbon broyé, & ſur ce charbon on mit quatre Médailles, ſavoir une d'or peſant un marc un gros, faite par *Beſnard*, repreſentant d'un côté le Roi Louis XIII en buſte, avec cette Inſcription autour, LUDOVICUS XIII. FR. ET NAV. REX; & ſur le revers eſt repreſenté une Notre-Dame de Pitié qui tient Notre-Seigneur mort ſur ſes genoux, & le même Louis XIII à genoux qui lui preſente ſa Couronne & ſon Sceptre, avec ces mots au bas, ARAM VOVIT M. DC. XXXVIII. & cette

Inſcription autour, SE ET REGNUM DEO SUB B. MARIÆ TUTELA CONSECRAVIT: une autre Médaille d'or peſant un marc juſte, faite par *Rouſſel*, repreſentant d'un côté le Roi Louis XIV en buſte, avec cette Inſcription autour: LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS; & ſur le revers eſt repreſenté l'Autel comme il doit être, accompagné de quatre Colonnes Corinthiennes, torſes & cannelées tout autour, poſées en demi cercle, ſommées d'un demi baldaquin, avec ces mots au bas, ARAM POSUIT M. DC. XCIX. & cette Inſcription autour, VOTUM A PATRE NUNCUPATUM SOLVIT, & deux autres Médailles d'argent de la même grandeur, & repreſentant les mêmes choſes que les deux d'or, peſant chacune, ſavoir celle de Louis XIII, cinq onces un gros, & celle de Louis XIV, cinq onces juſte: ſur ces quatre Médailles rangées à côté l'une de l'autre, les deux d'or vers l'Evangile, & les deux d'argent vers l'Epître, on remit du charbon broyé, & ſur ce charbon on mit une plaque de plomb taillée en quarré, de la grandeur du trou, qu'on fit entrer un peu à force avec un marteau. Puis Monſeigneur l'Archevêque prit du mortier avec une truelle d'argent dans une petite auge d'ébeine, & en remplit le trou par deſſus ladite plaque de plomb; enſuite les ouvriers jetterent pluſieurs ſeaux de morrier à chaux & ciment dont ils firent un lit de l'étendue de la premiere pierre; & les Pſeaumes & Oraiſons étant finies, on fit tomber ſur le ciment la premiere pierre, qui étoit d'un pied & demi d'épais, & de ſept pieds de long ſur trois & demi de large, ſur laquelle Monſeigneur l'Archevêque aſperſa de l'eau benite en trois endroits, & après avoir tourné autour il s'en alla accompagné de Meſſieurs du Chapitre droit au Chœur commencer Vêpres; & les Ouvriers acheverent d'aſſeoir & de cimenter ladite premiere pierre. Les quatre Pſeaumes de cette ceremonie qui ſont, *Quam dilecta*, *Niſi Dominus*, *Miſerere* & *Fundamenta*, furent chantés en plainchant & leurs Antiennes en contrepoint, pendant quoi on ſonna les cinq coups de Vêpres. On avoit auparavant, pendant Nones, bourdonné toutes les cloches des Tours, pour rendre cette benediction plus ſolemnelle.

CE preſent Procés-verbal a été dreſſé par Nous ſouſſignez Chanoines & Fabriciers de l'Egliſe de Paris, certifians veritable tout ce qui y eſt contenu. FAIT au Treſor de la même Egliſe le vingt-troiſiéme de Juin mil ſix cens quatre-vingt-dix-neuf. Signé, N. PETITPIED, Souchantre, Chanoine & Fabricier de l'Egliſe de Paris; & Cl. CHASTELAIN, Chanoine & Fabricier.

EXTRACTUM E REGISTRIS CAPITULI ECCLESIÆ Pariſienſis de die trigeſimâ Octobris 1699.

COmmiſſi ſunt rogati Domini Nicolaus PETITPIED *Succentor; & Claudius* CHASTELAIN, *Canonici Pariſienſes, & Fabricæ ejuſdem Eccleſiæ Præpoſiti, ut curent typis mandari deſcriptionem, eorum operâ factam, omnium monumentorum quæ reperta ſunt tam ſub quam circa majus Altare Chori nuper demolitum; & hoc, Capituli impenſis.* DATUM *in Capitulo Eccleſiæ Pariſienſis anno & die quo ſupra. Sic ſignatum:* SARASIN *Notarius Capituli.*

St CHRISTOPHE.

C'ETOIT, ſuivant le ſentiment de quelques Auteurs, la Chapelle du Palais d'Archambaud, Maire du Palais, qui vivoit en l'an 638, qui donna à l'Egliſe de Notre-Dame de Paris ſa maiſon & la Chapelle de St Chriſtophe, avec la Seigneurie du Village de Creteil ſur Marne, dont l'Egliſe eſt auſſi dediée au même St Chriſtophe. Sur quelques conteſtations entre l'Evêque de Paris & le Chapitre, cette Egliſe demeura en proprieté à l'Evêque, juſqu'en 1097, que Guillaume de Montfort la quitta à ſon Chapitre, ſuivant un titre inſcrit au grand Paſtoral de l'Egliſe de Paris, Liv. XXIII, Chart. XXX, & au petit Paſtoral, fol. 82. pag. 2. en ces termes.

„ Au nom de la Ste Individue Trinité, &c. Nous Guillaume, par la mi-
„ ſericorde de Dieu Evêque de Paris, nous rendons aux Chanoines de No-
„ tre-Dame de Paris, par notre autorité Epiſcopale, libre & tranquille,
„ l'Egliſe qui eſt dans la Cité de Paris, & qui étoit conſacrée à Dieu à l'hon-
„ neur de St Chriſtophe Martyr, & nous leur cedons pour toujours, tous les
„ droits que nous y avons. Fait à Paris dans le Chapitre de Notre-Dame,
„ l'an de Jeſus-Chriſt 1097, & du Regne de Philippe, le trente-huitiéme,
„ & le premier de l'Epiſcopat de Guillaume de Falçon, Gualter Vulguin,
„ Archidiacre, & des autres.

Mais tout ceci eſt detruit, en ce que Favyn homme nullement exacte, grand cauſeur, aſſure en ſon Hiſtoire de Navarre, qu'Archambaud ou Erchinoalde Duc des François, Maire du Palais de Clovis II, Roi de France, étoit Comte de Paris, & qu'il donna au Chapitre de Notre-Dame de Paris, Creteil aſſis ſur la Marne, le Marché-palu ſitué au bout du Petit-pont à Paris, l'Egliſe de St Chriſtophe près de Notre-Dame; mais encore ſon Hotel, où depuis l'Hotel-Dieu a été bâti, & qu'enfin Landegiſilde ſon fils commença le Palais au bout de la Cité, tant pour lui, que pour ceux qui lui ſuccederont à la Comté.

Du Breul a donné dans les termes de Favyn, en rediſant tout ce que l'autre a dit, mais plus ſuccinctement, & auſſi fait-il bien moins de fautes.

Brodeau, non content de rapporter tout ce que Favyn a inventé des Comtes de Paris, & ce que du Breul en a dit après lui, ajoute encore que l'Egliſe St Chriſtophe leur ſervoit de Chapelle, & prétend que tout ce que du Breul, Favyn & lui en rapportent, eſt trouvé dans le vingt-deuxiéme Acte du petit Paſtoral; & de plus, par d'autres Chartes tirées de-là, & de divers endroits, ils s'efforcerent d'établir quelques autres Comtes de Paris. Quoique j'euſſe lû ce titre avant que de voir leurs ouvrages, ſans y avoir fait aucunes de ces remarques: depuis je n'ai pas laiſſé de les relire, & les copier, mais ſans y rien trouver de ce que j'y cherchois, & de ce qu'ils veulent qui y ſoit.

Il eſt conſtant qu'Archambaud, ou Erchinoalde, vivoit dans le ſeptiéme ſiecle, qu'il étoit Duc des François, & Maire du Palais de Clovis II.

Mais enfin aucun Hiſtorien du tems, non pas même aucun titre ni vrai ni faux, ne le traite de Comte de Paris: auſſi l'Acte douziéme du petit Paſtoral ne lui donne pas cette qualité; & comment le feroit-il, puiſqu'il ne parle pas ſeulement de lui? joint qu'il eſt de la huitiéme année du Regne de Charles le Chauve, & par conſequent dans le neuviéme ſiecle, ou 845, ou 846, car on ſait que Louis le Debonnaire ne lui donna le Royaume de France qu'en 838.

D'ailleurs, touchant Erchinoalde, l'Egliſe de St Chriſtophe près Notre-Dame, & le reſte, il n'y en a pas un ſeul mot. Il parle de St Chriſtophe

mais bien loin d'être celui de la Cité, c'eſt celui de Creteil; & il ne contient autre choſe, ſinon que Charles le Chauve confirme le don de quelques biens, qu'un certain Vicomte de ſa Cour, nommé Grimaud, avoit fait à Creteil en faveur de l'Egliſe de St Chriſtophe.

A peine dirai-je après cela que Brodeau prend ce Grimaud-ici pour un Vicomte de Paris, quoique la Charte n'en diſe rien, & qu'on ne puiſſe ſavoir d'où il étoit Vicomte. De plus, il pretend que ce titre eſt de 900, cependant cela ne ſauroit être, puiſqu'il eſt datté en 877. Enfin, pour trancher en un mot, cette Charte eſt ſuppoſée, ainſi qu'on prend de l'indiction, ce que bien d'autres choſes feroient connoître, s'il s'y trouvoit rien qui fut à notre ſujet: & quand bien même elle feroit mention d'un pretendu Archambaud Comte de Paris, & de tout le reſte; je ne voudrois pas faire fondement là-deſſus, bien-loin de m'en ſervir pour preuve. Au reſte, cette Egliſe fut erigée en Paroiſſe dès l'an 1390, fut rebâtie en 1494, & finie en 1510.

Malingre en ſes Antiquités de Paris, dit qu'il y avoit anciennement en cette Egliſe deux Curés qui ſont nommés au grand Paſtoral de l'Egliſe de Paris Liv. XXIII, Cap. XXXIV, Robert & Etienne, & au petit Paſtoral, *fol.* 196, pag. 2. Il eſt dit qu'ils avoient auſſi la charge du ſervice de l'Hotel-Dieu de Paris, qu'ils devoient s'y trouver chacun ſa ſemaine, pour aſſiſter au ſervice divin qui ſe diſoit en cette Egliſe.

Notés que la diction de Prêtre ſe prend au Droit Canon pour Curé qui n'eſt primitif, mais ſeulement Vicaire perpetuel, ce qui fait que cette Egliſe appartient à l'Egliſe de Notre-Dame de Paris *plenâ jure*, & qu'ils y nomment; & en ſont Curés primitifs. Ils y vont certains jours de l'année en proceſſion faire le ſervice divin, comme le jour de la Fête de St Chriſtophe, le vingt-cinquiéme Juillet, qui eſt la Fête titulaire de cette Paroiſſe. Meſſieurs de Notre-Dame y ſont Station aux premieres Vêpres, & les Machicots y font l'Office. Il y a Indulgence pleniere, expoſition du St Sacrement avec ſermon. Le Mercredi des Cendres ils y vont porter les Cendres, & ils y nomment un Vicaire perpetuel, qui deſert cette Paroiſſe.

St GERMAIN LE VIEUX.

CETTE Egliſe étoit une Chapelle dediée à St Jean-Batiſte, bâtie par les ſoins de St Germain (Abbé de St Symphorien d'Autun, & depuis Evêque de Paris,) avec quelques maiſons voiſines, où il s'étoit retiré lorſqu'il vint en cette Ville, avec quatre ou cinq de ſes Religieux qu'il avoit amenés à Paris en quittant ſon Abbayie de St Symphorien d'Autun, dont trois furent conſecutivement Abbés de St Germain des Prés. Le Roi Childebert I, qui regnoit en 511, le fit ſon grand Aumonier, & enſuite Evêque de Paris, où il mourut âgé de quatre-vingts ans, le vingt-huit Mai 576, & fut enterré en la Chapelle de St Simphorien, qu'il avoit fait bâtir au bas de l'Egliſe de St Vincent, preſentement nommée St Germain des Prés.

En 886, on mit en depôt le corps de St Germain de Paris, que les Religieux de St Germain des Prés y apporterent pour être en plus grande ſureté contre les Normans qui aſſiegerent cette Ville, juſqu'à ce que Eude Comte de Paris, & depuis Roi de France, regnant en 888, les obligea de ſe rerirer; ce que Aimoin nous rapporte en ces mots: *Tunc, inquit, corpus beatiſſimi Germani in arciſterium ejuſdem Pontificis, in civitate prædicta, ab ipſis Monachis delatum fuit.* Ce corps y reſta pendant deux ans, & fut rapporté à l'Abbayie de St Germain des Prés en 888; & pour marque de cette hospitalité, les Religieux y laiſſerent un os du bras de ce Saint, ce qui donna occaſion

à cette Egliſe de changer de nom, & de ſe nommer St Germain de Paris.

Cette Cure eſt de la nomination de l'Univerſité de Paris, dès l'année 1368, & ce par l'échange qui ſe fit entre l'Abbé & les Religieux de St Germain des Prés, & de Meſſieurs de l'Univerſité, patrons & proprietaires d'une Chapelle de St Martin des Orges, tenant au jardin de l'Abbayie de St Germain des Prés, proche le Pré aux Clercs, appartenant à l'Univerſité; le tout confirmé par le Pape Urbain V, le feize Septembre 1369.

Cette Chapelle de St Martin des Orges a été demolie par ordre de Charles V, qui mourut en 1380, pour fortifier cette Abbayie contre les inſultes des Anglois.

En 1458, le Curé & les Marguilliers de St Germain-le-vieux acquirent la portion de la rue aux Févres, qui paſſoit anciennement juſques dans le Marché-neuf, devant cette Egliſe, où ils bâtirent le grand & le petit portail, & c'eſt ce qui a formé le cul de ſac dans la rue de la Calendre.

En 1560, le portail & le clocher furent bâtis, & elle fut élargie & agrandie du côté du Marché-neuf, d'une Chapelle de Nôtre-Dame, & d'un petit Charnier, au bout duquel eſt l'Autel de la Communion.

Outre la Cure qui eſt à la nomination de l'Univerſité, il y a encore une Chapelle de Ste Catherine fondée de cinquante livres de rente, auſſi à la nomination de l'Univerſité de Paris.

SAINTE GENEVIE'VE DES ARDENS.

CETTE Egliſe étoit une Chapelle, dite pour lors le Prieuré de Notre-Dame la petite. Le Prieur de cette Chapelle avoit alors ſa maiſon où eſt à preſent l'Hotel-Dieu.

Cette Chapelle étoit l'Oratoire de Ste Geneviéve, qui mourut en 512, où elle avoit accoutumé de faire ſes prieres, à ce que diſent les credules. Cette Egliſe fut rebâtie, & nommée Ste Geneviéve des Ardents, à l'occaſion, & en action de graces d'un miracle arrivé en 1129, ſous le regne de Louis le Gros par l'interceſſion de Ste Geneviéve pour la gueriſon d'une maladie Epidemique, dite le feu ardent, qui aſſiegeoit les Habitans de Paris, ſans que les Medecins y puſſent apporter aucun remede. Il mourut de cette maladie plus de quatorze mille perſonnes, quoique Etienne, Evêque de Paris eut imploré le ſecours du Ciel par des jeûnes & prieres publiques qu'il avoit ordonnées. L'on fut enfin obligé d'implorer l'aſſiſtance de Ste Geneviéve, & de la porter en proceſſion en l'Egliſe de Notre-Dame, dont la nef étoit pleine de ces malades, auſſi-bien que le Parvis. L'on dit que d'abord que la Chaſſe de cette Sainte approcha d'eux, ils furent tous gueris, hors trois dont l'incredulité mortelle ne ſervit qu'à rehauſſer la gloire de cette Sainte dans l'eſprit des peuples. Un an après, le Pape s'étant retiré en France, ordonna que l'on celebreroit la memoire de ce miracle tous les ans en cette Egliſe le vingt-ſixiéme de Novembre, auquel jour étoit arrivé ce miracle: ainſi il eſt à croire que cette Egliſe fut érigée alors en Paroiſſe.

Cette Egliſe dependoit des Chanoines de St Pierre & St Paul, preſentement de Ste Geneviéve du Mont: mais en 1202, par tranſaction entre Eude Evêque de Paris, & Jean Abbé de Ste Geneviéve, il ceda à Eude cette Cure; en échange Eude lui donna le village de Roiſſy & de Vaudrelant, ſur le chemin de Senlis.

Le portail de cette Egliſe fut rebâti en 1402, aux dépens de Nicolas Flamel, qui eſt repreſenté à genoux à côté du portail de cette Egliſe, dans une niche.

Il y a deux Chapelles de fondation, l'une au grand Autel, & l'autre ap-

pellée du St Eſprit, qui ſont de la collation de l'Archevêque de Paris ; cette Cure eſt de la nomination de l'Archevêque de Paris.

St PIERRE DES ARSIS.

MONSIEUR de Launoi dit qu'il faut dire des Aſſis, parce qu'elle étoit deſtinée pour pluſieurs familles des Aſſiriens, Marchands établis alors en cette Ville, qui y faiſoient celebrer le ſervice divin ſelon leur rit, du tems d'Euſebe, Evêque de Paris, qui les favoriſoit.

Cette Chapelle étoit anciennement l'Infirmerie, bâtie proche & atenant le Cloître de l'ancienne Abbayie de St Marcel, & de St Eloi, & n'en fut ſeparée qu'après l'an 1107, pour en faire une Paroiſſe.

Elle fut rebâtie à neuf, & dediée le quatre Mars de l'an 1424 ſous les ordres de Rochetaillée, Evêque de Paris.

L'on a depuis, l'an 1702, rebâti le portail, où l'on a fait un petit portique de quatre colonnes Ioniques iſolées.

Il y a en cette Egliſe pluſieurs Chapelles, dont l'une nommée de St Jean l'Evangeliſte, une ſous le nom de Ste Marie, & de Ste Catherine, & une autre du St Eſprit, toutes de la collation de Mr l'Archevêque de Paris.

Cette Cure eſt de la nomination de Mr l'Archevêque de Paris, comme Prieur de St Eloi.

St PIERRE AUX BOEUFS.

CETTE Egliſe faiſoit partie & dépendoit de l'ancienne Abbaye de St Martial, & de Ste Valere, & fut érigée en Paroiſſe vers l'an 1107 Il y a en cette Egliſe pluſieurs Chapelles, dont l'une appellée de Notre-Dame, fondée de cinq livres de rente, qui eſt de la collation, auſſi-bien que cette Cure, de Mr l'Archevêque de Paris, comme Doyen de St Maur, & Prieur de St Eloi: elle vaut de revenu par an neuf cens livres, & eſt ſituée en la rue de St Pierre aux Bœufs, quartier de la Cité.

Se CROIX DE LA CITE'.

VOYE'S ce que Mr de Launoi dit à l'occaſion de cette Egliſe, dans la Diſſertation qui ſe trouve à la tête de ce Livre. Il témoigne un doute ſur la veritable fondation; nous n'avons que ce que Malingre nous apprend, quand il dit que c'étoit une Chapelle bâtie ſur le terrain d'une ancienne Abbayie, nommée St Martial, dediée à St Hildebert, Evêque de Meaux, édifiée par un Prieur Clauſtral du Prieuré de St Eloi vers l'an 1112, dependant de ce Prieuré, où l'on recevoit des malades phrenetiques pour y obtenir leur gueriſon par l'interceſſion de St Hildebert; mais dans la ſuite, cette devotion de recevoir en ce lieu de tels malades, a été transferée en l'Egliſede St Laurent, à cauſe des cris & clameurs inſuportables au voiſinage de cette Chapelle, qui étoit déja appellée l'Egliſe de Ste Croix.

La Chapelle de St Hildebert commença à changer de nom, & on lui donna

donna celui de Ste Croix, & fut érigée en Paroiſſe en 1107 ſous le Pontificat de Paſchal II. Dès 1428, il ſe trouvoit une tombe à côté du grand Autel, où il étoit écrit que Nicolas Dupont, & Jaqueline ſa femme étoient Paroiſſiens de cette Egliſe ; & qu'ils y furent enterrés le dix-ſept Juillet de cette année.

En 1450 le deux Mars les Marguilliers acheterent une maiſon de Hugues Guillemeaux, Marchand de vin, & ſur cette mazure, ils firent bâtir le Chœur, & quelque tems après une partie de la nef, & les Chapelles qui furent dediées le premier Dimanche du mois de Septembre 1511, comme on le voit en un tableau, à côté gauche du Maître Autel.

L'an 1511 *le premier Dimanche du mois de Septembre, Reverend pere en Dieu Mr l'Evêque de Margerienne, par vertu du pouvoir à lui donné par les Vicaires de Reverend pere en Dieu Mr l'Evêque de Paris, dédia cette Egliſe, en laquelle il conſacra trois Autels, c'eſt à ſavoir, le grand Autel en l'honneur & reverence de la Ste precieuſe Croix, en laquelle Notre Seigneur Jeſus-Chriſt fut crucifié pour notre redemption, de Notre Dame de Pitié, & de St Hildebert : celui devers la rue, que l'on appelle la vielle Draperie en l'honneur de St Jean-Baptiſte, St Jaques le Majeur, & St Nicolas, & celui de l'autre côté en l'honneur de Notre-Dame, Ste Anne, & St Sebaſtien. Preſens à ce Maître Pierre Reine, Prêtre Vicaire de ceans, Jean Landri, Marguillier, Maître Henri Barbeau, Avocat en la Cour de Parlement, Jaques Marne, Marchand, Bourgeois de Paris, Maître Jean Guyon, Jean Gaſtelier, & Bertrand Chartier, Procureur en ladite Cour, Maître Laurent Valin, Macé Harot, Guillaume Richer, & Charles Landri, tous Paroiſſiens de ceans, & pluſieurs notables perſonnes, tant de l'Egliſe, que de la ſecularité, ſigné Jean de Bargnes.*

Enfin cette Egliſe fut parachevée en 1529 comme on la voit preſentement. Toutes ces Chapelles ſont de la nomination de l'Archevêque de Paris, auſſi-bien que cette Cure, comme Prieur de St Eloi.

St LANDRI.

ON dit que St Landri vingt-huitiéme Evêque de Paris, qui ſouſcrivit au Privilege de l'exemption de l'Abbayie de St Denys en France, les années 654, 658, 659, & mourut le dix Juin 660 ſous le regne de Childeric II, & fut inhumé dans l'Egliſe de St Germain l'Auxerrois, frequentoit, & faiſoit ſes prieres très-ſouvent dans une petite Chapelle, qui eſt à preſent batiſée, & dediée de ſon nom, près l'Egliſe de Notre-Dame de la Cité, où il faiſoit ſa demeure à côté. Et comme auſſi près de là il y avoit un port appellé de ſon nom le Port St Landri, où l'an 1582, Mrs les Doyen & Chanoines de l'Egliſe de Paris, firent rebâtir le mur, qui flanque & ferme cet ancien port comme il paroît par cet écrit, qui eſt gravé dans la pierre de ce mur.

Anno Domini 1582, *ut inſula Pariſienſis undiquè inſurgat ornatior, tutiorve, Capitulum inſignis Eccleſiæ hunc quoque in ſuo ſuſtulit, P. Seguier Decano, Archidiacono Meſnilio, Camerario P. de la Beſſée, Canonicis procurantibus.*

Ce quartier étoit pour lors une des principales demeures des Evêques de Paris avant le bâtiment de la grande Egliſe, où l'on tranſporta depuis leurs logemens de l'autre côté de l'Egliſe Notre-Dame, y joignant icelle.

Ainſi il paroît par ce témoignage qu'elle eſt très ancienne.

Il n'eſt pas aiſé de marquer préciſement le tems de la mort de St Landri; il vivoit encore en 655; mais on doute qu'il ait vécu long-tems après. Quelques-uns le font mort en 657, & d'autres en 660. Il fut enteré dans l'Egliſe de St Germain l'Auxerrois, où ſon corps demeura juſqu'en 1171, que Maurice de Sulli, Evêque de Paris, le fit lever du tombeau, pour le mettre dans une Châſſe de bois doré: mais l'an 1408 le dix-ſept Septembre Pierre d'Orgemont, Evêque de Paris, voyant que cette Châſſe de bois étoit uſée, en fit faire une d'argent, où il remit ces ſaintes reliques. Il en détacha deux oſſemens, l'un du doigt, l'autre du col, qui furent portés en grande ſolemnité dans l'Egliſe de St Landri, & les donna au ſieur Jean Fleuri, Secretaire du Roi, & Jean le Bugle, Procureur General, comme Marguilliers de cette Paroiſſe. En la même année 1408 on fit élever la Châſſe de ce Saint ſur une colonne, derriere le grand Autel de St Germain l'Auxerrois, où elle eſt encore honorée des Fideles.

Cette Cure eſt de la nomination du Chapitre de St Germain l'Auxerrois.

L'EGLISE DE St ESTIENNE DU MONT.

EN l'an 500 le Roi Clovis I fonda au Mont lès Paris en l'honneur des Apôtres St Pierre & St Paul, une Egliſe Collegiale & Seculiere, qui fut depuis appellée de Ste Geneviéve, à cauſe qu'elle avoit été conſtruite à ſon inſtance, & rendue depoſitaire de ſon corps.

En l'an 1147 le Pape Eugene III étant venu en France, comme un jour il voulut celebrer la Meſſe en cette Egliſe, en preſence du Roi Louis VII, ſurnommé le Jeune, l'Hiſtoire porte que, *orta eſt contentio inter ipſius & Canonicorum Eccleſiæ miniſtros, adeo ut ad pugnos res proceſſerit, & non ſolum Pontificis miniſtri ſed etiam ipſe Rex Ludovicus, qui illos compeſcere voluit, à Canonicorum famulis verberatus ſit.*

De quoi le Pape & le Roi indignés, donnerent commiſſion à Suger, Abbé de St Denys, pour changer l'état Seculier de ladite Egliſe, en Regulier de l'Ordre de St Auguſtin; ce qui fut executé, & y furent mis douze Religieux du Monaſtere de St Victor, dont l'un nommé Odo, fut le premier Abbé, qui eut pour ſucceſſeur Aubert, & Aubert, Hugues, & Hugues, Eſtienne.

Il y avoit en ladite Egliſe une Chapelle ſouteraine, appellée de Notre-Dame, deſtinée pour adminiſtrer les Sacremens aux ſerviteurs laïques; demeurans dans le Cloître ancien des Chanoines Seculiers, lors appellé le Bourg de Ste Geneviéve, & de tous les Habitans du Palais, ou Château de Clovis I, & des Vignerons dépendans de ce Chapitre, laquelle Chapelle avec le Chapelain qui la deſervoit, avoient toujours été ſujets à Mr l'Evêque de Paris, & les choſes demeurerent au même état ſous leſdits quatre premiers Abbés.

Cette Chapelle de Notre-Dame fut appellée de St Jean l'Evangeliſte: mais après que le Roi Philippe Auguſte, environ l'an 1190, eut fait enclore dans la Ville, l'Abbayie & la Montagne de Ste Geneviéve; ceux qui s'établirent audit quartier, s'étant retirés à ladite Chapelle pour y recevoir les Sacremens, en attendant la conſtruction d'une Egliſe, & ayant formé un corps de Paroiſſe, alors Jean leur cinquiéme Abbé, commença ſous pretexte de l'exemption particuliere de ladite Abbayie à s'oppoſer à la puiſſance legitime de l'Evêque, & vouloir uſurper les droits Epiſcopaux & Parochiaux de cette nouvelle Paroiſſe.

Ce qui obligea Odo de Sulli, Evêque de Paris, de les mettre en procès qui fut jugé pour la reintegrande, par une premiere Sentence du Pape In-

nocent III, dont a été tiré le Chapitre *Olim de Reſt. ſpol* & depuis au poſſeſſoire par une autre Sentence du même Pape du vingt-quatre Decembre 1201 & finalement terminé au petitoire par concordat du mois de Juin 1202, fait entre ledit Evêque, & l'Egliſe de Paris d'une part, & Jean Abbé, & l'Egliſe de Ste Geneviéve d'autre, ratifié par le Pape, & depuis confirmé par Arrêt contradictoire, donné entre les mêmes parties le vingt & un Juillet 1512.

Ce concordat porte que *l'Evêque aura tout le droit Epiſcopal, ou Paroiſſial en toute la Paroiſſe du Mont, & que le Prêtre qui deſervira lors au ſpirituel*, etiam ſi ſit Canonicus Regularis, *ſera preſenté audit Eveque, & recevra de lui la Cure des ames, liera, & déliera les Paroiſſiens à ſon mandement, ou de ſon Archidiacre, prendra de ſon Egliſe le Chrême, & les ſaintes Huiles, ſe trouvera au Synode des Curés, & ſi lui ou ſondit Archidiacre, excommunie en general, ou en particulier les Paroiſſiens; qu'il mettra l'excommunication à execution, & ne pourra recevoir les excommuniés à la participation des choſes divines.*

De cette puiſſance generale deſdits Evêque & Archidiacre, ſont exemts pour le fait de la Juriſdiction ſeulement, les ſerviteurs des Religieux au nombre de vingt-ſix, demeurans, ſavoir, vingt en leur enceinte, mangeans, couchans, & levans chés eux; & ſix dehors, ſur leſquels, ni ſur ceux qui tiendront leur place, l'Evêque, ni l'Archidiacre n'auront aucune Juriſdiction, ſinon qu'il fut queſtion de demarier ceux qui ſeroient mariés; & que les femmes des ſix demeurans hors l'enceinte, ſeront ſujettes en tout ce qui eſt du ſpirituel, à l'Evêque & ſondit Archidiacre, & néanmoins ne pourront être excommuniées pour les delits de leurs maris.

Quant au lieu de la Paroiſſe, le concordat porte, que l'Evêque & les Religieux ne pourront bâtir aucune nouvelle Egliſe, ni Chapelle, ſans le conſentement l'un de l'autre: & pour l'accroiſſement de ladite Paroiſſe, ledit Evêque a donné ſa vigne de Bruneau, afin d'y faire des logemens, à condition que les habitans ſeront de la même Paroiſſe, que les premiers Paroiſſiens, en communion des Sacremens, & ſujets au pouvoir & Juriſdiction de l'Evêque & Archidiacre; qu'ainſi ſera de ceux qui logeront au clos dit de Mauvoiſin, ſi le lieu s'habite quelque jour, & que le tout ſera entretenu à perpetuité, nonobſtant tout ce que les uns, & les autres avoient impetré, & pourroient impetrer à l'avenir.

Enſuite de quoi, Meſſieurs les Evêques de Paris, ont continué d'y exercer toute Juriſdiction & ſuperiorité, ayant pourvû à la Cure, & inſtitué les Curés d'icelle, ſur la preſentation des Abbés de Ste Geneviéve; reconcilié les lieux en dependans, qui avoient été pollus; permis & autoriſé les Confreries avec octroi d'indulgence; fait les viſites, donné la permiſſion de manger beure, & laitage en tems de Carême; ſtatué ſur l'augmentation de la retribution des Meſſes; reduit les fondations; ordonne ſur la police de l'Egliſe, & le changement du ſervice; commandé la premiere Meſſe du Dimanche; veillé à l'inſtitution des enfans; permis de retrancher & reparer les cimetieres; conſacré & dedié l'Egliſe; transferé la Fête de la Dedicace; fait publier les Indulgences envoyées de Rome, & aucuns des Curés étant même Abbés de cette Abbayie, ont reconnu tous ces devoirs, & rendu les mêmes obéiſſances auſdits ſieurs Evêques, & aſſiſté à leurs Synodes.

Ceux qui ont été pourvûs de la Cure, en ont fait les fonctions en leur nom propre & ſingulier; ils ont donné la benediction aux Prédicateurs, même dans l'Egliſe de Ste Geneviéve, lorſqu'ils y ont conduit la Paroiſſe en proceſſion; ils ont adminiſtré les Sacremens; ils ont fait les batêmes & les enterremens; ils ont traité pour les droits de la Cure en qualité de Curés; ils ont obtenu des Sentences, & des Arrêts pour leſdits droits, eſquels les Abbé & Couvent de Ste Geneviéve ne ſont point parties, ni principales, ni intervenantes. Au contraire ils les ont reconnu, & qualifié Curés de St

Eſtienne du Mont par les contrats qu'ils ont fait avec eux, & par les Sentences & Arrêts rendus pour le fait de ladite Cure.

L'Office de la Paroiſſe, même aux Fêtes ſolemnelles, & du Patron, & toutes les proceſſions, ſpecialement celle du jour de la Fête-Dieu, ont été faites par leſdits Curés, & leur Clergé en l'aſſiſtance des Marguilliers & Paroiſſiens de ladite Egliſe, ſans les Religieux de Ste Geneviéve; & n'ont été leſdits Religieux admis à la Proceſſion du jour, & Fête du St Sacrement, ſinon depuis que frere Joſeph Foulon, leur Abbé, a été Curé de St Eſtienne en titre, lequel en ladite qualité de Curé titulaire, a conduit de ſon tems ladite proceſſion comme les autres Proceſſions de ladite Egliſe.

Il eſt vrai que depuis le decès dudit Frere Joſeph Foulon, Abbé & Curé titulaire, arrivé en 1607, les deux Curés qui lui ont ſuccedé, ont trouvé bon que leſdits Religieux ayent continué d'aſſiſter à ladite Proceſſion du jour de la Fête-Dieu, afin de la rendre plus celebre par l'augmentation du nombre des Eccléſiaſtiques, mais ç'a toujours été ſous l'ordre, la banniere & la Croix de la Paroiſſe, laquelle a retenu pardevers elle la direction, & diſpoſition toute entiere ces ceremonies de ladite Proceſſion.

Les Marguilliers, & les Officiers de cette Egliſe n'ont point été faits par l'ordre des Abbés & Religieux de Ste Geneviéve; les comptes de la Fabrique n'ont point été rendus pardevant eux; les bâtimens & accroiſſemens de l'Egliſe n'ont point été faits à leurs frais, & s'il a été pris quelque choſe ſur leurs fonds, ils en ont été recompenſés, ou en argent comptant, ou en rentes, dont ils ont reçu les rachats, ou en eſchange d'autres terres; enſorte qu'ils ne peuvent prétendre ſervitude réelle, ni perſonnelle, ni choſe quelconque ſur l'Egliſe, ni ſur les Paroiſſiens, ſinon une faculté de preſenter à la Cure quand elle vaquera.

Neanmoins ces nouveaux Reformés de Ste Geneviéve ont tenté par droit de voiſinage, de ſe rendre Maîtres abſolus de la Cure, du Curé, & des Paroiſſiens de St Eſtienne, ainſi que ceux de leur Ordre depuis leur reforme ont fait à Reims, à St Lo, à Auxerre, à Orleans, à Tours, à St Quentin lès Beauvais, à Chartres, à Châteaudun, à St Pierre de Rille, à Eu, à Chaſtillon ſur Seine, à Vaulx, à Châlons, à la Charité, & autres lieux où les Paroiſſiens & Titulaires n'ont eu, ni moyen, ni courage de reſiſter à leurs entrepriſes.

En Juin 1638 jour de la Fête-Dieu, les Curé, Marguilliers & Paroiſſiens de St Eſtienne, faiſant leur proceſſion, & paſſant en la maniere accoutumée par l'Egliſe de Ste Geneviéve, pour y faire leur premiere ſtation, & y ajoindre leſdits nouveaux Religieux reformés, ainſi qu'autrefois ils y avoient adjoint les anciens, leur Abbé Regulier, Frere Charles Faure s'immiſçant ès fonctions Epiſcopales & Curiales, s'ingera de ſon autorité privée de changer l'ordre de la proceſſion, & de vouloir porter le St Sacrement à la main, ce qui fut empêché, & non executé.

Et quoiqu'il eut été arrêté avec les Curé, Marguilliers, & Paroiſſiens, qu'il ne ſeroit rien innové, & que ledit Frere Charles Faure, ne fût que la figure d'un Abbé, il ne laiſſa pas d'entreprendre d'encenſer le St Sacrement, qui étoit poſé ſur l'Autel de Ste Geneviéve, au préjudice des droits du Curé, & Prêtres de St Eſtienne, de faire porter par ſurpriſe, en ladite proceſſion, la Croix de Ste Geneviéve, au lieu de celle de St Eſtienne, & de s'y faire aſſiſter non ſeulement d'un Religieux, Porte-Croſſe, & de deux Novices Portes-chandeliers, qui avoient de coûtume d'accompagner les anciens, & veritables Abbés, mais auſſi par un nouveau faſte, & ceremonie extraordinaire de deux Religieux, Portes-mitres, de huit Diacres & Sous-diacres, d'un Aumônier, & de deux autres pour porter les bords de ſa Chappe; même il entreprit de donner la benenediction par les rues, afin de s'acquerir quelque acte de poſſeſſion des droits Epiſcopaux, & ſpirituels, & de ſuperiorité ſur les Cure, Curé & Paroiſſiens de St Eſtienne.

Ce que l'on fut contraint de diſſimuler pour lors, crainte de ſcandale, & de faire un acte de proteſtation par Notaires.

En l'année ſuivante 1639 au jour de la même ſolemnité, le Curé, & les Marguilliers, & Paroiſſiens de St Eſtienne, étant entrés en l'Egliſe de Ste Geneviéve, pour y faire le premier repoſoir de leur Proceſſion, ledit Abbé, & les Religieux nouvellement reformés pretendirent qu'ils en étoient les Superieurs & les chefs, & s'efforcerent de faire porter leur Croix par le Clerc de St Eſtienne, & faire plier celle de la Paroiſſe.

Ce que n'ayant pu faire réuſſir, ils firent monter ſur les marches de l'Autel un de leurs Religieux, qui publia qu'il falloit quitter la Croix de St Eſtienne, & prendre celle de Ste Geneviéve; & ſur ce qu'il leur fut répondu que l'on n'empêchoit pas qu'ils fiſſent porter leur Croix, mais que les Marguilliers & Paroiſſiens vouloient marcher ſous la Banniere, & la Croix de leur Paroiſſe, & ſous l'ordre de leur Curé; ils tinrent conſeil, à l'iſſuë duquel, le même Religieux monta ſur les mêmes marches, reïterant qu'ils n'aſſiſteroient point à la proceſſion, ſi l'on n'y portoit leur croix au lieu de celle de St Eſtienne.

Après cette ſeconde denonciation, le Curé qui ſeul ordonnoit en cette proceſſion, leur fut parler pour eſſayer de les amener à la raiſon, & les obliger d'aſſiſter à cette ceremonie; ce qui lui ayant été impoſſible, il fit partir la proceſſion ſans eux: & auparavant les Prêtres de ſon Egliſe qui portoient le St Sacrement, commencerent *O Salutaris Hoſtia*, ce que leſdits Abbés & Religieux ne pouvant ſouffrir, envoyerent pour troiſiéme fois ledit Religieux pour leur ſignifier qu'ils euſſent à ſe taire, & qu'ils allaſſent dans leur Egliſe faire leur proceſſion, ſi bon leur ſembloit.

A quoi n'ayant été rien répondu pour la premiere fois, comme il continuoit & repetoit ces paroles avec irreverence & tumulte, l'un des Prêtres de St Eſtienne lui fit entendre qu'en chantant *O Salutaris Hoſtia* devant le St Sacrement, l'on faiſoit un acte d'adoration qui ne devoit pas être interrompu, & l'Hymne finie, leſdits Prêtres portans le St Sacrement commencerent à marcher pour paſſer à travers du Chœur, & aller rencontrer leur Clergé, qui les attendoit à la porte dudit Chœur, accompagné des Marguilliers, & des Paroiſſiens plus notables, & de qualité plus éminente.

Quoi voyant leſdits Faure & Religieux, ils crierent de pluſieurs endroits que l'on fermât les portes du Chœur, & de la Nef; ce que leurs Sergens tenans les épées hautes, & bâtons en main, s'entremirent de faire avec effort, qui fut tel qu'ils firent preſque tomber les Prêtres, qui portoient le St Sacrement; & comme ils ne purent être maîtres de cette porte du Chœur, ils coururent par les côtés à la grande porte de la Nef, qu'ils pouſſerent à moitié, & euſſent fermé l'Egliſe, ſi le peuple déja ému, & ſcandaliſé de leur procedé, ne l'eut empêché.

Enfin la proceſſion étant ſortie de Ste Geneviéve, le Bailli de la Juſtice temporelle de l'Abbayie, qui avoit ſuivi ſes Sergens pour autoriſer leurs violences, approcha le Curé, & enflammé de colere, lui dit tout hautement des paroles ſcandaleuſes, & y ajouta qu'il le falloit envoyer à la guerre, à cauſe qu'il conduiſoit bien ſes gens, & autres diſcours, nonobſtant leſquels la proceſſion fut faite avec grande devotion.

Le jour même à une heure après midi, pendant que l'on prêchoit à St Eſtienne, où il y avoit grande aſſiſtance, leſdits Abbé & Religieux continuans leurs ſcandales & troubles, firent ſonner par anticipation de tems toutes leurs cloches coup ſur coup, afin de faire ceſſer le Predicateur, & d'empêcher que ceux qni avoient reſiſté à leurs entrepriſes & nouveautés, puſſent entendre la parole de Dieu.

Tantæne animis cœleſtibus iræ? Le lendemain Vendredi, jour que l'on celebre une quantité de Meſſes en l'Abbayie de Ste Geneviéve, à cauſe de quoi l'on y admet tous les Prêtres qui s'y preſentent, ils en exclurent les Prê-

tres habitués en l'Egliſe de St Eſtienne, & le vingt-ſix ſuivant, jour de Dimanche & de repos, ils envoyerent donner congé aux principaux Prêtres de ladite Egliſe, qui ſont logés, & qui ont logé de tout tems au-devant en quelques petites maiſons du Domaine de leur Abbayie, par des Sergens qui les aſſignerent ce même jour de Dimanche vingt-ſix de Juin, devant leur Bailli, lequel adherant à leurs paſſions, les condamna d'en vuider, afin d'y admettre des loueurs de chambres garnies, comme il a été fait ci-devant de la Chapelle de St Symphorien des Vignes, à l'oppoſite du College des Cholets, au grand ſcandale de l'Egliſe.

Puis pour parer leurs attentats, ils firent dreſſer un procès verbal de ce qu'ils appellent l'ordre ancien de la proceſſion, lequel ils ont fait atteſter tant par le Bailli de leur Juſtice temporelle, fauteur de leur tumulte, & leur Officier depuis huit ans; que par Frere Claude de l'Hotel, nouveau Religieux, qui étoit dans la mêlée, & par Frere Pierre Gillou, auquel ils ont défendu de celebrer la Ste Meſſe, il y a quatre ans & plus, à cauſe que l'épilepſie l'a rendu infirme d'eſprit & de corps; & ſur ce procès verbal nul en ſa forme, & faux en ſubſtance, ils ont fait aſſigner le Curé & les Marguilliers, & Paroiſſiens de St Eſtienne au Conſeil privé du Roi, pour proceder ſur leurs demandes, leſquelles ils n'ont libellé que depuis les aſſignations échuës.

Mr l'Archevêque de Paris ayant eu avis qu'ils tendoient à lui enlever la Juriſdiction, & autorité qu'il a ſur leſdits Curé & Paroiſſiens, & les droits Epiſcopaux & ſpirituels qui lui ſont acquis ſur cette Paroiſſe, tant de droit divin qu'humain, & par le concordat du mois de Juin 1202, confirmé par une Sentence des Requêtes du Palais du mois de Fevrier 1511, & par un Arrêt du Parlement de Paris, du mois de Juillet 1512, & encore par une poſſeſſion immemoriale & continuelle; eſt intervenu pour en empêcher l'effet.

SENTENCE DU PAPE INNOCENT III, DU VINGT-QUATRE Decembre 1201, entre l'Evêque de Paris, & l'Abbé de Ste Geneviéve, touchant la Paroiſſe de St Eſtienne, d'où eſt tiré le chapitre, Olim 17. De Reſtitut. Spol.

INNOCENTIUS Epiſcopus, ſervus ſervorum Dei, venerabili Fratri Odoni Pariſienſi Epiſcopo, ſalutem, & Apoſtolicam benedictionem. *Olim inter te nomine Pariſienſis Eccleſiæ, & dilectum filium Abbatem ſanctæ Genovefæ pro Abbatia ſua, ſuper poſſeſſione Juris Parochialis in Parochia de Monte, quæſtione ſuborta*, Et venerabili Fratre noſtro P. Archiepiſcopo Senonenſi tunc Pariſienſi Canonico Procuratore tuo pro te, dicto vero Abbate, nomine ſuæ Eccleſiæ, accedentibus ad Apoſtolicam ſedem, venerabilem Fratrem noſtrum J. Albanenſem Epiſcopum, & dilectum filium G. ſanctæ Mariæ in Aquiro Diaconum, nunc verò tituli ſancti Vitalis Præſbyterum Cardinalem dedimus Auditores: in quarum præſentia dictus propoſuit Procurator, quod idem Abbas, *ſuper poſſeſſione Juris Parochialis, in Parochia de Monte* gravem tibi moleſtiam ingerebat, cum eam poteſtatem uſque ad tempora tua Pariſienſis Epiſcopus habuerit in Parochianos de Monte, ac Præſbyterum qui eis divina pro tempore miniſtrabat, quem etiamſi eſſet Canonicus Regularis, in curam Parochiæ committebat, & Sacerdos poſt curam ſuſceptam de manu Epiſcopi, Parochianos ad nutum ejus ligabat pariter, & ſolvebat, & ſi quis excommunicatus eſſet ab Epiſcopo, vel etiam interdictus, Præſbyter eum non admittebat aliquatenus ad divina, qui etiam benedictiones ſponſarum, purificationes de partu ſurgentium, & publicas pœnitentias non aſſumebat ſibi, niſi de mandato Epiſcopi ſpeciali, & ſi forte Sacerdos talis eſſet, qui non poſſet populo miniſtrare, ipſius exceſſum Abbati ſanctæ

Genovefæ & fratribus Epiſcopus nuntiabat, qui cognita veritate, amoto indigno ad animarum curam recipiendam alium Epiſcopo præſentabat. Cum ergo noviſſime tu præmonuiſſes Abbatem, ut Capellanos ſuos qui Parochiis debebant deſervire., ad ſuſcipiendam curam animarum, tibi præſentare curaret; hoc ſe facturum reſpondit, aliquos præſentavit, ſed requiſitus quod præſentaret illum, qui debebat in præfata de Monte Parochia deſervire, dixit tunc, eum non poſſe propter abſentiam præſentari, cumque hoc ſæpius monitus facere non curaret, tu ſub pœna excommunicationis, Parochianis inhibuiſti de Monte, ne in Eccleſia ſanctæ Genovefæ, vel auditent divina, vel aliqua reciperent Sacramenta, niſi ab illo Præſbytero qui animarum curam ab Epiſcopo ſuſcepiſſet: Quæ ſententia in eadem Eccleſia fuit præſente Parochia, publice recitata, eamque Parochiani de Monte, ſicut ſolebant jamdiu, ſervaverant, donec facientibus Canonicis ſanctæ Genovefæ, populo convocato, in verbo Sacerdotis, & periculo animæ, per venerabilem Fratrem noſtrum Tornacen. Epiſcopum ipſius Eccleſiæ quondam Abbatem, fuit publicè prædicatum, quod ſecurè poterant audire divina, cum in eos nec Archiepiſcopus, nec Epiſcopus, vel Archidiaconus poſſet excommunicationis, vel interdicti ſententiam promulgare, ſicque ab eo inducti ſpiritualia receperunt. Te igitur, quemadmodum præmiſſum eſt, ſpoliato obedientia Parochiæ memoratæ, petebat dictus procurator tuus, tibi ante omnia quaſi poſſeſſionem juris Parochialis reſtitui, adverſariis tuis, ſuper his quæ adverſus te proponenda ducerent, poſtea plenariè reſponſuro; cum nec ante reſtitutionem reſpondere deberes adverſariis, ſpoliatus: & quod Epiſcopus Tornacenſis, & Canonici ſupradicti, de præmiſſis exceſſibus punirentur, cauſa poſtmodum coram delegatis Judicibus ordine debito pertractanda, in quorum præſentia, de jure Pariſienſis Eccleſiæ plenius probaretur, quod tunc temporis proprer probationum inopiam fieri non valebat. Cæterum præfatus Abbas verſa vice novam injuriam inferri ſibi per te tunc novum Epiſcopum proponebat, aſſerens Eccleſiam ſuam cum Burgo à primo fundationis tempore, liberam extitiſſe, nec alicui unquam in ſpiritualibus, niſi Romano Pontifici fuiſſe ſubjectam, quod per reſcriptum bonæ memoriæ Cæleſtini Papæ prædeceſſoris noſtri, ad cautelam oſtendere nitebatur, qui piæ recordationis Alexandri, Lucii, Clementis prædeceſſorum ſuorum Romanorum Pontificum exempla ſecutus, Eccleſiam præfatam, ea, inter alia, libertate donavit, ut nullus ipſam, Canonicos, vel Burgum, interdicto, vel excommunicationi poſſet ſupponere, niſi Summus Pontifex vel Legatus ab ejus latere deſtinatus, contra quam libertatem tu venire præſumens, in alienam meſſem falcem mittere, quod nullus unquam prædeceſſorum tuorum fecerat, præſumpſiſti, Canonicum ipſius Eccleſiæ, qui hominibus Burgi ſpiritualia miniſtrabat, ut à te curam animarum reciperet, tibi poſtulans præſentari, quod cum obtinere non poſſes, poſt appellationem interpoſitam, & iter arreptum ad ſedem Apoſtolicam veniendi, omnes qui in Eccleſia ſanctæ Genovefæ miſſam Parochialem audirent & communicantes eis, excomunicationis vinculo ſubjeciſti, cujus timore motus populus, tanquam rudis ex ignorantia, vel humilitate, abſtinuit aliquandiu à divinis, ſed per jam dictum Tornacens. Epiſcopum olim Abbatem ejuſdem Eccleſiæ illuc poſtmodum accedentem, cognita veritate, qui, ſicut juris peritus, eis aſſeruit incunctanter, quod ſententia tua de qua præmiſimus, tanquam à non ſuo judice lata, nullius obtinebat roboris firmitatem, ad proprium rediit populus Sacerdotem, quem ſi etiam ex certa ſcientia evitaſſet, ut ſic jure ſuæ Eccleſiæ privaretur, ei non ſic poſſet, ſicut nec per colonum Domino inſcio, vel invito præjudicium generari; quando & ſi tu aliquid juris habere in eos, quod penitus negabatur, cum ex eo, quod appellationi minime detuliſti, in leges commiſeris, per eas non debebas reſtitutionis beneficium obtinere, quia is fruſtra leges invocat, qui committit in eis, præſertim cum fueris numquam deſtitu-

tus, unde reſtitutionem petere non valebas. Quod autem eadem Eccleſia eſſet in poſſeſſione inſtituendi Canonicum, qui ſpiritualia populo miniſtraret, & quod ſuper hominibus Burgi utramque juriſdictionem haberet, & prædeceſſorum tuorum temporibus habuiſſet, paratum ſe Abbas ex abundanti, dicebat incontinenti probare. Poſtulabat proindè, quicquid à te de facto fuérat poſt appellationem interpoſitam attentatum, irritum judicari, teque, ne de cætero ſimilia præſumeres, coerceri. Prædictis igitur, & aliis rationibus per dictos Auditores, qui & petitiones & allegationes partium in ſcriptis redditas nobis, & fratribus noſtris prudenter, & fideliter retulerunt, plenius intellectis. *Nos attendentes, quoniam ex eo ſolo quod populus dictæ Parochiæ, timore ipſius ſententiæ, per aliquot dies abſtinuit à divinis, nullam in eos juris Parochialis poſſeſſionem fueris aſſecutus, nec fuit aliquo modo probatum, quod eo tempore quo ſententiam protuliſti poſſeſſionem in ipſos juris Parochialis haberes, vel prius etiam habuiſſes, reſtitutionem tibi abjudicare de jure nequivimus: cum non conſtiterit te fuiſſe aliquatenus ſpoliatum.* Verum, quia ſuper aliis quæ proponebantur ex parte tua, nobis non potuit fieri plena fides, cauſam ipſam dilectis filiis Vizeliacenſi, & ſancti Petri Antiſſiodorenſis, Abbatibus, & Decano Aurelianenſi ſub ea forma duximus committendam, &c. Tandem ad nos geſta omnia munita ſigillis Judicum ſunt remiſſa, per dilectum filium M. N. Procuratorem tuum, & jamdictum Abbatem ad noſtram ob hoc præſentiam accedentes: Nos ergo, præſentibus fratribus noſtris, geſta ipſa fecimus aperiri quorum continentiam pleno concepimus intellectu, &c. Cum igitur teſtes tui Parochianos de Monte ad examen Pariſienſis Eccleſiæ acceſſiſſe, teſtes verò partis alterius, eos in foro Abbatiæ referant litigaſſe, ut non videantur adverſa dixiſſe, dicta tuorum, de Parochianis illius partis Parochiæ quæ ſita eſt extra Burgum, quam tibi dictus Abbas nunc etiam recognoſcit, aliorum vero dicta, de Parochianis partis alterius quæ Burgus dicitur, quam dictus Abbas ſibi vindicare conatur, poſſunt intelligi competenter, &c. Nos ergo atteſtationibus, rationibus, & aliis hinc inde propoſitis diligenter auditis, & plenius intellectis: Quoniam in duobus articulis, inſtitutionis videlicet, & deſtitutionis, Capellani de Monte, & libertatis interdictum Pariſienſis Eccleſiæ in præfata Parochia non ſervandi, de poſſeſſione Abbatis legitime conſtitit, cujus etiam Eccleſiæ, reſcripto Apoſtolico indulgetur, ut nulli niſi Romano Pontifici vel Legato ab ejus latere deſtinato, liceat in Burgum ſanctæ Genovefæ interdicti, vel excommunicationis ſententiam promulgare, unde rem illicitam, & tibi prohibitam attentaſſe videris, Abbate poſſeſſionem libertatis ſuæ autoritate Apoſtolicâ defendente, nec per ſententiam à te latam nova tibi fuerit poſſeſſio acquiſita, cum ſic non debeat conſtitui ſervitus, ſed conſtituta potius declarari, nec in his articulis quicquam pro tua fuerit parte probatum, Abbatem ipſum & Eccleſiam ſuam ab impetitione tua, & Pariſienſis Eccleſiæ, de communi fratrum noſtrorum conſilio, ſuper his ſententialiter duximus abſolvendum. Licet autem in aliis Capitulis, ab utraque parte productiones inductæ fuerint variæ ac diverſæ, quia tamen plenius, & expreſſius eſt pro tua parte probatum, & Judex credere debet quod naturæ negotii convenit, ut confirmet motum animi ſui, ex argumentis & teſtimoniis, quæ rei aptiora eſſe compererit, & vero proximiora, & quibus potiùs lux veritatis aſſiſtit ſecundum legitimas ſanctiones, nec ſolum petebas quaſi poſſeſſionem Juris Parochialis tibi reſtitui, ſed Abbatem, & Canonicos de præmiſſis puniri exceſſibus, quos *ſuper poſſeſſione juris Parochialis in Parochia de Monte*, gravem moleſtiam ingerere querebaris, communicato fratrum conſilio, in cæteris ad *poſſeſſionem juris Epiſcopalis vel Parochialis in tota Parochia de Monte ſpectantibus*, illis dumtaxat exceptis ſuper quibus pro parte altera eſt abſolutionis prolata ſententia, ſupradictos Abbatem & Eccleſiam ſanctæ Genovefæ pro Parochia ſupradicta, tibi & Eccleſiæ Pariſienſi per ſententiam definitivam condemnamus, ex his tamen quæ ſuper poſſeſſorio in præſenti

ſunt

ſunt judicio proinde deffinita *nullum tuæ, vel alteri parti, circa quæſtionem proprietatis volumus præjudicium generari.* Ne vero ſententia noſtra, ſi effectu careat, irriſoria videatur, &c. Datum Anagniæ nono Kal. Januarii Pontificatus noſtri anno quarto

Extrait des Archives de l'Archevêché de Paris.

Signé, BAUDOUYN.

CONCORDAT DE JUIN MIL DEUX CENS DEUX
entre Monſieur l'Evêque de Paris, & l'Abbé de Ste Geneviéve.

IN nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis, Amen. Hæc eſt forma compoſitionis & pacis inter Dominum Odonem Epiſcopum, & Eccleſiam Pariſienſem ex una parte, & Joannem Abbatem & Eccleſiam ſanctæ Genovefæ ex altera, ſuper querelis quas dictus Epiſcopus movebat de jure Parochiali in Parochia de Monte, & procurationibus quas in Parochialibus Eccleſiis Canonicorum de Monte petebat, & è contra Canonici de Monte adverſus Epiſcopum ſuper Capella Eccleſiæ ſanctæ Genovefæ ſita in Civitate Pariſienſi, *ſcilicet quod Pariſienſis Epiſcopus habebit omne jus Epiſcopale ſeu Parochiale in tota Parochia de Monte,* & Præſbyter qui illi Parochiæ ſpiritualia pro tempore miniſtrabit, etiam ſi ſit Canonicus regularis, præſentabitur Epiſcopo, & ab eo curam recipiet animarum & Parochianos ipſius Parochiæ ad mandatum Epiſcopi vel Archidiaconi citabit, vocabit, ligabit pariter & ſolvet; Chriſma & oleum ad opus Parochiæ ab Eccleſia Pariſienſi recipiet, ad Synodum etiam veniet nec tamen circatam, vel ſynodaticum reddet; item licebit Epiſcopo & Archidiacono in ſingulos de prædicta Parochia, & omnes interdicti & excommunicationis ferre ſententiam, quæ ſi lata fuerit Præſbyter qui illi Parochiæ deſerviet, excommunicatos ſeu interdictos de ipſa Parochia non admittet, tamen illis excluſis, in Altari Parochiali quod eſt intra majorem Eccleſiam nihilominus celebrabit, ſed nec alios interdictos vel excommunicatos ab Epiſcopo, vel Archidiacono undecumque fuerint, ullo unquam tempore ipſe vel alius in Altari Parochiali recipiet aliquatenus ad divina. Ab hac autem generalitate exceptæ erunt ab omni juriſdictione Epiſcopi, & Archidiaconi, viginti perſonæ inter ſervitores, & garciones infra ambitum Canonicorum habitantes, comedentes, cubantes, levantes, ſcilicet unus Janitor, duo Quadrigarii, duo Curſores, unus Hoſtellarius, unus Carpentarius, unus Hortolanus, quatuor in ſervitio furni, quatuor in ſervitio coquinæ, unus Sarcinator, unus Vigil, unus Matricularius, unus Infirmarius, & extra ſepta Canonicorum, ſex ſervitores ſcilicet tres Eſcuerii Abbatis, unus ſerviens Capiceriis, unus Clauſarius vinearum, unus Tonelarius. Nullus autem viginti ſex prædictorum, Viarius poterit eſſe vel major Burgi ita ut prædicta gaudeat libertate. In his ſiquidem prædictis viginti ſex perſonis aut in illis quæ in locum eorum per Abbatem fuerint ſubrogatæ, nullam Epiſcopus vel Archidiaconus poteſtatem habebit, niſi de eorum matrimonio ſeparando agatur. Illa etenim cauſa pleno jure ad Epiſcopum & Archidiaconum pertinebit: Uxores autem prædictorum ſex ſervitorum in Parochia de Monte, extra Cononicorum ſepta manentium, juriſdictioni Epiſcopi & Archidiaconi in omnibus ſpiritualibus ſubjacebunt, eo ſalvo ut pro foris-factis maritorum ſuorum interdici vel excommunicari non poſſint: Et quando in Parochia poſitum fuerit interdictum, liceat ipſis ſicut & viris earum, in Altari Parochiali audire divina. In prædicta autem Parochia de Monte, neque Epiſcopo ſine conſenſu Canonicorum, neque Canonicis ſine Epiſcopo, novam Eccleſiam ſeu Capellam ædificare licebit.

In augmentum verò prædictæ Parochiæ dedit Epiſcopus ad habitandum vineam ſuam de Brunello, ita ut omnes qui in loco illo habitaverint cum aliis Parochianis de Monte, à Præſbytero Parochiæ ſupradictæ divina percipiant Sacramenta, & ad Epiſcopum & Archidiaconum pleno jure pertineant; ſimiliter & illi qui habitabunt in clauſo quod dicitur Mali vicini, ſi quando illud inhabitari contigerit. Præterea Eccleſiam de Roiſſiaco dedit Epiſcopus Canonicis memoratis ad eorum uſum perpetuo poſſidendam, cum additamento villæ quæ dicitur Valliſderlandi, in qua villa licebit prædictis Canonicis de Monte, ſi voluerint ædificare Capellam, Epiſcopi tamen juriſdictioni ſubjectam, & tam in Eccleſia de Roiſſiaco, quàm in Capella ſicut & in aliis eorum Eccleſiis Parochialibus ad curam animarum recipiendam Præſbyterum Epiſcopo præſentabunt. De procurationibus autem quas Epiſcopus in eorum Eccleſiis exigebat, ita ſtatutum eſt, ut Eccleſiæ de Jauſſigni, Deſpinolio, de Vanuiis, de Nantura, de Rooſneio & ſancti Medardi, à procurationibus Epiſcopi liberæ ſint penitus & immunes, verum in Eccleſia de Roiſſiaco quatuor libras Pariſienſis monetæ, accipiet prædictus Epiſcopus annuatim, de quibus procurationem unam vel plures ſibi parabit Epiſcopus in ipſa Eccleſia de Roiſſiaco vel in qua voluerit prædictarum. Prædicti quoque Canonici ſanctæ Genovefæ, ut omnis amoveatur, annuente Domino, materia ſeditionis & ſcandali, Capellam ſanctæ Genovefæ ſitam in civitate Pariſienſi, dederunt Epiſcopo & ſucceſſoribus ejus in perpetuum liberam & quietam, nullo ſibi in ea jure retento, ut poſſit ipſe vel ejus ſucceſſores de prædicta Capella pro ſua voluntate diſponere; Præbendam quoque & Vicariam quas prædicti Canonici in Eccleſia Beatæ Mariæ Pariſienſis habebant, prædicto Epiſcopo & ejus ſucceſſoribus quittaverunt, nihil omnino ſibi juris in prædicta Præbenda ſeu Vicaria reſervantes. Hæc autem omnia, ita in perpetuum ſervabuntur, nonobſtante ſententia Summi Pontificis, quam pro ſe Pariſienſis Epiſcopus inducebat, aut aliis quibuſlibet munimentis ab alterutra partium impetratis vel impoſterum impetrandis. In hujus rei teſtimonium & perpetuam firmitatem, duo ſcripta in eundem tenorem confecta ſunt, quorum alterum habebit Eccleſia Pariſienſis ſub ſigillis duobus Abbatis videlicet & Capituli ſanctæ Genovefæ, & reliquum habebit Eccleſia de Monte ſimiliter ſub duobus ſigillis Epiſcopi ſcilicet & Capituli Beatæ Mariæ Pariſienſis. Actum anno Incarnati Verbi milleſimo ducenteſimo ſecundo menſe Junio, ſigillatum duobus ſigillis in cera viridi ſub cordulis ſericeis viridis coloris.

CONTRACT DE L'AN 1491. POUR L'ACCROISSEMENT de l'Egliſe ſaint Etienne.

A TOUS ceux qui ces preſentes Lettres verront. Agnès Deſtouteville Chevalier, Seigneur de Beyne, Baron du Loy & de ſaint Andry en la Marche, Conſeiller Chambellan du Roi notre Sire & Garde de la Prevôté de Paris: Salut, ſavoir faiſons que pardevant Pierre Orage & Guillaume de Mongermon, Clercs Notaires Jurés du Roi notredit Seigneur, de par lui établis en ſon Chatelet de Paris: Furent preſens en leurs perſonnes Reverend Pere en Dieu Monſeigneur Philippes Couſin, Abbé de l'Egliſe & Abbayie Madame Ste Geneviéve, fondée au Mont de Paris de l'Ordre de St Auguſtin, Geoffroi Marie, &c. tous Prêtres Religieux Profès en ladite Egliſe & Abbayie Ste Geneviéve, aſſemblés enſemble au Chapitre d'icelle Abbayie, pour faire & paſſer le contenu ci-après & en la maniere accoutumée de faire pour les affaires d'icelle Abbayie, faiſans & repreſentans pour lors tout ledit Couvent d'une part. Et honorables hommes Maître Jean de la Bretonniere Conſeiller du Roi notre-dit Seigneur en ſa

Chambre de Generaux ſur le fait de la Juſtice des Aides, Jean de Beaumont Procureur audit Chatelet, Vincent le Creant, Marchand Fripier Bourgeois de Paris, & Guillaume Boucher, Marchand Boucher auſſi Bourgeois de Paris, Marguilliers de l'Egliſe, Oeuvre & Fabrique de St Etienne joignant ladite Abbayie de Ste Genevieve audit Mont de Paris, pour & au profit de ladite Egliſe, Oeuvre & Fabrique d'autre part. Diſans icelles Parties, même leſdits Religieux, Abbé & Couvent, que leſd. Marguilliers leur auroient baillé & preſenté certaine Requête en leur remontrant la grande multitude du peuple étant de preſent en ladite Paroiſſe, laquelle multitude & peuple ne pouvoit entrer en ladite Egliſe St Etienne, pour ouïr le Service Divin en ladite Egliſe & Paroiſſe, obſtant ce que icelle Egliſe étoit trop petite, & que leur plaiſir fût leur permettre de accroître icelle Egliſe, & pour icelle accroître leur bailler partie de leur Enfermerie, & leur conſentir faire conſtruire & édifier pour le profit d'icelle Egliſe dudit St Etienne les édifices contenus ſpecifiés & declarés en ladite Requête & aux charges contenues en icelle au profit d'icelle Abbayie & Couvent: Leſquels Religieux, Abbé & Couvent, vûe par eux enſemblement en leurdit Chapitre en ladite Abbayie, le contenu en ladite Requête, les remontrances faites par ledit Abbé, en enſuivant ledit contenu en ladite Requête, après pluſieurs deliberations faites & eues entre eux, eu ſur ce par eux l'avis du conſeil d'icelle Egliſe & Abbayie, & auſſi eu par eux égard à la ſupplication & requête qu'ils trouvent être juſte & raiſonnable; deſirans l'augmentation du Service Divin, & pour plus inciter & émouvoir les cœurs & vouloir des creatures, mêmement des Paroiſſiens d'icelle Paroiſſe dudit St Etienne à icelui ſervice ouïr & entendre, & à venir en leur Egliſe & Paroiſſe & faire du bien à icelle: De leurs bons grés & volontés, propre mouvement & certaine ſcience, ſans aucune force, fraude, ſeduction, contrainte ou decevance, reconnurent & confeſſerent en la preſence & pardevant leſd. Notaires comme en droit jugement pardevant nous; avoir permis, octroyé & accordé, & par ces preſentes lettres permettent, octroyent & accordent auſd. Marguillers deſſus nommés, pour & au profit d'icelle Egliſe, Oeuvre & Fabrique dudit St Etienne; à ce qu'ils puiſſent par eux & leurs ſucceſſeurs Marguilliers en icelle Egliſe, accroître & faire accroître & augmenter *leurdite Egliſe dudit St Etienne* en longueur autant que contient de preſent *leur petite Cour ou Parvis*, qui eſt devant le portail de ladite Egliſe, & tranſporter *leur Clocher* encommencé, ſi faire le veulent au lieu ou *leur vieil Clocher* eſt à preſent & icelui hauſſer de trois à quatre toiſes de haut & non plus, pour y mettre juſques à quatre Cloches & ſur icelui faire un petit Pavillon, ſans y pouvoir ériger éguille ni pointe. Et pareillement pourront prendre & avoir iceux Paroiſſiens & Marguilliers tout au long *de leur Egliſe* du côté de la Chapelle de Notre-Dame, pour faire & édifier Chapelles juſques à dix ou onze pieds en leurdite Enfermerie & contre le chevet de ladite Chapelle *Notre-Dame en ſa largeur & douze pieds de long pour faire un petit Treſor ou reveſtiaire; pour en jouir par iceux Marguilliers, leursdits ſucceſſeurs & Paroiſſiens preſens & avenir comme de leur choſe & appartenances d'icelle Egliſe* aux charges & conditions & par la maniere ci-après contenue, ſpecifiée & declarée. Ces permiſſion, octroi & accord faits, tant à la charge que iceux Marguilliers ſeront tenus, ont promis, & promettent par eux leurſdits ſucceſſeurs Marguilliers, & icelle Egliſe, Oeuvre & Fabrique dudit St Etienne, de faire faire la voûte, portail & portes de l'entrée par où l'on va du carrefour à Ste Geneviéve, icelles ſoutenir, maintenir & entretenir à toujours perpetuellement: Deſquelles portes le Chevecier d'icelle Egliſe & Abbayie de Ste Genevieve en aura une clef, pour mettre & ſortir hors d'icelle Egliſe Ste Genevieve, les Pellerins & autres qui viendront en ladite Egliſe Ste Geneviéve de jour & de nuit; & les Curé & Marguilliers dudit St Etienne en auront auſſi chacun une clef; & ſi ne pourront mettre ou faire mettre en

l'allée deſſous ladite voûte aucunes Chandelieres pour vendre chandelles de cire, le Cierge benit de ladite Paroiſſe, aucuns Reliquaires, ne pretendre ou reclamer aucun droit en ladite allée, nonobſtant le contenu en toutes autres lettres ou octroi à eux faites & à leurs predeceſſeurs Marguilliers par les predeceſſeurs Abbés & Couvent d'icelle Egliſe, leſquelles moyennant le contenu en ceſdites preſentes ſont & demeurent caſſées, annullées & de nulle valeur; & ſi feront tenus de retenir & faire vuider toutes les eaux de ladite Egliſe Ste Genevieve, & icelles mettre hors des groſſes murailles de ladite Abbayie à leurs depens; de faire une ſaillie outre & par deſſus leurs carneaux près leur viz neuve de trois pieds au plus, & faire une nouvelle entrée en leur viz ſur la grande entrée ſi bon ſemble auſdits Marguilliers: *Comme parmi dix livres tournois monnoie courante à preſent de rente annuelle & perpetuelle & non rachetable à toujours, en ce compris deduit & rabbatu certaine autre rente que ladite Oeuvre & Fabrique devoit à ladite Egliſe, Abbayie & Couvent de Ste Genevieve, & dix ſols pariſis auſſi d'autre rente que la Cure dudit St Etienne devoit* pareillement à ladite Abbayie & Couvent, dont moyennant icelles dix livres tournois de rente non rachetable & comme amortie ils ſont & demeurent quittes & dechargés; que leſdits Marguilliers ſeront tenus par eux leurſdits ſucceſſeurs rendre & payer doreſnavant par chacun an à toujours auſd. Religieux Abbé & Couvent de Ste Genevieve & leurs ſucceſſeurs, Procureurs Receveurs ou Commis en icelle Abbayie, ou au porteur de ces lettres, aux quatre termes en l'an à Paris accoutumés, en cette maniere, c'eſt à ſavoir trente-deux ſols pariſis au Refectoir d'icelle Abbayie, trente-deux ſols pariſis à la Pitance, trente-deux ſols pariſis à l'Enfermerie, & le reſidu montant à ſoixante-quatre ſols pariſis à la Grande Chambre d'icelle Abbayie & Couvent, premier terme de payement commençant à Pâques prochainement venant, & ainſi d'an en an & de terme en terme par iceux quatre termes. Leſquels octroi, permiſſion, accord, promeſſes, convenances, gageries, & toutes & chacunes les autres choſes deſſus dites, & en ces lettres contenues & écrites, icelles Parties deſſus nommées promirent & jurerent par la foi & ſerment de leurs corps ès mains deſdits Notaires en la maniere de faire en tel cas, comme en la nôtre ſouveraine pour le Roi notredit Seigneur, avoir agreable, tenir ferme & ſtable à toujours ſans jamais contrevenir, &c. Obligeans, &c. Qui furent faites & paſſées multiples, le Dimanche 19. Fevrier l'an de grace 1491. Signé, DE MONTGERMON & ORAGE.

TRANSACTION FAITE ENTRE L'ABBE' ET LES Religieux de Ste Geneviéve, & le Curé de St Etienne en l'année 1506. pour l'accroiſſement de la Maiſon Presbyterale de la Paroiſſe.

FURENT preſens en leurs perſonnes Reverend Pere en Dieu Monſieur Philippes Couſin, Abbé de l'Egliſe & Abbayie Madame Ste Genevieve au Mont de Paris, Religieux & honnêtes perſonnes Freres Jaques Briffaut Prieur, Guillaume le Duc ſous-Prieur, Jean Choppin Chambrier, Jean Babillon Chancelier, Jean Baudouyn Sellerier, Claude Huot Pitancier, Jean Magiolois Chevecier, Jean Lijotte Procureur, Guillaume Bouquet Prieur de Mariſy, Etienne de Norment Chantre, Mathieu Monton, Nicolas de Rouves, Pierre Enfermier, Benoît Pinart & Philbert le Sage; tous Religieux, Prêtres de ladite Egliſe & Abbaye Madame Ste Geneviéve, faiſans & repreſentans quant à preſent la plus grande & ſaine partie de tous les Religieux de ladite Abbayie, aſſemblés en icelle pour faire ce qui enſuit: Pour & au nom d'icelle Abbayie & Couvent, d'une part, & Religieux &

honnête perſonne Frere Etienne Conteſſe, auſſi Religieux d'icelle Abbayie *& Curé de la Cure de St Etienne*, en l'enclôture d'icelle Abbayie : Pour & au profit de ladite Cure, d'autre part; diſans leſdites Parties eſdits noms, qu'elles étoient en procès audit Chatelet pour raiſon de la proprieté d'une maiſon & portion de Cour, appellée la maiſon de la Chancellerie, étant joignant le pignon de la grande porte de l'Egliſe de ladite Abbayie d'une part, & d'autre part au Preſbytere de la Cure dudit St Etienne, en laquelle maiſon eſt de preſent la Cuiſine & l'entrée de la Cave dudit Curé, contenant deux travées ou environ, que leſdits Religieux, Abbé & Couvent diſoient appartenir à ladite Egliſe & Abbayie à cauſe dudit Office de Chancellerie : Et au contraire ledit Curé de St Etienne diſoit iceux lieux appartenir *à ladite Cure, & en avoir joui lui & ſes predeceſſeurs*, par tel & ſi long-tems qu'il n'eſt memoire du contraire ; finalement icelles Parties eſdits noms, pour obvier audit procès, nourrir paix & amour entre eux, de leurs bons grés, bonnes volontés, propres mouvemens & certaines ſciences, ſans contrainte ou induction aucune, pour leur profit faire & dommage rechever, eux ſur ce bien conſeillés, pourvus, adviſés & deliberés, ſi comme ils diſoient, reconnurent & confeſſerent en la preſence & pardevant leſdits Notaires comme en droit jugement, avoir traité, tranſigé, accordé & appointé, & par ces preſentes traitent, cheviſent, tranſigent, accordent & appointent enſemble en la forme & maniere qui s'enſuit : C'eſt aſſavoir, leſdits Religieux, Abbé & Couvent, avoir cedé, tranſporté & delaiſſé, & par ces preſentes cedent, tranſportent & delaiſſent à toujours *audit Curé, pour lui & ſes ſucceſſeurs* Curés dudit St Etienne, ladite maiſon de la Chancellerie deſſus declarée, moyennant & parmi le prix & ſomme de cent livres tournois, que leſdits Religieux, Abbé & Couvent en confeſſerent & confeſſent avoir eu & reçu dudit ſieur Curé, pour icelle ſomme être convertie & employée en l'édifice d'un autre logis, qui ſera fait pour ledit Office de Chancellerie, au lieu & ainſi que deviſé ſera entre eux, & laquelle ſomme de cent livres tournois a été baillée, payée, comptée & nombrée par ledit Curé audit Chambrier, en la preſence deſdits Notaires, en douzains ayant de preſent cours pour douze deniers piece, dont leſdits Religieux, Abbé & Couvent ſe tindrent & tiennent pour bien contens, en quitterent & quittent ledit Curé & tous autres, à qui quittance en appartient ; & partant leſdites Parties ſe deſiſterent & départirent, deſiſtent & departent de tous procès qu'ils avoient enſemble pour raiſon de ce, & ſans dépens d'un côté & d'autre. Fait & paſſé double en ladite Abbayie, l'an mil cinq cens & ſix, le Mercredi ſeptiéme jour de Juillet, ainſi ſigné de MONGERMONT & de CALAIS.

ARREST DU PARLEMENT DU 24. JANVIER 1510. Entre le Curé de St Etienne, & les Principal, Maîtres & Ecoliers Pauvres du College de Montaigu pour les droits Parochiaux.

ENTRE Frere Etienne Conteſſe, Religieux *Prieur Curé de* l'Egliſe Parochiale Monſieur St Etienne au Mont de Paris, appellant du Prevôt de Paris, ou ſon Lieutenant d'une part ; & les Principal, Maîtres & Ecoliers Pauvres du College de Montaigu, fondé à Paris en ladite Paroiſſe de St Etienne, intimés d'autre part : Appointé eſt que ladite appellation & ce dont a été appellé mis au néant ſans amende & ſans dépens ; ledit Conteſſe ſera maintenu & gardé, & le maintient & garde ladite Cour en poſſeſſion & ſaiſine de pouvoir exercer & faire exercer par lui & ſes Commis tous

droits Parochiaux dedans ledit College de Montaigu, Chapelle & autres lieux d'icelui, ſitués & aſſis dans les fins & limites d'icelle Paroiſſe, comme il peut faire & fait ès autres lieux d'icelle Paroiſſe; & néanmoins qu'iceux Maîtres & Ecoliers pourront en ladite Chapelle dudit College, celebrer ou faire celebrer Meſſes & autres Divins Services, y tenir Ciboire & une Hoſtie ſacré, laquelle icelui appellant pourra viſiter en perſonne, comme Curé, toutes & quantes fois que bon lui ſemblera: & ſi pourront leſdits du College adminiſtrer aux Ecoliers dudit College, les Sacremens de Penitence & de l'Autel, en payant à icelui Curé les droit & devoirs accoutumés à Pâques & tels comme aux autres Colleges, ſauf toutefois que ſi aucuns deſdits Ecoliers étoient malades & en danger de mort & qu'au moyen de ce leur falut adminiſtrer leſdits Sacremens de Penitence & de l'Autel, Extreme-Onction, & pareillement recevoir leurs Teſtamens, *ledit Curé* le fera ou ſes commis de par lui; & ne pourront auſſi leſdits du College enſepulturer & mettre en terre en leurdite Chapelle aucun deſdits Ecoliers, ſans le congé & licence *dudit Curé*: Et partant ſont les Parties hors de tous procès qui avoient & pourroient avoir été mûs, encourus entre elles, à cauſe des droits de ladite Cure par ci-devant juſques aujourd'hui; *Sic ſignatum* Berruyer, Ferrou. Fait & paſſé en Parlement par Frere Etienne Conteſſe en perſonne, & preſent Maître Guillaume Berruyer ſon Procureur d'une part; & par Maître Jean Ferrou, Procureur des Principal, Maîtres & Ecoliers Pauvres du College de Montaigu au Mont de Paris d'autre, le vingt-quatriéme jour de Janvier l'an mil cinq cens dix.

Signé, PICHON.

ARREST DU PARLEMENT DU 21. JUILLET 1512.

Entre Monſieur l'Evêque de Paris, & l'Abbé & Religieux de Ste Geneviéve, touchant la Cure de St Etienne.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France: A tous ceux qui ces preſentes Lettres verront; Savoir faiſons que comme en certain procès mû & pendant pardevant nos amés & feaux Conſeillers les gens tenans les Requêtes de notre Palais à Paris, Commiſſaires en cette partie: Entre les Religieux, Abbé & Couvent de Ste Geneviéve du Mont à Paris, prenans le fait & cauſe pour Frere Etienne Conteſſe Religieux dudit Monaſtere, *& Prieur Curé* de l'Egliſe Parochiale de St Etienne du Mont, demandeurs & complaignans d'une part; Et notre amé & feal Conſeiller l'Evêque de Paris, oppoſant & deffendeur d'autre; de la part deſdits demandeurs euſſent été propoſés pluſieurs faits & moyens, à ce que pour les cauſes declarées audit procès; ils fuſſent maintenus & gardés en la poſſeſſion & ſaiſine des droits de liberté, franchiſe & exemption dudit Evêque de Paris & qu'il n'avoit été & n'étoit loiſible audit Evêque de viſiter les lieux étant dans ladite Abbayie, circuit & enceinte d'icelle, même ladite Egliſe Parochiale de St Etienne du Mont, ſituée dans l'enclos & circuit dudit Monaſtere & Abbayie: En la poſſeſſion & ſaiſine que ledit Evêque ou ſes Officiers, à cauſe du droit de Viſitation par lui pretendu en ladite Egliſe St Etienne, ni à l'occaſion d'icelui, n'avoit pû & ne pouvoit faire citer devant lui ou ſes Officiers ledit Curé ou ſon Vicaire, ni proceder ou faire proceder contre eux par contumaces, excommunications, ſuſpenſions ou autres cenſures Eccleſiaſtiques: En la poſſeſſion & ſaiſine de ſe dire & nommer poſſeſſeurs deſdits droits; au contraire que ledit deffendeur ne pouvoit & ne devoit ſe dire & nommer poſſeſſeur des mêmes droits: En la poſſeſſion & ſaiſine que ſi ledit deffendeur s'efforçoit de troubler ou empêcher les demandeurs & complaignans en leurs poſſeſſions & ſaiſines, de l'empêcher & faire re-

mettre les choſes bien & duement en leur premier état incontinent & ſans delai par les voies de juſtice, en declarant où beſoin ſeroit les troubles & empêchemens faits par le deffendeur tortionnaires & deraiſonnables, & levant à leur profit notre main & tous autres empêchemens qui avoient été mis & appoſés ſur leſdites choſes contentieuſes, avec condamnation de dépens, dommages & interêts; & en cas de plus long debat, que la recreance leur fut faite & adjugée. Et de la part du deffendeur euſſent été allegués au contraire pluſieurs faits & raiſons à ce que pour les cauſes declarées audit procès: Il fut dit qu'à tort & ſans cauſe, les demandeurs avoient formé complainte, & qu'à bonne & juſte cauſe le deffendeur s'y étoit oppoſé; & faiſant droit ſur ladite oppoſition, il fût maintenu & gardé en la poſſeſſion & ſaiſine d'avoir comme Dioceſain les droits Epiſcopaux en lad. Paroiſſe de St Etienne, & de la viſiter par chacun an, ou quand beſoin ſeroit, enſemble les Fonts Baptiſmaux, le Chrême, les Saintes Huilles & le Sacraire où repoſe le St Sacrement, & de faire & exercer tout ce qui dépendoit de ladite Viſitation: En la poſſeſſion & ſaiſine que ledit Curé & ſon Vicaire étoient tenus de repondre & obéir audit Evêque ſur le fait de ladite Viſitation des Sacremens de ladite Paroiſſe, & de toutes autres choſes concernantes la Cure & le gouvernement des Ames, & de recevoir ledit deffendeur en l'acte de lad. Viſitation comme leur Evêque, avec reverence & ſoumiſſion en tel cas due & accoutumée: En poſſeſſion & ſaiſine de corriger par Cenſures Eccleſiaſtiques leſdits Curé & Vicaire en cas de reſiſtance à ladite Viſite: En la poſſeſſion & ſaiſine de corriger les abus & défauts commis & qui pourront être trouvés ci-après en l'adminiſtration des Sacremens & des choſes Sacrées & autres concernantes la cure des ames, & de proceder & faire proceder pour leſdits défauts contre ledit Curé & ſon Vicaire, par citations, ſuſpenſions, excommunications & autres peines de droit ſelon l'exigence des cas: En poſſeſſion & ſaiſine que ledit Curé & ſon Vicaire étoient ſujets au deffendeur & à ſon Official en tout ce qui dépendoit de la Juriſdiction Spirituelle & Eccleſiaſtique pour raiſon deſd. corrections, deffauts en l'adminiſtration deſdits Sacremens & exercice d'iceux, cure des Ames de ladite Egliſe, & en tout ce qui touche & concerne le regime & gouvernement des Ames du peuple de ladite Egliſe, & tenus de ſubir Juriſdiction pardevant eux: En poſſeſſion & ſaiſine que ſi leſdits demandeurs, ledit Curé ou ſon Vicaire ou autres s'efforçoient de faire aucune choſe contre leſdites poſſeſſions, de le contredire & l'empêcher, & de le faire reparer par Juſtice & remettre duement en ſon premier état, en levant à ſon profit notre main & tout autre empêchement appoſé ſur leſd. choſes contentieuſes; & en cas de plus long debat, la recreance lui fut adjugée, & les demandeurs condamnés aux dépens, dommages & interêts d'icelui deffendeur. Et enfin tant auroit été procedé, que leſd. Parties ouïes auroient été appointées contraires, & à faire enquêtes tant ſur le principal que ſur la demande incidente, en reparation d'injures intentées par le deffendeur contre les demandeurs. Et depuis les enquêtes faites de part & d'autre, ayant été reçues pour juger, & les lettres, titres & enſeignemens, contredits, ſalvations & reproches de témoins deſdites Parties miſes & produites, & icelles Parties appointées à ouïr droit; Noſdits Conſeillers par leur Sentence, auroient dit que leſdits demandeurs à tort & ſans cauſe avoient formé complainte, & en outre maintenu & gardé ledit deffendeur en poſſeſſion & ſaiſine dudit droit de Viſitation en ladite Egliſe & Paroiſſe de St Etienne du Mont à Paris; & ce faiſant d'exercer tous actes appartenans au droit de Viſitation: En poſſeſſion & ſaiſine que le Curé de ladite Egliſe & Paroiſſe de St Etienne & ſon Vicaire étoient tenus recevoir ledit deffendeur & lui obéir, faiſant comme Evêque ladite Viſitation, comme à leur Dioceſain & Superieur de ladite Egliſe Parochiale: En poſſeſſion & ſaiſine que ſi leſdits Curé & Vicaire ou autres s'efforçoient de refuſer où

contredire ladite Viſitation, de proceder contre eux par citations, excommunications & autres cenſures Eccleſiaſtiques, & de les contraindre à ſouffrir ladite Viſitation & y obéïr: En poſſeſſion & ſaiſine, que ſi les demandeurs s'efforçoient d'attenter ou faire quelque choſe contre leſdites poſſeſſions & ſaiſines, d'y contredire & de l'empêcher & faire remettre les choſes en leur premier état, en levant au profit & à l'avantage du deffendeur notre main & tout autre empêchement qui avoit été mis & apposé à cauſe dudit procès ſur leſdites choſes contentieuſes; & en ce que ledit défendeur s'étoit rendu demandeur en reparation d'injures, auroient envoyé abſous leſdits Abbé & Couvent, des demandes, fins & concluſions du deffendeur, & néanmoins iceux condamnés aux dépens du procès: Eut été par leſdites Parties reſpectivement appellé en notre Cour de Parlement en laquelle leſdites parties ouïes en leurs cauſes d'appel, & le procès par écrit conclu & reçu pour juger ſi bien ou mal a été appellé, joint les griefs hors le procès, que leſdites Parties pourroient bailler dans huitaine, auſquelles pourroient auſſi repondre à la huitaine enſuivant; icelui procès vu, griefs & reponſes deſdites Parties, & tout diligemment examiné: NOSTRE-DITE COUR par ſon Jugement & Arrêt, a mis & met les appellations & ce dont a été appellé au neant ſans amende & dépens des cauſes d'appel, & pour cauſe & en émendant, notredite Cour a maintenu & garde, maintient & garde leſdites Parties reſpectivement, ſavoir leſdits Abbé & Couvent en la poſſeſſion & ſaiſine des droits de liberté, franchiſe & exemption de la Juriſdiction de l'Evêque de Paris, & de tous autres Evêques, comme immediatement ſujets au Siege Apoſtolique: En poſſeſſion & ſaiſine que l'Evêque de Paris ne peut viſiter les lieux ſitués dans le circuit & enceinte de ladite Abbayie & Monaſtere de Ste Geneviéve; *Fors & excepté l'Egliſe Parochiale de St Etienne, ſituée dans l'enclos & circuit dudit Monaſtere & Abbaye, en ce qui concerne ſeulement la cure des Ames de ladite Egliſe Parochiale: Et ledit Evêque de Paris en poſſeſſion & ſaiſine des droits Epiſcopaux en ladite Egliſe Parochiale de St Etienne du Mont, comme Evêque Dioceſain d'icelle, en ce qui concerne la cure des Ames: En poſſeſſion & ſaiſine de viſiter ladite Egliſe & les Fonts Baptiſmaux d'icelle, le Chrême, les ſaintes Huilles & le Sacraire où repoſe le St Sacrement, & d'exercer toutes autres choſes dependantes dudit droit de viſitation: En poſſeſſion & ſaiſine que ledit Curé & ſon Vicaire ſont tenus de répondre devant ledit Eveque & lui obéir ſur le fait de ladite viſitation des Sacremens de ladite Paroiſſe & ès autres choſes concernantes la Cure & le gouvernement des ames: En poſſeſſion & ſaiſine que ledit Curé & ſon Vicaire ſont tenus de recevoir avec reverence & obéiſſance en tel cas requiſe & accoutumée, ledit Evêque Dioceſain, Paſteur & ſuperieur de ladite Egliſe Parochiale: En poſſeſſion & ſaiſine de proceder par Cenſures Eccleſiaſtiques contre ledit Curé & ſon Vicaire, en cas de contredit ou refus de ladite viſitation: En poſſeſſion & ſaiſine de corriger les abus & deſauts trouvés en l'adminiſtration deſdits Sacremens & des choſes ſacrées & autres concernantes la Cure & le gouvernement des ames, & de proceder pour leſdits déſauts contre ledit Curé & ſon Vicaire & chacun d'eux, par citations, ſuſpenſions, excommunications & peines de droit, ſelon l'exigence des cas: En poſſeſſion & ſaiſine que ledit Curé & ſon Vicaire ſont tenus de comparoir devant ledit Eveque ou ſon Official lors & quand ils y ſeront appellés pour raiſon de ladite Cure & des choſes qui en dependent concernantes la cure des ames de ladite Egliſe Parochiale, & à faute de ce faire de pouvoir proceder contre eux par coutumaces & Cenſures Eccleſiaſtiques*: Et a levé notre main & tout autre empêchement apposé eſdites choſes contentieuſes à l'occaſion dudit procès au profit & utilité commune de chacune deſdites Parties: Et pour le regard des injures pretendues par ledit Evêque, a mis les Parties hors de Cour & de procès, condamné leſdits Abbé, Religieux & Couvent en la moitié des dépens de la cauſe principale ſeulement, la taxe d'iceux à notredite Cour reſervée: En témoin dequoi avons fait mettre & apposer notre ſcel à ces preſentes. DONNE' à Paris en Parlement le vingt-uniéme jour de Juillet, l'an de grace mil cinq cens douze, & de notre regne l'onziéme.

Signé, PICHON.

ACTE DE VISITE DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE de Paris, en l'Egliſe St Etienne, en l'année 1551. En preſence de Frere Philippe le Bel, Abbé de Ste Geneviéve, & Curé Titulaire de la Paroiſſe.

Extractum à Regiſtro Viſitationis factæ, per Reverendum in Chriſto Patrem & Dominum, Dominum Euſtachium du BELLAY, Dei & ſanctæ Sedis Apoſtolicæ gratiâ, Pariſienſem Epiſcopum.

ANNO Domini milleſimo quingenteſimo quinquageſimo primo, die Jovis viceſima prima menſis Maii.

Viſitata fuit per dictum Reverendum Patrem, Parochialis Eccleſia ſancti Stephani in Monte Pariſienſi, ac ibi, Miſſa ſubmiſſa voce celebrata & concio facta per Magiſtrum Nicolaum Maillart, Doctorem Theologum.

Sacraria ſeu cybola bene diſpoſita reperta ſunt. Item oleum Sanctum, Chriſma ſanctum, & oleum infirmorum in vaſis honeſtis reconditum repertum eſt.

Fontes Baptiſmales nitidi.

Reverendus Pater Dominus Philippus le Bel, Abbas Monaſterii ſanctæ Genovefæ, & reſidens in Abbatia, CURATUS dictæ Parochialis Eccleſiæ aſtitit & præſens fuit dictæ viſitationi.

Magiſter Joannes la Biche, & Anthonius Helie antiqui, Magiſter Franciſcus Cartault, & Stephanus Cartier, novi ſeu noviter electi ejuſdem Eccleſiæ Matricularii, & Proviſores præſentes. Ainſi ſigné, BOURGOING.

PROCE'S VERBAL DE VISITE EN L'EGLISE de St Etienne, faite par Monſieur l'Evêque de Paris, en l'an 1585. contenant pluſieurs Ordonnances & Admonitions dudit ſieur Evêque, à Frere Joſeph Foulon Abbé de Ste Genevieve, & Curé Titulaire de ladite Paroiſſe.

ANNO Domini milleſimo quingenteſimo octuageſimo quinto, die Sabbati decimâ tertiâ menſis Aprilis,

ECCLESIA Parochialis Sancti Stephani in Monte Pariſienſis fuit viſitata per Reverendum in Chriſto Patrem & Dominum Dominum PETRUM DE GONDI; Dei & ſanctæ ſedis Apoſtolicæ gratiâ Pariſienſem Epiſcopum, cui aſſiſtebant Venerabiles & circumſpecti viri Domini Archidiaconi Pariſienſis & à Joſayo, inſignis Eccleſiæ Pariſienſis Canonici Prebendati.

CURATUS Venerabilis & Religioſus Frater Joſephus Foulon, Abbas Sanctæ Genovefæ.

Vicarius Frater Guillelmus Zoline, ejuſdem domûs Abbatialis Religioſus, ordinem ſancti Auguſtini profeſſus.

Matricularii honeſti viri Magiſter
Jean in Senatu Pariſienſi Patronus.

Thibault & Olivarius Bouchinet, qui quidem dictæ viſitationi adfuerunt.

In qua quidem Eccleſia poſt Miſſam in majori Altari, per unum ex ejuſdem Reverendi Patris Domini Pariſienſis Epiſcopi Capellanis ſeu Eleemoſinariis celebratam, omnia Sacramenta per præfatum Dominum Epiſcopum viſitata fuere.

Quæ quidem munda & bene diſpoſita reperta ſunt.

Qua quidem viſitatione peracta poſt concionem tempore Quadrageſimali fieri ſolitam

ab eodem Reverendo Epiſcopo auditam ; idem Dominus Epiſcopus , aſſiſtentibus quibus ſupra propter anguſtiam domûs Presbyteralis dictæ Eccleſiæ recepit ſe in domum Abbatialem ejuſdem Eccleſiæ Rectoris , ubi in majore ejuſdem domûs aula preſentibus, & ibidem exiſtentibus prædictis ſtatuta & ordinata fuerunt per eundem Dominum Pariſienſem Epiſcopum quæ ſequuntur.

ET premierement après l'expoſition faite par ledit Sieur Reverend Evêque de Paris, que la cauſe de ſa venue étoit pour donner quelque ordre & police aux plaintifs, qu'il avoit entendu être faits, ſoit du Vicaire, Gens d'Egliſe, ou Foſſoyeur de ladite Paroiſſe, pour le regard de leurs charges & du devoir qu'ils doivent faire en ladite Egliſe ; & auſſi pour s'enquerir ſi le Service Divin étoit en icelle Egliſe bien & duement celebré, les Ceremonies de l'Egliſe obſervées, & les Fondations des bonnes gens qui ont delaiſſé de leurs biens en icelle pour la décoration & entretenement du Divin Service, étoient gardées, entretenues & obſervées : *& auſſi pour recevoir les plaintes du Curé*, s'il y en avoit aucune contre les Marguilliers : & pareillement celles deſdits Marguilliers à l'encontre dudit Curé.

Leſdits Marguilliers par l'organe dudit Monſieur Jean auſſi Marguillier, de ladite Egliſe ont declaré qu'ils ne ſe plaignent de leur Curé, & ſe contentent de lui ; mais (*cum bona venia*) & par forme d'avertiſſement, a dit que le Vicaire de ladite Paroiſſe n'étoit aſſidu *aux Proceſſions* qui ſe faiſoient en icelle : Suppliant mondit Sieur de lui enjoindre d'y être d'ici en avant plus aſſidu. Davantage, que les Prêtres habitués en ladite Egliſe ne font leur devoir, tel qu'ils doivent, & eſt requis, mais courent en l'Egliſe ça & là, ſans demeurer aſſidus & arrêtés au Divin Service, & leſquels même ne ſe comportent devotement & modeſtement, comme gens d'Egliſe doivent faire *aux Proceſſions* de ladite Paroiſſe.

Davantage, qu'il y a en ladite Egliſe pluſieurs Prêtres, deſquels quelques-uns ſont capables & les autres non, & par ainſi indignes de leurs charges & vocations, leſquels lorſqu'il faut faire gain, & recevoir quelque profit ou argent, ſont aſſidus en ladite Egliſe, mais où il n'y a point de lucre, s'en vont de ladite Paroiſſe, & n'aſſiſtent *aux Proceſſions* ni au Divin Service d'icelle, comme ils doivent & ſont tenus : ſuppliant Mondit Sieur de Paris d'y vouloir mettre ordre, pour le moins enjoindre au Curé de ladite Paroiſſe de l'y mettre.

Ce qu'ayant été entendu par mondit Sieur, a enjoint au Curé de ladite Egliſe d'avertir ſon Vicaire d'être aſſidu *auſdites Proceſſions*, & auſſi aux Prêtres habitués de faire leur devoir & être aſſidus tant au Service Divin *qu'aux Proceſſions* qui ſe font en ladite Egliſe, ſe comportant en icelles, & en toutes leurs actions modeſtement & prudemment, comme leur qualité & vocation le requiert, donnant par leur bonne vie & modeſtie bon exemple au peuple.

Et quant à la capacité d'iceux, a enjoint mondit ſieur audit Curé de mettre & commettre en ſon Egliſe des Prêtres capables & ſuffiſans pour ouïr les confeſſions des Paroiſſiens, & deſquels les Pénitens puiſſent recevoir quelque conſolation ſpirituelle par le moyen de leur capacité & ſuffiſance, ſelon laquelle ils pourroient diſcerner *lepram à leprâ*, & enjoindre aux pecheurs penitence condigne à leur faute, de ce chargeant l'honneur & conſcience dudit Curé.

A quoi Monſieur de Sainte Genevieve Curé a dit qu'il y avoit vingt-quatre Prêtres habitués en ſon Egliſe, leſquels veritablement ne ſont aſſidus *aux Proceſſions*, & Divin Service, comme ils doivent, & d'aucuns deſquels la capacité n'eſt pas grande pour bien conſoler un pecheur ; mais qu'il y prendra garde avec l'aide de Dieu, plus qu'il n'a fait par le paſſé, & qu'il ſe trouve quelquefois outre les Prêtres habitués, pluſieurs autres Prêtres ſupernumeraires, leſquels ſont jeunes & viennent de dehors, leſquels depuis peu de tems il a chaſſés & eſtrangés de ladite Egliſe, & deſireroit ſeulement que les

vingt-quatre habitués fuſſent aſſidus, & que ce ſeroit une compagnie honorable, de voir vingt-quatre Prêtres aſſidus en une Egliſe : ce qui ne ſe peut faire à raiſon qu'aucuns d'iceux ſont Ecoliers, leſquels ayant dit leurs Meſſes s'en vont à leurs leçons, joint qu'ils n'ont moyen de ſe tenir aſſidus en lad. Egliſe, à raiſon que même les plus apparens des Paroiſſiens par leurs Teſtamens ne demandent quelquefois que douze Prêtres en leur convoi, les autres ſix ; & que ſi leſdits Paroiſſiens employoient leſdits vingt-quatre Prêtres habitués, ils ſe trouveroient & tiendroient plus aſſidus.

A quoi Monſieur Jean Marguillier a répondu que leſdits vingt-quatre Prêtres ne ſont appellés le plus ſouvent aux convois, à cauſe qu'ils ne ſont aſſidus en ladite Egliſe, & qu'il eſt difficile quelquefois de les aſſembler.

Sur quoi mondit Sieur de Paris a ordonné, après avoir remontré qu'en une Egliſe y doit avoir des Prêtres habitués & autres, & principalement les jours ſolemnels, pour confeſſer & adminiſtrer les Paroiſſiens, que doreſnavant afin que leſdits habitués ayent occaſion de ſe tenir aſſidus, tant au Divin Service, *qu'aux Proceſſions de ladite Egliſe*, les Marguilliers leur donneront moyen de vivre, pour ce à quoi ſatisfaire, leur feront dire & chanter les Meſſes des fondations laiſſées en ladite Paroiſſe, leur donnant pour chaque Meſſe ſix ſols tournois, que ſi leſdits Prêtres ne ſe veulent aſſujettir de dire leſdites Meſſes de fondation, voulant dire autres Meſſes de devotion pour aucuns particuliers, ſeront mis hors de ladite Egliſe, & leur ſera ôté le ſurplis, enjoignant auſdits Marguilliers, que s'ils voyent quelque faute être faite & commiſe par les gens d'Egliſe, d'en avertir le Curé, afin d'y mettre ordre, ainſi que ſa charge le requiert, & Dieu lui commande.

Et ſur la plainte qu'a faite ledit ſieur Curé des Prêtres de ſadite Paroiſſe, leſquels ne demeurent en la Ville, ains aux fauxbourgs, où ſe tiennent jeux & berlans, choſe ſcandaleuſe & indigne de gens Eccleſiaſtiques ;

Mondit ſieur de Paris a donné charge audit Curé de mettre ordre à la demeure deſdits Prêtres, & ordonner tant de la premiere que de la ſeconde douzaine d'iceux, comme bon lui ſemblera, chargeant de ce ſon honneur & conſcience.

Et ſur la plainte & remontrance qu'a faite ledit Monſieur Jean Marguillier de ladite Paroiſſe, ſur quelque exaction qu'il a entendu avoir été faite, juſques à demander huit ſols pour chacun Prêtre, pour l'aſſiſtance d'un convoi.

Monſieur le Curé a dit & répondu qu'il n'a jamais ouï parler de ce, & que là où on lui en eut parlé, il y eut mis bon ordre ; & que celui eſt encore à naître, qui pourroit ſe plaindre d'avoir demandé les droits qui lui appartiennent de ſepulture, qu'auſſi-tôt il ne les eut donné gratuitement & de bon cœur, ayant même averti ſon Vicaire & Receveur d'ainſi faire.

Sur quoi mondit ſieur de Paris a ordonné que pour le regard des pauvres, ſeront enterrés gratuitement ; & quant à ceux qui ſont aiſés & riches, s'ils demandent ſix Prêtres, leur en ſera baillé ſix pour le convoi, s'ils en demandent douze, douze leur en ſeront baillés, & plus grand nombre s'ils les demandent.

Et quant au ſallaire deſdits Prêtres, tant pour l'aſſiſtance du convoi, que pour celle qu'ils font au Chœur, lorſque le ſervice ſe fait & chante,

Mondit ſieur a ordonné que les Curé & Paroiſſiens de ladite Egliſe en aviſeront enſemble, ſi mieux n'aiment ſe regler ſelon les Sentences & Reglemens donnés ſur ce par ſes Officiaux.

Quant eſt des fondations de ladite Egliſe, après que leſdits Marguilliers ont remontré qu'il y en avoit de bien petites, & leſquelles ne ſe pouvoient faire ſans la perte de la Fabrique de ladite Egliſe.

Mondit Sieur de Paris a ordonné que ſi leſdites fondations ſont ſi petites, en faut faire une reduction, & mettre deux ou trois en une, & par ainſi que leſdits Curé & Marguilliers ayent à s'aſſembler, afin de voir leſdites fonda-

tions, & de les reduire comme ils verront être honnête & convenable: après laquelle reduction faite, la porteront à mondit Sieur, afin de l'omologuer ainſi qu'il verra bon être; & cela fait, & ladite reduction arrêtée & omologuée, ſera mis par leſdits Marguilliers en chaque Chapelle où ſont enterrés ceux qui ont fait leſdites fondations, un tableau afin que l'on voye pour qui, & à l'intention deſquels chaque jour ſe diront & chanteront leſdites Meſſes.

Et pour obvier au deſordre qui pourroit advenir en ladite Paroiſſe, faute de police ou ordonnance, a été d'abondant enjoint & ordonné par mondit Sieur de Paris, qu'en ladite Paroiſſe le Dimanche au matin ne ſe fera ſermon ains après le diner, & au lieu du Sermon qui ſe ſouloit faire le matin audit jour, le Curé ou ſon Vicaire expliquera la creance & commandemens de Dieu au ſimple peuple, afin de l'inſtruire en la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & le confirmer davantage en icelle; laquelle interpretation ſervira de Prône pour la Meſſe de Paroiſſe qui ſe dira le Dimanche au matin ſur les ſix heures, ou peu après en été, & ſur les ſept heures l'hiver pour les ſerviteurs & ſervantes, à laquelle ſe feront eau benite & pain benit.

Ne ſe fera aucune benediction de pain benit, ne eau benite ès Meſſes de Confreries qui ſe diront en ladite Paroiſſe.

Deffenſes aux gens d'Egliſe de ladite Paroiſſe, de ne dire ne celebrer Meſſe lors & tandis que la Meſſe Parochiale ſe chantera, ſinon après le Prône d'icelle fait.

Et ſur la remontrance faite par Monſieur Jean Marguillier, de ce que la Meſſe de Paroiſſe qui a été ordonnée le Dimanche au matin pour les ſerviteurs, par mondit Sieur de Paris, *ſe dit de Beata*, & que cela ſcandaliſe pluſieurs qui ont intelligence de la Langue Latine, & qu'elle doit être dite du jour: joint que ladite Meſſe eſt deja fondée par feu Monſieur le Bel Abbé de ſainte Genevieve, & predeceſſeur dudit Curé, & que ce n'eſt raiſon que ladite Meſſe fondée ſerve de Meſſe de Paroiſſe.

Après que ledit Curé a declaré que, comme Curé, il ne doit qu'une Meſſe de Paroiſſe.

A été ordonné par mondit Sieur de Paris, après qu'il leur a remontré qu'il falloit prendre quelque Meſſe qui fut fondée le Dimanche, pour ſervir de premiere Meſſe de Paroiſſe en ladite Egliſe, après que leſdits Marguilliers ont dit qu'un nommé Monſieur Villette avoit fondé une Meſſe de cinq heures en ladite Egliſe, laquelle ſeroit commode pour ſervir de Meſſe de Paroiſſe ledit jour de Dimanche, laquelle ſe diroit plus ſolemnèllement, & le *De profundis* à la fin: ce qui exciteroit le peuple de prier Dieu pour ledit Villette qui auroit fondé ladite Meſſe.

A été ordonné par mondit Sieur que leſdits Curé & Marguilliers parleront audit Sieur Villette, afin de voir s'il accordera que la Meſſe ainſi par lui fondée à cinq heures, ſoit dite à ſix ou ſept heures le Dimanche au matin pour ſervir de Meſſe Parochiale, & ce ſeulement pour le Dimanche, tellement que les autres jours ladite Meſſe ne laiſſera de ſe dire à cinq heures, ainſi qu'elle a été fondée, & celle de feu Monſieur l'Abbé par même moyen à ſon heure.

Et ſur la plainte faite par leſdits Marguilliers contre le Foſſoyeur de ladite Paroiſſe, à cauſe des exactions qu'il fait pour la confection des foſſes & autres choſes dependantes de ſon office,

A été ordonné par mondit Sieur que ledit Foſſoyeur auroit pour une foſſe faite au Cimetiere dix ſols tournois, & pour une faite dans l'Egliſe, vingt ſols, & pour les autres petites foſſes, ſept ſols ſix deniers, lequel ſe contentera de ladite taxe; *alias*, ſera chaſſé, & en prendront leſdits Marguilliers un autre qui obéira à la preſente ordonnance.

Et pour ceux qui porteront les corps des Trepaſſez, *pro modo laboris*, ſera baillé à chacun d'eux deux ſols tournois, hormis les gens d'Egliſe qui auront cinq ſols chacun.

Et ſur le pour-parlé de l'accroiſſement & augmentation du grand Cimetiere de ladite Paroiſſe, & demolition du petit Cimetiere,

Mondit Sieur de Paris, après avoir ouï l'offre faite par Monſieur l'Abbé de ſainte Genevieve Curé de ladite Paroiſſe, a remis cela à la diſcretion deſdits Curé & Marguilliers, les admoneſtant de preſenter ſur ce leur Requête, laquelle volontiers il enterinera.

Ce fait & ordonné, mondit Sieur de Paris, s'eſt retiré avec ſa compagnie.

Fait par moi Greffier de l'Officialité de Paris, ſouſſigné le jour & an que deſſus. Signé, MORIER.

REQUESTE PRESENTE'E A MONSIEUR l'Evêque de Paris, en execution de ladite Viſite par ledit Frere Joſeph Foulon, en qualité de Curé Titulaire de ſaint Etienne, & par les Marguilliers de ladite Egliſe, pour la ſuppreſſion du petit Cimetiere de la Paroiſſe.

A MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE PARIS.

SUPPLIENT les Curé, Marguilliers & Paroiſſiens de l'Egliſe St Etienne du Mont: Diſans que près de ladite Egliſe, il y a deux Cimetieres, l'un deſquels qui eſt petit, eſt grandement incommode auſdits Supplians, pour aller & venir en icelle Egliſe, pour le peu de place qu'il y a entre leſdits deux Cimetieres, leſquels Supplians auroient aviſé de faire ôter les terres dudit petit Cimetiere qui ne ſert de guere, & donne Monſieur l'Abbé de Sainte Genevieve place joignant le grand Cimetiere, pour icelui accroître & agrandir: mais leſdits Supplians ne veulent ce faire ſans votre permiſſion. Ce conſideré, Monſeigneur: Il vous plaiſe permettre auſdits Supplians de pouvoir faire ôter ledit petit Cimetiere; & de faire tranſporter la terre d'icelui dedans l'enclos de ladite Abbayie ſainte Genevieve en lieu & place commode, & les oſſemens qui ſe trouveront audit Cimetiere, en l'autre Cimetiere qui demeure, & vous ferés bien; ainſi ſigné, Foulon, Abbé de ſainte Genevieve, du Breuil, le Beau, Pinſon & Bordier.

Vûë la preſente Requête par Reverend Pere en Dieu Meſſire Pierre de Gondi, Evêque de Paris: & après avoir été duement informé de la commodité ou incommodité du lieu, par la viſitation qui en a été faite par Monſieur Prevoſt, Docteur en Theologie, Chanoine de l'Egliſe de Paris, ſon Vicaire General, lequel à cet effet s'eſt tranſporté ſur ledit lieu: ledit Sieur Evêque a accordé & permis auſdits Supplians le contenu en ladite Requête, aux charges & conditions y contenues. Fait à Paris le 27 jour de Juin mil cinq cens quatre vingt-ſept. Ainſi ſigné, HETTON.

AUTRE REQUESTE PRESENTE'E A MONSIEUR l'Evêque de Paris, pour le changement du Service, en l'année 1610.

A MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE PARIS.

LES Marguilliers & Paroiſſiens de l'Egliſe Parochiale ſaint Etienne du Mont à Paris, vous remontrent très-humblement, Que par le moyen du droit que Meſſieurs les Abbés de ſainte Genevieve audit Mont de Paris, ont de nommer, & vous preſenter les Curés de ladite Egliſe ſaint Etien-

ne (quand le cas y échet) leſdits Sieurs Abbés ont toujours continué d'y nommer, & faire pourvoir un des Religieux de ladite Abbayie, leſquels pour être inſtruits, & ſavoir par cœur dès leur jeuneſſe le ſervice qui ſe chante à l'uſage de ladite Abbayie, pour leur commodité particuliere, l'ont fait couler & doucement introduit dans ladite Paroiſſe. Enſorte que de long-tems & encore de preſent ayant delaiſſé le chant qui ſe devoit dire & chanter à l'uſage de votre Diocèſe, on ne dit ni chante en ladite Egliſe ſaint Etienne, autre ſervice ſinon celui de ladite Abbayie. De quoi leſdits Paroiſſiens ſe ſont pluſieurs fois plaints à leurſdits Curés, & iceux priés de vouloir reprendre ledit uſage de Paris, ce qu'ils ont refuſé faire, pour n'y être (ce diſoient-ils accoutumés, ains à celui de leur Monaſtere & Abbayie. A raiſon de quoi leſdits Paroiſſiens par pluſieurs & diverſes fois auroient tout fraîchement inſtamment requis leſdits à preſent Marguilliers de ladite Egliſe, de vous ſupplier ſur ce leur pourvoir, ce qu'ils n'auroient voulu entreprendre ſans le commun conſentement & deliberation deſdits Paroiſſiens, en aſſemblée generale, laquelle ils ont pour cet effet convoquée en la Chambre du Conſeil de ladite Egliſe, accoutumée le dernier jour de Novembre dernier paſſé, en laquelle auroit été appellé, & ſe ſeroit trouvé Frere Bernard Bourguignon Religieux d'icelle Abbayie, & à preſent Curé de ladite Egliſe St Etienne du Mont, où ledit affaire ayant été propoſé & mis en deliberation, après que ledit Sieur Bourguignon auroit ſur ce oppiné, & dit toutes ſes raiſons contraires que bon lui a ſemblé, a été reſolu que leſdits à preſent Marguilliers ſe pourvoiroient par devers vous, pour & au nom deſdits Paroiſſiens vous ſupplier d'ordonner & leur octroyer le changement dudit Service : Vû même que ladite Egliſe eſt à preſent fort mal fournie de Livres neceſſaires pour ledit chant, & qu'en tout cas il leur eſt beſoin d'en avoir, & acheter d'autres neufs pour continuer ledit ſervice. Mais d'autant qu'en faiſant ladite deliberation, il a été reconnu qu'il n'y a moyen de recouvrer les Livres neceſſaires audit chant, tant dudit uſage de ſainte Genevieve, que de celui de Paris, ſinon en les faiſant écrire à la main, ce qui ne pourroit ſe faire d'ici à long tems, & ſans y depenſer plus de cinq cens écus, que ladite Egliſe n'a moyen de porter pour être fort pauvre & chargée de grands bâtimens. Ils vous ſupplient très-humblement leur vouloir permettre par proviſion, & en attendant les Impreſſions dudit Uſage de Paris, de pouvoir uſer & ſe ſervir de l'Uſage de Rome & du Concile, dont les Livres ſe peuvent aiſément recouvrer & plus commodement acheter, tout ainſi & pour les mêmes raiſons que l'ont pratiqué, & en uſent les Curé & Paroiſſiens de l'Egliſe Parochiale de St Medard-lez-Paris, qui ont acheté leſdits Livres, & tiennent maintenant ledit Uſage de Rome, encore que ladite Cure ſoit en la preſentation du même Abbé Sainte Genevieve & le Curé, Religieux de ladite Abbayie, comme eſt celle de St Etienne : Et vous ferés bien.

Ainſi ſigné, Roland, Noblet, Buon, Carbonnet, Perdulcis, Preſdeſeigle, du Cheſne, Longuet, Gamare, du Cloud & Baudouyn.

Vûë par Monſeigneur de Paris la preſente Requête, après avoir ouï le Curé de ladite Egliſe, a ordonné que le Service Divin ſe fera en ladite Egliſe à l'Uſage de Paris, lorſque les Marguilliers auront fourni de Livres neceſſaires. Fait à Paris le onziéme Janvier mil ſix cens dix.

Signé, BAUDOYN.

ACTE POUR LE RETRANCHEMENT DU CIMETIERE de St Etienne du Mont.

HENRI de Gondi, par la permiſſion Divine, Evêque de Paris. A tous ceux qui ces preſentes verront, ſalut: Savoir faiſons, que ſur la Requête qui nous a été preſentée par les Prieur-Curé & Marguilliers de l'Egliſe Parochiale, ou Prieuré-Cure de St Etienne du Mont à Paris; Que pour la commodité de ladite Egliſe & entrée d'icelle, il eſt neceſſaire couper partie du Cimetiere qui eſt joignant l'entrée de ladite Egliſe, ce qu'ils ne peuvent faire ſans notre particuliere permiſſion: Pour ce eſt-il, que nous ayant égard à ladite Requête, & pour la commodité publique, avons permis & permettons auſdits Prieur-Curé & Marguilliers, de faire tranſporter la terre dudit Cimetiere avec les oſſemens des Trepaſſés en un autre Cimetiere & Terre Sainte dans l'enclos de l'Abbayie de Ste Genevieve. Fait à Paris le ſeptiéme Juin, l'an mil ſix cens quatorze.

Signé, BAUDOUYN.

CHOSES REMARQUABLES. dans St Eſtienne.

LA Chaire eſt faite d'une maniere galante, & aſſés belle: ce Samſon la porte bien.

Le Chriſt crucifié de Biart, eſt une des plus belles, & des plus accomplies figures que l'on puiſſe voir.

Le Jubé fait par le même, eſt très-galant, les degrés ſont fort ingenieuſement, & hardiment ſuſpendus; le trait & la coupe de pierres en eſt univerſellement admiré, mais il ſemble un peu trop chargé d'ouvrage.

St Philippe, St André, St Jean l'Evangeliſte de Pilon, ſe font aſſés bien reconnoître entre les douze figures des Apôtres, qui ſont au tour du Chœur.

Le Sepulchre & la Reſurrection de Jeſus-Chriſt, ne ſont pas auſſi des moindres ouvrages de ce Sculpteur; & les jambes de ce Chriſt reſſuſcité, ſont mieux proportionnées ſur cette terre cuite, que ſur le marbre, que l'on en voit dans le Louvre; mais en l'une & en l'autre elles pechent toujours en trop: le corps du Chriſt eſt fort beau, auſſi-bien que la tête, la poitrine fort muſclée, fort puiſſante; & ſi le tout étoit porté ſur des pieds & des jambes moins tendres, & moins maigres, ce ſeroit un des chefs-d'œuvres de Pilon.

L'abord du Chœur eſt grand, riant, & ouvert: celui d'autour du Chœur, eſt le plus galant & le plus commode de Paris. Pour ſa fondation, voyés le Diſcours de Mr de Launoi.

Ste GENEVIEVE.

LE Retable eſt orné de petites colonnes de marbre jaſpé, que l'on croit même plus fines que celles des Mathurins.

Les dortoirs des Religieux ſont bâtis d'une façon auſſi ingenieuſe qu'extraordinaire: le degré qui y conduit eſt grand & magnifique, bâti à la moderne, & pratiqué avec une continuation d'ordre ſans interruption.

Dans l'Egliſe, eſt dreſſé contre le Chœur un Sepulchre, & une Reſurrection de Jeſus-Chriſt de terre cuite, peinte & dorée, où l'on remarque quantité de bonnes choſes, & travaillées avec beaucoup d'eſprit & d'étude. Tout le monde les croit de Pilon : mais les Savans y trouvent bien des défauts. Ces repreſentations au reſte étoient couronnées ſur le haut de la ceinture du Chœur de deux figures priantes d'Abbés, & fort belles, dont les chappes ſont chamarées de bas-reliefs excellens. Le Cardinal de la Rochefoucault les a fait ôter, & placer au Chapitre.

Les colonnes qui ornent le Tabernacle, ſont du plus beau marbre du monde, & le plus fin qui ſe voye.

L'Egliſe eſt une des plus anciennes de Paris, & fondée par Clovis en 500, à la priere de Clotilde, & de Ste Geneviéve, qu'il dédia à St Pierre, & à St Paul. De notre tems a été ruinée une chambre, qu'on appelloit encore la chambre de Clotilde. Elle eſt appellée maiſon Apoſtolique. Clovis y fut enterré. On avoit propoſé de la recouvrir de bronze, & même le Pere Martelange avoit calculé ſi juſte, qu'à ſon compte cette couverture ne devoit pas coûter plus qu'une de plomb. Voyés le Diſcours de Mr de Launoi, pour ſa fondation.

Ste Geneviéve des Ardens fut jadis l'Oratoire de cette Sainte Vierge.

St VICTOR.

LE Tableau du Maître-Autel eſt le meilleur de Vignon.

Les formes du Chœur travaillées avec un ſoin, une delicateſſe, & une ſcience inconcevable.

Les Ogives de la contre-nef gauche, ſont fort galantes, bizarres & hardies.

Les vitres des Chapelles de cette même nef, de St Lazare, de St Sauveur ſont peintes par

Le degré de la Chaire du Predicateur, eſt tourné, fort hardi, & ſuſpendu, fait par

Les roſes nouvelles, l'une par Boudin, l'autre de & données par Mr de Coëſlin, Abbé de St Victor. Il a fait entrer dans l'une & l'autre les armes de l'Abbayie, de huit bâtons fleurdeliſés avec un ſuccès qu'on admire, tant il y paroît d'eſprit ; les armes de l'une ſont mêlées avec une croix de Chevalier, à cauſe du Chancelier, grand pere de l'Abbé.

Les Tombeaux de Pierre Comeſtor, l'an 1164, d'Adam, de Richard, & de Hugues de St Victor, epitaphe fait par St Bernard, & mort en 1140, d'Adam de St Victor, fait par lui-même. Le corps de cet Adam s'eſt conſervé tout entier pendant quatre cens ans : il fut découvert il y a vingt ans. Les colonnes du Cloître, ſont, à ce que l'on dit, de pierres fondues.

Le Jardin ou terraſſe eſt fort propre, & placé dans une très-belle vûe.

Le Baſſin du jardin, jadis lavoir, eſt de greſſerie, & d'une ſeule pierre, qui porte plus de dix pieds de diametre.

La Chaire du Refectoire eſt de la même main, de la même hardieſſe, mais d'une bien plus grande delicateſſe que celle de la porte. Le degré de cette Chaire eſt taillé dans la maſſe, & l'épaiſſeur du mur. La mitre de la porte eſt ſeulement ſoutenue de deux petits arcs-boutans.

Les ornemens donnés par Mr de Bullion, ſont faits par le Boiteux après Vouet.

La Robe nuptiale de la Reine Blanche, de vrai pourpre, & diſtinguée de grands compartimens d'or, faits ſur le mêtier avec l'étoffe ; on s'en eſt ſervi

ſervi pour la veritable preuve de l'écarlate.

La Bibliotheque. Les Manuſcrits ſont au nombre de douze cens. Le degré qui y conduit, eſt fort hardi, & commode, bâti par Boudin.

Groſſe tour antique, que les bons enfans de famille ne regardent jamais que de fort mauvais œil, pour y avoir mené une vie plus reguliere, & plus diſciplinée qu'ils n'euſſent voulu.

Vers Leonins, ainſi nommé d'un certain Leonius, Chanoine de St Victor, qui en fut l'inventeur, à ce que dit Naudé, dont je ne demeure pas d'accord : car il me ſemble, qu'on en faiſoit de cette ſorte ſous Neron.

Le Portail eſt d'une Architecture la plus gotique, & la plus hardie de Paris : ce ſont trois gros pendentifs de pierre, faits en arcs, ſuſpendus en l'air, qui ne reſſemblent pas mal à une mitre.

Jacobus Alealmus, celeber Mathematicus deprehendit omnes veteres Eccleſias ab æquinoctiali exortu verſus hiemalem deflectere, exceptâ ſolâ Sanvictorianâ, quæ deflecteret in æſtivum, & multâ habitâ ratione Sanbenedictinæ, quam biſtornatam (biſtorné) *horrebat dici, quod fuiſſet ſeu bis, ſeu male converſa, ad Seldenum cum mitteret, rogavit ipſum aliquando, ut vel ſui cauſa obſervaret ſitus Eccleſiarum Angliæ : an nempe ingredientibus conſtitutæ forent verſus ortum, & reſpectarentur æquinoctium, an ſolſtitiorum alterum ; rem videlicet dignam judicarat, quæ exploraretur ad examinandum, ut puto, num majores noſtri direxiſſent potius ad ortum hiemalem, quàm ad alium ; quod juxta antiquam Eccleſiæ obſervationem, traditionemque, Chriſtum Dominum, qui dicitur Oriens, natus fuerit ſole verſante in hiberno tropico ; res profecto ipſi non male Pariſiis ſucceſſerat, cum exploratione facta per Jacobum Alealmum.*

Les vitres de la Chapelle St Clair, où les débauches de l'enfant prodigue ſont repreſentées, ſont les plus belles de Paris, & des deſſeins de Pinaigrier, toutes les têtes en ſont belles, & très-finies, & le coloris fort vif.

La Chapelle du Lazare eſt éclairée par des vitres qui repreſentent ſa reſurrection. Il y a dans cette Hiſtoire beaucoup de figures, dont les attitudes ſont aſſés naturelles, mais les têtes ſans contredit en ſont très-belles & achevées ; le coloris même eſt ſi vif, & ſi petillant, qu'il ſeroit difficile de lui donner tant d'éclat ſur le bois, ou ſur la toile.

La Cene qu'on voit aux vitres de la Chapelle St Sauveur, n'eſt pas moins admirable pour ſes têtes, que l'hiſtoire du Lazare, hormis que le coloris n'en eſt pas du tout ſi vif. Le peintre s'eſt ſi peu épargné, qu'il a voulu que ſon induſtrie parût dans les petites choſes auſſi-bien que dans les grandes juſqu'à une doublure de chape d'Evêque, la moucheture eſt travaillée avec un ſoin & une patience, qui n'eſt pas croyable.

Louis le Gros fit bâtir cette Abbayie en 1113, & y mit des Religieux Chanoines de St Auguſtin.

Voici ſon Epitaphe, qui eſt dans le Cloître St Victor.

Illuſtris genitor Ludovici Rex Ludovicus,
Vir clemens, Chriſti ſervorum ſemper amicus ;
Inſtituit, fecit Paſtorem Canonicorum,
In cella veteri trans flumen Pariſiorum.
Hanc vir magnanimis almi victoris amore,
Auro reliquiis ornavit rebus honore.
Sancte Dionyſi, qui ſervas corpus humatum
Martyr & Antiſtes Ludovici ſolve reatum
Chriſti centeno cum mille decem & tribus anno ;
Templum hoc victoriis ſtruxit regalis honoris.

Sanvictorianam Pereſcius evolvit potiſſimum Bibliothecam, in qua referebat ſe, cum multa alia, tum ſpeciatim vidiſſe omnia puellæ Aurelianenſis acta, vindiciaſque, & effigies contexto ex iis magno codice, juſſu Abbatis contemporanei. Pereſc. lib. 2.

St BENOIT.

SAINT Denys fonda cette Egliſe au nom de la Ste Trinité, ainſi qu'il paroît dans une des vitres de la Chapelle St Nicolas, vers le Septentrion: où étoit écrit. *In hoc ſacello ſanctus Dionyſius cœpit invocare nomen ſanctæ Trinitatis.* La même inſcription ſe voit encore en lettres & orthographe gothiques, & a été renouvellée ſur le haut de l'Autel.

Elle eſt occupée par des Chanoines feculiers, qui ſont obligés les jours des grandes fêtes de venir en corps, accompagner les Chanoines de Notre-Dame, lorſqu'ils font les grandes Proceſſions.

La nef fut bâtie ſous François I. En 1680 le Chœur a été refait à neuf, aſſés proprement. Cette Egliſe eſt fort claire, elle n'a pas le défaut qu'elle avoit autrefois, qui étoit que le Maître-Autel étoit tourné du côté de l'Occident. Lors que dans le ſiécle paſſé l'on commença à la rebâtir, on changea entierement cette diſpoſition, ce qui fit qu'on le nomma St *Benoît le Betourné*, c'eſt-à-dire mal tourné, parce qu'en effet il étoit mal orienté: depuis *Biſtourné*, quand ſon Maître-Autel fut tranſporté où il eſt maintenant, & à cauſe que par ce moyen, il fut tourné deux fois; & enfin le *Bientourné*, parce que preſentement il eſt tourné & orienté comme il faut.

LES GRANDS JACOBINS.

LES Jacobins de la rue St Jaques furent fondés l'an 1228, huit ans avant la mort de St Dominique, par St Louis ſous le nom de Freres Prêcheurs de l'Ordre de St Dominique, qui ſe logerent dans une place, nommée le *Parloir aux Bourgeois*, qui eſt le même lieu, où eſt à preſent ce Couvent, & ſelon Corrozet ce fut jadis le Château des Seigneurs de Haute-Feuille.

L'on dit que le Dortoir fut bâti de la ſomme de dix mille livres Pariſis, à quoi le Roi avoit condamné Enguerrand de Couci, pour avoir fait pendre, & étrangler trois jeunes Flamans, qui chaſſoient dans ſes forêts.

C'eſt chés eux qu'eſt enterré Humbert Dauphin de Viennois, qui ſe fit Moine après la donation du Dauphiné, dont voici l'Epitaphe.

Cy giſt le Pere & très-illuſtre Seigneur Humbert, jadis Dauphin de Viennois, puis laiſſant ſa Principauté, fut fait Frere de noſtre Ordre, & Prieur de ce Convent de Paris, & enfin Patriarche d'Alexandrie, & perpetuel Adminiſtrateur de l'Archevêché de Reims, & principal bienfacteur de ce noſtre Convent; il mourut l'an de grace 1355.

Epitaphe de Louis de France, & de Louiſe, ſon épouſe.

Monſieur Loys de France, Comte d'Evreux, fils du Roi de France, & frere du Roi Philippe le Bel, qui treſpaſſa l'an M. CCC. XIX. *le* 19 *jour d'Avril.*

Madame Marguerite ſa femme, fille de Monſieur Philippe d'Artois, fille du Bon Comte d'Artois, laquelle treſpaſſa l'an M. CCC. XI *le* 23 *jour d'Avril.*

Cette Egliſe eſt remplie de ſepultures de marbre noir avec les effigies des Princes & Princeſſes & Seigneurs dont l'énumeration ſeroit trop longue ici. Je me contente des trois ci-deſſus, & de dire que dans le Cloître giſt Jean de Mehun, grand Theologien, Auteur du Roman de la Roſe, & des premieres Poëſies Françoiſes ; il vivoit du tems & regne de Louis Hutin.

LES JACOBINS RUE St HONORE'.

CES Religieux ont un Parterre de terre de raport, bordé & terminé de vallons faits à la main, qui n'eſt pas moins agreable, que ſurprenant, & même l'eſt d'autant plus qu'on ne voit tout au tour, que maiſons magnifiquement bâties, qui ſentent leurs Palais : ajoutés à cela que de l'un de ſes coins, l'œil tout à coup vient à découvrir une grande campagne, le cours entier, & les montagnes qui ſont près d'Argenteuil, à trois grandes lieues de Paris.

Ce grand Parterre, au reſte, eſt de niveau à la corniche du premier étage des maiſons qui l'environnent, & dans peu une paliſſade de cyprès, qui n'eſt pas encore fort touffue, couvrira les Religieux ſe promenant dans leur Jardin, qui preſentement ſont vus de toutes les fenêtres circonvoiſines.

A l'un des côtés de ce Parterre, ils ont encore pratiqué un autre Parterre, ſemblable à celui de Morin dans toutes ſes parties, mais non pas ſi fourni de belles plantes, ni orné de paliſſades ſi épaiſſes, ni ſi hautes.

Il n'y a pas grande curioſité à y voir, que la Bibliotheque, qui eſt aſſés bien choiſie, & bien placée.

St HILAIRE.

CETTE Egliſe eſt bâtie ſur le terrain de l'ancien Clos, appellé Bruneau, dont les Chanoines de St Marcel ſont Seigneurs, en ſorte qu'ils le donnerent & vendirent par la ſuite des tems, pour y bâtir & ouvrir pluſieurs rues ; comme celle des Noyers, appellée ainſi, à cauſe qu'elle étoit plantée de noyers, des Carmes, & Chartiere, dans l'étendue deſquelles commença l'établiſſement des premiers Libraires & Imprimeurs, après la découverte de l'Art de l'Imprimerie. Vers l'an 1470 l'on bâtit l'Egliſe de St Hilaire, mais de ſavoir en quelle année on la batit, c'eſt ce que l'on ne trouve point, ſinon qu'il eſt parlé de cette Egliſe dans une Bulle du Pape Adrien IV l'an 1158. Elle fut rebâtie avant l'an 1300, reſtaurée & embellie par les ſoins de Mr Jollin, Docteur de la Societé de Navarre, & Curé d'icelle, & de ſes deniers depuis l'an 16.... juſqu'en 17... où il a fait une dépenſe conſiderable.

Il y a en cette Egliſe pluſieurs Chapelles. De cette Paroiſſe depend le College d'Harcourt, ſitué dans la rue de la Harpe, quartier St André des Arcs, qui eſt de la cenſive du Chapite de St Marcel, d'où depend cette Paroiſſe. Cependant en 1674 le Curé de St Coſme intenta procès contre le Curé de cette Paroiſſe, ſoutenant que ce College devoit être de ſa Paroiſſe.

Mais par Arrêt du deux Septembre 1678 le Curé de St Coſme en fut debouté, avec défenſe à lui, & à tous les autres de troubler le Curé de St Hilaire en la jouiſſance dudit College d'Harcourt. Cette Paroiſſe eſt de la nomination du Chapitre de St Marcel.

Il y a ſur cette Paroiſſe un petit Seminaire, que l'on appelle le Seminaire de St Hilaire, ſitué dans le cul-de-ſac de la cour des Bœufs, où l'on reçoit de toutes les Villes du Royaume des étudians en Theologie, que l'on exerce dans toutes les ceremonies de l'Egliſe, & qui compoſent le Clergé de cette Egliſe, qui eſt très-bien deſervie par ces étudians, & les Eccleſiaſtiques de cette Paroiſſe, qui eſt ſituée en la rue du Mont St Hilaire, quartier St Benoît, & a une ſortie par la rue d'Ecoſſe.

St COSME & St DAMIEN.

CETTE Egliſe fut bâtie en même tems que celle de St André des Arcs aux dépens de l'Abbé de St Germain des Prés, & de ſes Religieux, comme je l'ai dit en parlant de St André ; & elle fut érigée en Paroiſſe en 1212.

L'Abbé & les Religieux avoient droit de preſenter un Prêtre à Mr l'Evêque de Paris, & à l'Archidiacre, pour être Curé de cette Paroiſſe, mais cela ne dura que juſqu'en 1345. Pour mettre fin à toutes les demandes de l'Univerſité, à cauſe du Pré aux Clercs, les Religieux donnerent trois cens livres, partie en argent, avec les patronages perpetuels des Cures de St André & de St Coſme. Cet accord fut confirmé par le Pape Clement VI l'an 1346 : ainſi Meſſieurs de l'Univerſité en ſont preſentement les Patrons, & ils y nomment

En 1255 le vingt-cinq Fevrier du tems de St Louis, a été érigée en cette Egliſe la Confrerie de St Coſme, & de St Damien, Patrons des Chirurgiens.

En 1611 Louis XIII en conſideration de ce qu'il étoit né le jour de la St Coſme & St Damien, & du bien que reçoivent ſes ſujets, des Profeſſeurs du College & Faculté de Chirurgie, compoſé de deux Jurés pour ſa Majeſté au Châtelet, Prevôts, & autres Profeſſeurs dudit College, faiſant partie du corps de l'Univerſité de Paris, leur a confirmé toutes leurs chartes & privileges, Statuts, Immunités, Octrois, Exemptions & Reglemens, comme il paroît par les lettres patentes, dattées du mois de Juillet de cette année.

Il y a ſur cette Paroiſſe en la rue des Cordeliers, proche de cette Egliſe l'Ecole des Chirurgiens, où ils s'aſſemblent pour y faire les anatomies ſur les corps, & à l'occaſion deſquelles ils font des diſcours fort ſavans.

En 1691 l'on y bâtit une ſalle très commode, pour y faire les demonſtrations Chirurgiques, & où un grand nombre de perſonnes y peuvent voir aiſément, tous à la fois, ce qui s'y demontre.

La porte de cette ſalle eſt ornée d'un ordre Ionique avec quelques ſculptures, au milieu de laquelle eſt cette inſcription de Mr Santeuil, gravée ſur un marbre de Dinan.

Ad cædes hominum priſca amphitheatra patebant,
Ut longum diſcant vivere, noſtra patent.

L'EGLISE St SEVERIN.

L'EGLISE de St Severin Archi-Prêtré, a été bâtie ſur un ancien terrain au milieu d'un bois, où étoit une petite Chapelle, dediée à St Clement, dans laquelle St Severin, le Moine Solitaire, s'étoit retiré en 511 ſous le regne de Childebert, Roi de France. C'eſt en ce lieu-là, ſelon Corrozet en ſes Antiquités de Paris, qu'il donna l'habit de Religieux à St Cloud.

Baillet en parlant de St Severin, dit que ce n'eſt pas le Solitaire, qui eſt le Patron de cette Paroiſſe, mais le St Severin, Abbé *Agaunenſis* de St Maurice, du Diocèſe de Narbonne, qui étoit en odeur de Sainteté; celui à qui Clovis, Roi de France en 506, étant malade d'une fiévre, qui le tourmentoit depuis trois ans, abandonné des Medecins, envoya des perſonnes illuſtes, le ſolliciter de venir à Paris, pour lui procurer ſa gueriſon. Il prit ſon parti de venir, & en chemin il guerit Eulalius, Evêque de Nevers, ſourd & muet, & qui même gardoit déja le lit depuis un an. En arrivant à Paris, il guerit auſſi un lepreux en le baiſant, & ayant abordé le Roi, il lui dit que c'étoit au Seigneur, au nom duquel toutes les maladies ſe gueriſſoient, qu'il falloit s'adreſſer. Enfin ce pieux perſonnage obtint de Dieu par ſes prieres la gueriſon du Roi. Après avoir demeuré quelque tems dans cette ville, & y avoir fait pluſieurs miracles, & beaucoup d'œuvres de pieté, malgré les offres que le Roi lui faiſoit, il reſolut de s'en retourner, ayant eu revelation qu'il devoit mourir dans peu de tems. S'en retournant il reſta à Château-Landon avec Paſchaſe, & Uticine, où il mourut dans un Oratoire de bois en 507, ſous le nom duquel l'Egliſe & Abbayie fut bâtie & fondée en 545 par Sigiſbert, Roi de Metz, à Château Landon. Voyés Morin Hiſt. du Gatinois, Surius de Vit. SS. &c.

Mais ceci ne s'accorde pas avec ce que l'on trouve dans une Lettre Patente d'Henri I, Roi de France en 1031 par ces mots:

„ Sache-donc que Imber VI, Evêque de Paris, s'eſt preſenté devant „ nous pour nous prier d'accorder à la Congregation des Chanoines de „ Notre-Dame quelques Egliſes, ſituées dans les faux-bourgs de Paris, „ affranchies depuis long-tems de notre autorité, & icelle de nos Ancê- „ tres, ſavoir celle de St Eſtienne, de St Julien le Martyr, de St Severin „ le Solitaire, & de St Bachie, dont quelques-unes avoient autrefois eu le „ le titre d'Abbayies, & à cauſe de cela avoient ſervi de retraite à ladite „ Congregation des Chanoines de Notre-Dame. Mais dans le tems des „ troubles du Royaume par la perte des biens qu'on leur avoit accordés, „ étant devenues deſertes, ne contenant rien, ou peu de choſe de ce qu'el- „ les avoient eu autrefois: comme l'Evêque ci-deſſus a beaucoup de credit „ ſur nous par ſon merite, ne voulant rien changer de ce qu'il deſire de „ nous, nous lui avons accordé de notre autorité & liberalité Royale, „ & aux conditions que tandis que Giraldus Clerc, qui en jouit preſente- „ ment, vivra, on lui en laiſſe la poſſeſſion ſans trouble, du conſentement „ des Chanoines de toute la Congregation, & qu'après ſa mort elle appar- „ tienne aux Chanoines, ſans qu'on puiſſe la reclamer: & que pour le re- „ pos de mon ame, & celui de mes parens, les Chanoines y ſoient reçus „ qui priant pour le maintien & la conſervation de notre Royaume, ſuffi- „ ſent à l'un, & à l'autre; ſavoir y demeurant, & les viſites à la maniere „ ordinaire, & à y faire le ſervice „. Cette charte eſt en ſon entier à Notre-Dame, & dans l'Hiſtoire de l'Egliſe de Paris par du Bois, page 645.

Par une Sentence arbitrale du mois de Janvier 1210 qui intervint entre

l'Evêque de Paris, & Guillaume Curé de St Severin, les Abbé & Religieux de St Germain-des-Prés, & le Curé de St Sulpice, touchant des droits Eccleſiaſtiques & Parochiaux du territoire diſtrait du bourg de St Germain-des-Prés, enclos en partie en la nouvelle cloture qu'avoit fait faire le Roi Philippe Auguſte, achevée en l'an 1210, par cette Sentence on connoît qu'il y avoit déja en cette Egliſe un Curé, & qu'elle étoit par conſequent érigée en Paroiſſe. Mais de ſavoir en quelle année ce fut, & quand elle prit le nom de St Severin, je n'en trouve rien autre choſe que ce que j'ai rapporté ci deſſus.

Il fut établi une Confrerie de la Conception de la Vierge dans cette Egliſe, ſuivant ce qui ſe voit en un ancien manuſcrit qui eſt au treſor de cette Confrairie, qui fut inſtituée au Concile Provincial de Londres, tenu l'an 1228, & ce fut en cette Egliſe qu'a été erigée en 1311 la premiere Confrairie en France en l'honneur de la Conception. Lorſqu'on fut obligé d'agrandir l'Egliſe qui ne fut parachevée & benite qu'en 1495, l'on prit la place de cette Chapelle de la Conception, que l'on tranſporta & bâtit derriere le Chœur où on la voit preſentement; ce qui fut fait aux dépens des Adminiſtrateurs de cette Confrairie, comme il eſt porté en un ancien compte de 1391. Cette Chapelle étoit contre le ſixiéme pilier du côté de la rue St Severin, ſur lequel pilier a été poſé une image de la Vierge en reconnoiſſance de ce changement. Cette Chapelle vaut de revenu au Chapelain qui la deſſert plus de ſept cens livres, & eſt à la nomination des Adminiſtrateurs de cette Confrairie.

Il y avoit dans cette Paroiſſe pluſieurs autres Confrairies, comme celle du St Sacrement, celle de la Trinité & du St Eſprit, celle de St Mamets, de St Roch, & enfin celle de St Sebaſtien.

Il y a encore une Chapelle qui eſt un eſpece de Benefice qui a ſon revenu particulier, ſur lequel le Titulaire ou Commiſſionnaire de ladite Chapelle eſt tenu de faire dire les Meſſes & les Prieres qui ſont portées dans le Martyrologe de St Severin en 1678, & de rendre compte du revenu aux Adminiſtrateurs en preſence de l'un des Marguilliers de ladite Egliſe: elle eſt ſous le titre de la Chapelle de St Pierre, autrement appellée des trois Nativités ou des Brinons, qui paroît fondée dès 1471 le vingt-un Mars par Guillaume Brinon & Briçonnet.

Toutes ces Confrairies avoient leurs Adminiſtrateurs, & leurs Chapelains, avec un revenu convenable à la dépence, ſavoir cinq cens quatre-vingt-quatorze livres pour celle du St Sacrement, gouvernée par les Confreres, & deux Receveurs de ladite Confrairie. Pour celle de la Confrairie de la Trinité autrement dite du St Eſprit, environ cent dix livres pour le Chapelain. Pour celle de St Mamets & de St Sebaſtien environ la même ſomme, dont le Chapelain compte devant Mr le Curé tous les ans.

Il ſe trouve dix Chapellains fondés dans cette Egliſe, comme il eſt porté dans le Martyrologe.

L'on ne ſait en quel tems cette Egliſe a été bâtie comme on la voit à preſent. C'eſt une Gothique qui a été faite à diverſes repriſes, ce qui eſt facile de remarquer par la diverſité qui ſe trouve dans ſon bâtiment.

Les figures peintes ſur les arcades de cette Egliſe ſont de Jacob Bunel, né à Blois, peintre habile, dont on voit des ouvrages aſſés beaux, entre autres la deſcente du St Eſprit qui eſt aux grands Auguſtins dans la Chapelle des Chevaliers de l'Ordre du St Eſprit. Les deux tableaux des Chapelles de St Joſeph & de Ste Geneviéve qui ſont à côté de la porte du chœur ſont de Champagne.

Celui de la Chapelle du St Sacrement qui repreſente la Cene, eſt une copie du tableau que l'on voit à l'Autel de l'Egliſe du Port-Royal fait par Philippe Champagne.

En 1684, on a fait des reparations conſiderables au chœur. Le grand Au-

tel a été achevé au mois de Fevrier. Il eſt compoſé de huit colomnes de marbre d'ordre compoſé, poſées ſur un demi cercle, qui ſoutiennent une demie coupole avec quelques ornemens de bronze doré. Les piliers qui ſont proche le même Autel ont auſſi été ornés de marbre & de flames avec des feſtons qui pendent des côtés. Aux quatre plus proches piliers ſont autant de thermes portant deux chandeliers en corne d'abondance à trois bras chacun. Entre les arcades des piliers au deſſus des baluſtrades de fer doré, ſont les chiffres de St Severin avec l'Ecu de Bourbon, qui ſont les armes de Mademoiſelle de Monpenſier, principale Paroiſſienne de cette Egliſe. Le tout a été conſtruit ſur le deſſein qu'en a fourni Mr le Brun, & executé par Mr Baptiſte; de qui revient à vingt-quatre mille quatre cens livres, tant des deniers de la Fabrique & du Curé, que de la quête qui fut faite par toute la Paroiſſe.

Dans la Sacriſtie il y a une lame de cuivre, qui autrefois étoit à un pilier du Chœur, qui a été ôtée à cauſe de la conſtruction du Maître-Autel dont je viens de parler, & deſſus eſt gravé:

JACOBUS BILLIUS PRUNÆUS, *nobiliſſima* BILLIONUM *familia, generoſiſſimo Patre, pro Rege Guiſiæ imperante ortus, Abbas ſancti Michaelis in Eremo pientiſſimus, ſacræ & politioris Litterarum calentiſſimus, Linguarum Hebraicæ, Græcæ & Latinæ peritiſſimus, ſanctorum Græcorum Patrum interpres fideliſſimus, Catholicæ Fidei propugnator acerrimus, Pauperum pater locupletiſſimus, in cunctis Religionis & Pietatis operibus exercitatiſſimus, omni denique virtutum genere cumulatiſſimus, multis libris Græcis, Latinis & Gallicis, ſumma doctrina & pietate refertiſſimus, proſaque & metro editis celeberrimus. Anno ætatis ſuæ 47, Salutis vero* 1581, *hora nona ſerotina diei illius, quo Chriſtus Dominus in mundum venit, ut eum, cæteroſque pios ejus ſimiles, in cœlum aſſumeret, moritur, hicque jacet, cujus anima requieſcat in pace.*

Hic jacet illuſtri PRUNEO *ſtemmate clarus*
BILLIUS, *& longè clarior ipſe ſuo.*
Cujus fama volat, virtuſq; ignara ſepulchri,
Cujus docta vigent neſcia ſcripta mori.
Cujus & in cœlis animus per ſecula gaudet,
Ejus hic ad tempus dum tegit oſſa lapis.
Sic tria læta virum tantum partitæ ſibi ſunt,
Mundus, terra, polus, nil miſer orcus habet.

Jaques Billi naquit à Guiſe, dont ſon pere étoit gouverneur pour le Roi François I. Sa ſcience étoit ſolide & avoit une parfaite connoiſſance des Langues ſavantes, il avoit celle des Peres & de la Theologie; il a traduit pluſieurs Peres Grecs; il étoit Poëte Latin & François, ce que nous reconnoiſſons par tous les ouvrages qui nous reſtent de lui.

A côté de l'Egliſe dans le Cimetiere, eſt un Tombeau élevé, ſur lequel eſt la figure à demie couchée d'un jeune Seigneur de la Friſe Orientale, qui mourut étant Ecolier de l'Univerſité; il ſe nommoit Embda. Cette figure qui a le bras caſſé a donné lieu à une hiſtoire populaire & fabuleuſe que c'étoit le tombeau d'un jeune homme enterré tout vivant en l'abſence de ſon Gouverneur, qui à ſon retour fit deterrer ſon Maître, que l'on trouva avoir mangé ſon bras; ce qui eſt faux en ce qu'il a été caſſé par accident. Voici les deux Epitaphes qui ſont à ſon tombeau. Il a été conſtruit par les ſoins de ſa mere, qui fut extraordinairement touchée de ſa mort, parce qu'il étoit fils unique & preſomptif heritier de la Principauté de Friſe.

En ſouvenance du très-noble ſang des Comtes de Phriſe Orientale, auſſi pour les dons de grace tant de l'eſprit que du corps de feu noble homme ENNON DE

EMBDA, *eſleu Gouverneur & Satrape de la Cité de Embda, qui ſur le cours de ſes études, fut ici ravi par mort en l'âge de vingt-trois ans, au grand regret de ſon pays & de tous ſes amis: Nobles femmes ſa mere-grand & ſa dolente mere, ont à leur cher & unique fils fait dreſſer ce preſent Tombeau, en témoignage du debvoir de vraye & pure amitié & certaine eſperance de la reſurrection du corps qui ici repoſe. Il treſpaſſa l'an de Noſtre-Seigneur mil. cinq cens quarante-cinq, le dix-huitiéme jour de Juillet.*

A coté & ſous le tombeau ſont encore ces vers.

Quid fuerim, noſtra hæc recubans commonſtrat imago.
Quid ſim, quam teneo, putrida calva docet.
Peccati hanc pœnam nobis ingenuere parentes,
Cujus ſed Chriſtus ſolvere vincla venit.
Hunc mihi viventi ſpes, qui fuit & morienti,
Æternum corpus, quale habens ille, dabit.
Peccati, Fidei, Chriſtique hinc perſpice vires,
Ut te mortifices, vivificetque Deus.

Dans la Chapelle de Ste Barbe du côté du Cimetiere, on voit un buſte de marbre qui repreſente Etienne *Paſquier*, né à Paris, Avocat General de la Chambre des Comptes, dont on a un volume de Recherches qui contient quantité de faits d'Hiſtoire de France très-curieux, ainſi qu'un Recueil de Plaidoyers de ſa façon. Il étoit en grande eſtime à cauſe de ſon grand ſavoir, de ſa fermeté pour le bon parti & de ſon déſintereſſement; ce qui donna lieu à ces vers, au bas de ſon portrait, où il eſt peint ſans mains:

Nulla hic Paſchaſio manus eſt: lex Cincia quippe
Cauſſidicos nullas ſancit habere manus.

Et l'on peut dire qu'il a pû ſervir d'exemple aux Gens de Robbe en menant une vie telle qu'un ſage Magiſtrat qui aime la juſtice & la cauſe commune doit faire. Son integrité & l'amour ardent qu'il avoit pour ſa Patrie, lui firent entreprendre des affaires qui lui attirerent des ennemis puiſſans & redoutables. Mais s'il ne réuſſit pas dans les genereux efforts qu'il tenta, au moins a-t-il eu la gloire d'avoir beaucoup plus entrepris qu'aucun Magiſtrat n'avoit fait avant lui.

STEPHANI PASCHASII

Epitaphium quod ſibi ipſe ſcripſit.

Quæ fuerit vitæ ratio ſi fortè requiris,
Siſte gradum, & paucis iſta, viator, habe.
Pariſiis olim cauſſis Patronus agendis,
Haud inter ſocios ultimus arte togæ,
Id ſolemne mihi ſtatui; deſpectus ut eſſet
Et procul à nobis, & procul invidia.
Inter utrumque fui medius, miſerique clientis
Suſcepi in ditem fortè Patrocinium.
Tum ratiociniis allectus Regius actor,
Principe ab Henrico eſt hæc mihi parta quies.
Vixi non auri cupidus, ſed honoris avarus,
Hei mihi, quam vanus nunc ego præco mei!
Ingenium expreſſi variè, proſaque, metroque,
Fama ut poſt cineres ſplendidiore fruar.

Æquævam

Æquævam thalamo junxit trigesimus annus,
Masçula quæ peperit pignora quinque thoro:
Quatuor è quinis orbati matre fuerunt:
Pro Patria quintus, fortiter occiderat.
Privatos tandem juvat, ô coluisse Penates,
Contentum & modica vivere sorte mihi.
Jamque ego septem annos sexdenaque lustra peregi
Robore corporeo firmus, & ingenio.
At nihil hæc animam, nisi tu Deus alme reposcas,
In Cœlumque tua pro bonitate loces.

Et au dessous.

D. O. M.

Et mem. æt. V. C. STEPH. PASCHASII, *Regis Consiliarii, & summarum rationum Advoc. Generalis; Juris, Oratoris, Historiographi, Poëtæ Latini & Gallici celeberrimi, pluribus ingenii, corporis & fortunæ dotibus cumulati, vitâ, fatoque fœliciſſimi Theodorus Nicolaus & Widus f. f. d. q. c.* III. *Kal.* VIIB. MDCXV. *Vixit an.* LXXXVII. M. II. D. XII.

Dans la Chapelle du St Sacrement, qui est à côté de cette Eglise, est enterré Gilles Personne, sieur de Roberval, Geometre & Professeur Royal en Mathematiques, qui mourut le ving-sept Octobre 1675. Il étoit de l'Academie Royale des Sciences. Il publia en 1636, 47, & 48, & en 1670, plusieurs Ouvrages de Mathematiques.

Louis Moreri a été aussi enterré dans cette Eglise. Il est mort en 1680, âgé de trente-sept ans, Auteur du grand Dictionnaire Historique qui a été augmenté si considerablement depuis sa mort, & qui a donné occasion à celui de Bayle, Auteur de grande reputation.

Scevole & Louis de Ste Marthe, freres jumeaux, ont leur sepulture dans les Charniers de cette Eglise. Leur nom est si connu, qu'il est bien difficile d'ajouter aux éloges que les plus illustres ont donné à leur merite, & à leur savoir. Voici l'Epitaphe de ces grands hommes, qui ont travaillé avec tant de soin & d'application pour la gloire de la France leur patrie.

D. O. M.
SCÆVOLÆ ac LUDOVICO SAM-MARTHANIS
Viris nobilibus & illustribus;
SCÆVOLÆ *in Pictonibus Franciæ*
Quæstorum Præsidis scriptis inclyti filiis,
LUDOVICI *Domini* DE NEUILLY
Cognitoris Regii nepotibus;
Comitibus Consistorianis,
& Historiographis;
ut eodem utero editis sic lineamentis oris,
omniumq; membrorum statura,
sincera pietate, virtute singulari,
temperantia ac tranquillitate animi,
geminis planè atque germanis,
morum similitudine, societate studiorum,
fraterna concordia,
& ferè perpetua vitæ ac victûs
communitate conjunctissimis;
Qui cum eisdem præceptoribus usi,
AURATO, BULENGERO,

PASSERATIO, *celeberrimis profeſſoribus,*
& eiſdem diſciplinis inſtituti fuiſſent,
pari animo, & labore unum ambo
multorum annorum opus agreſſi
Regium Francorum genus,
& propaginem.
reſque geſtas doctis voluminibus
expoſuere;
& ad extremam felicemq; ſenectutem,
non à cunctis modo ſtudioſis culti,
ſed etiam Principibus ac Regibus noſtris,
externiſque noti, chari,
acceptique pervenere.
Pari fratrum incomparabili
PETRUS SCÆVOLA SAM-MARTHANUS,
SCÆVOLÆ *filius,*
SCÆVOLÆ *nepos.*
patri,
patruoque optimis & indulgentiſſimis
ponendum curavit.
Vixit SCÆVOLA *annis* 78. *menſibus* 8 *diebus* 18.
Obiit. 7°. *idus Sept. anno* 1650.
LUDOVICUS *deceſſit an. ætatis* 84.
menſe 1. *diebus* 9. *Chriſti* 1656.
Aprilis 29.

In geminis unum, & geminos agnovit in uno,
Ambos qui potuit doctus adire ſenes.

In eodem loco jacent V. C. fratres,
SCÆVOLÆ *filii,*
SCÆVOLÆ *nepotes,*
NICOLAUS SAM-MARTHANUS.
Sacri Conſiſtorii Aſſeſſor,
& Eleemoſinarius Regius,
Prior ſancti Germani in Pictonibus,
pietate, ſcientiâ
& operibus clarus,
qui obiit 6. *idus Feb.* 1662.
ætatis anno 39.
Et PETRUS SCÆVOLA SAM-MARTHANUS
Dominus de MERE' *ſupra* ANDRIAM
Comes Conſiſtorianus,
Sacrique Palatii Magiſter Oeconomus,
Hiſtoriographus Regius,
qui obiit anno Chriſti 1690. 9. *Aug. ætat.* 70.

Proche cette table de marbre noir il y en a une autre où on lit ce qui ſuit.

D. O. M. S.
LUDOVICO SAM-MARTHANO J. C.
Viro nobili apud Juliod. Procuratori
Regio, doctrinæ, probitatis,
eloquentiæ laudibus inſigni;
qui dum Regis,
& patriæ negotia ſcedulo procurat,
ſua ipſius negligit

non Regi ſolum & patriæ,
ſed ſuis etiam & ſibi præmaturè moritur.
SCÆVOLA *Quæſtor Franciæ,*
LUDOVICUS
apud Pictones Regius Advocatus,
RENATUS *ſub ſign. Princ. Domb. Eques,*
parenti optimo
FF. MŒSTISSIMI PP.
Obiit Lutetiæ Kal. Sept. an. 1566.

TRANSACTION PASSE'E ENTRE St GERMAIN des Prés & St Severin.

NOUS Godefroi, par la grace de Dieu, humble ſerviteur de l'Egliſe de Meaux, Michel Doyen de St Marcel, & Frere Guerin, Salut en Notre-Seigneur à tous les Fidels de J. C. Conteſtation s'étant élevée entre Meſſire Pierre Evêque de Paris, Hugue Doyen de Notre-Dame avec tout ſon Chapitre, & Guillaume Archi-prêtre de St Severin, d'une part; & Jean Abbé, avec tout le Couvent de St Germain-des-Prés, & Rodolphe Curé de St Sulpice, d'autre; à l'occaſion de la Juriſdiction Epiſcopale & du droit ſpirituel de Paroiſſe dans le territoire de St Germain-des-Prés, au-delà du Petit-pont tel qu'il eſt preſentement, ou qu'il pourroit être conſtruit à l'avenir, juſques & y compris le bourg de St Germain: les Parties ayant compromis entre nos mains de ratifier & obſerver inviolablement tout ce que nous aurions dit & ſtatué ſur la preſente conteſtation, à peine de deux cens marcs d'argent. Nous pour le bien de la paix, avons dit & ſtatué, que tout le territoire qui s'étend depuis la Tour de Philippe Hameline, appellée la Tour de Neſle, juſqu'à la borne qui diviſe le territoire du Bienheureux St Germain de celui de Ste Geneviéve du côté de Grenelle le long de la riviere de Seine, ainſi qu'elle ſe comporte; & depuis cette ſeconde borne juſqu'à celle qui eſt proche le chemin d'Iſſy, qui diviſe pareillement les deux ſuſdits territoires, & à continuer depuis cette troiſiéme borne juſqu'à la quatriéme que nous avons mis hors les murs en tirant du côté de St Etienne-des-grès, ainſi que ſe comporte le ſuſdit chemin d'Iſſy. Depuis cette troiſiéme borne juſqu'à la quatriéme dont nous avons parlé, & depuis cette derniere borne juſqu'à retourner à la ſuſdite Tour Hameline, ainſi que les murs ſe comportent au dehors, ſera & demeurera exempt & affranchi à perpetuité de la Juriſdiction de l'Evêque de Paris & du droit ſpirituel de Paroiſſe; & quant au territoire qui eſt au deſſous des murs, Nous voulons & entendons qu'il ſoit perpetuellement ſoumis audit Evêque de Paris; Nous voulons en outre & ordonnons que la Paroiſſe de St Severin s'étende à commencer de ſon Egliſe juſqu'à la borne que nous avons miſe au deſſus de la Seine juſqu'à la maiſon de Guillaume de St Marcel, & depuis cette borne juſqu'à la ſeconde que nous avons miſe proche la maiſon de Odom de Lierre, ainſi que le chemin ſe comporte depuis la premiere borne juſqu'à la ſeconde, & depuis la ſeconde juſqu'à la troiſiéme, que nous avons miſe dans la place que tient l'Architecte Baudouin, & qui dépend de St Julien, le tout ainſi que ſe comporte la rue. Pour ce qui regarde tout le territoire bâti ou à bâtir au delà des bornes de la Paroiſſe St Severin juſqu'au mur du Roi, il demeurera à perpetuité en droit de patronage au Monaſtere de St Germain: à condition néanmoins que ledit Monaſtere n'y pourra faire bâtir qu'une ou deux Egliſes Paroiſſiales, pour la deſſerte de laquelle ou deſquelles l'Abbé ſera tenu de preſenter un ou deux Prêtres

à Mr l'Archidiacre & à l'Evêque de Paris. Si dans la ſuite des tems il ſe trouve deux Egliſes dans ledit lieu, chaque Curé ſera tenu payer par an à perpetuité à l'Abbé de St Germain trente ſols, & s'il ne s'y en trouve qu'une, le Curé ſera tenu de payer audit Abbé par an à perpetuité ces deux ſommes faiſant ſoixante ſols. L'Evêque de Paris ſera pareillement tenu payer audit Abbé pendant trois ans conſecutifs quarante ſols au jour & fête de St Remi, à moins que dans ledit eſpace des trois ans on ne bâtiſſe audit lieu une ou deux Egliſes, notre intention étant que le payement de ladite ſomme ceſſera du moment qu'il y aura une Egliſe bâtie audit lieu, & même après l'eſpace de trois ans, ſoit qu'il y ait une Egliſe bâtie ou non: Nous ordonnons pareillement que les habitans de ce lieu ſeront de la Paroiſſe de St Severin, juſqu'à ce qu'il y ait une Egliſe bâtie dans ce territoire; & auſſi-tôt qu'il y en aura une ou deux, ils ſeront dépendans comme Paroiſſiens de ladite Egliſe, ſi elle eſt ſeule, ou des deux, dont les limites ſeront reglées ſelon la prudence & volonté dudit Abbé; & pour dédommager ledit Rodolphe Curé de St Sulpice de la dixme qu'il pretendoit ſur led. territoire, il recouvrera de l'Egliſe de St Germain pendant ſa vie quarante ſols au jour de St Remi, ou chaque jour pendant ledit tems de ſa vie un pain blanc & la quatriéme partie du vin d'un Religieux, à l'option de l'Abbé, ſans que cela puiſſe être tiré à conſequence pour les Curés futurs, qui ſeront privés dudit émolument. Nous ordonnons en dernier lieu que le droit & adminiſtration de la Juſtice Seculiere appartiendra à perpetuité à ladite Abbayie dans tout ſon territoire, ſoit dans la Paroiſſe de St Severin ſoit dehors. Et afin que cet Acte ſoit plus authentique & plus immuable à perpetuité, nous y avons mis nos ſceaux au nombre de trois. Fait l'an de grace mil deux cens dix, au mois de Janvier.

RATIFICATION DE LA SENTENCE.

NOUS Pierre, par la grace de Dieu, Evêque de Paris, Hugues Doyen, & tout le Chapitre Notre-Dame, Salut en J. C. Savoir faiſons aux Fideles qui ſont dans toute l'étendue de notre dépendance, que conteſtation s'étant élevée entre Nous & l'Archi-prêtre de St Severin, d'une part; & Jean Abbé & Couvent de St Germain-des-Prés, & encore Rodolphe, Prêtre & Curé de St Sulpice, d'autre; à l'occaſion de la Juriſdiction Epiſcopale & du droit ſpirituel de Paroiſſe dans le territoire de St Germain-des-Prés au-delà du Petit-pont, ainſi qu'il eſt de preſent conſtruit ou qu'il ſera à l'avenir, juſques & y compris le bourg de St Germain; quelques perſonnes de conſideration ayant interpoſé leurs ſoins, nous avons enfin compromis & juré entre les mains de Me Godefroi, par la grace de Dieu Evêque de Meaux, de M. Michel Doyen de St Marcel de Paris, & de noble Frere Guerin de la maiſon du Roi notre Seigneur, de ratifier & obſerver inviolablement tout ce qu'ils ordonneront devoir être fait par nous parties intereſſées à peine de deux cens marcs d'argent. Meſſieurs les Arbitres s'étant aſſemblés, après avoir murement conſideré toutes choſes, entendu & examiné tout ce que les Parties avoient à dire de part & d'autre, étant enfin pleinement inſtruits de la verité, ils ont rendu & prononcé en preſence des Parties le Jugement arbitral contenu dans l'Acte qui commence: *Nous Godefroi, &c.* ci-deſſus rapporté. Au Jugement deſquels Arbitres très-ſages & très-éclairés, Nous Parties intereſſées voulans de bonne foi nous ſoumettre, nous l'avons reçu avec un très-profond reſpect & une parfaite ſoumiſſion; & pour preuve que nous le ratifions & approuvons de bon cœur, & voulons le ſuivre de point en point ſelon ſa forme & teneur, nous avons fait faire ce preſent Acte auquel nous avons fait appoſer nos ſceaux. Fait l'an de Notre-Seigneur mil deux cens unze, au mois de Juin.

EXTRAIT DES REGITRES DU PARLEMENT

Du dernier Mars 1642.

ENTRE M. Antoine de Breda, Prêtre Docteur de Sorbonne Curé de l'Egliſe de St André des Arcs, & les Marguilliers de l'Oeuvre & Fabrique dudit lieu, appellans de l'Ordonnance appoſée au bas d'une Requête decernée par le Bailli de St Germain-des-Prés le vingt-deux Mars 1640, comme de Juge incompetent; & demandeurs en Requête du vingt-un Mars 1641, d'évocation du principal, afin d'être fait droit ſur le tout, d'une part: & Mr Julien de Fieſque, Prêtre Curé de St Sulpice à St Germain-des-Prés, & les Marguilliers de l'Oeuvre & Fabrique dudit lieu, intimés & deffendeurs, d'autre: & encore Balthaſard Babin, Edme Raviere & conſorts, proprietaires & locataires des maiſons bâties dans les foſſés hors les Portes Dauphine & de Buſſy, demandeurs en Requête du vingt-deux Fevrier dernier, afin d'être reçues Parties intervenantes audit procès; & faiſant droit ſur leurſdites interventions, que ſuivant leurs declarations ils ſeroient declarés Paroiſſiens dudit St André-des-Arcs, & non de ladite Paroiſſe de St Sulpice, d'une part; & leſdits Curé & Marguilliers de St Sulpice deffendeurs, d'autre; ſans que les qualités puiſſent nuire ni prejudicier aux Parties: Faideau pour les appellans & demandeurs, a dit & ſoutenu que les maiſons dont eſt queſtion ſituées hors les Portes Dauphine & de Buſſy ſont bâties dans le lieu où étoit ci-devant le mur & le foſſé de la Ville; que leſd. murs & foſſés faiſoient partie de la Ville, & Me Antoine de Breda étant Curé du territoire de la Ville tenant audit foſſé, leſdites maiſons devoient être de la Paroiſſe de St André: Defita pour leſdits intervenans a dit que ſes Parties font declaration ſuivant l'Arrêt de la Cour, qu'ils deſirent être de la Paroiſſe de St André comme plus prochaine & plus commode pour eux: Pucelle pour les intimés & deffendeurs a dit au contraire qu'autrefois les murs & les foſſés de la Ville avoient été faits dans le territoire de l'Abbaye de St Germain de la Paroiſſe de St Sulpice, où même ledit Curé de St Sulpice prenoit auparavant la dixme, qu'à preſent les lieux ceſſant d'être foſſés par des bâtimens nouveaux que l'on y a faits, revenus en leur premiere nature & rendus utiles comme ils étoient auparavant qu'ils fuſſent mis en foſſés, leſdits intimés & deffendeurs étoient bien fondés à rentrer dans leurs anciens droits Paroiſſiaux eſdits lieux, & en tout ce qui ſe trouvera hors les murs de la Ville, ſuivant la Sentence arbitrale rendue l'an 1210, entre les ſieurs Evêque de Paris & le Curé de St Severin, d'une part; & les Religieux, Abbé & Couvent de St Germain-des-Prés & le Curé de St Sulpice, d'autre; partant ſoutiennent les appellans & intervenans non recevables: Talon pour le Procureur General, ouï, qui a adheré aux Concluſions des intimés.

LA COUR ſans avoir égard à l'intervention deſdits habitans, a mis & met les appellations & ce dont a été appellé au neant: a évoqué le principal, & y faiſant droit, ordonne que les maiſons nouvellement bâties & dont eſt queſtion, ſeront & demeureront de la Paroiſſe de St Sulpice. Fait en Parlement le dernier jour de Mars mil ſix cens quarante-deux, ſigné par collation. GUYET.

Il n'eſt pas hors de propos de placer ici la Tranſaction des Chartreux avec St Severin, au ſujet des droits Curiaux que cette Paroiſſe doit avoir ſur leur maiſon & ſur leurs nouveaux bâtimens.

TRANSACTION DES CHARTREUX AVEC LE Curé de l'Egliſe Archi-presbyterale de St Severin, paſſée en 1260, & confirmée en 1289.

SIMON MISERATIONE DIVINA, PARISIENSIS Eccleſiæ Miniſter indignus, univerſis præſentes Litteras inſpecturis ſalutem in Domino. Notum facimus nos vidiſſe Litteras inferius annotatas, formam quæ ſequitur continentes.

REGINALDUS miſeratione divinâ, Pariſienſis Eccleſiæ Miniſter indignus, univerſis præſentes litteras inſpecturis, ſalutem in Domino. Notum facimus, quod coram nobis conſtituti, Frater GUILLERMUS Prior *Vallis-viridis*, noſtræ Pariſienſis Diœceſis, Ordinis Cartuſienſis, pro ſe & Fratribus ſuis, ut dicebat, & nomine eorumdem ex una parte, & Magiſter Guillermus Archi-presbyter ſancti Severini Pariſienſis, nomine Archi-presbyterii, & Eccleſiæ ſuæ ex altera, recognoverunt coram nobis, quod orta diſcordia dudum inter defunctum Jacobum prædeceſſorem ipſius Guillermi Archi-presbyteri ex una parte, & Jourandum prædeceſſorem ipſius Prioris, ex altera, *ùper jure Parrochiali*, quod petebat idem Archi-presbyter ab ipſo Priore & ejus Fratribus habitantibus *apud Vallem-viridem* infrà limites Parrochiæ ipſius, fuit ſuper eodem jure parrochiali, & ſuper aliis inferiùs contentis, tenendis, & perpetuò poſſidendis, ab ipſis Religioſis in manu-mortua, ſicut & ipſe Guillermus & prædeceſſores ipſius Archi-presbyteri poſſiderunt, & poſſidere debuerunt de bonorum conſilio, amicabiliter compoſitum in hunc modum: quittavit enim idem Guillermus Archi-presbyter pro ſe & ſuis ſucceſſoribus in dicta Eccleſia, dicto Priori & ejus Fratribus, & eorum ſucceſſoribus, & eos & locum prædictum de *Valle-viridi* penitùs ab omni jure parochiali abſolvit pro decem ſolidis pariſienſibus annuæ penſionis: ita quod ſi quis alius Presbyter, vel Curatus, ſeu Patronus, dictos Priorem, & Fratres, & ſucceſſores eorumdem, ſuper jure parrochiali moleſtaverit, cò quòd ad aliam Parrochiam debeant, quoad jura parrochialia pertinere, dictus Archi-presbyter & ſucceſſores ſui tenebuntur in poſterum ſe opponere pro dictis Ptiore & ſucceſſoribus ſuis, & deffendere contra omnes; alioquin dicti Prior & ſucceſſores ſui ad annuam ſolutionem præfatæ penſionis minime tenebuntur Jus verò parrochiale taliter duximus declarandum, videlicet quod licebit Priori & Fratribus Eccleſiam & Capellas conſtruere, in quibus poterunt divina officia ſolemniter celebrare; item Cimeterium habebunt ad opus Fratrum ſuorum, nec non illorum omnium qui apud eos elegerint ſepulturam, ſalvo jure parrochiali Archi-presbyteri ſupra dicti, ſcilicet mortuario, ſi defunctus ſit Parrochianus Archi-presbyteri prænotati; item campanas habeant, quibus pulſando uti licebit, quandocunque viderint expedire; item oblationes licebit eis recipere, tam in miſſis ſolemnibus quam in privatis; item propriæ familiæ Sacramenta eccleſiaſtica miniſtrare; item ſi locum dictorum Prioris & Fratrum dilatari contigerit locum ipſum & ampliationem ſeu dilatationem futuram, & omnia infrà contenta in plena libertate & pace quantum ad Archi-presbyterum ſancti Severini prænotati perpetuò poſſidebunt. Si qua vero alia ſunt quæ ratione juris parrochialis ab eiſdem Fratribus in loco prædicto, vel ampliationibus ſupradictis Archi-presbyter petere poſſet, eiſdem quittavit penitùs & remiſit, ita tamen quod ſi tempore procedente in terra dictæ domûs ſcitæ infrà limites prænotatæ Parrochiæ, aliquem vel aliquos habitare contigerit, cura ipſorum habitantium ad Archi-presbyterum ſancti Severini libere pertinebit. Dedit inſuper & conceſſit idem Archi-presbyter dictis Priori & Fratri-

bus ad cenſum annuum, ſive firmam perpetuam, decimas omnes & ſingulas bladi & vini quas habet dictus Archi-presbyter, vel habere debet in territorio de Valle-viridi, & in terris & vineis adjacentibus in terris & vineis apud Lorcinos & circà; item decimas omnes & ſingulas quas habet vel habere debet idem Archi-presbyter apud Iſſiacum pertinentes ad Presbyterium ſancti Severini prædicti pro decem ſolidis pariſienſibus annui reditus ſeu cenſus, ut dictum eſt ab ipſis fratribus in manu mortua poſſidendis, quorum viginti ſolidorum in manu mortua poſſidendorum medietas in Nativitate Domini, & alia medietas in Nativitate beati Joannis Baptiſtæ ab ipſis Priore & Fratribus annis ſingulis dicto Archi-presbytero, qui pro tempore fuerit, perſolvetur. Voluit nihilòminus præfatus Archi-presbyter, pro ſe & ſucceſſoribus ſuis, & conceſſit quodcumque dicti Prior & Fratres ſeu ſucceſſores ſui viginti ſolidos pariſienſes annui reditus Archi-presbytero ſancti Severini, qui pro tempore fuerit in loco competenti ad dictum noſtrum, vel alicujus ſucceſſorum noſtrorum Epiſcoporum pariſienſium aſſignarint, ex tunc remanebunt dicti Fratres quoad obligationem prædictam viginti ſolidorum liberi penitùs & immunes. Quam compoſitionem & donationem, ſive adcenſationem dictus Magiſter Guillermus Rector Eccleſiæ prædictæ pro ſe & ſucceſſoribus ſuis & dictus Prior pro ſe & Fratribus ſuis, & ſucceſſoribus eorumdem voluerunt, & ratam habuerunt & firmam, aſſerentes coram nobis, quod compoſitio prædicta erat, ut credebant firmiter, utrique prædictæ Eccleſiæ, non modicum profutura; obligantes ſe & ſucceſſores ſuos ad compoſitionem hujusmodi futuris temporibus inviolabiliter obſervandum, renuntiantes expreſſe exceptioni doli, actioni in factum, beneficio reſtitutionis in integrum, conditioni ſine cauſa, vel ex injuſta cauſa, & omnibus aliis exceptionibus realibus & perſonalibus loci & temporis freti & Juris Canonici & Civilis quæ contra præſens inſtrumentum poſſent objici vel adduci. Nos verò, penſatâ utilitate dictarum Eccleſiarum, prout ex relatione dictarum partium intelleximus, ad ſupplicationem dictarum partium præmiſſa omnia & ſingula laudamus & approbamus, & etiam confirmamus: in cujus rei teſtimonium ſigillum noſtrum præſentibus litteris duximus apponendum. *Datum anno Domini milleſimo ducenteſimo ſexageſimo, menſe Martio.* Virtute quarum litterarum Magiſter Petrus de Nonanticuria Archi-presbyter Eccleſiæ ſancti Severini prædicti ſucceſſor dicti Magiſtri Guillermi, quondam Archi-presbyteri ipſius Eccleſiæ ſancti Severini in noſtra præſentia conſtitutus, confeſſus eſt ſibi aſſignatos eſſe dictos viginti ſolidos pariſienſes hactenus in duobus terminis prædictis perceptos, de cætero percipiendos ſuper quadam domo ſcita Pariſiis juxta ripariam in Mortelleria ultra magnum pontem in Parrochia ſancti Gervaſi Pariſienſis, à parte aquæ contigua domui defuncti Petri de Tornaco, & Domini Franbodi Fullonis, in cenſiva Domini Regis, in qua domo habent centum quinque ſolidos Prior & Fratres Vallis-viridis; de quibus prædictos viginti ſolidos ſibi aſſignant immediate percipiendos poſt quinquaginta ſolidos annui ſupercenſus, quod ſuper illa domo recipiunt Burgenſes Pariſienſes, & ante ipſos deinceps recipiendos, poſt prædictos viginti ſolidos, modo infrà ſcripto: videliçet in feſto omnium Sanctorum viginti ſex ſolidos & tres denarios, in feſto Paſchatis viginti ſex ſolidos & tres denarios, in feſto beati Joannis ſex decem ſolidos & tres denarios; in terminis enim memoratis natalis & ſancti Joannis dictus Archi-presbyter nomine Eccleſiæ ſuæ decem ſolidos in quolibet eorum percipiet cum jure prioritatis, ut ſuperius eſt prætactum quam aſſignationem recepit dictus Archi-presbyter in recompenſationem dictorum viginti ſolidorum à dictis Religioſis Joanne Priore & Fratribus domûs Vallis-viridis prope Pariſios Ordinis Carruſienſis, tradentibus & aſſignantibus nomine dictæ domûs in perpetuum poſſidend. cedentibus etiam omne jus & actioni hactenus ſibi & dictæ domui competentia in ipſis quatenus ab hodie in antea ipſos viginti ſolidos ſuo nomine dictus Archi-presbyter & ſui ſucceſſores pro ſua Eccleſia poſſint eos petere & exigere in judicio, & extra;

promittuntque dicti Prior & fratres dictos viginti ſolidos eidem Archi-presbytero garantiſare, & quod quotieſcumque indigebit originalibus inſtrumenti illius ſuper-cenſus olim conceſſi prædictis Fratribus, & amortiſationis, quod illa tenebuntur exhibere dicti Fratres eidem Archi-presbytero, vel cauſam ab eo habenti in manu noſtra, vel Officialis noſtri. Et pro præmiſſis firmiter obſervandis dicti Archi-presbyter & Prior pro ſe ſuoque conventu obligaverunt ſe per fidem & omnia bona adminiſtrationum ſuarum mobilia & immobilia, præſentia & futura; ſeque ad præmiſſa & quælibet præmiſſorum juriſdictioni curiæ noſtræ ſupponentes, omni juri renunciantes, conſuetudini & ſtatuto generali & ſpeciali per quod alterutra partium ſe contra aliam juvare poſſet in præmiſſis, vel aliquo præmiſſorum: tenor quorum inſtrumentorum talis eſt.

Ludovicus, Dei gratiâ, Francorum Rex: Notum facimus univerſis, tam præſentibus quam futuris, quod ſicut intelleximus Prior & Fratres Vallis-viridis prope Pariſios, Cartuſienſis Ordinis quaſdam poſſeſſiones & reditus, partim titulo donationis, partimque titulo emptionis acquiſierunt, prout inferius continetur, videlicet ex aſſignatione ſibi factâ à dilecto conſanguineo, & fideli noſtro Alphonſo Comite Augi, ratione legati ſeu donationis, M. quondam uxoris ejus quindecim librarum turon. annui reditus in Vicecomitatu de ſeptem Molis; item centum ſolidos pariſienſes annui reditus augmentati cenſus ſuper quadam domo ſcita Pariſiis juxta ripariam in Mortellaria à parte aquæ, contigua domui defuncti Petri de Tornaco, & domui Franbodi Fullonis in cenſiva noſtra, ut dicitur per emptionem factam à Michaële Pilocervi. Item ſex libras pariſienſes annui reditus augmentati cenſus, ſiti Pariſiis in capite Mortardriæ, ſuper ſecanam ſuper domo Simonis de Venabulis in cenſiva Cameratiæ Franciæ, ut dicitur ex donatione Matthæi de ſancto Germano, civis Pariſienſis & Heloyſis uxoris ejus. Item quadraginta ſolidos pariſienſes annui reditus augmentati cenſus ſuper quadam domo ſita Pariſiis in Gravia, ad butum vici ſancti Joannis, contigua ex una parte domui Rogerii Fenerii, & domui Gaufridi Barberii, ex altera, in cenſiva noſtra, ut dicitur ex venditione facta à Margareta dicta Mareſcalla, relicta defuncti Radulphi Mareſcalli, & Matthei ejus filii. Item ſexaginta ſolidos pariſienſes annui augmentati cenſus ſuper medietate cujuſdam domus ſitæ Pariſiis in Tonelaria, contiguæ domui Joannis de Corbolio, & domui Galterii Ribondi, in cenſiva noſtra, ut dicitur ex venditione facta à Benedicto dicto de ſancta Opportuna Presbytero. Item decem ſolidos pariſienſes annui reditus percipiendi ſuper quadam domo ſita Pariſiis ſuper magnum pontem ab oppoſitis Eccleſiæ ſancti Leofredi pariſienſis in cenſiva & dominio noſtro, ut dicitur ex venditione facta ab Abbate & Conventu ſanctæ Genovefæ. Item ſexaginta ſolidos pariſienſes augmentati cenſus annui, ſeu reditus, percipiendi ſuper duabus domibus ſeſe contingentibus, cum propriſio & pertinentiis earumdem, quæ domus contiguæ ſunt ex una parte domui Stephani Martilli, & ex alia parte domui Theobaldi de Corbolio in cenſiva noſtra, ut dicitur ex venditione facta Marcelli, & Stephanæ ejus uxori. Item triginta ſolidos & dimidium pariſienſes augmentati cenſus annui reditus percipiendi ſuper quadam domo ſita Pariſiis in Mortellaria, contigua domui Franbodi dicti de Fonteneto Fullonis ex una parte, & domui defuncti Petri de Tornaco in cenſiva noſtra, ut dicitur ex venditione facta à Michaële Babre & Joanna ejus uxore. Item quemdam furnum, qui eſt furnus communis Villæ de Salicibus, moventem de feodo noſtro, ut dicitur ex venditione Joannis de Gleſiis militis, & Iſabellis ejus uxoris. Nos autem prædictas acquiſitiones, prout à prædictis Priore & Fratribus juſte ac rationabiliter factæ ſunt, ratas habemus ac gratas, quantum in nobis eſt, & eas autoritate regiâ confirmamus, volentes & concedentes quod dicti Fratres eas teneant in manu mortuâ, & poſſideant in perpetuum pacificè & quietè, retenta nobis & ſucceſſoribus noſtris in prædictis juſtitiâ noſtrâ cum omnibus redevenciis nobis

bisdebitis,& salvo in aliis jure nostro,ac jure etiam in omnibus alieno quod ut ratum & stabile permaneat in futurum præsentibus Litteris, nostrum sigillum apponi fecimus. *Actum* Parisiis anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quarto, mense Septembris. Qui Magister Petrus Presbyter prædictus, de solutione dictorum viginti solidorum recipienda à dictis Priore & Conventu, prout ante præsentem assignationem faciebat, quittavit eosdem, nisi super dicta assignatione ipsum, vel successores suos contingeret, molestari, & de dicta assignatione se contentum vocavit, & contra non venire promisit: in cujus rei testimonium nos præmissis omnibus autoritatem imponentes præsentibus Litteris sigillum nostrum unà cum sigillo dictorum Prioris & Conventûs duximus apponendum. *Datum* anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, mense Februario.

LE PORT-ROYAL.

L'EGLISE de ce Couvent a été bâtie sur la place de l'Hotel de Clugni, par le Pautre, en 1625, fondée par la Reine Mere, & est toute de pierre de St Leu, pierre aussi luisante que le marbre. Au reste il n'y a rien de si propre, l'architecture en est très-agreable & des mieux entenduës: sa maniere à la verité est assés bisarre, mais fort galante & commode. Le Maître-Autel est orné d'un Tableau de Champagne, où est representée la Cene toutes les figures en sont belles: toutes les têtes ont été faites après nature, & sur des originaux de personnes encore en vie; enfin les draperies, les attitudes & le coloris repondent au reste. Outre ce Tableau, l'Autel est encore embelli de figures de la main de Bisser.

Le St Sacrement est suspendu en l'air, ainsi que dans la Primitive Eglise; & tient à une Crosse de bronze doré à feu, faite par Perlan. Elle a ceci de particulier, qu'elle n'est pas comme les autres attachée à une potence; mais fort droite; d'ailleurs garnie de quantité de couleurs qui font un très-bel effet; & de plus, enrichie de feuilles fort tendres, conduites & disposées avec autant d'esprit que d'adresse pour le moins: & l'art y est si grand, que non seulement le saint Ciboire paroît suspendu en l'air, mais encore se descend sans bruit & sans cri.

LES CAPUCINS DU MARAIS.

LE Tableau du Maître-Autel où est representé la Naissance de Notre-Seigneur, est de la Hire, aussi-bien que ceux de la vie de St François, qui bordent un des côtés de l'Eglise, & même quelques unes des Chapelles.

LES CAPUCINS DE LA RUE St HONORE'.

L'ASSOMPTION de le Brun, la Vierge vole en l'air si gaiement, si vîte, si legerement: la legereté de la draperie est si noble & si élegante, les têtes des Apôtres si savantes: celle de St Pierre qui est renversée, est une tête achevée, mais le Tableau n'est pas en son jour.

La Presentation, du même. Il n'y a pas un grand amas de figures, ni d'accompagnemens. L'architecture en est belle, grande & reguliere. Les figures belles & très-finies: il y a une très-grande union de tout le peu qui s'y trou-

ve. La Vierge entre autres a un viſage ſi pur, ſi beau, ſi rond, ſi chaſte, ſi innocent, ſi enfantin; ſon action eſt ſi humiliée: elle eſt ſi bien & ſi naturellement coeffée; le poil eſt ſi doctement touché & manié; la draperie ſi galante, qu'on voit bien qu'il ne s'eſt pas épargné pour nous bien repreſenter celle que Dieu avoit deſtinée pour être la mere de ſon fils, & il y a heureuſement réuſſi. La tête du Vieillard eſt encore un chef d'œuvre.

CEUX DU FAUX-BOURG St JAQUES.

LE Tableau du grand Autel de Porbus eſt très-bien peint à ſon ordinaire; mais auſſi à ſon ordinaire il n'y a obſervé ni deſſein ni perſpective. Le corps du Petit-Jeſus eſt peint très-mignonement.

SAINTE CROIX DE LA BRETONNERIE.

LE Tombeau de l'Abbé de Bernay, de la conduite de Sarazin, eſt le plus ſimple de Paris & le plus modeſte, mais il ne paſſe pas pour ſon chef-d'œuvre.

Ce Couvent a été fondé par St Louis en 1268, dans lequel il mit des Religieux mandians de l'Ordre de St Auguſtin; mais depuis ce tems-là ils ont tant reçu de liberalités de pluſieurs Bienfaiteurs, qu'ils n'ont plus été à la quête, & qu'à preſent ils vivent de leurs revenus.

SAINT JEAN.

L'ORGUE de St Jean eſt la meilleure de Paris, & peut-être du monde, ſoit pour la grande quantité de jeux, ſoit pour la netteté des tuyaux; auſſi eſt-elle toujours entre les mains d'un excellent Maître, qui donne des preuves de ſon ſavoir les Jeudis de chaque ſemaine, au Salut; mais particulierement tous les premiers Jeudis du mois, le matin.

Le lieu qu'occupe cette belle Orgue, n'eſt pas moins conſiderable qu'elle, ou plutôt eſt étonnant; car elle eſt toute ſuſpendue en l'air, ſur une eſpece d'arriere-vouſſure ou corne de vache, que Monſieur Paſquier de l'Iſle a conduite excellemment, & dont Nicolas Dailly a été l'Appareilleur.

Il n'y a point à Paris de voute plus ſujette, & je n'ai rien vû de plus hardi dans le trait que cette vouſſure & le degré de Mademoiſelle. Paſquier a ſuivi ponctuellement toutes les moulures des pilliers Gothiques qui leurs ſervent de fondement, & c'eſt en quoi conſiſte particulierement la merveille de l'ouvrage, & où il a montré plus d'art & plus d'eſprit.

Les Orgues donc ſont portées ſur une voute de quatre toiſes de long, fort ſurbaiſſée, & qui ſort en ſaillie du coin du pilier, de quatre pieds ou environ, en forme de balcon, arrondi ſur les extrémités: elle roule, & tourne au-deſſus de la largeur de la grande nef de l'Egliſe, à cauſe de la ſuite du plan Gothique de cette Egliſe, & des piliers ſur leſquels eſt porrée la continuation des diverſes moulures & ſaillies qui ſe rencontrent dans les jointures de ces mêmes piliers, & que Paſquier a voulu continuer & faire entrer dans le trait de lunette cette inimitable arcade.

Tous les premiers Jeudis du mois, & ceci le matin, il y a une Proceſſion precedée d'une Meſſe du St Sacrement, où aſſiſtent réglement toutes les femmes groſſes qui ont cette devotion, & le ſoir un Salut avec des Orgues.

L'on trouve qu'en 1212, l'Egliſe de St Gervais fut diviſée en deux Paroiſſes, l'une de St Gervais, & l'autre de St Jean en Gréve, qui n'étoit alors qu'une Chapelle. Cette diviſion fut faite par Pierre Louis, Evêque de Paris, à cauſe de la multitude & abondance de peuple qui ne pouvoit être adminiſtré par le ſeul Curé de St Gervais, & du conſentement de tous, aux charges que le Curé de St Jean doit quelque rente à l'Egliſe de Paris, & autres redevances de ſon de office; à ſavoir, étant accompagné de la Croix & cierges ardens, encenſer quand la Proceſſion de Notre-Dame paſſe par la Mortellerie pour aller à St Paul, & quand elle va à Monmartre aux jours des Rogations, avec autres charges contenues en la Charte de Pierre Louis, Evêque de Paris, qui commence.

Petrus, Dei gratiâ, Epiſcopus Pariſienſis, & in fine. *Actum anno Domini* M CC XII, *menſe Januario.*

Cette Egliſe eſt à preſent une grande Paroiſſe; devant le Crucifix j'y ai trouvé l'épitaphe qui ſuit.

ARRESTE-TOY PASSANT.

Cy repoſe Noble Homme Alain Veau, celui auquel l'integrité & fidelité, au maniement des Finances, ſous les Rois François I. Henri II, François II & Charles IX, ont pour une heureuſe recompenſe de ſes travaux, acquis ſans envie ce beau titre de Tréſorier, ſans reproche. Il deceda le vingtieme jour de Juin M D LXXV.

PASSANT PRIE POUR LUI.

Il y a beaucoup d'autres épitaphes d'autres perſonnes illuſtres que je paſſe ſous ſilence.

Cette Cure eſt de la nomination de l'Abbé du Bec, & le Prieur & Couvent de St Nicaiſe ſont Collateurs & Donateurs des deux Paroiſſes.

Le Cimetiere de cette Egliſe étoit où eſt le marché, près la Porte-Baudès, laquelle place en retient encore le nom ſelon Corrozet.

SAINT ANDRE'.

CETTE Paroiſſe appellée des Arcs, ou Arts par corruption, que l'on devroit nommer St André en Laas, qui étoit le nom des Vignes, ou d'un clos ſur le terrain deſquelles étoit bâtie une Chapelle ou Oratoire dediée à St Andeol, qui avoit été fondée dès le ſixiéme ſiecle, ſuivant le rapport de M. Baillet en ſa vie des Saints, le premier Mai. D'autres diſent que ce fut ſous le Regne de Louis VII, Roi de France, regnant en 1137, laquelle Chapelle l'on prit pour y bâtir cette Egliſe.

En 1190, ſur les conteſtations & differens ſurvenus pour l'accroiſſement & cloture de cette Ville ſous Philippe Auguſte, il s'eleva de grandes diſputes entre l'Evêque de Paris, le Chapitre de ſon Egliſe, & le Curé de St Severin d'une part; l'Abbé & les Religieux de St Germain des Prés, & le Curé de St Sulpice de l'autre, touchant les droits Eccleſiaſtiques & Parochiaux du terroir diſtrait du bourg de St Germain des Prés, enclos dans la nouvelle cloture de la Ville; ce qui fut accommodé ſuivant le deſir du Roi, par trois arbitres qui donnerent une Sentence arbitrale du mois de Janvier 1210, ratifiée le mois de Juin 1211, par laquelle il eſt ordonné que l'Abbé & les Religieux de St Germain des Prés feroient bâtir dans l'enceinte de la nouvelle Ville, une ou deux Egliſes Paroiſſiales, & ce en trois ans, dont ils auroient le droit de nomination, & de preſenter un Prêtre ou deux en ces deux Egliſes, qui ſeroient chargés chacun d'eux envers l'Abbayie de

St Germain des Prés, de trente ſols de rente perpetuelle à M. l'Evêque & l'Archidiacre de Paris; le Droit de Juriſdiction ſpirituelle fut ajugé à l'Evêque de Paris dans l'étendue des lieux renfermés dans la Ville & retranchés du bourg de St Germain des Prés.

Pour executer cette Sentence pour la conſtruction des Paroiſſes, l'on prit l'emplacement pour bâtir cette Paroiſſe le terrain de la Chapelle de St Andeol, où l'on commença à conſtruire cette Egliſe, qui a été achevée en 1212.

L'Abbé & les Religieux de St Germain des Prés y preſenterent un Prêtre, ſuivant l'accord, juſqu'en 1345, que leſdits Abbé & Religieux cederent ce droit à l'Univerſité de Paris, pour le bien de la paix entre eux, au ſujet du Pré aux Clercs, & qui fut confirmé par le Pape Clement VI, l'an 1346, de ſon Pontificat le quatriéme.

Il y avoit en cette Egliſe, avant 1467, une Confrairie de St Jean l'Evangeliſte, erigée & fondée par les Libraires, qui dans ce tems ne vendoient que des Manuſcrits, les Ecrivains, les Enlumineurs, les Relieurs & Parcheminiers, relevant de l'Univerſité de Paris, comme ſuppôts; confirmée par le Roi Louis XI, le 15 Septembre 146-.

Cette Egliſe a été rebâtie & agrandie au commencement de l'an 1600.

Il y a en cette Egliſe pluſieurs Chapelles, ſavoir celle de St Auguſtin, où M. de Thou eſt enterré; celle de St Antoine, où ſont les Ancêtres de la famille de M. Seguier Chancelier de France, ſavoir Pierre Seguier Preſident au Parlement de Paris, mort le 25 Octobre 1580, & ſon fils Pierre; celle de Ste Marthe, une de Notre-Dame, une de St Nicolas, une de la Conception, appellée des Ramets; une de la Ste Vierge, qui eſt de la nomination de l'Univerſité.

Cette Cure eſt de la nomination de Meſſieurs de l'Univerſité de Paris, comme je l'ai dit ci-deſſus.

Les Chapiteaux de bronze du Maître-Autel, ſont de Perlan.

Dans une Chapelle près des cloches, aux vitres, eſt repreſenté un Adam & une Eve, avec *Rorate Cœli deſuper*: C'eſt, dit-on, un Hieroglyphe.

Dans les vitres d'une autre Chapelle, on voit un preſſoir, ou plutôt des perſonnes hieroglyfiques.

Les Ogives de la nef ſont remarquables en deux endroits.

La décoration & la diſpoſition du Tombeau dans la Chapelle de M. de Thou, eſt très-belle & bien entendue, & l'un des plus beaux ouvrages d'Anguier; la draperie de Mademoiſelle de Thou eſt juſte & naturelle: ſon attitude devote, & ſon viſage plein de douceur. Deux eſclaves qui portent la figure du Preſident de Thou, font paroître dans leur action une grande vigueur: leurs muſcles, leurs nerfs, leurs veines ſont placées fort naturellement, & leurs jambes de bas relief ſont ſi bien détachées du pied d'eſtal, qu'elles ſemblent être de relief entier.

Le bas-relief de bronze, où ſont repreſentés les Symboles de la Juſtice, & des Arts liberaux, eſt très-beau & très-fini. On y voit des enfans ſi plaiſamment occupés à traîner de gros Livres, à entaſſer Volume ſur Volumes, à manier des Spheres, qu'il ne ſe peut pas mieux; mais la tête de ce Préſident eſt ſi belle & ſi majeſtueuſe; il tourne les feuillets de ſon Livre de ſi bonne grace; la draperie de ſa robe de Magiſtrat n'eſt ni trop ample, ni trop reſerrée: on n'y voit point une confuſion de petits plis caſſés, ni un manteau qui le gêne & l'embaraſſe.

Le Tableau eſt de Stella, les vitres ont été conſervées à cauſe de leur bonté.

La figure de ſa premiere femme eſt de Barthelemi le Prieur, & très-belle; mais le viſage encore plus beau & plus fini que le reſte; cependant l'Autel & la petiteſſe de la Chapelle cachent la meilleure partie des agrémens qu'on y remarquoit avant qu'elle fut placée.

SAINT MARTIN DES CHAMPS.

LA nef de l'Egliſe eſt la plus large de Paris: elle porte huit toiſes, & ſes murs ſont bâtis avec beaucoup de delicateſſe.

L'Autel eſt de l'Ordonnance de Manſard: il eſt fort gai, & bien entendu, & l'on en voit peu à Paris qui plaiſent tant à la vûë; on y trouve pourtant je ne ſai quoi à redire, car quelques-uns voudroient que la ſeconde ordonnance fut un peu moins courte.

Il y a un ſiege dans le Chœur, & une grande armoire de bois de diverſes couleurs, adoſſée contre la Sacriſtie, faits à la Moſaïque, de marqueterie & de petites pieces de rapport. Les ouvrages en ſont ſi beaux, que quelques-uns doutant ſi c'étoit platte peinture, ont enlevé pluſieurs pieces de l'armoire. L'un & l'autre partent apparemment de la main d'un même Ouvrier; le tout conſiſte en une grande quantité de compartimens de differentes façons, mais d'une ordonnance fort jolie & ingenieuſe. Ce ne ſont que lacis entrecoupés l'un dans l'autre, avec une delicateſſe & une patience qui ſurprend; c'eſt le moſaïque le plus beau, la marqueterie la mieux entendue, les compartimens les plus plaiſans qui ſe puiſſent voir. La perſpective par tout y eſt fort bien gardée, le coloris placé à propos; les couleurs & les ornemens mariés & detachés avec beaucoup d'eſprit & d'étude: ici les Marbriers, les Vitriers, les Peintres, les Jardiniers & les Ebeniſtes, peuvent apprendre des entrelas très-galants, & dont ils n'ont jamais ouï parler. Il y a tant de travail dans cette armoire & dans ce ſiege; toutes les pieces en ſont ſi delicates, ſi minces & ſi petites, que les gens du métier diſent qu'ils n'en ſauroient faire autant pour deux mille écus.

Dans l'angle du cloitre il y a un grand lavoir d'un ſeul quartier de pierre qui porte trente pieds de circonference ſur dix-ſept pouces d'épaiſſeur.

Le Vaiſſeau eſt fort propre à la muſique.

Es un Lugar de los mas lindos le Paris, cercado de muras como una citdad y grande de circuito.

Le circuit de la maiſon eſt tout clos de murailles fortes, de tours & de petits boullevarts.

La Seigneurie de St Martin.

La maiſon pour les bons enfans, où les peres & meres peuvent les mettre auſſi aiſément que de les en retirer.

Voyés le Diſcours de Mr de Launoi des Egliſes Chapitre deux ſur la fondation.

Ste MARINE.

L'OFFICIAL y marie ceux qui ont forfait à leur honneur, où ils ſont épouſés enſemble par le Curé du lieu avec un anneau de paille.

Cette Egliſe fut bâtie avant l'an 1228 & érigée en Paroiſſe dès ce tems-là, ce qui ſe juſtifie par les lettres de Guillaume III, Evêque de Paris de l'an 1228, dont voici la teneur traduite du Latin.

Guillaume par la grace de Dieu Evêque de Paris; ſavoir faiſons qu'étant intervenu une diſpute entre les Doyens & Chapitre de Notre Dame & Anſelme Prêtre & Curé

de Ste Marine, touchant douze deniers de rente que ledit Curé disoit lui être dus pour la maison proche de son Eglise, qui avoit appartenu à défunt Maspin: Le Doyen & le Chapitre s'accorderent avec ledit Anselme; de sorte qu'ils seroient obligés selon mon sentiment & ma volonté de les lui payer, aussi bien qu'à ses successeurs, & ce dans l'octave de la St Jean-Baptiste; en témoignage de laquelle chose &c. Fait l'an 1128.

Cette Cure est de la nomination de l'Archevêque de Paris. Elle vaut environ neuf cens livres par an. Elle est située au cul-de-sac appellée Ste Marine, rue St Pierre aux bœufs quartier de la Cité.

LA MAGDELEINE.

EN 1140, sous Clovis VII, il y avoit une Chapelle dediée à St Nicolas, où étoit érigée la Confrairie des Poissonniers & Bâteliers. Cette Eglise ne contenoit que la nef. Mais en 1491, Louis de Beaumont Evêque de Paris, ayant apporté les Reliques de Ste Marie-Magdeleine, cette Eglise fut augmentée & agrandie de l'étendue du Chœur & érigée en Paroisse Archi-presbyterale.

Le Maire pretend que la grande Confrairie des Bourgeois appellée de la Magdeleine a été établie en cette Eglise dès 1168. Mais d'autres Auteurs disent qu'elle commença son établissement à St Etienne-des-grès, depuis dans la basse Chapelle de Ste Geneviéve, après à l'Hopital de St Jaques du Haut-pas, ensuite dans la Chapelle du College de Clugni, & enfin dans cette Eglise.

Plusieurs Rois de la derniere race en ont voulu être: la Reine Blanche de Castille, mere de St Louis en 1240 en étoit; St Louis en 1251 en a aussi été, & même c'est cette Reine qui en a donné l'entrée en 1224 aux Dames, qui avant elle en étoient exclues.

En 1618 le onze Juillet par une Transaction passée entre le Cardinal de Retz, les Prieur & Religieux de St Denys de la Chartre & les Chanoines de St Symphorien, il fut arrêté que les Paroissiens de St Leu St Gilles du Prieuré de la Chartre se retireroient en l'Eglise & Chapitre de St Symphorien, avec le consentement des quatre Chanoines de St Symphorien; ce qui fut executé le même jour. Mais comme l'Eglise de St Symphorien étoit devenue très-caduque & menaçoit ruine, les Paroissiens ni les Chanoines n'étant pas en état de rebâtir cette Eglise, furent contraints d'abandonner St Symphorien & de se retirer en l'Eglise de la Paroisse de la Magdeleine, où ils ont été reçus, unis & incorporés suivant les conventions faites entre eux pour la sureté & commodité des Paroissiens & des Chanoines.

Cette Cure est de la nomination de Mr l'Archevêque de Paris.

St DENYS DU PAS.

AINSI dit *à Passione*. Le Maître-Autel est élevé justement sur le lieu même où St Denys a été roti sur le gril.

LES PRETRES DE L'ORATOIRE.

LE dedans de cette Egliſe eſt le plus beau de Paris. Ces grands pilaſtres qui regnent juſqu'à la corniche où à l'arrachement de la voute font très-bien ; mais le chœur ſurtout eſt une petite rotonde des mieux ornée d'architecture & des mieux conduite & entendue.

Il eſt orné d'une Annonciation de Goorchim très-belle. Les arcades de biais de deux Chapelles qui ſont près du chœur en dedans de l'Egliſe, ſont trouvées trop hardies par les Architectes. On dit à la verité qu'il y a quelques petites parties qui portent à faux, mais le tout eſt ſi ſavant & ſi bien entendu, qu'il eſt aiſé de voir que ces défauts ne viennent que de l'ignorance des appareilleurs ; les arcs-boutans bizares, galands, contournés en conſoles ſont beaux.

L'Oratoire commencé par Metezeau & achevé par Mercier. Metezeau en avoit jetté les fondemens ; & outre le trop de longueur en quoi ils péchoient, la largeur étoit mal proportionnée au vaiſſeau. Mercier corrigea ce grand défaut par le moyen de cette belle & petite rotonde qu'il a pratiquée au bout ſi à propos & qui ſert de chœur à preſent. Les arcs-boutans de derriere ſont bien conduits & bien appareillés, bien bâtis, & trois l'un ſur l'autre. Cette Egliſe eſt auſſi belle que pas une d'Italie.

Dans la cour, Jean Chaſtel y bleſſa Henri IV, contre l'opinion des Hiſtoriens, qui diſent que ce fut au Louvre.

Ils occupent le lieu où étoit l'Hotel du Bouchage.

L'AVE-MARIA.

EPITAPHE de Claude-Catherine de Clermont, femme d'Albert de Gondi, Duc de Retz, femme docte. Les enfans de Scevole de Ste Marthe, lui ont fait cette Epitaphe, je ne ſai ſi elle ſe trouve dans cette Egliſe ; mais je la trouve peu digne du nom de leur pere, & même il y a une faute.

Quod mortale fuit terreſtri conditur urnâ,
Spiritus, æthereas incolit arces,
Duxerit & Regium licet alto à ſanguine nomen,
Virtus rara genus meritis illuſtribus auxit.

L'an 1461 la maiſon & Religion des Beguines fut nommée l'*Ave-Maria*. Ces Religieuſes ſont de l'Ordre de Ste Claire. St Louis avoit mis des Beguines dans cette maiſon, c'eſt-à-dire des Religieuſes de l'Ordre de Ste Begue, originaire Flamande, qui avoient une coëffure qui leur cachoit preſque tout le viſage, mais ſous Louis XI, la Reine Charlotte y introduiſit le Tiers-Ordre de St François avec la reforme, & Charles VIII ſon fils fit bâtir pour les Religieux la maiſon qui eſt proche & qui n'eſt ſeparée que par le paſſage qui mene à l'Egliſe.

St MARCEAU.

HIC jacet Petrus Lombardus Parisiensis Episcopus, qui composuit librum Sententiarum, glossas Psalmorum & Epistolarum; cujus obitus dies est 13 *Kal. Aug.*

Il mourut en 1164. Mr Morel Chanoine de St Marceau, Precepteur du Chevalier de Vendosme, fit faire cette Epitaphe en l'honneur de cet homme illustre, & datta le jour de sa mort au jour même de Baronius. Mais l'un & l'autre se trompent & le font vivre quarante-deux jours plus qu'il n'a vécu; car le *Necrologicus Victorinus inquit* 11°. *Kal. Aug. Anniversarium solemne Magistri Petri Parisiensis Episcopi, de cujusbene ficio habuimus* 25 *libras & de Capella & tunicam.*

Cette Eglise a été fondée par Roland de Blaye, neveu de Charlemagne, qui y fit beaucoup de biens, en donnant de grands privileges aux Chanoines qui la servoient. Elle étoit sous le titre de St Clement, mais le corps de St Marcel Evêque de Paris y ayant été trouvé, elle en prit le nom. Ce corps est à present à Notre-Dame, & je n'ai pû découvrir le tems de ce transport.

Voyés le Discours de Mr Launoi des Eglises.

St MARTIN.

CETTE Eglise étoit une Chapelle dont il est fait mention dans les Bulles du Pape Adrien IV, en datte du vingt-cinq Juin 1158, adressée au Chapitre de St Marcel pour la confirmation de tous leurs biens & dependances.

Elle fut érigée en Paroisse vers l'an 1480, dediée & consacrée le vingt-quatriéme Aout de la même année, par Louis de Beaumont Evêque de Paris, ayant été alors rebâtie & agrandie. L'on y a fait depuis 1678 des reparations très-considerables, ce qui fait qu'on peut aller autour de cette Eglise en procession à couvert, les deux côtés du chœur ayant été ouverts.

Elle est de la nomination du Chapitre de St Marcel.

St HIPPOLYTE.

CETTE Eglise est d'ancienne fondation. Il en est parlé dans la Bulle du Pape Adrien IV, en datte du vingt-sept Juin 1158. On ne sait pas en quel tems elle a été érigée en Paroisse.

Le Curé de cette Eglise a gagné en 1633 un procés considerable contre le Curé de St Martin cloître St Marcel au sujet de la nomination du Curé de St Jaques du Haut-pas, fauxbourg St Jaques, par Arrêt de la Cour du Parlement, par lequel il lui est conservé le droit d'y nommer *de pleno jure* alternativement avec le Chapitre de St Benoît, & ce en consideration du retranchement de quelques habitans que l'on fit de cette Paroisse pour les joindre à celle de St Jaques du Haut-pas érigée en Paroisse en 1633, à la charge de lui payer quarante-quatre livres. Voyés l'article de St Jaques du Haut-pas.

St Hippolyte est de la nomination du Chapitre de St Marcel.

St MEDARD.

St MEDARD.

IL eſt très-difficile de marquer juſtement l'origine, & la fondation de cette Paroiſſe ; ce que j'ai decouvert de plus certain, c'eſt qu'elle eſt très-ancienne, & fondée par le Chapitre de St Pierre & St Paul, dit l'Abbayie Ste Geneviéve, qui ſont Seigneurs & Preſentateurs de cette Cure de tems immemorial.

Elle a été fondée en faveur des vaſſaux & habitans ſur le territoire de cet ancien Chapitre St Pierre & St Paul, où il avoit droit de haute & baſſe Juſtice, police, voirie, droits de Maîtriſe, aubaine, deshérence, confiſcation ; dont ils ont joui juſqu'en 1673 que le Roi a réuni toutes les Juſtices des Seigneurs & des Particuliers de Paris, pour former le nouveau Châtelet.

Cette Paroiſſe étoit ſituée ſur un territoire qui formoit un bourg particulier, qui ſe nommoit le bourg St Medard, lequel avoit ſes Juges, & ſa police independante de celle de la Ville de Paris, faiſant partie de l'ancienne Terre du Chapitre de St Pierre, & St Paul, du tems de la fondation de Clovis I en 498.

Elle étoit peu conſiderable dans les commencemens, & ſujette aux incurſions & ravages des ennemis de l'Etat, & ſurtout ſous la ſeconde race en 857, & 887, où les Normans pillerent & ravagerent tant de fois le Chapitre de St Pierre St Paul, & ſes environs, dont cette Paroiſſe, & ce bourg étoit du nombre.

En 997 les Rois Robert I, Henri I, Philippe I, en confirmant les biens, privileges & franchiſes de l'Abbayie de Ste Geneviéve, provenans de la fondation de Clovis I, Roi Chrétien, & de ſes ſucceſſeurs, ſpecifient le bourg de St Medard ; il étoit ſeparé de la Ville comme on le trouve dans les anciens titres, où il eſt appellé *Burgum ſancti Medardi.*

Ce bourg qui ne conſiſtoit dans les premiers tems qu'en terres labourables, clos, & jardins, étoit partagé en quatre principaux quartiers, où l'on ne commença à bâtir que ſur la fin du quinziéme ſiécle, ſavoir celui de St Medard, de St René, de Richebourg, & de Lourſine, appellée *Capellani.*

Les Papes Innocent III, Alexandre III, Lucius III, confirmant les droits, terres, & Seigneuries de l'Abbayie de Ste Geneviéve, ſpecifient expreſſement l'Egliſe de St Medard avec ſon Bourg.

Il ſe trouve en cette Egliſe une ancienne epitaphe de Pierre Chefdeville qui trepaſſa le deux Octobre 1353.

Charles IX ayant permis aux Huguenots de faire leurs exercices de Religion dans les faux-bourgs de Paris, s'établirent en l'Hotel des Patriarches, ſitué rue Mouffetard, près St Medard, ou le vingt-ſeptiéme Decembre 1561, Malo, Prêtre habitué de St André des Arcs, devenu Miniſtre Proteſtant, faiſant le prêche dans cet Hotel, & ſe voyant interrompu par le bruit des cloches de cette Paroiſſe, qui ſonnoient les vêpres, les Auditeurs ſortirent en furie du prêche, entrerent dans l'Egliſe de St Medard ; ſe ruerent ſur le Predicateur, qui ſortoit de Chaire, & ſur les Paroiſſiens qui venoient d'entendre le Sermon, les batirent, en tuerent pluſieurs, en maſſacrerent d'autres, caſſerent les vitres, briſerent les images, pillerent la Sacriſtie, foulerent aux pieds les ſaintes Hoſties.

Quelques-uns des plus furieux furent pris & executés à mort devant cette Egliſe ; leurs biens confiſqués, ſervirent en partie à retablir l'Egliſe.

Le vingt-quatriéme Avril 1562 le Connétable Montmorenci fit démolir une partie de cet Hotel des Patriarches, auſſi-bien que les Prêches de Popincour, & le Tripot, appellé de Jeruſalem, où les Proteſtans avoient

permiſſion d'aller au prêche, & de s'aſſembler.

Le Parlement ayant pris connoiſſance de cette violence, outre la punition de quelques coupables, ordonna une proceſſion ſolemnelle à St Medard, faite le quatorziéme Juin 1562, où Meſſieurs du Parlement ſe rendirent à Ste Geneviéve, les quatre Mandians, Meſſieurs de Notre-Dame, & les Chapitres, qui ont de coûtume d'accompagner le Chapitre. Le Chapitre de Notre-Dame tenoit la droite, & l'Abbayie Ste Geneviéve la gauche, l'Evêque d'Avranche portoit le St Sacrement, aſſiſté des Abbés de Ste Geneviéve, & de St Magloire, tous trois en habits Pontificaux.

Les Evêques d'Evreux, de Baïeux, d'Amiens, de Glandeve, d'Auxerre, de Lizieux, de Châlons, de Nevers, étoient audevant du dais; les ſix plus anciens Conſeillers du Parlement étoient au tour du dais; les Cardinaux de Bourbon, d'Armagnac, de Lorraine, & de Guiſe ſuivoient le St Sacrement en chappe de ceremonie: le Marêchal de Briſac, Gouverneur de Paris, enſuite le Parlement à la droite, le corps de l'Hotel de Ville à la gauche, ſuivis d'une infinité de peuple, les rues tapiſſées, & des gardes pour empêcher le tumulte.

La Meſſe fut celebrée pontificalement à St Medard; l'Abbé de Ste Geneviéve fit le Diacre, l'Abbé de St Magloire le Soû-diacre; les Cardinaux & les Evêques dans le Sanctuaire, le Parlement & la Ville dans le Chœur; la predication par le pere Loudré, Jacobin, Docteur en Theologie.

En 1586 l'on a agrandi cette Egliſe de toute la longueur du Chœur, comme on le voit en un écrit qui eſt audeſſus de la porte de la Sacriſtie. La Chapelle de la communion a été bâtie & retablie à neuf en 1615 comme on la voit preſentement.

Cette Cure eſt à la nomination de l'Abbé de Ste Geneviéve.

St SULPICE.

C'ETOIT anciennement une Egliſe appellée de St Pierre, qui dans ſon origine fut bâtie pour les vaſſaux de l'Abbayie de St Germain des Prés, qui fut enſuite après bien du tems cedée aux Freres de la Charité. Sur le terrain de cette Egliſe l'on y a bâti l'Hopital de la Charité, qui fut cedé par tranſaction du vingt-ſept Août 1611, paſſée par les Marguilliers de St Sulpice, qui leur cederent cette Egliſe de St Pierre, avec le cimetiere proche leur Hopital, à certaines conditions. Cette Tranſaction porte entre autres choſes, que de tems immemorial cette Egliſe de St Pierre étoit l'ancienne Egliſe de la Paroiſſe; & de plus dans un ancien Regître des ceremonies, & Offices de l'Abbayie de St Germain des Prés, dreſſé par l'Abbé Guillaume, qui mourut en 1438, ſe liſent ces mots à la fin, dans la liſte des Egliſes qui dépendent de cette Abbayie.

In villa ſancti Germani prope Pariſios Eccleſia ſancti Sulpitii quæ eſt Capella beati Petri in atrio ejuſdem villæ.

Le titre de cette Egliſe a été tranſporté à l'Egliſe de St Sulpice.

Cette Egliſe fut bâtie tout à neuf avant l'an 1200 ſous le nom de St Sulpice; mais la Ville de Paris s'étant de beaucoup agrandie, & ayant commencée à être fermée de murs vers l'an 1191 ſous le regne de Philippe Auguſte, qui avoit diſtrait & enfermé dans cette cloture une grande quantité de maiſons habitées par des Paroiſſiens de St Sulpice, cela fit naître de grandes diſputes entre l'Evêque de Paris, l'Abbé de St Germain des Prés, le Curé de cette Paroiſſe, & autres, au ſujet des droits Eccléſiaſtiques & Parochiaux, qui furent terminées par une Sentence arbitrale.

Cette Egliſe après avoir été rebâtie en pluſieurs tems, fut conſtruite tout de nouveau en 1645, où Gaſton de France, Duc d'Orleans, mit & poſa la premiere pierre; mais ce bâtiment ſe trouvant encore trop petit, on en recommença un autre en 1655, dont la Reine Anne d'Autriche poſa la premiere pierre, qui eſt le même que l'on voit aujourd'hui, qui n'eſt pas encore achevé de bâtir.

Cette Cure eſt de la nomination de l'Abbé de St Germain des Prés.

LE SEMINAIRE St SULPICE.

L'ETABLISSEMENT du Seminaire de cette Paroiſſe a été projetté par les ſieurs Ollier, Curé pour lors, le Ragois de Bretonvilliers, Prêtre, de Pouſſe, Docteur, & Damiens, Prêtre, ſous l'autorité des Ordinaires, ſuivant les Decrets des Conciles, ſur tout de celui de Trente, & cela pour l'éducation & inſtruction des jeunes Eccleſiaſtiques, afin de les rendre capables des fonctions conformes à leur état. Dans ce deſſein, après avoir obtenu des Lettres du Roi, auſſi-bien que de Mr de Metz, Abbé de St Germain, en 1645, vers la fin de Mai, ils acheterent une place à la rue du vieux Colombier, proche St Sulpice: les Lettres de l'Abbé portoient quelques reſtrictions, entre autres,

1°. Que ce Seminaire ſeroit & demeureroit à perpetuité ſous la dépendance & Juriſdiction de l'Abbé de St Germain.

2°. Que la pratique des exercices, & toutes les autres choſes appartenantes au Seminaire, ſe feroient ſous la conduite, & ſuperiorité dudit Sieur Ollier, & de ceux qui lui ſuccederoient à la charge de Superieur du Seminaire.

3o. Que celui qui aura été élu à la pluralité des voix pour ſucceſſeur par decès, ou par demiſſion du predeceſſeur, ſera preſenté audit ſieur Abbé, & de plus, acte ſera dreſſé en leur aſſemblée, de l'élection, enſemble leurs Statuts, & reglemens pour être confirmés.

4°. Qu'ils ne pourront confeſſer, ni communier ceux des Paroiſſes dans leur Chapelle, ſans la permiſſion du Curé.

La porte de ce Seminaire ſemble une alcove. Les figures de la Vierge, de St Jean, de St Joſeph & les autres qui doivent entrer dans ce bâtiment ſont excellemment faites par Biſter.

L'Architecture en eſt ſimple, mais très-bien entendue en toutes ſes parties, tant dedans que dehors: ce bâtiment eſt des mieux percés, & ſi les fenêtres de la face de derriere du corps de logis étoient en correſpondance à celles du dedans, ce ſeroit un édifice accompli; les pierres ſont ſi bien aſſiſes & cimentées, qu'il ſemble d'une ſeule pierre: & enfin n'a pour ornement qu'une corniche, qui le couronne dedans & dehors, garnie ſimplement de ſes dentelures.

LES BERNARDINS.

ON y voit une vis tournante double à colonne, où l'on entre par deux portes, & où l'on monte par deux endroits, ſans que de l'un on puiſſe être vu dans l'autre; cette vis a dix pieds de profondeur, & chaque marche porte de hauteur huit à neuf pouces.

Les marches ſont delardées, & ne ſont point revêtues d'autres pierres.

C'eſt le dégré de la maniere la plus ſimple, & la plus rare de Paris; toutes les marches ſont pardeſſous delardées : ſa beauté & ſa ſimplicité conſiſtent dans les girons de l'un & de l'autre, portant un pied ou environ, qui ſont entrelaſſés, enclavés, emboités, enchaînés, enchaſſés, entretaillés l'un dans l'autre, & s'entremordent d'une façon auſſi ferme que gentille.

Les marches de l'autre bout ſont appuyées ſur la muraille de la tour qui l'environne; ces deux eſcaliers ſont égaux l'un à l'autre en toutes leurs parties; la façon du noyau eſt ſemblable de haut en bas, & les marches pareilles en longueur, en largeur, & en hauteur.

L'Egliſe & le degré furent commençés par le Pape Benoît XII du nom, de l'Ordre de St Bernard, continué par un Cardinal du même ordre nommé Guillaume. Ces degrés n'ont que deux croiſées, l'une qui les éclaire tous deux par en haut & l'autre par en bas.

Le plus petit fut fait pour conduire aux voûtes des nefs baſſes de l'Egliſe, & a cinquante-ſept marches de haut. L'autre eſt imparfait & devoit conduire ſur les voûtes hautes. Il y a des recrans dans les murs hors d'œuvre qui ſupportent les marches; car les marches ne ſont point poſées dans les murs, de crainte que le mur venant à ſe démentir ne les rompît, caſſât & entraînât avec ſoi; ſi bien que par ce moyen-là le mur manquant, ces recrans demeureroient ſuſpendus ſur le noyau. La façon veritablement eſt aſſés gothique & peu agreable, & même quand il s'y trouveroit moins de moulures, le degré n'en ſeroit que mieux & auroit une grace qu'il n'a pas.

L'Egliſe eſt un gothique, mais de la plus belle, de la plus delicate & plus grande maniere que nous ayons à Paris; & ſi la largeur des nefs étoit proportionnée à leur hauteur, ce ſeroit un gothique incomparable. C'eſt un bâtiment tout en l'air, il eſt haut & étroit; mais c'eſt la maniere de tous les gothiques qui nous reſtent. Les Architectes de ces mauvais ſiecles ne s'étudioient qu'à faire des élevations hardies, & le trop en cela étoit ce qu'ils cherchoient; de ſorte qu'ils executoient avec la pierre ce que les Menuiſiers les plus temeraires n'oſeroient entreprendre avec le bois.

Le chœur eſt d'une façon fort devote & ſi particuliere, que je n'en ai point vû de même ni à Paris ni ailleurs.

Les vitrailles gothiques des amortiſſemens des croiſées ſont aſſés belles; mais particulierement celles de la Chapelle de la Vierge, ſont aſſés plaiſantes à l'œil & des plus extravagantes, comme étant faites en échiquier & s'entreſoutenant plaiſamment.

Le Garde des Sceaux du Vair eſt enterré dans une des Chapelles.

En 1336 le Pape Benoît XII, de l'Ordre de Citeaux, tenant ſon ſiege à Avignon, fonda le College & l'Egliſe des Bernardins à Paris : & un Cardinal natif de Thoulouſe, auſſi du même Ordre, paracheva le bâtiment. Il y établit une Bibliotheque & y fonda à perpetuité ſeize Etudians en Theologie, comme il étoit écrit à l'entrée de l'Egliſe ſur deux inſcriptions peintes contre la muraille.

Hæc arma ſunt ſanctiſſimæ memoriæ Domini Benedicti Papæ XII, Ciſtercienſis Ordinis, cujus eſt præſens ſtudentium Collegium profeſſoris, qui hanc fundavit Eccleſiam & multis dotavit indulgentiis.

Dominus Guilhelmus, quondam Cardinalis, Doctor Theologus, Toloſanus natione, Ciſtercienſis Religione, Eccleſiam præſentem ad perfectionem qualem obtinet produxit, Bibliothecam inſignavit, ſexdecim Scolares in Theologia ſtudentes in perpetuo fundavit.

St EUSTACHE.

C'ETOIT une Chapelle dediée à Ste Agnés, qui relevoit du Chapitre de St Germain de l'Auxerrois, qu'avoit fait édifier Jean Alais à qui la conſcience reprochoit d'avoir mis un impôt d'un denier ſur chaque pannier de poiſſon.

En 1200 cette Chapelle devint l'aide de St Germain de l'Auxerrois ſous Philippe Auguſte. Elle a été rebâtie en 1532, & la premiere pierre poſée par Jean de la Barre Prevôt des Marchands, & érigée en Paroiſſe, & prit le nom de St Euſtache, comme Mr Baillet le rapporte en ſa Vie des Saints.

En 1624, le chœur de cette Paroiſſe a été rebâti & fut achevé en 1633. Cette Cure eſt de la nomination du Chapitre de St Germain de l'Auxerrois & de Mr l'Archevêque de Paris alternativement.

Cette Egliſe eſt bâtie d'une architecture gothique mais délicate & fort exhauſſée, commencée en 1532. Il ſemble que David n'en étoit pas le premier Architecte & ait voulu faire revivre l'architecture gothique que nous avons vû mourir en France.

Du Breul, Corrozet & les bonnes gens diſent merveilles tant de ſon architecture que des piliers grêles & chargés de colonnes en l'air. Cette grande élevation de colonnes & un tas de moulures qu'ils ne voyent point ailleurs, cette prodigieuſe longueur de pilaſtres & exhauſſement des voûtes, qui ſont toutes les parties vicieuſes de l'architecture, les ont ſurpris. Veritablement il y a quelques chapiteaux de colonnes au portail de l'aîle, dont les feuilles ſont fort tendres & qui ſeroient des plus beaux de Paris & des meilleures, s'ils n'étoient un peu gothiques par enhaut. Il y en a de pareille maniere & auſſi bonne au côté gauche; & c'eſt la ſeule bonne choſe qui ſe trouve dans cette Egliſe.

La Paroiſſe eſt de grand revenu & vaut plus que beaucoup d'Evêchés.

Marie de Jars, autrement Mademoiſelle de Gournai, qui mourut en 1645 âgée de ſoixante-dix-neuf ans, neuf mois, & ſept jours, y eſt enterrée.

Cy giſt Alain de la rue de Grenelle,
A qui Dieu doint vie ſempiternelle
En Paradis, où ſont harps & luts.
Non en Enfer où damnez ſont bouluts.
Que dirons nous de ce grand Purgatoire?
Il en eſt un, ouy da, tredame voire.

Tableaux de Manfrede & de Lucas.

La Chapelle de la Vierge a des ogives fort bien conduites. C'eſt la plus grande & la plus belle Chapelle de Paris & la plus large. Son plan eſt très-bien entendu. Mais elle ſeroit plus achevée ſi ſa hauteur étoit mieux proportionnée à la largeur & à l'exhauſſement de l'Egliſe.

St MEDERIC.

VIS de St Gille dans les deux tourelles qui ſont aux deux côtés de la croiſée hors d'œuvre. L'une eſt à pans & l'autre ronde. Toutes deux ont été deſſinées par un Architecte très-ſavant & fort entendu à la coupe des pierres.

La ronde eſt couverte d'une voute en cul de four ou coquille, ſi bien & ſi doucement conduite, qu'il eſt difficile d'en trouver une dont les traits fort doux & hardis ſoient ni mieux conduits ni mieux executés. Sa beauté conſiſte particulierement en ſix portes qui ſe rencontrent toutes enſemble en un même endroit & ſur un même pallier auſſi-bien que les traits de tous leurs jambages, & cela ſans confuſion, choſe ſurprenante & admirable. La colonne de cette vis ronde eſt en quelques endroits torſe ou ondée, & quoique les traits partent de deux arrêtes où l'onde eſt renfermée, ils ſont toutefois ſi bien conduits que la voute en eſt toujours & par tout de ſemblable ordonnance.

L'autre Vis à pans eſt tantôt pentagone & tantôt hexagone. Son noyau eſt des plus grêles & ſes arrêtes des plus pointues, & eſt de haut en bas conduit avec la même delicateſſe & la même excellence de l'autre.

La merveille de ces deux Vis conſiſte en leur petiteſſe & en la tendreſſe des murailles qui les ſoutiennent, ne portant pas neuf pouces d'épaiſſeur.

La voute qui eſt entre le chœur, la principale nef & les deux croiſées, eſt garnie d'un grand nombre de culs de lampes & de quantité d'ogives ou compartimens gothiques entrelaſſés l'un avec l'autre avec beaucoup d'art & de ſcience.

La menuiſerie de la clôture du chœur eſt fort delicate & bien coupée par de Hancy.

Moſaïque d'un Chancelier, toute de pieces de rapport & de differentes couleurs.

La draperie de la Vierge eſt fort galante. Ce tableau brille & bleſſe les yeux quand il eſt frapé du ſoleil.

Vitres en griſaille, belle union.

Vitres du jugement de Daniel d'une maniere antique.

Tabernacle galant, architecture jolie, bien entendue,

Vitres de Suzanne de Jean Nogare.

Les quatre piliers des deux croiſées portent une grande voute plate garnie de quantité d'entrelas gothiques, très-artiſtement croiſés & entrecoupés les uns dans les autres en forme de las d'amour, & liés enſemble par vingt-cinq culs de lampes rampans, dont les quatre principaux ſont en forme d'aigrettes bien fournies & bien pennachées, les autres en coquilles.

Les vitres du chœur faites du bon tems.

La tapiſſerie executée par Lerambert d'après les deſſins de Jean Caron.

Devant l'Egliſe il y avoit autrefois une eſpece de parvis ou veſtibule qui reſſentoit fort la primitive Egliſe, ſur tout ces deux lions qui en gardoient les deux côtés de l'entrée étoient une auguſte & terrible marque de ce ſaint lieu, & donnoient une certaine terreur & reſpect aux paſſans.

Les vitres de la Chapelle de la Magdeleine, celles de la Chapelle St Sauveur ou la Converſion de St Paul, *e delicate, dolciſſime & di grandiſſima maniera.*

La cloture du chœur, le Contretable d'une Chapelle, ſont deux chefs d'œuvres.

Voyés le Diſcours de Mr de Launoi ſur les Egliſes.

LE VAL DE GRACE.

TOUS les plus petits endroits de cette Egliſe ſont reguliers d'une élegante regularité ; le plan en eſt ſuperbe & galand ; pas une place inutile ; l'abord du chœur eſt grand, ſurprenant magnifique ; les plat-fonds des voutes ſont groſſiers, de vilaines fleurs de lis ; les voutes des Chapelles vilaines. Mercier étoit grand Architecte, mais il n'entendoit pas les ornemens.

Les Chapiteaux d'une maniere fort riche, élegante & particuliere, fort beaux étant renfermés : point de petit trou ni de petit coin qui n'ait des dégagemens percés & pratiqués avec une adreſſe & une commodité ſurprenante.

La Chapelle de la rotonde très-galante ; il y a de très-beaux traits & de belles rencontres de voute.

Manſart en a fait le deſſin entier excepté de la Rotonde, que Mercier a agrandie, parce qu'elle étoit trop petite pour les Religieuſes.

C'eſt de l'invention de Manſart que les angles du Dôme ſont vuides par bas, qui non ſeulement font des paſſages très-galants & commodes, mais rendent l'Egliſe plus gracieuſe. A la verité les angles du Dome en ſont moins forts que s'ils étoient pleins & maſſifs.

Les bas reliefs ſont de Biffer.

La peinture du Dome repreſente la gloire des Bienheureux dans le Ciel, qui ſont diſpoſés par groupes. Les Apôtres, les Prophetes, les Martyrs, les Vierges & les Confeſſeurs, tous diſtingués par une marque particuliere, les Rois, Patriarches, &c. Le Chandelier à ſept branches, & la Reine Anne qui fait ſon offrande au Pere Eternel. Toute cette peinture eſt à freſque de la maniere de Mignard. Dans la friſe qui eſt au bas, on lit cette inſcription : *ANNA AUSTRIA D. G. Francorum Regina Regnique Rectrix, cui ſubjecit Deus omnes Hoſtes ut conderet domum in nomine ſuo.* Ecc. A°. M. D. C. L.

A droit & à gauche du grand Autel ſont les deux grilles qui occupent les vuides des arcades. Elles ſont d'une grandeur tout à fait extraordinaire, dont l'une ſepare le Chœur des Religieuſes de l'Egliſe, & l'autre ferme une Chapelle où repoſent les cœurs de la Reine mere & de la Reine, & d'autres Princeſſes du Sang Royal.

Pour combler la magnificence de l'Egliſe du Val-de-grace que la Reine Anne d'Autriche a fait bâtir, on a élevé autour du principal Autel ſix colonnes de marbre noir veiné de blanc, pareilles à celles de St Pierre de Rome. Ces colonnes ſont plus torſes que celles de Vignole, & cannelées juſqu'au tiers. Le pied d'eſtal en eſt Corinthien, haut environ du tiers de la colonne. La baſe & le chapiteau ont deux pieds de diametre ; & le tout eſt orné de feuillages de laurier, de palmier & de grenadier. L'architecture eſt compoſite, & la corniche Corinthienne avec des modillons. Tout l'entablement eſt le cinquiéme de la colonne. Elles ſont ſur un plan circulaire, & chaque colonne porte ſon entablement qui ſe communique par un gros faiſſeau de branches de palmier. Cet excellent ouvrage eſt digne de la pieté d'une ſi grande Reine & de la capacité des ſieurs le Duc Architecte & Anguier Sculpteur ; le tout du deſſin du Chevalier Bernin. Sur l'Autel l'Enfant Jeſus eſt repreſenté en marbre blanc dans la créche, accompagné de la Vierge & de St Joſeph, qui ſont des plus beaux ouvrages de cet illuſtre Sculpteur.

FILLES SAINTE MARIE.

L'HARMONIE du bâtiment eſt bien poſée & harmonieuſement diſpoſée pour les voix. Les colomnes fuſelées ſont de Manſart. La fenêtre de fer à droite eſt d'Arnoul Barri. La gauche de François Lorrain. Le fer en eſt bien manié & bien fouillé. Toutes ces beautés ſont l'admiration des Curieux d'aujourd'hui. Ce qui a fait dire à un Italien:

Diverſi cori d'Angeli che cantono ſono maravigliosi; perche ne i atti, ne i geſti della perſonna, & in tutti muovi menti facendo diverſe voci, ſomigleano conmaravigliosa proprieta un cora dicantori.

CHARTREUX.

LE Cloître entouré de tableaux qui repreſentent une Hiſtoire apocryphe, eſt environné de beaux tableaux & de mauvais vers qu'ils y ont écrit contre l'avis d'habiles gens, alleguant pour raiſon qu'on leur avoit dit qu'ils étoient bons. Les tableaux ſont de la conduite de le Sueur dont il y en a trois de ſa main.

Ce Couvent eſt ſi reculé du grand monde & ſi enfoncé, qu'encore qu'il ſoit joint à la Ville, la plus grande & la plus peuplée de l'Europe, il paroît néanmoins un grand deſert & une vaſte ſolitude.

Verum tam non eſt artis quam pietatis opus.
Verum, mortales ultrò nil potuere manus.
Mr Habert Evêque de Vabres.

Le vaiſſeau de l'Egliſe eſt fort raiſonnant & muſical. Les canaux qui roulent & reſonnent dans la voute le rendent fort harmonieux.

La celulle marquée à l'R & une des nouvelles marquées, eſt une des plus enjolivées, & celle où demeure à preſent Dom du Carrouge, ſont les plus commodes, les plus logeables & les plus regulieres que j'aie vues dans toutes les plus belles Chartreuſes de l'Europe. Leur Refectoire eſt fondé par St Louis en 1259.

Voyés le livre des Hotels au ſujet de la fondation.

St PAUL.

CEtte Egliſe a commencé à être bâtie ſur le terrain d'une Chapelle qui étoit dans le Cimetiere de l'Abbayie de St Martial & de Ste Valere, appellée de St Paul des Champs, qu'avoit fait conſtruire St Eloi en 650, pour ſervir de ſepulture à trois cens Religieuſes, qu'il avoit fondées en 632 en ladite Abbayie de St Martial & de Ste Valere, ſituées près le Palais, où ſont à preſent les R. P. Barnabites de St Eloi, dont Ste Aure fut la premiere Abbeſſe qui a été enterrée en ce cimetierre en 666; le corps fut depuis transferé de ce lieu en ſon Abbayie, qui étoit un Prieuré poſſedé par des Religieux de l'Ordre de St Benoît.

Cette

Cette Egliſe de St Paul n'a été erigée en Paroiſſe qu'après l'an 1107, où fut batiſé en 1368 le troiſiéme Decembre Charles I, Dauphin de France.

Elle a été rebâtie & aggrandie ſous le regne de Charles VII, & dediée en 1431, dont la ceremonie fut faite par Jaques du Chaſtelier Evêque de Paris; & embellie en dedans en 1683.

C'étoit autrefois la Paroiſſe de nos Rois, lorſqu'ils faiſoient leur ſejour au Palais de St Paul & à celui des Tournelles, ſitués pour lors ſur cette Paroiſſe.

Anne de Villeſavin, veuve de Leon Bouthillier, Comte de Chavigni, Secretaire d'Etat, donna par ſon teſtament la belle tenture de Tapiſſerie où eſt repreſentée l'hiſtoire de St Paul très-bien travaillée.

Cette Cure eſt de la nomination de l'Archevêque de Paris, comme Doyen de St Maur, Prieur de St Eloi. Elle eſt ſituée en la rue de St Paul, & a une ſortie en la rue & quartier St Antoine.

Aux vitres de certaine Chapelle à droite, eſt un Adam & Eve, de Heron.

Quelques curieux ont remarqué qu'il y a une gallerie de pierre, fermée de baluſtrades, qui regne tout au tour de l'Egliſe en dedans œuvre, & que c'eſt le ſeul Gothique de Paris, où cela ſe rencontre.

Le Jubé eſt remarquable pour être preſque tout en l'air, n'ayant autre appui que deux petits pilliers de bois, aux deux bouts, & des colonnes de bois fort menues qui ſervent de clôture au Chœur; pardeſſous il eſt ſoutenu de quantité de demi arcs aboutiſſans en culs de lampes.

On a ruiné devant le portail une eſpece de parvis, ou avant-portique qui ſentoit bien ſon antiquité, & ces ſiecles approchans de la primitive Egliſe, les lions que nous y avons vû, en étoient une illuſtre marque, & terrible tout enſemble.

L'œuvre de Mr Franciſque eſt ſimple à la verité, & fort nud, mais aſſés bien entendu; & de plus c'eſt le premier qui ait été fait ouvert à Paris, ſi bien qu'il a ſervi de modele aux autres.

Le Retable du Maître-Autel eſt de la même main; ſon ordonnance n'eſt pas des plus regulieres, ni des mieux entendues; mais les ornemens dont il eſt chargé, ſont travaillés avec une delicateſſe, & une mignardiſe incroyable.

Les deux portes des deux côtés du Chœur, & les baluſtres qui regnent derriere le Maître-Autel, depuis l'un juſqu'à l'autre, ſont auſſi de ſa main, & chargés d'ornemens, travaillés encore avec la même mignardiſe.

Le Charnier eſt un des plus grands & des plus beaux de Paris; d'ailleurs éclairé de vitres peintes à l'envi par les meilleurs Vitriers du ſiécle paſſé & du preſent.

Le côté de ce Charnier qui eſt joint à la Chapelle de la Communion, n'eſt pas d'une beauté paſſable, encore bien que la meilleure partie ait été executée par les deſſeins de Vignon, & faits en concurrence.

Le côté qui regarde l'Arſenal, eſt moitié executé par les mêmes, & moitié par Robert Pinegrier: ce qui a été peint par celui-ci eſt d'une bonté mediocre; mais on y trouve des payſages dans des ovales, qui ſont de la bonne & belle maniere. De ce côté-là-même, dans le milieu, Perrier a peint le premier Concile de l'Egliſe, & l'ombre de St Pierre gueriſſant les malades.

Le dernier côté qui eſt paraléle à la rue St Antoine, eſt garni des plus belles vitres de tout le Charnier, & peut-être auſſi bonnes que pas une de Paris.

La premiere eſt d'une bonté paſſable, & de la même main de l'autre ſixiéme partie.

La ſeconde repreſente l'impoſition des mains de St Paul aux Epheſiens.

La troiſiéme la gueriſon des malades par l'attouchement des linges, & de

ſa ceinture, l'une & l'autre par Deſangives. Ce vitrier avoit une certaine liberté à travailler, que les autres n'ont point, & que perſonne n'a encore eue.

La quatriéme, les ſept fils de Serve Magiciens, chaſſés par le diable, de Deſangives, ou Porcher.

La cinquiéme, St Paul batu par les ouvriers du Temple de Diane d'Epheſe.

La ſixiéme, le depart de St Paul d'Epheſe.

La ſeptiéme, la reſurrection d'Eutiche, à Epheſe, l'une & l'autre par Nicolas Pinegrier, inventeur des émaux, ce ſont les deux meilleures de ce Charnier.

La huitiéme, neuviéme, dixiéme & onziéme ſont d'une bonté paſſable, comparées aux autres.

Les quatre dernieres ſont bonnes, & de la main de Jean & Louis Pinegrier.

La douziéme, le naufrage de St Paul à Malte.

La treiziéme, ſon arrivée à Malte.

La quatorziéme, le martyre de St Pierre, Deſangives.

La quinziéme, celui de St Paul.

La Chapelle de la Communion eſt d'une ordonnance aſſés ſuperbe & galante; les quatre vitres du côté du Charnier, ſont les meilleures de l'Egliſe, & entre ces meilleures, on admire la viſion de Dagobert par Deſangives.

Le dais du St Sacrement eſt du deſſin, de l'ordonnance, de la main, & de l'aiguille de Mademoiſelle de Chaulnes.

A la même Chapelle, qui eſt fort galante, Dagobert eſt viſité par St Denys, Nicolas Deſangius.

Les deux figures couchées ſur le fronton du petit portail, ſont des meilleures de Biart le fils.

Le tombeau de Nicolle Gilles qui le premier a écrit les Annales de France & mourut le dixiéme de Juillet 1503.

Dans le chœur giſt le très-ſavant Evêque d'Avranches à main gauche, vous trouverés ſon tombeau de marbre noir, au-deſſus duquel eſt ſon effigie élevée en cuivre doré: Robertus Cenalis, mort en 1560.

Cy giſt Pierre Biard en ſon vivant Maiſtre Sculpteur & Architecte, lequel âgé de cinquante ans eſt treſpaſſé le dix-ſeptiéme jour de Septembre 1609. *Priez Dieu pour ſon ame.*

SONNET.

Sculpteur, Peintre, Architecte, en mon vivant je fus,
Digne, s'il en fut un, d'un ſecond Alexandre.
Paris fut mon berceau, ma Paroiſſe, ma cendre,
Et le Ciel mon eſprit qui me l'avoit infus.
Le Demon de nature eut peur d'être confus,
Et voyant mon ouvrage à ſa gloire prétendre,
Il aborde la mort, il la force à me prendre:
Volontiers, ce dit-elle, il n'eſt pas de refus.
Elle me tira donc hors des geolles charnelles,
Pour être citoyen des voutes éternelles,
Où le Sang de Jeſus me fit avoir un lieu.
Je travaillerois las! ſelon mon ordinaire,
Si tout ce qui reſſent l'inconſtance lunaire
Ne me deplaiſoit point, autant que me plait Dieu.
Après avoir vû Rome, en France je revins,
Pour faire ma fortune avec mon ouvrage;
Mais ſon ingratitude abaiſſa mon courage:
Tout vient aux ignorans, rien aux hommes divins.

L'an 1553, l'on enterra dans le Cimetiere le fameux François Rabelais, natif de Chinon en Lorraine. Il mourut en raillant, après avoir laiſſé un papier cacheté, où ces trois articles étoient écrits.

Je dois beaucoup,
Je n'ai rien vaillant,
Je donne le reſte aux Pauvres.

Fut auſſi enterré en cette Egliſe, Jean Nicot Maître des Requêtes, Ambaſſadeur de France en Portugal en 1559, d'où il apporta à la Reine Catherine de Medicis, la fameuſe plante, nommée Tabac, que l'on appella d'abord *Nicotiane* de ſon nom, enſuite l'herbe à la Reine, à cauſe que la Reine de Medicis la mit en reputation dans tout le Royaume.

LES MINIMES.

LA Chapelle de M. de Caſtille, entourée d'une très-belle menuiſerie, par & d'un Tombeau fort galant, par Guillain, dit Cambray.

Le Tombeau du premier Preſident le Jay, figure croquée, faite par Biart le jeune.

Toutes les Chapelles de cette Egliſe ſont fermées de fer, & c'eſt la ſeule de Paris où ſe rencontre cette ſorte de clôture; le fer en eſt très-bien travaillé, & fait par

Dans la Chapelle de Nôtre-Dame de Bon-ſecours, eſt un Tabernacle, en Reliquaire de bois de Poirier fort eſtimé.

Dans la même Chapelle eſt le Tombeau de Mademoiſelle d'Angouleſme; fait excellemment par Thomas Boudin ou Bardin, admiré par le Cardinal de Richelieu. Dans cette Chapelle eſt une figure de la Vierge, de bois très-eſtimé, faite par Burel.

Le Mauſolée de M. de la Vieuville eſt dans la Chapelle de St François de Sales, dans laquelle ſont encore quatre belles figures au quatre coins.

La Chapelle de M. le Prince eſt environnée de belle menuiſerie, fort artiſtement faite, & ſi couverte de mauvaiſe peinture, que la delicateſſe en eſt évanouie. Les Colomnes néanmoins ſont un peu trop chargées d'ornemens; mais les armes ſont coupées & recherchées avec un ſoin & une delicateſſe incroyable, dont les traits neanmoins ont été groſſis & durcis par l'or & la peinture: le tableau de l'Autel eſt le dernier de Vouet; vis-à-vis l'Autel de cette Chapelle eſt un Tableau qui paroit peint par le Sueur.

Le Tableau du Maître-Autel eſt une copie de la Deſcente de Croix, de Daniel, & de Volterre.

Il y a un autre Tableau de Vouet, dans la Chapelle de St Joſeph, & dans celle de Ste Marguerite eſt un Crucifix peint par le même. Un autre de la Hire dans la Chapelle de M. le Camus.

Les tableaux du Refectoire ſont de la Hire.

Dans la Chapelle de Villacerf, le Tableau de l'Autel peint par Raphaël, à ce que l'on pretend, repreſente St Michel.

La Bibliotheque conſiſte en dix mille Volumes; c'eſt la mieux fournie de Paris en Hiſtoriens.

Tableau de Gaudentio dans la Sacriſtie, qui repreſente l'adoration des Paſteurs.

La couleur bizarre & extraordinaire de l'habit des Minimes, a introduit une nouveauté dans les couleurs, & leur a communiqué ſon nom.

Le Chapitre eſt le plus galant, le plus beau & le mieux entendu de Paris.

LES MATHURINS.

LEUR vaiſſeau eſt merveilleux, & le plus propre de Paris pour la Muſique douce.

Le Jubé eſt d'une ordonnance fort galante, & fait par Guillain.

Le Maître-Autel eſt enrichi de colomnes de marbre les plus belles du monde, & je n'ai point lû que les Romains euſſent connu un marbre d'une couleur, d'un éclat, d'une beauté & d'une nuance de couleurs ſi bien mariées, & ſi vives; cette ſorte de marbre ſe tire près de Tarragonne, & comme il eſt d'une beauté toute nouvelle, auſſi lui a-t-on donné un nom tout nouveau: on l'appelle marbre brocatelle, & en Catalogne, Jaſpe. Des colomnes de cet Autel, celles qui en ſont les plus proches ſont les plus eſtimées; elles ont de groſſeut un pied & demie de diametre, ſur dix pieds de hauteur.

J'ai ouï dire que le Cardinal de Richelieu trouva ces colomnes ſi belles, que ſouhaitant les avoir pour les mettre au Maître-Autel de Sorbone, il en avoit offert vingt mille écus, & de mettre d'autres colonnes de marbre en la place.

Le Tombeau de Guaguin, General des Mathurins, en 1494.

Des Accords dit ceci de l'épitaphe du Frere Mathurin: Je n'ai point lû d'épitaphe qui m'ait donné tant de plaiſir que celui qui eſt gravé à l'entrée du Cloître des Mathurins, il a été fait de bonne foi & à la franche Marguerite, ſur la mort d'un bon Oblat ou Convers de ce Couvent, lequel y ſervit plus que quatre. Voici donc ce gentil & mirelifique épitaphe.

Cy giſt le leal Mathurin, ſans reproche bon ſerviteur,
Qui ceans garda pain & vin, & fut des portes Gouverneur;
Pannier ou hotte par honneur au marché volontiers portoit;
Très vigilant & bon ſonneur, Dieu, pardon à l'ame lui ſoit.

LA SAINTE CHAPELLE.

LA Sainte Chapelle eſt ſituée dans l'enclos du Palais. Le Palais étoit la demeure des Rois, & cette Chapelle leur Chapelle. Elle fut rebâtie par ordre de St Louis en 1245, pour y mettre en dépôt les Reliques que l'Empereur Baudouin lui avoit cedées & qu'il n'acheva qu'en 1247.

Il fonda un Chapitre compoſé d'une dignité de Treſorier, & de huit Canonicats, leſquels furent augmentés de cinq par Philippe le long en 1318. enſorte qu'ils ſont le nombre de treize.

On ne montre les Reliques que par ordre du Roi en vertu de Lettres de Cachet

Le Tréſorier a droit d'officier pontificalement, la Mitre ſans Croſſe, quand

il n'eſt point Evêque, comme il eſt porté par les Bulles de ceſſion des Papes obtenues par nos Rois ; cette dignité vaut ſept mille livres de rente ; il eſt Curé de l'enclos du Palais.

Le revenu des Canonicats eſt inégal, depuis deux juſqu'à quatre mille livres; les Beneficiers logés.

Il y a un Office de Chantre attaché à une Prebende, qui vaut de plus environ deux cens livres de rente.

Il y a ſix Chapelles perpetuelles de differens revenus, dont la moindre vaut quinze cens livres. Ceux qui les poſſedent ſont auſſi logés.

Tous ces Benefices ſont à la collation du Roi, qui les confere de plein droit. Ces Beneficiers ſont Commenſaux de la Maiſon du Roi, & en cette qualité jouiſſent de tous les privileges des Commenſaux.

De plus, la Ste Chapelle ne releve point de l'Archevêque de Paris, & n'eſt point ſujette à ſa Juriſdiction, dependant immediatement du St Siege.

On peut dire de cette Chapelle que l'Architecture, non moins que la Fondation, en ſont Royales.

Elle fut premierement fondée par Robert, fils de Capet, en 1022, ſous le nom de Notre-Dame de l'Etoile, à cauſe de l'Ordre des Chevaliers de l'Etoile, & de St Nicolas. St Louis depuis, en 1245, la fit rebâtir & nommer la Ste Chapelle : Egliſe dont les colonnes ſont très-bien appareillées, & avec plus de curioſité qu'aucune autre de Paris.

Compartimens de fer des vitrailles tous differents, très-galants & ingenieux.

La tête de la Vierge de Pitié eſt très-belle; les mains trop belles & trop delicates, les pieds trop greſles, la coëffure fort ſimple, la robe trop vaſte.

Le Jour du Vendredi-Saint il ſe fait un miracle du mal caduc.

Vin de la couleur des vitres de la Ste Chapelle, eſt un proverbe badin.

Le vaiſſeau eſt mal propre à la Muſique, pour être trop ouvert & garni de vitres qui caſſent les voix ; quelquefois cependant on n'a pas laiſſé d'y entendre une muſique aſſés bonne à l'oreille ; mais quand cela arrivoit, c'eſt qu'il ſe trouvoit alors un Maître ſi habile, que ſachant accommoder ſa compoſition & ſes voix à l'incommodité du vaiſſeau, par là il vouloit donner à connoître ſon merite.

Que ſi rarement on y trouve de bonnes voix & de bons Compoſiteurs, c'eſt qu'il n'y a point de benefices affectés aux Chantres, & que le Chapitre n'en prend pas tant de ſoin que celui de Notre-Dame.

En 1022, au lieu même où la Ste Chapelle eſt bâtie, le Roi Robert inſtitua l'Ordre de Notre-Dame de l'Etoille, appellée communement des Chevaliers de l'Etoille, qui depuis fut aboli par Charles VII, à Clichy.

François I & Henri II, peints avec leurs femmes en émail, en 1553, par Leonard Limoſin

M. Ogier dans ſes Panegyriques, dit que cette Egliſe eſt le chef-d'œuvre de tous les Temples que St Louis à bâtis, le plus ſuperbe & magnifique édifice qui ſoit deça les monts. Ce bon Roi ayant recherché avec un ſoin & une dépenſe incroyable les inſtrumens de la Paſſion du Fils de Dieu, les organes de notre ſalut, & les armes de ſa victoire & de ſon triomphe, voulut en eriger un trophée digne de ſes combats, & des glorieuſes dépouilles remportées ſur nos ennemis ; en quoi certes il faut avouer que ſa pieté a été heureuſement ſecondée par l'induſtrie des Architectes. Ils ont en effet ſurpaſſé la portée de leur ſiecle, même ils ſont l'admiration du preſent, & il ſemble que quelque main plus qu'humaine, a travaillé pour un Sanctuaire deſtiné à garder de ſi venerables Reliques ; il ne faut plus aller en Paleſtine pour y trouver les veſtiges de notre Redemption : ils ſont au milieu de Paris, & dans le ſein de notre grande Ville ; là ſe voit la Couronne d'épine, les clouds, l'éponge & la lance ; enfin, une grande partie du bois de la Croix.

La Charpenterie du clocher paſſe pour la plus belle & la plus hardie de Paris; ce clocher panche veritablement, mais ce deffaut vient de l'execution du travail, & de l'étourdiſſement de quelque compagnon, & non pas du deſſin; c'eſt une charpenterie pendante, qui porte à faux ſur ſes abouts & enrayeures: clocher en cul de lampe porté ſur les maitreſſes-fermes du comble de l'Egliſe, au lieu d'être poſé ſur des tirants, comme aux autres Egliſes, entouré de huit chandeliers qui maintiennent & ſervent d'aſſemblage au comble, & qui lui apportent plus d'ornement que de ſervice.

En 1499, au mois de Janvier, les vieilles orgues de la Ste Chapelle furent vendues, à cauſe qu'elles n'étoient ni bonnes ni recevables pour telle Egliſe, la ſomme de quatre cens livres tournois aux Marguilliers de Notre-Dame de Poiſſy, à la reſerve des ſix groſſes trompes attachées ſur le Portail, & ſes deux tours, & auſſi le plomb qui étoit ſur les ſouflets. La Chambre des Comptes les fit vendre par Guillaume de Badouilles, l'un des Greffiers de la Chambre, & en fit faire de neuves. Extrait du compte de Vincent Gelée des œuvres Royaux, depuis le premier Janvier 1498, juſqu'au dernier Octobre 1500.

SAINT BARTHELEMI.

L'ON trouve qu'il y avoit en ce lieu une Chapelle Royale, Paroiſſe des Rois de France tant qu'ils ont demeuré au Palais qui étoit contigu, où ils fonderent quatre Chapelles Royales, ſavoir de St Fiacre, de St Mathurin, de St Etienne, à preſent nommée de St Brieu des Vaux, de Ste Anne & de Ste Catherine. Ce fut en cette Chapelle que la Reine Clotilde, femme du Roi Clovis, fit batiſer deux enfans, l'un en 485, & l'autre en 486.

Cette Chapelle ne contenoit que la nef d'aujourd'hui, & plus haut il y avoit un jardin où Hugues Capet Maire du Palais & Duc de France, fit bâtir le chœur les & deux allées, qu'il fit dedier à St Magloire & St Barthelemi en 975. Au deſſus de ce jardin étoit une Chapelle appellée de Notre-Dame des Voutes, qui a été rebâtie en 1520. Au delà étoit encore un autre petit jardin où fut bâtie pluſieurs années après la maiſon du Prieuré de St Magloire.

Cette Chapelle Royale étoit déſervie par des Chanoines Seculiers & non Reguliers, qui furent transferés de ce lieu en 966 en la Chapelle de St Michel, ſituée dans l'enclos du Palais, pour faire place aux Religieux de St Magloire, venus de Bretagne à cauſe des guerres, introduits en cette même année 966, en y apportant les Saints Corps de St Magloire, de St Sanſon & de St Maclou, leſquels furent reçus & mis en cette Chapelle Royale par Hugues Capet, pendant le regne de Lotaire I, & pour lors érigée en Abbayie; leſquels Religieux reſterent là juſqu'en 1138, qu'ils furent transferés en une Chapelle de St Georges rue St Denys à cauſe de la proximité du Palais qui leur cauſoit trop de bruit.

En 1138, cette Egliſe fut convertie en Prieuré-Cure, dépendante de l'Abbayie de St Magloire, dont le titre fut ſupprimé & uni à l'Evêché de Paris en 1564.

Le Curé de cette Paroiſſe a eu pluſieurs conteſtations avec le Chapitre de la Sainte Chapelle, qui lui diſputoit le droit d'exercer les fonctions Curiales dans l'enclos du Palais; ſur quoi eſt intervenu quantité d'Arrêts. Ces diſputes furent enfin terminées par un Reglement porté en l'Arrêt du dix-neuf Mai 1621, dont voici l'extrait. Cet Arrêt a été rendu au profit du Curé de St Barthelemi contre les pretentions de Meſſieurs du Chapitre de la Sainte Chapelle. Les moyens déduits par Maître le Bret, ſont que l'Egliſe de Saint Barthelemi a été la premiere Chapelle des Rois lorſqu'ils

demeuroient dans le Palais, en laquelle ils ont exercé leurs devotions, rendu le pain benit, comme nous le liſons; que le Roi François I, qui logeoit pour lors au Palais, y rendit le pain benit en 1531, comme Paroiſſien; que le territoire ſur lequel on a bâti la Sainte Chapelle du Palais appartenoit à cette Egliſe; que ce territoire eſt juſtifié par l'uſage & poſſeſſion des Proceſſions qui ſe font tous les ans tout à l'entour, dans la cour & en la ſalle du Palais & ailleurs; que le Curé & la Fabrique ont droit de faire prêcher dans la Grand'Salle du Palais les Dimanches de Carême, Vendredi Saint & Fêtes de Pâques; & ce par Arrêt de la Cour du trois Mars 1619. Que le Curé de St Barthelemi par Arrêt contradictoire du quinziéme Novembre, a droit de prendre les offrandes qui ſe donnent à la grande Meſſe que l'on celebre dans la Grand'Salle le lendemain de la St Martin à l'ouverture du Parlement. Qu'il a droit d'adminiſtrer les Sacremens & exercer les autres fonctions Curiales dans la Priſon de la Conciergerie, & ce par Arrêt du dix-neuf Mai 1611. Que la Cure de la baſſe Ste Chapelle n'eſt que perſonnelle, qui ne s'étend que ſur les domeſtiques des Chanoines de la Ste Chapelle, le Jardinier & deux Gardes ſpecifiés & nommés par la Bulle de Jean XXII, donnée l'an quatriéme de ſon Pontificat le ſept Août 1320.

Il y a en cette Egliſe trois Confrairies, l'une de Ste Catherine érigée en 1353, une de St Sebaſtien & St Roch en l'an 1496, & la troiſiéme du St Sacrement, qui eſt la premiere qui ait été établie en cette Ville, en 1518.

En 1611, les Chapelles de St Maurice & de St Roch ont été agrandies & élargies à proportion de la Chapelle de Notre-Dame des Voutes.

Les quatre Chapelles Royales dont nous avons parlé ci-deſſus ſont de la nomination du Roi, & par commiſſion à Mr le Treſorier de la Ste Chapelle de Paris.

Cette Cure eſt de la nomination de l'Archevêque de Paris, comme Abbé de St Magloire. Le Prieuré eſt auſſi de la nomination de l'Archevêque de Paris, & réunie à la Menſe Archiepiſcopale.

LES GRANDS AUGUSTINS.

DANS la Chapelle du St Eſprit le tableau de l'Autel eſt de Bunel. Il repreſente la deſcente du St Eſprit ſur les Apôtres, & eſt rempli d'un grand nombre de figures dont les attitudes ſont toutes naturelles & differentes.

Sono le teſte gratiſſime è l'aconciature de panni bizarre è capricciate, le teſte de recchi con volti bizarre de giovani con arie dolci è piacevoli.

Chés eux eſt la Salle où s'aſſemble le Clergé.

L'orgue eſt fournie de tuyaux fort agreables & harmonieux, mais elle n'a pas beaucoup de jeux.

A la Chapelle de Mr de Meſme, le tableau eſt de Porbus. Il repreſente la Transfiguration de Notre Seigneur. Tout en eſt ſi beau, que je ne découvrirai qu'une partie de ſa beauté, quand je dirai que les têtes de St Pierre & de St Jean ſont des plus belles.

Son proſtrati Pietro, Giacomo & Gio in varie è belle attitudini, chia à terra, il capo è chi non fare ombra à gliocchi con le mani ſi diffende da iraggi è dalla immenſa luce delle ſplendore di Chriſto, & tâche de le pouvoir contempler à la faveur de ſa main. C'eſt un des tableaux où Porbus a montré plus de genie.

Tombeau de Ducauroi dans la nef. Il ne nous reſte de lui qu'une Meſſe des Trepaſſés, qui ſe chante le jour des Morts dans le chœur de Notre-Dame. La muſique de cette Meſſe eſt très-lugubre, ſavante & achevée; elle attendrit les cœurs les plus durs, & même épouvante.

Lieu de la fondation & de l'inſtitution de l'Ordre du St Eſprit.

L'Epitaphe du Poëte Belleau, qui ſe voit au milieu de la nef en platte tombe, comme celui de Ducauroi.

Tombeau de Jean-Baptiſte de Gondi, fort galant.

Barthelemi le Prieur.

Au St François qui eſt dans le cloitre, on a derobé une main. Il eſt de Pillon.

Chapelle édifiée par Philippes de Comines, où giſt ſa fille, épouſe du Comte de Ponthievre, derriere l'Autel du St Eſprit.

LES CORDELIERS.

LEUR Egliſe eſt peut-être la plus longue de Paris.

Les vitres gauches de la principale nef ſont aſſés bien peintes & très-vivement coloriées.

L'Architecture du Jubé eſt aſſés belle. Il eſt orné de deux niches remplies des figures de St Pierre & de St Paul, faites par Boudin. Les deux figures ſont des plus accomplies que ce Sculpteur ait faites. La barbe entre-autres de St Paul eſt venerable & bien fouillée. L'une & l'autre de ces figures ſeroient excellentes, ſi elles n'étoient un peu courtes, mais c'étoit la maniere de ce Sculpteur.

On voit dans un tableau de bois attaché contre le pilier de la Chapelle de Jeruſalem, où ſe lit le jour de ſa dedicace; on y voit dis-je quelques groteſques de bronze travaillées avec une délicateſſe & une propreté preſque inimitable.

Le tombeau du Comte de Carpes, qui ſe fit Moine après ſa mort, Prince de Savoie, qui mourut au ſervice de François I en 1557, conſiſte en une ſeule figure de cuivre à demi couchée ſur un lit de même matiere. Cette figure eſt fort eſtimée en toutes ſes parties. Sa cuirace eſt chargée de demi reliefs travaillés avec une patience toute extraordinaire. Ses jambes ſont croiſées fort naturellement l'une ſur l'autre, mais ſa main droite ſur tout porte ſi bien ſa tête, & ſa tête repoſe ſi bien ſur cette main, que ce n'eſt pas ſans raiſon que ce mauſolée paſſe pour une des principales beautés de cette Ville. Elle eſt du bon goût & faite dans le bon ſiecle.

Le Maitre-Autel eſt d'une beauté conſiderable, & ſoutenu de colonnes de marbre jaſpé, fort hautes & bien choiſies. Le tableau eſt ſi bien fait par le Franc, que l'Architecte s'eſt aſſujetti & accommodé à ſa grandeur. Le Surintendant Bullion a fourni les frais de l'Autel, & Mercier en a donné le deſſin.

Gilles le Maiſtre, ſurnommé *Magiſtri*, mourut en 1562, premier Preſident de Paris.

Le tombeau dans le chœur, de Guillaume Frolich, Seigneur Allemand, eſt fort remarquable par un buſte de marbre que l'on croit être un des bons morceaux de Paris; le front en eſt bien plicé; les ſourcils bien froncés; les yeux ſont accompagnés de beaucoup de gravité; la barbe fort longue, fouillée & recherchée plus délicatement & plus profondément ſur le marbre qu'on ne pourroit faire ſur le bois, marque bien cet air & ce port majeſtueux qui ne ſe rencontre que dans les perſonnes extraordinaires.

La porte du Couvent eſt remplie dans ſon fronton de quelques imperiales gothiques de pierre toutes percées à jour & recherchées plus delicatement & plus nettement que ſi c'étoit de la cire, & coupées de haut en bas avec un ſoin & une patience dont les Sculpteurs du ſiecle ne ſont point capables.

Leur marmite n'eſt pas ſi grande que le peuple s'imagine; mais le gril dont

dont on ne parle point, eſt monté ſur quatre roues, & capable de tenir une manequinée de harancs.

Les tombeaux de Suarès, de Nicolas de Lira, & d'Alexandre de Hales, Maître de St Thomas.

St JAQUES DU HAUT-PAS.

CETTE Egliſe commença ſon premier établiſſement par être ſuccurſale de St Benoît & autres Paroiſſes circonvoiſines, en une Chapelle d'un Hopital fondé par le Roi Philippe le Bel en 1286, nommée pour lors St Raphaël, de l'Ordre de St Jaques du Haut-pas, comme je le dirai au chapitre des Hopitaux. Pour la commodité d'une partie des habitans des fauxbourgs St Jaques, St Michel & St Marcel, ils preſenterent leurs requête à Euſtache du Bellai, pour lors Evêque de Paris, tendante qu'il permît auſdits habitans de ſe ſervir de cette Chapelle, en attendant qu'ils fiſſent bâtir une Egliſe; ce qui leur fut accordé par ledit Evêque. Mais les Chanoines & Curé de St Benoît, le Curé de St Medard & le Curé de St Hippolyte, s'oppoſerent à l'enregîtrement de cette permiſſion; ce qui cauſa de grands procès entre les Parties; & contre l'Ordonnance de Mr l'Evêque de Paris du ſept Avril 1564, Sentence interlocutoire du dernier Juillet 1565, Declaration du Roi du quinze Janvier 1566. Enfin tous ces differends furent terminés par uneSentence définitive du vingt-neuf Fevrier 1566 de Mr l'Official de Paris, par laquelle fut érigée ladite Chapelle de l'Hopital de St Raphael, avec le conſentement du Commandeur d'icelle, en l'Egliſe ſuccurſale des Paroiſſes ci-deſſus.

Six ans après les Religieuſes de St Magloire ayant été transferées de la rue St Denys en cet Hopital, en 1572, & le Service Divin de l'un & de l'autre ſe faiſant quelquefois en même tems, l'un au chœur & l'autre en la nef, étoit fort incommode aux Paroiſſiens & aux Religieuſes, ce qui obligea les Paroiſſiens d'acheter une maiſon qui leur coûta ſept cens trente-ſept livres quatre ſols, contre cet Hopital, n'en étant ſeparée que par une ruelle qui va encore preſentement du fauxbourg St Jaques au fauxbourg St Michel, appellée la rue du Cimetiere St Jaques, qui rend devant le Couvent des Chartreux, où ils firent bâtir une nouvelle Chapelle en 1574. Mais s'y trouvant trop petitement pour la quantité de Paroiſſiens qui ſe multiplioient tous les jours à cauſe de l'agrandiſſement de ces fauxbourgs, ils acheterent encore d'autres maiſons contigues, pour y bâtir une grande Egliſe en la place de cette Chapelle, dont la premiere pierre fut poſée avec toutes les ceremonies accoutumées par Gaſton de France frere du Roi Louis XIII, le quatre Septembre 1630. L'on commença par le chœur. Pendant ce tems il y eut encore de très-grandes diſputes entre les Curé de St Benoît & Paroiſſiens, qui furent terminées par Arrêt de la Cour du neuf Avril 1633.

Les Paroiſſiens ayant obtenu cet Arrêt, ils reſolurent de faire bâtir une Egliſe plus grande que celle qu'ils avoient commencée auparavant; c'eſt ce qui paroît par une inſcription gravée ſur une table de marbre attachée au pilier qui eſt vis-à-vis la Chapelle de la Vierge en ces termes.

Primi Lapidis Eccleſiæ hujus
Inſcriptio.
D. O. M.
SS. & Magnis Apoſtolis Jacobi Alphæi,
Et Philippo Parochiæ

Patronis.
D. D.
Sereniſſimus
Joannes-Baptiſta Gaſto,
Ludovici Juſti
Frater unicus,
Aurel. & Carnot. Dux,
Protogonum lapidem
poſuit
Ædis ſacræ,
quam
Æditui & plebs
ejuſdem Eccleſiæ extruunt
Anno Chriſti 1630.
A. Non. Septemb.

Mr l'Archevêque de Paris, fit la ceremonie quand on poſa la premiere pierre à cette Egliſe; ce bâtiment fut enſuite continué juſqu'à la conſtruction entiere du chœur. Quant à la nef auſſi bien qu'au gros clocher, les premieres pierres y furent miſes le dix-neuf Juillet 1675, par Madame de Longueville, qui a fourni preſque à toute la dépence, ainſi qu'il paroît par un écrit gravé ſur une table de marbre poſée dans la Chapelle du Bon-Paſteur, du côté droit de l'Egliſe en ces termes.

Anne Geneviéve de Bourbon, Princeſſe du Sang, Ducheſſe Douairiere de Longueville, Souveraine de Neufchaſtel, &c.

Triſte, mais precieux dépôt.

Dieu la conduiſit par une Providence particuliere en cette Paroiſſe, & lui fit trouver dans la maiſon des Carmelites, qui lui avoit toujours été chere, la ſolitude qu'elle cherchoit: dans une grande multitude de pauvres, un exercice perpetuel à ſa charité; & dans cette Egliſe ruinée, une occaſion d'élever un Temple au Seigneur; monument éternel de ſa pieté & de ſa foi: enfin, pleine de merite & de bonnes œuvres; détachée de toutes choſes, de la vie même, & toute occupée des penſées de l'Eternité, elle mourut le 15. *Avril* 1679. *âgée de* 59. *ans* 7. *mois.*

En 1643, Jean du Vergier de Hauranne, natif de Baïonne & Abbé de St Cyran, fut enterré dans un cercueil de plomb placé à côté du Maître-Autel.

Cette Cure eſt de la nomination du Chapitre de St Benoît & de St Hippolyte alternativement, ſelon l'occaſion de ſa vacance.

LES CARMELITES.

LE Tablean du Maître-Autel repreſente la Nativité de Notre-Seigneur, & paſſe avec raiſon pour un des meilleurs ouvrages de Vouet.

NOTRE-DAME DES CHAMPS.

L'EGLISE, jadis Temple de Cerès, eſt à preſent remarquable pour les tableaux, que les meilleurs Peintres de notre tems y ont faits comme à l'envie, ce qui l'a fort embellie. Perlan a fondu les Anges de bronze de l'Autel.

Le Brun a fait l'hiſtoire de J. C. chés le Lepreux & la Penitente, & J. C. au deſert pour l'oraiſon, plus beaux & plus gracieux.

La Hire, J. C. entrant en Jeruſalem, & ſon apparition à la Magdeleine.

Stella, les cinq pains & la Samaritaine.

Champagne a peint la voute à freſque. Le Crucifix eſt le plus beau.

Le Guide a fait l'Annonciation du Maître Autel. Il n'eſt pas fort beau pour être d'un ſi grand Maître; la gloire néanmoins en eſt fort belle, & il eſt bien peint.

Ce Monaſtere eſt le premier de l'Ordre des Carmelites qui a été établi en France en 1604, & fondé par noble Princeſſe Catherine de Longueville. L'Egliſe eſt bâtie ſur lés ruines d'un Temple conſacré aux Idoles, que St Denys dedia en l'honneur de Dieu & de la Vierge, ſur laquelle on voit encore une ſtatue fort ancienne que l'on dit être de Mercure ou de Cerès, ou ſelon Favin de St Michel, Ange tutelaire & gardien de la couronne de France; c'eſt ſans doute dans ſa balance qu'il peſe les ames qui paroiſſent des têtes de loin. Favin dit que St Denys apporta par excellence le portrait de la Vierge tenant ſon fils ſur ſes genoux, comme elle étoit dépeinte dans la primitive Egliſe, ſur lequel en fut fait un autre dans une petite pierre quarrée d'un pied ou environ de diametre, émaillée & peinte de vives couleurs d'or & d'azur que l'on voit encore attachée hors de l'Egliſe au côté Septentrional auprès du petit Cimetiere, & enchaſſé dans une autre pierre plus grande, où dans la baze ſont gravés ces vers.

Siſte viator iter, Mariam reverenter honora,
Nam fuit hæc Saxo primùm depicta minori,
Quod medium ſpretas, at ſculptam primitùs ædes,
Et Baſilica tenet tanto de nomine dicta.

Cette Image dit Favin, fut la premiere peinte à Paris, tirée ſur l'original apporté par St Denys.

Ce qui a été cauſe que tout le monde a cru que cette figure qui eſt ſur le pinacle ou pignon du portail, fût de Cerès, eſt à cauſe de certaines pointes de fer qui ſont ſur le haut de cette figure, & qui n'y ont été miſes que pour la garantir de l'ordure des oiſeaux & pour les empêcher de ſe percher deſſus.

St GERVAIS.

DE Launoi dans ſon Diſcours ſur les Egliſes, & Baillet dans ſa Vie des Saints, ont dit que l'on bâtit cette Egliſe à Paris du tems de St Germain Evêque de Paris, vers l'an 560, dediée à St Gervais & St Protais, où il arriva un miracle rapporté par Fortunat dans la Vie de St Germain Evêque de Paris, qui un jour voulant faire ſes prieres à la Chapelle de St

Gervais, elle ſe trouva fermée; il en demanda les clefs, & ne pouvant ouvrir la ſerrure, il fit le ſigne de la croix, auſſi-tôt le pêle ſe deferma, & les portes furent ouvertes. C'eſt ce que Fortunat rapporte au ſoixante-ſeptiéme chapitre de cette Vie.

L'accroiſſement de cette Ville & la clôture que Philippe Auguſte fit faire en 1191, fit que cette Egliſe ne pouvoit plus contenir la grande quantité de Paroiſſiens qu'elle renfermoit; ce qui donna lieu en 1212 de ſeparer les Paroiſſiens en deux, dont la moitié fut unie à une aide appellée la Chapelle de St Jean, ce qui forme la Paroiſſe de St Jean en Greve.

Il y a en cette Egliſe pluſieurs Chapelles, entr'autres une bâtie & fondée par Mr de Pacy en 1349 le vingt-un Mai, appartenant à cette famille qui ont droit d'y être enterrés & d'y nommer; elle vaut de revenu par an plus de douze cens livres. Une autre appellée de Montaumer. Une autre de St Coſme & St Damien, de fondation Royale, à prendre ſur une maiſon ſituée devant St Michel du Palais de trente livres, & de quatre ſols pariſis ſur l'Hotel d'Or rue de la Feronnerie, de la collation du Roi, & par commiſſion au Treſorier de la Ste Chapelle de Paris. Une autre bâtie & fondée par le Chancelier Louis de Boucherat, mort en 1699, & enterré en cette Chapelle.

Il y a encore un Autel ou Chapelle fondée à l'honneur de St Eutrope & St Quentin, & devant une habitation ou maiſon, en laquelle étoient reçus tous les malades attaqués de la maladie dont on requiert ces Saints, où là venant faire leur neuvaine y étoient logés bien honorablement, tant pauvres que riches; leſquels ordinairement à la fin des neuf jours gueriſſoient ou mouroient. A raiſon de quoi les Marguilliers & les Paroiſſiens en 1400, par la permiſſion de Charles VI, inſtituerent & fonderent une Confrairie en l'honneur de ces Saints; à la charge que tous les ans on diroit une Meſſe ſolemnelle audit Autel le jour de leur fête, & que le Roi, la Reine & leurs Enfans, participeroient aux prieres de cette Confrairie, & qu'on y recevroit toutes les perſonnes qui y auroient devotion.

La porte de la Sacriſtie eſt d'une maniere gentille & très-commode; elle eſt gothique à la verité, droite, & a un de ſes pieds droits biais ou biaiſés, l'autre droit, mais du côté du chœur elle eſt tournée de biais fort adroitement, avec toutes ſes moulures & ornemens; enſorte que ſans ſortir de la Sacriſtie, on voit tout ce qui ſe paſſe dans le chœur, & même juſques deſſus le Maître-Autel, encore que cette Sacriſtie ſoit placée directement à côté & preſque au bout du chœur. Cet artifice a été ſi ingenieuſement pratiqué, que du dedans de la Sacriſtie il ne ſe voit point du tout, la porte paroît de la figure ordinaire ou oblongue, & la commodité tant du dedans que du dehors eſt bien plus ſenſible que viſible.

Le degré du clocher eſt une vis de St Gilles, dont toutes les marches ſont delardées, & la voute tantôt à angles, tantôt ronde; les arrêtes de la voute angulaire commencent à la muraille de la tour & finiſſent aux angles du noyau, ou de la colonne; la ronde eſt ronde avec le noyau. Il ſemble que l'Architecte ait pris plaiſir à ſe jouer dans ce degré, & montrer qu'il ſavoit ſe ſervir de ſa ſcience où il vouloit & quand il vouloit; car le noyau & le tour de cet eſcalier ſont tantôt ronds & tantôt à pans & angulaires: il eſt à angles par bas, & auſſi par bas les arcs de la voute commencent avec les angles de la muraille de la tour & finiſſent avec ceux de la colonne; il eſt rond par haut & le noyau de même. Il y a une autre vis de St Gilles à pans dans l'angle diametralement oppoſé à celui-ci.

Les ais des portes en ſont ſi fortement collés & ſi bien unis l'un à l'autre, qu'on n'apperçoit point les jointures, que rien ne s'eſt lâché, & qu'elles ſemblent d'une ſeule piece de bois, le col extremement ſimple; elles ne ſont pas extraordinairement chargées d'ornemens, mais le peu qui y eſt, eſt travaillé, ordonné & diſpoſé avec bien de l'art, de l'eſprit & de la dé-

licateſſe, & répond très-bien à la maniere & à la majeſté de ce beau portail. Ces portes ſont ſi bien faites & ſi bien ſuſpendues, que même dans le milieu elles ne ſe joignent pas moins aujourd'hui que le premier jour. C'eſt l'ouvrage d'Antoine de Hanci.

Les vitres du chœur où ſe voient la Piſcine & le Lazare, ſont de la main de Pinegrier.

Le tableau de l'Autel poſé à côté du Maître-Autel, repreſente les trois Pelerins, par François Gentil.

Le portail eſt du deſſin de Broſſe, fait par Monart. Les figures hautes de Guilain, & les baſſes de Boudin.

Il ſe trouve cinq ou ſix Chapelles dont les tableaux ſont bien antiques & de même maniere.

Le retable du Maître-Autel eſt le premier retable de Paris bâti à la moderne, par Monard.

Les figures du Maître-Autel de St Gervais & de St Protais, par Boudin; les Anges par Guilain; le tableau de l'Autel par Varin.

Les vitres du chœur, de la mort de St Laurent, de la Transfiguration & de la Samaritaine, ſont de la grande maniere, d'ailleurs les plus belles & les plus achevées de l'Egliſe, & des plus eſtimées de Paris.

Dans les vitres de la Chapelle St Michel, il y a quelques danſes de bergers, fort eſtimées pour la vivacité du coloris & pour leurs attitudes champêtres & fort naturelles, moitié couchée d'émail & moitié verre de couleur du bon Pinegrier.

A la Chapelle St Pierre ſont quelques vitres Gothiques, où eſt l'hiſtoire de St Jaques, dont les draperies des Rois & des Reines ſont gravées & cizelées ſur le verre & chauſſées d'or. Dans celles qui ſont à gauche, où eſt peinte l'hiſtoire du St Sacrement, ſe voit un appenti au milieu d'un grand amas de figures gothiques fort naturel, très-beau & fort eſtimé.

Dans la Chapelle des trois Maries, les vitres gothiques repreſentent la vie de Ste Clotilde; ſes habits bleus ſont tous ſemés de fleurs de lis d'or gravées dans le verre.

Le modele du portail ſert de retable à l'Autel de la grande Chapelle de la Vierge, qui eſt racourci de pouces par pied. Ce contretable eſt de bois, fait par de Hanci. Cette Chapelle eſt ornée dans la voute d'un penditif fait par les Jacquets & d'une couronne de ſix pieds de diamettre & de trois & demie de ſaillie toute ſuſpendue & ſoutenue en l'air ſans fer avec une hardieſſe ſurprenante & incroyable. Ce chef-d'œuvre eſt ſi eſtimé dans la Paroiſſe, qu'on ne ſouffre point que perſonne ſoit enterré dans l'enclos de cette Chapelle, de peur qu'en remuant la terre, on n'ébranle les fondemens, & que ce bel ouvrage ne vienne à être ruiné. Cette couronne eſt ſoutenue de demi arcs qui portent en l'air & ne touchent point contre la voute. Chef-d'œuvre des Jacquets.

Les vitres qui éclairent la Chapelle Ste Barbe ſont remplies de Notre-Dame d'argent, où François I eſt dépeint aſſiſtant à cette proceſſion, auſſi au naturel que s'il étoit vivant. Le coloris en eſt des plus beaux & des plus vifs, & les attitudes fort naturelles. Là ſont des Prêtres qui chantent de très-bonne grace & de grand courage, les airs des têtes en ſont ſi beaux qu'ils paroiſſent vivans.

Les vitres de la croiſée droite du deſſus de la petite porte du nom de Jeſus ſont belles & fort eſtimées.

Les griſailles de la Chapelle de Mr le Roux, peints par Perrein après les deſſins de le Sueur, ſont fort eſtimés pour le deſſin & pour les attitudes naturelles & differentes.

Les vitres de la Chapelle des trois Pellerins, où eſt repreſentée l'hiſtoire de la Reine de Saba & de Salomon; les habits & l'ordonnance ſont vraiement ſuperbes & royales; la perſpective même y a été gardée & obſervée avec bien de la ſcience.

Le tombeau de Marchand, orné d'un Ange, modelé après le Pleureur.

Un tableau antique fort excellent.

Le portail de cette Egliſe a été commencé en 1609 par Jaques de Broſſe, l'un des plus habiles Architectes de ſon tems, qui a donné les deſſins du Palais du Luxembourg, de l'Aqueduc d'Arcueil, & de pluſieurs autres grands bâtimens, où l'on reconnoît beaucoup d'art & de majeſté.

Le Roi Louis XIII mit la premiere pierre à ce magnifique portail, à la priere de l'Intendant des Bâtimens, Fourcy, & des Marguilliers de cette Egliſe.

Ce portail doit être conſideré pour le plus beau morceau d'architecture qu'il y ait en France & ailleurs. Si pluſieurs Architectes dans leurs ouvrages n'avoient pas donné une exacte dimenſion de toutes ſes proportions, je l'aurois donnée ici, mais l'on doit ſe contenter de ce qu'ils en ont dit.

LE TEMPLE.

C'EST une Egliſe gothique, accompagnée devant la porte d'un petit porche ou veſtibule antique, & enrichi en entrant d'une coupe dont la voute eſt égale à celle du vaiſſeau, & ſoutenue ſur ſix gros piliers qui portent des arcades au premier étage, & ſur autant de pilaſtres au ſecond, qui s'élevent juſqu'à l'arrachement de la voute. Cette coupe eſt entourée d'une nef, dont la voute a une élevation pareille à ces arcades. Telle ſorte d'entrée, qui eſt l'unique en ſon eſpece que j'aie encore vûe en France, en Angleterre, & dans les dix-ſept Provinces, non ſeulement eſt majeſtueuſe & magnifique par dedans, mais encore fait un effet ſurprenant & plaiſant à la vûe par dehors.

Les vitres du fonds du chœur ſont chargées d'un amas confus de couleurs vives & éclatantes, dont la diſpoſition toute gothique & étudiée qu'elle ſoit, ne laiſſe pas d'éblouir & de réjouir la vue.

La Chapelle de Cluys, eſt fermée d'une clôture toute chargée dedans & dehors de feuillames & d'autres ornemens en quantité; outre ce grand nombre de figures de moyenne & petite taille, travaillées avec une propreté, une delicateſſe & une patience incroyable, cette Chapelle eſt couverte d'une voute liée avec des culs de lampes rampans, taillés avec peine, & d'un deſſein mignard, galant & fort joli.

Le tableau de l'Autel eſt beau & d'une diſpoſition aſſés bien entendue, eu égard au ſiecle dans lequel il a été peint

La Chapelle de l'Iſle-Adam de Villiers, eſt couronnée d'une voute de la même maniere & de la même main. Elle eſt éclairée par pluſieurs fenêtres, dont la diſpoſition à la verité eſt un peu confuſe, à la mode de ce tems-là, mais en recompenſe le coloris en eſt vivant & les têtes des plus belles & des plus finies.

Le tableau de l'Autel repreſente l'Adoration des trois Rois. L'ordonnance n'eſt pas des mieux entendue, mais le coloris en eſt ſi vif & quelques têtes ſi vivantes & ſi détachées, qu'elles peuvent avec raiſon paſſer pour des plus belles & des plus finies. La tête entr'autres du Roi qui adore le petit Jeſus eſt ſi grave, celle de la Vierge ſi modeſte, celle du Seigneur de l'Iſle-Adam ſi venerable, & pluſieurs autres qu'on voit dans des lointains ſont ſi achevées, que ſi la diſpoſition du tableau répondoit à tant de beautés, ce ſeroit ſans contredit une peinture des plus accomplies de Paris. La tête du Roi qui adore J. C. marque tant de majeſté, qu'on la voit dans les vitres de cette Chapelle, mais non pas ſi belle ni ſi finie.

Les trumeaux des croiſées ſont garnies des figures des Apôtres, dont quelques-unes meritent bien d'être regardées; tellement qu'on pourroit dire de cette Chapelle que ce ſeroit un ouvrage accompli, ſi la ſculpture

du tombeau de ce grand Maître de Rhodes répondoit au reſte.

Le circuit du Temple eſt très-ſpacieux, & plus grand que pluſieurs Villes de réputation du Royaume. Il eſt clos de fortes murailles à tourelles & creneaux larges. Les Villes de France du tems de Corrozet étoient bien petites.

La Chapelle du nom de Jeſus ou de l'Iſle-Adam, eſt enrichie ſur un champ blanc d'or & d'azur, ouvrage de ſubtile artifice & ſemé de flames de feu & d'épées, où eſt écrit autour *Pour la foi.* Le pavé eſt de carreaux de marbre blanc & noir: elle fut édifiée en 1529.

Une belle Vierge de marbre antique derriere l'Autel.

Seigneurie du Temple, refuge des mauvais payeurs. On y envoye par riſée les niais le jour de St Simon St Jude chercher des neſles.

L'Egliſe eſt faite à la reſſemblance du Temple de Jeruſalem.

LES CARMES.

COMME la fondation des Carmes eſt contemporaine avec celle des Celeſtins, & que dans l'article des fondations des Colleges l'on y trouvera le tranſport des Carmes, je n'en parlerai point ici: ſeulement je rapporterai que ſous le regne de Philippe le Long, la Reine Jeanne ſa femme, leur laiſſa de grands biens en 1349, ſavoir ſa couronne, ſa ceinture & toute ſa vaiſſelle d'argent, avec quinze cens florins d'or, qui faiſoient une ſomme conſiderable en ce tems-là.

Voyés auſſi à la page ſuivante *les Celeſtins.*

St NICOLAS DU CHARDONET.

L'ON trouve qu'en 1230, Pierre Abbé de St Victor, détacha du clos du Chardonnet, dont cette Egliſe a retenu le nom, cinq quartiers de terre qui étoient en leurs cenſives, pour les donner à l'Evêque de Paris Guillaume III, qui vivoit en 1238, afin d'y faire bâtir l'Egliſe ou Chapelle de St Nicolas du Chardonet. Cependant on dit que ce fut l'Abbé Raoul & les Religieux de St Victor, qui cederent cette terre, & que ce fut en 1242, ſe reſervant le droit de Cure dans leur enclos & pour leurs domeſtiques. Ainſi il paroît que cette Egliſe a commencé à être bâtie dès ce tems-là, & qu'elle étoit déja érigée en Paroiſſe avant l'an 1243, comme rapporte Malingre, qui dit que les Clercs appellés Matutinales de Paris, avoient droit de prendre tous les ans vingt-cinq livres pariſis de revenu ſur ladite Paroiſſe de St Nicolas, pour ſupplement de leurs gages; & cela confirmé par la Bulle du Pape Alexandre III, datée de 1166, le ſept de ſon Pontificat, regîtrée au grand Paſtoral de l'Egliſe de Paris, livre 9. charte 1. L'on peut encore dire qu'il y avoit un Cimetiere pour y enterrer les Paroiſſiens, dont on prit une partie pour y bâtir la rue des Bernardins, ſuivant ce que porte le même manuſcrit, qui dit qu'en 1243, Guillaume III, Evêque de Paris, & Raoul, Abbé de St Victor, traiterent enſemble de ce lieu même où eſt encore l'Egliſe de St Nicolas du Chardonet, & cela à l'occaſion de la rue des Bernardins, & fut arrêté entre eux que cette rue paſſeroit au travers du Cimetiere de St Nicolas du Chardonet. Cette Egliſe fut rebâtie & dediée en 1425 le 13 de Mai, par Jean de Nanto, le quatre-vingt-quinziéme Evêque de Paris, à la requête de Me Auguſtin Iſabarre, Curé de cette Egliſe. Etant tombée en ruine, on recommença à la bâtir

tout à neuf, & à l'agrandir en 1656, dont la premiere pierre fut posée par Mr Martin, Tresorier de France, & fut discontinuée.

Elle est de la nomination de l'Archevêque de Paris.

St LOUIS EN L'ISLE NOTRE-DAME.

C'ETOIT une Chapelle bâtie par Nicolas le Jeune, Maître Couvreur à Paris, qui fut le premier qui commença à faire bâtir en cette Isle vers l'an 1600. Elle fut érigée en Paroisse en 1623, par Jean François de Gondi, premier Archevêque de Paris, nonobstant les oppositions du Curé de St Paul. Louis Guiard de St Julien, Chanoine de l'Eglise de Paris, en fut le premier Curé. Elle a commencé à être rebâtie en 1664. La premiere pierre y fut posée par Messire Hardouin de Pérefix, Archevêque de Paris, au nom du Roi Louis XIV, le premier Octobre de la même année 1664. Elle fut benie le dixiéme Août 1679. Il reste encore à bâtir toute la nef; il faut esperer qu'elle s'achevera dans la suite.

Cette Cure est de la nomination de Mrs du Chapitre de Notre-Dame.

LES CELESTINS.

LOUIS, Duc d'Orleans, assassiné en 1407, voulut par son testament être enterré en habit de Celestin, avec sa remembrance ayant sous sa tête, & sous ses pieds une pierre en maniere de roche; que sa tombe ne soit que de trois doits de haut, avec un livre en ses deux mains, & écrit autour de sa tombe, *Pater*, *Ave*, *Credo*. Mais Louis XII n'en fit rien. Voyés Godefroi, où est son testament, & dans l'histoire des Celestins par Beurrier.

St Louis revenant de son voyage d'Orient en France, l'an 1259, ramena avec lui six Religieux Carmes, appellés pour lors *Les Barrés*, à cause de leur manteau, qui étoit divisé par quartiers blancs & noirs, selon Trithemius, & les logea où sont à present les Celestins, lieu pour lors fort étroit, n'y ayant qu'une petite Eglise fort basse & un cimetiere, avec quelques petits édifices & de petits jardins. Ces Religieux depuis, après avoir demeuré là cinquante-huit ans, remontrerent à Philippes V, surnommé le Long, que tous les ans en hiver, outre les autres incommodités qu'ils souffroient, la riviere grossissant venoit jusqu'à leur porte & les assiegeoit si bien qu'ils ne pouvoient sortir qu'en bateau, joint qu'ils étoient trop éloignés de l'Université, & ainsi privés des leçons & des disputes publiques qui s'y faisoient; pour cela ils le supplierent de leur donner le lieu où ils sont à present, comme il paroît par ses Patentes, &c. Voyés *ibidem* le commencement de ces Lettres.

Les Carmes donc, ayant changé de demeure, afin d'être logés plus commodément & se mettre plus au large, vendirent en 1319 à Jaques Marcel, Bourgeois de Paris, leur premier Monastere, cinq cens livres parisis, se reservant les materiaux de la démolition des bâtimens, les tombes avec les ossemens de ceux qui y avoient été enterrés, comme aussi toutes les pierres de taille, les colonnes, la charpente & la chaux qu'ils avoient preparés pour une nouvelle Eglise, & que le tout seroit transporté dans le jour de St Jean-Baptiste. *Ibidem* est le commencement des Lettres de cette vente.

Et afin de discerner mieux les lieux Saints d'avec les autres, les Carmes, assistés d'un Agent de l'Evêque, firent voir que l'Eglise & tout ce qui étoit derriere,

derriere, où eſt à preſent le petit Cloître, la Chapelle de Philippe de Maizieres, juſqu'à l'entrée des jardins, étoit beni. Marcel qui étoit homme de bien & craignant Dieu, fit bâtir deux Chapelles & fonda deux Chapelains perpetuels, leur aſſignant vingt-livres pariſis de rente amorties à prendre ſur ſon Hotel, preſſoir, vignes, cens & rentes du Larrez en Brie, à une lieue au deça de Melun, s'en reſervant la collation après leur decès, pour lui & ſes heritiers juſqu'au quatriéme heritier mâle; lequel venant à mourir, il en donnoit la collation à l'Evêque de Paris.

Ce Jaques Marcel fut enterré dans une de ces Chapelles, ſous une tombe de marbre noir, qui ſe voit encore dans la nef des Celeſtins, devant le Crucifix, l'an 1320. Après ſa mort Garnier Marcel ſon fils, Echevin & Bourgeois de Paris, jouït l'eſpace de trente-deux ans de ce lieu; & enfin à la ſollicitation de Robert de Juſſi, Chanoine de St Germain de l'Auxerrois, & Secretaire du Roi, il donna aux Celeſtins tout le lieu que ſon pere avoit acquis des Carmes, & tout de même les rentes aſſignées ſur leurs poſſeſſions du Larrez, pour en jouir après le decès des Chapellains. De plus il remit aux Religieux le droit de patronage & collation des deux Chapelles qu'il avoit, avec Jean de Meulant, Evêque de Paris, qui porté d'affection particuliere pour l'Ordre des Celeſtins, donna ſes Lettres de confirmation touchant ce don & tranſport, ratifiées par Guillaume de Melun, Archevêque de Sens, & toutes deux datées de l'année 1352, qui fut juſtement le tems que les Celeſtins furent introduits à Paris par Charles V, lors Dauphin & Duc de Normandie, à l'inſtance de Robert de Juſſi, qui à l'âge de vingt ans avoit été Novice chés eux, & avoit porté l'habit à leur Monaſtere de St Pierre à Châtres, dans la Forêt de Cuiſſe, à deux lieues de Compiegne, fondé en 1308 par Philippe le Bel. Ayant été retiré de ce Monaſtere par l'importunité de ſes parens, étant de retour à Paris, comme Philippe de Valois, Roi de France, reconnut la vivacité de ſon eſprit, ſa ſage conduite dans les affaires, ſon zèle pour le bien public, & ſa pieté, il le choiſit pour être un de ſes premiers Secretaires & ſon principal Conſeiller: en ce tems-là il étoit encore jeune, mais mur pour le jugement & pour ſa doctrine. Et de fait, il ſervit ſi bien le Roi, & s'acquit tant de reputation à la Cour par ſon merite & par ſa vertu, qu'il fut maintenu Secretaire d'Etat, & un des premiers du Conſeil, ſous Philippe de Valois, Jean & Charles V, Dauphin. Ce grand perſonnage donc, ſe reſſouvenant toujours des bons exemples qu'il avoit vûs parmi les Celeſtins, & des conſolations ſpirituelles qu'il y avoit goutées, brûloit du deſir de mettre au jour ces belles lumieres cachées dans le deſert, & de les faire venir à Paris. Il en parla à Charles V, alors Dauphin, qui en fit venir du Monaſtere de St Pierre à Châtres en 1352, qu'il logea au même lieu où ils ſont à preſent, que Garnier Marcel leur avoit laiſſé par teſtament peu de jours avant ſa mort.

Charles V imitant la pieté de St Louis ſon triſaïeul, porta un grand honneur à ces Religieux, converſant familierement avec eux, ſur tout avec ceux qu'il avoit fait venir à Paris; de ſorte qu'étant encore Regent, durant la priſon de ſon pere, & voyant ces Religieux en neceſſité en 1358, il ordonna que tous les mois ils auroient une bourſe dans la Chancellerie de France, qu'il leur fit faire lui-même par Euſtache de Morſans, Grand Audiancier, & pareille à celle des autres Notaires & Secretaires, qu'il avoit érigés de nouveau en College; obligeant à perpetuité ces Religieux à prier Dieu & la Vierge ſacrée pour le bien & la conſervation de ſa perſonne, de ſon Royaume & des Secretaires qui l'avoient ſollicité à cette magnifique & Royale fondation. Davantage ce genereux & ſage Prince, commanda tant au Chancelier qu'au Grand Audiancier, qui étoient pour lors & ſeroient à l'avenir, de faire delivrer ſans aucun delai toujours cette bourſe à ces Religieux: & pour marque d'une ſinguliere amitié, prit lui-

même la peine de leur apporter la premiere bourſe, qu'il leur diſtribua de ſes propres mains, en preſence du Chancelier, de l'Audiancier & du College des Secretaires. La Charte de cette donation eſt inſerée au livre du Pere Beurrier fol. 7.

Le même Prince, conſiderant que ces Religieux n'avoient que deux petites Chapelles pour celebrer l'Office Divin, leur donna dix mille francs d'or, avec douze arpens de bois de haute futaie à prendre dans la forêt de Moret, pour bâtir leur Egliſe, & y mit la premiere pierre, aſſiſté de pluſieurs Princes & Seigneurs, & voulut qu'elle fut dediée en l'honneur de l'Annonciation. Voyés la teneur de ſes Lettres, données le propre jour du Grand Vendredi, veille de l'Annonciation 1367. *ibidem*

Lorſque l'Egliſe fut achevée, le Roi comme fondateur, la fit dedier l'an 1370 le quinze Septembre, par Guillaume de Melun, Archevêque de Sens, l'enrichit de très-beaux ornemens, de Calices, Miſſels, & principalement de deux Chapelles de drap d'or, l'une parſemée de fleurs de lis d'or, l'autre de ſoleils & d'étoiles d'or; & à l'Offertoire de la Meſſe preſenta une grande Croix d'argent doré; la Reine Jeanne de Bourbon, une très-belle Image de la Vierge d'argent doré; Charles VI leur Dauphin, un riche vaſe d'argent doré, qui ſert encore aujourd'hui à porter le St Sacrement le jour de la Fête-Dieu; & enfin l'Archevêque, une belle Image d'argent de St Pierre.

De plus les Celeſtins ayant remontré au Roi que les murs de leur Egliſe qu'il avoit fait nouvellement bâtir, qui regardent la riviere, étoient en peril, à cauſe du bétail, des chevaux & du charroi continuel qui ſe faiſoit au long, le Roi commanda à l'Archevêque de Sens, à la Ville & au grand Voyer, de ſe tranſporter dans cette Egliſe avec pluſieurs Experts, pour y remedier & prevenir les accidens qui pourroient arriver; & ſur leur rapport, ordonna que les Religieux auroient ſix pieds de terre au long des murs de l'Egliſe, pour y faire des nouvelles murailles pour ſa conſervation. Les Lettres de cette donation ſont datées de l'an 1370 au mois de Mai ſignées Graffart ſcellées en cire verte ſur lacs de ſoie.

Le Roi deſirant avoir le titre de fondateur de ce Couvent, non content d'avoir bâti l'Egliſe, d'y avoir mis ſa ſtatue à l'entrée avec celle de Jeanne de Bourbon ſa femme, il employa encore cinq mille francs à y faire le dortoir, le refectoire, le cloître & le chapitre. De plus il dota la maiſon de deux cens livres pariſis de rente amortie; & comme il étoit dans le deſſein d'augmenter leur maiſon, qui pour lors étoit fort étroite, il arriva tout à propos, qu'un nommé Robert Teſtart, Commis à la recette des Aides ordonnés à Paris pour la guerre en 1564 & 1565, demeura court de ſa recette d'une notable ſomme; de ſorte que ſon bien ayant été decreté, principalement un grand Hotel contenant pluſieurs beaux édifices & jardins, le tout contigu à la maiſon de ces Religieux, le Roi l'acheta d'un nommé Gobin Culdoé, Clerc-Notaire & Secretaire demeurant à Paris, à qui il étoit adjugé par decret, & enſuite le donna aux Celeſtins, en conſideration que le cœur & les entrailles de Jeanne de Bourbon ſon épouſe, avoient été inhumés, avec deux petits Enfans de Louis Duc d'Orleans, dans leur Egliſe, devant le grand Autel, ſous une riche ſepulture de marbre blanc. Les Lettres de cette donation ſont telles: *Carolus &c, Vide ibidem.*

Les Conſeillers-Notaires & Secretaires du Roi, leur ont fait quantité de bien, ont fondé un Autel dans leur Egliſe, de vingt-cinq livres de rente, avec mille francs une fois payés. Cette fondation & quelque changement qu'on apporta à cet Autel, & qui fut reculé avec la permiſſion de ces Secretaires, eſt gravée ſur deux grandes lames de cuivre poſées à côté droit du grand Autel, l'une en Latin l'autre en François.

Ces Secretaires firent bâtir à leurs dépens deux grandes ſalles, l'une baſſe, l'autre haute; l'entrée de la premiere ſe voit dans le cloître: au deſſus

de la porte eſt gravé en or: *Camera Collegii Notariorum & Secretariorum Regis.* C'eſt-là qu'ils s'aſſemblent pour traiter de leurs affaires; & tous les ans le jour de St Jean Porte-Latine, ils y créent de nouveaux Officiers. L'autre Salle eſt fort ſpacieuſe, belle, haute, élevée & ſituée à côté du cloître, ayant ſoixante-ſept pieds en longueur, vingt-cinq en largeur & vingt de hauteur.

Ces Secretaires donnerent trois mille liv. pour les quatre Evangeliſtes de bronze, poſés ſur quatre riches colonnes de dix pieds de haut, deux deſquels ſont de marbre noir & deux de porphire, données par Henri IV.

C'eſt dans ce Couvent que les Secretaires mettent en dépôt leurs titres & papiers de conſequence. Ils ont auſſi donné une grande vitre dans le Refectoire. Gilles Corrozet dans ſon livre des Antiquités de Paris, François de Belle-foreſt au premier tome de ſa Coſmographie, le Pere du Breul dans ſon Supplement des mêmes Antiquités, & pluſieurs autres Modernes, écrivent que les Celeſtins ont demeuré autrefois à la Place Maubert, au lieu où ſont à preſent les Carmes; que leur Egliſe étoit alors ce qu'eſt la grande Chapelle de Notre-Dame, & qu'ils firent échange de leur demeure avec celle des Carmes en 1319.

Les anciens titres juſtifient aſſés que les Celeſtins n'ont jamais demeuré au lieu où ſont les Carmes, puiſqu'il y a trente-trois ans d'intervalle depuis l'établiſſement des Carmes au lieu où ils ſont, juſqu'à la venue des Celeſtins à Paris. De plus il paroît par les mêmes titres que Jaques Marcel & Garnier ſon fils, ont joui trente-trois ans de l'acquiſition qu'ils avoient faite des Carmes l'an 1319, & que ces trente-trois ans-là, ajoutés aux precedens, montrent juſtement l'année que les Celeſtins furent introduits à Paris par Charles V, ſavoir en 1352. Davantage, ſi les Celeſtins euſſent ſuccedé immediatement aux Carmes en vertu de l'échange pretendu pat ces Hiſtoriens, Jaques Marcel ne ſe fut pas mis en peine de convoquer les plus anciens Religieux des Carmes, aſſiſtés d'un Notaire Apoſtolique, pour diſcerner les lieux ſaints d'avec les profanes, afin d'y bâtir deux Chapelles & y fonder deux Chapelains.

Mais la plus forte preuve pour convaincre cette opinion d'erreur, eſt une Charte de Philippe V, touchant l'achat qu'il fit de la maiſon où ſont à preſent les Carmes, d'un nommé Guid Liurieu, autrement dit Combes, Notaire & Secretaire, où il n'eſt fait aucune mention des Celeſtins, ni que ce lieu leur ait appartenu; ce qui témoigne évidemment combien ces Hiſtoriens ſe ſont abuſés. Les Lettres de Philippe V, ſont telles. *Vide ibidem.*

Le Pere du Breul paſſe bien plus outre, lorſqu'il dit dans ſon Supplement, que les Celeſtins de Paris ne veulent avouer pour fondateur que Charles V, afin de jouir des privileges de ceux qui ſont de fondation Royale, bien que la verité ſoit, dit-il, que Jaques Marcel a été leur premier fondateur ſous Philippe le Long.

Premierement, pour refuter cette nouvelle opinion, qui eſt veritablement préjudiciable à la majeſté, & à liberalité de Charles V, je me veux ſervir des propres écrits de du Breul, où il confeſſe lui-même que ce pieux & ſage Roi eſt le premier & principal fondateur de ce Couvent, puiſqu'enſuite de ce que je viens d'alleguer, il rapporte dans la même page en termes exprès, comme Charles V, premier fondateur, avoit donné en 1360 les ſix principales vitres du chœur, qui ayant été ruinées lorſque le tonnere tomba en 1538 ſur la tour de Billi, remplie de poudre à canon. François I les fit refaire l'année ſuivante. Voici ce qui étoit écrit au deſſus des effigies de Charles V & de François I, rapporté par le même Auteur.

Rex Franciſcus has ſex vitreas erexit 1539, *turris de Billi fulgure ruens antiquas excuſſit* 9 *Julii* 1538, *quas priores poſuit* 1360 *Carolus V fundator primus.*

Parlant de la Chapelle d'Orleans, il y remarque onze effigies tant de Rois que de Ducs, avec les inſcriptions qui ſont au deſſous, à l'exception

de trois mots qu'il a omis exprès, parce qu'ils font contre lui. C'eſt ſous la premiere effigie qui eſt de Charles V, où ces trois mots ſont écrits en groſſes lettres tout au long *Rex Carolus quintus fundator hujus Cœnobii*; & cependant il ne rapporte que ces trois premiers *Rex Carolus quintus*, & laiſſe le reſte.

De plus rapportant une lettre de Charles V, donnée en faveur des Celeſtins, il eſt contraint de confeſſer que c'eſt lui qui eſt leur fondateur, & parce qu'il n'en rapporte qu'une partie, & que mon intention étoit de la citer plus bas, j'ai trouvé à propos d'en parler ici.

Charte par laquelle Charles V ſe dit fondateur des Celeſtins de Paris, & comme il les prend en ſa protection & ſauve garde, & commet toutes leurs cauſes aux Requêtes du Palais.

Carolus Dei gratia, &c. Vide ibidem.

Tous les Rois qui ont ſuccedé à Charles V, approuvant & confirmant ces privileges & autres, font tous mention dans leurs Patentes, comme le Monaſtere des Celeſtins de Paris a été fondé par ce Prince.

Louis Duc d'Orleans avoit ſa cellule dans le dortoir, & qui y eſt encore en ſon entier. Il jeunoit, veilloit avec les Religieux, venoit à Matines comme eux durant l'Avent & le Carême. Ce Prince leur a donné la grande Bible en velin, enluminée & écrite à la main qui avoit été à ſon pere Charles V, & qu'on voit dans leur Bibliotheque, ſignée de Charles V & de Louis Duc d'Orleans. Il leur donna auſſi une autre grande Bible en cinq volumes in folio, écrite ſur le velin, qui a toujours ſervi & ſert encore pour lire au refectoire.

Louis XII, fit dreſſer les ſepultures d'Orleans, ainſi qu'il ſe voit par cette inſcription. *Ludovicus Rex XII quieti perpetuæ & memoriæ perenni Illuſtriſſimorum Principum Ludovici avi, Valentinæ aviæ, Caroli patris, piiſſimorum pientiſſimorumque parentum, ac Philippi patrui feliciter* M. D. IIII.

Le portrait de Louis XII ſe voit dans la troiſiéme vitre de la Chapelle d'Orleans. Le cœur de François II repoſe dans un vaſe doré, ſur lequel un Ange tient une couronne élevée en l'air qui eſt de bronze; le tout poſé ſur une haute colomne de marbre blanc, parſemée de flames de feu, & au bas trois petits enfans qui ſemblent parler & ſe plaindre, chacun un flambeau à la main & y mettant le feu: auſſi ce Prince portoit-il pour deviſe une colonne ardente où étoit une bande couronnée avec ces mots, *Lumen rectis.*

Une colonne Salomonique, c'eſt-à-dire, à l'imitation de celle du Temple de Salomon, par Barthelemi Prieur, Sculpteur Huguenot, que ce Seigneur avoit caché & ſauvé du maſſacre de la St Barthelemi, érigée à l'honneur d'Anne de Montmoranci, Connétable de France, tué à la bataille de St Denys.

La colomne torſe qui porte ſur ſon chapiteau le cœur du Connétable Anne de Montmoranci, eſt de l'ordonnance de Jean Bullant & de la façon de Barthelemi. Elle ſemble un peu courte aux yeux de quelques Critiques, mais dans ſon ordonnance aux yeux des connoiſſeurs très-juſte & très-accomplie. C'eſt un morceau des plus beaux de Paris en ſon eſpece Cette maniere de mauſolée eſt ſi bien penſée qu'il ne ſe peut mieux. Les ornemens en ſont bien travaillés, fort doux & ſe détachent bien. A Montmorancl la ſepulture de ce Connétable eſt du même.

Philippe de Meziere, Chancelier du Roi de Chipre, & depuis Conſeiller de Charles V, après avoir fait merveilles à la Terre-Sainte, ſe retira dans ce Couvent en 1380, où il vécut en grande ſolitude & ſainteté de vie vingt cinq ans entiers. C'eſt lui qui a fait bâtir la Chapelle de Meziere, le petit cloître, planter la vigne du clos & environner ce clos de murs. Il eſt enterré dans le Chapitre ſous une tombe de pierre un peu élevée, où ſe lit autour le phœbus qui ſuit.

Cy giſt Monſeigneur Philippe de Mezziere en Santerre, Chevalier Chancelier de Chipre,

paſſa de la gloire de l'Hotel Royal à l'humilité des Celeſtins l'an de grace 1380, *& rendit ſon eſprit à Dieu le vingt neuviéme jour de Mai l'an de grace* 1405.

Au milieu de cette tombe eſt encore gravé:

Ledit Chevalier fut fait Chancelier de Chipre au tems du très vaillant Roi Pierre de Luſignan-Quint Roi Latin de Jeruſalem, après Godefroi de Bouillon Roi de Chipre; lequel par ſa grande prouceſſe & haute entrepriſe, print par bataille & à ſes frais les Cités d'Alexandrie en Egipte, Tripolis en Surie, Layas en Armenie, Lathalie en Tur- Conſeiller & Banneret de l'Hôtel du Roi de France Charles-Quint de ce nom, qui trequie, & pluſieurs autres Cités & Châteaux ſur les Ennemis de la Foi de Jeſus-Chriſt; & après la piteuſe mort du très-excellent Roi, ledit ſon Chancelier fut appellé au ſervice du Pape Gregoire XI, & finalement au ſervice de ſon droit Seigneur naturel, lettré, ſage, debonnaire, catholique & bien fortuné R i de France Charles-Quint de ce nom; deſquels Pape & Roi les bonnes memoires ſoient preſentes devant Dieu.

Les platfonds du cloître ſont ordonnés avec beaucoup d'eſprit. C'eſt le plus beau cloitre; & les bons Architectes ne craignent point de dire que c'eſt le meilleur morceau d'architecture de Paris.

Tombeau de Chabot, accompagné d'ornemens du bon goût. Perlan l'attribue à Maître Ponce. Sarraſin n'eſt pas de cet avis; tous avouent que le goût en eſt fort & ſuperbe.

L'Epitaphe de Geſvres aſſés bon, mais trop bon.

Les Celeſtins admirent dans leur chœur un grand chandelier de cuivre, qui ſe démonte, fait à Abbeville par Bernard le Bel en 1618.

Vitres de la Chapelle d'Orleans.

Les trois Graces le plus bel ouvrage de Pilon; les trois petits Enfans de Maître Ponce.

Les Anciens nous ont repreſenté les Graces ſe tenant par les mains, & nous ont dit qu'elles ſe tiennent toujours par les mains. Auſſi eſt-ce par cette raiſon que Pilon nous les a repreſentées ainſi, & les a ſculpées en rond, afin qu'elles fuſſent liées & unies encore plus fortement les unes avec les autres.

Dans la Chapelle d'Orleans, à main gauche proche de l'Autel s'éleve un magnifique obeliſque chargé de trophées, accompagné des quatre Vertus Cardinales & de deux bas-reliefs de bronze, dorés d'or moulu, qui occupent les deux faces du pied-d'eſtal, ſur leſquels ſont repreſentés le ſecours d'Arques & la bataille de Senlis, le tout du deſſin de François Anguierre l'aîné.

Ce monument a été érigé à la memoire des deux Henri Ducs de Longueville, Princes Souverains de Neuf-chatel. Le premier mourut à Amiens âgé de vingt-ſept ans le vingt-neuf Avril 1595. Le ſecond, fils du precedent, deceda à Rouen le onze Mai 1663, âgé de ſoixante-neuf ans, après avoir donné des marques d'une pieté peu commune, leurs cœurs furent apportés le dix ſept Juin 1663, & unis dans le tombeau des anciens Comtes de Dunois, qui eſt en cette Chapelle.

Charles Pâtis d'Orleans, dernier Duc de Longueville, fils d'Henri II, Duc de Longueville, & d'Anne Henriette, veuve de Bourbon-Condé, ayant été tué le douze Juin 1672, à l'âge de vingt-trois ans quatre mois, dans l'Iſle de Bethau, après avoir paſſé le Rhin, combattant pour le ſervice du Roi contre les Hollandois, ſon corps fut apporté le neuviéme Août de la même année, & mis avec le Comte ſon pere & le Duc ſon aïeul.

LE NOVICIAT DES JESUITES
du faux-bourg St Germain.

MENUISERIE de l'Autel très-belle ; Autel de bois de deux colonnes Corinthiennes, & eſt de la penſée de Pouſſin.

L'Egliſe & le Portail ſont d'une Architecture très-belle & très-bien entendue ; le deſſein en a été fait par le Frere Martelange de leur compagnie.

Friſe ornée de choſes qui ſervent à l'Autel.

Le Maître-Autel eſt rempli d'un grand Tableau de Pouſſin, où il a repreſenté St François Xavier qui reſſuſcite un mort, qu'on trouve trop long & trop peu large. Il a diſpoſé ſes figures en ſorte qu'elles voyent toutes le miracle, & a remué leurs paſſions avec un jugement & une adreſſe qui lui eſt toute particuliere : il a conduit & manié leur douleur & leur joie par degré à proportion des degrés du ſang & de l'interêt, ce qui paroit viſiblement ſur leurs viſages, & par leurs attitudes toutes differentes. L'un s'étonne du miracle, l'autre en doute ; l'un par ſa gaieté temoigne ſon contentement, l'autre par la continuation de ſa triſteſſe montre qu'il ne s'en rapporte ni au recit d'autrui, ni à ſa vûë. Une femme au chevet du lit ſoutient la tête de la perſonne reſſuſcitée fort naïvement ; elle eſt plantée & courbée avec une ſcience & une force toute ſpirituelle & toute à fait merveilleuſe. On remarque dans les yeux, la bouche, le mouvement des bras, les plis du viſage, & toutes les actions d'une autre qui eſt au pied du lit, que la douleur qui s'étoit emparée de ſon ame, ne cede qu'à grande force à la joie ; & cette joie encore ne ſe fait voir que comme le Soleil dans un tems fort chargé, qui ſimplement par quelque foible rayon, ſans pouvoir percer la nue, à peine donne à connoître qu'il a envie de ſe montrer. Il n'y a que Pouſſin au monde capable d'exprimer ce combat de paſſions ſi oppoſées dans une même perſonne, & ſur un même viſage. Jeſus-Chriſt dans le Ciel honore ce miracle de ſa preſence : la figure & les attitudes en ſont toutes majeſtueuſes & divines ; elle eſt ſi finie dans toutes ſes parties, qu'il n'y a que le ſeul Raphaël qui en puiſſe faire une ſemblable. Les envieux & les mediſans diſent que Pouſſin, Raphaël & l'Antique ont fait la même figure, ou que Raphaël n'en pourroit pas faire une meilleure ; les ſoupçonneux la croyent priſe de la Colonne Trajanne, mais les déſintereſſés & les intelligens tiennent qu'il n'eſt redevable de la beauté des attitudes toutes divines qu'à ſon grand genie. *E di vero chi conſidera l'amore, la diligenza, l'arte & la gratia di quſta opera, ha gran ragione di maravigliarſi. Perche ella fa ſtupere chiunque la mira, per l'avia delle figure, per la bellezza di panni, & in ſomma, per una divina boula cheli' ha in tutte le parti.*

Sur la pointe du fronton qui regne au deſſus du Maître-Autel, eſt un Crucifix de Sarrazin, qui n'étoit pas chés lui moins admirable que le Tableau de Pouſſin, mais qui ne l'eſt guere, placé où il eſt

Dans les deux croiſées ſont deux Tableaux de Stella & de Vouet, faits en concurrence ; le Lecteur fera jugement du meilleur des deux.

Cette Egliſe, dit Freart, paſſe pour la plus reguliere de Paris ; & quoi qu'elle ne ſoit pas chargée de tant d'ornemens que quelques autres, elle paroît néanmoins fort belle aux yeux de ceux qui s'y connoiſſent, tout y étant d'une grande exactitude de deſſin fait avec une recherche extraordinaire ; ce qu'il y a d'excellent par deſſus tout le reſte, eſt un tableau d'un des miracles de St François Xavier, qui fut peint excellemment par Pouſſin, encore qu'il l'ait peint pendant l'hiver, & avec grande précipitation.

Monſieur des Noyers y eſt enterré.

Summa operis Dorici infelix eſt omninò, & nunquam antiqui conſtruxerunt templum Doricum Vide Demontioſi in Ponther. fol. 6.

L'Ordonnance du Tableau de Vouet eſt vitieuſe en toutes ſes parties ; il y a toutefois de petits traits merveilleux, le reſte eſt mal.

S. F. *ou* F. S.

Ces deux Lettres entrelaſſées qui ſe trouvent dans la friſe de l'Egliſe des Jeſuites du Faux-bourg, font équivoque à St François, l'un de leurs Patrons, & à François Sublet qui a bâti leur Egliſe.

La fondation de ce Noviciat fut faite en 1610. L'année ſuivante au mois de Janvier, il y eut tranſaction paſſée entre les Jeſuites, les Religieux de l'Abbayie, & le Curé de St Sulpice, conçuë en ces termes.

Les Religieux ont permis l'établiſſement des Jeſuites à l'Hotel de Mezieres, ſous ces conditions,

1°. *Que les Jeſuites reconnoiſſent que les Religieux de St Germain des Prés, ont droit Epiſcopal dans les territoires de leur Faux-bourg.*

2°. *Qu'ils ne pourront aux Feſtes ſolemnelles de Notre-Dame, des Patrons de l'Abbayie, de la Paroiſſe, & les Dimanches de l'année, faire prédications, ni Catechiſmes pendant la celebration de la Grand'Meſſe en l'Egliſe de la Paroiſſe, depuis huit heures & demie du matin, juſqu'à onze heures & demie : & l'après dinée depuis une heure juſqu'à trois heures & demie.*

3°. *Pourront hors ce temps-là faire predications, & tous les jours continuer les autres fonctions & exercices accoutumés dans leurs maiſons.*

4°. *Que ces exercices ceſſeront audit Noviciat, depuis le Dimanche des Rameaux, juſqu'au jour de Quaſimodo incluſivement, à l'égard de ceux de la Paroiſſe, & non des forains & autres ayant permiſſion de leur Curé pour la confeſſion & communion ; & pourront faire la prédication le jour de Pâques à quatre heures après midi.*

Ces articles furent ſignés en 1611, le 20 Janvier.

Au mois de Juin enſuivant le Prince de Conti, qui jouiſſoit alors de l'Abbayie ſous un Abbé Commandataire, avec diſpenſe du Pape, leur permit de s'établir, ſi bien qu'ils ſont ſoumis à tous les ordres du Pere Prieur Grand Vicaire, & même ſont obligés de les recevoir pour les confeſſions des ſeculiers, les cas reſervés, abſolution d'héréſie, & de tout le reſte, ainſi que les autres Religieux du Fauxbourg.

L'Hotel de Mezieres & le jeu de Paume ſont compris maintenant dans le clos de ce Noviciat.

A l'égard des Jeſuites de la Rue St Jaques, voyés la fondation des Colleges, Livre 8.

LES JESUITES DE LA RUE St ANTOINE.

LE Portail en a été conſtruit par ordre du Cardinal de Richelieu, comme il paroît par cette inſcription.

Sancto Ludovico Regi, Ludovicus XIII, Rex Baſilicam : Armandus Cardinalis, Dux de Richelieu, Baſilicæ frontem poſuit.

Cette Egliſe eſt conſiderable par une chaire de fer faite aux depens de Gaſton Duc d'Orleans, par François le Lorrain ; cette chaire eſt un peu petite pour le dais ; & eſt toute de fer à claire voie.

Le portail eſt tourné, ainſi qu'il eſt, par Mercier, au jugement duquel ſe raporterent tous les Jeſuites du monde ; ils n'eurent point d'égard à la cou-

tume de la primitive Egliſe qui tournoit toujours le chœur vers l'Orient.

Le Tombeau de M. le Prince, par Sarrazin & Perlan.

Le portail eſt ſi chargé d'ornemens, que s'il étoit de menuiſerie, il ne le pourroit pas être davantage; il y a tant de feuillames, de refans, de fleurons & autres ſortes d'ornemens, que c'eſt pitié.

Le corps de l'Egliſe eſt beau, mais il eſt gâté par les ornemens; quelques Tailleurs de pierre remedieroient en peu de tems à ce grand défaut.

Il ne faut employer l'ordre compoſite que bien à propos, & toujours tout ſeul; c'eſt ainſi qu'en ont uſé ſes inventeurs, qui connoiſſant bien ſon foible en le comparant aux autres, fuyoient de le mettre en parangon avec eux. Chambray a cru au ſujet de ce portail avec Philippe de Lorme, que la colonne compoſée ne devoit point avoir de diminution, c'eſt-à-dire, qu'elle devoit être également groſſe par haut & par bas, quand on la vouloit placer & élever ſur une autre; puiſqu'autrement ſes meſures ne ſeroient que Corinthiennes.

L'aſſomption de St Louis du Maître-Autel eſt priſe par quelques-uns pour une aſſomption de la Vierge, tant l'attitude de ce Saint eſt feminine. Ce n'eſt pas aſſés dans une figure d'y remarquer une tête & un habit d'homme, il faut que le reſte ſoit d'homme auſſi; le deffaut de ceci vient de l'habitude qu'avoit Vouet de traveſtir à ſon avantage les penſées d'autrui, & en cet endroit il s'eſt ſervi malheureuſement d'une aſſomption du Carrache, qui eſt chés un particulier à Rome.

Ils ont une Congregation dont ils font grand cas, & qu'ils nomment la plus belle Chambre du monde.

Louis XIII mit la premiere pierre, lorſque l'on a bâti cette Egliſe, accompagné de M. de Gondi premier Archevêque de Paris : ſur laquelle étoit cette Inſcription.

D. O. M.

SANCTO LUDOVICO.
Qui totum orbem in templum Dei
armis, animiſque deſtinavit.
LUDOVICUS XIII,
Hoc templum erexit;
Ut quem Gallia coluit ut Regem,
amavit ut Patrem,
Hîc venereţur ut Cœlitem.
Anno M. D. C. XXVII.

St NICOLAS DES CHAMPS.

LE Portail de la croiſée eſt chargé d'un très-grand nombre d'ornemens, ſi bien coupés qu'il ne ſe peut pas mieux; il n'y a rien en cette maniere de ſi beau, de ſi recherché, & de ſi achevé à Paris.

La porte de Menuiſerie du même portail n'eſt pas d'une moindre beauté, elle eſt toute chargée de feuillames, d'oiſeaux, de Sirenes taillés avec une delicateſſe incroyable & merveilleuſe, ſans embatras ni confuſion, & d'une maniere fort facile. C'eſt le chef-d'œuvre de Colo, & la porte la plus belle, la mieux entendue, & de la plus ingenieuſe ordonnance de Paris.

Le Maître-Autel eſt encore un des plus accomplis que nous ayons; il eſt enrichi du plus beau Tableau que Vouet ait jamais fait, & de quatre Anges de Sarazin, qui ſans doute ſont de ſes plus belles figures; il ſeroit incomparable,

comparable, ſi au lieu de Boudin, Sarazin avoit fait les autres figures ; l'ordonnance en eſt jolie & très-ſpirituelle : il conſiſte en deux ordres d'Architecture. Dans le milieu du premier eſt un tableau des Apôtres, qui regardent & fouillent le tombeau de la Vierge ; dans le ſecond, on la voit dans un autre tableau montée au Ciel, & toute environnée d'Anges. Les Apôtres au premier ſont tous occupés à cette recherche, avec des attitudes admirables & differentes ; toutes leurs têtes ſont peintes d'après nature, d'ailleurs très-belles & très-finies ; les uns cherchent la Vierge au tour de ſon ſepulchre, les autres levent les yeux en haut, pour voir s'ils ne l'apercevront point en l'air & dans les nues ; quelques-uns temoignent de la triſteſſe & de la douleur de l'avoir perdue : d'autres enfin ſont ravis de la voir monter au Ciel, & de l'avoir retrouvée, par le moyen de deux Anges de ſtuc placés ſur le bout de la premiere corniche, & qui ſe tuent de crier aux Apôtres qu'ils la regardent. Ces deux beaux Anges jettent fort ardemment les yeux ſur tous ces Apôtres : leur bouche de la façon qu'elle eſt ouverte, fait voir en eux une grande charité, & de plus, qu'ils crient bien fort ; ils montrent de fort bonne grace, & deſignent tant des bras, des mains que des yeux, le lieu où eſt la Vierge, & leurs attitudes ſont aiſées & differentes. Sur le fronton du ſecond ordre d'architecture ſont couchés deux Anges, tenans en main une Couronne, & deja tous prêts à couronner la Vierge : on les voit ſe courber tout autant qu'ils peuvent, & il ſe remarque dans leurs bras, leurs yeux & leurs corps, une joie & une impatience de lui mettre ſur la tête la Couronne qu'ils tiennent.

A la Chapelle Ste Catherine, quatre Imperiales Gothiques, & fort hautes, mais fouillées avec une patience & une recherche incroyable

Lettres de la porte gravées de relief ſur une table de marbre, qui font connoître que cette Egliſe a été élargie conſiderablement.

Anteriore Templi hujus parte à Roberto Reg. 37. D. O. M. D. D. Joan. Evang. Nicol. in ſuburb. ad Reg. ædes conſtr. in Parroch. erecta : poſterior. Hac pop. urbi. tand. incl. & ſub mod. auctо. S. D. extr. cap. Anno reſtit. ſal. 1576. Sept. N. Jul. Henrici III. Gal. & Pol. Reg. II.

Le Tombeau de Guillaume Budé Pariſien, grand Juriſconſulte, mort en 1544, enterré ſans aucune ceremonie, & de nuit, ſelon ſa derniere volonté, ſans épitaphe.

Guillaume de Nangis, *Robertus Pariſiis conſtruxit Eccleſiam in Palatio ſuo ſancto Nicolao*, nous fait ſavoir que cette Egliſe anciennement étoit une Chapelle dediée à St Nicolas, bâtie par Robert I, Roi de France, qu'il fonda près ſon Palais, vers l'an 997.

Helgaldus qui a écrit la vie du Roi Robert fils de Hugues Capet, nous apprend qu'il fit bâtir la Chapelle St Nicolas près de ſon Palais, ſur lequel emplacement l'on a bâti l'Egliſe de St Nicolas des Champs. Il raporte un miracle qui y arriva, que le Roi Robert étant en un feſtin ſolemnel le jour de Pâques, ou ſelon qu'il avoit de coûtume, il y avoit quantité de Pauvres, dont l'un d'eux étant aveugle, dit au Roi : Sire, je vous prie au nom de Jeſus-Chriſt, de me jetter en la face l'eau de laquelle on aura lavé vos mains, ce qu'il fit, & incontinent l'aveugle reçut la vûe. Corrozet, Nicole Gilles, Bonfons, Ducheſne, tous rapportent que le Roi Robert fonda près de ſon Palais cette Chapelle.

Cette Cure eſt de la nomination du prieur de St Martin des Champs. Son revenu eſt d'environ huit mille livres par an. Elle eſt ſituée en la rue & quartier de St Martin des Champs.

LA SORBONNE.

TOUTES les figures ſont de pierre de Tonnere, qui paroiſſent auſſi belles, & auſſi luiſantes que le marbre : Guilain, & Berthelot en ſont les Sculpteurs ; les plus belles partent de la main du premier.

Les quatre pilaſtres qui ſoutiennent le dôme ſont vuides, & ſervent d'écho pour la muſique : dans l'un eſt un petit eſcalier, ou vis à jour, faite en limaçon, qui finit en tête de ſerpent, qui conduit ſur la voute : dans l'autre eſt une tour, & en haut une cloche, où il y a tant d'aliage d'argent, qu'on l'entend de tout Paris depuis neuf heures du ſoir juſqu'à neuf heures & demie : les autres ſont tous vuides.

Quelques-uns ont cru que cette cloche avoit ſervi de ſignal au meurtre des huguenots, mais les Hiſtoriens nous font bien ſavoir le contraire.

L'aſpect principal de cette Egliſe peut-être appellé, *l'Inantis de Vitruve*, à cauſe des pilaſtres des coins, & vis-à-vis de ces pilaſtres des colomnes detachées, & hors d'œuvre, ſur leſquelles poſe le frontiſpice qui couvre la porte.

L'aſpect de la cour eſt à peu près le proſtyle des Anciens, le decaſtyle de Vitruve ; la maniere eſt une eſpece de pycnoſtyle de Vitruve, parce que le dedans des colonnes, n'a qu'un diametre & demi, & deux diametres.

François Mai, Pere Cordelier, inventeur des Sorboniques.

Sorbonne fondée en 1253. bâtiment trop maſſif, & trop materiel pour ſa petiteſſe. L'eſcalier petit, bien penté, ſe termine en ſerpent ; la coupe en eſt gracieuſe ; les ornemens y ſont avec beaucoup d'ordre, & ſans confuſion ; ces huit jours, accompagnés de pilaſtres dans leurs trumeaux, l'éclairent agreablement ; les quatre Docteurs de l'Egliſe, placés au-deſſus des pilaſtres qui ſoutiennent le dôme, & pla és dans l'arrachement de la voute & peinte excellemment par Champagne, lui donnent une grace qui ne ſe rencontre point à Paris dans pas un ouvrage de cette eſpece. Mercier a fait un refant aux moulures de ſon entablement, pour les faire tomber à plomb du nud des pilaſtres qui accompagnent ſes jours.

Le finiſſement de cette coupe eſt ſoutenu par dehors de huit conſoles, qui couronnent le dôme avec bien de l'ornement. Du haut de la Sorbonne on voit Paris avec étonnement ; & il faut du tems pour aſſurer ſes yeux, & les accommoder à l'embarras des maiſons.

Le portail de devant eſt beau, & bien majeſtueux ; les colonnes, les pilaſtres, les niches du premier ordre font un très-bel effet ; mais cette ordonnance en porte une autre de pilaſtres ſeulement, qui rend ce portail nud & defectueux.

Le vaiſſeau de la Bibliotheque eſt long de ſix-vingts pieds ſur trente de large, ou vingt toiſes ſur cinq ; la menuiſerie en eſt très-propre ; le vaiſſeau vouté ; au degré de cette Bibliotheque ſont pluſieurs rencontres d'arrêtes fort belles & hardies.

Le veſtibule eſt amphi-proſtylos, parce qu'il a des colonnes à deux façades ; l'aſpect en eſt pycnoſtylos & ſyſtylos, à cauſe que celles du milieu ont deux diametres, & celles qui approchent des angles en ont un & demi, ou environ pycnoſtylos.

Je m'étonne comment Mercier ayant fait les colonnes de ſon veſtibule corinthiennes, n'a pas continué la même ordonnance ſur les pilaſtres des dehors de l'Egliſe, & qu'ils ſont doriques ; c'eſt le ſeul bâtiment regulier & bien entendu, tant dedans que dehors, qu'ait bâti le Cardinal de Richelieu, tous les autres étant pauvres par dehors & riches dedans : le bâtiment

& l'Egliſe ſont dignes de la magnificence de ce Cardinal.

Les entre-colonnes près des angles ſont preſſées, afin de rendre l'ouvrage plus fort, & plus durable : les deux autres ſont de largeur égale à celui du milieu, afin qu'il puiſſe entrer plus de monde à la fois, & plus commodement. La ſculpture a été partagée entre Guilain & Berthelot.

Berthelot a fait toutes les figures qui ſont à main droite en entrant ; & Guilain celles du côté du College ; celles de Guilain ont une plus grande approbation, encore qu'on l'accuſe de ne pas meſurer ſes heures.

Les Anges du dôme ont été auſſi partagés ; les demi-nuds ſont de Guillain ; les veſtus de Berthelot : on fait encore le même jugement de ces figures que des autres.

Cette Egliſe eſt le mauſolée du Cardinal.

Le fondement de la Sorbonne eſt d'une profondeur, & d'une épaiſſeur inebranlable.

Les figures de dehors ſont auſſi des deux mêmes ; toutes ſont d'une beauté extraordinaire, mais entre autres, on en admire deux de Guillain ; l'une repreſente la Science, foulant les livres aux pieds avec un ſoleil à la main, fait en miroir, & élevée ſur la croiſée gauche du porche ; l'autre eſt de l'autre côté, qui repreſente la Verité, tenant de la main gauche un Livre, de la droite une palme, & auprès d'elle une Egliſe, ſur laquelle elle met un pied.

Ne volti de dottori ſi vede tutta quella dottrina e ſapienza, chelli ſcrivendo mostrarono nelle ſue carte.

St LEU, St GILLES.

IL ne ſe trouve qu'une choſe conſiderable dans cette Egliſe, qui eſt le tableau du Maître-Autel, le chef-dœuvre, & le dernier effort de Porbus, & l'une des merveilles de Paris. En effet, nous n'avons rien de ce Peintre, ni de plus achevé, ni de mieux ordonné ; auſſi ne l'entreprit-il que pour confondre ſes envieux, qui publioient qu'il ne pouvoit mettre deux figures enſemble.

Dans ce tableau Jeſus-Chriſt eſt aſſis à table au milieu de ſes Apôtres : de toute la compagnie, c'eſt le ſeul dont le viſage ſoit aſſuré ; tous les autres paroiſſent ſurpris, & dans un certain étonnement, mais avec tant de varieté par leurs actions, & leur contenance, qu'on voit bien que leur bon Maître vient de faire ſavoir qu'il y a un traître parmi eux. Les uns s'entre-regardent, ſans ſe rien dire, comme ſi l'étonnement ou ils ſont leur avoit fait perdre la parole ; les autres un peu plus reſolus, étudient les yeux, & la contenance de chacun, afin de découvrir quel pourroit être ce malheureux : à un des bouts de la table eſt une troupe de diſciples, qui comme n'ayant pas bien entendu ce qui avoit été dit, & ſemblant l'apprendre ; l'un en apparence n'en eſt pas ſi touché ; un autre au contraire tout-à-fait ſurpris, & le reſte enfin plein d'indignation. Toutes ces paſſions, & pluſieurs autres ſe liſent ſur le viſage de tous les Apôtres ; que ſi elles éclatent davantage dans les attitudes de St Pierre, de St Jaques, & de St Jean, c'eſt qu'ils avoient plus d'amour pour Jeſus-Chriſt, & qu'ils en étoient plus aimés. Une colere noble, mêlée de tranſport, ſe voit dans les yeux de St Pierre, comme la douleur & l'affliction ſur le viſage de St Jean : toutes ces differentes agitations troublent Judas ; ſon crime l'épouvante ; les remords de ſa conſcience le bourellent ; il ſe leve de table, & quoique Porbus ne nous le faſſe voir que par le dos, on ne laiſſe pas de découvrir toutes ces choſes par le mouvement de ſa tête, & par la fuite qu'il minute, pendant

que ſes compagnons ſont occupés à ſe regarder l'un l'autre : ſon avarice même s'y fait voir, car en fuyant il a la main ſur la bourſe pour la ſerrer tant il craint de la perdre. Que de douceur, d'ingenuité, & de candeur dans le beau viſage de St Jean ! que de fermeté, & reſolution dans celui de St Pierre ! que de ſincerité, & de ſainteté dans tous les Apôtres. La tête de St Pierre eſt ſi belle, celle de St Jean ſi merveilleuſe, mais celle du Sauveur ſi divine, qu'elle ſeule renferme tout ce que Porbus a diſtribué de bon dans les autres. Les cheveux de toutes les figures ſont très-bien maniés, leurs draperies bien choiſies, les couleurs bien diſtribuées, les carnations vraies ; les têtes accomplies, les figures achevées, & toutes ces choſes ordonnées de ſorte, & ſi bien developpées, qu'on les admire toutes, & que pas une ne ſe derobe à la vue. On remarque entre autre une patience extraordinaire dans la nappe ; il ſemble que le Peintre ait pris plaiſir de s'y égayer, & ſe ſoit efforcé d'y faire paroître tous les fils du Tiſſerant, & tous les plis qu'elle a reçus en la mettant ſous la preſſe.

Enfin les Critiques n'y reprennent que deux petites choſes, l'une d'avoir repreſenté Jeſus-Chriſt aſſis à table & non pas couché, ce qui eſt contre l'Ecriture ſainte ; l'autre que les mains des Apôtres ſont un peu bien tendres pour des pêcheurs, & que les Demoiſelles ne les ont guere plus délicates. Pouſſin au reſte, a dit de ce tableau, & de celui des Auguſtins de du Breuil, que c'étoient les deux plus beaux tableaux qu'il eût vûs.

Es prime quel ſoſpetto, chera entrato ne gli Apoſtoli di voler ſapere chi tradiva, il loro maeſtro : per il che ſi vide nel viſo di tuttilore l amore, la paura & loſdegno, ò vero il dolore di non potere intendere l'animo di Chriſto, la qual cauſa non avocea minor maraviglio che il cognoſcerri allincontro l'oſtinatione, l'odio el tradimento in Giudo ſenza che ogni minima parte dellopera moſtra una incredibile diligenza auverga che intino nella .... è contra fulſo l'opero del tiſſuto d una maniera, che la tenſa ſteſſa non moſtra vero meglio .... figure è teſte oltra la belleza ſtra ordinaria tanto nuove varie è bello, ſe ſi fa giudicio che giuda è la piu celebrata, la piu bella, e divina di tutte.

Le defaut de deſſin de ce Peintre paroîtroit à ſon ordinaire s'il ne l'avoit adroitement caché, en s'aviſant de faire aſſeoir ces figures.

Il eſt bon de dire ici deux mots de la fondation de cette Egliſe. C'étoit ſimplement une Chapelle de l'ancienne Egliſe de l'Abbayie de St Magloire, à côté droit du chœur en entrant, preſentement occupée par les Religieuſes Auguſtines dites de St Magloire, de la rue St Denys, dont j'ai parlé ailleurs, où les Bourgeois & Habitans circonvoiſins de ces quartiers, qui ſe voyant ſi éloignés de St Barthelemi leur Paroiſſe demanderent à l'Abbé & Religieux de St Magloire la permiſſion d'y faire celebrer à leurs dépens la Meſſe & le Service Divin, ce qui leur fut accordé. Mais les Religieux en étant incommodés, lorſqu'ils y faiſoient leur Service, ils conſentirent que l'Autel de St Leu St Gilles ſe tranſporteroit en une nouvelle Egliſe qui aujourd'hui a conſervé ſon nom. Cet accord fut fait en 1235, entre l'Abbé de St Magloire & le Recteur & Curé de St Barthelemi, par lequel accord leſdits de St Magloire permirent de l'agrément de Guillaume III, Evêque de Paris, au Curé de St Barthelemi & aux Paroiſſiens qui étoient en deça du Pont ; de faire conſtruire une Chapelle ou Succurſale de St Barthelemi en la terre de St Magloire, de huit toiſes de large ſur dix-huit de long, avec deux cloches ſeulement du poids de deux cens chacune, diſtante de l'Abbayie de St Magloire au moins ſix toiſes ; la collation de laquelle, s'il arrive qu'elle ſoit diſtraite de l'Egliſe de St Barthelemi, appartiendra à l'Abbé de St Magloire.

Voilà l'état de cette Egliſe juſqu'en 1611, qu'elle a été beaucoup augmentée & ſeparée en deux par Jean François de Gondi premier Archevêque de Paris. En cette année Pierre Beſſe étoit Curé de St Barthelemi & le ſieur de la Sauſſaye Curé & Recteur de St Leu St Gilles, entre leſquels il y eut beaucoup de conteſtations qui ne furent terminées que le onze Août 1617.

Cette Cure eſt de la nomination de l'Archevêque de Paris, comme Abbé de St Magloire. Il y a grande devotion pour la gueriſon des petits enfans, envers St Leu.

LES FILLES PENITENTES.

LE Monaſtere des Filles Penitentes a pluſieurs fois changé de nom & de Directeurs. Il fut premierement dedié à St Georges, & n'étoit en 1117 qu'une Chapelle hors de la Ville qui dependoit des Religieux de St Magloire avec un grand Cimetiere tout contre où on les enterroit. Depuis en 1138, ces Religieux abandonnerent l'Egliſe de St Barthelemi où ils avoient été fondés par Hugues Capet, & vinrent dans le Couvent de la rue St Denys ſous Louis le jeune. Et enfin en 1572, Catherine de Medicis les obligea de faire place aux Filles Penitentes, & les transfera au fauxbourg St Jaques dans l'Hopital de St Jaques du Haut-pas. J'ai appris tous ces changemens & ces revolutions du Pere du Breul & des titres qu'il a cités. C'eſt encore de lui & de Corrozet que je ſai qu'en 1525 & 1549, on deterra près de ce Monaſtere une grande quantité d'oſſemens, de chaînes & de potences; & que cette découverte fit juger qu'aſſurément en cet endroit-là il y avoit autrefois un lieu patibulaire.

Ces Filles au reſte en changeant de demeure, emporterent avec elles la figure & l'Epitaphe de bronze d'André Blondet, Chevalier Seigneur de Rocquencourt, Controlleur General des Finances, comme étant leur bienfaiteur, & qui leur a legué trois cens livres de rente ſur l'Hotel de Ville.

Au goût des Curieux c'eſt une des meilleures choſes que nous ayons de Maître Ponce, auſſi eſt-elle bien deſſinée & d'une grande maniere.

Ponce fait repoſer ce Controlleur le long d'un drap & d'un cercueil de bronze; ſa tête portée ſur ſa main gauche & ſur un oreiller; ſes jambes croiſées; ſon corps & ſon bras droit nonchalamment étendus, nous repreſentent un homme qui dort d'un profond ſomeil. Il y en a qui trouvent ſes cheveux auſſi-bien maniés que s'ils étoient de terre ou de cire. D'autres remarquent dans les plis de ſon drap une negligence bien entendue & encore mieux execurée : ſa tête paſſe pour achevée. En un mot la figure entiere paroîtroit bien plus accomplie, ſi ce caractere manieré qui ſe rencontre dans tous les ouvrages de ce grand Sculpteur ne s'y voyoit point. On ſe plaint que ces Religieuſes ayent dreſſé contre un pilier cette belle figure, qui repreſente une perſonne couchée, & qui certainement l'étoit dans leur ancienne Egliſe.

Lettres portant permiſſion aux Filles Penitentes de ſe faire quêter dans les Egliſes, &c. *Vide.*

La priſon de St Magloire au logis de Mr Dumas. Il y a quatre ans qu'il en deterra, &c.

Bulle du Pape & Mandement à la Cour de verifier la tranſlation des Religieuſes, &c. Epitaphe d'André Blondet, &c. *Vide.*

LES FILLES DE L'ASSOMPTION.

CES Religieuſes ont des Filles dans leur cloître qui chantent ſi agreablement, que la beauté & la douceur de leur voix attire tous les Samedis quantité de beau monde à leurs Litanies.

NOTRE-DAME DE BONNE-NOUVELLE.

L'EMPLACEMENT ſur lequel a été bâtie cette Egliſe a commencé à ſe peupler par quantité de maiſons qui y furent bâties ſur le terrein d'un nommé le Maſſon, Bourgeois de Paris, qu'il avoit acheté de Thibaut, auſſi Bourgeois de Paris, vers l'an 1551, lequel terrein venoit de la Courtille des Filles-Dieu, lequel ſe trouva ſi peuplé, que l'on fut obligé d'y bâtir une Chapelle ſur la montagne du Moulin, qui fut dediée ſous l'invocation de St Louis & Ste Barbe. La premiere pierre y fut poſée par les Marguilliers de la Paroiſſe de St Laurent en l'année 1551, dont le commencement fut ſi heureux, que cette habitation devint un des plus gros faux-bourgs de Paris Mais quelques années après, durant la Ligue de 1593, l'on fut obligé de faire jetter par terre & de raſer toutes les maiſons, même la Chapelle de St Louis, pour y conſtruire des fortifications. Ainſi les habitations & maiſons demeurerent deſertes juſqu'en 1624 ou 1629, qu'une colonie y fit bâtir des maiſons & une Chapelle, qui fut dediée ſous l'invocation de Notre-Dame de Bonne-nouvelle. L'on y ſolemniſe la fête de l'Annonciation de la Vierge le vingt-neuf Mars. Les Religieux de St Martin des Champs y viennent chanter la Meſſe.

Cette Cure eſt de la nomination du Prieur de St Martin des Champs.

LES FILLES-DIEU.

JAMAIS il n'y a eu tant de femmes de mauvaiſe vie dans le Royaume qu'au commencement du treiziéme ſiecle, & jamais néanmoins on ne les a punies avec plus de rigueur. J'apprens des Hiſtoriens de ce tems-là, que St Louis les accabla de tant d'opprobres & de miſeres, qu'il ſembla avoir pour elles une malice inſtruite & diſciplinée. Il ne pût toute-fois par ce moyen refrener leurs diſſolutions. Guillaume de Seligni, Evêque de Paris, tout au contraire, les prêcha, les catéchiſa, leur remontra l'énormité de leur peché, avec cet eſprit de manſuetude qui eſt ſi propre à reprimer les mauvaiſes habitudes, & il les remplit d'une ſi ſainte horreur avec cette douceur inſinuante qui lui étoit ſi naturelle, que les unes quiterent leurs débauches ſans quitter le monde, & que deux cens autres abruties de ce vice, ou prêtes de s'y plonger par neceſſité, reſolurent de ſe renfermer dans un Monaſtere, & de ſe condamner au pain & à l'eau. Une Charte de Baudouin, vingtiéme Prieur de St Martin des Champs, porte que ce Prince & ce Prelat établirent ces deux cens femmes en 1226 près de Paris entre cette Ville & St Lazare. Guillaume de Nangis, Religieux de St

Denys, & Geoffroi de Beaulieu, Jacobin, qui ont écrit l'Hiſtoire de ce Monarque, diſent qu'il leur conſtitua quatre cens livres pariſis de rente ſur ſon treſor; & perſonnne ne ſait le nom de celui qui les a appellées Filles-Dieu, ni en quel tems ni pour quelle occaſion on le fit. Ce n'eſt pas que André du Sauſſei, Evêque de Toul n'ait à ſon ordinaire decidé hardiment cette difficulté, malgré Geofffoi de Beaulieu & Guillaume de Nangis & tous les Hiſtoriens contemporains de St Louis, qui n'ont rien dit de cette circonſtance. Il n'a pas laiſſé de dire que ces Femmes repenties furent honorées par ce Prince d'une qualité ſi auguſte & ſi faſtueuſe. Mais ce Prelat eſt le créateur de cette nouveauté, ainſi que d'une infinité d'autres dont il a enflé & multiplié ſes gros volumes.

Comme elles commençoient leur Couvent en cet endroit, le Curé de St Laurent & le Prieur de St Martin, qui eſt Curé primitif de ce quartier-là, s'oppoſerent à cette nouvelle inſtitution. On eut bien de la peine à les gagner; il fallut que quelques gens de bien ſollicitaſſent leur miſericorde en faveur de ces repenties; & s'ils plierent & flechirent enfin leurs eſprits, ce ne fut qu'aux conditions ſuivantes; que cette nouvelle maiſon porteroit la qualité d'Hopital; que ſans le conſentement de ce Prieur & de ce Curé, elles ne prendroient point d'autre nom, ni on ne ceſſeroit point d'y exercer l'hoſpitalité; que ces Femmes nouvellement converties pourroient lui donner juſqu'à treize arpens d'étendue; qu'elles auroient un Cimetiere, des Fonts-baptiſmaux, un clocher & deux cloches peſant chacune cent livres; & qu'elles feroient en cet Hopital leurs prieres, leurs Proceſſions & le Service Divin quand il leur plairoit. Davantage, le Prieur de St Martin ſe reſerve le patronage & la preſentation de toutes les Chapelles qu'on fonderoit en leur Egliſe; & le Curé de St Laurent leur ceda tous les Droits Curiaux qui lui appartiendroient dans leur enclos. Mais il voulut que leurs Chapelains juraſſent entre ſes mains de ne point entreprendre ſur ſes droits; que pour compenſer ceux qu'il abandonnoit à ces pauvres Femmes, elles lui payaſſent vingt-ſols par an, à la St Jean, à la Touſſaints, à Noel & à Pâques; & que leurs Officiers, leurs Valets, leurs Domeſtiques, & toutes les perſonnes ſeculieres qui demeureroient près de cet Hopital, ou qui après une année de Noviciat deſireroient y finir leurs jours, le reconnuſſent pour leur Paſteur & fuſſent de ſa Paroiſſe.

Guillaume de Nangis, Geoffroi de Beaulieu & les autres Hiſtoriens de ce tems-là, ne nous diſent point en quelle année ſe fit cet établiſſement, de ſorte que nous ne ſaurions pas que ce fut en 1226, ſans la Charte que je viens de rapporter; & ſans deux autres de 1316 & de 1360, nous douterions du lieu où il fût fait. Depuis plus de cent ans cela a été ſouvent agité & remué par les Parties adverſes des Filles-Dieu; & de nos jours les cautions de Louis le Barbier, qui ont vendu à quantité de particuliers les foſſés & les remparts commencés pendant la priſon du Roi Jean, ont voulu tranſporter cet Hopital de l'autre côté de la rue, entre St Laurent & St Lazare, dans ce petit coin de terre qui regne depuis la rue St Denys juſqu'à la rue St Martin. Pour prouver cette nouveauté, ils produiſent un titre de l'année 1483, qui veritablement place ce Couvent en cet endroit: & d'autant que les Filles-Dieu ont corrigé ſur cette Charte une erreur ſi groſſiere, ils ne ſe ſont pas contentés d'étourdir de leurs plaintes le Conſeil du Roi, il les ont encore repandues dans un Factum qu'ils ont fait imprimer. Sans doute qu'ils n'auroient pas fait tant de bruit, & qu'ils ne ſe ſeroient pas ſervi d'une Charte de l'année 1483, pour établir un fait arrivé en 1226, & pour refuter les deux Titres de 1316 & 1360, que je viens d'alleguer, s'ils avoient ſu qu'en matiere d'hiſtoire on n'ajoute point de foi aux circonſtances rapportées par un Auteur qui n'a point vécu dans le tems ou dans le ſiecle qu'elles ſe ſont paſſées; & que cette maxime eſt appuyée ſur la raiſon, qui a grande peine à croire ce que lui racontent ceux qui ne l'ont

ni vû, ni pû voir, ni appris des perſonnes qui en ont été témoins oculaires.

Et de vrai, s'ils avoient pris garde que ces deux Chartes placent cet Hopital hors de la Ville, le long de la grande rue, entre St Lazare & les dernieres maiſons du faux-bourg St Denys, & qu'on ne doit point douter de cette verité; par ce que le premier de ces titres fut expedié pendant que ce Monaſtere floriſſoit en terres, en biens & en Religieuſes; & le dernier, quand force monceaux de ruine marquoient encore toute ſon étendue & ſa circonference, ils n'auroient pas fait paſſer ce Couvent de l'autre côté de la rue St Denys; & pour découvrir le lieu où il étoit bâti, ils l'auroient plutôt cherché dans ces titres contemporains, que dans celui de 1483, qui ne fut expedié que deux cens cinquante ſept ans depuis la fondation de cet Hopital, & cent vingt-cinq ans après que le Prevôt des Marchands & les Echevins de Paris l'eurent fait démolir, comme vous verrés dans la ſuite.

Mais ils auroient deterré des débris de l'Egliſe, du Cimetierre, & de la meilleure partie du Couvent des Filles-Dieu, s'ils avoient fouillé dans les terres & dans les maiſons qui ſe trouvent depuis St Lazarre, juſqu'à la porte St Denys, & qu'ils euſſent dans un Papier-terrier de ces Religieuſes, de l'année 1380, conſideré les differens plans de ce Monaſtere, que le Parlemenr a fait lever dans ce ſiecle-ci & dans le ſiecle paſſé, & examiné quantité de Chartes de la Chambre des Comptes & du Treſor des Filles-Dieu, qui m'ont été communiquées par Antoine de Vyon d'Herouval Auditeur des Comptes, & par Jean-Marie Ricard Avocat en Parlement, qui s'eſt rendu fort celebre dans la Republique des Lettres par ſon merite, par le traité des Donations entre vifs & teſtamentaires, & par la Coutume de Senlis, corrigée ſur l'Original qu'il a fait imprimer.

Et de fait, les Jardiniers de ce quartier-là deterrent ſouvent dans leurs marais, & ſouvent ſous leurs couches de fumier, des tombes & des coffres de pierre. Chacun croit que ce ſont des reſtes des tombeaux qu'on avoit repandus dans l'Egliſe, & dans les Cimetieres de ce Couvent, pendant que ces Hoſpitalieres y faiſoient leur demeure; & cette croyance eſt aſſés conforme à ce que Jean Geuffroy, Maître & Gouverneur de cette maiſon, dit du vieux Cimetiere de ces Hoſpitalieres dans un Papier-terrier qu'il dreſſa au mois d'Août de l'année 1380.

J'ai vû ſouvent près de là dans l'écurie d'une grande hôtellerie, qui a pour enſeigne l'Echiquier, un morceau d'un pilier de l'Egliſe de ces Religieuſes, qui reſſemble fort aux piliers des anciennes Egliſes de cette Ville. Je decouvre dans une Charte de l'année 1360. que cette Egliſe étoit dediée à Dieu, à Jeſus-Chriſt, à la Vierge Marie, à Ste Marie Magdeleine, & à tous les Saints de Paradis; & je vois dans deux autres de 1309 & 1320, qu'elle étoit accompagnée de deux Chapelles; que la premiere étoit dediée à la Magdeleine, & la derniere à Sr Abraham; que Pierre Barrier Secretaire de Philippe le Long fit agrandir celle de St Abraham, & que pluſieurs perſonnes charitables l'avoient fondé de quantité de rentes. Jean Geuffroy aſſure que St Louis avoit fait bâtir cette Egliſe, & qu'il y avoit attaché des dortoirs, des refectoires, & tous les autres bâtimens neceſſaires à un grand Couvent; & certes il y en avoit une ſi grande multitude, que la tuile & la charpenterie ſeulement de ces edifices furent vendues en 1359, cinq cens deniers d'or à l'écu du coin du Roi Jean. Tout cela étoit renfermé dans un grand enclos fermé de haies & de murailles, que nous appellons maintenant la Couture des Filles-Dieu. Des differens plans que la Cour de Parlement a fait lever de cet Hopital, nous apprenons qu'il portoit ſept cens quarante quatre toiſes de circonference, & trente-huit arpens d'étendue, & qu'il occupoit tout ce vaſte territoire que couvrent prefentement quantité de maiſons, de foſſés, de jardins & de marais, & rempli de legumes, de fleurs & de fruits rares nouveaux & agreables, qui rejouiſſent la vue, & excitent le gout endormi & languiſſant, & qu'environnent de toutes parts les anciens égouts de Paris.

ris, le bout de la rue Montorgueil, la rue des Poiſſonniers, celle de Bourbon, & une partie de la grande rue du faux-bourg St Denys. Les Filles-Dieu acheterent peu à peu ce grand eſpace de terres contigues dans la cenſive de Notre-Dame, de Ste Opportune & de St Lazare. Elles furent toutes amorties avec le tems, les unes par le Chapitre de Paris, moyennant vingt-quatre ſols pariſis de cens, les autres par les Religieux de St Lazare, pour douze livres pariſis de rente, & le reſte de la même façon par le Chapitre de Ste Opportune.

Tous ces bâtimens, toutes ces Religieuſes, toutes leurs ſucceſſeurs, & tous les biens de ce Couvent étoient gouvernés par un Prêtre qui prenoit la qualité de Maître, Proviſeur, & Gouverneur de la maiſon des Filles-Dieu, & que l'Evêque de Paris appelloit ſon bien-aimé en Jeſus-Chriſt, mais qui toutesfois ne pouvoit aliener les propres, ni les biens-immeubles de ce Monaſtere, & qui devoit rendre compte de ſon adminiſtration à ce Prelat, ou à ceux qu'il commettroit pour cela.

J'ai vû pluſieurs lettres que les Evêques de ce Diocèſe avoient fait expedier avec ces clauſes, à pluſieurs Gouverneurs de cet Hopital, & entre autres celles de Jean de Meulant, données en 1356 à Valeran du Boſc, duquel je parlerai en ſon lieu. Enfin St Louis donna à ces Hoſpitalieres deux muids de bled tous les Carêmes; il leur legua cent francs par ſon teſtament, il leur accorda la groſſeur d'un gros tournois d'eau, qu'il leur fit venir de la fontaine St Lazare. Et de peur qu'à faute de reparer les tuyaux qui la conduiſoient depuis ſa ſource juſqu'en leur Couvent, ces Religieuſes ne vinſſent à en manquer, il voulut qu'elles puſſent contraindre les Moines de St Lazare à entretenir les conduits qui portoient cette eau en leur Monaſtere. Elles jouirent de cette commodité pendant tout le tems qu'elles demeurerent en ce lieu; & quand on les eut transferées en l'Hopital d'Imbert de Lyoms, qu'elles occupent maintenant, Charles VI commanda au Prevôt de Paris de leur rendre en cette nouvelle demeure autant d'eau que St Louis leur en avoit fait conduire en leur premier Monaſtere; mais cette reſtitution n'eut lieu que ſous Charles VIII, & enſuite de deux Lettres Patentes de 1495, & 1496.

Mais ce n'eſt pas la ſeule reverie qui court de l'aſſiette de ce Couvent. Jaques du Beuil, & André du Sauſſay en ont encore ajouté chacun une. Le premier s'eſt imaginé que St Louis eut envie de fonder ce Monaſtere au lieu où eſt maintenant le College de Sorbone; & que ce deſſein ayant été rompu, Robert de Sorbone reſolut d'y jetter les fondemens de ſon College. L'autre ne s'eſt pas contenté de redire ceci dans ſon Martyrologe François, il a encore inventé que Robert de Sorbone fut cauſe de ce changement, pour avoir moyen de bâtir ſon College ſur la croupe de la montagne Ste Genevieve.

Pour refuter ces erreurs il ne faut que lire l'inſcription que du Beuil a mis dans le diſcours qu'il a fait de la Sorbone, & qu'André de Sauſſay a vue ſi ſouvent, & dans le livre de ce Moine, & contre la muraille de la ſalle exterieure de ce College, qu'on a ruinée depuis quelques années, mais que l'un & l'autre n'ont ni examinée ni conciliée avec ce qu'ils diſent des Filles-Dieu; car elle porte que la maiſon de Sorbone fut fondée vers l'année 1252, & comme les Filles-Dieu le furent en 1226, ou auparavant, il n'y a guere d'apparence que Robert de Sorbone eut reſolu dès 1226, une ſi ſainte entrepriſe, qu'il l'ait conçue durant 26 ans, & qu'il ne l'ait commencée qu'en 1252.

Je m'étonne de ce que St Louis & Guillaume de Seligny, confinerent ces Filles dans un quartier ſi reculé, au milieu d'une campagne enpuantie par des marais, & ſi éloignée de Paris & de ſes murailles. Car, comme j'ai prouvé dans mon premier diſcours, les portes de cette Ville les plus proches de cet Hopital, tenoient alors à la rue aux Oues, à la rue Mauconſeil,

& à l'Hotel de Bourgogne ; les murs de Paris commençoient de ce côté là ſur le bord de la Seine près du Louvre, & après avoir roulé le long de la rue de Grenelle, & de celles du Jour, de Mauconſeil, de Garnier St Ladre, de Paradis, & des Francs Bourgeois, ils venoient finir près de l'Ave-Maria, entre la riviere & une maiſon qui appartenoit, & qui appartient encore aux Religieux de Barbeau. Tellement que depuis ces portes & ces murailles, juſqu'aux Filles-Dieu, ce n'étoit pour lors qu'un grand deſert infecté de la puanteur des marais voiſins, que les Jardiniers ne cultivoient point, & qu'ils ne vouloient pas, ou ne ſavoient pas deſſeicher ; & on ne jouiſſoit en cet Hopital que d'un air groſſier, valetudinaire, & même fort mal propre à des perſonnes converties nouvellement, qui dans des commencemens ſi penibles ont ſouvent beſoin de la preſence, & des conſeils de l'Evêque, des Religieux & des Prêtres, pour ſoutenir & exciter leur vertu naiſſante.

En effet ceux avec qui elles s'étoient ſouillées par des actions impures, pouvoient en ce lieu s'oppoſer à leur avancement dans les devoirs de la vertu, plus facilement & plus à couvert que dans la Ville. Et quand je vois dans les Lettres du Roi Jean de l'année 1350, que quarante-neuf ans depuis leur inſtitution, la peſte & la cherté des vivres emporterent plus de la moitié de ces Hoſpitalieres, & qu'Etienne Tempier Evêque de Paris, attendri de leurs infortunes, les reduiſit à ſoixante Religieuſes, je ne ſai comment deux cens femmes ont pû ſubſiſter tant de tems dans un ſéjour ſi puant & ſi mal-ſain, & avec quatre cens livres de rente ſeulement ; & je ne puis m'empecher d'accuſer de cruauté le fils & le petit-fils de St Louis, qui ayant été avertis de ce retranchement, & de la calamité des Filles-Dieu, ſouffrirent que leurs Tréſoriers leur retranchaſſent la moitié de leur revenu. A cette inſulte ces miſerables ſe lamentent, prient Dieu, repreſentent à nos Rois leur malheur & leur neceſſité, & ne peuvent toutefois exciter dans l'ame du fils, ni du petit-fils de St Louis, des mouvemens de generoſité & de compaſſion. Le Roi Jean fut le premier & le ſeul dont elles purent remuer & émouvoir l'eſprit ; mais ce ne fut qu'après avoir pleuré, ſouffert & perdu la moitié de leur revenu pendant ſoixante-quinze ans ou environ. Par ſes Lettres Patentes du mois de Novembre 1350, il déclara qu'Etienne Tempier n'avoit pû diminuer le nombre de ces Religieuſes, ſans en avertir Philippe le Hardi, ou ſon Conſeil, parce qu'on leur avoit conſtitué quatre cens livres de rente ſur ſon treſor, à la charge qu'elles ſeroient deux cens, & que néanmoins pour l'amour de Dieu, & par une grace & une largeſſe Royale, il leur continuoit la même rente que St Louis leur avoit ſi liberalement accordée, à condition qu'elles ſeroient déſormais cent Hoſpitalieres, ou davantage.

Je ne ſaurois paſſer plus avant, ſans m'arrêter un peu à conſiderer, tant la valeur de l'argent dans le treiziéme & quatorziéme ſiecle, que le procedé de St Louis & du Roi Jean, qui ne croyoient pas ſeulement avoir enrichi les Filles-Dieu par cette rente de quatre cens livres, mais qui les avoient effectivement enrichies, & qui leur avoient fait plus de bien qu'il ne leur en falloit pour vivre honnêtement, ſe bien habiller, entretenir leur Hopital, & exercer l'hoſpitalité dont elles faiſoient profeſſion. Car, comme l'on ſait, il y avoit en ce tems-là ſi peu d'or & d'argent, & ces métaux étoient alors ſi chers & ſi précieux, que St Louis ne donna aux Quinze-vingts que trente livres pariſis par an, pour avoir du potage à ces trois cens aveugles, & leur donna plus de bien qu'il ne falloit pour cela ; & comme j'ai prouvé dans l'Hiſtoire des Juifs de Paris, que l'un des plus puiſſants moyens dont il ſe ſervit pour attirer les Juifs dans le ſein de l'Egliſe, fut de les gagner par une rente d'un ou deux deniers par jour de rente aux Juifs qui ſe convertiſſoient. Que ſi cette ſomme paroît encore ſi petite, ce n'eſt que par le calcul, & non pas par les eſpeces, il s'enſuit à plus forte raiſon, qu'encore

que les Filles-Dieu n'euſſent du vivant de leur Fondateur qu'un denier & une maille à depenſer par jour, & que trois deniers ou environ ſous le Roi Jean ; en l'un & en l'autre tems néanmoins elles pouvoient avec cette rente vivre fort honnêtement, ſe bien habiller, entretenir leur Hopital, & exercer l'hoſpitalité dont elles faiſoient profeſſion.

Mais pour pouſſer plus loin cette verité, Charles V, fils du Roi Jean, avec un million de revenu rebâtit le Louvre & le Palais, entreprit & acheva l'Hotel St Pol, & les Châteaux de Beauté & de Vincennes ; il chaſſa les Anglois d'une partie de la Normandie & de la Guienne ; il étouffa les factions & les revoltes, qui durant ſa Regence, & ſon Regne, dechirerent en mille pieces la face de l'Etat & de la France. Les Lettres Patentes du Roi Jean, diſent que ce Prince conſentit que ſes Treſoriers payaſſent aux Filles-Dieu les quatre cens livres de rente que St Louis leur avoit conſtituée ſur ſon Treſor, pourvû qu'elles fuſſent cent Hoſpitalieres ou davantage, & partant il crut qu'il leur accordoit aſſés de bien pour entretenir leur maiſon, l'Hoſpitalité, & ce grand nombre de Religieuſes.

Enfin Gramont a prouvé dans ſon *Denier Royal*, par la ſolde des gens de guerre, par la valeur des denrées, & par la penſion du Chancelier, que Charles V avec ſon million de revenu, ſoutenoit avec plus de ſplendeur, & de majeſté ſa grandeur Royale, que ne faiſoit Louis XIII avec les trente-deux millions qu'il levoit tous les ans ſur ſes peuples, quand ſon livre fut achevé d'imprimer : & quoique Louis XIV ſon fils jouiſſoit toutes les années de cent millions & davantage, toutes ſortes de choſes ſont tellement encheries de nos jours, qu'il ne ſeroit pas difficile de montrer que le revenu de Charles V, & de Louis XIII, valoit bien celui de Louis XIV, quelque immenſe qu'il puiſſe être.

Après tous ces exemples tirés de l'Hiſtoire de la Chambre des Comptes, & de nos propres yeux ſur le prix de l'argent dans le treize, quatorze, & quinziéme ſiécle, il eſt aiſé de conclure, que puiſque la valeur en a doublé depuis St Louis juſqu'au Roi Jean, & centuplé depuis ce Prince juſqu'à Louis XIV, les quatre cens livres de rente des Filles-Dieu valloient quarante mille livres de notre monnoie ſous les Regnes de Jean & de Charles V, & quatre-vingt-mille ſous celui de St Louis. Tellement qu'encore que les Filles-Dieu n'euſſent chacune que quarante ſols par an à dépenſer, pendant le Regne de leur Fondateur, & que quatre francs pendant celui du Roi Jean ; neanmoins ces quarante ſols, & ces quatre francs, valoient alors autant que vaudroient maintenant quatre cens francs ; & ſi St Louis leur eut donné des terres au lieu de cette rente, elles rapporteroient preſentement quatre-vingt mille livres. C'eſt une erreur où ſont tombés preſque tous les Fondateurs des Couvents, des Hopitaux, & des Egliſes, & qui a fait croire à bien du monde que Dieu a corrompu leurs intentions, & leur charité en cette rencontre, & qu'il ne leur a pas permis d'aſſurer leurs fondations ſur des terres, de peur que les Moines & les Prêtres ne devinſſent avec le tems les Maîtres de toute la Chretienté.

Mais pour reprendre le fil du diſcours, qu'une reflexion ſi importante m'a fait quitter : vous me demanderés ſans doute, quand on a commencé à donner le nom de Filles-Dieu à ces Hoſpitalieres, & pourquoi on a honoré des pechereſſes d'une ſi faſtueuſe qualité ? A des demandes ſi curieuſes je répondrai, qu'il eſt vrai que lors qu'on jetta les fondemens de ce Monaſtere, ces Religieuſes s'appelloient de pauvres femmes, nouvellement converties, c'eſt ainſi qu'elles ſont nommées dans la charte de 1226, que j'ai expliquée au commencement de ce diſcours. Il eſt vrai auſſi qu'en 1232 elles portoient le nom de Filles-Dieu, c'eſt celui qui leur eſt donné dans des Lettres d'amortiſſement, faites en ce tems-là par les Religieux de St Lazare ; mais ni ces deux titres, ni tous ceux du Treſor de ces Hoſpitalieres, ne parlent point du tems qu'elles commencerent à porter une qualité

ſi ſainte & ſi auguſte ; & de ces deux chartes, nous ne ſaurions inferer autre choſe, ſinon que ces Religieuſes ſe nommoient en 1226 de pauvres Femmes nouvellement converties, & Filles-Dieu en 1232, & qu'on ne ſait point en quelle année on leur donna ce nom-là. Il eſt vrai encore qu'André de Sauſſay, Evêque de Toul, prétend que ce fût St Louis, qui les nomma de cette ſorte ; mais comme Guillaume de Nangis, Geoffroi de Beaulieu, & tous les autres Hiſtoriens contemporains de St Louis, ne rapportent point cette circonſtance, on croit que ce Prelat en eſt Createur, ainſi que d'une infinité d'autres, dont il a enflé, & multiplié ſes gros volumes. Il eſt vrai enfin, que quand les perſonnes ſavantes, & vertueuſes, conſiderent que ces femmes s'étoient condamnées au pain & à l'eau, & au ſervice des pauvres ; qu'elles avoient crucifié leur chair avec toutes leurs paſſions, & leurs convoitiſes ; ils croyent qu'on les appella *Filles-Dieu*, à cauſe que Dieu ſeul avoit operé une converſion ſi auſtere & ſi éclatante, & que c'étoit purement ſon ouvrage, & l'un de ces grands miracles qui le rendent quand il lui plaît, le Maître & le Dieu des cœurs & des hommes ; mais je n'oſerois preſque alleguer cette penſée, quoiqu'elle vienne de perſonnes ſavantes, parce qu'elle n'eſt fondée que ſur des conjectures & des vrai-ſemblances, & que je n'y ajoute point de foi.

Après cela vous ne devés pas vous étonner ſi je ne vous dis rien des vœux, de la regle, de la couleur, ni de la maniere de l'habit de ces Religieuſes, non plus que du plan & de l'élevation de leur Egliſe & de leur Monaſtere, & du nombre, de la qualité, & du ſexe des perſonnes qu'elles recevoient en leur Hopital : & ſi après avoir manié quantité de titres & de regîtres du Treſor de cette Maiſon, d'où je pourrois tirer des conjectures fort apparentes ſur ce ſujet, & peut-être même quelques éclairciſſemens de ces difficultés, je me contente de vous dire que de ces circonſtances, les unes ſont mortes avec les premieres Filles-Dieu, les autres furent enſevelies en 1358 & 1359 ſous les ruines de leur premier Monaſtere.

Les perſonnes & les biens de ce Couvent étoient gouvernées par un Prêtre qui prenoit la qualité de Maître, Proviſeur & Gouverneur de la Maiſon des Filles-Dieu, & que l'Evêque de Paris, appelloit ſon bien aimé en Jeſus-Chriſt, mais qui toutefois ne pouvoit aliener les propres, ni les biens-immeubles de cet Hopital, & qui devoit rendre compte de ſon adminiſtration à ce Prelat, ou à ſes deputés ; & même j'ai lû pluſieurs Lettres que ces Evêques ont fait expedier avec toutes ces clauſes, à pluſieurs Gouverneurs de ce Monaſtere, & entre autres celles de Jean de Meulant, données en 1356 à Valeran du Boſc, duquel je parlerai en ſon lieu dans mon Diſcours à Mr du Ryer, Livre v. Je ne dirois pas non plus que leur Egliſe étoit dediée à Dieu, à Jeſus-Chriſt, à la Vierge Marie, à Ste Marie Madelaine, & à tous les Saints de Paradis ; & qu'elle étoit accompagnée de deux Chapelles, l'une dediée à la Madelaine, & l'autre à St Abraham, fondée de quantité de rentes, & agrandies ſous Philippe le Long par Pierre Barrier, Secretaire du Roi, ſi je ne l'avois appris de quelques chartes du Treſor de ces Hoſpitalieres, & du tirre de l'année 1360, dont j'ai parlé & dont je parlerai plus amplement Livre v. Je n'aſſurerois pas enfin que St Louis fit bâtir à ces Religieuſes des dortoirs, des refectoires, & toutes les autres choſes neceſſaires à un grand Couvent ; qu'il leur donnoit deux muids de bled tous les Carêmes ; qu'il leur legua cent francs par ſon teſtament, & qu'il leur accorda en 1265 la groſſeur d'un gros tournois de l'eau de la fontaine de St Lazare, à la charge d'entretenir à leurs dépens les tuyaux qui la conduiroient depuis ce lieu-là juſqu'en leur Hopital, ſi je n'avois découvert ces particularités dans le teſtament de ce Prince, dans quelques titres de ces Hoſpitalieres, & dans un Papier-terrier fait en 1380 par Jean Geoffroi, Maître & Gouverneur de cette maiſon. Elles jouirent de cette eau pendant qu'elles ont demeuré en leur premier Monaſtere ; quand elle

ceſſoit d'y venir par la negligence des Moines de St Lazare, elles les faiſoient condamner par Arrêt à reparer les conduits qui la portoient depuis ſa ſource juſqu'à leur Couvent. Quand depuis on eut démoli leur maiſon, & qu'on les eût transferées à l'Hopital d'Imbert de Lioms, qu'elles occupent maintenant, Charles VI commanda au Prevôt de Paris, de faire conduire en leur nouvel Hopital autant d'eau que St Louis leur en avoit donné; mais cette reſtitution n'eut lieu que ſous Charles VIII, enſuite de deux Lettres Patentes de 1495 & 1496.

J'ai dit que le Roi Jean défendit à ſes Treſoriers de rien retrancher de la rente des Filles-Dieu, mais elles acheterent bien cherement l'uſure de ce bienfait; car ce Prince ayant été defait, & pris devant Poitiers, les Anglois enflés d'une proſperité ſi ſubite & ſi impetueuſe, emporterent les Villes & les Provinces qui ſeparent le Poitou de l'Iſle de France, & ſe preparerent à couronner leurs conquêtes par celle de Paris.

J'ai dit ailleurs que pour diſſiper le grand orage qui menaçoit alors cette Ville, on l'environna de foſſés, & d'une nouvelle enceinte. Etienne Marcel, Prevôt des Marchands, & les Echevins de Paris, qui preſiderent tumultuairement à cette entrepriſe, commanderent en 1358 aux Filles-Dieu de ſortir de leur Hopital, de peur qu'elles n'y fuſſent pillées par les ennemis, & leur ordonnerent de le démolir, & d'en enlever tous les materiaux, de crainte qu'il ne ſervît de retraite aux Anglois, & de fortereſſe contre les Pariſiens. Pour obéir à cet ordre, Valeran du Boſc, Prêtre, Maître Proviſeur & Gouverneur de ce Couvent, le fit ruiner de fond en comble. Quelques particuliers acheterent de lui les materiaux de quelques édifices qu'on nommoit en ce tems là les petites queues, la grange, & le vieil Monaſtere: & par contrat du jour de Noel de l'année 1359 il fit marché avec Pierre Bourguetelli, Bourgeois de Paris, de tout ce qui reſtoit de tuille & de charpenterie dans les autres bâtimens de ce Couvent, moyennant cinq cens deniers d'or à l'écu du coin du Roi Jean, & à la charge qu'ils partageroient entre eux le profit & la perte qu'il y auroit ſur la revente, & ſur le payement de ces materiaux. Si on veut ſe reſſouvenir de la quantité d'édifices, que j'ai dit tantôt qui étoient dans ce Monaſtere, & du prix & de la rareté de l'or & de l'argent ſous le regne de Jean, on verra que j'ai eu raiſon de dire qu'il y devoit avoir une grande multitude de bâtimens en un lieu dont une partie de la tuile & de la charpenterie ſeulement, ſe vendoient une ſomme ſi conſiderable.

Il eſt certain que le Prevôt des Marchands acheta ce bois, & cette tuille de Pierre Bourguetelli; on croit qu'il s'en ſervit pour les nouvelles fortifications qu'il fit commencer de ce côté-là. Les Filles-Dieu prétendent qu'on en bâtit la porte St Denys, & chacun ſait qu'on ruina tellement leur Monaſtere, qu'il n'en reſte plus rien autre choſe que les tombes de leur cimetiere, & une partie de l'un des pilliers de leur Egliſe dont j'ai parlé. Leur clos, leur Cloître, leur Egliſe, leur cimetiere, & tous leurs autres departemens ſont couverts de jardins, de marais, de maiſons depuis plus de cent années & occupés par les foſſés, les remparts, & les baſtions de cette Ville, & par les rues & les logis de ce quartier que nous appellons Villeneuve ſur gravois: car ces Hoſpitalieres ont vendu peu à peu les terres ſur leſquelles tous ces lieux étoient ſitués, moyennant des rentes foncieres, que leur en payent ceux qui les ont achetées. Charles IX leur conſtitua trois cens livres de rente ſur la recette des reparations, & des fortifications, pour les recompenſer des terres qu'on leur avoit ôté, lorſqu'il fit creuſer ces foſſés qu'on a long-tems appellé les foſſés jaunes, & qui ſervent maintenant de clôture à cette Ville, mais on les a toujours fort mal payé de ce revenu comme j'ai montré dans le diſcours de Villeneuve ſur gravois. Enfin elles diſent qu'une partie des foſſés commencés pendant la priſon du Roi, achevés ſous Charles V, & comblés ſous Louis XIII, étoient pris

ſur un bout de leur clos, & que le Roi défunt n'en a pû diſpoſer en faveur de Louis le Barbier, & cette prétention a excité depuis peu tant de chicannes, qu'on a tâché de faire accroire au Conſeil de ſa Majeſté, que l'Hopital des Filles-Dieu, avoit été fondé entre St Laurent & St Lazare, & non pas entre St Lazare, & le faux-bourg St Denys.

On ne ſait ce que devinrent ces pauvres exilées depuis 1358 qu'elles furent chaſſées de leur Couvent, juſqu'en 1360, qu'on les tranſporta dans celui qu'elles occupent en la rue St Denys, près la porte de cette Ville, & que nous nommons preſentement les Filles-Dieu. C'eſt un petit Hopital contigu à celui dont je viens de vous dire la deſtinée, & fondé en divers tems par diverſes perſonnes, qui certainement faiſoient profeſſion de charité, mais c'étoit d'une charité tiéde, trop intereſſée & trop precautionnée, (ſi j'oſe uſer de ce mot). Ses premiers Fondateurs étoient deux freres, qui étoient tous deux Bourgeois de Paris, & ſe nommoient tous deux Jean de Lyoms, le Lyhoms, de Lyons, de Lihoms, de Lihons, de Lioms, & deLions:car ces differens noms ſe trouvent ainſi ortographiés dans pluſieurs chartes de la Chambre des Comptes, que m'ont communiqué les ſieurs d'Herouval, Auditeur, & Ricard Avocat; mais ils ne le fonderent que par leurs teſtamens, ou pour mieux dire, ils firent du bien aux pauvres, lorſqu'ils n'en eurent plus affaire. Imbert de Lioms, leur pere, entre les mains de qui ils avoient apparemment conſigné l'execution de leur derniere volonté, fit bien pis que ſes enfans; il jetta à la verité les premiers fondemens de ce petit Hopital pour le repos de leurs ames, vers le commencement du quatorziéme ſiecle, dans une maiſon large de ſept toiſes deux pieds & demi, qui étoit accompagnée d'un Jardin, & ſituée au bout du faux-bourg St Denys, en la cenſive de l'Evêché de Paris, & qu'il fit amortir pour vingt ſols pariſis de rente par Guillaume d'Oreillac quatriéme du nom, Evêque de Paris, & le fonda par donation de quarante-huit livres quatre ſols quatre deniers pariſis qu'il levoit ſur tous les biens qu'il avoit, & ſur quelques maiſons, & quelques rentes foncieres qu'il avoit heritées de ſes parens. Mais il ſalit une charité ſi pure, & ſi exemplaire, par des reſerves & des conditions tellement intereſſées, que les pauvres ne furent preſque redevables qu'au hazard, de cette fondation; car il ne ſe contenta pas de declarer qu'il entendoit que lui & Pierre de Lioms ſon frere fuſſent uſufruitiers de ces quarante-huit livres durant leur vie, il déclara encore qu'il caſſoit cette donation, s'il ſe remarioit, & qu'il eût des enfans & des petits enfans, qui ſurvequiſſent leur pere & leur oncle; & il n'appella cet Hopital à la ſubſtitution de ſes biens qu'après la mort de toutes ces perſonnes, & qu'après tant de précautions. En un mot, ſi Imbert de Lioms fit quelque choſe de raiſonnable en cette fondation, ce fut ſeulement pour obliger ſes freres, ſes ſœurs & ſes autres parens, de conſentir à une donation ſi bien precautionnée; il donna à cette maiſon tout ce qu'il legueroit par ſon teſtament à celui d'entre ceux qui s'oppoſeroit à ſa volonté. Il eſt vrai qu'il devint depuis plus charitable, & moins intereſſé; car on croit qu'il ne ſe remaria pas, & il eſt conſtant qu'il acheva de bâtir cet Hopital, qu'il l'accompagna d'une Chapelle, & qu'il fonda l'un & l'autre de beaucoup de rentes & de maiſons amorties; mais à faute d'en avoir nommé les Collateurs & les Adminiſtrateurs, perſonne ne deſſervoit ſa Chapelle en 1360, on n'exerçoit point l'Hoſpitalité dans ſon Hopital, & tous les biens qu'il avoit donnés pour cela étoient diſſipés & envahis par des gens qui avoient uſurpé la qualité de Maîtres & de Gouverneurs de cette Maiſon.

De tous ſes parens, il n'y en eut qu'un qui entreprit d'étouffer ce grand deſordre; il étoit couſin germain des premiers Fondateurs de cette maiſon, neveu, & peut-être même filleul de leur pere, & ſe nommoit Imbert de Lyhoms, comme ſon oncle. Cet homme tranſporté de cette affection gra-

ve & domeſtique qu'un neveu & un couſin doit avoir pour les manes de ſon oncle & de ſes couſins, ſe plaignit à Jean de Meulant I du nom, Evêque de Paris, qui étoit Patron né de cette maiſon, & de celles des Filles-Dieu, & lui remontra que les Adminiſtrateurs fruſtroient les pauvres des grands biens que ſes parens leur avoient laiſſés, qu'ils profanoient la charité de ſes prédeceſſeurs, & qu'il n'y avoit point de meilleur moyen de reprimer ce grand abus, que de conferer cet Hopital aux Filles-Dieu, qui faiſoient veu d'hoſpitalité, & n'avoient plus de Monaſtere. Cette requête ſembla ſi juſte à ce Prelat, qu'il établit auſſi-tôt en ce lieu ces femmes errantes, les fonda de quarante-neuf livres onze ſols quatre deniers pariſis, & apporta à la Chapelle & à l'Hopital d'Imbert de Lyoms, tout l'ordre qu'il jugea neceſſaire pour y maintenir le Service de Dieu, & des Pauvres. Et de fait, il fonda une Chapellenie perpetuelle en la Chapelle qu'on y avoit bâti, & voulut que le Chapellain qui la deſerviroit y dît la Meſſe tous les jours, & que ces Hoſpitalieres y chantaſſent auſſi tous les jours le ſervice divin. Il inſtitua l'hoſpitalité dans l'Hopital qui y tenoit, & chargea les Religieuſes de l'exercer ſur tous les Pauvres paſſants en l'honneur de Dieu, de la Vierge, de St Jean-Baptiſte, de Ste Marie Magdeleine, & de tous les Saints, & en memoire d'Imbert de Lyhoms & de ſes enfans; & les obligea d'y entretenir douze lits garnis de draps, de couvertures, de traverſins & de lits de plumes ou de boure; de donner a chaque pauvre du potage aux féves, aux poix ou aux choux, & pour un denier de pain, & de les coucher ſeulement une nuit chacun, afin ſans doute de faire plus ſouvent de nouvelles charités à de nouveaux pauvres. Enfin, pour maintenir cette reforme & cette diſcipline, il ſe reſerva, & à ſes ſucceſſeurs Evêques, la collation de cette Chapelle, la juriſdiction entiere en ce Couvent, & ſur toutes les actions de ces Religieuſes, & de leur Chapelain. Et pour empêcher qu'on n'uſurpât à l'avenir ni les biens, ni le revenu de cet Hopital, il chargea le Maître de cette maiſon de rendre compte tous les ans de ſon adminiſtration, à lui & à ſes ſucceſſeurs, en preſence d'Imbert de Lyhoms, neveu du Fondateur, pendant ſa vie, & de quelqu'un de ſes plus proches parens après ſa mort.

A ces conditions ces pauvres bannies prirent poſſeſſion de ce petit Hopital, & y continuerent avec bien du zèle & de l'ardeur, l'hoſpitalité dont elles faiſoient profeſſion, & qu'elles exerçoient auparavant dans le grand Hopital dont on les avoit chaſſées. Mais ce beau feu ne dura guere; avec le tems elles ſe laſſerent de ſervir les Pauvres, elles abandonnerent le ſoin de leur Hopital à des Sœurs-Converſes qui portoient l'habit de Filles-Dieu, elles laiſſerent tomber en ruine leur Chapelle, & la plupart de leurs bâtimens; & reçurent dans leur Couvent force vieilles femmes de mauvaiſe vie, que l'âge & la neceſſité forçoient de quitter le vice, tellement qu'en 1483, on ne chantoit plus l'Office en leur Chapelle. Quatre ou cinq vieilles Converſes qui devoient faire les lits de leur Hopital, ne les faiſoient plus. Perſonne n'obſervoit en ce Monaſtere les Statuts & les Reglemens dreſſés par Jean de Meulant: & quoique de long-tems il ne reſtât plus d'ombre ni de traces de l'origine des Filles-Dieu, leur maiſon étoit devenue l'aſyle des pechereſſes & des penitentes, comme elles l'avoit été ſous St Louis.

Pour guerir toutes ces plaies que recevoit ce Monaſtere par une corruption ſi pleine de licence & de ſi mauvais exemple, Charles VIII le donna aux Religieuſes de l'Ordre de Fontevrault, à la priere d'Anne d'Orleans, fille de Charles I du nom, Duc d'Orleans, & Sœur de Louis II auſſi Duc d'Orleans, & depuis Roi de France, ſous le nom de Louis XII. Ces Religieuſes faiſoient veu de clôture perpetuelle, de l'Obſervance reguliere, & des Statuts gardés au Prieuré de la Magdeleine près d'Orleans; & bien qu'elles ne fuſſent point Hoſpitalieres, Charles VIII ne leur fit don de cet

Hopital, qu'à condition d'y retirer une nuit les pauvres femmes qui paſſoient, & de leur donner à chacune un denier pariſis ; toutefois elles ne pûrent faire agréer ce tranſport à l'Evêque de Paris, que le treize Avril 1494, & qu'à ces conditions.

Que le Viſiteur deputé par autorité Apoſtolique pour reformer, conduire & viſiter les Couvents reformés de Fontevrault, lui fourniroit des Lettres ſcellées du Sceau de cet Ordre où ſeroient copiées ce concordat, & raportées toutes les choſes que ces nouvelles Filles-Dieu devoient obſerver à l'avenir. Qu'il ſe reſervoit à lui & à ſes ſucceſſeurs Evêques, non ſeulement la collation pleine & entiere des benefices qu'on y avoit fondés, & qu'on y pourroit fonder déſormais; mais auſſi le pouvoir d'entrer quand il lui plairoit en ce Monaſtere, pour s'informer ſi on y obſervoit la reforme & la clôture qu'on garde au Prieuré de la Magdeleine près d'Orleans. Que le Procureur de cette maiſon rendroit compte tous les ans de ſon adminiſtration devant lui, ou devant ceux qu'il voudroit, de la même ſorte que le faiſoit auparavant le Maître de cet Hopital. Que les Religieuſes & les Religieux de ce Couvent celebreroient ſolemnellement la Fête de St Louis, premier Fondateur des Filles-Dieu, & diroient l'Office des Trepaſſés le jour de la mort de Charles VIII, & de la ſienne; & que toutes les Religieuſes de ce Monaſtere, en y entrant, ou à leur reception, prêteroient ſerment d'obſerver fidelement tous ces articles.

Huit jours après, Cantien Hue, Viſiteur General de l'Ordre de Fontevrault, promit à Jean Simon V du nom, Evêque de Paris, d'obſerver tout ce qui étoit porté dans ce concordat, par un acte ſcellé d'un Sceau de cire verte ſur double queue, dont uſent ordinairement les Viſiteurs Generaux de cet Ordre ; & deux jours après, Guillaume de Cambrai, Archevêque de Bourges, & Robert de Lenoncourt, Archevêque de Tours, delegués par Sixte IV, pour mettre les Religieuſes du Prieuré de la Magdelaine près d'Orleans, en poſſeſſion de l'Hopital des Filles-Dieu, ſe rendirent en ce Couvent avec Nicolas de Hacqueville, Conſeiller au Parlement, & Preſident de la Chambre des Comptes, Pierre Henri Souchantre de l'Egliſe de Paris, & Jean Cantin Penitencier de Notre-Dame, ſubdelegués pour faire cette reforme.

Peut-être que quand on verra dans les Preuves de ce Diſcours, que le concordat de Jean Simon eſt datté du treize Avril 1494, l'acte ou la reconnoiſſance de Cantien Hue du vingt-un du même mois de l'année 1495, les mauvais Critiques pretendront que l'acte du Viſiteur de Fontevrault ne ſe paſſa pas huit jours depuis le conſentement de l'Evêque, comme je viens de dire, mais un an & huit jours après. Si ces gens-là étoient ſavans & conſommés dans l'Hiſtoire ; je n'aurois pas été obligé de faire cette digreſſion; ils ſauroient ſans doute qu'en ce tems-là les années ne commençoient pas au premier Janvier, mais au jour de Pâques ; & ils reconnoîtront qu'il n'y eut pas une année entre les Lettres de Jean Simon, & l'acte de Cantien Hue, comme ils croyent, mais ſeulement huit jours, comme j'ai dit, patce qu'alors le treize Avril échut avant Pâques de l'année 1494, & le vingt-un du même mois quelques jours après Pâques de l'année 1495.

Le quinziéme Juin donc de l'année 1495, ces Commiſſaires vinrent en la maiſon des Filles-Dieu ; Jean Simon Evêque de Paris, & Jean Standouc Docteur en Theologie, Chanoine de Beauvais, & Inſtituteur du College de Montaigu, s'y trouverent avec Cantien Hue, Viſiteur de l'Ordre de Fontevrault, & ſeize, tant Religieux que Religieuſes du même Ordre, & quatre Sœurs-Converſes Filles-Dieu, appellées Jaqueline de la Tour, Gillette Cliſſon, Louiſe Turgis, & Jeanne Plionne. Ce Prelat expoſa aux Deputés que ces quatre Converſes l'avoient pluſieurs fois ſupplié très-inſtamment de loger avec elles dans leur Hopital les Religieuſes reformées de Fontevrault ; les quatre Filles-Dieu les aſſurerent que de long-tems elles ſouhaitoient vivre ſelon Dieu, & ſelon la forme gardée au Couvent de la Magdeleine

Magdelaine près d'Orleans, & au Prieuré de Fontaines du Dioceſe de Meaux, & qu'elles conſentoient que leur maiſon fût reformée par les Religieuſes de ces Monaſteres, pourvû que pendant leur vie on ne diminuât rien de leurs droits, & qu'on ne les contraignît point de changer leur maniere de vivre. Mais Jacqueline & Gillette prierent ces Commiſſaires de leur permettre d'embraſſer la reforme. Louiſe & Jeanne les ſupplierent de ſouffrir qu'elles fiſſent une année de noviciat; & les Deputés jugerent que la demande des deux dernieres étoit ſi raiſonnable, qu'ils ordonnerent que les unes & les autres ſeroient novices durant une année toute entiere. Ils leur promirent toutefois que ſi pendant ce tems-là elles ne pouvoient s'accommoder à la reforme, on les laiſſeroit ſortir du cloître de ces Religieuſes, pour embraſſer la maniere de vivre que leur preſcriroit l'Evêque de Paris, & qu'on leur fourniroit toutes leurs neceſſités de la même ſorte qu'on avoit fait auparavant; & ils les renfermerent dans cet Hopital avec les Religieuſes de la Magdeleine & de Fontaines, à qui ils deffendirent de recevoir que des Religieuſes & des Religieux reformés, & d'en envoyer d'autres ailleurs.

Alors cette maiſon avoit bien plus d'étendue qu'elle n'en avoit quand elle fut fondée par Imbert de Lihoms, & quand les Filles-Dieu y furent établies par Jean de Meulant. On y avoit embraſſé peu à peu des logis & des jardins des environs, que ces Hoſpitalieres avoient achetés, & que quelques perſonnes charitables leur avoient donnés. Lorſque les Religieuſes de Fontevrault en prirent poſſeſſion, elle étoit preſque auſſi grande qu'elle eſt maintenant, mais c'étoit une maſſe rude, informe, mal bâtie, & où il n'y avoit rien qui repondît à la dignité de l'Ordre de Fontevrault. On dit que les nouvelles Filles-Dieu y ont fait conſtruire un cloître aſſés ſpacieux, & qu'elles l'ont accompagné de toutes les commodités, & même de toutes les ſuperfluités neceſſaires à un grand Couvent. Mais il eſt certain que l'année d'après leur établiſſement, elles commencerent l'Egliſe que l'on voit en leur Monaſtere; que Charles VIII y mit la premiere pierre; & que ces Hoſpitalieres firent graver deſſus le nom & les armes de ce Prince. Nous apprenons de leurs Chartes, qu'il leur permit de prendre en la forêt de Creci tout le bois dont elles auroient beſoin pour achever cet édifice. Nous liſons dans un titre de 1581, que Pierre de Gondi, Evêque de Paris, unit à leur Monaſtere la Chapelle de leur Hopital, à la charge qu'on y celebreroit le Service Divin aux jours portés dans les Lettres de Jean de Meulant, de l'année 1360. Pluſieurs vieillards de ce quartier-là m'ont aſſuré, que non ſeulement en 1620 ou environ elles ſupprimerent l'hoſpitalité qu'Imbert de Lihoms avoit fondé en cette maiſon, & que les Prelats de ce Dioceſe y avoient tant de fois rétablie; mais que pour éteindre abſolument la memoire de cette charité, elles démolirent alors l'Hopital fondé & bâti par Jean & par Imbert de Lihoms, & éleverent ſur ſes ruines des maiſons le long de la rue St Denys, qu'elles louent à des particuliers, & ſur le derriere des appartemens attachés d'un jardin, où logent les Religieux de leur Ordre, qui prennent ſoin du temporel & du ſpirituel de leur Monaſtere.

Quelques uns de ceux qui ont vû ce petit Hopital, m'ont dit qu'il conſiſtoit en une petite Chapelle couverte d'un plancher & en une Salle de même maniere pleine de lits, & que cette Chapelle & cette Salle étoient contigues & au rès de chauſſée de la rue St Denys. On y entroit par cette rue & par une cour de derriere qui faiſoit partie du jardin qu'Imbert de Lihoms y avoit fait planter; & on y avoit établi une Confrairie de St Roch & de St Sebaſtien, qui a été transferée à St Martin des Champs. Par une déclaration que Françoiſe de Contes, Prieure de ce Couvent, preſenta en 1557, aux Juges commis pour reformer les Hopitaux de ce Royaume, il paroît que ſes devanciers avoient depenſé onze cens livres à rebâtir cet Hopital & cette Chapelle. Par le rapport de ceux qui les ont vûs ſur pied, j'ap-

Prens qu'ils tomboient en ruine quand les Filles-Dieu les firent détruire; & je vois dans un Journal manuſcrit de François I, qui eſten la Bibliotheque du Roi, & dans une liſte des rues & des Egliſes de Paris, imprimé en lettres gothiques, que ceux qu'on avoit condamnés au dernier ſupplice venoient boire du vin & manger un morceau de pain dans la cour de ce Couvent, en allant à Montfaucon.

Le Journal dit que Jean de Beaulne de Semblançai, General des Finances, fut mené de la Baſtille à ce lieu patibulaire par la rue St Denys, & que les Filles-Dieu lui donnerent du pain & du vin, comme elles ont accoutumé; & la liſte porte que ces Religieuſes donnent aux malfaiteurs la croix à baiſer, de l'eau benite, du vin & du pain dont ils mangent trois morceaux. Si nous en voulons croire le peuple & les Filles-Dieu, on appelloit cela le dernier morceau des patients. On faiſoit entrer ces malheureux dans la cour de ce Couvent, & cette ceremonie ſe paſſoit au pied d'un vieux Crucifix de bois, qui eſt encore couvert d'un dais, & dreſſé contre le chevet de l'Egliſe de ce Monaſtere. Si nous conſultons les perſonnes ſavantes en l'hiſtoire, ils nous diront que nos Peres ont emprunté cette coutume des Juifs, qui aſſoupiſſoient les corps des criminels par la priſe de quelques drogues, afin de les rendre moins ſenſibles aux tourmens qu'ils devoient ſouffrir. C'eſt de cette façon qu'il faut interpreter le vin de myrrhe qu'on preſenta à Jeſus-Chriſt. C'eſt le ſens qu'on a donné au paſſage du trente-quatriéme verſet du vingt-ſeptiéme chapitre de St Mathieu, depuis que Nicolas le Févre, Precepteur de Louis XIII, l'un des plus ſavans perſonnages de notre ſiecle nous a donné ſur ce ſujet toute la lumiere que nous pouvions deſirer.

Enfin pour achever l'hiſtoire des Filles-Dieu, il me reſte à dire deux mots d'une figure de Jeſus-Chriſt à la colonne, qui eſt élevée contre un des piliers de la nef de l'Egliſe de ces Religieuſes; & de Cantien Hue, Viſiteur General de l'Ordre de Fontevrault, mort en 1502, & enterré dans une Chapelle qui eſt occupée maintenant par la Sacriſtie. On tient que la figure a été ſculpée en Angleterre par un mauvais deſſinateur, mais fort laborieux & fort patient, qui s'eſt joué avec la corde dont il a garroté Notre-Seigneur, & qu'il a rendu ſi vraie, qu'elle a ſouvent trompé les yeux des Cordiers de cette Ville. En effet elle ſemble bien cablée, bien torſe, bien tiſſue, bien unie, bien parée, & faite d'un lin fort fin, fort bien peigné & fort bien filé. On y remarque tant d'art & d'étude, que pluſieurs perſonnes croyent que ce Sculpteur avoit été Cordier de ſon premier métier; & certainement il n'y auroit rien à deſirer, ſi elle étoit moins groſſe, moins longue, & embaraſſée de moins de plis & de replis, & de moins de tours & de retours.

J'ai dit tantôt que lorſque les Religieuſes du Couvent de la Magdeleine près d'Orleans, & du Prieuré de Fontaines du Dioceſe de Meaux, ſurent introduites en cet Hopital, Cantien Hue étoit Viſiteur de l'Ordre de Fontevrault. Mais j'apprens du Martyrologe des Filles-Dieu & de celui de Fontaines, qu'il le fut trois fois, & qu'il mourut âgé de ſoixante ans le quatriéme Avril 1502, en faiſant ſa viſite en ce Monaſtere. Il nâquit à Etampes en 1442, & ne ſe fit Religieux qu'en 1496 à l'âge de cinquante-quatre ans, en un tems où les hommes ſont pour l'ordinaire trop attachés au monde pour en ſortir. A ſon heureux avenement en la Religion, il quitta la dignité de Maître des Grammairiens de Navarre; il abandonna l'étude de la Theologie, où il étoit en la premiere Licence. Il laiſſa à ſes parens quelques biens du ſiecle que ſes Peres & ſa doctrine lui avoient amaſſés. Il ſurmonta, il foula aux pieds le grand nom que ſon ſavoir & ſon merite lui avoient acquis, & ſe priva de toute cette vaine pompe de la gloire humaine. En un mot cet homme illuſtre par le mépris genereux qu'il faiſoit des dignités, de l'étude, des biens & de la renommée, ſortit du monde de corps & d'eſ-

prit pour entrer en Religion. Depuis néanmoins il fut Licentié en Theologie, & le ſecond de ſa licence, mais il fallut que l'Abbeſſe de Fontevrault ſe ſervît pour cela de toute ſon autorité. Il ne voulut jamais prendre le bonnet de Docteur, de peur de ſallir ou de corrompre par une ſi ſainte élevation, l'humilité auſtere qu'il cultivoit même par ſes actions les plus indifferentes. Enfin ſes paroles, ſes exhortations, ſa vertu douce, ſolide, ſociable & infuſe en tout ce qu'il faiſoit, ſa vie exemplaire & Apoſtolique, inſtruiſirent toutes les Religieuſes de ſon Ordre, amenerent la reforme dans ſix Monaſteres, & remplirent de triſteſſe tous les Couvents de Fontevrault & toutes les perſonnes vertueuſes, quand on ſut que Dieu avoit tiré du monde ce grand perſonnage. Cette triſteſſe dure encore par tout cet Ordre, & de crainte qu'elle ne s'étouffe ſous les débris de mille autres choſes que le tems a ruinées, elle eſt épandue dans les Faſtes & dans les Martyrologes de Fontaines & des Filles-Dieu; je penſe même qu'on la renouvelle tous les ans le jour de la mort de cet homme illuſtre, dans tous les Monaſteres de Fontevrault. Mais il eſt conſtant que ſa memoire étoit précieuſe, & qu'elle eſt encore en benediction dans celui des Filles-Dieu. Ces Religieuſes lui firent faire des éloges & des épitaphes en Latin & en François; elles le firent peindre pendant ſa vie & après ſa mort; elles ont ces deux portraits en ſinguliere veneration; & elles l'enterrerent dans une Chapelle de leur Egliſe, qui ſert preſentement de Sacriſtie, ſous une tombe de pierre où eſt gravé cet Epitaphe qu'on a bien de la peine à déchiffrer.

Cy giſt Cantien Huë digne de memoire,
Du monde, de la chair, du diable ayant victoire,
De louable vie & celeſte converſation,
Qui en cette Univerſité vingt-quatre ans ou environ
En bonté, diſcipline & ſcience a moult profité,
A ſoi des autres exemplaire de toute équité,
En âge d'homme parfait le conſeil Dieu bien memorant,
En Navarre bel & riche office, & grans biens laiſſant;
Prend l'état de Religion Fontevrault reformation,
Dont ſix Convens a reformé par conduite & diſcretion;
Lequel à mil cinq cens & deux de St Ambroys le jour & fête,
Sexagenaire, vertueux, rend l'eſprit, cline la tête.

LES FEUILLANTS.

AVANT que de parler du Couvent des Feuillants, diſons un mot de ce bel Ordre & de l'étymologie de ſon uom.

Cet Ordre eſt une branche de Citeaux, qui du tems de Jean de Barriere étoit aſſés deſordonné. Celui-ci Abbé Commandataire des Feuillants, qui eſt une Abbayie du Dioceſe de Ryeux, entreprit la reforme de ſon Abbayie en 1577, & fit avec ſes Religieux une Congregation qui prit le nom de Feuillants du lieu où elle avoit été établie. Henri III depuis, qui avoit une grande veneration pour ce ſaint Reformateur, le fit venir à Paris, le reçut honorablement, & le logea à la rue St Honoré, à l'endroit où eſt à preſent le Couvent dont j'ai à parler. D'abord le cloître fut fait à la hâte, mais bientôt après il devint un des plus beaux & des plus commodes de Paris. La conduite en fut donnée à un Religieux du même Ordre, où il fit voir ſon induſtrie, l'ayant accompagné de tous les membres neceſſaires à une grande famille comme celle-là, & même de quelques-uns ſuperflus. La faute qu'on

y trouve eſt d'avoir negligé de les mener ſur un même niveau & même alignement, & de s'être aſſujetti au terrain ſans neceſſité, ne prevoyant pas que la maiſon qu'il bâtiſſoit ſeroit enterrée.

LE PORTAIL.

LES Feuillants pour le portail de leur Egliſe ne voulurent pas ſe fier à la conduite du Religieux dont je viens de parler, & choiſirent Manſart le plus galant & un des meilleurs de nos Architectes. Si bien que c'eſt lui qui en a donné le deſſin, & qui la rendu le plus joli & un des plus riches de Paris. Ce fut ſon coup d'eſſai, eſſai néanmoins qui vaut bien autant que quelques-uns de ſes chefs-d'œuvres.

Il conſiſte en deux ordonnances de colonnes poſées les unes ſur les autres. La premiere Ionique, eſt ornée de huit colonnes, d'un grand portail au milieu, mais de deux groſſes vilaines figures dans les entre-colonnes. La ſeconde ſur les angles eſt enrichie de deux pyramides ruſtiques, & parée dans le milieu de quatre colonnes Corinthiennes, avec une grande arcade, le tout couronné d'un fronton, de deux figures & de quelques amortiſſemens. Guillain en a fait les figures auſſi-bien que celles des entre-colonnes, & s'il a tâché de les rendre très-mauvaiſes, il ne pouvoit pas mieux s'y prendre. Manſart n'avoit que vingt-quatre ans quand il entreprit cet ouvrage, où ſe voit un goût excellent. La maniere en eſt vigoureuſe; ces colonnes fuſelées qu'il a depuis introduites dans la maiſon du Chevalier de Jears & dans l'Egliſe de Ste Marie, ne s'y remarquent point; on n'y voit rien que de mâle, rien que de ferme. Les colonnes en ſont belles, bien meſurées & bien entendues; les pilaſtres n'ont point cette vitieuſe diminution que les plus illuſtres d'entre nos Modernes leur donnent, contre les exemples qui nous reſtent du contraire dans l'arc de Conſtantin & dans quelques autres antiques. Les pyramides même plaiſent aux yeux de quelques-uns à cauſe de leur nouveauté. Cet enrichiſſement leur paroit ſuperbe & bien inventé; à la verité on trouve à redire qu'elles ſoient ſuſpendues en l'air, puiſque quand elles ne ſeroient ni fortes ni ruſtiques comme elles ſont, il ne faudroit pas laiſſer de leur donner une baze plus ſolide qu'on ne fait même aux colonnes. A cela on ajoute qu'elles ſont trop courtes & trop maſſives, qu'elles accompagnent mal ce portail; que l'ordre Corinthien n'a jamais été uni avec le ruſtique; qu'enfin cette ſorte d'ordonnance eſt peu reguliere; que Manſart l'a trop exaucée pour la face de l'Egliſe; en un mot qu'elle eſt mal proportionnée à ſon abord & à ſon avenue.

LES TABLEAUX.

BUNEL a peint les tableaux du Maître Autel, & de la Chapelle du chœur; dans celui du Chœur il a repreſenté Jeſus-Chriſt au Jardin des Olives, où il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait exprimé ſur ſon viſage, & ſur ſon attitude, l'apprehenſion des tourmens qu'il devoit ſouffrir.

Quoique le tableau du grand Autel, n'ait pas quatre pieds de large, Bunel neanmoins dans un auſſi petit eſpace, n'a pas laiſſé de faire entrer le myſtere de l'Aſſomption de la Vierge avec les figures des douze Apôtres, grands comme nature ſans les eſtropier, ni les embarraſſer; artifice grand & bien difficile à bien executer, & où ce Peintre a très-bien réuſſi, & mieux qu'aucun autre de ſa profeſſion.

LE CHOEUR.

LE Chœur eſt clair & ſpacieux, & tout enduit de ſept tableaux, non moins laids peut-être, qu'ils ſont grands, tant ils choquent la vue: au milieu de ce Chœur le Pere Goulu, qui mourut en 1627, eſt enterré ſous une tombe de marbre noir, que le Duc d'Angoulême défunt lui a fait dreſſer; perſonnage de merite ſans doute, & à qui ſes écrits ont donné de la reputation. Ce mauſolée cependant comme trop ſuperbe pour un Religieux, a choqué tout l'Ordre à ce point, que depuis dans un Chapitre general, il fut arrêté de ne plus ſouffrir qu'à l'avenir aucun d'eux, eût ni tombe, ni épitaphe, comme étant contraire à la ſimplicité dont ils font profeſſion: & de fait à la mort de Charles Vialart, Evêque de pour ne point faire tort à ces Reglemens, quoiqu'il eût été quatre fois leur General, ſon cœur a été enterré dans leur Chapitre avec tant de negligence, qu'ils ſeroient bien empêchés de trouver l'endroit.

LA BIBLIOTHEQUE.

LE vaiſſeau de la Bibliothéque eſt fort petit, auſſi bien que le nombre des Livres: il eſt tout entouré d'une ordonnance de pilaſtres corinthiens, mais difforme & defectueuſe, auſſi-bien dans leurs parties, que dans leurs proportions. Pour ce qui eſt de la menuiſerie, elle eſt belle & bien travaillée; mais de plus rehauſſée, & éclaircie d'une certaine couleur bronzée, & reveillée de je ne ſai quelle verdure, qui fait un aſſés bon effet, quoique l'invention n'en ſoit pas bien rare. Mais ce qui s'y trouve de bien remarquable, eſt le moyen dont les Religieux ſe ſont ſervi pour faire enſorte que les pilaſtres dont elle eſt environnée, n'occupaſſent la moindre place inutile: car ſur ce que le Bibliothecaire ſe plaignant à eux que le grand nombre de ces pilaſtres occupoit tant de place que mille volumes lui reſtoient, & qu'il ne ſavoit où les mettre; après y avoir bien penſé, on trouva qu'il n'y avoit qu'à creuſer ces pilaſtres, & là pratiquer des armoires, & des tablettes, avis ſi heureux, que près de mille volumes heretiques fort rares, & très-curieux, qui ſont le caractere de cette Bibliotheque, y ont été rangés, & tous venans de Miniſtres convertis, qui ſe ſont faits de leur Ordre.

Vaſſau, Miniſtre de Charenton, s'eſt fait Feuillant, il étoit bien reçu de Mr Pithou, & a donné tous ſes Livres à ce Couvent. Il ſe nommoit en Religion Dom Jean de St Paul.

APOTHICAIRERIE.

L'APOTHICAIRERIE de cette Maiſon eſt la mieux ſymmetriée, & la plus curieuſe du Royaume, & ſeroit la plus accomplie de l'Europe, ſi elle n'étoit point defigurée par un plancher trop bas, & traverſée d'une groſſe poutre. Frere Chriſtophe de St François, Religieux de cet Ordre, nommé dans le monde Godefroi de Melun, la commença en 1637, & choiſit pour la place un lieu dans le Cloître, qui donne ſur le Jardin, parce que l'air en eſt pur: elle porte trois toiſes de long ſur quatorze pieds de large, & eſt environnée de tablettes, d'armoires, & de tiroirs. Les armoires

ſe ferment avec des volets, & les tablettes avec des chaſſis de verre, afin d'en varier l'ordonnance, & l'égayer. Des Caryatides ſeparent ces tablettes & ces armoires, le tout couronné d'un entablement qui regne au pourtour de la Chambre, & qu'avec le tems on rehauſſe de vaſes, & de Livres de Medecine. Tous ces divers enrichiſſemens, au reſte, ſont diſtribués dans ce petit eſpace avec tant d'ordre & d'agrément, que rien n'y paroît confus ni embarraſſé; tout y rit, tout y contente la vûe & l'eſprit; il n'y a point d'endroits où l'on ne voye quelque choſe qui divertiſſe. Après avoir conſideré ces termes Caryatides, les yeux ſe delaſſent agreablement à regarder les bas reliefs taillés ſur les volets de chaque armoire, qui repreſentent pluſieurs gueriſons miraculeuſes, operées par Jeſus-Chriſt & par St Pierre.

Je laiſſe là la proportion de ces colonnes Caryatides, un peu plus correcte à la verité, & mieux entendue que celles de la Bibliotheque; mais quant aux têtes de ces termes, quelques-uns en ont d'aſſés belles, & même les draperies ſont bien choiſies & bien executées. Frere Chriſtophe choiſit d'abord Pierre Dionyſe, Sculpteur & Menuiſier tout enſemble; la Menuiſerie qu'il lui a fournie, eſt fort bonne & très-belle; ſes baſſes tailles ſont coupées avec bien du ſavoir pour un homme de ſa profeſſion: mais depuis, ce Religieux employa pour la Sculpture le jeune Sarrazin, qui le contenta beaucoup mieux que Dionyſe; auſſi ſes bas reliefs ſont-ils d'une maniere bien plus juſte, & plus étudiée: & on tient qu'ils peuvent entrer en comparaiſon avec quelques ouvrages de ſon frere aîné, & que ſans doute il les a vus & corrigés. Il s'en remarque quelqu'un qui a été fait en ſa preſence.

Des volets ſi propres & ſi curieux, renferment dans l'armoire du milieu toutes ſortes de preparations chimiques pratiquées en Medecine: cette armoire eſt la plus grande de toutes, & en même tems la mieux garnie, la mieux parée, & la plus rare. On y trouve des eſprits acides, les ſels fines, des preparations d'antimoine & de vitriol, des eſſences tirées des vegetaux, & tous ces autres ſecrets prompts & ſalutaires de chimie, qui demandent tant de ſavoir & de patience, & ſervent d'antidotes contre toutes ſortes de maladies. Tous ont été diſtilés par Frere Chriſtophe, avec un ſuccès merveilleux, & une peine incroyable: auſſi paſſe-t-il pour un des plus grands Chimiques de notre ſiecle.

Les autres armoires de haut en bas ſont remplies de tiroirs fort propres & fort commodes; & tout modeſte qu'en ſoit le travail, il ne laiſſe pas d'y avoir de la galanterie. Ces tiroirs ſont fournis de caffé, canelle, beaume, camfre, & de tous autres miracles de nature qui nous viennent de l'autre monde, & dont on aſſaiſonne d'ordinaire les medicaments.

Notre induſtrieux Chimique n'a pas donné moins d'agrément & de beauté à ces tablettes, qu'à ſes armoires. Il a étalé deſſus des phioles & des vaſes de toutes les façons & de toutes les grandeurs, & le tout rempli de liqueurs, huiles, de confitures, d'eſſences: elles ne ſont fermées que de chaſſis de verre, afin de rejouir la vue par cette varieté de couleurs & de figures ſi differentes. Enfin ce Laboratoire paſſe pour le mieux fourni qu'il y ait, & le ſeul où on ait encore vu trois mortiers ſur un même pied, & de ces trois, il y en a un de porphyre, accompagné de ſa meule cannellé à côte de melons, qui porte plus d'un pied de diametre.

LES CAPUCINS DE LA RUE St HONORE'.

LES Capucins de cette maiſon ont un jardin le moins curieux, & cependant le mieux cultivé de Paris, avec un peu de choux, de raves & d'herbes. Ils ont pratiqué des compartimens dans leur partere, qui ſont plus agreables à la vue que ceux de nos plus illuſtres Fleuriſtes; & de plus, les ont diſtribués avec tant d'ordre & de ſymmetrie, qu'ils rejouiſſent plus les yeux, que ne font les Tulippes, ni les Annemones.

Voyés les Memoires de Mr de Marolles, fol. 153, 154. Les arbres ſont coupés en paliſſades: les allées ſont larges & bien touffues; il y en a une entre autres à la porte du jardin & du Couvent, & finit contre les murs des Tuilleries, des plus plaiſantes qui ſe voyent. Elle eſt d'une largeur extraordinaire, toujours ſombre & fraiche, & toujours couverte de branches & de feuilles, & pourtant n'eſt bordée d'arbres que d'un côté.

LES CARMES DE'CHAUSSE'S.

LES Peres Carmes en 1611, ont été fondés & établis au faux-bourg St Germain le vingt-deuxiéme de Mai; & quoique par leurs privileges ils ſoient exemts de la Juriſdiction des Ordinaires, ils ne laiſſent pas de recevoir tous les ordres & les mandemens du Pere Prieur & Grand Vicaire de l'Abbayie: & même au changement, tant de leur propre Prieur, que du Grand Vicaire de St Germain, ils viennent demander permiſſion, & pour confeſſer, & pour les cas reſervés ou diſpenſes, & pour l'abſolution de l'héréſie.

LES PETITS AUGUSTINS.

EN 1613, la Reine Marguerite de Valois, le onziéme Avril, fonda au faux-bourg St Germain, les Peres Hermites de St Auguſtin de la Reforme de Bourges, dit les *Petits Auguſtins*, à la diſtinction de ceux du grand Couvent de Paris. Et depuis en 1617, le onziéme Juillet, ils eurent permiſſion des Religieux de l'Abbayie de s'établir, avec pouvoir aux Confeſſeurs d'abſoudre des cenſures & des cas reſervés: ce que Mr de Metz, Abbé, confirma en 1623, au mois d'Avril, & toujours pour ce qui eſt de la Confeſſion, à la reſerve de la Communion de Pâques.

Nonobſtant leur pouvoir général, ils ſont obligés, de même que les autres Religieux du faux-bourg St Germain, à chaque changement de leur Prieur, ou du P. Prieur Grand-Vicaire, de venir demander une nouvelle permiſſion de confeſſer, d'abſoudre de l'héréſie, & le reſte. De plus, ils aſſiſtent aux Proceſſions générales indiquées par le Prieur Grand-Vicaire, ainſi que les Jacobins & les Freres de la Charité.

LES RELIGIEUSES BENEDICTINES DU CALVAIRE.

LES Benedictines du Calvaire ayant obtenu en 1621, une Bulle de Gregoire XV, dattée du 22 Mars, & depuis une autre d'Urbain VIII, portant permiſſion de s'établir en France, le tout d'ailleurs confirmé par des Lettres Patentes du mois de Juin de la même année, Mr de Metz Abbé de St Germain, & le P. Prieur ſon Grand-Vicaire, de leur part, y conſentirent auſſi tôt, & voulurent bien qu'elles plantaſſent la Croix dans leur fauxbourg, au même lieu qu'elles avoient acquis à la rue Vaugirard, dit Montherbu, à la charge de vivre ſous la direction des Superieurs ordonnés par les Bulles, & non ſeulement que les Abbés de St Germain, ou le Grand-Vicaire, pourroient viſiter l'Egliſe de leur Couvent, le St Sacrement, les ſaintes Huiles, les ornements, & ce qui concerne le St Sacrifice de la Meſſe; mais de plus, que les Prêtres qui ſeroient choiſis par leurs Superieurs pour leur adminiſtrer les Sacrements, ſeroient approuvés par eux: & en cas que les choſes changeaſſent de ſorte dans le Monaſtere, que les Religieuſes ne fuſſent plus en congregation, qu'alors l'Abbé ou ſon Grand-Vicaire aura droit de viſite, & Juriſdiction, même quant aux mœurs, ſuivant le Concile de Trente.

En 1630 au mois d'Août, le Pere Claude Cotton, pour lors Prieur & Grand-Vicaire, leur fit deffenſe de recevoir aucune fille à l'habit ni à profeſſion, qu'auparavant il ne l'eut examinée, à quoi elles obéirent; & non content de cette ſoumiſſion, il a été encore interroger quelques filles depuis pour la profeſſion, dont il y a acte dans les Archives de l'Abbayie.

Touchant le lieu qu'occupe leur Monaſtere, l'acquiſition fut faite en 1622 au mois d'Avril, & le contrat enſaiſiné à Ste Genevieve, le troiſiéme de Mai. Il conſiſtoit en trois maiſons, l'une appellée l'Hotel de Montarbe, de Monterbe, de Montherbu; l'autre l'Hotel St Nicolas; la troiſiéme de ces maiſons eſt un pavillon d'ardoiſe, qui doit ſervir d'infirmerie, qu'elles eurent en échange de la Reine Mere, avec certaine quantité de toiſes de jardin au bout, moyenant un arpent du fond des deux premieres maiſons qu'elles lui cederent, ce qui ſe paſſa en 1630, le vingt-deux Juin.

NOVICIAT DES JACOBINS.

EN 1632, le Pere Nicolas Rodolphe, General des Dominiquains, obtint de M. l'Abbé de St Germain des Prés, le dix-huit Juin, la permiſſion d'eriger dans le fauxbourg un Noviciat, pour la reformation des Couvents de l'Ordre de St Dominique en France. Ces Religieux ici reconnoiſſent la même juriſdiction que les Petits-Auguſtins & les Carmes Deſchaux, dans tous les cas que j'ai obſervés.

L'Egliſe a été conduite par le ſieur Bulet Architecte de la Ville, auſſi-bien que toutes les maiſons que ces Peres ont fait élever au tour de la leur, ce qui leur donne un très-gros revenu.

LES RELIGIEUSES DE LA CONGREGATION Notre-Dame, à la rue de Chaſſe-midi.

CETTE Congregation de Religieuſes de l'ordre de St Auguſtin, eſt venue de Laon, & fait veu entre autres d'inſtruire les petites filles. Elles furent établies en 1634, au mois de Juillet & de Septembre, tant par Lettres Patentes du Roi, que par brevet de Mr l'Abbé de St Germain. Madame de Brienne, femme du Secretaire d'Etat, qui leur prête ſimplement ſon nom, s'en dit la fondatrice, moyennant une ſomme de quarante mille livres imaginaire qu'elle ne doit point payer; & cela par une contre-promeſſe de la part des Religieuſes. Ce Couvent eſt encore entierement ſujet à la Juriſdiction de l'Abbé, & de ſon Grand-Vicaire, Prieur.

LES RELIGIEUSES DU St SEPULCHRE, à Belle-Chaſſe.

CES Religieuſes ſont Chanoineſſes de l'Ordre de St Auguſtin, de la Congregation du St Sepulchre, & ſorties de Charleville. En 1635, après avoir acquis de Barbier, à la rue St Dominique, le lieu appellé de Bellechaſſe, en vertu des Lettres du Roi & du Brevet de Mr de Metz Abbé de St Germain, elles s'établirent au mois d'Août, conformément au Concile de Trente. Elles reconnoiſſent en tout la Juriſdiction de l'Abbé, & du Prieur Grand-Vicaire.

LES RELIGIEUSES BERNARDINES DE Ste CECILE, dites, du Précieux Sang de Notre-Seigneur.

EN 1635, Mr de Metz, Abbé de St Germain, donna à ces Religieuſes au mois de Decembre, des Lettres d'établiſſement, & pour lors elles ſe logerent proche le Noviciat des Jeſuites; & quoiqu'elles ſoient Bernardines, neanmoins elles ne reconnoiſſent point les Superieurs de Ciſteaux, mais ſimplement la juriſdiction de l'Abbé & du Prieur de St Germain, ſon Grand-Vicaire. Ces Filles-ici ſont venus de Provence.

Depuis, en 1657, leur maiſon ayant été vendue par decret, & reconnoiſſant qu'elles ne profitoient ni au ſpirituel, ni au temporel, & même que la plupart des Religieuſes étoient preſque toujours malades, elles crurent par une inſpiration de Dieu, que tout ceci ne provenoit d'ailleurs que de ce qu'elles n'étoient pas dans la parfaite obſervance de la Regle de St Benoît qu'elles avoient profeſſée, & là-deſſus toutes d'un commun conſentement, prirent reſolution d'embraſſer cette Obſervance. Et de fait, peu de tems après elles reconnurent que c'étoit l'état auquel Dieu les appelloit; car enfin tout leur reuſſiſſoit. Non ſeulement quantité de perſonnes pieuſes mues de charité, leur firent beaucoup de bien, & les aſſiſterent de tout, ſoit pour la nourriture, ſoit pour les vêtemens; mais de plus, malgré leurs

mortifications, comme ne mangeant plus de chair, ne portant plus de linge, & qu'elles ſe levent à deux heures après minuit pour chanter Matines, ſans les autres auſterités, cependant elles n'ont plus de malades, & ſe portent parfaitement bien.

Deux ans après, c'eſt-à-dire en 1659, elles furent transferées au mois de Fevrier dans un nouveau Monaſtere à la rue Vaugirard, vis-à-vis les jardins du Palais d'Orleans; là le Prieur de St Germain, Grand-Vicaire, ayant beni la Chapelle & les lieux reguliers, y établit la Clôture perpetuelle, ou à preſent elles vivent très-religieuſement.

LES RELIGIEUSES DE St NICOLAS DE LORRAINE.

CES Religieuſes ici ſont celles-là même que nous appellons de l'Annonciade, qui en 1636 vinrent de St Nicolas de Lorraine à Paris. Leur Croix, au mois de Septembre, ayant été plantée à la rue du Bac, au lieu où ſont à preſent les Recoletes, deux ans après elles furent transferées ſur le chemin de Vaugirard, & leur Couvent appellé du St Sacrement, autrement St Nicolas de Lorraine; mais enfin depuis, cette maiſon, par une mauvaiſe conduite, ayant été ajugée aux creanciers en 1656, au mois d'Octobre, par decret elle a paſſé aux Filles de l'Aſſomption.

LES RELIGIEUSES RECOLETES.

CERTAINES Religieuſes de Ste Claire venues de Verdun, qui en 1627 s'étoient établies au faux-bourg St Germain à la rue du Bac, furent obligées en 1638, le dernier Juin, de ceder leur droit & leur maiſon aux Recoletes de l'Ordre de St François, qui étoient de Tulles en Limoſin; & cela en vertu des Lettres de Mr de Metz Abbé; & enfin deux ans après, qui fut en 1640, au mois d'Août, le Prieur de l'Abbayie, Vicaire General, vint benir la Chapelle & les lieux reguliers de ces nouvelles filles, en dreſſa un acte, & réitera les conditions & les articles portés dans la permiſſion de Mr l'Abbé; à quoi elles ſe ſoumirent, auſſi-bien que les Peres Recolets de la Province de Paris, dite de St Denys; & tous enſemble ſignerent l'acte & le Procès-verbal. Voici quelques-uns des articles.

1°. Que ſuivant le Concile de Trente, ledit Seigneur Abbé, ou ſon Grand-Vicaire, pourront entrer dans le Monaſtere des Recolettes, afin d'y voir & viſiter la clôture.

2°. Que les Confeſſeurs nommés par les Superieurs des Recoletes pour entendre les confeſſions, ſeront tenus de ſe faire approuver par ledit Seigneur, ou ſon Grand-Vicaire.

3°. Que ſi dans le Monaſtere quelque deſordre ou ſcandale arrivoit, ſoit par les Religieux ou Religieuſes, & que les Superieurs, après en avoir été duement avertis & requis, n'y miſſent pas ordre, ledit Seigneur Abbé ou ſon Grand-Vicaire y remedieroient.

4°. Que qui que ce ſoit, Seculier ou Regulier, hors le cas de droit, ne pourra entrer dans la clôture du Monaſtere, ſans licence dudit Seigneur Abbé, ou ſon Grand-Vicaire.

5°. Que les Religieuſes donneront tous les ans un écu d'or de reconnoiſſance au Curé de St Sulpice, dans la Paroiſſe duquel elles ſont établies.

6°. Que pas une fille ne pourra être reçue à profeſſion, qu'elle n'ait été

examinée par mondit Seigneur Abbé, ou ſon Grand-Vicaire.

Signé F. IGNACE LE GAUD, Vicaire General de l'Ordre de St François.

Le Pere Grand-Vicaire, Prieur de St Germain, a permis au Pere Provincial des Recolets de ladite Province, enſuite d'une Requête qu'il lui a preſentée, que la maiſon où demeurent les Peres Recolets, à la rue du Bac, proche du Monaſtere des Recolettes, fut érigée en hoſpice pour la demeure de ſept ou huit Recolets, qui ſeront employés à la conduite de ces Religieuſes, le quinze Septembre 1658.

LES FILLES DE LA PROVIDENCE, ſous le Patronage de St Joſeph.

MARIE Delpech, autrement dite Mademoiſelle de Leſtan, native de Bordeaux, elevée dans la maiſon des Pauvres orphelines de la même Ville, étant venue à Paris à deſſein d'y former un même inſtitut, ſuivant les Reglemens faits en 1638 par Mr l'Archevêque de Bordeaux, aſſiſtée de quelques perſonnes pieuſes, obtint pour cela des Lettres du Roi en 1639. Depuis Mr de Metz, Abbé de St Germain, par un Brevet, lui ayant accordé la permiſſion de s'établir dans ſon faux-bourg, le Pere Prieur Grand-Vicaire, en 1641, l'établit au mois de Juin avec de ſes compagnes, à la rue St Dominique, dite rue neuve St Dominique, où elles ſont à preſent, non ſans leur preſcrire quelques ordonnances.

Son inſtitut eſt de recevoir les pauvres filles orphelines dès l'âge de neuf à dix ans, de les élever à la pieté, leur faire apprendre diverſes ſortes d'ouvrages, afin qu'à l'âge de dix-huit ans ou à peu près, elles ſe trouvent en état: ou de ſe mettre en quelque bonne maiſon pour ſervir, ou d'entrer en Religion, ou de ſe marier.

LES PERES THEATINS, CLERCS REGULIERS.

EN 1648, les Peres Theatins, après avoir preſenté Requête à Mr l'Abbé de St Germain pour s'établir dans ſon faux-bourg, qu'il enterina: & obtenu un mois après des Lettres Patentes du Roi; auſſi-tôt le Prieur Vicaire General, fut benir leur Chapelle, planter la Croix, & faire toutes les autres ceremonies requiſes en tel cas. Leur Chapelle a été dediée à Ste Anne la Royale, ſuivant le deſir de la Reine, qui aſſiſta à cette ceremonie avec quantité de perſonnes de qualité. La maiſon de ces Clercs Reguliers eſt ſituée ſur le quai, en deça du Pont-rouge, que l'on nomme aujourd'hui Pont Royal; l'Abbé les a reçus pour exercer toutes ſortes de fonctions Eccleſiaſtiques, ainſi que les autres Reguliers du faux-bourg; & cela aux mêmes conditions.

LES RELIGIEUSES DE LA MISERICORDE.

CES Religieuſes qui ſont de l'Ordre de St Auguſtin, & établies en Congregation ſous le titre de Notre-Dame de la Miſericorde, furent approuvées avec leurs Statuts en 1642, par Urbain VIII, le trois Juillet.

Cette Congregation a commencé dans la Ville d'Aix en Provence, ſous la conduite & direction d'un ſaint Prêtre, nommé le Pere Yvan. Le principal but de ces Religieuſes étoit de recevoir des filles ſans dot, qui auroient les qualités requiſes, quand chacun de leurs Couvents ſe trouveroit en fonds, ou par le moyen de leur travail manuel, de quoi ſubſiſter. Depuis, deux établiſſemens de ces Religieuſes ont été faits, l'un à Avignon, l'autre à Marſeille. La Mere, appellée de la Trinité, eſt reconnue pour Superieure, Fondatrice & Inſtitutrice, avec le Pere Yvan. Enſuite de ces deux établiſſemens, étant venue à Paris à deſſein d'y eriger un Couvent, quelques perſonnes pieuſes lui donnerent & rentes & argent; ſi bien que là-deſſus ayant obtenu des Lettres du Roi, & d'autres de Mr l'Abbé de St Germain, le Prieur Grand-Vicaire les établit dans le faux-bourg, en 1651. Le tout ayant été omologué au Parlement le ſixiéme Septembre. En même tems elles acheterent une maiſon à la rue Caſſette, où le Pere Grand-Vicaire les a transferées, qui pour lors benit la Chapelle, avec les lieux reguliers, & y mit la clôture.

RELIGIEUSES BENEDICTINES, DITES DU St Sacrement.

EN 1649, comme deux grands ſacrileges vinrent à être commis envers le très-auguſte & adorable Sacrement de l'Autel, l'un au faux-bourg St Germain, dans l'Egliſe de St Sulpice, l'autre peu de tems après dans celle de St Jean en Greve, pour reparer en quelque façon l'injure faite à Dieu par le premier, le Pere Prieur, Grand-Vicaire de St Germain, indiqua une Proceſſion ſolemnelle de tout le Clergé du faux-bourg, où officia Monſieur de Beigne Nonce du Pape, & enſuite les Religieux, comme les Superieurs de ce Clergé, conduiſirent la Proceſſion.

A quelque tems de là, Madame Courtin, Marquiſe de Boucs, & la Comteſſe de Chateau-vieux, touchées d'un ſaint zèle, & ſouhaitant que ce Sacrement ſi adorable fut honoré continuellement dans quelque Monaſtere de filles, toutes deux en 1652 & 1653, firent donation de ſommes notables à la Mere Catherine de Bar, dite du St Sacrement, Religieuſe de l'Ordre de St Benoît, pour fonder un Monaſtere du même Ordre. Cette Mere Catherine auſſi-tôt obtint permiſſion de Mr de Metz, Abbé de St Germain, d'en bâtir un dans le reſſort de ſa juriſdiction, & même à la charge qu'aucune fille ne pourroit être reçue qu'elle n'apportât trois cens livres de penſion perpetuelle, qui font ſix mille livres en principal. Enſuite le Roi lui ayant accordé des Lettres Patentes, le tout fut omologué en 1654, tant au Parlement qu'à la Chambre des Comptes.

L'établiſſement fait, & après avoir demeuré quelque tems à la rue Ferou, ces Religieuſes, en 1659, furent transferées par le Prieur Grand-Vicaire dans la rue Caſſette, dans un Couvent bâti à neuf, où après avoir beni les lieux, ſuivant le procès-verbal du onziéme Mars, il permit à l'Evêque du Puy, de conſacrer la Chapelle, ce qu'il fit avec grande ſolemnité, & dont il a donné atteſtation.

Ces filles ſont appellées *Benedictines du St Sacrement*, à cauſe que jour & nuit, perpetuellement il y a toujours quelque Religieuſe au pied de l'Autel, à adorer le St Sacrement; afin de reparer en quelque façon, & autant que la fragilité humaine le peut permettre, les irreverences & les injures qui ſe font envers ce Sacrement adorable.

LES RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE GRACE.

CES Religieuſes ſont de l'Ordre de St Auguſtin, & furent transferées du Couvent de l'Aſſomption de Paris, qui eſt proche la porte St Honoré, ſous la Juriſdiction du Grand-Aumônier de France, au faux-bourg St Germain, avec la permiſſion de l'Evêque de Coûtance, Grand-Vicaire du Cardinal Antoine Barberin, Grand-Aumônier, dans ce Couvent là; & le tout après avoir renoncé à toute juriſdiction ſur ces filles à perpetuité; & ce que tout de même ont declaré les Religieuſes de l'Aſſomption, ſans quoi l'Abbé de St Germain des Prés n'auroit point donné de Brevet. Enſuite donc de ces Lettres, elles furent établies en 1656, au Couvent de St Nicolas de Lorraine, le dix-huit Octobre, s'y reſervant toute Juriſdiction ſpirituelle, tant pour lui & ſes ſucceſſeurs, que pour le Prieur Grand-Vicaire; & de plus, à la charge qu'aucune fille ne ſera reçue, qu'elle n'apporte au moins ſix mille livres de dot, pour être employés en fonds. Cet établiſſement au reſte, ne fut fait qu'après avoir examiné leurs Conſtitutions, comme il paroît par le procès-verbal.

DIX VERTUS.

Les Religieuſes Bernardines de l'Abbayie aux Bois.

LES Filles de l'Annonciade, dites *des Dix-Vertus*, ayant été expulſées par leur mauvaiſe conduite, le Monaſtere fut ajugé à l'Abbeſſe de l'Abbayie aux Bois en Picardie, Ordre de Ciſteaux, au Diocèſe de Noyon, où elle a établi en 1654 une Communauté de Religieuſes, avec l'agrément & la permiſſion de l'Abbé de St Germain des Prés.

LES RELIGIEUSES BENEDICTINES DE NOTRE-DAME de Lieſſe.

TROIS filles, ſavoir, Barbe de Coux, Geneviéve Poulain, & Françoiſe Boutrouë, ſont cauſe de cette inſtitution, & en ont jetté les fondemens; toutes trois demeuroient enſemble dans une maiſon appellée le Jardin d'Olivet au-de-là des Incurables, ſur le grand chemin de Seve, où elles s'occupoient à enſeigner & inſtruire de jeunes filles; neanmoins avec intention de tout tems d'établir un Couvent au même lieu, ſous la protection de Notre-Dame, & le tout en conſequence du contrat de donnation fait avec elles, en 1626, au mois de Juillet, par Marie Briçonnet, veuve d'Etienne le Tonnelier, Conſeiller au grand Conſeil. Si bien que pour ſatisfaire au deſir de cette veuve, & executer en même tems la volonté de Geneviéve Poulain, portée par ſon teſtament en 1643, le vingt-neuviéme Janvier; Barbe de Coux, en 1645, tranſporta ſa maiſon aux Benedictines, avec la permiſſion de Mr l'Abbé de St Germain des Prés, après avoir obtenu des Lettres Patentes du Roi.

PRETRES HIBERNOIS.

QUELQUES Prêtres Hibernois, ayant permiſſion du Roi d'établir à Paris une maniere de College, dont le ſieur Tirel fut fait Superieur, le Pape en 1628, à la fin de Juin, octroya un bref à tous les Hibernois vivants en ſocieté, & étudiants à deſſein de retourner en leur Pays pour travailler à la converſion des Infideles, où il leur donne pouvoir de prendre les Ordres, avec la permiſſion des Evêques, ſans patrimoine même, & ſans garder les interſtices.

Depuis quelques années le ſieur Taf, Prêtre Irlandois, s'eſt retiré au faux-bourg St Germain avec quelques autres Eccleſiaſtiques de ſa nation, pour les preparer par des exercices de pieté, & des conferences ſpirituelles entre eux, afin d'être en état d'aller aux Miſſions d'Irlande. Cependant, parce qu'en 1656 & 1657, les Grands-Vicaires voulurent avoir ce Taf ici & ſes Prêtres, d'abord le Prieur de St Germain s'y oppoſa, de crainte que cette entrepriſe ne réuſſit pas; à la fin néanmoins il y conſentit, à la charge qu'il ne mencroit avec lui que deux ou trois de ſes Eccleſiaſtiques; ſi bien qu'il a retenu les autres, tant pour empêcher que leurs exercices ordinaires ne viennent à ceſſer, & qu'ils n'abandonnent leur premier deſſein, qu'afin que le lieu où ils ſont puiſſe ſervir de retraite à Taf & à ſes Compagnons, au cas que ſon nouvel établiſſement vint à manquer, & que l'autre Congregation dans la Ville ſe diſſipât. Ces Prêtres au reſte ont vecu ſous la Juriſdiction de St Germain des Prés.

LES RELIGIEUX HIBERNOIS DE L'OBSERVANCE de St François.

EN 1652, le Pere Georges Dileon, Hibernois, Religieux de l'étroite Obſervance de St François, faite par St Bernardin, après avoir obtenu permiſſion de la Reine de demeurer à Paris avec quelques autres Religieux de ſa nation, & de même profeſſion que lui, exilés à cauſe de la foi; Mr de Metz enſuite, Abbé de St Germain, voulut bien que pour un tems ils euſſent un hoſpice dans ſon faux-bourg, ce que le Prieur Grand-Vicaire confirma au Pere Georges par écrit en 1653, au mois d'Août; à condition neanmoins qu'il n'auroit que ſix Religieux avec lui, & tous Prêtres. Qu'à l'égard de la Meſſe, ils pourroient la dire dans les Egliſes, ou même chés eux dans un Oratoire; mais pour lors à huis clos, & ſans laiſſer entrer perſonne: ſi bien qu'ils prirent une petite maiſon à la rue Chaſſe-midi, où depuis en vertu d'un autre pouvoir par écrit qui leur a été accordé, non ſeulement ils diſent l'Office indirectement à la verité, ſans ſonner la cloche, ni ouvrir leur porte à perſonne, mais encore de confeſſer ceux de leur Nation, & même quelques Bienfaiteurs particuliers, ſans tirer à conſequence.

Les Recolets de la Province de France, dite de St Denys, vouloient au commencement les contraindre de demeurer dans leur Couvent; cependant changeant d'avis en 1656 & 1657, ils conſentirent dans leur Chapitre gene-

ral, qu'ils vecuſſent comme ils faiſoient dans leur particulier, ſans vouloir plus les inquieter. En effet, ce ſont de bons Religieux qui vivent fort paiſiblement.

GEORGES TARRI.

EN 1645, un Hermite, nommé Frere Georges Tarri, natif d'Aix en Provence, eut permiſſion verbale de Mr de Metz, d'elever au faux-bourg St Germain des enfans dans la crainte de Dieu; comme il étoit logé dans une maiſon qu'il louoit tout contre les Incurables, il les envoyoit là à la Meſſe tous les jours de bon matin, les catéchiſoit, & le long du jour alloit queſtant par la Ville avec eux, un Crucifix à la main; mais en 1657, ceci fut ſupprimé par l'établiſſement de l'Hopital General, où ces enfans furent conduits. Quant à l'Hermite, il s'en alla à Rome avec deux ou trois jeunes hommes habillés de chappes blanches dont il ſe ſervoit pour la conduite de ſes petits garçons, après avoir pris obédience du Prieur Grand-Vicaire, *de vita & moribus.*

ECOLE DE PETITES FILLES.

EN 1655, les ſieurs de Baſancourt, Bourgeois du faux-bourg St Germain, par contrat du deuxiéme Mai, avec le Curé de St Sulpice & les Marguilliers, donnerent une petite maiſon à la rue de Grenelle, pour ſervir d'écolle Chrétienne aux pauvres petites filles orphelines de la Paroiſſe, Mr de Metz enſuite indemniſa cette maiſon au mois de Decembre. En 1657, le Pere Prieur, à la requête des Fondateurs, donna permiſſion à une fille Catholique de les inſtruire tant qu'il lui plairoit: elles vont entendre la Meſſe à St Sulpice.

Madame Rouſſeau veuve, ayant reçu de quelques perſonnes pieuſes certaine ſomme d'argent pour faire apprendre métier à de pauvres petites filles, la mit en rente en 1657, afin de faire ſubſiſter trois ou quatre Maitreſſes qu'elle loge chés elle au faubourg St Germain où elle demeure, dont elle a la conduite & la direction; ne faiſant rien neanmoins de ſon chef, mais ſe conformant en tout aux Reglemens que lui a dreſſés le Pere Prieur Grand-Vicaire. Ces Maitreſſes peuvent prendre des Penſionnaires; quant aux autres petites filles, leurs parents les envoyent là le matin & l'après-diné, de même que s'ils les envoyoient à l'école.

L'Inſtitut eſt d'apprendre de petits métiers qui ne ſont point ſujets à Maitriſe: depuis, la même Dame Rouſſeau a obtenu quatre mille livres d'une perſonne de pieté, afin de pouvoir faire dire la Meſſe dans ſa maiſon, & ainſi empêcher les petites filles de vaguer pour l'aller entendre autre part, ce que le Grand-Vicaire lui a permis en 1659.

LES RELIGIEUSES DE GOMER-FONTAINE.

LES Religieuſes de Gomer-Fontaine, de l'Ordre de Ciſteaux, & du Diocèſe d'Amiens, ont été tranſportées à Paris pendant la Paix, & elles ont été établies derriere les Carmes Deſchaux, faux-bourg St Germain, quartier de Luxembourg. Je n'ai rien trouvé de la fondation de ce Couvent.

RECOLETS.

LES Recolets, dits de St Laurent, établis en 1603, par Henri IV & Marie de Medicis, au faux-bourg St Laurent : leur Egliſe fut dediée ſous le titre de l'Annonciation de la Vierge, en 1614.

Frere Luc a fait le Tableau du Maître-Autel des Recolets, auſſi fort que le Guide, & preſque auſſi fini; il paſſoit pour imitateur de Raphaël.

La Bibliotheque eſt aſſés belle, & les Livres en ſont bien choiſis, & aſſés proprement reliés.

St SEPULCHRE.

FONDATION de l'Egliſe du St Sepulchre à Paris, faite en 1325, par Louis de Bourbon, Comte de Clermont, dont la premiere pierre du bâtiment de l'Egliſe fut poſée le dix-huit Mai 1326, par Guillaume Archevêque d'Auſch, ce qui paroît par l'inſcription au haut du Portail.

L'an de grace 1327, le Vendredy devant Noël, fut chantée la premiere Meſſe de cette Egliſe, & les fondemens levés, comme il eſt appert, par Maître de l'Ortignes, qui erigea ce Portail, & le fonda, &c.

Cette Egliſe a été bâtie pour les Pelerins du St Sepulchre de Jeruſalem, qu'on y logeoit autrefois quelques jours, & on leur donnoit ſoixante ſous & un pain, après quoi on les renvoyoit. A preſent c'eſt une Egliſe Collegiale, dont les Chanoines ſont à la collation de Notre-Dame.

L'Autel eſt d'une très-belle menuiſerie, & le Tableau qui eſt deſſus, dont Mr Colbert a fait preſent, eſt de M. le Brun.

QUINZE-VINGTS.

FONDATION aux Quinze vingts, 1493. *lib. E. fol.* 3. Voyés les Hopitaux, liv. v.

St ANTOINE.

FONDATION à l'Hopital St Antoine de Paris, 1393. *lib. E. fol.* 3. 6. & au ſecond livre des Chartes, *fol.* 8. Voyés les Hopitaux, livre v.

NOMS DES EGLISES CHANGE'S.

QUOIQUE l'Egliſe Ste Geneviéve ait été dediée à St Pierre & à St Paul, & tout de même celle de St Germain des Prés à St Vincent, deux des plus anciennes de Paris; neanmoins, combien y a-t-il de ſiecles qu'on ne connoît plus leurs vrais Patrons, & le tout par la fantaiſie du peuple?

Les Evêques ont eu beau s'y oppoſer, ſon opiniâtreté a prevalu ſur leurs ordres; bon gré, malgré, il a ſalu que l'Abbayie de St Vincent ait pris le nom de St Germain; & celle de St Pierre & de St Paul, celui de Ste Geneviéve, qui ont vecu bien depuis.

La

La Chapelle de Gaillon, parce que le peuple l'a encore ainſi voulu, a été appellée St Roch; l'Egliſe St Pierre, St Meri; celle de St Nicolas, la Ste Chapelle; St Magloire, a pris le nom de Filles Penitentes; St Pere celui de la Charité; l'Hopital d'Imbert de Lyhoms s'appelle les Filles-Dieu; celui de Braque, la Merci.

On ne ſait plus ce que c'eſt que Beguines, à cauſe de l'*Ave-Maria*: on ne dit plus les Filles de la Magdeleine, mais les Madelonnettes.

On appelle Notre-Dame des Champs, les Carmelites; la maiſon la Croix-la-Reine, la Trinité; les Dominicains, ou Freres-Prêcheurs, ne ſe nomment pas ainſi, mais Jacobins; & tout de même les Religieux de la Redemption des Captifs, Mathurins.

Les Benedictins de la rue des Blancs-manteaux, tout vêtus de noir qu'ils ſoient, ne ſont connus que ſous le nom des Blancs-manteaux; & les Carmes mitigés, que ſous celui des Billettes.

Enfin ſi je voulois m'étendre davantage, je ferois voir qu'il n'y a preſque point de Saint ni de Fête, tant à Paris qu'ailleurs, dont le peuple n'ait corrompu le nom & les miracles.

CIMETIERES.

TANT que les Romains furent Maîtres de Paris, ils ſe firent enterrer à l'ordinaire ſur les grands chemins, qui étoit leur coutume; & de fait, outre les tombeaux qu'on a deja trouvés, il s'en trouve encore tous les jours en remuant la terre.

En 1538, proche de la tour de Neſle, on decouvrit onze caveaux, où dans l'un étoit un corps armé de toutes pieces. Il n'y a pas plus de quinze ou ſeize ans qu'en fouillant au marché aux Chevaux de la porte St Victor, on tira de là pluſieurs grands coffres de pierre tous antiques, remplis de corps d'une taille extraordinaire, & chargés d'inſcriptions Grecques. Quelque tems auparavant, vingt ou trente autres de pierre & de brique avoient été deterrés à la rue St Etienne des Grès derriere le chevet de l'Egliſe, chés Merchaut Maître Maçon, auſſi bien que chés les voiſins; ce que nos Curieux virent, aſſurant tous qu'il n'y avoit point d'inſcriptions; mais enfin Merchaut m'a ſouvent parlé de pluſieurs medailles d'or & d'argent, tant de Conſtantin, que de Conſtans & de Conſtance qui s'y étoient trouvées, qu'on lui vola, & que tous nos Medailliſtes ont vues entre ſes mains.

Les plus remarquables furent decouverts à la rue de la Tixeranderie, au logis de Jean Amauri; & encore au fauxbourg St Jaques, en 1612, dans le Monaſtere des Carmelites. Chés Jean Amauri on deterra deux grands ſquelettes, & pluſieurs autres oſſemens enfermés dans des tombeaux de pierre, avec un braſſal d'airain, un lacrymoire de verre, un vaſe de corne, un plat de terre ſigilée, des medailles de Neron & de Magnence; de plus, une inſcription qui ſe lit encore dans cette maiſon là, & que Petau, Conſeiller au Parlement, a fait graver, auſſi bien que tout le reſte, & qu'il a donné au public avec ſes medailles & les autres raretés de ſon Cabinet. Voici cette inſcription.

ALIA ISTAQUE PRÆGRANDIA OSSA CUM LAPIDE, FERCULIS, CUMQUE NUMISMATIS, ET BRACHIALI ÆNEIS ARENA OBRUTA IN JOANNIS AMALRICI FRANCICORUM EXERCITUUM CENSITORIS ÆDIBUS, QUÆ PARS VETERIS DOMUS ANDEGAVENSIUM COMITUM FUERE, QUASQUE ILLE PARISIIS IN VICO TEXTRINARIO A FUNDAMENTIS REPARABAT. ANNO HOC DOMINI CIↃ IↃ CXII REPERTA SUNT.

Depuis, les mêmes Carmelites du faùxbourg St Jaques, ayant acheté quelques terres du voiſinage afin d'agrandir leur jardin, & voulant y bâtir une Chapelle, les Ouvriers en creuſant rencontrerent à quatorze pieds du rès-de-chauſſée, une grande voute faite à la main, où au milieu étoit un homme à cheval, ſuivi de deux autres, & d'un petit garçon à pied, ayant chacun à la bouche une medaille de grand bronze de Fauſtine, la mere d'Antonin le pieux; l'un de ces pietons tenoit de ſa main gauche une lampe de terre rouge, & de la droite une taſſe de metail garnie de trois dés, & d'autant de jettons d'ivoire, que le tems à la longue avoit quaſi petrifiés. Mademoiſelle du Verger qui a fait un amas très curieux de medailles, & qui s'y connoît m'a montré la taſſe, avec un des dés, & un de ces jettons qu'elle a recouvrés, & garde précieuſement.

Dans tout le tems que Paris fut ſous la domination des Romains, & ſuivit leurs loix, ceux de la Ville qui venoient à mourir, étoient auſſi toujours enterrés le long des grands chemins; mais ſi-tôt qu'il y eut des Rois, & que le Chriſtianiſme y fut établi, on commença à enterrer dans les Egliſes, auſſi bien que dehors. La Ville depuis étant devenue plus peuplée, & ne ſe trouvant pas aſſés de place pour ſes morts, il fallut ſonger à avoir des Cimetieres publics, & alors celui de St Innocent ſut beni, où long-tems on porta les corps, & à cauſe de cela il fut nommé le Cimetiere de Paris. Avec le tems neanmoins, Paris croiſſant, & ce Cimetiere étant devenu trop petit, on fut obligé d'en faire d'autres ailleurs de tous côtés, tant dans le quartier appellé la Ville, que dans la Cité même, & dans l'Univerſité. Les Juifs en eurent pour eux, ainſi que les Chrétiens, comme étant fort conſiderés de nos Rois, à raiſon du profit & du grand tribut qu'il en tiroit, & ce qui fit auſſi qu'ils les logerent en beaucoup d'endroits avec permiſſion d'acheter des places pour ſe faire enterrer. Les tombeaux, les oſſemens, les tombes & les épitaphes qu'on a deterrés dans la rue Pierre-Sarrazin, & particulierement dans celle de Mr Talon Avocat Général; les inſcriptions encore qui compoſent les murs de l'ecurie de Mr Doujat, Conſeiller à la Grand'Chambre; les marches de l'eſcalier de Mr Briçonnet, Conſeiller au Parlement, dans la rue de la Harpe, près la rue Pierre-Sarrazin; le nom même de Sarrazin qui eſt demeuré à cette rue, & que les Chrétiens donnoient autrefois aux Juifs pour leur faire plus de depit; tout cela enſemble, & bien d'autres choſes que je remarquerai quand il ſera tems, ont fait croire, non ſans raiſon, que les Juifs avoient là un Cimetiere. Sans celui-ci pourtant, ils ne laiſſoient pas d'en avoir encore deux autre part; l'un que je n'ai pû decouvrir, qu'en 1311, Philippe le Bel donna aux Religieuſes de Poiſſy, fondées par St Louis; l'autre à la rue Galande, & dont en 1258, ils firent refus de payer les droits Seigneuriaux aux Chanoines de Notre-Dame, qui en étoient Seigneurs. Le nom de Juiverie que porte la rue qui aboutit à Petit-pont, & au Pont-Notre-Dame; celui de Judas qu'on a donné à la rue qui eſt près des Carmes, & de celle de la montagne de Ste Genevieve; celui des Juifs enfin, que conſerve encore deux rues, l'une à la Halle, l'autre derriere le Petit-St Antoine, nous informent, & font aſſés connoître que les Juifs demeuroient en ces quartiers là, & y avoient des maiſons ſeparées de celles des Chrétiens, Les Regîtres du Tréſor portent que leurs écoles étoient à la rue de la Taſcherie, & que Philippe le Bel, en 1311, les donna à Jean de Prunin ſon Cocher, à perpetuité.

Le grand Paſtoral fait mention en 1245 & 1267, des Juiveries de St Bon & de la rue de la Harpe; de plus, les titres du Temple nous aſſurent que les Juifs avoient une Synagogue dans la Paroiſſe de St Jean en Gréve.

Par ce que je viens de dire des Cimetieres, on voit qu'ils étoient hors des limites de l'ancien Paris, que nous appellons la Cité. Raoul de Preſle prétend que cela ſe pratiquoit ainſi pour éviter la puanteur que ces ſortes de lieux peuvent exhaler; que s'ils furent placés au loin, peut-être fut-ce

par neceſſité, ne pouvant être trop grands pour une Ville qui groſſiſſoit à vue d'œil, & devenoit fort peuplée.

Contre St Hilaire il y a eu autrefois un Cimetiere, pour enterrer les Habitans des environs.

De tout tems il y en a eu un autre devant St Benoît, au commencement de la rue de St Jean de Latran, & qui de nos jours a été tranſporté derriere le College Royal, & de ces deux Cimetieres cependant du Boulay & du Beuil n'en diſent pas un mot.

DES ASYLES.

JE ne dirai point quand les Egliſes de Paris ont commencé à ſervir d'aſyle, ſi c'étoit pour toutes ſortes de crimes, ni quand ceci a ceſſé, & autres choſes ſemblables; car outre que cela regarde plus l'Hiſtoire générale de l'Egliſe que celle de Paris en particulier, il me ſuffira de remarquer que ces Egliſes ont joui de ce privilege-là de même que toutes les autres. Mais comme à cet égard il y avoit des cas privilegiés, & d'autres qui ne l'étoient pas, je ne m'arrêterai point à ce détail qui me meneroit trop loin, joint que dans la ſuite de ce diſcours par le recit des aſyles qu'on a violés effectivement, ou voulu violer, mais qu'on n'a oſé, on en aura aſſés de connoiſſance.

Sous Chilperic, Phatir Juif converti, & filleul du Roi, ayant eu querelle avec un autre Juif, nommé Priſcus, plus que très-bien venu auprès du Prince, nonobſtant cela eſcorté de ſes gens, l'aſſaſſina un jour de Sabath, & en même tems ſe refugia avec ſes complices, dans St Julien le Pauvre, ainſi que dans un aſyle inviolable. Mais comme il ſut que le Roi avoit reſolu de les avoir à quelque prix que ce fût, & en faire un exemple; en cette extrêmité, Phatir fait tant qu'il ſe ſauve; quant aux valets, à l'ordinaire des Juifs, chacun pria ſon compagnon de le depêcher au plus vîte, ſi bien que tous charitablement s'entrégorgerent, hormis un qui reſta, & qui neanmoins plein de reſolution, ne deſeſperant pas de pouvoir échaper, ſort l'épée à la main toute ſanglante, pour ſe faire jour au travers de toute la populace qui tenoit l'Egliſe aſſiegée, mais où il demeura accablé par le grand nombre.

Chilperic quelque tems après, ayant été aſſaſſiné lui-même à Chelles, Fredegonde ſa femme, ſoupçonnée, ou peut-être en effet complice de ſa mort, auſſi-bien que de celle du Roi Sigebert, ſon beau-frere, ſans parler des couſins & des enfans de ſon mari, ſe retira auſſi-tôt dans la Cathedrale de Paris, où elle fut maintenue par l'Evêque appellé Raimond, autrement Raguemedure, & par Gontran Roi d'Orleans, contre Childebert Roi de Metz, fils & ſucceſſeur de Sigebert, qui eut beau l'envoyer demander pour en faire juſtice.

Depuis, ſuivant la tradition, & même au rapport d'Aimoin, un Cerf pourſuivi par Dagobert, & preſque reduit aux abois, s'étant venu ſauver contre le tombeau de St Denys, ce lieu lui ſervit d'aſyle, & même d'une façon ſi étonnante, que les chiens qui l'avoient lancé, demeurerent tout court, ſans pouvoir paſſer outre, ni lui faire autre mal que d'abboyer.

A quelques jours de là, Dagobert lui même fut obligé d'avoir recours au même aſyle, pour ſe mettre à couvert de la colere du Roi ſon pere; car tous ceux qui eurent ordre d'entrer dans la Chapelle de St Denys, pour le tirer de là, n'y purent pas ſeulement mettre le pied. Clotaire lui-même en perſonne y étant venu, fut contraint de pardonner à ſon fils ſa faute, avant qu'il en ſortît; ſi bien que Dagobert depuis, eut tant de devotion pour ce grand Saint, que non content de lui bâtir le temple magnifique de l'Ab-

bayie de St Denys, & de la fonder, il l'enrichit encore de quantité de privileges, & voulut même que, comme ce lieu lui avoit ſervi d'aſyle, auſſi bien qu'au Cerf qu'il pourſuivoit, il en ſervît encore aux criminels de tous les Pays aux environs, juſqu'à Louvres en Pariſis, Montmartre, & autres terres du voiſinage.

Veritablement, pour ajouter foi à ces miracles, de deux choſes l'une, ou il faut croire que Dagobert ne fonda pas St Denys à Paris, quoique notre ſavant de Launoi l'ait prouvé, mais St Denys en France, comme le jeune Valois a tâché de le montrer peut-être aſſés mal.

Sous le même Dagobert, Amand Duc de Guyenne, accompagné des plus qualifiés de ſon Pays étant venu à Paris pour lui demander pardon des courſes que ſes ſujets avoient faites dans le Royaume, tous tant qu'ils étoient, ſe mirent auparavant en la ſauve-garde de St Denys; & enſuite ayant obtenu ce qu'ils ſouhaitoient, s'en retournerent: ce qui ne les fit pas devenir plus gens de bien pour cela, car incontinent après ils ſe revolterent tout de nouveau.

Depuis Dagobert, il ſe trouve un ſi grand nombre vuide dans l'Hiſtoire touchant ces Aſyles, qu'il faut que je ſois muet là-deſſus, & que d'un plein ſaut je paſſe à l'année 1357. En ce tems-là donc, un certain Perrin Marc, garçon d'un Changeur, étant venu à tuer à la rue neuve St Merri, Jean Baillet Treſorier de Charles, Duc de Normandie, fils aîné du Roi, & en grand credit auprès de ce Prince, qui même honora de ſa preſence les funerailles de ſon Treſorier, auſſi-tôt ſe jette dans l'Egliſe St Merri. Robert de Clermont en même tems, Maréchal de France, & Jean de Challons, Maréchal de Champagne, aſſiſtés du Prevôt de Paris, & de quantité de gens en armes, font violence, rompent les portes, ſe ſaiſiſſent du meurtrier, & le menent au Chatelet. Le lendemain matin le Prince lui fait couper le poing à l'endroit même où il avoit fait le coup, & de là eſt conduit à Montfaucon & pendu. Peu de jours après, l'Evêque, qui étoit Jean de Meulant, offenſé de ce procedé; qu'on eut ainſi violé un ſi ſaint Aſyle, fait dépendre le corps, & l'apporte dans St Merri même, où Marcel Prevôt des Marchands, le fit enterrer honorablement, & où ſe trouverent quantité de Bourgeois.

Marcel non content, un mois après aſſemble à St Eloi quantité de ſeditieux au nombre de trois mille, tous bien armés; & de là marchant à leur tête, s'en vient au Palais, fait maſſacrer en preſence du Prince les deux Maréchaux, dont les corps furent traînés inhumainement dans la cour du Palais: bien plus ſon inſolence & ſon pouvoir furent aſſés grands pour contraindre Charles à autoriſer ſon attentat par une amniſtie. L'après-diné, les corps de ces Seigneurs furent mis ſur une charette que tiroient deux crocheteurs, & conduits à Ste Catherine du Val-des-Ecoliers, que les Religieux néanmoins refuſerent d'enterrer qu'ils n'en euſſent auparavant la permiſſion du Prevôt: l'étant donc venu trouver pour cela, Marcel les renvoya au Prince, qui leur ordonna de les mettre en terre ſecretement & ſans pompe. A l'égard néanmoins de Robert de Clermont, l'Evêque deffendit de mettre ſon corps en terre ſainte comme étant excommunié pour avoir violé la franchiſe de St Merri; à quoi pourtant ils n'obéïrent pas, & furent les ſeuls qui témoignerent du cœur dans des tems ſi miſerables.

Quelque vingt ans après, trois Sergens ayant oſé enlever encore dans St Merri un Clerc nommé Jean Bridelle, qu'ils menerent au Châtelet; en même tems le Chapitre de Notre-Dame, auſſi-bien que les Curés & les Chanoines de St Merri s'en plaignirent au Parlement. Le Procureur du Roi là-deſſus & les Sergens, remontrent que Bridelle avoit ſouillé l'Egliſe de ſon ſang, pour avoir été bleſſé à la main en ſe deffendant contre eux. Cette raiſon non plus que les autres qu'ils allegueront n'ayant pas été fort

goûtées, en 1577 le ſeptiéme Octobre, ils furent condamnés par Arrêt à le ramener à St Merri un jour de Dimanche en preſence de quelques Chanoines, & de leur dire: „Meſſieurs, ce que nous avons fait, en ce que „nous l'avons fait pour le bien de Juſtice & non pas pour injurier l'Egliſe „ne vous, ne cuidans mal faire, nous vous prions que vous nous veuillés „pardonner.

En 1382, quoique les Maillotins euſſent tué dans St Jaques de la Boucherie un Fermier des Aides qui s'y étoit ſauvé, & qui même pour plus de ſureté s'étoit retiré devant le Maître-Autel, y embraſſant l'image de la Vierge. Cependant tout étrange que fût cet attentat, Aymeri de Magnac, Evêque de Paris pour lors, n'en demanda aucune reparation; & bien qu'un an après le Roi tirât raiſon des Maillotins, par la punition la plus exemplaire dont on ait jamais uſé en France contre des coupables, ce ſacrilege fut mis en oubli & confondu parmi leurs autres crimes.

En 1387, trois Sergens encore tout de nouveau, ayant pris deux Ecoliers dans l'Egliſe des Carmes de la Place Maubert, furent condamnés par Arrêt à faire amende honorable devant la porte de l'Egliſe, l'un nud en chemiſe, & tenant une torche de quatre livres, les autres nuds pieds ſans chaperon, & ayant ſeulement une cotte & un cierge de deux livres à la main. Outre ceci le premier paya trente livres d'amende, applicables moitié au Roi, moitié aux Carmes. A l'égard des deux autres, ils en furent quittes pour trente livres, qui devoient ſervir à faire un tableau où ils ſeroient repreſentés. Tous au reſte tinrent priſon juſqu'à l'entier payement de la ſomme. De plus, ſans parler de tous les depens, dommages & interêts qui tomberent ſur eux, il leur fut deffendu d'exercer à l'avenir aucuns Offices Royaux; & enfin la Cour ordonna que les Religieux ſeroient payés les premiers. Le Pere du Beul a fait la deſcription du tableau, & en rapporte même l'inſcription qui étoit en Latin & en François, & que les Carmes firent mettre dans leur nef; mais comme il ne s'y trouve rien de nouveau ni de conſiderable, je n'en dirai rien.

En 1406, un Criminel s'étant retiré à St Jaques de la Boucherie, auſſi-eſt tiré de là & conduit à la conciergerie par des Sergens. L'Evêque d'Orgemont là-deſſus fait ceſſer le ſervice. Le Parlement le prie de lever l'interdit qu'il avoit fulminé, mais qu'il n'obtint que pour quelques jours, & juſqu'à ce qu'il lui eût fait juſtice ſur la Requête qu'il avoit preſentée contre les profanes qui avoient violé un lieu de refuge ſi ſaint.

Dans ce même tems-là, un nommé Valcanger, ſoupçonné d'un certain meurtre, fut encore enlevé de St Jaques & mené en priſon; mais par Arrêt du huitiéme Fevrier, ceux qui l'avoient pris l'y ramenerent.

En 1416, les Baudés ou Armagnacs, le vingt-cinq Mai veille de l'Aſcenſion, ayant fait prendre par le Prevôt de Paris quelques perſonnes dans l'Egliſe des Quinze-vingts, Gerard de Montagu, Evêque de Paris, incontinent fait ceſſer le Service, & depuis on n'y officia point qu'à la St Laurent, lorſque les Baudés accompagnés de Sergens & de Commiſſaires y firent chanter la Meſſe par des Prêtres apoſtés, ſans que l'Egliſe eût été reconciliée, & malgré les Quinze vingts.

En 1432, le Parlement averti par Simon Mothier, Prevôt de Paris, qu'il ne pouvoit faire le Procès d'un certain Guyot Sixti, ſans quelques Religieuſes de St Antoine des Champs, lui fit ſavoir que ni elles ni même l'Abbeſſe ne devoient point jouir de la franchiſe annexée à leur Monaſtere, & lui permit de les en tirer.

En 1433, Jaques du Chaſtelier, Evêque de Paris, intenta procès au Parlement contre le Procureur du Roi du Châtelet, afin d'être condamné à faire remettre dans l'Egliſe du St Eſprit Jean Mozelet & Thomas Pigale, qui y avoient été pris, & conduits en priſon. Sur le point de juger l'affaire, huit Conſeillers ſe trouverent d'une opinion contraire; ſur cela on trouva à

propos de mander le Grand Conſeil avec tous les Maîtres des Requêtes tant du Palais que de la Maiſon du Roi, qui tous enſemble arrrêterent, qu'à cauſe de la conſequence de l'Arrêt qu'il falloit prononcer, on attendroit la venue du Chancelier.

Sept mois après, les Anglois alors étant maîtres de Paris & diſpoſans de tout, ne voulurent pas que Vincent dit le Bembourg, convaincu d'avoir ſollicité pluſieurs traités de paix, jouît dans St Jaques de la Boucherie de la franchiſe qu'ils n'oſoient refuſer aux meurtriers & aux ſcelerats, & l'en firent ſortir par Arrêt de la Cour pour le ſacrifier à leur cruauté.

En 1440, trois Sergens, ſuivis d'un Meunier & d'un Horloger, enleverent du cloître des Grands-Auguſtins un Religieux du Couvent nommé Nicolas Aimeri, Docteur en Theologie, & tuerent Pierre Gougis, auſſi Religieux de la même Maiſon. L'Univerſité pour en avoir raiſon ſe joint en même tems avec le Procureur du Roi & les Auguſtins; & par Sentence du Prevôt de Paris, les fait condamner non ſeulement à faire amende honorable en chemiſe, nues jambes & pieds nuds dans la Chambre Civille du Châtelet, devant le Couvent des Auguſtins & à la Place Maubert, ou en tel autre endroit qu'il plairoit au Recteur; mais encore en mille livres pariſis d'amende, dont une partie ſeroit employée à faire prier Dieu pour l'ame de Gougis, le reſte tourneroit tant au profit de l'Univerſité, que des Auguſtins & du Pere Aimeri: ſur quoi ſeroit pris auparavant ce qui pourroit couter à faire ériger une Croix avec un demi relief de pierre proche du lieu où le crime avoit été commis, de plus à demeurer en priſon juſqu'à ce qu'ils euſſent ſatisfait à leur jugement; & enfin à être bannis du Royaume à perpetuité.

En 1441, un Religieux Auguſtin criminel, s'étant ſauvé des priſons de l'Evêque de Paris, en même tems ſe jette dans Notre-Dame; mais la Cour voulut qu'il y fût pris, & qu'enfin il ne devoit point jouir de l'immunité attachée à cette Egliſe.

En 1459, le Parlement ordonna qu'un certain Daniel du Bac, bâtard, & un autre nommé Guillaume Aubin, retirés dans l'Egliſe des Auguſtins, fuſſent mis aux fers, & là gardés par deux Huiſſiers de la Cour. Deux jours après du Bac fut mené à la Conciergerie.

L'année ſuivante, comme Guillaume Chartier, Evêque de Paris, ſollicitoit le retabliſſement dans l'Egliſe St Hippolyte du fauxbourg St Marceau, tant de Jacotin le Clerc, que de Michault le Creux & Philippe Aubert. Le Parlement néanmoins, ouïes les raiſons du Procureur du Roi au Châtelet, ne voulut point que le premier ſortît de priſon, & ſurſit à faire droit aux autres. Depuis il confirma la Sentence du Prevôt de Paris, qui avoit condamné le Clerc à être pendu, & enfin cinq jours après à la requête de l'Evêque fit ramener à St Hippolyte le Creux & Aubert. J'aurois bien voulu raporter la cauſe de ces differens Arrêts, mais les Regîtres d'où j'ai tiré ceci n'en diſent pas davantage.

En 1464, par Arrêt, le Gardien & le Couvent des Cordeliers tirerent des priſons de la Conciergerie, nonobſtant les oppoſitions du Procureur General un nommé Picart qui avoit été pris dans leur Egliſe.

En 1465, Guillaume Charpentier fut rétabli dans l'Hotel-Dieu, où on étoit venu le prendre, après avoir confeſſé qu'il avoit aſſaſſiné ſa femme.

En 1467, au mois de Juin, Antoine Gervais, meurtrier d'Etienne Gravelle, Bourgeois de Paris, fut tiré de St Jaques de la Boucherie; mais l'Evêque de Paris s'en étant plaint, le Parlement le fit conduire à la Conciergerie par Arrêt. Enſuite de quoi, après avoir été interrogé, & qu'on eut vû les informations, il fut ramené dans ſon afyle pour y être en ſureté.

En 1472, le Procureur du Roi ayant appellé à la Cour d'une Sentence du Châtelet, qui ordonnoit qu'un nommé Poton ſeroit ramené dans l'Egliſe des Carmes, le jugement fut confirmé par Arrêt.

En 1473, Emeri Rouſſeau, après avoir tué Jean Valleret, & s'étant ſauvé dans St Antoine des Champs, fit appeller à la Cour les Sergens qui l'avoient pris-là. Mais bien-loin d'obtenir ce qu'il eſperoit, on lui fit ſon procès & il fut condamné à mort.

En 1474, Robin de Bergue, qu'on avoit tiré de l'Egliſe des Carmes & conduit au Châtelet, ſe voyant condamné au dernier ſupplice par le Prevôt de Paris, appelle de ſa Sentence à la Cour, qui auſſi-tôt le fit ramener aux Carmes, avec permiſſion néanmoins au Prevôt de le faire ajourner à trois briefs jours, & proceder contre lui à l'ordinaire.

La même année, un jeune homme appellé Brigandinier, & un certain Thomas le Clerc, Ecoſſois, après avoir vollé la nuit à un Poiſſonnier deux mille cinq cens livres, tous deux ſe refugient, l'un aux Carmes, & l'autre á Ste Catherine du Val-des-Ecoliers. Mais ils en furent tirés & condamnés au Châtelet à être pendus. L'Ecoſſois ſe deffendit ſi opiniatrément que les gens du Prevôt trouverent à qui parler; de ſorte qu'ils ne mirent guere à voir de quelle couleur étoit leur ſang. Quant à l'autre, on le chargea de tant de fers & de chaînes, que ne pouvant marcher, on fut contraint de le porter juſqués dans la priſon.

Deux ans après, le Procureur General ayant appellé d'une Sentence du Châtelet, qui portoit que Robin Bolon & Guillaume de Bernai, Faux-monnoyeurs, retourneroient dans l'Egliſe des Auguſtins, d'où on les avoit enlevés, on n'eut aucun égard à ſon appel.

Enfin en 1477, Petit-Jean, Boureau de Paris, fameux pour avoir tranché la tête au Connétable de St Pol, fut aſſaſſiné à la rue de Grenelle par un Meunier qu'il avoit batu; ennemi ſi cruel, que non content de ſa mort, il lui fit couper les jambes par ſes aſſociés; qui tous enſemble coururent enſuite aux Celeſtins pour s'y refugier. La nuit même cependant, & par ordre du Prevôt de Paris, qui avoit été averti du fait auſſi-bien que le Conſeil, ils en furent tirés à cauſe de la qualité du crime qui étoit un guet-à-pan; & quoiqu'alors les Celeſtins remuaſſent ciel & terre pour eux, auſſi-bien que l'Evêque en particulier, qui leur vouloit faire leur procès comme étant écoliers, nonobſtant cela ils furent condamnés d'être pendus à Montfaucon, & là executés par Maître Henri Couſin, Maître Boureau en la Ville de Paris, pere de Petit-Jean.

Dans tous les exemples que j'ai rapportés ſur cette matiere, on ne ſauroit pas trop bien diſtinguer ces cas privilegiés des aſyles d'avec ceux qui ne le ſont pas. Car Phatir & ſes complices homicides de Priſcus; Perrin Marc, meurtrier de Jean Baillet; & ceux qui aſſommerent l'Executeur de la Haute-Juſtice; ni enfin Emeri Rouſſeau, aſſaſſin de Jean Valleret, ne ſont pas ſeulement pris dans les Egliſes où ils s'étoient refugiés, mais même condamnés à mort; & cependant Valcanger accuſé d'un meurtre; Antoine Gervais qui avoit tué Gravelle; & Guillaume Charpentier qui ne nioit pas qu'il eut aſſaſſiné ſa femme, tous trois ſont ramenés à leurs aſyles, l'un à l'Hotel-Dieu, les deux autres à St Jaques. Valcanger ſans autre figure ni forme de procès, & Gervais ſimplement après avoir ſubi interrogatoire, & qu'on eût vû ſes informations; de ſorte que ſi tous ces faits fourniſſent quelque cas privilegiés, c'eſt ſeulement la fauſſe monnoie; car je remarque que jamais le Parlement n'a condamné à des peines afflictives pas un de ceux qui ont violé ces aſyles, mais ſeulement à être bannis ou à des amendes honorables & pecuniaires.

Si l'on me demande comment ces refugiés logeoient dans les Egliſes, je trouve qu'en 1407 ils ſe retiroient à St Jaques de la Boucherie ſur les voutes, & qu'alors on leur bâtit-là une chambre qui coûta quatre livres ſix ſols ſeize deniers pariſis.

Au reſte je ne ſai ſi on pourra ſouffrir qu'à la fin de ce diſcours ici j'ajoute une choſe fort ſinguliere & peut-être unique en ſon eſpece qui veri-

tablement a quelque ſorte de rapport avec le ſujet que j'y ai traité, mais indirectement.

En 1560, un Sergent nommé Poiret, convaincu de pluſieurs concuſſions, fauſſetés, vols & autres malverſations dans ſa charge, & par Sentence du Châtelet condamné d'être pendu à la Greve, pour de là être porté à Montfaucon, après avoir demeuré 24 heures à la potence; & cette Sentence enfin ayant été confirmée par Arrêt un Samedi vingt-cinq Janvier. Cependant l'execution faite, ce jour-là même le Lieutenant Criminel permit aux parens de l'ôter de là & de l'emporter. Le lendemain, qui étoit un Dimanche, on lui fait un enterrement ſolemnel. Le Lundi d'après au rapport du Preſident le Maître, ou bien le Jeudi, ainſi qu'il ſe voit dans les Regîtres de l'Hôtel de Ville, la Cour ordonna que l'Arrêt ſeroit executé de point en point, ſi bien qu'il fut deterré & conduit à la Greve dans un tombereau par l'Executeur & les Officiers du Châtelet, puis remis à la potence, après le cri fait à la maniere accoutumée, où il demeura vingt-quatre heures, & enſuite fut porté à Montfaucon. Le Lieutenant Criminel lui-même, qui s'étoit montré ſi indulgent, tint la main à cette execution, par ordre de la Cour, avec deffenſe à lui à l'avenir de faire plus de tels coups ſur peine de privation de ſa Charge.

Si j'ai fait ſavoir que cet exemple avoit quelque rapport avec les autres, & ne s'écarte pas tout-à-fait du ſujet que j'ai traité, j'ai d'autant plus de ſujet de le dire, que c'eſt une violence faite à l'Egliſe, non pas ſimplement contre un refugié couvert du ſang de ſon ennemi & coupable, mais pour y arracher un mort du tombeau, criminel à la verité, mais qui avoit expié ſes crimes par une mort honteuſe, & de plus qu'un Magiſtrat avoit permis d'enterrer: toutes circonſtances qui devoient allarmer non ſeulement les Carmes mais encore l'Evêque. Cependant ils virent de leurs yeux cette entrepriſe du Parlement ſans s'y oppoſer & ſans faire le moindre pas pour s'en plaindre; & le tout parce que peut-être long-tems auparavant les aſyles avoient été abolis par tout le Royaume.

Ajoutons ici une autre ſorte d'aſyle que Louis XI en 1467 fit publier par les carrefours, qui étoit que pour repeupler Paris, que les guerres & les maladies avoient épuiſés d'habitans, il permettoit à toutes perſonnes convaincus de crimes, hormis ceux de leze-majeſté, de s'établir à Paris comme dans un lieu de ſureté, ne deſirant d'eux autre choſe ſinon qu'ils prendroient les armes pour ſon ſervice toutes les fois que l'occaſion s'en preſenteroit.

Je n'avois pas envie de parler des Hotels des Rois & des Maiſons des Princes en qualité d'aſyles, quoiqu'ils ayent été toujours plus inviolables que les Egliſes même; & cela pour n'en avoir que deux exemples & encore modernes, l'un de l'année 1407, & l'autre de l'année 1467. A tout hazard néanmoins les voici.

Le Duc d'Orleans ayant été maſſacré en 1407, & le Prevôt de Paris n'oſant pas aller dans les Hotels des Princes pour y chercher les meurtriers & s'en ſaiſir, le Roi de Sicile alors & les Ducs de Bourbon & de Berri lui en donnerent la permiſſion; ce qui fut cauſe que le Duc de Bourgogne qui les avoit retirés dans ſon Hotel d'Artois, & leur avoit fait faire le coup, le leur avoua, & auſſi-tôt ſe ſauva avec eux aux Pays-bas.

Quant à l'autre exemple, en 1467, un Religieux du Temple, nommé Frere Henri, qui en vouloit au Receveur de l'Ordre appellé Frere Thomas Loquette, étant venu à l'égorger, auſſi-tôt ſe ſauve dans l'Hotel Royal de St Pol Cependant quoiqu'il ſe fût caché dans une armoire, qu'il eût un chapeau noir & un roquet de toille blanche, un Commiſſaire ne laiſſa pas de le prendre & de le mener au Châtelet. Auſſi-tôt il en appelle à la Cour, & pretend que le Palais où on l'a fait priſonnier étoit un lieu de franchiſe, & qu'on devoit l'y remener comme dans un aſyle inviolable.

Là

Là-deſſus les Religieux du Temple le demandent au Parlement, & ayant été mis entre leurs mains, un jour ou deux après le Grand Prieur de France avec quelques Grands-Croix & des Commandeurs de Malte, le condamna à finir ſes jours au pain & à l'eau dans un cachot noir.

DIVERSES ANTIQUITE'S ET CHANGEMENS.

ON ſait que les Freres Sacs, autrement appellés les Freres de la Penitence de Jeſus-Chriſt, pour avoir trop degenerés & s'être rendus indignes du nom qu'ils portoient, furent obligés ſous Philippe le Bel de ceder leur Couvent aux Auguſtins. Ils avoient été d'abord établis à la rue du Cimetiere St André, qu'on nommoit à cauſe d'eux la rue des *Sachettes*.

L'Ordre des Blancs manteaux ayant été ſupprimé au Synode tenu à Lion ſous Gregoire X, leur Monaſtere en 1298 fut donné aux Hermites de St Guillaume ou Guillemins, & de nos jours aux Religieux de St Benoît.

Quoique l'Ordre des Beguines eût été condamné en Allemagne par Clement V, il ne laiſſa pas de ſubſiſter à Paris juſqu'au tems de Louis XI, qui enfin en 1461 donna leur Couvent aux Cordelieres de l'*Ave-Maria*.

Les Billettes, dits les Freres de la Charité de la Vierge, de notre tems ont fait place aux Carmes mitigés, qui ſe ſont rendus maîtres de leur maiſon auſſi-bien que de leur Egliſe. Cette Egliſe du côté de la rue eſt pour la plupart bâtie de grès.

Je n'ai point voulu dire que le grand Prieuré du Temple & la Commanderie de St Jean de Latran ont paſſé aux Chevaliers de l'Ordre de St Jean de Jeruſalem, appellés les Chevaliers de Malte avec les autres biens des Templiers.

Je n'ai pas voulu dire non plus qu'à cauſe d'un attentat commis en 1146, ſur la perſonne de Louis VII, par les Chanoines Seculiers qui deſſervoient alors Ste Geneviéve, & qui eurent bien la hardieſſe de lui donner un ſoufflet; les Chanoines Reguliers de St Auguſtin, que nous y voyons encore aujourd'hui, furent mis à leur place.

Enfin je n'ai point voulu dire que les Religieuſes de St Eloi à cauſe de leurs diſſolutions, ont été chaſſées de leur Couvent, leur Abbayie reduite en Prieuré, & donnée aux Religieux de St Maur. Car enfin, ſi j'avois mis tous ces changemens chacun en leur lieu, peut-être m'auroient-ils engagé à mettre enſuite les diverſes reformes des Monaſteres de Paris, & les changemens arrivés à St Merri, St Germain de l'Auxerrois, Ste Geneviéve des Ardens, St Paul, & autres Egliſes, qui de ſimples Chapelles, Prieurés & Abbayies, ſont devenues Egliſes Paroiſſiales.

J'ai oublié de dire que certains Mathurins déchauſſés, demeurans en un heritage proche Pontoiſe, ayant obtenu un Bref de Clement VIII en 1601, par lequel il leur fut permis de faire des Elections de Miniſtres tous les ans, & d'avoir un Viſiteur qui ſeroit choiſi d'entre trois par le General de l'Ordre. Ils prirent la qualité de reformés, & ceſſerent de ſe trouver aux Chapitres generaux de l'Ordre des autres Mathurins. En 1615 ils ſe retirerent devers Paul V, pour lui demander de n'être plus ſujets à l'obéiſſance de leur General, mais de ſe ſoumettre au Vicaire general des Religieux déchauſſés du même Ordre en Eſpagne, ou à quelqu'un-d'autre Ordre, Italien, François ou Eſpagnol, plutôt qu'à leur legitime Superieur.

Les Reformés nient ceci, & diſent veritablement qu'ils ſe retirerent à Rome en 1615, mais que c'étoit pour faire caſſer l'Election de leur General, faite contre les regles & les ſtatuts de l'Ordre, & deſavouent le memoire

que le General dit avoir ſur cela intercepté entre ſes mains. Cette entrepriſe obligea le General d'aller à Rome. Sa Sainteté renvoya cette affaire à trois Cardinaux, & arrêta de vive voix que ces Reformés n'auroient rien de ce qu'ils demandoient, mais qu'ils obéïroient à leur General, lequel revint en France en 1616 & en 1617.

Ces Reformés pretendirent s'établir au Marais du Temple ſans en demander la permiſſion à leur General qui s'étant oppoſé à cet établiſſement, obtint Arrêt de la Cour, par lequel ces Reformés furent deboutés de leurs pretentions.

A cela les Reformés repondent qu'ils demanderent à leur General permiſſion de faire cet établiſſement au Marais, & qu'il le refuſa.

Je ne puis m'empêcher de parler de ces entrepriſes qui ont avorté.

Une Religieuſe Profeſſe du Monaſtere de Chelles de l'Ordre de St Benoît, voulant établir un Couvent de Filles dudit Ordre, elle obtint permiſſion de Mr de Gondi de l'établir en cette Ville. Elle s'établit à un des fauxbourgs de Paris, mais étant devenue malade, & l'argent qu'elle avoit pour cette fondation ayant été employé aux bâtimens, cette Communauté ſe diſſipa, & elle ſe retira à Chelles.

Marie de la Chartre, femme de Bardeau, Conſeiller & Secretaire du Conſeil d'Etat & Finances du Roi, par ſon teſtament, legua trente-ſept mille livres en faveur du nouvel établiſſement du Monaſtere du St Sacrement. Mais ce Couvent n'ayant pas ſubſiſté faute de moyens ſuffiſans, la volonté de la deffunte eût été fruſtrée, ſi l'Executeur de ſon teſtament n'y eût pourvû.

HISTOIRE
ET
RECHERCHES
DES
ANTIQUITÉS
DE LA VILLE
DE
PARIS.

LIVRE CINQUIE'ME.

HOPITAUX.

PAS un Auteur ne parle que dans l'Univerſité ſous Philippe de Valois, cinq Hopitaux furent fondés, ce qui pourtant ne marque pas moins le progrès de ce quartier-là que la charité de nos Ancêtres.

Le premier dedié à St Jaques du Haut-pas pour les Pelerins & paſſagers.

Les autres deſtinés pour les pauvres femmes veuves âgées & de bonne vie, étoient épars çà & là en diverſes rues, dans des maiſons achetées exprès, dont l'un s'appelloit l'Hotel-Dieu des Parcheminiers, & de qui on ne ſait autre choſe ſinon qu'il fut établi dans la rue de la Parcheminerie.

Le troiſiéme ſe trouvoit à la rue St Jaques vis-à-vis celle des Parcheminiers, qui eſt tout ce que j'en ſai, n'ayant pû découvrir que ſa ſituation,

Le quatriéme avoit été placé à la rue St Hilaire pour y loger ſix bonnes femmes.

Le dernier enfin & le plus conſiderable, comme devant ſervir de retraite à vingt-cinq autres femmes, étoit à la rue des Poitevins, & avoit pour fondateur Jean Mignon, celui-là même qui a fondé le College Mignon, & Laurent Lenfant Bachelier en Decret.

Au fauxbourg St Victor près lâ Halle au vin, ſe voit la Chapelle d'un ſixiéme Hopital, où tous les jours on dit la Meſſe, & dont les Chartreux ont l'adminiſtration.

Au bout du fauxbourg St Jaques, Notre-Dame des Champs ſervoit d'Hopital dans le quinziéme ſiecle.

Par delà le fauxbourg St Germain, il y en a eu un qu'on appelloit l'Hopital de la Banlieue.

Dans le même fauxbourg ont ſubſiſté long-tems l'Hopital St Pere & la Maladerie St Germain, celui-ci pour des Ladres, & l'autre pour toutes ſortes de Pauvres.

Les maiſons de deux autres Hopitaux établis près St Medard, & à la rue de Louſine, ſont encore ſur pied; l'une eſt dediée à St Martial & à Ste Valere, l'autre s'appelloit l'Hotel-Dieu St Marcel: mais on n'en ſait pas davantage.

De notre tems a été ruiné un Hopital fondé le ſiecle paſſé pour les perſonnes atteintes du mal de Naples, & bâti ſur le bord de la Seine vers le pont des Tuilleries.

Bicêtre que Louis XIII avoit commencé avec une magnificence Royale, pour les ſoldats eſtropiés, eſt demeuré imparfait, & ſeroit peut-être tombé en ruine, n'étoit qu'on l'a uni à l'Hopital General.

Dans le onziéme ſiecle & le ſuivant, & peut-être auparavant même, des gens de bien fonderent le Roulle & St Lazare pour les Ladres; Ste Marie Egyptienne pour les pauvres femmes veuves; Ste Catherine pour enterrer les perſonnes noyées, mortes & tuées dans les rues; de plus pour retirer la nuit les pauvres filles & les pauvres femmes.

Un grand nombre de perſonnes charitables, dont en vain nous cherchons le nom & le ſiecle, ont érigé ſous les regnes de Jean, Charles VI & Charles VII, l'Hopital de Maître Guillaume Rongnart à la rue Quinquampoix, celui du St Eſprit, & un autre à la rue des Aſſis, pour l'éducation des pauvres enfans orphelins tant de Paris que de dehors.

St Louis a fondé les Quinze-vingts, pour nourrir & loger trois cens Chevaliers, auſquels les Sarraſins avoient crevé les yeux, & leſquels il avoit laiſſés en ôtage au Soudan du Grand Caire: & Etienne Haudri un des Officiers de ſa Maiſon les Haudriettes, pour trente-deux pauvres femmes.

Jean Sequens, Curé de St Merri, & une veuve nommée Conſtance de St Jaques, entreprirent l'Hopital Ste Avoie en 1285, & auparavant, pour y retirer cinquante pauvres femmes veuves âgées de cinquante ans.

L'an 1316, deux freres appellés Jean de Lyhoms & Imbert leur pere, en firent faire un autre, occupé maintenant par les Filles-Dieu, afin que de pauvres femmes & de pauvres filles y puſſent coucher une nuit.

Quatre ans après ou environ, Philippe de Magni érigea celui de St Euſtache au coin de la rue Quiquetone, ouvert indifferemment à toutes ſortes de Pauvres.

A la rue des Francs-bourgeois, Jean Rouſſel, Bourgeois de Paris, en 1334, fit conſtruire vingt-quatre chambres ſous un ſeul toit, qu'on appella les petites maiſons du Temple; chaque chambre logeoit deux pauvres, qui étoient tenus de dire tous les jours un *Pater* & un *Ave* pour les Trepaſſés.

Sous Charles VI, deux longues maiſons baſſes, qu'on voit encore à la rue de Montmoranci, furent bâties par Nicolas Flamel, Maître Ecrivain, le plus riche particulier qui peut-être fut alors ſous le ciel, & qui tout d'un

coup le devint par des moyens inconnus aux Hermetiques & par eux cherchés inutilement. Que ſi la plupart de ces Hopitaux ne ſont plus, nous ne laiſſerons pas de les retablir en traitant des Hopitaux abolis.

Enfin en 1425 & 1497, un Garde de la Monnoie de Paris, nommé Cheſnard, & Catherine du Homme, veuve de Barthelemi, Maître des Requêtes, donnerent chacun une maiſon, l'une à la rue St Sauveur, l'autre à la rue de Grenelle; toutes deux pour loger huit pauvres femmes veuves âgées & de bonne vie.

J'ai dit ce me ſemble que les Couvens de St Antoine des Champs & des Filles-Dieu furent fondés aux fauxbourgs St Denys & St Antoine, du tems de Philippe Auguſte & de St Louis; & encore celui des Filles Penitentes ſous Charles VIII; tous trois pour des filles & femmes repenties.

Je paſſe les autres Hopitaux auſſi-bien que les autres Egliſes, parce que les fondations en ſont nouvelles & qu'ils ne ſauroient contribuer à faire voir l'agrandiſſement de la Ville. Il ſuffira de remarquer que ſi du tems de François de Gondi, notre premier Archevêque, mort en 1654 ou 1653, on y en a plus fait, même à commencer par St Denys, qui nous eſt venu annoncer l'Evangile; c'eſt que du vivant de ce Prelat ſeul, Paris s'eſt plus accru que depuis ſa fondation.

LIEUX POUR LES ENFANS DE FAMILLE DEBAUCHE'S.

JE vous raconterai plus de choſes nouvelles des lieux où on met des enfans de famille debauchés. Il y a long-tems qu'on n'en met plus à St Victor & aux Capetes ou au College de Montaigu, on en met encore quelquefois à St Martin.

Depuis que les Miſſionnaires ſont à St Lazare, pour cinq ou ſix cens livres par an ils les reçoivent & les traitent en enfans de bonne maiſon. Ils ne les remettent point entre les mains de leurs parens, qu'en état de leur obéïr & de mener une vie reglée; en un mot ils s'en acquittent ſi bien qu'on ne met preſque plus ailleurs les enfans de Paris, dont les actions deshonorent leur famille.

A St Victor on les enfermoit autrefois dans une tour qu'on y voit encore au bout de la baſſe-cour, au coin de la rue de Seine, vis-à-vis la Pitié. Toutesfois les vieillards du Couvent ne ſe ſouviennent point d'y en avoir vû, & perſonne ne ſait quand on a ceſſé d y en mettre. Le premier qu'on y mit s'appelloit Alexandre de ſon nom de batême; vous me diſpenſerés de vous dire celui de ſa famille, parce que cela pourroit faire quelque tort à d'honnêtes gens qui le portent, & vous trouverés bon que ce ſoit une choſe en quoi je ne vous imite point. Vous vous contenterés donc de ſavoir que c'étoit un Religieux de St Victor, viſionnaire, dont on fait force contes plaiſans, que je paſſerai ſous ſilence, pour ne point troubler ſa memoire. A cauſe de lui on donna à cette tour le nom de la tour d'Alexandre. c'eſt ainſi qu'elle s'appelle dans les titres de Ste Geneviéve, dont les Religieux ſont Seigneurs en partie de la rue de Seine, où elle eſt bâtie. Mais d'autant que Pierre Berchore, homme ſavant ſous le Roi Jean, étant Religieux de St Victor fut empriſonné dans ſon Monaſtere, pour n'avoir pas eu les ſentimens qu'il devoit avoir de la Foi; & que durant ſa priſon il compoſa un gros Dictionnaire, les petits Ecoliers l'ont confondu avec Deſpautere: & quoi que la tour d'Alexandre n'ait été faite que long-tems depuis; toutefois parce que Berchore & Alexandre étoient Religieux de St Victor, & qu'ils y ont été priſonniers, ils ont voulu qu'on les ait mis tous deux dans cette tour & la nomment la tour de Deſpautere.

Ne m'accuſés pas d'avoir diffamé la memoire d'un homme illuſtre, qui eſt mort Prieur de St Eloi de Paris. Croyés au contraire que je n'ai parlé de lui qu'après y avoir été comme forcé, & qu'après tout je me ſerois bien gardé d'en dire ce que j'en ai dit, s'il ne ſe liſoit dans ſa vie que pluſieurs perſonnes ont écrite.

A deux des coins de l'enclos du Prieuré de St Martin, il y a deux tours de pierre, où comme dans celle de Deſpautere, on a mis des Religieux & des enfans de famille. Dans la premiere appellée la tour du Vert-bois, parce qu'elle tient au coin d'une rue de ce nom-là. Les Religieux de St Martin ont mis autrefois leurs Moines convaincus de quelques crimes, mais c'étoit ſous terre avec un peu de pain & d'eau dans une baſſe foſſe, où on les laiſſoit mourir miſerablement, comme j'ai dit ailleurs. Depuis vingt ou trente ans un certain Frere Convers appellé Frere Jaques ou Frere Jacob Feſſart ou Faiſſart, & l'un de ces Religieux que nous nommons anciens pour les diſtinguer des reformés, a tenu pluſieurs enfans de famille debauchés dans l'autre tour, qui eſt bâtie de la même façon, & qui eſt à l'autre coin, vis-à-vis la premiere. Du commencement le Prieur & les Religieux lui en donnerent la permiſſion, à la charge qu'ils partageroient enſemble le gain qu'il feroit. Mais Frere Jaques ne leur en rendant pas le compte qu'ils attendoient d'un Religieux, ils convinrent avec lui qu'il leur donneroit cent livres par an pour chaque perſonne qu'on lui mettroit entre les mains. Cette nouvelle convention ne leur ayant pas mieux réuſſi que l'autre, il a fallu que les anciens & les reformés ſe ſoient unis enſemble pour le dépoſſeder de cette tour, & que le differend ait été porté au Grand Conſeil. Les Avocats firent rire leurs Juges, quand ils leur dirent, qu'un Couvent entier de Religieux avoit confié à un Frere Convers la diſcipline de pluſieurs perſonnes débauchées; que réglément deux fois le jour Frere Feſſart feſſoit les enfans, qu'il donnoit la diſcipline aux autres, & qu'il s'y prenoit ſi bien avec eux, qu'au ſortir de ſes mains, ceux-ci s'étoient faits Capucins, ceux-là Chartreux, ceux-là Mathurins. Si on avoit ri au nom de Frere Feſſart, on ne ſe tût pas lorſqu'on entendit parler des Mathurins. Après-tout il continue toujours ſon commerce; ce n'eſt pas veritablement dans ſa tour, mais dans un appartement qu'il a dans St Martin. Au reſte on ne tient ni par tradition ni autrement, qu'auparavant on eût mis perſonne dans cette tour, non plus que dans la premiere, ou dans celles qui ſont rangées à l'entour de ce Prieuré. C'a toujours été, à ce qu'on dit, dans la geolle de St Martin: il y a là des priſons deſtinées pour cela: le Geolier prend ſoin de ceux qu'on lui amene, & ne les écroue pas. Mais quoiqu'il ſoit certain qu'il y a long-tems que les peres & les meres de Paris mettent à St Martin leurs enfans debauchés; toutefois il ne paroît point dans les Regîtres de ce Prieuré, ni que les Religieux s'en ſoient jamais chargés, ni pourquoi on les a mis plutôt chés eux qu'ailleurs, ni quand on a commencé à les y mettre.

COURS DES MIRACLES.

POUR les Cours de miracles dans leſquelles ſe retirent les gueux ou les mauvais pauvres, elles ſont peut-être auſſi anciennes à Paris que les gueux & la gueuſerie. Ceux qui ſavent que truand & truanderie ſignifient gueux & gueuſerie, ſe doutent que la rue de la Truanderie a pris ſon nom des gueux qui y ont autrefois demeuré, & que ce n'étoit pas ſeulement autre fois une cour de miracles, mais que c'étoit peut-être la premiere & la plus ancienne de Paris. On établit la ſeconde vers l'année 1350, en la rue des Francs-Bourgeois, dans une grande maiſon compoſée de vingt-quatre chan-

bres, & nommées tantôt les petites maiſons du Temple, tantôt les maiſons des aumônes, dites des Francs-Bourgeois. En 1415, un Bourgeois, nommé le Mazurier, les donna au Grand-Prieur de France, à la charge d'y loger quarante-huit pauvres, & à d'autres conditions que j'ai deduites ailleurs. Parce que les miſerables qu'on y retiroit, étoient exemts, ou francs de payer ni boues, ni pauvres, ni lanternes, à quoi ſont ſujets les Bourgeois de Paris, on les appella francs-Bourgeois, & on donna à leur rue le nom de la rue des Francs-bourgeois, au lieu de celui de la rue des Poulies qu'elle prenoit auparavant. Tandis qu'ils y demeurerent ils y firent tous les deſordres que font d'ordinaire les mauvais pauvres; le long du jour ils inſultoient la plupart des paſſants; la nuit ils étourdiſſoient les voiſins par leur tintamarre; le ſoir ils pilloient & voloient tout ce qui ſe rencontroit en leur quartier; en un mot, à toute heure leur rue & leur maiſon étoit un coupe-gorge, & un aſyle de débauche & de proſtitutions. Ils ont continué d'y mener la même vie, juſqu'au commencement de ce ſiecle, qu'on y bâtit de grandes maiſons, & que d'honnêtes gens, qui commencérent à s'y établir, les contraignirent d'en ſortir.

Peut-être qu'en ſortant de là ils ſe jetterent en foule dans la cour de miracle, dont je vais vous entretenir; & que de ceux qui n'y purent avoir de place, les uns ſe retirérent en la cour du Roi François, près du Ponceau, & dans la cour Ste Catherine, preſque vis-à-vis; les autres en la rue de la Mortellerie, dans la cour Briſſet, & dans la cour Gentien; les autres en la rue Montmartre dans la cour de la Juſſienne, au tour de l'Egliſe Ste Marie Egyptienne; car ce ſont des lieux habités encore par des gagne-deniers, ou autres pauvres gens, & auparavant par des fripons & des mauvais pauvres.

Depuis, tant de retraites ne leur ſuffiſant pas, ils s'établirent, partie en la rue St Honoré à l'entour de la Boucherie, dans une aſſés longue cour circulaire, fermée de portes, où demeuroient des artiſans; partie au faux-bourg St Germain, & au faux-bourg St Marceau, le reſte ſur la butte St Roch; & quoique preſentement on ne trouve en la plupart de ces cours que de bons pauvres qui gagnent honnêtement leur vie elles n'ont point perdu néanmoins le nom de leur origine, on les appelle toujours Cour, & Cour de miracles, en dépit de ceux qui y logent, qui ſe fachent qu'on donne à leur demeure un nom qui n'appartient qu'à la maiſon des fripons & des mauvais pauvres. Auſſi on l'a ſeulement inventé pour ſe moquer de certains gueux impoſteurs qui ſont ſujets d'un Roi, nommé le grand Coëſre, & qui contrefaiſant dans les rues les borgnes, les boiteux, les aveugles & les moribonds, avec des hurlemens & des langueurs imaginaires, excroquent des aumônes qu'on ne leur feroit pas ſans ces ſupercheries; mais qui ne ſont pas plutôt de retour chés eux, qu'ils ſe dégraiſſent, ſe débarbouillent, & deviennent ſains & gaillards en un inſtant, & ſans miracle.

De tant de cours de miracles, il n'y en a point de plus celebre que celle qui conſerve encore, comme par excellence, le nom de la Cour des miracles. Elle conſiſte en une place d'une grandeur très-conſiderable, & en un très-grand cul de ſac puant, boueux, irregulier, qui n'eſt point pavé. Autrefois il confinoit aux dernieres extrémités de Paris, à preſent il eſt ſitué dans l'un des quartiers des plus mal bâtis, des plus ſales, & des plus reculés de la Ville, entre la rue Montorgueil, le Couvent des Filles-Dieu, & la rue neuve St Sauveur, comme dans un autre monde. Pour y venir, il ſe faut ſouvent égarer dans de petites rues, vilaines, puantes, detournées; pour y entrer il faut deſcendre une aſſés longue pente de terre, tortue, raboteuſe, inégale. J'y ai vu une maiſon de boue à demi enterrée, toute chancelante de vieilleſſe & de pourriture, qui n'a pas quatre toiſes en quarré, & où logent neanmoins plus de cinquante ménages chargés d'une infinité de petits enfans legitimes, naturels & dérobés. On m'aſſura que dans ce petit logis & dans les autres, habitoient plus de cinq cens

groſſes familles entaſſées les unes ſur les autres. Quelque grande que ſoit à preſent cette cour, elle l'étoit autrefois beaucoup d'avantage : d'un côté elle s'étendoit juſqu'aux anciens remparts, appellés aujourd'hui la rue-neuve St Sauveur : de l'autre, elle couvroit une partie du Monaſtere des Filles-Dieu, avant qu'il paſſât à l'Ordre de Fontevrault : de l'autre, elle étoit bordée de maiſons qu'on a laiſſé tomber en ruine, & dont on a fait des jardins; & de toutes parts elle étoit environnée de logis bas, enfoncés, obſcurs, difformes, faits de terre & de boues, & tous pleins de mauvais pauvres. Quand en 1630, on porta les foſſés & les remparts de la Porte St Denys, au lieu où nous les voyons maintenant, les Commiſſaires deputés à la conduite de cette entrepriſe, reſolurent de traverſer la Cour de miracles, d'une rue qui devoit monter de la rue St Sauveur à la rue-neuve St Sauveur; mais quoi qu'ils puſſent faire, il leur fut impoſſible d'en venir à bout: les Maçons qui commençoient la rue, furent batus par les gueux, & ces fripons menacerent de pis les Entrepreneurs & les Conducteurs de l'ouvrage.

Comme en la rue des Francs-bourgeois, on ne ſavoit en ce lieu ce que c'étoit que de payer boues, lanternes, loyers, & autres taxes & impoſitions civiles; lorſque les Commiſſaires & les Sergens y venoient faire leurs charges, ils en ſortoient ſans rien faire, que de recevoir des injures & des coups. On s'y nourriſſoit de brigandages, on s'y engraiſſoit dans l'oiſiveté, dans la gourmandiſe, & dans toutes ſortes de vices & de crimes; là ſans aucun ſoin de l'avenir, chacun jouiſſoit à ſon aiſe du preſent, & mangeoit le ſoir avec plaiſir ce qu'avec bien de la peine, & ſouvent avec bien des coups, il avoit gagné tout le jour; car on y appelloit gagner, ce qu'ailleurs on appelle dérober : & c'étoit l'une des loix fondamentales de la Cour de miracles, de ne rien garder pour le lendemain. Chacun y vivoit dans une grande licence perſonne n'y avoit ni foi ni loi, on n'y connoiſſoit ni Batême ni Mariage, ni Sacremens. Il eſt vrai qu'en apparence ils ſembloient reconnoître un Dieu : pour cet effet, au bout de leur cour ils avoient dreſſé dans une grande niche, une image de Dieu le Pere, qu'ils avoient volé dans quelque Egliſe, & où tous les jours ils venoient adreſſer quelques prieres, mais ce n'étoit en verité qu'à cauſe que ſuperſtitieuſement ils s'imaginoient que par là ils étoient diſpenſés des devoirs dus par les Chrétiens à leur Paſteur & à leur Paroiſſe, même d'entrer dans l'Egliſe, que pour gueuſer & couper des bourſes. Des filles & des femmes les moins laides ſe proſtituoient pour deux liards les autres pour un double, la plupart pour rien. La plupart donnoit ſouvent de l'argent à ceux qui avoient fait des enfans à leurs compagnes, afin d'en avoir comme elles, & de gagner par là de quoi exciter la compaſſion & arracher des aumônes. Le jour il ne ſe trouvoit en ce lieu que ceux qui étoient tellement malades, qu'ils ne ſe pouvoient remuer : le reſte plein de ſanté en ſortoit de bon matin, teigneux en apparence, la mort ſur les levres, & par de faux gemiſſemens impoſoit aux yeux des ſimples, auſquels il tachoit de couper la bourſe, & d'attraper quelque charité. Cette derniere circonſtance ſembla ſi ridicule à la Cour, en 1653, qu'elle ſervit de paſſe-tems au Roi, & d'entrée au Balet Royal de la nuit, diviſé en quatre parties, & danſé ſur le theatre du Petit-Bourbon; jamais les ſubites métamorphoſes de ces impoſteurs n'ont été plus heureuſement repreſentées. Benſerade nous y prepara par des vers aſſés galans les meilleurs Danſeurs du Royaume figurérent le Concierge & les Locataires de la Cour de miracles, par une ſerenade, & par des poſtures ſi plaiſantes, que tous les ſpectateurs avouérent que dans le Balet il n'y avoit point de plus facetieuſe entrée.

Si vous deſirés être mieux informé de la vie de ces fripons, il vous faut ſavoir qu'il s'en trouve de pluſieurs eſpeces. Les uns ſont argotiers ou gueux; les autres coupeurs de bourſe; les autres voleurs de nuit & de grands chemins,

mins, tous libertins; les voleurs & les coupeurs de bourſe neanmoins le ſont bien davantage que les autres. Ce ſont gens ſans loix & ſans diſciplines. Les argotiers au contraire ont un Roi, des Loix, & un Royaume compoſé d'un nombre preſque infini de ſujets diſciplinés, ſi on peut appeller de la ſorte de mauvais pauvres. Comme il n'y a rien que de mauvais à dire des voleurs, je viens aux coupeurs de bourſe, leſquels veritablement ne font pas tant de façon que les argotiers; mais ne laiſſent pas d'en faire qui meritent peut-être votre curioſité. Il n'eſt pas permis à tout le monde d'être coupeur de bourſe; pour le devenir il faut entre autres choſes faire deux chefs d'œuvres en preſence des Maîtres.

Le jour pris pour le premier, on attache au plancher & aux ſolives d'une chambre une corde bien bandée, où il y a des grelots avec une bourſe, & il faut que celui qui veut être paſſé Maître, ayant le pied droit ſur une aſſiette poſée au bas de la corde, & tournant à l'entour le pied gauche, & le corps en l'air, coupe la bourſe ſans balancer le corps, & ſans faire ſonner les grelots; s'il y manque en la moindre choſe, on le roue de coups; s'il n'y manque pas on le reçoit Maître. Les jours ſuivants on le bat autant que s'il y avoit manqué, afin de l'endurcir aux coups, & on continue de le battre juſqu'à ce qu'il ſoit devenu inſenſible. Alors pour faire ſon ſecond chef-d'œuvre, ſes compagnons le conduiſent en quelque lieu grand & public, comme par exemple, le Cimetiere St Innocent: s'ils y voyent une femme à genoux devant la Vierge, ayant ſa bourſe pendue au côté, ou une autre perſonne avec une bourſe aiſée à couper, ou quelque choſe ſemblable, facile à derober; ils lui commandent d'aller faire ce vol en leur preſence, & à la vue de tout le monde. A peine eſt-il parti, qu'ils diſent aux paſſants, en le montrant au doigt: Voila un coupeur de bourſes qui va voler cette perſonne. A cet avis chacun s'arrête, & le regarde ſans faire démonſtration de rien. A peine a-t-il fait le vol, que les paſſants & les délateurs le prennent, l'injurient, le battent, l'aſſomment ſans qu'il oſe, ni declarer ſes compagnons, ni même faire ſemblant de les connoître. Cependant force gens s'aſſemblent & s'avancent pour voir, ou pour apprendre ce qui ſe paſſe. Ce malheureux & ſes camarades les preſſent, les fouillent, coupent leurs bourſes, vuident leur poches; & faiſant plus de bruit & plus les mauvais que tous les paſſants enſemble, tirent ſubtilement de leurs mains leur nouveau maître, & ſe ſauvent avec lui & avec leurs vols, durant que chacun ſe plaint de ſa perte, ſans ſavoir à qui s'en prendre.

Après que ce gueux a fait cette derniere épreuve, appellée la perfection du chef-d'œuvre, les Maîtres lui donnent leur attache, & l'enrollent dans une compagnie; ils lui permettent de couper des bourſes par tout où ſon Capitaine le dépêchera. Et ſi auparavant il a été bien frotté pour devenir Maître, en revanche il frotte bien, il aide même à bien frotter ceux qui le veulent être, & tache de ſe vanger ſur eux avec uſure des coups qu'il a reçus.

Sans parler de toutes leurs autres coutumes, l'une des principales de leur Corps, ou peut-être la fondamentale, c'eſt qu'ils ne ſont jamais ſeuls; toujours ils marchent en compagnie, ou ſuivis ordinairement d'un, quelquefois de deux de leurs compagnons: & ce n'eſt pas pour avoir des amis qui les puiſſent deffendre quand on les ſurprend ſur le fait, mais pour avoir des Receleurs à qui ils puiſſent fier leurs vols, de peur qu'on ne les ſurprenne entre leurs mains. De crainte que par leur nombre ils ne ſe nuiſent les uns les autres, aux Halles, à l'Egliſe & ſemblables lieux publics, ils ſavent combien ils y doivent être pour ne s'y pas rencontrer davantage. Dans un endroit fort caché, & connu ſeulement d'eux, le premier qui s'y rend, met ſeulement un dé qu'il tourne à ſon arrivée ſur le côté marqué d'un point; celui qui vient après le retourne ſur le deux, l'autre ſur le trois, & ainſi juſqu'à ce que le ſixiéme gueux l'ait mis ſur le ſix. Alors s'ils doi-

vent être plus, le ſeptiéme apporte un autre dé qu'il met ſur, l'un que le huitiéme poſe ſur le deux, & que le reſte change de la même ſorte que le premier, juſqu'à ce que le nombre des coupeurs de bourſe qui doivent venir en ce lieu, ſoit entierement complet.

Pendant qu'un de nos amis communs de l'Açademie Françoiſe étoit encore Page de la Chambre de Henri IV, il découvrit par hazard ce myſtere, & le trou où il ſe paſſoit aux Halles les jours de marché; & pour l'éluder par un tour de galant homme, & empêcher qu'il n'y eut en ce lieu tant de coupeurs de bourſes qu'il y en devoit avoir, il m'a aſſuré que pluſieurs fois il avoit mis ces dés ſur le ſix, encore qu'ils ne fuſſent que ſur l'un, & que par ce moyen il avoit ſouvent retranché le nombre que ces fripons devoient être aux Halles, & ſauvé quantité de bourſes.

Pour les Argotiers, ce ſont des pauvres que vous voyés aux foires, aux pardons & aux marchés: ils ſont tant qu'ils compoſent un gros Royaume: ils ont un Roi, des Loix, des Officiers, des Etats, & un langage tout particulier. Des Ecoliers debauchés en ont jetté, à ce qu'on dit, les premiers fondemens, ayant aſſocié avec eux des gueux, des coupeurs de bourſes & des voleurs. Ils ſe rendirent fort puiſſants, quoique depuis les voleurs s'en ſoient retirés, il ne laiſſe pas d'être encore fort conſiderable par la multitude de ſes peuples.

On tient par tradition que leur jargon eſt le même que firent entre eux les premiers Mercers qui allerent aux foires de Niort, de Fontenai, & d'autres Villes de Poitou. Leurs Officiers ſe nomment Cagoux, Archiſupôts de l'Argot, Orphelins, Marcandiers, Rifodés, Malingreux & Capons, Pietres, Poliſſons, Francsmitoux, Calots, Sabouleux, Hubins, Coquillarts, Courteaux de boutanche. Leur Roi prend d'ordinaire le nom de grand Coëſre, quelquefois de Roi de Thunes, à cauſe d'un ſcelerat appellé de la ſorte, qui fut Roi trois ans de ſuite, & qui ſe faiſoit traîner par deux grands chiens dans une petite charette, & mourut à Bordeaux ſur une roue.

Enfin, encore que depuis l'établiſſement de l'Hopital général, les Cours de miracles dont je viens de parler, ne relevent plus du grand Coëſre, qu'on lui enleve tous les jours ſes ſujets & ſes officiers, qu'on les empriſonne dans Bicêtre & dans la Salpetriere; ſi le Royaume argotique ne fleurit plus, il ne laiſſe pas de ſubſiſter toujours.

Quand il fleuriſſoit, le grand Coëſre y recevoit tous ceux qui ſe preſentoient. D'abord il leur faiſoit enſeigner par ſes Cagoux à accommoder une drogue faite avec une herbe nommée *Eſclaire*, ou avec du lait, du ſang & de la farine, pour contrefaire des ulceres, des bleſſures & autres plaies. Après il leur faiſoit apprendre à faire de la graiſſe pour empêcher les chiens d'aboyer dans les villages, & mille autres tours de ſoupleſſe qui ſeroient peut-être plaiſans, mais trop longs à raconter. Pour devenir officiers il falloit avoir un magaſin de maſques, de haillons, d'emplâtres, de potences, de bandages, & de ces autres épouvantails de cheneviere, qui font pitié au peuple, & rire les honnêtes gens. Pour monter ſur le trône, il falloit avoir été Cagou, ou Archiſupôt de l'Argot, & porter un bras, une jambe ou une cuiſſe à demi rongée, en apparence, de gangrenne ou de pourriture, mais en effet ſi aiſée à guerir, qu'en un jour elle ſe pouvoit rendre auſſi ſaine que jamais. Ses habits Royaux étoient faits de mille haillons rapetacés & bigarrés de mille couleurs: tous les ans il tenoit des Etats generaux: tous ſes officiers & ſes peuples s'y rendoient, & lui faiſoient hommage; ceux-ci lui payoient les tributs à quoi les Loix du Royaume les obligeoient; ceux-là lui rendoient compte de leurs charges, & des choſes qu'ils avoient fait le long de l'année quand ils s'en étoient mal acquités, il les faiſoit punir en ſa preſence ſelon leurs démerites. Lorſqu'il n'avoit pas lui-même bien gouverné, on le détronoit, & on en créoit un autre à ſa place. En un mot, s'il eſt vrai, comme je l'ai appris de pluſieurs perſon-

nes dignes de foi, qu'à Ste Anne en Auray, le lieu le plus ſaint de la Bretagne, gouverné par des Carmes Reformés, il y a un grand Pré, nommé le Pré des gueux, par ce qu'il eſt couvert de cabanes faites de branches & de terre, où ſe rend tous les ans à la Ste Anne, à la Pentecôte, & aux autres Fêtes ſolemnelles, le grand Coëfre, avec ſes officiers & ſes ſujets, pour tenir ſes Etats, couper des bourſes, & dérober. S'il eſt vrai encore que ces Moines, tout informés qu'ils ſont des déportemens de ces fripons, les ſouffrent près d'un lieu ſanctifié par tant de miracles, afin qu'ils rempliſſent tous les coins de la France, où ils vont voler & couper des bourſes, à l'abry de la ſainteté de la Chapelle Ste Anne, j'ai eu raiſon d'avancer que le Royaume argotique ſubſiſte toujours; & je puis ajouter que de mauvais pauvres contribuent à l'entretien de pluſieurs Religieux, ou bons pauvres; & que voila un des mauvais moyens dont on dit que Dieu ſe ſert quelquefois pour operer de bonnes œuvres.

J'ai dit que les premiers officiers du Royaume argotique s'appellent Cagoux & Archiſuppôts; comme ils prennent bien de la peine, ce ſont les ſeuls qui ne lui payent rien. Ceux-ci ſont des Ecoliers & des Prêtres débauchés qui enſeignent le langage argotique aux nouveaux venus, & qui le retranchent & le reforment à leur volonté. Ceux-là tranchent des Gouverneurs de Provinces, & apprennent aux apprentifs les choſes que j'ai dites: ils repandent dans les Villes, & les lieux de leur gouvernement tous ceux dont le grand Coëſre leur confie la conduite; ils les menent aux Etats, ils répondent de leurs actions; quand ils ont fait quelque vol dont on ſe vient plaindre à eux, ils en ordonnent comme il leur plaît: leur nombre eſt proportionné au nombre des Provinces: il n'y en a qu'un dans chacune, & ils peuvent gueuſer par tout leur gouvernement, contrefaiſant les pauvres honteux, & les perſonnes de condition ruinées ou dévaliſées.

Ces miſerables qui, l'épée au côté, contrefont les ſoldats eſtropiés, étoient Narquois, ou gens de la petite flambe: ces petits coquins, que avant l'établiſſement de l'Hopital général, nous voyions mandier en tremblottant dans les rues de Paris, trois ou quatre de compagnie, ſe nommoient Orphelins: ces grands pendards qui alloient d'ordinaire deux à deux, vêtus d'un bon pourpoint & de mechantes chauſſes, crians qu'ils étoient de bons marchands ruinés par les guerres, par le feu, ou par de ſemblables accidens, s'appelloient Marcandiers: ces hommes qui gueuſoient ordinairement avec leurs femmes, leurs enfans, & un certificat en main, lequel portoit qu'ils avoient été brûlés avec tout leur bien, du feu du ciel, ou par fortune, prenoient le nom de Rifodés. Quant aux Malingreux, il y en avoit de deux eſpeces, les premiers avoient le ventre dur & enflé, ainſi que des hydropiques, les autres avoient un bras, une jambe, ou une cuiſſe pleine d'ulceres, & demandoient l'aumône dans les Egliſes, pour aller en pelerinage à St Méen, où ils feignoient d'avoir voué une Meſſe: les Pietres ne marchoient qu'avec des potences: les Courtaux de boutanche ne gueuſoient que l'hiver: les Poliſſons alloient quatre de bande, avec un pourpoint ſans chemiſe, un chapeau ſans fonds, le biſſac & la bouteille ſur le côté: bref, ſelon quelques-uns, les Francsmitoux avoient autour du front un mechant mouchoir ſalle, & contrefaiſoient les malades, appuyés ſur un petit bâton, haut ſeulement juſqu'à la portée de la main, fléchiſſant les jambes & le corps de foibleſſe; ſelon d'autres, ils ſe lioient le bras en haut de telle ſorte que leur poux ne battoit point, & que ſe laiſſant quelquefois tomber, ils ne ſembloient pas ſeulement être prêts à mourir aux bonnes gens qui venoient à leur ſecours, mais même aux Medecins & aux Chirurgiens, qui ne leur ſentant point l'artere au bras, croyoient qu'ils alloient rendre l'ame: les Capons étoient auſſi, ſelon quelques-uns, des larrons & des coupeurs de bourſes, qui mandioient dans les Cabarets de Paris; mais ſelon ceux qui ne les admettent point dans le Royaume argotique, c'étoient des petits

gueux qui jouoient autrefois ſur le Pont-neuf, faiſant ſemblant de ne ſavoir pas jouer, & perdoient leur argent avec des perſonnes attitrées, qui les gagnoient eux & tous les autres. Enfin, les Callots feignoient d'être guéris de la teigne, & de venir de Ste Reine: les Hubins diſoient & montroient avec un certificat, qu'un chien ou loup enragé les avoit mordus, & qu'ils alloient faire le voyage de St Hubert: les Coquillarts avoient fait le pelerinage de St Jaques, ou de St Michel, & vendoient bien leurs coquilles à ceux mêmes qui en revenoient. les Sabouleux contrefaiſoient les malades de Saint avec un morceau de ſavon en la bouche, qui jettoit bien de l'écume, & avoient la tête pleine de bleſſures, pour s'être tourmentés & débatus: ces derniers étoient les plus fidelles ſujets du grand Coëſre, & lui payoient plus gros tribut qu'aucun autre des ſes officiers. Tous enſemble ne ſe portoient mal qu'en apparence, ils étoient auſſi ſains les uns que les autres: tous les maux que je viens de déduire, ils ſe les faiſoient, & s'en gueriſſoient eux-mêmes, & les pouvoient perdre auſſi promtement que gagner.

Il y a quelque tems qu'un de nos bons amis en vit l'experience en un malingreux, qui avec ſon ventre enflé extraordinairement feignoit d'être hydropique, & rempliſſoit de heurlemens la rue St Honoré. Les doubles tomboient en foule dans un méchant chapeau qu'il tenoit à la main. Chacun prenoit pitié de ſa miſere; il n'y eut pas même juſqu'à un Chirurgien qui charitablement ne le fît entrer dans ſa boutique pour lui donner du ſoulagement; mais n'ayant pû découvrir la cauſe de ſon mal, & ſe doutant de l'impoſture, il s'aviſa de lui découvrir un certain endroit, & lui en ayant ôté un gros tampon qui lui en bouchoit l'entrée, il en ſortit du vent en ſi grande quantité, que toute ſa boutique s'en remplit, & que l'odeur en infecta le nés du peuple, qui touché de compaſſion avoit ſuivi le malingreux.

Ne vous attendés point après cela que je vous raconte les autres impoſtures de ces gens-là, après vous avoir appris comment les malingreux ſe couvroient d'ulceres les jambes, les cuiſſes & les autres parties du corps, ne me demandés rien davantage du Royaume Argotique.

Ils ſe lient le plus fortement qu'ils peuvent avec une bande fort étroite; ſi c'eſt une jambe, ils danſent deſſus; ſi c'eſt un bras, ils s'y appuyent, & ainſi des autres, juſqu'à ce que la partie devienne bien enflée. Cela fait ils la deplient, puis y mettent à l'heure même de l'eſclaire, qu'ils y laiſſent toute la nuit, & qui a la proprieté de couvrir la peau de cloches. Le matin ils les coupent, & comme il en ſort de l'eau rouſſe, ils l'arrêtent avec de la poirée, qui la convertit en boue. Après tout pour rendre ces plaies plus vraies & plus vilaines, ils les entourent de ſang de bœuf détrempé avec de la farine, & preparé comme j'ai dit par leurs apprentifs. Une jambe en cet état s'appelle une jambe de Dieu. Auſſi eſt-il tellement difficile de la mettre au point qu'il faut, que c'eſt le plus grand coup de maître des Argotiers, & que ceux qui en viennent à bout ſont conſiderés comme les Grands du Royaume Argotique & eſtimés les plus riches.

Pour finir ce diſcours, quoique les voleurs ſoient bien plus anciens que les argotiers, toutefois il ne m'a pas été poſſible d'en découvrir rien avant 1427 & 1448. Selon quelques-uns en 1448, & ſelon d'autres en 1449, une colonie de voleurs, convaincus de quantité de crimes, & ſur tout d'avoir derobé des petits enfans & de leur avoir coupé les jambes & crevé les yeux, furent pendus à la porte St Jaques & à la porte St Denys. Le bruit couroit qu'ils avoient un Roi & une Reine. L'un d'entre eux étoit joueur de vielle & marié; il ne laiſſoit pas néanmoins d'entretenir une femme mariée qu'on fit mourir avec lui, & qui fut la premiere perſonne de l'autre ſexe, qui ſouffrit à Paris le dernier ſupplice.

BOHEMIENS.

ENFIN en 1427, il arriva à Paris & aux environs une compagnie de gueux & de coupeurs de bourſes d'une autre eſpece que ceux-ci, & que tous ceux dont je vous ai entretenus. Veritablement comme les Argotiers, ils compoſoient un Royaume gouverné par un Roi & par des Officiers; comme les voleurs ils avoient un Roi & une Reine; & comme les uns & les autres ils mandioient, ils voloient, ils croupiſſoient dans l'oiſiveté & menoient une vie execrable. Mais leurs Officiers prenoient le titre de Ducs & de Comtes; ils n'alloient qu'à cheval; le peuple le ſuivoit à pied: c'étoit néanmoins les plus pauvres gens qu'on eut jamais vû en France. Leur Roi & leur Reine étoient morts en chemin; leurs femmes en regardant dans les mains de ceux qui les alloient voir, leur diſoient ce qui leur étoit arrivé & ce qui leur arriveroit. Elles apprenoient aux perſonnes mariées des nouvelles de leurs maris & de leurs femmes, que les uns & les autres ne deſiroient pas trop ſavoir; tellement qu'on les prenoit pour des Sorciers. Cependant elles coupoient la bourſe de ceux qu'elles amuſoient par leurs diſcours; elles uſoient de ces nouveaux moyens & autres avec beaucoup de ſoupleſſe, & ne laiſſoient pas d'avoir bien de la peine à gagner la vie à leurs maris. Ils vinrent tous enſemble en deux troupes. La premiere conſiſtant en un Duc, un Comte & dix Cavaliers, ſe rendit à Paris le dix-ſeptiéme du mois d'Août de l'année 1427. La ſeconde compoſée de cent ou cent vingt perſonnes tant hommes que femmes & enfans, arriva le vingt-neuf aux portes de la Ville, mais on ne voulut point les y laiſſer entrer, & on les logea à LaChapelle, petit Village hors de la porte St Denys.

Ils venoient, diſoient-ils, de la baſſe Egypte, où ils avoient pris naiſſancé. Autrefois ils avoient été Sarrazins & Idolâtres, à preſent ils faiſoient profeſſion de la Religion Chrétienne, que les Chrétiens de leur voiſinage leur avoient enſeignée par force; car ces voiſins ayant ſubjugué leur pays, tuerent tous les Egyptiens qui ne voulurent pas ſe faire Catholiques, & rendirent le Royaume à ceux qui embraſſerent la Loi de Jeſus-Chriſt. Cela dura quelque tems, après quoi les Sarrazins envahirent preſque ſans peine la baſſe Egypte, & contraignirent les vaincus de devenir Renegats. A cette nouvelle, l'Empereur, le Roi de Pologne & autres Princes Chrétiens leur font la guerre, les obligent d'abjurer leur Religion, les chaſſant de leur patrie; & au lieu de les y retablir comme les Chrétiens avoient fait auparavant, ils les envoyent à Rome, les contraignent d'y traîner juſqu'à leurs enfans, & leur declarent qu'ils ne les ſouffriront pas en leur pays, qu'après en avoir eu ordre du Pape. Pour leur obéïr, il fallut que ces Relaps allaſſent à Rome. Le Pape les confeſſa & leur donna pour penitence d'aller ſept ans de ſuite errans par le monde, ſans coucher dans des lits. Toutefois afin qu'ils ne mouruſſent pas de faim dans ce tems-là, il leur fit expedier des Bulles, par leſquelles il ordonne aux Archevêques, aux Evêques & aux Abbés croſſés & mitrés qu'ils rencontreroient en leur chemin, de leur donner chacun dix livres tournois, & leur promit de telle ſorte qu'il leur donneroit un pays bon & fertile, pourvu qu'ils achevaſſent leur penitence, qu'ils s'attendoient encore à ſes promeſſes.

Voilà bien des folies, & ce qui eſt étrange, ce n'étoit pas ſeulement le menu peuple qui les croyoit, c'étoit un Docteur en Theologie du College de Navarre, de qui je les ai appriſes.

Il y avoit, dit-il, cinq ans, que ces miſerables rodoient par la Chré-

tienté. De mille ou douze cens qu'ils étoient en partant de leur pays, il n'en reſtoit plus que cent ou cent vingt: & parce qu'en 1427 on diſoit Penance au lieu de Penitence, & Penanciers au lieu de Penitenciers, qui ſignifioit alors des gens qui faiſoient penitence, ces malheureux prenoient le nom de Penanciers. Ils avoient le viſage bazanné, les cheveux tous friſés, les orcilles percées, & un ou deux anneaux d'argent à chacune. Le viſage des femmes étoit tout découvert, & encore plus bazanné que celui des maris; leurs cheveux étoient noirs & faits comme la queue d'un cheval; elles portoient un méchant roquet ou une mauvaiſe chemiſe, avec un vieux drap tiſſu de cordes & lié ſur l'épaule: c'étoit en un mot les plus noires & les plus laides femmes qu'on ait jamais vues en France. Néanmoins il n'y eut preſque perſonne de Paris & des environs qui ne les allât voir, les uns par curioſité, les autres pour ſe faire regarder dans les mains. Comme c'étoit le tems du Landi, & qu'il ſe tenoit alors près de La Chapelle dans une grande campagne, dont on voit encore force marques, jamais il n'y alla tant de monde: tout Paris, tous les habitans de St Denys & des villages circonvoiſins y vinrent en foule. Le Theologien qui rapporte toutes ces choſes, y alla trois ou quatre fois. Il vit ces femmes, il leur parla; & ni elles ne lui regarderent point dans la main, ni elles ne lui couperent point la bourſe. Toutefois, comme tout le peuple murmuroit de leurs façons de faire, l'Evêque de Paris alla les voir avec un Predicateur nommé le petit Jacobin Après leur avoir fait faire un beau ſermon par ce Religieux, il excommunia celles qui regardoient dans les mains, avec toutes les perſonnes qui les leur avoient montrées, & qui avoient donné creance à leurs diſcours. Enfin le jour de la Nativité de Notre-Dame cette compagnie de gueux quitta Paris & les environs.

Depuis, leurs ſemblables ſous le nom de Bohemiennes ou d'Egyptiennes n'ont pas laiſſé de roder impunément en France juſqu'en 1561 & en 1612, qu'aux Etats de Blois, & que par Arrêt du Parlement de Paris, il leur fut ordonné de ſortir du Royaume dans deux mois à peine de galeres & de punition corporelle. Avec le tems, nonobſtant l'Ordonnance des Etats, elles n'ont pas laiſſé d'y revenir, & nous en voyons tous les étés, ſous le nom d'Egyptiennes & de Bohemiennes, reſſemblantes en laideur, en vêtemens & en façons de vivre aux perſonnes que je viens de décrire, dire ce qui s'appelle la bonne avanture, & prendre tout ce qu'elles peuvent attraper.

Nous les appellons Bohemiens, à cauſe qu'ils paſſerent de Boheme en France la premiere fois qu'ils y vinrent.

Si de ce long & fabuleux recit on peut recueillir quelque verité, c'eſt ſeulement qu'en 1427 ces miſerables & difformes creatures que nous nommons Egyptiennes, commencerent à paroître en cette Ville, & que peut-être à leur exemple, plutôt qu'à la ſollicitation des Marchands des Foires de Poitou, les Argotiers voulurent avoir un Roi & des Officiers; & n'eurent ni Ducs ni Comtes, parce qu'ils ne vont jamais à cheval, & que leur Monarchie eſt un corps compoſé de parties preſque toutes languiſſantes & eſtropiées.

HOPITAUX DE PARIS.

LA connoiſſance des Hopitaux de Paris eſt neceſſaire à l'Hiſtoire de l'Hopital General. Par leur nombre & par leur qualité, on verra la grandeur de cette Ville capitale, & les charités qui s'y exercent. Mais parce que la mendicité y bleſſoit encore la vûe, & qu'il ne manquoit plus à cette bonne mere des pauvres qu'un Hopital General, pour ôter de devant les yeux un objet ſi déplaiſant, on a travaillé tout de bon à ce nouvel établiſſement depuis quelques années, & enfin l'on en eſt venu à bout.

Ce n'eſt pas que les mendians ſans cela n'euſſent pû trouver place dans les autres Hopitaux, ſoit en qualité ou de malades, ou de convaleſcens, ou d'incurables; ou bien, comme vieillards ou aveugles, pellerins ou paſſans. Tel menage néanmoins étoit indigne d'une Ville comme Paris, qui n'a pas ſa pareille au monde pour la magnificence, & ſe devoit auſſi diſtinguer par deſſus toutes les autres. Ainſi il étoit à propos que ſa charité, qui éclate en un ſi grand nombre d'Hopitaux, parût conſommée en cette occaſion par ce grand effort, afin d'ôter à tous les pauvres le pretexte de la mendicité, qui étoit ſouvent ce qui entretenoit la faineantiſe & le deſordre, qui n'arrivoit que trop frequemment en cette Ville avant l'établiſſement de l'Hopital General.

L'HOTEL-DIEU.

PUISQUE avant que d'en venir à l'Hopital General, il eſt à propos de parler des autres Hopitaux, on ne ſauroit pas mieux commencer que par l'Hotel-Dieu, qui eſt le grand Hopital, & qualifié tel depuis ſi long-tems. Car non ſeulement il eſt ouvert aux malades de Paris, mais à tous les autres, ſoit de France, de l'Europe & de toute la terre.

SA FONDATION.

QUANT à ſa fondation, elle n'eſt pas bien certaine. La tradition commune l'attribue à St Landri, Evêque de Paris, ſous Clovis II environ l'an 608, & on croit en avoir des preuves; ce qui ſera examiné ailleurs. Sa ſubſiſtance dépend de pluſieurs fondations des charités continuelles qu'on y fait, & enfin de l'œconomie des Directeurs. Car quoique ſon bien ſoit conſiderable, il ne pourroit pas ſe maintenir ſans le ſecours des legs & des aumônes, & qui même doit être grand: ce que juſtifie aſſés l'alienation notable d'une partie de ſon fonds depuis quatre ans.

SES ADMINISTRATEURS.

CET Hopital étoit autrefois adminiſtré par le Chapitre de Norre-Dame, tant pour le ſpirituel que pour le temporel. Mais enfin en 1505, la direction temporelle, le deuxiéme Mai, fut commiſe à des Adminiſtrateurs Laics par un Arrêt du Parlement. Le Chapitre néanmoins y a encore la direction ſpirituelle ſous la conduite du Doyen, qui en eſt le chef, & d'un Chanoine ou deux élus au Chapitre de deux en deux ans.

Anciennement c'étoit des Religieux & des Religieuſes de St Auguſtin, qui aſſiſtoient & ſervoient les malades, & qu'on appelloit les Freres & les Sœurs de l'Hotel-Dieu. Preſentement il n'y a plus qu'un Religieux fort ancien, qui prend la qualité de Maître de l'Hotel-Dieu quant au ſpirituel, à cauſe qu'il eſt le Superieur des Eccleſiaſtiques, & pourtant ſous l'autorité du Chapitre de Notre-Dame. Ces Eccleſiaſtiques ſont au nombre de dix-huit, & tous Prêtres; ſavoir huit pour le Chœur, un pour la Sacriſtie, ſept pour les Malades, & deux pour les Agoniſans. Outre cela il y a ſix enfans de chœur, dont quelques-uns après avoir fait leur tems ſont quelque fois retenus en robes noires tant qu'on en a beſoin.

LES RELIGIEUSES.

LE ſervice pour les malades eſt adminiſtré par cent trente Religieuſes, dont la reſolution pour exercer une ſi haute charité, n'eſt pas moins à admirer que le travail.

Les filles qui veulent être Religieuſes à l'Hotel Dieu, d'abord ſont deux ou trois mois, plus ou moins à poſtuler, ſans y boire, ni manger, ni coucher; quoique pendant ce tems-là elles ſervent les malades par les ordres des Religieuſes. Enſuite ſi elles plaiſent à la Mere Prieure, elle les propoſe au Doyen de Notre Dame & aux autres Directeurs particuliers pour le ſpirituel, qui les agréent; & là-deſſus les Religieuſes tiennent chapitre pour les recevoir.

Etant reçues, la Mere Prieure & la Mere des Novices viennent avec la fille & les parens au Bureau des Directeurs temporels, afin de la preſenter avec ſon extrait batiſtere, pour ſavoir non ſeulement ſon âge & ſon pays, mais auſſi quels ſont ſes parens, & ſi elle eſt née en legitime mariage. Les parens n'y étant pas, on lui demande ſi elle a pere & mere; s'ils conſentent à la profeſſion qu'elle veut embraſſer; ſi elle en a bien conſideré toutes les difficultés, & ſi elle ſe trouve diſpoſée d'aſſiſter les peſtiferés, en cas qu'il s'en trouve parmi les autres malades.

Après la reception au Bureau, la fille commence à coucher, boire & manger à l'Hotel-Dieu, & eſt encore en habit ſeculier près d'un mois, ſelon qu'il plaît à la Mere Prieure & à la Mere des Novices.

Quant à la priſe d'habit, cela ſe fait dans l'Egliſe, & ce ſont les Directeurs ſpirituels qui le lui donnent, & n'eſt autre que blanc avec un ſimple voile. Le Noviciat dure ſix ans du jour de la priſe d'habit; & pour lors elle ſert les malades avec les nouvelles Profeſſes.

Les ſix ans échus, les Religieuſes tiennent chapitre pour ſavoir ſi elle ſera admiſe à l'approbation.

A ce chapitre, où preſident les Directeurs ſpirituels, n'aſſiſtent que les Meres Superieure, & celles qui ont ſept ans de profeſſion; que ſi la Novice eſt approuvée, la ceremonie de l'approbation ſe fait encore dans l'Egliſe, entre

entre les mains des mêmes Directeurs, où on lui donne une jupe noire & un voile double blanc. Pendant l'année de probation elle rend le même ſervice que durant le Noviciat, parce que pour être reçue à profeſſion il faut un chapitre General; & pour lors, encore dans l'Egliſe & entre les mains des Directeurs ſpirituels, on lui donne un voile noir, un habit avec un manteau de la même couleur; & pourtant continue toujours de ſervir les malades, ſans pouvoir être Cheftaine ni avoir voix deliberative aux chapitres, qu'après ſept ans de profeſſion. Mais en ce tems-là on la fait paſſer par tous les offices en qualité de Cheftaine. Enſuite de quoi on la met Mere au pain & Mere au vin, afin de ſe repoſer quelque tems. Après on l'occupe aux offices du dedans, comme aux draps, aux chemiſes & ainſi du reſte.

Pour ce qui regarde le ſervice des malades, la Mere Prieure chaque ſemaine nomme des Religieuſes tant Profeſſes que Novices, pour les veiller la nuit, & qu'à cauſe de cela l'on appelle veilleresſes. Travail très-grand, comme ayant plus de peine & moins d'aſſiſtance; joint que les malades ſont bien plus difficiles la nuit que le jour, & que le plus ſouvent c'eſt en ce tems-là qu'ils meurent, ſi bien qu'elles ſont dans une agitation continuelle, à tout moment étant obligées d'appeller des Prêtres, les Chirurgiens, les Apoticaires; ce qui ne leur arrive pas durant le jour, à raiſon que dans chaque Salle il y a des Cheftaines alors qui prennent ce ſoin-là.

Je laiſſe à part qu'elles ſe trouvent toutes dans des Salles vaſtes & fort differentes, parmi une multitude effroyable de gens de toutes les ſortes, enfans, hommes, femmes, & peu reſpectueux.

LES SALLES.

IL y a maintenant douze Salles tant grandes que petites, dont voici les noms.

St Denys.
St Thomas.
St Côme.
St Jean.
St Lazare.
St Auguſtin.
Ste Geneviève.
Ste Marthe.
Des Innocens.
Des Sts Martyrs.
De la Nativité.
Du St Roſaire.

Le premier office des Salles eſt dans celles de St Denys & de St Thomas. Elles ſont pour les hommes toutes deux, & placées à l'entrée de l'Hotel-Dieu. Les Religieuſes deſtinées pour y aſſiſter les malades, outre cette occupation, ont encore ſoin de ceux qu'on amene pour les diſtribuer par les Salles; & alors le Viſiteur qui eſt un des Chirurgiens, & celui qui les reçoit écrit leur nom à l'entrée de l'Egliſe.

La Salle de St Côme eſt celle où on met les bleſſés.

La Salle du pont eſt appellée du St Roſaire, qui eſt fort longue & fort ſpacieuſe.

La grande Salle de l'Infirmerie porte le nom de St Jean ou des malades.

Celle de St Lazare eſt pour les petits verolés.

La Salle où on met les taillés s'appelle des Sts Martyrs.

La Salle baſſe eſt celle des Innocens.

La Salle jaune pour les femmes, eſt nommée de St Auguſtin.

La Salle pour les petites veroles des femmes eſt celle de Ste Geneviéve.

La grande Salle du Legat, encore pour les femmes, prend le nom de Ste Marthe.

La Salle de la Nativité eſt où ſont les accouchées.

Outre le ſoin des malades, les Religieuſes ſont encore employées tant à l'office de la grande lavanderie, qui eſt un travail extraordinaire, qu'à celui de la petite, qui ſe fait tous les jours, quelque hiver qu'il faſſe.

Quant aux autres offices, il y a celui de la grande chambre aux draps, d'où ſe diſtribuent les neceſſités dans toutes les Salles, & celui des chemiſes tout de même, où il eſt beſoin d'une grande œconomie.

Outre cela il y a l'office de la porte, afin d'avoir l'œil à tout ce qui entre & ſort de la maiſon.

L'office de l'Apoticairerie, où deux Religieuſes ſont employées, ſans le Maître Apoticaire & ſes deux Garçons.

Celui de la Pouillerie où ſe gardent les habits des Pauvres.

De plus, les Religieuſes en ont encore d'autres entre elles, comme ſont l'office de leur Noviciat, celui du Refectoire, de la Chambre de leur Communauté, & de leur grande Infirmerie.

Or quoique ce vaſte Hopital regorge de monde, mais bien plus que la pauvreté & la maladie s'y rencontrent, qui cauſent ordinairement beaucoup de ſaleté & de dégoût, néanmoins les Salles ſont autant nettes qu'elles peuvent être; & quant aux offices ſoit des Religieuſes ou des Officiers, il ne ſe peut rien voir de plus propre.

LES DIRECTEURS.

A l'égard de la direction temporelle, il a été dit qu'en 1505, elle fut donnée par Arrêt à des Adminiſtrateurs Bourgeois, au nombre de huit outre le Receveur, que l'Arrêt leur donne pouvoir de commettre. Depuis en 1654, par un autre Arrêt du troiſiéme Fevrier, leur nombre a été augmenté de quatre. Au reſte quoique ces douze Adminiſtrateurs ſoient qualifiés Bourgeois, il ne laiſſe pas de ſe rencontrer parmi eux des Preſidens au Parlement, des Conſeillers d'Etat, des Maîtres des Requêtes, des Conſeillers de la Cour, des Secretaires du Roi, & autres ſemblables. Mais cette qualité leur a été donnée pour les diſtinguer des trois autres places de Directeurs affectées au premier Preſident du Parlement, au premier Preſident de la Chambre des Comptes, & au premier Preſident de la Cour des Aides.

De ſavoir maintenant en quel tems & comment les premiers Preſidens de ces trois Cours Souveraines ont commencé à être admis dans la direction du temporel, c'eſt ce qui n'eſt pas trop connu; ni ſi ce fut en 1505, en conſequence de l'Arrêt du deux Mai, à cauſe qu'il y eſt fait mention que le Parlement avoit commis aucun des Preſidens & Conſeillers; ou bien ſi c'eſt comme Commiſſaires du Roi, parce que le même Arrêt porte qu'auparavant, dès le huit Janvier, le Roi avoit decerné ſes Lettres Patentes adreſſées à certains Commiſſaires ſur la reformation de cet Hopital; & que depuis il avoit écrit d'autres lettres miſſives, tant au Parlement, qu'aux Commiſſaires; ou bien encore ſi c'eſt qu'ils ont été appellés ou priés par les Adminiſtrateurs Bourgeois, afin que la direction fût ſoutenue & autoriſée par l'ordre des premiers Magiſtrats; ou enfin ſi ces premiers Preſidens y ſont venus d'eux-mêmes & de leur propre mouvement, ſoit par un zèle particulier, ou en conſideration du bien public, afin d'être témoins de

ce qui ſe fait dans cette direction & en informer leurs Compagnies, & même en être les protecteurs. Enfin, comme j'ai dit, c'eſt ce que l'on ne fait point, & il ne s'en trouve rien ni dans le treſor de l'Hotel-Dieu, ni dans les Regîtres du Bureau. Mais peut-être la fondation faite en 1573 par Ludovic de Gonzagues, Duc de Nevers, & Henriette de Cleves ſon épouſe, pour marier tous les ans 60 pauvres filles dans l'étendue des terres qu'ils poſſedoient alors, a-t-elle donné lieu à cette qualité de Directeurs que prennent ces Preſidens, en ce qu'ayant nommé les Adminiſtrateurs de l'Hotel-Dieu de Paris, afin d'avoir ſoin de l'execution de leur fondation, ils en ont auſſi prié ces trois premiers Preſidens; à la verité ils y ont auſſi joint les Gens du Roi du Parlement, qui ne ſont point de l'adminiſtration de l'Hotel-Dieu. Quoi qu'il en ſoit, & de quelque maniere que ces Preſidens ayent commencé à y être Adminiſtrateurs, c'eſt tout enſemble & un très-grand honneur au Bureau & un très-grand avantage pour les pauvres.

L'adminiſtration de ces trois premiers Preſidens dure autant que leur dignité, & tous les autres Adminiſtrateurs ſont perpetuels. Les Magiſtrats des Compagnies Souveraines prennent ſeance au Bureau ſelon leur rang; les autres ſuivant l'ordre de leur reception.

LES MALADES.

TOUTES ſortes de malades ſont reçus à l'Hotel Dieu, ſans diſtinction de ſexe, de biens, d'âges, de conditions, de pays ni de Religion. On y a vû des Calviniſtes, des Lutheriens, des Anabaptiſtes, des Turcs & des Catholiques de l'Egliſe Grecque. Il ſuffit d'être malade pour y être admis. On ne refuſe ni les bleſſés ni les eſtropiés, ni ceux qui ont des fractures & des luxations. La porte eſt ouverte aux femmes enceintes pour accoucher, un mois avant leur terme; & même à ceux qui ont la pierre, pour être taillés, operation comme l'on ſait non moins difficile que dangereuſe, & qui fait bien de la peine aux Adminiſtrateurs pour trouver un Operateur habile, tant il s'en trouve peu. Enfin l'affection qu'on a pour aſſiſter le public, eſt ſi grande dans cette maiſon, que ceux qui ont la petite verolle ou des fievres pourpreuſes y entrent comme les autres. Ce qui eſt à remarquer eſt que tous ces malades ſont ſeparés dans des Salles differentes, ſelon le ſexe, l'âge, la qualité de la maladie, les incommodités & les bleſſures.

Ceux qui avoient la peſte ou quelque maladie honteuſe, y étoient autrefois admis; mais les inconveniens qui en arrivoient, ont été cauſe que depuis on a établi pour eux près de la porte de la Ville d'autres lieux, auſſi-bien que pour les Incurables, & ceux qui de naiſſance ſont ſujets au mal caduc. Les teigneux encore, les fols & les inſenſés, ont leurs maiſons en particulier, & les convaleſcens tout de même.

Cependant il y a eu un Arrêt de la Cour du Parlement, du ſixiéme Septembre 1659, par lequel il eſt ordonné que le grand Bureau des Pauvres ſera tenu recevoir les pauvres femmes groſſes qui ſeront atteintes du mal venerien.

Cet Hopital enfin eſt tel, que dans la Chrétienté, ni par tout le monde, il ne s'en voit point où il y ait tant de perſonnes ni tant de Religieuſes pour aſſiſter les pauvres malades. Comme leur nombre n'eſt point limité, & qu'il croît de jour en jour, d'ordinaire il s'y en trouve onze, douze, treize, quatorze, quinze & ſeize cens & plus. En 1652 on y en comptoit juſqu'à deux mille quatre cens, & cela ſans les eſtropiés qu'on avoit mis à l'Hopital St Louis, auſſi travaille-t-on à l'augmentation des lieux, & preſentement il y a pluſieurs bâtimens nouveaux, dont quelques-uns même

ſont achevés, mais non pas encore occupés ni meublés, car on voudroit bien que les malades ne fuſſent pas tant enſemble dans un même lit, à cauſe de l'incommodité, n'y ayant rien de ſi importun que de ſe voir couché avec une perſonne à l'agonie & qui ſe meurt.

La ſituation de l'Hotel-Dieu a été cauſe qu'il a falu faire ces nouveaux bâtimens ſur l'eau, & par conſequent avec ſolidité & beaucoup de dépenſe.

LES MEDECINS.

A l'Hotel-Dieu il y a quatre Medecins ordinaires à gages, mais qui n'y demeurent point, quoiqu'on ait fait des propoſitions auſſi-bien pour les nourrir que pour les loger. Outre ces Medecins néanmoins il ne laiſſe pas d'y en venir encore d'autres.

De plus il y a un Maître Apoticaire & deux Garçons; un Maître Chirurgien, avec lequel on paſſe un Contrat pour aſſiſter les Pauvres; & un autre encore qui gagne ſa Maîtriſe après ſix ans de ſervice. Outre ces Chirurgiens on nourrit & loge encore dix Compagnons, ſans parler de beaucoup d'autres de la même profeſſion, qui ſont externes, & qui pour ſucceder à ceux-ci quand une place ſera vacante, viennent ſe preſenter. Car avant que d'être Compagnon Chirurgien de l'Hotel-Dieu, non ſeulement il faut avoir été preſenté, examiné & reçu, mais encore y avoir rendu ſervice; après quoi ſi une place vacque, le plus ancien de ceux qui ſe ſont preſentés la remplit, & tout de même les autres chacun à leur tour, ſuivant l'ordre de leur reception. Pour plus de ſecours, à tant de Compagnons ſe viennent joindre encore d'autres Chirurgiens penſionnaires du Maître. Et parce que parmi les malades ſe trouvent des accouchées, il y a une Sage-femme exprès & des Apprentiſſes, & près de quatre-vingts autres Domeſtiques, les uns à gages, les autres à qui on n'en donne point.

Pour ce qui eſt de la conduite de cette grande maiſon & de ſon œconomie, le tout dépend de pluſieurs fonctions & de quantité d'offices. A l'égard du nombre des tables, comme il y a trois Communautés differentes, auſſi y en a-t-il trois, une pour les Religieuſes, une autre pour les Eccleſiaſtiques, & la derniere pour les Domeſtiques, & encore n'eſt-ce que depuis peu que celle-ci a été établie, ſavoir en 1655; auparavant chaque Domeſtique avoit ſa portion, mais preſentement ils vivent en commun. L'établiſſement néanmoins en a été aſſés mal-aiſé, par ce qu'il ne faut pas abandonner entierement les malades; auſſi ne mangent-ils pas tous en même tems, mais à deux repriſes; ſi bien que comme leur Communauté eſt de ſoixante & douze à preſent, une partie travaille pendant que l'autre prend ſon repas.

Antoine du Prat, Chancelier de France, depuis Legat & Cardinal, eſt celui qui a bâti les Salles de Petit-pont, où ſe voient ſur la face du portail quatre figures, une de St Jean Batiſte, une de St Jean l'Evangeliſte, une de François I, & une autre de ce Fondateur.

St JULIEN LE PAUVRE.

LE Prieuré de St Julien le Pauvre eſt preſentement uni à l'Hotel-Dieu de Paris.

Ste ANNE.

L'HOPITAL Ste Anne, dit de la ſanté, dépendant de l'Hotel-Dieu, fut bâti en 1651, pour y recevoir les malades en tems de contagion. Il eſt ſitué au bout du fauxbourg St Marcel ſur le chemin de Gentilli, & à main gauche en ſortant par la porte St Jaques. Ce bâtiment eſt iſolé pour empêchet la communication du mauvais air.

L'HOPITAL GENERAL DE PARIS,

La Pitié, la Salpétriere, Bicêtre.

LE deſſein de renfermer les Pauvres mendians, n'eſt pas une invention de nos jours; on l'avoit projetté autrefois, on l'avoit tenté au commencement du ſiecle paſſé, mais on n'avoit pû l'executer pleinement, & il ne nous eſt reſté des marques du ſoin qu'en avoient pris les Magiſtrats, que la ſeule maiſon de la Pitié, près St Victor.

Cet ouvrage, qui alors donna tant de peine à ceux qui l'entreprirent, ne dura que fort peu de tems; le gouvernement des Pauvres renfermés parut inſuportable à ceux qui s'en étoient chargés, & tout fut reduit à l'entretien & à l'éducation d'un nombre de petites filles, & de quelques petits garçons; quelques vieilles femmes infirmes y trouverent auſſi leur retraite: & dans un lieu ſeparé qu'on appella le Bon-ſecours, on reçut encore des filles débauchées, qui deſiroient ſe convertir.

Dans la ſuite, la maiſon de *Scipion*, vers St Marcel, fut établie pour loger les Pauvres vieillards qui paroiſſoient les plus infirmes; & la *savonnerie* près Chaillot fut remplie de jeunes garçons, qui travailloient aux tapiſſeries du Levant.

Cependant tout le reſte des Mendians demeura dans ſa pleine liberté par toute la ville & les faux-bourgs de Paris, ils y abordoient de toutes les Provinces du Royaume, & de tous les Etats de l'Europe, le nombre en croiſſoit tous les jours, & il s'en faiſoit enfin comme un peuple independant, qui ne connoiſſoit ni loi ni religion, ni ſuperieur, ni police; l'impieté, la ſenſualité, le libertinage étoit tout ce qui regnoit entre eux, la plupart des aſſaſſinats, des larcins & des violences de jour & de nuit, étoit l'ouvrage de leurs mains, & ces gens que leur état de Pauvres rendoit l'objet de la compaſſion des fidéles, étoient par leurs mœurs corrompues, par leurs blaſphêmes, & par leurs diſcours inſolens, les plus indignes de l'aſſiſtance du public.

Tous ces prodigieux déſordres eurent leur cours juſqu'en l'année 1640, ſans qu'on y fît beaucoup de refléxion mais alors quelques particuliers de grande vertu furent touchés du déplorable état, où ſe trouvoient les ames de ces pauvres malheureux Chrétiens. Pour leurs corps, quelque affligés qu'ils paruſſent, ils n'étoient pas de veritables objets de compaſſion; car ils trouvoient dans les aumônes des peuples plus qu'il n'en falloit pour ſatisfaire à leurs beſoins, & même à leurs débauches; mais leurs ames abîmées dans l'ignorance totale de nos Myſteres, & dans l'extrême corruption de leurs mœurs, donnoient de grands ſujets de douleur aux perſonnes animées de zèle pour le ſalut de ces miſerables.

Ce fut là le grand motif de quantité d'aſſemblées que ces perſonnes charitables firent dans Paris chés les principaux Magiſtrats, depuis 1640 juſqu'en 1649. Alors les neceſſités publiques leur donnerent ſujet de mettre en pratique ce qu'ils avoient projetté pour le ſoulagement des Mendians, & ces ſoins eurent tant de ſuccès, que les Pauvres ſe trouverent dans l'abondance, pendant que les familles qui n'avoient qu'un bien mediocre, manquoient ſouvent du neceſſaire.

Ce ſuccès aſſura plus que jamais le zèle de ceux qui ſouhaittoient ſi fort le renfermement des Pauvres; mais ils en connurent bien davantage la facilité par l'experience des magaſins charitables, dont on trouva l'invention en 1651. On en remeubla tant d'Egliſes, on en aſſiſta tant d'Eccleſiaſtiques, on en revêtit tant de Pauvres, on en nourrit tant de miſerables, & on en rétablit tant de familles déſolées, qu'alors on crut qu'il n'étoit pas impoſſible de trouver la ſubſiſtance neceſſaire pour renfermer & contenir dans le devoir une nation libertine & faineante, qui n'avoit jamais reçu de regles.

On travailla donc avec plus de ferveur qu'auparavant à ce grand ouvrage du renfermement des Pauvres. Tous les anciens memoires que l'on avoit, & les differens moyens qui avoient été propoſés en pluſieurs tems, furent examinés: on chercha les lieux propres pour les logemens, & on projetta la conduite & la police qui s'y devoit obſerver. Le nombre prodigieux de ces miſerables en faiſoit apprehender l'execution, on jugeoit qu'il y en avoit plus de quarante mille dans Paris, & on craignoit que ce ne fût une grande occaſion de déſordre parmi le peuple. Mais les jours de ſalut étoient arrivés pour ces Pauvres, & la divine Providence leur avoit ſuſcité des Peres pour les nourrir, & des Maîtres pour les inſtruire.

Un des plus illuſtres Magiſtrats que nous ayons eu de nos jours, embraſſa ce deſſein avec une affection ſinguliere, ce fut M. de Beliévre, premier Preſident du Parlement. Dieu le fit entrer dans tous les ſentimens que l'on pouvoit ſouhaiter d'une perſonne de ſon rang ſur ce ſujet, & l'Hopital auquel il donna le nom de général, eſt obligé d'avoir un éternel reſpect pour ſa memoire, & ne doit jamais manquer de reconnoiſſance des bons offices qu'il en a reçus.

On fit voir à Mr de Beliévre le projet de la Declaration que l'on avoit dreſſée pour ſervir d'établiſſement à cet Hopital, il l'examina ſoigneuſement, & les fit examiner par quantité de perſonnes intelligentes; de ſorte qu'elle devint publique avant que d'être ſcellée, ainſi chacun en diſcourut à ſa mode, la plupart du monde en traita le deſſein d'imagination & de chimere, & ceux qui l'entreprenoient, de gens de bonne volonté, mais de petite prévoyance.

Cependant, malgré tous les obſtacles, la Declaration en forme d'Edit fut ſcellée au mois d'Avril, & dattée le quatriéme Mai 1656. Le Roi nomma vingt-ſix perſonnes de differentes conditions pour Directeurs perpetuels de cet Hopital; & pour Chefs-nés de la direction, M. le Premier Preſident, & M. le Procureur Général du Parlement; mais il ſurvint tant de difficultés pour la verification, qu'elle fut differée juſqu'au mois de Septembre ſuivant.

Jamais un difficile ouvrage ne fut pouſſé ni appuyé avec tant d'ardeur, que celui-ci le fut par M. de Beliévre; on eut beau lui dire que c'étoit une réverie de devots, ſans s'arrêter à ces diſcours, il crut cet établiſſement tout-à-fait poſſible; & pour marque de l'eſtime qu'il en faiſoit étant encore en pleine ſanté, il donna trois mille livres de rente ſur la ville de Paris, à ce nouvel Hopital, & le fit legataire d'une ſomme conſiderable par ſon teſtament: mais quelque deſir qu'il eut de le voir établir, il n'en eut pas la conſolation.

Une des plus grandes diſgraces qui ſurvint à cet Hopital naiſſant, ce fut

la mort de M. de Beliévre Premier Preſident. Il tomba malade le deuxiéme Mars 1657, & mourut le onziéme du même mois. Jamais la mort d'un Magiſtrat n'affligea davantage le public, & l'on peut dire que les Pauvres firent en lui une très-grande perte.

Ceux que le Roi avoit nommés par ſa Déclaration pour Directeurs perpetuels, ne laiſſerent pas d'agir, & de continuer leurs aſſemblées: la Cour les avoit approuvés, la Reine Mere les honoroit de ſa protection; & par les bons offices que Mr de Beliévre avoit rendus, tout le miniſtere donnoit les mains à l'ouvrage, mais il ne vouloit pas ſe charger de faire réuſſir une choſe dont il avoit toujours douté.

Les Directeurs, avec le ſecours de cinquante mille écus, que leur fournit charitablement une Dame de pieté, commencerent à faire travailler avec ſoin aux reparations des maiſons de Bicêtre & de la Salpétriere, que le Roi avoit données pour ſervir au renfermement. Pour le ſpirituel, Sa Majeſté avoit nommé par l'article 23 de ſon Edit, les Prêtres Miſſionnaires; mais feu Monſieur Vincent leur Superieur reconnoiſſant que ſes Eccleſiaſtiques avoient aſſés d'emploi, témoigna par écrit qu'ils ne pouvoient pas accepter la conduite ſpirituelle de l'Hopital. On eut donc recours à Meſſieurs les Grands-Vicaires du Chapitre de Paris, le Siege vacant, ils en reglerent le ſpirituel, & lui donnerent pour premier Recteur Meſſire Louis Abelly, homme de très-grande capacité, & d'éminente vertu, qui par ſon pur merite a été depuis élevé à la dignité Epiſcopale.

Toutes choſes étant ainſi diſpoſées, on ſupplia Meſſieurs les Miniſtres de donner leurs ordres pour le renfermement, ils en envoyerent l'execution aux Magiſtrats ordinaires; & Monſieur le Preſident de Neſmond, qui preſidoit alors au Parlement, appuya ce grand ouvrage avec beaucoup de zèle, & avec toute l'application qu'on pouvoit deſirer de lui.

On publia aux Prônes de toutes les Paroiſſes de Paris, que l'Hopital Géneral ſeroit ouvert le ſeptiéme Mai 1657, pour tous les Pauvres qui y voudroient entrer de leur bonne volonté, & de la part des Magiſtrats on fit deffenſes à cri public aux Mendians de demander l'aumône dans Paris: jamais ordre ne fut ſi bien executé.

Le treize on chanta une Meſſe ſolemnelle du St Eſprit dans l'Egliſe de la Pitié, & le quatorze l'enfermement des Pauvres fut accompli ſans aucune émotion.

Tout Paris ce jour-là changea de face, la plus grande partie des Mendians ſe retira dans les Provinces, les plus ſages penſerent à gagner leur vie ſans la demander, & les plus infirmes ſe renfermerent de leur propre mouvement. Ce fut ſans doute un coup de la protection de Dieu ſur ce grand ouvrage, car on n'avoit jamais pû croire qu'il dût couter ſi peu de peine, & qu'on en vînt ſi heureuſement à bout.

Ce calme, & cet éloignement de Mendians furent entretenus par les ſoins que l'on prit de faire marcher une compagnie d'Archers pour prendre les Pauvres, ou pour les obliger de ſe retirer.

La prevoyance des Directeurs avoit été ſi éclairée, & leur ſupputation ſi juſte, que le nombre des renfermés ſe trouva preſque égal au projet qu'ils en avoient fait; les quarante mille Mendians furent reduits à quatre ou cinq mille qui tenoient à grand bonheur de trouver retraite dans l'Hopital: mais le nombre s'en eſt augmenté depuis, il a paſſé ſouvent ſix mille, & eſt à preſent de plus de huit mille; c'eſt ce qui a obligé d'augmenter les bâtimens, pour éviter les extremes incommodités qui arrivent aux Pauvres, lorſqu'ils ſont trop preſſés dans leurs chambres & dans leurs lits.

Au commencement on donnoit des portions aux Mendians mariés, parce qu'on n'avoit pas encore les moyens de les renfermer; mais l'abus qu'en firent les Pauvres qui prenoient ces portions, & qui demeuroient dans la fainéantiſe, & continuoient leur mendicité, fit reſoudre leur renferme-

ment. Le Roi l'ordonna tout de nouveau, & Monſieur le Cardinal Mazarin donna cent mille livres pour bâtir leur logement; il y en ajouta depuis ſoixante mille par ſon teſtament : & c'eſt par cette liberalité qu'on a fait à la Salpétriere ce beau bâtiment qui ſert aux pauvres ménages, & qui fera voir à la poſterité des marques de l'affection que ce grand Miniſtre a eu pour un ſi ſaint établiſſement.

Enfin il s'eſt peu à peu perfectionné en l'état où on le voit aujourd'hui, ſoit pour les Ecoles, ſoit pour les Manufactures: on a tenté d'y en établir de toutes ſortes, dans l'eſperance d'en tirer la ſubſiſtance des Pauvres, mais l'experience a fait connoître le contraire, & qu'il falloit ſe reſtraindre à celles qui ſont neceſſaires pour les maiſons, & qui peuvent être les plus utiles aux jeunes garçons qu'on y employe pour gagner leur vie lorſqu'ils en ſortent. Le public eſt invité de viſiter cet Hopital pour en penetrer la conduite, & on verra que c'eſt le plus étendu, & le plus bel ouvrage que la charité ait jamais produit; auſſi étoit-il reſervé pour les jours du plus grand & du plus heureux Monarque que la France ait eu juſques à preſent, qui par ſa pieté & par ſa liberalité toute Royale a voulu en être le Fondateur, & le favoriſer de bienfaits dignes de ſa Majeſté.

Voilà de quelle maniere ce grand ouvrage a été conçu & executé; on eſtime qu'il eſt important de montrer plus particulierement au public, ce que c'eſt que cet Hopital dont tant de perſonnes parlent, & que ſi peu de perſonnes connoiſſent. Pour cela il faut faire voir quelle eſt ſon adminiſtration, de combien de maiſons il eſt compoſé, de quelle qualité doivent être les Pauvres qu'on y renferme, leurs occupations & leur ſubſiſtance.

L'adminiſtration eſt ſpirituelle & temporelle; pour la ſpirituelle il y a un Recteur établi par M. l'Archevêque, & vingt-deux Prêtres ſous la direction du Recteur; ils ſont départis en nombre neceſſaire dans les maiſons qui compoſent l'Hopital général, à proportion des Pauvres qui y ſont enfermés, pour les catechiſer, inſtruire & leur adminiſter les Sacremens: tous les jours les Pauvres entendent la Ste Meſſe, & trois fois la ſemaine ils ſont interrogés ſur leur creance dans les grands Catechiſmes, & les exhortations qui ſe font par les Eccleſiaſtiques, & journellement dans les petites inſtructions que donne par écrit Monſieur le Recteur aux Maîtres d'Ecole, Maîtres & Maitreſſes des Dortoirs & des Ouvroirs, où on fait les lectures ſpirituelles, même pendant le travail des Pauvres, afin d'occuper leur eſprit dans les penſées continuelles de leur ſalut.

Quant à la temporelle, il y a preſentement trois Chefs de la direction, qui ſont M. l'Archevêque, M. le Premier Preſident, & M. le Procureur General du Parlement, cette qualité de Chefs eſt attachée à leurs dignités, & vingt-ſix Directeurs qui ont été nommés par les Lettres de l'établiſſement, & à meſure qu'ils ſont decedés, on en a élu d'autres pour remplir leurs place, ſuivant les formes preſcrites par ces Lettres: les Directeurs ainſi élus ſont reçus au Parlement, où ils font ſerment de bien, fidelement & charitablement adminiſtrer le bien des Pauvres: outre ces Directeurs, il y a un Receveur qui prête auſſi le ſerment au Parlement, & un Secretaire qui le prête au Bureau de la Direction.

Ces Directeurs ont eſtimé neceſſaire pour la bien-ſeance, l'ordre & la pieté de ſeparer les deux ſexes, enſorte qu'il n'y pût avoir aucune communication de l'un avec l'autre. Pour cela on a deſtiné la maiſon de *Notre-Dame de Pitié* pour les filles, depuis l'âge de quatre ans juſqu'à ſix, pour les enſeigner à faire les prieres & à s'habiller; depuis l'âge de ſix juſques à neuf, celles qui ſont capables d'inſtruction apprenent à lire, écrire & le Catéchiſme; & lorſqu'elles ſont en état de pouvoir travailler, on leur enſeigne le tricot des bas de St Marceau, & après le tricot fin, & enſuite la lingerie, la couture, le point de France, & autres manufactures à quoi on les eſtime propres

propres, pour être en état de gagner leur vie, & de ſervir quand elles entrent en condition, ou qu'il y a du fonds des legs faits pour les pourvoir par mariage, ou autrement en ſoulager l'Hopital. Dans une cour de cette maiſon, appellée la petite Pitié, il y a environ cent petits garçons de l'âge de douze à treize ans, ce ſont ceux qui aſſiſtent aux enterremens. Ils ont deux Maîtres pour leur inſtruction & pour leur conduite.

La Maiſon de St Denys, dite *la Salpetriere*, comme elle eſt la plus grande de l'Hopital, eſt deſtinée pour y enfermer les petits enfans, ſous des Gouvernantes qui ont le ſoin de les netroyer, habiller & coucher juſqu'à quatre ans, & toutes les femmes, de quelque âge qu'elles ſoient, & quelques infirmités qu'elles ayent, comme inſenſées, paralytiques, épileptiques, aveugles, eſtropiées, caduques, & en âge decrepit, écrouellées, & toutes autres affligées de maladies incurables.

Et outre ces eſpeces de Pauvres, l'on reçoit auſſi en cette Maiſon les enfans mâles, depuis l'âge qu'ils ſortent des mains des Gouvernantes, pour les mettre aux Ecoles dans le bâtiment de St Joſeph, ou des ménages mariés, ſeparés du bâtiment où ſont les enfans de l'autre ſexe. Dans ces Ecoles ils apprennent à lire, écrire & le catéchiſme, & à ſix ou ſept ans à tricotter; & de ce petit Seminaire l'on tire les plus dociles & devots, pour apprendre le plain-chant, & ſervir aux Egliſes d'enfans de chœur; d'autres ſont envoyés à la petite Pitié ſous des Maîtres d'école, pour aller aux convois & enterremens où ils ſont mandés; & les plus forts & adroits à l'âge de onze à douze ans ſont envoyés à la maiſon de St Jean-Batiſte de Biſſêtre, pour être employés à des métiers ou manufactures, ſelon leurs inclinations & talens; y ayant pour cet effet, outre le tricot, des Maîtres Fileurs de laines, Drapiers, Tiſſerands, Lacetiers, Tiſſuriers, Cordonniers, Charrons, Serruriers, Cordiers, & de toutes autres profeſſions & métiers.

Il y a encore dans cette maiſon de St Denys de la Salpetriere, trois grands Dortoirs, compoſés de deux cens cinquante Cellules, où ſont reçus les vieilles gens mariés, que l'on appelle les ménages, lorſqu'ils ne ſont plus en âge, ou en état de pouvoir ſubſiſter de leur travail. Dans ces Dortoirs, ainſi que dans tous les autres de la Maiſon, les prieres ſe font en commun le matin & le ſoir, avant & après les repas: & les Catéchiſmes, lectures ſpirituelles & exhortations, outre la Ste Meſſe que les Pauvres entendent tous les jours dans les Egliſes de St Denys & de St Louis, pour les valides; & quant aux paralytiques, épileptiques, inſenſés, & les Pauvres ſeparés des Dortoirs, & enfermés à part pour quelque faute, elles entendent auſſi la Meſſe dans une Egliſe dediée à l'Ange Gardien, & ſeparée de la communication des autres courts; comme auſſi pour la commodité des infirmes & invalides, il ſe dit une Meſſe dans une Chapelle au bout du Dortoir, où elles peuvent l'entendre de leur lit.

Outre toutes ces qualités de Pauvres, il y a encore dans cette maiſon de la Salpetriere une court ſeparée, en laquelle il n'entre que les perſonnes neceſſaires au ſervice, où ſont logées les filles, femmes groſſes, & les nourrices avec leurs enfans, afin qu'étant reçues dans cette retraite aſſurée & ſecrette, la crainte de la neceſſité, ou d'être deshonorées, ne les porte plus dans le deſeſpoir, & dans des reſolutions effroyables, dont il n'y a eu que trop d'exemples par le paſſé.

De ces maiſons de la Salpetriere & de la Pitié, pluſieurs perſonnes de condition, & des Bourgeois viennent demander des filles pour les ſervir; mais on ne les donne qu'après une exacte connoiſſance des perſonnes qui les demandent, & être demeurés d'accord de leurs gages; d'autres ſont mariées à des Maîtres, ou Compagnons de métiers, des mœurs & biens deſquels l'on s'informe particulierement. & pendant quelques années que la Mer a été libre, les Directeurs par ordre du Roi, ont fait embarquer un nombre conſiderable de filles de l'Hopital pour le Canada, où elles ont été

mariées, & dont M. l'Evêque du Pays, & les Religieux & Religieuſes qui y ſont établies, ont rendu des témoignages très-avantageux.

En la Maiſon de St Jean-Batiſte, dit *Biſſetre*, ſont envoyés & reçus tous les pauvres hommes & garçons valides & invalides; les valides capables d'apprendre des métiers y ſont employés pendant les heures du travail, qui y ſont reglées comme celles des prieres, lectures ſpirituelles, inſtructions & catechiſmes, après avoir ouï la Meſſe. Les invalides ſont les caducs, les inſenſés, paralytiques, hydropiques, aveugles, épileptiques, écrouellés, eſtropiés, & generalement tous les Pauvres affligés de maladies, qui y ſont traités, medicamentés, inſtruits, & conſolés avec tout le ſecours & toute la charité poſſible.

Outre ces trois Maiſons de la Pitié, St Denys de la Salpetriere, & St Jean de Biſſêtre, qui ſont les principaux membres du Corps de l'Hopital général; il y a encore celle de Ste Marthe, dite Scipion, dans laquelle ſont établies la Boulangerie & la Boucherie, qui s'y font avec beaucoup d'œconomie, & dont ſe tire tous les jours la quantité de pain & de viande neceſſaire pour la ſubſiſtance des Pauvres, ſur les billets de demande des œconomes, & dépenſieres des maiſons de l'Hopital, laquelle ſe regle journellement ſur le nombre des Pauvres de chaque Maiſon, & ſur la qualité des portions qui leur ſont ordonnées par les Etats.

Il y a encore depuis quatre années une maiſon, rue d'Orleans près de la Pitié, où ſont logées, nourries & entretenues aux dépens de l'Hopital, les Religieuſes de neuf Couvens ou hoſpices ſupprimés; & dans cette maiſon ces Religieuſes obſervent la clôture & les fonctions de leur profeſſion, ſous la direction d'une Superieure & du Recteur de l'Hopital, y ayant une Chapelle où ſe dit tous les jours la ſainte Meſſe, & ſe chante l'Office & les Heures Canoniales. Et bien que ces Religieuſes ſoient de differentes Regles & Ordres, elles diſent un même Office dans le Chœur de la Chapelle, ayant la liberté au ſurplus d'obſerver dans leurs Cellules les Regles de leur Profeſſion.

Outre toutes ces Maiſons, il y a encore celles du Refuge & des Enfans-Trouvés, qui ſont unis à l'Hopital général, ſous la direction des quatre Commiſſaires choiſis entre les Directeurs de l'Hopital général pour chacune de ces Maiſons; ils changent de trois ans en trois ans, ou ſont continués autant que leur ſervice y eſt jugé neceſſaire pour y conſerver l'ordre & l'œconomie: pour le ſpirituel, le Recteur de l'Hopital général en a la conduite; mais parce que le fonds de la ſubſiſtance de ces deux Maiſons eſt diſtinct & ſeparé de celui de l'Hopital, il n'en ſera pas ici fait plus ample declaration.

Pour la conduite, l'ordre & la police de ce grand œuvre, qui n'eſt pas moins à preſent que de dix mille perſonnes, compris deux mille Enfans-Trouvés. Meſſieurs les Chefs de la direction, avec les vingt-ſix Directeurs s'aſſemblent en deux Bureaux généraux, les jours de Mercredi & Samedi de chaque ſemaine, dans leſquels s'examinent les propoſitions qui s'y font, & on en delibere avec entiere liberté des ſuffrages, à la pluralité des voix; & ſi les affaires meritent une plus ample diſcuſſion, elles ſont renvoyées aux Commiſſaires à ce deſtinés, qui s'aſſemblent tous les Jeudis en l'Hotel de M. le Premier Preſident, pour les examiner & en faire leur rapport; & ſi ce ſont des propoſitions d'autre nature, & qui ſe puiſſent juger plus ſommairement, on depute ſur le champ deux Commiſſaires pour en prendre une plus particuliere connoiſſance, & en faire leur rapport au Bureau ſuivant. De toutes les propoſitions & reſolutions il ſe tient un Regître exact, pour en l'Aſſemblée immediatement ſuivante, lire ce qui a été propoſé en la précedente, & ſur le rapport des Commiſſaires qui ont été chargés d'en faire l'examen, en deliberer & prendre les reſolutions neceſſaires; & outre ces Aſſemblées générales de chaque ſemaine, il s'en fait encore une pareille

toutes les années en chacune des Maiſons de l'Hopital, dans laquelle les Commiſſaires de ces Maiſons rendent compte de l'état, de l'ordre & de l'œconomie, dont le ſoin particulier leur a été commis, afin que tous les Directeurs ſoient informés pleinement de tout ce qui regarde l'adminiſtration de l'Hopital général, pour y établir l'uniformité de la diſcipline, & de la ſubſiſtance, autant qu'il leur eſt poſſible.

Pour produire ce bon effet, les Directeurs ſe partagent en des commiſſions generales & particulieres.

Les Commiſſions générales ſont de trois eſpeces, la premiere eſt compoſée de huit Directeurs, pour veiller au recouvrement des fonds, examiner les propoſitions, & faire la diſcuſſion des affaires & procès de l'Hopital; & dans ces Aſſemblées, le Receveur ou ſon Commis, les Procureurs, Commis, & les Solliciteurs des affaires, rendent compte de l'état des choſes, & reçoivent les ordres de ce qu'ils ont à faire pour l'acceleration & le jugement des procès, & le recouvrement des fonds.

En la deuxiéme Commiſſion, ſont les Commiſſaires du magaſin qui donnent les ordres pour l'achat de tous les vivres, & les proviſions neceſſaires pour la ſubſiſtance, medicamens, vêtemens, blanchiſſage, ſoulagement & nourriture des Pauvres, ſuivant l'état par eſtimation qui en eſt dreſſé au commencement de chaque année, & les états particuliers de chaque maiſon, comme auſſi de toutes les laines, fil, filaſſes, chanvres, cuirs, & autres marchandiſes propres pour être manufacturées, pour le ſervice & l'uſage des Pauvres.

En la troiſiéme Commiſſion generale, ſont les Commiſſaires qui s'aſſemblent deux fois la ſemaine en la maiſon de Scipion, afin de pourvoir par avance à l'achât de treize ou de quatorze cens muids de bled tous les ans, à les faire travailler, cribler & convertir en farines & en pain, & à faire abattre les bœufs, veaux & moutons, dans la quantité neceſſaire & journaliere, pour la nourriture des Pauvres. Pour ces deux dernieres Commiſſions, il y a des œconomes, qui ſous les ordres des Commiſſaires tiennent des Regîtres fideles de toute la recette & dépenſe qui en eſt faite, laquelle ſe verifie tant ſur les certificats de l'œconome & garde des magaſins, que ſur les Regîtres de la recette qui en eſt faite par les œconomes & depenſieres des maiſons particulieres, qui ſert de controlle à la dépenſe de ces œconomes de Scipion, & garde-magaſin général, & la dépenſe, & leur conſommation particuliere ſert auſſi pour juſtifier ſi toute la recette a été utilement & effectivement diſtribuée ou conſumée: & toutes ces verifications ſe font ſur les Regîtres qui ſont arrêtés de ſemaine en ſemaine par les Commiſſaires deputés pour les emplois, afin que l'on en puiſſe rendre compte au public, toutefois & quantes qu'on le deſirera: & même pour plus grande facilité, il ſe fait des cartes journalieres en abregé des recettes & dépenſes, qui d'une ſeule vue font connoître le nombre des Pauvres, leurs qualités, leurs emplois, & les dépenſes qui ſe font en détail pour leur ſubſiſtance.

Voilà l'emploi des Commiſſions générales.

Mais quant aux particulieres, afin que la police & la diſcipline des Pauvres, & l'œconomie de leur ſubſiſtance, ſe faſſe avec une connoiſſance exacte, les vingt-ſix Directeurs ſe partagent en nombre neceſſaire pour ſervir dans les Maiſons de l'Hopital général, ſelon le travail qui y eſt à faire, la moitié de ces Commiſſaires ſe change tous les ans, l'autre moitié des Anciens demeure pour inſtruire les nouveaux, & ces Commiſſaires particuliers étant établis en la Maiſon qui leur eſt affectée, ils en partagent les emplois, les uns pour avoir ſoin des vivres, les autres pour les vêtemens & manufactures, les autres pour tenir en regle tous les Pauvres qui ſont dans les Dortoirs & Ouvroirs, & tenir la main à ce que chacun s'acquite de ſon devoir, ſoit pour les Ecoles, ſoit pour les ouvrages, les autres pour les infirmeries, bâtimens & reparations, & dans leurs Aſſemblées qui ſe font

reglément tous les Lundis de chaque ſemaine dans ces Maiſons de l'Hopital, ils entendent les plaintes de la conduite des Pauvres, pour en faire faire le châtiment & y apporter les remedes convenables, & dreſſent des Etats & Memoires des beſoins des Pauvres, au bas deſquels ils prient les Commiſſaires du Magaſin general d'y pourvoir, ce qui ſe fait exactement & avec un très-grand ordre.

Voilà en gros ce qui ſe pratique dans les Maiſons de l'Hopital general, pour l'éducation, le logement, le vêtement, la ſubſiſtance & la nourriture d'un ſi grand nombre de Pauvres, dont il y en a de deux ſortes; les uns ſont pris mendians publiquement par le Bailli, Brigadiers & Archers de l'Hopital, où ils ſont enfermés & retenus, & les autres ſe preſentent volontairement pour y être reçus, lorſqu'ils ne ſont pas en âge ni en état de pouvoir gagner leur vie, & qu'ils ſont de la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris, certifiés tels par les Curés de leur Paroiſſe, & que leur pauvreté eſt bien juſtifiée; & pour en faire l'examen & la reception, il ſe tient un Bureau de quatre Commiſſaires qui ſont commis de mois en mois, à tour de rolle, en la Maiſon de la Pitié, pour examiner la neceſſité des Pauvres qui ſe preſentent, & expedier les billets portant ordre aux œconomes des Maiſons qui leur ſont deſtinées ſelon leur ſexe & leurs âges de les y recevoir; & le même ordre s'obſerve par les Commiſſaires des Maiſons particulieres à l'égard des Pauvres qui demandent congé d'en ſortir, après avoir entendu leurs raiſons, pris les precautions poſſibles, qu'ils ne retourneront plus dans la mendicité, & verifié ſur les Regîtres des entrées, s'ils ne ſont point Mendians ordinaires & plutôt faineans que veritables Pauvres.

Et parce qu'il eſt de la bienſeance & de l'ordre qu'il y ait des perſonnes d'autorité, de pieté, de regle & d'exemple qui veillent ſur la conduite & les mœurs des femmes & filles enfermées dans les Maiſons de Notre-Dame de Pitié, & St Denys de la Salpetriere, & ayent le ſoin de faire obſerver les reglemens établis par les Directeurs pour l'éducation, nourriture, vêtement, ſubſiſtance & emploi de ces femmes & filles. Il y a des Dames de pieté & de talent particulier pour cet œuvre ſi important, qui ſe donnent charitablement au ſervice des Pauvres, à qui les Officieres & Maîtreſſes des Dortoirs & Ouvrois, rendent compte journellement de ce qui ſe paſſe dans leur emploi, ces Dames que l'on appelle Superieures, ont ſoin de pourvoir au détail des choſes, ſuivant les états des Maiſons, & d'en informer les Commiſſaires, & de tout ce qu'elles eſtiment dépendre de leur autorité dans leurs aſſemblées des Lundis, & en toutes occaſions.

Quant à la nourriture ordinaire des Pauvres, il leur eſt diſtribué journellement du pain bis de froment très-bon, avec du potage, & ſix onces de bœuf qui reviennent à environ trois onces cuit & ſans os; & aux perſonnes caduques & infirmes, un demi ſeptier de vin; & pour les jours maigres, ils ont auſſi du pain, du potage, deux ou trois œufs, du beurre ou du fromage; & pendant le Carême, des pois, des féves, du hareng ou du fromage, du beurre, à l'exception des malades qu'on n'envoye pas à l'Hotel-Dieu, des infirmes & convaleſcens, à qui on donne des bouillons & de la viande; outre les medicamens & remedes neceſſaires qui leur ſont adminiſtrés par les Apoticaires, Chirurgiens, Infirmiers & Infirmieres ſelon l'ordonnance de deux Medecins de la Faculté de Paris, qui ſont gagés pour viſiter les Pauvres trois fois la ſemaine, & plus ſouvent quand il eſt beſoin.

Les Pauvres qui ont quelque emploi ſur la conduite des autres, ou qui rendent quelque ſervice extraordinaire, ont la plupart portion double, ſuivant l'ordre qu'en donnent les Commiſſaires.

Quant à Mr le Recteur & aux Eccleſiaſtiques, Officiers, ſous-Officiers & Maîtres d'ouvrages & Artiſans, ils prennent leurs repas en la premiere

& ſeconde table des Refectoirs. Ainſi que les Superieures, Maitreſſes des Dortoirs, Ouvroirs & Manufactures, & celles qui ſont chargées du ſoin de l'œconomie des cuiſines, des paneteries, buanderies, & des ouvrages des Maiſons de l'Hopital.

Voilà un petit crayon de ce qui ſe fait en general pour la ſubſiſtance de ce grand Hopital. Mais pour en expliquer le détail, il faudroit un juſte volume, qu'on donnera peut-être un jour au public, pour ſervir de modelle à tous les autres Hopitaux du Royaume.

On peut dire au reſte que l'Hopital general de Paris, a été bien juſtement nommé general, puiſqu'on y voit tout ce que les autres Maiſons de charité de cette Ville, n'ont pû ou n'ont pas dû recevoir. Le grand nombre de petits Enfans qui s'y rencontrent, fait un double Hopital d'Enfans-trouvés: celui des garçons & des filles, qui ſont aux Ecoles, reſſemble aux Hopitaux de la Trinité, du St Eſprit & des Enfans rouges: la quantité d'Aveugles qu'on y voit, fait une ſeconde Maiſon de Quinze-vingts: les vieillards, les vieilles femmes, les inſenſés & les imbecilles, ſont en plus grand nombre qu'aux Petites-Maiſons. On voit dans les dortoirs des paralytiques de l'un & de l'autre ſexe; un ſupplement à l'Hopital des Incurables; les Infirmeries ſont un abregé de l'Hotel-Dieu; & les nouveaux revenus de l'Hotel-Dieu, font un Hopital de Convaleſcens.

On ſupplie toutes les perſonnes de qualité de prendre la peine de viſiter les Maiſons de l'Hopital, ſur tout les jours de travail; ils verront comment tant de ſortes de gens y ſont gouvernés & occupés; ils verront la neceſſité qu'on a eu de faire des bâtimens, qui bien loin d'être trop vaſtes & trop grands, ſont trop ſerrés & trop petits pour y loger tant de monde commodément; ils verront que c'eſt avec grande raiſon qu'on a bâti par les liberalités du Roi, & de quelques perſonnes pieuſes, l'Egliſe de la Salpetriere en la maniere qu'elle eſt aujourd'hui, pour y contenir avec decence un ſi grand nombre de Pauvres & de qualités ſi differentes; & après avoir connu à fond cet Hopital, ils avoueront que c'eſt un miracle de la Providence de Dieu. C'eſt par elle qu'il s'eſt établi, & c'eſt par elle qu'il s'eſt ſauvé tant de fois de ſa deſtruction qui paroiſſoit infaillible. On a cru ſouvent qu'on feroit contraint d'ouvrir les portes aux Pauvres pour ne pouvoir pas leur donner la ſubſiſtance neceſſaire. On s'eſt trouvé deux fois reduits à telle extremité, qu'on ne conſultoit plus ſi l'on ouvriroit, mais de quelle maniere & à quels Pauvres on ouvriroit les portes, pour n'en retenir qu'autant que le revenu en pourroit nourrir.

C'eſt dans ces extremités que les ſecours de la divine Providence ont paru viſiblement pour le ſoutien de ce grand ouvrage. On a vû des Princeſſes & des Dames de la plus haute qualité, touchées de douleur de ce qu'un bien ſi univerſel s'alloit détruire, emprunter pour prêter ſans interêt à l'Hopital; lui donner le fond dans la ſuite; vendre leurs pierreries pour l'aſſiſter; & le ſecourir de tant de charités extraordinaires, par des inventions auſſi pieuſes que nouvelles, que durant une année où la plupart des bourſes ſembloient fermées, les Pauvres ſe trouverent dans une plus grande abondance qu'ils n'avoient jamais été. Il y a eu de grands Seigneurs dont le nom s'eſt fait plus connoître au Ciel que ſur la terre, qui dans les tems les plus difficiles, n'ont pas voulu ſe laiſſer vaincre en charité par les Dames: tel pour une année a donné cent mil livres à l'Hopital, dont on paya le bled des Pauvres, & pluſieurs ont appuyé puiſſamment de leur bourſe & de leur credit ce grand ouvrage, dont la ruine fit peur à tous ceux qui étoient touchés du zèle de la gloire de Dieu. Mais entre celles qui ont fait du bien à l'Hopital general, on ne pourroit s'empêcher de nommer une Dame de grande condition, ſi elle n'avoit deſiré avec des precautions extraordinaires qu'on ne la nommeroit jamais même après ſa mort. Cette Dame, qui a voulu que Dieu ſeul connût ſa charité, doit être conſiderée après ſa Ma-

jesté, comme la premiere bienfactrice de l'Hopital general, ayant donné d'abord les cinquante mil écus qui firent la principale partie du fond sur lequel on entreprit ce grand établissement, comme on l'a déja remarqué, & on croit que les aumônes qu'elle y a fait depuis en diverses occasions, ont été encore plus fortes que ce qu'elle avoit donné d'abord.

On a peine à comprendre ces événemens merveilleux, mais on en découvre la source dans la conduite qui s'observe à l'égard des Pauvres; les soins que l'on prend de leur faire connoître Dieu, & de leur enseigner à le servir & à l'honorer, pour les rendre obéissans à l'Eglise, & utiles à l'Etat, attirent sans doute les benedictions du Ciel; & la diligence éxacte qu'on apporte dans l'œconomie de toutes les choses que le public confie à l'administration des Directeurs, fait esperer que le Roi honorera toujours l'Hopital de sa Royale protection, qu'il lui continuera ses magnifiques liberalités, & que tout le monde contribuera par ses aumônes en toutes manieres à la conservation de l'œuvre le plus admirable qu'inventa jamais la charité. On peut dire avec raison, voyant ce secours spirituel qu'en reçoivent les Pauvres, l'avantage qu'en retire l'Etat, & l'honneur qu'on en rend à Dieu, que cet Hopital general merite de durer jusqu'à la consommation des siecles, & que toute la Cour, tout Paris fassent des efforts continuels pour le soutenir dans l'état où le Roi & le public l'ont établi.

Je crois qu'il ne sera pas hors de propos de donner ici la liste des Edits & Arrêts qui regardent l'établissement de l'Hopital general, pour faire voir avec quelle attention le Roi Louis XIV & le Parlement ont travaillé à ce grand ouvrage public & si generalement approuvé.

Recueil des pieces qui regardent l'établissement de l'Hopital General.

EDIT d'établissement de l'Hopital general. 27 Avril 1656.

Reglement pour l'Hopital general, sous le contre-scel de l'Edit.

Lettre de Cachet du Roi aux Directeurs de l'Hopital general.

Arrêt du Parlement portant enregîtrement de l'Edit.

Declaration du Roi, par laquelle Mr l'Archevêque est nommé l'un des Chefs de l'Hopital. 29 Avril 1673.

Arrêt de verification de cette Declaration. 16 Mai 1673.

Autre Declaration pour l'établissement de l'Hopital des Enfans Trouvés. 18 Août 1670.

Arrêt du Conseil d'Etat pour la Direction de cet Hopital.

Noms de Mrs les Chefs & des Directeurs tant anciens que nouveaux.

Arrêt du Parlement portant que le Rolle des taxes que les Officiers qui seront reçus en la Cour, doivent payer pour les Pauvres de l'Hopital general sera executé.

Arrêt faisant défenses à Marie Boisdin, de se qualifier Directrice des Ecrouellés. 27 Mars 1657.

Ordonnance du Roi portant commandement à tous Soldats estropiés de se retirer vers le sieur Lieutenant Criminel de Robe courte, pour être enrollés, & envoyés aux Places frontieres. 8 Avril 1657.

Arrêt du Parlement portant défenses à qui que ce soit d'imprimer &c. aucune chose concernant l'Hopital general, sans ordre par écrit signé au moins de deux Directeurs. 12 Avril 1657.

Arrêt du Parlement, pour l'execution de l'Edit d'établissement de l'Hopital, & empêcher la mendicité. 8 Avril 1657

Autre Arrêt faisant défenses aux Soldats estropiés, de troubler les Directeurs en la possession du Château de Bisêtre. 18 Avril 1657.

Autre Arrêt faisant défenses à tous Notaires, Huissiers, ou Sergens, de

faire ou ſignifier aucuns Actes de Juſtice, concernans l'Hopital, ailleurs qu'au Bureau de la Pitié, & non aux Directeurs ou en leurs maiſons, à peine de nullité & d'amende. 18 Avril 1657.

Autre Arrêt faiſant défenſes d'empêcher la capture des Pauvres, & aux Pauvres de reſiſter aux Archers. 2 Juin 1657.

Ordonnance du Roi, pour la diſtribution des Soldats eſtropiés dans les Places frontieres. 20 Octobre 1657.

Arrêt de verification de l'Edit d'établiſſement de l'Hopital en la Cour des Aides. 11 Decembre 1657.

Arrêt de pareille verification en la Cour des Monnoies. 19 Decembre 1657.

Arrêt de pareille verification au grand Conſeil. 9 Janvier 1658.

Arrêt de la Cour des Monnoies portant que taxe ſera faite en faveur des Pauvres de l'Hopital, tant pour les adjudications des Monnoies que pour les receptions des Officiers, enſemble les taxes arrêtées &c. 15 Janvier 1658.

Arrêt du Parlement qui fait défenſe de donner l'aumône aux Mendians dans la rue, dans les Egliſes, &c. ſous peine d'amende payable ſur le champ, &c. & aux Soldats, Bourgeois, Artiſans, & autres d'injurier, ni maltraiter les Archers des Pauvres, ni d'empêcher leurs fonctions, permis aux Archers de ſe ſaiſir s'ils peuvent des contrevenans, ſinon de dreſſer leurs Procès verbaux, &c. défend de loger ni retirer les Mendians à peine d'amende & confiſcation des meubles 29 Decembre 1657.

Enregîtrement de l'Edit aux Eaux & Forêts. 16 Juillet 1658.

Arrêt du Parlement contre le nommé Jean Rouvroi, Soldat aux Gardes, condamné au fouet pour avoir excité ſedition contre les Archers. 1 Juillet 1659.

Pareil Arrêt contre Truffault. 20 Août 1659.

Autre Arrêt portant iteratives défenſes de donner l'aumône au Mendians, &c. & injonction à tous Vagabonds & Mendians valides, de ſortir de Paris 7 Janvier 1659.

Enregîtrement de l'Edit, au Bureau des Treſoriers de France. 11 Août 1659.

Arrêt du Parlement, qui ordonne que le grand Bureau recevra les pauvres femmes groſſes atteintes du mal venerien. 6 Septembre 1659.

Arrêt du Parlement, portant la taxe que chaque Officier, Marchand, Artiſan, & autres doivent payer, &c. 6 Septembre 1659.

Arrêt du Parlement, faiſant iteratives défenſes de donner l'aumône aux Mendians. 27 Novembre 1659.

Arrêt du Parlement, qui permet aux Directeurs d'établir dans toutes les Paroiſſes de Paris, une quêteuſe pour les Pauvres de l'Hopital. 5 Decembre 1659.

Arrêt du Parlement, qui fait défenſes d'executer les decrets contre les Brigadiers & Archers de l'Hopital ſous le nom de Quidams, &c. 1 Juillet 1660.

Ordonnance du Roi qui fait défenſes aux Soldats du Regiment des Gardes, & à tous autres de troubler les Archers dans la fonction de leurs charges. 19 Août 1660.

Enſuite de laquelle eſt le Mandement de Mr le Duc d'Eſpernon pour la publication de cette Ordonnance, &c. 6 Octobre 1660.

Arrêt du Parlement, ſur le Procès verbal de deſcente faite par Meſſieurs Payen & Doujar dans les Maiſons de l'Hopital. 7 Septembre 1660.

Edit du Roi portant condamnation des Galeres, contre les hommes & garçons valides Mendians, qui auront été pris trois fois & châtiés à l'Hopital. Août 1661.

Arrêt de verification du 2 Septembre 1661, étant enſuite avec les Extraits d'un Arrêt de 1535, & des Ordonances de Henri II de l'année 1547, & de Louis XIII du 4 Juillet 1639.

Arrêt du Parlement qui enjoint à tous Soldats qui ne ſont ſous charge de Capitaine, Vagabonds & tous Mendians qui ne ſont de Paris d'en ſortir, & à ceux qui ſont natifs de Paris, de travailler pour gagner leur vie s'ils ſont valides, ſinon de ſe retirer à l'Hopital, le tout ſur les peines portées par l'Arrêt, &c. 13 Decembre 1662.

Arrêt du Parlement, faiſant défenſes à tous Meſſagers & voituriers par terre ou par eau, d'amener enfans en cette ville ſans écrire ſur leurs Livres leurs noms & demeures de ceux qui les en ont chargés, &c. 8 Fevrier 1663.

Ordonnances de Mr le Duc de Gramont Colonel du Regiment des Gardes, du 12 Mars 1663, & du Prevôt des Bandes qui font défenſes aux Soldats d'empêcher la capture des Pauvres Mendians, &c. du 9 Juin 1664.

Arrêt du Parlement, portant que les Greffiers du Châtelet & autres ne pourront délivrer aucunes Lettres de Maîtriſe qu'on ne leur ait montré la Quittance du Receveur de l'Hopital, &c. 18 Mai 1665.

Arrêt du Parlement, qui fait iteratives défenſes de mendier, ni de donner l'aumône aux Mendians, ni à qui que ce ſoit d'empêcher leur capture ſous les peines y contenues, & rend les Maîtres reſponiables en leurs noms des violences commiſes à leur vû & à leur ſû par leurs domeſtiques & valets. 13 Juin 1665.

Autre Arrêt portant injonction à tous Soldats & Vagabonds, de ſortir inceſſamment de Paris. 9 Août 1668.

Ordonnance du Roi pour empêcher la mendicité, même dans l'étendue de quatre lieues aux environs de Paris, avec défenſes de donner congé à ceux qui ont été pris deux fois, & pour l'établiſſement d'une Maiſon de force, pour y renfermer les fieffés. Lettre de Cachet du Roi aux Directeurs ſur ce ſujet. 10 Octobre 1669, 3 Octobre 1670, 4 Octobre 1670.

Edit qui défend de donner à fonds perdu aux Communautés Eccleſiaſtiques, regulieres ou ſeculieres & autres gens de main-morte à l'exception de l'Hotel-Dieu, de l'Hopital general de Paris, & de la Maiſon des Incurables. Août 1661.

Verifié en Parlement le 2 Septembre 1661.

L'HOTEL ROYAL DES INVALIDES.

APRE'S que Louis XIV eut donné la paix à ſes Peuples, ſignée à Aix-la-Chapelle, Sa Majeſté en voulut faire goûter les avantages à ceux qui aux dépens de leur ſang & au peril de leur vie avoient contribué, à ce glorieux repos dont jouiſſoit le Royaume. C'eſt ce qui porta ce Prince tant à reparer les maux que les guerres avoient cauſés, qu'à pourvoir aux beſoins des Officiers & des Soldats, que le ſort des armes ou le tems metteroit hors d'état de ſervir. Il trouva le ſecret d'entretenir dignement un grand nombre d'Officiers & de Soldats, que les guerres avoient mis hors d'état de continuer une profeſſion ſi glorieuſe. De ſorte que ce grand Roi ſans aucune impoſition, en corrigeant ſeulement les abus qui ſe commettoient depuis long-tems à l'égard des Moines-Lais, les réunit tous à l'Hotel des Invalides, en y joignant deux deniers pour livre, au lieu de ſix que l'on prenoit autrefois pour les aumônes, ſur la dépenſe qui ſe fait dans l'Extraordinaire des Guerres du Royaume.

Sa Majeſté en fit un fond & des revenus ſuffiſans pour l'établiſſement d'un projet que les Rois ſes predeceſſeurs avoient pluſieurs fois tenté ſans aucun ſuccès, & dont l'accompliſſement étoit reſervé à la force de la prudence de Louis XIV.

Sa Majeſté fit un Edit en l'année 1674 pour l'execution de ce grand deſſein; & cet Edit étant le fondement du grand ouvrage dont je parle, & pouvant ſervir de preuve authentique de la prudence & de la liberalité de ce grand Roi, j'ai cru qu'il ne ſeroit pas inutile d'en inſerer la teneur à la fin de cette deſcription.

DE

DE LA SITUATION ET DES DEHORS DE CET HOTEL.

L'HOTEL Royal des Invalides eſt ſitué à l'extremité du Fauxbourg St Germain, dans un lieu ſpacieux, qui n'eſt reſſerré ni borné d'aucune hauteur; aſſis ſur un terrein un peu élevé, preſque au milieu de la plaine de Grenelle. La grande face eſt vers le Septentrion, & conduit par une chauſſée de dix toiſes de large & de deux cens ſoixante de long, juſqu'au bord de la Seine. Il eſt environné d'un payſage qui rend ſa ſituation auſſi agreable que l'air qu'on y reſpire la rend ſalutaire.

Il y a une grande place faite en demie lune au devant de l'entrée de l'avant-cour, où l'on entre par une porte de fer d'un très beau travail, aux deux côtés de laquelle ſont deux pavillons qui ſervent de corps-de-garde, enrichis d'un monde fleurdeliſé, avec la deviſe du Roi, & de pluſieurs trophées d'armes.

Cette avant-cour eſt environnée d'un large foſſé, profond & gazonné, revêtu de deux gros murs de pierre de taille, elevés à hauteur d'appui, dont l'un ſoutient le penchant de la cour, & l'autre borde ſes dehors. On voit dans cette avant-cour quatre petites guerites poſées aux quatre coins du dedans, où il y a toujours quatre ſentinelles; & c'eſt dès l'entrée de cette avant-cour que paroît la grande face de ce majeſtueux bâtiment.

La principale entrée du coté du Septentrion, qui fait face à la riviere, ſe fait remarquer d'un ſeul coup d'œil pour la ſymmetrie & la beauté de tous les étages, avec les pavillons aux extremités, les avant-corps d'eſpace en eſpace, auſſi-bien que la majeſté du grand portail, qui eſt au milieu, ſoutenu d'un ordre Ionique, & qui s'élevant juſqu'au comble, étale avec pompe les plus juſtes proportions de la ſymetrie & les plus riches ornemens de la ſculpture, dont le plus beau eſt une ſtatue beaucoup plus grande que nature, où le Roi paroît à cheval.

L'élevation de la face du derriere de cet édifice, le portail & le dôme de la grande Egliſe tournée du côté du Midi, & une partie des infirmeries, ſe trouvent gravées dans une grande planche. Le portail de cette Egliſe ſe fait admirer dans tous les ordres qui le compoſent.

La face du côté de l'Orient, où l'on découvre la double Egliſe; les infirmeries qui n'ont que deux étages, & les trois corps de logis qui ſont entre les quatre pavillons, cette face, dis-je, regarde directement Paris, & fait connoître que la face oppoſée qui regarde Meudon & St Cloud eſt toute ſemblable: c'eſt pourquoi il n'eſt pas neceſſaire d'en faire une double deſcription.

LES DEDANS DE CET HOTEL ROYAL.

SI les dehors de cet édifice ſemblent n'être faits que pour exciter les curieux à conſiderer les dedans, l'ordre des choſes veut qu'après avoir parlé de tous les dehors, je diſe quelque choſe de tout ce qu'on voit au dedans.

En entrant dans cette maiſon par le grand portail, on ſe trouve dans une grande cour, qu'on nomme *la Cour Royale*, à cauſe de ſa beauté. On y compte quatre-vingts portiques qui en ſoutiennent quatre-vingts autres, pour former de grandes galleries qui peuvent ſervir de promenade en tout tems; & l'on y admire pluſieurs beaux ouvrages de ſculpture, entre leſquels quatre grands coloſſes poſés ſur des angles ſaillans, peuvent diſputer de

beauté avec les ouvrages les plus vantés de l'Antiquité.

Cette cour a quatre autres cours moins ſpacieuſes à ſes côtés, qui toutes étant diſtinguées & environnées de differens corps-de-logis, forment ce grand carré de l'Hotel, dont les angles ſont flanquées de quatre gros pavillons, & le milieu ſoutenu par trois perrons avancés, qui ont ſix marches chacun; & l'on remarque dans le fond de cette grande cour le portail de l'Egliſe de la maiſon, chargé de deux ordres d'architecture Ionique & Compoſite à la Françoiſe, qui le rendent très-majeſtueux, avec ſon fronton orné d'un cadran & couronné d'une grande lanterne à-jour, qui a ſix pans faits en Hexagone, laquelle eſt remplie de cloches & d'une horloge pour la commodité de cet Hotel.

Lorſqu'après avoir conſideré toutes les faces de la cour Royale, on voudra paſſer dans les moyennes cours, qui ſont au côté gauche de cette grande cour en entrant par le grand portail, on trouvera de ce côté une élevation qui commence par la coupe du grand corps-de-logis qui eſt au Septentrion, & finit aux infirmeries qui ſont du côté du Midi. Cette face des moyennes cours, a Paris ou l'Orient derriere elle, & regarde l'Occident ou St Cloud.

Mais ſi l'on ſe retourne & qu'on regarde la face de ces deux moyennes cours, qui eſt oppoſée à celle dont je viens de parler, on verra une élevation qui commence par un grand corps de logis, & les faces juſqu'au derriere des infirmeries de ce côté-là. Cette face a l'Occident derriere elle, & regarde Paris ou l'Orient. Quant à ce qui regarde les deux autres côtés qui forment les carrés de ces cours; & pour ce qui eſt des deux autres moyennes cours qui ſont au Couchant du côté droit de la cour Royale en entrant par le grand portail, on peut bien juger, que tout cet édifice étant d'une ſymetrie très-exacte, le bâtiment de ces deux cours eſt ſemblable a ceux dont je viens de parler.

Ce ſeroit entrer dans une trop longue diſcuſſion, ſi j'expliquois les plans geometraux des étages de ce bâtiment. Je me contenterai de dire ici que dans l'hiſtoire de cet Hotel Royal, ces ſix plans ſont très-exactement décrits, les meſures & les hauteurs fidelement meſurées; & c'eſt aſſés pour n'en rien dire ici.

LES REFECTOIRES.

JE dirai qu'il y a quatre grands Refectoires pour les Soldats, qui ſont à droit & à gauche de la cour Royale en entrant par la grande façade & contigus aux deux galleries que forment les portiques d'en bas dont j'ai parlé. Deux ont vingt-cinq toiſes chacun de long, & les deux autres vingt-trois ſur quatre de large. Mais comme ce qu'il y a de plus remarquable dans ces Refectoires, ſont les diverſes peintures dont on a eu ſoin de les embellir, j'ai cru être obligé de dire quelque choſe du ſujet de chacun de ces tableaux, qui repreſentent les campagnes & les conquêtes de Louis XIV, dans les guerres de Flandres & d'Hollande.

En entrant on trouve à ſa gauche le premier Refectoire qui eſt du côté de Paris. On voit ſur la porte un grand tableau qui repreſente le Roi ſur des nuées, environné des Graces, revêtu de toute la valeur des Romains, repreſentée par leurs habits, ayant à ſes pieds, la Juſtice, la Force, la Prudence & la Temperance, & mettant en fuite l'Ignorance, la Crainte & l'Aveuglement. On voit dans une autre groupe de l'autre côté dans ce tableau, la France qui rend graces au Ciel d'un ſi grand preſent, ayant à ſes côtés l'Abondance & la Magnificence de ce Regne. Le Dieu des combats & les Genies de la Guerre paroiſſent dans le ciel de ce tableau, pour marquer

que le grand cœur de ce Monarque ſoumettra toutes les diverſes Provinces, qu'un petit Amour meſure de ſon compas ſur le globe de la terre. On voit du côté de ce Refectoire oppoſé aux fenêtres dans differens tableaux, les conquêtes du Roi en Flandres, comme la priſe de Charle-Roi, de Tournai, de Douai, de Bergues, de Lille, de Furnes, de Courtrai, d'Aloſt & d'Audenarde. Sur l'autre porte du même Refectoire, on y voit un tableau, où le Roi eſt dépeint à cheval avec ſes Gardes derriere lui, comme s'il revenoit de la conquête de toutes ces Villes. La Renommée devance ſes pas pour publier ſa gloire; & la Valeur & la Victoire le ſuivent chargées de palmes. Sur le devant de ce tableau eſt une jeune & belle perſonne qui repreſente la Franche-Comté ſoumiſe, & un vieillard dans la poſture d'un vaincu, pour marquer une partie de la Flandre déja ſubjuguée. Si l'on regarde l'autre côté de ce même Refectoire, on verra dans chaque eſpace qui eſt entre les croiſées, divers tableaux des conquêtes de la Franche-Comté, comme de Beſançon, de Salins, de Dole, de Grais, du Fort & Chateau de Joux, de St Laurent-la-Roche & de Ste Anne.

Dans le ſecond Refectoire du même côté, on voit au deſſus de la porte un tableau de la declaration de la guerre aux Hollandois. Le Roi y eſt aſſis ſur ſon lit de juſtice, & en prononce lui-même l'Arrêt. Il eſt accompagné de la Raiſon, de la Religion & de la Juſtice, qui conſeillent cette juſte guerre. Pallas à ſes pieds; la Muſe de la guerre écrit les ordres de notre Roi ſur ſon cartel. Bellone paroît ſur le devant, repandant le deſordre & l'horreur par tout où elle paſſe, mépriſant les cris d'un enfant qui court après elle. Dans l'enfoncement de ce tableau paroît le Temple de Janus ouvert; de l'autre côté la Paix renverſée par terre, ſoutenant encore à peine un rameau d'olivier. Un petit Amour, revêtu de quelques armes, court à la guerre, mépriſant les douceurs de la paix.

On voit ſur le côté oppoſé aux fenêtres de ce Refectoire, la priſe des Villes de Rimbergue, de Dorſoi, de Veſel, le Fort de la Lippe, de Rées, de Schin, d'Emerik, de Guritz, de Zutphen, de Narden, d'Utrechr & de Tiel. Sur l'autre porte du Refectoire eſt un tableau repreſentant la France chargée de gloire & des dépouilles des ennemis, couronnée par la Valeur & par la Victoire. Enfin on voit entre les fenêtres, les priſes des Villes de Graves, de Bommel, de Crevecœur, du Fort St André, de Voorn, de Nimegue, de Znotxembourg, d'Oudenarde, de Culembourg, de Doëſbourg, de Vianem & d'Arnhem.

Dans le Refectoire ſur la droite, c'eſt-à-dire du côté de St Cloud. On voit ce Roi vainqueur accompagné de Minerve, de Bellone & de la Victoire, s'acheminant vers la Meuſe, qui ſemble déja ſoumiſe: le Rhin, l'Europe ſe preparent auſſi à être bien-tôt conquiſes par ce Monarque. On remarque dans les tableaux du côté oppoſé aux croiſées quelques conquêtes du Roi, entre chacun deſquels il y a des trophées d'armes dépeints dans d'autres cadres. On y voit la priſe de Maſtricht, de Dinan, la bataille de Seneff, la levée du ſiege d'Oudenarde, par les trois armées des Eſpagnols, des Imperiaux & des Hollandois, la priſe de Huy, de Limbourg & autres. Au deſſus de l'autre porte eſt un grand medaillon, qui repreſente la Clemence aſſiſe ſur des trophées d'armes, tenant une Victoire en ſa main, avec cette inſcription VICTORIS CLEMENTIA. De l'autre côté de ce même Refectoire, on voit encore pluſieurs autres tableaux ſemblables, comme la priſe de Joux, de Beſançon, de Dole & de Salins pour la ſeconde fois, celle de Lure, de Veſou & de Fauconnier.

Dans le quatriéme & dernier Refectoire du même côté, au deſſus de la porte, eſt un grand tableau repreſentant le Roi à cheval dans ſon camp, donnant les ordres neceſſaires pour les expeditions de ſes dernieres campagnes. Du côté oppoſé aux fenêtres, ſont repreſentées les priſes des Villes de Valenciennes, de Condé, de Cambrai, de Bouchain, de St Omer,

d'Aire, le ſecours de Maſtricht, la bataille de Mont-Caſſel. En retournant du côté des croiſées, on voit l'embraſement du pont de Straſbourg, la priſe d'Ypres, du Fort rouge, de Puiſſerda, de St Guillain, de Fribourg, du Fort de Linck, de la Ville de Bouillon, le ſecours de Charle-Roi, & la bataille St Denys devant Mons. Au deſſus de la ſeconde porte, le Roi eſt dépeint recevant les humbles remercimens des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, de Hollande & d'Allemagne, pour la paix qu'il leur vient d'accorder.

Il y a auſſi quatre Refectoires pour les Officiers, qui ſont moins grands, & qui ne cedent point en beauté à ces premiers.

DES DEUX EGLISES.

ON a diviſé ce Temple en deux Egliſes. La premiere eſt celle qui eſt du côté du Septentrion, compoſée du Chœur, de la Nef & des bas côtés, & c'eſt celle qu'on appelle l'Egliſe de la Maiſon, parce qu'elle eſt deſtinée pour les Officiers & Soldats invalides.

L'autre Egliſe eſt du côté du Midi, qui s'appelle l'Egliſe du Dôme, à cauſe qu'elle eſt libre à toutes les perſonnes de dehors. De maniere que, quoique ces deux Egliſes, par la liaiſon & la communication qu'elles ont entre elles, n'en faſſent qu'une enſemble dediée à St Louis, cependant la Nef & le Dôme qui en ſont les deux parties les plus conſiderables, ſont deſtinées à divers uſages, formées de differente architecture, & ouvertes par deux entrées oppoſées, dont l'une eſt pour les gens de la maiſon, & l'autre pour ceux de dehors, dont je ferai une deſcription en particulier.

L'Egliſe de la nef a ſon entrée du côté de la maiſon au fond de la Cour Royale: ſon Portail eſt au Septentrion ſous un frontiſpice de deux ordres, Ionique & Compoſite, qui ſont ſymmetrie aux deux rangs de galleries qui regnent tout autour de cette grande Cour. Le ſecond ordre qui eſt de niveau avec le ſecond rang des galleries & le ſecond étage, conduit au Jubé de l'Egliſe ſoutenu de douze pilaſtres, en comptant ceux qui portent le Veſtibule & le Portail. Le Jubé eſt au bas de la nef, & ſert de paſſage aux Tribunes & aux galleries poſées au deſſus des voutes des bas côtés.

Ce Jubé porte un buffet d'orgues qui ſe fait admirer, ſoit pour la belle recherche de ſa menuiſerie, ſoit pour la ſavante ordonnance de ſes jeux. Il eſt rempli d'une montre de ſeize pieds d'étain bien poli, & bien fourni de tous les differens jeux qui peuvent entrer dans cette harmonie. Son grand buffet a vingt-quatre pieds de face ſur cinq de profondeur: le buffet d'en bas où eſt le poſitif, a neuf pieds de hauteur & de largeur, ſur cinq de profondeur; & toutes les proportions d'architecture ſont obſervées dans tout ce corps, avec les ornemens convenables à chaque piece, comme chapiteaux, architraves, friſes, corniches, conſoles, culs de lampe, claires-voies, têtes de Cherubins, amortiſſemens & autres.

Du Frontiſpice de ce Temple, dont je viens de parler, on entre dans l'Egliſe qui a trente-deux toiſes de long ſur onze de large, éclairée de cinquante-quatre croiſées, & diviſée par deux rangs de piliers qui forment trois allées, dont celle du milieu fait la nef, & les deux autres ſont les bas côtés. La partie ſuperieure de la nef fait le chœur de l'Egliſe, où les Eccleſiaſtiques ſont placés dans des formes bien travaillées, & rien n'empêche les ſeculiers de voir les fonctions & les ceremonies qui ſe font à l'Autel. Dans l'étendue de la longueur des trois travées d'arcades de cette nef, on a fait une cave pour y inhumer les principaux Officiers & les Eccleſiaſtiques. Elle a huit toiſes deux pieds & demi en longueur ſur ſeize de large en œuvre, & ſept pieds de hauteur ſous clef.

Cette Egliſe eſt voutée de pierre de taille en plein cintre dans toute ſon

étendue, ſon architecture eſt d'un ordre Corinthien qui a toutes ſes proportions, depuis ſa plinte juſques à ſa corniche, ſur laquelle commencent les appuis des grands vitraux faits par compartimens de fer & de verre, dont il y a pluſieurs panneaux de verre d'aprêt, c'eſt-à-dire, de differentes couleurs, où diverſes figures, chiffres & blaſons ſont repreſentés. Chaque pilier a ſes impoſtes pour recevoir les retombées des voutes des bas côtés, & les arcades qui portent chacune leur baluſtre à hauteur d'appui ſur les Tribunes, dont l'ouverture regarde la nef, & formant une ſeconde arcade, remplit la hauteur des piliers de l'Egliſe. Enfin toutes les principales pieces de cette Egliſe ſont accompagnées de tous les ornemens de ſculpture convenables quant à ce qui regarde la conſtruction; l'étendue, la longueur & l'élevation des murs & piliers, par leur ſolidité font connoître qu'on a pris tous les ſoins & toutes les meſures pour faire des fondations capables de ſoutenir cette peſante maſſe.

Enfin ce ſuperbe bâtiment eſt conſtruit des pierres les plus propres à ſa magnificence & à ſa durée, diſtribuant par dehors d'eſpace en eſpace de grands arcs-boutans que les Italiens appellent *Contra-forti* ou *Speroni*, les Eſpagnols *Entivos*, les Grecs *Anterides* ou *Appuis*.

L'Egliſe du Dôme eſt au Midi, elle eſt d'une figure carrée de vingt-ſix toiſes ou environ à chaque face; toute ſa maſſe eſt ſoutenue par pluſieurs piliers, dont les uns ſont iſolés, & les autres adoſſés contre les murs, & tous enſemble font huit allées poſées en croix, en ſautoir & en orle. Les principales de ces allées ſont les deux qui croiſent toute l'Egliſe en ſa longueur & en ſa largeur. Celle qui occupe toute la longueur traverſe le dôme & la nef, & ſe termine aux deux grandes portes, & celle de la largeur aboutit aux deux Chapelles de la Vierge & de St Louis. Les quatre coins ſont remplis de quatre Chapelles faites en cintre, à huit colonnes chacune, ornées de beaux ouvrages de ſculpture & peinture. Le point où ces deux allées ſe croiſent, qui ſe trouvent à l'oppoſite des deux entrées, eſt un vuide de douze toiſes de diametre, environné de huit gros pilaſtres qui ſupportent un ſuperbe Dôme élevé au-deſſus de la grande corniche du dedans. Contre ces pilaſtres ſont poſées huit colonnes qui portent deux à deux quatre Tribunes en tour creuſe, ceintes de grilles de fer richement travaillées. Les niches qui ſont remplies de grandes figures iſolées, font l'entre-colonnement; & quatre ſtatues des quatre Evangeliſtes en reliefs, poſées au-deſſus des Balcons, achevent un ſi bel ouvrage. Dans l'épaiſſeur des gros pilaſtres de l'entrée & du lieu où ſe croiſent les deux allées, il y a ſix tourelles qui enferment des eſcaliers en limaçon, pour deſcendre dans les caves, & monter ſur les combles, & ſur les toits les plus hauts, ſuivant les beſoins.

Toutes les colonnes du dedans de l'Egliſe ſont d'un ordre Corinthien, avec toutes les proportions & les ornemens d'une architecture complette. Dans le fond de cette Egliſe à l'oppoſite du grand Portail, eſt une grande grille de fer doré à jour, d'un deſſein très-curieux, pour ſeparer la partie du dôme de celle de la nef. Au de-là de cette grille eſt le Sanctuaire dans un eſpace ovale de neuf toiſes, où eſt placé le Grand-Autel iſolé, admirable pour la beauté de ſa ſtructure. Aux deux côtés du Sanctuaire, & joignant les extrémités de la nef, il y a deux tourelles de cinq toiſes de diametre, qui ſervent de Sacriſtie. Les combles de cette Egliſe ſont de vingt-ſept toiſes de longueur ſur quarante pieds de largeur, & de hauteur depuis le rès de chauſſée du milieu du dôme, juſqu'au deſſus de la croix de la piramide, de quarante-neuf toiſes & demi.

Cette Egliſe eſt pavée de pierre de marbre, entrelaſſée de differentes eſpeces de couleurs, dont les plattes-bandes qui regnent autour de ces compartimens, repondent à plomb aux arcs des voutes qui ſont au-deſſus, commençant devant le focle de chaque pilaſtre, & abouriſſant à l'entrée de la nef, le tout d'un très-beau deſſin & convenable à cet édifice.

LES DEHORS.

LES beautés du dehors de cette Egliſe ne cedent en rien à celles du dedans. La principale entrée eſt du côté de la plaine de Grenelle : ſon frontiſpice fait face au Midi, avec vingt-quatre colonnes detachées ſur deux ordres qui regnent ſur les faces. L'ordre Dorique & le Corinthien ſoutiennent ſon portail, où toutes les proportions ſont obſervées depuis la plinte juſques aux corniches. Les inſtrumens de la Paſſion de Notre Sauveur, & quelques ornemens de l'Egliſe ſervent de triglyphes & de métopes à la friſe. Les colonnes ſont diſtribuées en forme de periſtile, parce que les entre-colonnemens ſont larges à proportion des portes, des fenêtres, des niches & des Boſſages qui les rempliſſent.

On monte ſur ce portique par un grand perron de quatorze ou quinze marches, qui font une élevation de cinq ou ſix pieds, dont la derniere commence l'aire de l'Egliſe, à l'entrée de laquelle ſont deux autres colonnes faites ſur le modele du veſtibule du Temple de Salomon. L'entablement des corniches du ſecond ordre eſt chargé d'un baluſtre de pierre à hauteur d'apui, qui regne dans tout le pourtour de l'Egliſe, avec de grands vaſes poſés ſur des pieds d'eſtaux qui repondent aux colonnes de deſſous ; les frontons poſés ſur le milieu de toutes les faces, pour les hauſſer, ſont remplis des armes de France. Les encoignures ſont auſſi rehauſſés de grands vaſes en forme de pyramides.

La couverture de l'Egliſe eſt faite en voute depuis l'entablement juſqu'au vuide du dôme de dalles de pierre en recouvrement, qui forment une eſpece d'eſcalier par leur penchant & par leur glacis. Autour du vuide de ce dôme regne un ordre Compoſite, qu'on pourroit nommer *Piénoſtile*, à cauſe des colonnes qui ſont ſi ſerrées qu'elles ne laiſſent que le jour des fenêtres pour entre-colonnement. Sur cet ordre Compoſite qui a ſes ornemens reguliers, regne un baluſtre de même qualité & façon que celui de devant, & tous les pieds d'eſtaux ſont chargés de figures grandes comme nature. Après ce baluſtre on a fait une retraite en forme de chemin, tant pour la commodité des Ouvriers qui ſeront obligés de reparer les lieux, que pour la beauté de l'ouvrage qui demande toutes ces proportions. Au de-là de ce baluſtre on voit un attique élevé avec autant d'arcs-boutans qu'il y a de piliers & de fenêtres dans l'ordre de deſſous.

La corniche au-deſſus des pilaſtres eſt chargée de vaſes fort élevés, & poſés à plomb ſur les arcs-boutans, & il y a une retraite tout autour ſemblable à celle de deſſous, après laquelle s'éleve encore un ſur-attique avec pareil nombre de pilaſtres, & de petites fenêtres en ovale, enrichies de ſes ornemens, ſelon l'ordre ſur lequel ils ſont poſés. Au deſſus de ce ſur-attique commence le cintre du dôme rempli de côtes refendues, entremêlées de trophées d'armes en forme de guirlandes, qui pendent tout le long du dôme, rehauſſé d'une lanterne, dont le jour & les fenêtres font l'entre-colonnement d'un ordre Corinthien.

La corniche qui eſt chargée de vaſes & de figures en relief, a pour amortiſſement une pyramide fleurdeliſée, qui porte un Monde couronné de France, & croiſé d'or.

Enfin ce ſuperbe édifice eſt éclairé tout autour de cinquante-une fenêtres hautes & larges, dans les plus belles proportions, & de douze lucarnes dans la calote du dôme. Et ce qui ne s'eſt point encore vu, c'eſt que toutes les aſſiſes de pierre employées dans les paremens exterieurs des murs & des piliers, tant au dedans qu'au dehors, ſont d'une même hauteur, en ſorte que les joints des lits de chaque aſſiſe, regnent à même niveau en

tout le pourtour du dedans & du dehors de ces Egliſes.

Il ſe trouve dans cet Hotel un grand nombre de bâtimens pour la commodité des malades, comme des Infirmeries, une grande cuiſine pour apprêter les viandes, dans laquelle il y a pluſieurs robinets, & même au deſſus des marmites pour leur donner de l'eau plus commodément; une dépenſe, un garde-manger, un lavoir dans lequel il y a auſſi pluſieurs robinets qui fourniſſent autant d'eau qu'on en veut; une buanderie pour faire la leſſive; une apoticairerie fournie de toutes les drogues neceſſaires, & entretenue d'une très-grande propreté, & d'un ordre admirable; une Chirurgie garnie de tous les Inſtrumens neceſſaires à cet art; un laboratoire très-commode pour les diſtillations & pour la chimie; un Refectoire pour les Sœurs de la Charité, une grande ſalle pour recevoir le linge, ſix grandes ſalles pour recevoir les malades & les bleſſés, dont les quatre principales s'appellent les ſalles de Notre-Dame, qui ſont faites en croix, & ont dans leur point-milieu où elles ſe croiſent, un Autel de figure iſolée, où l'on dit la Meſſe, enſorte que chaque malade dans ſon lit peut aſſiſter au Sacrifice, & voir le Celebrant, de toutes les quatre ſalles. Il y en a deux autres dont l'une eſt du côté du Midi, qu'on nomme la ſalle de St Joſeph, & l'autre la ſalle de St Coſme, du côté de l'Orient. Il y a auſſi un Autel iſolé dans l'angle que forment les deux bouts de ces ſalles, d'où les malades peuvent entendre la Meſſe. Il y a outre cela des petites Salles de traverſe pour les convaleſcens, & toutes enſemble contiennent deux cens quatre-vingts-neuf lits, garnis de paillaſſes, de matelas, de traverſins, d'oreillers, de draps, de couvertures & de de tours lits de ſerge jaune en hiver, & de futaine blanche en été. Chaque malade a ſon lit & ſa petite commodité à côté par un petit cabinet commun, & des poëles d'Allemagne enchaſſés dans le mur d'eſpace en eſpace pour tenir les ſalles chaudes. On a fait au bout de ces ſalles pluſieurs loges ou cages pour mettre les inſenſés.

Au premier étage au deſſus de la ſalle St Coſme, ſe trouve une grande ſalle qu'on nomme la ſalle de St Louis, qui contient deux cens ſoixante-un lits deſtinés pour les Soldats malades particuliers & contagieux; de ſorte que toutes ces Infirmeries contiennent cinq cens cinquante lits pour les malades en cas de beſoin.

La lingerie où chaque piece de linge neuf à ſa tablette, & où les Sœurs gardent un ordre & une propreté exacte. Les magaſins pour le linge blanc qui a ſervi: chaque piece y eſt dans ſon rang, comme les compreſſes, les charpies, les bandes, les vieux linges & le reſte. D'autres magaſins pour les meubles, pour les habits des malades, ſont ſerrés, nettoyés avec ſoin. L'Infirmerie particuliere des Sœurs, leur Oratoire, leur dortoir, des chambres pour ſécher & repaſſer le linge, d'autres pour la couture, d'autres pour ſerrer les fruits & les confitures. De ſorte que ces bâtimens renferment toutes les commodités neceſſaires pour les malades.

Il ſe trouve une machine qui fournit abondamment à toute la maiſon une eau claire & legere, & auſſi pure que celle des meilleures ſources. C'eſt un puits creuſé dix pieds plus bas que le deſſous du lit de la Riviere. Il a dix toiſes de profondeur, ſept pieds de diametre par le bas & ſept pieds & demie par le haut. Il eſt bâti de bonnes aſſiſes de pierre dure, pavé au fond d'une ſeule pierre fendue en deux de ſept pieds de diametre & d'un pied d'épaiſſeur. On a fait mettre ſous cette pierre une aire de cailloux de vigne paſſés à la claie, d'un pied de haut, & l'on a fait jetter cinq ou ſix cens tombereaux des mêmes cailloux derriere les aſſiſes de pierre, qui font le tour de ce puits, pour mieux purifier l'eau. En hiver ce puits a vingt-deux pieds huit pouces d'eau, & ſeize pieds trois pouces en été, dans les plus grandes ſechereſſes. Il fournit de l'eau dans tous les endroits de la maiſon, par une chaîne ſans fin attachée à cette machine, qui occupe le travail de trois mulets, qui la font tourner; & qui donnant continuellement

douze pouces d'eau, remplit en peu de tems un grand reſervoir de plomb de quinze pieds de haut, qui contient plus de quatre cens muids, qui eſt placé au deſſus de ce puits. De là l'eau deſcend par de gros tuyaux de plomb, enfoncés de trois pieds en terre, & qui ſe rediſtribue par une infinité de petits tuyaux qui rendent chacun à leurs endroits dans la maiſon.

DU GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION de cet Hotel.

POUR ce qui regarde le gouvernement ſpirituel, les Miſſionnaires de la Maiſon de St Lazare, qui ſont au nombre de vingt, y exercent les mêmes fonctions & les mêmes offices que les Curés dans leurs Paroiſſes. Tous les mois on fait un Service pour les Officiers & Soldats decedés, tant dans cet Hotel que dans les Armées, & un Service à perpetuité tous les ans, pour le Roi Fondateur de cette Maiſon. Quand un Officier meurt, ſix Eccleſiaſtiques aſſiſtent à ſon enterrement, & quatre ſeulement, ſi c'eſt un Soldat.

Les Prêtres viſitent tous les jours les Infirmeries, & les Fêtes font des exhortations aux malades, & ont ſoin d'adminiſtrer tous les devoirs qui regardent leur miniſtere.

La premiere chargé eſt l'*Adminiſtrateur General* qui a un pouvoir abſolu ſur toute la Maiſon, c'eſt pour l'ordinaire un Secretaire d'Etat, qui a le departement de la Guerre, qui eſt pourvû de cet emploi, & qui eſt demeuré attaché à cette Charge. Il nomme ſous lui des *Directeurs*, pour avoir ſoin de toutes choſes en ſon abſence, & pour lui rendre compte conjointement avec le Gouverneur & les autres Officiers prepoſés pour cela. Le Gouverneur a ſous lui un *Lieutenant de Roi.*

Il y a un *Major* qui eſt obligé à veiller ſur la conduite, ſur la vie & ſur les mœurs de tous en general, & de chacun en particulier. Quand quelque Officier ou Soldat ſe preſente pour être reçu, le Major le mene au Gouverneur ou au Lieutenant de Roi, en ſon abſence, qui lui fait donner quelque ſubſiſtance juſqu'au Samedi ſuivant, & après l'avoir fait enregîtrer par le *Secretaire*, il le renvoye juſqu'à ce que le Conſeil ait deliberé ſur ſa reception. A la fin du Conſeil le Major reçoit du Secretaire le nom & la qualité de tous ceux qui ont été reçus, afin de leur faire donner le logement & les autres choſes convenables, & d'enregîtrer leur nom, leur qualité, leur chambre, & le tems de leur reception, pour trouver plus promptement ceux dont il auroit beſoin. Il a un Rolle des quarante-cinq Compagnies qui montent la garde, un des cinquante-cinq Cantons des Invalides; un des Soldats qui ſont trop infirmes pour faire les exercices; un des Officiers ou des Soldats qui ont congé pour aller à la Campagne, & du tems qu'on leur donne pour faire leur voyage, lequel congé ne ſe delivre pas que le Soldat n'ait rendu une garniture de linge au garde-meuble, avec la clef de ſon armoire, & que le Sergent de ſon canton n'ait temoigné que tout ce qu'il avoit en dépôt, eſt en bon état. Il tient auſſi Regître de ceux qui quittent de bon gré, de ceux qui ont été chaſſés, ou qui ont deſerté; un des Infirmes, des malades, & de tous ceux qui ſont en priſon, avec le jour de leur empriſonnement, pour mieux juger quand on les doit faire ſortir; de ceux qui reviennent de la campagne, qui ſortent de priſon, & qui entrent en convaleſcence, pour leur faire donner du linge & les autres commodités; & enfin, de ceux qui ont permiſſion de coucher dehors quelques jours de la ſemaine. Enfin rien n'échappe à la connoiſſance du Major. Il y a deux *Aide-Majors* qui font tous les Jeudis à dix heures du ſoir, & tous les Vendredis la viſite dans toutes les chambres des Invalides, & dans les infirmeries, pour rendre

rendre compte de tout au Major qui confronte le Rolle des Aide-Majors, avec celui des Sergens qui doivent faire tous les matins, depuis cinq heures & demie, juſqu'à ſix & demie, la viſite dans les cartiers de leur compagnie & de leurs cantons, pour ſavoir ceux qui ont découché, & en faire leur rapport au Major ſur peine de priſon; & privation de leur charge: & on leur donne pour cet effet du papier & de l'encre, de la chandelle, une lanterne & trente ſols par mois. Le Major prend tous les jours l'ordre du Gouverneur, ou du Lieutenant de Roi en ſon abſence, & le donne aux Sergens commandans, en les faiſant à cet effet ranger tous en cercle dans la grande cour proche le Corps de garde. Le Major & les Aides-Majors ſe doivent trouver tous les jours aux refectoires durant les repas, pour empêcher les déſordres, & faire tenir chacun en ſa place, juſqu'à ce que le Commiſſaire les ait compté, & que la cloche ait ſonné pour les laiſſer ſortir. Les Officiers mangent après les Soldats dans leurs Refectoires ſeparés, au tour de huit tables ovales, le Major a ſoin de les faire remplir de douze. Quand le nombre ſe trouve augmenté, les ſurnumeraires ſont obligés de manger dans un des Refectoires des Soldats le plus proche, juſqu'à ce qu'il y ait une place vacante aux autres tables, que le plus ancien de ces derniers venus doit occuper quand le Major l'en avertira, afin d'éviter toutes jalouſies & querelles qui pourroient naître entre les Officiers à ce ſujet. Lorſqu'il arrive quelque differend entre eux, le Major s'en informe, & en fait ſon rapport au Gouverneur: mais ſi le differend arrivoit entre le Major & les Officiers, le plus ancien Officier eſt obligé d'en avertir le Gouverneut, ou le Lieutenant de Roi. Le Major a ſoin de faire diſtribuer le bois dans le Corps de garde. C'eſt le Major & les Aide-Majors qui mettent les Sentinelles après ſouper dans tous les paſſages, pour obſerver ceux qui ne vont point à la priere qui ſe fait après le ſouper; c'eſt lui qui prend la connoiſſance de tout ce qui ſe trouve dans la chambre des Officiers ou Soldats decedés, dont il fait inventaire en preſence de quelques témoins, & met tout dans ſon magazin pour en diſpoſer ſelon la derniere volonté du deffunt: s'il ne ſe trouve point d'heritiers, les hardes ſont vendues à l'encan, & l'argent qui en vient eſt employé à faire prier Dieu pour le deffunt. Enfin le Major eſt obligé de faire obſerver les Ordonnances publiées dans l'Hotel, & faire ſon rapport contre les contrevenans, au Gouverneur ou Lieutenant de Roi en ſon abſence.

Le Commiſſaire regarde l'œconomie & police des vivres, & autres depences qui ſe font pour l'Hotel, à examiner, viſiter & recevoir les proviſions & denrées qui ſervent à la nourriture & à l'entretien des Officiers & Soldats invalides, afin que les Pourvoyeurs ne livrent rien qui ne ſoit de la qualité portée par les marchés, il eſt obligé d'en tenir des feuilles de tout, ſur quoi le Controlleur les confronte au Conſeil avec les Regîtres du Controlleur.

Les Portiers ont ordre d'arrêter à la porte tout ce qui entre pour la ſubſiſtance & ſervice de l'Hotel, d'envoyer avertir le Commiſſaire, afin qu'il vienne voir & viſiter les choſes arrêtées ſelon la qualité & l'uſage portés par les marchés; ſi cela n'eſt pas, le Commiſſaire & le Controlleur ont droit de renvoyer ces denrées, & obliger les Marchands d'en fournir d'autres; de ſorte que le Controlleur & le Commiſſaire doivent ſe trouver à la reception de toutes les proviſions qui ſe conſument dans la maiſon, & en tenir un compte exact au Conſeil, où les Directeurs examinent la depenſe, & ordonnent les payemens à la fin de chaque mois ſur les Rolles qu'on leur preſente.

Le Controlleur doit donner des billets pour avoir des habits, chapeaux, ſouliers & le reſte, à chaque Officier & Soldat, quand les tems ſont échus, & le Commiſſaire examine leſdites hardes, ſi elles ſont bonnes & bien conditionnées.

Le Commiſſaire aſſiſte auſſi à tous les repas dans les Refectoires, pour

compter les Officiers & les Soldats qui y ſont, afin de meſurer, de proportionner les vivres, & mettre par compte ce qu'il y a de conſommation effective par jour. Il va tous les jours compter les priſonniers à dix heures du matin, afin de leur donner tous les jours un pain, comme aux autres Soldats; enfin il a ſoin de tout ce qui ſe conſume dans cet Hotel Il a auſſi ſoin d'examiner tous les travaux qui ſe font aux manufactures & autres lieux de la maiſon, afin que tout aille à l'occupation & au bien des Soldats, ſuivant l'intention de l'Adminiſtrateur général: & comme il eſt difficile qu'il puiſſe vaquer à tout, on lui a donné *un Aide*, pour partager avec lui les ſoins & pour faire les mêmes fonctions, en cas d'abſence ou de maladie.

Le Secretaire fait un extrait des Paſſeports & certificats de ſervice de ceux qui ſe preſentent pour être admis aux Invalides, pour être preſentés au Conſeil, c'eſt lui qui donne le nom & le ſurnom de ceux qui ſont reçus au Major, afin qu'il les loge.

Comme les Soldats ont congé de ſortir trois fois la ſemaine, quelques-uns tous les jours. Pour cet effet le Secretaire leur donne une carte ou un billet ſigné du Gouverneur, où leur nom eſt écrit, & les jours qu'ils peuvent ſortir, ſans cela les Portiers les arrêteroient quand ils ſe preſenteroient à la porte. Il livre les congés & paſſe-ports faits ſous le nom du Gouverneur pour aller à la campagne, ou ſe retirer de la maiſon, ou de ceux qui ſont guéris, qui veulent retourner dans le ſervice, dont il tient Regître, comme de ceux qui ont deſerté, & enfin de ceux qui ſont morts. Il paraphe les billets du Controlleur pour les habits; il fait un état des gages & appointemens dûs aux Officiers domeſtiques & valets ſervant dans cet Hotel, au bas duquel le Directeur met ſon ordonnance pour la porter au Tréſorier qui les paye auſſi-tôt. Il tient Regître des hardes fournies, & un de tous les meubles de la maiſon, & de ceux qui les fourniſſent pour ſervir de Controlle au Garde-meuble. Enfin le Secretaire eſt le dépoſitaire de tous les Titres, Papiers, Regîtres & Memoires qui concernent la maiſon, & les conſerve comme les pieces authentiques, pour faire foi de tout ce qui s'y paſſe.

Il y a encore un Prevôt & cinq Archers à cheval, dont l'un ſert de Greffier: tous leſquels Officiers ſont choiſis parmi les moins invalides. Ce Prevôt ſe promene dans l'Hotel avec ſes Archers, les jours de Dimanche & de Fête, pour obſerver ſi les Soldats vont à l'Egliſe pour aſſiſter au Service divin & aux prieres publiques. Il eſt preſent à tous les repas pour appaiſer les deſordres & les querelles qui y pourroient ſurvenir. Il viſite les lieux publics, comme les manufactures, les atteliers; & le tout pour empêcher les diſputes & les querelles. Il monte à cheval pendant la journée, & viſite les avenues, les grands chemins & toutes les dépendances de l'Hotel, obſerve la conduite des Soldats, il tient un Rolle de ceux qui cauſent quelques déſordres, & de tous ceux qui ſont accuſés de quelques crimes. Enfin quand il ſurprend quelqu'un en faute notable, il le fait mettre en la priſon de l'Hotel, à la Requête du Major, en informe le Gouverneur, & en dreſſe un procès-verbal, en inſtruit le Conſeil de Guerre qui ſe tient chés le Gouverneur, fait rapport du procès en preſence des Juges & de l'accuſé, fait dreſſer par le Greffier la Sentence, & la fait executer ſur le champ.

OFFICIERS SUBALTERNES.

LE Garde-meuble eſt un Officier qui a ſoin de diſtribuer le linge à chaque Officier tous les mois, ſavoir pour chacun une paire de draps, deux chemiſes, deux calleçons, deux paires de chauſſettes & de chauſſons, deux coeffes de nuit, deux cravates, deux ſerviettes, afin qu'il puiſſe mettre au

blanchiſſage une de ſes garnitures de linge, tandis qu'il ſe ſert de l'autre. Les Soldats ſont obligés tous les Samedis de porter au Garde-meuble une garniture complette de linge ſale, afin de recevoir autant de blanc. Il a ſoin de viſiter le linge qu'il faut racommoder, avant de le blanchir. Les Garçons de cuiſine & des Refectoires viennent auſſi à certains jours de chaque ſemaine lui apporter le linge ſale par compte, & en reçoivent autant de blanc, également de l'Infirmerie les malades le rapportent. Il donne auſſi à pluſieurs Garçons des Refectoires une quantité de vaiſſelle, marquée d'autant de differentes marques qu'il y a de perſonnes qui en ont beſoin, afin que l'un ne puiſſe pas prendre celle de l'autre; & chacun de ces garçons a ſoin de ſon lot, & rapporte la vaiſſelle qui ne peut plus ſervir au Garde-meuble qui la change tous les quartiers, & garnit enfin les chambres de toutes les choſes qui ſont neceſſaires.

Les Pourvoyeurs font marché de fournir toute la volaille neceſſaire aux Infirmeries, & à la grande cuiſine pour les Officiers les jours qu'il leur en eſt ordonné, comme auſſi de fournir toutes les denrées maigres de table, excepté le pain, le vin, la viande de boucherie, le ſel, le bois & la chandelle pour leſquelles il y a d'autres perſonnes arrêtées.

Il y a une *Boulangerie* établie dans cet Hotel, aſſortie de toutes les uſtanciles. Le Boulanger qui a entrepris le marché de fournir le pain ſuivant le bled qu'on lui fournit, ſe charge de toutes ces uſtanciles qu'il doit rendre en bon état à la fin de ſon marché: il eſt logé avec ſes garçons: il ſe cuit plus d'un muid de bled par jour. Le Boulanger fait la livraiſon du pain blanc au Sommelier à ſix heures du matin pour les Officiers, à neuf heures le bis-blanc pour les Soldats, & à ſept heures du ſoir pour les malades. Quand on livre un pain qui n'eſt pas de poids, le Commiſſaire donne un écu au Soldat qui a reçû le pain, qui eſt une amende aux dépens du Boulanger: ſi le pain n'eſt pas de bonne qualité ni bien conditionné, on le condamne à une amende qui eſt diſtribuée à tous les Soldats dans chaque Refectoire.

L'Adminiſtrateur envoye dans les Provinces où ſont les plus beaux bleds, que les Marchands ſont obligés d'envoyer bien conditionnés au port de l'Hotel par bateaux, après avoir envoyé les échantillons. Etant arrivés, les Officiers ont ſoin de le faire meſurer & ſerrer ſechement, & tranſporter par les garçons de la maiſon, avec une grande exactitude: une proviſion pour un an ſe trouve toûjours dans les greniers de la maiſon.

Une Boucherie également établie hors la maiſon avec ſes uſtanciles. Le Boucher qui a entrepris de fournir la viande, ſe charge de toutes ces uſtanciles par un inventaire, pour les rendre en bon état à la fin de ſon marché: il eſt logé avec ſes garçons; une bouverie à mettre trente bœufs & autant de veaux; une bergerie pour ſix cens moutons; un échaudoir où il y a des robinets qui lui donnent de l'eau pour ſa commodité, & une ſale à fondre le ſuif, & à faire les chandelles.

Chaque bœuf doit peſer ſix cens livres, chaque veau cinquante, & chaque mouton trente; il doit livrer trois quarts de bœuf, & un quart de veau & mouton, le tout à *tant* la livre, l'un portant l'autre, ainſi qu'il eſt ſpecifié dans le marché que l'on fait avec lui.

Il doit faire porter ordinairement à onze heures du matin toute la viande proprement habillée, à la cuiſine de l'Hotel, où le Controlleur & le Commiſſaire avec le Chef de cuiſine la reçoivent, l'examinent, la peſent, enſuite la font couper par les garçons du Boucher, & tiennent memoire de la quantité qui a été fournie, pour en rendre compte tous les Samedis au Conſeil. Le Boucher eſt exemt de tous les frais d'Entrée, de Pied-fourché & autres impôts.

Le Boucher eſt obligé de fournir tout ce qui ſe brûle de chandelle dans l'Hotel ſur le pied de ſix ſols ſix deniers la livre, en lui fourniſſant toutes

les uſtanciles neceſſaires à la faire, & il en faut plus de dix à onze mille livres par an, outre les lampes dont on ſe ſert en pluſieurs endroits de la maiſon.

Pour le vin, on prend le même ſoin de le faire venir comme le bled, fournis dans des batteaux au port de l'Hotel, & rangé bien conditionné dans les chantiers de la maiſon. Les Marchands de vin qui fourniſſent le vin ſont exemts de tous frais d'entrée, paſſage de ponts, & de tous autres droits & impôts. L'œconomie que l'on obſerve dans ces achats eſt ſi grande, que l'on a vu quelquefois de très-bon vin à quinze livres le muid rendu en chantier dans les caves de cet Hotel.

Le Sommelier eſt chargé de tous les vins que l'on met dans les caves : il en doit tenir Regître pour en rendre compte ſuivant la diſtribution qu'il en fait, & il eſt obligé de les entretenir de reliage & chevilles, & de tout ce qui eſt neceſſaire pour la conſervation du vin. On lui donne toutes les futailles, & le reſtant des lies & beſſieres, après que la maiſon, tant pour faire les eaux de vie que l'on employe aux Infirmeries pour les remedes, que pour les écurages aux cuiſines & offices, eſt fournie. On met environ quinze cens muids de vin dans les caves, qui font la proviſion de chaque année. Le Sommelier a ſoin de les viſiter deux fois par jour : tous les matins à cinq heures il deſcend aux caves pour tirer le vin avec cinq garçons, auſquels il fait prendre à chacun deux grands brocs pour porter le vin dans les trois offices, où il y a trois grandes cuvettes ou fontaines qui tiennent environ quatre muids, pour la proviſion de chaque jour.

Ce vin ſe diſtribue au Sacriſtain, aux garçons des Infirmeries, aux Officiers pour leur déjeuner, à toutes les meſures des Soldats. Enfin c'eſt le Sommelier qui a ſoin de cette diſtribution à chacun ſelon ſa qualité & ſon poſte.

Le Chef de Cuiſine a ſous lui un aide & trois garçons avec un marmiton, qui ſont employés à accommoder près de deux mille livres de viande par jour ; les jours maigres donnent plus de peine aux Cuiſiniers, il faut chaque jour près de quatre cens livres de beure, plus de douze milliers d'œufs, & le tiers d'un Minot de ſel, dont la proviſion eſt deſtinée pour l'uſage de cette cuiſine ; & le reſte de la proviſion de ſel de la maiſon eſt dans un cabinet que l'on a fait faire au deſſus du lavoir proche la grande cheminée de la cuiſine, qui eſt un lieu chaud, propre à le tenir ſec & en bon état.

Les Officiers de la Gabelle ſont obligés de livrer à l'Hotel ſans aucun droit, par Arrêt du Conſeil d'Etat du dixiéme Juin 1679, cent quatre-vingts minots de ſel par an, & plus ſi le cas y échoit.

Pour le ſoin & la garde des portes de l'Hotel, on a établi quatre Portiers, ſavoir un Chef & trois Aides, qui doivent exactement avoir ſoin d'ouvrir les portes à cinq heures du matin en tout tems, & de les fermer à huit heures & demi du ſoir en Hiver, à neuf heures au Printems & en Automne, & à dix heures en Eté. Le Chef va tous les ſoirs après avoir fermé les portes, rendre les clefs au Gouverneur, ou au Lieutenant de Roi en cas d'abſence, & les va reprendre tous les matins pour ouvrir les portes aux heures marquées.

Il a ordre de laiſſer ſortir les Officiers invalides avec leurs épées, quand bon leur ſemble ; de les empêcher d'entrer avec d'autres armes, & de les leur faire laiſſer au Corps-de-garde. Il doit auſſi laiſſer ſortir les Officiers Commenſaux, & les domeſtiques de l'Hotel toutes les fois qu'ils le voudront, à moins qu'il n'y ait un ordre contraire. Il ne doit laiſſer ſortir les Sergens, les Cavaliers & les Soldats les jours ouvrables, ſans lui montrer leurs billets de ſortie ſignés du Gouverneur.

Après avoir parlé de pluſieurs choſes conſiderables de cette maiſon, nous pouvons mettre au nombre des Officiers de cet Hotel, les *Sœurs de la Charité* qui ſont des filles devotes, dont l'Inſtitution & l'emploi eſt d'aſſiſter

de leurs ſoins les pauvres malades dans les Paroiſſes de Paris, & autres endroits où elles ſont établies, deſquelles Sa Majeſté voulut qu'il en fut choiſi trente, pour rendre les mêmes ſervices aux malades & bleſſés qui ſont dans les Infirmeries de l'Hotel Royal des Invalides, où elles furent établies le ſeize Fevrier 1676.

Elles ont ſoin de la cuiſine des Infirmeries: les Bouchers ſont obligés de leur fournir la plus belle viande, en telle quantité que la Sœur ſuperieure la lui demande. Le Boulanger doit avoir ſoin de leur fournir la quantité de pain blanc, proportionément au nombre des malades & bleſſés. Le Pourvoyeur a ſoin auſſi de fournir les volailles qu'il faut pour les bouillons des malades, dont la Superieure donne ſon recepiſſé à la fin de chaque mois pour être mis en compte. A l'égard des choſes maigres, comme œufs, beurre & fromage, elles les envoyent prendre à l'office & à la cuiſine, ſous des billets qu'elles donnent au Controlleur; le vin qu'elles employent, elles le viennent prendre à l'office de la maiſon. Pour le bois, elles en prennent une quantité ſuffiſante pour leur proviſion. Elles ont des caves, des offices & des magaſins propres & capables de contenir telle quantité de proviſions qu'elles voudront faire.

Elles y ſont occupées à faire cuire les viandes, preparer les bouillons & autres alimens neceſſaires aux malades, à laver & écurer la batterie de cuiſine, & à tenir toutes choſes dans une grande propreté. Elles ſont chargées de l'Apoticairerie; elles y preparent tous les remedes, & les diſtribuent ſelon l'ordre du Medecin: elles donnent aux Chirurgiens les onguens, emplâtres & autres choſes dont ils ont beſoin pour penſer les bleſſés: elles ont une lingerie qui eſt digne d'admiration, tant par la propreté que par l'ordre qu'elles y gardent. Elles ont ſoin généralement de tout ce qui eſt à l'uſage des malades, leur gardent les habits pendant qu'ils ſont dans l'infirmerie, de faire les lits, les tenir propres. Le linge de chaque malade conſiſte en douze pieces, ſavoir, deux draps, une chemiſe, une camiſole, un calleçon, une paire de bas, deux mouchoirs, une coeffe de nuit, une ſerviette, une taie d'oreiller, & un drap à mettre ſur le lit. Chaque piece eſt bien pliée & rangée en particulier dans les magaſins des linges dont l'ordre eſt admirable à voir.

Sa Majeſté a établi dans cet Hotel, pour le ſecours & ſoulagement des malades, un Medecin choiſi dans les Medecins d'armée des plus experimentés, un Chirurgien de même, & un Apoticaire, tous experimentés à l'armée. Le Chirurgien après ſix ans gagne ſa Maîtriſe, & a droit de travailler publiquement, comme les autres Maîtres de Paris. Ils ſont aidés par deux Fraters gagés comme les autres domeſtiques, qui les ſuivent quand le Medecin, le Chirurgien & l'Apoticaire vont faire leur viſite par toutes les Infirmeries, aux loges des Inſenſés, & dans la chambre des bains pour les verolés.

Le Chirurgien eſt obligé de fournir de bequilles & jambes de bois, tant aux Officiers qu'aux Soldats qui en ont beſoin; de bandages & brayers à ceux qui ſont affligés de deſcentes, dont le nombre eſt grand, en faveur deſquels le Roi prend la peine de compoſer un remede connu à très-peu de perſonnes, & le fait envoyer tout preparé au Medecin, qui le remet au Chirurgien pour le leur faire prendre, dont pluſieurs, & ſur tout ceux qui ne ſont pas trop avancés en âge, ont été parfaitement guéris. Il a ſoin de voir ſi les Barbiers que l'on a choiſis, qui ſont gagés de la maiſon comme les Fraters, pour raſer les Officiers & Soldats toutes les ſemaines, font leur devoir. Ces trois Officiers logent tous trois dans l'Hotel, & ſont nourris & gagés par la maiſon.

ASSEMBLE'ES ET CONSEILS.

IL y a des Aſſemblées générales & particulieres ; des Conſeils qui regardent le Civil, & d'autres pour le Criminel ; tous tenus par ordre du Roi, & par les ſoins de l'Adminiſtrateur Général.

Les Aſſemblées generales ſe tiennent en preſence de l'Adminiſtrateur général, du Directeur, du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, & de pluſieurs Officiers qui y ont ſeance par leur emploi, dont j'ai parlé ci-deſſus. Le Roi a nommé encore pluſieurs autres pour aſſiſter à ces Conſeils, comme le Colonel, le Lieutenant-Colonel, le Sergent-Major des Gardes Françoiſes, & pluſieurs autres nommés dans l'Edit.

On tient tous les Samedis un Conſeil, auquel aſſiſtent le Directeur, le Gouverneur, le Lieutenant de Roi, le Major des Gardes Françoiſes, & autres nommés par le Roi. Il s'y rend compte des revues des Soldats, de la dépenſe ordinaire & extraordinaire. Le Prevôt doit s'y trouver avec les Archers, pour garder les portes de la ſalle, pour faire entrer les Officiers & les Soldats qui ſe ſont preſentés pendant la ſemaine pour être reçus. Après le Conſeil, le Directeur & Gouverneur ſignent l'état de tout ce qui s'eſt arrêté & reglé. On tient un autre Conſeil au commencement de chaque mois, qui eſt une recapitulation des quatre autres. A la fin de chaque quartier, c'eſt-à-dire, tous les trois mois, on en tient encore un autre, où il ſe fait une récapitulation générale de tout ce qui a été fait pendant ce tems, & un arrêté de tout ce qui a été fourni & payé pendant ce quartier ; & au commencement de chaque année il ſe fait encore une ſemblable récapitulation de toute l'année précedente. Outre ce Conſeil on tient tous les ans une Aſſemblée générale, où preſide l'Adminiſtrateur Général, accompagné de tous ceux qu'a nommé Sa Majeſté ; dans celui-là, le Treſorier & Receveur Général, en preſence de tous, lit tout haut les états de tout ce qui s'eſt fait depuis la derniere Aſſemblée générale, juſqu'à ce jour-là.

Enfin on en tient, quand l'occaſion ſe preſente, qui eſt un Conſeil de Guerre pour des mutins criminels, & pour condamner les Officiers & Soldats convaincus de quelque crime. Il s'aſſemble par l'ordre de l'Adminiſtrateur Général ſur les avis que lui donnent le Directeur & le Gouverneur, lequel choiſit conjointement avec le Lieutenant de Roi & le Major, certain nombre des Officiers invalides les plus conſiderables : & après avoir écouté le rapport du procès, & interrogé le criminel, le Prevôt a ſoin de recueillir les voix, ſur leſquelles il dreſſe la Sentence, qui eſt executée ſans appel.

LES ORDONNANCES ET REGLEMENS DE L'HOTEL.

1°. LES nouveaux venus ſont obligés de demeurer ſix ſemaines dans l'Hotel ſans ſortir, afin que les Miſſionnaires ayent le loiſir de les inſtruire ſur les exercices, tant de la maiſon que de leur Religion. 2°. Il eſt permis aux Officiers de porter leurs épées en tout tems, en tout lieu, ſoit dehors ou dedans la maiſon. 3°. Il eſt deffendu à tous Sergens, Cavaliers & Soldats invalides, d'entrer dans l'Hotel avec leurs épées, non plus d'en avoir dans leur chambres : ceux qui ſont de garde, il leur eſt permis d'en porter. 4°. Le blaſphême eſt un crime des plus déteſtables, & puni rigoureuſement. 5°. Il eſt deffendu à tout invalide de vendre les hardes de la maiſon, ſur peine du fouet ; il n'eſt pas permis d'injurier ſes camarades, de ſe battre ſur

peine de priſon. Deffenſe d'introduire des filles de joie dans la maiſon, ſur peine du chevalet. Deffenſe de vendre de l'eau de vie, du tabac, ou autres choſes pareilles. Deffenſe de jouer pendant l'Office, de fumer dans d'autres lieux que ceux qui ſont deſtinés à cet uſage. Deffenſe très-expreſſe de demander l'aumône par la Ville, ſur peine d'être mis à l'Hopital général, comme il eſt porté par l'Edit du vingt-huit Juin 1676. Deffenſe encore aux Invades de ſuivre les perſonnes qui viennent par curioſité voir la maiſon, ſous pretexte de les conduire, pour leur demander quelque choſe, à peine de priſon.

Je ne parlerai point ici de leurs habillemens, de leurs chambres & de leur nourriture, je deſcendrois dans un trop long détail; je parlerai ſeulement de leurs exercices & occupations, ce qui leur apporte quelque douceur, ſelon leur capacité.

LES EXERCICES DES INVALIDES.

LES exercices & les occupations des Invalides ſe reduiſent à trois choſes, ſavoir les exercices de devotion, ceux de la guerre & ceux des arts.

Outre les devoirs qu'un Catholique rend à ſa Paroiſſe, dont les Invalides s'acquittent exactement, on fait tous les jours la priere ſoir & matin, à laquelle tout le monde doit ſe trouver; quoiqu'on n'oblige de frequenter les Sacremens qu'aux quatre principales Fêtes de l'année, mais ſur tout au tems de Pâques, neanmoins la plupart des Invalides s'en approchent tous les mois, pluſieurs tous les quinze jours. On fait des exhortations & des lectures ſpirituelles trois fois la ſemaine dans les Infirmeries, dans les ſalles & dans les manufactures. Enfin on y cultive une pieté dont l'exactitude eſt neceſſaire à un veritable Chretien.

A l'égard des exercices militaires, elles ſe font auſſi regulierement dans cet Hotel, que dans la place de guerre la mieux gardée. On a choiſi quarante cinq Compagnies d'entre les moins invalides; chaque Compagnie de vingt-cinq hommes, deux Sergens commandans, deux Caporaux pour poſer les ſentinelles, deux pour leur aider, deux pour faire la ronde la nuit ſuivant les poſtes des Compagnies, & les dix-ſept reſtans ſont les factionnaires. On détache tous les jours ouvrables cinq de ces Compagnies à une heure & demie, pour monter la garde, & les Fêtes & Dimanches à une heure & un quart, pour leur donner le tems d'aſſiſter à l'Office divin, & relever les cinq autres qui doivent la deſcendre. De ces cinq, il y en a une au Corps-de-garde de l'avant-cour ſur le chemin, les quatre autres ſont au Corps-de-garde de la porte-Royale, & ils reçoivent les ordres du Major; le Capitaine de la porte de l'avant-cour ſe tient tout le jour à ſon poſte, & ne ſe retire qu'au commencement de la nuit, quand il n'a point reçu d'ordre contraire; mais l'un des quatre Capitaines qui ſont à la porte-Royale, eſt obligé de ſe tenir à ſon poſte vingt-quatre heures durant, hors le tems des repas, & de répondre de tout ce qui ſe paſſe dans ſon Corps-de-garde pendant que les trois autres Capitaines vont prendre le repos de la nuit.

Quant aux exercices des arts, quand on établit les manufactures dans l'Hotel, on fit pluſieurs revues & examens de tous les Soldats, & après avoir connu la force, l'adreſſe, l'inclination & la profeſſion de chacun d'eux, on leur donna les choſes neceſſaires, & qui étoient propres à leurs arts; de ſorte qu'il en eſt ſorti une grande quantité d'ouvrages, même des tapiſſeries. Les Invalides ont profité de ces avantages avec tant de ſuccès, que le Roi voulut qu'on ſe ſervît d'eux pour tous les ouvrages de la Maiſon, en les payant comme Ouvriers externes, & qu'ils puſſent debiter librement

leurs ouvrages dans Paris ; de façon que ces Soldats tirent des profits conſiderables de leur travail. On fit voir au Roi les Livres d'Egliſe travaillés par des Invalides manchots : il les trouva ſi beaux, qu'il voulut qu'ils en fiſſent de ſemblables pour ſa Chapelle de Verſailles.

EDIT DU ROI POUR L'ETABLISSEMENT de l'Hotel des Invalides.

Du mois d'Avril 1674.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir, Salut. La paix qu'il plut à Dieu de Nous donner vers la fin de l'année 1659, & qui fut conclue aux Pyrenées entre nous, & le Roi Catholique, ayant rétabli pour lors le repos preſque dans toute la Chrétienté, & nous ayant delivré des ſoins que nous étions obligés de prendre pour la conſervation de notre Etat, & de veiller au dehors à nous oppoſer aux entrepriſes que nos Ennemis y pouvoient faire, Nous n'aurions eu d'autre application pendant que ladite paix a duré, que de ſonger à reparer au dedans d'icelui les maux que la guerre y avoit cauſé, & de corriger les abus qui s'étoient introduits dans la plupart de tous les Ordres ; ce qui a eu tout le ſuccès que nous en pouvions eſperer. Et comme pour accomplir un deſſein ſi utile & ſi avantageux, nous avons eſtimé qu'il n'étoit pas moins digne de notre pieté que de notre juſtice, de tirer hors de la miſere & de la mendicité les pauvres Officiers & Soldats de nos Troupes, qui ayant vieilli dans le ſervice, ou qui dans les guerres paſſées, ayant été eſtropiés, étoient non ſeulement hors d'état de continuer à nous en rendre, mais auſſi de rien faire pour pouvoir vivre & ſubſiſter, & qu'il étoit bien raiſonnable que ceux qui ont expoſé librement leur vie, & prodigué leur ſang pour la defenſe & le ſoutien de cette Monarchie, & qui ont ſi utilement contribué au gain des batailles que nous avons remportées ſur nos Ennemis, aux priſes de leurs places, & à la défenſe des nôtres, & qui par leur vigoureuſe reſiſtance & leurs genereux efforts les ont reduits ſouvent à nous demander la paix, jouiſſent du repos qu'ils ont aſſuré à nos autres Sujets, & paſſent le reſte de leurs jours en tranquilité. Conſiderant auſſi que rien n'eſt plus capable de détourner ceux qui auroient la volonté de porter les armes, d'embraſſer cette profeſſion, que de voir la méchante condition où ſe trouveroient reduits la plupart de ceux qui s'y étant engagés, & n'ayant point de bien y auroient vieilli ou été eſtropiés, ſi l'on n'avoit ſoin de leur ſubſiſtance & entretenement : Nous avons pris la reſolution d'y pourvoir. Et quoique nous ayons ci-devant à l'exemple des Rois nos Predeceſſeurs, tâché d'adoucir la miſere deſdits eſtropiés, ſoit en leur accordant des places de Religieux-Lais dans les Abbayies & Prieurés de notre Royaume, qui de tout tems leur ont été affectées ; ſoit en les envoyant comme nous avions fait, dans nos Places frontieres, pour y ſubſiſter & y être entretenus, au moyen de la ſolde que nous leur avions ordonnée, ainſi qu'aux autres Soldats de nos Troupes. Néanmoins comme il eſt arrivé que la plupart deſdits Soldats, preferans la liberté de vaquer à tous ces avantages, après avoir les uns compoſé & traité deſdites places de Religieux-Lais dont ils étoient pourvûs, les autres quitté & deſerté leſdites Places frontieres, ſont retombés dans leur premiere miſere. Nous aurions jugé à propos pour apporter remede à ce mal, de recourir à d'autres moyens ; & après en avoir fait examiner pluſieurs qui nous ont été propoſés ſur ce ſujet, nous n'en avons pas trouvé de meilleur que celui de faire bâtir & conſtruire en quelque endroit commode & proche de notre bonne Ville de Paris, un Hotel Royal d'une grandeur

grandeur & eſpace capable d'y recevoir & loger tous les Officiers & Soldats, tant eſtropiés que vieux & caducs de nos Troupes, & d'y affecter un fond ſuffiſant pour leur ſubſiſtance & entretenement. A l'effet de quoi, & pour ſuivre un ſi pieux & ſi louable deſſein, & mettre la derniere main à un ouvrage ſi utile & ſi important, nous avons donné nos ordres pour faire bâtir & édifier ledit Hotel Royal, au bout du fauxbourg St Germain de notre bonne Ville de Paris, à la conſtruction duquel l'on travaille inceſſamment, au moyen du fond de deux deniers pour livre, que par Arrêt de notre Conſeil d'Etat du douze Mars 1670, nous avons ordonné aux Treſoriers tant de l'Ordinaire que de l'Extraordinaire de la Guerre & Cavalerie-Legere, de retenir par leurs mains ſur toutes les dépenſes generalement qu'ils feront du maniement des deniers de leurs Charges; pour être ce fond de deux deniers pour livre employé tant à la conſtruction dudit Hotel qu'à le meubler convenablement. De ſorte que ledit Hotel étant déja fort avancé, & preſqu'en état de loger leſdits Officiers & Soldats eſtropiés, vieux & caducs, il ne reſte plus qu'à pourvoir à les y faire ſubſiſter commodément, & aux autres choſes concernant le bon ordre & diſcipline que nous deſirons être gardés dans ledit Hotel. SAVOIR faiſons que pour ces cauſes, après avoir fait mettre cette affaire en deliberation en notre Conſeil; NOUS, de l'avis d'icelui, de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, avons par ce preſent Edit, perpetuel & irrevocable, fondé, établi & affecté, fondons, établiſſons & affectons à perpetuité ledit Hotel Royal, que nous avons qualifié du titre des Invalides, lequel nous faiſons conſtruire au bout dudit Fauxbourg St Germain de notredite Ville de Paris, pour le logement, ſubſiſtance & entretenement de tous les pauvres Officiers & Soldats de nos Troupes, qui ont été & ſeront eſtropiés, ou qui ayant vieilli dans le ſervice en icelles, ne ſeront plus capables de nous en rendre; duquel Hotel comme Fondateur, nous voulons être auſſi le Protecteur & Conſervateur immediat, ſans qu'il depende d'aucun de nos Officiers, & ſoit ſujet à la viſite & juriſdiction de notre grand Aumonier, ni autres. Et afin que ledit Hotel Royal ſoit dotté d'un revenu ſuffiſant & aſſuré qui ne puiſſe jamais manquer pour la ſubſiſtance & entretenement dans icelui, deſdits Officiers & Soldats invalides; nous y avons affecté & affectons à perpetuité par ce preſent Edit, tous les deniers provenans des penſions des places des Religieux-Lais des Abbayies & Prieurés de notre Royaume, qui en peuvent & doivent porter, ſelon & ainſi qu'il a été par nous reglé, tant par notre Declaration du mois de Janvier 1670, que par les Arrêts de notre Conſeil d'Etat des vingt-quatre Janvier audit an 1670, & vingt-ſept Avril 1672; & d'autant que nous ſommes bien informés, que le nombre des Officiers & Soldats eſtropiés, vieux & caducs, eſt fort grand; & que ne pouvant manquer, la guerre ouverte comme elle eſt, qu'il n'augmente conſiderablement, & qu'ainſi le fond provenant des penſions deſd. Religieux-Lais ne ſeroit pas ſuffiſant pour leur ſubſiſtance & entretenement, en ſorte qu'il eſt neceſſaire d'y pourvoir encore d'ailleurs. Pour ſoutenir un établiſſement ſi utile, & empêcher que faute de fonds il ne vienne à manquer; nous y avons d'abondant & de la même autorité que deſſus, affecté & affectons pour toujours celui qui proviendra auſſi des deux deniers pour livre de tous les payemens qui ſeront faits par les Treſoriers Generaux de l'Ordinaire & Extraordinaire de nos Guerres & Cavalerie-Legere, à cauſe de leurſdites Charges, & par celui de l'Artillerie, après que ce qui ſera neceſſaire, tant pour achever la conſtruction dudit Hotel des Invalides, & le mettre en ſa perfection, que pour l'achat des meubles & autres choſes qu'il conviendra dans icelui, pour le rendre habitable, aura été employé. Voulons & entendons qu'au moyen dudit Hotel Royal, & des fonds ci-deſſus dont nous l'avons dotté, tous les Officiers & Soldats eſtropiés, vieux & caducs de nos Troupes, ſoient logés, nourris & vêtus leur

vie durant dans icelui. Que comme ledit Hotel n'étant deſtiné que pour le logement, ſubſiſtance & entretenement deſdits Officiers & Soldats eſtropiés & Invalides, le fond ci-deſſus mentionné dont nous l'avons dotté eſt ſuffiſant pour y ſubvenir, nous voulons qu'il ne puiſſe être reçu ni acceptépour ledit Hotel aucunes fondations, dons & gratifications, qui pourroient lui être faites par quelques perſonnes, & pour quelque cauſe, & ſous quelque pretexte que ce ſoit. Comme auſſi qu'il ne puiſſe être fait pour icelui aucune acquiſition d'heritages, ni autres biens immeubles quelconques, ſinon les heritages des environs dudit Hotel, & qui y ſont contigus, leſquels ſeront jugés neceſſaires pour la plus grande commodité, utilité, embelliſſement, & pour conſerver les vûes d'icelui, & ce en payant la juſte valeur d'iceux ſuivant l'eſtimation qui en ſera faite, en cas que les Proprietaires deſdits heritages voiſins fiſſent refus d'en traiter à l'amiable. Défendons très-expreſſément toutes autres acquiſitions, gratifications ou donations, qui pourroient lui être appliquées, & declarons dès à preſent comme pour lors, tous les Contrats & autres Actes qui ſeroient faits & paſſés au prejudice de ce, nuls & de nul effet & valeur. Lequel Hotel, enſemble les terres & lieux étans dans l'enceinte d'icelui, & qui y ſont contigus & ſont de ſa dépendance, nous avons amorti & amortiſſons par ce preſent Edit; comme auſſi ce qui pourra être ci-après acquis de proche en proche, pour la commodité & embelliſſement dudit Hotel, comme il eſt dit ci-deſſus, ſans que pour raiſon de ce on ſoit tenu de nous payer aucun droit d'amortiſſement, ni même aucune indemnité, lods & ventes, quints & requints, rachats ni relief, pour ce qui ſe trouvera mouvant de nous & en cenſive de notre Domaine, nonobſtant toutes alienations & engagemens, ſans auſſi payer francs-fiefs & nouveaux acquêts, ban ou arriere-ban, taxes ni autres droits quelconques, qui nous ſont ou pourront être dûs, dont nous déchargeons ledit Hotel, & en tant que beſoin eſt ou ſeroit, lui en avons dès à preſent comme pour lors, fait ou faiſons don, quoique le tout ne ſoit ſi particulierement exprimé ni encore échu, nonobſtant toutes Loix & Ordonnances à ce contraires, auſquelles pour ce regard nous avons dérogé & dérogeons; à la charge toutefois d'indemniſer les Seigneurs particuliers de qui les heritages ainſi acquis ſeront mouvans & relevans, de ce qui leur ſera ou pourra être dû pour raiſon dudit amortiſſement. Declarons pareillement ledit Hotel exemt de tous droits de guet, garde & fortifications, fermetures de Ville & Fauxbourgs, & generalement de toutes contributions publiques & particulieres, telles qu'elles puiſſent être, quoique auſſi non exprimées par ce preſent Edit; pour de toutes leſdites exemtions jouir par ledit Hotel entierement & ſans reſerve. Et d'autant que le bon ordre que nous voulons toujours être gardé dans ledit Hotel Royal, dépendra principalement du ſoin du Directeur & Adminiſtrateur General d'icelui, & que pour cette fin il eſt important de ne confier cette Charge qu'à une perſonne d'autorité & de dignité convenable, Nous avons pour ce ſujet reſolu de nous en repoſer ſur celui de nos Secretaires d'Etat & de nos Commandemens, qui a & aura ci-après le département de la Guerre; lequel en ladite qualité de Directeur & Adminiſtrateur General dudit Hotel, aura le pouvoir de faire & executer tout ce qu'il eſtimera neceſſaire & à propos pour le maintien de la diſcipline & du bon regime en Icelui; à l'effet de quoi nous voulons & entendons que chaque mois il ſoit tenu par ledit Directeur & Adminiſtrateur General une aſſemblée dans ledit Hotel, en laquelle pourront aſſiſter le Colonel du Regiment des Gardes Françoiſes, le Lieutenant Colonel & le Sergent Major d'icelui, & les Colonels des ſix vieux Corps de notre Infanterie, comme auſſi le Colonel general de notre Cavalerie-Legere, le Meſtre de Camp general, & le Commiſſaire general d'icelle, & le Colonel general des Dragons, pour tenir un Conſeil, & en icelui voir & aviſer aux Statuts, Reglemens & Ordonnances qu'il fera à propos de faire, tant

pour la juriſdiction, police, diſcipline, correction & chatiment de ceux qui tomberont en faute, que pour la bonne adminiſtration & gouvernement dudit Hotel. Que s'il arrive quelque difficulté ſur le fait deſdits Statuts, Reglemens & Ordonnances, ſoit pour l'explication, ſoit pour l'execution & obſervation d'icelles, Nous entendons qu'elles ſoient levées & decidées à la pluralité des voix par ceux qui aſſiſteront audit Conſeil, leſquels auſſi-bien que le Directeur & Adminiſtrateur general ne pourront prétendre aucuns gages ni appointemens, & ſeront tenus de donner leurs ſoins charitablement pour le bien & avantage de la Maiſon. Que comme à l'occaſion de l'établiſſement dudit Hotel, pluſieurs perſonnes qui ne ſeroient pas de la qualité requiſe, pourroient par ſuppoſition, ſurpriſe ou autrement y entrer, & jouir induement de la même grace que ceux pour qui elle eſt deſtinée, & qu'il importe d'empêcher tous abus ſur ce ſujet, nous ordonnons que nul ne pourra être reçu ni admis dans ledit Hotel, qu'après que les certificats qu'il rapportera de ſes ſervices auront été preſentés audit Conſeil, qu'ils auront été vûs & examinés en icelui & y auront été jugés bons & valables. Et d'autant que nous avons ci-devant fait ſoigneuſement examiner les certificats de ceux qui avoient ſervi dans les guerres paſſées & qui ſe ſont trouvés avoir les qualités requiſes pour être reçûs dans ledit Hotel, nous défendons à ceux qui aſſiſteront audit Conſeil d'admettre dorénavant aucun Officier ni Soldat invalide dans ledit Hotel, ſinon ceux qui ſerviront actuellement dans les Troupes que nous avons preſentement & aurons ci-après ſur pied. Quant aux Officiers, Serviteurs & Domeſtiques qui devront être employés dans ledit Hotel pour le ſecours & aſſiſtance des Invalides, nous avons donné & donnons pouvoir & faculté audit Directeur & Adminiſtrateur general de nommer, & nous preſenter pour cette fin ceux qu'il trouvera les plus capables & qu'il jugera neceſſaires d'y être établis, comme Gouverneur & Aumônier, Chapelain, Receveur, Controlleur, Medecin, Apoticaire & Chirurgien & autres, leſquels ſeront admis & reçus dans les fonctions de leurs Charges, en vertu des proviſions ou brevets que nous leurs ferons expedier ſur la nomination & preſentation dudit Directeur & Adminiſtrateur general; lequel pourra auſſi établir dans ledit Hotel les ſerviteurs, valets & autres domeſtiques qu'il conviendra, & les deſtituer à ſa volonté. Voulons que les Medecins ainſi établis jouiſſent des mêmes honneurs & privileges que font les Medecins ordinaires de notre Maiſon. Voulons auſſi que le principal Chirurgien qui ſervira dans ledit Hotel, acquiere & gagne ſa Maîtriſe en notre bonne Ville & Fauxbourgs de Paris, après avoir ſervi & travaillé dans ledit Hotel durant le tems & eſpace de ſix ans conſecutifs, leſquels nous voulons courir à l'égard de celui qui ſert preſentement dans ledit Hotel du jour qu'il y eſt entré, & que leſdits Chirurgiens jouiſſent des mêmes droits & privileges que les autres Maîtres, leſquels ſeront tenus de les recevoir comme reputés ſuffiſans & capables, ſur le certificat qui leur ſera donné par ledit Directeur & Adminiſtrateur general, ſans qu'ils ſoient obligés de ſubir aucun examen, ni faire aucuns frais pour être reçus à ladite Maîtriſe. Et ſi leſdits Maîtres differoient de les recevoir, nous leur permettons par ces Preſentes de tenir boutique, & entendons que du jour qu'ils auront été preſentés auſdits Maîtres pour être reçus, ils jouiſſent des droits de ſeances & de tous autres, tout ainſi que s'ils avoient été reçus par le Corps de l'Art de Chirurgie, faiſant deffenſes auſdits Maîtres de les empêcher ni troubler dans l'exercice d'icelui, à peine de trois cens livres d'amende. Et à l'égard des Artiſans qui travailleront dans ledit Hotel, qu'ils ne puiſſent être ſujets à viſite des Maîtres ou Jurés, ni recherchés & inquietés pour tous les ouvrages & manufactures qu'ils feront dans ledit Hotel pour l'uſage, utilité & ſervice d'icelui ſeulement. Quant à ce qui regarde le maniement des fonds deſtinés pour l'entretenement dud. Hotel, nous voulons & entendons qu'ils ſoient mis és mains du Receveur

d'icelui, pour être par lui employés, ſuivant & conformément aux Etats & Ordonnances qui en ſeront expediées par le Directeur & Adminiſtrateur general dudit Hotel; & qu'à la fin de chaque année il ſoit fait une aſſemblée dans ledit Hotel, pour examiner, clore & arrêter le compte general de la recette & depenſe qui aura été faite durant ladite année pour ledit Hotel par le Receveur d'icelui, ſuivant leſdits Etats & Ordonnances: à laquelle aſſemblée, outre les ſuſnommés, qui ont droit de ſe trouver audit Hotel chacun mois, tous les Colonels, Meſtres de Camp, & les Lieutenans Colonels des Regimens tant d'Infanterie que de Cavalerie & Dragons qui ſe trouveront pour lors à Paris, pourront aſſiſter, ſans que ledit Receveur ſoit tenu de compter devant d'autres que pardevant ceux qui ſe trouveront en ladite aſſemblée à la fin de chaque année; voulant que les comptes qu'il preſentera à ladite aſſemblée & ſeront arrêtés en icelle, lui ſervent de décharge valable de ſon maniement par tout où il appartiendra. Que ſi par l'arrêté du compte, il ſe trouve des deniers revenans bon, nous entendons, qu'il n'en puiſſe être diſpoſé que par nos ordres exprès, nous reſervans en ce cas de les appliquer en gratifications en faveur des Officiers de nos Troupes qui auront été eſtropiés ou ſe ſeront ſignalés par deſſus les autres, ſelon & ainſi que nous eſtimerons à propos. Et parce qu'il eſt bien raiſonnable d'accorder quelque affranchiſſement audit Hotel, vû la deſtination d'icelui, nous voulons & entendons qu'il jouiſſe du droit de Franc-ſallé, pour le ſel neceſſaire à la proviſion d'icelui, juſqu'à la concurrence de trente minots par chacun an, à prendre au Grenier de notre Ville de Paris, dont nous voulons que le bail general de nos Gabelles ſoit chargé ſans qu'il en ſoit payé aucune choſe que le prix du Marchand; comme auſſi de l'exemtion & affranchiſſement de tous droits d'entrée, d'aide, & autres quelconques, pour la quantité de trois cens muids de vin, le tout ſur les certificats dudit Directeur & Adminiſtrateur general; & ce nonobſtant qu'il ſoit porté par nos Edits, Declarations & Arrêts, que leſdits droits ſeront payés par les privilegiés & non privilegiés, exemts & non exemts, à quoi nous avons pour ce regard dérogé & dérogeons par ce preſent Edit, & ſans tirer à conſequence. Si donnons en mandement à nos amés & feaux les Gens tenans notre Cour de Parlement de Paris, Chambre des Comptes & Cours des Aides audit lieu, Preſidens & Treſoriers generaux de France au Bureau de nos Finances établi audit Paris, que ce preſent Edit ils ayent à faire lire & enregîtrer, & le contenu en icelui garder, faire garder & obſerver inviolablement ſelon ſa forme & teneur, ſans permettre qu'il y ſoit contrevenu en quelque ſorte & maniere, & pour quelque pretexte que ce puiſſe être; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR: Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes, ſauf en autres choſes notre droit, & l'autrui en toutes. DONNE' à Verſailles au mois d'Avril l'an de grace mil ſix cens ſoixante & quatorze, & de notre Regne le trente-uniéme. Signé, LOUIS; & plus bas, Par le Roi LE TELLIER. *Viſa* DALIGRE.

Regiſtrées, ouï & ce requerant le Procureur general du Roi, pour être executées ſelon leur forme & teneur, ſuivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le cinquiéme Juin 1674. Signé, DONGOIS.

Regiſtrées en la Cour des Aides, ouï le Procureur General du Roi, pour être executées ſelon leur forme & teneur. A Paris le neuf de Juin 1674. Signé, BOUCHER.

Regiſtré és Regiſtres du grand Conſeil du Roi, ſuivant l'Arrêt ce jourd'hui donné en icelui. A Paris le vingt huitieme Juin 1674. Signé, LE NORMAND.

Regiſtré au Bureau des Finances de la Generalité de Paris, du conſentement du Roi, pour être executé ſelon ſa forme & teneur, ſuivant notre Ordonnance de ce jour neuf Juillet 1674. *Signé par meſdits Sieurs*, LE DROIT.

Regiſtrées en la Chambre des Comptes, ce requerant le Procureur general du Roi, pour avoir lieu & être executees ſelon leur forme & teneur, les Bureaux étant aſſemblés le dix-huitiéme jour d'Août 1674. Signé, RICHER.

Reglement pour l'Hotel Royal des Invalides.

Du premier Mai 1676.

BIEN que la plus grande partie de ceux qui ont été reçus en cet Hotel s'y gouvernent ſagement, & obéiſſent avec regularité aux Ordres qui y ſont établis, néanmoins comme il eſt impoſſible que dans un ſi grand nombre il ne s'en trouve de libertins, & ſur tout parmi ceux qui y ſont admis nouvellement; il a été jugé à propos de dreſſer la preſente Ordonnance, pour être affichée dans les endroits dudit Hotel les plus frequentés, afin que perſonne ne puiſſe pretendre cauſe d'ignorance de tout ce qui doit être obſervé pour la police & la propreté de la Maiſon.

PREMIEREMENT.

Il eſt très-expreſſément deffendu à tous Soldats reçus dans ledit Hotel d'y entrer avec leurs épées & d'avoir des armes à feu, poignards ou baïonnettes dans leurs chambres, ſous peine de confiſcation. Et à l'égard de ceux qui y ſont reçus comme Officiers, il leur eſt permis de porter leurs épées en tout tems & en tous lieux, mais non pas d'avoir d'autres armes.

II.

Les Sergens, Cavaliers & Soldats, laiſſeront leurs épées au Portier en entrant dans la Maiſon, & les reprendront en ſortant. Et ceux qui contreviendront au Reglement par ſurpriſe ou autrement, ſeront punis pour la premiere fois par la confiſcation de leurs armes, & de la priſon pour la ſeconde.

III.

Il eſt pareillement deffendu d'écrire ſur les murs des corridors, portes, paſſages, eſcaliers & autres endroits de la Maiſon, & d'y faire des figures deshonnêtes avec charbon, encre, craie ou autre choſe en quelque maniere que ce ſoit: comme auſſi de jetter par les fenêtres de jour & de nuit des ordures, urines, & même de l'eau claire, à peine aux contrevenans d'être privés pour un mois du vin qui leur eſt donné journellement. Et afin d'obliger ceux qui logent dans une même chambre d'empêcher un pareil deſordre, tous ceux de la chambrée encoureront la même peine, s'ils n'en avertiſſent le Major, qui fera donner un écu au dénonciateur.

IV.

Les Officiers, Sergens, Cavaliers & les Soldats, auront un ſoin particulier de la propreté de leurs chambres, dans chacune deſquelles il ſera donné des panniers pour y pouvoir retirer les ordures qui ſeront miſes à la porte, & enlevées tous les jours par les balayeurs de la Maiſon, à peine de privation de vin pour huit jours à tous ceux qui logeront dans la chambre où l'on aura contrevenu à ce Reglement.

V.

Si l'on porte dans les chambres quelques pots, plats, aſſietes & autres uſtanciles neceſſaires pour le ſervice de quelque malade qui n'aura pas pû être mis à l'Infirmerie, les valets domeſtiques de la Maiſon, les iront reprendre; & il eſt expreſſément deffendu aux Soldats de la chambrée de les expoſer aux portes des chambres, dans les corridors & ſur les degrés, ſous les mêmes peines.

VI.

Il eſt pareillement deffendu de fumer à quelque heure que ce ſoit dans les Cours, Corridors, Poëles & Refectoires; & d'avoir du feu ou de la chandelle dans les chambres après la derniere retraite ſonnée, à peine d'être mis en priſon au pain & à l'eau pendant huit jours pour la premiere fois, & d'un plus grand châtiment pour la ſeconde.

VII.

Il eſt auſſi deffendu ſous les mêmes peines de jouer à quelque jeu que ce puiſſe être dans les Corridors, Chambres, Promenoirs, Poëles & autres lieux dudit Hotel, pendant les Dimanches & jours de Fêtes aux heures du Service, & dans les Corridors à quelques jours & à quelque heure que ce puiſſe être.

VIII.

Et d'autant qu'il eſt important de faire ceſſer le deſordre qui ſe commet par la plupart des Invalides, en accompagnant les gens qui viennent voir la Maiſon, tant dans les lieux habités qu'au dehors, il eſt très-expreſſément deffendu à tous ceux qui ſont dans ledit Hotel, tant Cavaliers, Sergens que Soldats, & particulierement à ceux qui ſont de garde, de ſuivre en quelque maniere & ſous quelque pretexte que ce puiſſe être, même d'amitié ou d'alliance, ceux qui ſont attirés par leur curioſité dans ledit Hotel, pour le voir & s'y promener, ni de leur rien demander, à peine d'un mois de priſon. Et pour l'obſervation de ce Reglement, il eſt ordonné aux Aides-Majors d'aller de tems en tems dans tous les lieux dudit Hotel & du bâtiment, & de remarquer ceux qui y contreviendront pour les faire conduire & mettre au cachot au même inſtant.

IX.

Il eſt auſſi deffendu très-expreſſément aux Invalides qui ont la liberté de ſortir, ou pour aller travailler du métier qu'ils ſavent, ou pour leurs affaires particulieres, de mendier dans la Ville ou dans les Maiſons, de s'accoſter de Filles de joye, de jouer ſur le Pont-neuf & autres Places publiques, & de frequenter les Tabacs & autres lieux de deſordre, à peine d'être mis à l'Hopital General, ainſi qu'il eſt porté par l'Ordonnance de ſa Majeſté du vingt-huit Janvier dernier.

X.

Et pour leur donner lieu de s'appliquer à des choſes qui leur ſoient avantageuſes, il leur eſt permis de travailler dans leurs chambres aux jours ouvrables, & il leur ſera fourni des outils pour cet effet, & autres choſes neceſſaires, pour leur donner moyen d'apprendre les métiers dont ils ſeront capables, & tout le travail qu'ils feront tournera entierement à leur profit.

XI.

Ils ſeront informés de ce qui concerne l'ordre qu'on tient pour la Garde, par le Major & les Sergens Commandans, parmi leſquels ledit Major en commettra un pour prendre ſoin de la propreté des Chambres de chaque Compagnie, tant à l'égard des ordures, que des lits & des vitres : & il ſera donné trente ſols par mois à chacun deſdits Sergens commis, qui ſeront auſſi dépoſés par le Major, s'ils ne s'en acquittent ſoigneuſement.

FAIT & arrêté dans ledit Hotel le premier jour de Mai mil ſix cens ſoixante & ſeize. Signé, DORMOY. *Et plus bas*: Par Monſieur le Gouverneur : Signé, HENRIETTE.

Collationné à l'Original, par moi ſouſſigné Major dudit Hotel Royal.

LES PETITES MAISONS.

JE n'ai rien à remarquer de cet Hôpital, que ce qu'on en lit dans les Antiquités de Paris, excepté que les deux Eccleſiaſtiques qui anciennement y adminiſtroient les Sacremens, dependoient du Curé de St Sulpice, comme étant Prêtres de ſa Paroiſſe. Preſentement les choſes ont changé, car non ſeulement depuis pluſieurs années il y en a trois ou quatre, dont le Principal ſe nomme Curé; mais encore celui-ci prend ſon inſtitution, & les autres Prêtres l'approbation & la permiſſion de confeſſer & de faire les autres fonctions dans l'Egliſe, du Grand-Vicaire de St Germain des Prés : & de plus, lui ſont preſentés par les Maîtres Adminiſtrateurs.

En 1615, le P. Gabriel Bordet, Prieur & Grand-Vicaire de St Germain pour lors, à la requête du Procureur Général Molé, Intendant des Petites-Maiſons, permit qu'un Evêque Catholique conſacrât la Chapelle de cet Hopital, qui avoit été agrandie de beaucoup.

L'HOPITAL DE St GERVAIS.

L'ON ne doute point que ſous le regne de Louis le Gros, l'Hopital de St Gervais n'ait été fondé, qui ſe nomme à preſent l'Hopital des Filles de St Anaſtaſe. Cet Hopital a été transferé de la rue de la Tixeranderie en la vieille rue du Temple à l'Hotel d'O, en 1656, il eſt adminiſtré par les Religieuſes de l'Ordre de St Auguſtin ; il eſt établi pour recevoir les pauvres pendant trois jours, afin que dans cet intervalle ils puiſſent trouver de l'emploi ou quelque condition.

LES LEPREUX.

EN 1530, les Malades de lepre étoient logés, reçus, nourris & entretenus dans les maladeries de St Ladre du Rouvre & autres, par ordonnances du Grand-Aumonier du Roi, ou ſon Vicaire-Général, qui eſt Commiſſaire-né dudit Bureau, & ce ſelon leurs demeurances, & le revenu deſdites maladeries.

MAL St ANTOINE.

EN 1530, les malades de la Gangrenne ou Eſthiomene, communément appellée de Mr St Antoine, étoient reçus, nourris & penſés à l'Hopital & Commanderie de St Antoine, même ceux de Paris : les autres étrangers après qu'ils ont eu les jambes ou bras gueris & penſés, ou coupés & conſolidés, on les envoye avec argent dans les autres Commanderies de leur pays.

LES TEIGNEUX.

EN 1655, un ou deux logis qui dependent des Petites-maiſons, furent aſſignés pour les Teigneux. Les Peres de l'Oratoire de la maiſon appellée l'*Inſtitution*, au faux-bourg St Jaques, vont aux bonnes Fêtes les exhorter & confeſſer, après en avoir demandé la permiſſion au Grand-Vicaire de St Germain.

L'HOPITAL DE LA CHARITE'.

L'ORDRE de la Charité a été admis en France en 1601, & l'année d'après en conſequence des Lettres Patentes du Roi, les Religieux furent établis au faux-bourg St Germain par Marie de Medicis, qui leur fit bâtir la maiſon & l'Hopital où ils ſont ; mais comme ils n'avoient point d'Egliſe en 1611, par tranſaction du vingt-ſept Août le Curé & les Marguilliers de St Sulpice leur cederent la Chapelle St Pierre, avec le cimetiere proche de leur Hopital, à cerraines conditions.

Cette tranſaction entre autres choſes porte que de tems immemorial on a tenu que cette Egliſe de St Pierre étoit l'ancienne Egliſe de la Paroiſſe : & de plus, dans un vieux Regître ou parchemin des Ceremonies & Offices de l'Abbayie St Germain des Prés, dreſſé par l'Abbé Guillaume, qui mourut en 1438, ſe liſent ces mots à la fin dans la liſte des Egliſes qui dépendent de cette Abbayie.

In villa ſancti Germani propè Pariſios, Eccleſia ſancti Sulpitii, quæ ad dictum Monaſterium pertinet pleno jure.

Capella beati Petri in atrio ejuſdem villæ.

Le Pere Prieur au reſte, Grand-Vicaire Général de St Germain, a juriſdiction temporelle & ſpirituelle ſur cet Hopital, ſi bien que ſes Religieux Prêtres n'oſeroient confeſſer les malades ſans ſa permiſſion, ni les autres Prêtres ſéculiers ſans ſon approbation, ni même faire prêcher chés eux le Carême, l'Avent, & les autres jours de l'année, qu'ils n'ayent ſon conſentement.

Dans l'Egliſe ſe voit un Dieu le Pere de bas relief fait par Sarrazin, qui du point de vue paroit de relief, & detaché entierement de la muraille.

De cet Hopital en depend un autre fondé en 1652 pour les Convaleſcens qui en ſortent : il eſt ſitué dans la rue du Bac, quartier St Germain.

St

St JAQUES DE L'HOPITAL

LE Chapitre de St Jaques de l'Hopital eſt compoſé d'une Dignité de Treſorier de quinze cens livres de revenu, & de ſept Canonicats qui ont chacun ſix cens livres, & douze Chapelles qui ont quatre cens livres.

Ces Benefices ſont à la collation des Pelerins qui éliſent tous les ans trois Adminiſtrateurs, leſquels conferent ces benefices dans leur année d'adminiſtration lorſqu'ils viennent à vaquer.

Du tems de Louis Hutin St Jaques de l'Hopital prit ſon commencement.

L'HOPITAL St LOUIS.

IL eſt entouré de deux rangs d'arbres & de foſſés, commencé par Henri IV en 1604, & achevé par Louis XIII en 1617. Cet Hopital paſſe pour le plus vaſte, le plus beau, & le plus commode du monde, mais ſon architecture n'eſt pas des plus agreables, ni des mieux fondée du monde. Valfaut en eſt l'Architeſte.

Cet Hopital a été bâti pour les Peſtiferés, mais à preſent les Convaleſcens de l'Hotel-Dieu y vont prendre l'air pendant quelques ſemaines. Il eſt deſſervi par les Religieuſes de l'Hotel-Dieu.

L'HOPITAL DES INCURABLES.

CET Hopital a été fondé en 1634 par le Cardinal de la Rochefoucault pour les malades reconnus pour incurables; il eſt deſſervi par des Sœurs de la Charité, & ſous la même adminiſtration de l'Hotel-Dieu.

Les Gouverneurs de l'Hotel-Dieu, enſuite des Lettres du Roi afin d'établir un Hopital pour les Pauvres malades incurables, eurent permiſſion en 1638, de Mr de Metz Abbé de St Germain, de le bâtir dans ſon faux-bourg, à condition que le Prêtre qu'ils choiſiroient pour adminiſtrer les Sacremens à l'exception du Mariage & du Batême, & faire toutes les autres fonctions curiales, tant à l'égard des malades que des Officiers Adminiſtrateurs, ſerviteurs & ſervantes actuellement domeſtiques de cet Hopital, recevroit de lui ſes proviſions, ou du Prieur, ſon Grand-Vicaire, au cas qu'il en fût capable; qu'il auroit droit de viſite; que le Service ſeroit fait ſuivant le Breviaire Romain; que le Prêtre Vicaire ne pourroit prendre la qualité de Curé; & qu'enfin venant à faire des bâtimens dans l'enclos de cet Hopital, ceux qui les occuperoient ne pourroient jouir d'aucun des privileges, graces & immunités accordées par les Lettres, & le Brevet du Seigneur Abbé.

L'HOPITAL DES CONVALESCENS.

QUELQUES perſonnes portées de pieté, voulant eriger un Hopital en bon air ſous la direction des Freres de la Charité, pour le ſoulagement des Pauvres malades convaleſcens, afin que plus facilement ils puſſent recouvrer la ſanté: & cependant ne voulant pas être connus des

hommes, mais de Dieu ſeul, afin que leurs aumônes fuſſent plus meritoires, mirent une ſomme notable entre les mains du ſieur Gervais Promoteur de l'Officialité de l'Abbayie de St Germain des Prés, qu'il employa, tant à acheter une maiſon à la rue du Bac, qu'à fonder cet Hopital en partie. La donation en ayant été faite aux Freres de la Charité en 1652 au mois de Mars, le mois d'Août enſuivant le Prieur Grand-Vicaire les y établit, & benit la Chapelle ſous le nom de Notre-Dame.

En 1628, cet établiſſement commença, du moment qu'on eut obtenu des Lettres Patentes, & ces Lettres depuis, en 1631, ayant été verifiées au Parlement le quinze Fevrier; enfin, après pluſieurs années, il eut le ſuccès qu'on en attendoit, par le moyen du Brevet de Mr l'Abbé de St Germain, qu'il accorda en 1632 au mois de Juillet.

LES FILLES-DIEU.

SI on veut s'en rapporter aux Filles-Dieu, leur coulture s'étendoit entre le chemin des Poiſſonniers & la grande rue du faux-bourg, le long de la rue de Bourbon, depuis la porte St Denys juſqu'à l'extrémité de la rue Montorgueil, & depuis les anciens Egoûts qui ſubſiſtent encore, juſques aux anciens Foſſés comblés ſous Louis XIII; tellement que la Ville-neuve ſur Gravois en couvre une partie, & le reſte eſt un grand marais, plein de legumes, bordé de maiſons ſeulement du côté du faux-bourg St Denys.

Leur Couvent y a demeuré depuis 1226, juſqu'en 1358 ou 1359, qu'on le ruina durant la priſon du Roi Jean, de crainte que les ennemis ne s'y fortifiaſſent. Depuis, les Habitans & les Boueurs du bout de la rue St Denys & des environs, porterent leurs immondices à l'endroit que nous appellons Ville-neuve ſur Gravois, & en firent une voirie, & l'élevation que nous y voyons encore.

En 1511, les Tréſoriers de France en paſſerent bail à perpetuité à raiſon de ſept livres pariſis de cens à un Bourgeois de Paris appellé Thibault, qui s'en deffit en 1513, en faveur d'un autre Bourgeois nommé le Maſſon.

En 1551, on y commença une petite Chapelle ſous l'invocation de St Louis & de Ste Barbe.

En 1562, & 1563, elle étoit coupée en pluſieurs tranches ou rues; & de plus, il y avoit un moulin à vent, avec un nombre aſſés conſiderable de maiſons. Peu de tems après, de nouveaux Habitans pour s'y loger dépenſerent encore trente ou quarante mille livres, ſi bien que peu à peu elle devint un des plus gros faux-bourgs de Paris.

Mais enfin vers l'an 1593, devant les guerres de la Ligue, la Chapelle, & tout ce qu'il y avoit d'édifices, fut raſé, de ſorte que ce lieu demeura ſi deſert, que l'herbe & les ronces en cachoient les ruines.

Enfin, en 1624, une petite colonie de nouveaux Habitans étant venue pour s'y retirer, rebâtit l'ancienne Chapelle ſous le nom de Notre-Dame de Bonnes-nouvelles. En 1634, comme on vint à agrandir Paris de ce côté-là, le tout fut renfermé dans la Ville, ce qui a été cauſe que tant de monde y eſt venu demeurer, qu'il n'y a pas un pouce de terre à vendre; & ſans un long procès qu'ont intenté les Filles-Dieu à ceux qui ont obtenu de Louis XIII le don des anciens foſſés, il n'y auroit plus dans tout ce quartier là de place vuide.

LES FILLES-DIEU.

Diſcours à Monſieur du Ryer, Conſeiller & Hiſtoriographe du Roi.

MONSIEUR,

Il faut que je commence cette Hiſtoire par un paradoxe qui ſurprendra par ſa nouveauté & par ſa verité, tous ceux qui liront ce diſcours, & qui renverſera ce que tout le monde a cru juſqu'à cette heure de l'origine des Filles-Dieu.

Saint Louis n'eſt pas le Fondateur de ces Religieuſes, comme le diſent tous les Hiſtoriens modernes qui en ont parlé, comme le portent quantité de Chartes du Tréſor de ce Monaſtere, comme le veulent le Peuple & la Tradition, & comme le croyent même les Filles-Dieu; il n'en eſt que l'Inſtituteur & le Bienfaiteur, comme nous l'apprenons d'un Concordat paſſé en 1226, entre ces Hoſpitalieres & le Curé de St Laurent, & le Prieur de St Martin des Champs, pendant qu'elles poſoient les premieres pierres de leur Hopital, & comme nous le liſons dans Guillaume de Nangis, & dans Geofroi de Beaulieu qui vivoit du tems de St Louis, & qui ont écrit ſon Hiſtoire: & cela eſt tellement vrai, qu'on ne ſauroit être d'un avis contraire ſans ſe précipiter dans une erreur fort groſſiere, & ſans faire un étrange anachroniſme. Car, Monſieur, quand elles furent fondées, non ſeulement Louis VIII vivoit encore, & St Louis qui lui ſucceda, étoit encore un enfant d'onze ans; mais ſi vous conſiderés que Guillaume de Nangis, & Geofroi de Beaulieu mêlent ce qu'ils diſent de cette grande multitude de pechereſſes qui ſe convertirent ſous le Regne de St Louis, & auſquelles il donna quatre cens livres pariſis de revenu, avec les autres largeſſes qu'il fit lorſqu'il avoit de l'âge, de l'experience & une vertu toute conſommée; vous reconnoîtrés qu'il ne fonda pas les Filles-Dieu en 1226, à l'âge de onze ans du vivant de ſon pere, & que puiſque ces Auteurs diſent qu'il établit ces pénitentes dans la maiſon des Filles-Dieu, ils nous diſent auſſi par conſequent que les Filles-Dieu avoient été fondées, & que leur Hopital l'avoit auſſi été auparavant.

Pour éclaircir ce Paradoxe, & pour démêler toutes les difficultés qui pourroient embaraſſer la ſuite de cette Hiſtoire, je vais vous en tracer le plan, & faire comme un racourci de la deſtinée de ces Hoſpitalieres.

Ces Religieuſes, Monſieur, que nous nommons les Filles-Dieu, étoient au mois de Septembre de l'année 1226, de pauvres femmes nouvellement converties, qu'on renferma dans un Hopital ſitué entre Paris & St Lazare; c'eſt une circonſtance que nous trouvons dans le concordat dont je vous ai parlé. Quelques années depuis, St Louis logea avec elles en ce lieu deux cens femmes debordées qui avoient changé de vie, & leur conſtitua ſur ſon Tréſor quatre cens livres pariſis de revenu; c'eſt une particularité que nous apprenons de Guillaume de Nangis, de Geoffroi de Beaulieu, & des Lettres Patentes du Roi Jean de l'année 1350. En 1358 ou environ, Etienne Marcel Prevôt des Marchands les chaſſa de leur Couvent, & le fit démolir. C'eſt un fait qui eſt touché dans quantité de titres du Tréſor de ce Monaſtere. En 1360, Jean de Meulant Evêque de Paris les transfera dans l'Hopital d'Imbert de Lyhoms, que nous appellons preſentement les Filles-Dieu.

La Chapelle & l'Hopital ſont tombés en ruine, & avec lui l'hoſpitalité & le ſervice, qui lors ſe faiſoit par des Religieuſes de Fontevrault : cela ſe voit dans une Charte de cette année-là, que j'ai tranſcrite dans mes Preuves, Livre xv. Enfin, en 1483, Charles VIII donna cet Hopital aux Religieuſes de l'Ordre de Fontevrault, qu'il tira du Couvent de la Madeleine près Orleans, & du Prieuré de Fontaines du Diocèſe de Meaux; ceci eſt particulariſé dans la donation que ce Prince leur en fit, & dans le procès-verbal des Commiſſaires delegués ſur ce ſujet par Sixte IV.

Tout cela poſé pour fondement, je vous dirai qu'en 1226, une troupe de pauvres femmes nouvellement converties, commencerent un Hopital entre Paris & St Lazare, dans l'étendue de la Paroiſſe St Laurent, & que le Curé de cette Egliſe, & le Prieur de St Martin des Champs, qui en eſt Curé primitif, s'oppoſerent d'abord à leur établiſſement, & y conſentirent néanmoins avec le tems à de certaines conditions dont je vous entretiendrai en ſon lieu. Voila, Monſieur, la veritable fondation des Filles-Dieu, dans laquelle il y a ce me ſemble trois choſes à remarquer.

La premiere, la qualité de converties qu'elles prenoient.

La ſeconde, l'aſſiete de leur maiſon qu'on a tant & ſi ſouvent diſputée & remuée.

La derniere, ce qui ſe paſſa en 1226, entre elles & leurs Curés.

Quant à la premiere, ſi vous vous reſſouvenés d'avoir lû dans l'Hiſtoire qu'il n'y eut jamais en ce Royaume tant de femmes de mauvaiſe vie, que ſous le regne de Philippe-Auguſte, de Louis VIII, & de St Louis, & ſi vous prenés garde que dans le concordat dont je viens de parler, les Filles-Dieu ſont appellées des femmes converties, vous reconnoîtrés ſans doute qu'on ne les nommoit ainſi qu'à cauſe de leurs proſtitutions & de leur converſion : mais ſi vous ajoutés à cela que les deux cens femmes que St Louis renferma avec elles, s'étoient laiſſées emporter à des affections impures, & les avoient étouffées; vous verrés qu'il ne s'y comporta de cette ſorte, qu'à cauſe de la honteuſe ſympathie & de la ſainte converſion de toutes ces penitentes, & que pour loger des femmes diſſolues qui vouloient crucifier leur chair, leurs paſſions & leurs convoitiſes avec d'autres femmes qui les avoient crucifiées; & vous avouerés que l'Hopital des Filles-Dieu fut fondé pour des femmes débauchées & converties.

Quoique, comme je vous ai dit, la ſituation de cet Hopital ſoit bien controverſée, neanmoins j'eſpere la deterrer fort aiſément, & venir mieux à bout de cette ſeconde remarque, que de la premiere. Je ne me contenterai pas de la tirer du concordat, dont je vous ai tant parlé, & que j'ai tranſcrit dans mes preuves. Bien qu'il ait été paſſé pendant qu'on jettoit les premiers fondemens de cette maiſon, & qu'il refute les raiſons & les titres que les Parties adverſes des Filles-Dieu alleguent pour changer l'aſſiette de ce Monaſtere; je me ſervirai encore de deux autres Chartes de 1316, & de 1360; la premiere expediée dans un tems que ce Couvent floriſſoit en biens, en terres & en Religieuſes; la ſeconde, durant que force monceaux de ruines en marquoient encore l'étendue & la circonference, & toutes deux entierement conformes à ce qui eſt raconté de cette ſituation dans le concordat; & de vrai, le concordat porte que cet Hopital étoit bâti entre Paris & St Lazare. Le titre de 1316 nous apprend que ce Monaſtere, que nous appellons maintenant les Filles-Dieu, tenoit à l'enclos que les Filles-Dieu avoient commencé à conſtruire en 1226; & celui de 1360 dit que la maiſon dont on chaſſa les Filles-Dieu, durant la priſon du Roi Jean, étoit bâtie dans le faux-bourg St Denys, le long de la grande rue, près des foſſés de Paris, & de la porte, ou de la Baſtille St Denys. Après tout cela neanmoins quelques gens n'ont pas laiſſé depuis peu de tacher de faire accroire au Conſeil du Roi, que cette maiſon étoit ſituée entre St Laurent & St Lazare, dans ce petit coin de terre qui regne entre ces deux Egliſes, depuis la rue

St Denys juſqu'à la rue St Martin. Et pour prouver cette nouveauté, ils ont produit une Charte de l'année 1483, qui veritablement place cet Hopital en cet endroit là, & à laquelle toutesfois il ne faut point ajouter de foi; car, comme vous voyés, elle fut expediée deux cens cinquante-ſept ans depuis la fondation des Filles-Dieu, & vous ſavés qu'on ne croit point en matiere d'hiſtoire, à ce que raporte un Hiſtorien qui n'a pas vecu dans le tems, ou dans le ſiecle que s'eſt paſſé ce qu'il raconte: d'autant que cette maxime eſt appuyée ſur la raiſon qui doute des choſes que diſent ceux qui ne les ont ni vûes ni pû voir, ni appriſes de ceux qui les ont vûes. Mais quand je conſidere que les portes & les murs de cette Ville les plus proches de ce Monaſtere, tenoient alors à la rue aux Oues, à la rue Mauconſeil, & à l'Hotel de Bourgogne; & que depuis là juſqu'à cet Hopital, ce n'étoit qu'un grand & vaſte deſert mal ſain & infecté de la puanteur des marais voiſins, que les Jardiniers ne vouloient pas, ou ne ſavoient pas deſſécher, je m'étonne de ce qu'on avoit logé des femmes dans un lieu ſi valetudinaire, & de ce qu'on avoit confiné dans un quartier ſi reculé des perſonnes nouvellement converties, qui dans des commencemens ſi pénibles ont ſi ſouvent beſoin de la preſence & des conſeils de l'Evêque, des Religieux & des Prêtres, pour ſoutenir & exciter leur vertu naiſſante.

Ou on ne prevint pas ces inconveniens, ou on n'y eut point d'égard; car on établit ces femmes au milieu de ces marais, & on précipita tellement leurs logemens, que bien qu'on les bâtit dans l'étendue de la Paroiſſe de St Laurent, on n'en demanda pas permiſſion au Curé de cette Egliſe, ni au Prieur de St Martin des Champs, qui eſt Curé primitif de ce quartier-là. Auſſi s'oppoſerent-ils à cette nouvelle Inſtitution; mais des perſonnes vertueuſes ſolliciterent ſi bien leur charité en faveur de ces pauvres repenties, qu'ils leur permirent de continuer leurs édifices, & que même ils leur cederent tout ce qu'ils leur purent ceder, & beaucoup plus qu'elles n'euſſent oſé prétendre; c'eſt la derniere remarque qui me reſte à faire ſur la fondation des Filles-Dieu.

Il paroit par le Concordat, dont je vous ai parlé ſi ſouvent, que le Prieur de St Martin & le Curé de St Laurent, conſentirent au mois de Septembre de l'année 1226, que ces Hoſpitalieres donnaſſent à leur enclos treize arpens de grandeur, qu'elles euſſent un Cimetiere, des Fonts baptiſmaux, un Clocher & deux cloches peſantes chacune cent livres, & qu'elles celebraſſent le Service Divin aux heures qui leur ſeroient le plus commode; mais ils voulurent encore que leur Maiſon portât la qualité d'Hopital; qu'elles y reçuſſent les Pauvres inceſſamment, & que ſans leur permiſſion elles ne puſſent ni changer ſon nom, ni y ceſſer l'hoſpitalité. En revanche, le Prieur de St Martin, ne ſe reſerve rien en leur Couvent, que le patronage des Chapelles qu'on y fonderoit; & le Curé de St Laurent leur abandonne tous les droits curiaux qui lui appartiendroient dans leur Monaſtere, & pour les compenſer, il n'exigea de ces femmes que vingt livres tous les ans, & il leur declara qu'il entendoit que leurs Officiers, leurs Valets, leurs Domeſtiques, & toutes les autres perſonnes ſeculieres qui demeureroient hors de leur enclos, ou qui après une année de Noviciat y deſireroient finir leurs jours, le reconnuſſent pour leur Paſteur & fuſſent de ſa Paroiſſe.

Je vous ai dit que dans ce Concordat, on les nomme de pauvres femmes nouvellement converties; de là, Monſieur, nous apprenons qu'on ne les appelloit pas encore Filles-Dieu. Je ne ſai ſi elles porterent une qualité ſi fâcheuſe avant l'anné 1232; quoique j'aye pû faire, il m'a été impoſſible de découvrir ſi elles ſe nommoient ainſi auparavant, ni de ſavoir qui leur impoſa un ſi beau nom. Guillaume de Nangis, Geoffroi de Beaulieu & tous les autres Hiſtoriens de ce tems-là ne nous en diſent rien. Tous les autres qui ont écrit l'hiſtoire de St Louis n'ont point touché cette circonſtance.

Il n'y a qu'André du Sauſſai, Evêque de Tul, qui ait oſé franchir ce mauvais pas, malgré le ſilence de ces Auteurs, & malgré même la tradition: il a dit dans ſon Martyrologe François, que ce fut St Louis qui honora ces femmes repenties d'une qualité ſi auguſte & ſi ambitieuſe. Mais ce n'eſt pas, Monſieur, la ſeule nouveauté que ce Prelat a inventée, car je me ſouviens d'avoir entendu dire à Pierre & à Jaques du Pui, perſonnages ſi fameux dans le monde ſavant, que cet Evêque a enflé & multiplié ſes gros volumes d'une infinité de nouvelles découvertes de ſa façon. Il eſt tombé dans cette erreur pour avoir cru avec tout le monde que St Louis étoit le Fondateur des Filles-Dieu, & pour n'avoir pas pris garde que St Louis diſtingue ſous le nom de femmes penitentes, les deux cens pechereſſes qu'il avoit établies en cet Hopital; & que puiſque Guillaume de Nangis & Geoffroi de Beaulieu rapportent que ce Prince renferma quantité de Pechereſſes converties dans la maiſon des Filles-Dieu, ils rapportent auſſi que les Filles-Dieu étoient fondées avant que leur maiſon fût bâtie; & qu'elles ſe nommoient Filles-Dieu, avant que de recevoir avec elles ces repenties. Après tout on ne ſait ni qui leur donna un ſi beau nom, ni pourquoi on le leur donna. Veritablement ſi nous voulions entendre ſur ce ſujet quelques perſonnes ſavantes & vertueuſes, ils nous diroient qu'il vient de celui qu'on donnoit aux Hopitaux dans le treiziéme ſiecle, & de la converſion de ces pechereſſes, qui s'étoient retirées en cet Hopital. En effet de tous les Hopitaux de ce tems là, il n'y en a preſque pas un qu'on n'appellât alors ou Hotel-Dieu ou Maiſon-Dieu: & la converſion de ces penitentes étoit tellement rare dans un ſiecle ſi corrompu, que comme c'étoit un de ces miracles, qui rendent Dieu, quand il veut, le maître des cœurs & des hommes, on impoſoit à ces repenties & à ces Hoſpitalieres le nom de celui qui les avoit converties, & le nom que portoient alors tous les Hopitaux. Mais quoique cela ſoit, & bien apparent & aſſés bien fondé, je n'oſerois néanmoins vous en parler que comme d'un doute fort ſpecieux & d'une conjecture fort vraiſemblable, & je ne ſai ſi je vous dois dire que *Robertus Cenalis*, Evêque d'Avranches, le Pere du Breul & André de Sauſſai, Evêque de Tul, attribuent cette converſion aux prédications de Guillaume de Seligni, Evêque de Paris, & que ces trois Hiſtoriens ſe ſont lourdement trompés en cette rencontre, ainſi qu'en une infinité d'autres.

Encore que je me faſſe fort de refuter des erreurs ſi groſſieres, il faut toutefois que je vous diſe que ces trois Auteurs ont fait ici un étrange anachroniſme. Car comme je vous ai dit, les Filles-Dieu furent fondées en 1226; & Democharès nous apprend, que Guillaume de Seligni mourut en 1223, tellement que ſelon *Robertus Cenalis*, le Pere du Breul, & André du Sauſſai, il faut que Guillaume de Seligni prechât & convertît ces Penitentes trois ans après ſa mort. Voila, Monſieur, tout ce que j'avois à vous dire de l'origine & de la deſtinée des Filles-Dieu fondées en 1226, paſſons maintenant aux deux cens femmes repenties que St Louis logea avec elles.

Jamais il n'y eut en France tant de femmes de mauvaiſe vie que ſous le regne de ce Prince, & jamais néantmoins on ne les punît avec tant de rigueur. Je trouve dans les Hiſtoriens de ce tems-là, que St Louis les accabla de tant d'opprobres & de miſere, qu'il ſembla avoir pour elles une ſeverité toute extraordinaire. Je vois dans Guillaume de Nangis & dans Geoffroi de Beaulieu, qu'une grande multitude de femmes abruties de luxure, ou prêtes de s'y plonger par neceſſité, conçurent une ſi ſainte horreur de leur vie paſſée, qu'elles le prierent de leur donner ſeulement de quoi finir le reſte de leurs jours au pain & à l'eau. Il paroît par une Charte du Roi Jean de l'année 1350, que cette multitude conſiſtoit en deux cens femmes converties; & on apprend de cette Charte & de ces Auteurs, que St Louis fut tellement tranſporté de la penitence publique de ces perſonnes débau-

chées & de leur converſion ſi auſtere, qu'il les logea avec les Filles-Dieu, & leur conſtitua ſur ſon treſor quatre cens livres pariſis de rente, qui, comme je vais vous dire, compoſoient un vaſte & magnifique revenu. Il fit même conduire en leur Couvent la groſſeur d'un gros tournois d'eau qu'il tira de la Fontaine St Lazare. Il leur donnoit tous les Carêmes deux muids de bled. Il leur legua cent francs par ſon Teſtament; & il leur fit faire une Egliſe, des Dortoirs, des Refectoires, & tous les autres bâtimens neceſſaires à un très-grand nombre de Religieuſes.

Quoiqu'il ne reſte preſque plus de débris de tous ces édifices, nous croyons toutefois qu'ils éroient en fort grand nombre, & qu'ils occupoient beaucoup de place; car il eſt conſtant que la tuille & la charpenterie d'une partie ſeulement de ces bâtimens fut vendue en 1559 cinq cens deniers d'or au coin du Roi Jean, qui, comme vous verrés en ſon lieu, faiſoient une ſomme très-conſiderable. Et bien que ce grand Monaſtere ne ſubſiſte preſque plus que dans la tradition, je tacherai néanmoins de le reſtaurer & de le rétablir à la faveur de quelques ruines que j'en ai deterrées dans les marais, & dans les maiſons qui regnent depuis St Lazare juſqu'à la porte St Denys, dans un Papier-terrier dreſſé en 1380 par Jean Geuffroi, Maître de cet Hopital, dans les differens plans que le Parlement en a fait lever, & dans quantité d'anciennes Chartes du Treſor des Filles-Dieu, qui m'ont été communiquées par Jean Marie Ricard, Avocat de la Cour de Parlement, qui a mis au jour un Traité des Donnations entre-vifs & teſtamentaires, & la Coutume de Senlis corrigée ſur l'original.

J'apprens d'une Charte de Jean de Meulant, Evêque de Paris, que l'Egliſe de ces Hoſpitalieres étoit dediée à Dieu, à Jeſus-Chriſt, à la Vierge, à Ste Marie Magdeleine & à tous les Saints de Paradis; & je découvre dans deux autres titres de 1309 & de 1359, qu'elle étoit accompagnée de deux Chapelles dediées l'une à St Abraham, l'autre à Ste Marie Magdeleine; que pluſieurs perſonnes charitables avoient fondé la premiere, de quantité de bonnes terres; & que Pierre Barrier, Secretaire de Philippe le Long, l'avoit fait agrandir, & avoit legué pour cela une rente par ſon teſtament, qui fut amortie le cinq Juin 1359. On ne ſait point la grandeur ni la figure de cette Egliſe & de ces Chapelles; nous ne ſaurions pas même en quel endroit on les avoit bâties, ſans un morceau de leurs piliers qu'on m'a montré dans l'écurie d'une grande Hotellerie, qui a pour enſeigne l'échiquier, & qui eſt ſituée le long de la grande rue du fauxbourg St Denys entre St Lazare & la porte St Denys. Mais nous ne doutons point du lieu où étoit placé le Cimetiere de ces Hoſpitalieres; les Jardiniers de ce quartier-là déterrent aſſés ſouvent dans leurs marais, des tombes & des coffres de pierre où on avoit enterré des Filles-Dieu & des perſonnes ſeculieres avant qu'on eut ruiné ce Monaſtere; & nous liſons dans le Papier-terrier de Jean Geuffroi, qu'en 1380 on l'appelloit le vieux Cimetiere.

Tout cela étoit renfermé dans un grand enclos entouré de haies en un endroit, de foſſés en un autre, & de murailles en un autre; & occupoit quatre-vingts arpens de terre ou environ, ou bien ce vaſte territoire qu'environnent de toutes parts les anciens égouts de cette Ville, la rue des Poiſſonniers, celle de Bourbon, & une partie de la rue Montorgueil & de la grande rue du fauxbourg St Denys, & que couvrent preſentement les foſſés & les remparts, qui s'étendent depuis la porte St Denys juſqu'à celle de Montmartre, & quantité de jardins, de maiſons & de marais. Les Filles-Dieu acquirent peu à peu tout ce grand eſpace de terres contigues. Depuis elles les firent amortir par les Religieux de St Lazare, par le Chapitre de Notre-Dame, & par les Chanoines de Ste Opportune; & avec le tems elles les remplirent d'édifices, de jardins & de terres qu'elles cultivoient.

Je ne vous dirai rien de leurs vœux, de leur regle, de la couleur & de la maniere de leur habit, non plus que du nombre, de la qualité & du ſe-

xe des perſonnes qu'elles recevoient dans leur Hopital. Bien que j'aie manié beaucoup de titres & de regîtres du treſor de cette maiſon, d'où je pourrois tirer des conjectures & peut-être même des éclairciſſemens de ces particularités, j'aime mieux vous dire que ces circonſtances ſont ou mortes avec les premieres Filles-Dieu, ou enſevelies ſous les debris de leur premier Monaſtere, que de vous entretenir de vrai-ſemblances & de traditions. Comme toutes les autres Hoſpitalieres, elles étoient de l'Ordre de St Auguſtin, ne gardoient point de clôture, étoient ſujettes à leur Dioceſain, & avoient un Adminiſtrateur de leur Maiſon. Celui qui prenoit le ſoin de celle-ci, étoit Prêtre, nommé & pourvû par l'Evêque de Paris, portoit la qualité de Maître, Proviſeur & Gouverneur de la Maiſon des Filles-Dieu, devoit rendre compte de ſon adminiſtration au Prélat, ou à ceux qu'il commettroit pour l'ouïr & pour l'examiner, & cet Evêque l'appelloit dans ſes Lettres ſon bien-aimé en Jeſus-Chriſt, comme on voit dans celles que Jean de Meulant donna à Valleran du Boſe, le jour de Noel de l'année 1356.

Nous apprenons d'une Charte du Roi Jean de l'année 1350, qu'en 1349 la peſte & la cherté des vivres emporterent plus de la moitié de ces repenties, & que l'Evêque de Paris attendri de leur infortune les reduiſit à ſoixante Religieuſes. Bien que ce retranchement fût plein de charité & de juſtice, & qu'il eut été fait par le Dioceſain, les Treſoriers de France toutefois ne voulurent plus payer que deux cens livres de rente à ces Hoſpitalieres, & pretendirent que ce Prelat n'en devoit pas diminuer le nombre ſans le conſentement du Roi ou de ſon Conſeil; & que St Louis ne leur avoit conſtitué quatre cens livres de revenu, qu'à condition qu'elles ſeroient deux cens.

Il paroît par la Charte du Roi Jean, dont je viens de vous parler, qu'elles ne purent exciter des mouvemens de generoſité & de compaſſion dans l'ame des petits-fils de St Louis. Le Roi Jean fut le premier & le ſeul dont elles purent fléchir & émouvoir l'eſprit; mais ce ne fut qu'après avoir declaré que pour l'amour de Dieu, & par une grace & une largeſſe Royale, il leur continuoit la même rente que St Louis leur avoit accordée, pourvû qu'elles fuſſent à l'avenir ou cent ou davantage.

Je ne ſaurois paſſer plus outre, Monſieur, ſans m'arrêter un peu en cet endroit, & conſiderer combien l'argent étoit rare, & combien le prix en étoit exceſſif dans le treiziéme & le quatorziéme ſiecle, afin de vous dire ſur cette matiere ce qu'il me faudroit ſouvent repeter ailleurs. Il me faut raſſembler en ce lieu tout ce qui eſt repandu ſur ce ſujet dans les Rouleaux & les Regîtres de la Chambre des Comptes, dans les Lettres Patentes du Roi Jean de l'année 1350, & dans un Livre intitulé le Denier Royal compoſé par Scipion de Gramont & imprimé en 1620 in-8°.

Pour commencer par le treiziéme ſiecle, je vous ai dit que St Louis fonda pour quatre cens livres de rente deux cens femmes dans l'Hopital des Filles-Dieu. J'apprens des titres des Quinze-vingts, que pour faire du potage à ces trois cens Aveugles, ce Prince ne leur conſtitue que trente livres pariſis de revenu. Je vois dans les Rouleaux de la Chambre des Comptes que l'un des plus puiſſans moyens dont il ſe ſervit pour attirer les Juifs dans le ſein de l'Egliſe, ce fut de donner un ou deux deniers par jour à ceux d'entre eux qui ſe convertiſſoient; & que la guerre d'Outremer ne lui couta jamais par année trois cens mille livres. Cependant avec ſi peu d'argent en apparence, il eſt conſtant que les Quinze-vingts eurent plus de revenu qu'il ne leur en falloit pour leur potage. Tant de Juifs ſe convertirent, qu'en 1255 ils coûterent ſept cens ſoixante-quatorze livres neuf ſols 8 den. Quoique St Louis emmenât avec lui en ſon expedition de la Terre Sainte, la Reine, ſes Enfans, la plupart des Princes du Sang & des Grands de ſon Royaume, il fortifia encore en ce pays-là beaucoup de Villes ennemies

mies, & ſon armée fut toujours leſte, bien payée & puiſſante en hommes, en armes & en artillerie.

Si du treiziéme ſiecle nous deſcendons au quatorziéme, & que nous liſions le titre du Roi Jean de l'année 1350, nous y verrons que s'il ordonna à ſes Treſoriers de payer tous les ans quatre cens livres aux Filles-Dieu, ce fut à la charge qu'elles ſeroient cent ou davantage; & parce qu'il crut que cette ſomme ſuffiſoit pour les entretenir avec leur Hopital & l'hoſpitalité dont elles faiſoient profeſſion. Mais ſi nous paſſons à l'hiſtoire de Charles V, & que nous examinions les Regîtres de la Chambre des Comptes de ſon tems, nous y remarquerons qu'il ne jouiſſoit que d'un million de revenu, & que néanmoins il rebâtit le Palais, le Louvre & quelques autres Maiſons Royales; qu'il entreprit & acheva l'Hotel St Pol & les Chateaux de Beauté & de Vincennes; qu'il chaſſa les Anglois preſque de toute la Guienne & de la Normandie, & qu'il étouffa les factions & les revoltes qui pendant ſa Regence & ſon Regne déchirerent en piece la face de l'Etat & de la France. En un mot, Scipion de Gramont aprouvé dans ſon Denier Royal par la ſolde des Gens de guerre & par la valeur des denrées, que bien que Charles V n'eût qu'un million de revenu, il ſoutenoit toutefois la grandeur Royale avec plus de ſplendeur que ne faiſoit Louis XIII en 1620, quoiqu'il jouît alors de plus de trente-deux millions: & quoique que Louis XIV ſon fils en leve plus de cent par année, il ne ſeroit pas difficile de prouver par les raiſons de cet Auteur, qu'il n'en leve pas plus en valeur que Charles V & Louis XIII.

Enfin de tous ces exemples il eſt aiſé de conclure deux choſes: la premiere que puiſque la valeur de l'argent a doublé depuis St Louis juſqu'au Roi Jean, & centuplé depuis le Roi Jean juſqu'à Louis XIV, les quatre cens livres de St Louis valloient quarante mille livres de notre monnoie ſous les Regnes de Jean & de Charles V, & quatre-vingts mille liv. ſous celui de Louis XIV. La ſeconde, que bien que ces deux cens femmes n'euſſent chacune que quarante ſols par an à dépenſer du vivant de leur Fondateur, & que quatre francs ſous le regne de Jean, ſi eſt-ce que ces quarante ſols & ces quatre francs valoient alors autant que vaudroient maintenant quatre cens livres, & que ces quatre cens liv. en vaudroient preſentement quatre-vingts mille, ſi au lieu d'une rente St Louis eût donné des fermes ou des terres à ces Hoſpitalieres. Mais ce Prince ſe comporta en cette rencontre comme ont fait preſque tous les fondateurs & les bienfaicteurs des Hopitaux & des Egliſes; & c'eſt ce qui a fait croire à bien du monde que Dieu n'a pas béni leur charité & leurs ſaintes intentions, & qu'il ne leur a pas permis d'aſſurer leurs fondations ſur des terres, de peur que les Moines & les Prêtres ne devinſſent avec le tems les maîtres de toute la Chrétienté.

Mais pour reprendre le fil du diſcours que cette reflexion m'a fait quitter; les Filles-Dieu ne jouirent pas long tems en leur Hopital du bienfait du Roi Jean, neuf ans après il leur fit payer bien cherement l'uſure de cette liberalité; car ayant été défait & pris devant Poitiers, les Anglois enflés d'une proſperité ſi ſubite & ſi impetueuſe, emporterent les Villes & les Provinces qui ſeparent le Poitou de l'Iſle de France, & ſe preparerent à couronner leur victoire par la conquête de Paris. J'ai dit ailleurs, livre premier, que pour diſſiper le grand orage qui menaçoit alors cette Ville, on l'environna de foſſés & d'une nouvelle clôture. Etienne Marcel Prevôt des Marchands, & les Echevins de Paris qui preſiderent tumultuairement à cette entrepriſe, commanderent en 1358 ou en 1359 aux Filles-Dieu de ſortir de leur Hopital, de peur qu'elles n'y fuſſent pillées par les ennemis, & leur ordonnerent de le faire démolir & d'en enlever tous les materiaux, de crainte que les Anglois ne s'en ſerviſſent & ne s'y fortifiaſſent contre les Pariſiens.

Pour obéïr à un ordre ſi fâcheux, ces Hoſpitalieres ſe retirerent dans la Ville, & Valleran du Boſc, Gouverneur de leur Maiſon, la fit ruiner de

fond en comble. Des particuliers acheterent de lui les materiaux de quelques-uns des édifices de ce Couvent, & entre autres ceux qu'on nommoit les petites queues, la grange & le vieux Monaſtere; & par Contrat paſſé le jour de Noel 1359, il fit marché avec Pierre Bourguetelli, Bourgeois de Paris, de tout ce qui reſtoit de tuille & de charpenterie dans les autres bâtimens de ce Monaſtere, moyennant cinq cens deniers d'or à l'écu au coin du Roi Jean, & à la charge qu'il partageroit avec lui le profit & la perte qu'il y auroit ſur la revente & ſur le payement des materiaux. Si vous vous reſſouvenés de ce que je viens de vous dire du prix de l'or & de l'argent ſous le regne de Jean, & de la quantité des édifices que St Louis & ces Hoſpitalieres avoient fait faire en ce lieu, vous verrés que j'ai eu raiſon de vous dire tantôt qu'il y devoit avoir une grande multitude de bâtimens en un Hopital, dont une partie de la tuille & de la charpenterie ſeulement ſe vendoit une ſomme ſi conſiderable.

On tient par tradition que Pierre Bourguetelli revendit au Prevôt des Marchands & aux Echevins de Paris la tuille & la charpenterie qu'il avoit achetée de Valleran du Boſc, & qu'elles ſervirent à bâtir la Porte & la Baſtille St Denys. Mais on ſait de ſcience certaine que quelques perſonnes prirent des terres du Monaſtere des Filles-Dieu à baux à rente & d'emphiteoſe, qu'ils les convertirent en marais, les joncherent de fleurs, de fruits & de legumes, & les couvrirent de maiſons qu'ils firent conſtruire le long du fauxbourg St Denys, & dans ce nouveau quartier que nous appellons Ville-neuve ſur gravois, & que nous avons vû renfermer dans Paris. Dans le reſte on creuſa ſous le Roi Jean les foſſés qui furent comblés en 1634. On commença ſous Charles IX ceux que nous nommions autrefois les foſſés jaunes, & qui ſervent maintenant d'enceinte à cette Ville, & on a fait de grands marais qui appartiennent encore à ces Religieuſes, & qu'elles louent à des jardiniers. Si je voulois particulariſer toutes ces revolutions & toutes les pretentions que ces Hoſpitalieres ont ſur ces foſſés & ſur ces maiſons, il me faudroit faire ici un trop long diſcours & repeter ce que j'ai dit ſur ce ſujet dans l'hiſtoire de Ville-neuve ſur gravois; ſi bien que pour ne vous point ennuyer, j'aime mieux vous dire qu'on ne ſait ce que devinrent ces pauvres exilées depuis qu'elles furent chaſſées de leur Couvent juſqu'en 1360 qu'on les tranſporta dans celui qu'elles habitent maintenant en la rue St Denys.

C'étoit un petit Hopital qu'on appelloit l'Hopital d'Imbert de Lyhoms, & qu'on nomma des Filles-Dieu, dès que ces Religieuſes en eurent pris poſſeſſion. Il tenoit à celui que ces Hoſpitalieres avoient commencé en 1226, & que St Louis avoit augmenté; & il avoit été fondé en divers tems par diverſes perſonnes, qui certainement faiſoient profeſſion de charité, mais c'étoit d'une charité tiede, trop intereſſée & trop precautionnée, ſi j'oſe uſer de ce mot. Deux freres, tous deux Bourgeois de Paris, & tous deux nommés en Latin *Johannes* de *Lugduno* & de *Ludugno*, & en François Jehan de Lyons, de Lioms, de Lyhons, de Lyons, de Lions, en furent les premiers fondateurs. Mais ils ne firent cette fondation que par leurs teſtamens, ou pour parler plus veritablement, ils ne s'aviſerent de donner leur bien aux pauvres que lorſqu'ils n'en avoient plus affaire. Imbert de Lyons leur pere, entre les mains duquel ils avoient apparemment conſigné l'execution de leur derniere volonté, fit bien pis que ſes enfans; il jetta à la verité les fondemens de ce petit Hopital pour le repos de leurs ames, environ l'an 1316, dans une petite maiſon large ſeulement de ſept toiſes deux pieds & demi, qui étoit accompagnée d'un jardin, & ſituée au bout du fauxbourg St Denys, & que Guillaume d'Oreillac, Evêque de Paris, amortit pour deux ſols pariſis de rente: il l'agrandit auſſi de quelques maiſons, & de quelques terres du voiſinage, qu'il acheta & qu'il y joignit, & il le fonda par donation entre-vifs de quarante-huit livres quatre ſols quatre de-

niers pariſis, que lui rapportoient tous les ans les rentes foncieres & les biens qu'il avoit acquis & herités de ſes parens. Mais il ſalit cette charité par des reſerves & des conditions tellement intereſſées, que les pauvres ne furent preſque redevables qu'au hazard de cette fondation; car il ne ſe contenta pas de déclarer qu'il entendoit que lui & Pierre de Lyons ſon frere, fuſſent uſufruitiers de ces quarante-huit livres durant leur vie. Il declara encore qu'il caſſoit cette donation s'il venoit à ſe remarier & qu'il eût des enfans & des petits enfans, qui ſurvequiſſent ou leur pere ou leur mere: il n'appelle même cet Hopital à la ſubſtitution de ſes biens qu'après la mort de toutes ces perſonnes, & qu'à toutes ces conditions; & s'il fit quelque choſe de paſſable en cette fondation, ce ne fut ſeulement que pour obliger ſes parens de conſentir à une liberalité ſi bien precautionnée, il donna à cette Maiſon tout ce qu'il legueroit à celui d'entre eux qui s'oppoſeroit à cette donation. Il eſt vrai qu'avant que de mourir il devint un peu plus charitable & moins intereſſé, car on croit qu'il ne ſe remaria pas; & il eſt conſtant qu'il fit faire une Chapelle en ce petit logis, qu'il fonda cet Hopital & cette Chapelle de beaucoup de rentes & de maiſons amorties, & qu'il y joignit des terres & des maiſons voiſines; mais à faute d'en avoir nommé les Collateurs & les Adminiſtrateurs, perſonne ne deſſervoit la Chapelle en 1360. On n'exerçoit plus l'hoſpitalité dans ſon Hopital, & tous les biens qu'il avoit laiſſés pour cela étoient diſſipés & envahis par des gens qui avoient uſurpé le gouvernement de cette Maiſon.

De tous ſes parens, il n'y en eut qu'un qui entreprit d'étouffer ce grand déſordre, il étoit couſin germain des deux premiers Fondateurs de cet Hopital, neveu, & peut-être même filleul du ſecond, & ſe nommoit Imbert de Lihoms, comme ſon oncle; cet homme tranſporté de cette affection privée ou domeſtique, qu'un couſin & un neveu doit avoir pour les manes de ſon oncle & de ſes couſins, ſe plaignit de cet abus à Jean de Meulant Evêque de Paris, & lui remontra qu'on fruſtroit les pauvres des biens que ſes parens leur avoient donné, qu'on prophanoit la charité de ſes prédeceſſeurs, & qu'il n'y avoit point de meilleur moyen de reprimer cette iniquité, & d'arrêter ces voleries, que de conferer cette maiſon aux Filles-Dieu qui n'avoient plus de Monaſtere. Il y a grande apparence que cette Requête ſembla fort juſte à ce Prélat, car il y établit auſſi-tôt ces femmes errantes, il fonda une Chapellenie perpetuelle en la Chapelle qu'on y avoit bâti, & voulut que le Chapelain qui la deſerviroit, y dît la Meſſe tous les jours, & que ces Religieuſes y chantâſſent auſſi tous les jours le Service divin. Il rétablit l'hoſpitalité dans l'Hopital qui y tenoit, & non ſeulement il chargea ces Filles-Dieu de l'y exercer ſur tous les pauvres paſſants en l'honneur de Dieu, de la Vierge, de St Jean Batiſte, de Ste Marie Madeleine & de tous les Saints, & en memoire d'Imbert de Lihoms & de ſes enfans; mais il les obligea auſſi d'y entretenir douze lits garnis de draps, de couvertures, de traverſins, & de lits de plume ou de bourre, de donner à chaque pauvre du potage aux féves, aux pois ou aux choux, & pour un denier de pain, & de ne les coucher qu'une nuit chacun, afin ſans doute de faire tous les jours de nouvelles charités à de nouveaux pauvres. Enfin il fonda cet Hopital & cette Chapelle de quarante-neuf livres onze ſols quatre deniers de revenu, pour maintenir la diſcipline & la reforme qu'il y avoit établie; il ſe reſerva, & à ſes ſucceſſeurs Evêques, la collation de cette Chapelle, la juriſdiction entiere en ce Couvent. Et ſur toutes les actions de ces Religieuſes & de leur Chapelain; & pour empêcher qu'on n'uſurpât à l'avenir leurs biens ou leur revenu, il chargea le Maître de cette maiſon de rendre compte tous les ans de ſon adminiſtration, à lui & à ſes ſucceſſeurs, en preſence d'Imbert de Lihoms, neveu & couſin des Fondateurs pendant ſa vie, & de quelqu'un de ſes plus proches parens après ſa mort.

A ces conditions, ces pauvres bannies prirent poſſeſſion de cet Hopital, & y exercerent l'hoſpitalité avec bien du zèle & de l'ardeur; mais ce beau feu ne dura guére, avec le tems elles ſe laſſerent de ſervir les pauvres, & abandonnerent le ſoin de leur Hopital à des Sœurs Converſes, qui portoient l'habit de Filles-Dieu; enſuite elles laiſſerent tomber en ruine leur Chapelle, & la plupart de leurs bâtimens, & enfin elles reçurent dans leur Couvent forces vieilles femmes de mauvaiſe vie, que l'âge & la neceſſité forçoient de quitter le vice, tellement qu'en 1483, on ne chantoit plus l'Office en leur Chapelle. Quatre ou cinq vieilles Converſes qui devoient faire les lits de leur Hopital, ne les faiſoient plus; perſonne n'obſervoit en ce Monaſtere les Statuts dreſſés par Jean de Meulant, & quoique de long-tems il ne reſtât plus d'ombre ni de traces de l'origine des Filles Dieu, elles étoient remontées à leur principe, & leur maiſon étoit devenu l'aſyle des pechereſſes & des pénitentes, comme elle l'avoit été ſous St Louis.

Pour guérir toutes ces plaies que recevoit ce Monaſtere par une corruption ſi pleine de licence, & de ſi mauvais exemple, Charles VIII le donna en 1423, aux Religieuſes de l'Ordre de Fontevrault, à la priere d'Anne d'Orleans qui en étoit Abbeſſe & Générale, & qui étoit fille de Charles I du nom Duc d'Orleans, & Sœur de Louis II auſſi Duc d'Orleans, depuis Roi de France, ſous le nom de Louis XII.

Ces Religieuſes faiſoient vœu de clôture perpetuelle, de l'Obſervance reguliere, & des Statuts gardés au Prieuré de la Madeleine près Orleans. Par de ſalutaires nouveautés, ou par une ſainte reformation, elles tachoient de renouveller l'ancien culte, & la vieille devotion des Religieuſes Françoiſes: ſi bien que Charles VIII leur fit don de cet Hopital, à condition toutesfois d'y retirer une nuit les pauvres femmes qui paſſoient, & leur donner à chacune un denier pariſis; toutefois elles ne purent faire agréer ce tranſport à l'Evêque de Paris que le treize Avril 1494, & qu'à ces conditions.

Que le Viſiteur deputé par autorité Apoſtolique, pour reformer, conduire & viſiter les Couvens reformés de Fontevrault, lui fourniroit des Lettres ſcellées du Sceau de cet Ordre, où ſeroit rapporté ce concordat, & toutes les choſes que ces nouvelles Filles-Dieu devoient obſerver à l'avenir. Qu'il ſe reſervoit à lui & à ſes ſucceſſeurs Evêques, non ſeulement la collation pleine & entiere des benefices qu'on y avoit fondés, & qu'on y pourroit fonder, mais auſſi le pouvoir d'entrer en ce Monaſtere quand il lui plairoit, pour s'informer ſi on y obſervoit la reforme & la clôture gardée au Prieuré de la Madeleine. Que le Procureur de cette Maiſon rendroit compte tous les ans de ſon adminiſtration devant lui, ou devant ceux qu'il commettroit pour cela, de la même ſorte que le faiſoit auparavant le Maître de cet Hopital. Que les Religieuſes & les Religieux de ce Couvent feroient ſon Annuel & celui de Charles VIII, le jour de la mort de ce Prince & de la ſienne, & celebreroient ſolemnellement la Fête de St Louis Bienfaicteur des Filles-Dieu; & que toutes les perſonnes qui prendroient l'habit en ce Monaſtere, prêteroient ſerment en y entrant, ou à leur reception, d'obſerver fidelement tous ces articles.

Huit jours après, Cantien Hue, Viſiteur Général de l'Ordre de Fontevrault, promit à Jean Simon II du nom, Evêque de Paris, d'obſerver tout ce qui étoit porté par ce concordat, par un Acte ſcellé du ſceau de cire verte ſur double queue; & vingt-quatre jours après, Guillaume de Cambrai, Archevêque de Bourges, & Robert de Lenoncourt, Archevêqee de Tours, delegués par Sixte IV, pour mettre les Religieuſes du Prieuré de la Madeleine en poſſeſſion de l'Hopital des Filles-Dieu, ſe rendirent en ce Couvent avec Nicolas de Hacqueville, Conſeiller au Parlement, & Preſident de la Chambre des Comptes, Pierre Henri Souchantre de l'Egliſe de Paris, & Jean Cantin, Pénitencier de Notre-Dame, Subdelegués pour faire cette reforme. Peut-être, Monſieur, que quand on verra dans les Preuves de ce

Diſcours, que le concordat de Jean Simon eſt datté du treize Avril 1494, & l'Acte de Cantien Hue du vingt-un du même mois de l'année 1495, les mauvais Critiques prétendront que cet Acte ne ſe paſſa pas huit jours depuis le concordat, comme je viens de dire, mais un an & huit jours après. Si ces gens là étoient auſſi ſavans & auſſi conſommés que vous en l'Hiſtoire, je n'aurois pas été obligé de faire cette digreſſion, ils ſauroient ſans doute qu'en ce tems-là les années commençoient à Pâques, & non pas au premier Janvier, & ils reconnoîtroient qu'il n'y eut pas une année & huit jours entre le concordat & la reconnoiſſance de Cantien Hue, comme ils croyent, mais ſeulement huit jours comme j'ai dit, & qu'en 1494 le treiziéme Avril échut avant Pâques; & le vingt-un du même mois quelques jours après cette Fête, en 1495.

Le quinziéme Juin de cette année là, les Commiſſaires vinrent en la maiſon des Filles-Dieu; Jean Simon Evêque de Paris, & Jean Standonc Docteur en Théologie, Chanoine de Beauvais, & Inſtituteur du College de Montaigu, s'y trouverent auſſi avec Cantien Hue, & quatorze, tant Religieux que Religieuſes de l'Ordre de Fontevrault, & quatre Sœurs Converſes Filles-Dieu, appellées Jacqueline de la Tour, Gillette Cliſſon, Louiſe Turgis & Jeanne Plionne. Après que ce Prelat eut aſſuré les Deputés que ces quatre Converſes l'avoient pluſieurs fois ſupplié de loger avec elles dans leur Hopital les Religieuſes reformées de Fontevrault, les quatre Filles-Dieu leur dirent qu'elles conſentoient que leur maiſon fut reformée par ces Religieuſes du Couvent de la Madeleine près Orleans, & du Prieuré de Fontaines, du Diocéſe de Meaux, pourvû que pendant leur vie on ne diminuât rien de leurs droits, & qu'on ne les contraignît point de changer leur maniere de vivre. Mais Gillette Cliſſon & Jaqueline de la Tour, qui prenoit la qualité de Maitreſſe de cet Hopital & de ces Hoſpitalieres, prierent les Commiſſaires de leur permettre d'embraſſer la Reforme. Louiſe Turgis & Jeanne Plionne les ſupplierent de ſouffrir qu'elles fiſſent une année de Noviciat, & les Deputés trouverent ſi raiſonnable la demande de ces deux dernieres, qu'ils ordonnerent qu'elles ſeroient toutes quatre Novices : ils leur permirent que ſi pendant ce tems-là elles ne pouvoient s'accommoder à cette Reforme, elles ne garderoient point de clôture ni d'obſervance reguliere, mais ſuivroient la maniere de vivre que leur preſcriroit l'Evêque de Paris, & jouiroient des biens de leur Hopital, comme elles faiſoient auparavant; & après avoir donné tous les ordres qu'ils crurent neceſſaires, ils renfermerent en ce lieu les Religieuſes de la Madeleine & de Fontaines avec ces quatre Sœurs Converſes, & leur deffendirent de recevoir en ce Couvent que des Relgieuſes & des Religieux reformés, & d'en envoyer en quelques Monaſteres qui ne le ſeroient pas. L'on verra ce que j'avance dans le Secretariat de l'Archeveché, le ſeptiéme Juillet 1495.

Alors cette maiſon avoit bien plus d'étendue qu'elle n'en avoit quand les Filles-Dieu y furent établies par Jean de Meulant. On y avoit joint peu à peu quelques logis & quelques jardins des environs que ces Hoſpitalieres avoient achetés, & que quelques perſonnes charitables leur avoient donnés : tellement que lorſque les Religieuſes de Fontaines & de la Madeleine en prirent poſſeſſion, elle étoit preſque auſſi grande qu'elle l'eſt preſentement; mais c'étoit une maſſe rude, informe, où il n'y avoit rien qui répondît à la dignité de l'Ordre de Fontevrault, que les Religieuſes de Fontaines & de la Madeleine ont rebâtie & accompagnée de toutes les commodités, & même de toutes les ſuperfluités convenables à un grand Couvent : car nous liſons dans leurs Chartes que l'année d'après leur établiſſement, elles jetterent les fondemens de l'Egliſe que vous avés vûe ſi ſouvent en leur Monaſtere, & que Charles VIII y mit la premiere pierre, & qu'on grava deſſus le nom & les armes de ce Prince : nous apprenons de leurs Regîtres, qu'il leur permit de prendre dans la Forêt de Crecy tout le

bois dont elles auroient beſoin pour achever cet édifice. Nous voyons dans un titre de l'année 1581, que Pierre de Gondi Evêque de Paris, unit à leur Couvent la Chapelle de leur Hopital, à la charge qu'on y celebreroit le Service divin aux jours portés dans les Lettres de Jean de Meulant de l'année 1360, que je vous ai rapportées : & pluſieurs vieillards de ce quartier-là m'ont aſſuré que non ſeulement en 1620 ou environ, elles ſupprimerent l'hoſpitalité qu'Imbert de Lihoms avoit fondée en cette maiſon, & que Jean de Meulant y avoit rétablie ; mais que pour éteindre abſolument la memoire de cette charité, elles démolirent alors l'Hopital & la Chapelle de Jean & d'Imbert de Lihoms, & éleverent ſur leurs ruines des maiſons le long de la rue St Denys, qu'elles louent à des particuliers ; & ſur le derriere, des appartemens attachés à un jardin, & occupés par des Religieux de leur Ordre, qui prennent ſoin du ſpirituel & du temporel de leur Monaſtere.

Par une declaration que Françoiſe de Contes Prieure de ce Couvent, préſenta en 1557, aux Juges commis pour reformer les Hopitaux de ce Royaume ; il paroît que ſes dévanciers avoient dépenſé onze cens livres à rebâtir cet Hopital & cette Chapelle, & par le rapport de ceux qui les ont vû ſur pied, j'apprens qu'ils conſiſtoient en une petite Chapelle couverte d'un plancher, & en une Salle de même maniere pleine de lits ; l'un & l'autre étoient & contigus, & au rès de chauſſée de la rue St Denys : il y avoit deux entrées, l'une en cette rue, l'autre en une cour de derriere qui faiſoit partie du jardin qu'Imbert de Lihoms y avoit fait planter, & on y avoit établi une Confrerie de St Roch & de St Sebaſtien, qu'on a depuis tranſportée en quelque autre Egliſe.

Enfin, pour achever cette Hiſtoire, il ne me reſte plus que trois choſes aſſés curieuſes à vous dire ; la premiere, que les malfaicteurs qu'on avoit condamnés au dernier ſupplice, & qu'on faiſoit mourir à Montfaucon, entroient auparavant dans la cour de ce Couvent pour y recevoir de l'eau benite, boire un verre de vin, manger trois morceaux de pain, & baiſer un vieux Crucifix de bois qui eſt encore couvert d'un dais, & dreſſé derriere le chevet de l'Egliſe de ce Monaſtere.

Le Journal manuſcrit de François I, porte que Jean de Beaune de Semblançay, Général des Finances, fut conduit en ce lieu, comme les autres ſcelerats, avant que d'être pendu à Montfaucon, & que ce fut pour obéir à la coutume. Je ne vous allegue que cet exemple, parce que c'eſt le ſeul que je trouve ſur ce ſujet dans notre Hiſtoire ; le peuple & les Filles-Dieu appelloient cela le dernier morceau des Patients. Mais quoique Jean Rioland ait dit dans l'Epitre dédicatoire de ſes opuſcules Anatomiques, que l'Hopital d'Imbert de Lihoms fut fondé pour faire cette charité aux criminels, perſonne ne ſait, non pas même ces Religieuſes, quand on a commencé à la faire, ni ſi elles y étoient obligées par quelque fondation ; & on croit que ce pain & ce vin étoient une image de ce vin de Mirrhe que les Juifs donnerent à Jeſus-Chriſt, & de ce repas que les Dames Juives faiſoient faire aux malfaicteurs avant qu'on leur prononçât leur Arrêt de mort.

La ſeconde choſe dont je veux vous entretenir, c'eſt d'une figure de Jeſus-Chriſt lié à la colomne, qui eſt élevée contre l'un des piliers de la nef de l'Egliſe de ces Religieuſes, & où il n'y a rien de remarquable que la corde dont Notre Seigneur eſt garotté ; en effet elle ſemble bien cablée, bien torſe, bien tiſſue, bien unie ; bien parée, & faite d'un lin fort fin, fort bien peigné, & fort bien filé ; en un mot, elle eſt ſi vraie, qu'elle a ſouvent trompé les yeux des Cordiers qui l'ont conſiderée ; mais la figure eſt très-mal deſſinée, & cette corde même où le Sculpteur s'eſt bien joué, eſt trop longue & embaraſſée de trop de tours & de retours, de trop de plis & de replis.

Je vous ai dit tantôt que lorſque les Religieuſes de Fontevrault furent introduites en cet Hopital, Cantien Hue étoit Viſiteur de cet Ordre; c'étoit un grand homme qui fut trois fois élevé à cette dignité, & qui mourut âgé de ſoixante ans, faiſant ſa viſite en ce Monaſtere; & c'eſt de ce grand homme dont il me reſte à vous parler, pour achever ce diſcours. Il naquit à Etampes en 1442, & ne ſe fit Religieux de Fontevrault qu'en 1496, à l'âge de cinquante-quatre ans, en un tems où les hommes ſont pour l'ordinaire trop attachés au monde pour en ſortir. Il étoit alors Maître des Grammairiens du College de Navarre, & en la premiere Licence de Théologie, & il avoit beaucoup de ſavoir, de merite, de bien, & de reputation; mais il ſe priva de toute cette vaine pompe de la gloire humaine; & cet homme illuſtre par le mépris genereux qu'il faiſoit de la doctrine, des charges, des biens & de la renommée, ſortit du monde de corps & d'eſprit, pour devenir un pauvre Religieux. Depuis neanmoins, il ſe fit licentier en Théologie, mais ce fut par obédience; & quoiqu'il fût le ſecond de ſa licence, & grand Théologien, il ne voulut jamais prendre le bonet de Docteur, de peur de ſalir ou de corrompre par une ſi ſainte élevation, l'humilité auſtere qu'il cultivoit par ſes actions, même les plus indiferentes: ſes paroles, ſes exhortations, ſa vertu douce, ſolide, ſociable & infuſe en tout ce qu'il faiſoit, ſa vie exemplaire & apoſtolique, inſtruiſirent toutes les Religieuſes de ſon Ordre, amenerent la Reforme dans ſix Monaſteres, & remplirent de triſteſſe tous les Couvens de Fontevrault, quand on ſût que Dieu avoit ôté de ce monde ce grand perſonnage: cette triſteſſe dure encore par tout cet Ordre; de crainte qu'elle ne s'étouffe ſous les débris de mille autres choſes que le tems ruine tous les jours, elle eſt épandue dans les faſtes & les Martyrologes de Fontaines, & des Filles-Dieu: je penſe même qu'on la renouvelle tous les ans le jour de la mort de cet homme illuſtre dans tous les Monaſteres de Fontevrault; mais il eſt conſtant que ſa memoire étoit précieuſe, & qu'elle eſt encore en benediction dans celui des Filles-Dieu. Les Religieuſes lui firent faire des éloges & des épitaphes en Latin & en François, elles le firent peindre pendant ſa vie & après ſa mort. Elles ont ſes deux portraits en ſinguliere veneration, & elles l'enterrerent en 1502, en une Chapelle qui ſert preſentement de Sacriſtie, ſous une tombe de pierre, où eſt gravé cet Epitaphe qu'on a bien de la peine à déchifrer, & que je vous envoie. Voyés Liv. IV, pag. 483.

LES FILLES PENITENTES ET ANCIENNE ABBAYIE de St Magloire.

CE que nous nommons aujourd'hui les Filles Penitentes a ſouvent changé de nom auſſi-bien que de qualité. Et de fait, parce qu'en 1525 & 1549, on deterra près delà quantité de potences & d'oſſemens liés avec des chaînes, on s'eſt perſuadé qu'autrefois il avoit ſervi de lieu patibulaire, ce qui eſt bien vrai-ſemblable; & je ne ſai ſi ce ne ſeroit point l'endroit où les Sectateurs de l'Hereſie d'Amauri furent brulés ſous le regne de Philippe Auguſte. Car il me ſemble le reconnoître aux marques que nous en donne Rigord, puiſqu'en ce tems-là il étoit hors des portes de la Ville & faiſoit partie du quartier qu'on appelloit Champeaux. Mais laiſſons-là telle conjecture; tant y a que du tems de Lothaire ce n'étoit qu'une ſimple Chapelle dediée à St Georges & St Magloire, que depuis on nomma l'Abbayie St Magloire, & qu'enfin nous appellons aujourd'hui le Prieuré des Filles Penitentes.

Ce lieu d'abord ſervoit de Cimetiere aux Religieux de l'Ordre de St Benoît, que Hugues Capet, Maire du Palais & Duc de France, avoit fondés en 975 ou à peu près, à l'endroit même où nous voyons St Barthelemi, parce qu'alors on n'enterroit point encore dans la Cité. Le Cimetiere des Religieuſes de St Eloi, celui de St Innocent & les autres, étoient repandus dans ces deux quartiers de Paris que nous appellons la Ville & l'Univerſité.

Juſques au commencement du douziéme ſiecle, ce fut toujours une petite Chapelle, que nos Benedictins entretenoient fort mal, & qui même ſeroit tombée en ruine ſans Henri de Lorraine, qui n'épargna rien pour la reparer; & même afin qu'à l'avenir on en prit plus de ſoin, il donna un preſſoir avec un arpent de vignes & deux autres arpens de terre ſitués à mille pas de là, & à Charonne.

Cette liberalité fut cauſe ſans doute qu'en 1117, l'Abbé & tout le Couvent ſupplierent Louis le Gros & l'Evêque Gerbert, que deux Religieux fuſſent detachés de leur Maiſon pour y faire le ſervice, & firent tant enfin que le Roi lui-même accompagné de l'Evêque, vint dans leur Chapitre exprès, qui non content d'accorder leur demande, joignit encore à ſon autorité la priere, & y fit conſentir Gerbert.

Or comme le Cloitre depuis, qui tenoit à cette Chapelle, commença à avoir une grande étendue, & qu'au contraire le Couvent de la Cité étoit ſi petit & ſi voiſin du bruit & des affaires de la Cour, les Benedictins de ce tems-là qui aimoient la ſolitude, l'abandonnerent & ſe retirerent à leur Chapelle de St Magloire & de St George, où ils ont demeuré paiſiblement juſques en 1572; car cette année-là même le propre jour de St Michel, ils furent transferés au fauxbourg St Jaques dans l'Hopital St Jaques du Hautpas, pour faire place aux Filles Penitentes, qui abandonnoient leur Monaſtere à Catherine de Medicis, pour y bâtir cet Hotel de la Reine, que nous appellons aujourd'hui l'Hotel de Soiſſons.

Par la Charte de Louis le Jeune de l'année 1159, il paroît que l'Abbé de St Magloire paſſant de la Cité dans la Ville, ne perdit point ſa ſuperiorité ſur St Bartelemi, il prit la qualité de St Barthelemi, auſſi-bien que de St Magloire, & ſe reſerva le droit ſur toute la terre qui environnoit cette Paroiſſe, y comprenant les habitans libres qui ſe trouvoient dans ſon étendue auſſi-bien que les autres.

Preſentement l'Archevêque de Paris jouit de ces Droits Seigneuriaux, comme faiſoit l'Abbé de St Magloire, & confere encore le Prieuré à un Prêtre ſeculier, qui ſouvent a des differends avec le Curé de St Barthelemi; & qui même eſt proprietaire d'une maiſon adoſſée contre l'Egliſe de St Pierre des Aſſis, vis-à-vis la porte de derriere de cette Paroiſſe, & nommée le Prieuré St Magloire.

Or parce que l'Abbé de St Magloire, tant qu'il demeura dans la Cité, fut toujours Chapelain de nos Rois, Louis VII ne voulut pas qu'en changeant de Couvent il perdit ſa qualité; bien au contraire, il ordonna qu'il jouiroit toujours de quatre Prebendes affectées exprès à ſa Chapellenie. Nous apprenons de ce titre, que la premiere étoit aſſignée ſur l'Egliſe de Notre-Dame; la ſeconde ſur l'Abbayie St Germain des Prés: & bien que les deux autres ne ſoient pas nommées, on pretend que l'une étoit à Senlis, & la derniere à Melun, & on ſe fonde ſur ce que l'Abbé de St Magloire en a joui de tout tems & en jouit encore.

En ce tems-là le revenu des deux premieres ſe prenoit tous les ans en bled & en vin, dans les celliers & greniers de St Germain des Prés & de Notre-Dame. A l'égard des Chanoines de Notre-Dame, il y a grande apparence que l'Abbé pour cela n'eut aucun demêlé avec eux, car je n'en ai rien vû dans leurs Chartes & leurs Regîtres.

Il n'en fut pas de même avec l'Abbayie de St Germain; tantôt les Religieux

gieux ſe plaignoient que Louis le Jeune n'eut point particulariſé la quantité de bled & de vin qu'ils devoient fournir à l'Abbé : tantôt ils vouloient l'obliger à de certaines ſervitudes, à cauſe qu'ils lui payoient deux tonneaux de vin à la St Remi & huit ſeptiers de bled à la Touſſaints ; quelque fois par an ils lui donnoient ſix muids de vin qui valent deux queues, à raiſon qu'il ſe faiſoit deux tonneaux, qui tenoient chacun trois muids. Par fois enfin ils ne lui vouloient donner que trois muids de vin ou quatre poinçons, à cauſe qu'en France nous avons des tonneaux de telle meſure.

Toutes ces chicannes attirerent de grands procès terminés pourtant; premierement par accord, comme en 1311, le Jeudi d'après l'Exaltation de Ste Croix ; depuis par Sentence du Prevôt de Paris en 1489 le onze Fevrier ; enſuite le ſept Septembre par Arrêt en 1524 ; & enfin en 1601 par Arrêt de la Cour du vingt-ſept Janvier ; & pour lors le vin & le bled furent appreciés à vingt-huit écus & quarante ſols tournois, qui valent quatre-vingts-ſix livres.

Je ne parlerai point des rentes dont jouiſſoit cette Abbayie, ni des terres qui lui appartenoient, pour ne pas fatiguer le Lecteur d'une longue ſuite de noms barbares ou inconnus, dont un tel recit ſeroit rempli ; & néanmoins s'il eſt curieux d'en ſavoir quelque choſe, il n'a qu'à parcourir la Charte de Louis le Jeune, que j'ai tranſcrite dans mes Preuves.

Je dirai ſeulement en gros, que nos Rois avoient fait de grands avantages tant à l'Abbé qu'aux Religieux, quoique l'Abbé ne fût plus Chapelain du Roi depuis qu'il eût quitté St Barthelemi. Car outre qu'on ne laiſſa pas de lui continuer les mêmes privileges, c'eſt que même en cette qualité, il étoit toujours Commenſal de la Maiſon du Roi, toutes les fois qu'il venoit à la Cour, autant quand la Cour étoit à Paris que quand elle n'y étoit pas. De plus il avoit haute, moyenne & baſſe Juſtice. Autre que lui n'avoit droit de voirie ſur ſon territoire, ni prendre connoiſſance des forfaits, des meurtres & des vols commis ſur les grands chemins qui en faiſoient partie ; ni tout de même de lever l'amende qui en provenoit, de mettre en priſon les perſonnes tant roturieres que de main-morte, qui demeuroient ſur les terres de ſon Abbayie, de poſer aucun ajournement ni prendre caution de comparoir aux aſſignations.

Outre ceci, il étoit deffendu à tous les Evêques du Royaume, & même à celui de Paris, d'exiger de ce Couvent, qu'il les logeât & les nourrît. Et enfin nos Rois conſentirent, que non ſeulement l'Abbé fût de la Congregation de St Magloire & de l'Ordre de St Benoît, mais même élu par les Religieux. Ce qui a eu lieu juſqu'au Concordat paſſé en 1516 entre Leon X & François I. Car depuis ce tems-là, ce Prince & ſes Succeſſeurs en ont diſpoſé à leur volonté ; tant qu'enfin en 1564, Catherine de Medicis, fit unir cette Abbayie à l'Evêché de Paris.

Pour en venir à bout elle s'adreſſa à Pie IV, & lui remontra, que quoique Vincennes fût une maiſon de plaiſance ; néanmoins nos Rois n'alloient ſouvent s'y divertir, ni prendre le plaiſir de la chaſſe, à cauſe que le Chateau n'étoit logeable ; & ainſi qu'il ſeroit à propos qu'ils en euſſent quelque autre près delà ; qu'elle avoit jetté les yeux ſur celui de St Maur, comme étant fort proche & très-propre à ce deſſein, d'ailleurs aſſés magnifiquement bâti par Jean du Bellai, Evêque & Cardinal, & qui ne ſervoit que de Maiſon de campagne aux Evêques de Paris ; qu'au reſte s'il vouloit bien le lui donner, non ſeulement elle recompenſeroit Guillaume Violle nommé à cet Evêché, de l'Abbayie St Magloire, mais encore de la Baronnie de Leuroux en Berri. Ces offres parurent au Pape ſi raiſonnables, que par les Bulles du premier Septembre, il commit Nicolas de Pellevé, Archevêque de Sens, pour unir cette Abbayie à l'Evêché.

Ces Bulles portoient que la Reine promettoit deux choſes ; la premiere de donner à Guillaume & à ſes ſucceſſeurs la Baronnie de Leuroux ou dix

ans après en échange, une terre de ſeize cens livres de rente qui ne ſeroit pas éloignée de Paris de plus de dix lieues. La ſeconde de faire en ſorte que Nicolas, Abbé Commendataire de St Magloire, conſentiroit que ſon Monaſtere & tous lès Prieurés & Benefices Reguliers & Conventuels qui en dependoient, ſeroient annexés à l'Evêché de Paris; ſi bien que pour ces deux choſes, Guillaume en faveur de cette Princeſſe & de ſes ſucceſſeurs, ſe defaiſoit non ſeulement du Chateau de St Maur & de la Juſtice du Bourg, mais auſſi leur abandonnoit la preſentation & la nomination tant des Vicaireries, Prebendes & Chanoinies que du Chantre & des autres dignités de l'Egliſe, ne s'y reſervant autre avantage que la diſpoſition du Doyenné avec la viſite, la correction & la Juriſdiction ordinaire ſur le Chantre, les Chanoines & le Chapitre.

Pour favoriſer cet échange, le Pape de ſon côté ſupprima non ſeulement la dignité Abbatiale de St Magloire, qui étoit taxée à trois cens dix-ſept florins d'or à la Chambre Apoſtolique; mais auſſi toutes les petites dignités du Couvent, qui devoient vingt-quatre ducats d'or à la même Chambre.

Tout ceci fut executé de point en point ſuivant l'intention du Pape, de la Reine & de Guillaume Violle; mais comme dix ans après Catherine de Medicis voulut retirer la Baronnie de Leuroux pour la terre d'Hermentiere de treize cens onze livres de revenu, & une rente ſur l'Hotel de Ville de cinq cens livres; pour cela elle eut encore recours au Pape. En ce tems là Pie IV & Guillaume Violle étoient tous deux morts, à qui avoient ſuccedé Gregoire XIII, & Pierre de Gondi. En 1574 donc, Gregoire par ſes Bulles du premier Septembre, commit Nicolas de Pellevé, Archevêque de Sens, pour faire cet échange, pourvû qu'il tournât à l'avantage de l'Evêque, & que toutes les conditions portées par le Contrat paſſé entre la Princeſſe & Violle, s'y rencontraſſent. Sur cela il y eut quatre Bulles qui furent toutes enregîtrées en 1581 le vingt-quatre Novembre, & que même j'ai lues dans le Regître des Ordonnances cottées LL. C'eſt-là tout ce qui ſe paſſa à la ſuppreſſion de l'Abbayie de St Magloire, & touchant l'union qui en fut faite à l'Evêché de Paris. Et voici ce qui s'en eſt enſuivi depuis.

Etabliſſement des Filles Penitentes à St Magloire.

EN 1580 après que Gregoire, par ſes Bulles données à Rome le premier jour de Mars, eut ordonné que les Religieux du Monaſtere de St Magloire ſeroient transferés au fauxbourg St Jaques, dans l'Hopital de St Jaques du Haut-pas, auſſi-tôt ils obéirent & abandonerent leur Couvent aux Filles Penitentes, qui logeoient près St Euſtache à l'Hotel d'Orleans, que nous appellons maintenant l'Hotel de Soiſſons Quant à ces Religieuſes ici ſi nous ne ſavons point aſſurément l'année de leur inſtitution, en recompenſe nous ſavons fort bien la cauſe de leur établiſſement.

Du tems de Charles VIII, Frere Jean Tiſſerand, de l'Ordre des Freres Mineurs, ayant converti par ſes predications grand nombre de filles & de femmes impudiques, fit ſi bien qu'elles embraſſerent la Regle de St Auguſtin, ſous la protection de Ste Marie-Madelaine Patrone de toutes les perſonnes du ſexe qui menent une vie ſcandaleuſe. Corrozet, Bonfons, du Breul, auſſi-bien que Du Chêne dans ſa Geographie manuſcrite, diſent que cette converſion arriva en 1492. Pierre Deſrey, Orateur Troyen, qui a continué les Chroniques de Monſtrelet, aſſure que ce fut l'année d'après; & enfin Nicolle Gille auſſi-bien que Belle forêt, veulent que la choſe n'arriva qu'en 1494.

D'abord Louis d'Orleans, ſecond du nom, leur donna une partie de ſon Hotel, à l'imitation de l'Empereur Juſtinien, qui ceda aux Filles Peniten-

tes de Conſtantinople un de ſes Palais. Louis depuis étant devenu Roi de France, ſe défit du reſte en faveur de Pierre le Brun, ſon Valet de Chambre, & de Robert de Framezelles, ſon Chambellan ordinaire; le tout en 1498 & 1499, & même conſentit quelque tems après que ces deux donnataires vendiſſent aux Filles Penitentes ce qu'il leur avoit donné de ſa maiſon. Par le moyen de ces acquiſitions & d'autres qu'elles avoient deja faites & firent enſuite, elles rendirent leur Couvent non moins commode que ſpacieux. Avec tout cela à peine y demeurerent elles quatre-vingt-dix ans, & juſqu'à Charles IX. Car alors Catherine de Medicis voulant bâtir en cet endroit l'Hotel de la Reine, appellé aujourd'hui l'Hotel de Soiſſons, elle les transfera à la rue de St Denys dans l'Abbayie de St Magloire.

Du Breul dit qu'en 1572 le vingt-neuf Septembre jour de St Michel, les Religieux de St Magloire abandonnerent leur Couvent de la rue St Denys, pour aller loger à St Jaques du Haut-pas. Il le dit, mais je doute fort que cela ſoit vrai. Car premierement les Lettres Patentes de Charles IX là deſſus ſont datées du mois de Decembre enſuivant; & de plus les Bulles que Catherine de Medicis obtint de Gregoire pour cela, ne furent expediées qu'en 1580 le premier jour de Mars, ni même enregîtrées qu'en 1586 le ſept du même mois. Si bien que par ces Bulles & par ces Lettres, il paroît que ni ces Religieux ni ces Religieuſes, n'avoient point quitté encore leur Couvent en ce tems-là, & qu'on déguiſa au Pape la veritable raiſon qui porta la Reine à exiger de lui un tel changement.

Je ne ſai pas même ſi les raiſons qui ſont alleguées dans les Lettres Patentes ne ſont point contraires à celles qui ſe liſent dans l'expoſé des Bulles qui eſt dreſſé ordinairement par les impetrans.

Charles IX dans ſes Lettres prend pour pretexte de la tranſlation de ces Penitentes, que leur pauvre Monaſtere eſt confiné dans un quartier détourné & éloigné des perſonnes de qui elles pouvoient recevoir des aumônes.

Dans les Bulles tout au contraire, Catherine de Medicis repreſente au Pape, que leur Couvent eſt trop près du Louvre, que ce ne ſont que logis de Courtiſans & d'Etrangers tout au tour, qui viennent-là en foule, afin d'être parmi le grand monde & plus près du Prince; que telles gens accablent de viſites ces bonnes Filles, les empêchent d'aſſiſter au ſervice, & ſouvent même entrent juſques que dans leur cloître.

Dans tout ceci cependant le veritable motif de Catherine n'étoit point touché. On dit bien à Gregoire que cette Princeſſe ne ſouhaitoit la proprieté de ce Monaſtere, qu'afin de le jetter par terre, & de bâtir à la place un Palais pour elle; mais on ne l'avertit point que quoiqu'elle eût au Louvre un très-grand appartement, & même un autre au Palais des Tuilleries qu'elle avoit commencé avec beaucoup de faſte & de depence, néanmoins elle ne vouloit loger ni dans l'un ni dans l'autre par une pure ſuperſtition, & parce qu'ils étoient ſitués dans la Paroiſſe St Germain de l'Auxerrois, & le tout à cauſe d'un Devin qui lui avoit predit qu'elle mourroit auprès de St Germain. Ceci dis-je lui fut celé & on lui fit entendre toute autre choſe.

Or afin d'obtenir plus aiſément du Pape ce que l'on deſiroit, on l'aſſura que la Reine avoit fait faire à ſes depens, tant à St Magloire qu'à St Jaques du Haut-pas, Dortoirs, Refectoires, Celulles, & tous les autres départemens neceſſaires à des Religieux & à des Religieuſes; & qu'enfin pour recompenſer les Filles Penitentes des édifices & reparations qu'elles avoient faites dans leur Monaſtere, auſſi-bien que des maiſons qu'elles avoient acquiſes pour l'agrandir, Charles IX conſentoit que la penſion de deux mille livres, que Henri ne leur avoit aſſignée que pour neuf ans ſur la recette generale de ſes Finances de Paris, fut convertie en rente perpetuelle & irrevocable.

Ainſi la Reine, en 1580, obtint enfin du Pape ce quelle ſouhaittoit par ſes Bulles du premier Mars; il erigea donc l'Hopital de St Jaques en Abbayie, ordonna qu'à l'avenir on l'appelleroit l'Abbayie St Magloire; & que le Prieur & les Religieux y étant logés, les Filles Pénitentes abandonneroient leur Couvent pour celui de la rue St Denys, avec ordre d'emporter avec elles les tombeaux, les corps & les oſſemens des morts enterrés, tant dans leur Egliſe que dans leur Cimetiere, même la terre qui les couvroit, pour être tranſportés dans quelqu'autre Egliſe ou Cimetiere: enſuite de quoi il nomma l'Evêque de Paris pour les ceremonies ordinaires, lorſqu'on convertit en uſage profane des lieux & des édifices ſacrés, ce qui fut executé par Pierre de Gondi. Depuis, ces Religieuſes n'ont point été troublées dans leur nouvelle demeure: elles y ont vecu & y vivent encore fort paiſiblement, mais elles n'en ſont pas demeurées plus riches, comme on avoit promis à Gregoire.

Au reſte, elles ont eu pluſieurs noms; tantôt on les a appellées les Filles Pénitentes, tantôt les Filles rendues, & tantôt les Filles Pénitentes. Ce dernier eſt celui que nous leur donnons à preſent, mais ce ne ſont pas les premieres Religieuſes qui l'ont porté. Dès le tems de St Louis il y en avoit d'autres que l'on nommoit ainſi, & à qui ce Prince legua cent francs par ſon teſtament: ſi ce n'eſt des Religieuſes de St Antoine des Champs qu'il veut parler, je ne ſai ce qu'elles ſont devenues, car aſſurement ce ne peut être les Filles-Dieu, puiſqu'il parle d'elles auparavant.

Par leurs Statuts que Jean Simon dreſſa, il paroît que l'on comptoit dans leur Couvent plus de deux cens vingt Religieuſes; même on ne doute point que toutes n'euſſent mené une vie libertine, & pourtant du Breul croit que parmi elles il y en avoit de releguées par Ordonnance de Juſtice, & par leurs parens pour les retirer du peché, & éviter le ſcandale; dont je ne demeure point d'accord, ſur tout quand je vois que l'Evêque leur donne le nom de Religieuſes: or eſt-il que les Religieuſes ne ſe font point par force; joint que celles qu'on renferme par ordre des parens & du Parlement, ſont proprement des priſonnieres, que non ſeulement on garde avec grand ſoin, mais encore que pour plus de ſureté on met dans des cachots, de peur qu'elles ne ſe ſauvent; joint à cela que ce qui ſe pratiquoit alors chés elles touchant ce point, s'eſt pratiqué depuis à la rue St Denys dans leur cloître.

Les Regîtres du Chatelet & du Parlement ſont pleins de Sentences & d'Arrêts, qui condamnent des filles & des femmes de mauvaiſe vie à être enfermées aux Filles-Penitentes.

J'ai lû dans les Regîtres de la Chambre pluſieurs comptes rendus pour des priſons faites pour elles exprès dans leurs deux Monaſteres; ce qui eſt ſi vrai, que pour remedier à l'incommodité qu'elles recevoient des Maçons & des autres Ouvriers qui venoient ſouvent dans leur Couvent pour y bâtir des cachots, elles ont grillé de gros barreaux de fer chaque fenêtre de leurs cellules, & ainſi de toutes leurs Chambres en ont fait des priſons. Prévoyance qui ne leur a pas été inutile, & dont elles ont tiré long-tems du profit, & en tireroient encore ſans les Madelonnettes qui le leur ont envié, & s'en ſont prévalues, de ſorte que le Parlement ne confine plus ni fille, ni femme débauchée dans leur Monaſtere; & il ne laiſſe pourtant pas d'y en avoir toujours quelqu'une, mais ce n'eſt pas en ſi grand nombre, & ſimplement celles que les Parens y emmenent de leur autorité, & dont la proſtitution n'eſt pas ſi publique.

Ce fut l'Evêque Simon, comme j'ai dit, qui dreſſa des Statuts en 1497, à nos Filles Pénitentes d'aujourd'hui, dans leſquelles j'ai remarqué des Reglemens aſſés plaiſans & fort particuliers; car entre autres il leur deffend de recevoir dans leur Monaſtere, ſans ſon conſentement, aucune perſonne qui n'eut mené une vie débordée: Statut qu'elles n'ont violé que depuis

trente ans ou environ ; bien que néanmoins, à ce qu'on tient, elles en recevoient encore de cette qualité, quand il s'agiſſoit d'une ſomme conſiderable.

Par tel Statut, au reſte, afin de n'y être pas trompées, cet Evêque vouloit que toutes celles qui ſe preſenteroient, fuſſent viſitées par quelques-unes d'entre elles, avant que d'être reçues pour prendre l'habit ; & de plus, que les Sœurs choiſies pour les viſiter, prêtaſſent ſerment entre les mains de la Mere & de la Sous-mere, en la preſence des Diſcretes de leur faire un rapport fidéle, ſi celles qu'elles auroient à viſiter s'étoient proſtituées en effet, & ſi quelque mal provenant de là, ne les empêchoit point d'être de leur Congregation.

Je n'ai que faire de m'amuſer à dire ce que ſignifie le mot de *Mere*, *Sous-mere* & de *Diſcrette*, parce qu'il eſt aiſé de juger que c'eſt ce qu'on appelle ailleurs Prieure, Souprieure & Conſeilleres.

Pour ce qui eſt du mot de Congregation, comme il eſt employé ſouvent dans les Reglemens dont j'ai parlé, c'eſt pour cela que je m'en ſuis ſervi.

Le même Evêque encore, afin d'empêcher les filles qui voudroient entrer dans ce Couvent, de ſe proſtituer exprès afin d'être reçues, ſoit après avoir été viſitées, ou devant, il ordonne que celles qu'on auroit une fois refuſées, en ſeroient exclues pour toujours.

Bien plus, ſa rigueur eſt ſi grande là-deſſus, qu'il commande, tant à la Mere qu'à la Sous-mere, d'interroger toutes les autres, & les faire jurer ſur les ſaints Evangiles, & ſur peine de damnation éternelle, entre les mains de leur Confeſſeur, & de cinq ou ſix autres Religieuſes, ſi elles ne ſe ſont point proſtituées à deſſein d'être de leur Congregation ; & veut qu'alors le Confeſſeur leur declare que ſi jamais on peut découvrir qu'elles ayent fait un faux ſerment, elles ſeront punies & chaſſées, quand bien même elles auroient fait profeſſion.

De crainte auſſi que les femmes de mauvaiſe vie attendiſſent trop longtems à ſe convertir, dans l'eſperance que la porte leur ſera toujours ouverte, & même pour les obliger à ſonger de bonne heure à faire pénitence, il deffendit de recevoir celles qui auroient trente ans paſſés. Cependant comme elles n'avoient point de Fondateurs, & qu'elles ne vivoient que d'aumones, il permit tant à la Mere & à la Sous-mere, qu'aux Diſcrettes, de choiſir celles d'entre elles qui ſeroient les plus propres à quêter, voulant que ces quêteuſes n'allaſſent jamais ſeules, mais avec une Compagne, & toujours deux enſemble, avec deffenſes à elles de boire ni manger hors du Couvent ſans grande neceſſité.

Toutes ces precautions ici n'empêcherent pourtant pas que ces quêteuſes, avec le tems, ne cauſaſſent quelque ſcandale ; car l'Auteur de l'Appendice de la Chronique du Carion dit, qu'en 1550, Henri II accrut ſi bien leur revenu, qu'elles n'eurent plus beſoin de quêter, ni de ſortir de leur cloître : & le cinquiéme Volume des Bannieres porte que ce même Prince en 1551, par des Lettres du quinziéme Novembre, commanda au Prevôt de Paris de donner permiſſion à ces Religieuſes de ſe faire quêter dans les Egliſes, de même que les autres Pauvres de la Ville, par des perſonnes ſeculieres qui portoient leur quête à la fabrique, pour leur être après rendue par les Marguilliers.

Avant que de finir, ajoutons quelques autres choſes qui ſe ſont paſſées tant dans ce Monaſtere ici, que dans celui qu'occupoient les Filles-Dieu au quartier St Euſtache.

J'apprens des Regîtres du Conſeil du Parlement, que la Chambre des Vacations a permis par trois fois, tant au Lieutenant Civil qu'aux autres Officiers du Chatelet, d'aller exercer la juſtice dans le Couvent de la rue St Denys, du tems que les Religieux de St Magloire y demeuroient, la

premiere fois & la derniere en 1559 & 1562, parce que la femme du Geolier étoit frapée de peſte, l'autre en 1560, à cauſe que la Chambre civile menaçoit de ruine.

J'apprens auſſi du teſtament de Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois, & Maitreſſe de Henri II, qu'elle voulut après ſa mort que ſon corps fît une eſpéce de pénitence publique de ſon adultere; car par le teſtament qu'elle fit en 1564, elle declare que venant à mourir à Paris, elle entendoit avant que d'être enterrée à Annet, qu'on la portât dans l'Egliſe des Filles Repenties; & que là on y dît pour elle un Service des Trépaſſés.

Enfin en 1558, André Blondel de Roquencourt, Controlleur Général des Finances, fut inhumé chés elles dans leur premier Monaſtere, c'étoit un Lionnois qui devoit ſa fortune à la Ducheſſe Diane de Valentinois. Tant que Henri II fut Dauphin, il fut Controlleur de ſes Finances, & depuis de toutes les Finances du Royaume quand ce Prince regna, qui eſt ce que nous appellons maintenant Tréſorier de l'Epargne, charge qui à preſent eſt ſur quatre têtes: & bien qu'alors elle fut remplie par Jean Duval, le Roi ne laiſſa pas d'en diſpoſer en ſa faveur: il en augmenta même les gages de trente mille livres. L'Hiſtorien de Thou l'appelle la creature de la Ducheſſe de Valentinois: tous ceux qui ont parlé de lui aſſurent que Henri II l'aimoit particulierement, & le cheriſſoit; mais il n'y a perſonne qui en diſe plus de bien que Ronſard, & même depuis ſa mort il en a plus dit qu'il n'avoit fait de ſon vivant; il l'a pleuré dans quantité d'épitaphes qu'il a faites à deſſein de perpetuer ſa memoire, & qui ſe liſent dans ſes ouvrages: il l'appelle courtois, vif, gentil, ſubtil, vigilant, & publie que l'honneur, la courtoiſie, la bonté & la vertu, ont été enterrées avec lui. Il fut porté dans l'Egliſe des Filles Pénitentes, & ſa veuve enſuite honora ſa ſepulture d'un petit Mauſolée de bronze, enrichi de ſa figure en bas relief, que fit Maître Ponce, l'un des plus renommés Sculpteurs de ſon tems. Or comme depuis ces Religieuſes vinrent à être transferées à la rue St Denys, elles emporterent avec elles ſes cendres & ſa tombe, qu'elles mirent dans leur nef; & parce que cette tombe embaraſſoit & occupoit trop de place, depuis ils l'ont dreſſée contre la muraille à côté de leur portail. Quoique là elle ne faſſe pas ce bel effet qu'elle faiſoit quand elle étoit couchée, on ne laiſſe pas de remarquer toujours qu'elle elle d'une grande maniere & bien entendue. Ici doit être la deſcription de cette même figure, quoique ſeparée du diſcours précedent, auſſi bien que de la Ste Anne & de St George du même Ponce, qui eſt miſe ailleurs.

Copie du Titre d'Echange de l'Hotel de Soiſſons au Couvent de St Magloire, pour les Filles Penitentes, en 1572.

A TOUS ceux qui ces preſentes Lettres verront. Antoine du Prat, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Nantouillet, Precy, Roſay & de Fourmerie, Baron d'Ethier, de Tourg & de Viteaux, Conſeiller de la Majeſté dudit Seigneur ſon Chambellan ordinaire & Garde de la Prevôté de Paris, SALUT. Comme ſur les Remontrances faites à la Reine Mere du Roi par pluſieurs notables perſonnages de cette Ville de Paris, de la grande pauvreté & neceſſité qu'endurent les pauvres Religieuſes Penitentes de cette Ville, pour ce que leur Monaſtere eſt ſitué & aſſis en la Paroiſſe St Euſtache, au lieu ci-devant appellé *l'Hotel d'Orleans*, n'eſt doué que de bien peu de revenu qui conſiſte en une penſion, de laquelle leur avoit été fait don par le feu Roi Henri que Dieu abſolve, confirmée par le feu Roi François dernier decedé, & par le Roi à preſent regnant, dont elles ne

ſont payées que ſelon la commodité des affaires du Roi, combien que les filles ſoient maintenant en grand nombre, & qu'il leur eſt fait ſi peu d'aumônes, que la plupart du tems elles n'ont de quoi vivre; & conſiderant que cela en partie procede à cauſe que ledit Monaſtere eſt en lieu tellement detourné & éloigné des endroits dont elles peuvent être ſecourues d'aumônes, qu'elles demeurent pluſieurs jours de la ſemaine en grande neceſſité de vivres, & toutes autres choſes neceſſaires à la vie humaine; conſiderant auſſi qu'il eſt convenable & expedient que telle Religion ſoit en lieu plus apparent, & en rue qui ſoit plus celebre & notable en cette Ville de Paris, afin que leur vie & auſterité de Religion ſoit plus connue & recommandée, & par ce moyen les gens de bien incités à leur bien faire: DESIRANT ladite Dame pour le bien, zèle, charité & aumônes qu'elle a envers ledit Monaſtere & Couvent deſdites Filles Penitentes, leur ſubvenir en cet endroit, & voulant pourvoir, & après avoir ſur ce l'avis de pluſieurs notables perſonnages, ne ſe ſeroit trouvé lieux plus commodes ni convenables pour loger leſdites Religieuſes, que l'Egliſe St Magloire ſituée & & aſſiſe au milieu de la rue St Denys, en accommodant les Religieux Abbé & Couvent dudit St Magloire d'autres lieux, & pour ce faire ne ſe ſeroit preſenté lieu plus commode que le lieu où eſt ſitué *le Prieuré, Commanderie, ou Hopital de St Jaques du Haut-pas*, étant au fauxbourg St Jaques de cette Ville de Paris, ſi mieux leſdits Religieux St Magloire n'aimoient s'accommoder dudit Monaſtere deſditesReligieuſes. Et ſur ce ayant ſadite Majeſté fait entendre ce que deſſus auſdits Religieux, Abbés & Couvent par le Seigneur Dorſay, Maître Arnoult Boucher Conſeiller du Roi, Maître des Requêtes Ordinaire de ſon Hotel, Premier Preſident en ſon Grand-Conſeil, & Conſeiller en ſon Conſeil-privé, pour ce faire commis par ſa Majeſté, par ſes Lettres patentes; iceux Religieux Abbé & Couvent auroient fait très-humbles remontrances à ladite Dame que leur Monaſtere eſt un lieu celebre en cœur de Ville bien bâti, & de fort grand'valeur, au milieu de leur Juſtice & revenus, & de la plus grande partie de leurs autres vivres, & fort commode & à propos, près des portes & marchés pour faire toutes leurs proviſions; & quant au Monaſtere des Filles Pénitentes, il ſeroit du tout impoſſible que leſdits Religieux ſe puiſſent accommoder, pour être l'Egliſe trop petite & anguſte; & pour le regard du lieu de St Jaques du Haut-pas, encore qu'il ſoit d'aſſés grande étendue, neanmoins il ſeroit auſſi impoſſible de s'y accommoder, s'il ne plaiſoit à ſa Majeſté y faire les reparations requiſes & neceſſaires, pour ce que ledit lieu eſt un logis & lieu preſque tout ruiné, ouvert & déclos, & auquel il n'y a aucuns Cloîtres, Dortoirs, Refectoires pour leſdits Religieux de St Magloire; & pour ce qu'en l'Egliſe du Haut-pas, outre le ſervice ordinaire du Prieur, ſe fait le ſervice d'une Cure en l'Egliſe Paroiſſiale, les Habitans & Paroiſſiens de laquelle occupent tout ledit lieu, & outre ce les heures du jour à faire le ſervice; & eſt ledit lieu loin des autres biens deſdits Religieux de St Magloire, loin des portes & marchés, ſujet & dépendant du Commandeur de St Jean de Lucques, lequel Commandeur eſt Maître Jean Prevet, Prieur & Commandeur à preſent titulaire dudit Prieuré de St Jaques du Haut-pas; & pluſieurs autres pourroient à l'avenir faire querelle auſdits de St Magloire, à quoi ils auroient très-humblement ſupplié Sa Majeſté d'avoir égard. Et quant auſdites Religieuſe, après avoir été aſſemblées & congregées en leur Egliſe & Monaſtere au lieu où elles ont accoutumé de s'aſſembler au ſon de la cloche, pour traitter & aviſer des affaires dudit Monaſtere, & avoir entendu ce que deſſus, & même les dons & aumônes, & liberalités que ladite Dame leur fait & fait faire, tant par le Roi, que par Noſſeigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon ſes enfans, comme ci-après ſera plus amplement declaré, ont eu & ont pour agreable ladite Tranſlation, aux charges & conditions

ci-après declarées ; toutes leſquelles choſes vûes & meurement conſiderées, finalement SAVOIR FAISONS que pardevant Pierre Pourain, & Edme Pareques Notaires du Roi Notre Sire en ſon Chatelet de Paris, furent preſens en leurs perſonnes ladite Dame Reine, mere du Roi Charles IX de ce nom d'une part, & Reverend Pere en Dieu, *Maître Pierre de Gondi, Evêque de Paris*, Abbé de ladite Abbayie de St Magloire, Ordre de St Benoît, uni & annexé audit Evêché de Paris, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils privés, Chancelier, Chef du Conſeil, & Surintendant des affaires de ladite Dame Reine; Religieuſes perſonnes, tous Religieux Profès en ladite Abbayie Mr. St Magloire, étant de preſent audit lieu du Haut-pas, faiſant & repreſentant la plus grande & ſaine partie des Religieux & Couvent dud. St Magloire, pour eux & leurs ſucceſſeurs à l'avenir, d'autre ; noble & diſcrete perſonne Maître Pierre le Vigneron Docteur en Théologie, leur Pere, & devotes Religieuſes Sœur Marguerite Montrot, Mere ; Joſſine de Collemont, Jeanne Gueneberde & Gillette Langlois, Agnès la petite, Françoiſe Buhot, Iſabeau Boulet, Jeanne Deſmery, Jaqueline Perault, Françoiſe Maleton, Henriette Regnault, Jaqueline Maton, Jeanne l'Hermiſſe, Catherine Crochet, Marguerite Feucher, Marie l'Amour, Nicolle Raverdy, Agnès de Ligny, Charlotte Amyot, Etiennette le Noble, Catherine Godine, Guillemette Bezard, Jeanne Dumoret, Jeanne de la Roche, Anne Tolle, Jaqueline du Hamel, Jeanne le Grain, Guillemette Fournier, Anne Favier, Claude de Butois, Jeanne Giffard, Catherine Baudouyn, Imberde de Pinjon, Marie Sevrés, Françoiſe Martel, Françoiſe de la Clef, Jeanne Donner, Catherine Baudouyin, Philippe le Tirant, Marguerite le Moine, Renée Savatte, Marie Pirot, Guillemette Colombel, Catherine Meſnard, Catherine Greffier, Geneviéve l'Eſcuyer, Madeleine du Chemin, Marguerite Teſſon, Jeanne du Manoir, Nicolle Lamy, Jeanne de Lyon, Mathurine Sorec, Jeanne David, Michelle Villaot, Charlotte le Grand, Marie Mougret, Renée Prevôt, Michelle Genaille, Claude Ronge-oreille, Jeanne Girorou, Helene le Verdier, toutes Religieuſes Profeſſes, faiſant & repreſentant la plus grande & ſaine partie des Religieuſes dudit Monaſtere & Couvent des Filles Pénitentes à Paris, congregées & aſſemblées au ſon de la cloche en leur Egliſe & Monaſtere, au lieu où elles ont accoutumé de tenir leur Aſſemblée pour traitter & & aviſer des affaires d'icelui Monaſtere & Couvent, pour elles & leurs ſucceſſeurs Religieuſes à l'avenir, auſſi d'autre part ; leſquelles Parties ont fait, convenu, & accordé ce qui enſuit ſous l'autorité, conſentement & intervention du Roi Notre Sire. C'EST A SAVOIR, que ladite Dame Reine Marie Catherine de Medicis, pour accommoder leſdites Religieuſes audit lieu de St Magloire, a promis & promet audit ſieur Evêque, Religieux & Abbé de St Magloire, faire unir & incorporer effectuellement & perpetuellement en forme de droit bonne & authentique audit Evêque de Paris, & Abbayie St Magloire, par Notre Saint Pere le Pape, du conſentement dudit Commandeur de St Jean de Lucques, & tous autres ayans ou prétendans interêt à ladite union, ladite Egliſe, Prieuré & Commanderie de St Jaques du Haut-pas, jardins, maiſons, pourpris, fermes, terres & Seigneuries, héritages, cens, rentes, juſtice, tous les autres droits, vivres & revenus appartenans & dependans dudit Prieuré, Aumône & Commanderie ſans rien excepter ; à la charge toutesfois que le divin Service accoutumé y être dit, ſera dit & celebré, & continué par leſdits Religieux Abbé & Couvent, ainſi que de coutume, *& l'Hoſpitalité exercée* ſelon l'intention des Fondateurs ; & à ces fins ſera deſtinée l'une des maiſons joignant la grande maiſon dudit Prieuré dépendante d'icelui, en laquelle ſeront dreſſés lits ou autres uſtanciles neceſſaires pour recevoir les Pelerins, ſuivant la fondation, & ſera commis par ledit ſieur Evêque un perſonnage qui aura la charge de recevoir & heberger leſdits Pelerins, ainſi qu'il a été fait

fait par ci-devant: Outre, a promis & promet ſadite Majeſté faire homologuer ladite union par les Cours de Parlement, & par tout ailleurs où il appartiendra; & deſdites union & homologation bailler & délivrer leſdites pieces, Bulles, Arrêts & autres Lettres en forme probante & authentique auſdits ſieurs Evêque & Religieux dedans ſix mois prochains venans, aux frais & dépens de ſadite Majeſté. Et encore ſadite Majeſté a cedé & tranſporté, & par ces Preſentes cede & tranſporte auſdits Abbé, Religieux & Couvent de St Magloire, certain jardin autrefois appartenant à Meſſieurs de la Ste Chapelle en partie, & l'autre partie à Pierre Coyer, & à un nommé Chevancher, lequel jardin eſt derriere le logis dudit Haut-pas, contenant deux arpens ou environ, tenant d'une part à ladite Commanderie, d'autre part aux hoirs Caderon, aboutiſſant d'un bout par bas ſur la rue d'enfer, & d'autre bout audit Haut-pas, lequel jardin Sa Majeſté a acquis; tous leſquels lieux, droits & choſes ſuſdites ſadite Majeſté a promis & promet garentir auſdits ſieurs Evêques, Religieux & Couvent dudit St Magloire de tout trouble & empêchement quelconque, les en faire jouir pleinement & paiſiblement à toujours, comme ſi c'étoit le propre domaine, ancienne fondation & dotation de ladite Abbayie de St Magloire, & tout ainſi que les autres Prieurs & Commandeurs dudit Haut-pas, & Seigneurs dudit jardin ont accoutumé d'en jouir. A davantage Sadite Majeſté promis & promet, & ſera tenu de faire tranſlater & tranſporter la Paroiſſe ou ſervice qui eſt en ladite Egliſe du Haut-pas, en autre Egliſe commode, où les Habitans & Paroiſſiens puiſſent faire leur ſervice. Auſſi pour la commodité de l'exercice de la Juſtice, & des ſujets Hauts-juſticiables de ladite Abbayie de St Magloire; Sa Majeſté a promis de faire tranſlater le Siege & exercice de ladite Juſtice, & icelui unir & incorporer perpetuellement avec l'Evêché de Paris au Siege du For-l'Evêque, & que les appellations reſſortiront nuement & ſans moyen en la Cour de Parlement, comme font les appellations du Bailly dudit Evêché de Paris, & d'en faire expedier Lettres Patentes, & icelles purement & ſimplement, & ſans modification verifier par la Cour de Parlement, Chambre des Comptes, & par tout ailleurs que beſoin ſera; & de ce rendre & bailler toutes Lettres & Arrêts expediés en bonne forme aux dépens de Sa Majeſté dedans un mois. Et à ce que leſdits Religieux n'ayent occaſion de ſe plaindre des ruines des bâtimens & maiſons dudit Prieuré du Haut-pas, ains qu'ils ſoient commodement logés pour y faire reſidence, vacquer à prieres & oraiſons, ladite Dame Reine a promis & promet faire accommoder l'Egliſe dudit Haut-pas d'enclos, chaires, & toutes autres choſes neceſſaires, de façon qu'elle ſoit propre pour les Religieux, & qu'ils ſoient ſeparés d'avec les Laïcs; & encore faire parachever le logis neuf ſur les fondemens, & ſelon leurs deſſins encommencés. Plus, faire accommoder les Salles des malades pour ſervir de Chapitre, Refectoire & Cuiſine pour les Religieux; & outre, bâtir & conſtruire des Cloîtres, refaire les clotures, & reparer les autres logis en bon & ſuffiſant état, de ſorte que leſdits Religieux & Couvent puiſſent faire leur demeure & reſidence audit lieu & Commanderie du Haut-pas, y vivre religieuſement, & faire le ſervice divin, oraiſons & prieres comme ils ont accomtumé de faire en leurdit Monaſtere de St Magloire. Et outre ce, ladite Dame a promis & promet bailler & fournir de procurations de Maître Jean Prebet Prieur titulaire pour conſentir ladite union, & reſigner purement & ſimplement ſondit Prieuré & Commanderie ès mains de Notre St Pere le Pape, ou autres ayant à ce puiſſance, & ſatisfaire ledit Prebet des meliorations & reparations qu'il dit avoir faites audit Prieuré & Commanderie du Haut-pas. Et moyennant ce que deſſus leſdits ſieurs Evêque, Religieux, Abbé & Couvent dudit St Magloire, de leur part ont baillé, cedé, quitté, tranſporté & delaiſſé, & par ces Preſentes baillent, cedent, quittent, tranſportent & delaiſſent du tout, dès

maintenant & à toujours auſdites Religieuſes & Couvent *des Filles Penitentes* ; ce acceptant pour elles & leurs ſucceſſeurs Penitentes, ladite Egliſe St Magloire, bâtimens, Dortoirs, Refectoires, Chapitre, Salle, Chambres, Chapelles & Oratoires qui y ſont conſtruits & edifiés, Cloche & le Jardin deſdits Religieux dudit Monaſtere de St Magloire, ſes appartenances & dépendances, ainſi qu'ils ſe pourſuivent & comportent: en ce non-compris, ains reſervé auſdits ſieurs Evêque, Religieux, Abbé & Couvent dudit St Magloire, les lieux qui s'enſuivent: Savoir eſt, le jardin de l'Abbé, qui eſt près & joignant la maiſon de Mandoſſe, aujourd'hui l'Hotel de Beaufort & de Picar, enſemble quatre toiſes un pied en largeur du Cimetiere à prendre, attenant le long de la muraille qui à preſent ſepare ledit jardin de l'Abbé, & ledit Cimetiere ſur quinze toiſes quatre pieds de long depuis la muraille du côté de la rue Quinquampoix, juſqu'au mur ſeparant à preſent ledit Cimetiere & la baſſe-cour, & compris l'épaiſſeur de ladite muraille ; auſſi la baſſe-cour depuis ledit Cimetiere juſques contre la muraille des maiſons du côté de la rue St Denys, excepté le paſſage, que ſera tenu ledit ſieur Evêque laiſſer pour entrer le charroi, pour le ſervice deſdites Religieuſes ; & pour ledit paſſage ſera fait un mur aux dépens dudit ſieur Evêque, pour faire les ſeparations ; dedans laquelle Baſſe-cour en la longueur & largeur ſuſdite, il y a un corps de logis de trois travées ſervant par le bas à étables à chevaux; & anti-chambre, un grenier avec une vis partie dedans, partie dehors œuvre, un édifice en appenti auſſi de trois travées ſervant à grange, & un colombier ; & y a en la place de la Baſſe-cour une grande porte qui ſert à un petit chantier rendant en la *rue St Loup* ſortant ſur la rue aux Oues. Pareillement en la reſerve du deſſous des piliers qui portent les pans de bois du derriere des maiſons ſur la rue St Denys, contenant treize toiſes & demie ſur ſix pieds de large ou environ, & de la hauteur qu'ils ſont de preſent, qui eſt de dix pieds ſous ſolives ou environ, ſous l'un deſquels piliers eſt l'Auditoire de ſa Juſtice, avec les vues hautes qui ſeroient neceſſaires pour accommoder leſdits lieux. Outre ce demeurera à icelui ſieur Abbé la cave du corps de logis du côté de la rue St Denys, en partie duquel corps demeure un Menétrier, lui demeurera la chambre en l'étage au-deſſus du rès de chauſſée & le grenier au-deſſus de ladite chambre, avec l'allée pour entrer & la trape de ladite cave; à la charge de faire les vues de hauteur competantes à fer maillé & verre dormant, fors & reſervé l'étage dudit rès de chauſſée, qui ſe conſiſte en une ſallette où ſe ſouloit tenir le Conſeil de la Juſtice, & un petit bouge derriere tirant du côté des priſons ; lequel étage dudit rès de chauſſée demeurera auſdites Religieuſes comme deſſus, avec le ſurplus depuis l'huis qui eſt joignant ladite ſallete entrant en la priſon, enſemble leſdites priſons, le tout de fond en comble, & le lieu que tenoit le Geolier & ce qui eſt deſſus. Plus demeurera audit ſieur Abbé, Religieux & Couvent, leſquels ſe ſont reſervés & reſervent par ces Preſentes, pour eux & leurs ſucceſſeurs, les Juſtices, cenſives, fiefs, lods, cens, rentes, domaines & heritages, droits de patronage & tous autres biens à ladite Abbayie appartenans, renonçant quant au reſte à tous droits de proprieté qu'ils ont & pourroient pretendre à ladite Egliſe St Magloire, & bâtimens, appartenances & dependances au profit des Religieuſes & Couvent des Filles Penitentes, ſans aucune ſujection ni charge, ſinon de deux ſols tournois de cenſives envers ledit ſieur Evêque de Paris pour tous leſdits lieux ; & ſe feront toutes les ſeparations & murs du côté du Cimetiere & Baſſe-cour à hauteur competente, aux depens dudit ſieur Evêque; & pourront leſdites Religieuſes faire adminiſtrer les Sacremens de ſainte Egliſe, inhumer & enterrer audit lieu, ſans qu'ils ſoient tenus demander congé à quelque perſonne que ce ſoit, ne reconnoître autre Superieur que l'Evêque. Leſquels lieux ainſi cedés, ſa Majeſté a promis & promet garentir de tous trou-

bles & empêchemens quelconques auſdites Religieuſes, les en faire jouir pleinement & paiſiblement à toujours, les faire reparer & accommoder, & les faire mettre en bonne poſſeſſion & ſaiſine pour faire le Service Divin, Oraiſons & Prieres, comme elles ont accoutumé en leurdit Monaſtere deſſus declaré : a promis & promet ſadite Majeſté de faire reparer ladite maiſon & lieux de St Magloire, de toutes autres reparations & clotures neceſſaires, enſorte qu'elles puiſſent y habiter commodément, & y faire conduire & eriger une fontaine pour le ſervice deſdites Religieuſes dedans trois mois prochains venans; & auſſi a promis & promet ladite Dame de faire commuer & changer par le Roi deux mille livres de penſion donnée par le feu Roi Henri, & au lieu d'icelle leur faire donner par ledit Seigneur par donnation pure & irrevocable deux mille livres tournois de rente, à icelle avoir & prendre par chacun an par leſdites Religieuſes Penitentes, leur Procureur & Receveur, aux quatre quartiers ſur la recette generale des Finances de ſadite Majeſté établie en cette Ville de Paris, ſur les plus clairs deniers d'icelle, ſans que la diſtraction qui ſe pourroit faire d'aucuns membres de ladite recette, leur puiſſe nuire, prejudicier ni differer ou empêcher aucunement le payement de ladite rente, laquelle demeurera comme charge ordinaire ſur ladite recette, & à cette fin ſera employée ès états d'icelle, qui en ſeront faits & dreſſés par les Treſoriers de France, pour être payée ſur ladite recette aux termes ci-deſſus declarés, à commencer du premier jour d'Octobre 1572, ladite rente rachetable pour la ſomme de vingt-quatre mille livres tournois: & moyennant ce ladite ſomme de 2000 liv. tournois, à elles ci-devant aumônée par ledit feu Roi Henri, comme dit eſt, demeurera & demeure éteinte & aſſoupie, ſans que le Roi ſoit tenu à l'avenir au payement & continuation d'icelle; & ce que deſſus, outre & par deſſus le revenu & autres aumônes qu'elles pourront avoir du Roi par chacun an; & outre ce lad. Dame a donné auſſi par donnation irrevocable du tout à toujours auſdites Religieuſes ce acceptant mille liv. tournois de rente, à prendre ſur l'Hotel de cette Ville de Paris, en la partie de
& d'abondant promet icelle Dame faire donner par chacun de Meſſeigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon mille livres tournois de rente de penſion annuelle, qui ſont deux mille livres tournois de rente, la vie durant de meſd. Seigneurs, payable de quartier en quartier, & de ce leur faire paſſer les Lettres & Contrat de donnation en bonne forme; leſdits deux mille livres tournois de rente, néanmoins après le decès de meſdits Seigneurs, rachetables par leurs hoirs ou ayant cauſe de la ſomme de douze mille livres tournois, qui eſt chacun la ſomme de ſix mille livres tournois. Leſquelles Religieuſes en conſideration de ce que deſſus, auſſi de leur part, ont delaiſſé & delaiſſent dès maintenant à toujours à ſadite Majeſté & ayant cauſe, leurſdits lieux & Monaſtere ci-devant appellé *l'Hotel d'Orleans*, & ſes appartenances, tout ainſi qu'il leur appartient, & en jouiſſent à preſent, aux charges, rentes, redevances dont leſdits lieux ſont chargés, ſans rien excepter ni reſerver dues juſqu'à hui; partie deſquels lieux avoient été donnés auſdites Filles Penitentes par le feu Roi Louis XII de ce nom, que Dieu abſolve, par ſes Lettres de don du ſeize de Juin l'an de grace 1499, & le ſurplus acquis par leſd. Religieuſes pour la ſomme de 2000 écus de Mr Robert de Fromezelles, Chevalier, qui en avoit don dudit deffunt Seigneur & Roi Louis XII; renonçant leſdites Religieuſes au profit de ſadite Majeſté à tous droits de proprieté qu'elles ont ou pourroient pretendre en quelque ſorte que ce ſoit auſdits lieux & Monaſtere, & s'en ſont deſaiſies, démiſes & devêtues au profit de ſadite Majeſté, pour en jouir, faire & diſpoſer comme bon lui ſemblera: en ce non compris la maiſon qui eſt joignant la grande porte, qu'elles ont baillée à loyer à Jean Raffelin, laquelle demeurera auſdites Religieuſes, en la reception & jouiſſance de ladite rente. Et pour la validité du contenu en ces Preſentes, ſadite Majeſté a

promis & promet faire homologuer le preſent Contrat par Notre Saint Pere le Pape, par la Cour de Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides, Generaux des Finances, & par tout ailleurs où il appartiendra, & de ce fournir & bailler Lettres ſuffiſantes & valables auſdits ſieurs Evêque de Paris, Religieux & Couvent St Magloire & Filles Penitentes dedans trois mois prochains venans; A CE FAIRE PRESENT LA MAJESTE' DU ROI NOTRE SEIGNEUR CHARLES IX de ce nom, lequel après avoir entendu la lecture de mot en mot du Contrat ci-deſſus écrit, a icelui loué, agréé, ratifié, confirmé, approuvé & autoriſé & autoriſe, veut qu'il ſorte ſon plein & entier effet. Et outre à la requête de ladite Majeſté de la Reine ſa mere, a promis & promet faire unir & incorporer actuellement & perpetuellement ladite Egliſe & lieu de St Jaques du Haut-pas audit Evêché de Paris & Abbayie St Magloire, ſelon la forme ci-deſſus écrite; & ſemblablement icelle Majeſté, auſſi à la priere de ladite Dame Reine ſa mere, a commué & changé leſd. deux mille livres de penſion donnée par le feu Roi Henri ſon pere, confirmée comme deſſus eſt dit, & au lieu d'icelle a donné & donne par ceſdites Preſentes, irrevocablement, à toujours, avec promeſſe de garentir, fournir & faire valoir auſdites Religieuſes Filles Penitentes, ce acceptant pour elles & leurs ſucceſſeurs & ayant cauſe à l'avenir, deux mille livres tournois de rente annuelle & perpetuelle, que ſadite Majeſté a promis & promet leur faire payer par chacun an aux quatre quartiers également, le premier payement écheant le dernier jour de Decembre prochain venant, & continuer par chacun an auſdits quatre quartiers de l'an à toujours, en & ſur la recette generale des Finances de ſadite Majeſté, établie en cette Ville de Paris, & ſur les plus clairs deniers d'icelle, ſans que la diſtraction qui ſe pourroit faire d'aucuns membres d'icelle recette leur puiſſe prejudicier, differer ou empêcher aucunement le payement de ladite rente, laquelle demeurera comme charge ordinaire de ladite rente, & ce outre & par deſſus leurs revenus & autres aumônes qu'elles peuvent avoir de ſa Majeſté chacun an, non compris ladite penſion de deux mille livres tournois, à elle aumônée par le feu Roi Henri, qui demeurera éteinte par le moyen du don & tranſport que ſa Majeſté leur fait de deux mille livres ſur la recette generale; pareillement à ce preſent meſdits Seigneurs Henri Duc d'Anjou, François Duc d'Alençon, freres de ſadite Majeſté, leſquels de leur bon gré & volonté à la priere & requête de lad. Majeſté, de leur mere la Reine, mûs de devotion envers l'Egliſe & Couvent des pauvres Filles Penitentes, & afin d'être participans de leurs Prieres & Oraiſons, ont donné, conſtitué, aſſis & aſſigné par ceſdites Preſentes, auſdites Religieuſes du Couvent des Filles Penitentes ce acceptant, deux mille livres tournois de rente, qui eſt par chacun an de meſd. Seigneurs mille livres tournois de rente ou penſion, qui ont été aſſignées à ſavoir par mondit Seigneur le Duc d'Anjou ſur la recette de Montfort-Lamauri, Mante & Meulant, & par mondit Seigneur Duc d'Alençon ſur la recette de Pontoiſe & Chaumont, & ont promis & promettent les faire payer par les Treſoriers & par les Receveurs deſdits lieux, deſdites deux mille livres tournois de rente par chacun an, & les faire delivrer aux Procureur & Receveur deſdites Filles Penitentes ou au Porteur de ces Preſentes pour elles, auſdits quatre quartiers de l'an également, le premier quartier de payement écheant ledit dernier jour de Decembre prochain, & continuer par chacun an auſdits quatre quartiers de l'an ſur leſdites recettes, & generalement ſur les deniers de leurs finances tant ordinaire qu'extraordinaire, qu'ils reſpectivement en chargent, affectent, obligent & hypotequent par ces Preſentes, à fournir & faire valoir leſdites deux mille livres tournois de rente ou penſion viagere, pour être payées auſdites Religieuſes & Convent deſdites Filles Penitentes, la vie durant ſeulement de meſdits Seigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon, & après leur decès

ſera rachetable par leurs heritiers ou ayant cauſe pour la ſomme de douze mille livres tournois, qui eſt chacun ſix mille livres tournois. PROMETTANS leſdites Majeſtés du Roi & Reine ſa mere, en parolle de Roi & Reine, meſdits Seigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon, en parolles de Princes, ledit ſieur Evêque en parolle de Prelat, leſdits Religieux & Religieuſes ſous leur vœu de Religion, ces Preſentes & tout le contenu en icelles avoir & tenir pour bien agreable, ferme & ſtable à toujours ſans jamais y contrevenir, & rendre & payer reſpectivement l'un à l'autre & ſans aucun plaid ou procès, tous coûts, frais, miſes, dépens, dommages & interêts, qui faits ou ſoufferts, ſoutenus & encourus ſeroient par deffaut des choſes deſſuſdites ou d'aucunes d'icelles non faites & accomplies, comme deſſus eſt dit, ſous l'obligation & hypotheque de tous & chacuns leurs biens & de leurs ayans cauſe, meubles & immeubles, preſens & à venir, qu'ils en ont ſoumis & ſoumettent, chacun endroit ſoi, pour ce du tout à la juſtice, juriſdiction & contrainte de ladite Prevôté de Paris, & de toutes autres juſtices & juriſdictions où vûs, ſûs & trouvés ſeront; & renoncerent en ce faiſant à toutes choſes à ces Lettres contraires, & au droit diſant generale renonciation non valoir. EN TEMOIGNAGE DE CE, Nous à la relation deſdits Notaires, avons fait appoſer le ſceau de ladite Prevôté de Paris à ceſdites preſentes Lettres, qui furent faites & paſſées à ſavoir par les Majeſtés du Roi, de la Reine, mondit Seigneur le Duc d'Anjou & led. Seigneur Evêque, le Vendredi trente-uniéme & dernier jour d'Octobre; par mondit Seigneur le Duc d'Alençon le Dimanche deuxiéme, par leſd. Religieuſes le Mardi quatriéme jour de Novembre, le tout en l'an mil cinq cens ſoixante & douze; & reſte à parler par leſdits Religieux dudit St Magloire. Ladite Minutte paraphée en fin deſdites: Signé, PONTRAIN & PARQUES, Notaires.

LES ENFANS-TROUVE'S.

L'HOPITAL des Enfans-trouvés eſt ſous la même adminiſtration que les autres maiſons de l'Hopital General, mais ſans confuſion des revenus. Il fut établi d'abord en l'année 1638, & transferé en la rue Notre-Dame en 1670. Cette maiſon eſt proprement deſtinée pour ſervir d'entrepôt & d'hoſpice aux Enfans expoſés, qu'on ne peut tranſporter en la maiſon du fauxbourg St Antoine ſans quelque danger. Il eſt déſervi par des Sœurs de la Charité.

J'ai placé ci-après le Reglement de cet Hopital, pour confirmer ce que je viens de dire.

L'Hopital des Enfans-trouvés du fauxbourg St Antoine a été bâti en 1669 dans la grande rue, pour les Enfans-trouvés qui reviennent d'entre les mains des Nourrices, pour y être élevés juſqu'à un certain âge, qu'ils ſont mis à l'Hopital General. Il eſt auſſi déſervi par des Sœurs de la Charité.

DECLARATION DU ROI,

Et Arrêt du Conſeil d'Etat, Portant établiſſement & direction de l'Hopital des Enfans-trouvés de la Ville & Fauxbourgs de Paris.

Verifiée en Parlement le dix-huitiéme jour d'Août 1670.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous preſens & à venir, Salut. Comme il n'y a point de devoir plus naturel ni plus conforme à la pieté Chrétienne, que d'avoir ſoin des pauvres Enfans expoſés, que leur foibleſſe & leur infortune rendent également dignes de compaſſion ; les Rois nos predeceſſeurs ont pourvû à l'établiſſement & à la fondation de certaines Maiſons & Hopitaux, où ils puſſent être reçus pour y être élevés avec pieté : En quoi leurs bonnes intentions ont été ſuivies par notre Cour de Parlement de Paris, qui conformément aux anciennes Coutumes de notre Royaume, auroit ordonné par ſon Arrêt du treiziéme Août 1552, que les Seigneurs Hauts-Juſticiers dans l'étendue de notre bonne Ville & Fauxbourgs de Paris, contribueroient chacun de quelque ſomme aux frais neceſſaires pour l'entretien, ſubſiſtance & éducation des Enfans expoſés dans l'étendue de leur Haute-Juſtice : Et depuis le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Pere, voyant combien il étoit important de conſerver la vie de ces malheureux, deſtitués du ſecours des perſonnes mêmes deſquelles ils l'ont reçue, leur auroit donné la ſomme de trois mille liv. & mille liv. aux Sœurs de la Charité qui les ſervent, à prendre chaque année par forme de Fief & Aumône ſur le Domaine de Goneſſe. Et conſiderans combien leur conſervation étoit avantageuſe, puiſque les uns pouvoient devenir Soldats & ſervir dans nos Troupes, les autres Ouvriers ou Habitans des Colonies que nous établiſſons pour le bien du commerce de notre Royaume, Nous leur aurions encore donné par nos Lettres Patentes du mois de Juin 1644, huit mille livres à prendre par chacun an ſur nos cinq groſſes Fermes. Mais comme notre bonne Ville de Paris s'eſt beaucoup accrue depuis ce tems, & que le nombre des Enfans expoſés s'eſt fort augmenté, la depenſe que l'on a été obligé de faire depuis quelques années pour leur nourriture s'eſt trouvée monter à plus de quarante mille livres pour chacun an, ſans qu'il y ait preſque autre fonds pour y ſubvenir que les aumônes de pluſieurs Dames pieuſes, les charités deſquelles excitées par le feu ſieur Vincent, premier Superieur general de la Miſſion, & Inſtituteur des Filles de la Charité, ont contribué de notables ſommes de leurs biens & de leurs ſoins & peines à la nourriture & éducation de ces Enfans, Notre Cour de Parlement de Paris auroit eſtimé neceſſaire de convertir l'entretenement & ſubſiſtance que les Hauts-Juſticiers ſont obligés de donner aux Enfans expoſés dans l'étendue de leur Haute-Juſtice, en une ſomme de quinze mille livres annuellement, pour être miſe ès mains de perſonnes pieuſes, qui charitablement en prennent ſoin, ſuivant ſon Arrêt du trois Mai 1667. Ce que nous aurions confirmé par Arrêt rendu en notre Conſeil le vingt Novembre 1668. Mais comme l'établiſſement de cette Maiſon n'a point été ſpecialement autoriſé par nos Lettres Patentes, quoique nous l'ayons approuvé par les dons que nous y avons faits, étant bien aiſes de maintenir & confirmer un ſi bon œuvre, & de l'établir le plus ſolidement qu'il nous ſera poſſible. A CES CAUSES, & autres bonnes conſiderations, à ce Nous mouvans ; & de no-

tre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons par ces preſentes, ſignées de notre main, dit, declaré, ſtatué & ordonné; diſons, declarons, ſtatuons & ordonnons l'Hopital des Enfans-trouvés, l'un des Hopitaux de notre bonne Ville de Paris; Voulons qu'en cette qualité il puiſſe agir, contracter, vendre, aliener, acheter, acquerir, comparoir en jugement & y proceder, recevoir toutes donnations & legs univerſels & particuliers, & generalement faire tous autres actes dont les Hopitaux de notredite Ville & Fauxbourgs de Paris ſont capables: Confirmons & renouvellons en tant que beſoin eſt ou ſeroit, les donnations faites auſdits Enfans par le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Pere, & par Nous; enſemble toutes autres donations, legs ou autres actes quelconques paſſés à leur profit, que nous voulons être reputés valables & avoir leur effet, comme ſi ledit Hopital avoit été établi en vertu de nos Lettres Patentes. Ordonons que des ſommes de quatre mille livres & huit mille livres données auſdits Enfans-trouvés par le feu Roi & par Nous, il en ſera d'orénavant payé par chacun an de quartier en quartier, à commencer du premier Janvier prochain, la ſomme d'onze mille livres au Receveur dudit Hopital des Enfans-trouvés, & mille livres à la Superieure deſdites Sœurs de la Charité, ſur leurs ſimples quittances; le tout à prendre, ſavoir quatre mille livres ſur le Domaine de Goneſſe, comme il s'eſt fait ci-devant, & huit mille livres ſur nos cinq groſſes Fermes. Voulons que les ſommes portées par l'Arrêt du Parlement de Paris du trois Mai 1667, & de notre Conſeil d'Etat du vingt Novembre 1668, ſoient auſſi payées de quartier en quartier ès mains du Receveur deſdits Enfans-trouvés, par les Seigneurs Hauts-Juſticiers de notredite Ville de Paris, leurs Receveurs & Fermiers ou autres qui feront la recette de leurs revenus, & qu'à ce faire ils ſoient contraints ainſi qu'il eſt accoutumé. Savoir, trois mille livres par chacun an pour toutes les Juſtices dépendantes de l'Archevêché, deux mille livres pour celle du Chapitre de l'Egliſe de Paris, trois mille livres pour celle de l'Abbayie St Germain des Prés, douze cens livres pour celle de l'Abbayie St Victor, quinze cens livres pour celle de l'Abbayie Ste Geneviéve, quinze cens livres pour celle du grand Prieuré de France, deux mille cinq cens livres pour celle du Prieuré St Martin, ſix cens livres pour celle du Prieuré de St Denys de la Chartre, cent livres pour celle de l'Abbayie de Thiron, cinquante livres pour celle de l'Abbayie de Montmartre, cent livres pour celle du Chapitre de St Marcel, cent cinquante livres pour celle du Chapitre de St Mederic, cent livres pour celle du Chapitre de St Benoît, cent livres pour celle de l'Abbayie St Denys; ſans que les ſommes ci-deſſus puiſſent être augmentées à l'avenir pour quelque cauſe & ſous quelque pretexte que ce ſoit. Et à ce moyen leſdits Seigneurs Hauts-Juſticiers demeureront dechargés du payement des ſommes portées par l'Arrêt dudit Parlement du treiziéme Août 1452. Ordonons que la Direction dudit Hopital des Enfans-trouvés ſera faite par les Directeurs de l'Hopital General, auquel nous l'avons uni & uniſſons par ces preſentes. Mais comme elle ne defire pas un ſi grand nombre de perſonnes, Voulons que le premier Preſident & notre Procureur General en notre Parlement de Paris en prennent ſoin, avec quatre Directeurs dudit Hopital General, qui ſeront nommés au Bureau d'icelui, ainſi que les Commiſſaires des autres Maiſons dudit Hopital General, & y ſerviront pendant trois ans, s'il n'eſt trouvé à propos de les continuer après ledit tems expiré, pour le bien des affaires deſdits Enfans-trouvés. Et feront pendant ce tems toutes les choſes neceſſaires pour ladite adminiſtration, à la reſerve néanmoins des acquiſitions d'immeubles ou alienations de ceux qui appartiennent & apparriendront ci-après audit Hopital des Enfans-trouvés, leſquels ne pourront être arrêtés que dans le Bureau dudit Hopital General. Voulons pareillement que leſd. premier Preſident, Procureur General & quatre Directeurs choiſiſſent un

Receveur charitable du revenu deſdits Enfans-trouvés, qui en fera la recette & en rendra compte chacune année, trois mois après icelle expirée, au Bureau dudit Hopital General; auquel compte les Officiers des Seigneurs Hauts-Juſticiers de notredite Ville de Paris, pourront aſſiſter ſi bon leur ſemble: auquel effet ils ſeront avertis du jour que leſdits comptes ſeront examinés & arrêtés. Et comme pluſieurs Dames de pieté ont pris très-grand ſoin juſqu'à preſent deſdits Enfans-trouvés & contribué notablement à leur nourriture & éducation, Nous les exhortons autant qu'il nous eſt poſſible de continuer leur zèle & charitables ſoins envers leſdits Enfans, ainſi qu'elles ont fait par le paſſé, pour avoir part à ladite adminiſtration ſuivant les Articles de Reglement ci-attachés ſous le contre-ſel de notre Chancellerie, que nous voulons être executés ſelon leur forme & teneur. SI DONNONS EN MANDEMENT aux Gens tenans notre Cour de Parlement & Chambre des Comptes de Paris, que ces preſentes ils ayent à faire lire, publier, regîtrer & obſerver ſelon leur forme & teneur, nonobſtant tous Edits, Declarations, Arrêts & autres choſes à ce contraires, auſquelles nous avons derogé & derogeons par ces preſentes: CAR tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous y avons fait mettre notre Sel. DONNE' à St Germain en Laye au mois de Juin, l'An de Grace mil ſix cens ſeptante. Et de notre Regne le vingt-huitiéme. Signé, LOUIS: Et ſur le repli, par le Roi, COLBERT. Et à côté eſt écrit, *Viſa*, SEGUIER: *Pour ſervir aux Lettres d'union des Enfans-trouvés à l'Hopital General.* Et ſellé du grand Seau de cire verte en lacs de ſoie rouge & verte.

Lues, publiées & enregîtrées, Ouï & ce requerant le Procureur General du Roi, pour être executées ſelon leur forme & teneur, ſuivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le dix huitiéme jour d'Août 1670. Signé, ROBERT.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE Roi étant en ſon Conſeil d'Etat, Voulant pourvoir à la direction & adminiſtration de l'Hopital des Enfans-trouvés de la Ville de Paris, ordonné être établi par ſa Declaration du preſent mois: A ordonné & ordonne ce qui enſuit.

PREMIEREMENT.

Les Adminiſtrateurs & Receveurs feront les pourſuites & diligences neceſſaires pour la recette du bien qui appartiendra à l'Hopital des Enfans-trouvés; & pourront intenter pour cet effet telles actions qu'ils eſtimeront neceſſaires.

II.

Feront les marchés des bâtimens neufs, & auront ſoin de toutes les reparations qu'il conviendra faire aux anciens.

III.

Feront la dépenſe de l'Hopital, tant à l'égard des Enfans que des perſonnes qui les ſervent.

IV.

Viſiteront toutes les ſemaines le Regître où l'on écrit le nom des Enfans-trouvés, que l'on apporte dans l'Hopital; & après l'avoir verifié ſur les

les procès verbaux des Commiſſaires du Châtelet, & Ordonnances des Officiers qui en doivent connoître, en parapheront les feuilles, & feront mettre leſdits procès verbaux dans le lieu qui ſera deſtiné pour les garder.

V.

Examineront tous les mois la recette & depenſe dudit Hopital, & en arrêteront les comptes.

VI.

Les Dames qui ſeront choiſies par celles de la Charité pour avoir ſoin deſdits Enfans pendant quatre ans, iront les viſiter le plus ſouvent qu'il leur ſera poſſible.

VII.

Prendront garde que les Sœurs de la Charité qui y ſeront les ſervent bien, & leur adminiſtrent toutes les choſes neceſſaires.

VIII.

Auront ſoin que les Sœurs de la Charité aillent viſiter les Enfans qui ſeront mis en nourrice hors dudit Hopital dans les tems qu'elles eſtimeront à propos; & ſe feront rendre compte de l'état auquel elles les auront trouvés, & des neceſſités dont ils pourront avoir beſoin, pour y pourvoir ainſi qu'ils le jugeront neceſſaire.

IX.

Feront les marchés qu'elles jugeront à propos pour leur nourriture; tant à Paris qu'à la campagne.

X.

Acheteront les toilles, étoffes, bonnets & autres choſes neceſſaires pour l'habillement deſdits Enfans, de l'argent qui leur ſera mis à cet effet entre les mains par le Receveur, par ordre des Adminiſtrateurs, dont elles lui donneront un recepiſſé, lequel il leur rendra en leur remettant un bref état de l'emploi qu'elles en auront fait, pour être inſeré dans ſon compte.

XI.

Pourront recevoir les charités qui ſeront faites audit Hopital par des perſonnes qui ne voudront être nommées; & les remettront entre les mains du Receveur, qui s'en chargera dans ſon compte. FAIT au Conſeil d'Etat du Roi, ſa Majeſté y étant, tenu à St Germain en Laye le vingt-uniéme jour de Juillet 1670.

Signé, COLBERT.

L'HOPITAL DE LA TRINITE'.

L'AN 1202, deux Chevaliers Seigneurs de Galendes, donnerent leur maiſon, pour y fonder un Prieuré de l'Ordre des Premontrés au nom de la Ste Trinité, qui fut achevé, comme on le voit au portail, l'an 1210, & renouvellé en 1518; & y établirent un Prieur & deux Religieux. On voit au portail les effigies de ces deux Chevaliers avec leurs armoiries. Ce Prieuré étoit rue St-Denys, & y avoit un Cimetiere pour enterrer les Pauvres.

En 1544 du tems d'Henri II, fut inſtitué l'Ordre des Pupilles & des Orphelins, en l'Hopital de la Trinité, & en une Salle où autrefois les Confreres de la Paſſion jouoient leurs pieces de Morales & Comedies de la Paſſion, qui furent obligés d'acheter un lieu en l'Hotel de Bourgogne pour leur aſſemblée & jeux de Theatre.

C'étoit une belle choſe avoir ſortir de cette Maiſon la jeuneſſe propre à rendre ſervice & miſe en metier & adroite à toute action honnête. De plus ils ont droit de Maîtriſe, & nul Juré ne peut aller faire viſite dans cette Maiſon ou Hopital.

Au Cimetiere on portoit enterrer la plus grande partie des morts de l'Hotel-Dieu de Paris, leſquels on voituroit dans un chariot chaque nuit conduits par un homme d'Egliſe qui faiſoit les prieres accoutumées pour les deffunts.

Mais depuis que les Adminiſtrateurs de l'Hotel-Dieu ont fait acquiſition du Cimetiere de la Croix Clamar, on ne conduit plus de morts de l'Hotel-Dieu à cette Maiſon, dont ils ſont beaucoup debarraſſés.

LE St ESPRIT.

L'HOPITAL du St Eſprit établi en 1632, pour y recevoir les Orphelins, natifs de cette Ville. Il eſt uni à l'Hopital General, ou plutôt ſous la même adminiſtration.

Il eſt ſitué à côté de l'Hotel-de-Ville dans la place de Greve.

LES ENFANS ROUGES.

L'HOPITAL des Enfans-Rouges fut inſtitué par la Reine de Navarre en 1538, & l'Egliſe fondée par François I, durant le ſiége de Pavie, & par les ſoins du Monſieur Briçonnet, Preſident à la Chambre des Comptes. Cette fondation ſe voit dans une des vitres du Chœur, où le Roi, Marguerite Reine de Navarre ſa ſœur unique, & Briçonnet, ſont peints excellemment après le naturel; là le Prince & la Princeſſe careſſent des Enfans rouges, avec certaines attitudes dignes de leur Majeſté & de leur âge: ces Enfans ſont auprès d'eux, qui ſautent de joie, comme pour temoigner leur reconnoiſſance.

Dans une autre vitre eſt l'Hiſtoire de Jeſus Chriſt, lorſqu'il montre un enfant aux Apôtres, pour exemple de ſimplicité; mais cette Hiſtoire eſt à preſent un corps ſans tête, parce que le reſte de la vitre eſt fort gâté, & caſſé preſque tout à fait, on ne laiſſe pas neanmoins d'y admirer la tête,

& l'attitude d'un St Paul, qui ſont belles par excellence; & de plus, trois hommes dans un éloignement, qui parlent enſemble pleins d'attention & d'étonnement; leurs têtes ſont ſi belles, & quoiqu'elles ſemblent paſſées & enlaſſées l'une dans l'autre, elles ſont placées neanmoins avec tant d'art & d'induſtrie, qu'elles attirent les yeux de tout le monde.

L'entrée de Jeſus-Chriſt dans Jeruſalem, de la même main, n'eſt pas moins à eſtimer; toutes les têtes & les attitudes en ſont achevées & admirables.

Mais la vitre où Jeſus-Chriſt eſt repreſenté careſſant les petits enfans que des femmes lui offrent, ſans contredit eſt une des plus belles, des mieux peintes, & des mieux entendues de tout Paris, ſoit pour être plus en jour, ou pour s'être mieux conſervée, ou que le Peintre y ait apporté plus de ſoin & d'étude. On y remarque dans Jeſus-Chriſt une ſi grande charité à careſſer ces petits enfans: ſes deux mains ſont occupées ſi naturellement à leur toucher la tête, & ſes yeux à regarder ceux qui, à cauſe de la foule, ne peuvent approcher; dans les meres on voit un grand empreſſement de lui preſenter leurs enfans; dans un certain petit garçon, la joie qu'il a d'être proche de lui ſe remarque ſi bien, ſon action eſt ſi douce, ſi enfantine, ſes regards ſi pueriles & innocents, qu'il ne ſe peut rien imaginer de mieux; dans les Apôtres paroiſſent des paſſions auſſi belles qu'elles ſont differentes. Enfin, toutes les têtes & les attitudes de cette vitre raviſſent: je crois pour moi que ces vitres ſont du même Maître qui a fait celles du Joſeph de St Merri.

LES MADELONNETTES.

LES Madelonnettes ont une Chapelle que Madame de Fieubet a fait bâtir en 1616, à ſes depens, qui eſt ſi conforme en tout à celle de Notre-Dame de Lorrette, qu'il ne ſe peut rien voir de plus ſemblable.

Le peuple au reſte les appelle ainſi, tout perſuadé, quoique ſans raiſon; que c'eſt un Couvent de femmes débauchées qu'on a contraintes de ſe faire Religieuſes, comme ſi les vœux de Religion ſe faiſoient par force.

Il eſt vrai qu'on y enferme les femmes un peu trop libertines, à cauſe de la ſage conduite, & de l'adreſſe de ces bonnes filles à leur faire changer de vie: & de fait, il n'en ſort guere d'une ſi bonne école, qui après cela ſonge encore à l'amour.

Elles ſont gouvernées par des Religieuſes Urſulines.

Cette Maiſon eſt ſituée en la rue des Fontaines, quartier St Martin.

LES HOSPITALIERES DE LA PLACE ROYALE.

EN 1629, la Reine Anne d'Autriche, mere de Louis XIV, ſe rendit Fondatrice de cette Maiſon, pour y recevoir des femmes & des filles malades, qui ſont traittées & ſoignées par des Chanoineſſes de l'Ordre de St Auguſtin. Cet Hopital eſt ſitué dans le cul-de-ſac de la rue du Foin, derriere la Place Royale.

DE LA RAQUETTE.

LA Raquette ou Roquette, ſous le nom de St Joſeph, étoit ci-devant uni à l'Hopital des femmes de la Place Royale, dont Madame la Ducheſſe de Mercœur, vers l'an 1638, ſe rendit la Protectrice; par la ſuite il fut déſuni & partagé en deux. Cet Hopital eſt également adminiſtré par des Religieuſes du même ordre, & il eſt ſitué à l'extrémité de la rue de Charronne, faux-bourg St Antoine.

DE St ANTOINE DE LA MISERICORDE.

CETTE Maiſon a été fondée en 1624, par Monſieur Seguier, pour l'éducation de cent Orphelines qu'on y éleve depuis l'âge de ſix à ſept ans, juſqu'à celui de vingt. On leur apprend à faire toutes ſortes d'ouvrages; il faut pour y être reçues, qu'elles ſoient natives de Paris. Cet Hopital eſt ſitué au faux-bourg St Marcel en la vieille rue St Jaques, quartier de la Place-Maubert.

DE Ste BASILISSE ET DE St JULIEN appellée de la Miſericorde.

CET Hopital a été tranferé de Gentilli en 1657, fondé par Monſieur le Prevôt, Seigneur d'Herblai, pour y recevoir les pauvres femmes & filles malades. Des Religieuſes de l'Ordre de St Auguſtin ont l'adminiſtration de cet Hopital, qui eſt ſitué rue Mouffetar, faux-bourg St Marcel.

DE L'ENFANT JESUS.

EN 1653, cet Hopital a été fondé par un Bourgeois de Paris, établi & bâti vers cette année là, par les ſoins de Monſieur Vincent Inſtituteur & Procureur général de la Congregation de la Miſſion, pour y recevoir quinze hommes & quinze femmes, vieux & vieilles hors d'état de gagner leur vie, & deſſervi par les Sœurs de la Charité. Il eſt ſitué à l'extrémité du faux-bourg St Laurent.

DE Ste PELAGIE, ou DU REFUGE.

CETTE Maiſon eſt dépendante de l'Hopital Général, & ſous la même adminiſtration; elle a été établie pour y recevoir des femmes & filles, dont la conduite cauſe du ſcandale, ſoit qu'elles s'y retirent volontairement, ſoit qu'elles y ſoient envoyées par ordre du Roi, ou par l'autorité des Magiſtrats. Elle eſt ſituée au faux-bourg St Marcel, Place du Puits-l'Hermite.

MAISONS INSTITUE'ES EXPRE'S POUR LES Nouveaux-Convertis, & Nouvelles-Catholiques.

LA Compagnie, pour la propagation de la Foi, & pour la maiſon des Nouvelles-Catholiques, fut inſtituée en 1634, le ſixiéme Mai, par Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, & non ſeulement confirmée avec ſes Statuts, la même année, le treiziéme Juin, par Urbain VIII, mais encore autoriſée en 1635, par les Lettres Patentes du Roi, données à Senlis au mois de Mars; & le tout regîtré au Grand Conſeil, le rendant Maître abſolu de tous les differends qui pourroient intervenir là-deſſus.

Depuis neanmoins, & cela en 1637, le douziéme Mai, le Roi par Arrêt de ſon Conſeil a pris les maiſons des Nouvelles-Catholiques en ſa protection.

Quant aux Directeurs de ces Maiſons, le premier fut Raconie, Evêque de Lavaur; le ſecond, Leſcot Evêque de Chartres; le troiſiéme, Labarde Evêque de St Brieu; le quatriéme, de Villars-la-Faye, Abbé de Jaſſin, Maître de la Chapelle du Roi, à preſent Evêque de Perigueux.

SUPERIEUR DE LA COMPAGNIE.

PEAN preſentement, Docteur en Théologie, & Aumônier de Mademoiſelle Souveraine de Dombes, & Directeur de la Maiſon des Nouvelles-Catholiques, nommé par les Grands-Vicaires du premier Archevêque deffunt, & depuis par ceux du Cardinal de Retz ſon ſucceſſeur.

SUPERIEURES DE LA COMPAGNIE DES DAMES QUI prennent ſoin de la Maiſon des Nouvelles-Catholiques.

LA Ducheſſe de Crouï, premiere; la Comteſſe de Montgommery, ſeconde; la Preſidente Loyſel, Madame Fouquet qui l'eſt preſentement. Cette Maiſon, au reſte, fut établie d'abord au ſaux-bourg St Germain, rue des Foſſoyeurs; depuis, vis-à-vis l'Hotel de Lorraîne, & maintenant à la rue Ste Avoie.

SUPERIEURES DES DAMES QUI PRENNENT LE ſoin de la Maiſon des Nouveaux-Catholiques.

LA Maiſon des Nouveaux-Catholiques, commença ſon établiſſement dans l'Iſle-Notre-Dame, du tems que l'Evêque de Perigueux en étoit Directeur; preſentement elle eſt dans la rue de Seine du faux-bourg St Victor. L'excellence de cet Inſtitut ſe fait voir tant par la neceſſité qu'il y a d'avoir des maiſons de retraite, pour y retirer des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ne peuvent pas ſe convertir chés leurs parens hugue-

nots, que par le grand avantage qui en revient à l'Egliſe, puiſque ces perſonnes là, étant converties, attirent ſouvent leurs parens avec elles; ou du moins en ſe mariant, & élevant leurs enfans dans la Religion Catholique, augmentent le nombre des Fidéles. Cependant il y a lieu de s'étonner que ſi peu de monde s'applique à ce ſaint emploi, & d'autant plus qu'il n'y a point encore de maiſons pour mettre les filles à part, & que pour toute fondation elles n'ont que cent livres de rente; quoique depuis leur érection il ſe ſoit fait à Paris quantité d'autres établiſſemens.

L'HOTEL-DIEU D'ETIENNE HAUDRI,

OU

L'HOPITAL DES HAUDRIETTES.

QUI voudroit s'en rapporter à Jacobus de Monte & au Pere du Breul, touchant les Haudriettes, tous deux tiennent que cet Hopital n'eſt guere moins ancien que la Monarchie; & s'il en faut croire l'Auteur Anonyme des miracles de Ste Geneviéve qu'elle fit après ſa mort, que j'eſtime bien autre qu'eux, l'Egliſe eſt un monument de la pieté que les premiers Chrétiens de Paris, dont la foi, pour lors plus forte que la perſecution, bravoit la cruauté des Païens, avoient érigé pour y adorer Jeſus-Chriſt. Ainſi laiſſant là du Breul avec ſes fables & ſes prodiges imaginaires, qui ne ſe trouvent qu'à la ſuite de la Legende dorée de Jacobus de Voragine, je m'attacherai à cet Anonyme, & rapporterai ce que j'ai découvert là-deſſus en le liſant. Car enfin, quoiqu'on ne ſache pas ſon nom, & même qu'il ſoit à reprendre à cauſe de ſa trop grande ſimplicité, cependant perſonne ne doute de la fidelité de ſon Hiſtoire; & de plus, il eſt très-certain qu'il vivoit ſur la fin du neuviéme ſiecle, & étoit Religieux de Ste Geneviéve: car lui-même nous apprend qu'en 886, après que le ſiége de Paris fut levé, tout le Couvent & lui partirent en proceſſion pour aller au lieu où le corps de Ste Geneviéve avoit été tranſporté à cauſe des Normans, afin de le rapporter.

Cet Auteur fidelle dit donc que de ſon tems la Seine étant venue à groſſir à cauſe des pluies & des neiges fondues, deborda ſi cruellement, que tout Paris fut noyé; ſi bien que chacun étoit contraint d'abandonner ſa maiſon & ſon logement. Dans cette affliction l'Evêque Inchadus, pour appaiſer Dieu, ordonne des jeûnes & des prieres, & envoie en bâteau des Prêtres dans toutes les Egliſes, afin d'y faire le Service. Un de ces Prêtres, nommé Richard, s'étant fait conduire proche de l'Egliſe de St Jean, à un Couvent de filles bâti par Ste Geneviéve même, & à ſes dépens: il le trouva tellement aſſiegé par les eaux, que la riviere battoit ſes murs & ſes fenêtres juſqu'à moitié; & de plus, remarqua que le lit où cette ſainte Vierge avoit rendu les derniers ſoupirs, qu'on gardoit là encore, quoique tout entouré d'eau, l'eau neanmoins n'en approchoit pas, & qu'il étoit à ſec. Inchadus à cette nouvelle accourt avec tout ſon Clergé, & une foule de peuple qui le ſuivoit; & admirant les faits de Dieu, ſe met en prieres, & incontinent les eaux commençerent à diminuer; & enfin la riviere ſe retira dans ſon canal. Cet Hiſtorien, comme fort credule, ajoute que le Prêtre Richard n'avoit été envoyé là qu'à cauſe de ce lit, & pour éprouver ſa vertu par l'interceſſion de Ste Geneviéve; & bien plus, que la Seine ne s'étoit debordée que pour operer ce miracle.

Au reſte, qui voudra ſe donner la peine de collationner le paſſage Latin de cet Auteur, que j'ai traduit ſur l'Original manuſcrit qui eſt à la Bibliotheque de Ste Geneviéve, avec celui qu'a fait imprimer Bollandus, trouvera qu'il l'a tiré d'un Manuſcrit copié par quelque ignorant, qui ne pouvant lire l'Original, l'a tellement alteré, qu'on n'y ſauroit découvrir ni le tems ni le ſiecle de cette inondation, ni du miracle; joint qu'il a changé le nom d'Inchadus, pour lors Evêque de Paris, & qui mourut en 839, aveugle de vieilleſſe, en celui de Richaldus qui ne fut jamais Evêque. Ce même paſſage eſt plein de beaucoup d'autres fautes, que j'ai toutes corrigées dans mes remarques.

Je croirois volontiers le miracle que je viens de dire; mais, comme il eſt raconté avec tant de circonſtances pueriles, & peut-être même fabuleuſes, je doute fort qu'il ſoit vrai.

Touchant l'érection de ce Monaſtere de Filles par Ste Geneviéve, la choſe me paroît encore un peu ſuſpecte, ſur tout lorſque je viens à conſiderer que cet Auteur eſt le ſeul qui le diſe, & qu'il vivoit quatre ou cinq cens ans après Ste Geneviéve, & qu'enfin il n'en eſt point parlé dans Gregoire de Tours, qui auroit été ſoigneux de viſitet ce Couvent, ſi Ste Geneviéve l'avoit fait bâtir; & de plus, qui n'a rien obmis de tout ce qu'il ſavoit de cette ſainte Vierge, & même de tout ce qui s'en diſoit de ſon tems. J'ajoute que les Pariſiens qui ont toujours eu tant de devotion pour leur Patrone, n'auroient jamais ſouffert la ruine de cette maiſon Religieuſe, ſi veritablement elle l'eût fait bâtir, & y fût morte; en tout cas, que jamais ils n'auroient permis qu'on la ruinât, de ſorte qu'un jour on pût être en peine de ſa ſituation.

Et de fait, quoi qu'en veuille dire Jacobus de Pont & le Pere du Breul, perſonne ne ſait au vrai en quel endroit de la Paroiſſe St Jean ce Monaſtere étoit bâti: d'ailleurs il eſt très-certain que l'Hôpital des Haudriettes n'eſt élevé ni ſur ſes ruines, ni ſur ſes traces. Car j'ai appris de pluſieurs Chartes anciennes, que pour fonder cet Hotel-Dieu, Etienne Haudri dans le treiziéme & quatorziéme ſiecle, acheta des places vuides, & quelques maiſons particulieres à la rue de la Mortellerie; que Laurent le Matrenier lui vendit depuis le lieu qu'occupe preſentement la Sacriſtie ou la premiere Chapelle; & qu'enfin Philippe le Bel & Philipe le Long, en 1306 & 1319, amortirent cette maiſon, auſſi-bien que la Chapelle, & tous les biens généralement des Haudriettes. De ſorte que ſi ce que je viens de dire eſt vrai, il faut que du vivant de l'Auteur Anonyme que j'ai cité, il n'y eût aucun Couvent de filles proche St Jean, ni ſur le bord de la riviere, mais que depuis on l'a tellement negligé, que non ſeulement le tems en a arraché juſqu'à la derniere pierre, puiſqu'il ne s'en trouve aucun veſtige, mais même que la memoire en eſt tout à fait perdue.

Mais ce n'eſt pas là la ſeule difficulté que nous trouverons ici, & qui nous donnera de la peine; car ſi nous ne ſavons pas où étoit placé le Monaſtere bâti par Ste Geneviéve, nous ne ſommes pas mieux informés qui étoit Etienne Haudri, non plus que de l'année, & même du tems qu'il jetta les fondemens de ſon Hopital; & moins encore les raiſons qui le porterent à ce grand œuvre de charité. J'ai vû des Chartes anciennes, ou tantôt il prend la qualité de Bourgeois, tantôt celle d'Echevin de Paris, tantôt les deux enſemble; tantôt celle de Pannetier du Roi, & tantôt de Secretaire de St Louis. Et quoique je n'aie manié aucun titre de ceux où il ſe ſoit qualifié Secretaire ou Officier de St Louis, ce ſont pourtant les ſeules qui lui ſont données, tant par le peuple, que par les Haudriettes: & non contens de lui faire ſuivre ce Prince à ſon voyage d'Outremer, on prétend même qu'à ſon retour il fit bâtir exprès cette Maiſon en reconnoiſſance du ſoin particulier que quelques veuves avoient eu de ſa femme en ſon abſence, & de lui avoir tenu ſi bonne compagnie.

Quelques-uns même ſont aſſés injuſtes pour lui ravir la gloire de cette fondation, & l'attribuer à ſa femme, qu'ils appellent Jeanne, prétendant qu'elle le commença en 1250 ou 1258, durant le voyage de ſon mari; & que le croyant mort, parce qu'elle n'en avoit point de nouvelles, elle même ſe retira dans cet Hopital, où elle fit vœu avec trente-deux autres femmes veuves, & y porta tout ſon bien. D'autres enfin, pour annoblir l'origine des Haudriettes, la font remonter juſqu'à St Louis, afin que ce glorieux Regne, & ſi illuſtre par tant d'autres actions pieuſes, lui donne plus d'éclat, le tout appuyé ſur des contes fondés en l'air, & des avantures fabuleuſes, au préjudice de la verité.

Car quant aux traditions qu'ils alleguent, outre qu'on n'en trouve rien que dans la memoire des pauvres femmes de cet Hopital, c'eſt que St Louis mourut en 1270; & de plus, j'apprens des Regîtres du Treſor des Chartes, & des Rouleaux de la Chambre des Comptes, qu'Etienne Haudri n'acheta qu'en 1306, le lieu où eſt la Sacriſtie, qui a ſervi de premiere Chapelle aux Haudriettes, lorſque ſon Hopital ne venoit que d'être bâti ou fondé; qu'enfin il fit ſon teſtament en 1313, & qu'il étoit mort en 1319.

Au reſte, je n'ai pû encore découvrir au vrai, ni dans le Treſor des Chartes, ni à la Chambre des Comptes ni ailleurs, le nombre des veuves qu'il établit dans cette Maiſon, quoique tout le monde le faſſe monter à trente-deux.

On ne ſait de qui tout le monde a appris cette particularité, car les Lettres du Roi de l'année 1319, dont j'ai fait mention, & qui furent expediées après la mort du Fondateur, ne parlent en général que d'une certaine quantité de pauvres femmes, & ſemblent même dire par là que le nombre n'en avoit pas été fixé, & ne l'étoit pas encore en 1319.

S'il le fut depuis, conformément à la Tradition, je ne ſai ſi ç'a été vers la fin du quatorziéme ſiecle, comme n'en ayant pû rien trouver avant ce tems-là, & que l'Antipape Clement VII, rapporte dans une Bulle donnée à Avignon en 1386, où il dit que dans cet Hotel-Dieu il y avoit alors trente-deux Sœurs, toutes âgées & veuves. Or, comme il me ſouvient d'avoir lû dans la Reforme faite de nos jouts par François de la Rochefoucault, Cardinal, & dans pluſieurs autres actes que je citerai en leur lieu, que dans cette Maiſon l'on a compté quelquesfois juſqu'à quarante veuves, il y a lieu d'aſſurer que le nombre de ces Hoſpitalieres n'a jamais été bien reglé, & qu'on l'a proportionné au bien & au revenu de la maiſon, tantôt plus grand en certains tems, & tantôt plus petit.

LE BATIMENT.

QUANT au Bâtiment, quoiqu'on ne doute point qu'Etienne Haudri n'ait procuré à ces femmes tous les avantages qu'il lui a été poſſible, & qu'on croye enfin qu'il acheva tous les édifices qui lui étoient neceſſaires; la grande Chapelle neanmoins que nous voyons encore aujourd'hui proche de la Greve, tout à l'entrée de la rue de la Mortellerie, n'en eſt pas; car encore qu'elle ſoit fort vieille, on tient pour certain qu'il n'en fit point faire d'autre que celle qui ſert maintenant de Sacriſtie, & qui, comme j'ai dit, eſt petite, obſcure, malfaite & barbouillée de fort mauvaiſes peintures, où ſont repreſentés des Anges & des Saints.

On tient que Guillaume d'Oreillac, Evêque de Paris, qui mourut en 1320, y mit la premiere pierre, la benit, la dedia, & y dit la premiere Meſſe: à quoi on ajoute foi à cauſe de quelques mechans Vers écrits en Lettres Gothiques contre la muraille, qui le font ſavoir.

On prétend encore qu'Etienne Haudri, fils du Fondateur, Marie ſa femme

me, & Jean ſon fils, fonderent dans le même Hopital trois autres Chapelles, à la charge de les conferer alternativement avec Guillaume de Chanac, Evêque de Paris, & les autres Evêques ſes ſucceſſeurs.

De plus, on aſſure qu'en 1386, Clement VII commanda à l'Abbé de Ste Geneviéve de permettre aux Haudriettes d'avoir un Ciboire pour y mettre le St Sacrement; que des quatre Chapelains qui deſſervoient alors la Chapelle, il y en avoit deux perpetuels, & obligés de faire le Service tous les jours: pour les deux autres, que toutes les ſemaines ils diſoient chacun trois Meſſes ordinairement. D'ailleurs, que ce même Clement Antipape permit à tous quatre d'adminiſtrer les Sacremens aux Hoſpitalieres. On tient enfin, que le Fondateur donna la direction de cet Hotel-Dieu à ſon fils aîné & ſes deſcendans; qu'il appella à la ſubſtitution de ce Gouvernement, le Prevôt des Marchands & les Echevins; que la fondation fut confirmée en 1414, par Alemanus Cardinal de Piſe, du titre de St Euſebe, Legat *à latere* de Jean XXIII.

Toutes ces circonſtances là, au reſte, ſe liſent en pluſieurs Chartes que l'on conſerve dans le treſor de cette Maiſon, ſi bien qu'on n'en peut pas douter.

Du reſte, je ne m'arrête pas trop à ce qui ſe lit dans quelques Papiers des Haudriettes, que leurs premiers Statuts furent approuvés en 1295, par le Pape, & par l'Evêque de Paris; car puiſque j'ai fait voir que leur Hopital n'étoit pas encore fondé, quelle apparence y a-t-il à cela?

Ce n'eſt pas qu'à le bien prendre, rien n'empêcheroit que des Statuts ne fuſſent faits & confirmés avant que de commencer à bâtir une maiſon; même il eſt certain qu'il y en avoit de plus anciens que ceux qui furent approuvés en 1414 par Alemannus, & qu'Etienne Haudri avoit dreſſés lui-même, à ce que diſent les Haudriettes, mais je ne les ai pû découvrir. Tellement que je ne ſaurois rapporter ici que ceux qui furent faits par Michel de Brache, Michel de Cernai, ou de Crenai, & Pierre d'Ailli, grands Aumoniers de France, ſous les Rois Jean & Charles VI; ou pour parler comme on faiſoit alors, Aumoniers du Roi, car nos Rois ne s'étoient pas encore aviſés de créer les Charges du Grand-Maître, de Grand-Chambellan, de Grand-Ecuyer, & de Grand-Aumonier.

STATUTS.

VOICI les Statuts de Michel de Brache.

Que les Deſcendans d'Etienne Haudri ſeront Adminiſtrateurs perpetuels de cet Hopital.

Que toutes les Veuves qu'on y recevra, apporteront chacune, ou un lit garni, ou la valeur, & donneront à dîner le jour de leur entrée, à toute la Communauté.

Qu'elles vivront en commun & paiſiblement, & communieront quatre fois l'an.

Qu'elles finiront leurs jours dans cet Hotel-Dieu, & n'en pourront ſortir, même étant malades.

Que celles qui pourront être convaincues de vol, de médiſance, d'ivrognerie, de luxure, & d'avoir logé quelqu'un dans leurs chambres, ſur tout ſi c'eſt un homme, ſeront chaſſées honteuſement, & ſans pouvoir rien eſperer du bien qu'elles auront apporté.

Enfin toutes les fois qu'on leur donnera des habits neufs, qu'elles ſeront obligées de rendre les vieux, juſqu'aux ſouliés & aux hardes.

Qu'elles obéiront à leurs Adminiſtrateurs aveuglément, diront tous les jours pour leurs Fondateurs, trois *Pater*, & deux pour leurs Bienfaicteurs.

Que ſans reſerve aucune de leur bien ni de leur perſonne, elles ſe conſacreront à la Maiſon entierement, ſans pouvoir plus diſpoſer de rien.

Qu'elles renonceront à tous les attachements & autres empêchements du monde, afin de vaquer ſeulement au ſervice de Dieu & de l'Hopital.

A l'égard de Michel de Cernai, je ne ſai s'il chargea ces femmes d'autre choſe que de ne point ſortir ſans la permiſſion de leur Maitreſſe, quand même ce ſeroit pour aller au Service, ou en Pelerinage. Mais enfin, c'eſt le ſeul Statut qui lui ſoit attribué dans la Bulle d'Alemannus : or ſi cela eſt, en recompenſe il eut un bon ſecond ; car Pierre d'Ailli ne s'y épargna pas, qui en fit lui ſeul aſſés pour eux deux. Ces Statuts ſont.

Que toutes les Chartes ſeroient enfermées ſous deux clefs differentes ; l'une que garderoit la Maitreſſe, & l'autre qui ſeroit confiée à deux des plus vertueuſes de ces Hoſpitalieres.

Que ces trois femmes, chacune à part, auroient un inventaire, tant des livres, que du linge, & des ornemens de la Chapelle.

Que tous les ans la Maitreſſe rendroit compte de ſon adminiſtration, & ne pourroit dépenſer plus de vingt ſols à la fois, ſans le communiquer aux deux autres femmes.

Que perſonne ne viendroit dîner dans cette Maiſon, ni ſouper, & même ne pourroit entrer dansle Dortoir, ni dans le logis neuf, ſans la permiſſion de la Maitreſſe.

Que les Haudriettes, à moins que d'être malades, ne dîneroient point hors du Refectoire, & ne pourroient rien faire dans le Dortoir, qui pût en troubler le ſilence, ou incommoder leurs Compagnes.

D'Ailli leur ordonna encore.

D'aſſiſter les bonnes fêtes au Service qui ſe dit chés elles, ſans penſer ces jours-là à aller aux autres Egliſes, hormis à l'heure du Sermon.

Enfin, il les obligea de garder le ſilence, auſſi-bien au Dortoir qu'à la Chapelle, & de dire dix-huit *Pater*, & autant d'*Ave*, pour leurs Bienfaicteurs.

En recompenſe il leur permit d'avoir une Infirmerie ; du reſte, leur declarant que par ces reglemens il n'entendoit point déroger en aucune façon aux anciens, en ce qui regardoit le nombre des prieres, & de leurs habits : tant s'en faut qu'il vouloit qu'on les lût publiquement aux quatre grandes Fêtes de l'année, & même qu'ils fuſſent expoſés au Dortoir dans un tableau, afin qu'en tout tems & à toute heure on les pût lire.

Au reſte, comme dans ces Statuts il eſt fait mention d'autres plus anciens, ce n'eſt pas ſans raiſon que j'ai fait ſavoir qu'il y en avoit de plus anciens que ceux qu'approuva Alemannus ; & même que j'ai bien cherché ſans les pouvoir trouver, dont je ne m'étonne plus, depuis que j'aprens que les Filles de l'Aſſomption s'en ſont emparés, auſſi bien que de l'Hopital, & de tout le bien des Haudriettes : & ſi bien même, qu'on deſeſpere de pouvoir jamais les retirer de leur main ; avec d'autant plus de raiſon, qu'il s'y verroit le premier état de cet Hotel-Dieu, & dont je ſerois inſtruit à fonds : ce que ces Religieuſes ne veulent pas qu'on ſache, comme étant tout-à-fait oppoſé à leurs vœux, & à l'eſprit que la Regle qu'elles ſuivent demande, que cependant le Cardinal de la Rochefoucault leur a ſubſtitué.

Je n'ai pas encore été plus heureux à la recherche que j'ai faite de quelques autres Statuts plus modernes, qui obligent ces Hoſpitalieres, tant à faire des vœux, recevoir chés elles des filles, qu'à prendre le nom & l'habit de Religieuſes ; & l'on tient qu'elles les ont égarés exprès, afin qu'on ne pût pas s'en ſervir contre elles.

Que ſi cela eſt, elles ont bien mal pris leurs meſures, puiſque dans leur Regîtres on a decouvert qu'en 1526, 1528, 1545, 1552, 1557, 1558, 1572, & 1582, neuf ou dix de leurs Devancieres prirent en effet l'habit, & firent

profeſſion; qu'en 1416, 1489, 1501, 1520, 1521, 1569, 1589 & 1610, elles reçurent de pauvres filles dans leur corps; & qu'en certains contrats paſſés avec elles en 1416, 1477, & 1520, celle qui prenoit la qualité de Maitreſſe, y prend celle de Superieure; & tout de même à ſon imitation, que les Hoſpitalieres s'y font donner le nom de Sœurs & celui de Religieuſes, quoiqu'auparavant, & juſqu'en ce tems-là, on les eut toujours appellés les bonnes femmes de la maiſon & Chapelle d'Etienne Haudri.

Or pour ce qui regarde ces changemens, il ne faut point douter que les Grands-Aumoniers de France n'en ſoient Auteurs, & que ces nouveaux Statuts, auſſi-bien que les precedents, n'ayent été dreſſés par eux; car, & dans les Chartes & dans les Regîtres de cet Hopital, on voit comme peu à peu ils en ont uſurpé l'adminiſtration, & enfin ſe ſont appropriés tous les droits que le Fondateur avoit reſervés à ſes deſcendans, & tous confirmés par Alemannus, & par Michel de Brache. Et de fait, quant aux Regîtres, ils ſont tous pleins des Ordonnances & des Reformes faites par ces Grands-Aumoniers. Les uns portent que c'étoient eux qui nommoient les Directeurs au temporel, & qu'aucun n'étoit admis ſans leur approbation, & un *Placet* qu'ils donnoient, comme faiſoient autrefois les Abbés Commendataires dans leurs Abbayies.

Les autres nous apprennent qu'en 1618, Saint Pere, Grand-Vicaire de Davy, Cardinal du Perron, Grand-Aumonier, deffendit à la Superieure de laiſſer entrer dans le Dortoir autre perſonne que le Medecin, le Chirurgien & l'Apotlcaire; qu'en 1620 & 1622, François de la Rochefoucault, Prêtre, Cardinal du titre de St Calixte, Evêque de Senlis, & Grand-Aumônier, reforma cet Hotel-Dieu; qu'en aboliſſant & le nom & l'inſtitution des Haudriettes, il les tranſporta dans un logis qu'il avoit au fauxbourg St Honoré, & les érigea en Religieuſes, mais de celles que nous appellons Filles de l'Aſſomption. Enfin, & pour tout dire en un mot, ce Cardinal démoliſſant peu à peu les remparts, a tant fait qu'il a arraché juſqu'à la derniere pierre de cet Hopital, que la pieté d'Etienne Haudri depuis trois ou quatre cens ans avoit conſacré à la vieilleſſe des pauvres femmes veuves pour leur ſoulagement, & le tout afin d'être employé à l'édifice, & ſervir à l'établiſſement d'un nouveau Monaſtere de Filles, jeunes, riches, & de l'Ordre de St Auguſtin.

Dans cette vûe au reſte, pour mettre ſon honneur à couvert, & faire réuſſir ſon deſſein avec plus d'apparence de raiſon, en 1620 il aſſembla les Adminiſtrateurs du temporel avec d'autres tant Seculiers qu'Eccleſiaſtiques ſages & d'une haute reputation.

A la verité, d'abord par leur avis, il confirma les Statuts que ſes devanciers & le Fondateur avoient dreſſés, & pour le ſpirituel & pour le temporel, même en ce qui regardoit les habits des Haudriettes; mais du reſte il regla & changea tellement le genre de vie de ces femmes, qu'on ne doit pas s'étonner qu'un ſimple Hopital, fondé par un Bourgeois, avec le tems par le credit d'un Cardinal Grand-Aumônier, ſoit devenu un nouveau Couvent & le Monaſtere des Filles de Notre-Dame de l'Aſſomption. Et non ſeulement depuis, il ne ſe contenta pas de leur commander de recevoir avec elles des Filles âgées de plus de trente ans, il ſe reſerva encore & aux autres Grands-Aumôniers ſes ſucceſſeurs, le pouvoir tant de les examiner & approuver avant leur reception, que de donner diſpenſes à celles qui ſeroient plus jeunes.

De plus il les obligea à retenir le même habit que de tout tems elles portoient, & voulut que les nouvelles Recipiendaires en entrant, fiſſent d'abord leur confeſſion générale & une année de Noviciat, avec les vœux de pauvreté & de clôture, outre ceux de chaſteté & d'obédience qu'elles faiſoient auparavant. Il les chargea encore de recevoir gratuitement autant de veuves & de filles que le revenu de la maiſon pourroit porter, & même

davantage, pourvû qu'elles apportaſſent une dot convenable; en tout cas tout ce qui ſeroit neceſſaire pour leur entretien. Du reſte tant s'en faut qu'il exigeât d'elles des mortifications ou autres devotions extraordinaires, il ſe contenta des jeûnes commandés par l'Egliſe, leur enjoignant de communier réglément tous les Dimanches, toutes les Fêtes de Notre-Dame, des Apôtres & autres Fêtes ſolemnelles, ſans manquer ces jours-là d'aſſiſter à l'Office de la Vierge qui ſe dit à leur Chapelle.

Davantage, il leur recommanda de ne faire paroître aucune affectation & n'avoir rien de ſingulier, ſoit en leurs paroles, ſoit en leurs devotions, façon de vivre, & ainſi des autres choſes qui concernent l'ordre de leur maiſon; mais ſurtout il leur deffendit expreſſément de paſſer ſans ſa permiſſion au de-là de ce qui leur étoitpreſcrit touchant les jeûnes, auſterités & communions.

Outre ceci, pour mettre à tout un ſi bon ordre, que leurs prieres, leur travail & toutes leurs autres actions ſe fiſſent en communauté, reglément & au ſon de la cloche, afin d'y être exactes & n'y pas manquer, il voulut que toutes les heures du jour fuſſent partagées, & que nonobſtant les Haudriettes gardaſſent le ſilence pendant le tems qui leur avoit été marqué par leurs Superieurs.

Que le matin elles donnaſſent une demie heure à la meditation, ou diſſent leur chapelet, ou lûſſent quelque livre devot; à dîné en ſortant de table, il leur accorda une demie heure de recreation, & l'heure entiere après ſoupé; mais toujours les Litanies après ces recreations, ſavoir à dîné celles de la Vierge, & le ſoir celles des Saints, pour demander la grace de bien mourir. De plus le matin à certaine heure, de chanter Prime & Tierce de l'Office de Notre-Dame; l'après-dîné Vêpres & Compliés: & quant aux jours de Fêtes de dire l'Office entier. Enfin tous les ſoirs avant que de ſe coucher, de mediter & d'examiner leur conſcience.

Pour les ſervir, il leur permit de recevoir des Sœurs Converſes, ſelon le beſoin qu'elles en auroient, ſans dire combien; & tout de même pour les gouverner, il permit aux Profeſſes d'élire une Superieure à la plurarité des voix, & d'en changer tous les deux ans; voulant néanmoins que leurs voix fuſſent reçues par celui qu'il commettroit exprès, & par trois d'entre elles des plus anciennes.

Au reſte quand les voix ſeroient partagées, qu'on procederoit tout de nouveau à une nouvelle élection juſqu'à trois fois; & ſi pour lors les voix ſe trouvoient encore égales, qu'il ſeroit à ſon choix d'en diſpoſer comme il voudroit. Que tous les trois mois il leur envoieroit des Confeſſeurs extraordinaires. Qu'elles ne laiſſeroient entrer perſonne dans leur Hopital ſans ſon congé, ni n'en ſortiroient point ſans grande neceſſité ni ſans ſa permiſſion; & encore, cela arrivant, que ce ne ſeroit point à des heures indues ni ſeules, mais avec d'autres perſonnes qu'il leur donneroit pour éclairer leurs actions. Qu'elles ne poſſederoient rien en propre & ne pourroient donner que des choſes de peu de valeur. Enfin il recommanda à la Superieure d'avoir grand ſoin des malades; aux jeunes Religieuſes de ſolliciter les vieilles avec grande charité; & aux malades de porter leur mal en patience, & de ne ſe pas rendre inſupportables. Qu'au refectoire les viandes ſeroient communes; que pendant le repas on y liroit quelque livre ſpirituel. Que celles qui n'auroient point fait de confeſſion generale en feroient une au plutôt; qu'au reſte elles obſerveroient ces reglemens toute leur vie, ſans pouvoir en être diſpenſées par autre que par le Pape.

En 1620 le huitiéme Août, ces femmes en plein Chapitre accepterent cette reforme. Le Cardinal depuis, qui à ce qu'on dit, vouloit ſe défaire d'un logis qu'il avoit au fauxbourg St Honoré, & le vendre à ſon mot, mais bien plus s'ériger en fondateur de Monaſtere aux dépens d'autrui, ce Cardinal, dis-je, jetta les yeux ſur cet Hopital, comme étant juſtement ce

qu'il lui falloit. De quelque façon pourtant qu'il s'y prît, toutes ſes fineſſes & ſes adreſſes ne purent rien ſur l'eſprit des quarante Religieuſes qui l'occupoient, pour les amener à ſon but, & qu'elles le ſollicitaſſent de les tranſporter à ſa maiſon du fauxbourg. Car de tout ce grand nombre, jamais il n'en pût gagner que ſix, toutes les autres n'en voulurent point entendre parler, ni faire ce tort à la pieté de leur fondateur que de trahir ainſi lâchement ſes ſaintes intentions. Et quoique le petit nombre de celles qui avoient été gagnées ne fiſſent pas la ſeptiéme partie des Hoſpitalieres toutes enſemble, elles ne laiſſerent pas au nom de toute la Communauté de preſenter une Requête au Cardinal, qu'auſſi-tôt il enterina.

Par cette Requête, qui eſt du vingtiéme Juillet 1622, les Haudriettes lui remontroient que dans leur Hopital, non ſeulement elles ne pouvoient obſerver les Statuts dont je viens de parler, comme étant de trop petite étendue pour des Religieuſes, & de plus où l'air étoit étouffé, mal ſain & groſſier à cauſe des vapeurs de la Seine, mais encore parce que tous les hivers cette riviere venant à groſſir, la plupart du tems elle les tenoit aſſiegées de tous côtés par ſes grandes eaues; joint le vacarme continuel du quartier par les querelles & les blaſphêmes des Bâteliers & des Crocheteurs; qu'ainſi elles le ſupplioient de les transferer ailleurs & dans un lieu où elles puſſent avoir toutes les commodités neceſſaires pour l'établiſſement & l'obſervation tant de la clôture que des autres reglemens qu'il leur avoit dreſſés.

Dès le lendemain le Cardinal vient chés elles, viſite la maiſon, remarque toutes les incommodités portées par la Requête, ſans les autres; en fait un procès-verbal, & ſur le champ y ajoute ſon Ordonnance.

Auſſi-tôt Berger, Conſeiller au Parlement & Hinſelin, Correcteur des Comptes, ſe chargent de la commiſſion, & quelques jours après rapportent qu'ils n'ont ſû trouver de logis plus propre pour le ſéjour de ces Hoſpitalieres, que celui du Cardinal, où il avoit poſé les fondemens du Couvent des Filles de l'Aſſomption. Le quatre Septembre ſuivant, le Cardinal commet les deux mêmes Officiers, afin de faire en ſorte que ces Hoſpitalieres y fuſſent conduites au plutôt. Le ſixiéme ces Commiſſaires, aſſiſtés de la preſence de Madame de Lamoignon, Preſidente au Mortier, des Dames Lozeau, de Montmor, & de Lauzun, toutes de qualité & d'une haute pieté, tranſportent quinze Haudriettes au fauxbourg St Honoré. Le vingt de Novembre, le Cardinal, par Sentence autoriſe cette tranſlation ſi ſubite, ſupprime l Hopital d'Etienne Haudri & en approprie le revenu, qu'on fait monter à des ſommes très-conſiderables, au Monaſtere des Filles de l'Aſſomption, & ſept jours après il obtient des Bulles de Gregoire XV, par leſquelles le Pape approuve ſon procedé, aggrege les Haudriettes à l'Ordre de St Auguſtin, les ſoumettant néanmoins à la Juriſdiction du Grand-Aumônier: mais au lieu de leur permettre de ſortir avec congé, ainſi qu'il eſt porté dans la reforme de l'année 1620, il leur commande de ſe conformer en cela à ce que le Concile de Trente ordonne aux Religieuſes de St Auguſtin.

Enſuite & depuis il fit pluſieurs chicannes tant au Parlement qu'au Grand Conſeil & au Conſeil Privé, que je laiſſe-là comme trop longues, & qui ne ſerviroient qu'à montrer que le Cardinal, les Haudriettes & les Filles de l'Aſſomption maintinrent leurs interêts chaudement. Deux ans après, les Veuves de l'Hopital, qui n'avoient pas voulu ſe retirer au Couvent de l'Aſſomption avec les autres, ayant appellé de la tranſlation & de la ſuppreſſion de leur Hotel-Dieu; le Pape & le Roi confirmerent l'un & l'autre. Sur cela ces femmes ſe pourvoient au Grand-Conſeil, & s'oppoſent à l'enregîtrement tant des Bulles du Pape que des Lettres du Roi. Le Prevôt des Marchands & les Echevins là-deſſus interviennent; & le Procureur général fit ſi bien valoir leur cauſe, que par Arrêt du treize Decembre

1624, il fut ordonné qu'elles ſeroient rétablies dans leur Hopital, & la poſſeſſion de tous leurs biens & revenus; & enfin que la fondation & les Statuts de la maiſon ſeroient ponctuellement obſervés. Le Cardinal ſans perdre de tems, évoque la cauſe au Conſeil privé, & fit tant par ſon credit, que le dix-neuf Decembre, non ſeulement le Conſeil deffendit à ces Hoſpitalieres de paſſer outre, mais encore manda le Procureur général du Grand-Conſeil pour rapporter les raiſons qu'avoit eu ſa Compagnie de rendre un jugement ſi favorable à ces Hoſpitalieres & ſi préjudiciable à l'autorité du Grand-Aumônier; & enfin le onziéme Juillet 1625, après avoir ouï les Preſidens & Conſeillers de cette Cour, il caſſa leur Arrêt, & leur commanda d'enregîtrer ſans aucune modification tant les Bulles que les Lettres, & d'expedier aux Filles de l'Aſſomption toutes les Lettres qui leur ſeroient neceſſaires pour autoriſer & perpetuer ce tranſport des Haudriettes & l'union de leur Hopital.

Depuis ce tems-là juſqu'en 1632, il ne ſe fit rien de conſiderable; mais alors le Cardinal chargea les Filles de l'Aſſomption de recevoir gratuitement & à perpetuité dans leur Couvent ſix femmes veuves, pourvû qu'elles fuſſent en état d'obſerver la diſcipline reguliere, avec deffenſes de refuſer celles qui n'auroient point de bien, & d'y proceder comme elles faiſoient à l'Hopital de la rue de la Mortellerie. Toutesfois à cauſe que les Religieuſes de l'Aſſomption ſe trouvoient fort engagées, & qu'elles avoient emprunté beaucoup, tant pour acheter de lui la maiſon où elles demeuroient, que pour bâtir leur Monaſtere & en achever d'autres de pareille nature; il ne les obligea qu'à recevoir preſentement deux pauvres veuves juſqu'à ce qu'elles ſe fuſſent acquittées; ce que les Religieuſes accepterent tout d'une voix & ſans reſerve, tant cette Ordonnance leur étoit favorable.

Les Haudriettes affligées au dernier point de voir que le Cardinal eut ainſi éteint la memoire de leur cher Fondateur, & éludé ſes ſaintes intentions, n'épargnerent rien après ſa mort pour tâcher à le retablir, & tout de même les Filles de l'Aſſomption pour ſe bien défendre; & comme celles-ci ſe doutoient bien que tant que l'Hopital ſubſiſteroit elles ſeroient toujours troublées par les Haudriettes, & par les autres pauvres femmes veuves de la Ville, elles le louerent à des Taverniers & Artiſans.

Les Haudriettes là-deſſus font intervenir Adam Haudri, l'un des deſcendans du teſtateur, preſentent leur Requête au Parlement le ſeize Juin 1645; ſupplient la Cour d'empêcher que la memoire & les monumens de la charité du Fondateur de cet Hopital fuſſent abolies, & d'y retablir les veuves qu'il y avoit fondées. L'année d'après le ſeize Mars, elles preſenterent encore une autre Requête au Grand Conſeil, afin de l'engager à maintenir ſon Arrêt du treize Decembre 1624, & conſequemment de leur faire rendre leur bien & les faire jouir de leur revenu.

Le vingt-ſept du même mois les Filles de l'Aſſomption firent arrêter une pauvre Damoiſelle veuve, qui ſe diſoit Haudriette, appellée Marie Boyer, & ne la voulurent point laiſſer ſortir des Priſons du grand Chatelet, qu'elle n'eut ſigné un papier blanc qu'elles lui envoyerent.

Depuis ce tems-là juſqu'à preſent, les unes & les autres ont preſenté pluſieurs Requêtes & fait quantité de procedures, tant au Parlement & au Grand-Conſeil qu'au Conſeil Privé du Roi. Car ſi d'une part en 1649 & 1652, les Haudriettes firent intervenir Alfonſe du Pleſſis, Cardinal de Lion, Grand-Aumônier de France; & tout de même ſi en 1651, par Arrêt du neuf Août, les Veuves firent condamner leurs Parties à apporter les papiers en vertu deſquels elles jouiſſoient des biens & revenus de l'Hopital, le vingt Decembre d'après ces Religieuſes encore n'obtinrent pas ſeulement une Requête Civile contre cet Arrêt, mais encore au mois de Fevrier ſuivant, elles eurent des Lettres du Roi qui autoriſoient tout en-

ſemble & leur procedé & celui du Cardinal de la Rochefoucault ; & depuis par Arrêt du onze Decembre les Parties furent appointées.

Enfin les Adminiſtrateurs de l'Hopital General intervinrent au Procès le quinze du mois de Juin 1659, & remontrerent à la Cour que le Roi par ſes Lettres du mois de Decembre 1657, leur avoit accordé ſans reſerve toutes les maiſons, hopitaux, revenus, & abſolument tous les autres biens des Pauvres de la Prevôté de Paris, ſoit abandonnés, uſurpés ou employés à d'autres uſages qu'à celui de leur fondation ; & enfin on ne doute point que le Parlement ne les eût inveſtis de tous les propres & de toutes les rentes des Haudriettes Mais comme une des Filles de l'Aſſomption étoit proche alliée & fort conſiderée d'un des Miniſtres & des arbitres de la juſtice du Parlement, & que cet homme-là même adroitement fit entendre à ces Directeurs, qu'à l'égard de leur intervention, s'ils vouloient paſſer outre, non ſeulement il ſauroit bien les priver des graces que les Pauvres recevoient du Roi, & de plus, les traverſeroit en tout ce qu'il pourroit ; & tout au contraire que venant à ſe deſiſter de leur pourſuite, il avoit cent moyens pour les recompenſer au-delà. Cela fut cauſe que ceux-ci ſe laiſſerent debouter de leur demande, & conſentirent que les Religieuſes fuſſent maintenues en la poſſeſſion du bien des Haudriettes.

Avec tout cela quoique la Cour ait fruſtré ces veuves de leur attente, & même leur ait ôté toute eſperance de pouvoir jamais venir à bout de leurs pretentions, ſans pourtant perdre courage encore, elles ne laiſſent pas toujours de ſonger aux moyens de ſe retablir : auſſi prêtes que jamais de recommencer la querelle de nouveau tout autant de fois que l'occaſion s'en preſentera.

DE L'ORDRE DE MALTE.

L'ORDRE de Malte ou des Hoſpitaliers de St Jean de Jeruſalem, eſt celebre par tout le monde. Il a été inſtitué ſur la fin du onziéme ſiecle. Son établiſſement dans les premiers tems étoit peu conſiderable & ſe fit de cette maniere.

Quelque tems avant le voyage de Godefroi de Bouillon en la Terre Sainte, certains Marchands de la ville de Melfe dans le Royaume de Naples, qui negotioient dans le Levant, obtinrent permiſſion du Calife d'Egypte de bâtir à Jeruſalem une maiſon pour eux & pour ceux de leur Nation qui viendroient en pelerinage dans la Paleſtine, moyennant un tribut annuel. Quelques années après ils eurent la devotion d'y faire bâtir deux Egliſes, l'une ſous l'invocation de la Ste Vierge, & l'autre de Ste Madeleine. Suivant cette inſtitution ils recevoient chatitablement dans leurs maiſons les Pelerins qui venoient viſiter les Saints lieux. Leur bon accueil y attira un grand nombre de Fideles, & donna lieu à un plus grand établiſſement. Ils fonderent enſuite une troiſiéme Egliſe en l'honneur de St Jean, avec un Hopital pour les malades. Le B. Gerard en 1099 eut la premiere adminiſtration de cet Hopital. Il étoit natif de Martigues en Provence ; ſes Freres ou Compagnons furent nommés Hoſpitaliers. Le Roi de Jeruſalem informé de leur charité & de leur zele, approuva & agréa leur établiſſement ; ainſi cette fondation commença en 1104, que Gerard leur donna des Statuts, & donna aux Freres une forme d'habillement, qui étoit un habit noir avec une croix à huit pointes ; il leur fit faire les trois vœux ordinaires de Religion, auſquels il en ajouta un quatriéme, par lequel ils s'engageoient de recevoir, traiter & deffendre les Pelerins contre les entrepriſes des Infideles. Ce ſerment pour la deffenſe des Voyageurs, & la liberté des chemins,

leur donna occaſion de prendre les armes pour s'oppoſer aux courſes & aux inſultes de leurs ennemis. L'uſage qu'ils en firent leur attira quantité de Nobleſſe, ce qu'il leur fit changer le nom d'Hoſpitaliers en celui de Chevaliers. Depuis ce tems-là ils ont toujours fait la guerre aux ennemis de la Foi & du nom Chrétien.

La ruine des affaires des Chretiens dans le Levant, obligea les Chevaliers & Hoſpitaliers de ſortir de Jeruſalem après la priſe de cette Ville. Ils ſe retirerent à Margaz, puis à Acre, qu'ils deffendirent vaillament en 1298. Ils ſuivirent Jean de Luſignan, qui leur donna dans ſon Royaume de Chipre la ville de Limiſſon, où ils demeurerent juſqu'en 1310 qu'ils conquirent l'Iſle de Rhodes le quinze Août 1311. Quelques années après ils la deffendirent contre une puiſſante armée de Sarraſins avec le ſecours d'Amé IV, Comte de Savoie. On tient que c'eſt de cette valeureuſe deffenſe que ſes ſucceſſeurs ont porté pour deviſe ces quatre lettres F. E. R. T. qui veulent dire, *Fortitudo ejus Rhodum tenuit.*

En 1480, Mahomet II aſſiegea Rhodes avec une puiſſante armée; le Grand-Maître d'Aubuſſon la deffendit & l'obligea de ſe retirer après un ſiege de trois mois.

Depuis, Soliman s'en rendit maître en 1522 après une genereuſe deffenſe. Le Grand-Maître Philippe de Viliers de l'Iſle-Adam, ayant fait voile avec ſes Chevaliers & quatre mille habitans ſe retira en Candie, de-là en Sicile, puis à Rome vers le Pape Adrien VI, qui leur donna la ville de Viterbe pour retraite. En 1530 l'Empereur Charles-Quint, leur donna l'Iſle de Malte dans la Mediterranée, entre la Sicile, vers le Septentrion & le Royaume de Tunis vers le Midi, pour mettre ſon Royaume de Sicile à couvert; ils s'y retirerent.

Cette Iſle a près de dix lieues de longueur & cinq de largeur. Il y a deux Villes conſiderables, la Cité vieille, & Malte, avec environ cinquante Bourgs & Villages.

En 1566 Soliman II fit aſſieger Malte avec une armée formidable; & après quatre mois de ſiege il fut obligé de ſe retirer après avoir perdu quinze mille Soldats & huit mille Matelots.

Le Chef de l'Ordre eſt le Grand-Maître, lequel envoie ſes Ambaſſadeurs à tous les Rois. Son Ambaſſadeur à la Cour de France aujourd'hui, eſt Mr Texier, Bailli d'Haute-feuille, Grand-Prieur d'Aquitaine.

Cet Ordre eſt compoſé de ſept Langues ou Nations. Avant le Schiſme d'Angleterre il y en avoit huit.

La premiere Langue eſt nommée de Provence, dont le chef eſt Grand-Commandeur. La ſeconde d'Auvergne, dont le chef eſt Grand-Maréchal de l'Ordre. La troiſiéme de France, dont le chef eſt Grand-Hoſpitalier. La quatriéme d'Italie, dont le chef eſt Amiral. La cinquiéme d'Arragon, dont le chef eſt Grand-Conſervateur. La ſixiéme d'Allemagne, dont le chef eſt Grand-Bailli. La ſeptiéme de Caſtille, dont le chef eſt Grand-Chancelier.

L'Angleterre étoit autrefois la huitiéme, & ſon chef étoit le Colonel de la Cavalerie de la Religion, autrement dit le Turcopolien.

Le Grand Maître de l'Ordre qui regne preſentement, eſt de la Langue d'Arragon, il ſe nomme Frere Raimond de Perellos de Roquaful.

Dans chaque Langue il y a pluſieurs dignités, ſçavoir dans la Langue de Provence le grand Prieuré de St Gilles & de Toulouze, & le Bailliage de Manoſque.

Dans la Langue d'Auvergne, le Grand Prieuré d'Auvergne, & le Bailliage de Lion.

Et dans celle de France, le Grand Prieuré de France, le Bailliage de la Morée, qui eſt St Jean de Latran & ſes dépendances, la grande Treſorerie de St Jean de l'Iſle, le grand Prieuré d'Aquitaine, & le grand Prieuré de Cham pagne. Ce ſont là toutes les dignités qui ſont en France, dépendantes

dantes de l'Ordre; chaque Grand-Prieur a un nombre de Commanderies dont les unes ſont deſtinées aux Chevaliers, & les autres aux Servans d'armes & aux Prêtres de l'Ordre.

Celui de France a trente-ſix Commanderies pour les Chevaliers & dix pour les Servans d'armes & Prêtres, outre la Commanderie Magiſtrale que le Grand-Maître de l'Ordre tient par ſes mains, ou la donne à tel Chevalier qu'il lui plaît ſous la redevance d'une penſion.

Les autres Grands-Prieurs ont pareillement un nombre certain de Commanderies, dont la plus grande partie eſt affectée aux Chevaliers, & l'autre aux Servans d'armes & Prêtres; & le Grand-Maître a une Commanderie Magiſtrale dans chacune, dont il diſpoſe ainſi que de celle du Grand-Prieuré de France.

Dans chacun de ces Grands-Prieurés le Grand-Maître commet des Receveurs de l'Ordre & des Agents particuliers, & un Agent general dans le Royaume.

Noms des Grands-Prieurs & Receveurs en France.

LE Commandeur de Javoux eſt Grand-Prieur de St Gilles, & le Commandeur de Beauſſet eſt Receveur de l'Ordre dans ce Grand-Prieuré.

Le Commandeur de Cologne de Berte eſt Grand-Prieur de Toulouſe, & le Commandeur de Sabres eſt Receveur dans ce Grand-Prieuré.

Le Commandeur de la Renaudie eſt Grand-Prieur d'Auvergne, & le Commandeur du Tré Receveur dans ce Grand-Prieuré.

Mr de Vendôme eſt Grand-Prieur de France, & le Commandeur de Culant eſt Receveur dans ce Grand-Prieuré.

Mr Texier, Bailli d'Haute-feuille, eſt Grand-Prieur d'Aquitaine, & le Commandeur de Mateuil eſt Receveur dans ce Grand-Prieuré.

Le Commandeur du Frenoi eſt Grand-Prieur de Champagne, & le Commandeur de Vaudremont eſt Receveur de l'Ordre dans ce Grand-Prieuré.

Le Commandeur d'Eſcluſeaux eſt Agent general dans le Royaume. Il fait cette fonction depuis quarante ans, & il exerce auſſi la Charge de Chancelier au Grand-Prieuré de France depuis dix ans.

Pour être reçu Chevalier, il faut faire preuve de Nobleſſe de quatre races, tant paternelle que maternelle; avoir ſeize ans ou obtenir lettre de diſpenſe d'âge; être né de legitime mariage, à la reſerve des fils naturels des Princes & des Rois.

Entre les Chevaliers il y a les Grands-Croix, qui ſeuls peuvent aſpirer à la dignité de Grand-Maître, qui eſt le ſuperieur & le ſouverain de l'Ordre.

Il y a auſſi les Chevaliers Servans d'armes, qu'on prend dans les bonnes familles ou nobles qui n'ont pas quatre races de nobleſſe, ou non nobles, & des Prêtres Conventuels reçus avec preuve, ainſi que les Chevaliers ſervans d'armes, qui ſont attachés à l'Ordre par des vœux, & ſervent d'Aumôniers dans les armées de l'Ordre, leſquels jouiſſent des mêmes Commanderies que les Freres Servans.

Les Chevaliers portent devant eux une Croix d'or émaillée de bleu à huit pointes, & une Croix blanche ſur leur manteau. Il faut que ceux qui pretendent aux Commanderies ayent fait profeſſion, ayent cinq années de reſidence à Malte, & quatre caravanes ou voyages ſur Mer.

Les dignités ou Commanderies de l'Ordre tombent à chacun ſelon ſon rang d'ancienneté, & les proviſions s'expedient au nom du Grand-Maître

& du Couvent en ces termes : *Magiſter & nos Conventus , &c.*

La forme de ce gouvernement eſt ariſtocratique ; le Grand-Maître gouverne avec le Conſeil de Malte ; il eſt le Superieur du Couvent, mais pour les affaires de Finance, elles ſe reglent au Conſeil, où il aſſiſte avec diſtinction dans une chaiſe ſous un dais. Ceux qui compoſent ce Conſeil ſont tous Grands-Croix ; ils ont leur ſéance des deux côtés à droit & à gauche du Grand-Maître.

Tous ceux qui ſont pourvûs de dignités ont entrée dans ce Conſeil, & encore tous les Grands-Croix qui ſont de grace, c'eſt-à-dire ceux qui n'ont point de dignité.

L'Ordre des Templiers fut aboli en France à la requiſition du Roi en 1311, par Decret & Conſtitution du Concile general de Vienne, à cauſe du dereglement des mœurs de ces Religieux & de leurs erreurs, tous leurs biens furent concedés à perpetuité aux Freres Hoſpitaliers de St Jean de Jeruſalem, & unis à leur Ordre, avec tous les privileges, honneurs, droits & charges qui leur avoient appartenu, deſquels ils reçurent l'inveſtiture & en furent mis en poſſeſſion en conſequence d'un Arrêt du Parlement de Paris donné le Mecredi après l'Annonciation de l'année 1312.

L'Ordre de Malte n'a rien de commun avec le Clergé de France ; il en eſt entierement ſeparé. Cette ſeparation eſt établie ſur une poſſeſſion perpetuelle, & ſur des Lettres Patentes du Roi Charles IX du vingt-ſix Avril 1568, qui homologuent & approuvent un Arrêt du Parlement rendu par appointement paſſé & accordé entre les Deputés du Clergé de France d'une part, & ceux de l'Ordre de St Jean de Jeruſalem d'autre part ; par leſquelles il eſt dit que ceux de l'Ordre de St Jean de Jeruſalem, tant en general qu'en particulier, & les membres qui en dependent, ſeront & demeureront ſeparés du Clergé, enſemble de leur Juriſdiction, ſuivant & conformement aux Edits du Roi & Arrêts donnés en conſequence, leſquelles Lettres ont été regîtrées à Paris en Parlement le quatorze Juin 1568. Ce qui avoit donné lieu à la conteſtation étoit une taxe faite ſur ceux de l'Ordre de Malte par les Syndics deputés du Clergé de France pour leur part d'une ſubvention accordée au Roi par ceux du Clergé.

Les Rois de France ont toujours donné à l'Ordre de St Jean de Jeruſalem une protection particuliere, & lui ont accordé pluſieurs beaux & grands privileges par diverſes Chartes & Lettres Patentes de conceſſions, qui ſont regîtrées au Parlement de Paris, dans leſquelles on trouve pluſieurs ſortes d'exemtions & attributions, qui ſont :

Premiere, exemtion de payer tous les droits de peages, paſſages & de coutumes.

Seconde, exemtion de toutes ſortes de contributions & droits d'Aides, Tailles & autres impoſitions tant pour eux que pour leurs hommes & Fermiers.

Troiſiéme, de tous droits de Chancellerie pour le Sceau des Lettres & expeditions qui leur ſont neceſſaires.

Quatriéme, des decimes, des dixmes & novales des Curés.

Cinquiéme, de la viſite de leurs Egliſes par les Evêques Dioceſains.

Sixiéme, de la Juſtice Seculiere, ordonnant les renvois des Chevaliers & Freres pardevant les Superieurs de l'Ordre.

Septiéme, elles contiennent une attribution de garde-gardienne pardevant le Prevôt de Paris, & du droit de *Committimus* aux Requêtes du Palais.

Huitiéme, un amortiſſement de tous leurs biens, terres, revenus & poſſeſſions, avec exemtions, prerogatives, franchiſes & immunités qui y ſont énoncées.

La plus ancienne Charte que nous ayons de ces conceſſions, eſt celle du Roi Louis le Jeune de l'année 1158, qui eſt fort ample, & ſe trouve inſcrite dans le Regître du Parlement de Paris du regne de ce Prince fol. 27.

Elle porte que les privileges qui y ſont énoncés avoient été octroyés à ces Religieux & à leur Ordre par les Rois ſes predeceſſeurs. Ils leur ont été confirmés par le Roi Philippe Auguſte en 1219, & par le Roi St Louis en Mars 1226.

Il ſe trouve une Charte du Roi Philippe le Bel de l'an 1294, qui ordonne à tous Officiers de laiſſer paſſer leurs Navires portans bois & autres choſes propres pour le Temple de Jeruſalem, ſans payer aucun droit, *ſine quæſtu.*

Il y a d'autres Lettres Patentes de ce Prince & de la Reine Jeanne de Navarre, Comteſſe Palatine de Champagne & de Brie, ſon épouſe, confirmatives de leurs privileges; & dans une autre du même Roi du mois d'Août 1304, on y lit ces mots: Eu égard aux ſervices que lui avoit rendu Hugues Conques ou de Paracede, Viſiteur General de l'Ordre.

Tous ces privileges leur ont été confirmés par Lettres Patentes du Roi Charles VI du vingt-deux Mars 1401, du Roi Charles VII par autres Lettres du vingt Juillet 1441, du Roi Louis XI par autres du vingt-trois Mars 1480, du Roi François I par Lettres du mois de Mars 1523, par leſquelles il amortit toutes les terres & poſſeſſions, cens & rentes qu'ils tenoient en France, moyennant une ſomme de cent mille livres une fois payée, verifiée en la Chambre des Comptes le penultiéme Novembre 1526.

Ils ont été maintenus dans leurs exemtions de tous droits de péages, paſſages & travers, par Arrêt du Grand Conſeil du vingt-troiſiéme Septembre 1529.

Le Roi Henri II les a confirmés dans leurs privileges, par Lettres du mois de Juillet 1549, verifiées en Parlement le vingt-trois Juillet 1550.

Le Roi Charles IX par Lettres du mois de Septembre 1566, regîtrées le vingt trois Decembre ſuivant.

Le Roi Henri III par autres Lettres de confirmation du mois de Mars 1575, verifiées au Parlement le dix-ſept Novembre ſuivant.

Le Roi Henri IV par Lettres Patentes du mois de Decembre 1596, regîtrées au Parlement le vingt-un Fevriet 1597.

Le Roi Louis XIII par Lettres Patentes du mois de Janvier 1619, verifiées au Parlement le cinq Mars ſuivant.

Enfin le Roi Louis XIV par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1651, regîtrées au Parlement le vingt-quatriéme Janvier 1652.

Etat de l'Ordre de Malte dans la Generalité de Paris.

LE Grand-Prieuré de France eſt poſſedé par Mr le Chevalier de Vendôme. Il conſiſte en un grand enclos dans la ville de Paris appellé la Commanderie du Temple, dans lequel eſt un Hotel Prieural, une Egliſe Conventuelle deſſervie par ſix Religieux de l'Ordre, avec tout droit de Juſtice, haute, moyenne & baſſe; dans l'enclos pluſieurs maiſons; dans la ville de Paris des cens & rentes tant dans cette Ville qu'aux lieux circonvoiſins, avec pluſieurs petits domaines qui en dependent, ſavoir le membre de Clichi près Bondi qui peut valoir ſeize cens livres de ferme.

Une petite maiſon à Montmoranci, & quelques dependances d'environ cinq cens livres.

Le Chateau de Mail près Montmoranci.

L'Hopital de Meſli près Ville-neuve St Georges, où il y a Chapelle & domaines d'environ quinze cens livres.

La maiſon de Santeni en Brie, proche & par-delà Gros-bois, qui a haute, moyenne & baſſe Juſtice, droits honorifiques dans l'Egliſe; les terres, prés,

jardins, dixmes, cens, rentes & bois en dependans, peuvent valoir enſemble mille livres.

La Ferme de Baliſis près Lonjumeau, qui conſiſte en maiſon, jardins & vignes dans l'enclos, domaine tant terre laboutable que prés, moyenne & baſſe Juſtice, cens & rente, le tout peut valoir de ferme treize cens livres.

La Ferme d'Orangis au-deſſus de Ris ſur le chemin d'Eſſone, conſiſtant en une maiſon & domaine affermés cinq cens livres.

Tous ces domaines à Paris & à la campagne peuvent valoir de revenu vingt mille livres, ſur quoi il faut payer les charges.

La Commanderie de Choiſi eſt de la dépendance du Grand-Prieuré de France; elle eſt ſituée au-deſſus de Claye allant à Meaux, il y a Chapelle, logement & pluſieurs domaines, avec haute, moyenne & baſſe Juſtice; cette Commanderie eſt d'environ ſix mille livres de revenu.

Il y a des terres labourables ſur les terroirs de Vineuil, Vinantes, Thieux, & Mitri, qui ſont des marchés de fermages particuliers, qui peuvent monter enſemble à trois mille cinq cens livres.

La ferme de la Trace dans le voiſinage de Choiſi.

La ferme de Charni, les domaines & bois en dépendants, valent de ferme environ trois mille cinq cens livres.

La ferme de Monthoyon au même voiſinage, conſiſte en Chapelle, un petit corps-de-logis, pluſieurs domaines, terres, prés, vignes, bois, droits Seigneuriaux & chapons, qui peuvent valoir de fermage trois mille livres.

Deux maiſons dans la Ville de Meaux, l'une dite l'Hotel St Jean, & l'autre ſituée dans la rue St Remi, louées toutes deux quarante-huit livres.

Un moulin ſitué ſur le pont de la Ville, affermé cinq cens livres.

Une autre maiſon au grand Marché, dite l'Horloge, devant la grande Place de Meaux.

La ferme de Dieu-l'amant, ſiſe proche St Fiacre, où il y a Chapelle, maiſon & domaines, affermée treize cens livres.

La Commanderie de Launay eſt auſſi dépendante du grand Prieuré de France, elle eſt ſituée à trois lieues de Sens, & conſiſte en pluſieurs logemens & foſſés. Il y a Chapelle, preſſoir, moulin, domaines, pluſieurs fermes & bois, haute, moyenne & baſſe Juſtice, & maiſon dans la ville de Sens, le tout peut valoir douze mille livres de ferme.

Le membre de Montenart, diſtant de Courtenai d'une demi-lieue, peut valoir huit cens livres de ferme.

Le Grand Prieuré de France avec toutes ſes dépendances, peut valoir cinquante-cinq ou ſoixante mille livres de rente, ſur quoi il y a environ pour vingt mille livres de charges.

La Commanderie de St Jean de Latran, dont jouit Monſieur le Commandeur de Baillets, Bailli de la Morée, peut valoir de ferme neuf mille livres toutes charges payées, compris les dépendances de la campagne, & les domaines de Paris.

Il y a dans Paris l'Enclos de la Commanderie, l'Egliſe Conventuelle deſſervie par trois Religieux de l'Ordre; elle a haute, moyenne & baſſe Juſtice, pluſieurs maiſons dedans & dehors l'Enclos, ſituée dans la Place de Cambrai; pluſieurs rentes & cenſives dans Paris, & dans le faux-bourg St Marcel dans la rue de Lourſine & à l'Hotel Jeaune. A la campagne, & autour de Paris il y a pluſieurs fermes & domaines, qui ſont entre autres:

La ferme du Chaufour, dont la Cure eſt à la nomination du Commandeur, ſituée ſur le chemin d'Etampes.

Les terres & vignes de Bazieux.

Les terres & vignes de Chatillon.

Les terres d'Atis.

Les prés de Nogent.

De Lonjumeau.

De Gentilli.

Et la terre de Sacley.

Les terres de Mont-rouge & de la Tombe-Iſoire, qui ſont face ſur le chemin qui va au Bourg-la-Reine.

La ferme du Déluge proche Marcouſſi, où il y a Chapelle, logemens, domaine, bois & terres avec toute Juſtice, affermée quinze cens livres

La ferme de l'Hopital des Loges, diſtante de celle du Deluge de trois lieues, conſiſte en logemens, quelques terres, prés & cenſives, qui peuvent valoir cinq cens livres.

La Cure de Ville-Couſin par de-là Chartres, eſt encore à la nomination du Commandeur.

La Commanderie de St Jean en Iſle près Corbeil, autrement dite la grande Treſorerie, poſſedée par le Commandeur de Cintrai, vaut douze mille livres. Il y a de groſſes charges qui peuvent monter à trois mille liv.

Dans l'Enclos de cette Commanderie il y a pluſieurs logemens, une grande Egliſe, ſix Eccleſiaſtiques, dont trois Religieux, & trois Séculiers, & un Clerc entretenu par le Commandeur. Le Prieur eſt croſſé & mitré: le Service s'y fait regulierement.

Cette Commanderie a cinquante muids de bled à prendre ſur le minage de Corbeil, en vertu d'une fondation faite par la Reine Ildeburge. Il y a pluſieurs terres labourables au terroir d'Eſſonne, qui en dépendent; des terres, vignes, & pluſieurs cens & rentes, un droit d'Annate, ou d'une année du revenu de tous les Canonicats vacants de Noyon, St Quentin, Perronne & Roye.

Pluſieurs maiſons dans Corbeil, & ferme du Preſſoir St Jaques, dans le faux-bourg St Jaques.

Des dixmes à Villebert, Normant, Maincy, & à l'Hopital de Tigery; la ferme d'Ozoy-le-Boulgis près Guignes, la forêt de Rougeaux, cinq cens arpens de bois, & deux cens dans la forêt de Senars, qui ſe coupe de neuf ans en neuf ans.

Pluſieurs cens & rentes dans Melun, & des prés proche la Ville; la ferme de Savigni-le-Temple près Melun, où il y a Chapelle, pluſieurs logemens & domaines, avec tous droits de haute moyenne & baſſe Juſtice, & pluſieurs fermes dans le voiſinage qui en dépendent.

La Commanderie de Sauſſoy eſt ſituée dans la Paroiſſe de Balancourt près Villeroi, & poſſedée depuis peu d'années par Monſieur le Beau, peut valoir deux mille deux cens livres, ſavoir dix-ſept cens livres pour ce qui eſt dans Balancourt, & cinq cens livres pour quelques autres domaines qui ſont ſitués en Nivernois; ce qui dépend de Sauſſoy conſiſte en un moulin à eau, & quelques petits fermages au Village d'Auvergnaux, une ferme à la Curée ſiſe à deux petites lieues de Puiſeaux, & une rente de deux cens livres à prendre ſur la terre de Bandelus.

La Commanderie de Bellé dans la Paroiſſe de Nully, eſt un membre de la Commanderie de Louviers, qui eſt ſituée au deſſus de Magny, ſur la route de Rouen; elle eſt poſſedée par Monſieur le Bailli de Noailles, & peut valloir au total ſept mille livres de rente, dont la portion de Bellé vaut environ ſix cens livres.

Les dépendances de cette Commanderie, ſont le moulin du haut du Roi, ſis en la Paroiſſe de Sarcelles, près St Denys, avec droits de cens & rentes dans cette Paroiſſe, & Villiers le Bel.

La ferme de Rubelles, ſiſe en la Paroiſſe de St Pere, & la ferme de Coni-le-Comte au-de-là de l'Iſle-Adam.

La ferme de Cerſon dans la Paroiſſe d'Henon.

La ferme de St Aubin à deux lieues de Linois.

La ferme du boullai-les-trous.

La ferme de la Broſſe, près la Paroiſſe de St Lambert, éloignée d'une lieue de celle de Trou.

La ferme de la Ville-Dieu ſous Trapes.

La ferme de Vaumion.

La ferme de Bellé en Telles.

La Commanderie de Laignevilles, ſituée près Montataire à trois lieues de Senlis, eſt poſſedée par le Commandeur Gorillon, & vaut deux mille cinq cens livres de revenu, compris la ferme de l'Hopital de St Samſon, qui eſt dans la Ville de Douai, qui vaut environ cinq cens livres; il y a peu de domaines;

La Commanderie de Compiegne eſt un membre de la Commanderie d'Ivri le Temple, ſituée près la Ville de Chaumont en Vexin, qui eſt poſſedée par Monſieur le Commandeur de Martinvaſt, qui vaut au total environ neuf mille livres de rente.

Et la Branche de Compiegne peut valoir treize cens livres.

La ferme d'Alcret diſtante d'un quart de lieue de celle de Compiegne.

Celle de Meſſeian.

Celle de Gardecourt, celle de Lorme, de la Lande & de Villeneuve, diſtante d'Ivri de trois quarts de lieue.

Chepoix au Village de Cleri & ſes dépendances, ſont entre la portion de Compiegne, deux moulins ſis au Village de Cleri.

La Commanderie de St Pantaleon dans la Ville de Beauvais, & de l'Hopital Mortaing dans l'Election, ſont membres dépendans de la Commanderie de Sommereux, Election d'Amiens, à ſept lieues de Beauvais. Elle eſt poſſedée par Monſieur le Commandeur du Frenai, Grand Prieur de Champagne.

La Commanderie de Sommereux avec ſes dépendances, vaut environ quatorze mille livres de rente, & les membres de St Pantaleon, & l'Hopital de Mortaing valent deux mille trois cens livres.

La Commanderie de Prunay eſt un membre de la Commanderie de Chanus, ſituée à deux lieues d'Evreux, qui eſt poſſedée par le Commandeur Ollier de Nointel, cette portion de Prunay peut valoir quinze cens livres.

La Commanderie de Ville-Dieu en Drugeoin près Dreux, poſſedée par le Commandeur de Beaumont, vaut cinq mille livres de rente; ſes dépendances ſont:

La ferme de Launay diſtante de Verneuil d'une lieue.

La ferme de Champagne près Houdan.

La ferme de Meufle ſiſe au Village de Vert à une lieue & demie de Dreux.

La ferme de Ville Dieu, près Dreux.

Le Temple de la Paucelle, dit d'Olivet.

La ferme du Buiſſon Gouger

La ferme de la Renardiere, ſiſe en la Paroiſſe de Manfoult.

La ferme de la Creſſoniere.

Le Feuillet & quelques moulins.

La Commanderie d'Etampes poſſedée par Monſieur le Commandeur Goſſart, le domaine & fermes qui la compoſent, ſont partie ſur la Generalité de Paris, & ſur celle d'Orleans: ce qui eſt de la Generalité de Paris, eſt la ferme de l'Hopital ſiſe en la Paroiſſe d'Abbeville, qui eſt affermé en bled.

Deux petites maiſons qui ſont en la Ville d'Etampes, de ſoixante livres de loyer les deux.

La ferme du Temple éloignée d'Etampes d'une demi-lieue.

Le Temple du Cheſnay, diſtant d'une demi-lieue de la Paroiſſe de St Martin, affermé en bled.

Le Temple de Chaillon la Seine, avec un grand étang.

Cette Commanderie, compris le domaine de la Generalité d'Orleans, ne vaut que quinze cens livres de net, à cauſe des grandes charges dont elle eſt tenue.

La Commanderie de Beauvais en Gatinois, ſituée à une demi-lieue en deça de Nemours, poſſedée par Monſieur le Commandeur de Fleurigni, vaut dix mille livres de rente: les dépendances ſont:

La Cenſe de Genouilli ſiſe en la Paroiſſe de Branites.

Un moulin ſis ſur la riviere de Bay.

Le bois de Piquelier, Paroiſſe de Gerville, & des terres labourables.

Plus, trois cens quarante arpens de bois taillis en la Paroiſſe d'Armonville, & quatre-vingt-dix arpens de bruyeres.

Le bois de Rozieres.

Une maiſon dans la Ville de Nemours.

Un moulin ſis dans la Paroiſſe de Grez, ſur la riviere de Loing.

Les cens de Fargeville, d'Auferville, & domaines en dépendans.

La Commanderie de Moiſi-le-Temple, ſituée dans la Paroiſſe de Montigni par de-là Meaux, proche de Gêvres & Etoui, eſt poſſedée par Monſieur le Commandeur d'O, vaut environ ſept mille livres de rente; ſes dépendances ſont:

La ferme de Sablonieres.

La ferme de Montigni.

Une maiſon dans la Ville de Meaux.

La ferme de Magni St Loup, près le Village de Boutigni.

L'Hopital de Boutigni.

L'Hopital de Montaigu.

Pluſieurs terres, domaines & droits aux environs.

La Commanderie de Lagni-le-ſec, poſſedée par M. le Commandeur d'Orvilliers, petit neveu du Grand-Maître de Vignacourt, vaut environ ſeize mille livres.

La Commanderie de la Croix en Brie eſt poſſedée par le Bailli d'Hautefeuille, Grand Prieur d'Aquitaine, & Ambaſſadeur Extraordinaire de l'Ordre de Malte, vaut quatorze mille livres, ſes dépendances ſont la ferme de Fourmeri ſiſe en la Paroiſſe de la Croix, la ferme de Rampillon, un moulin, la ferme de la Roullée ſituée en la Paroiſſe de Nangis, l'Hopital de Champfleuri ſis en la Paroiſſe de Monceaux; la ferme de Monci ſiſe en la Paroiſſe de Neſle près Provins, un moulin à eau, dit le moulin du Temple près la porte de la Ville de Provins, ſur la riviere Ortaing. Une maiſon dans la Ville, dite la Commanderie du Val de Provins, la ferme de Cottençon à trois lieues de Provins.

La Commanderie de Maiſon-neuve ſituée au-deſſus de la Ville de Coulomiers, poſſedée par le Commandeur du Chatelet de Freſnieres, grand Hoſpitalier de l'Ordre, vaut environ huit cens livres, ſes dépendances ſont la ferme de la Mal-maiſon, de Bertancourt, de Noiſement, de l'Hopital; une maiſon dans Coulomiers, pluſieurs droits, rédevances en grains à prendre ſur le moulin de la Ville, & ſur le Minage, pluſieurs bois taillis & étangs.

La Commanderie de Chevreu poſſedée par le Commandeur d'Eſcluſeaux, Agent Général de l'Ordre de Malte en France depuis quarante années, qui en eſt pourvû nouvellement, vaut environ cinq mille livres de revenu, elle eſt ſituée à trois petites lieues de Coulomiers, elle conſiſte en étangs, bois, fermages, pluſieurs cens & rentes, la ferme de Tanchins, de Treffou, qui eſt de l'Election de Sezanne, de Rigni, de Maiſon-rouge, & des terres de Campigniou.

La Commanderie de la Ferté-Gaucher, poſſedée par Monſieur le Commandeur du Bois, vaut environ trois mille livres de rente, elle eſt ſituée proche la Ville de Coulomiers, & ſes dépendances ſont la ferme de Viſfort diſtante de deux lieues; le Temple de Jouis en la Paroiſſe de Jouis, la ferme du Freſnoi à une lieue de Villenoce, & pluſieurs autres petits marchés.

La Commanderie de Coulours poſſedée par le Chevalier Brulart de Genlis, vaut environ ſept mille livres, elle eſt ſituée près la Ville de Sens, le

Chef-lieu eſt Coulours, ſes dépendances ſont un moulin, dit le moulin Couchet, ſis en la Paroiſſe de Veniſi; trois autres moulins tant à bled qu'à huile, la ferme de Linteau en la Paroiſſe de Linteau, la ferme de Vallée en la Paroiſſe de Prezenai en Othe, la ferme du Meſnil St Loup, l'Hopital de Belleville, la ferme de Turny, la ferme de Barbonne, le membre de St Laurent, & trois maiſons dans la Ville de Sens.

N. B. En parlant des Hotels & Maiſons, & de leurs changemens, je parlerai de ceux qui ont été convertis en Hopitaux, en Colleges, & même en Egliſes, comme on le pourra voir au Livre VII.

HISTOIRE
DES
COUVENS, COMMUNAUTE'S,
Congregations & Maiſons Religieuſes d'Hommes en la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris, par ordre alphabetique.

PREMIERE PARTIE.

QUOIQUE dans mes Recherches j'aie parlé de quelques Maiſons Religieuſes de reputation, & que j'euſſe peine à me reſoudre d'entrer dans un détail auſſi grand que celui que demande cette recherche, ayant reſolu de m'en tenir là; cependant j'entreprens de donner ici un ample Diſcours de tout ce que j'ai découvert à ce ſujet: & ce n'eſt pas ſans peine que j'ai deterré toutes les fondations, les divers changemens de ces Communautés, leurs reformes & les retabliſſemens de quelques-unes. Comme j'ai promis de ſatisfaire la curioſité, & de ne rien échaper de ce qui peut faire admirer la grandeur de cette Ville, je le fais pour remplir mon deſſein: & pour plus grande facilité je les diſpoſe par ordre alphabetique, ne voulant pas m'aſſujettir à celui de la Chronologie qui m'auroit engagé à un trop grand travail.

LE PETIT St ANTOINE.

CE ſont des Clercs Reguliers, membre dépendant de l'Abbayie de Saint Antoine, de l'Ordre de Saint Auguſtin, en Dauphiné, Diocèſe de Vienne. C'étoit anciennement une Commanderie ou Hopital pour la maladie nommée Epidémique ou le mal de St Antoine, fondé par St Louis, & qui leur fut donné par Charles V en 1368. Hugues de Chateauneuf leur Abbé general, fit conſtruire l'Egliſe en 1375, laquelle fut reparée & dediée en 1442. Ce qui paroît par un écrit en lettres Gothiques, poſé en cette Egliſe, où on lit que l'an de grace 1442 le premier Dimanche après la Fête-Dieu, Meſſire Denys, Patriarche d'Antioche, Evêque de Paris, dedia & conſacra cette preſente Egliſe de St Antoine dans Paris.

Vers l'an 1620 y fut établi un Seminaire & la reforme en cette Commanderie, par l'Abbé general de cet Ordre, nommé Antoine de Gramont; ce qui fut confirmé par le Pape & Lettres Patentes de Louis XIII en 1622; ſur quoi il y a eu & avant & après bien des procès & des conteſtations qui n'ont été terminées que vers l'an 1636. Voyés les differends ſurvenus là-

deſſus que le ſieur Malingre a données dans les Antiquités de cette Ville imprimées en 1640. CetteCommunauté eſt ſituée rue & quartier St Antoine.

LES GRANDS AUGUSTINS, ORDRE DES HERMITES de St Auguſtin, ſous le titre de Ste Anne.

CES Religieux vinrent en cette Ville & acheterent de la veuve Conin, qui vendit en 1259 au Vicaire general des Auguſtins, une maiſon & un jardin qui tenoit à la Couture l'Evêque en la rue Montmartre; où ils commencerent à s'établir, ce que l'on appelle à preſent la rue des vieux Auguſtins, & ſe ſervirent de la Chapelle de Ste Marie Egyptienne, qui y étoit conſtruite pour lors. Mais ſe trouvant trop étroitement logés & trop éloignés de l'Univerſité, ils acheterent pour s'y établir en 1285 du Chapitre de l'Egliſe de Paris & de l'Abbé de St Victor, ſix arpens & demi de vignes & une maiſon, ſitués dans le clos du Chardonnet, entre les Bons-Enfans & l'Egliſe de St Nicolas du Chardonnet, qu'ils quitterent vers l'an 1302 au Cardinal Lemoine, comme je le dirai ailleurs. Ne ſe trouvant pas bien en ce lieu à cauſe de quelques incommodités de la petite riviere de Bièvre, qui y paſſoit en ce tems-là, ils le quitterent & vinrent s'établir au lieu qu'occupoient les Freres de la Penitence de Jeſus, ou Freres Sachets, que St Louis avoit fondés en 1261, qui ne demeurerent que trente-deux ans en ce lieu, qu'ils quitterent aux Auguſtins en 1293. Leur Egliſe fut bâtie ſous le regne de Charles V, qui leur fit de grands biens, comme on le voyoit il y a quelques années au pied de la ſtatue de ce Roi placée à l'entrée de la grande porte en entrant à main gauche, en ces termes.

Primus Francorum Rex Delphinus, fuit iſte
Exemplar morum Carolus dictus, bone Chriſte;
Merces Juſtorum dilexit fortiter iſte,
Hic patet exemplum; tibi nam complexit honore,
Hoc præſens Templum Deo ditetur honore.

Cette Egliſe fut dediée par Guillaume Chartier Evêque de Paris le ſix Mai 1453.

On lit dans le Journal du Roi Henri III, que la Chapelle du St Eſprit du côté gauche de cette Egliſe, ſervoit à la fameuſe Confrairie des Penitens, nommés les *Blancs battus*, établie par ce même Roi Charles, laquelle n'a pas duré long-tems. Elle étoit compoſée des plus grands Seigneurs de la Cour, & particulierement des Favoris du Roi. Leur habit étoit blanc, d'un deſſein très-bizare & très-ſingulier. Ce qui étoit de particulier, c'eſt qu'ils faiſoient des Proceſſions à pied depuis le Couvent des Chartreux de Paris où l'on faiſoit l'aſſemblée, juſqu'à Notre-Dame de Chartres à dix-huit lieues de Paris, en deux jours de tems ſeulement; le Roi lui-même y aſſiſtoit habillé comme les autres, animant chacun par ſon exemple à cette devotion extraordinaire.

Le Preſident de Berci eſt enterré en cette Egliſe, où il a donné & laiſſé des ſommes très-conſiderables, pour y faire des embelliſſemens, comme on le voit tant au grand Autel, qui fut commencé l'an 1675 & fini en 1678. La Menuiſerie où ſont les ſtalles des Religieux commencée en 1666 & finie en 1672, qui eſt très-belle; comme auſſi le Jubé & les deux Chapelles qui l'accompagnent. La Chapelle du St Eſprit à côté gauche du Chœur, reparée & embellie des deniers du Pere Guichin, Religieux de cette Maiſon en 1675. La baluſtrade du grand Autel & la porte de fer du

Chœur, ont été conſtruites des deniers & liberalités du Pere Olivier, auſſi Religieux de cette Maiſon.

C'eſt dans une des Salles de ce Couvent que ſe tiennent ordinairement les Aſſemblées extraordinaires du Clergé de France, comme on l'a vû en 1687 & autres années.

Ce Couvent eſt ſitué le long du quai des Auguſtins, dont il a pris le nom, quartier St André des Arcs.

LES PETITS AUGUSTINS REFORME'S, DE L'ORDRE de St Auguſtin, ſous le tirre de St Nicolas de Tolentin.

CE Couvent a commencé par une Chapelle que la Reine Marguerite de Valois, épouſe de Henri IV, fit bâtir en 1608. Elle leur donna ſix mille livres de rente, pour la ſubſiſtance de douze Religieux. Mais ſur un faux expoſé fait à Rome, que ces Religieux ne pouvoient pas poſſeder de rentes, le Pape Paul V, à la demande de la Reine, qui ne vouloit pas que ces Religieux quittaſſent, donna permiſſion aux Religieux du même Ordre, reformés, non déchauſſés, ou de la Communauté & Province de Bourges, de s'y établir, ſauf aux Auguſtins dechauſſés de proteſter contre ce qu'ils ont fait. Cependant ils furent transferés en 1625 à la Place des Victoires. Elle y mit en leur place des Religieux Auguſtins de la reforme & Communauté de la Ville de Bourges, par Contrat paſſé pardevant Notaires le 12 Avril 1613, qui fut admis à Rome par le Pape Paul V le quatre Août 1613. Le Cardinal de Gondi Evêque de Paris y donna ſon conſentement le dix-neuviéme Octobre 1613; comme auſſi l'Abbé & Religieux de St Germain des Prés, par Acte du onze Juillet 1613, ſur quoi intervint Lettres Patentes du Roi du dix-neuviéme Fevrier 1614. Enſuite ils firent bâtir & aggrandir leur Egliſe en 1617, où la Reine Anne d'Autriche épouſe de Louis XIII, mit la premiere pierre le 15 Mai 1617, ſur laquelle étoit gravée ces mots:

ANNE D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE, M'A ICY POSE'E
LE XV. MAY M. DC. XVII.

Cette Egliſe peu de tems après fut benite ſous le titre de St Nicolas de Tolentin. Le Convent fut rebâti & la premiere pierre poſée le vingt-ſept Juillet 1619, par Henri d'Amboiſe, Marquis de Biſſi. Ce Couvent eſt ſitué en la rue des petits Auguſtins quartier St Germain des Prés.

AUGUSTINS DECHAUSSE'S.

LES Auguſtins Déchauſſés, connus ſous le nom de Petits-Peres, ſous le titre de Notre-Dame des Victoires, qui vinrent du fauxbourg St Germain en ce lieu, comme je le viens de dire; & qui avoient été cidevant établis au milieu de la Forêt de St Germain en Laie, furent fondés par le Roi Louis XIII, qui en reconnoiſſance & actions de graces de toutes les ſignalées victoires que Dieu lui avoit fait remporter ſur les rebelles, voulut bien être le fondateur de cette Egliſe. On commença la ceremonie le huit Decembre 1629, par Monſeigneur l'Archevêque de Paris, qui poſa une grande croix de bois à l'entrée de ce lieu que l'on prepa-

roit pour y recevoir le Roi, qui y vint le lendemain ſecond Dimanche de l'Avent neuviéme Decembre, accompagné des Princes & Seigneurs de ſa Cour, où il poſa la premiere pierre qui étoit de marbre noir, & quatre medailles aux quatre coins. La premiere portoit l'image de Notre-Dame des Victoires avec cette inſcription:

Virgo ſolo Cœlo ſibi nobis laurea donat.

La ſeconde repreſentoit St Auguſtin avec ces mots:

Quam teneo ſacram; me ſacra hæc ſuſtinet ædes.

La troiſiéme repreſentoit le portrait du Roi:

Ludovicus XIII, Francorum & Navarræ Rex Chriſtianiſſimus.

La quatriéme repreſentoit les armes de France & de Navarre, avec ces mots:

Lilia non gignunt lauri, ſed lilia lauros.

Et ſur la pierre de marbre étoit gravé:

D E O O P T. M A X.

Ludovicus XIII, Dei gratiâ Francorum & Navarræ Rex Chriſtianiſſimus, invictus, & ubique victor, tot victoriarum cœlitus partarum, profligataque hæreſeos non immemor; in inſigne pietatis monumentum, F. F. Auguſtinianis Diſcalceatis Conventus Pariſienſis hoc Templum erexit: Deiparæque Virginis Mariæ (ſub titulo de Victoriis) dicavit anno Domini M. DC. XXIX. die IX menſis Decembris, regni verò XX.

Cette Egliſe fût rebâtie en 1656, comme on la voit aujourd'hui (qui n'eſt pas encore achevée) eſt ſituée le long de la rue de Notre-Dame des Victoires quartier de Montmartre.

Il y a un Couvent de cet Ordre établi à Argenteuil, & un autre dans la forêt de St Germain en Laie.

LES BENEDICTINS ANGLOIS, ORDRE DE St BENOIT, ſous le titre de St Edmond.

ILS ſe refugierent en France à cauſe de la Religion & s'y établirent en 1657. Ce Couvent a été bâti de neuf en 1674, & beni en 1677 par Mr l'Abbé de Noailles, preſentement Cardinal & Archevêque de Paris. La Reine Anne d'Autriche a contribué beaucoup à leur établiſſement en leur faiſant des dons conſiderables. Il eſt ſitué en la grande rue du fauxbourg St Jaques quartier St Benoît. C'eſt en cette Egliſe qu'eſt en depôt le corps du Roi Jaques II Roi d'Angleterre, mort en odeur de Sainteté en 1701.

LES BARNABITES.

LES Peres Barnabites, Clercs Reguliers de la Congregation de saint Paul, sous le titre de St Eloi, furent établis en ce lieu, qui étoit une partie d'une ancienne Abbayie appellée de St Martial, par Jean François de Gondy, premier Archevêque de Paris, en 1631, qui les transfera du fauxbourg St Jaques & St Michel, où ils étoient déja établis dès l'an 1629, à condition de retablir ce lieu qui étoit presque tombé en ruine, & d'y faire le Service Divin, auquel étoient obligés les Prêtres Seculiers qui y étoient. Ce qui a été executé; & ils y ont fait construire la maison des Peres, & élever depuis quelques années le portail de leur Eglise, achevé en 1703, & autres bâtimens considerables. Ils sont situés en la rue de la Barillerie, devant une des portes du Palais, & en la rue de la Savaterie, quartier de la Cité.

Ces Peres ont le droit de nommer à la Cure de Passy lez Paris.

LES BERNARDINS.

LES Bernardins, Ordre de Cisteaux, sous le titre de Notre-Dame, ont été toujours en cette demeure, où l'on envoyoit anciennement les Religieux de Clairvaux pour étudier en l'Université. Mais s'y trouvant trop étroitement logés, ils acheterent en 1246 du Chapitre de Notre-Dame de Paris, six arpens trois quartiers de vignes sises entre l'Abbayie de St Victor & les Fossés de la Ville pour s'y établir & faire construire une nouvelle maison & un College. Mais l'Abbé Ascelin & les Religieux de St Victor prevoyant la proximité de cet établissement, ils leur quitterent six arpens de terre au lieu appellé Chardonnet, contigus à leur ancienne demeure, & autres droits en contre-échange des six arpens & trois quartiers de vignes que leur cederent les Bernardins; le tout par Contrat passé entre toutes les Parties le dix-huit Decembre 1246. Ils commencerent donc en cette demeure à y faire bâtir tout à neuf vers l'an 1336 leur College, que l'on appelloit du Chardenay, avec la permission du Recteur de l'Université. Leur Eglise fut aussi commencée en la même année 1336 par les bienfaits du Pape Benoît XII, qui avoit été de leur Ordre, tenant le siege en Avignon, & achevée par Guillaume le Blanc, Cardinal & Archevêque de qui y fit beaucoup de bien. Cette Eglise est regardée comme une des plus belles Gothiques qui soient en France. A côté de la Sacristie, il y a un petit escalier à vis fort industrieusement imaginé, dans lequel deux personnes peuvent monter & descendre en même tems sans se voir. Ce Couvent est situé rue des Bernardins quartier de la Place Maubert.

DES BILLETTES. Voyés ci après Carmes dits Billettes.

LES BLANCS MANTEAUX.

LES Blancs-manteaux (appellés ainſi à cauſe qu'ils portoient anciennement des manteaux blancs) ou Serviteurs ſerfs de la Vierge, qui eſt leur veritable nom, vinrent de Marſeille en cette Ville de Paris en 1252, où ils acheterent pluſieurs maiſons ſituées alors & tenans aux murs de la Ville. Ils obtinrent enſuite la permiſſion d'Amaulry de la Roche, Commandeur du Temple, de qui relevent ces maiſons, de bâtir en ce lieu une Chapelle & un Cimetiere, ce qu'il leur accorda ſous le bon plaiſir de l'Evêque de Paris appellé Regnaud de Corbeil, qui y conſentit en 1258. Cet Ordre des Serviteurs de la Ste Vierge fut aboli par le Concile de Lion en 1297, ce qui donna lieu au Pape Boniface VIII, & au Roi Philippe le Bel en 1298, de donner ce Couvent des Serviteurs de la Vierge, aux Freres Hermites de St Guillaume, de la Regle de St Benoît, qui étoient établis pour lors au Village de Mont-rouge près Paris dès l'an 1256 en une maiſon appellée les Machabées, d'où ils furent tirés & transferés à Paris en 1298, à condition de prendre les Religieux Serviteurs de la Vierge qui voudroient entrer dans leur Ordre, & de leur ceder leur Monaſtere qu'ils avoient en cette Ville de Paris, où leſdits Peres Guillemins ont reſté juſqu'en 1618. Après quoi il y eut bien des difficultés de la part des Peres Guillemins & de la part des Benedictins de la Congregation de St Maur, ſous pretexte de la Reforme; le Prieur des Peres Guillemins conſentit & y introduiſit les Benedictins de la Congregation de St Maur; ce qui obligea une partie des Peres Guillemins d'embraſſer leur Ordre & leur Reforme, & l'autre partie ſe retira ailleurs, & particulierement en leur maiſon ou Couvent de Mont-rouge où le dernier de ces Peres Guillemins eſt mort en 1680.

Ce Monaſtere des Blancs-manteaux a toujours retenu auſſi bien que la rue le nom de Blancs-manteaux, où l'on a fait de très-grands bâtimens, tant en dedans qu'en l'Egliſe, qui a été bâtie tout à neuf depuis quelques années, & eſt dediée à Notre-Dame des Blancs-manteaux. Elle eſt ſituée en la rue des Blancs-manteaux & a une ſortie par la rue du Paradis, quartier du Temple ou du Marais.

LES BONS-HOMMES DE NIGEON. Voyés ci-après les Minimes de Nigeon.

Ste CROIX DE LA BRETONNERIE.

CE ſont des Chanoines Reguliers de l'Ordre de St Auguſtin & un Prieuré triennal auſſi bien que pour le Provincial, confirmé par Arrêt de 1586. Cet ordre & établiſſement a été fondé par Saint Louis, qui entendant parler du merite de Jean de Sainte-fontaine, General de cet Ordre, le fit venir avec quelques-uns de ſes Religieux en cette Ville, & leur fit conſtruire une Egliſe & maiſon vers l'an 1250 en ſa haute Juſtice rue & fauxbourg de la Bretonnerie, où étoit anciennement la Monnoie du Roi. Et pour aggrandir cette maiſon il leur donna & joignit en 1258 pluſieurs autres maiſons que lui échangea Robert de Sorbonne, pour d'autres que lui donna le Roi en la rue Coupeguelle devant le Palais des Bains, maintenant dite de Sorbonne, pour l'aggrandiſſement des Ecoles de Theologie, que Robert de Sorbonne y fonda. En l'année 1518 & ſuivantes,

après la reforme qui y fut établie ſous le Pontificat de Leon X & de Clement VII par les Commiſſaires deputés par les Papes, ce fut en ce tems là que Thomas de Gonda, General de l'Ordre, accorda le pouvoir aux Religieux de France de ſe pourvoir à l'avenir d'un Provincial de la Nation Françoiſe, comme il s'eſt pratiqué depuis. Et comme ſous le regne de Louis XIII Roi de France, le Cardinal de la Rochefoucault travailloit fortement à la reforme de tout l'Ordre de St Auguſtin, ces Religieux ne jugerent pas à propos d'attendre que d'autres Religieux vinſſent leur donner des loix, c'eſt pourquoi ils ſe mirent d'eux-mêmes à leur devoir, reſolurent de vivre en communauté, de porter l'habit Religieux & de faire toutes les autres choſes qui ſont de l'Ordre de St Auguſtin. Ce Couvent eſt ſitué en la rue Ste Croix de la Bretonnerie.

LES CAPUCINS DE LA RUE St HONORE'.

CET Ordre fut admis en France en 1574, par les ſoins du Cardinal Charles de Lorraine, ſous le regne de Charles IX. Leur premiere maiſon & demeure fut à Meudon près Paris, qui fut fondée & bâtie en 1585 par le même Cardinal de Lorraine, qui leur donna quarante arpens de ſon parc pour leur clôture quelque tems après. Quelques-uns furent inſtalés au même tems au fauxbourg St Antoine en un lieu appellé Piquepuce, que leur fit bâtir l'Evêque de Ciſteron, où il demeuroit. Et quelque tems après le Roi Henri III leur ayant fait bâtir vers l'an 1603 celui-ci près le Jardin des Tuilleries, l'Egliſe fut rebâtie de neuf & fort agrandie en 1610 & dediée à l'honneur de Dieu & de l'Aſſomption de la Vierge par le Cardinal de Joyeuſe.

Ces Religieux deſirant avoir un Couvent retiré pour la reception de leurs Novices & dans l'Univerſité, le Prieur de Notre-Dame des Champs en 1602 leur offrit ſon Prieuré avec l'Egliſe & dependances où ſont preſentement les Carmelites du fauxbourg St Jaques, mais les bons Peres aſſemblés en leur Chapitre Provincial, prirent la reſolution de l'en remercier, par des conſiderations que Dieu permit, que je dirai en parlant de l'établiſſement du Couvent de St Jaques.

La Congregation de l'Exaltation de la Sainte Croix fut établie en cette Maiſon pour la propagation de la Foi le quatorze Septembre 1632 par les ſoins du R. P. Hyacinthe de Paris Capucin, & fut enſuite tenue au Couvent des grands Auguſtins en 1635, dont l'on a donné au Public un Recueil contenant toutes les Bulles, Statuts, Conſtitutions & autres concernant cet établiſſement, imprimé à Paris chez Sebaſtien Cramoiſy *in-octavo* 1635.

Ce Couvent eſt ſitué en la rue St Honoré quartier du Palais Royal.

LES CAPUCINS DE St JAQUES, ſous le nom de l'Annonciation de la Vierge.

GODEFROY, Seigneur de la Tour, étant malade & au lit de la mort, en ſa maiſon de la Tour, ſituée au fauxbourg Saint Jaques, leur donna par ſon teſtament du vingt-ſept Avril 1613 ſa grande maiſon & ſes dependances, dont Mr Molé pour lors Preſident en Parlement & Syndic des Peres Capucins prit poſſeſſion le onziéme Septembre enſuivant.

L'an 1617 le Roi Louis XIII leur accorda un demi pouce d'eau ; dont ils avoient grand beſoin, ce qui leur a été confirmé en 1635. Quelque tems après le Cardinal Jean François de Gondi, Archevêque de Paris, poſa la premiere pierre à cette nouvelle Egliſe, qui fut conſtruite, auſſi-bien que le Dortoir, des liberalités de ce Cardinal, & dediée en l'honneur de l'Annonciation par François de Harlai, Archevêque de Rouen. Ce Couvent eſt le Noviciat de ces Peres de la Province de Paris, où ils inſtruiſent ceux qui deſirent embraſſer cet Ordre. Il eſt ſitué au fauxbourg & grande rue St Jaques quartier de St Benoît.

LES CAPUCINS DU MARAIS.

LEUR établiſſement commença en 1623 par les ſoins du Pere Athanaſe Mollé, frere du premier Preſident Mollé, ſous le titre de la Nativité de la Vierge, ſis rue d'Orleans, quartier du Temple ou du Marais.

LES CARMES dits DE LA PLACE MAUBERT.

SAINT LOUIS revenant de ſon voyage de la Terre-Sainte en France l'an 1259, amena avec lui ſix Religieux de l'Ordre des Carmes, appellés pour lors les Barrés, à cauſe de leurs manteaux qui étoient diviſés par quartiers blancs & noirs, ſelon Trithême, & les logea où ſont preſentement les Celeſtins.

Monſieur l'Abbé de Choiſi, en ſon Hiſtoire de St Louis, pag. 68, dit que St Louis en quittant la Terre-Sainte avoit ſouffert un coup de vent qui l'avoit pouſſé ſur les côtes du Mont Carmel ; que la tempête s'étant appaiſée il avoit fait jetter l'ancre ayant entendu une cloche ; & ſes Matelots lui ayant dit que c'étoit un Monaſtere de Religieux établis ſur le Mont-Carmel, il avoit mis pied à terre pour y entendre la Meſſe. Il prit quatre de ces Religieux pour inſtruire les Matelots durant la navigation ; qu'enſuite il leur fit bâtir un Convent & Egliſe où ſont preſentement les Celeſtins, qui étoit fort étroit, n'y ayant qu'une petite Egliſe fort baſſe & un Cimetiere avec quelques petits édifices & jardins. Peu de tems après un nommé Jean de Concorge & ſa femme donnerent en 1262 à ces Religieux, pour aggrandir leur maiſon, un arpent & demi de terre, relevant de la cenſive de St Eloi & Ste Genevieve par moitié, qui étoit joignant leur demeure. Ces Religieux après avoir demeuré cinquante-huit ou ſoixante ans en ce lieu, remontrerent en 1317 à Philippe V ſurnommé le Long, que tous les hivers lorſque la riviere de Seine venoit à groſſir elle venoit juſqu'à leur porte & les aſſiegeoit ſi bien, qu'ils ne pouvoient ſortir qu'en bateau, joint qu'ils étoient trop éloignés de l'Univerſité, qu'ainſi ils étoient privés des leçons & des diſputes publiques qui s'y faiſoient ; & pour cela le ſuplioient de les changer de demeure & leur permettre de venir s'établir en l'Univerſité, ce qui leur fut accordé. Et même ce Prince acheta de Maître Guidon de Livri dit de Cointet au mois de Decembre 1317, le lieu avec ſes dependances où ils ſont preſentement établis. Voici la traduction de la Lettre Patente pour ce changement de demeure.

PHILIPPE, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, faiſons ſavoir à tous preſens & à venir ; que Nous, ſuivant les traces de nos Ancêtres, qui par une pieté ſinguliere & connue envers l'Egliſe & ſes Miniſtres,

tres, leur ont fait ſi largement & ſi magnifiquement d'amples donnations & de larges aumônes, avons donné à perpetuité en pure aumône de notre Royale liberalité, pour le repos de l'ame de notre chere épouſe Jeanne Reine de France & de Navarre, & de celles de nos Ancêtres, aux Religieux de l'Ordre de Mont-Carmel, (que l'on ſait être logés très-pauvrement à Paris hors la porte des Beguines ſur les bords de la Seine, & qui même dans les années precedentes ont été tellement incommodés des grands débordemens de la riviere qu'à peine pouvoient-ils mettre le pied à terre dans leurs refectoires & leurs chambres, & ne pouvoient deſcendre ni ſortir de leur maiſon pour leurs beſoins ſans l'aide d'un bateau), une maiſon ci-devant appartenante à Maître Guidon de Livri, autrement dit Cointet, notre Clerc, & que nous avons achetée de lui, ſituée dans la grande rue Ste Genevieve au-delà de la Croix Haymon entre la maiſon de Maître Quintin Furtinent d'une part, & celle de Pierre Lorrain, Tondeur de draps, ayant ſon entrée dans la grande rue ci-deſſus & ſa ſortie ſur la rue St Hilaire, ainſi qu'elle eſt preſentement tant en longueur & largeur qu'en hauteur & profondeur, afin que ces Religieux ſoient proches des Ecoles, où ils puiſſent s'y inſtruire & puiſſent par la predication & par leur bon exemple répandre aux Fideles par toute la terre une inſtruction ſalutaire. Voulons donc qu'iceux Religieux & leurs ſucceſſeurs jouiſſent de cette maiſon & de tout ce qui en depend à perpetuité, ſans être obligés de s'en defaire ou de la remettre entre les mains d'autrui, & ſans pour cela Nous donner aucun argent ou payement, ne retenant ſeulement pour Nous & nos Succeſſeurs que le droit de ſuperiorité, de garde & de reſſort. Et pour que cela ſoit ferme & ſtable à jamais, avons à ces preſentes Lettres fait mettre notre ſceau, pourvû que perſonne n'en ſouffre aucun dommage. Fait à Montargis l'an 1317 au mois de Decembre.

Après ces Lettres Patentes obtenues, ils vendirent en 1318 leur ancienne demeure à Jaques Marcel, Marchand Drapier & Echevin de Paris, la ſomme de cinq cens livres pariſis, ſe reſervant les materiaux de la demolition des bâtimens, les tombeaux, les oſſemens de ceux qui y avoient été enterrés, comme auſſi toutes les pierres de taille, les colomnes, la charpente & la chaux qu'ils avoient preparés pour bâtir une nouvelle Egliſe; & que le tout ſeroit transporté dans le jour de la St Jean-Baptiſte prochain. Toutes ces clauſes & conditions furent ratifiées par le Vicaire general de l'Ordre des Carmes le vingt-ſix Avril 1319. Et afin de diſcerner mieux les lieux ſaints d'avec les autres, les Carmes aſſiſtés d'un Agent de l'Evêque de Paris, firent voir que l'Egliſe & tout ce qui étoit derriere, où eſt à preſent le petit Cloître, la Chapelle de Philippe de Meziere, juſqu'à l'entrée des jardins, étoit beni. Après toutes ces circonſtances ils vinrent prendre poſſeſſion de ce lieu, où ils ſont demeurans preſentement, en 1318 le quinze Octobre, & où ils commencerent à faire celebrer la premiere Meſſe en la Chapelle Notre-Dame du Mont-Carmel: joignant laquelle ils bâtirent par la ſuite des tems des deniers que leur laiſſa la Reine Jeanne, femme de Philippe V Roi de France, par ſon teſtament de 1349. Leur Egliſe ne fut dediée qu'en 1353 le ſeize Octobre par Guy de Boulogne, Cardinal & Archevêque de Lion. Il y a en cette Egliſe deux Confrairies conſiderables, la premiere eſt celle de Notre-Dame du Mont-Carmel, érigée en 1216 par Simon Stoc, General des Carmes; & la ſeconde de St Roch & St Sebaſtien érigée en 1490, qui eſt la premiere érigée à Paris. Il y a en ce Couvent un College pour les Etudians dudit Ordre, qui après leurs études peuvent être reçus Docteurs en Theologie. L'on a rebâti le grand Autel de cette Egliſe en 1683, qui eſt du deſſein du ſieur Jacques Jacquin, Sculpteur. Ce Couvent eſt ſitué en la rue de la Montagne de Ste Genevieve, & a une entrée par la rue des Carmes quartier de la Place Maubert.

LES CARMES dits BILLETTES.

LE Couvent de ces Peres fut autrefois la maiſon d'un Juif qui fut brûlé pour avoir voulu percer & brûler la ſainte Hoſtie, qu'une malheureuſe femme lui avoit apportée de la Communion, où elle la retira de ſa bouche & la vendit à ce Juif, qui ne pût la diſſoudre, ayant été trouvée en ſon entier. Elle fut portée en l'Egliſe de St Jean en Greve où elle eſt honorée. Cette maiſon fut donnée ou acquiſe l'an 1290 par Regnier Flaminge, Bourgeois de Paris, à qui le Pape Boniface VIII permit par ſa Bulle du ſeize Août l'an 1295 d'y faire faire une Chapelle, où la devotion fut ſi grande, qu'en peu de tems on eut de quoi bâtir un Monaſtere, que l'on donna aux Religieux du Tiers-Ordre de St François. Après eux les Religieux Hoſpitaliers de la Charité de Notre-Dame, Ordre de St Auguſtin, tirés d'un Monaſtere de Rongney au Diocèſe de Châlons, l'ont eu; comme le raporte le ſieur Houel en ſon livre des Fondations des Reines de France pag. 18. Que la Reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, acheta vers l'an 1296 la maiſon d'un Juif qui avoit voulu percer une ſainte Hoſtie avec un canif, en laquelle maiſon y fut établi un Monaſtere appellé de l'humilité de Notre-Dame, ayant été donné aux Religieux de l'Hopital de Notre-Dame de Rongney. Mais je crois qu'il a voulu attribuer cette fondation à la Reine ſans aucune bonne preuve. Cependant cet Hopital fut érigé en Prieuré, & ils ont poſſedé & occupé juſqu'en 1408, en laquelle année le 13 Mai, l'Egliſe qui avoit été rebâtie tout nouvellement, fut dediée & conſacrée ſous le titre de la Ste Trinité; étant tombée preſque en ruine & décadence, par Contrat paſſé le 26 Septembre 1631 entre les Religieux Carmes de la reforme de la Province de Touraine & obſervance de Rennes, & les Religieux Hoſpitaliers de la Charité de N. D. ils cederent ce Couvent & Prieuré aux Carmes, qui en ſont en poſſeſſion depuis le 26 Septembre 1631. Ce qui leur fut confirmé le huit Janvier 1632 par un Bref du douze Fevrier de la même année, & par Arrêt du Parlement du deux Juin 1634. Le Prieuré de St Nicolas des Baſſes-loges près Fontainebleau leur fut auſſi cedé, comme appartenant à l'Hopital de la Charité de Notre-Dame. Ce Couvent eſt ſitué en la rue des Billettes quartier de Ste Avoie.

LES CARMES DECHAUSSE'S.

CES Religieux venus d'Italie pour apporter en France la reforme que Ste Thereſe avoit établie en Eſpagne de l'Ordre du Mont-Carmel, furent admis à Paris vers l'an 1610. Les Reverends Peres Denys & Bernard logerent en differens endroits pendant un an, comme aux Mathurins, au College de Cluni. Enfin ils commencerent à s'établir, après avoir obtenu Lettres Patentes, auſquelles les Carmes de la Place Maubert formerent oppoſition; mais ces oppoſitions furent levées le vingt-deux Mai 1611, & ainſi ils entrerent en une maiſon qui avoit ſervi de Prêche aux Huguenots ſiſe rue de Vaugirard, qui leur fut donnée par Nicolas Vivian, Maître des Comptes, qui y joignit auſſi un jardin qu'il acheta du ſieur Barat. Ils commencerent par une petite Chapelle; le Nonce du Pape planta la Croix & y celebra la premiere Meſſe le jour de la Pentecôte en 1611. Quelques mois après Mr du Tillet, Greffier de la Cour, leur fit bâtir une autre Chapelle plus grande, dans laquelle le même Nonce celebra la Meſſe le ſixiéme Novembre de la même année, & y expoſa le St Sacrement. L'an 1613 le

ſept de Fevrier la premiere pierre du Couvent fut poſée par Mr Vivian en reconnoiſſance de ce qu'il leur avoit donné leur premier établiſſement, & celle de l'Egliſe fut poſée par la Reine Marie de Medicis le vingt Juillet 1613, où l'on a gravé ces mots:

MARIA MEDICÆA MATER FUNDAMENTUM HUJUS ECCLESIÆ POSUIT.
M. DC. XIII.

Elle fut achevée en 1620 & dediée le vingt-un Decembre 1625 en l'honneur de Jeſus-Chriſt, de la Ste Vierge & de St Joſeph, par Eleonor d'Etampes de Valençai, Evêque de Chartres, aſſiſté de deux autres Evêques.

C'eſt en cette Egliſe où l'on commença pour la premiere fois à Paris les Prieres de quarante heures, que le Pape accorda à ces bons Peres en l'an 1612, pour être dites pendant les trois derniers jours du Carnaval, par l'expoſition du St Sacrement & par pluſieurs predications: ce qui après s'eſt pratiqué dans toutes les Egliſes de Paris; & ainſi ces jours de diſſolution furent changés en jours de dévotion.

Cette Egliſe & Couvent ſont ſitués en la rue de Vaugiratd quartier du Luxembourg.

SAINTE CATHERINE DE LA COUTURE,

dite du Val-des-Ecoliers, fille de Ste Geneviéve.

CETTE Egliſe fut commencée à bâtir en 1229 par les Sergens d'armes de St Louis, qui dans les armées avoient le ſoin de conduire les gens de pied, leſquels prierent le Roi St Louis de mettre la premiere pierre à cette Egliſe, en reconnoiſſance de la victoire remportée au Pont de Bouvines en 1214. Ce que le Roi leur accorda, & fournit les moyens d'executer le vœu qu'ils avoient fait de faire bâtir cette Egliſe, où il fonda une Meſſe tous les jours pour le repos de l'ame du Roi Philippe Auguſte. Enſuite St Louis tira du Prieuré du Val-des-Ecoliers, établi pour lors à Troies, quelques Religieux de l'Ordre de St Auguſtin, qu'il établit en cette maiſon en 1229, qui par la ſuite devint un Prieuré dependant de l'Abbayie de Ste Catherine du Val-des-Ecoliers, fondée près de Langres, dont l'un des Prieurs nommé Jean Nervet, Evêque de Margarinan, fut enterré en cette Egliſe le dix Novembre 1525. La reforme y fut faite en 1607 par le General de l'Ordre de Ste Catherine du Val-des-Ecoliers. En 1630 il y fut encore fait une nouvelle reforme par les ſoins du Cardinal de la Rochefoucault, du conſentement de l'Abbé & Prieur du Val-des-Ecoliers, qui conſentit à l'union de cette maiſon à l'Abbayie de Ste Genevieve, & la qualité de Prieuré de Ste Catherine reſervée pour la nomination au Roi. Après cette reforme, Meſſieurs de Ste Geneviéve en prirent poſſeſſion en 1631 & en ont fait leur Noviciat.

L'on a reparé cette Egliſe & maiſon de quantité d'embelliſſemens & d'un portail tout neuf. Ce Monaſtere eſt ſitué en la rue de la Couture Ste Catherine quartier de St Antoine.

NOUVEAUX CATHOLIQUES ou NOUVEAUX CONVERTIS.

LA Communauté des nouveaux Catholiques ou nouveaux Convertis, doit ſon établiſſement au Roi, qui commença en l'Iſle de Notre-Dame, du tems que l'Evêque de Perigueux en étoit Directeur. Après ils vinrent s'établir au fauxbourg St Victor vers l'an 1656, où l'on acheta quelques maiſons relevant de la Seigneurie de Meſſieurs de Ste Geneviéve, pour leſquels lots & vente ils cederent le lieu du Cimetiere des Huguenots ſitué au coin de la rue du Puits-qui-parle en la rue des Poules fauxbourg St Marcel, qui leur avoit été donné par le Roi en 1685, & le dernier par Tranſaction aux ſuſdits le vingt-uniéme Août 1694. Après quoi ils ont fait bâtir une Egliſe dediée à Ste Croix & une maiſon propre pour y retirer les nouveaux Convertis à la Foi Catholique. Cette Communauté eſt ſituée en la rue de Seine vis-à-vis les murs de l'Abbayie de St Victor quartier de la Place Maubert.

LA CHARITE' DES HOMMES. Voyés au chapitre des Hopitaux.

St CHARLES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE. Voyés ci-après la Doctrine Chrétienne.

LES CHARTREUX.

LES Chartreux doivent leur établiſſement & leur fondation à St Louis Roi de France, qui fit demander au Chapitre general tenu à Grenoble, quelques Religieux, pour les établir en cette Ville de Paris, ce qui lui fut accordé en lui envoyant en 1257 Dom Joceran, accompagné de quatre autres Religieux, que le Roi St Louis reçut avec joie, & leur donna pour leur demeure & établiſſement une grande maiſon & dépendances au Village de Gentilli près Paris. Mais quelques mois après, le Chateau Royal du Roi Robert I, qui regnoit en 1000, étant inhabité depuis longtems, y ayant des Eſprits malins, ſuivant la tradition des peuples credules; Dom Joceran le demanda au Roi St Louis, qui le leur donna, & ils en prirent poſſeſſion le vingt-un Novembre 1257, & pour lors tous les Eſprits malins diſparurent, après quoi le Roi leur aſſigna pour leur nourriture cinq muids de bled ſur le Village de Goneſſe, par une donnation du mois de Mai 1259. On retablit la Chapelle de ce Chateau, & l'on y bâtit quelques Cellules pour y retirer ces bons Religieux. Enſuite on projetta les fondemens du Cloître & de l'Egliſe, où l'on mit la premiere pierre en 1276, qui ne furent achevés qu'en 1324 des bienfaits de Jean de Cerées, Treſorier de l'Egliſe de Liſieux, & dediée le ſix Juin 1325 en l'honneur de la Vierge & de St Jean-Baptiſte.

Le Chapitre où les Religieux s'aſſemblent & la Sacriſtie ont été bâtis des deniers de Pierre Loiſel & de Marguerite ſa femme le treiziéme Août 1332.

On voit dans le Refectoire, où étoit autrefois la Chapelle de l'Hotel de Vauvert, le Crucifix favori de Philippe de Champagne, l'un des plus habiles Peintres de ſon tems, qu'il leur a laiſſé par ſon Teſtament.

Le grand Cloître a été conſtruit à diverſes repriſes. Les Cellules ſont ſeparées l'une de l'autre, & compoſées chacune d'un petit jardin, une cour, une chambre, un veſtibule & un grenier.

Il y en eût huit de bâties & fondées du tems de St Louis.

Jeanne de Chaſtillon, femme de Pierre, Comte d'Alençon, troiſiéme fils de St Louis, en fonda quatorze, pour leſquelles elle donna deux cens vingt livres de rente amortie en 1290 au mois de Mars.

André Tarant & Pierre Croſant en fonderent ſept autres.

Pierre Bourguignon, Seigneur de Rouillon, en fit bâtir une autre qu'il fonda, & y donna ſa terre de Rouillon.

Jean des Moulins une autre.

Jeanne d'Evreux, femme de Charles IV dit le Bel, donna de quoi faire bâtir l'Infirmerie & les choſes neceſſaires pour l'entretien de cette Infirmerie, contenant ſix Cellules & une Chapelle, qui fut achevée en 1341; pour laquelle fondation elle donna la Terre & Seigneurie qu'elle avoit à Yerre. Le ſieur Houel, en ſes recherches des Fondations des Reines de France pag. 18. dit que cette Reine commanda cette fondation & bâtiment dès l'an 1296.

Jaques Juvenal des Urſins, Patriarche d'Antioche, Evêque de Poitiers, a fourni à la depenſe du bâtiment de la Chapelle ſituée entre la premiere cour, appellée de St Blaiſe, achevée le quatorze Mai 1460, où les Dames peuvent ſeulement entrer & y faire leurs devotions, ne leur étant pas permis de paſſer outre.

Il y avoit anciennement en ce lieu une devotion en la Chapelle de ſaint Hugues, Chartreux, ſituée en la ſeconde cour de ce Monaſtere, pour les enfans en chartre; mais comme les femmes n'y pouvoient elle-mêmes apporter leurs enfans, à cauſe que l'entrée de cette ſeconde cour leur eſt deffendue, & que cela étoit incommode aux Religieux en diſant leur Office, l'on a transferé cette devotion en l'Egliſe St Etienne des Grès, ſituée au haut de la rue St Jaques vis-à-vis les Jacobins.

Les Curieux de Peinture s'y peuvent ſatisfaire par la beauté de pluſieurs grands tableaux qui ſont en leur Egliſe, qui ſont des meilleurs Maîtres du ſiecle & particulierement les tableaux du petit Cloître repreſentant la vie de St Bruno leur Fondateur, peints par cet habile Peintre Euſtache le Sueur, qui y travailla pendant trois années vers l'an 1649. Ce Couvent eſt ſitué en la rue d'Enfer quartier du Luxembourg.

CLUNY.

LE College de Cluny, ſous le titre de Notre-Dame, Ordre de St Benoît fondé par Yves premier Abbé de Cluny, fut bâti en 1269 ſur les ruines de quelques bâtimens de l'ancien Palais des Etuves ou des Thermes de Julien l'Apoſtat, lequel s'étoit étendu juſques-là; & la rue dite des Maçons, s'appelloit la rue des Bains ou des Etuves. Le ſucceſſeur de Yves fit achever ce College, qu'il fit dedier à la Ste Vierge de Cluny. Tous les Prieurs dependans de l'Abbayie de Cluny ſont obligés d'entretenir chacun un ou deux Bourſiers en ce College, ce qui fait le nombre de vingt-huit Bourſiers. Il y fut établi un Noviciat en 1681 par Arrêt du Conſeil d'Etat du quatorze Juillet. Il eſt ſitué en la Place de Sorbonne quartier de St André des Arcs. Malingre rapporte en ſes Antiquités de Paris pag. 285 qu'avant la fondation de ce College, il y avoit en ce lieu même avant l'an 1263, des Religieux de St Denys qui y habitoient & qui étoient contigus à un Hopital que Robert de Sorbonne échangea avec St Louis, qui le donna aux Peres Jacobins pour aggrandir leur maiſon.

LES CORDELIERS.

LES Cordeliers du grand Couvent, Ordre de St François, vinrent en cette Ville vers l'an 1217, lorſque St François vivoit encore, & eurent leur premier établiſſement au lieu où eſt bâti le College de Navarre. Enſuite St Louis leur fit bâtir le lieu qu'ils occupent preſentement, que Guillaume Evêque de Paris, à qui ils ſe firent connoître, à la recommandation du Pape Honoré III, leur procura auprès d'Eudes, Abbé de St Germain des Prés, vers l'an 1230.

Le Roi Louis Hutin en 1233 ou 1234 établit en ce Couvent des Cordeliers une Chambre pour les Pelerins de Jeruſalem, appellés Palmiers ou Croiſés; qui auparavant avoient été établis près le Palais de St Louis.

En 1336 les Cordeliers obtinrent la garde du St Sepulchre de Jeruſalem & autres lieux de la Terre-Sainte, où on envoyoit de trois ans en trois ans des Cordeliers.

Environ ce tems-là, huit Bourgeois de Paris, Voyagers du St Sepulchre avec d'autres, mûs de devotion, établirent en ce Monaſtere la Confrairie par eux nommée du St Sepulchre vers l'an 1336.

L'Egliſe fut bâtie en 1262 & dediée le ſix Juin 1562 ſous le titre de Ste Marie Magdelaine. En 1502 le Couvent des Cordeliers fut reformé, & de Conventuels qu'ils étoient furent faits de l'Obſervance. Le dix-neuf Novembre 1580, cette Egliſe fut brûlée. En 1582 le Roi Henri III fit rebâtir le Chœur, & en 1585 le dix-neuf Novembre il fut beni, & le principal Autel dedié à l'honneur de Dieu, de Ste Magdelaine, de St Roch & St Sebaſtien. La Nef & les aîles furent rebâties en 1606. Toutes ces reparations on été faites par les ſoins de Meſſieurs de Thou. Cette Egliſe contient en longueur trois cens vingt pieds & en largeur quatre-vingt-dix. Il y a un College en cette Maiſon pour les Religieux de leur Ordre qui ont le droit de ſe faire paſſer Docteurs. Au mois de Fevrier 1622 fut propoſé la reforme en ce Couvent par le Pere General Benigne de Genes, ſuivant certains Statuts qui avoient été faits à Barcelone en Eſpagne, dont les principaux articles étoient d'avoir les pieds nuds & de n'avoir point de troncs en leur Egliſe. Sur quoi il y eut bien des conteſtations que l'on peut voir dans le tome 8 page 504 du Mercure François. Enfin la reforme n'y fut introduite qu'en 1671 par les ſoins du R. P. Dom Franciſque Maria Rhini de Politio, Miniſtre General & Commiſſaire deputé par les Brefs des Papes Clement IX & X. L'on a fait en ce Couvent des reparations conſiderables en 1673, comme le Cloître, le Dortoir qui contient plus de cent chambres, la Chapelle du Tiers-Ordre, le Maître-Autel, & au bas de l'Egliſe où l'on a changé des tombeaux qui y étoient, & autres embeliſſemens qu'on y faits depuis. Ce Couvent eſt ſitué en la rue des Cordeliers quartier de St André des Arcs.

LES CORDELIERS de l'AVE-MARIA. Voyés au chapitre des Couvents de Filles de l'*Ave-Maria*.

LES CORDELIERS de la rue de Lourſine fauxbourg St Marcel. Voyés le chapitre des Religieuſes, au mot de Cordelieres de St Marcel.

DE LA CRECHE. Voyés ci-après St François de Salles.

SAINT DENYS DE LA CHARTRE.

SAINT Denys de la Chartre. Voyés le chapitre des Prieurés, à St Denys de la Chartre.

LES PERES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE.

PREMIERE MAISON.

Sous le Titre de St Charles Borromée.

LES Peres de la Doctrine Chrétienne furent attirés en cette Ville par Jean François de Gondi, premier Archevêque de Paris, par Lettres dattées du vingt-huit Août 1626, & commencerent à bâtir en 1628, sur les fondemens d'une maiſon nommée l'Hotel de Verberie, qui avoit été conſtruite ſur un terrain appellé le Clos des Arennes, dependant de l'Abbayie de St Victor. Cette Communauté eſt inſtituée pour inſtruire & catéchiſer la jeuneſſe; elle eſt ſituée ſur les foſſés de St Victor, quartier de la Place-Maubert.

SECONDE MAISON.

Sous le Titre de St Julien des Meneſtriers.

C'étoit autrefois un Hopital, comme je le ferai voir en parlant des Hopitaux à S Julien & St Geneſt. Quelques années après leur premier établiſſement au Faux-bourg St Marcel, ils obtinrent de la Reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII Roi de France, ce ſecond lieu où ils ſe ſont établis vers l'an 1630, mais avec bien des difficultés de la part de Meſſieurs les Joueurs de violons, & Maîtres à danſer de cette Ville, comme Fondateurs, Patrons Laïques & Adminiſtrateurs de cette Egliſe, qui par une Tranſaction paſſée par-devant Notaires à Paris, le quinze Avril 1664, entre eux & les Peres de la Doctrine Chrétienne, où ſont contenus pluſieurs chefs gravés en un marbre qui eſt expoſé dans cette Egliſe, reconnoiſſent leſdits Maîtres d'inſtrumens, violons, être de toute ancienneté, ſont & demeureront, & les leurs à perpetuité, & conformément à l'Arrêt de la Cour de Parlement du 13 Juillet 1658, les Fondateurs, Patrons Laïques, Preſentateurs, Gouverneurs & Adminiſtrateurs de ladite Egliſe & Chapelle de St Julien des Meneſtriers, & des lieux en dependans, & Proprietaires du fonds d'iceux, & de la maiſon joignant lad. Chapelle où ils font leurs Aſſemblées & concerts, & logent leur Clerc, & generalement de tous les droits honorifiques, rentes, revenus & dépendances deſdites Egliſe, Chapelle, maiſons & lieux, ſans aucune choſe en excepter ni reſerver. Et en cette qualité continueront la poſſeſſion en laquelle ils ſont de preſenter à ladite Chapelle, vacation advenant, telle perſonne qu'ils aviſeront bon être; comme auſſi en la poſſeſſion & jouiſſance du Jubé, étant au-deſſus de la grande porte de ladite Egliſe, enſemble de ladite maiſon en laquelle ils font ordinairement leurs Aſſemblées & Concerts; laquelle maiſon leur appartiendra auſſi en pleine & entiere diſpoſition, & pareillement de l'allée, montée, & autres lieux en dépendans, & du droit d'y loger un Garde-lai, femme & enfans. Auront

en outre la faculté d'élire leur ſepulture, & faire ouvrir la terre de ladite Egliſe pour eux & leur famille, ſans qu'autre perſonne, à l'exception deſdits Peres, s'y puiſſe faire inhumer, que du conſentement deſdits Patrons, &c. Et d'autres Reglemens qui ſeroient trop longs à rapporter ici, que l'on peut voir ſur le marbre expoſé en cette Egliſe. Cette Communauté eſt ſituée en la rue & quartier de St Martin.

TROISIE'ME MAISON.

Faux-bourg St Germain.

Ces Peres ont à Paris une troiſiéme maiſon, laquelle ils appellent la maiſon de la Grange, ou de Berci, ſituée dans l'ancienne vallée de Feſcam, au haut de la rue, nommée aujourd'hui rue de Berci, Faux-bourg St Antoine, Paroiſſe de Ste Marguerite. Cette maiſon fut établie en 1677, par la donation qu'en firent aux Peres de la Doctrine Chrétienne, le ſieur Jaques Champion, ancien Avocat au Parlement, & Damoiſelle Marie du Port, ſon épouſe, & par la tranſlation qui y fut faite des revenus attachés à une autre maiſon, laquelle avoit été fondée douze ans auparavant pour ces mêmes Peres au Bourg-la-Reine, par Meſſire Jerôme du Four-Alligret, Conſeiller au Parlement. La donation du ſieur Champion, le conſentement du ſieur du Four pour la tranſlation des revenus de la maiſon du Bourg-la-Reine, la permiſſion de Monſieur du Harlay, Archevêque de Paris, & les Lettres Patentes de Sa Majeſté, ſont de 1677.

La Chapelle eſt appellée, Notre-Dame de bon ſecours.

Quant à ce que l'on demande, de quelle Maiſon ces Peres ont été tirés pour cet établiſſement; ſi c'eſt de St Charles ou de St Julien? On répond que ce n'eſt ni de l'une, ni de l'autre Maiſon en particulier; mais en general, de ce qui s'appelle parmi ces Peres, la Province de Paris; les Superieurs ayant choiſi, pour prendre poſſeſſion de cet établiſſement, ceux de cette Province qu'ils ont jugé à propos.

SAINT ELOI.

SAINT Eloi. Voyés Barnabites ci-devant.

SAINT EDMOND. Voyés Benedictins, ci-devant.

LES FEUILLANS, dits DE St HONORE', ORDRE DE Ciſteaux, Regle de St Benoît.

LE Roi Henri III, qui avoit une eſtime toute particuliere pour le Pere Dom Jean de St Benoît, dit de la Barriere, qui avoit été le Reformateur de l'Ordre de St Bernard, dans une Abbayie nommée Feuillans, ſituée proche Thoulouze, le fit venir à Paris: il y arriva le onze Juillet 1587, avec ſoixante de ſes nouveaux Religieux. Il les logea au Prieuré de Gramont, appartenant preſentement aux Minimes de Vincennes, depuis le onziéme Juillet, juſqu'au huitiéme Octobre de ladite année 1587, en attendant la maiſon qu'il leur faiſoit preparer en la rue St Honoré, où ils ſont preſentement. Le bâtiment de cette Egliſe n'a été commencé qu'en 1601,

1601, des aumônes que ces Religieux reçurent pendant le Jubilé universel du commencement du siecle de 1600, par la permission d'une Station que leur accorda François de Gondy, alors Evêque de Paris, par la recommandation du Roi Henri IV, qui leur fut si favorable, qu'ils recueillirent plus d'argent qu'ils n'en avoient besoin pour la dépense de leur bâtiment, où le Roi Henri IV posa la premiere pierre en 1601. Cette Eglise fut achevé & dediée le huitiéme Août 1608, à St Bernard, par le Cardinal de Sourdis Archevêque de Bordeaux. Il y a en cette Eglise quatorze Chapelles toutes de même symetrie. Le Roi Henri IV, s'en declarant le Fondateur, voulut que ce Monastere jouît de tous les droits dont jouissent les Maisons de fondation Royale. Le Portail fut achevé en 1624, par les soins du Roi Louis XIII, qui les honora de sa protection, & qui contribua à la dépense de ce Portail. Ceux du Couvent, comme on les voit presentement, ont été bâties en 1676, par les soins & la dépense desdits Religieux, qui sont situés en la rue St Honoré, quartier du Palais Royal.

LES FEUILLANS DU FAUX-BOURG St MICHEL.

Sous le Titre des Anges-Gardiens.

CES Religieux furent établis en un lieu où étoit située la Tour-Gaudron, & fondés par la liberalité des Freres Dupont, en 1632. L'année d'après on commença à bâtir ce Monastere, où la premiere pierre fut posée le vingt-un Juin 1633. Ils sont situés près les Chartreux, rue d'Enfer, Faux-bourg St Michel, quartier du Luxembourg.

Il y a encore une Maison de cet Ordre, appellée St Etienne du Plessis-Piquet, située à une lieue de Paris, du côté de Fontenay-aux-Roses, fondée en 1615.

LA COMMUNAUTE' DES PRETRES DE SAINT François de Sales.

CETTE Communauté a commencé à s'établir en 1701, sur le fossé de l'ancienne Estrapade, au coin de la rue-neuve-Ste-Genevieve, faux-bourg St Marcel, qu'ils quitterent & cederent à la Communauté de Ste Perpetue, pour prendre possession d'une ancienne Communauté de Filles, appellées de la Creche, qui y étoient dès l'année 1659, que Mr. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris a supprimée en 1702, pour y mettre & entretenir les pauvres Curés & Prêtres de son Diocèse. Et pour soutenir cette Communauté, le Roi a consenti l'union du Prieuré de St Denys de la Chartre; ce qui a été executé en 17 & confirmé par le Pape. Cette Communauté est située au Fauxbourg St Marcel, en la place du Puits-l'Hermite, au coin de la rue de la Clef, quartier de la Place-Maubert.

LES RELIGIEUX DE GRAMMONT.

LA premiere Maison de l'Ordre de Grammont, qui fut bâtie en France, fut celle du bois de Vincennes près de Paris, fondée par le Roi Louis VII, l'an 1164. Jean XXII l'érigea en Prieuré. Le Roi Louis XI, qui in-

ſtitua l'Ordre de St Michel, choiſit le Prieur de cette Maiſon de Vincennes, & le fit Chancelier-né de cet Ordre qui fut peu après en Commande. Le Cardinal de Lorraine en fut le premier Commendataire, & pluſieurs autres enſuite. Enfin, en 1584, le Roi Henri III fit un Concordat avec l'Abbé general dudit Ordre, appellé François de Neufville, & donna ce Couvent à des Religieux *de l'Ordre de St Jerôme*, qui le cederent l'année ſuivante aux Minimes qui en ſont preſentement en poſſeſſion ; & le Roi, pour dédomager les Religieux de Grammont, leur donna en échange le College de Mignon à Paris, ſitué en la rue de Mignon près les Cordeliers, dont je parlerai au chapitre des Colleges, au mot de Grammont.

On dit que Philippe-Auguſte établit les Moines de Grammont au bois de Vincennes, auſquels les Carmes ſuccederent, & enſuite les Minimes. Ce qui ne peut être, car Philippe-Auguſte n'a regné que depuis 1180, & leſdits Religieux étoient deja fondés par le Roi Louis VII, en 1164, comme on le voit ci-deſſus. Ce n'a point auſſi été les Carmes qui ont ſuccedé à ces Religieux, mais bien les Freres Mineurs, qui le quitterent en 1584, aux Religieux Minimes. Voyés ci-après Minimes de Vincennes, & le chapitre des Prieurés, au mot Bons-hommes de Grammont.

LES JACOBINS, dits DE St JAQUES, ORDRE de St Dominique, ſous le titre de St Jaques le Majeur.

SAINT Dominique Inſtituteur de cet Ordre, envoya à Paris vers l'an 1217, le Pere Mathieu, revêtu de la qualité de Vicaire general, qui fut le premier Superieur de cette Maiſon, avec quelques-uns de ſes Religieux munis de Lettres de recommandation du Pape Honorius, pour leur établiſſement en cette Ville. Ils logerent d'abord chés un Chanoine de Notre-Dame, dans leur Cloître.

En 1218, à la Requête dudit Pape Honoré, leur fut donné & cedé une maiſon & dépendances, où il n'y avoit qu'un petit Oratoire dédié à St Jaques ſitué en la rue St Jaques, devant St Etienne des Grès, par Maître Jean Doyen de St Quentin en Vermandois, Docteur Regent en Theologie, & par l'Univerſité de Paris, avec quelques droits ſur cette Chapelle & dépendances, à condition de quelques redevances ; comme on le voit par cette donnation traduite du Latin en ces termes.

Au nom du Pere, du Fils, & du St Eſprit. Ainſi ſoit-il. Nous, l'Univerſité des Maîtres & Ecoliers de la Ville de Paris, de notre pleine & entiere liberté, offrons & accordons par donation à Frere Mathieu Prieur, & à tous les Freres de l'Ordre des Prêcheurs, & en leurs perſonnes à tout l'Ordre, tout le droit de proprieté que nous avons eu & avons encore preſentement dans le lieu dit St Jaques, devant & vis-à-vis l'Egliſe de St Etienne lez-Paris, ſitué proche & à la ſortie de ladite Ville ; & ce pour obtenir de la miſericorde de Dieu le ſalut de nos ames. En reconnoiſſance de quoi, & pour témoigner le reſpect qu'ils ont pour ladite Univerſité, comme Dame & Maitreſſe dudit lieu dont ils ſont devenus Proprietaires, ils nous admettront & nos ſucceſſeurs à perpetuité, à la participation generale de toutes leurs prieres & bonnes œuvres, ainſi qu'à leurs Confreres.

Ils ſeront de plus tenus & obligés de celebrer tous les ans au Grand-Autel, une Meſſe ſolemnelle, le lendemain de la Fête de St Nicolas, leur Communauté y aſſiſtant, pour la conſervation & proſperité des Maîtres, Ecoliers & autres appartenans à l'étude generale de ladite Univerſité. Ils

celebreront pareillement avec la même ſolemnité une Meſſe le lendemain de la Purification de la Vierge pour le repos des ames de ceux qui appartenants à ladite Univerſité ſeront morts à Paris. Enfin ils ſeront tenus de faire les mêmes prieres & ceremonies pour chacun des Maîtres de cette Faculté de notredite Univerſité, qui ſera mort à Paris pendant l'exercice de la Regence, qu'ils font pour le repos des ames de chacun de leurs Freres; & tous les Prêtres de la Communauté diront la Meſſe chacun en particulier à l'intention du deffunt, le Prieur dans le Chapitre, & ſi le mort étoit d'une autre Faculté, dans le Cloître. Et pour donner plus de fermeté & d'autorité à ce preſent Acte, nous y avons fait appoſer les ſceaux des Maîtres de Theologie. Fait l'an mil deux cens vingt-un.

Ce qui s'execute encore aujourd'hui, où il y a une retribution pour ceux qui aſſiſtent à ce ſervice. Mais comme il n'y avoit en cette Maiſon ni Egliſe ni Cimetiere, ils furent admis en l'Egliſe de Notre-Dame des Vignes ou des Champs (preſentement appellée le Couvent des Carmelites, qui étoit un Prieuré de l'Ordre de St Benoît, dependant de l'Abbayie de Marmoutier,) dans laquelle ils commencerent à celebrer le divin ſervice; il y demeurerent juſqu'en 1220. Et après une oppoſition à leur établiſſement de la part du Chapitre & Curé de St Benoît, ils obtinrent par l'entremiſe du Chapitre de l'Egliſe de Paris, la permiſſion de venir prendre poſſeſſion de la demeure ci-deſſus: & du Chapitre & Curé de St Benoît, dont voici la traduction du Concordat, en datte du mois de Decembre 1220.

A tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, moy E. & Etienne Archidiacre, & Gregoire Chanoines: SALUT au Seigneur. Faiſons ſavoir que les Chanoines & le Curé de la Paroiſſe de St Benoît d'une part, & les Freres de l'Ordre des Prêcheurs de St Jaques de l'autre, étant en conteſtation devant le Chapitre de Paris; les Chanoines & le Curé de St Benoît ne voulant pas permettre que leſd. Freres de St Jaques celebraſſent les Myſteres divins, qu'il ne leur fut auparavant accordé une indemnité. Le Doyen & le Chapitre Nous ont commis tous trois, & ont donné plein pouvoir de regler ce differend entre eux ſelon Dieu & la juſtice; & les Parties même étant aſſemblées devant Nous, s'en ſont rapportées à notre déciſion. Nous donc, en preſence des Parties, & du conſeil de perſonnes judicieuſes, avons reglé que dans les cinq Fêtes annuelles, ſavoir de Pâques, de la Pentecôte, de la Tranſlation St Benoît, la Touſſaint, & Noel, leſdits Freres de St Jaques diront, ou feront dire dans leur Chapelle, ſous peine d'excommunication, que perſonne n'ait à ſe ſouſtraire de ſon Egliſe Paroiſſiale pour venir entendre l'Office dans la Chapelle St Jaques: & que ſi après cette deffenſe, dans les Fêtes ci-deſſus leſdits Freres reçoivent quelques offrandes de la Paroiſſe St Benoît, ils ſoient obligés de la rendre aux Chanoines de ladite Paroiſſe, dont le Curé n'aura rien. De même ſi quelque Paroiſſien de St Benoît vient à mourir, ſon corps ſera porté à St Benoît, & après la Meſſe dite pour les Morts, il ſoit porté à St Jaques, le Prêtre ſera payé comme par les autres Paroiſſiens. Outre cela, comme il ne ſe peut pas qu'il ne revienne beaucoup de Chapelles à St Jaques, qui reviendroient à l'Egliſe St Benoît, ſi cette Chapelle de St Jaques n'étoit pas fondée dans leur Paroiſſe, nous ſommes convenus que par chacun an les Freres de St Jaques payeront au Chapelain de St Benoît quinze ſols, moitié à Noel, & l'autre à la St Jean, & aux Chanoines de St Benoît cinq ſols dans les mêmes termes. Et ſi dans la maiſon de St Jaques, où il y a un Hopital, il meurt quelqu'un qui ne ſoit point attaché à ladite maiſon, il ſera permis à l'Egliſe de St Benoît d'y aller faire les fonctions Paſtorales, comme à tous les autres Paroiſſiens. Nous avons de plus reglé qu'il n'y ait qu'une ſeule cloche dans la Chapelle St Jaques, pour appeller les Freres, qui dès-

à-preſent & à l'avenir n'excedera pas le poids de trois cens livres. Telle eſt notre intention & ordonnance. De plus, les Freres de St Jaques auront la liberté de faire leur Office de nuit & de jour, ſe ſoumettant en toutes choſes à l'Evêque & à l'Archidiacre de l'Egliſe de Paris. Nous reſervant la liberté d'ajouter, de diminuer, ou de corriger juſqu'à trois ans tout ce que nous trouverons qui devra être ajouté, diminué ou corrigé Fait l'an du Seigneur 1220, au mois de Decembre.

Le bon Pere Mathieu, dont il eſt parlé ci-deſſus, obtint de Meſſieurs les Bourgeois de Paris le lieu de leur Aſſemblée, ſitué près la porte St Jaques, qu'ils leur donnerent pour agrandir leur établiſſement. Le Seigneur de Haute-feuille leur donna auſſi ſon Chateau appellé de ſon nom, & enſuite St Louis leur fit achever les dortoirs & autres bâtimens commencés, & employa la ſomme de dix mille livres Pariſis, en quoi le Seigneur Roi condamna Enguerrand de Coucy, pour avoir fait pendre & étrangler trois jeunes Flamans qui chaſſoient dans ſes Forêts. Ce qui eſt rapporté par Corrozet en ſes Antiquités de Paris de l'Edition de 1561. pag. 75. Plus le Seigneur Roi leur crût leur enclos d'un Hopital voiſin, qui étoit devant leur refectoire, & y ajouta deux maiſons ſituées en la rue d'Arondel, qu'il acheta de Robert de Sorbonne en 1263. Louis Hutin leur donna auſſi la place qu'on appelloit la Porte d'Enfer, deux Tours & lieux circonvoiſins; & le Roi Charles V, en 1365, racheta & amortit les douze deniers de fonds & terres, & ſoixante ſols Pariſis de crois de cens & de rente que cette maiſon devoit à la Maiſon de Ville; ce que l'on va voir ci-après plus étendu.

L'on voit en la Cour de ce Couvent, entre l'Egliſe & les vieilles Ecoles, une Croix de pierre, & contre la muraille ſont écrits ces mots.

L'an 1358. en ce lieu-ci furent tranſportés les os de tous ceux qui étoient enterrés au Cimetiere de ceans, lequel fut detruit, & les Cloître, Dortoir & Refectoire retranchés pour la clôture de la Ville.

Il paroit que le Roi Charles V, pour dédomager ces Religieux de ce qu'on fut obligé de prendre de leurs bâtimens pour les fortifications de cette Ville, pendant l'abſence du Roi Jean I, detenu priſonnier en Angleterre, leur donna en échange le bâtiment & dépendances du Parloir aux Bourgeois, appartenant à la Ville, qui l'avoit cedé à l'Abbayie & Religieux du Couvent du Mouſtier-Notre-Dame de Bourg-moyen, ne s'y reſervant que douze deniers Pariſis de fonds de terres, & ſoixante ſols Pariſis de crois de cens ou rente annuelle & perpetuelle que le Roi acheta de la Ville; par tranſaction du neuf Novembre 1365, en ces termes.

Sçachent tous, que Nous Prevôt des Marchands & Echevins de la bonne Ville de Paris, par la déliberation du Conſeil de ladite Ville, & pour obéir au Roy, qui de ce Nous a voulu parler, & pour accomplir ſa volonté, ſi comme tenus y ſommes, lui avons, pour & au nom de ladite Ville, tranſporté & delaiſſé, & par ces Preſentes tranſportons & delaiſſons douze deniers Pariſis de fonds de terres, & ſoixante ſols Pariſis de crois de cens ou rente annuelle & perpetuelle des rentes de ladite Ville dues par an au Parloir-aux-Bourgeois, que ladite Ville avoit & prenoit par chacun an; & ſur un Hotel, ſi comme il ſe comporte avec ſes appartenances & dépendances, aſſis à Paris lez-la porte d'Enfer, tenant d'une part aux hoſtieux ou pourpris des Religieuſes Perſonnes, le Prieur & Convent des Freres Prêcheurs de Paris, & d'autre part à ladite porte d'Enfer, lequel Hotel eſt ou fut des Religieux, Abbé, ou Convent du Mouſtier-Notre-Dame de Bourg-moyen de Blois, de l'Ordre de St Auguſtin, au Doyenné de Chartres, &

lequel Hotel étoit en la Juſtice & Seigneurie fonciere de ladite Ville ; & voulons au nom de ladite Ville, que des douze deniers Pariſis de fonds de terres, & deſdits ſoixante ſols Pariſis de crois de cens ou rente, le Roi notre Sire puiſſe faire & ordonner, ſi comme & où il lui plaira. En témoin de ce Nous avons fait ſceller ces Preſentes du ſcel de la Marchandiſe, qui furent faites & paſſées le 9 de Novembre 1365. Par le commandement du Prevôt, Le Flamand. Scellé en cire rouge ſur queue de parchemin.

Après que le Roi Charles V eût acquis de la Ville les cens & rentes mentionnés ci-deſſus, que ladite Ville avoit ſur le terrain du Parloir aux Bourgeois, en ayant cedé la proprieté du fond à l'Abbé & Religieux de Notre-Dame de Bourg-moyen, ne s'y étant reſervé que les douze deniers &c, ledit Roi acheta enſuite de l'Abbé & Religieux de Notre-Dame de Bourg-moyen, Proprietaire de ce lieu, qu'il donna auſdits Jacobins, exempt de toutes charges, en reconnoiſſance de ce que l'on leur avoit pris & retranché de leurs bâtimens quelque partie, comme je l'ai dit ci-deſſus.

Le Cloître de ce Couvent qui eſt tout vouté de pierre de taille, a été rétabli tout à neuf des deniers & liberalités de Nicolas Hennequin Bourgeois de Paris.

Les écoles de St Thomas ſituées en la cour de ce Couvent furent commencées par Frere Jean Binet, Docteur en Theologie, & de ſes deniers, & parachevées par les aumônes que leſdits Peres reçurent au Jubilé qui ſe fit en l'année 1609, & les premieres diſputes y furent faites en 1611.

Leſdits Religieux avoient un clos qui conſiſtoit en neuf arpens de vignes ou environ, ſitué ſur les foſſés de la Ville, entre les portes de St Michel & St Jaques : leſquelles vignes ne leur produiſant preſque rien, le Roi François I leur permit de les donner à bâtir, ou à cens & rente dès l'an 1546. ce qui fut executé, & en ont joui. Ce clos eſt preſentement tout rempli de maiſons & de pluſieurs rues qui y ont été ouvertes, comme celles des foſſés St Hiacinthe, de St Thomas, de St Dominique, de la Madeleine, aboutiſſant en la rue d'Enfer, Faux-bourg St Michel.

La Reforme fut pluſieurs fois propoſée en cette Maiſon, mais ſans aucun ſuccès, juſqu'en 1669, qu'elle y fut admiſe & obſervée, ſavoir pour Service divin ; de ſe lever à minuit ; de manger maigre, & en Communauté, & autres que l'on pratique preſentement en ce Couvent.

On voit quantité de tombeaux de Rois, Reines, Princes & Princeſſes, qui ont été enterrés en cette Egliſe, qui a été reparée & embellie depuis pluſieurs années. Ce Couvent eſt ſitué au haut de la rue St Jaques, quartier de St Benoît, où il y a des écoles de Theologie, comme je le dirai au chapitre des Colleges.

LES JACOBINS, dits DE St HONORE', ORDRE de St Dominique, ſous le titre de l'Annonciation de la Vierge.

LA Reforme de cet Ordre a commencé en 1594, par les ſoins des Peres Michaelis & Belly, au Couvent de Clermont de Lodeve : depuis ils ſe ſont établis en pluſieurs autres Couvents ; mais au Chapitre général tenu à Paris en 1611, ledit Pere Michaelis avec cinq Peres de la Congregation des Jacobins, propoſa au Couvent de St Jaques cette Reforme, où il ne pût rien obtenir, tellement que le Pere Salamin, Général, ſupplia le Roi & la Reine Regente, de donner Lettres de permiſſion audit Pere Michaelis pour établir à Paris un Couvent & Maiſon nouvelle de Freres Prêcheurs reformés ; ce qui lui fut accordé ; & obtint Lettres en forme de Charte, en Septembre 1611.

Ces Lettres furent ſignifiées au mois de Janvier 1612, au Pere Prieur des Jacobins de St Jaques, avec celle de la permiſſion de l'Evêque de Paris, pour s'établir en cette Ville & Faux-bourg. L'on y forma oppoſition, ſur lequel intervint Arrêt de la Cour de Parlement, du vingt-troiſiéme Mars 1613, par lequel il leur fut permis, ſuivant leſdites Lettres Patentes, de s'établir en cette Ville. Ainſi au commencement de 1614 ils firent bâtir leur Chapelle au Faux-bourg St Honoré, en une maiſon achetée des deniers de leurs bienfaicteurs; & depuis, pluſieurs autres maiſons & terres dont ils ont fait un Couvent, que ledit Pere Michaëlis & le Pere Longer ont gouverné, juſqu'à ce que le Pere d'Ambrun en ait pris poſſeſſion en qualité de premier Prieur en 1615, le jour de la Conception de Notre-Dame. Ce Couvent eſt ſitué en la rue-neuve St Honoré, quartier du Palais-Royal, & a une ſortie par la rue de la Sourdiere.

LES JACOBINS REFORME'S, Sous le titre de St Dominique.

LE Pere Nicolas Rodolphe, Général des Dominicains, obtint permiſſion de l'Abbé de St Germain des Prés, pour l'établiſſement de ce Monaſtere, le dix-huit Juin 1632, & fut ſous la protection, & fondé par le Cardinal de Richelieu en 1633, qui leur acheta quelques maiſons & places, où ils diſpoſerent leurs chambres & lieux neceſſaires pour faire le Service divin. Mais le Pere Lepul Prieur de ce Couvent, entreprit en 1682 la conſtruction d'une Egliſe plus reguliere, dont la premiere pierre fut poſée le cinquiéme Mars 1682, par Hyacinthe Serroni premier Archevêque d'Albi, & par Anne de Rohan Ducheſſe de Luyne, & fut benite en 1683, le quatriéme Decembre, par Maître Robert, Docteur de Sorbonne, par commiſſion de Monſieur l'Archevêque de Paris. C'eſt une Egliſe très-belle, ayant vingt-deux toiſes de long ſur trente-deux pieds de large. Cette Maiſon fait une Congregation à part, qui fut ſeparée par le Pape Paul V, en 1608, d'avec les autres Couvents du même Ordre. Elle eſt ſituée en la rue de St Dominique, quartier de St Germain des Prés.

SAINT JULIEN des Ménétriers. Voyés ci-deſſus, Doctrine Chrétienne.

INSTITUTION, ou PERES DE L'ORATOIRE. Voyés l'Oratoire, ci-après.

SAINT LAZARE.

SAINT Lazare. Voyés le chapitre des Seminaires.

L'ORATOIRE DE St. HONORE'.

CETTE Congregation de l'Oratoire de Jeſus, ſous le titre des Grandeurs de Jeſus, commença à Paris le onze Novembre 1611, & eut pour établiſſement une maiſon appellée le Petit, où Sejour de Bourbon & de Valois, ſiſe au Faux-bourg St Jaques, où l'on a bâti depuis l'Abbayie du Val-de-grace. La conduite & Superiorité en fut donnée par Henri de Gondy Evêque de Paris, à Pierre de Berulle, perſonnage de ſinguliere doctrine & vertu, élevé depuis à la dignité de Cardinal. Mais en 1629, cet établiſſement ſe fit par des Lettres Patentes du mois de Decembre 1611, par leſquelles Lettres il eſt dit: Que cette Communauté ſoit tenue & eſtimée de fondation Royale, & qu'elle jouiſſe de tous les droits & privileges dont jouiſſent les autres Maiſons fondées par les Rois nos Predeceſſeurs, laquelle à preſent, avec tous les droits, biens, rentes, revenus & heritages, nous avons pris & mis en notre ſauve-garde ſpeciale, &c. Regîtrées en Parlement le quatriéme Decembre 1612, & confirmées par le Pape Paul V, le ſixiéme Mai 1613. En cette Congregation entrerent pluſieurs Docteurs & Bacheliers en Theologie de la Faculté de Paris, & en peu de temps fut recherchée & ſouhaitée en pluſieurs Villes de ce Royaume, où elle a été établie.

Les Prêtres de cette Congrégation ſont ſous l'ancienne Juriſdiction de Meſſieurs les Evêques où ils ſont établis, ſont capables de tous Actes legitimes & civils; ne faiſant aucun vœu ſolemnel. Ils n'ont point d'autre habit que celui des autres Eccleſiaſtiques, mais un peu plus modeſtes. S'ils ont du bien de leur patrimoine, ou s'ils ſont pourvûs de quelques benefices, ils contribuent pour leur entretien, & pour ſupporter les dépenſes communes de la Maiſon où ils vivent; s'ils n'en ont point, ils ſont nourris & entretenus en la Congregation de tout ce qui leur eſt néceſſaire, tant en ſanté qu'en maladie, & l'on ne refuſe à perſonne l'entrée de cette Congregation, pourvû qu'il ſoit reconnu capable des fonctions qui s'y exercent, faute de moyens, d'y payer ſa penſion.

Cette Congregation quitta cette demeure en 1616, & fut s'établir en la rue St Honoré, où le Cardinal de Berulle leur premier Inſtituteur, acheta en 1615, l'Hotel de Bouchage de la Ducheſſe de Guiſe, la ſomme de quatre-vingts dix mille livres, bâti par le Duc de Joyeuſe, qui ſe fit Capucin, ſis rue St Honoré, qui s'eſt depuis bien étendue. Cette Congregation eſt gouvernée par un Général qui fait ſa demeure en cette Maiſon, avec ſes Aſſiſtans. C'eſt la premiere de la Congregation, & où ſe tiennent toutes les Aſſemblées générales. Cette Congregation eſt ſituée en la rue St Honoré, quartier du Louvre.

Leſdits Prêtres ont le droit de nommer à la Cure de St Chriſtophe d'Aubervilliers, ſitué près Paris, dans le Doyenné de Montmorenci, & qui vaut de revenu ſix cens livres.

L'ORATOIRE, ſous le titre de St Magloire. Voyés au chapitre des Seminaires, à St Magloire.

L'ORATOIRE, dit L'INSTITUTION, ſous le titre de l'Enfance de Notre-Seigneur.

CET établiſſement fut commencé en 1650, par Maître Nicolas Pinelle, Conſeiller du Roi, & Treſorier de feu Monſieur le Duc d'Orleans, qui en attendant que cette nouvelle Maiſon fut bâtie, loua une grande maiſon vis-à-vis les Chartreux, où l'on commença les exercices de pieté. La premiere pierre de l'Egliſe fut poſée en 1655, par le ſieur de Choiſy, Chancelier de Monſieur le Duc d'Orleans, fondé de procuration de ſon Alteſſe Royale, qui s'en rendit le fondateur, & la fit declarer de fondation Royale par des Lettres que le Roi accorda audit Duc d'Orleans ſon Oncle. Elle fut benite avec le Cimetiere, le ſeptiéme Novembre 1657.

L'on appelle cette Maiſon le Noviciat de toute cette Congregation. C'eſt où l'on forme, & où l'on inſtitue les Sujets qui ſe preſentent pour être du Corps de cet illuſtre Communauté de l'Oratoire de Jeſus. L'on a joint à cette Maiſon le Prieuré de St Paul-aux-bois, Diocèſe de Soiſſons, qui vaut de revenu par an cinq mille livres. Cette Communauté eſt ſituée au Faux-bourg St Michel, rue d'Enfer, quartier du Luxembourg, Paroiſſe de St Jaques du Haut-pas.

St MARTIN DES CHAMPS.

SAINT Martin des Champs, Ordre de St Benoît, Congregation de Clugny, eſt d'une ancienne fondation. C'étoit une Abbayie avant l'an 1000. Voyés le chapitre des Prieurés, au mot de St Martin.

LES MATHURINS, ORDRE DE LA Ste TRINITE', & Redemption des Captifs, Chanoines Reguliers de l'Obſervance de St Auguſtin.

CETTE Egliſe étoit anciennement un Hopital appellé l'Aumonerie de St Benoît, en la cenſive du Roi, chargée envers lui d'une obole pour le fond de terre donné par Simon Tornelle, laquelle obole Louis le jeune, fils de Louis le Gros, remit par ſes Lettres Patentes de 1138, en ces termes traduits du Latin.

Au nom de la Ste Trinité, &c. Louis par la grace de Dieu Roi de France, & Duc d'Aquitaine, ſavoir faiſons à tous, tant preſens qu'à venir, que pour le repos de notre ame, & celui de nos predeceſſeurs, Nous avons remis & remettons une obole que nous tirions tous les ans de cenſive de l'Aumonerie de St Benoît, qui eſt dans le Faux-bourg de Paris, près du lieu qu'on nomme les Thermes, à cauſe de la terre de Simon Tornelle, afin que ladite Aumonerie poſſede à jamais cette terre exempte de tout droit, &c.

Ces Religieux, ſous Louis VIII qui regnoit en 1224, étoient appellés pour

pour lors les Freres de Cerfroid, lieu de leur premiere Inſtitution, furent gratifiés de cet Hopital par l'Evêque & le Chapitre de Paris, qu'ils convertirent en un Couvent vers l'an 1209, duquel ils prirent le nom de Mathurins, à cauſe que le Corps de St Mathurin, apporté de Rome, avoit repoſé en la Chapelle de cet Hopital, où il avoit fait pluſieurs miracles. Il étoit ſitué près le Palais des Thermes, & ceſſa alors d'être appellé Hopital de l'Aumonerie de St Benoît, & fut nommé St Mathurin.

En conſequence de la donation ci-deſſus, voici l'Acte de reconnoiſſance traduite du Latin, qui ſe trouve dans le vocabulaire de l'Abbé Chaſtelain, *in folio*, imprimé à Paris chés le ſieur Aniſſon.

Nous Frere Michel premier Miniſtre de l'Ordre de la Ste Trinité, & Redemption des Captifs, ſans l'avoir jamais merité ; & Nous tous les autres Miniſtres & Freres du même Ordre aſſemblés dans notre Chapitre general tenu à Cerfroid ; Salut & Communication de prieres. Savoir faiſons à tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, que nos Freres ont reçû du Venerable Pere en Dieu, Guillaume Evêque de Paris, & du Venerable Doyen & Chapitre du même lieu, l'Egliſe & Maiſon de St Mathurin de Paris avec toute la ſoumiſſion, obéiſſance & reſpect, dont leurs predeceſſeurs ont été honorés en qualité de Maîtres & Superieurs de ladite Egliſe & Maiſon : leſquels ont promis de bonne foi auſdits Evêque, Doyen & Chapitre de leur rendre à perpetuité les mêmes devoirs dans la poſſeſſion des mêmes lieux, renonçant à cet effet à tous privileges & Lettres d'exemption à ce contraires qu'on pourroit obtenir ; & Nous du conſentement de tout notre Chapitre general, en approuvant tout ce que deſſus, confirmons, & avons pour agréable ladite donnation. En foi de quoi nous avons fait appoſer à ces Preſentes le ſcel de notre Chapitre general. Fait & paſſé à Cerfroid, l'an 1230, le trentiéme jour d'après la Trinité.

Le principal Inſtitut de cet Ordre eſt d'aller racheter les Eſclaves Chrétiens des mains des Infidéles, & de leur procurer la liberté en les renvoyant dans leurs maiſons. Ainſi de temps en temps ils font des voyages en Barbarie par le moyen des aumônes qu'ils reçoivent des perſonnes pieuſes qui contribuent aux dépenſes qu'ils ſont obligés de faire en cette occaſion.

Le terrain ou place où fut conſtruit le Dortoir des Religieux du côté de la rue du Foin, fut donné par Damoiſelle Jeanne de Vendoſme, fille de Monſieur Bouchart Comte de Vendoſme, qui fut enterrée dans le Chœur de cette Egliſe, où l'on y voyoit autrefois ſon Epitaphe.

Leur Egliſe & Cloître ont été rebâtis par Robert Gaguin Général dudit Ordre, mort en 1500, & furent reſtaurés & embellis en 1610, par François Petit, Général, qui fut obligé de démolir le Portail de cette Egliſe qui étoit du côté de la rue St Jaques, pour l'élargiſſement de cette rue : il avoit été bâti en 1406, où il y avoit à côté cette Inſcription.

Faites pour Dieu bonnes perſonnes
A cet Hopital vos aumônes,
D'argent, de draps ou couvertures,
Pour heberger les creatures,
Qui viennent Hopital querir,
En aidant à le ſoutenir,
Et ils prieront Dieu qu'ils ſoient mis,
En Paradis, & leurs amis.

Ce qui obligea ce Général d'y faire faire le Grand-Autel, qui eſt orné de quatre Colonnes Corinthiennes d'un marbre très-rare, & ſans pareil.

Les Stalles ou les chaiſes des Religieux ſont d'une menuiſerie très-belle que Pierre le Mercier Général a fait faire, auſſi-bien que la fermeture du Chœur, qui eſt de fer, ſoutenue par des Colonnes de marbre, d'avec la nef, qui eſt tout à jour. Toute la menuiſerie de la nef qui eſt très-eſtimée, eſt chargée de ſculpture, & garnie de quantité de grenades, qui étoient les armes de ce Général.

L'Egliſe de ce Couvent eſt ſituée en la rue des Mathurins qui en a pris le nom, & le Couvent en la rue du Foin, quartier de St André des Arcs.

LA MERCY, ORDRE DE LA REDEMPTION des Captifs.

CES Religieux furent établis par l'ordre de la Reine Marie de Medicis proche l'Hotel de Guiſe en 1613, où étoit un Hopital & Chapelle dediée à Notre-Dame, fondée en 1350 par un nommé Nicolas de Braque, deſervie par quatre Chapelains qui logeoient en ladite maiſon, & vivoient du revenu affecté à cette Chapelle. Ils ne vouloient pas conſentir que les Religieux priſſent poſſeſſion de leur domicile & dependances, cependant on leur accorda pendant leur vie la jouiſſance des fruits & revenus de ladite Chapellenie, avec penſion annuelle pour le regard du logement. Et quant au Patron qui faiſoit difficulté de changer la fondation de ſes predeceſſeurs, on le perſuada de conſentir que de la Chapelle on en fit un Couvent; à quoi enfin il conſentit, voyant que la Reine protegeoit ces Religieux, & lui remit ſon patronage; le tout agréé & autoriſé par Bulle. Cette Egliſe a été rebâtie & agrandie depuis quelques années. Elle eſt ſituée en la rue du Chaume, quartier du Temple ou du Marais.

LA MERCY, RUE DES SEPT-VOYES.

CETTE Maiſon fut fondée en 1520 par Alain Sr. d'Albret, qui donna à Frere Nicolas Barriere, Religieux & Vicaire de cet Ordre, une place faiſant partie de ſon Hotel ſitué derriere l'Egliſe de St Hilaire, en la rue des Sept-voyes, pour y bâtir un College pour les Religieux. Elle fut amortie par le Roi & par l'Abbé de Ste Geneviéve, moyennant douze ſols pariſis de cens & rente fonciere par chacun an, faiſant partie de trois livres cinq ſols deux deniers, dont tout l'Hotel d'Albret étoit chargé. Après cet établiſſement ces Religieux deſirant avoir une Maiſon Religieuſe dans la Ville, ils ſolliciterent tant auprès de la Reine Marie de Medicis, qu'ils obtinrent la maiſon & Chapelle de Braque, comme je l'ai dit ci-deſſus. La Chapelle du College a auſſi été rebâtie, comme auſſi la maiſon depuis quelques années, ſituée en la rue des Sept-voyes, quartier de St Benoît. Voyés le chapitre des Colleges.

LES MINIMES DE NIGEON, dits BONS-HOMMES, sous le titre de l'Annonciation de la Vierge

LE Roi Louis XI, ſur la fin de ſes jours ſe voyant attaqué de continuelles infirmités, s'adreſſa au Pape Sixte IV, le priant de lui envoyer François de Paule, eſperant par ſon interceſſion le recouvrement de ſa ſanté. Ce ſaint homme partit de la Calabre, & arriva le vingt-quatriéme Avril 1482, au Pleſſis lés-Tours où étoit le Roi, qui alla avec toute ſa Cour au devant de lui, ſe jetta à ſes pieds, & le ſupplia par ſon interceſſion envers Dieu de lui rendre la ſanté. Ce ſaint homme s'y appliqua avec tous ſes ſoins, lui ôta de l'eſprit les vaines terreurs de la mort, lui fit recevoir avec une grande devotion les Sacremens, & mourut le quatriéme Août 1483. Il fut fondé en ce lieu de Pleſſis lès-Tours un Couvent de cet Ordre par Charles VIII, l'an 1489, d'où furent tirés quelques Religieux, que la Reine Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, & enſuite de Louis XII, établit en un ancien Chateau, appellé pour lors l'Hotel de Nigeon près Paris, qu'elle acheta en 1496, de Jean de Ceriſy, Bailli de Montfort-Lamaury, qui dépendoit de la Seigneurie d'Auteuil, contenant ſept arpens enclos de murs, & un vivier au bas, qu'elle donna à ces Religieux. Il y avoit une Chapelle appellée de Notre-Dame de toutes graces, où l'on a bâti depuis ce Couvent & Egliſe, comme on le voit aujourd'hui, qui ne fut dediée que le douziéme de Juillet 1578. Ce Couvent eſt ſitué un peu au-de-là du Cours-la-Reine, ſur le bord de la riviere du côté du fauxbourg St Honoré.

MINIMES DE VINCENNES, ſous le nom de la Nativité de la Vierge.

LE Roi Henri III fit un Concordat du conſentement de l'Abbé general de l'Ordre de Grammont, par lequel il conſentoit que le Prieuré du bois de Vincennes à eux appartenant, avec tous les droits & dependances, fut diſtrait dudit Ordre & transferé à tel autre qu'il plairoit à ſa Majeſté; lequel en recompenſe donna auſdits de Grammont le College Royal de Mignon, avec toutes ſes appartenances. Tout ceci paſſé entre le ſieur de Chiverni, Chancelier de France, & Prieur dudit Prieuré du bois de Vincennes, & Claude Marcel, Intendant des Finances, au nom & comme Procureur dudit Roi, & par lui ratifié en 1584 le quatorze Mai, confirmé par le Pape Gregoire XIII. En vertu de cet accord, le Roi y introduiſit les Freres Mineurs ou Cordeliers de l'Obſervance; leſquels ne s'y purent accommoder: & la même année 1584 qu'ils étoient venus, ils s'en retournerent en leur Couvent de Paris.

En 1585 au mois d'Octobre, le Roi tira du Couvent de N. D. de toutes graces de Nigeon, établi à Chaillot lès Paris, dix-huit Religieux Minimes, leſquels furent transferés audit Prieuré de Vincennes, & y commencerent l'Office Divin le dix-ſept dudit mois; ce que le Pape Sixte V a confirmé par ſa Bulle du cinq Janvier 1586.

Le Roi confirma par ſes Patentes du mois d'Août 1587 auſdits Minimes le don du lieu de Vincennes & tout ce qui en dependoit; ce qui a été auſſi confirmé par les Rois ſes ſucceſſeurs. Ce Couvent eſt ſitué dans l'en-

clos du bois de Vincennes en la banlieue de Paris du côté du fauxbourg St Antoine.

LES MINIMES dits DE LA PLACE ROYALE.

ILS commencerent leur premier établiſſement au fauxbourg St Honoré près les Capucins, en un heritage qui leur fut legué en 1590 par le Duc de Joyeuſe, avant que d'entrer dans l'Ordre de St François; lequel fut vendu depuis à Mr le Cardinal de la Rochefoucault. Ce qui les obligea de chercher une autre demeure, comme l'Hotel de Châlons où ſont les Carmelites, l'Hotel de Roquelaure, mais cela ſans ſuccès. Enfin Olivier Chaillou, Chanoine de l'Egliſe de Paris, qui avoit devotion d'entrer dans l'Ordre des Minimes, y entra en 1604 & commença le progrès de cette ſainte Maiſon, en leur donnant une partie de ſon bien. Ce qui fut accepté par le Chapitre general en 1605 : en conſideration de quoi Mr Chaillou ſon frere, Maître des Comptes à Paris, fut declaré fondateur. Après quoi l'on acheta de Mr de Vitri une partie des anciens jardins du Palais des Tournelles, ancienne demeure de nos Rois, qui fut abatu après la mort de Henri II. En ce lieu fut conſtruit à la hâte un petit bâtiment & une Chapelle, où ils entrerent ſolemnellement. Ces commencemens n'en demeurerent pas là. Quelques années après, la Reine Medicis, Regente, au nom du Roi ſon fils, s'en rendit fondatrice, faiſant payer le fond acheté de Mr de Vitri. En conſequence, le Chapitre general tenu à Rome en 1627, declara ce Couvent de fondation Royale. La premiere pierre de ce beau bâtiment fut poſée le dix-huit Septembre 1611 par l'Evêque de Grenoble au nom de la Reine mere, ſur laquelle pierre furent gravés ces mots :

Maria Medicæa, pientiſſima & ſereniſſima Francorum Regina, Henrici IV olim conjux, nunc vidua, & Ludovici XIII, Francorum Regis, mater; extruendi hujus templi ergo, quod honori beatæ Dei genitricis Mariæ votum & dicatum eſt ipſo ejuſdem Virginis natali die VI Idus Septembris M. DC. XI. primarium lapidem pro fundamento poſuit Chriſtianè prorſus & feliciter.

La longueur de cette Egliſe qui ne fut achevée qu'en 1630, eſt de cent ſoixante & douze pieds de Roi dans œuvre, la hauteur de quarante-huit, la largeur de trente ; hors les Chapelles, qui ſont des plus grandes & des plus regulieres qui ſe voient en cette Ville. Leur largeur eſt de quinze pieds, la longueur de dix-huit, la hauteur de vingt-un, & ſont toutes uniformes & de même proportion. Cette Egliſe fut dediée en l'honneur de ſaint François de Paule, & ſon portail ne fut achevé que vers l'an 1679, à un point qu'il eſt vû de la rue St Antoine au travers de la Place Royale & de deux rues, ce qui rend ſon aſpect très-agreable. Ce Couvent eſt ſitué en la rue appellée des Minimes quartier de St Antoine.

LES PENITENS DE NAZARETH.

LES Penitens de Nazareth, du Tiers-Ordre de St François, ſous le titre de l'Annonciation de la Vierge, furent fondés par le Chancelier Seguier en 1630; & ſont ſitués en la rue & quartier du Temple ou Marais. C'eſt un hoſpice du Couvent de Piquepuce. Voyés le chapitre des Couvens de Filles au mot de Ste Elizabeth.

RELIGIEUX PIQUEPUCE.

LES Religieux Penitens du Tiers-Ordre de St François ont été établis à Piquepuce, à l'extremité du fauxbourg St Antoine en 1601. Madame Jeanne de Saulx, veuve de Meſſire de Rochechouart, Chevalier des Ordres du Roi, Comte de Mortemart, eſt reconnue pour fondatrice de ce Couvent. Meſſire Henri de Gondi, Evêque de Paris donna le vingt-ſept Fevrier de ladite année 1601 ſon conſentement pour cet établiſſement, qui fut autoriſé par Lettres Patentes du Roi Henri IV de la même année. Ils avoient d'abord une Chapelle ſous le titre de Notre-Dame de Grace, que l'Evêque de Ciſteron avoit autrefois fait bâtir pour les Peres Capucins, qui s'étoient établis là avant les Religieux d'apreſent, mais qui n'y demeurerent pas long-tems à cauſe de l'éloignement de la Ville. Après que les Capucins en furent ſortis, les Jeſuites de la Maiſon profeſſe de St Louis firent leur demeure dans ce lieu, mais ils l'abandonnerent auſſi quelque tems après, ne trouvant pas cet endroit avantageux pour eux. Quelques années après que leſdits Religieux Penitens y furent établis, voyant que leur Chapelle étoit trop petite à cauſe du concours du peuple qui y alloit, ils formerent le deſſein de bâtir une plus grande Egliſe. Louis XIII en poſa la premiere pierre le treiziéme Mars 1611; qui ſut la premiere année de ſon regne. Cette Egliſe ayant été achevée par le ſecours des aumônes des perſonnes pieuſes & charitables, fut benite ſous la même invocation que la Chapelle, c'eſt-à-dire ſous l'invocation de Notre-Dame de Grace, par Mr Dulaureux, Archevêque d'Embrun, qui precha à cette ceremonie. Ces Religieux ont fait là un beau Couvent, qui eſt le premier des autres qu'ils ont enſuite établis par toute la France & ailleurs. Ils y tiennent leurs Chapitres generaux, d'où l'on a pris occaſion de les nommer par tout Religieux Piquepuces, à cauſe dudit lieu de Piquepuce où leur Ordre a commencé en France, quoique le nom ſelon la regle ſoit celui de Religieux Penitens du Tiers-Ordre de St François. On pretend qu'avant que de venir à Piquepuce ils avoient été établis d'abord à Franconville, où ils ont encore une maiſon.

Ils reconnoiſſent pour leur reformateur un nommé Vincent Muſſart, fils d'un Bourgeois de Paris, qui fit profeſſion ſolemnelle de la troiſiéme Regle de St François, entre les mains du Pere Jean Lebrun, Cordelier du Couvent de Pontoiſe, qui en avoit reçu le pouvoir de ſon Provincial de la Province de France Pariſienne; laquelle profeſſion fut ratifiée par le Reverendiſſime Pere Bonaventure de Catalageron, General de tout l'Ordre de St François. C'eſt de ce Couvent que ſortent tous les Ambaſſadeurs Catholiques, lorſqu'ils font leur entrée publique à Paris; & il y a là une belle ſalle à côté du Cloître où ils reçoivent les complimens des Princes & des Miniſtres le jour de leur entrée & avant que de la faire.

LES PETITS-PERES. Voyés ci-devant Auguſtins Déchauſſés.

LES PREMONTRE'S dits DE Ste ANNE.

CES Chanoines Reguliers ont commencé à s'établir & bâtir un College & une Chapelle ſur le terrain de neuf maiſons, ſur leſquelles les Religieuſes & Abbeſſe de St Antoine des Champs avoient droit foncier & ſept livres dix ſols pariſis de cens annuel & perpetuel, qu'elles vendirent à l'Abbé & Couvent de Premontré au mois de Juin 1255. Outre cette acquiſition ils y en joignirent d'autres qu'ils firent de pluſieurs particuliers & en differens tems. Louis XIII par ſes Lettres Patentes du mois de Juillet 1617 ordonna à tous les Abbés de cet Ordre en France d'envoyer un ou pluſieurs Religieux en cette Maiſon ou College de Premontré à Paris pour y être inſtruits & élevés dans la pieté & aux ſaintes Lettres, & que tous ces Abbés feroient à ces Religieux une penſion congrue.

Cette Maiſon ou ce College étoit environné de quatre rues, mais celle qui les ſeparoit du College de Bourgogne a été bouchée de tems immemorial, & une autre rue qui cottoyoit ledit College & l'Hotel de Rheims, Mr le Maiſtre, premier Preſident en la Cour de Parlement l'a fait fermer par le bout d'en haut en y bâtiſſant une grange & des écuries.

Cette Maiſon & ſa Chapelle ont été rebâties & agrandies comme on les voit aujourd'hui en 1618 & dediées en 1672 en l'honneur de Ste Anne, & ſont ſituées en la rue Haute-feuille quartier de St André des Arcs.

LES PREMONTRE'S dits DE LA CROIX ROUGE, ſous le titre du St Sacrement.

CE ſont des Chanoines Reguliers de la reforme & étroite obſervance de l'Ordre de Premontré. Ils commencerent leur établiſſement en cette Ville en 1661, par la faveur de la Reine Anne d'Autriche, qui leur fit avoir des Lettres Patentes pour leur établiſſement, & du conſentement d'Henri de Bourbon, Evêque de Metz, Abbé de St Germain des Près. Ainſi le Pere Paul Terrier acheta une place de Marie le Noir veuve de René Chartier, Medecin du Roi, le ſeize Octobre 1661. La Reine mere Anne d'Autriche leur fit donner dix mille livres pour leur aider à bâtir leur Egliſe & Maiſon, où elle a poſé la premiere pierre en la même année 1661 & fut benite par le pere Philebert, Prieur de l'Abbayie St Germain des Prés en preſence de la Reine mere, qui y entendit la premiere Meſſe dite par un de ſes Aumôniers. Ce Couvent eſt ſitué au carrefour de la Croix rouge quartier du Luxembourg.

LES RECOLETS.

LES Recolets, dits de St Laurent, Ordre de St François, reformés, vinrent de Nevers & Montargis en cette Ville vers l'an 1596, comme le dit le ſieur Cayet dans ſon livre du Mercure François tom. pr. pag. 457. diſant que les Recolets ſont venus à Paris l'an 1596 commencer leur premier établiſſement à Piquepuce, & depuis voulurent s'établir au fauxbourg St Marcel, où l'Abbé & les Religieux de Ste Geneviéve les vouloient recevoir; mais il y eût empêchement par quelques particuliers pour les heritages qu'ils devoient occuper; ce qui fit qu'en 1604 ils prirent la reſolution de faire bâtir leur Egliſe & leur Maiſon en ce lieu de St Laurent. Le ſieur Malingre en ſes Antiquités de Paris pag 655. dit que le ſieur Cayet s'eſt trompé en diſant que les Recolets ont demeuré à Piquepuce, ce qui n'eſt pas vrai, mais bien au Sepulchre rue St Denys, où ils demeurerent pendant quelques années, vers l'an 1600; enſuite ils vinrent s'établir en cette demeure du fauxbourg St Laurent le quatre Decembre 1603, où il y avoit deja pluſieurs petits logemens & jardins que leur donna Jaques Cottart, Marchand Tapiſſier, & Anne Groſſelin, la ferme où ils firent bâtir une petite Egliſe, qui fut benite le ſept Septembre 1604 ſous l'invocation & titre de l'Annonciation de la Vierge, mais ſe trouvant trop petitement logés dans ce Monaſtere, il fut amplifié par Mr Favres & Magdelaine Brulart ſon épouſe.

Le Roi Henri IV leur donna le vingt Juillet 1605 une grande piece de terre contigue à leur jardin, & leur fit donner le 26 Août 1606 une ligne & demie d'eau tirée de la fontaine de Ville. L'on a rebâti & agrandi enſuite l'Egliſe, où la Reine Catherine de Medicis poſa la premiere pierre, & s'en declara la fondatrice. Elle fut dediée en l'honneur de Notre-Dame de Bonnes-nouvelles.

Il y a en cette Maiſon une très-belle Bibliotheque, dont eſt preſentement Bibliothequaire le R. P. Fortuné Lantier, très-entendu dans la connoiſſance des Livres. Elle doit ſon accroiſſemet au Pere Jean Damaſcene le Bret, qui a rempli avec aplaudiſſement pendant trente-huit années les plus fameuſes chaires de Paris & du Royaume.

Ces mêmes Religieux fourniſſent depuis 1615 un très-grand nombre de Miſſionaires tant pour l'Amerique, le Canada, que pour l'aſſiſtance des Officiers & des Soldats des Armées du Roi, où ils rendent de très-grands ſervices avec un zèle & une charité deſintereſſée.

L'on voit auſſi en cette Maiſon quantité de peintures du Frere Luc, qui s'y fit Religieux en 1644, âgé de vingt-neuf ans, & qui y mourut en 1685; & pluſieurs autres repandus dans les Couvens de ce même Ordre, entre leſquels il y en a quantité qui ont beaucoup de beauté. Ce Couvent eſt ſitué au fauxbourg & quartier de St Martin.

LES THEATINS,
ſous le titre de Ste Anne la Royale.

CE ſont des Clercs Reguliers, que le Cardinal Mazarin fit venir d'Italie en cette Ville en 1644, & dont il ſe rendit le fondateur. Il leur acheta pluſieurs maiſons ſur le quai Malaquais, où ils entrerent le vingt-ſept Juillet 1648, & le Roi Louis XIV mit ſur la porte de cette maiſon la Croix, qui fut benite par le Nonce du Pape. Le Cardinal Mazarin leur legua en mourant cent mille écus pour bâtir leur Egliſe, que l'on a commencée, & où feu Monſieur le Prince de Conti poſa la premiere pierre au nom du Roi le huitiéme Novembre 1661. L'on commença à y celebrer le Service Divin le douze Novembre 1669. Cette Egliſe n'eſt point encore achevée.

Leur principal inſtitut eſt de vivre des charités qu'on leur fait, ſans qu'il leur ſoit permis d'envoyer quêter par la Ville, comme font les Mendians. Cependant ils ne laiſſent pas de ſubſiſter fort commodément, par le ſecours de pluſieurs perſonnes de qualité, qui ſont inſtruites de la rigueur de leur inſtitut ſur cet article. Ils ſont ſitués ſur le quai des Theatins, qui a pris ce nom depuis leur établiſſement, & que l'on appelloit auparavant le quai Malaquais, quartier de St Germain des Prés.

HISTOIRE
DES
COUVENS, COMMUNAUTE'S,
Congregations & Maiſons Religieuſes.

Avec les Patentes de leurs établiſſemens, & les Fondateurs de ces Ordres.

SECONDE PARTIE.

COMMUNAUTE' DE Ste AGATHE.

LA Communauté de Ste Agathe, dite du ſilence, ou de la Trape; Regle de St Bernard, a commencé ſon établiſſement en la rue neuve Ste Genevieve fauxbourg St Marcel, en une grande maiſon ſituée entre la rue Pot-de-fer & la rue des Roſiers ou du Puits-qui-parle, attenant la nouvelle Communauté de Ste Aure vers l'an 1697. Cette maiſon ayant été vendue par Decret, elles furent obligées d'en ſortir vers l'an 1698, pour aller s'établir près le Village de la Chapelle à une lieue & demie de Paris du côté de St Denys; mais le Curé de cette Paroiſſe leur fit pluſieurs pourſuites & les fit mettre à la taille, ce qui les obligea de quitter ce lieu pour venir occuper la Maiſon, Chapelle & dépendance d'une ancienne Maladrerie, apellée de Ste Vallere, ſituée à l'entrée de la rue de Lourcine fauxbourg St Marcel Paroiſſe de St Medard, où étoit pour lors une Dame appellée Mademoiſelle Guinard, & ſe lierent enſemble pendant quelques années; mais ne s'accordant pas, elles ſe ſeparerent vers l'an 1700. Elles acheterent pour lors deux maiſons ſous le nom de deux particuliers, l'une le neuf Avril 1700, l'autre le dix-ſept Mai de la même année, ſituées en la rue de l'Arbalêtre Paroiſſe de St Medard, vis-à-vis les Filles de la Providence, dont elles paſſerent titre nouvel à Meſſieurs de Ste Genevieve, où elles ont fait bâtir l'an 1701 une Chapelle ſous l'invocation de Ste Agathe. Elles font tous les ans le renouvellement de leurs vœux, & portent l'habit de l'Ordre de St Bernard, & le font auſſi porter à toutes leurs Penſionnaires, qui y ſont élevées avec beaucoup de ſoin, en leur apprenant toutes ſortes d'exercices convenables à leurs âges.

L'on ſolemniſe en la Chapelle de cette Communauté la fête de Ste Agathe, comme fête titulaire, où il y a ſermon.

COMMUNAUTE' DE Ste AGNE'S.

LA Communauté de Ste Agnès fût établie par les soins de Mr de Lamet, Curé de St Eustache, qui en obtint des Lettres Patentes en date du que l'on a joint ci-après en leur entier; par lesquelles on connoîtra son utilité pour le Public & le soulagement de cette Paroisse. Cette Communauté est située entre les rues du Jour & Plâtriere, près l'Eglise de St Eustache sa Paroisse, & même quartier de St Eustache.

Lettres Patentes pour l'établissement de la Communauté de Ste Agnès, sur la Paroisse de St Eustache.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous presens & à venir; SALUT. Notre-cher & bien-amé Leonard de Lamet, Prêtre Docteur en Théologie & Curé de la Paroisse de St Eustache de notre bonne Ville de Paris, nous a fait remontrer, que dans ladite Paroisse, qui est de très-grande étendue, il y a une très-grande quantité de pauvres Artisans & gens de travail; lesquels à cause de leur pauvreté, ne pouvant faire donner aucune bonne éducation à leurs enfans, & notamment à leurs jeunes filles, elles demeuroient dans l'oisiveté, & tomboient souvent dans le libertinage & la débauche; & en se corrompant corrompoient les autres; & causoient un très-grand desordre. Ce qui auroit mû ledit sieur Curé, & plusieurs autres personnes de pieté de ladite Paroisse de s'assembler pour deliberer & trouver quelque moyen de remedier à un si grand mal: & pour cet effet l'on auroit trouvé à propos, par le secours de quelques Dames de charité & de pieté, de louer une maison dans l'étendue de ladite Paroisse, pour y recevoir quelques enfans des pauvres habitans de ladite Paroisse; dans laquelle il fut mis pour vivre en communauté trois filles de bonne conduite & bon exemple, Maitresses de differens métiers, savoir Coutu-

rieres, Lingeres & Tapissieres, qui se sont appliquées soigneusement à donner les enseignemens necessaires aux pauvres filles de ladite Paroisse & leur apprendre gratuitement les métiers ausquels elles ont le plus d'inclination, & dont elles sont jugées capables, pour être en état de gagner leur vie. Ce qui a un si heureux succès, que de trois filles Maitresses qui furent mises en ladite Communauté, qui enseignoient au commencement environ quarante pauvres filles, la Communauté a augmenté, depuis trois années qu'elle est commencée, jusqu'au nombre de quinze Maitresses, qui enseignent tous les jours plus de deux cens; & on en compte depuis cet établissement un assés grand nombre, qui repandues dans la Ville, gagnent fort honnêtement leur vie, & repandent par tout la bonne odeur des instructions qui leur ont été données dans cette Comunauté. Duquel établissement ladite Paroisse a trouvé un très-grand secours pour le soulagement de ses Pauvres. Laquelle maison est dirigée & gouvernée par une Dame & un Ecclesiastique de probité de ladite Paroisse, connus & choisis par ledit Exposant, par les soins desquels les Pauvres ne sont pas seulement instruits, comme il est dû, mais pour les rendre plus assidus à leurs ouvrages, il leur est fourni leur nourriture à dîné; ensorte qu'elles passent la journée entiere en ladite Maison & Communauté; & les plus pauvres même y sont habillées, plus de deux cens y ayant été revêtues depuis trois ans. Enfin cette Maison est si judicieusement conduite, qu'encore qu'elle contienne deux cens personnes & plus, les maisons voisines ne s'apperçoivent pas qu'il s'y fasse le moindre bruit, le silence y étant observé. Les

heures y ſont reglées pour les exercices de pieté & pour le travail manuel. Chaque Maitreſſe de chaque métier prend le ſoin d'un certain nombre deſdites filles, qui y viennent tous les jours dès ſept heures du matin & ne s'en retournent qu'à ſept heures du ſoir, remplies des bonnes idées & des vertus qu'on leur inſpire, & continuent ainſi autant de tems qu'il leur en faut pour apprendre le métier qu'elles ont entrepris. Pour l'accompliſſement & perfection duquel établiſſement, ſi avantageux à ladite Paroiſſe & neceſſaire pour le ſoulagement des Pauvres, ledit Expoſant Nous a fait humblement requerir de vouloir lui octroyer nos Lettres de confirmation & approbation ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES, deſirant donner audit Expoſant les moyens faciles de ſecourir les Pauvres de ladite Paroiſſe, Nous avons loué, confirmé & approuvé, & par ces Preſentes ſignées de notre main, louons, confirmons & approuvons ledit établiſſement d'une Maiſon & Communauté en ladite Paroiſſe, pour y tenir tel nombre de filles Maitreſſes des métiers convenables, pour enſeigner aux pauvres filles de ladite Paroiſſe les métiers dont elles ſeront jugées capables pour gagner leur vie, & leur donner les inſtructions ſpirituelles & neceſſaires pour leur ſalut, à la plus grande gloire de Dieu; pour ladite Maiſon être dirigée & gouvernée en tout au ſpirituel, par l'un des Prêtres de ladite Paroiſſe, qui ſera nommé par ledit Expoſant & ſes ſucceſſeurs Curés de ladite Paroiſſe de ſaint Euſtache, le tout néanmoins ſous l'autorité du ſieur Archevêque de Paris; leſquelles filles qui la compoſent aujourd'hui & compoſeront à l'avenir, vivront en Communauté, obſervant les regles & les diſciplines établies par le ſieur Curé, ainſi qu'il ſe pratique dans les autres Communautés; pour continuer à l'avenir à recevoir dans ladite Maiſon tous les enfans de ladite Paroiſſe qui ſe preſenteront pour apprendre à gagner leur vie. Voulons & Nous plaît que ladite Maiſon jouiſſe des privileges, franchiſes, libertés & exemptions, telles & ſemblables qu'en jouiſſent les Maiſons de fondation Royale; à condition néanmoins que ladite Maiſon & Communauté ne pourra jamais être changée en Maiſon de profeſſion Religieuſe, mais demeurera toujours en état Seculier comme elle a commencé & continué juſqu'à preſent, & que l'on y vivra ſelon les regles & ſtatuts déja donnés & à donner par ledit ſieur Curé. Et pour témoigner davantage combien l'établiſſement de cette Maiſon Nous eſt agreable, & que Nous en deſirons l'affermiſſement, Nous l'avons miſe & mettons avec les autres choſes qui lui appartiennent & appartiendront à l'avenir en notre protection & ſauve-garde; lui permettons d'accepter & recevoir tous dons & legs qui lui pourront être faits par donnations entre vifs, teſtamens ou autrement, même d'acquerir une Maiſon dans l'étendue de ladite Paroiſſe commode pour y loger les filles qui compoſent ladite Communauté, & y établir les Manufactures neceſſaires pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & autres biens & heritages qui pourront être acquis de l'épargne de ladite Communauté ou des aumônes des gens de bien pour le ſoutien & la ſubſiſtance des ſujets qui la compoſent juſqu'à la concurrence de la ſomme, deſquels biens & autres ci-devant acquis, Nous avons amortis & amortiſſons ceux qui ſeront compris dans l'enclos & bâtimens de ladite Maiſon, pour en jouir par ladite Communauté pleinement & paiſiblement, ſans être tenue de Nous payer ni à nos ſucceſſeurs Rois aucune finance ni indemité, ni aucuns droits de lots, ventes, quints & requints, francs fiefs, nouveaux acquets, & autres droits, pour les biens compris dans l'enclos & bâtimens de ladite Maiſon ſeulement, dont Nous l'avons affranchie & affranchiſſons juſqu'à la ſomme de lui en avons fait & faiſons don, à la charge de payer les indemnités, droits & devoirs dont ladite maiſon & heritages ainſi amortis peuvent être tenus envers d'autres que Nous, & de faire chaque jour par ladite Communauté des prieres particulieres à Dieu pour notre ſalut, conſervation & proſperité de notre famille. Si donnons en mandement, &c.

COMMUNAUTE' DES CENT FILLES DE St ANTOINE.

LA Communauté des cent Filles, ſous le titre de St Antoine ou de la Miſericorde, fut fondée par Mr Seguier. Voyés pour le reſte le chapitre des Hopitaux au mot de St Antoine.

COMMUNAUTE' DES DAMES ANGLOISES, du Chant de l'Allouette.

VERS l'an 1620 s'établit à Paris la Communauté des Dames Angloiſes, qui ſe retirerent en France pour le ſujet de la Religion, & elles vinrent en cette Ville occuper cette demeure que l'on nomme le Chant de l'Allouette, Paroiſſe St Hypolite. Leur Egliſe fut dediée à Notre-Dame de bon eſpoir. Ce ſont preſentement des Benedictines. Elles ſont ſous la juriſdiction de Mr le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris. Ce Couvent eſt ſitué rue des Filles Angloiſes ou Chant de l'Allouette fauxbourg St Marcel quartier de la Place Maubert.

COUVENT DES ANGLOISES DE NOTRE-DAME DE SION.

LE Couvent des Angloiſes, ſous le nom de Notre-Dame de Sion; Chanoineſſes de St Auguſtin, fut établi en 1634. Le Pere du Molinet en ſon Traité des habits de Chanoines & Chanoineſſes, donne à cette Communauté le nom d'Abbayie. Leur Egliſe a été bâtie en 1639 & benite la même année par l'Evêque de Calcedoine, du conſentement de Mr l'Archevêque de Paris. Elles ſont ſituées ſur les foſſés de St Victor, quartier de la Place Maubert, & de la Paroiſſe de St Nicolas du Chardonnet.

LE COUVENT DES ANGLOISES dites DE BETHLE'EM.

EN 1658 les Religieuſes Angloiſes ou de Bethléem, de l'Ordre de la Conception, Regle de St François, vinrent de Flandres de la Ville de Nieuport, d'autres diſent de Bruges, à cauſe des guerres. Elles étoient du Tiers-Ordre de St François, & changerent d'Ordre pour prendre celui de l'Immaculée Conception, avec la permiſſion du Pape Alexandre VII, le huit Decembre 1660.

Elles acheterent de Mr Angran ſa maiſon, qui étoit hors la Porte St Antoine ſur la rue de Charenton, où elles s'établirent la même année 1660, avec la permiſſion de Mr l'Archevêque de Paris. Enſuite elles obtinrent des Lettres Patentes pour leur établiſſement en 1670.

Leur premiere Egliſe fut bâtie des bienfaits des Dames de la Charité de cette Ville, & la premiere pierre fut poſée le deux Juin 1672 par Madame de Bois-Dauphin, femme du Chancelier le Tellier, & fut enſuite benite par l'Abbé de Montaigu, Anglois de nation, Aumônier de la Reine Anne d'Autriche, & miſe ſous la protection de Ste Anne.

Madame la Ducheſſe de Kevalande, Angloiſe, y fit faire des augmentations & reparations conſiderables en l'année 1676, & fit bâtir l'Egliſe tout à neuf comme on l'a voit aujourdhui, où elle mit la premiere pierre le treize Novembre 1679 & fut dediée à Ste Anne. Leur premiere Egliſe leur ſert preſentement de Chœur.

L'on ſolemniſe le huit Decembre en cette Egliſe la fête de la Conception de la Vierge, où il y a expoſition du St Sacrement pendant l'Octave à la Meſſe & au Salut, & la fête de Ste Anne le vingt-ſix Juillet, comme titulaire de cette Egliſe, où il y a expoſition du St Sacrement & ſermon. Il y a en cette Egliſe tous les Vendredis de Carême ſermon à trois heures pour la converſion des Anglois, avec expoſition du St Sacrement.

Ce Couvent eſt ſitué au fauxbourg & quartier de St Antoine en la rue de Charenton, Paroiſſe de Ste Marguerite.

COMMUNAUTE' DE Ste ANNE, rue St Roch.

LA Communauté de Ste Anne a été fondée & établie par Mr de Fremont, grand Audiancier de France, dont s'enſuivent les Lettres Patentes du Roi du mois de Mars 1686.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir; SALUT. Notre cher & bien amé Denis Coignet, Prêtre Docteur de Sorbonne, Curé de la Paroiſſe de St Roch de notre bonne Ville de Paris, Nous a fait remontrer que dans ladite Paroiſſe de St Roch, qui eſt de très-grande étendue, il y a une très-grande quantité de pauvres Artiſans & gens de travail, qui ne pouvant à cauſe de leur pauvreté donner une bonne éducation à leurs enfans, & principalement à leurs jeunes filles, elles demeuroient dans l'oiſiveté, & tomboient ſouvent dans le libertinage & dans la débauche. Ce qui auroit obligé ledit ſieur Curé, & pluſieurs perſonnes de pieté de ladite Paroiſſe, de s'aſſembler pour deliberer & trouver quelques moyens de remedier à un ſi grand mal; & pour cet effet le ſieur de Fremont, grand Audiancier de France, l'un deſdits Paroiſſiens & premier Marguillier d'honneur, auroit offert de faire bâtir à ſes dépens une maiſon pour y loger des Maitreſſes de petites Ecoles, de Couture, de Point, de Tapiſſerie, & autres ouvrages, qui s'appliqueroient avec ſoin à donner les enſeignemens neceſſaires aux pauvres filles de ladite Paroiſſe, & leur apprendre gratuitement le métier auquel elles auroient le plus d'inclination, & dont elles ſeroient jugées le plus capables, afin de les mettre en état de gagner honnêtement leur vie, & leur ôter toutes les occaſions de ſe corrompre. Laquelle maiſon a été bâtie en l'année 1683 aux dépens dudit ſieur de Fremont, ſur des places appartenantes à l'Oeuvre & Fabrique de ladite Paroiſſe en la rue St Roch, du conſentement des Marguilliers de ladite Egliſe, qui ont loué audit ſieur de Fremont ladite place moyennant deux cens vingt-deux livres par an, à condition de ne le pouvoir depoſſeder de ladite maiſon qu'en le rembourſant de la ſomme de quinze mille cinq cens livres qu'il a payée de ſes propres deniers pour la conſtruction d'icelle. Depuis laquelle année ledit établiſſement ayant été commencé avec un ſuccès dont toute la Paroiſſe eſt édifiée, ledit ſieur de Fremont pour le ſoutenir d'autant plus, & pour fournir auſdites Maitreſſes le moyen de ſubſiſter, auroit encore offert de donner à ladite Communauté une rente de quatre cens livres par chacune année, conſtituée à ſon profit ſous le nom de Maître Claude Boutet, par les Prevôt des Marchands & Echevins de notre-dite Ville de Paris, par Contrat du quatorze Septembre 1684. Pour l'accompliſſement & perfection duquel établiſſement ſi avantageux à ladite Paroiſſe, & pour donner audit ſieur de Fremont le moyen de le fonder & de rendre la donation qu'il a faite valable; ledit Expoſant Nous a fait humblement requerir de vouloir lui accorder nos Lettres de confirmation & d'approbation ſur ce

neceſſaires. A CES CAUSES, après avoir vû le conſentement de notre très-cher & bien amé Couſin l'Archevêque de Paris, à l'effet dudit établiſſement en date du vingt-deux Février 1686, ci-attaché ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie; Nous avons loué, confirmé & approuvé, & par ces Preſentes ſignées de notre main, louons, confirmons & approuvons ledit établiſſement d'une maiſon en ladite Paroiſſe de St Roch, pour y tenir tel nombre de filles ou femmes Maitreſſes de petites écoles & de métiers convenables, pour enſeigner gratuitement aux pauvres filles de lad. Paroiſſe les métiers dont elles ſeront jugées capables. Pour être ladite maiſon dirigée & gouvernée en ce qui regarde le ſpirituel, par l'un des Prêtres de ladite Paroiſſe, qui ſera nommé par l'Expoſant & ſes ſucceſſeurs Curés de ladite Paroiſſe; le tout néanmoins ſous l'autorité du ſieur Archevêque de Paris, & conformément à ce qui eſt porté par ſondit conſentement: & en ce qui touche le temporel, par ledit ſieur de Fremont & ſes ſucceſſeurs. Et à cette fin lui permettons de donner ladite maiſon & ladite rente de quatre cens livres à ladite Communauté. Et en cas que les Marguilliers de lad. Paroiſſe vouluſſent à l'avenir diſpoſer de ladite maiſon en rembourſant la ſomme qui a été debourſée par ledit ſieur de Fremont pour la faire conſtruire, ainſi qu'il leur eſt permis de le faire par le Contrat du quatre Mai 1683, & que ladite rente fut auſſi rembourſée; Voulons que les ſommes provenantes deſdits rembourſemens ſoient employées, ſavoir la ſomme de quinze mille cinq cens livres provenante du rembouſement du prix de ladite maiſon à en acheter une autre dans ladite Paroiſſe pour ladite ſomme: & le ſort principal de quatre cens livres de rente en conſtitution d'autres rentes pour faire un revenu pour la ſubſiſtance deſdites Maitreſſes, le tout par l'avis dudit Expoſant & dudit ſieur de Fremont ou leurs ſucceſſeurs; les Contrats des quatre Mai 1683 & dernier Avril 1684 demeurant au ſurplus dans leur force & vertu. Laquelle maiſon en tant que beſoin eſt, Nous avons à cette fin amortie & amortiſſons par ceſdites Preſentes, comme choſes à Dieu dediées, pour le ſoulagement des pauvres de ladite Paroiſſe, ſans que pour raiſon dudit amortiſſement il nous ſoit payé ni à nos ſucceſſeurs Rois aucune finance ni indemnité; de laquelle, à quelques ſommes quelle ſe puiſſe monter, Nous avons fait & faiſons don par ces Preſentes en faveur des pauvres de ladite Paroiſſe, à la charge de l'indemnité qui ſera due à autre Seigneur que Nous. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement & Chambre de nos Comptes à Paris, Prevôt dudit lieu ou ſon Lieutenant Civil & autres Officiers qu'il appartiendra, que ces Preſentes ils faſſent regiſtrer, & du contenu en icelles jouir & uſer ledit Suppliant expoſant, ſes ſucceſſeurs en ladite Cure, ledit ſieur de Fremont & ſes ſucceſſeurs, & les Filles & Maitreſſes qui enſeignent & enſeigneront ci-après les Pauvres de lad. Paroiſſe, pleinement, paiſiblement, perpetuellement; ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens contraires. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes. DONNE' à Verſailles au mois de Mars l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-ſix, & de notre regne le quarante-troiſiéme, ſigné LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi COLBERT. Et à côté *viſa* BOUCHERAT. Regiſtrées au Parlement le vingt-huit Fevrier 1687.

Cette Communauté eſt ſituée rue St Roch quartier du Palais Royal & de la même Paroiſſe.

LES ANNONCIADES DE POPINCOUR, fauxbourg ſaint Antoine.

PLUSIEURS Religieuſes des Annonciades du Couvent de St Nicolas *de Melun*, étant ſorties dudit Couvent quelques années avant l'an 1636, pour venir s'établir à Paris ou aux environs, acheterent d'abord une maiſon à St Mandé, proche la porte du parc de Vincennes, où elles demeurerent quelque tems; mais ayant été obligées de la vendre au Roi, qui en avoit beſoin pour faire dans cet endroit une Ménagerie, qui ſubſiſte encore à preſent audit St Mandé, elles acheterent dans le quartier de Popincour, fauxbourg St Antoine, Paroiſſe de Ste Marguerite, un grand terrain, où elles s'établirent en l'année 1636. Elles ne reconnoiſſent ni Fondateurs ni Fondatrices de leur Communauté. Ce ſont elles-mêmes qui ont fait faire tous les bâtimens de leur Couvent & leur Egliſe; tant de leurs épargnes, qu'aidées par le ſecours de leurs familles. Leur établiſſement fut confirmé par Lettres Patentes du Roi, en l'année 1641.

L'on prétend que ſur l'emplacement de ce Couvent étoit bâtie anciennement une Chapelle, appellée du St Eſprit de Montpelier, qui avoit ſervi à des Hoſpitalieres, & une autre appellée de Ste Marthe, le tout bâti ſur les ruines d'un ancien Prêche que les Calviniſtes y avoient ſous le regne de Charles IX, que le Connétable de Montmorenci fit brûler. Ces Religieuſes firent rétablir l'Egliſe en 1659, qui fut dediée ſous le titre de Ste Marie Protectrice, où l'on celebre tous les ans le quatriéme Fevrier, la fête des Dix-Vertus de la Vierge; la fête des Souffrances de la Ste Vierge, le vingt-troiſiéme Mars; celle de Ste Marthe le ving-neuviéme Octobre; & celle de St François le quatriéme, comme Titulaire de cette Egliſe.

LE COUVENT DES ANNONCIADES DU St ESPRIT, dit de Pincourt, Regle de St François, ſous le titre des Dix-Vertus, ou Plaiſirs de la Vierge, quartier du Marais.

LA Bienheureuſe Jeanne, fille de Louis XI, femme de Louis XII Roi de France, qu'il repudia, fut Fondatrice de ce Couvent. Elle commença de l'établir en la Ville de Bourges, où elle s'étoit retirée vers l'an 1500. La Regle en fut formée ſur les dix Vertus de la Vierge; leur habit eſt ſingulier, le voile noir, le manteau blanc, le ſcapulaire rouge, la robe griſe, & la ceinture de corde. Cet Ordre fut confirmé par le Pape Alexandre VI, en 1501, le quatorziéme Fevrier, & par Leon X, le vingt-cinquiéme Juillet 1517. Après la confirmation de cet Ordre, la Reine Jeanne commença le bâtiment de ce Couvent en 1502 au mois d'Août, en la Ville de Bourges, acheta des Chanoines de Montermoyen une place & dépendances; elle donna toute la conduite de ce bâtiment à ſon Ecuyer, appellé George, & fut achevé en 1503, où elle mourut le quatriéme Fevrier 1504, & y fut inhumée. De ce Monaſtere furent tirées quelques Religieuſes par les ſoins de Madame de Rhodes, en cette Ville de Paris en 1639, & s'en rendit la Fondatrice, en les établiſſant au quartier St Germain des Prés, en la rue de Seine, où on les appelloit pour lors les Religieuſes des Dix-Vertus.

Mais en 1654 elles cederent cet établiſſement & dépendances aux Religieuſes de l'Abbayie-aux-bois, & vinrent en ce lieu de Pincourt, où il

y avoit deja un établiſſement de cet Ordre, ſous le titre du St Eſprit, où elles avoient fait bâtir une Egliſe & Dortoirs ſur le terrain d'un ancien Prêche que les Huguenots y avoient ſous le regne de Charles IX, que le Connétable de Montmorenci fit brûler. Cette Egliſe fût dédiée en 1659, ſous l'invocation & titre de Ste Marie protectrice.

Ce Couvent eſt ſitué à Pincourt, quartier du Marais, ou du Temple.

LES ANNONCIADES CELESTES, ou FILLES BLEUES, dites Celeſtines, Regle de St Auguſtin, ſous le titre de l'Annonciation de la Vierge, fauxbourg St Antoine.

CET Ordre commença à Gennes vers l'an 1604, par une Dame des plus conſiderables de la Ville & de la Republique, qui en fut la Fondatrice, nommée Victoire Fornari veuve, morte en odeur de ſainteté en 1627, âgée de cinquante-cinq ans, qui avoit pour compagne la Mere Marie Magdeleine Lameline veuve, qui fut une des premieres Religieuſes de cet Ordre, morte le huitiéme Avril 1605, âgée de cinquante-quatre ans. De là cet Ordre paſſa à Nancy vers l'an 1615; enſuite en cette Ville de Paris, par les ſoins de Madame la Marquiſe de Verneuil, qui y attira la R. Mere Marie Bernarde, Allemande de nation, Profeſſe dudit Couvent de Nanci, qu'elle quitta pour fonder celui-ci, & y amena avec elle huit à neuf Religieuſes, toutes tirées du Monaſtere de Nancy, qui arriverent en cette Ville de Paris le troiſiéme Juillet 1624; & fut nommée pour premiere Mere & Prieure, Marie Jeanne Magdeleine, & pour Mere des Novices Marie Agnès Dauvaine, âgée de vingt-un ans, qui avoit fait profeſſion au Couvent de Nancy en 1618.

Elle reçût, étant Superieure en ce Couvent durant les guerres, deux Communautés de Religieuſes chaſſées de leur Monaſtere, au nombre de trente. Elle mourut le dix-ſeptiéme Juin 1665, âgée de ſoixante-trois ans.

Après cet établiſſement la R. Mere Bernarde fut élevée pour être Prieure, & commencer la fondation du Monaſtere de St Denys en France. Cet Ordre eſt très-auſtere, n'ayant que ſix jours de l'année pour pouvoir parler à leurs Parens. L'on ſolemniſe en la Chapelle de ce Couvent la fête des ſaints Anges Gardiens, où il y a Chapitre, Indulgence Pleniere, Expoſition du St Sacrement & Sermon.

Ce Couvent eſt ſitué en la rue de la Culture, ou Coutute Ste Catherine, quartier St Antoine.

LES FILLES DE L'ASSOMPTION.

LE Couvent de l'Aſſomption, Regle de St Auguſtin, doit ſon établiſſement au Cardinal de la Rochefoucault, Grand Aumônier de France, qui en jetta les premiers fondemens en ſa maiſon au fauxbourg St Honoré, vers l'an 1620, qui s'appelloit pour lors l'Hotel de Joyeuſe, bâti ſur une partie du terrain appartenant à Pierre des Eſſarts Prevôt de Paris. Il y attira par ſes ſoins, pour ſoutenir cet établiſſement, les Hoſpitalieres des Haudriettes, ſituées en la rue de la Mortellerie, avec tout leur bien, & ſupprima cet Hopital, aboliſſant le nom & l'Inſtitution des Haudriettes. Il y établit la Reforme, en ayant obtenu un Bref du Pape Gregoire XV, & des Lettres Patentes de confirmation du Roi Louis XIII, & fit élire l'une d'elles, nommée Marie Chalopin, & depuis la Reforme Marie de Jeſus; enſuite les fit tranſporter le 20 Novembre 1622, en ce lieu, qui par la ſuite a bien

cauſé

cauſé des procès de part & d'autre. Voyés au chapitre des Hopitaux, au mot d'Haudriettes. Elles ont fait des reparations très-conſiderables, & rebâti tout à neuf l'Egliſe, dont la premiere pierre fut poſée en 1670; & le quatorziéme Août 1676 fut benite par Monſieur Poncet Archevêque de Bourges, & le lendemain il y celebra pour la premiere fois la ſainte Meſſe. Cette Egliſe eſt à voir des Curieux, elle eſt ſituée au haut de la rue St Honoré, quartier du Palais-Royal.

Communauté de St AVOYE. Voyés ci-après les Urſulines de St Avoye

LES RELIGIEUSES AUGUSTINES DE LA CONGREGATION de Notre-Dame, dites de St Joſeph.

MADAME de Brienne en fut la Fondatrice honoraire. Ces Religieuſes étant venues de Laon pour travailler à l'inſtruction de la jeuneſſe gratuitement, ſuivant leur Inſtitution, acheterent du ſieur Forget, qui avoit obenu du Roi par un Traité arrêté au Conſeil d'Etat, du vingt-troiſiéme Novembre 1633, regîtré en Parlement le cinquiéme Juillet 1634, pour l'établiſſement de deux Couvents dans l'étendue du quartier de St Germain des Prés, un emplacement, & obtinrent des Lettres Patentes du Roi du mois de Septembre 1634, en vertu deſquelles, & avec toutes les permiſſions neceſſaires, elles s'établirent en la rue du Chaſſe-midi, quartier de St Germain des Prés. Mais n'ayant pas bien pris leurs meſures, joint au peu de ſoin qu'elles avoient de leurs affaires, après huit années leur maiſon & dépendances tomberent entre les mains de leurs Créanciers qui la mirent en decret: ce qui dura juſqu'au mois de Septembre 1669, que Madame l'Abbeſſe de Rohan ſe la fit ajuger, & en prit poſſeſſion le quatorziéme Septembre de la même année 1669, à la charge & clauſes d'y entretenir & nourrir les anciennes Auguſtines, & de donner à celles qui en voudroient ſortir pour entrer en quelque autre Couvent, la ſomme de cent livres de penſion viagere, & de ſatisfaire les Créanciers; ce qui a été executé ſuivant le concordat paſſé avec l'Abbeſſe de Rohan & les Religieuſes Auguſtines le ſeptiéme Juillet 1669.

LA COMMUNAUTE' DES AUGUSTINES, dite DE Ste ANNE la-Royale.

CETTE Communauté fut établie dès l'an 1640, au coin de la rue du Cheval-vert & des Poſtes, fauxbourg St Marcel. La Reine Anne d'Autriche, Mere du Roi Louis XIV donna pour acheter la maiſon qu'elles occupoient, la ſomme de neuf mille livres. Monſieur le Prêtre en étoit pour lors Superieur, & il y étoit encore en l'an 1676. Mais, comme cette Communauté n'avoit pas de quoi ſe ſoutenir, elle fut diſperſée en pluſieurs autres Communautés, vers l'an 1679; & leur maiſon & dépendances vendues par decret en 1688, à Monſieur de Sainte Foi. Elle eſt preſentement occupée par pluſieurs particuliers.

CONGREGATION ou COMMUNAUTE' DE St THOMAS DE Ville-neuve.

ON doit l'établiſſement de cette Congregation au R. P. Ange le Prevôt, de l'Ordre des Hermites de St Auguſtin de la Ville de Bourges, qui en fut l'Inſtituteur, & qui s'étoit établi en pluſieurs Villes de la Province de Bretagne, demeure ordinaire de la Directrice & Procureuſe generale de cette Congregation, d'où ſont venues ces Religieuſes à Paris, pour le ſoulagement de l'Egliſe & du Public, enſeignant gratuitement la jeuneſſe. Après la mort du R. Pere le Prevôt qui étoit leur Inſtituteur, arrivée le ſeiziéme Octobre 1697 âgé de ſoixante treize ans, elles ſont rentrées ſous la conduite des Curés où elles ſont établies. L'on ſolemniſe en cette Chapelle, le dix-huit Septembre, la fête de ſaint Thomas de Ville-neuve, comme Titulaire de cette Chapelle, qui eſt ſituée preſentement en la rue de Seine, où l'on tient écoles, vis-à-vis les murs de l'Hopital des Petites-Maiſons. Elles avoient demeuré avant en la rue de Grenelle, même quartier de St Germain des Prés, Paroiſſe de St Sulpice.

Communauté des Auguſtines de St Magloire. Voyés c-après les Filles Penitentes.

COMMUNAUTE' DE Ste AURE.

LA Communauté des Filles de Ste Aure doit ſa naiſſance & ſon établiſſement à l'indocilité & l'opiniâtreté des Filles de Ste Theodore, dont je parlerai ci-après au mot de Ste Theodore, qui bien loin de vouloir profiter des avantages qu'on vouloit leur procurer, ces revoltées s'opiniâtrérent; ce qui fit que Monſieur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, ayant appris les reſolutions de ces Filles, en 1697 en ſubſtitua d'autres en leur place, qui ayant vêçu ſans aucun reproche, ſeroient bien aiſes de ſe retirer du monde, pour ſe preſerver du malheur où les autres étoient tombées.

Ce nouveau deſſein étant fort du goût de Monſieur l'Abbé le Fevre, il ſeçonda très-volontiers les vues de Monſieur le Cardinal de Noailles; il acheta de ſes deniers pluſieurs maiſons dans la rue neuve Ste Geneviéve tenant au coin de la rue Pot-fer, où l'on commença à benir une Chapelle, dont la ceremonie fut faite par Monſieur Dantecourt, Curé de St Etienne du Mont, l'an 1700, où le St Sacrement fut expoſé & mis dans le Tabernacle de cette Chapelle, par la permiſſion de Monſieur le Cardinal de Noailles. Enſuite Monſieur l'Abbé le Fevre y a fait bâtir, & fait une dépenſe de plus de quarante mille livres, pour y retirer des filles d'un air & d'un temperament à faire craindre que la compagnie du monde leur fut préjudiciable. Mais la mort l'a empeché d'achever une Egliſe qu'il avoit commencée à bâtir dès l'an 1707, ſur le bord de la rue de Pot-fer, étant decedé le vingt-quatriéme Août 1708, & enterré à St Etienne du Mont, où l'on y voit ſon Epitaphe.

Outre la religion & la crainte de Dieu dans leſquelles on éleve ces filles, on leur apprend à s'occuper & à fuir l'oiſiveté; on leur apprend auſſi la coûture, la tapiſſerie, la broderie, &c; le ſervice même & l'œconomie à celles à qui ces fonctions conviennent.

Après la mort de Monſieur le Fevre, Monſieur le Cardinal de Noailles a fait voir qu'il continuoit à honorer cette maiſon de ſa protection, en lui donnant pour Superieur Monſieur l'Abbé de Lagneau, Docteur de Sorbonne, d'une rare vertu, & d'un merite ſingulier, qui eſt fort conſideré de ſon Eminence. L'on ſolemniſe en cette Chapelle la fête de Ste Theodore, comme premiere Titulaire, le onziéme Septembre; & celle de Ste Aure, le cinquiéme Octobre, comme ſeconde Titulaire, & il y a Expoſition du St Sacrement & Sermon.

Cette Communauté eſt ſituée en la rue neuve St Genevieve, Paroiſſe de St Etienne du Mont, & quartier de St Benoît.

LA COMMUNAUTE' DES BARRATINES, ſous le titre de St François de Paule.

CETTE Communauté a été établie en la rue de Beaujolois derriere le Temple, quartier du Marais ou du Temple, ſous le titre de St François de Paule.

LES BENEDICTINES DES CARRIERES.

LE Couvent & Prieuré des Benedictines, dites des Carrieres ou Conflant, ſous le titre de
ont été établies par
en l'année
dont Monſieur l'Archevêque de Paris eſt le Collateur *de pleno jure*.

Elles ſont ſituées en la banlieuë de Paris, au bout du fauxbourg & quartier de St Antoine.

Le Couvent & Prieuré des Benedictines du Chaſſe-midi. Voyés Chaſſe-midi ci-après.

Le Couvent des Benedictines du St Sacrement. Voyés ci-après les Filles du St Sacrement.

LES RELIGIEUSES BENEDICTINES DU MONASTERE de Notre-Dame des Prés, Regle de St Benoît, rue de Vaugirard.

CES Religieuſes furent obligées de quitter l'Abbayie de Mouzon à cauſe des guerres civiles, pour venir s'établir en cette Ville de Paris, comme il eſt porté par les Lettres Patentes ci-après inſerées, où il eſt dit que, s'étant refugiées en cette Ville de Paris à cauſe des guerres, pendant que ladite Ville de Mouzon étoit frontiere, avec le conſentement de l'Archevêque de Reims & de l'Archevêque de Paris, & du ſieur de Joyeuſe leur fondateur, par Lettres Patentes du mois de Mars 1638. La guerre étant finie, elles retournerent en leur ancien Monaſtere, mais les fortifications de Mouzon ayant été démolies en l'année 1673, où ſe trouva leur Monaſtere, elles auroient de nouveau obtenu permiſſion des Archevêque

de Reims & de Paris, en 1674 & 1675, de s'établir à Paris. Et ayant cherché une maiſon commode, elles auroient acquiſe au fauxbourg St Germain, rue de Vaugirard, une maiſon où il y avoit eu un établiſſement de Religieux, qui par le mauvais gouvernement & adminiſtration de leurs biens, furent obligés de quitter, avec qui elles s'accommoderent par Contrat du vingt-huitiéme Mai 1675 ſur quoi leur fut accordé de nouvelles Lettres Patentes du mois de Juillet 1689. Ces Religieuſes ſont conſiderées & eſtimées par leur pieté & leur conduite reguliere, qui leur attire l'eſtime de tout le monde. L'on ſolemniſe en cette Egliſe, le quatriéme Janvier, la fête de St Roger de Loroy, & l'on expoſe ſes Reliques. Ce Prieuré perpetuel eſt ſitué en la rue de Vaugirard, au coin de la rue de Bagneux, près la derniere barriere de la rue de Vaugirard, quartier du Luxembourg.

S'en ſuivent les Lettres Patentes de ce Couvent.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir, SALUT. Notre bien amée Claude Gabrielle de Coucy, Superieure, & les Religieuſes du Couvent de Sainte Marie, Ordre de St Benoît, ci-devant fondé & établi en notre Ville de Mouzon, Nous ont fait remontrer, que s'étant refugiés en notre bonne Ville de Paris à cauſe des guerres, pendant que ladite Ville étoit frontiere, elles y auroient été établies du conſentement de l'Archevêque de Reims, & de l'Archevêque de Paris, & du ſieur de Joyeuſe leur Fondateur, par Lettres Patentes du feu Roi notre très-honoré Seigneur & Pere, du mois de Mars 1638, regîtrées en notre Cour de Parlement, le vingt-huit Juillet ſuivant; que la guerre étant finie, elles ſeroient retournées dans leur Monaſtere. Mais les fortifications de Mouzon ayant été démolies en l'année 1673, elles auroient de nouveau obtenu permiſſion de notre couſin l'Archevêque de Rheims leur Diocèſain, en datte du deuxiéme Fevrier 1674; & de notre couſin l'Archevêque de Paris du troiſiéme Decembre 1675, de s'établir en notredite Ville de Paris; depuis lequel tems elles auroient travaillé à l'acquittement de quelques dettes, & cherché une maiſon commode pour leur établiſſement, laquelle elles auroient acquiſe au fauxbourg St Germain de notre-dite Ville de Paris, rue de Vaugirard, par contrat du vingt-huitiéme Mai de la preſente année. Requerant qu'il Nous plaiſe lui accorder nos Lettres neceſſaires pour leur établiſſement. A CES CAUSES; voulant favorablement traitter les Expoſantes, de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, en confirmant leſdites Lettres du mois de Mars 1638, ci-attachées ſous le contreſcel de notre Chancellerie, avec leſdits conſentemens de noſdits couſins l'Archevêque de Reims & l'Archevêque de Paris, & le contrat d'acquiſition de ladite maiſon; Nous avons auſdites Superieure & Religieuſes dudit Couvent de Ste Marie, Ordre de St Benoît, ci-devant établies à Mouzon, permis & permettons de s'établir en notredite Ville de Paris, pour y vivre ſuivant leur regle, ſous la juriſdiction de notre couſin l'Archevêque de Paris; leur permettons à cet effet de faire conſtruire & bâtir les édifices neceſſaires pour leur clôture & exercices, ſans qu'au moyen de la preſente Tranſlation nous pretendions rien innover à la fondation de ladite maiſon, en laquelle les Patrons & Fondateurs auront le même pouvoir & droit qu'ils avoient audit lieu de Mouzon. Et pour contribuer en ce qui dépend de Nous audit établiſſement, Nous avons amorti & amortiſſons par ceſdites Preſentes ladite maiſon, Egliſe, jardins & enclos, ſans que leſdites Superieure & Religieuſes ſoient tenues de Nous payer aucune finance ni indemnité; de laquelle, à quelque ſomme qu'elle puiſſe monter, Nous leur avons fait don & remiſe, à la charge de payer les droits dont elles pourroient être tenues envers autres que Nous. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers,

les Gens tenans notre Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Paris, que ces Preſentes ils ayent à faire regîtrer, & du contenu en icelles faire jouir & uſer pleinement, paiſiblement & perpetuellement les Expoſantes; ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens au contraire : car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes. Donné à Verſailles au mois de Juillet, l'an de grace 1689, & de notre regne le quarante-ſeptiéme. *Signé*, LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi, COLBERT, & ſcellé.

Regîtrées au Parlement, le cinquiéme Août 1695; & en la Chambre des Comptes le douziéme du même mois.

LE PRIEURE' ET COUVENT DES BENEDICTINES MITIGE'ES, ſous le titre de la Preſentation de Notre-Dame, Regle de St Benoît, rue des Poſtes, fauxbourg St Marcel.

CES Religieuſes doivent leur établiſſement & leur fondation à Demoiſelle Marie Courtin, veuve de Nicolas Billard, ſieur de Carouge, qui auroit donné une rente de neuf cens livres à ſa niéce Catherine Bachelier, par Contrat du ſeptiéme Octobre 1649, & une autre donnation de onze cens livres de rente, par Contrat du vingt-ſept Septembre de ladite année 1649. Ladite veuve Billart ſe ſeroit adreſſée à l'Archevêque de Paris, qui auroit conſenti audit établiſſement en une maiſon ſituée en la rue des Poſtes, fauxbourg St Marcel (où étoient établies des Benedictines ſous le nom de Ste Anne la Royale, dont on a parlé ailleurs) ; mais quelque tems après elles quitterent cette demeure pour aller en la rue d'Orleans, fauxbourg St Victor, dont elles obtinrent Lettres Patentes du mois de Novembre 1656, où elles ont demeuré juſques vers l'an 1671, qu'elles acheterent de Monſieur Olivier, à condition d'y recevoir en leur Couvent, & du Chœur, une fille qui leur ſera preſentée de la part dudit ſieur Olivier & de ſes deſcendans, moyennant une penſion de deux cens livres ſeulement, tant pour le Noviciat, que Profeſſion & habillement de ladite fille. Et arrivant le decès de ladite fille, y en preſenteront une autre conſecutivement ; ce qui paroît par le Contrat d'enſaiſinement qui en a été fait à Meſſieurs de Ste Geneviéve, le vingt-ſix Novembre 1671, en ces termes: Nous avons mis en poſſeſſion les Religieuſes Meres Sœur Catherine Bachelier, Prieure, Sœur Elizabet le Feubre de Ste Marie, Sous-Prieure, &c. d'une maiſon, jardin, vignes, & autres heritages appartenans à Monſieur Olivier, contenant environ quatre arpens, &c. Et depuis cet enſaiſinement il paroît qu'il y en a eu encore un autre le quatriéme Septembre 1673, où il eſt dit que l'on a mis les Dames Prieure & Religieuſes Benedictines de la Preſentation de Notre-Dame, établies au fauxbourg St Marcel lez-Paris, rue d'Orleans, ce reconnoiſſant pour leur Couvent & Monaſtere R. Mere Sœur Marie Ferrare, dite de St Joſeph, &c. Leſquelles avoient des Lettres Patentes du mois de Novembre 1656, regîtrées au Parlement & Chambre des Comptes le 11 Janvier, & 7 Fevrier 1657. Ce qui fait connoître ou douter que ces Religieuſes étoient deja établies en lad. rue d'Orleans, ou bien quelques autres Religieuſes qui ſe ſont jointes en cette acquiſition pour s'établir ſous une même Prieure. Après quoi elles commencerent à bâtir en la rue des Poſtes une Egliſe & un Dortoir. Mais la mauvaiſe œconomie de Madame Bachelier, pour lors Prieure, & le peu d'attention qu'elle avoit au gouvernement de cette maiſon, a fait qu'on l'a depoſſedée de ce Prieuré vers l'an 1700, & fut obligée de ſe retirer en un autre Prieuré & Couvent de Benedictines, appellé du Chaſſe-midi, où elle ne reſta pas long-

tems ; après elle ſe retira à Port-Royal lez-Paris, où elle eſt morte. Elle avoit une penſion de ſix cens livres que cette Maiſon lui accorda ; après quoi l'on a établi en ce Couvent la Regle & l'Obſervance, par les ſoins d'une Prieure perpetuelle.

Lettres de confirmation pour l'établiſſement du Monaſtere deſd. Religieuſes de St Benoît, de la Regle mitigée.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir : SALUT. Notre bien-amée Sœur Catherine Bachelier, Prieure d'un Couvent de Religieuſes de l'Ordre de St Benoît, de la Regle mitigée, nouvellement établi au fauxbourg de St Victor lez-Paris, Nous a fait remontrer que dès l'année 1649, Demoiſelle Marie Courtin ſa tante, veuve de Nicolas Billard, vivant ſieur de Carrouge, ayant en deſſein de fonder un Monaſtere de filles dudit Ordre, elle auroit fait donation entre vifs, inſinuée, de la ſomme de neuf cens livres de rente perpetuelle par chacun an à l'Expoſante & autres Religieuſes, par Contrats paſſés par-devant les Notaires du Chatelet de Paris, le ſeptiéme Octobre 1649, & quatriéme Decembre enſuivant, aux charges y contenues. En conſequence de laquelle donation ladite veuve Billard s'étant adreſſée au feu ſieur Archevêque de Paris, il auroit conſenti audit établiſſement dudit Monaſtere, en une maiſon ſiſe au fauxbourg St Marcel, rue des Poſtes, à condition de la viſite dudit ſieur Archevêque, où ladite veuve Billard ſeroit allé demeurer avec leſdites Religieuſes, en qualité de Fondatrice & Seculiere ; depuis lequel tems la commodité de leurs affaires les ayant obligé de changer de demeure, & de s'établir audit fauxbourg St Victor, où elles ſont à preſent, & y vivent ſuivant les Regles de leur Inſtitut. Et la devotion de ladite veuve croiſſant avec le nombre deſdites Religieuſes ; & afin de leur donner meilleur moyen de ſubſiſter, par autre contrat paſſé par-devant les Notaires, le vingt-ſept de Septembre dernier, confirmant ladite premiere donation, elle leur auroit encore fait donation entre vifs d'onze cens livres de rente, faiſant les deux donations deux mille livres de rente annuelle & perpetuelle, aux clauſes & conditions portées par led. contrat. C'eſt pourquoi l'Expoſante, pour la perfection dudit établiſſement, Nous a fait ſuplier de leur accorder nos Lettres de Confirmation d'icelui. A CES CAUSES, deſirant contribuer aux louables deſſeins de ladite Fondatrice, & aux bonnes intentions de l'Expoſante ; & pour les maintenir dans une facilité de pouvoir plus aiſément s'acquiter du Service divin, & pour la plus grande gloire de Dieu, la proſperité & tranquillité de notre Royaume : Nous, de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, avons agréé, accordé & confirmé, agréons, accordons & confirmons par ces Preſentes ſignées de notre main, ledit établiſſement du Monaſtere deſd. Religieuſes de St Benoît, de la Regle mitigée, ſitué au fauxbourg de St Victor lez-Paris, & de conſtruire & bâtir audit lieu leurdit Monaſtere, l'Egliſe, Cloître & Dortoir ; enſemble les bâtimens neceſſaires & commodes, ſi faire ſe peut : & pour cet effet d'acquerir tels lieux & places qu'elles jugeront leur être neceſſaires & commodes ; pour par elles en jouir à perpetuité, pleinement, franchement de toutes charges & redevances, en ce qui nous pourroit être dû ; leſquels lieux & places Nous avons de notre même grace & autorité comme deſſus, amorti & amortiſſons pour notre regard ſeulement, exempté & exemptons à perpetuité de tous droits, tant de lods & ventes, que de franc-ſalé & nouveaux acquêts, deſquels en tant que beſoin eſt ou ſeroit, Nous leur avons fait don par ces Preſentes ; leur avons auſſi permis & permettons de recevoir les fondations & charités qui leur pourront être faites, pourvu que ce ſoit du conſentement des

Ordinaires. Si DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement, & Chambre de nos Comptes à Paris & à tous autres nos Officiers qu'il appartiendra, que ces Preſentes ils faſſent regîtrer, & du contenu en icelles joüir ladite Expoſante, & les Religieuſes dudit Monaſtere, pleinement, paiſiblement & perpetuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens au contraire : car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites preſentes, ſauf en autres choſes notre droit, & l'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de Novembre, l'an de grace mil ſix cens cinquante ſix; & de notre regne le quatorziéme. *Signé* LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi, PHELYPEAUX. Et ſcellé du grand ſceau de cire verte.

Regîtrées au Parlement, l'onze Janvier, & en la Chambre des Comptes, le ſept Fevrier 1667.

LES RELIGIEUSES DE BON-SECOURS.

LE Prieuré perpetuel des Religieuſes Benedictines mitigées de Notre-Dame de Bon-Secours, ſitué rue de Charonne, fauxbourg St Antoine, Paroiſſe de Ste Marguerite, a été fondé par Madame de Vignier, qui pour cet établiſſement fit venir de l'Abbayie Royale de Notre-Dame de Soiſſons Madame Magdelaine Emmanuelle de Bouchavanne ſa ſœur qui y étoit Religieuſe. Cette Dame Religieuſe amena avec elle, par ordre de Madame de Vignier ſa ſœur, deux Religieuſes, l'une nommée Madame Magdelaine de Vertus, & l'autre Madame Olive Durand. Elles entrerent toutes trois dans cette Maiſon le premier Septembre 1648, & le huit du même mois la clôture y fut miſe.

Comme Madame de Vignier s'étoit reſervée par la fondation le droit de nommer ſa vie durant audit Prieuré, elle y nomma pour premiere Prieure Madame de Bouchavanne ſa ſœur, qui gouverna cette Maiſon pendant vingt-ans, & mourut âgée de ſoixante-trois ans.

Après la mort de cette premiere Prieure arrivée le vingt-huitiéme Août 1668, Madame de Vignier encore vivante, nomma pour ſeconde Prieure Madame Laurence de St Simon Saudricourt, premiere Profeſſe de ladite Maiſon, y ayant pris l'habit le vingt-ſept Decembre 1648, & fait profeſſion le premier Fevrier 1650. Elle a été Prieure de ce Couvent vingt-ſept ans & dix mois; & y deceda le dix Juillet 1696 âgée de ſoixante-trois ans & trois mois.

Madame Jacqueline Marguerite de St Simon Saudricourt ſa ſœur lui ſuccéda en qualité de coadjutrice dudit Prieuré. Madame ſa ſœur l'avoit fait venir en cette Maiſon quelques années avant ſa mort de l'Abbayie du Parc-aux-Dames où elle étoit Religieuſe; & après lui avoir fait changer d'Ordre & fait faire profeſſion de la Regle mitigée de St Benoît, par diſpenſe du St Siege. Elle l'avoit fait ſa coadjutrice le quinze Mars 1694 de l'agrément de Meſſire François du Harlai, pour lors Archevêque de Paris, à qui appartenoit en qualité d'Archevêque de Paris, le droit de nommer audit Prieuré de Bon-Secours, depuis la mort de Madame de Vignier fondatrice.

Ladite coadjutrice Prieure après avoir reçu ſes Bulles de Rome prit poſſeſſion dudit Prieuré, mais elle ne commença à gouverner cette Maiſon que du jour de la mort de Madame ſa ſœur, qui arriva comme il a été dit le dix Juillet 1696, & elle ne la gouverna que pendant neuf ans cinq mois, étant decedée le dix-huit Decembre 1705 âgée de cinquante-cinq ans & un mois.

Le trente & un du même mois de Decembre, ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, nomma audit Prieuré Madame Magdelaine de Longueval, Religieuſe de l'Abbayie Royale de Notre-Dame de Soiſſons, d'où leſdites Religieuſes de Bon-Secours ſortent originairement. Elle prit poſſeſſion dudit Prieuré le douze Janvier de l'année ſuivante 1706, & n'a été Prieure que quatre ans & ſix ſemaines, étant morte le premier Mars 1710, âgée de ſoixante & onze ans.

Le onze dudit mois de Mars, ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal de Noailles, nomma pour Prieure de cette Maiſon, Madame Marie Bazin de Bezons, Religieuſe de Notre-Dame de Grace de la Ville-l'Evêque lès Paris, ſœur de Mr le Marechal de Bezons, & de Mr l'Archevêque de Bordeaux, qui eſt mort Archevêque de Rouen. Elle prit poſſeſſion dudit Prieuré le dix-neuf du même mois, & c'eſt elle qui gouverne encore à preſent cette Maiſon avec édification.

L'établiſſement dudit Prieuré de Bon-Secours fut fait du conſentement de Mr de Gondy, Archevêque de Paris, & confirmé par Lettres Patentes du Roi Louis XIV de l'année 1667.

PRIEURE' DES BENEDICTINES DE LA VILLE-L'EVEQUE, appellé le Petit-Montmartre.

LE Couvent des Benedictines de la Ville-l'Evêque, appellé le Petit-Montmartre, eſt un Prieuré de l'Ordre de St Benoît, dépendant de l'Abbayie de Montmartre, ſous le titre de Notre-Dame de grace. Ces Religieuſes furent fondées le deux Avril 1613 par Catherine d'Orleans, Princeſſe de Longueville, & Marguerite d'Orleans d'Eſtouteville, ſa ſœur. Elles donnerent à cette fin à l'Abbayie de Montmartre une grande maiſon contenant environ huit arpens, ſiſe à la Ville-l'Evêque, où l'on a bâti depuis une Egliſe & un Monaſtere ſous le titre de Notre-Dame de Grace. Suzanne Habert, veuve de Charles Jardin, Valet de Chambre du Roi, donna encore à cette maiſon pluſieurs terres & rentes, à condition qu'elle y ſeroit nourrie ſa vie durant, par Acte du premier Juin 1615. Marguerite Darbouze étoit pour lors Superieure de ce Monaſtere. Ce Couvent eſt ſitué à la Ville-l'Evêque quartier du Palais Royal.

LA COMMUNAUTE' DU BON-PASTEUR.

LA Communauté du Bon-Paſteur a commencé à être établie en cette Ville par Mademoiſelle Marie de Cyz, fille de Jean de Cyz, Gentilhomme Hollandois, née à Leyde en 1656, mariée en 1676 au ſieur Adrien de Combé, qui mourut vers l'an 1677. Quelques années après, étant veuve, trouvant l'occaſion de ſa ſœur & de ſon beau-frere, qui vinrent en cette Ville de Paris, elle les y accompagna, où deux ans après elle tomba très-malade; & dans la crainte de mourir Huguenote, fit ſon abjuration entre les mains du Vicaire de St Sulpice. Elle revint de cette grande maladie. Ses parens l'abandonnerent à cauſe de ſon abjuration, & avec le ſecours de Mr de la Barmondiere, alors Curé de St Sulpice, qui la fit mettre en une Communauté, il lui procura encore une penſion de deux cens livres ſur l'Oeconomat de l'Abbayie de St Germain des Prés, & lui fourniſſoit le ſurplus pour ſon entretien. Elle ſortit de cette Communauté & vint s'établir en la rue Pot-de-fer en une petite maiſon où elle n'avoit pour lors qu'une chambre. Ce fut là qu'elle commença à former le deſſein de

de retirer avec elle quelques Filles Penitentes ; mais le nombre croiſſant de jour en jour, il fallut ſonger à un autre établiſſement. Le Roi Louis XIV étant informé de ſa conduite à l'égard de ces pauvres Filles qui cherchoient à ſe retirer du deſordre, Sa Majeſté lui accorda ſa protection, afin qu'elle pût donner une plus grande étendue à ſa charité ; & lui envoya un ordre en datte du quinze Mars 1688 pour prendre poſſeſſion de la maiſon d'un Calviniſte, ſituée en la rue du Chaſſemidi, où l'on commença à y bâtir des deniers que le Roi lui avoit fait donner ; ce qui a été ſuivi par pluſieurs perſonnes de merite, qui y ont donné & fait de grandes charités. L'on y celebra la ſainte Meſſe le jour de la Pentecôte enſuivant. Cette maiſon s'eſt tellement agrandie, qu'il y a pour retirer plus de cent Filles. Cette vertueuſe Dame mourut le ſeize Juin 1692 âgée de trente-ſix ans, & elle eſt enterrée dans le petit Cimetiere de St Sulpice, ſuivant ſon deſir. Le Roi a confirmé cet établiſſement par ſes Lettres Patentes du mois de Juin 1698 (dont on peut voir la teneur ci-après). Cette Maiſon eſt compoſée de deux ſortes de Filles ; les unes ſont appellées les Sœurs, dont la conduite a toujours été reglée ; & les autres de Filles ou Femmes penitentes. La porte eſt ouverte à toutes celles qui ont une ſincere reſolution de quitter le monde, ſans diſtinction de pays ni de qualité. On ne reçoit point de penſion ; on ſe contente de demander la premiere robe. Si quelques-uns pour le ſoulagement de la Maiſon font volontairement quelques aumônes, il les faut mettre dans le tronc, ou entre les mains de la Superieure : mais ces aumônes ne peuvent être affectées à aucunes Filles en particulier. On n'y reçoit point de Femmes tant que leurs mariages ſubſiſtent, ni celles qui ſont enceintes. Elles ſont habillées d'un gros drap brun de Berri, le col fermé par une agraffe, une ceinture arrêtée par une boucle, une coeffe d'étamine aſſés épaiſſe pour ne pas voir au travers, un bonnet deſſous de laine tricottée, des bas de laine, & pour ſouliers des ſandales de bois couvertes de cuir ou de chapeau. Elles ſont ſous la conduite de Mr l'Archevêque de Paris pour le ſpirituel, & pour le temporel de Mr d'Argenſon Lieutenant general de Police. L'on ſolemniſe en la Chapelle de cette Communauté le dix-neuf Août la fête du Bon-Paſteur, comme titulaire de cette Egliſe, où il y a expoſition du St Sacrement & ſermon.

Cette Communauté eſt ſituée rue du Chaſſemidi quartier St Germain des Prés.

Lettres Patentes portant confirmation de l'établiſſement de la Communauté du Bon-Paſteur, rue du Chaſſemidi, en date du mois de Juin 1698.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre à tous preſens & à venir ; SALUT. Pluſieurs perſonnes pieuſes, Nous ayant repreſenté que depuis quatorze ans Dieu donnoit une benediction ſinguliere à une Maiſon, dite du Bon-Paſteur, ſituée rue du Chaſſemidi au quartier de St Germain des Prés en notre bonne Ville de Paris, dont Marie de Cyz, veuve d'Adrien de Combé, Holandoiſe de Nation, autrefois de la Religion Proteſtante, avoit commencé l'établiſſement. Dans laquelle Maiſon, ſoutenue par les ſeuls ſecours de la Providence, elle recevoit gratuitement les Filles que le libertinage ou la neceſſité avoit engagées dans le deſordre, lorſqu'elles y venoient volontairement dans la reſolution d'y faire penitence, preferant toujours celles que la pauvreté mettoit dans l'impuiſſance d'être reçûes faute de penſion dans les Maiſons du Refuge ou de la Magdelaine. Nous voulumes bien pour favoriſer un établiſſement ſi utile au public & ſi avantageux pour la converſion d'une infinité d'ames perdues lui faire diſtribuer nos aumônes. Mais depuis ce tems-là ayant été informés

que le nombre de ces pauvres Filles étoit augmenté juſqu'à quatre-vingt quatre, & que des perſonnes de pieté édifiées par la penitence & la ferveur de ces Filles, avoient trouvé moyen par leurs charités d'acquerir deux maiſons; l'une ſous le nom de Pierre Dugué ſieur de Meridon, & l'autre ſous le nom du ſieur Abbé Bitault; de faire un bâtiment ſur ces fonds pour loger cent Filles, dont il n'eſt dû aucune choſe; enſorte que cette Maiſon qui ſe ſoutient par le ſecours de la Providence & par le travail des Filles, ſe trouve actuellement établie & connue ſous le titre du Bon-Paſteur, pour des Filles Penitentes qui y ſont gratuitement reçûes & qui s'y retirent volontairement pour ſortir de leur deſordre, & y vivent dans une grande pieté & penitence, ſous les regles & conſtitutions qui ont été approuvées par notre Couſin l'Archevêque de Paris. Mais comme elles ont beſoin de nos Lettres Patentes pour confirmer ce que Nous avons déja approuvé par les charités que Nous avons faites à ces pauvres Filles, & par la protection que Nous avons bien voulu donner juſqu'à preſent à ce nouvel établiſſement, elles Nous ont très humblement fait ſupplier de les leur accorder. A CES CAUSES, après avoir été bien informé par notre Couſin l'Archevêque de Paris de la bonne odeur que la vie de ces pauvres Penitentes répand de tous côtés, deſirant contribuer de tout notre pouvoir à ce qui peut ſervir à l'édification de nos Sujets; après avoir fait examiner les regles & conſtitutions ci-attachées ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, qui contiennent les conditions ſous leſquelles ce nouvel établiſſement a été fait; enſemble l'approbation de notre Couſin l'Archevêque de Paris: Nous de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, avons par ces Preſentes ſignées de notre main, loué, approuvé, confirmé & autoriſé, louons, approuvons, confirmons & autoriſons l'établiſſement de ladite Maiſon ſituée rue du Chaſſemidi au quartier de St Germain des Prés en notre bonne Ville de Paris ſous le titre du Bon-Paſteur, pour y être les Filles de mauvaiſe conduite qui s'y retireront volontairement, reçues gratuitement & ſans aucune penſion, en obſervant la regle & conſtitution ſuſdite, ſans qu'il y ſoit apporté aucun changement pour quelque cauſe & ſous quelque pretexte que ce ſoit, ſi ce n'eſt de l'ordre dudit ſieur Archevêque de Paris, lequel & ſes ſucceſſeurs ſeront toujours & à perpetuité Superieurs de ladite maiſon, & ſous tels Prêtres & non Religieux qui ſeront par lui commis & nommés. A l'effet de quoi nous avons de la même grace & autorité que deſſus approuvé, agréé, confirmé & autoriſé en tant que de beſoin leſdits Contrats d'acquiſitions qui ont été faits ſous les noms dudit ſieur Dugué de Meridon & dudit ſieur Abbé Bitault; leur permettons à cet effet de bâtir tant ſur leſdits fonds que ſur ceux qu'ils pourront acquerir ci après, une Egliſe, Dortoir, Clôture & autres commodités qui ſeront jugées neceſſaires pour leur utilité & ſurêté; leſquels de notre même grace & autorité, Nous avons amortis & amortiſſons à perpetuité, comme conſacrées à Dieu, pour en jouir par elles & par celles qui leur ſuccederont en ladite Maiſon, franchement & quitement, ſans qu'elles ſoient tenues d'en vuider leurs mains ni de Nous payer ni à nos ſucceſſeurs Rois aucune finance, de laquelle à quelque ſomme quelle puiſſe monter, Nous leur avons fait & faiſons don & remiſe par ceſd. Preſentes, à la charge de payer les indemnités, droits & devoirs dont leſd. maiſons & heritages peuvent être tenus envers autres que Nous. Leur permettons auſſi d'acquerir, accepter, recevoir, recueillir, tenir & poſſeder tous dons, legs & fondations d'heritages, rentes & poſſeſſions d'immeubles qui pourront être donnés, legués, acquis à leur maiſon. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement & Chambre des Comptes à Paris, que ces Preſentes ils faſſent enregiſtrer, & le contenu en icelles entretenir, garder & obſerver, ſans permettre qu'il y ſoit contrevenu en aucune maniere que ce ſoit. CAR TEL

EST NOTRE PLAISIR Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours Nous avons fait mettre notre ſcel à ces Preſentes. DONNE' à Verſailles au mois de Juin l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-dix-huit, & de notre Regne le cinquante-ſixiéme. Signé LOUIS. Et plus bas par le Roi, PHELYPEAUX; & ſcellé. Regiſtrées au Parlement le douze Jnillet 1698.

LE COUVENT DU CALVAIRE dit DU LUXEMBOURG, Regle de St Benoît, ſous le titre de St Jean-Baptiſte.

LA fondation de cette ſainte Congregation eſt attribuée à la venerable Mere Antoinette d'Orleans, appellée dans le monde la Marquiſe de Belle-Iſle, qui avoit été Feuillantine à Thoulouze en 1599. Elle étoit iſſue de la maiſon de Bourbon & de Longueville; elle paſſa enſuite en l'Ordre de Fontevrault où elle commença le deſſein de cette Congregation qu'elle établit à Poitiers, qui eſt le premier Monaſtere de cet Ordre, où elle mourut le vingt-cinq Avril 1618.

L'établiſſement de cette Congregation à Paris fut projetté par le Reverend Pere Joſeph le Clerc, Capucin, qui le communiqua à Madame de Lozon, veuve d'un Conſeiller de la Cour, qui par ſes conſeils conſentit à cet établiſſement. Pour y parvenir, elle aſſura au Pere Joſeph qu'elle donneroit dix huit mille livres en argent & douze cens livres de rente pour l'établiſſement de ce Couvent; ce qui fit que le Pere Joſeph fut à Poitiers & propoſa ce deſſein à la Reverende Mere Gabrielle de St Benoît dite de l'Eſproniere, qu'elle accepta avec ardeur. Et pour executer cet établiſſement, elle choiſit pour compagnes la Mere Françoiſe de la Conception, la Mere Françoiſe de Ste Marie, la Mere Agathe des cinq Plaies, la Mere Elizabeth l'Evangeliſte, & la Mere Magdelaine de la Paſſion. Elles partirent toutes de Poitiers le quatorze Octobre 1620 ſous la conduite de Madame la Baronne de Chemereau & autres, & arriverent à Paris le vingt-deux dudit mois & an, & furent reçues en un hoſpice près la Porte St Michel, que leur avoit preparé Madame de Lozon, & pluſieurs autres perſonnes de pieté & de merite, où elles firent faire une petite Chapelle, avec la permiſſion qu'en donna Mr l'Archevêque de Paris, en datte du 22 Octobre 1620 & y reſterent juſqu'au vingt-huit Juillet 1622 qu'elles en ſortirent pour aller prendre poſſeſſion de leur nouveau bâtiment que la Reine Marie de Medicis leur avoit preparé près de ſon Palais du Luxembourg, comme fondatrice, honneur que Madame de Lozon lui avoit abandonné, ne ſe reſervant que la qualité de bienfaictrice.

La Reine Marie de Medicis leur donna pour les attirer près de ſon Palais du Luxembourg cinq arpens de terre pour y conſtruire leur Monaſtere, ſe reſervant toutesfois ce qui ſeroit neceſſaire pour la continuation d'une allée & mille livres de rente qu'elle donna à prendre ſur ſon domaine de la Comté de Dourdan, à la charge de celebrer à perpetuité ſon anniverſaire après ſon decès, de faire dire tous les ans une Meſſe pour le Roi ſon fils, & après ſa mort un anniverſaire à perpetuité. Ce don fut reçu par leſdites Religieuſes, par Contrat paſſé le ſeize Juin 1621.

Elles obtinrent une Bulle du Pape Gregoire XV, du ving-deux Mars 1621, & une autre du Pape Urbain VIII, portant permiſſion de s'établir en cette Ville; le tout confirmé par Lettres Patentes du Roi du mois de Juin 1621. Elles furent admiſes enſuite par l'Abbé de St Germain des Prés, qui leur permit de s'établir & de bâtir en la rue de Vaugirard, par Acte du vingt-ſept Juillet 1621.

Ces Religieuſes commencerent à faire bâtir ſur ce terrain que la Reine

leur avoit donné, mais elles y furent troublées par les Entrepreneurs des bâtimens de ſa Majeſté, qui lui rapporterent que ce Monaſtere ſitué en ce lieu incommoderoit les vûes de ce Palais; ce qui obligea ces bonnes Religieuſes de chercher un autre lieu. Elles trouverent par bonheur proche de ce Palais l'Hotel de Montarbe on Monterbe, & un autre endroit appellé l'Hotel de St Nicolas, qu'on leur vendit le dix-neuf Mars 1622, & qu'elles payerent des dix-huit mille livres que leur avoit donné Madame de Lozon leur bienfaictrice, où elles firent accommoder des Cellules, & rendirent ce Couvent le plus regulier qui ſoit, & avec le plus de diligence qu'elles purent. Au bout de quatre mois le vingt-huit Juillet 1622, elles y furent conduites de leur hoſpice près la Porte St Michel par Mademoiſelle de Longueville & Madame de Lozon, qui les meubla de tout ce qui leur étoit neceſſaire en ce lieu. Le vieux bâtiment étant détruit, elles firent bâtir le grand Dortoir tout à neuf.

Ces Religieuſes étant donc dans leur nouvelle maiſon, la Reine quelques années après leur fit bâtir une Chapelle ou Egliſe, & il fut arrêté qu'elle ſeroit bâtie en la place d'un beau corps de logis qu'elle leur donna joignant le petit Luxembourg, où elle fit poſer la premiere pierre en ſon abſence par Madame de Bragelone, femme de Claude de Bouthailler, Chancelier de ladite Reine, au mois de Mai 1625, avec grande ſolemnité, où étoit preſente la Mere Gabrielle de St Benoît, Superieure de ce Monaſtere; & ſur une medaille d'argent miſe en cette premiere pierre étoit gravée l'inſcription ſuivante.

A la gloire de Dieu & de la très-ſainte Vierge ſa mere, Marie de Medicis a poſé la premiere pierre de cette Egliſe & Monaſtere, afin que comme elle reconnoît cette Mere du Roi des Rois pour la conſervation du Royaume & de ſa Royale lignée, & pour le modele & exemplaire de ſa vie & de ſon nom, auſſi elle la puiſſe avoir dans le Ciel pour mediatrice de ſon ſalut éternel, l'an de notre Redemption 1625.

Au retour d'un voyage de la Reine, ſa Majeſté voyant qu'on n'avoit pas mis dans l'enclos deſdites Religieuſes toutes les terres qu'elle leur avoit données de ſon Palais, pour leur laiſſer de quoi faire un Jardin raiſonnable, leur donna en recompenſe une cour pavée & un pavillon qui étoit au bout de leur petit Jardin & leur en fit prendre poſſeſſion. L'on pretend que ces Religieuſes donnerent en échange à la Reine un arpent de terres de leurs acquiſitions, ce qui ſe paſſa par Tranſaction du vingt-deux Juin 1630.

Ces Religieuſes après avoir eu cette petite Egliſe ou plutôt une Chapelle pendant ſept à huit années, eurent enfin l'Egliſe que l'on voit aujourd'hui, que la Reine leur fit bâtir en 1629 ſur les ruines de l'ancienne qu'elle fit abattre. Cette Egliſe n'a été conſacrée que le quatre Octobre 1650. Elle fit auſſi conſtruire tout à neuf le Chœur, la Tribune, le Cloître, le logement du Predicateur, les Parloirs, & une Chapelle dans l'interieur pour y entendre la ſainte Meſſe, que l'on appelle aujourd'hui la Chapelle de la Reine, & autres choſes concernantes ledit Couvent, qui fut achevé en 1631. Monſieur l'Evêque de Leon après avoir beni cette Egliſe y celebra la premiere Meſſe le Jeudi-Saint de cette année 1631, & les Religieuſes commencerent à y chanter l'Office Divin. La Reine, qui étoit à Lion, leur accorda un demi pouce d'eau des fontaines de ſon Palais, par Brevet du trois Juillet 1630. Le treize Avril 1631 la Cloche de cette nouvelle Egliſe fut benite & appellée Marie du nom de ſa Fondatrice. Ces Religieuſes ſont ſituées en la rue de Vaugirard vis-à-vis la rue des Fauſſoniers quartier du Luxembourg.

LE COUVENT DU CALVAIRE DU MARAIS.

LE Couvent du Calvaire, dit du Marais, Regle de St Benoît, ſous le titre de la Transfiguration de Notre-Seigneur, doit ſon établiſſement aux ſoins du Reverend Pere Joſeph le Clerc, Capucin, qui après avoir établi celui, dit du Luxembourg, dont l'on vient de parler, commença celui-ci pour l'inſtitution des Seminaires des Filles de cette Congregation; & pour cela il jetta les yeux ſur une grande maiſon & dependances, appellée de Voiſins, ſituée au fauxbourg St Victor, dont le marché fut preſque arrêté à la ſomme de quarante mille écus en 1632; mais n'ayant pas trouvé toutes ſes ſuretés, l'affaire fut rompue. Un an après il ſe preſenta audit Pere Joſeph un Architecte, qui lui offrit de bâtir cette Maiſon Religieuſe ſur une place ſituée au Marais du Temple proche le rempart, & qu'il lui en mettroit dans un an les clefs en main.

Auſſitôt le Pere Joſeph viſita le lieu, qu'il trouva fort à ſon gré, puis obtint le conſentement de Mr l'Archevêque de Paris & les Lettres Patentes du Roi pour cet établiſſement. L'achat en fut fait pour la ſomme de trente-ſept mille livres. Il arriva bien des differends pour cet établiſſement à cauſe de ce lieu de la part de pluſieurs particuliers, mais enfin le Pere Joſeph ſurmonta toutes ces difficultés par le moyen & la protection de ſes amis; & pour faire ceſſer tous ces troubles, en attendant la fin du bâtiment, il fut jugé à propos d'établir près de ce lieu un hoſpice, dont on donna la conduite à Madame d'Eme, Dame d'un merite inſigne, qui y reçut la Mere Jeanne de St Paul dite Planchette, pour Superieure, & douze Religieuſes, ſavoir la Mere Anne de la Nativité, la Mere Marie de la Croix, la Mere Marie de Ste Maltilde, la Mere Anne de St Etienne, la Mere Jeanne de St Maur, la Mere Françoiſe de la Trinité, la Mere Catherine de St Charles, la Mere Marie Angelique de St Paul, la ſœur Marie de St François-Converſe, la Sœur Anne de la Compaſſion Novice, la Sœur Françoiſe de Ville-longue Novice, & petite niece du Reverend Pere Joſeph, la Sœur Jeanne de St Antoine Novice-Converſe, toutes tirées du Monaſtere du Luxembourg, & qui prirent poſſeſſion de ce nouveau Couvent le 17 Juin 1634. Le lendemain Mr l'Archevêque de Paris y celebra la premiere Meſſe en une petite Chapelle que l'on avoit fait faire, où il laiſſa le St Sacrement.

Le Pere Joſeph eut la conduite de ce nouveau bâtiment. Il fit amaſſer pendant l'Hiver quantité de materiaux pour commencer à bâtir le Printems ſuivant, & pria Mr le Cardinal de Richelieu d'y poſer la premiere pierre, ce qu'il ne pût faire, mais il en donna la commiſſion à la Ducheſſe d'Eguillon ſa niece, qui la fit poſer avec une très-grande ſolemnité au fondement de l'Egliſe au commencement de l'année 1635. Mr le Cardinal de Richelieu donna pour le commencement de ce bâtiment la ſomme de quarante mille livres, & aſſura mille livres de rente auſdites Religieuſes.

Le dix Avril 1637 ce Couvent ayant été rendu logeable, les Religieuſes ſortirent de leur hoſpice pour s'y rendre, conduites par Madame la Ducheſſe d'Eguillon & autres Dames. Le Pere Joſeph l'ayant auparavant viſité & fait benir.

Cette Egliſe fut conſacrée en 1650, & dediée ſous le titre de la Transfiguration, quoique ce Couvent porte celui de la Crucifixion.

Le Pere Joſeph mourut à Ruel près Paris le dix-huit Novembre 1638 & fut inhumé en cette Egliſe, où les Religieuſes lui firent faire une belle cave à leurs dépens avec un Epitaphe qui s'y voit.

Ces Religieuſes ſuivent le même inſtitut & ſont de la même Congregation que celles du Calvaire, dit du Luxembourg; & ſont ſituées en la rue St Louis quartier du Temple ou du Marais.

LE COUVENT DES CAPUCINES, ORDRE DE Ste CLAIRE, ſous le titre de la Transfiguration de Notre-Seigneur, rue des Petits-Champs, quartier de Montmartre.

L'ETABLISSEMENT & la fondation de ce Couvent ſe devoit faire en la Ville de Bourges, ſuivant le teſtament de la Reine Louiſe de Lorraine, femme de Henri III, laquelle fondation fut changée par Lettres Patentes du Roi Henri IV, du mois d'Octobre 1602, par leſquelles il fut permis à Madame la Ducheſſe de Mercœur, niéce de ladite Reine, de le faire bâtir & conſtruire en cette Ville de Paris. Pour cet effet elle acheta l'Hotel de Retz, appellé l'Hotel du Perron, qui étoit ſitué vis-à-vis les Capucins, où elle fit bâtir le Couvent & Monaſtere des Capucines, dites de la Paſſion, ce qui fut executé en 1604, le vingt-neuviéme Juin, où ladite Ducheſſe de Mercœur poſa la premiere pierre, en la rue St Honoré, & fut dediée le dix-huitiéme Juin 1606, en l'honneur de Notre-Seigneur, de la Ste Vierge, de St François & de Ste Claire. Pendant que la Princeſſe de Mercœur faiſoit bâtir ſon Hotel, appellé par la ſuite de Vendoſme, & le Couvent ci-deſſus, elle ſe retira avec douze filles qu'elle avoit fait venir & reçues, dont une, nommée la Mere Chriſtine de la Fleche, admiſe en 1604, prit l'habit en 1606, & fit profeſſion en 1607, entre les mains du R. Pere Ange de Joyeuſe, & y mourut en 1645, âgée de cinquante quatre ans; une autre nommée la Mere Cecile d'Eſtampes, morte le vingtiéme Mai 1647, agée de ſoixante-quatre ans, & autres qui ſouhaitoient embraſſer une ſi auſtere Regle. Pour commencer cet établiſſement elle fut ſe loger en une grande maiſon ſituée au fauxbourg St Antoine, appellée la Roquette, qui conſiſtoit en deux logis, l'un appellé la grande, & l'autre la petite Roquette, accompagnée d'une très-belle gallerie, d'Orangers, d'un Colombier, de Baſſecourt, de Prés, de Garenne & terres labourables. Lorſqu'elle y fut, elle diviſa cette maiſon en deux, ſe logea dans l'une avec ſes domeſtiques, & abandonna l'autre aux douze filles devotes, qui avoient pris l'habit de Novice le quatorziéme Juillet 1604, & y firent profeſſion le vingt & un Juillet 1607. Après y avoir demeuré deux ans, elles vinrent dans le Couvent bâti tout à neuf ſur le bord de la rue St Honoré en 1606, après avoir été examinées par le Pere Provincial des Capucins, & le Pere Ange de Joyeuſe, Gardien; d'où, après pluſieurs années, on les a transferées de cette demeure en la face de la Place de Louis le Grand, où le Roi Louis XIV leur a fait bâtir une Egliſe & Monaſtere tout neuf, dont la dépenſe monte à plus de trois cens mile écus. La premiere pierre fut poſée au mois de Mai 1686, avec cette Inſcription gravée ſur la friſe de la porte, qui marque à qui elle eſt dediée preſentement.

C. H. O.

SALVATORI, SUB INVOCATIONE SANCTI LUDOVICI.

L'on peut dire que le Roi n'a rien épargné pour donner à ces bonnes Religieuſes toutes les commodités qu'elles ont pû ſouhaiter. Il y a en cette Egliſe une très-grande devotion à St Ovide, dont leur fit preſent Monſieur le Duc de Crequi Ambaſſadeur à Rome, & qui y fut apporté en très-grande ſolemnité, le dixiéme Septembre 1665, de la maiſon de Simon Piget Libraire, demeurant rue St Jaques, où il étoit en dépôt en attendant cette cérémonie, & fut porté en leur ancienne Egliſe en la rue St Honoré.

Elles ſont ſituées preſentement au bout de la rue-neuve des Petits-Champs, quartier de Montmartre.

Lettres Patentes du Roi Henri IV, pour l'établiſſement deſdites Capucines.

HENRI, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir: SALUT. Comme ci-devant, & dès le tems de la feue Reine Louiſe, Douariere de France, notre très-chere & très-amée Belle-ſœur, Nous lui ayons permis de faire conſtruire & bâtir en cette notre Ville de Paris, un Couvent de filles Capucines, afin d'y vaquer à prieres & oraiſons pour la paix & l'union des Princes Chrétiens, & le bien & tranquilité de cet Etat; & que par teſtament & ordonnance de derniere volonté de ladite Reine, elle ait deſiré que, ſuivant notre permiſſion, ledit Couvent ait été bâti, & ſon corps inhumé en icelui. SAVOIR FAISONS, que Nous deſirans, à l'exemple des Rois nos predeceſſeurs; & pour l'affection que nous avons à l'accroiſſement & propagation de notre ſainte Foi & Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, exciter nos ſujets aux exercices de pieté & de devotion, voulons auſſi favoriſer de notre part le ſaint & louable vœu de ladite defuncte Reine Louiſe, ſur la très-humble ſupplication qui Nous a été n'a guere faite par notre très-chere & amée Couſine la Ducheſſe de Mercœur; afin de ſatisfaire, en tant qu'il ſera poſſible, à l'intention & derniere volonté de ladite defuncte Reine Louiſe, avons de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale permis, & permettons à notredite Couſine la Ducheſſe de Mercœur, de faire bâtir & conſtruire en cette dite Ville de Paris ledit Couvent de Capucines, en tel lieu & endroit le plus commode qu'elle aviſera; ſans qu'en la conſtruction & bâtiment d'icelui, il lui ſoit donné ores, ni à l'avenir aucun trouble, détourbier ou empêchement, par quelques perſonnes, & pour quelque cauſe que ce ſoit. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement de Paris, Prevôt dudit lieu, ou ſon Lieutenrnt, & à tous nos autres Juſticiers & Officiers, & à chacun d'eux en droit ſoi, ſi comme à lui appartiendra, que de nos Preſentes, grace, congé, licence & permiſſion, ils faſſent, ſouffrent & laiſſent notredite Couſine la Ducheſſe de Mercœur & leſdites Capucines qui habiteront audit Couvent, jouir & uſer pleinement & paiſiblement, ceſſant, & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens au contraire: Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ces preſentes, ſauf en autre choſe notre droit, & l'autrui en toutes. Donné à Paris au mois d'Octobre, l'an de grace mil ſix cens deux, & de notre regne le quatorziéme. *Signé*, HENRI. Et ſur le repli, par le Roi, DE NEUFVILLE, & ſcellé.

Regîtré au Parlement, le dix-ſeptiéme du même mois d'Octobre 1602.

LE COUVENT DES RELIGIEUSES CARMELITES de la rue du Bouloir, à preſent rue de Grenelle.

CES Religieuſes furent premierement établies en la rue du Bouloir, où la Reine, femme de Louis XIII, & ſa fille Anne Thereſe, femme de Louis XIV Roi de France poſerent la premiere pierre, le vingt Janvier 1664; mais elles furent transferées en 1689, au lieu où elles ſont preſentement.

La mauvaiſe œconomie de ces Religieuſes, & le peu de ſoin de leurs affaires, a fait qu'elles ſont tombées dans l'accablement de leurs Créanciers, qui les ont obligé d'abandonner leurs biens, & de les mettre en direction, depuis pluſieurs années que l'on tâche d'accomoder à l'amiable & ſans frais leurs affaires.

Mais le Roi attentif à toutes les neceſſités des Maiſons Religieuſes, leur a accordé une Lotterie par Arrêt du Conſeil d'Etat, du vingt-neuf Mars 1713, qui fut ouverte le quatriéme Janvier 1715, & tirée le treize Fevrier de la même année 1715, montant à la ſomme de quatre cens ſoixante-dix mille livres de principal, ſur laquelle elles ont eu quinze pour cent de benefice; & ce par les ſoins de Monſieur d'Argenſon Conſeiller d'Etat ordinaire, & Lieutenant général de Police, qui s'eſt bien voulu charger du ſoin de toute cette Lotterie, & de leurs affaires.

Elles ſont ſituées preſentement en la rue de Grenelle, quartier de St Germain des Prés.

Lettres Patentes du Roi, pour l'établiſſement des Religieuſes Carmelites de la rue du Bouloir, à preſent rue de Grenelle, quartier de St Germain des Prés.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir: SALUT. La Reine notre très-chere & très-aimée Epouſe & Compagne, Nous ayant communiqué la devotion particuliere qu'elle portoit à la bienheureuſe Ste Thereſe ſa Patrone, & le deſir qu'elle avoit de fonder en notre bonne Ville de Paris une Communauté de Religieuſes Carmelites, pour y faire ſes retraites ſpirituelles, & remercier Dieu de la naiſſance de notre très-cher & très-aimé fils le Dauphin; & Nous ayant à cet effet demandé la permiſſion de faire cet établiſſement en quelque lieu proche de notre Chateau du Louvre, pour y pouvoir aller avec plus de commodité; Nous aurions avec beaucoup de joie ſecondé ſes bonnes & pieuſes intentions, ſans les deffenſes que Nous avons faites par nos Lettres Patentes du mois de Juillet 1656, verifiées en notre Cour de Parlement de Paris, de faire aucun établiſſement nouveau de Religieux & de Religieuſes en ladite Ville & fauxbourgs de Paris. L'obſervation deſquelles deffenſes étant abſolument neceſſaire pour le bien de notre Etat; & ayant cherché d'ailleurs tous les expediens poſſibles pour donner moyen à ladite Dame Reine notre Epouſe & Compagne, de mettre à effet ſes bons deſſeins, Nous n'avons rien trouvé de plus convenable que de lui deſigner l'établiſſement commencé à faire d'une Communauté de Religieuſes Carmelites, en la rue du Bouloir, voiſine, autant que faire ſe peut, de notre Chateau du Louvre. Mais, d'autant que ledit établiſſement a été permis par nos Lettres Patentes du mois d'Avril 1656, en faveur des Meres Prieure & Religieuſes du grand Couvent des Carmelites du fauxbourg

bourg St Jaques, & de notre très-chere couſine Anne-Marie Crétienne de Foix de la Valette, à preſent nommée Anne-Marie de Jeſus, Religieuſe Profeſſe dudit Couvent, pour leur ſervir de retraite & de refuge à l'avenir en cas de troubles & de neceſſité publique, & pour être une dépendance inſeparable dudit grand Couvent; à condition qu'on n'y pourroit recevoir aucune Religieuſe à Noviciat ni Profeſſion; & que ledit Monaſtere ne pourroit être rempli d'autres Religieuſes que de celles qui ſeroient envoyées par ledit grand Couvent; & que pour rendre ledit établiſſement de la qualité neceſſaire pour ſatisfaire aux pieuſes intentions de notredite Epouſe & Compagne, il étoit neceſſaire de changer toutes leſdites conditions, & de le rendre entierement independant dudit grand Couvent, même revoquer la qualité de Fondatrice accordée par noſdites Lettres Patentes à notredite Couſine de Foix de la Valette, afin que notredite Epouſe & Compagne en puiſſe diſpoſer avec plus de liberté, ſans néanmoins innover aucune choſe aux Conſtitutions Religieuſes des Communautés de Carmelites, établies dans les autres Villes & lieux de notre Royaume independamment dudit grand Couvent du fauxbourg St Jaques. Nous avons jugé le pouvoir d'autant plus juſtement faire, que le pretexte qui a donné lieu à l'établiſſement dudit Refuge de la rue du Bouloir, n'eſt digne d'aucune conſideration, leſdites Dames du grand Couvent n'ayant pas plus à craindre les deſordres des gens de guerre, au lieu où elles ſont, que les Filles de Ste Marie, les Urſulines, Feuillantines, & autres Maiſons Religieuſes ſituées audit fauxbourg St Jaques; & même l'Abbayie Royale du Val-de-grace, fondée par la Reine notre très-honorée Dame & Mere, qui eſt ſituée vis-à-vis dudit grand Couvent. Et d'ailleurs, que nous ſaurons auſſi-bien les proteger au lieu où elles ſont, que ſi elles étoient au milieu de notredite Ville de Paris. Joint que ſi ce Refuge ſubſiſtoit plus long-tems, ce ſeroit un exemple qui tireroit à conſequence pour toutes les autres maiſons Religieuſes ſituées hors l'enceinte de notredite Ville de Paris, & qui ſeroit très préjudiciable au bien de notre Etat. A CES CAUSES, & autres conſiderations à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conſeil, & de notre propre mouvement, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons dit & declaré, diſons & declarons par ces Preſentes ſignées de notre main, voulons & Nous plaît que toutes leſdites conditions, ſous leſquelles ledit établiſſement du Refuge de la rue du Bouloir a été fait, ſoient revoquées, caſſées & annulées, comme Nous les revoquons, caſſons & annulons par ceſdites Preſentes: & que ladite Maiſon & Communauté de la rue du Bouloir ſoit à l'avenir un Monaſtere de Religieuſes Carmelites, diſtinct & ſeparé, & indépendant abſolument du grand Couvent des Carmelites du fauxbourg St Jaques, dans lequel les Religieuſes qui le rempliront, vivront ſelon les Conſtitutions des Religieuſes Carmelites des autres Couvens de notre Royaume, qui ſont indépendans dud. grand Couvent; qu'elles puiſſent recevoir des Religieuſes à Noviciat & à faire Profeſſion, & faire election des Prieures & autres Officiers & Officieres accoutumées être établies en ſemblables Maiſons; même accepter & poſſeder les gratifications & biens qui pourront leur être faits ci-après par quelques perſonnes que ce ſoit; de laquelle Maiſon de la rue du Bouloir ladite Dame Reine notre Epouſe & Compagne ſera Fondatrice, pour y faire commodément ſes retraites ſpirituelles; & jouira ladite Maiſon de tous les Privileges & immunités attribués & accordés aux autres Maiſons Religieuſes de fondation Royale, & ſpecialement du Droit de *Committimus* aux Requêtes de notre Hotel, ou de notre Palais à Paris pour leurs affaires. A la charge toutefois que leſdites Religieuſes Carmelites du grand Couvent du fauxbourg St Jaques ſeront rembourſées & dédomagées des maiſons & places par elles achetées pour l'établiſſement dudit Refuge, & des autres dépenſes utiles & legitimes qu'elles y pourroient avoir faites, en deux payemens égaux; ſavoir, moitié

dans un an, & l'autre moitié un an après, avec l'interêt, à raiſon de l'Ordonnance, du jour & datte des preſentes, juſqu'à l'actuel rembourſement, ſuivant la liquidation qui ſera faite, tant deſdites dépenſes que deſdits interêts, par les Commiſſaires qui ſeront à cet effet par Nous deputés. Et d'autant que dès le troiſiéme du mois de Mars de l'année 1662, la Reine notre très-honorée Dame & mere a fondé en ladite Maiſon de la rue du Bouloir un Salut du St Sacrement tous les Dimanches de l'année, pour attirer & conſerver la benediction du Ciel ſur la famille Royale; & que ladite Maiſon étant lors dépendante dudit grand Couvent, elle a été obligée de paſſer un Contrat avec les Religieuſes d'icelui, pour l'établiſſement de ladite fondation, dont elles pourroient prétendre l'execution par leurs mains & par leur miniſtere: & ne voulant pas qu'il y ait aucune connexité d'affaires entre ledit grand Couvent & celui de la rue du Bouloir, Nous voulons & ordonnons que leſdites Religieuſes du grand Couvent, ſoient déchargées de ce à quoi elles pourroient être tenues par ledit Contrat de fondation, & que leſdites Religieuſes du Couvent de la rue du Bouloir en ſoient chargées à commencer du premier Janvier prochain. En conſideration de quoi les mille livres aſſignées ſur le Domaine de Calais pour ladite fondation, ſeront dorénavant payées auſſi à commencer du premier Janvier prochain, ſur les ſimples quittances de la Superieure de ladite Maiſon de la rue du Bouloir, par nos Receveurs dudit Domaine de Calais, ou autres qu'il appartiendra; leſquels en demeureront bien & valablement déchargés: le tout nonobſtant noſdites Lettres d'établiſſement de ladite Maiſon du Refuge, du mois d'Avril 1656, & autres nos Lettres Patentes expediées au mois de Mai 1662, pour l'execution dudit Contrat de fondation, auſquelles Nous avons dérogé & dérogeons en tout ce qui eſt contraire à ces Preſentes, que nous voulons être executées ſelon leur forme & teneur. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement & Chambre des Comptes à Paris, Preſidens & Tréſoriers generaux des Finances audit lieu, & autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que ces Preſentes ils ayent, chacun en droit ſoi, à faire enregîtrer, & le contenu en icelles garder & obſerver, ſelon leur forme & teneur; ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens, nonobſtant, comme dit eſt, leſdites Lettres d'établiſſement de ladite Maiſon du Refuge, du mois d'Avril 1656, celles du mois de Mai 1662, pour l'execution de ladite fondation, & toutes autres Lettres à ce contraires, auſquelles nous avons dérogé & dérogeons par ces Preſentes: Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous y avons fait mettre notre ſcel, ſauf en autres choſes notre droit, & l'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de Decembre, l'an de grace 1663, & de notre regne le vingt-un. *Signé*, LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi, DE GUENEGAUD, & ſcellé.

Regiſtré au Parlement, le dix-ſeptiéme Decembre 1663; en la Chambre des Comptes, le vingt-deuxiéme Avril 1664; & au Bureau des Finances, le dix-huitiéme Juillet 1678.

LE COUVENT DES CARMELITES, dite DE LA MERE DE DIEU; ſous le titre de la Nativité de Notre-Seigneur, rue Chapon.

LA Reverende Mere Madelaine de St Joſeph fut choiſie par Meſſieurs les Superieurs du Couvent de St Jaques, pour aller établir & commencer la fondation de ce ſecond Monaſtere en cette Ville de Paris. Elle fut pour commencer cet établiſſement, ſe loger, en attendant l'acquiſition de l'Hotel de Châlons que l'on avoit projetté pour cet établiſſement, dans une maiſon voiſine, appartenant à une Demoiſelle qui ſe fit par la ſuite Religieuſe en ce Couvent, nommée la Sœur Jeanne de Jeſus. Elle y entra avec ſes Compagnes la veille de Noel de l'an 1617, & avoit pour Souprieure la Mere Marguerite du St Sacrement, fille de Pierre Acarie, Maître des Comptes à Paris, & de Barbe Avrillot, dont nous avons parlé ci-devant à l'établiſſement des Carmelites de St Jaques.

Elle reçut pour premiere Novice en cette maiſon, la Sœur Agnès de St Michel, qui y apporta une dot très-conſiderable, qui a été, pour ſes rares qualités, Prieure en pluſieurs autres Maiſons.

Ces Religieuſes n'étoient en ce lieu qu'en attendant l'accommodement de l'Hotel des Evêques de Châlons, conſiderable pour ſon étendue, qui leur couta la ſomme de cent vingt mille livres, que leur vendit Coſme Clauſſe, Evêque de Châlons, par Contrat qui ne fut paſſé qu'en 1621. Pendant qu'elles occupoient cet Hotel, où elles entrerent au mois d'Octobre 1619, après avoir demeuré près de deux ans dans l'autre maiſon. Cette bonne Mere Superieure, après avoir fait la cloture de cet Hotel, fit bâtir l'Egliſe, le Chœur & un grand Dortoir, contenant dix-huit à vingt Cellules tout à neuf: ainſi on la peut conſiderer comme Fondatrice de cette Maiſon, qui eut pour ſucceder en ſa place, le vingt-quatriéme Avril 1624, Marguerite du St Sactement, fille de Madame Acarie, dont il eſt parlé ci-deſſus. Ce Monaſtere eſt ſitué en la rue Chapon, quartier du Marais ou du Temple.

LE COUVENT DES CARMELITES ESTABLI EN LA Ville de St Denys en France.

L'AN de grace 1625, le vingt-ſeptiéme de Septembre, fut établi à St Denys en France le Monaſtere des Religieuſes Carmelites, communément appellées Déchauſſées, ſelon la reforme de Ste Thereſe en France, avec la permiſſion de Monſeigneur de Gondi, Archevêque de Paris, en datte du vingt-troiſiéme Juillet 1625, & celle de Meſſire Henri de Bourbon, Abbé de St Denys, donnée le vingt-huitiéme d'Août 1625.

Cet établiſſement fut confirmé par le Roi Louis XIII, par Lettres Patentes en l'année 1627, & verifiées en la Chambre des Comptes, le vingt & un Fevrier 1628.

Cette fondation, ſortie du Monaſtere d'Amiens, fut faite par la Reverende Mere Anne Viole, dite du St Sacrement, Religieuſe Profeſſe du Monaſtere de l'Incarnation, ſitué en la rue St Jaques à Paris, d'où elle fut envoyée pour être Prieure à celui d'Amiens, qu'elle quitta pour venir fonder celui de St Denys, dont elle a été la premiere Prieure.

Elle y arriva, accompagnée de la Reverende Mere Anne de Jeſus pour ſa Souprieure, & des Sœurs Antoinete de Jeſus, Catherine de Jeſus,

Marie du St Eſprit & Jeanne de la Viſitation, toutes cinq Profeſſes dudit Monaſtere d'Amiens, & Sœur Anne de l'Incarnation, Novice, du conſentement, & ſous l'autorité & l'obéiſſance des trois premiers Superieurs de l'Ordre; ſavoir, Meſſire Jaques Gallemant, Docteur en la Faculté de Theologie de l'Univerſité de Paris, Meſſire André du Val, auſſi Docteur & Profeſſeur du Roi en la même Faculté, & le Reverend Pere Pierre de Berule, & Inſtituteur General de la Congregation de l'Oratoire de Jeſus, & Superieur & Viſiteur dudit Ordre des Carmelites en France.

Toutes leſdites Religieuſes furent amenées à Paris par Madame de la Grange-Trianon, & conduites à St Denys, dans une petite maiſon qui leur fut preparée ſur la Paroiſſe de Ste Croix. Elles y furent reçues par Monſieur du Val, l'un deſdits Superieurs, qui les preſenta à Monſieur le Blanc, Chanoine & Grand-Archidiacre de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, & Vicaire de Monſeigneur l'Archevêque, qui les aſſura de ſa protection, & dit enſuite les prieres accoutumées pour la benediction d'une maiſon Religieuſe.

Le jour ſuivant vingt-huitiéme dudit mois de Septembre 1625, le Superieur chanta la Meſſe ſolemnellement, poſa le très-St Sacrement, établit la Cloture, & donna au Monaſtere le nom de *Jeſus-Maria*, érigeant cette Maiſon ſous ce titre, en l'honneur de la Souveraineté de Jeſus, & de la maternité de la Ste Vierge, declarant que la fête s'en celebreroit le jour de l'Epiphanie, à cauſe qu'en ce jour Notre Seigneur fut reconnu & adoré comme Dieu par les Mages, Prémices des Gentils, & que la Ste Vierge fut auſſi reconnue Mere de Dieu.

L'an 1628 le troiſiéme Mai, la premiere pierre du bâtiment & de l'Egliſe fut miſe par la Sereniſſime Marie de Medicis Reine, mere du Roi Louis XIII, & par le Commandement de Sa Majeſté poſée par Madame d'Eguillon de Combalet ſa Dame d'atour, repreſentant ſa perſonne.

L'an 1629 le vingt-huitiéme Juillet, toutes leſdites Religieuſes ſortirent de leur petite maiſon, pour aller à leur nouveau Monaſtere, elles accompagnerent proceſſionellement le St Sacrement, avec leurs manteaux blancs, & leurs grands voiles baiſſés, en chantant les Litanies de Jeſus.

Dans l'Octave de l'Aſſomption de la même année, le St Sacrement qu'on avoit depoſé au Chapitre, en fut ôté & porté avec les mêmes ceremonies & prieres, & poſé dans le Tabernacle de la petite Egliſe, par le Superieur, qui benit auſſi dans la même année toute la Maiſon & les hermitages.

Le ſeptiéme Juillet 1630, la Communauté fit élection pour la premiere fois de la très-Reverende & très-honorée Mere Angelique de Gadagne, (elle avoit été élevée à la Cour en qualité de fille d'honneur de la Reine) dite de Jeſus, pour être Prieure à la place de la Reverende Mere Anne du St Sacrement, decedée. Cette digne Mere étoit ſa Souprieure, & comme elle Religieuſe Profeſſe du Monaſtere de l'Incarnation de Paris, qui la donna à celui de St Denys dans ſon commencement, comme un ſujet des plus accomplis, & ſelon la grace & ſelon la nature.

Le quinziéme Septembre de la même année, le Cloître fut beni par Monſeigneur de Langres, Duc & Pair de France, accompagné de deux de ſes Aumoniers, & de deux autres Eccleſiaſtiques.

Le dix-huitiéme Juin 1639, les deux cloches furent benites; la groſſe s'appelle Marie Angelique de St Paul, elle peſe deux cens cinquante-ſix livres; la petite ſe nomme Thereſe-Magdeleine de St Pierre, & peſe cent ſept livres.

L'an 1644, la premiere pierre de la Chapelle St Joſeph fut miſe par la Sereniſſime Anne d'Autriche Reine, mere du Roi Louis XIV, & Regente du Royaume. L'Egliſe entiere eſt bâtie de ſes liberalités.

Mademoiſelle d'Orleans de Montpenſier a donné le Retable du Grand-Autel, où elle a fait appliquer ſes armes.

L'an 1650 le dix-ſeptiéme Avril, le Superieur, accompagné de deux Eccleſiaſtiques, benit la grande Egliſe, les deux Chapelles, & les deux caves des Fondateurs.

L'an 1651 le vingt-ſeptiéme Mai, le St Sacrement fut porté proceſſionnellement dans la grande Egliſe, & poſé dans le grand Tabernacle.

Le jour ſuivant qui étoit la fête de la Pentecôte, la premiere Meſſe y fut celebrée par Monſeigneur l'Evêque d'Utique, Coadjuteur de celui de Montauban.

La troiſiéme fête de la Pentecôte, Monſeigneur l'Archevêque du grand Caire en Egypte y dit la Meſſe Conventuelle, fit les Ordres d'un Diacre, & l'après midi donna la Confirmation à plus de trois cens perſonnes.

L'an 1657 le vingt-cinquiéme de Fevrier, l'Egliſe fut dediée, avec la permiſſion de Monſeigneur l'Archevêque de Paris, la cérémonie fut faite avec une grande ſolemnité, par Monſeigneur Pierre Berthier, Evêque de Montauban, aſſiſté de Meſſeigneurs les Evêques de Vance, de Macon & de Couſerans, & Illuſtres Abbés de Brienne, de Jariac & autres, accompagnés d'un grand nombre d'Eccleſiaſtiques. Cette fête de la Dedicace dura huit jours, pendant leſquels il y eut tous les jours Office ſolemnel & Prédication par les plus célebres Prédicateurs du tems. Le premier jour ce fut Monſieur Godeau, dont le merite & l'éloquence ſont ſi connus. On ne ſe ſouvient pas du nom des autres Prédicateurs.

L'Egliſe, comme le Monaſtere, fut dediée ſous la nomination de la Souveraineté de Jeſus & de Marie, dans le Myſtere de l'Epiphanie qui eſt repreſenté dans le Tableau du Maître-Autel.

Les deux Chapelles ſont dediées, l'une à St Joſeph, & l'autre à Ste Thereſe. Les Reliques des Saints qu'on a mis ſous les trois Autels, ſont des Sts Euſtache, Hippolyte, Saturnin, Chriſtophori, Amand, Innocentii, Germani, Annei, & d'une des onze mille Vierges. Ces Reliques furent données par Monſeigneur l'Evêque d'Angers, qui les avoit apportées de Rome, comme il paroît par l'atteſtation ſignée de ſa main. Monſeigneur de Montauban, & les Superieurs de l'Ordre, ont permis de transferer la fête de cette Dedicace au trentiéme Août, où l'on fait enſemble celle de tous les Monaſteres de l'ordre.

A l'égard du gouvernement, pour le ſpirituel & le temporel l'Ordre releve immediatement du St Siege. On a pû remarquer que dans le commencement de ſon établiſſement il étoit conduit par trois Superieurs generaux; mais dans la ſuite des tems le Reverend Pere de Gondren, Général de la Congregation de l'Oratoire, s'étant demis de cette qualité, le Pape Alexandre VII, par un Bref du deuxiéme Octobre 1659, & par deux autres Brefs confirmatifs du treiziéme Janvier, & ſeptiéme Avril 1662, ordonne à chaque Monaſtere d'élire ſon Superieur particulier & immediat, qui doit toujours être confirmé par le Nonce, ou en ſon abſence, par Monſeigneur l'Archevêque de Paris. Il y a outre cela trois Viſiteurs Généraux pour tout l'Ordre, qui ſont toujours des Abbés & autres Eccleſiaſtiques du premier rang, tant par leur naiſſance, que par leur merite & leur vertu.

La Communauté de St CHAUMONT. Voyés ci-après, Union Chrétiennne.

CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX,
Ordre de St Auguſtin.

CES Filles doivent leur établiſſement aux ſoins de Mr Guerin, l'un des Curés de la Ville d'Amiens, qui ayant aſſemblé en cette Ville pluſieurs Filles vertueuſes pour commencer cet établiſſement, les deſtina à l'inſtruction des jeunes filles, & à leur apprendre à travailler à toutes ſortes d'ouvrages convenables à leur âge. Ce qui dura juſqu'en l'an 1636 en la Ville de Roye, mais les guerres les obligerent de quitter leur établiſſement pour venir à Paris, où le Reverend Pere Lingendre les reçut & les adreſſa à Madame de Villeneuve, dite auſſi Luillier, qui les reçut avec grande joie, ſe tenant bien honorée de pouvoir contribuer à cet établiſſement. Elle les mit premierement en une maiſon ſituée à Brie-Comte Robert, où elle alla auſſi demeurer avec ces Filles, pour leur donner moyen d'exercer leur charité envers de jeunes filles. Cette Dame voyant augmenter cette Congregation, obtint l'an 1640 de Jean François de Gondi, Archevêque de Paris, l'érection de cette Compagnie de Filles en Societé ou Congregation ſous le titre des Filles de la Croix; ce qui fut autoriſé par Lettres Patentes du Roi, regiſtrées en Parlement la même année. Ce fut pour lors que Madame Luillier alla avec une partie de ces Filles demeurer à Vaugirard, où elles firent des vœux entre les mains de Mr Forget, Curé de St Nicolasdu Chardonnet, qui étoit leur Superieur. Cette Dame voyant la Congregation formée voulut lui procurer un établiſſement à Paris, où étant venue la même année, elle acheta une dépendance de l'Hotel des Tournelles, ſiſe rue St Antoine au cul-de-ſac de l'Hotel de Guimenée, où depuis leſdites Filles ont demeuré. Mais pluſieurs differends ſurvenus entre Mr Guerin, premier Directeur de cette Congregation, & Madame Luillier ou de Villeneuve, furent cauſe que les Filles qui demeuroient à Brie-Comte-Robert & celles de Paris ſe ſeparerent & formerent comme deux Congregations differentes. Quelques années après arriva la mort de Madame de Villeneuve ou Madame Luillier le quinze Janvier 1650; & fut choiſie en ſa place pour protectrice de cette Congregation Madame Anne Petau, veuve de Mr Traverſai, qui ſurmonta tous les obſtacles, & mit cette Congregation en état de rendre ſervice à l'Egliſe & au Public.

Dès l'an 1644 Madame de Villeneuve avoit procuré aux Filles de la Croix, qui demeuroient à l'Hotel des Tournelles à Paris, un ſecond établiſſement à Ruel, diſtant de Paris de deux lieues, où elles furent miſes & inſtallées par la Ducheſſe d'Aiguillon niece du Cardinal de Richelieu.

Celles qui demeuroient à Brie-Comte-Robert firent auſſi au même tems un établiſſement à Paris ſur la Paroiſſe de St Gervais, où il n'y a point de Chapelle, comme je le dirai ci-après. Enſuite il vint s'établir en cette Ville un autre hoſpice de cette Congregation tirée de Brie-Comte-Robert, dont il eſt parlé ci-deſſus, en la rue des Barres quartier de la Greve, où elles apprennent à la jeuneſſe toutes ſortes d'exercices, à lire & à écrire pour parvenir à pouvoir gagner leur vie, ce qui eſt d'une très-grande utilité pour les Pauvres de la Paroiſſe St Gervais. En conſideration de quoi le Roi leur accorda une Lotterie, en vertu d'un Arrêt du Conſeil d'Etat du vingt-neuf Mars 1713, qui fut ouverte le dix-ſept Octobre & clauſe le vingt-trois Decembre 1713, montante à la ſomme de quatre cens mille livres de principal, dont leur fut adjugé pour le bâtiment de cet hoſpice la ſomme de huit mille deux cens cinquante livres le cinq Juin 1715, par les ſoins que s'en donna Mr d'Argenſon, Conſeiller d'Etat & Lieutenant general de Police, leur bienfaicteur & protecteur. Cet Hoſpice ou Congre-

gation eſt ſitué en la rue des Barres, quartier de la Grève, Paroiſſe de St Gervais.

Peu de tems après il s'établit un Hoſpice de cette Congregation tiré des Filles de l'Hotel des Tournelles, qui vinrent s'établir au fauxbourg St Marcel rue d'Orleans Paroiſſe St Medard, ſous le titre de Ste Jeanne, où elles exercent leurs charitables ſoins pour l'inſtruction des Pauvres de cette Paroiſſe & autres Penſionnaires, à qui elles apprennent toutes ſortes d'ouvrages convenables à leurs âges. L'on ſolemniſe en la Chapelle de cet Hoſpice la fête de Ste Jeanne, comme titulaire de cette maiſon, qui eſt ſituée en la rue d'Orleans quartier de la Place Maubert.

LE COUVENT DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME.

LES Religieuſes de la Congregation de Notre-Dame, ſous la Regle de St Auguſtin & le titre de l'Annonciation, attirées à Paris du Monaſtere de cet Ordre, établi à Nanci en Lorraine, ont eu pour Inſtituteur le Pere Fournier, Religieux de l'Abbayie de Chamonzay, de l'Ordre de St Auguſtin, & Curé de Maincourt en Lorraine. Cet ordre commença à Nanci en 1611, & fut confirmé par des Bulles du Pape Paul V de 1615, qui les obligent à reciter l'Office Divin ſelon l'uſage de Rome, ſeulement en pſalmodiant, ſinon les Vêpres des Fêtes & Dimanches qu'elles chantent. Elles ſont ſous l'autorité des Evêques des lieux où elles s'établiſſent; & ſont inſtituées à l'imitation des Religieuſes Urſulines, pour inſtruire gratuitement les jeunes filles à lire & écrire. Ces Religieuſes vinrent s'établir en cette Ville de Paris en vertu de Lettres Patentes du Roi & la permiſſion de l'Abbé de St Germain des Prés le dix-ſept Juillet 1634, en la rue de Vaugirard, en une maiſon & terrain qui leur fut vendu par le ſieur Barbier, & où étoit le ſieur Forger, qui en avoit obtenu la permiſſion du Roi pour l'établiſſement de deux Couvents à Paris. Quelque neuf ans après elles quitterent cette demeure, avec la permiſſion de l'Archevêque de Paris, appellé de Gondi, vers l'an 1643, & vinrent ſe loger au quartier de St Paul, qu'elles quitterent auſſi quelque tems après pour s'établir près la Porte de Montmartre, où elles ne demeurerent pas long-tems; & l'abandonnerent à de nouvelles Religieuſes du St Sacrement en 1674, à qui elles cederent cette derniere demeure, dont je parlerai ci-après, pour venir s'établir en ce lieu du fauxbourg St Marcel rue neuve St Etienne quartier de la Place Maubert. Ces Religieuſes recevoient en leur Congregation pour penſionnaires des externes tant femmes que filles & veuves.

L'on ſolemniſe en cette Egliſe le vingt-huit Août la fête de St Auguſtin, comme premier titulaire de cette Congregation, où il y a Indulgence pleniere, expoſition du St Sacrement & ſermon; on y fait auſſi la fête de St Joſeph.

COMMUNAUTE' DE NOTRE-DAME, ou Angloiſes du Chant-de-l'Allouette. Voyés ci-devant Angloiſes du Chant-de-l'Allouette.

LE COUVENT DES CORDELIERES dites DE St MARCEL.

LES Cordelieres, dites de St Marcel, Ordre de Ste Claire, ſous le titre de St Etienne, vinrent de Troies (où le Comte Thibaud VII, Roi de Navarre, les avoit fondées en 1270) à Paris en 1289 prendre poſſeſſion des maiſons que leur avoit laiſſé Galion de Piſe, Chanoine de St Omer, par ſon teſtament datté du Mercredi d'après l'Octave de St Martin d'hiver de 1287, où elles commencerent à faire bâtir leur Monaſtere l'an 1294. La Reine Marguerite, épouſe de St Louis, leur donna ſa maiſon Royale, que ce Prince avoit fait bâtir proche ce Monaſtere. Elle fit auſſi conſtruire leur Egliſe appellée St Etienne & Ste Agnés, qui fut enſuite achevée des liberalités de Blanche ſa fille, qui s'y rendit Religieuſe & y mourut le ſept Juin 1322, laquelle fonda quatre Chapelles qui ſont de la collation de la Mere Superieure. Le grand Hotel a été depuis conſtruit en 1497, avec les deux autres, qui furent dediés & conſacrés le treize Avril de la même année, par Jean Simon de Champigni, Evêque de Paris. Elles ſuivent le Regle de Ste Claire obſervée par les Religieuſes de l'Abbayie de Long-champ. Ce Couvent eſt ſitué au fauxbourg St Marcel Paroiſſe de St Hippolyte en la rue de Lourſine quartier de la Place Maubert.

RELIGIEUSES DE Ste CROIX, REFORME'ES DE St DOMINIQUE. rue de Charonne.

MADAME Marguerite de Senaux, née à Toulouze le vingt-un Novembre 1589, épouſa à l'âge de 15 ans Mr de Garibal, Conſeiller au Parlement de Thoulouze, dont elle eut pluſieurs enfans qui moururent ſans pouvoir recevoir le Batême; ce qui les determina l'un & l'autre d'un mutuel conſentement à ſe ſeparer. Mr de Garibal ſe fit Chartreux, & mourut douze ans après Prieur de la Chartreuſe de Ville-franche en Rouergue. Marguerite de Senaux ſon épouſe, prit l'habit de St Dominique, ſous le nom de Marguerite de Jeſus, dans le Monaſtere de Ste Catherine de Sienne à Thoulouze, d'où elle ſortit le vingt-deux Octobre 1626 avec cinq Religieuſes de Chœur & une Sœur Converſe pour venir à Paris, où elles arriverent le ſix Mars 1627. Après avoir établi le Couvent des Filles de St Thomas, & y avoir demeuré pendant quelques années, elle en ſortit le treize Novembre 1636 avec ſix Religieuſes pour établir un autre Couvent du même Ordre reformé de St Dominique, ſous le titre de la Croix. Elles demeurerent pendant quelque tems, avec la permiſſion de Mr l'Archevêque de Paris, dans une maiſon particuliere ſiſe rue de Matignon, où étant elles acheterent de Robert Thierri & ſa femme, par Contrat paſſé le vingt-un Juin 1639 pardevant Baudri & Durand Notaires à Paris, une maiſon avec toutes ſes dépendances, appartenante audit ſieur Thierri & ſa femme, ſituée proche l'Egliſe de Ste Marguerite rue de Charonne, fauxbourg St Antoine, où elles entrerent le ſeize Janvier de l'an 1641, ſous la conduite de la Mere Marguerite de Jeſus, accompagnées de la Princeſſe de Condé, la Marechale d'Effiat, & de pluſieurs autres Dames, depuis la rue de Matignon juſqu'en ce lieu, où à leur arrivée l'on expoſa le St Sacrement & on chanta le *Te Deum* en actions de graces, enſuite Mr de Lingende, Evêque de Sarlat, fit la predication.

C'eſt-là que ladite Mere Marguerite de Jeſus établit le Couvent des Filles de la Croix de l'Ordre de St Dominique, & dans lequel elle mourut l'an

l'an 1657, & fut enterrée au milieu du Chœur des Religieuſes, où l'on voit ſon tombeau. Cette digne Superieure fut pendant ſa vie fort conſiderée de la Reine Anne d'Autriche, & des perſonnes diſtinguées de la Cour, dont elle avoit gagné l'eſtime & la confiance. Madame la Marquiſe d'Effiat a été bienfaictrice de cette Maiſon, & y a été auſſi enterrée dans le Chœur deſdites Religieuſes.

On a jugé à propos d'avertir ici le Public que le tableau de l'Autel de l'Egliſe dudit Couvent de la Croix, qui eſt un excellent morceau de Jouvenet, fort eſtimé des connoiſſeurs, n'eſt pas une deſcente de Croix, comme l'a dit Germain Brice dans ſa Deſcription de Paris, mais au contraire une élevation de Croix.

LA COMMUNAUTE' DES ECOLES CHARITABLES.

LA Communauté des Ecoles charitables, pour l'inſtruction des pauvres Filles, tant anciennes que nouvelles Catholiques, dont Mr le Curé de St Sulpice a le ſoin & la direction, lui eſt d'un très-grand ſoulagement pour ſa Paroiſſe. Cette Communauté eſt ſituée en la rue St Maur quartier de St Germain des Prés.

Il y a encore une autre Communauté tirée de cette maiſon pour le même ſujet, ſituée en la rue de Seine, même Parroiſſe & quartier, vis-à-vis l'Abbayie de St Germain des Prés.

LES ECOLES CHRETIENNES ET CHARITABLES de l'Enfant Jeſus.

LE Pere Barré Minime, ayant uni enſemble pluſieurs Filles qui s'employaſſent à l'inſtruction des perſonnes de leur ſexe, le premier établiſſement fut à Paris en 1678. Le Pere Barré voyant le ſuccès de cet établiſſement engagea auſſi les Maîtres d'Ecoles à faire une pareille Societé, qui fut commencée l'an 1681 au quartier de St Germain des Prés. Les uns & les autres vivent en Communauté ſans faire de vœux, ſous la conduite d'un Superieur ou d'une Superieure. Leur principal emploi eſt de tenir les Ecoles pour les Enfans pauvres & indigens.

LA COMMUNAUTE' DES SOEURS DE LA CHARITE', Servantes les Pauvres Malades, appellées les Filles griſes; ſous le titre de l'Annonciation de la Vierge.

LE projet de cet établiſſement fut fait par Mr Vincent de Paul, qui en donna le ſoin & la conduite vers l'an 1632, à Madame Louiſe de Marillac, veuve de Mr le Gras, Secretaire de la Reine Marie de Medicis, qui commença à retirer chés elle cette Communauté, le vingt-neuf Novembre 1633, demeurant pour lors ſur la Paroiſſe de St Nicolas du Chardonnet, où elles étoient inſtruites.

On leur donna enſuite une autre demeure au Village de la Chapelle près Paris, d'autant que le nombre de ces Filles s'étoit ſi fort multiplié que le premier lieu ſe trouvant trop petit, l'on fut obligé de les mettre en ce Village, où Madame le Gras alla loger au mois de Mai 1636. Enſuite vers l'an 1642, elles retournerent à Paris & furent logées & établies au fauxbourg St Lazare en la maiſon où elles ſont encore preſentement, que Madame le Gras acheta avec l'aſſiſtance conſiderable qu'elle reçut de Madame la Preſidente Gouſſaut, & en fut la premiere Superieure. Le Pere Vincent de Paul leur donna des regles & conſtitutions approuvées par François de Gondi, Archevêque de Paris, qui les mit à perpetuité ſous la direction des Superieurs generaux de St Lazare. Le Cardinal de Retz donna de nouvelles Lettres au mois de Janvier 1655, les premieres ayant été perdues, il approuva cette Societé avec ſes ſtatuts & reglemens; & l'érigea par ſon autorité en Confrairie & Communauté, ſous le titre de Servantes des Pauvres. Enſuite le huit Août de la même année, Mr Vincent fit une aſſemblée de toutes ces Filles, pour faire l'Acte de leur établiſſement; il pria Madame le Gras de continuer pendant ſa vie la charge de Superieure de cette Communauté, qui fut miſe ſous la protection de la ſainte Vierge par un Sacrifice qu'elle pria Mr Vincent d'offrir à Dieu au nom de toute ſa Compagnie au mois de Decembre 1658. Cette Superieure mourut le quinze de Mars 1660 âgée de ſoixante-huit ans, & fut enterrée dans l'Egliſe de St Laurent en la Chapelle de la Viſitation de la Vierge. Ces Sœurs ſont établies pour le ſoulagement des Pauvres & des Malades, pour l'inſtruction des jeunes Filles, en leur apprenant à lire & écrire, & à faire toutes ſortes d'ouvrages pour gagner leur vie; & c'eſt de cette Maiſon que l'on tire des Sœurs pour les envoyer dans toutes les Charités des Paroiſſes de Paris. Elles ont le ſoin des Pauvres Malades de l'Hopital du nom de Jeſus, fondé en 1643 au haut du fauxbourg St Laurent, pour quarante Pauvres de l'un & de l'autre ſexe, lequel Hopital donna lieu à l'établiſſement du grand Hopital general. Il y en a auſſi en pluſieurs Hopitaux, comme aux Petites-Maiſons, aux Invalides, aux Galeriens, à Verſailles, & en pluſieurs autres endroits & diverſes Villes du Royaume. L'on ne peut aſſés louer le zèle de ces bonnes Filles pour le ſoulagement des Pauvres, en quoi elles rendent plus de ſervice au Public qu'aucune Communauté de leur ſexe. Il ſe retire auſſi chés elles des Dames de qualité pour y faire des retraites ſpirituelles. Elles ne ſont point Religieuſes, & peuvent quitter quand elles le jugent à propos, & ſont ſituées au fauxbourg & devant St Lazare quartier de St Denys.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES BLEUES. Voyés ci-devant Annonciades celeſtes.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE LA MORT. Voyés Ste Thecle.

LA COMMUNAUTE' ou ECOLE DES FILLES DE Ste GENEVIEVE.

CETTE Communauté ou Ecole de Charité, ſous le titre des Filles de Ste Geneviéve, fut établie par les ſoins de Mr l'Abbé de Ste Geneviéve & du Curé de la Paroiſſe de St Etienne du Mont, qui ont obtenu des Lettres Patentes du Roi en date du mois d'Avril 1677, regîtrées au Parlement le vingt-trois Mai 1678, que l'on a mis ci-après en leur entier, par leſquelles l'on connoît l'utilité de cet établiſſement pour les pauvres Filles de cette Paroiſſe & le ſoulagement qu'en reçoit le Public. Cette Communauté eſt preſentement ſituée dans le Carré de St Etienne du Mont, à côté du College de l'*Ave-Maria*.

Lettres Patentes portant confirmation de l'établiſſement de la Communauté des Filles de Sainte Geneviéve, Paroiſſe de St Etienne du Mont.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir : SALUT. Nous avons reçu l'humble ſupplication de nos amés & feaux, Paul Beurier, Abbé de Ste Geneviéve du Mont de Paris, Seigneur ſpirituel & temporel du Prieuré-Cure de St Etienne du Mont, membre dépendant de ladite Abbayie, Superieur general des Chanoines Reguliers de la Congregation de France ; Frere Julien Gardeau, Chanoine Regulier de la même Congregation, Curé de ladite Paroiſſe St Etienne du Mont : Contenant que quelques perſonnes de pieté ayant remis & fait remettre ès mains dudit Abbé, lors Curé de ladite Paroiſſe, diverſes ſommes de deniers, pour employer en œuvres de charité telles qu'il eſtimeroit le plus utile au bien public. Dans la liberté où il étoit de diſpoſer deſdites ſommes, & ayant conferé avec des perſonnes très-pieuſes & très-intelligentes, il ſe ſeroit enfin determiné de les employer à l'établiſſement de petites Ecoles de Charité en ladite Paroiſſe pour l'inſtruction des jeunes Filles, tant en la Doctrine Chrétienne, qu'à lire, écrire, & faire divers ouvrages convenables à leur ſexe & à l'honnêteté qui en doit être inſeparable, afin que cet établiſſement fût non ſeulement utile à lad. Paroiſſe, mais encore à tout le Royaume, produiſant des Maitreſſes capables de tenir de ſemblables Ecoles. Que leſdites Ecoles ſeroient regies & gouvernées au ſpirituel par le Curé de St Etienne, & ſes ſucceſſeurs ; & ſuivant ſes ordres ; & que les revenus des biens deſtinés à l'entretien de ces Ecoles, ſeroient touchés & depenſés par l'une des Maitreſſes tenant leſdites Ecoles, ou par telle autre perſonne qu'il plairoit audit ſieur Curé d'y commettre, avec l'agrément dudit ſieur Abbé ; laquelle en rendroit compte annuellement en preſence dudit Curé & dudit Abbé, ou en ſon abſence du Prieur Clauſtral de ladite Abbayie : & en cas de rachat ou rembouſement des principaux des rentes affectées à l'entretien deſdites Ecoles, qu'il ſera reçu par ledit Curé de St Etienne du Mont, pour en faire le remploi par l'avis & du conſentement dudit Abbé. Ce que les Supplians s'étoient d'autant plus reſolus d'executer, que cet établiſſement ſembloit par la Providence Divine avoir été commencé par quelques Filles, qui mûes de zèle & de charité s'étoient de leur propre mouvement appliquées à tenir leſdites petites Ecoles, & à l'inſtruction des jeunes filles de la Paroiſſe, ſans eſperer d'autre retribution que celle qu'elles attendent de Dieu. Enſorte que ledit Abbé auroit par Contrat reçu par le Chanteur & le Roi,

Notaires au Chatelet de Paris, en date du vingt-ſept Mai 1670, declaré que ſon intention étoit d'appliquer & d'employer à l'entretien deſdites Ecoles les deniers qui lui auroient été mis ès mains en faveur de tel établiſſement ou œuvre pieuſe qu'il jugeroit le plus avantageux au Public, & en tant que beſoin ſeroit d'en faire ceſſion ou tranſport en faveur de l'établiſſement deſdites Ecoles, aux clauſes & conditions portées par ledit Contrat. Ce qui a été depuis paiſiblement executé avec autant d'avantage que d'édification. Mais parce que les debiteurs des rentes & détenteurs du peu de biens affectées à l'entretien de ces Ecoles, prirent pretexte d'en refuſer le payement, de ce que les Expoſans n'ont point obtenu nos Lettres d'agrément & de confirmation, d'autant plus que c'eſt une des clauſes du Contrat ou Tranſaction dudit jour vingt-ſept Mars 1670, les Expoſans Nous ont très-humblement fait ſupplier leur vouloir octroyer nos Lettres ſur ce neceſſaires. A quoi inclinant favorablement, & voulant ſeconder les bonnes & charitables intentions des Expoſans; de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons loué, agréé, approuvé, confirmé & autoriſé, louons, agréons, approuvons, confirmons & autoriſons par ces Preſentes ſignées de notre main, l'établiſſement deſdites Ecoles de la Charité en ladite Paroiſſe de St Etienne du Mont, pour l'inſtruction des jeûnes filles tant en la Doctrine Chrétienne, qu'à lire, écrire & faire divers ouvrages de manufacture convenables à leur ſexe. Qu'à cet effet & à l'entretien deſdites Ecoles, ſeront employés les deniers legués & mis ès mains dudit Curé de St Etienne, pour être employés aux œuvres pieuſes & charitables; les revenus deſquels biens ſeront reçus & depenſés par telle des Maitreſſes tenant leſdites Ecoles, ou par telle autre perſonne qu'ils jugeront à propos de commettre à cet effet, qui en rendra compte annuellement en preſence des Expoſans; & les rachats & rembourſemens reçus par ledit Curé, pour être inceſſamment fait remploi de l'avis & du conſentement dudit Abbé de Ste Geneviéve; & aux autres clauſes & conditions portées par ladite Tranſaction du vingt-ſept Mars 1670, que Nous avons pareillement agréée, confirmée & autoriſée, agréons, confirmons & autoriſons, que Nous voulons être executée ſelon ſa forme & teneur, en tant qu'elle eſt conforme à la diſpoſition des Preſentes, & pourvû qu'en icelle il n'y ait rien contraire à nos droits & à ceux d'autrui. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers les gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, & autres nos Cours & Juges qu'il appartiendra, que ces preſentes Lettres de confirmation ils ayent à faire regîtrer, & du contenu en icelles jouir & uſer leſdits Expoſans pleinement, paiſiblement, perpetuellement; ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens au contraire. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons à ces Preſentes fait mettre notre ſcel; ſauf en autre notre droit & l'autrui. DONNÉ' au Camp devant Cambrai au mois d'Avril l'an de grace mil ſix cens ſoixante & dix-ſept, & de notre regne le trente-quatriéme, *Signé*, LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi COLBERT. Et ſcellé du grand ſeau de cire verte. Regîtrées au Parlement le vingt-trois Mai 1678.

LE COUVENT DE LA CONCEPTION dite CORDELIERES, du Tiers-Ordre de St François, rue St Honoré.

CES Religieuſes furent établies en ce lieu & leur Egliſe bâtie en 1633, mais n'étant pas en état d'acquitter leurs dettes à cauſe des grandes dépenſes qu'elles avoient été obligées de faire pour le bâtiment de leur Egliſe, elles eurent recours au Roi, & lui firent remontrer leurs beſoins; ce qui fit que le Roi leur accorda par Arrêt du vingt-neuf Mars 1713 une Loterie, qui fut ouverte le vingt-cinq Juin 1714, cloſe le quinze Septembre de la même année, montante à la ſomme d'un million quatre-vingt mille livres de principal. Ce qui leur a produit à raiſon de quinze pour cent de benefice une ſomme très-conſiderable: le tout par les ſoins de Monſieur d'Argenſon, Conſeiller d'Etat ordinaire & Lieutenant general de Police, nommé par le Roi pour l'execution de cette Lotterie, qu'il a fait executer avec une très-grande exactitude.

Ces Religieuſes ſont ſituées en la rue St Honoré vis-à-vis les Filles de l'Aſſomption, joignant la Place nouvelle de Vendôme quartier du Palais Royal.

LES RELIGIEUSES DE L'IMMACULE'E CONCEPTION, rue du Bacq.

LES Recoletes, Ordre de Ste Claire, ſous le titre de la Conception, comme on le voit en l'Inſcription miſe au-deſſus de leur porte en ces termes:

LE MONASTERE ROYAL DE L'IMMACULE'E CONCEPTION, ETABLI PAR LA REINE MARIE-THERESE D'AUTRICHE.

commencerent à s'établir par certaines Religieuſes de Ste Claire, qui vinrent de Verdun en cette Ville en 1627, en la rue du Bacq & furent obligées, le dernier de Juin 1638, de ceder leur droit & maiſon aux preſentes Religieuſes, qui étoient de la Ville de Tulles en Limoſin; & cela en vertu des Lettres de l'Abbé de St Germain des Prés, du mois d'Août 1640. Leur Egliſe fut benite par le Grand Vicaire dudit St Germain des Prés.

En 1658, le Grand Vicaire & Prieur dudit St Germain des Prés permit au Pere Provincial des Recolets, de pouvoir faire bâtir & ériger un hoſpice joint audit Couvent, pour la demeure de ſept à huit Religieux, qui ſeroient employés à la conduite de ces Religieuſes, ce qui fut accepté par Acte paſſé le quinziéme Septembre 1658.

En 1664, la Reine Marie-Thereſe d'Autriche, femme du Roi Louis XIV, obtint des Lettres Patentes pour faire porter à ces Religieuſes le nom de la Conception de Notre-Dame, que l'on pourra voir ci-jointes. Cette Reine obtint auſſi du Pape Clement X, en 1673, la permiſſion aux parens de ces Religieuſes, de leur parler deux fois le mois. Leur Egliſe fut rebâtie de neuf, & achevée en 1703. Le Roi Louis XIV a donné une ſomme conſiderable pour agrandir & augmenter le petit Couvent des Recolets qui eſt bâti à côté.

Ces Religieuſes ſont habillées de blanc, par un vœu que fit la Reine Marie-Thereſe, femme de Louis XIV, Roi de France, en 1661. L'on ſo-

emniſe en cette Egliſe la fête de la Conception de la Vierge, comme Titulaire de cette Maiſon. Il y a Indulgence Pleniere, Expoſition du Saint Sacrement, & Sermon pendant l'Octave.

Ce Couvent eſt ſitué en la rue du Bacq, quartier de St Germain des Prés.

Lettres Patentes du Roi, pour l'établiſſement & dénomination d'un Couvent de Religieuſes, ſous le titre de l'Immaculée Conception de la Bienheureuſe Vierge Marie.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navare, à tous preſens & à venir: SALUT. La Reine notre très-chere Epouſe & Compagne, Nous a repreſenté que ſe trouvant excitée par la devotion particuliere qu'elle a envers la Bienheureuſe Vierge Marie, & au Myſtere adorable de ſon Immaculée Conception; & pour en quelque façon reconnoître les graces qu'elle a reçues de Dieu, par l'heureuſe naiſſance de notre très-cher fils le Dauphin, elle deſireroit fonder en nôtre bonne Ville ou fauxbourg St Germain de Paris, un Couvent de Religieuſes, ſous le nom de *l'Immaculée Conception de la Bienheureuſe Vierge Marie*, de même Ordre & Regle que ſes Ancêtres en ont établi en Eſpagne, ſous le Pape Jules II d'heureuſe memoire. Et qu'ayant une particuliere connoiſſance de la bonne vie, & de la devotion ſinguliere des Religieuſes Recoletes de l'Ordre de Ste Claire, ſous la conduite des Peres Recolets de St François, de la Province de St Denys, établies par notre autorité au fauxbourg St Germain des Prés lez-Paris, Elle les auroit choiſies pour être les victimes ſacrées de ſa devotion, & qu'à cet effet Elle auroit obtenue de Notre St Pere le Pape, du conſentement deſdites Religieuſes & de leur Superieure, une Bulle du dix-huitiéme jour d'Août de l'année derniere, portant permiſſion, ſelon le deſir & l'intention de ladite Dame Reine, auſdites Religieuſes Recoletes de prendre l'habit, l'Inſtitut, la Regle & la dénomination des Religieuſes de l'Immaculée Conception de la Bienheureuſe Vierge Marie, ainſi que les Religieuſes du même titre, qui ont été établies en Eſpagne, en conſequence de la Bulle de Notre St Pere le Pape Jules II; ſur la demande, la pourſuite & la devotion des Ancêtres de la Reine nôtre Epouſe, pour garder l'Obſervance & la Regle dudit Ordre; à condition toutefois qu'elles demeureront ſous la conduite deſdits Peres Recolets de l'Ordre de St François, de la Province de St Denys, aux termes, & ainſi qu'il eſt plus particulierement porté par ladite Bulle du dix-huitiéme Août dernier. Comme cette ſainte & religieuſe propoſition Nous a été très-agreable, & que Nous voulons contribuer, en ce qui dépendra de Nous, à une ſi bonne & ſi pieuſe intention à tout ce qui concerne la gloire de Dieu, & à l'honneur de la Glorieuſe Vierge Marie, en imitant la louable coutume de pluſieurs Rois nos predeceſſeurs, & ce qui a été pratiqué par eux en l'etabliſſement de leur fondation; & de celles des Rois & Reines qui nous ont precedé, & qui ont été faites & tenues pour fondations Royales. La pieté & la devotion des Reines ayant toujours été une marque certaine de la benediction de Dieu ſur elles; en reconnoiſſance de ce que la Religion Catholique & Romaine a commencé ſon établiſſement en ce Royaume par l'entremiſe d'une Reine: Nous, pour ces cauſes, inclinant à la ſupplication de la Reine notre très-chere Epouſe, de l'avis de nôtre Conſeil, & de nôtre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, lui avons permis, & par ces Preſentes, ſignées de nôtre main, permettons d'ériger & établir, fonder & rentir au fauxbourg St Germain des Prés de notre bonne Ville de Paris, un Couvent de Religieuſes, ſous le

titre de *l'Immaculée Conception de la Bienheureuſe Vierge Marie*, & auſdites Religieuſes Recoletes d'en prendre l'Inſtitut, l'Ordre, la Regle & la dénomination, ſuivant & au deſir de la Reine notredite Epouſe, & conformément à la ſuſdite Bulle du dix-huitiéme Août dernier, & le conſentement de notre très-cher & amé Oncle naturel, le Duc de Verneuil, Pair de France, Abbé de St Germain des Prés, porté par ſon Brevet en date du dernier Juin 1638, ci-attaché ſous le Contre-ſcel de notre Chancellerie, pour, par leſdites Religieuſes Recoletes, vaquer ſous ledit titre à la priere pour notre proſperité & ſanté, & de la Reine notre très-honorée Dame & mere, & de la Reine notre très-chere Epouſe, & de notre très-cher fils le Dauphin; pour la paix & la tranquilité de l'Egliſe, & de cet Etat. Voulons & Nous plaît, que leſdites Religieuſes Recoletes, qui en vertu deſdites Bulles, Brevet & permiſſion, ont pris l'habit, & fait les vœux, conformément à ladite Inſtitution, en preſence deſdites Dames Reines, nos mere & épouſe, ſoient à l'avenir dites, nommées & appellées les Religieuſes de l'Immaculée Conception de la glorieuſe Vierge Marie; qu'elles ſoient tenues, reputées & eſtimées de fondation Royale; qu'elles jouiſſent de tous & chacun les droits, prérogatives, privileges & avantages, dont jouiſſent les autres Maiſons & Familles fondées par les Rois & Reines qui Nous ont precedé; que dès-à-preſent, avec tous les droits, biens, revenus, rentes & heritages qui leur appartiennent, & leur pourront appartenir ci-après, Nous avons pris & mis, prenons & mettons en notre particuliere & ſpeciale protection & ſauve-garde; deffendons à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de donner empêchement à la fondation & arentement deſdites Religieuſes, ni à la conſtruction des lieux qui leur ſeront neceſſaires pour leur établiſſement. Si donnons en mandement à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement & Cour des Aides à Paris, & à tous nos autres Juges & Officiers qu'il appartiendra, que ces Preſentes ils ayent à regîtrer, & de tout ce qu'elles concernent, faire & laiſſer jouir & uſer leſdites Religieuſes, & celles qui leur ſuccederont, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ni empêchement quelconque : Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites preſentes, ſauf en autre choſe notre droit, & l'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de Mars, l'an de grace mil ſix cens ſoixante-quatre, & de notre regne le vingt-un. *Signé*, LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi, De Guenegaud, & ſcellé du grand Sceau de cire verte.

Regîtré au Parlement, le vingt-quatriéme Juillet, & en la Cour des Aides le vingt-quatriéme Octobre 1664.

LE PRIEURE DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION

de l'Ordre de St Benoît, rue du Chaſſe-midi, fauxbourg St Germain.

Le Prieuré perpetuel de Notre-Dame de Conſolation, de l'Ordre de St Benoît, fut établi dans cette Ville, le dixſeptiéme de Juillet de l'année 1634, par les Religieuſes de la Congregation de Notre-Dame, inſtituée pour inſtruire la Jeuneſſe qui venoit de Laon.

Leurs Lettres Patentes leur furent accordées au mois de Septembre de la même année, ſous le titre de la Congregation de Notre-Dame de St Joſeph.

Mais n'ayant pas bien pris leurs meſures, après huit années leur maiſon tomba en decret juſqu'à l'année 1669, que très-vertueuſe, & très-illuſtre Princeſſe Madame Marie Eleonore de Rohan, Abbeſſe de Malnoue, Dame plus illuſtre par ſes grandes vertus, ſon eſprit de Religion, ſa ſageſſe & ſon ſavoir, que par ſa haute naiſſance, racheta ce Monaſtere des mains des créanciers, pour y mettre l'Ordre Benedictin.

Elle y établit Prieure perpetuelle, la Mere Françoiſe de Longaunay de Franqueville, Religieuſe de l'Abbayie de Ste Trinité de Caen, recommandable pour ſa vertu, auſſi bien que par ſa naiſſance.

Elle eut pour Compagne à cette ſeconde fondation, Sœur Charlotte de Longaunay ſa ſœur, & Sœur Eleonore de Palvoiſin, que Madame de Rohan avoit amenée de Caen avec elle, & quelques-unes des Religieuſes de l'Abbayie de Malnoue, dont elle avoit été pourvûe en quittant celle de Ste Trinité de Caen.

Il fut paſſé un Concordat entre les anciennes Religieuſes & la Dame Fondatrice, par lequel les Religieuſes Benedictines furent établies ſur les Lettres Patentes des anciennes Religieuſes.

Le même Concordat portoit que la Mere Charlotte de Longaunay ſuccederoit à ſa ſœur, en cas que Madame de Rohan, qui, comme Fondatrice, étoit Superieure majeure, vînt à mourir la premiere, ce qui arriva le huitiéme Avril 1681.

La Mere de Franqueville gouverna ſeule ſa maiſon, en qualité de Prieure perpetuelle, juſqu'à ſa mort, arrivée le dix-huitiéme de Juin 1695, que la Mere de Longaunay, ſelon le Concordat, lui ſucceda, & gouverna ce Prieuré juſqu'à ſon decès, arrivé le neuviéme Fevrier 1712.

La Communauté étant aſſemblée le vingt-deuxiéme du même mois, ſelon ſes droits & Privileges, elles élurent pour Prieure perpetuelle, la Mere Mariede Walmeſley; une des premieres Profeſſes de cette Maiſon, & qui la gouverne preſentement.

Ce Prieuré eſt ſitué rue du Chaſſe midi, fauxbourg St Germain.

LES PETITES CORDELIERES, ORDRE DE Ste CLAIRE, reformées ſous le titre de Filles de la Nativité de Jeſus, en la rue de Grenelle, quartier de St Germain des Prés.

LE Couvent des Cordelieres, dites Petites-Cordelieres, Ordre de Ste Claire, reformées ſous le titre de Filles de la Nativité de Jeſus, étoit anciennement au fauxbourg St Marcel. Quelques années après, elles occuperent une grande maiſon & jardin, proche la Coûture-Ste-Catherine, au coin de la rue Païenne & des Francs-bourgeois, près l'Hotel d'Angouleſme, où elles étoient établies avant l'an 1683. Et y étant trop petitement logées, elles acheterent en 1687, l'Hotel de Beauvais, ſitué en la rue de Grenelle, où elles ont été transferées, & s'y ſont accommodées, comme on les voit preſentement. La Superieure de ce Monaſtere eſt appellée Prieure perpetuelle; elles vivent ſous la Regle de Ste Claire, mais plus reformées que les Cordelieres de St Marcel, quoiqu'elles ſuivent le même Inſtitut. L'on ſolemniſe en cette Egliſe, le quatriéme Fevrier, la fête de St Aventin; le trentiéme Avril, celle de St Hoilde; dont il y a des Reliques; & celle de St Paſchal-Baylon, le dix-ſeptiéme Mai. Il y a Indulgence Pleniere, & Expoſition du St Sacrement.

Ce Couvent eſt ſitué en la rue de Grenelle, quartier de St Germain des Prés, Paroiſſe de St Sulpice.

COMMUNAUTE

COMMUNAUTE' DE FILLES, SOUS LE NOM DU St ESPRIT.

LA Communauté de filles, ſous le nom du St Eſprit, dit d'Hubate; fut établie par Madame Coſſart, en 1640, en la rue Neuve Notre-Dame, attenant la premiere barriere de la rue de Vaugirard, vis-à-vis la rue du Regard, quartier du Luxembourg; dont la Chapelle eſt dediée au St Eſprit, où cette Fondatrice eſt enterrée. Après ſa mort cette maiſon eſt tombée en ruine, & a été donnée à l'Hopital-General, avec ſes dépendances; cependant la Chapelle y eſt reſtée, où l'on dit tous les Dimanches & Fêtes, la Ste Meſſe.

Une partie de ces Religieuſes ſe ſont établies en la rue St Maur.

LE COUVENT DES RELIGIEUSES DU TIERS-ORDRE DE St François, ſous le titre de Notre-Dame de Pitié, appellées les Filles de Ste Elizabeth.

LE Pere Vincent Muſſart, Reformateur de l'Ordre de St François; alla avec ſon frere François Muſſart, en Bourgogne pour amener à Paris quelques Religieuſes de cette Commnauté, pour l'établiſſement de ce Couvent. La Mere Claire-Françoiſe fut choiſie pour être Superieure; elle ſortit de Salins, & arriva en cette Ville, où douze filles ou veuves l'attendoient, pour embraſſer, ſous ſa conduite, la reforme du Tiers-Ordre; du nombre deſquelles étoient, la Belle-mere du Pere Muſſart, qui prit le nom de ſœur Gabrielle de Ste Anne, & ſa propre ſœur, qui fit auſſi profeſſion, ſous le nom de Sœur Marie de St Joſeph; & autres qui firent profeſſion le trentiéme Mai 1617. La Reine Marie de Medicis, mere de Louis XIII, les honora de ſa protection, & voulut aſſiſter à la clôture de ces Religieuſes, ſe déclarant leur Fondatrice.

Conjointement avec le Roi ſon fils, la Reine poſa la premiere pierre des nouveaux bâtimens, tant de l'Egliſe que du Monaſtere, qui furent commencés en 1628, & où les Religieuſes allerent demeurer en 1630, en rendant le lieu qu'elles avoient occupé juſqu'alors, attenant ce Couvent, aux Religieux de Piquepuces du fauxbourg St Antoine, à qui il appartenoit, qui leur ſervoit, avant cet établiſſement, d'hoſpice, & que ces Religieuſes avoient eu d'eux par emprunt, juſqu'à ce qu'elles fuſſent établies en ce lieu qui eſt ſitué en la rue du Temple, vis-à-vis du Temple, quartier du Marais ou du Temple, Paroiſſe de St Nicolas des Champs.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES GRISES. Voyés les Filles de la Charité.

LES FEUILLANTINES.

LE Couvent des Feuillantines, Regle de St Bernard, de la Reforme du B. Jean de la Barriere, ſous le titre de la Nativité de la Vierge, fut établi en cette Ville de Paris, à la recommandation de la Reine Anne d'Autriche, le vingt-huit Novembre 1622. Elle obtint du Roi Louis XIII, la permiſſion pour cet établiſſement, & fit venir de Toulouſe ſix Religieu-

ſes Feuillantines, qui furent reçues par Anne Gobelin, femme de Charles Deſtourmel, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, qui en fut la ſeule & principale Fondatrice, & qui leur a donné la place, où l'on a bâti une Egliſe tout à neuf, achevée en 16

Comme les fondemens de cette maiſon étoient en peril évident, le Roi toujours attentif à ce qui concerne les Maiſons Religieuſes, leur accorda une Lotterie, par Arrêt du Conſeil d'Etat du vingt-neuviéme Mars 1713, qui fut ouverte le vingt-neuviéme Mai, & tirée le dixiéme Octobre de la même année, montant à la ſomme de ſix cens cinquante-cinq mille livres de principal, dont elles eurent quinze pour cent de benefice; & ce par les ſoins de Monſieur d'Argenſon, Conſeiller d'Etat ordinaire, & Lieutenant général de Police, en preſence duquel cette Loterie fut éxecutée.

Ces Religieuſes ſont ſitués au fauxbourg St Jaques en la grande rue, quartier de St Benoît, Paroiſſe de St Jaques du Haut-Pas.

Lettres Patentes du Roi, portant permiſſion pour l'établiſſement du Couvent des Feuillantines.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir: SALUT. SAVOIR FAISONS, que reçû avons l'humble ſupplication de nos cheres & bien amées les Religieuſes Feuillantines, contenant qu'elles deſireroient s'habituer, & faire conſtruire un Couvent & Monaſtere de leurdit Ordre, au fauxbourg St Jaques de notre bonne Ville de Paris, ſuivant la permiſſion qu'elles en ont eue de Notre St Pere le Pape, & du Chapitre général des Peres Feuillans; & qu'à cette occaſion il leur eſt beſoin d'acquerir dans ledit fauxbourg quelques maiſons & heritages pour conſtruire ledit Monaſtere, & enclos d'icelui: ce qu'elles ne peuvent faire, s'il ne leur eſt par Nous permis, à cauſe que leſdites terres tombent en main-morte, & craindroient d'en être à l'avenir recherchées, ſi elles n'avoient ſur ce nos Lettres d'amortiſſement neceſſaires, humblement Nous requerant icelles. A CES CAUSES, deſirant, autant qu'il Nous ſera poſſible, gratifier, & favorablement traitter leſdites Religieuſes Feuillantines, & Nous rendre participans des bonnes prieres & oraiſons qui ſe feront ci-après audit Monaſtere; Nous leur avons permis & permettons par ces Preſentes ſignées de notre main, de faire conſtruire & établir un Couvent & Monaſtere dudit Ordre au fauxbourg St Jaques de notredite Ville de Paris; & d'acquerir & acheter audit fauxbourg, les maiſons & heritages qui leur ſeront neceſſaires pour l'édification & accommodement de leurdit Couvent. Leſquelles maiſons & heritages Nous avons amortis & amortiſſons, comme à Dieu dediées, ſans que leſdites Expoſantes ſoient tenues en vuider leurs mains, ni en payer à Nous, ni à nos ſucceſſeurs Rois pour ledit amortiſſement, aucune finance, francs-fiefs, & nouveaux acquêts; de laquelle, enſemble des droits de lods & ventes qui Nous en pourroient être dûs, à quelque ſomme, valeur & eſtimation que le tout ſe puiſſe monter, Nous leur avons fait, & faiſons don & remiſe par ceſdites Preſentes, à la charge toutefois du droit d'indemnité, ſi aucun y échet, envers les Seigneurs particuliers qui y auront interêt. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenant notre Cour de Parlement, Chambre de nos Comptes, Preſidens & Treſoriers géneraux de France à Paris, Prevôt dudit lieu, ou ſon Lieutenant; & à tous nos autres Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que de nos preſens dons, permiſſion & octroi, ils faſſent, ſouffrent & laiſſent leſdites Religieuſes, & leurs ſucceſſeurs à l'avenir, jouir & uſer pleinement, paiſiblement & entierement, ſans en ce leur faire ou donner, ni ſouffrir

leur être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire : ſi fait, mis ou donné leur étoit, le faſſent reparer & remettre incontinent & ſans delai, au premier état & dû. Et rapportant ces Preſentes, ou *Vidimus* d'icelles dûement collationné, une fois ſeulement, avec reconnoiſſance deſdites Religieuſes ou de leur Procureur, ſur ce ſuffiſante; Nous voulons ce à quoi ladite finance & droit des lods & ventes pourront monter, être paſſé & alloué en la dépenſe des Comptes de celui ou de ceux de nos Receveurs comptables qu'il appartiendra, par vous-dits Gens de nos Comptes, auſquels mandons ainſi le faire ſans difficulté : Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes, ſauf en autre choſe notre droit; & l'autrui en toutes. Donne' au Camp devant Montpellier, au mois de Septembre, l'an de grace, mil ſix cens vingt-deux, & de notre regne le treiziéme. *Signé* LOUIS; & ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux.

Regîtré au Parlement, le douze Decembre 1624; en la Chambre des Comptes, le ſixiéme Septembre 1662; & au Bureau des Finances, le neuviéme Decembre 1678.

COMMUNAUTE' DES FILLES DE Ste GENEVIEVE, ou de Madame de Miramion.

Mademoiselle du Bloſſet avoit fait ſocieté avec quelques filles, dès l'année 1636, pour vivre enſemble ſans aucune ſingularité d'habit, ſans vœux ni cloture, ſous la regle & l'eſprit du Chriſtianiſme, s'occupant au travail, recitant le petit Office de la Vierge, viſitant les Pauvres malades. Et pour pouvoir entretenir ce petit commencement, elles prirent des Penſionnaires, tenoient de petites Ecoles, elles faiſoient des conferences entre elles & pour les perſonnes de dehors; elles aidoient auſſi les pauvres de la campagne, en y allant enſeigner, & y établir des Maitreſſes d'écoles. Elles prirent Ste Geneviéve pour leur Patrone, étoient de la Paroiſſe de St Nicolas du Chardonnet, où elles demeuroient, & dont elles recevoient beaucoup de ſecours & d'édification. Elles étoient en corps de Communauté ſéculiere, ſous l'autorité de Monſeigneur l'Archevêque de Paris, le vingtiéme Août 1638; & par Lettres Patentes du Roi, du mois de Juillet 1661. Elles étoient pour lors ſituées ſur les foſſés de St Victor, près le coin de la rue des Boulangers.

Pendant que cette petite Communauté travailloit à la ſanctification de ſon ſexe dans cette Paroiſſe, Madame Marie Bonneau, qui étoit demeurée veuve dès l'âge de ſeize ans, de Monſieur de Miramion, Conſeiller du Roi au Parlement de Paris, ſe donna entierement au ſervice de Dieu, & au ſecours du Prochain; & forma un deſſein aſſés ſemblable dans la Paroiſſe de St Paul, en la rue St Antoine, qu'elle commença à executer vers l'an 1660 ou 1661, & fit de ſa maiſon une petite Communauté, dont la fin étoit d'honorer la vie cachée de Notre Seigneur. Elle prit le nom de la Ste Famille, & s'employa à enſeigner les filles dans les petites écoles, & d'y former des Maitreſſes d'école, & d'autres exercices comme celles ci-deſſus, ſous des reglemens communs dreſſés par Monſieur du Fêtel, Prêtre, qu'elles avoient choiſi pour leur Superieur, de l'avis de Monſieur Vincent, & de Monſieur Feret Curé de St Nicolas du Chardonnet. Après la mort de Monſieur du Fêtel, Madame de Miramion choiſit Monſieur Feret pour ſa conduite; & la Providence divine l'ayant alliée à Monſieur le Preſident de Neſmond, par le mariage de ſa fille, Monſieur Feret & Madame la Preſidente de Neſmond, la mere, l'engagerent de venir de-

meurer ſur la Paroiſſe de St Nicolas du Chardonnet.

Ce qui arriva en 1662, & vint demeurer vis-à-vis l'Egliſe. Peu de tems après, elle ſe lia plus étroitement avec ſix filles qui s'étoient deja données à elle, pour former cette Communauté. Elles firent toutes, le jour des Rois, en preſence de Monſieur Feret leur Superieur, des reſolutions de garder l'obéiſſance & la chaſteté, & de s'employer au ſecours ſpirituel & temporel du prochain.

Après avoir beaucoup experimenté l'utilité de leurs exercices, & reconnu que Dieu y donnoit ſa benediction, Madame de Miramion fut conſeillée par Monſieur Feret & par pluſieurs perſonnes de pieté, d'affermir par un établiſſement ſolide le bien qu'elle avoit commencé.

La Providence divine lui avoit fait connoître dans ce même tems la Communauté des Filles de Ste Geneviéve, inſtituée long-tems auparavant par Mademoiſelle du Bloſſet; & le rapport qu'elle avoit avec ce qu'elle-même pratiquoit, lui fit deſirer cette union, & la leur fit propoſer. Mr Feret, Superieur de l'une & de l'autre Communauté, fit pluſieurs aſſemblées ſur cette propoſition, & ſur le moyen de la faire réuſſir. Enfin après quinze mois, l'union fut conclue le quatorziéme Août 1665, & le contrat fait de l'agrément de Monſeigneur de Péréfixe Archevêque de Paris, le quatorziéme Septembre de la même année; en faveur de quoi Madame de Miramion fit une fondation de pluſieurs places, & en fut la premiere Superieure.

Monſieur Feret, après cette union, travailla à leur donner des conſtitutions qui furent approuvées de Monſieur le Cardinal de Vandoſme, Legat *à latere*, au mois de Juin 1668, approuvées par François du Harlay, Archevêque de Paris, au mois de Fevrier 1674, & preſentées au Roi pour obtenir de nouvelles Lettres Patentes: ce qui fut accordé, & regîtré au Parlement, le trentiéme Juillet 1674.

Enfin, ces deux Communautés furent inſtalées en une maiſon ſituée en la rue & quai de la Tournelle, qu'avoit fait bâtir le ſieur Martin, riche Partiſan, qui la leur vendit en 1670, où mourut Madame de Miramion en odeur de ſainteté, le vingt-quatriéme Mars 1696, âgée de ſoixante-dix-ſept ans. Elle avoit eu toujours le ſoin de ſoutenir toute la dépenſe de cette Communauté, juſqu'en 1670, que leur œconomie & la reception de nouvelles filles à fait qu'elles ſe voyent en état de ſubſiſter par elles-mêmes: alors Madame de Miramion ne leur donna plus que quinze cens liv. de penſion.

Elle y a fondé douze places, pour leſquelles elle a donné plus de ſoixante-dix mille livres; & en cas que ces filles vouluſſent un jour ſe cloîtrer elle en donne toute la fondation à l'Hopital général.

Madame de Miramion acheta une maiſon ſituée près Paris, au village d'Ivri, pour ſervir de recréation aux Filles de ſa Communauté, qui lui couta dix mille livres, & y en dépenſa autant pour la mettre en état de ſervir à ſa Communauté, à qui elle l'avoit donné; elle y alloit de tems en tems y faire des retraites.

Cette Dame ne ſe contenta pas de tout ce qu'elle avoit fait pour l'établiſſement de ſa Communauté; elle y voulut joindre encore un lieu propre pour y faire des retraites; & pour cela elle conſulta pluſieurs perſonnes de pieté qui approuverent ce deſſein. On en parla au Roi, qui lui envoya ſix mille livres. Monſeigneur l'Archevêque François du Harlay nomma des Confeſſeurs pour les retraites, & voulut qu'à l'avenir la maiſon de Madame de Miramion fût honorée de la preſence perpetuelle du St Sacrement, & qu'on l'exposât tous les ſoirs pendant le Salut, tant que les retraites dureroient; ce qui ayant été ainſi reſolu, fut executé.

On acheta la maiſon attenant, qui couta ſoixante-quinze mille livres, dont Madame de Miramion en donna quinze mille livres, Madame de Gui-

ſe ſix mille livres, Madame du Bloſſet autant, & pluſieurs autres y donnerent auſſi des ſommes conſiderables. La maiſon fut ſeparée; on y mit toutes ſortes d'ouvriers pour y faire cinquante chambres ou cellules ſeparées, & pour y preparer un Refectoire, une Sale d'exercice, &c. Il ſe paſſa deux ans avant que cette maiſon ſe trouvât prête. Madame de Miramion en regla le ſpirituel & le temporel, & trouva à propos que les retraites des Dames duraſſent ſept jours, pendant leſquelles elles coucheroient toutes dans la maiſon; & que les retraites des Pauvres, où l'on reçoit auſſi des femmes & des filles de mediocre condition, ne dureroient que cinq jours, qu'on en pourroit recevoir juſqu'à ſix-vingts à chaque fois, que l'on ne retiendroit à coucher que celles qui viendroient de la campagne: qu'à l'égard de celles de Paris, elles retourneroient tous les ſoirs chés elles, & reviendroient les matins, & qu'on les nourriroit toutes aux depens de la Providence.

L'on commença les retraites par les pauvres gens, le jour de Noel 1687, & elles furent ſuivies par celles des Dames.

Le principal devoir de cette Communauté eſt d'enſeigner gratuitement les jeunes filles de dehors, à lire, écrire, & autres exercices. Elles donnent auſſi gratuitement toutes ſortes de remedes pour les malades & bleſſés. Elles ſaignent les Pauvres, donnent des bouillons aux malades, & les vont viſiter. Elles prennent des Penſionnaires, pour les élever chrétiennement.

L'on ſolemniſe la fête de Ste Geneviéve en cette Chapelle, comme Titulaire de cette Communauté, où il y a Salut pendant l'Octave de cette fête.

Cette Communauté eſt ſituée en la rue ou quai de la Tournelle, quartier de la Place-Maubert.

Lettres Patentes qui confirment l'établiſſement des Filles de Ste Geneviéve dites de Miramion, du mois d'Août 1693.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre; A tous preſens & à venir; SALUT. Nos cheres & bien amées les Filles de la Communauté de Ste Geneviéve, établies ſur le Quai de la Tournelle, dans la Paroiſſe de St Nicolas du Chardonnet de notre bonne Ville de Paris, Nous ont fait remontrer, qu'encore que par nos Lettres Patentes des mois de Juillet 1661 & Mai 1674, regîtrées où beſoin a été, Nous ayons confirmé leur établiſſement, enſemble les nouveaux Reglemens & Conſtitutions approuvées par notre cher & bien amé Couſin l'Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, & que Nous leur ayons donné pouvoir de recevoir toutes donnations entre-vifs & legs teſtamentaires; d'acquerir, tenir & poſſeder toutes ſortes de fonds & heritages; & que pour cet effet Nous avons dès lors amortis; néanmoins n'ayant point été depuis leur établiſſement en état d'acquerir une maiſon propre à loger une Communauté, & pour s'acquitter de leurs emplois, elles ont été obligées de demeurer dans des maiſons qu'elles ont tenues à loyer, & par conſequent expoſées à des changemens continuels & à d'autres grands inconveniens; ſans pouvoir jouir entierement de la grace que Nous avons eu deſſein de leur faire. Mais comme elles ont depuis peu acquis une maiſon ſur le Quai de la Tournelle de notre amé & feal Conſeiller en nos Conſeils, le ſieur François de Neſmond, Evêque de Baïeux, & de notre chere & bien amée Marie Bonneau, veuve de notre amé & feal Conſeiller en notre Cour de Parlement de Paris, Jean-Jaques de Beauharnois, ſieur de Miramion, moyennant le prix de quatre-vingt mille livres, par Contrat paſſé pardevant Torinon & ſon Confrere, Notaires, le vingt-ſix Juin 1691. Et encore une petite maiſon joignante la precedente, appartenante à ladite Dame de Miramion,

ainſi qu'elle ſe comporte preſentement, par autre Contrat paſſé pardevant leſdits Notaires, le vingt-ſix Juin 1693, moyennant la ſomme de neuf mille ſix cens livres. Qu'outre ce, ladite Dame de Miramion par autre Contrat paſſé pardevant ledit Torinon & ſon Confrere le 22 Avril 1693, a donné à ladite Communauté deux maiſons réunies en une, ſituées ſur ledit Quai de la Tournelle entre ladite maiſon de la Communauté & celle dudit ſieur Evêque de Baïeux, qu'elle a acquiſe des ſieurs Maugis des Granges, de quelques aumônes que Nous leur avons fait mettre entre les mains à cet effet, & des deniers de pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur qualité & leur pieté, qui ont bien voulu y contribuer, afin de la faire ſervir ſelon nos intentions aux bonnes œuvres qui ſe font dans ladite Communauté, & particulierement aux exercices de retraites d'un grand nombre de Filles & de Femmes de toute qualité, pour s'inſtruire des maximes de la veritable pieté, & penſer à leur ſalut pendant quelques jours avec plus d'application. Leſquelles deux maiſons ainſi réunies en une ont été eſtimées par Experts la ſomme de cinquante mille livres, ſuivant leur rapport du deux Avril 1693. Que de plus ladite Dame de Miramion ayant reconnu que les Filles de ladite Communauté, outre les fatigues des retraites, ſont encore occupées auprès des pauvres Filles de l'Ecole charitable, qu'elles tiennent ſoir & matin, & auprès des malades & bleſſés qui viennent de tous les endroits de la Ville & des Fauxbourgs ſe faire ſaigner, pancer & medicamenter, dont le mauvais air fait ſouvent tomber la plus grande partie des Expoſantes dans de grandes infirmités, & que pour ce ſujet elles ont beſoin d'une maiſon hors de Paris, où elles puiſſent aller prendre l'air de tems en tems & y retablir leur ſanté; elle leur auroit encore donné à cet effet & par forme d'augmentation de clôture, une petite maiſon, jardin & enclos ſis à Ivri dans la banlieue de Paris, par elle acquiſe la ſomme de 10000 l. payée à cet effet des deniers de la Dame Preſidente de Neſmond, ladite donation faite pardevant ledit Torinon & ſon Confrere le 26 Juin 1693. Que d'ailleurs les Filles de ladite Communauté pour accroître leur jardin & enclos, & principalement pour ſe conſerver un paſſage qui conduit à l'Egliſe de St Nicolas du Chardonnet leur Paroiſſe, où elles ſont obligées d'aller pluſieurs fois le jour pour aſſiſter au Service Divin, & y conduire avec plus de décence les jeunes Penſionnaires; ont beſoin d'acquerir une portion de terre d'environ ſeize toiſes ſur vingt de ſuperficie, qu'elles tiennent à loyer du College des Bernardins auſquels elle appartient, à raiſon de deux cens livres par chacune année; & qu'elles auroient encore beſoin d'acquerir une autre petite maiſon ſiſe rue des Bernardins, appartenante audit ſieur Evêque de Baïeux de la valeur d'environ huit mille livres, aboutiſſant au jardin de ladite maiſon des retraites pour y tenir leurs Ecoles charitables, afin qu'elles ſoient plus proches de l'Egliſe & plus ſeparées des perſonnes qui ſont en retraite. Au moyen deſquelles acquiſitions faites ou à faire, & deſdites deux donnations, les Expoſantes auront un établiſſement fixe & certain, & des lieux commodes & à peu près ſuffiſans pour les fonctions de leur inſtitution. Mais d'autant qu'elles craignent d'être inquietées ci-après en la poſſeſſion deſdits biens, ſous pretexte de défaut de formalités, omiſſion de déclaration, & autres cas non prevûs ni ſuffiſamment expliqués par nos precedentes: Elles Nous auroient très-humblement fait ſupplier de les pourvoir de nos Lettres plus ſpeciales ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conſeil, qui a vû noſdites Lettres Patentes deſdits mois de Juillet 1661 & Mai 1674; les Arrêts d'enregîtrement, les Conſtitutions & approbations de notre-dit Couſin l'Archevêque de Paris, les copies collationnées des Contrats d'acquiſition deſdites grande & petite maiſons ſur le Quai de la Tournelle, de celui de donnation deſdites deux maiſons réunies en une pour les retraites, & de celui de donnation de la maiſon, jardin & enclos du Village d'Ivri.

Extrait du rapport d'Experts portant eſtimation de ladite maiſon des retraites à la ſomme de cinquante mille livres ; le tout ci-attaché ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie. Et étant bien informé du profit & de l'édification que nos Sujets retirent de plus en plus de l'établiſſement & accroiſſement de ladite Communauté, tant au moyen des vertus ſolides que l'on voit continuellement pratiquer par les Expoſantes, que par leur grande application à l'inſtruction tant des pauvres Filles dans les Ecoles de charité que des Femmes & Filles dans les exercices des retraites & au ſecours & pancement des malades & bleſſés ; ce qui contribue notablement au ſalut des ames & à la gloire de Dieu, auquel elles preſentent tous les jours leurs vœux pour la conſervation de notre perſonne, la proſperité de nos armes, le bonheur & la durée de notre Regne. Et voulant par ces conſiderations & autres, favorablement traiter les Expoſantes, & leur donner moyen de continuer plus facilement leurs exercices & perſeverer dans leur ferveur ; de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons par ces Preſentes, ſignées de notre main, confirmé & agréé en tant que de beſoin ſeroit, & d'abondant confirmons & agréons l'établiſſement de ladite Communauté des Filles de Ste Geneviéve, ſuivant les reglemens & conſtitutions approuvées par notre-dit Couſin l'Archevêque de Paris ; & en conſequence avons permis & permettons aux Expoſantes & à celles qui leur ſuccederont, de tenir, avoir & poſſeder en toute liberté à titre de proprieté incommutable, les biens, maiſons, jardins & enclos & heritages par elles acquis & à elles donnés par tous les Contrats ci-deſſus énoncées, enſemble ladite maiſon de la rue des Bernardins & portion de place appartenante audit College des Bernardins, qu'elles ont deſſein d'acquerir lorſqu'elles ſeront en état de ce faire ; & attendu que tous leſdits lieux ne ſont deſtinés qu'à augmenter leur enclos pour remplir plus facilement & avec plus d'étendue & de fruit leurs devoirs & y vivre ſelon leur Inſtitut, conſerver les forces dont elles ont beſoin dans leur travail & retablir la ſanté des Sœurs malades & convaleſcentes, & comme tels deſtinés plus particulierement à Dieu & à l'uſage deſdites Filles & Communauté, les avons dès à preſent & à toujours amortis & amortiſſons par ces Preſentes, même ladite maiſon, jardin & enclos d'Ivri, ayant fait la même grace aux Filles nouvelles Catholiques pour leurs maiſon & heritages qu'elles ont à Charenton par nos Lettres du mois de Juillet 1686, dont copie eſt auſſi attachée ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, ſans que les Expoſantes ni celles qui leur ſuccederont puiſſent être contraintes d'en vuider leurs mains, bailler homme vivant & mourant, ni payer à cauſe de ce à Nous ou à nos ſucceſſeurs Rois aucune finance ni indemnité pour droits d'amortiſſement, de nouvel acquêt, ou pour quelque autre droit, cauſe & pretexte que ce puiſſe être, dont en tant que beſoin eſt ou ſeroit, & à quelque ſomme que le tout ſe puiſſe monter ou être eſtimé, Nous leur avons fait don & remiſe, les en avons affranchies, quittées & déchargées, affranchiſſons, quittons & déchargeons pour toujours, ſans préjudice toutefois des droits d'indemnité & autres qui pourroient appartenir aux Seigneurs particuliers, dans la cenſive deſquels ſont ſituées leſdites maiſons & heritages, ſi aucuns ſont dûs. Comme auſſi leur avons permis & permettons d'accepter toutes donnations entre-vifs & tous legs tant univerſels que particuliers, & d'acquerir, tenir & poſſeder toutes ſortes d'autres fonds, heritages & droits immobiliers, à la charge que dans le tems de chaque retraite on fera des prieres ſpeciales pour Nous tous les ſoirs au Salut, leſquelles ſeront continuées à perpetuité pour nos ſucceſſeurs Rois. Comme auſſi à la charge qu'il ſera celebré dans la Chapelle de ladite Communauté une Meſſe chaque mois de l'année à perpetuité pour Nous & nos ſucceſſeurs Rois, & que Nous participerons à toutes les autres prieres & bonnes œuvres qui ſe font & feront dans ladite Communauté. Et pour en

conſerver la memoire, il en ſera fait mention ſur les Martyrologes de lad. Communauté, & ſur une table de marbre ou de cuivre qui ſera poſée dans ladite Chapelle des Expoſantes. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement & Chambre des Comptes, Tréſoriers de France, & autres nos Officiers qu'il appartiendra, que ces Preſentes ils ayent à faire enregîtrer purement & ſimplement, & du contenu en icelles jouir & uſer pleinement, paiſiblement & perpetuellement les Expoſantes & celles qui leur ſuccederont, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens quelconques, nonobſtant tous Edits, Ordonnances, Declarations, Arrêts & Reglemens à ce contraires, auſquelles nous avons, en tant que beſoin eſt ou ſeroit, dérogé & dérogeons par ces Preſentes : Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes. Donné à Marli au mois d'Août l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-treize, & de notre regne le cinquante-uniéme. *Signé*, LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi, PHELYPEAUX, & ſcellé.

Regîtrées au Parlement le ſept Septembre 1693. Et en la Chambre des Comptes le trente Juin 1696.

LA COMMUNAUTE' DE St ILDEFONSE.

LA Communauté des Filles de St Ildefonſe, Regle de St Auguſtin, établie en
par les ſoins de
Elle eſt ſituée en la rue de Lourſine à l'Hotel de Ste Barbe, quartier de la Place Maubert.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE L'INSTRUCTION Chrétienne.

CETTE Communauté fut fondée & établie par Madame Rouſſeau & autres Dames de piété de la Paroiſſe de St Sulpice, en vertu de Lettres Patentes du treize Septembre 1657, verifiées en Parlement en 1662, pour l'inſtruction & éducation de la jeuneſſe, & y enſeigner gratuitement aux externes à lire & écrire & toutes ſortes d'exercices pour le travail, à l'inſtar des Filles de la Congregation.

Elles ont une Chapelle où l'on ſolemniſe la fête de la Conception de la Ste Vierge, qui eſt leur fête titulaire, où il y a ſermon. Cette Communauté eſt ſituée en la rue du Gindre quartier du Lxembourg.

S'enſuit la copie des Lettres Patentes de cette fondation.

Lettres Patentes pour les Filles de l'Inſtruction Chrétienne, rue du Gindre quartier St Germain.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir; SALUT. Notre chere & bien amée Marie de Gournai, veuve de David Rouſſeau, vivant Marchand, demeurante au fauxbourg St Germain des Prés, Nous a fait remontrer que pluſieurs & vertueuſes Dames dudit fauxbourg, mûes de pieté & charité envers les pau-

yres

vres jeunes Filles, lui auroient mis ès mains certaines ſommes de deniers, pour acheter audit fauxbourg une maiſon propre pour loger & entretenir quelque nombre d'honnêtes Femmes & Filles capables de montrer & enſeigner gratuitement les jeunes Filles à louer & ſervir Dieu; & à faire des ouvrages pour gagner leur vie, leſquels leurs peres & meres ou autres parens n'ont les moyens de leur faire apprendre; & qui à cauſe de ce, parvenues en l'âge de diſcrétion, demeurent ſouvent ignorantes, ſans civilité ni honneur & fainéantes, en danger de perdre leur honneur & en péril de leur ſalut. Leſdites Dames n'ayant pas trouvé de meilleur moyen parmi les miſeres & calamités de ce ſiécle, pour remedier & éviter un ſi grand mal; que d'inſtituer & établir à perpetuité, ſous notre plaiſir, aveu & conſentement du Pere Prieur de l'Abbayie de St Germain; & Grand Vicaire de notre très-cher & bien amé Oncle naturel le ſieur de Metz, Abbé de lad. Abbayie, une maiſon, appartenances & revenu ſuffiſant, pour loger, nourrir & entretenir trois, quatre, cinq ou ſix Femmes ou Filles à l'effet ſuſdit; & après leur decès ou incapacité dudit exercice, que leſdites Dames fondatrices, & par l'avis dudit ſieur Grand Vicaire, y nommeront. Leſquelles fondatrices, & celle qui ſera nommée l'aînée deſdites Femmes ou Filles Maitreſſes, & leurs ſucceſſeurs, auroient la direction de ladite maiſon de Maitreſſes, à ce qu'elles s'acquittent de leur devoir & vacquent ſoigneuſement à l'inſtruction deſdites jeunes Filles, ſuivant le Statut & Reglement que ledit ſieur Grand Vicaire leur auroit donné. Pour la validité & fermeté duquel, clauſes & conditions amplement declarées & ſpecifiées par icelui & établiſſement, leſdites Dames & l'Expoſante Nous ont très-humblement ſupplié leur accorder nos Lettres ſur ce neceſſaires. SÇAVOIR FAISONS, qu'après avoir fait voir en notre Conſeil le Statut & Reglement ci-attaché ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, deſirant à l'imitation des Rois nos predeceſſeurs, en conſideration des prieres & oraiſons qui ſe feront journellement en ladite maiſon pour le bien, repos & proſperité de notre Etat & du Public, contribuer en tout ce qui Nous ſera poſſible aux louables & pieuſes intentions deſdites Dames, à ce qu'elles ſortent leur effet pour l'honneur & la gloire de Dieu, de nos grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons en agréant & confirmant ledit Statut & Reglement, & conformément à icelui, permis, accordé & octroyé auſdites Dames & à ladite Expoſante, d'acquerir une maiſon audit fauxbourg, avec ſes appartenances & dépendances, qui ſera nommée *l'Inſtruction des pauvres jeunes Filles*, pour en icelle établir, loger, nourrir & entretenir, trois, quatre, cinq ou ſix Femmes ou Filles, plus ou moins, ſelon que la neceſſité le requerera, craignant Dieu, capables d'inſtruire & enſeigner toutes les pauvres jeunes Filles qui ſe preſenteront à louer Dieu, le ſervir, & à faire des ouvrages pour gagner leur vie, leſquels leurs peres & meres ou autres parens n'ont les moyens de leur faire apprendre. Leſquelles Femmes ou Filles Maitreſſes ſeront gouvernées & conduites par leſdites Dames fondatrices & la ſœur ainée deſdites Maitreſſes & leurs ſucceſſeurs, & par l'avis dudit ſieur Vicaire general de notre très-cher & bien amé Oncle le ſieur de Metz, Abbé de ladite Abbayie, ſelon & ainſi qu'il eſt amplement ſpecifié & declaré par ledit Statut & Reglement, charges, clauſes & conditions portées par icelui; & de nos plus amples graces, avons ladite Maiſon & Maitreſſes ſervant en icelle, priſes & miſes en notre protection & ſauve-garde ſpeciale, pour jouir des mêmes graces, franchiſes & exemptions & privileges accordés aux maiſons de fondation Royale, Voulons & nous plaît, que leſdites Dames Fondatrices & Sœur aînée deſdites Maitreſſes & leurs ſucceſſeurs puiſſent acquerir & accepter toutes donnations & aumônes qui ſeront faites & données pour l'entretenement de lad. Maiſon & Maitreſſes, de quelque qualité que ſoient les biens & heritages acquis & aumônés, que Nous avons amortis & amortiſſons, comme à

Dieu dediés, ſans qu'elles ſoient tenues en vuider leurs mains, Nous bailler homme vivant & mourant ni payer à Nous ni à nos ſucceſſeurs Rois aucune finance ni indemnité; de laquelle, à quelque ſomme, valeur & eſtimation qu'elle ſe puiſſe monter, Nous leur avons fait & faiſons don & remiſe par ceſdites Preſentes, en indemniſant toutefois les Seigneurs deſquels leſdites choſes pourront relever. A la charge que ladite Sœur aînée & Maitreſſes de ladite Maiſon demeureront toujours en l'état ſeculier pour l'inſtruction deſdites Filles, ſous la conduite deſdites Dames & direction de l'Ordinaire du lieu où elles ſeront dans ledit fauxbourg ou ailleurs, où leſdites Dames pourront faire de ſemblables établiſſemens en vertu des Preſentes, ſi le cas y échet, ſans qu'il ſoit beſoin d'autres Lettres que ces Preſentes. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Chambre de nos Comptes & Cour des Aides à Paris, Preſidens, Treſoriers de France & Generaux de nos Finances audit lieu, & autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que ces Preſentes ils faſſent regîtrer, & du contenu en icelles ils ſouffrent & laiſſent jouir leſdites Dames, l'Expoſante, Sœur aînée & Maitreſſes, & leurs ſucceſſeurs en ladite Maiſon d'inſtruction des pauvres jeunes Filles pleinement, paiſiblement, perpetuellement; ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens au contraire. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes. DONNE' à Rethel au mois de Septembre l'an de grace mil ſix cens cinquante-ſept, & de notre regne le quinziéme, *Signé*, LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi PHELYPEAUX. Et à côté *viſa* SEGUIER. Et ſcellé du grand ſeau de cire verte. Regîtrées au Parlement le treiziéme Fevrier 1662.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE St JOSEPH.

MARIE Delpech, autrement dite Mademoiſelle de Leſtang, native de Bordeaux, élevée dans la maiſon des pauvres Orphelines de la même Ville de Bordeaux, où a commencé cet établiſſement par Lettres Patentes du Roi de 1638, étant venue à Paris à deſſein d'y former un même Inſtitut, ſuivant les Reglemens faits en 1638 par Mr l'Archevêque de Bordeaux, aſſiſtée de quelques perſonnes pieuſes, obtint pour cela des Lettres Patentes du Roi du mois de Mai 1641 (que l'on verra ci-après). Enſuite la permiſſion de l'Abbé de St Germain des Prés pour ſon établiſſement en la rue St Germain des Prés en 1641 au mois de Juin, où elle fut établie avec ſes Compagnes par le Grand Vicaire de Mr l'Abbé de St Germain des Prés.

Leur Inſtitut eſt de recevoir de pauvres Filles Orphelines dès l'âge de huit à neuf ans, de les élever à la pieté, leur faire apprendre diverſes ſortes d'ouvrages; afin qu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans elles puiſſent ſe trouver en état de les mettre en condition ou en Religion, ou de les pourvoir en mariage.

Madame la Ducheſſe de Monteſpan, qui étoit dans les bonnes graces du Roi, leur a procuré de très-grands biens, s'en étant rendue la bienfaictrice, & leur ayant fait rebâtir toute cette maiſon en 1684. L'on ſolemniſe la fête de St Joſeph en cette Chapelle, comme titulaire de cette Communauté, qui eſt ſituée en la rue de St Dominique quartier de St Germain des Prés.

Madame Delpech eſt morte à Paris le vingt-un Decembre 1671. S'enſuit la copie des Lettres Patentes dont il eſt parlé ci-deſſus.

Lettres Patentes portant confirmation de l'établiſſement de la Communauté de St Joſeph rue St Dominique.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir : SALUT. Notre chere & bien amée Marie Delpech de Leſtang, Nous a fait remontrer qu'elle auroit obtenu nos Lettres Patentes ci-attachées ſous notre contre-ſcel, portant pouvoir d'ériger une Societé & Communauté pour l'inſtruction & éducation des Filles Orphelines, ſuivant les Regles & Statuts qui lui ont été baillés & preſentés par notre amé & feal Conſeiller en nos Conſeils, Commandeur de nos Ordres, le ſieur Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine; en conſequence deſquelles elle auroit dans ladite Ville de Bordeaux fait ledit établiſſement, & par l'aide & aumônes de pluſieurs perſonnes charitables, pieuſes & devotes, acquis une maiſon de ſuffiſante étendue pour y recevoir cinquante Filles. Ce qu'ayant conduit à ſa derniere perfection, & de telle ſorte qu'il ne reſte plus aucune choſe à ſouhaiter en ladite Ville de Bordeaux, où l'Expoſante a laiſſé des perſonnes capables pour continuer l'inſtruction & éducation deſdites Filles; elle eſt venue en notre bonne Ville de Paris, à la priere & perſuaſion de quelques perſonnes de pieté, où elle a commencé depuis deux ans la même inſtitution & établiſſement que dans notre-dite Ville de Bordeaux. Ce qui auroit tellement réuſſi par l'aide de pluſieurs perſonnes charitables qui auroient déja contribué en une œuvre de ſi grande édification, que l'Expoſante auroit acquis une maiſon dans notre fauxbourg St Germain des Prés lès Paris, dans laquelle elle retire juſqu'au nombre de cent Filles Orphelines & davantage, qu'elle nourrit, entretient, inſtruit en la pieté & devotion Chrétienne, fait apprendre tous les métiers & exercices propres aux Filles juſqu'à ce qu'elles puiſſent être colloquées en condition de mariage, de ſervice, ou même en l'état de Religion, s'il plaît à Dieu les y appeller. Mais d'autant que pour aſſurer & confirmer ladite inſtitution, éducation & érection de Societé dans notre Ville de Paris il eſt neceſſaire que notre autorité y intervienne, l'Expoſante Nous auroit très-humblement remontré & requis nos Lettres à ce neceſſaires. A CES CAUSES, deſirant aider & favoriſer un ſi ſaint & louable établiſſement, & en faire jouir notre Ville de Paris, où un ſi grand nombre de Filles ſe perdent faute d'éducation & retraite aſſurée, l'ayant jugé très-utile au Public, & pour empêcher les grands inconveniens, eſquels tombent d'ordinaire les Filles deſtituées de parens & de conduite; de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons icelle érection & inſtitution ſous le titre de la Congregation de St Joſeph, approuvé, confirmé & autoriſé, approuvons, confirmons & autoriſons par ces Preſentes, voulons & nous plaît qu'elle ſoit établie en notre Ville de Paris pour le fauxbourg St Germain par ladite Expoſante, ainſi qu'elle l'a été en notre Ville de Bordeaux; & qu'en ce faiſant ladite Congregation ainſi établie en notre Ville de Paris puiſſe accepter toutes ſortes de donnations, inſtitutions teſtamentaires, legs & aumônes de biens, tant meubles qu'immeubles, pour être les revenus en provenant employés à l'inſtruction & nourriture, entretenement & collocation deſdites Filles Orphelines, comme les autres Hopitaux & Communautés pourroient faire. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement, Preſidens, Treſoriers de France & Grands-Voyers en la Generalité de Paris, que ces Preſentes ils faſſent lire, publier, regîtrer, & executer le contenu en icelles, jouir par ladite Expoſante & ladite Congregation pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il lui ſoit fait aucun trouble ni empêchement. Mandons en

outre auſdits Preſidens, Treſoriers de France en ladite Generalité de Paris que nonobſtant les deffenſes portées par nos Lettres Patentes du & Arrêts de notre Conſeil des ils ſouffrent & permettent ladite Impetrante édifier murs de cloture & autres bâtimens pour la ſureté & commodité de ladite Maiſon & Seminaire deſdites pauvres Filles. Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites preſentes, ſauf en autre choſe notre droit, & l'autrui en toutes. Donné à St Germain en Laie au mois de Mai, l'an de grace mil ſix cens quarante & un; & de notre regne le trente-uniéme. *Signé*, LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi, DE LOMENIE, & ſcellé.

LE MONASTERE DE LA MAGDELAINE, dites Magdelonettes; Regle de St Auguſtin.

CETTE Congregation a pris naiſſance en cette Ville de Paris vers l'an 1616 ou 1618 par les ſoins de Mr du Pont, Curé de St Nicolas des Champs, du Reverend Pere Athanaſe Molé, Capucin, de Mr de Montry, Marchand de vin, & de Mr du Freſne, Officier dans les Gardes du Corps du Roi, qui tous animés du zèle de la gloire de Dieu, ayant retiré quelques Filles du vice, où elles s'étoient plongées par leurs proſtitutions, on leur loua d'abord des chambres au fauxbourg St Honoré. Mais ce lieu ne ſe trouvant pas propre pour leur établiſſement, le ſieur de Montri leur ceda ſa propre maiſon, ſituée à la Croix-rouge au quartier de St Germain des Prés. En peu de tems elles ſe trouverent au nombre de vingt. Les Reverends Peres Benedictins de l'Abbayie de St Germain des Prés leur permirent d'avoir une Chapelle chés elles, où la premiere Meſſe y fut celebrée le vingt-cinq Août 1618, & peu de tems après elles embraſſerent la clôture. Quelques années après on les transfera dans cette preſente maiſon ſituée proche du Temple, dont Madame la Marquiſe de Maignelai ſe declara la Fondatrice.

Mais, comme on reconnut dès le commencement de cette fondation qu'il falloit une bonne conduite au dedans de cette Maiſon, ce qui y manquoit, on eut recours aux Religieuſes de la Viſitation à qui l'on donna la conduite de ce nouveau Monaſtere. Mr Vincent fut chargé de ce ſoin. Il en parla à la Mere Angelique Lhuillier, Superieure pour lors du premier Monaſtere de la Viſitation à Paris; ce qui fut executé en 1629. L'on deſtina quatre Religieuſes de ce premier Monaſtere pour aller en celui de la Magdelaine, dont elles occuperent les premieres charges, qui furent données par l'autorité de Mr l'Archevêque de Paris. La Mere Marie Bolain de la Viſitation, fut chargée par un Bref du Pape d'y dreſſer des Conſtitutions. L'on changeoit ces Religieuſes de tems en tems, pour les ſoulager du grand travail qui ſe rencontroit dans cette Communauté, où la conduite a été d'un très-bon ordre; de ſorte que pendant plus de trente ans tout s'y eſt paſſé avec édification, par la ſage conduite de ces bonnes Religieuſes, qui s'appliquent à faire changer de ſentimens & de mœurs aux Filles de cette Maiſon, ce qui fait qu'il n'en ſort guere d'une ſi bonne école, & qu'elles ne ſongent guere à leurs anciens dereglemens, ne penſant plus qu'à faire penitence de leurs libertinages. Ce qui a produit pluſieurs autres établiſſemens comme à Rouen & à Bordeaux.

La Mere Eugenie, Superieure du Monaſtere de la Viſitation de la rue St Antoine, fit en ſorte de décharger ſa Maiſon du ſoin qu'elle avoit de cette Communauté, & y fit pourvoir pour Superieure la Mere Parfait, Religieuſe Urſuline, déchargeant entierement la Maiſon de la Viſitation de ce ſoin,

en rendant les dix-huit mille livres que Madame la Marquiſe de Maignelai avoit données pour entretenir cette bonne œuvre, que continuent preſentement les Religieuſes Urſulines, qui s'en acquittent dignement.

Dans ce Monaſtere des Magdelonettes, il y avoit ci-devant plus de cent ou cent-vingt perſonnes, dont les unes faiſoient trois vœux de Religion, les autres n'en faiſoient pas & y demeuroient de leur bon gré en y menant une vie reglée; il y en avoit encore d'autres qu'on y menoit par force & qui y étoient retenues par des ordres ſuperieurs : le tout gouverné par leſd. Religieuſes, qui y ont beaucoup à ſouffrir tant dedans que dehors; en quoi elles ont été ſoutenues par les bons conſeils de Mr Vincent de Paul.

Mr le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, y a mis depuis quelques années à la place des Urſulines des Religieuſes Hoſpitalieres de l'Ordre de la Miſericorde de Jeſus.

Les Conſtitutions que l'on obſerve dans ce Monaſtere furent dreſſées l'an 1637 & approuvées par Jean François de Gondi, Archevêque de Paris, le ſept Juillet 1640.

Ces Religieuſes ſont ſituées en la rue des Fontaines près le Temple quartier de St Martin.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE Ste MARGUERITE, fauxbourg St Antoine.

EN l'année 1679, Meſdames les Ducheſſes de Noailles & de Leſdiguieres, & quelques autres Dames de la Charité de la Paroiſſe de St Paul, ayant eu avis de l'ignorance qui regnoit parmi les pauvres jeunes filles du fauxbourg St Antoine, touchées de compaſſion pour elles, & en même tems du deſir de leur procurer des inſtructions utiles pour leur ſalut, firent venir quelques Sœurs de la Communauté des Filles de Notre-Dame des Vertus, établies à Aubervilliers, & les mirent dans une maiſon rue du Basfroid, fauxbourg St Antoine, Paroiſſe de Ste Marguerite, où leſdites Sœurs firent l'école pendant quelques années. Monſieur l'Abbé Mazure, ancien Curé de St Paul, ayant eu connoiſſance du bien & du progrès que ces Sœurs faiſoient par leurs inſtructions, fit donation en 1681 à Mademoiſelle du Buha, Superieure de ladite Communauté de Notre-Dame des Vertus, d'une maiſon à lui appartenante dans la rue St Bernard, proche l'Egliſe Ste Marguerite, pour y établir une Communauté pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & pour l'utilité des pauvres filles du fauxbourg St Antoine. Mademoiſelle du Buha obtint en l'année 1682, des Lettres Patentes pour cet établiſſement, & nomma un nombre ſuffiſant de Sœurs qui entrerent dans cette Communauté en 1685, ſous le titre de *Notre Dame des Vertus*. Mais les heritiers & creanciers dudit ſieur Mazure intenterent procès auſdites Sœurs contre la donation qui leur avoit été faite de cette maiſon. Ce procès ayant duré juſqu'en l'année 1690, la donation fut annulée; & il fut ordonné que ladite maiſon ſeroit vendue au profit des creanciers dudit ſieur Mazure deffunt. Dans cette même année 1690, Monſieur de Bragelonne, Conſeiller de la Cour des Aides, & ſon épouſe, acheterent cette maiſon, & en firent donnation à ladite Communauté qui y étoit déja etablie, & en même tems Madame de Bragelonne fit donnation à la même Communauté d'une fondation de rente pour l'entretien de ſept Sœurs: & cette Communauté, qui depuis ſon établiſſement avoit été ſous le titre de Notre-Dame des Vertus, changea alors ledit titre en celui des Filles de Sainte Marguerite, qu'elle conſerve encore à preſent. Ce changement ſe fit ſelon toutes les apparences, à l'occaſion de l'Egliſe de Ste Marguerite, au cimetiere de laquelle ladite Communauté tient par un côté.

LA COMMUNAUTE' DES MATHURINES, ou FILLES DE LA Ste Trinité.

SUSANNE Sarrabat, élevée dans la Religion de Calvin, dont ſes pere & mere, & ſa famille, faiſoient profeſſion, ayant été touchée de Dieu de quitter ſa Religion, après bien des combats communiqua ſon deſſein à des perſonnes de pieté, & entre autres à Monſieur Robert grand Pénitencier de l'Egliſe de Paris, qui travailla le plus à ſa converſion, & lui fit faire abjuration de l'héréſie de Calvin dans ſa Chapelle. Après ſon abjuration, pleine de reconnoiſſance des miſericordes que le Seigneur lui avoit faites, elle ne penſa qu'à la converſion de ſa famille, & Dieu lui fit la grace de lui accorder celle de ſa mere, d'un frere & de deux nieces qui ſont encore actuellement dans ladite Communauté.

Suſanne Turet, mere de ladite Suſanne Sarrabat, étant veuve ſe retira avec ſa fille qui étoit deja dans une maiſon particuliere avec deux de ſes niéces, & deux Demoiſelles à qui elle montroit à travailler. Elles formerent toutes le deſſein de ſe retirer du monde, & de vivre en Communauté; & dans ce deſſein elles furent preſentées à ſon Eminence, Monſeigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, par Madame Voiſin Conſeillere d'Etat, qui lui demanda, & obtint de lui permiſſion, pour elles, de former une Commuauté.

Cet établiſſement ſe fit au fauxbourg St Marceau, proche le cloître de St Marcel, Paroiſſe de St Martin. Quelques années après elles furent demeurer au fauxbourg St Jaques, proche l'Obſervatoire; & en l'année 1608, elles quitterent ce ſecond endroit pour venir au fauxbourg St Antoine, où elles s'établirent dans une maiſon appartenante à Monſieur Titon, ſiſe Grande-rue du fauxbourg, à côté du Pavillon-Adam. Elles ne demeurerent dans cette maiſon que juſqu'en l'année 1713, qu'elles la quitterent pour aller dans la petite rue de Ruilly du côté de Rambouillet, où elles ſont actuellement, & où elles procurent un grand bien par les inſtructions qu'elles donnent aux pauvres filles de ce quartier-là & des environs, qui pour la plupart vivoient dans une grande ignorance, tant par pauvreté qu'à cauſe de l'éloignement des Ecoles de Charité.

Elles élevent dans la pieté de jeunes Penſionaires, & inſtruiſent gratuitement les pauvres filles de ce quartier & des environs, & leur apprennent à travailler d'une maniere convenable à leur état.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE Ste MARTHE, au fauxbourg St Antoine.

L'AN 1713, Madame Eliſabeth Jourdain, veuve de Monſieur Theodon Sculpteur du Roi, forma la reſolution d'établir une nouvelle Communauté dans le fauxbourg St Antoine, pour l'inſtruction des pauvres filles dudit fauxbourg, qui ſont en grand nombre; & pour cet effet, avec la permiſſion de ſon Eminence, Monſeigneur le Cardinal de Noailles, & ſous le bon plaiſir de Meſſire J. B. Goy, premier Curé de la Paroiſſe de Ste Marguerite, prit une maiſon, Grande-rue du fauxbourg, à côté du Pavillon-Adam, d'où étoient ſorties quelques mois auparavant les Filles Mathurines, dites de la Trinité, dont on vient de parler, & établit là une Communauté, ſous le titre de *Ste Marthe*, dans laquelle non-ſeule-

ment on inſtruit les pauvres jeunes filles du quartier, & on leur apprend à travailler; mais encore on forme des Sœurs pour les mettre en état d'inſtruire la jeuneſſe, ſoit dans Paris, ſoit à la campagne, dans les lieux où l'on en a beſoin. Cette Communauté a demeuré dans cet endroit juſqu'en l'année 1719, que les filles qui la compoſent en ſortirent au mois de Juin, pour aller demeurer dans la rue de la Muette, qui eſt à la gauche de la premiere barriere de la Croix-Faubin, où elles ſont actuellement, & où elles procurent un bien infini pour l'inſtruction des pauvres filles de ce quartier-là & des environs, qui vivoient dans l'ignorance, parce qu'elles étoient trop éloignées des écoles de Charité.

LE COUVENT DE St MAGLOIRE DES FILLES PENITENTES. Voyés ci-après, Penitentes.

LE COUVENT ET PRIEURE' DE MONTMARTRE, Voyés Benedictines de la Ville-l'Evêque.

LE COUVENT DES FILLES DE LA NATIVITE'. Voyés Cordelieres.

LA COMMUNAUTE' DES NOUVELLES CATHOLIQUES, ſous le titre de la Croix, rue Ste Anne.

L'ON prétend que l'on doit cet établiſſement à Madame de Pollalion, qui avoit projetté pluſieurs établiſſemens pour l'inſtruction des nouvelles Catholiques, comme je l'ai dit en parlant de la Communauté de la Providence, d'où l'on tira la Sœur Garnier avec autres filles, qui commencerent cette Communauté, qui fut établie par Brevet du Roi du quatriéme Juillet 1634, & par Lettres Patentes en conſequence, du mois d'Octobre 1637, qui conſentit & accorda l'établiſſement de la Compagnie de la propagation de la Foi, ſous le titre de *l'Exaltation de Sainte Croix*, inſtituée le ſixiéme Mai 1634, par Jean François de Gondy, Archevêque de Paris, & approuvée par Bulle du Pape Urbain VIII, dont la premiere maiſon fut établie au quartier de St Germain des Prés, en la rue des Foſſoyeurs, & depuis en la rue St Avoie, vis-à-vis l'Hotel de Lorraine, & preſentement en la rue-neuve Ste Anne ou de Lionne. Cette Communauté doit cette derniere demeure à feu Monſieur le Maréchal de Turenne, qui par ſes liberalités leur a procuré ce bâtiment, qui eſt ſitué en la rue neuve Ste Anne.

Lettres Patentes du Roi, portant confirmation de l'établiſſement de la Communauté des Nouvelles-Catholiques, rue Sainte Anne.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir: SALUT. Dieu ayant par ſa providence determiné notre Royaume, pour être poſſedé par le Fils aîné de ſon Egliſe, & donné à nos prédeceſſeurs Rois des ſentimens de devotion & de pieté convenables à cette dignité, & à celles de Roi très-chrétien, dont ils ont été honorés. Nous voulons bien à leur imitation contribuer, autant qu'il nous eſt poſſible, à ſa plus grande gloire. C'eſt pourquoi le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Pere, ayant par ſon Brevet du quatriéme Juillet

1634, & par ſes Lettres Patentes en conſéquence, du mois d'Octobre 1637, conſenti & accordé l'établiſſement de la Compagnie de la propagation de la Foi, ſous le titre de *l'Exaltation de Sainte Croix*, inſtituée par l'Archevêque de Paris, & approuvée par Bulles de notre St Pere le Pape: Nous aurions auſſi approuvé ledit établiſſement, ayant ſur tous ces titres fait expedier nos Lettres de Surannation au mois d'Octobre 1649. Mais, comme depuis, ladite Compagnie, en execution du cinquiéme Chapitre des Statuts donnés par ledit ſieur Archevêque, & approuvés par leſdites Bulles qui ont été confirmées par leſdites, lettres Patentes, a preparé deux maiſons, l'une pour recevoir les Nouveaux-Convertis, & l'autre pour ſervir aux filles Nouvelles-Catholiques. Ledit ſieur Archevêque de Paris voyant deja le fruit de cet établiſſement, auroit, par ſon Acte d'érection, permis de planter la Croix, & de former des Communautés de l'un & de l'autre ſexe dans leſdites deux maiſons. Ce qui a tellement augmenté le progrès de ce pieux deſſein, que pluſieurs Hérétiques, tant de notre Royaume que des Pays étrangers, y ayant fait abjuration de leurs héréſies, y ont trouvé avec joie une retraite aſſurée contre les perſecutions de leurs parens dans leurs neceſſités & delaiſſement; enſorte que l'on nourrit chaque jour vingt ou vingt cinq hommes Nouveaux Convertis, & ordinairement juſqu'à quarante filles Nouvelles-Catholiques. A l'effet de quoi, & pour favoriſer une œuvre ſi pieuſe & ſi utile à l'Egliſe, Nous nous ſommes portés depuis long-tems à donner gratuitement à ladite Maiſon des Nouvelles-Catholiques une aumône annuelle de mille livres; mais d'autant que ces deux maiſons pourroient être troublées dans le bel état où ſe trouve à preſent ledit établiſſement, ſous pretexte que les Lettres qui en ont été accordées, n'ont point encore été regîtrées en notre Cour de Parlement, ſuivant l'adreſſe qui en a été faite. A CES CAUSES, & autres conſiderations à ce Nous mouvans, de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance, & autorité Royale, Nous avons agréé, confirmé & autoriſé, agréons, confirmons & autoriſons par ces Preſentes ſignées de notre main, leſdites Lettres Patentes du mois d'Octobre 1637, ci-attachées ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, avec les autres pieces concernant ledit établiſſement; & de nouveau en tant que beſoin eſt ou ſeroit confirmé ledit établiſſement deſdites deux maiſons, pour par eux, & celles qui les compoſent, à l'avenir vivre en Communauté ſous la conduite & direction du ſieur Archevêque de Paris, ainſi qu'il eſt pratiqué dans les autres Communautés, pour continuer à recevoir dans leſdites deux maiſons tous ceux & celles qui auront volonté de ſe convertir, & leur rendre toute aſſiſtance ſpirituelle & corporelle. Voulons & Nous plaît que leſdites deux maiſons jouiſſent des privileges, franchiſes, libertés & exemptions, tels & ſemblables qu'en jouiſſent les maiſons de fondation Royale. A condition néanmoins que leſdites deux maiſons & Communautés ne pourront être changées en maiſons de profeſſion Religieuſe, mais demeureront toujours en état ſéculier, comme elles ont commencé & continué juſqu'à preſent, & que l'on y vivra ſelon les regles & Statuts deja donnés & à donner par ledit ſieur Archevêque. Et en cas qu'il plût à Dieu que les héréſies vinſſent à ceſſer, que leſdites maiſons en dépendans ſeront employées à retirer des filles orphelines, ſans pouvoir être deſtinés à autre uſage, pour quelque cauſe & occaſion que ce ſoit. Et pour temoigner davantage combien l'établiſſement de ces deux maiſons Nous eſt agreable, & que Nous en deſirons l'affermiſſement, Nous les avons mis & mettons avec les autres choſes qui leur appartiennent & appartiendront ci-après, en notre protection & ſauve-garde; leur permettons d'accepter & recevoir tous dons & legs qui leur pourront être faits par donation entre vifs, teſtament ou autrement; même d'acquerir maiſons, terres, heritages & autres biens: leſquels biens, & autres ci-devant acquis, Nous avons amortis & amortiſſons

tiſſons ceux qui ſeront compris dans l'enclos & bâtimens deſdites deux maiſons, pour en jouir par leſdites Communautés, pleinement & paiſiblement, ſans être tenus de Nous payer, ni à nos ſucceſſeurs Rois, aucune finance ni indemnité, ni aucuns droits de lods & ventes, quints & requints, francs-fiefs, nouveaux acquêts & autres droits, pour les biens compris dans l'enclos & bâtimens deſdites deux maiſons, dont Nous les avons affranchis & affranchiſſons; & à quelque ſomme qu'ils ſe trouvent monter, leur en avons fait & faiſons don. A la charge de payer les indemnités, droits & devoirs dont leſdites maiſons & heritages ainſi amortis, peuvent être tenus envers autres que Nous; & de faire chaque jour par leſdites Communautés des prieres particulieres à Dieu pour notre ſalut, conſervation & proſperité de notre famille. Si donnons en mandement à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, Chambre des Comptes, Cour des Aides, Preſidens & Treſoriers Generaux de France audit lieu, que ces Preſentes nos Lettres de confirmation d'établiſſement deſdites deux maiſons, enſemble celles du mois d'Octobre 1637, ils faſſent regîtrer, & de leur contenu jouir & uſer leſdites Communautés, & ceux qui leur ſuccederont, pleinement, paiſiblement & perpetuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens, nonobſtant la ſurannation, ſi aucune y a deſdites Lettres de l'année 1637, & tous Edits, Declarations, Ordonnances, Arrêts & Reglemens au contraire, auſquels Nous avons pour ce regard ſeulement dérogé & dérogeons par ces Preſentes: Car tel est notre plaisir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes. Donné à St Germain en Laie au mois d'Avril, l'an de grace mil ſix cens ſoixante & treize, & de notre Regne le trentiéme. Signé LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi, Colbert; & ſcellé.

Regîtrées au Parlement le ſept Août 1673; en la Chambre des Comptes le vingt-neuf du même mois, & au Bureau des Finances le vingt-huit Septembre de la même année.

LA COMMUNAUTE' DES ORPHELINES, dites DE LA MERE de Dieu, rue du Vieux-Colombier, quartier de St Germain des Prés.

CETTE Communauté fut établie en 1680, ſous le titre de l'Annonciation, par les ſoins de Monſieur Pouſſé, Curé de St Sulpice, & de Mademoiſelle Leſchaſſier, pour les Orphelines de la Paroiſſe de St Sulpice.

L'on ſolemniſe, le vingt-cinquiéme Mars, en cette Chapelle, la fête de l'Annonciation de la Vierge, comme Titulaire de cette Communauté. Voyés ci-devant les Lettres Patentes du Roi pour les Nouvelles-Catholiques.

Elles ſont ſituées en la rue du Vieux-Colombier, quartier de St Germain des Prés.

LA COMMUNAUTE' DE Ste PERPETUE,
rue-neuve Ste Geneviéve, fauxbourg St Marcel.

LA Communauté, ſous le titre de Ste Perpetue, a été commencée par les ſoins & le zèle de Mademoiſelle Grivot, fille de Libraire de la ville de la Flêche, l'an 1688, en la rue-neuve St Etienne, fauxbourg St Marcel, vis-à-vis la Congregation des Filles de Notre-Dame, où l'on recevoit des Penſionnaires, tant filles que femmes, en attendant la definition de leurs affaires. Cette Communauté s'étant augmentée par ſa reputation, & la protection de Monſieur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, fit que Mademoiſelle Grivot fut obligée de quitter cette demeure, l'an 1701, trouvant l'occaſion d'une autre maiſon plus commode, qui étoit occupée pour lors par la Communauté des Prêtres infirmes du Diocèſe de Paris, ſous le titre de St François de Sales, dont j'ai deja parlé ailleurs, qui lui fut cedée avec la Chapelle qui y étoit, où cette Demoiſelle a continué de faire dire tous les Dimanches & Fêtes, & preſque tous les jours, la Ste Meſſe.

L'on inſtruit en cette maiſon gratuitement de jeunes filles de dehors, à qui l'on apprend toutes ſortes d'ouvrages convenables a leur âge, avec beaucoup de ſoin & d'éducation.

L'on ſolemniſe en la Chapelle de cette Communauté, le ſeptiéme Mars, la fête de Ste Perpetue, comme Titulaire de cette Maiſon; où il y a Sermon.

Cette Communauté eſt ſituée ſur le foſſé de l'anciene Eſtrapade, près le coin de la rue-neuve Ste Geneviéve, fauxbourg St Marcel, vis-à-vis les murs de l'Abbayie de Ste Geneviéve, quartier de St Benoît.

LE COUVENT DES CHANOINESSES DE PIQUEPUCE.

LES Religieuſes Chanoineſſes Regulieres de l'Ordre de St Auguſtin, ont été établies à Piquepuce-lès-Paris, ſous le titre de *Notre-Dame de la Victoire & de St Joſeph*, de la maniere ſuivante.

Meſſire Jean François de Gondy, premier Archevêque de Paris, écrivit à Madame de Villiers-St Paul, Abbeſſe des Chanoineſſes Regulieres de St Etienne de Reims, la lettre ſuivante, en datte du vingt-ſept Janvier 1640.

MADAME ET TRE'S-CHERE FILLE,

La bonne eſtime que la miſericorde de Dieu vous a donnée en ce mien département de Paris, ne m'a pas apporté peu de ſatisfaction dans le bon deſſein que j'ai de faire un établiſſement de l'Ordre de ce grand Prelat St Auguſtin, pour la plus grande gloire du Souverain des Prelats; lorſque de très-ſaintes ames m'ont aſſuré votre bonne qualité, ſuivie d'une particuliere charité & experience pour ce qui regarde la conduite d'un œuvre de devotion & pieté. Ce qui m'oblige à ne plus retarder cette louable & juſte execution, parmi cette grande Ville de l'Univers, à l'édification du Public; & pour cet effet à me reſoudre, ſur ce qu'on m'a rapporté vous être fort agréable de cooperer à ce bien, vous ſupplier, dis-je, de pren-

dre la peine de nous venir voir auſſi-tôt que le tems ſera adouci, afin de déterminer, en preſence de nous deux & de mon Conſeil, qui comme moi vous ſera toujours fort favorable, à terminer l'heureuſe concluſion de cet ouvrage; puiſque les écrits ne peuvent ſouffrir les diverſes repliques. Ce qu'attendant de votre charitable entrepriſe, je me dirai fort veritablement, ma très-chere Fille,

Votre très-humble, & plus affectioné à vous ſervir de cœur.
J. François, premier Archevêque Paris.

Ladite Dame Abbeſſe de St Etienne vint la même année à Paris avec ſix Religieuſes de ſon Abbayie; & comme il étoit beſoin d'une perſonne non ſeulement vertueuſe, pour être Prieure dans ce nouvel établiſſement, mais encore qui pût avoir les ſecours temporels neceſſaires à cet effet, ladite Dame Abbeſſe fit choix de la Reverende Mere Suſanne Tubeuf, du nombre de celles qu'elle avoit amenées, qu'elle établit Prieure. Monſieur Tubeuf ſon frere, qui étoit alors Intendant des Finances de la Reine Mere, Anne d'Autriche, pour lors Regente du Royaume; & qui fut depuis Preſident de la Chambre des Comptes, en conſideration de la Dame Tubeuf ſa ſœur, acheta dans Piquepuce une maiſon avec ſes dépendances, où ſont actuellement établies leſdites Religieuſes Chanoineſſes, ſans neanmoins dotter ni fonder cette maiſon. Il fit venir enſuite une ſeconde ſœur qu'il avoit, qui étoit Religieuſe Benedictine à St Pierre de Reims, qui eut la permiſſion du Pape de changer d'Habit & d'Ordre. Tant que le ſieur Tubeuf vecut, il eut ſoin de cette Communauté, en donnant ſouvent à ſes ſœurs manuellement de l'argent pour la ſubſiſtance de ladite Communauté & les beſoins de cette Maiſon; & la mit ainſi par ſes liberalités en état de recevoir des filles, & de s'établir elle-même, comme on la voit, par deux aîles du Dortoir & l'Egliſe, que leſdites Religieuſes ont fait bâtir depuis de leurs épargnes.

Monſieur de Gondy confirma cet établiſſement, & accorda auſdites Religieuſes Chanoineſſes le droit d'élire une Prieure triennalle; & en l'année 1647, ledit ſieur Tubeuf obtint pour cette Maiſon des Lettres Patentes confirmatives de ſon établiſſement, avec les Arrêts d'enregîtrement des Cours de Parlement & Chambre des Comptes.

L'on ſolemniſe en cette Egliſe la fête de Notre-Dame des Victoires, comme Titulaire. Il y a Indulgence Pleniere, Expoſition du St Sacrement & Sermon, comme pareillement à celle de St Foulque, le vingt-ſixiéme Octobre.

LE COUVENT DES FILLES DE St THOMAS D'AQUIN, Regle de St Dominique.

EN 1626, Madame de Caumont, femme de Mr le Comte de St Pol, fit venir de Thoulouze à Paris Marguerite de Jeſus avec cinq Religieuſes & une Sœur Converſe, tirées du Couvent de Ste Catherine de Sienne, où elles arriverent le 6 Mars 1627. Madame de Caumont deſirant en être fondatrice, les établit premierement au fauxbourg St Marcel près la rue des Poſtes, où elles demeurerent juſqu'en 1633, qu'elles vinrent enſuite s'établir en la rue d'Orleans quartier du Marais, où elles acheterent quelques maiſons. Mais ne s'y trouvant pas bien logées, elles vinrent enfin en cette demeure où elles ont fait bâtir & conſtruire ce Couvent vers l'an 1652.

Elles eurent donc pour premiere Superieure la Mere Marguerite de Jeſus, qui reçut & donna l'habit à la Mere Anne des cinq Plaies, qui fut Superieure de ce Couvent. Enſuite elle fut choiſie & envoyée au Monaſtere de Langeac, où elle mourut en 1675 âgée de ſoixante & douze ans.

Le Pere Ignace de Jeſus-Marie, en la vie de St Maur page 435, dit que ce Couvent s'étant de beaucoup augmenté, l'on fut obligé d'en établir un autre ſous le titre de la Croix au fauxbourg St Antoine rue de Charonne Paroiſſe de Ste Marguerite.

Ces Religieuſes ſont ſituées au bout de la rue neuve St Auguſtin, qui a pris preſentement le nom de la rue des Filles de St Thomas, vis-à-vis la rue Vivienne quartier de Montmartre.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE Ste PLACIDE.

CETTE Communauté qui avoit été établie par les ſoins de en l'année ne ſubſiſte plus, mais en leur place ſont venues une partie des Filles de la Communauté du St Eſprit, qui étoient ſituées en la rue neuve Notre-Dame, même quartier, qu'elles quitterent pour venir occuper ce lieu qui eſt ſitué en la rue Ste Placide dont elles ont pris le nom, quartier du Luxembourg Paroiſſe de St Sulpice.

LE COUVENT DES BERNARDINES DE Ste CECILE, dites du Precieux-Sang de Notre-Seigneur.

CES Filles ſont venues de Grenoble à Paris en 1636 avec la Mere Pacones, pour lors fondatrice & reformatrice de cet Ordre, accompagnée de quatre de ſes Filles, & elles arriverent à Paris le vingt-deux Fevrier 1636; où étant elle donna l'habit à la Reverende Mere Elizabeth de St Bernard, qui fut enſuite une des premieres fondatrices de cette Communauté à Paris, & où elle mourut en odeur de ſainteté en 1673 âgée de cinquante-ſept ans, après avoir eu bien des traverſes pour obtenir des Lettres Patentes & la permiſſion de s'établir en cette Ville de Paris, avec le conſentement de l'Abbé de St Germain des Prés au mois de Decembre de l'année 1636.

Elles logerent près du Noviciat des Jeſuites en la rue Pot-de-fer au coin de la rue de Meziere, mais en 1657 leur maiſon ayant été vendue par Decret, elles furent obligées de chercher une autre maiſon. Ainſi reconnoiſſant qu'elles ne profitoient ni au ſpirituel ni au temporel, & que même la plupart des Religieuſes étoient toujours malades, elles crurent par une inſpiration de Dieu, que leur mal venoit de ce qu'elles avoient embraſſé une Conſtitution contraire à leur deſtination. Là deſſus toutes d'un commun conſentement prirent la reſolution d'embraſſer une nouvelle reforme ſuivant l'Ordre de St Benoît; & de fait peu de tems après elles reconnurent que c'étoit l'état auquel Dieu les appelloit.

En 1659 elles furent transferées au mois de Fevrier dans un nouveau Monaſtere ſitué en la rue de Vaugirard, même quartier du Luxembourg, où elles ſont preſentement, où avoient logé & s'étoient refugiées des Religieuſes venues de Lorraine à cauſe des guerres, à ce que rapporte le ſieur le Maire en ſon nouveau Paris page 277 du tome 2.

Le Roi ayant appris par pluſieurs perſonnes de conſideration, que les Religieuſes du Precieux-Sang étoient dans le beſoin, voulut bien leur ac-

corder pour leurs preſſans beſoins une Lotterie, par Arrêt du vingt-neuf Mars 1713, qui fut ouverte le vingt-quatre Septembre 1714, & tirée le 22 Decembre de la même année 1714, montante à la ſomme de huit cens ſoixante & douze mille livres au principal, dont elles eurent quinze pour cent de benefice; le tout par les ſoins de Mr d'Argenſon, Conſeiller d'Etat ordinaire, Lieutenant general de Police, commis par le Roi pour l'execution de cette Lotterie, qui leur a été d'un très-grand ſecours.

L'on ſolemniſe en cette Egliſe la fête de Ste Cecile le vingt-deux Septembre, comme titulaire, où il y a Indulgence pleiniere, expoſition du St Sacrement & Sermon; & celle du Precieux-Sang de Notre-Seigneur le dix-ſept Avril.

Ces Religieuſes ſont preſentement ſituées en la rue de Vaugirard quartier du Luxembourg Paroiſſe de St Sulpice.

LES FILLES DE LA PROVIDENCE.

LA Communauté des Filles de la Providence, ſous le titre de l'Annonciation, établie ci-devant à Charonne, a pour fondatrice la Reine Anne d'Autriche, mere du Roi Louis XIV, ſuivant ce qui eſt porté par l'Acte d'échange qu'elle fit de cette maiſon, appellée ci-devant l'Hopital de la ſanté, avec Meſſieurs les Adminiſtrateurs de l'Hotel-Dieu de Paris, en datte du ſept Juillet 1651; par lequel Acte il paroît que cette Reine donne cette maiſon & dependances aux Filles de la Providence, qui étoient ſous la conduite de Madame de Polaillon, contenant onze arpens d'étendue, dont neuf avoient appartenu anciennement à Simon Bruſlé, & depuis acquis par Daniel Voiſin, qui en fit declaration à Meſſieurs de Ste Geneviéve le 11 Juin 1604, & les deux autres arpens à Antoine Marie, qui en fit auſſi déclaration auſdits Sieurs de Sainte Geneviéve le vingt-deuxiéme Août 1603.

Cette Reine leur procura encore du Roi Louis XIV ſon fils une penſion de douze cens livres de rente, pour ſoutenir cet établiſſement, qui avoit commencé vers l'an 1630 par les ſoins de Madame Marie Lumagne, veuve de Mr de Polaillon, Reſident pour le Roi en la Republique de Raguze, qui l'avoit établie en la rue d'Enfer près les Chartreux.

Cet établiſſement fut commencé par les avis & les conſeils qu'en donna Mr le Vacher à Madame de Polaillon, qui étoit pour inſtruire & retirer des Filles dont la chaſteté étoit en danger. Ce commencement fut fort difficile par le grand nombre de filles qui s'y preſenterent, qui paſſoit plus de cent. Mais Madame de Polaillon avec ſes Filles ayant pris poſſeſſion en 1652 de cette nouvelle maiſon de la Santé, ſoutenue de la protection de la Reine Anne d'Autriche, fit que cette fondation & établiſſement s'y eſt maintenue avec diſtinction & reputation; dont pluſieurs autres Communautés Seculieres ſe ſont établies par leur aide, & particulierement le Seminaire des Sœurs de l'Union-Chretienne qui tire ſa naiſſance de cette Communauté.

Madame de Polaillon, premiere Directrice, ayant reconnu dans ſes Filles pluſieurs d'entre elles qui ſeroient propres pour former des Communautés, fit venir de la Ville de Lion deux Filles, & en mit pluſieurs de celles-ci ſous la conduite d'une de ces Filles, appellée Catherine Florin, morte en odeur de ſainteté; & ſous l'autre Fille, appellée la Sœur Garnier, qui fut s'établir dans une maiſon ſituée en la rue Ste Avoie, où elle commença l'établiſſement d'une Communauté de Nouvelles-Converties, qui ont été depuis transferées en la rue neuve Ste Anne près la porte de Riche-

lieu, dont j'ai parlai ci-devant. Elle envoya auſſi à la Ville de Metz en Lorraine la Sœur Renée des Bordes, tirée de cette Maiſon pour y en établir une ſemblable à la ſienne.

Ces deux établiſſemens faits, Madame de Polaillon reſolut par les conſeils que lui en donna Mr le Vacher, de former un Seminaire de Veuves & de Filles, pour en tirer des ſujets propres pour l'inſtruction des Nouvelles-Catholiques, & de là les envoyer dans les Provinces. Ce grand deſſein fut communiqué à Mr Vincent Superieur de la Miſſion, & à Mr Olier Curé de St Sulpice, qui en parlerent à Mr l'Archevêque de Paris, qui y donna ſon approbation & promit toute ſa protection pour achever une ſi grande entrepriſe. Mais la mort imprevûe de Madame de Polaillon l'ayant retirée de ce monde le quatriéme Septembre 1657, fit que ce projet fut reſervé à Monſieur le Vacher, dont je parlerai ci-après au mot de l'Union-Chrétienne.

Cette Communauté a eu après la mort de Madame de Polaillon pour Directrices Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, Mademoiſelle Violle, Madame de Miramion, qui y fut élue en 1678, & après ſa mort, Madame la Preſidente de Neſmond ſa fille ; & pour Directeurs, Mr le Curé de St Nicolas du Chardonnet, Mr l'Abbé le Pileur, qui a achevé & perfectionné ſous les ordres de Monſeigneur l'Archevêque de Paris, de qui dépend cette Communauté, les Conſtitutions que Madame de Miramion avoit commencées.

Leur Egliſe eſt ſous l'invocation de St Sebaſtien, où Mr d'Argenſon a fait faire quelques embelliſſemens & des reparations conſiderables en 1711.

L'on ne reçoit en cette Communauté preſentement que des Filles dont la vertu n'a point été ſoupçonnée & eſt ſans reproche. Il y a preſentement plus de cent Filles, dont cinquante ne payent rien, & les autres payent des penſions très-modiques. On leur apprend à faire toutes ſortes d'ouvrages, à lire, à écrire & à aimer la vie laborieuſe.

L'on ſolemniſe en cette Egliſe la fête de St Sebaſtien, comme ſecond Patron, & celle de St Barnabé le douze Juin pour l'inſtitution de cette Maiſon.

Cette Communauté eſt ſituée en la rue de l'Arbalêtre Paroiſſe St Medard, fauxbourg St Marcel, quartier St Benoît.

Il ſe forma une ſeconde maiſon tirée de celle dont je viens de parler, qui fut établie en l'Iſle Notre-Dame, & un Hoſpice en la Paroiſſe St Germain de l'Auxerrois ; & peu de tems après celle de St Germain quartier du même nom, & celle de la Ville-neuve.

Madame de Polaillon établit auſſi les Nouvelles-Catholiques à Paris.

Lettres Patentes du Roi, pour l'établiſſement de la Maiſon de la Providence de Dieu, rue de l'Arbalêtre, fauxbourg St Marcel.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir : SALUT. Nous avons aſſés fait connoître en diverſes occaſions, combien nous avons pris de ſoin de reformer la dépravation des mœurs qui s'étoit gliſſée dans cet Etat, & d'y retablir la pieté & la vertu, afin que Dieu y étant mieux ſervi & honoré, il répandit ſes graces & ſes bénédictions ſur nos Peuples. C'eſt ce qui a donné lieu non ſeulement à la doration & fondation de diverſes Maiſons Religieuſes, mais auſſi à aucuns Hopitaux, pour y retirer les pauvres filles, les élever en la crainte de Dieu, les dreſſer à quelques ouvrages & exercices, par le moyen deſ-

quels elles puiſſent être rendues capables de gagner leur vie dans une honête condition, & ainſi ſe garantir des dangers d'abandoner leur pudicité où la neceſſité les pourroit faire tomber. Comme entre tous ceux de cette nature aucun n'a paru plus utile au public que celui commencé au Village de Charonne près notre bonne Ville de Paris, par Madame Marie de Lumagne, veuve du ſieur Polaillon, vivant l'un des Conſeillers de notre Conſeil d'Etat, & Reſident pour notre ſervice à Raguſe; laquelle portée d'affection & de charité à retirer un nombre de Filles, & avec l'aſſiſtance de quelques pieuſes & vertueuſes Dames, auroit ci-devant acheté une maiſon dudit Charonne, où de preſent il y a bien cent Filles qui y ſont élevées en toute vertu & honêteté dans la pratique des ſuſdits exercices. Mais comme il ne ſuffit pas d'avoir donné commencement à une ſi bonne œuvre, s'il n'étoit pourvû aux moyens de la faire ſubſiſter, ladite Dame Polaillon Nous auroit ſupplié d'autoriſer ledit établiſſement; & de rendre ladite Maiſon capable de recevoir les bienfaits qu'on voudroit deſtiner à cet uſage, & approuver les Conſtitutions qu'elle a reconnu être utiles pour faire ſubſiſter ladite Maiſon, après en avoir eu l'avis de perſonnes de pieté & capacité éprouvée. POUR CES CAUSES & autres bonnes conſiderations à ce Nous mouvant, deſirant favoriſer en tout ce qu'il Nous ſera poſſible, le pieux & louable deſſein de ladite Dame de Polaillon, Nous avons loué & approuvé, louons & approuvons par ces Preſentes, ſignées de notre main, le ſuſdit établiſſement ainſi par elle fait audit lieu de Charonne. Et pour davantage profiter au Public, lui avons permis & permettons d'acquerir en notre bonne Ville de Paris ou ès fauxbourgs d'icelle, une place ou maiſon de grande étendue, où puiſſe être fait & transferé ledit établiſſement de Charonne. Laquelle maiſon ſera appellée *la Maiſon de la Providence de Dieu* deſtinée à retirer les pauvres filles ou autres dépourvues de moyens ou deſtituées de conduite pour vivre honnêtement; leſquelles y ſeront nourries, élevées & inſtruites en la crainte de Dieu, & en l'exercice d'aucuns ouvrages qui les puiſſent rendre capables de gagner leur vie ou d'entrer en condition avec des Dames vertueuſes qui les voudront retirer. Et à cette fin, & pour ſatisfaire aux grandes dépenſes qu'il conviendra faire pour leur établiſſement, Nous avons permis & permettons à celles qui auront la direction & conduite de ladite Maiſon, de recevoir & accepter les aumônes, legs & bienfaits qui leur ſeront faits par nos Sujets, & d'en diſpoſer au profit d'icelles, le tout ſous la direction de notre amé & feal l'Archevêque de Paris ou ſes ſucceſſeurs; par leſquels ſera député un Eccleſiaſtique de probité reconnue, pour y adminiſtrer les Sacremens de l'Egliſe, qui leur ſera preſenté par les Dames Superieures de ladite Maiſon; leſquels oiront & examineront les comptes de la dépenſe, & auront tout pouvoir de mettre hors & renvoyer d'icelle Maiſon celles deſdites Filles qu'ils connoîtront portées au mal & incapables de correction & diſcipline. De laquelle Maiſon nulle Dame ne pourra être Superieure qu'elle ne ſoit veuve & jouiſſante de ſes droits, afin de pouvoir agir de ſon chef à ce qui ſera pour le bien de ladite Maiſon; laquelle Nous avons priſe en notre protection ſpeciale, & munie de tous les Privileges accordés par Nous & nos Predeceſſeurs aux Hopitaux de fondation Royale, tout ainſi que ſi leſdits Privileges étoient ici plus particulierement ſpecifiés & déclarés. Et afin que la ſuſd. Maiſon de la Providence puiſſe jouir à l'avenir paiſiblement des rentes, heritages & autres biens qui leur ont été ou pourront être donnés & aumônés, Nous les avons amortis & amortiſſons, comme à Dieu dediés, ſans qu'il Nous ſoit pour ce payé aucune finance ou indemnité, de laquelle, en tant que beſoin eſt ou ſeroit, Nous avons fait don & remiſe à ladite Maiſon, à la charge toutefois de l'indemnité envers les Seigneurs deſquels leſdits heritages pourroient être tenus & mouvans. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenant notre Cour

de Parlement, & Chambre de nos Comptes à Paris, Prevôt dudit lieu, ou ſon Lieutenant, & autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que ces Preſentes ils faſſent enregîtrer, & du contenu en icelles jouir & uſer ladite Maiſon de la Providence, & celles qui en auront la conduite & la direction, pleinement, paiſiblement & perpetuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens quelconques à ce contraires. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes: ſauf notre droit en autre choſe, & l'autrui en toutes. DONNE' à Paris au mois de Janvier l'an de grace mil ſix cens quarante-trois & de notre Regne le trente-troiſiéme.

Ces Lettres ne furent point enregîtrées; ce qui fit que cette Communauté fut obligée d'avoir recours au Roi Louis XIV, qui leur en donna d'autres; ce qui fut executé en l'année 1677.

LA COMMUNAUTE' DES SOEURS SACHETTES.

LA Communauté des Sœurs Sachettes eſt très-ancienne. Malingre rapporte en ſes Antiquités de la Ville de Paris page 196, qu'il y avoit un Couvent de pauvres femmes Religieuſes, appellées Sachettes, à cauſe des ſacs dont elles étoient vêtues, & étoient logées en grandes maiſons qui étoient encore en 1523 en une rue auſſi appellée de leur nom ſituée derriere St André des Arcs. Ces maiſons ont paſſé à Jean Gallope, Avocat. Ces Religieuſes en furent expulſées du tems du Roi St Louis.

Du même Ordre étoient les Freres des Sacs, qui ſe tenoient où ſont preſentement les R. P. Auguſtins, dont j'ai parlé ailleurs.

LA COMMUNAUTE' DU SAUVEUR.

CETTE Communauté fut établie pour y recevoir des femmes & filles qui ſe ſont proſtituées & qui deſirent faire penitence de leurs fautes paſſées. Elles y ſont reçues à l'inſtar de la Communauté du Bon-Paſteur.

Cet établiſſement a commencé en la rue du Temple vers la rue Porte-foin, par les ſoins de Madame des Bordes, & de pluſieurs autres Dames, qui touchées des deſordres des filles & femmes embraſſerent cet œuvre de charité vers l'an 1701. Mais n'étant pas bien logées ni commodément pour l'execution de cet établiſſement, elles vinrent trois ans après en cette demeure, où l'on a bâti une Chapelle dédiée ſous l'invocation du Sauveur, & pluſieurs dortoirs ſur un fonds qu'elles ont acheté.

L'on ſolemniſe en cette Egliſe la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur, comme titulaire; & le ſix Août celle de Ste Marie l'Heleſpontine, niece de St Abrahon, où il y a expoſition du St Sacrement & Sermon.

Cette Communauté eſt ſituée en la rue de Vendoſme quartier du Temple ou du Marais Paroiſſe de

LE COUVENT DES FILLES DU St SACREMENT de la rue Caſſette.

LE Couvent des Benedictines de l'adoration perpetuelle du St Sacrement, dites *Filles du St Sacrement*, Regle de St Benoît, de la Congregation de St Maur, eſt une eſpece de Communauté particuliere diſtinguée des autres branches de cet Ordre par la pratique de quelques auſterités dont les autres ſont exemtes; comme d'y obſerver la Regle de St Benoît dans ſa plus étroite reforme: que les Prieures y ſont électives & triennales: qu'il doit y avoir une Religieuſe nuit & jour à genoux la corde au col au pied d'un poteau, où eſt un cierge allumé au milieu du chœur, & autres.

Elles vinrent de Lorraine où elles étoient pour lors, en cette Ville, à cauſe des guerres, & ſous la protection de Marguerite de Lorraine, ſeconde femme de Gaſton de France Duc d'Orleans. Leur premier établiſſement fut en la rue du Bac, enſuite en la rue Feron. Dans ce tems la Reine Anne d'Autriche fit dire à Mr Picotté, Prêtre habitué à St Sulpice de Paris, qui paſſoit pour un ſaint, qu'il eut à faire tel vœu qu'il plairoit à Dieu de lui inſpirer pour obtenir la paix dans ſon Royaume, & qu'elle auroit ſoin de le faire accomplir; le vœu fait, la paix s'enſuivit. Enſuite de quoi ce ſaint Prêtre fit entendre à la Reine qu'il avoit voué l'établiſſement d'une Maiſon de Religieuſes conſacrées à l'adoration perpetuelle du St Sacrement. Quelques Dames de qualité qui s'étoient propoſées de contribuer à ce grand projet par de groſſes ſommes d'argent qu'elles donnerent dès l'an 1652 & 1653, comme Madame la Comteſſe de Chateau-vieux, Madame Courtin Marquiſe de Baume & autres, qui touchées d'un zèle, & ſouhaitant que le St Sacrement fut honoré continuellement dans quelque Monaſtere, jetterent les yeux ſur la Mere Melchtilde qui étoit arrivée à Paris avec pluſieurs de ſes Religieuſes ſorties des Benedictines de la Ville de Rambervilliers en Lorraine à cauſe des guerres. Les grands talens & la grande vertu de ladite Mere Melchtilde, la faiſoient diſtinguer par tout pour la ſeule capable d'executer ce grand deſſein; en conſequence de quoi l'on lui donna la conduite de ce Couvent, qui étoit établi en la rue Feron; où le St Sacrement fut expoſé pour la premiere fois le jour de l'Annonciation de l'an 1653. L'année ſuivante la Reine Anne d'Autriche y vint elle-même faire poſer la Croix ſur la porte de ce Couvent, & y fit la reparation en perſonne devant l'Autel le flambeau à la main; confirmant cet établiſſement comme de fondation Royale: ce qui ſe fit le Jeudi douze de Mars 1654. Mais la mort de cette Reine Anne d'Autriche arrivée en 1666 a empêché que les grands deſſeins qu'elle avoit pour l'établiſſement de ce Couvent n'ayent été executés.

Ces Religieuſes obtinrent pour leur établiſſement une permiſſion de Mr l'Abbé de St Germain des Prés, & des Lettres Patentes enregîtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes en 1654.

Pendant leur ſejour en cette demeure de la rue Feron, on leur fit bâtir tout à neuf un Couvent en la rue Caſſette, où elles furent transferées en 1669, dont la benediction s'en fit par Mr l'Evêque du Pui en la même année 1669.

Cette Mere Melchtilde, dont l'on vient de parler, doit être conſiderée comme fondatrice de cette Congregation. Elle y mourut le ſix Avril 1698 âgée de quatre-vingts-quatre ans.

Ces Religieuſes ſont preſentement établies en la rue Caſſette quartier du Luxembourg Paroiſſe de St Sulpice.

LE COUVENT DES FILLES DU St SACREMENT, du Marais.

LES Filles du St Sacrement, Ordre de St Benoît, furent établies en l'Hotel de Bouillon, rue St Louis, quartier du Marais, où elles ſont preſentement, qu'elles acheterent par Contrat du trentiéme Avril 1684, regîtré en Parlement le vingt-ſix Août, & en prirent poſſeſſion le ſeize Septembre de la même année.

Il eſt à remarquer que cet Hotel avoit ſervi de Prêche aux Religionnaires, & qu'il ne pouvoit être mieux cedé qu'à des Religieuſes qui y font une Adoration perpetuelle au St Sacrement. Cet établiſſement s'eſt fait par la ſollicitation de quelques Religieuſes, que la Superieure du Monaſtere du St Sacrement, établie à Toul en Lorraine, envoya à Paris en 1674. Elles demeurerent pendant quatre ou cinq mois au Monaſtere du même Inſtitut, rue Caſſette; enſuite Monſieur l'Archevêque de Paris leur permit de ſe mettre en hoſpice en une maiſon proche la Porte Montmartre, que les Religieuſes de la Congregation de Notre-Dame, dont j'ai parlé ci-devant, quittoient pour aller demeurer au fauxbourg St Marcel. Elles y entrerent le vingt-deux Octobre 1674. Le premier jour de Novembre enſuivant l'on expoſa, pour la premiere fois, le St Sacrement, qui y a été adoré, & l'eſt toujours; & continuerent le Service divin avec la même regularité des autres Maiſons de leur Inſtitut.

En 1680 l'on vendit cette maiſon de la Porte Montmartre, qu'elles n'avoient qu'à loyer; mais Monſieur l'Archevêque de Paris, à la ſollicitation de la Ducheſſe d'Aiguillon, leur permit de s'établir ailleurs, dont elles obtinrent des Lettres Patentes au mois de Juin 1680. Depuis ce tems-là, ces Religieuſes ont demeuré au delà de la Porte de Richelieu, dans une maiſon qu'elles avoient louée pour quatre années; mais ne s'y trouvant pas bien, elles jetterent les yeux ſur l'Hotel de Bouillon, qu'elles acheterent de Monſieur le Cardinal de Bouillon, comme je l'ai dit ci-devant.

Elles ſont ſituées au haut de la rue St Louis, quartier du Temple ou du Marais.

LA COMMUNAUTE' DE Ste THEODORE, rue des Poules, fauxbourg St Marcel.

LA Communauté de filles de Ste Theodore a commencé vers l'an 1687, par les ſoins de Monſieur Gardeau, Curé de St Etienne du Mont, qui dans la viſite de ſa Paroiſſe reconnut qu'il y avoit quantité de jeunes filles engagées dans de mauvais commerces, qui y croupiſſoient faute de biens, de nourriture & de protection pour les retirer de ce libertinage. Ce qui porta ce digne Curé, aſſiſté de pluſieurs Dames charitables, à ramaſſer celles que Dieu avoit touchées de ſa grace, dans une maiſon ſiſe rue des Poules, fauxbourg St Marcel, ſous la direction de Monſieur Labitte Prêtre de la Paroiſſe de St Etienne, qui menoit une vie exemplaire de ſainteté.

Monſieur de Chanvallon, Archevêque de Paris, voulant changer de Directeur à cette Communauté, mit à la place de Mr Labitte Prêtre, pour lors leur Directeur, Monſieur l'Abbé le Fevre ſous-Precepteur des Enfans

de France, homme autant recommandable par ſon zèle, que par ſa charité, & d'une profonde érudition. Monſieur le Fevre n'eut pas plutôt pris poſſeſſion de cette maiſon, que ces filles, ſans connoître le caractere de leur nouveau Superieur, prevenues contre lui, & apprehendant la ſuite de ce changement, refuſerent de ſe ſoumettre à ſa conduite, & de recevoir les regles qu'il voulut leur donner. Elles prirent par entêtement la triſte reſolution de ſortir par des voies indirectes de cette maiſon de la rue des Poules, ſans garder aucune meſure de prudence & de bienſéance. Ce qui fit que quelques-unes de ces filles ſe retirerent en une autre Communauté qui donna lieu à la naiſſance de la Communauté de St Aure, dont j'ai parlé ci-devant au mot de St Aure.

COMMUNAUTE' DE Ste VALERE.

L'ON ne peut dire autre choſe de l'origine de la Chapelle de Ste Valere, ſinon que la maiſon qui la compoſe, appartenoit autrefois à un nommé Prevôt, de laquelle maiſon dependoit un jardin qui étoit vis-à-vis & de l'autre côté de la rue, qui appartient preſentement aux Apotiquaires, comme on le va voir.

Nota, Que l'on trouve dans les anciens titres de Ste Geneviéve un Hotel-Dieu de la rue de Lourſine, dès l'an 1510, & même avant, &c.

Cette Chapelle de Ste Valere a été unie à l'Hotel-Dieu de Paris. l'Arrêt d'union & les Lettres Patentes pourront dire quelque choſe de l'origine de cette Chapelle.

La maiſon & le jardin des Apotiquaires leur appartiennent au moyen de l'acquiſition qu'ils en ont fait de Gabriel Juſelin & ſa femme à titre de rente, le deuxiéme Decembre 1626. Et le jardin de la Chapelle Ste Valere, qui eſt à preſent confondu dans celui-ci, leur appartient au moyen d'un Arrêt du Conſeil du ſeptiéme Septembre 1624.

Les Filles de Ste Agathe ſont Proprietaires de leur maiſon (qui en compoſoit autrefois deux) ſous le nom de deux particuliers qui ont acquis chacun une de ces maiſons, l'un le neuviéme Avril 1700, & l'autre le dix-ſeptiéme Mai audit an.

COMMUNAUTE' DU VERBE INCARNE'.

CETTE Congregation du Verbe Incarné a commencé ſon établiſſement à Lion en 1637, par les ſoins de la Mere Matel. Le quinziéme Novembre 1639, elle fit l'établiſſement de cette Congregation à Avignon, où Monſieur l'Evêque de Niſmes donna l'habit aux cinq premieres Religieuſes de cette Congregation, elle vint enſuite à Grenoble, & de Grenoble à Paris par les ordres d'Anne d'Autriche, où elle établit une Congregation du Verbe Incarné, le premier Janvier 1644. Elle fut obligée de quitter cette Ville de Paris pour retourner à Lion, où elle arriva le premier Novembre 1653, & fit changer cette Congregation en Monaſtere, en 1655. Elle revint à Paris en 1663, où elle fut reçue avec beaucoup de joie, & elle y mourut le douze Septembre 1670, après y avoir pris l'habit & fait profeſſion. Mais les Religieuſes reſtantes en ce Monaſtere après ſa mort, furent obligées par leur mauvaiſe conduite de quitter cette demeure, & la ceder à Madame Poulin, qui y mit de jeunes filles qu'elle avoit retirées pour commencer un nouvel établiſſement ou Congregation de Religieuſes. Mais elles quitterent cette demeure, parce qu'elle avoit été

vendue aux Religieuſes de l'Abbayie de Pantemon comme je le dirai ci-après.

LES FILLES DE Ste MARIE DE LA VISITATION, rue St Antoine, près la Place Royale.

LE Couvent des Filles de Ste Marie de la Viſitation, ſous le titre de *Notre-Dame des Anges*, fut premierement établi au fauxbourg d'Annecy en Savoie, où St François de Sales donna une maiſon pour leur premier établiſſement, qui fut le ſixiéme Juin 1610. Dans ce premier établiſſement elles ne firent que de ſimples vœux, & ſortoient de leurs maiſon pour le ſoulagement des malades; mais enſuite elle fut érigée en Religion, confirmée par le Pape Paul V. Après pluſieurs établiſſemens en divers endroits, elles vinrent en cette Ville environ l'an 1619, où St François de Sales fit la cérémonie de cet établiſſement le premier Mai de la même année, & fit pour premiere Mere & Fondatrice, Françoiſe Fremiot de Chantal, morte en odeur de ſainteté en 1641, âgée de ſoixante-dix ans; & pour premier Superieur & Pere ſpirituel de toutes les Maiſons, Mr Vincent de Paul; dont il reçut les ordres du Cardinal de Retz, alors Archevêque de Paris : & furent inſtalées premierement, en une maiſon ſituée au fauxbourg St Michel; mais s'y trouvant trop petitement logées par la grande quantité de Religieuſes qui ſe preſentoient pour y entrer, elles acheterent pluſieurs maiſons derriere les Celeſtins, comme l'Hotel de Boiſy ou de Coſſé, qui leur couterent la ſomme de vingt-quatre mille liv. en 1628, où elles ont fait bâtir un très-beau Monaſtere, & une très-belle Egliſe, où elles furent transferées (qui eſt à voir des Curieux). De cette Maiſon ſont ſorties celles qui furent établies en la Ville de St Denys en France, dont je parlerai ci-après.

Ce Couvent eſt ſitué en la rue & quartier St Antoine, près la Place-Royale.

LE COUVENT DES FILLES DE LA VISITATION DE St JAQUES, fauxbourg St Jaques, quartier de St Benoît.

LES Filles de la Viſitation de St Jaques, ſous le titre de *St François de Sales*, vinrent s'établir en ce lieu le troiſiéme Août 1626, où une partie de celles qui ſe preſentoient en la Maiſon de la rue St Antoine, qui ſe trouvoit trop petite, donna occaſion à cē ſecond établiſſement qu'elles firent bâtir ſur pluſieurs maiſons qu'elles acheterent de Monſieur le Clerc Conſeiller au Parlement, ſituées ſur la grande rue du fauxbourg St Jaques, juſqu'à la ruelle qui va à la rue des Poſtes, & qui à main droite conduit à l'Hopital, ou Maiſon de la Santé, preſentement appellées les Filles de la Providence, joignant le Monaſtere des Urſulines, elles y entrerent le troiſiéme Août 1626.

Elles ſont ſituées en la grande rue du fauxbourg St Jaques, quartier de St Benoît.

LE COUVENT DES FILLES DE LA VISITATION,

sous le titre de Notre-Dame de Paix, rue de Grenelle, au coin de la rue du Bacq, quartier de St Germain des Prés.

CES Filles furent premierement établies en la rue Montorgueil, le vingt-cinq Juillet 1660, tirées du Couvent de St Jaques; mais ne s'y trouvant pas bien, elles prirent cette demeure en 1673, où elles ont fait faire de très-beaux bâtimens, & une Egliſe où la premiere pierre fut poſée par une pauvre femme ſans aucune cérémonie, par les ſoins de Madame la Preſidente d'Anfreville leur Bienfaictrice.

Elles ſont ſituées en la rue de Grenelle au coin de la rue du Bacq, quartier St Germain des Prés.

LES FILLES DE LA VISITATION DE Ste MARIE DE CHAILLOT,

Regle de St Auguſtin.

LA Reine d'Angleterre s'étant retirée à Paris, & cherchant un lieu commode & agréable pour y fonder un Monaſtere, on lui indiqua la maiſon de plaiſance que Catherine de Medicis avoit fait bâtir à Chaillot, que le Maréchal de Baſſompierre, après la mort de cette Reine Marie de Medicis, avoit embellie, & que le Comte de Tilliers poſſedoit. Comme cette maiſon ſe trouva en decret, la Reine d'Angleterre ſe la fit adjuger, & on commença à y preparer tout ce qui étoit neceſſaire pour la nouvelle fondation de ce Monaſtere, qui fut en 1651. Cette Illuſtre Princeſſe Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre, fille du Roi Henri IV Roi de France, & femme de Jaques I, Roi d'Angleterre, decedée à Colombe près Paris & de ce lieu, le dixiéme Septembre 1669, âgée de ſoixante ans, a toujours honoré cette Maiſon de ſes bienfaits, en lui laiſſant pour marque de ſon affection ſon cœur; à côté duquel fut mis auſſi le cœur du Roi Jaques II, Roi d'Angleterre, ſon fils, & celui de Louiſe Marie Stuart, fille de Jaques II, morte à St Germain en Laie le dixiéme Avril 1712, âgée de dix-neuf ans.

Il paroît que ce Monaſtere eſt deſtiné pour être la retraite des Reines d'Angleterre. La Reine d'Angleterre preſentement en France, l'honore de frequentes viſites. L'on y a encore bâti depuis des augmentations conſiderables, & l'Egliſe a été rebâtie tout à neuf en 1704.

Ce Couvent eſt ſitué au bout du fauxbourg St Honoré, ou de la Conference, ou du Cours de la Reine, quartier du Palais-Royal.

LES FILLES DE LA VISITATION DE Ste MARIE,

établies en la Ville de St Denys en France.

MONSIEUR Armand de Bourbon, Prince de Conti, Abbé pour lors de St Denys, & les Habitans de la Ville, formerent oppoſition à leur établiſſement, ce qui obligea les Religieuſes à demander la protection de la Reine Anne d'Autriche, qui voulut bien appuyer de ſon autorité cet établiſſement par des Lettres de fondation Royale, au nom

du Roi Louis XIII, de l'année 1638 : ainsi elles commencerent à s'y établir le trente Juin 1639, en une petite maiſon, où à peine pouvoient elles loger toutes. La premiere Superieure fut la Reverende Mere Françoiſe-Elizabeth Phelipeaux de Pontchartrain. Celle qui commença le bâtiment de cette Maiſon, fut la Mere Marie-Madelaine le Laboureur, au mois de Mars de l'année 1666. Madame la Chanceliere Seguier poſa la premiere pierre au nom de Monſieur le Chancelier ſon mari, où l'on enferma pluſieurs medailles, par leſquelles on marquoit qu'on dedioit ce bâtiment à la Ste Trinité, ſous la protection du St Enfant Jeſus, de la Vierge & de St Joſeph.

L'Egliſe n'eſt pas encore bâtie ; ce n'eſt qu'une Chapelle benite, en attendant que les bâtimens ſoient achevés.

Ce Monaſtere, comme tous ceux de cet Ordre, eſt gouverné par Meſſieurs le Evêques de chaque lieu ; car les Conſtitutions deffendent, ſous quelque pretexte que ce ſoit, de dépendre des Reguliers, qu'on ne peut même choiſir pour Superieur immediat & particulier de chaque Communauté.

Le commencement de l'établiſſement des Religieuſes de cette maiſon, eſt ſorti de la maiſon de Paris, ſituée en la rue St Antoine, avec la permiſſion de la Reverende Mere Helene-Angelique Luillier, qui en étoit pour lors Superieure.

LE SEMINAIRE DE L'UNION CHRE'TIENNE,

ſitué en la rue St Denys, près la Porte.

LE Seminaire de l'Union Chrétienne commença premierement à Charonne, l'an 1661, en une maiſon appartenante à Madame de Croze, par les ſoins de Monſieur Vachet, qui fit venir de Metz la Sœur Renée Deſbordes, que lui & Madame de Polaillon avoient envoyée à Metz pour établir une Communauté. Mademoiſelle de Croze ſe joignit à elle, appellée depuis Sœur Anne de Croze, qui pour vaquer plus librement aux exercices de pieté, s'y étoit retirée. Quelques années après l'établiſſement de ces Filles, Mademoiſelle de Croze ayant remarqué en leur conduite une vie reglée, les gratifia de ſa maiſon & de ſes héritages, qui étoient conſiderables, par une donation entre vifs, qu'elle leur fit par Contrat du quinziéme Septembre 1672, ratifié par le Roi par ſes Lettres Patentes du mois de Fevrier 1673, qui confirma cet établiſſement & donation, qu'il mit ſous la dépendance de Mr l'Archevêque de Paris.

Ce fut donc en ce village de Charonne, que ces deux Sœurs, accompagnées des Sœurs Marguerite Martaigneville ; Madelaine Vergnier, Marguerite-Agnès Deſnoyers & autres, jetterent les fondemens du Seminaire de l'Union Chrétienne, & eurent pour premiere Superieure, Sœur Anne de Croze, que ſon zèle & ſa douceur ont toujours fait aimer & diſtinguer.

Et pour premier Superieur, qui en fit les fonctions, le premier Mai 1672, Monſieur l'Abbé de Benjamain, Grand-Vicaire & Official de Monſieur l'Archevêque de Paris. Le St Sacrement n'y étoit pas encore, & elles n'avoient qu'une Chapelle ſous l'Invocation de St Joſeph, où tous les jours on leur diſoit la Meſſe ; mais ce Grand-Vicaire obtint la permiſſion d'y poſer le St Sacrement le premier Mai 1675.

Cette Communauté fut transferée de ce lieu en la rue St Denys, en un Hotel appellé St Chaumont, qui leur fut adjugé par les Creanciers du ſieur & Dame Menardeau, par déliberation du trentiéme Août 1683, &

par la permiſſion qu'en donna François de Harlai, Archevêque de Paris, le neuviéme Août 1684, confirmée par Lettres Patentes du Roi du mois d'Avril 16 7, dont la teneur eſt ci-après. A condition que ladite Maiſon ne pourra être changée ni convertie en Maiſon de Profeſſion Religieuſe, & que celles qui y ſont à preſent & qui leur ſuccederont, ſeront toujours en l'état de Séculieres, ſuivant leur Inſtitut.

Cette tranſlation ne ſe fit en l'Hotel de St Chaumont qu'en l'année 1685, où Monſieur l'Archevêque de Paris dit la premiere Meſſe, le dix-huit Février 1685, en la Chapelle dediée à St Joſeph, dont l'on ſolemniſe la fête, comme Titulaire de cette Maiſon, où il y a Indulgence Pleniere, Expoſition du St Sacrement & Sermon. Il y a auſſi en cette Egliſe une Confrairie de la bonne Mort, où l'on ſolemniſe la fete de St Michel; il y a auſſi Indulgence Pleniere, Expoſition du St Sacrement, & Sermon.

L'Inſtitut de ces Filles de l'Union Chrétienne eſt pour la converſion des filles & femmes hérétiques, & les retirer auparavant ou après leur abjuration, à l'exception du Séminaire de Charonne aujourd'hui transferé l'Hotel de St Chaumont, dans lequel elles ne peuvent être reçues qu'après qu'elles ont fait abjuration, pour y recevoir & retirer des filles & des veuves de qualité, deſtituées de biens ou de protection, & qui ne pouvant être reçues en d'autres Communautés, ſont formées & élevées, ou pour entrer dans l'Inſtitut, ou pour vivre Chrétiennement dans l'état où Dieu les appelle, après avoir reçû une ſainte éducation en cette Maiſon, établie auſſi pour élever de jeunes filles dans la vertu & dans la pieté Chrétienne, leur apprendre à lire & écrire, & les exercices de toutes choſes.

Ce Seminaire eſt ſitué en la rue, & près la Porte St Denys, quartier de St Denys.

Lettres Patentes pour les Filles de l'Union Chrétienne, de St Chaumont.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir; Salut. Nos cheres & bien amées Renée Deſbordes, Anne de Croze, Marguerite de Gaude, & autres Filles aſſociées du Seminaire & Communauté ſeculiere de l'Union-Chrétienne, transferées de Charonne en notre bonne Ville de Paris, Nous ont fait expoſer, que comme il a plû à la Divine Providence donner une bénédiction toute particuliere à leur Inſtitut, à cauſe des œuvres de charité & de pieté qu'elles exercent avec beaucoup d'application & de ſuccès, pour inſtruire ſous l'autorité de l'Ordinaire, les Nouvelles-Catholiques qui ſont délaiſſées par leurs parens, & donner une retraite aux femmes, veuves, filles & orphelines qui ont le malheur de n'avoir pas de bien pour ſatisfaire aux neceſſités les plus preſſantes. Comme auſſi de s'appliquer à l'inſtruction des jeunes enfans dans les lieux où elles ſont établies, & à l'éducation de ceux des Nouveaux-Catholiques, Nous leur aurions permis de faire divers établiſſemens dans notre Royaume qui ont eu le ſuccès que Nous en eſperions, même au-delà de ce que Nous en pouvions attendre, dont Nous ſommes pleinement informés par les témoignages que Nous en ont donnés leurs Evêques Dioceſains, mais principalement par notre très-cher & bien-amé Couſin le ſieur du Harlai, Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, qui par des Patentes du neuf Août 1684 auroit pour les cauſes & motifs y contenus, permis ſous notre bon plaiſir, de transferer leur Seminaire & Communauté établi à Charonne en vertu de nos Lettres Patentes du mois de Fevrier 1673, & de s'établir dans notre bonne Ville de Paris à l'Hotel de St Chaumont rue St Denys, qui leur a été adjugé pa-

les créanciers des ſieur & Dame Menardeau, ſuivant leur déliberation du trente Août 1683, confirmée par un jugement du vingt Decembre 1684 rendu par les Commiſſaires à ce deputés, & ſuivi d'un Decret volontaire fait en notre Cour de Parlement le vingt-trois Mars 1685. De ſorte qu'il ne reſte plus de notre part qu'à homologuer & confirmer le tout. A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvans, Nous de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, avons par ces Preſentes ſignées de notre main, loué, approuvé & confirmé, louons, approuvons & confirmons l'etabliſſement fait en notre bonne Ville de Paris dudit Seminaire de l'Union-Chrétienne en l'Horel de St Chaumont, pour y faire leurs exercices ſous la conduite & direction dudit ſieur Archevêque de Paris, ſuivant les ſtatuts & reglemens par lui faits ou à faire; à condition toutefois que ladite maiſon ne pourra être changée ni convertie en maiſon de profeſſion Religieuſe, & que celles qui y ſont à preſent & celles qui leur ſuccederont ſeront toujours en l'état de ſeculieres ſuivant leur Inſtitut. Que Nous avons en outre permis & permettons d'accepter & recevoir toutes donnations & fondations & autres diſpoſitions; d'acquerir, tenir & poſſeder biens meubles & immeubles de même que les autres Communautés, ſans néanmoins qu'elles puiſſent pretendre aucun amortiſſement, ſinon ſeulement du fonds de leur Egliſe, maiſon, jardin & enclos, que Nous avons amortis & amortiſſons par ceſdites Preſentes comme à Dieu dédiés & conſacrés, ſans qu'il ſoit beſoin d'obtenir d'autres Lettres de Nous ni de nos ſucceſſeurs, dont Nous les avons déchargés & déchargeons, même de leur en payer ni à Nous aucune finance ni indemnité, droits de francs-fiefs, nouveaux acquêts & autres, dont Nous les avons affranchis & affranchiſſons, fait & faiſons don en tant que de beſoin, à quelque ſomme que le tout ſe puiſſe monter; à la charge de payer les indemnités & autres droits dûs à autres Seigneurs que Nous, & à la charge auſſi de faire chaque jour des prieres particulieres à Dieu pour la conſervation & proſperité de notre perſonne & de toute notre maiſon Royale. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, que ces Preſentes ils ayent à faire lire, publier & regîtrer, & du contenu en icelles jouir & uſer par ladite Communauté pleinement, paiſiblement & perpetuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens, nonobſtant tous Edits, Declarations, Arrêts & Réglemens & autres choſes à ce contraire, auſquelles & aux derogatoires des derogatoires y contenus, Nous avons dérogé & dérogeons par ces Preſentes: Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes. Donné à Verſailles au mois d'Avril l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-ſept, & de notre regne le quarante-quatriéme. *Signé*, LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi, COLBERT, & ſcellé.

Regîtrées au Parlement le dix-huit Novembre. Et en la Chambre des Comptes le trente Decembre 1687.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE Ste ANNE, de la petite Union-Chrétienne, appellées ainſi pour les diſtinguer d'avec celles de St Chaumont.

CES Filles furent établies l'an 1679 en la Ville-neuve quartier de St Denys, pour ſervir d'azile à de pauvres filles & femmes en attendant ou cherchant des conditions ou en étant ſorties; ce qui avoit fait tant de compaſſion à Mr le Vacher, que conſiderant cet état malheureux auquel ces pauvres filles & femmes étoient expoſées, il excita la pieté tant de Mr de Noailles, Evêque de Châlons, depuis Archevêque de Paris, que de l'Abbé Hervé, Evêque de Gap. Ces deux Prelats qui méditoient les moyens d'y parvenir & d'y apporter remede, en parlerent à Mademoiſelle de Lamoignon & à Mademoiſelle Mallet. Ces quatre illuſtres perſonnes reſolurent après une mure déliberation, d'établir une Communauté qui ſeroit pour ces Filles un lieu d'azile.

Dieu qui preſidoit à ce grand deſſein leur inſpira d'aller trouver Mr Berthelot, aſſés connu dans le monde par ſes grandes charités, & lui demander pour cet établiſſement une maiſon qu'il avoit fait bâtir à la Ville-neuve, pour retiter les Soldats eſtropiés & invalides. Cette maiſon leur avoit ſervi de retraite juſqu'au tems que le Roi eût fait bâtir l'Hotel des Invalides. Mr & Me Berthelot ravis de trouver une ocaſion de contribuer au grand deſſein que leur avoient projetté ces quatre perſonnes, donnerent cette maiſon toute meublée, & garnie de tout ce qui eſt neceſſaire pour les beſoins de la vie. Ce qui ſe fit en 1679.

Le Roi approuva cet établiſſement par des Lettres Patentes du mois de Fevrier 1685 regîtrées en Parlement le cinq Fevrier 1686, & permit aux Sœurs du Seminaire de l'Union-Chrétienne de s'y établir & d'en prendre poſſeſſion pour y vivre conformément à leur Inſtitut.

Madame de Noailles & les autres en parlerent à Mr Vachet, & allerent à Charonne, prier Sœur Anne Croze de leur donner des Sœurs du Seminaire pour commencer cet établiſſement; ce qui fut executé, & y établirent pluſieurs Sœurs pour gouverner cette maiſon, qui eſt ſituée à la Ville-neuve en la rue de la Lune quartier de St Denys.

L'on ſolemniſe en cette Egliſe la fête de Ste Anne, comme titulaire de cette maiſon.

Lettres Patentes du Roi, portant confirmation de l'établiſſement de la Communauté des Filles de l'Union-Chrétienne, de la Ville-neuve ſur Gravois rue de la Lune.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre; A tous preſens & à venir; SALUT. Notre amé & feal Conſeiller en nos Conſeils, Secretaire des commandemens de notre très-chere & très-amée fille la Dauphine, François Berthelot, & Dame Marie Regnault ſa femme, ayant acquis une place en notre bonne Ville de Paris ſiſe à la Ville-neuve ſur Gravois rue de la Lune, auroient fait faire pluſieurs bâtimens & y auroient fait mettre cinquante lits garnis, pour y recevoir les Soldats qui revenoient malades de nos Armées. Mais le ſecours ayant manqué à cet établiſſement, les Dames, qui dans notre bonne Ville de Paris s'appliquent aux charités, ayant reconnu que cette maiſon pouvoit ſervir de retraite à des Filles qui ſont perſecutées de leurs parens pour s'être con-

verties à la Foi Catholique, & de celles qui viennent en notre-dite Ville de Paris, & n'ayant point d'azile ſont contraintes de loger chés des perſonnes inconnues. Leſdits ſieur & Dame Berthelot par Contrat du treize Mai 1682 auroient fait don entre-vifs aux Filles de l'Union-Chrétienne cidevant établies au Bourg de Charonne de ladite maiſon, de tous les lits, linges, meubles & uſtenciles qu'ils y avoient fait mettre, pour y recevoir à l'avenir les Filles de la qualité ci-deſſus, & pour leur faire apprendre non ſeulement l'exercice de pieté, mais les ouvrages qui les peuvent rendre capables de ſervir. Et pour cet effet leſdites Dames auroient obtenu le conſentement de notre très-cher & bien-amé Couſin l'Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, Commandeur de nos Ordres. Mais comme nuls établiſſemens ne peuvent être faits ſans notre permiſſion, Nous avons été requis de vouloir accorder nos Lettres à ce neceſſaires. A quoi Nous inclinons d'autant plus volontiers, que Nous cherchons toutes les occaſions de contribuer à tout ce qui tend à la gloire de Dieu & à l'utilité de nos Sujets, ayant déja pour favoriſer cet établiſſement accordé pluſieurs fois une aumône de ſix cens livres, & le Clergé de France à notre exemple ayant auſſi accordé une penſion de deux cens livres par chacun an. SAVOIR FAISONS, que Nous pour ces cauſes & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conſeil, qui a vû le conſentement de notre-dit Couſin l'Archevêque de Paris, ci attaché ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, & de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, avons autoriſé, approuvé, homologué & confirmé par ces Preſentes, ſignées de notre main, en tant que beſoin eſt ou ſeroit, ledit Contrat de donation faite par leſd. ſieur & Dame Berthelot auſd. Filles de l'Union-Chretienne de la maiſon ſiſe à la Ville-neuve ſur Gravois rue de la Lune, enſemble de tous les lits, linges, meubles & uſtenciles qu'ils y ont mis; dans laquelle maiſon elles envoyeront quatre de leur Communauté, & plus s'il eſt neceſſaire, pour la conduite des Filles qui s'y retireront, & leſquelles y ſeront reçues en la maniere qui ſera reglée par ceux ou celles qui en ont l'adminiſtration. Et pour maintenir ladite maiſon il ſera choiſi quatre deſdites Dames qui s'appliquent aux charités, dont une d'entre elles ſera nommée la protectrice. Arrivant le decès de l'une deſdites Dames, il ſera procedé par les trois autres à l'élection d'une quatriéme, en cas que la défunte n'en ait point nommée de ſon vivant, ſoit pour être en la place de la protectrice ou pour remplir le nombre des quatre; le tout n'ayant force & vertu qu'avec l'agrément de notre cher Couſin l'Archevêque de Paris. A cette fin permettons auſdites Filles de l'Union-Chrétienne d'accepter tous dons & legs qui leur pourront être faits, ſoit entre-vifs, par diſpoſition teſtamentaire ou à cauſe de mort, comme auſſi d'acquerir, tenir & poſſeder toutes terres, maiſons & heritages & autres biens, de faire bâtir & édifier en ladite maiſon une Chapelle, ſi fait n'a été, & autres lieux neceſſaires à leur établiſſement, ſans pretendre par Nous aucun amortiſſement, même des fonds de ladite maiſon, jardin & clôture, dont Nous leur faiſons don par ces Preſentes, & ſans qu'elles ſoient tenues de Nous payer ni à nos ſucceſſeurs Rois aucune finance ni indemnité, dont Nous les avons tenues quittes & exemptes, à quelque ſomme qu'elles ſe puiſſent monter, à la charge néanmoins des droits & devoirs dont les lieux ci-deſſus pourroient être tenus envers autres Seigneurs que Nous; & outre aux autres conditions portées par ledit Contrat; & que ladite maiſon ne venant plus à ſubſiſter, elle ne pourra point être changée en une Maiſon de Profeſſion Religieuſe, auquel cas leſdits ſieur & Dame Berthelot rentreront en la proprieté & poſſeſſion d'icelle, & tous les lits & meubles par eux donnés en l'état qu'ils ſeront, en rembourſant par eux ou leurs ſucceſſeurs auſdites Sœurs la ſomme de quatre mille livres qu'elles ont payées à la veuve Louvet, comme auſſi les ameliorations & augmenta-

tions faites en ladite maiſon à ceux qui les auront fait faire, demeurant néanmoins en la liberté deſdits ſieur & Dame Berthelot de reprendre lad. maiſon aux conditions ſuſdites, ou de la laiſſer auſdites Filles, ſoit pour continuer ledit établiſſement, ou pour employer le fonds à quelque autre de pareille nature; & à la charge auſſi par elles tant qu'elle ſubſiſtera de faire prier Dieu pour notre perſonne, toute notre Famille Royale, la conſervation & proſperité de nos Etats. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conſeillers les gens tenans notre Cour de Parlement, & Chambre de nos Comptes à Paris, que ces Preſentes ils ayent à enregîtrer, & du contenu en icelles faire jouir leſdites Filles de la Communauté de l'Union-Chrétienne, pleinement, paiſiblement & perpetuellement; ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens, nonobſtant Edits, Declarations, Arrêts & Reglemens à ce contraires, auſquels & aux dérogatoires des dérogatoires y contenues Nous avons dérogé par ces Preſentes. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Preſentes. ſauf en autres choſes notre droit & l'autrui en toutes. DONNE' à Verſailles au mois de Fevrier l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-cinq, & de notre regne le quarante-cinquiéme, *Signé*, LOUIS. Et ſur le repli, par le Roi COLBERT. Et ſcellé du grand ſeau de cire verte.

Regîtrées au Parlement le cinquiéme Fevrier 1686. Et en la Chambre des Comptes le quatriéme Fevrier 1687.

LES FILLES DE L'UNION-CHRETIENNE, de la rue Caſſette.

LES Filles de l'Union-Chrétienne, dont la Chapelle eſt dediée à ſaint Michel, & où l'on en fait la fête comme Titulaire, s'établirent par les ſoins de Mr Vachet, dans le quartier de St Germain des Prés près les Incurables, pour la retraite des Dames étrangeres, ſous la conduite de la Sœur des Bordes, qui en a été la premiere Superieure, à qui a ſuccedé la Sœur Charlotte des Guiots.

Cette Communauté eſt ſituée en la rue Caſſette quartier du Luxembourg.

LES FILLES DE L'UNION-CHRETIENNE quartier de St Germain l'Auxerrois.

MONSIEUR le Vachet établit encore des Filles de l'Union-Chrétienne, dans le quartier de St Germain l'Auxerrois, pour inſtruire de jeunes filles, & leur apprendre à travailler pour pouvoir gagner leur vie. Elles ſont ſous la direction de Mr le Curé de ladite Paroiſſe. Mais je crois que cette Communauté ne ſubſiſte plus.

LE COUVENT DES URSULINES FAUX-BOURG St JAQUES.

LE Couvent des Urſulines, dites de St Jaques, régle de St Auguſtin, ſous l'invocation de Ste Urſule, doit ſon inſtitut à Mademoiſelle Acarie, dès le commencement de 1607 au fauxbourg de St Jaques; à quoi contribua beaucoup le zèle & la piété de Monſieur Gallemont Docteur en Theologie, & de Monſieur de Marillac Garde des Sceaux; leſquels conſiderent que beaucoup de jeunes filles, par la corruption du ſiécle & des mœurs étoient en danger de ſe perdre faute d'inſtruction. Pour prevenir tout ce mal, ils employerent tout leur credit pour établir une Communauté pour ce remede. Ayant connoiſſance d'une Congregation de filles ſéculieres, qui portoient le nom d'Urſulines, qui étoit établie depuis quelques années à Aix en Provence, ils en demanderent deux pour former à leur façon de vivre un nombre de filles devotes qu'ils avoient aſſemblées dans l'Hotel de St André, ſitué au fauxbourg St Jaques. Ces deux Urſulines ſéculieres arriverent à Paris au mois de Mars 1608, l'une deſquelles ſe nommoit Sœur Françoiſe de Bermont, morte en 1628, âgée de cinquante ſix ans, & l'autre Sœur Lucrece de Montez. Sœur Françoiſe fut du conſentement commun élue Superieure, & leur maniere d'inſtruire fut tellement approuvée de toutes parts, qu'on leur amenoit quantité de jeunes filles de bonne maiſon qu'on leur donnoit en penſion pour les inſtruire; de ſorte que cet Hotel de St André n'étant qu'une demeure à louage, & de trop petite étendue pour y établir une Congregation de filles, dont le nombre s'augmentoit de jour à autre; la reſolution fut priſe d'acheter une place plus grande, & y bâtir une maiſon capable pour y faire leurs fonctions ordinaires. Et comme pour cet effet il étoit beſoin d'avoir une fondatrice, & qui eut des moyens pour employer à cette pieuſe entrepriſe, Mademoiſelle Acarie, dont j'ai parlé au Monaſtere des Carmelites de St Jaques, jetta les yeux ſur ſa couſine Mademoiſelle Magdeleine Luillier, veuve (dès l'âge de vingt ans) de feu Monſieur de Ste Beuve, Conſeiller au Parlement. Elle accepta cette propoſition, & ſe reſolut auſſi-tôt de donner une partie de ſon bien, mais avec cette condition que les filles ſéculieres ſeroient Religieuſes, & feroient un vœu particulier outre les trois eſſentiels de Religion qui ſont communs à toutes autres Religieuſes; ſavoir, de vaquer à l'inſtruction des jeunes filles, d'autant que cette ſorte de Congregation de filles devotes en habit ſéculier & ſans clôture, n'étoit pas agréée dans Paris; joint qu'elle vouloit rendre cet Inſtitut plus ſtable & ſolide. Pour ce ſujet elle en fit écrire en Cour de Rome pour obtenir des Bulles de ſa Sainteté. Pendant ce tems elle acheta une grande place près ledit Hotel de St André, relevant de la Seigneurie de Meſſieurs de Ste Geneviéve, au lieu dit *les Poteries*, tenant d'un côté audit Hotel, & de l'autre aboutiſſant à la petite ruelle appellée de Paradis ou Jean le Riche, & d'autre part depuis la grande rue du fauxbourg St Jaques, juſqu'au chemin qui eſt devant la porte de l'Hopital de la Santé, rue des Vignes, fauxbourg St Marcel.

En cette place on y fit bâtir un grand Corps de logis, & les vieux bâtimens furent deſtinés à faire une petite Chapelle pour le dehors, & un Chœur au dedans pour les Religieuſes, dont elles eurent la jouiſſance le premier Octobre 1611, avec la permiſſion du Roi, dont les Lettres furent verifiées au Parlement la même année.

Dans le même tems Madame de Ste Beuve leur Fondatrice paſſa le Contrat de fondation, par lequel elle donna deux mille livres de rente pour la nourriture & entretien de douze Religieuſes du Chœur. Pendant

ce tems arriverent les Bulles du Pape Paul V, du mois de Juin 1612, par leſquelles il permet cet établiſſement des Urſulines, ſous la regle de St Auguſtin, & ſous l'invocation de Ste Urſule; & outre les trois vœux ſolemnels communs à toutes autres Religieuſes, leur en permet un quatriéme, qui eſt de vaquer à l'inſtruction des jeunes filles, les ſoumettant à la Juriſdiction de l'Evêque de Paris, & ſous ſon autorité leur donne pour Superieurs, Meſſieurs Guillaume Geſlin, Jaques Gallemont & Thomas Grillot Docteurs en Theologie; leur permettant de choiſir trois ou quatre Religieuſes de quelque Monaſtere bien reformé; pour y inſtruire & former à la vie Religieuſe celles qui ſeront jugées propres. Pour cet effet, Madame Anne de Rouſſi, Abbeſſe de St Etienne de Soiſſons, y fut choiſie pour avoir le ſoin de cet exercice; elle arriva à Paris le onze Juillet 1612, avec quatre de ſes Religieuſes, dont la premiere étoit Marie Renée de Villiers, qui fut depuis Abbeſſe de ladite Abbayie de St Etienne; & le onze Novembre 1612, elle donna l'habit de Religion à douze filles, dont la cérémonie fut faite par Meſſire Henri de Gondy, Evêque de Paris, qui donna auſſi ſon approbation pour cet établiſſement, y poſa le St Sacrement en la petite Chapelle, & mit auſſi la clôture au Monaſtere le même jour. Cette Congregation s'eſt tellement augmentée, qu'elles y ont été juſqu'à quatre-vingts, & dont on a tiré celles qui ont été envoyées en diverſes Villes de France pour y établir des Monaſteres, comme celui de Ste Avoie, St Denys en France, & autres.

Et d'autant que ce premier bâtiment ne pouvoit ſuffire à leur logement; Madame de Ste Beuve leur fondatrice leur donna encore ſix mille livres pour commencer le bâtiment de l'Egliſe, & accroître leur logement, dont la premiere pierre y fut poſée par la Reine Anne d'Autriche le vingt-deux Juin 1620, fut achevée en 1627, & benite par l'Archevêque de Paris Jean François de Gondy.

Le vingt-neuviéme Août 1630, mourut Madame de Ste Beuve, qui fut inhumée au milieu du Chœur des Religieuſes, avec Madame de Marcilli ſa Sœur, auſſi bienfaictrice dudit Monaſtere.

Ces Religieuſes ne s'emploient pas ſeulement à inſtruire les filles qu'elles ont en penſion, mais elles vaquent auſſi à inſtruire & former les mœurs des petites filles de dehors, qui viennent deux fois le jour en grand nombre à leur école, où elles les inſtruiſent en la piété & en la crainte de Dieu, à lire, écrire, & autres ouvrages pour gagner leur vie, ce qui eſt d'une très grande utilité pour le Public, le tout gratuitement.

Ce Monaſtere eſt ſitué en la grande rue du fauxbourg St Jaques, quartier de St Benoît.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES URSULINES, dite DE Ste Avoie, rue & quartier de Ste Avoie.

LA Communauté des Filles Urſulines, dite de Ste Avoie, fut établie en une ancienne maiſon qui avoit été occupée par des veuves appellées Beguines, dont l'on a parlé ci-devant au mot de Beguines. Cette preſente Communauté y fut établie vers l'an 1626. Elles reconnoiſſent pour fondatrice, Madame de Brou; & pour Superieur, le Curé de St Meri, qui a le ſoin d'y envoyer dire la Meſſe tous les jours, & d'y faire celebrer l'Office divin tous les Dimanches & Fêtes de l'année, & de leur adminiſtrer les Sacremens.

Cette Communauté eſt ſituée en la rue & quartier de Ste Avoie.

LE COUVENT DES URSULINES D'ARGENTEUIL.

LES premieres Religieuſes qui commencerent l'établiſſement du Couvent des Urſulines d'Argenteuil, furent tirées au nombre de quatre du Monaſtere de St Denys, le vingt-ſixiéme Juillet 1646.

Je finis par quelques Epitaphes d'Hommes illuſtres, malheureux & ſçavans Auteurs, qui feront plaiſir aux Curieux, pour leur faire connoître où ſont les Monumens de ce qui reſte après leur mort.

AUX MATHURINS.

JACQUES *de Rully*, Chevalier, Conſeiller du Roi, & Preſident en la Cour de Parlement. Il s'acquit l'amitié de Charles VI, qui le gratifia de la charge de Preſident. Il eſt mort à Troyes le huit Octobre 1409. Son corps apporté à Paris fut inhumé aux Mathurins, où l'on voit ſon tombeau avec cette épitaphe.

Cy giſt noble-homme Meſſire Jaques de Rully, Chevalier, Conſeiller du Roi notre Sire, & Preſident en ſon Parlement de Paris, qui trépaſſa à Troyes l'an 1409 *le ſept Octobre.*

Il étoit pere de Marie de Rully, mariée avec l'infortuné Seigneur Pierre des Eſſars, à qui Jean Duc de Bourgogne fit couper la tête aux Halles à Paris.

AUX CELESTINS.

Guillaume *le Duc*, Chevalier, Conſeiller du Roi, & Preſident en ſa Cour de Parlement, Seigneur de Virevodé près de Montjay. Il fut chaſſé de Paris avec le Chancelier de France par les Anglois, le quinze Avril 1436, après avoir appuyé leur parti. Cependant il fut rétabli dans ſes biens, & mourut en 1452. Il eſt enterré aux Celeſtins dans le chœur avec Jeanne Porchere ſa femme, comme on le voit par cette épitaphe.

Cy giſt honorable homme & ſage Maiſtre Guillaume le Duc, Preſident en Parlement, Sieur de Virevoday près Montjay, qui trépaſſa l'an de grace 1452 *le Dimanche vingtiéme jour de Janvier*

Cy giſt Damoiſelle Jeanne Porchere, femme dudit Preſident, laquelle trépaſſa l'an de grace 1466 *le premier jour de Fevrier.*

Dieu ait l'ame d'eux. Amen.

AUX CARMES.

Robert *Mauger*, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſon Grand-Conſeil, & premier Preſident en ſa Cour de Parlement de Paris, qui par les menées de Jean, Duc de Bourgogne, fut dépoſé de cette auguſte charge en 1418. Il mourut de déplaiſir la même année, & fut enterré aux Carmes de Paris devant le grand Autel, avec cette épitaphe.

Cy giſt Robert Mauger, jadis Conſeiller du Roi notre Sire, & premier Preſident en ſa Cour de Parlement, qui trépaſſa en ſon Hotel l'an de grace 1418 *le jour de Noel.*

Cy giſt noble Dame Simonne Darie, jadis femme dudit Maiſtre Robert Mauger, laquelle trépaſſa en ſon Hotel à Paris le 27 *Octobre* 1418.

A St MARTIN DES CHAMPS.

Philippe *de Morvilliers*, Chevalier, Seigneur dudit lieu & de Charenton, Conſeiller du Roi & premier Preſident en ſa Cour de Parlement de Paris, ayant été favoriſé du parti de Bourgogne, lorſqu'en 1416 Paris ſe remit en l'obéiſſance de Charles VII, il fut chaſſé de Paris. Il ne ſurvêquit pas long-tems à cette diſgrace, car il mourut deux ans après, & fut enterré auprès de ſa femme à St Martin des Champs, où l'on voit ſon tombeau avec cette épitaphe.

Cy deſſous repoſent les corps de nobles perſonnes Meſſire Philippes, Seigneur de Morvilliers, Clary & Charenton, Conſeiller du Roi notre Sire, & premier Preſident en ſon Parlement de Paris.

Et Madame Jeanne du Drac ſa femme; & trépaſſa ledit Preſident le 25 *Juillet l'an de grace* 1418, *& ſadite femme l'an* 1417.

AUX CHARTREUX.

Adam *de Cambrai*, Chevalier, Conſeiller du Roi & premier Preſident en ſa Cour de Parlement de Paris, qui fut preſent au fameux Traité d'Arras en 1435. Les Chartreux furent honorés de ſa bien-veillance par les fondations qu'il fit en leur Couvent. Il mourut le quinze Mars 1456, & eſt enterré aux Chartreux ſous une tombe platte de cuivre ſur laquelle eſt gravée cette inſcription.

Cy giſt noble homme Adam de Cambrai, Chevalier, premier Preſident en la Cour de Parlement de Paris, qui trépaſſa le quinziéme jour de Mars 1456.

Et Dame Charlotte Alexandre ſa femme, qui trépaſſa le douziéme jour de Mars 1473.

AUX CHARNIERS St INNOCENT.

Jean *de Montigni*, dit le Boulanger, Chevalier, Seigneur de Jacqueville en Gaſtinois, d'Iſles & de Montigni en Brie, & premier Preſident en la Cour de Parlement de Paris. L'on tient que le nom de Boulanger lui fut donné à cauſe d'une grande quantité de bled qu'il fit entrer dans ce Royaume au tems d'une grande famine. Il fut député du Parlement pour aller au Chateau de Beauté conferer avec le Duc de Guienne, frere du Roi, qui formant un parti avec les Princes ligués, tenoit la Ville aſſiegée: il l'engagea au Traité de paix qu'il fit avec le Roi. Il préſida au procès du Connétable St Pol. Il mourut le vingt-quatriéme Fevrier 1481, & fut enterré près de ſa femme à St Innocent ſous les Charniers, où ſe voyent ces épitaphes.

Cy deſſous giſt noble & ſage Meſſire Jean le Boulanger, Chevalier, Premier Preſident en ſa Cour de Parlement, Seigneur de Jacqueville en Gaſtinois, d'Iſles & de Montigni en Brie, qui trépaſſa le vingt-quatriéme jour de Fevrier M. CCCC. LXXXI.

Auſſi giſt noble Dame Philippes de Cotthereau, en ſon vivant femme dudit Chevalier, qui trépaſſa le quatriéme Novembre l'an 1473.

A Ste CROIX DE LA BRETONNERIE.

Jean *de Popaincour*, Chevalier, Conſeiller du Roi & Preſident en ſa Cour de Parlement, Seigneur de Sarcelles & de Liancourt. Il s'oppoſa à l'élection de Martin de Belle-Faye à la commiſſion de l'Office de Lieutenant Criminel. Pendant le ſiege de Paris il avoit la garde de la Porte de St Denys. Le Roi l'envoya en ambaſſade en Angleterre : & il fut nommé un des Commiſſaires dans le procès du Connetable St Pol. Il mourut en 1480 & eſt enterré en l'Egliſe de Ste Croix de la Bretonnerie, avec ſa femme, ſa fille & ſon gendre, dont voici les épitaphes.

Cy giſt noble homme Meſſire Guillaume de Popaincourt, en ſon vivant Seigneur de Sarcelles & de Liancourt, Conſeiller du Roi notre Sire & Preſident en ſa Cour de Parlement, lequel trépaſſa le vingt-un Mai 1480. *Auſſi giſt Damoiſelle Catherine le Begue, femme dudit Popaincourt, qui trépaſſa le quatriéme jour d'Octobre* 1490.

Cy giſt noble homme Jean du Pleſſis, en ſon vivant Seigneur de Douchamps, de Savonniers & de Prugue, Conſeil. & Maiſtre d'Hotel des Rois Louis XI & Charles VIII, qui trépaſſa le quinziéme jour de Mai 1484.

my giſt noble Damoiſelle Claude de Popaincourt, Dame de Sacelles & de Liancourt, femme dudit du Pleſſis, qui trépaſſa le 21 *Novembre* 1510.

AUX JACOBINS RUE St JAQUES.

Il ne faut pas oublier l'épitaphe du Prince ſouverain *Humbert*, Dauphin de Viennois, qui après la chute inopinée de ſon fils, s'accommoda du Dauphiné avec Philippe de Valois, ſe fit Moine, Sous-Diacre, Diacre, & Prêtre dans le cours de vingt-quatre heures. Il mourut aux Jacobins de Paris, où l'on voit cette épitaphe.

Hic jacet R. P. Dominus ampliſſimus Humbertus, primò Viennæ Delphinus, deindè relicto Principatu, Frater noſtri Ordinis, Prior in hoc Conventu Pariſienſi, ac demum Patriarcha Alexandrinus & perpetuus Eccleſiæ Rhemenſis Adminiſtrator, & præcipuus hujus Conventus Benefactor.

Obiit anno Domini 1345, *Maii* 22.

HISTOIRE
ET
RECHERCHES
DES
ANTIQUITÉS
DE LA VILLE
DE
PARIS.

LIVRE SIXIE'ME.

DES PLACES EN GENERAL.

POUR faire mieux entendre ce que j'ai à dire des Places de Paris, il les faut reduire ſous trois eſpeces.

La premiere de celles repandues maintenant dans tous les quartiers.

La ſeconde, de celles qui s'y trouvoient anciennement, mais qu'on ne ſauroit plus trouver que dans l'Hiſtoire & dans les Romans.

Et la derniere, de la Place de France, & de la Place Ducale que l'on a eu deſſein de faire, & qui n'ont point eu d'execution.

De toute ancienneté il y a eu à Paris quantité de Places vers les derniers tems de l'Empire Romain; & ſous les Rois de la premiere race il s'y en fit quelques-unes; mais, ou les débris en ſont égarés dans nos livres, ou

il n'y en reſte plus que la renommée, qui nous fait ſavoir ſimplement qu'elles ont été. Sous la troiſiéme race on en a fait beaucoup, quelques-unes pour l'oſtentation, avec uniformité & magnificence; pluſieurs par neceſſité, mais qui ne ſervent de rien; la plupart pleines de vivres, de marchandiſes & de denrées, preſque toutes ſans ordre & comme par hazard, grandes au reſte, & éparſes çà & là.

La Place de France commencée par Henri IV, entre le Calvaire & le Temple, avec toute la magnificence & l'uniformité connue alors dans l'architecture.

La Place Ducale, & celle de devant le Palais Royal, que le Cardinal de Richelieu s'étoit propoſé de faire, encore bien plus magnifique qu'elle, auroient ſans doute beaucoup plus contribué à l'ornement de Paris, que ne font ni la Place Royale, ni la Place Dauphine, ni celle de devant la Sorbonne.

Les Places du Chevalier du guet; de Ste Opportune, de Cambrai, du Pet-au-Diable & autres, ſont autant d'eſpaces perdus, & à peine même peuvent-elles ſervir.

Le Pilori, les Halles, Montfaucon, la Place aux pourceaux, le Parvis Notre-Dame, les lieux où étoient dreſſés les échelles des Seigneurs Hauts-juſticiers, quelques autres Places ſemblables, ont été deſtinées autrefois à punir les criminels, & n'étoient pas en petit nombre.

La Gréve, la Croix du Tiroi, le Pont-neuf, & pluſieurs autres endroits ſervent maintenant de lieu patibulaire.

Quant aux Carrefours, il y en a tant qu'on n'en ſait pas le nombre. Les plus fameux ſont le Marché-palus, ceux des Quatre-forges de la Cité, des Quatre-cocus, & quantité d'autres, dont quelques-uns ne ſubſiſtent plus.

Il y a aſſés long-tems qu'on ne parle plus du Landit, ni de la foire St Ladre; pour ce qui eſt des foires St Denys & St Germain, & du Parvis de Notre-Dame, elles ſe tiennent tous les ans: celles de St Germain & de St Laurent repondent au bruit qu'elles font.

On a propoſé vainement d'en établir d'autres à la place de France, près l'Hopital St Louis, à la Place Royale même & ailleurs.

Je ne ſai point quand on a aboli dans la Cité, ni la Halle au bled de Beauſſe, ni la Halle de la Juiverie, ni celle de Champeaux, de la Mercerie, de la Ganterie, & de toutes ſortes de marchandiſes & de denrées, non plus que celles de St Denys, de Goneſſe, de Pontoiſe, d'Aumalle, de Beauvais, de Lagni, de Chaumont, de Corbie, d'Amiens, & autres Villes de Picardie, Normandie, & des environs de Paris.

Tout ce que je ſai, c'eſt que tous les Marchands & les Artiſans de pluſieurs Villes de France avoient leurs Halles à Paris, & que ceux de Douai, d'Aveſne, de Malines, de Louvain, de Bruſſelles, de Hainaut, & autres Villes & Provinces des Pays-bas, en avoient auſſi.

Dans le Diſcours des Halles je rapporterai quantité de choſes qui ne ſont pas connues, tant de la Halle nommée ainſi, comme par excellence, que de celle des Mathurins, & de pluſieurs autres. Je releverai même beaucoup de Boucheries abbatues; je rétablirai des marchés de charbon, de buches, d'autres au poiſſon, au ſel, au grain, & ainſi du reſte.

De plus, je parlerai des anciens & nouveaux marchés, des nouvelles & anciennes boucheries, des places qu'ils occupoient & occupent aujourd'hui, & cela dans le Diſcours des Boucheries & celui des Marchés; enfin toutes les Places dont je viens de faire mention, ſerviront de ſujet aux diſcours ſuivans. Dans celui-ci je dirai ſeulement deux mots de pluſieurs Places qui ne ſauroient avoir lieu qu'ici.

PLACES INCONNUES.

DU tems que l'Empereur Julien ſejournoit à Paris, il y avoit deux Places, & toutes deux fort celebres, auſſi bien dans ſa Lettre aux Atheniens, que dans Ammian Marcellin; cependant elles nous ſont ſi peu connues, que nous ignorons même juſqu'à leur ſituation.

En l'une, qui apparamment devoit être dans la Ville, comme un des Huiſſiers de la Chambre de Julien ne trouva plus ce Prince à ſon Palais après ſon élevation à l'Empire, épouvanté alors, & craignant qu'il n'eut été tué par l'ordre de Conſtance, y accourut auſſi-tôt, criant à pleine tête: „ Soldats, Etrangers, Citoyens, n'abandonnés pas votre Empereur, ne ſon„ gés qu'à conſerver ſa vie.

Pour ce qui eſt de l'autre Place nommée *Campus*, par Marcellin, ſur un Tribunal environné de troupes Romaines avec les aigles, Julien, les Pariſiens tous en armes, le lendemain harangua l'armée de Conſtance, qui l'avoit proclamé Empereur; & de plus, quelque tems après au même lieu donna audiance au Queſteur *Leonas*, deputé vers lui par l'Empereur Conſtance.

Gregoire de Tours, Koricon, & quelques Auteurs anciens, font mention de trois autres Places, dont la ſituation ne nous eſt pas plus connue que des précedentes.

Clovis dans la premiere ayant un jour aſſemblé ſes troupes, & pour lors leur repreſentant que l'ancienne Aquitaine, une des plus grandes parties de la Gaule, étoit poſſedée par Alaric Roi des Viſigots, & qu'enfin c'étoit une honte de ſouffrir qu'un Arien comme lui, & des Hérétiques en jouiſſent: tous auſſi-tôt levant les mains au Ciel, proteſterent de ne ſe point faire la barbe qu'ils ne l'euſſent chaſſé de là.

Dans la ſeconde, Chilperic fit repreſenter les Jeux *Circenſes*, à quoi il prenoit grand plaiſir, & y donna aux Pariſiens ce divertiſſement preſque aneanti depuis la decadence de l'Empire.

Quant à la troiſiéme, c'étoit là que tous les ans au mois de Mars les derniers Rois de la premiere race, ſe rendoient montés ſur un char attelé de quatre bœufs, avec leur Maire du Palais, & où ſur un tribunal ils recevoient les preſents de leurs ſujets, & les divertiſſoit de ce qui ſe faiſoit toute l'année. Car comme Paris dès ce tems-là, & même bien auparavant, étoit le Siége du Royaume, cette cérémonie ne ſe devoit point faire ailleurs, & pour lors il falloit qu'il y eut une place deſtinée exprès, & capable de tenir tant de monde. Et de fait, c'eſt ce qu'on croit, à la verité ſans aucune preuve, & ſeulement par tradition, puiſqu'il n'en reſte aucun veſtige, & que les Hiſtoriens ſont muets là-deſſus. Car de s'aller imaginer avec le Pere du Breul, que la campagne qui ſe trouve entre Paris & Montmartre ait ſervi à de pareilles Aſſemblées, c'eſt vouloir qu'un marais au mois de Mars ait pû y être propre: d'admettre encore ce qu'il dit touchant le nom de cette place ou de cette campagne, & qu'il s'appelloit *Campus Martis*, à cauſe qu'il étoit au pied de Montmartre, nommé en Latin *Mons Martis*; c'eſt ignorer que les Hiſtoriens de la premiere race ſe ſervoient de *Campus Martis* pour ſignifier les Aſſemblées tenues tous les ans par nos Rois au mois de Mars; & de plus, que *Campus Martis* eſt un nom général donné par les Romains aux grandes places hors la Ville, ſoit pour faire faire l'exercice aux Troupes, ſoit pour la convocation du peuple, ſoit pour d'autres aſſemblées.

Si un titre de l'Abbayie St Germain eſt auſſi veritable que le diſent les Religieux, au Pré-aux-Clercs, pluſieurs ſiecles avant que d'être couvert de maiſons, il s'eſt paſſé des choſes preſque auſſi celebres que les précedentes.

En 1163, Alexandre III, après avoir dedié l'Egliſe de St Germain, non ſeulement y fut en proceſſion, mais y prêcha & declara cette Egliſe affranchie de la Juriſdiction de l'Evêque, & qu'à l'avenir elle ne releveroit plus que de lui.

De plus, en 1333, un Archidiacre de Rouen, par ordre de Jean XXII, y prêcha la Croiſade; & pour lors Philippe de Valois, le Patriarche de Jeruſalem, & une infinité de monde de qualité & autres s'y croiſerent entre ſes mains.

Vingt ans auparavant, Philippe le Bel, ſes enfans, Edouard III Roi d'Angleterre, le Roi de Navarre, & un nombre incroyable de perſonnes de toutes qualités, avoient encore reçu la Croix dans l'Iſle Notre-Dame, place alors d'une grande étendue, & où l'on n'a fait des maiſons & des rues que depuis quelques années.

En 1357, durant la priſon du Roi Jean, loſque Charles Roi de Navarre porta le flambeau de la diſcorde juſques dans Paris, mais que Charles de France Regent ſut éteindre, autant par ſa ſageſſe que par ſon bonheur, tous deux pluſieurs fois, & en pluſieurs places, prêcherent le peuple à Paris, pour me ſervir des termes de ce tems-là. Le Roi de Navarre le fit au Pré-aux-Clercs, ſur un échaffaut dreſſé le long des murs de St Germain; le Prince Regent harangua aux halles, au cloitre St Jaques de l'Hopital & à la Gréve; tantôt ſur les degrés de la Croix, tantôt des fenêtres de l'Hotel de Ville.

Dans ce même tems-là Etienne Marcel Prevôt des Marchands, Partiſan du Roi de Navarre, à la priere de l'Archevêque de Sens, du Comte de Rouci, & autres Conſeillers du Regent, étant venu les trouver au cloitre de St Germain l'Auſſerrois, mais eſcorté d'une multitude de ſeditieux en armes, ſans ſe ſoucier des raiſons qu'ils lui alleguerent, afin de ne pas empêcher le cours d'une nouvelle monnoie, faite pour ſubvenir aux neceſſités de l'Etat, repondit avec audace qu'il n'en feroit rien, & là-deſſus excita une groſſe ſedition.

L'année d'après dans le cloitre St Eloi, place alors beaucoup plus ſpacieuſe qu'elle n'eſt; le même Marcel aſſembla trois mille Artiſans en armes, & montant au Palais, fit maſſacrer en preſence du Regent, les Maréchaux de Clermont & de Conflans.

Enfin, en 1358, par l'entremiſe de la Reine Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, il ſe fit une entrevue du Regent & du Roi de Navarre, ſous un Pavillon dreſſé près St Antoine des Champs, dans une grande place ou campagne, nommée alors le Moulin à vent. L'Armée du Roi compoſée de huit cens hommes au plus, ſe rangea en bataille entre Charonne & Montreuil, deux villages des environs, ſur une petite montagne, d'où elle n'oſa deſcendre; celle du Regent, qui étoit de quelque douze cens hommes, & partagée en quatre bataillons, couvrit la campagne voiſine; l'accommodement ſe fit aux dépens du peuple, moyennant certaines groſſes exactions qui ſeroient levées, à quoi le Regent fut obligé de conſentir, forcé par le malheur du tems, & la neceſſité de ſes affaires.

De pluſieurs autres Aſſemblées faites ſous Charles VI en diverſes places, dans des tems plus difficiles encore que les précedents, il y en eut une à la rue St Antoine, compoſée d'une infinité de gens, tous de la lie du peuple, que le Duc de Bourgogne avoit amaſſé, pour arracher d'entre les bras de la Reine & du Dauphin, leurs amis & leurs parents, ſans aucune diſtinction de ſexe.

Enſuite il en fut tenue une nouvelle par des gens de bien & autres, qui

ſe rendirent en troupes, mais en divers endroits; ces derniers ici au cloitre de St Germain l'Auſſerrois, & à l'Hotel Royal de St Pol; quant aux gens de bien, les uns s'aſſemblerent à la porte Baudets, le reſte au Cimetiere St Jean, & au cloitre Ste Opportune.

En ce tems-là le Dauphin ayant eu avis que le Duc de Bourgogne venoit à Paris à main armée, marcha par la Ville à la tête des Princes, de pluſieurs Grands Seigneurs, & douze mille chevaux, & voyant que le peuple le ſuivoit, il s'arrêta à la Greve & à la Croix du Tiroi, & par ſon ordre ſon Chancelier à cheval exhorta tout le peuple à ſe preparer à la reſiſtance, après l'avoir informé de ce qui ſe paſſoit.

A ce propos il me ſouvient de deux celebres harangues prononcées en preſence de deux de nos Rois, & par leur ordre, l'une devant Philippe le Bel par Enguerrand de Marigni ſon favori & ſon premier Miniſtre tout enſemble; l'autre par le Chancelier d'Orgemont devant Charles VI, toutes deux au Palais, & ſous un haut dais élevé ſur le Perron du grand degré.

La premiere fut faite aux Deputés des Provinces du Royaume, & autres rangés dans la cour du Palais.

La derniere aux Pariſiens criants miſericorde au même endroit.

Venons aux Places affectées aux Spectacles, & à des Aſſemblées Generales.

PLACES POUR LES DIVERTISSEMENS,
Pour les Joûtes.

SI la cour du Palais a été quelque fois un lieu bien triſte pour les Pariſiens, comme quand ils furent crier miſericorde à Charles VI, en recompenſe, & ſous le même Prince, & ſous Charles V, elle a contribué à leur divertiſſement, & ils y ont vû des joûtes & des tournois, ce que je dirai ailleurs.

Sous Charles V, encore & ſous Charles VI, la cour de l'Hotel de St Pol, une grande place de la Coulture Ste Catherine & d'autres places fort ſpacieuſes, ont encore ſervi à ces ſortes de paſſe-tems, ainſi que je ferai voir en parlant des ſpectacles.

Louis XII, François I & Henri II, prenoient le même plaiſir dans la cour du Louvre & à la rue St Antoine, tant à la place des Anglois devant les Jeſuites, que depuis la rue St Paul juſqu'à la Baſtille.

POUR LES DUELS.

SOUS Charles V & Charles VI, & quelques-uns de leurs ſucceſſeurs, on ſe battit en duel en leur preſence, & à la vûe de toute la Cour & de tout Paris, non-ſeulement dans la place de la Coulture Ste Catherine, dont je viens de parler, dans une autre de la Coulture St Martin, dont je ferai mention ailleurs; mais auſſi à la Gréve, le long des murs de l'Abbayie St Germain, entre le Louvre & la Riviere, & dans pluſieurs autres places.

Si nous voulons ajouter foi aux Romans & aux Chroniques fabuleuſes, par-delà le fauxbourg St Jaques autrefois il y a eu deux autres places où on s'eſt battu en duel. Dans l'une proche du Bourg-la-Reine, Guerand de Dampmartin en vint aux armes avec Geoffroi Roi de Frize, pour la Reine Colombe ſa femme.

Dans l'autre place aſſés près du Fauxbourg St Jaques ſur le grand chemin d'Orleans, aux environs d'une Ferme & d'un Moulin à vent nommé Maugue-ſouri, à l'endroit même où il y avoit une Croix appellée la Tombe-Iſoire, Geoffroi Griſegonnelle, Comte d'Anjou ou Guillaume aux Cornelic, Comte de Provence, l'Empereur Othon aſſiegeant Paris, tua un geant de ſon armée ſeul à ſeul à la vûe de tout ſon camp.

POUR L'ARC.

JE laiſſe-là toutes les autres places où les Pariſiens prenoient l'arc & l'arbalêtre par divertiſſement & pour s'exercer, comme dans l'Iſle Notre-Dame, au Jardin des Archers & des Arbalêtriers proche la porte de Buſſi; dans deux autres places qui regnoient anciennement le long des murs de la Ville, à côté de la porte de Barbette ou de la vieille rue du Temple, & contre la porte aux Peintres de la rue St Denys.

Je laiſſe encore les diverſes places où s'exercent maintenant & ſe ſont exercés autrefois les Arquebuſiers derriere les Celeſtins, ſur le baſtion de l'ardoiſe & ailleurs. Enfin je paſſe le Mail, le Mail d'aujourd'hui, & ceux qu'il y a eu long-tems à la rue du Mail, derriere le Palais Royal, & en quelques autres endroits; mais je ne puis pas oublier les places ſuivantes, qui ne ſont plus, ou qu'on ne connoît que par l'Hiſtoire.

Dans la Cité, outre les carrefours des quatre Forges de la Cité & du Marché-Palus, il y a eu encore deux places, l'une devant St Denys de la Chartre au bout du Pont Notre-Dame; l'autre derriere St Michel dans la rue de la Barillerie, vis-à vis la rue Calandre & l'une des portes du Palais. Je dirai ailleurs que les carrefours de Paris ne ſe peuvent preſque nombrer, tant il y en a; & que celui du Marché-Palus a ſervi de Marché durant pluſieurs ſiecles, & même a laiſſé ſon nom à l'une des rues qui y conduiſoient.

Dans les titres de 1300 & de 1414, il eſt fait mention de la place qui tenoit à St Denys de la Chartre; en ce tems-là elle devoit être aſſés ſpacieuſe, puiſqu'on n'avoit pas encore commencé le Pont Notre-Dame; le niveau de la Cité pour lors étoit le même que celui de l'Egliſe ſouterraine de St Denys, & peut-être que le lit de la Seine: d'un côté elle s'étendoit juſqu'à la riviere, de l'autre juſqu'à l'Egliſe & dans ſon parvis, qu'on n'a rehauſſé qu'en 1667. Je dirai ailleurs qu'en 1430, à cauſe de la miſere du tems, le Parlement permit à de pauvres Revendeuſes d'y étaller leurs denrées ſans aller aux Halles, & nonobſtant les Ordonnances des Fripiers.

L'Egliſe de St Michel portoit le nom de l'autre place, où l'on vendoit ſous Louis VII du pain; en revanche celui de St Michel en 1230, 1300, 1312, & depuis, ſous le nom de St Michel de la place. L'Auteur de l'hiſtoire du glorieux Louis, c'eſt-à-dire de Louis VII, parle de cette Egliſe, que Philippe Auguſte fut bariſé à St Michel de la place, ſous le nom de la place St Michel. C'eſt de cette place-là qu'il eſt parlé dans l'échange d'une maiſon du Mont St Hilaire fait en 1230 avec celle de la rue Calandre, où l'on veut que St Marcel ſoit né. Il en eſt encore parlé dans un extrait de la taille levée ſur les Pariſiens en 1300; de plus dans un Contrat de conſtitution de vingt-quatre livres pariſis de rente aſſignée en 1312 par Philippe le Bel ſur la boëte au poiſſon des Halles, en recompenſe d'une maiſon qu'il avoit priſe pour aggrandir le Palais.

Enfin dans la Ville, il y a eu ſous Louis le Gros une place ou carrefour entre la Gréve & St Gervais, où Philippe ſon fils aîné, ſacré Roi de France, prenant plaiſir à pourſuivre un pourceau avec de jeunes gens comme lui, tomba de cheval ſi rudement qu'il mourut le lendemain.

En 1398, Charles VI donnoit l'aumône aux pauvres près des Celeſtins, ſur le bord de la riviere, dans une place longue d'onze toize & demie, fermée de pieux hauts de dix pieds, appellée la place de l'aumône.

Dans la rue St Germain l'Auſſerrois en 1413 il y avoit une place qu'on nommoit la place aux Marchands.

A la porte de Paris vers le Grand-Chatelet, Charles VI fit faire une place ſur les ruines de la grande Boucherie qu'il fit raſer en 1416.

Une place appellée la place aux Marchands, dite l'Ecole St Germain, étoit en 1489 le long de la riviere ſur le quai de l'Ecole.

Une autre place que tantôt on appelloit la vieille place aux pourceaux, tantôt la place aux pourceaux dite la Limace, ſe voyoit en ce tems-là dans la rue des Déchargeurs, vis-à-vis la rue de la Limace & celle des Foureurs.

Je dirai en ſon lieu pourquoi depuis à la rue des Marmouzets on a fait la place qui y eſt; & tout de même la place de Gâtines, celle de devant le Palais, & autres, ſur les ruines de quelques maiſons particulieres.

DES GRANDES PLACES.

S'IL eſt vrai au jugement de Platon & du Scammozzi qu'il faille mettre dans le cœur d'une grande Ville ſa principale Place, l'environner de portiques & de boutiques tant de Marchands que d'Artiſans; de plus qu'elle ſoit près de l'Egliſe Cathedrale & du Palais du Prince; non ſeulement il n'y en a point à Paris ſituée de la ſorte, mais même dans tout le monde.

Lorſque Julien, ſurnommé depuis l'Apoſtat, fut proclamé Empereur, il n'y en avoit que deux à Paris, l'une dans la Ville l'autre dehors; ſi bien que comme un Officier de ſon Palais ce jour-là accourut à celle de la Ville, & ne l'y trouvant pas, tout épouvanté & s'imaginant que les amis de l'Empereur Conſtance s'étoient ſaiſis de ſa perſonne pour le tuer; auſſitôt il ſe met à crier: Soldats & Citoyens au ſecours, & n'abandonnés point votre Empereur qu'on a reſolu de perdre.

Mais comme le lendemain dans l'autre Place, Julien parut tout environné de ſes Drapeaux, d'Aigles & de Troupes Romaines, là ſous un dais & un trône élevé, il harangua les Troupes, avec parolle que dorénavant les Charges de l'Armée ne ſe donneroient plus ni à la brigue ni à la faveur, mais au courage & à la vertu.

Là même peu de jours après, il donna audiance à Leonas, Queſteur de Conſtance, homme d'honneur & de merite tout enſemble, & cela en preſence de l'Armée & de tout le Peuple qu'il fit aſſembler, & où la lecture fut faite des Lettres & des ordres que l'Empereur lui envoyoit; mais on ne vint pas plutôt à entendre que Conſtance blâmoit la promotion de Julien à l'Empire, auſſi-tôt ce ne fut que murmure & clameurs, & tout de nouveau il fut nommé Empereur & Auguſte.

Au reſte ſi je donne à cette ſeconde Place le nom de Campagne, c'eſt qu'Ammian Marcellin l'appelle *Campus*, & qu'alors, non plus qu'à preſent, il n'y avoit point de place à Paris aſſés grande pour une Armée. Cette place donc, quelque part qu'elle fût, devoit être neceſſairement au-deçà ou au-delà de la Riviere, & ſi la premiere étoit dans la Ville, comme il y a bien de l'apparence; d'en marquer l'endroit c'eſt ce que je ne puis pas, ni peut-être un autre.

Depuis, & du tems que nos Rois demeuroient au Palais, & même ſous Philippe Auguſte, il y en avoit une autre devant St Michel; car enfin Rigord nomme cette Egliſe, *S. Michael de platea.*

De plus, dans un titre de l'an 1230 concernant la maiſon de St Marcel,

la rue de la Calandre eſt appellée *via qua itur à parvo ponte ad plateam ſancti Michaelis.* Et enfin dans une levée de cent mille livres aſſiſe ſur Paris en 1300, elle eſt encore nommée la Place St Michel.

D'ailleurs la grande cour circulaire du Palais, où ſe tient aujourd'hui le Parlement, peut être conſiderée comme une Place, puiſqu'il s'y eſt paſſé quantité d'évenemens remarquables, ſur tout ſous Philippe le Bel, Charles V & Charles VI.

Philippe le Bel y aſſembla les Deputés des Villes du Royaume, avec la plupart des Bourgeois de Paris; là ſous un haut dais, il leur fit ſavoir par la bouche de Marigni, la neceſſité preſſante de l'Etat, à quoi il ne pouvoit remedier s'ils ne lui fourniſſoient de l'argent.

Après l'entrée de Charles V & de la Reine, ce fut dans ce lieu-là même que le Roi de Chipre & les plus grands Seigneurs leur donnerent le plaiſir des joûtes & des tournois.

Sous Charles VI, Claude Sanceloup & le Courrier de l'Antipape Benedict, y furent mitrés; échafaudés & prêchés en 1408, pour avoir apporté & preſenté des Bulles qui excommunioient le Roi & tous ceux qui s'oppoſoient au Schiſme.

Enfin en 1383, ce fut encore là devant que ce même Prince, placé alors ſur ſon trône au haut des grands degrés du Palais, tout Paris à genoux, tête nue & baiſant la terre, lui cria miſericorde.

En 1430, il y avoit encore deux places, l'une à St Denys de la Chartre, & l'autre à St Martin, où le Parlement à cauſe des troubles permit aux pauvres gens d'y venir vendre leurs denrées.

Je ne daignerois parler de cette place de onze toiſes & demie de long derriere l'Hotel St Pol, entre la rue St Paul & les Celeſtins, que Charles VI fit environner d'une clôture de bois haute de dix pieds, où il donnoit l'aumône.

En ce tems-là, & peut-être même pluſieurs ſiecles auparavant, il y avoit encore dans la Cité le Terrain & le Parvis; & de plus dans l'Univerſité la Place Maubert, avec les Cloîtres de Ste Geneviéve & celui de St Benoît.

A l'égard de la Ville, la Porte de Paris, la Porte Baudets, la Halle & le Cimetiere St Jean, étoient autant de Places. Je laiſſe-là les autres, puiſqu'auſſi-bien les ferai-je connoître dans le diſcours ſuivant.

LA PLACE ROYALE.

LA Place Royale fut entrepriſe ſous Henri IV ſur les ruines d'une partie de l'Hotel des Tournelles, & le tout pour y établir des Manufactures de draps de ſoie, avec les Ouvriers qu'il vouloit attirer en France, & de plus pour ſervir aux fêtes publiques, & même de promenade.

Et de fait, en 1605 les Entrepreneurs de ces Manufactures y avoient fait un grand logis qui occupoit tout un côté. Le Roi vis-à-vis y fit marquer une grande place de ſoixante-douze toiſes en quarré; qu'il voulut être appellée la Place Royale & pour un écu d'or de cens donna les places des trois autres côtés, à la charge de les couvrir de pavillons ſelon l'élevation qui leur en ſeroit fournie. De plus il fit percer les rues qui y conduiſoient, & commença à ſes depens tant le pavillon Royal, ſitué au bout de la rue Royale, que celui de la Reine, placé au bout de la rue du Parc-Royal. Et afin qu'à l'avenir rien ne pût être alteré en la ſymmetrie des autres pavillons qui l'environnent, il ne voulut pas qu'ils puſſent être partagés entre des coheritiers, mais leur appartinſſent par *indivis*, ou en tout cas qu'ils s'en accommodaſſent entre eux.

Un

Un des côtés fut bâti à ſes dépens, qu'il vendit depuis; & lorſqu'on y travailloit, afin que l'ouvrage avançât, lui-même y venoit fort ſouvent; il avoit ſi envie de la voir achevée, qu'étant à Fontainebleau, ſans ceſſe par ſes lettres il la recommandoit au Duc de Sulli, afin d'y tenir la main, & lui faiſoit ſavoir ſon avis ſur les difficultés qui ſe preſentoient.

Or comme la Place Royale étoit ſituée à la cenſive du Prieuré Ste Catherine, & qu'elle devoit à ce Monaſtere quarante-quatre livres dix-huit ſols ſix deniers pariſis de cens & rentes, avec les lods & ventes que Henri IV en 1605 s'étoit reſervés; Louis XIII ſon fils l'en déchargea en 1615, & fit tranſport aux Religieux d'autant de revenu, avec les mêmes droits ſur vingt-ſix maiſons de la rue Françoiſe, de la rue Mauconſeil & de celle de Montorgueil qui faiſoient partie du fief de Bezée.

Cette Place eſt quarrée, reguliere, longue & large de ſoixante-douze toiſes; on y entre par quatre rues.

La premiere & la principale qui conduit au milieu d'un des quatre côtés, tient à la rue St Antoine.

La ſeconde, qui eſt vis-à-vis celle-ci, nommée la rue du Parc Royal, commence à la rue des Minimes & à leur Egliſe.

La troiſiéme s'appelle la petite rue Royale, qui aboutit à l'un des angles de cette Place.

Et la derniere qui lui eſt oppoſée ſe nomme la rue de la Coulture Ste Catherine, où ſe viennent rendre la rue St Louis, celle des Egoûts, la rue Royale, la rue Pavée & la rue des Francs-Bourgeois.

Vers la rue St Antoine, la rue des Tournelles & les Minimes, il y a neuf pavillons; que ſi de l'autre côté vers la Coulture Ste Catherine il n'y en a que huit, c'eſt que le bout de la rue de la Coulture n'eſt pas couvert comme celui de la rue du Parc Royal; on voit par là qu'elle eſt environnée de trente-ſept pavillons & non de trente-ſix ſeulement, comme diſent tous ceux qui en ont fait mention, car à les bien compter elle en auroit trente-huit ſi elle étoit achevée de ce côté-là.

Tous ces pavillons conſiſtant en trois étages, ſont tous bâtis de brique, rehauſſés d'arcades, de chaînes, d'embraſures, d'entablemens & de piaſtres de pierre, d'ailleurs tous couverts d'un comble d'ardoiſe à deux croupes, terminé d'un faîte garni de plomb, & environné d'amortiſſemens de même, faits en forme de vaſes, d'où il ſort des feuilles & des fruits. Lorſqu'ils furent commencés au reſte, la brique, l'ardoiſe & le plomb étoient les ſeuls materiaux qui s'employoient dans les grands bâtimens, & dont Henri IV fit la Place Dauphine, Monceaux & quelques appartemens de Fontainebleau. On trouvoit dans la rougeur des briques, la blancheur de la pierre & la noirceur de l'ardoiſe & du plomb un mélange, ou, ſi cela ſe peut dire, une certaine nuance de couleurs ſi agreable à la vûe qu'elle n'a paru dure à l'œil & bien éloignée de la tendreſſe de la pierre, que depuis qu'elle a paſſé juſqu'aux maiſons Bourgeoiſes: on eſt venu à reconnoître que telle varieté étoit puerile, & qu'enfin l'édifice le plus ſuperbe bâti de la ſorte ne ſentoit que ſon Chateau de carte.

Pour revenir à nos trente-ſept pavillons, il n'y a autre difference ſinon que celui de deſſus la petite rue Royale eſt plus étroit que les autres; & tout au contraire le pavillon qui eſt ſur la rue Royale, & l'autre ſur celle du Parc Royal, ſont plus larges, plus hauts & plus magnifiques.

Celui de la rue Royale s'appelloit en 1605 le Pavillon Royal, depuis il a été nommé le Pavillon du Roi; l'autre porte le nom de Pavillon de la Reine, comme ayant été bâtis tous deux aux dépens du Roi, & même je penſe qu'ils lui appartiennent encore.

Au premier étage ſont trois arcades; l'une, haute de dix-huit pieds & large de onze, s'éleve entre deux plus baſſes, qui n'ont guére que ſept pieds & demie de largeur; toutes trois ſont accompagnées de ſix pilaſtres

cannelés, doriques & terminés de leur architrave, de leur frize & de leur corniche.

Au ſecond étage ſont pluſieurs croiſées couronnées de frontons ronds & de pierre. Autant s'en trouve-t-il au troiſiéme, mais ils n'ont aucuns enrichiſſemens. Dans le comble ſont encore des croiſées & des lucarnes, couvertes auſſi de frontons, enrichis des armes de Henri le Grand, de trophées & de doubles HH couronnées, & ſur le faîte des fleurs de lis doubles & dorées ſervent d'amortiſſement. Les trente-cinq autres Pavillons ſont portés au premier étage ſur une longue ſuite d'arcades larges de huit pieds & demi, hautes de douze ou environ, ornées de pilaſtres doriques, ſans architrave, friſe ni corniche qui regne à l'entour de la Place, & devant compoſent un portique large de deux toiſes, couvert d'une voute ſurbaiſſée ou plate, preſque par tout faite de brique & de pierre, en quelques endroits de plâtre ſimplement, mais ſemblables pour la couleur.

Au ſecond & troiſiéme étage ſont des chaînes de pierre refendues dans leurs joints, tels que ſe voyent les pieds droits & les appuis des croiſées.

Telles ſont les croiſées du comble avec des os garnis de leurs ornemens ordinaires

Entre le comble enfin & le troiſiéme étage, regne un entablement ou corniche de pierre qui roule tout autour de la Place, ſans être interrompue que par la rencontre des Pavillons du Roi & de la Reine, des croiſées & des os pratiqués dans le comble, le tout juſqu'à l'entablement à onze toiſes de hauteur.

Chaque Pavillon, à la reſerve de celui de la petite rue Royale, eſt porté & conſiſte en quatre arcades par bas, en quatre croiſées à chaque étage, & huit toiſes de face.

En ce tems-là c'étoient les plus grandes & les plus ſuperbes maiſons de Paris, mais tant s'en faut qu'elles ſoient telles à preſent, qu'un Pavillon & demi & même deux tout entiers, ſont encore trop peu pour loger quelques particuliers, tant le luxe & la vanité ſe ſont fait valoir & ont acquis de credit.

Cette Place enfin eſt pavée le long des portiques de la largeur d'une rue, le reſte eſt entouré de barrieres qui renferment quatre grands tapis verds.

Quant au jugement qu'on fait de toute ſon architecture, les uns pretendent que les portiques ſont trop bas, & qu'ils devroient être élevés ſur deux ou trois marches, ainſi que le commun Jardin de Londres.

D'autres voudroient que ſes pilaſtres fuſſent couronnés d'un architrave, d'une friſe & d'une corniche, & qu'il y en eut encore aux autres étages, ou qu'ils regnaſſent de haut en bas des Pavillons.

Cependant tous conviennent que c'eſt la plus grande & la plus reguliere Place du monde; & que les Grecs ni les Romains n'en ont jamais eu de ſemblable.

La Place Royale étoit auparavant un Marché aux Chevaux.

Racan, Page de la Chambre, étoit en 1608 avec Henri IV, qui alloit tous les jours à la Place Royale voir travailler ſes Maçons & ceux des Particuliers, car il avoit vendu les trois quarts des places, & faiſoit bâtir l'autre pour le revendre & gagner deſſus; & bien qu'il eût été arrêté que le premier étage de cette Place ſeroit orné de portiques, il n'avoit pas été dit qu'il ſeroit vouté; de ſorte que les uns voutoient, les autres ne faiſoient que des planchers. Au quartier où le Roi faiſoit bâtir, qui étoit depuis la rue Royale juſqu'au Prince de Guimenée, il vit qu'un Bourgeois près de lui voutoit le portique de pierre de taille, cela lui fit honte lui qui ne faiſoit que des planchers; en ayant parlé à ſon Maçon, l'autre lui dit qu'il y remedieroit en faiſant de plâtre ce que l'autre faiſoit de pierre, & qu'il n'y avoit autre difference ſinon que cela dureroit moins. Si bien que c'eſt pour cela que les arcades de cette Place qui ſont de plâtre n'ont été faites qu'après coup, les unes par le Roi, les autres par des Particuliers.

La fabrique en paroît dure à l'œil, & eſt bien éloignée d'être tendre comme la pierre.

Les Rois, dont tous les deſſeins & toutes les penſées ont toujours été fort vaſtes & extraordinaires, n'ont jamais fait, ni même ſongé à faire un cheval d'une taille ſi grande & ſi épouvantable. Le Cheval eſt d'une grande ſcience, fait par Daniel Ricciarelli. La ſtatue n'a pas tant d'approbateurs & eſt de Biart le fils; les bas reliefs de la Salle ſont hors la portée de la vue.

PLACE DE HENRI IV.

CETTE Place eſt ſituée au milieu du Pont-neuf, à la pointe de l'Iſle du Palais, vis-à-vis la Place Dauphine, en face de la grande porte du Palais. Dans cette place eſt la ſtatue Equeſtre d'Henri IV, qui eſt tournée à la Place Dauphine, & la porte du Palais que l'on nommoit anciennement le Palais de St Louis. La ſtatue de ce Roi eſt poſée ſur un Piedeſtal de marbre blanc & gris, aux quatre coins duquel ſont quatre figures de bronze enchainées, & au tour des bas reliefs qui repreſentent les fameuſes actions de ce Heros; j'en ai parlé en parlant des ponts, où l'on trouvera une deſcription plus exacte de ce monument.

LA PLACE DES VICTOIRES.

CETTE Place eſt l'ouvrage du zèle & de la reconnoiſſance du Maréchal Duc de la Feuillade, des faveurs & des bienfaits qu'il avoit reçus de Louis XIV. Il forma le projet d'une nouvelle Place publique, qu'il entreprit de faire ouvrir à ſes dépens pour y élever une ſtatue du Roi, & l'orner de trophées à la gloire de ce Monarque Dans cet objet il acheta l'Hotel de Senneterre, rue des Petits-Champs, d'une ſituation avantageuſe; il étoit d'une étendue conſiderable, & iſolé de quatre rues qu'il fit abattre en 1684; l'on forma en même tems ſur le terrain qu'il avoit occupé, une Place ovale, environnée de maiſons d'une même ſymmetrie. Il fit eriger en 1686, au milieu de cette Place ſur un piedeſtal de marbre blanc, un grouppe de bronze doré, qui repreſente la ſtatue Pedeſtre du Roi couronné par la Victoire, & qui foule aux pieds un Cerbere; ce piedeſtal eſt accompagné de quatre eſclaves, & orné de trophées & bas reliefs de bronze, repreſentant les évenemens les plus mémorables du Regne de Louis XIV. Enfin il n'a rien épargné pour rendre cette Place illuſtre & magnifique: aux avenues il a fait élever quatre grouppes de colonnes de marbre, ornés pareillement de bas reliefs, & de quatre lanternes de bronze doré, dans leſquels ce Maréchal entendoit qu'il ſeroit entretenu à perpetuité des lumieres ſuffiſantes pour éclairer cette Place pendant la nuit, & dans toutes les ſaiſons de l'année.

Il pouſſa ſi loin ſa précaution, qu'il ſubſtitua en 1687 des biens conſiderables, de mâles en mâles de ſes deſcendans; & enfin à Meſſieurs les Prevôts des Marchands de Paris, pour entretenir cette Place dans tonte ſa beauté, & avoir ſoin de faire redorer tous les dix ans la ſtatue, les bas reliefs, & les fanaux qui ornent cette Place.

Tous ces ſoins n'ont pas empêché quelques changemens, car on a ouvert après la mort de ce Maréchal la façade du côté de l'Hotel de la Vrilliere, qui avoit été borné dans le tems de la conſtruction de cette Place. Les grilles qu'il avoit fait dreſſer aux deux côtés du piedeſtal de la ſtatue,

pour empêcher le Public de paſſer devant ce monument, ont été ôtées, de ſorte que l'on paſſe & on tourne au tour de la ſtatue facilement. Je ne doute pas qu'au premier jour les fanaux ne decampent à leur tour, ce qui fait voir que le Seigneur ſe joue des deſſeins & volontés des hommes.

LA PLACE DE LOUIS LE GRAND.

CETTE Place publique a été formée ſur la ruine de l'Hotel de Vendoſme, bâtie par le Duc de Vendoſme, fils naturel d'Henri IV, où il avoit toujours demeuré. Cet Hotel étoit fort ſpacieux, & accompagné d'un grand jardin; mais comme il étoit negligé en ce que le Duc de Vendoſme Gouverneur de Provence, & petit fils de celui dont je viens de parler, demeuroit dans le Temple avec le Grand Prieur de France ſon frere: le Roi Louis XIV l'acheta en 1685, & le fit abattre en 1687. Mais comme cet eſpace n'étoit pas ſuffiſant pour y ouvrir une place auſſi conſiderable que le deſſein le demandoit; Sa Majeſté fit bâtir ſur le derriere du lieu que cet Hotel avoit occupé, un Couvent pour les Capucines, fondées par Henri IV, ſuivant l'intention de Louiſe de Lorraine, veuve d'Henri III, où elles furent transferées en 1698, par un Acte capitulaire le dix-neuf Avril de cette même année; elles abandonnerent pour ce grand deſſein leur ancien Couvent, qui fut auſſi demoli. Il faut remarquer que ce nouveau Couvent a été bâti en cinq ou ſix mois, & ſi conforme à celui d'Henri IV, que les Religieuſes étant transferées, retrouverent leurs Cellules ornées, arrangées & diſpoſées, comme celles qu'elles venoient de quitter.

L'on traça enſuite ſur ce terrein le plan d'une Place publique; & pour la rendre plus belle & plus reguliere, le Roi fit élever de même ſymmetrie les murs de façade des édifices qui la devoient environner.

Les lieux ainſi preparés, la Ville de Paris obtint du Roi la permiſſion de faire élever en bronze au milieu de cette place, la ſtatue Equeſtre de Sa Majeſté; l'érection en fut faite le dix-neuf Août 1699, avec toute la pompe & la magnificence poſſibles. Ce lieu a été nommé *la Place de Louis le Grand.*

Cette Place fut quarrée d'abord, avec des galleries voutées tout au tour; mais après la mort de Monſieur de Louvois, qui avoit deſſein d'y placer la Bibliotheque & l'Imprimerie du Roi, on en a changé la forme. Elle eſt à preſent Octogone, & a été vendue à pluſieurs Seigneurs & Particuliers, qui ont fait bâtir chacun à leurs dépens, & conformément au devis propoſé pour la regularité de la place.

Dans le milieu de cette place eſt donc élevée la ſtatue Equeſtre de Louis XIV en bronze, d'une groſſeur giganteſque, & peſante quarante ou quarante cinq milliers; elle eſt poſée ſur un piedeſtal de marbre blanc, relevé d'un gradin de quatre ou cinq marches de même marbre; & aux quatre faces du même piedeſtal il y a des vers gravés à la louange de ce grand Monarque. Cette place eſt environnée de ſuperbes bâtimens, & d'Hotels de Grands Seigneurs.

LA PLACE DAUPHINE.

LA Place Dauphine eſt ſituée à la pointe de l'Iſle du Palais, & vient finir au Pont-neuf vis-à-vis le Cheval de bronze.

Elle fut faite de pierres fort maſſives & fort relevées, qui la garantiſſent en tout tems des inondations de la riviere. C'étoit auparavant une

ſolitude ſterile, deſerte & abandonnée, qui tous les hivers étoit noyée & cachée dans l'eau ; mais depuis elle a été bâtie ſi bien & ſi commodément, qu'aujourd'hui c'eſt un de quartiers de Paris le plus habité & le plus frequenté. Le voiſinage du Palais & du Louvre, la belle uniformité des bâtimens qui la compoſent, la pureté de l'air qu'on y reſpire, y ont attiré dans toutes les maiſons preſque des gens tenans auberges & chambres garnies, où logent la plupart des Plaideurs aiſés, & une bonne partie des Officiers de l'Armée. La longueur de cette Place eſt de cinquante-ſept toiſes en dedans œuvre, & cette longueur eſt renfermée dans un triangle iſocèle entourré d'édifices de même ſymmetrie : toutes les maiſons en ſont doubles, & élevées de quatre étages ; de plus, bâties de brique, couvertes d'ardoiſe, & liées avec des chaînes de pierre faites en boſſages ruſtiques. Ce mélange de pierres, de briques & d'ardoiſes fait une union de couleurs qui plaiſent à la vue, & de tous côtés forment une perſpective non moins enjouée qu'extraordinaire. Mais cette place reçoit encore bien plus de grace & de majeſté d'une corniche de pierre, garnie de dentelures, qui couronne toutes ces maiſons, tant ſa grande ſaillie ſe trouve proportionnée à propos, & à leur hauteur, & à l'étendue de la place. Il eſt vrai que toutes ces beautés ſont un peu ternies par une longue ſuite de grandes croiſées placées dans la couverture, au-deſſus de cette corniche ; mais en même tems on voit fort bien que l'Architecte n'en a uſé ainſi, que pour ménager plus de logemens, & d'augmenter le nombre des chambres, & des autres commodités.

En 1607, deux ans après que Henri IV eut jetté les fondemens de la Place Royale, il reſolut de couvrir encore de maiſons, de rues & d'une place, la pointe de l'Iſle du Palais, depuis le jardin du premier Preſident, appellé alors le jardin du Bailliage, parce qu'en effet c'étoit le jardin du Bailli du Palais.

J'ai dit ailleurs qu'il y avoit deux Iſles en cet endroit-là, & qu'elles furent unies pour faire les Quais qui conduiſent au milieu du Pont-neuf. Derriere ce jardin il y avoit une place de trois mille cent vingt toiſes & demie, que le Roi donna au Premier Preſident de Harlay, pour un ſol tournois par toiſe de cens & rente fonciere, à la charge de la faire bâtir ſuivant les plans & les devis, qui s'en feroient par le Duc de Sulli Grand-Voyer de France. Quoique ce don au reſte, la même année, eut été enregîtré au Parlement & à la Chambre des Comptes au mois de Novembre, néanmoins au mois de Mai enſuivant, on n'avoit pas commencé à y travailler : ſi bien que le Roi étant à Fontainebleau, manda au Duc de Sulli d'aller trouver le Premier Preſident, pour reſoudre avec lui l'affaire de la Place Dauphine, ſuivant le deſſein qui en avoit été donné, afin que dans trois ans elle fut faite : & au cas qu'il voulut ſe deporter de l'entrepriſe, de lui chercher une autre perſonne qui l'acceptât ; cependant de lui dire qu'il ne laiſſeroit pas d'avoir le profit du fonds.

Dans cette pointe de l'Iſle donc, d'abord on fit le long du jardin du Bailliage une rue bordée de maiſons uniformes, qui tient à deux quais, & fut appellée la rue de Harlay à cauſe du Premier Preſident : le reſte fut couvert d'une Place qu'on entoura de maiſons de même ſymmetrie encore, & ſemblable à celle de la rue de Harlay qu'on nomma la Place Dauphine, pour faire honneur au fils aîné de France, & qui depuis a regné ſous le nom de Louis XIII.

Cette Place eſt triangulaire iſocèle, comme parlent les Mathematiciens ; ou plutôt, pour mieux me faire entendre, cette Place eſt faite en triangle, dont les deux côtés ſont égaux, & plus longs que la baſe, c'eſt-à-dire, plus longs que le côté qui regne le long de la rue de Harlay.

On y entre par deux endroits, qui ſont deux rues courtes & larges ; l'une ouverte dans le milieu de ſa baſe, & de la rue de Harlay ; l'autre

priſe dans le ſommet du triangle, à l'oppoſite de la premiere, vis-à-vis le Cheval de bronze. Sa hauteur eſt de ſa largeur de

Toutes ces maiſons ſont doubles & à trois étages, ou plutôt à quatre, y comprenant l'étage des chambres lambriſſées, & pratiquées dans le comble ou la couverture.

Au premier elles ſont accompagnées d'une longue ſuite d'arcades de pierre, faites en boſſage ruſtique.

Le reſte eſt de briques liées avec des chaînes de pierre de même ſymmetrie que les arcades. Les embraſures de leurs croiſées ſont de la même maniere.

Le tout eſt couvert d'ardoiſes, & d'une corniche de pierres garnie de dentellure, & ſaillante à proportion de la grandeur de la place, & de la hauteur de ſes logis, & a été bâtie ſur les deſſins, & par la conduite de François Petit Architecte du Roi.

PLACES DE SORBONNE ET DE SILLERI.

LA Place de Sorbonne & celle de Silleri ont été faites toutes deux aux dépens du Cardinal de Richelieu.

La premiere de ſon vivant, pour orner le portail & la façade de l'Egliſe de Sorbonne qu'il a fait bâtir.

L'autre après ſa mort, afin d'accompagner la face, & la principale entrée de ſon Palais.

Celle-ci porte de longueur ſur de largeur. D'un bout elle tient à la rue St Honoré, & ſur les côtés à la rue Froimanteau, & à la rue St Thomas du Louvre; dans le fond ſont des corps-de-garde.

J'ai dit ailleurs qu'en 1608 le Commandeur de Silleri y avoit fait faire un grand logis quarré, appellé l'Hotel de Silleri, bâti de briques & de pierres, avec un portail enrichi de colomnes & d'une gallerie baluſtrée. Depuis, le Cardinal de Richelieu l'acheta pour l'abbattre, & y faire la place que je décris; mais comme il mourut, & le Roi étant venu loger au Palais-Cardinal avec la Reine mere, cette maiſon fut raſée pour ſervir de place, où l'on ne fit autre bâtiment que le corps-de-garde que j'ai dit.

Quant à la Place de Sorbonne, elle fut faite en 1640 ou environ, tant ſur les ruines des écoles anciennes & exterieures, de quelques maiſons de la Sorbonne, que ſur celles d'un grand logis qui appartenoit au College de Cluni, ſitué entre la rue des Poirées & celle des Maçons qu'on acheta vingt-ſix mille livres. Elle a de longueur ſur de largeur. On y entre par la rue des Maçons, par la rue de Sorbonne, & par celles des Cordiers & de Richelieu.

Juſqu'en 1647, on y entroit encore par la rue des Poirées; mais comme j'ai dit ailleurs, elle fut condamnée alors, pour unir à la Sorbonne le College des Dix-huit.

Du côté de la rue des Poirées, elle eſt bordée de la Chapelle du College de Cluni, qui eſt ſi belle qu'elle ſent ſon Egliſe: vis-à-vis eſt l'école exterieure de Sorbonne, bâtie de pierre en boſſages ruſtiques. Dans le fond s'éleve la façade, ou le portail de l'Egliſe de Sorbonne, enrichi de deux ordonnances de colonnes, de niches & de ſtatues que je décrirai en ſon lieu; à l'oppoſite eſt la rue de Richelieu, qui de la rue de la Harpe monte au milieu de la place, & qui conſiſte en batimens de même ſymmetrie. Enfin elle eſt bordée de barrieres, & du côté de cette rue, & de celle des Cor-

diers & de la Chapelle de Cluni, & preſque toute environnée d'échoppes de Libraires pleines de toutes ſortes de Livres.

AUTRES PLACES.

J'AI dit en quelque endroit, que l'Iſle Notre-Dame & le Pré aux Clercs ont ſervi à des aſſemblées, à des ſpectacles & à quelques revues des Bourgeois de Paris en armes.

J'ai dit auſſi qu'en 1416, Charles VI fit faire une Place devant le grand Châtelet ſur les ruines de la grande Boucherie, & qu'elle ne dura que juſqu'en 1418.

François I en 1527 ordonna au Prevôt des Marchands de faire clore une autre Place beaucoup plus grande qui alloit depuis le Louvre juſqu'à la riviere, & qui avoit ſervi aux joûtes & aux tournois.

En 1585, les gens de guerre des Seigneurs, alloient faire l'exercice entre les Chartreux & Notre-Dame des Champs, dans un grand lieu qui s'appelloit à cauſe de cela la place de bataille.

Près la porte de Paris & la rue St Denys, il y a une place qu'on nomme la place du Chevalier du Guet, à cauſe que le Chevalier du Guet y a long-tems demeuré.

Je laiſſe là le Boulevart ou le grand Baſtion de la Porte St Antoine, qui fut fait ſous Henri II, non-ſeulement ſi vaſte, qu'on y peut ranger une armée en bataille, comme ayant plus de cent toiſes de face, mais encore ſi agreable, que chacun va s'y promener; à Carême-prenant ſur tout il eſt couvert de monde pour voir paſſer les maſques qui vont en foule au fauxbourg St Antoine.

A la pointe de l'Iſle du Palais vis-à-vis la Place Dauphine, nous avons une place que j'ai vû faire à l'entour de la figure équeſtre de Henri IV, que Manſart Architecte a voulu environner d'auvents, mais en vain, quoiqu'il en eut obtenu la permiſſion du Roi.

En 1662 pour le Carouſel, le Roi fit faire dans le petit Jardin des Tuilleries une place entourée d'un amphitheatre de bois.

PLACE DUCALE.

SI Henri IV & le Cardinal de Richelieu euſſent vécu plus long-tems; ils auroient fait faire deux Places plus magnifiques qu'aucune que j'aie décrite.

La derniere eut été appellée la Place Ducale, à cauſe du Cardinal de Richelieu qui étoit Duc. Il avoit reſolu de la faire derriere ſon Palais dans le Marché aux Chevaux près la Porte St Roch & celle de Richelieu. On y ſeroit entré par quatre rues, par deux en venant de la rue St Honoré, de la rue de Richelieu, par une troiſiéme qui auroit continué la rue neuve des Petits-champs, laquelle paſſe au bout du Jardin du Palais-Cardinal.

Sa figure eut été quarrée & grande de cinquante-huit toiſes; elle auroit été entourée de pavillons doubles uniformes & profonds de dix toiſes.

L'Academie Françoiſe qu'il avoit inſtituée y auroit été établie, & les quarante Academiciens qui la compoſent logés.

Des Mareſts, de ce nombre, qui eſt un bel-eſprit & fait quantité de choſes en avoit fait le plan.

Et enfin les choſes en étoient venues ſi avant que le Cardinal avoit déja

commencé à traiter avec les proprietaires tant des logis que des places dont il avoit beſoin.

Mais comme il étoit ſur le point de mettre la main à l'œuvre, la mort l'en empêcha & rompit ſon deſſein, ſi bien que Paris fut privé d'un fort grand ornement.

PLACE DE FRANCE.

QUANT à l'autre place qu'avoit projetté Henri IV, & qui auroit été appellée la Place de France, à cauſe que chaque rue y aboutiſſant auroit porté le nom d'une des principales Provinces du Royaume, ce Prince pour en arrêter le deſſin ſe tranſporta ſur le lieu: il y en a même qui veulent que c'eſt lui qui en étoit l'inventeur, & qu'en ſa preſence Alaume & Châtillon ſes ingenieurs en tracerent le plan & l'élevation. Le marché en fut fait avec Carel & autres Entrepreneurs, à la charge d'y travailler inceſſament, avec ordre au Duc de Sully d'y tenir la main. Si bien que pour ce qui eſt des rues qui y devoient conduire, le deſſin en partie étoit déja commencé. Elle auroit été faite en demi cercle terminée par les remparts & ſituée preſque vis-à-vis la place du Calvaire, où viennent rendre la vieille rue du Temple & celle de St Louis. Sa profondeur devoit être de quarante toiſes, ſa longueur de quatre-vingt & ſa circonference de cent trente-neuf Dans les murailles de la Ville il y auroit eu une porte appellée la Porte de France, ayant en vûe le milieu de la Place, entre deux grands corps de logis bâtis de brique & de pierre, qui non-ſeulement auroient couvert les remparts, mais encore les angles contraints du plan par le moyen des Halles & des Marchés qu'on y auroit conſtruits.

On y ſeroit entré par huit rues larges de ſix toiſes, bordées de logis uniformes, qui auroient eu pour nom, Picardie, Dauphiné, Provence, Languedoc, Guienne, Poitou, Bretagne, Bourgogne, noms des huit plus grandes Provinces de France; en un mot elle auroit été environnée de ſept Pavillons doubles à trois étages de brique & de pierre, de treize toiſes de face, avec un portique au premier étage compoſé de ſept arcades de pierre, deux tourelles en ſaillie dans les angles, trois lucarnes faites en croiſées dans le comble, & un dôme octogone ſur le faîte de la couverture.

A quarante toiſes aux environs, il y auroit eu un demi cercle de ſept rues concentriques à la demie circonference de la place & des portiques de ſes Pavillons. Celles-ci ſe ſeroient appellées Brie, Boubonnois, Lionnois, Beauce, Auvergne, Limoſin & Perigort, qui compoſent des Gouvernemens moins conſiderables que les precedens; & toutes auroient traverſé les huit grandes rues & fait huit carrefours flanqués chacun de quatre Pavillons de brique & de pierre, & garnis de trois tourelles ſaillantes depuis le premier étage.

Les rues qui auroient conduit aux premieres & aux ſecondes & paſſé tout au travers, devoient ſe nommer Xaintonge, la Marche, Touraine, le Perche, Angoulême, Berri, Orleans, Beaujolois, Beauſſe, Anjou.

Or quoique ce grand deſſein ait échoué, néanmoins les dernieres rues que je viens de dire ſont toutes faites & aſſujetties au plan qu'on avoit pris par ceux qui les ont couvertes de maiſons.

Et afin d'en faire mieux voir la ſituation, la rue de Bretagne & la rue de Poitou y devoient aboutir; celles de Perigueux & de Limoges auroient commencé le demi cercle des rues concentriques.

La rue de Brie qui n'y eſt point le devoit finir près de l'oreillon du Baſtion de l'ardoiſe, où eſt le Jardin des Arquebuſiers.

Qui voudra en ſavoir davantage peut examiner le plan & l'élevation gravés

vés par Poinſart, & Lire tout au long, le grand diſcours qui eſt imprimé au bas.

LA PLACE DE CAMBRAI ou TERRE DE CAMBRAI.

LES Libraires & les Ecoliers du Mont St Hilaire & de la rue St Jaques ſe promennent les ſoirs après ſoupé ſur la Terre de Cambrai, qui aboutit à la Fontaine St Benoît, & paſſe entre le College Royal, le College de Cambrai & la Commanderie de St Jean de Latran. Elle étoit couverte du Cimetiere de St Benoît vers le commencement de ce ſiécle, comme je dirai en ſon lieu.

Ceux qui demeurent dans l'Iſle Notre-Dame vont prendre l'air en été les ſoirs ſur le Quai des Balcons. Quant aux autres qui logent dans la Cité, ils n'ont point d'autre promenade en leur quartier que les Quais qui conduiſent au Cheval de bronze.

Au pied de l'Arſenal, vis-à-vis l'Iſle, le long de la riviere, eſt le Mail avec ſes allées & une petite pelouſe, où la petite Bourgeoiſie va volontiers.

BOUCHERIES.

BOUCHERIE DE LA PORTE DE PARIS.

LA meilleure Boucherie, la plus grande & la plus ancienne eſt celle de la Porte de Paris, auſſi l'appelloit-on autrefois la grande Boucherie. De plus c'eſt d'elle que l'Egliſe de St Jaques de la Boucherie du voiſinage, & la rue St Jaques de la Boucherie qui y tient, ont pris leur ſurnom. D'ailleurs, ainſi que toutes les nouvelles Boucheries & la plupart des anciennes, elle eſt dans un lieu fort paſſant & fort peuplé; & quoique jamais elle n'ait été ailleurs, néanmoins le lieu qu'elle occupe étoit anciennement hors du vieux Paris que nous appellons à preſent la Cité, parce qu'autrefois on ne ſouffroit point dans les Villes, ni lieux patibulaires, ni Boucheries, ni Cimetieres, à cauſe de leur puanteur.

Quant à cette Boucherie ici, pour la commodité publique, on la plaça tout le plus près qu'on pût du grand Chatelet, la ſeule porte qu'il y avoit à Paris en ce tems-là vers le Septentrion; & peut-être pour la même raiſon on s'eſt comporté de même à l'égard de la Boucherie Gloriette, puiſqu'elle n'eſt pas moins près de la Cité que l'autre, & qu'elle tient au petit Chatelet, la ſeule autre porte de l'ancien Paris du côté du Midi. Il reſte quelques marques de cette ancienne coutume dans un Arrêt du Parlement de l'anné 1366 le dix-huit Mai, car il fait ſavoir en termes exprès, qu'anciennement pour éviter la corruption & l'infection de l'air, l'uſage étoit de tuer les veaux à St Germain, les moutons à St Marcel, les pourceaux à Ste Geneviéve, les bœufs à la porte de Paris, quatre endroits non ſeulement hors de la Cité, mais qui en ſont bien éloignés, à la reſerve du dernier. Un autre Arrêt du onze Juin enſuivant, porte tout au contraire que pluſieurs années auparavant telle coutume ne s'obſervoit plus, & ne pouvoit être obſervée ſans grand inconvenient, & ſans contrevenir à l'uſage.

En 1133 & en 1210, la Boucherie de la Porte de Paris ſe tenoit dans la maiſon de Gueri le Changeur ou de Gueri de la Porte. Thibault Prieur de St Martin des Champs & ſes Religieux, la donnerent en 1133 à Louis la Gros & à la Reine Adelaïde, avec le Couvent de Montmartre, en échange du Prieuré de St Denys de la Chartre, dont Adelaïde & Louis firent don à des Religieuſes de St Benoît qu'ils fonderent à Montmartre. La maiſon depuis étant tombée en ruine, à ce que dit le Pere du Beuil, pour trente livres de cens, les Religieuſes s'en défirent en faveur des St Yons, qui avoient charge alors de prendre garde que la viande de Boucherie ne manquât pas à Paris, ainſi qu'à Rome le Prefet de la Ville. Tous contes au reſte ou forgés par du Beuil ou empruntés de la tradition, & qui ne ſont pas les ſeuls qu'on trouve dans ſon livre comme en étant tout farci.

Dans cette maiſon, dont je viens de parler, il y avoit vingt-cinq étaux ſous Philippe Auguſte, qui leur permit en 1282 d'acheter & de vendre du poiſſon de mer & d'eau douce; ce qui peut-être fut cauſe qu'enſuite ils érigerent la Poiſſonnerie, que nous voyons à la Porte de Paris, & l'étendirent juſqu'à la rue Pierre-au-poiſſon, appellée depuis la rue de la petite Saulnerie, & que c'eſt du poiſſon qui s'y vendoit qu'elle a pris ſon nom de la rue Pierre-au-poiſſon.

Quelques années après il ſurvint un differend entre les Bouchers & les Religieuſes de Montmartre, tant pour la maiſon que pour les étaux; mais par ordre du même Prince, en 1210 il fut terminé au mois de Mars, à la charge qu'au lieu de ces trente francs par an, qui en apparence ont ſervi de fondement aux mauvais rapports de du Beuil, les Bouchers en donneroient cinquante aux Religieuſes, payables par quartier, le premier à la St Jean, le ſecond à la St Denys, & les deux autres à Noel & à Pâques, & le tout à peine d'amende comme pour cenſives.

Juſqu'à Charles V & Charles VI, cette Boucherie conſiſta en trente-un étaux & en une grande maiſon nommée le Four du métier qui couvroit la rue du Pont au Change, depuis celle de St Jaques de la Boucherie juſqu'aux environs du grand Chatelet; mais comme alors Hugues Aubriot, Prevôt de Paris, vint à la ruiner pour faire à la place la rue du Pont au Change, ſans pourtant ni l'acheter ni ſe ſoucier de dédommager ni recompenſer les intereſſés, de-là depuis on paſſa tout droit à ce pont, au lieu qu'auparavant il faloit ſe détourner & gagner la Porte de Paris, comme n'y ayant point d'autre chemin pour y arriver.

Les Maillotins quelque tems après, ayant excité cette ſedition en 1381 au mois de Mars, qui dura juſqu'au commencement de l'année ſuivante, Charles VI abolit auſſi-tôt & Maîtriſes & Corps de Métiers de Paris, & après s'être ſaiſi de la grande Boucherie, de tous ſes droits, dependances & revenus, en jouit juſqu'en 1387, qu'ils leur furent rendus au mois de Fevrier. Mais par ce qu'ils voulurent encore ravoir la place qu'Aubriot avoit retranchée ſous Charles V ſans leur en faire raiſon, ils preſſerent ſi fort là-deſſus, & la Chambre des Comptes & les Treſoriers de France, que le Roi l'ayant ſû, declara en 1393 au commencement de Mars, qu'en 1387 il n'avoit point entendu leur rendre rien de ce qu'Aubriot avoit pris de leur Boucherie, mais ſeulement le corps de la Boucherie en l'état qu'il étoit en 1382.

Cependant en 1406, pour les recompenſer, il leur permit de faire de ce côté-là le long des murs de leur Boucherie, des étaux couverts d'auvents larges de cinq pieds ou moins ſuivant le rapport de perſonnes connoiſſantes. Mais parce qu'en 1411 les St Yons & les Thiberts, Bouchers de la même Boucherie, incités à cela par le Comte de St Pol, s'étant mis à la tête de quantité de ſeditieux tant Chirurgiens, Pelletiers, Couturiers & autres, en faveur du Duc de Bourgogne; & bien plus qu'en 1416 une conjuration effroyable vînt à être découverte, tant les Bouchers de la

grande Boucherie que les autres, furent encore bien plus maltraités qu'en 1381.

Et de fait, après avoir été desarmés d'abord, il leur fut deffendu de tuer & d'écorcher des bêtes à la Place aux Veaux; ensuite on rasa la Boucherie de la Porte de Paris, le Roi s'empara de ses revenus, & obligea les Bouchers d'étaler sur le Pont Notre-Dame.

NOUVELLES BOUCHERIES.

QUELQUE trois mois après que la Boucherie de la Porte-Paris eut été demolie, Charles VI en créa quatre autres.

La premiere dans la Halle de Beauvais.

La seconde devant St Leufroi.

La troisiéme près le Petit-Chatelet.

La quatriéme au tour du Cimetiere St Gervais.

Les deux dernieres consistoient en quatre étaux chacune; les deux autres en seize aussi chacune, tellement qu'au lieu de trente-un qu'il y avoit à la boucherie abbatue, dans ces quatres nouvelles il s'en trouvoit quarante; d'ailleurs, elles furent unies au domaine, & appellées les boucheries du Roi; leurs tueries & leurs écorcheries furent mises sur le bord de la riviere près des Tuilleries, éloignées alors des murailles de la Ville, avec défense, sur peine de confiscation & d'amende arbitraire, de tuer, ni d'écorcher bêtes autre part.

Le Roi n'en demeura pas là, il abolit encore tant les Assemblées, que le Corps & la Communauté des Bouchers, des Tueurs & Ecorcheurs de la grande boucherie. De plus, les Maîtres & ses Officiers & son Sceau, furent anéantis avec tous ses droits & ses privileges; car jusques-là elle avoit eu sa jurisdiction à part. Ni Seigneurs, ni Juges ordinaires, ni même le Prevôt de Paris, ne prenoient point connoissance de leurs causes; personne qu'eux ne se mêloit de leurs affaires, eux mêmes terminoient leurs differends entre eux devant leurs Chefs, ou leurs Maîtres; tous ces avantages leur furent ôtés, & bien d'autres. Le Roi commanda au Prevôt de Paris de faire des baux à vie ou autrement des quarante étaux de ces quatre nouvelles boucheries qu'il venoit d'établir; d'en nommer & instituer les Jurés, d'y établir tel nombre de tueurs & d'écorcheurs qu'il trouveroit à propos, de recevoir Maîtres indifferemment tous ceux qui en seroient capables, au lieu qu'auparavant il ne pouvoit recevoir que les fils de Maîtres: les Lettres du Roi en furent publiées à l'audiance du Chatelet en 1416, au mois d'Août. Au commencement de Septembre les Bouchers de dessus le Pont Notre-Dame eurent ordre d'étaler aux boucheries de Beauvais, du Cimetiere St Gervais & de Petit-Pont. Quinze jours après, ils s'établirent devant St Leufroi, & enfin à son de trompe, les étaux des nouvelles boucheries furent publiés.

RETABLISSEMENT DE LA GRANDE BOUCHERIE.

NONOBSTANT tout ce changement & cette grande colere du Prince, le Duc de Bourgogne, deux ans après s'étant emparé du gouvernement & de l'esprit du Roi, obligea aussi-tôt le Prevôt des Marchands de rendre l'argent, tant de l'ardoise que des autres materiaux de la grande boucherie; & fit tant pour les Bouchers, que le Roi leur per-

mit de la rebâtir ; de plus, les retablit dans tous leurs Privileges, & revoqua tous les ordres qu'il avoit donnés en 1416.

En 1421 donc, la boucherie ayant été rebâtie, les Bouchers à la Pentecôte la remplirent de viande : il y a apparence qu'alors ils ne la mirent pas tout à fait en l'état qu'elle eſt aujourd'hui ; car dans quelques Papiers-terriers de l'an 1536, je trouve qu'elle étoit couverte d'une terraſſe, & que deſſus il y avoit eu auparavant une Salle appellée la Vieille-Salle, & chargée de quatre ſols pariſis de cens envers le Seigneur du fief de Haren ou Coquatrix ; mais qu'en 1536, vers la Porte-Paris & le Grand Chatelet, il s'y trouvoit une autre Salle ſur laquelle il y avoit ſix étaux, non-ſeulement chargés de trois livres trois ſols de rente envers quelques Seigneurs particuliers, mais auſſi de dix deniers pariſis de fonds de terre envers les mêmes Seigneurs, payables tous les ans le jour de l'Octave St Denys, au porche de St Jaques de la Boucherie. Deſſous étoient onze étaux, dont quatre devoient chaque année 22. liv. tournois au Prieuré de St Martin des Champs, & pour leſquels le Prieuré étoit tenu de payer cinq ſols quatre deniers pariſis de fonds de terre par an, dans le même tems, aux mêmes Seigneurs, & au même porche de St Jaques. Dedans on vendoit des tripes, & parmi quelques étaux qui s'y rencontroient, il y en avoit un entre autres qui devoit quatre deniers pariſis de fonds de terre aux mêmes Seigneurs, & ſix livres encore pariſis de rente au Prieur de St Magloire.

Du vivant du Pere du Beul il y avoit des caves ſous cette boucherie, & des greniers au-deſſus, où l'on montoit & deſcendoit par un eſcalier commun placé dans une vieille tour octogone qui s'y voyoit alors. Maintenant elle a dix travées de long, ſur cinq de large, & eſt relevée de trois ou quatre marches plus que le rès de chauſſée ; d'ailleurs exhauſſée de quatre à cinq toiſes, & couverte d'une terraſſe ou platte forme de plomb. Deſſous ſont encore des caves, & dehors tout à l'entour ſont des étaux, des échopes & des boutiques occupées par des Poiſſonnieres, des tripieres, des fruitieres, & quelques artiſants : en dedans quatre rue la traverſent, bordées de trente-neuf étaux qui la rempliſſent ; on y entre par huit grandes portes, & non-ſeulement le jour y vient par ſix grandes fenêtres pratiquées dans la terraſſe ; mais de plus, par tant d'endroits d'un treillis de bois qui l'environne, qu'il y fait preſque auſſi clair que dans la rue. Quant à ſa ſituation, elle n'a pas ſa pareille, car c'eſt au cœur de Paris, entre le Palais, le Grand Chatelet, le Pont-au-change, la rue St Denys, & je ne ſai combien d'autres, pleines de gros Marchands & de bons Artiſants ; ſa tuerie & ſon écorcherie ſont près de là, & de même qu'anciennement à la Place-aux-veaux, & autres rues voiſines qui tiennent à la riviere, ou y conduiſent, rues veritablement à l'ordinaire étroites, tortues, obſcures, puantes ; les Bouchers neanmoins qui ſont gens riches, & mariés à de belles femmes, & propres, ne laiſſent pas d'y demeurer ; mais c'eſt la plupart dans des maiſons claires, propres & bien meublées.

LES QUATRE BOUCHERIES NOUVELLES.

L'AUTEUR du Journal de Charles VI, rapporte qu'en 1421, le Dimanche de devant la Pentecôte, les Bouchers abandonnerent les quatre boucheries crées en 1416, & vinrent étaler à la porte de Paris ; cependant de ces quatre boucheries, à l'exception de celle de St Leufroi, qui eſt peut-être la ſeule qu'on abolit en 1421, les trois autres ont toujours été ſur pied.

La Boucherie de St Gervais ſubſiſte encore au Cimetiere St Jean, où on la tranſporta peu de tems après ſon établiſſement ; & tout de même celle

de Beauvais & de Petit-Pont, ſe tiennent & ſe ſont tenues depuis au même endroit, ſans jamais avoir été ſupprimées, ſelon toutes les apparencs du monde : ſi bien que pour accorder le journal de Charles VI, avec ce que je vais dire de ces quatre boucheries, il faut neceſſairement, ou que les Bouchers de la Porte de Paris abandonnaſſent alors à d'autres Bouchers ces quatres boucheries, où on les avoit contraints de ſe retirer en 1416, ou que leurs étaliers, & des gens de dehors ; priſſent incontinent après leurs places.

Bien davantage, je ne ſai pas même ſi je ne pourrois point ici repeter ce que j'ai déja avancé au commencement, que la boucherie de Petit Pont, autrement Gloriette, n'eſt pas moins ancienne que celle de la Porte de Paris.

Quoi qu'il en ſoit, ce que j'en ſai avant 1416, n'eſt fondé que ſur des conjectures, & comme elles ne doivent point avoir lieu dans une Hiſtoire, auſſi les laiſſerai-je là.

Charles VI donc alors, ainſi que j'ai dit, établit les quatre étaux, que vrai-ſemblablement on doit bien moins appeller création d'une nouvelle boucherie, qu'une augmentation d'étaux d'une autre qui y étoit déja bien auparavant.

Enfin, parce qu'elle ſubſiſtoit encore en 1558, & même avec plus d'étaux que jamais, le Roi alors, auſſi-bien que la Ville, reſolut de la ſupprimer, & de la tranſporter au Marché-neuf ; la reſiſtance des Bouchers fut ſi grande & ſi opiniâtre, que quelque commandement qui leur fût fait, ils ne voulurent point ſortir de là, & y ſont encore. Je ne puis pas aſſurer ſi elle eſt encore au même endroit qu'en 1416 ; les Lettres de Charles VI de cette année-là, portent à la verité qu'il érigea quatre étaux de Bouchers près le Petit Chatelet, en la Reculate où ſouloit être le Petit-Pont ancien. J'avoue qu'elle occupe un cul de-ſac, & un lieu reculé qui ne peut être ni plus près du Petit-Pont, ni du Petit-Chatelet, qu'il l'eſt ; mais que le Petit-Pont y ait jamais été, c'eſt ce que je n'oſe ni nier ni maintenir. A preſent il ſe nomme Gloriette, auſſi bien que la boucherie, c'eſt un cul de ſac où on entre par la grande rue, & qui eſt compoſé de dix boutiques, & de maiſons habitées par des Bouchers. Cette boucherie, au reſte, ne paſſe pas pour un des meilleures de Paris, ni des mieux garnies, mais telle qu'elle eſt, parmi les mediocres elle peut tenir le premier rang.

La boucherie du Cimetiere St Gervais, compoſée de quatre étaux qu'on y fit en 1416, ne dura là que depuis la premiere ſemaine du mois de Septembre, juſqu'au premier Dimanche du mois de Fevrier, qu'on la tranſporta au Cimetiere St Jean, dans une boucherie commencée au mois d'Octobre ; mais en 1421 il lui arriva la même choſe qu'à celle du Petit-Pont, car les Bouchers de la grande boucherie qui en louoient les étaux, ſe voyant rétablis, retournerent à la Porte de Paris bien vîte, & d'autres apparement prirent leur place. Car enfin, quarante-quatre ans après, Louis XI ayant permis à quelques particuliers d'y faire ſix étaux, les Bouchers de la grande boucherie s'y oppoſerent, & ſe pourvûrent au Parlement : nonobſtant, l'affaire paſſa, & ces ſix étaux vrai-ſemblablement furent joints aux quatre autres. Et de fait, en 1465, par Arrêt, & depuis, en 1471, par des Lettres du Roi ils furent reduits à la moitié, ſi bien qu'on en ruina trois, & les trois autres demeurerent à la Communauté des Bouchers de la Porte de Paris pour la ſomme de ſoixante livres pariſis de rente, payables tous les ans aux Chartreux, Seigneurs du lieu ; & de plus, à la charge qu'ils retrancheroient autant d'étaux de la grande boucherie, du coté du Grand Chatelet, dont la place ſeroit priſe pour élargir la rue de la Poiſſonnerie ; cependant avec le tems, ce petit nombre d'étaux s'eſt ſi fort accru, qu'à la reſerve de la grande boucherie, il n'y en a pas moins qu'aux meilleures, & aux mieux fournies de Paris. De marquer le tems que tel accroiſſement

s'eſt fait, c'eſt ce que je ne ſai pas, & que je ne me ſuis pas donné la peine de ſavoir, comme ne le valant pas; & même ſi en cherchant des choſes plus conſiderables dans les Regîtres de l'Hotel de Ville, je n'y avois trouvé qu'en 1415, le Roi y en établit quatre du conſentement du Prevôt & des Echevins, à la charge que leur Maître des œuvres en donneroit l'alignement, & que les Bouchers qui viendroient à les occuper, ſeroient ſujets aux Ordonnances & aux Reglemens de la Police de la Ville, je me ſerois contenté de dire en general qu'on les a erigés en divers tems.

Par la même raiſon j'ajouterai encore en paſſant, qu'en 1634, le Roi & ſon Conſeil y en établit encore deux de ces dix qu'il créa pour lors pour être diſperſés en divers endroits, tant à la Gréve & à la Halle, qu'à la Place-maubert, & le tout en faveur de Juſſac, l'un de ſes Gentils-hommes ordinaires; mais que le Parlement, l'année d'après, reduiſit à ſix, ſans que je ſache ſi ce Reglement porta prejudice à la boucherie de St Jean, ni s'il les établit dedans ou dehors; car il faut remarquer que cette boucherie conſiſte en deux ſortes d'étaux, les uns enfermés dans une Halle couverte, les autres dehors dans quelques maiſons du marché. Dans la Halle il y en a douze, dans les maiſons cinq. Si le Maître des œuvres de la Ville en a donné l'alignement par le Prevôt & les Echeuins, qui eſt la coutume, il ne s'en voit rien neanmoins dans leurs Regîtres, & cela ſans doute à cauſe qu'ils ont été faits avant 1499, qu'on commença à enregîtrer à l'Hotel de Ville les choſes qui ſe paſſoient.

La boucherie de Beauvais, la derniere des quatre crées en 1416, eſt encore ſur pied, & parce qu'on la fit dans une partie de la Halle de Beauvais, elle en prit le nom; elle eſt à côté de la rue St Honoré, & de celle de la Tonnellerie, & non ſeulement conſiſte en étaux, mais paſſe pour une des plus excellentes de Paris.

En 1417, un an après ſa création, Charles VI preſſé, tant à cauſe des beſoins preſſants de l'Etat, que parce qu'il faloit s'oppoſer aux entrepriſes des Anglois, cependant ne ſachant en même tems ou prendre de l'argent, comme il vint à exiger vingt mille livres des Religieux de St Denys, ſomme alors prodigieuſe, & que pour la fournir il leur falut fondre la Chaſſe d'or de St Louis, de plus engager & mettre quantité de joyaux, de reliques & autres prétieux monumens, ce qui ne ſe pût faire qu'il n'y eut ſix mille livres de déchet: en recompenſe il donna à l'Abbayie la boucherie de Beauvais qu'il amortit, & fut eſtimée deux mille cinq cens livres de rente, avec pouvoir d'en viſiter les viandes, de nommer les Maîtres Jurés, tueurs & écorcheurs, & de recevoir d'eux le ſerment accoutumé; ne ſe reſervant autre choſe que cinq ſols pariſis de rente ſur chaque étail, & la juſtice. Et au cas que les Religieux n'en puſſent jouir, il s'obligea de leur aſſigner autant de revenu ſur la boëtte au poiſſon; en un mot, il n'épargna rien pour les enrichir des depouilles du Sanctuaire. Auſſi les gens du Roi en repreſenterent-ils les inconveniens, tant au Dauphin qu'au Conſeil & au Parlement, & même pour leur décharge demanderent Acte de leur oppoſition, ſi bien qu'il fallut que le Chancelier remontrât au Parlement, que cette ſomme avoit été recouvrée par les Religieux de St Denys avec grande difficulté, & employée pour des beſoins preſſants dans les tems les plus difficiles de la Monarchie, & encore avec tout cela, la Cour fit-elle grande difficulté de conſentir à la verification du don de cette boucherie.

Après quoi la Chambre des Comptes & le Treſor, donnerent auſſi les mains, à la charge neanmoins que dans dix-huit ans ils feroient refaire la Chaſſe de St Louis, & retireroient les joyaux mis en gage, ſans pourtant les obliger à cauſe de ceci de vendre la boucherie de Beauvais; tant s'en faut, car même il leur fut permis d'avoir recours au bien de leur Egliſe; c'eſt-à-dire, qu'ils eurent permiſſion de depouiller leur Egliſe encore une fois.

Peu de tems après ils unirent la cinquiéme partie de leur nouvelle boucherie, à l'office des charités de St Denys, ce qui fut confirmé en 1436, & 1514, par Charles VII, & François I. Telles particularités & autres verifient ce que j'ai dit auparavant, que la Boucherie de Beauvais ne fut point ſupprimée en 1421; & ſi les Bouchers de la Porte de Paris l'abandonnerent, que d'autres remplirent leur place. Il me ſeroit plus aiſé de rapporter les differentes augmentations, & les changemens de cette boucherie ici, que des autres dont j'ai déja parlé & vais parler, tout le reſte en étant égaré dans les Regîtres du Parlement, des Treſoriers de France & de la Ville qu'on ne communique pas aiſément, & où l'on perd ſouvent bien du tems à lire ſans rien trouver, au lieu que les Religieux tiennent regître de tout ce qu'ils font, en ont peu, & qu'il n'eſt pas difficile de les tirer de leurs mains. Toutefois, comme ces minuties ne meritent pas qu'on s'y arrête, vû la matiere que je traite, ſi je paſſe quelque choſe ſous ſilence, ce n'eſt que tant mieux pour le Lecteur qui m'en doit ſavoir gré. Venons aux autres boucheries.

BOUCHERIE DU TEMPLE

LES Templiers, ſous Philippe-Auguſte, ſur leur territoire, où ils avoient Juſtice haute, moyenne & baſſe, en établirent une; ce que les Bouchers de la grande boucherie voulurent empêcher auſſi-tôt, prétendant que perſonne n'en pouvoit tenir ſans leur conſentement. Procès là deſſus, & terminé en 1182, à la charge que cette boucherie n'auroit que deux étaux larges chacun de douze pieds; & ceci par Lettres Patentes qui ſe trouvent dans les cartulaires du Temple, & ceux des Bouchers.

Si j'euſſe pû les tirer des mains des Bouchers, ou du Grand-Prieur de France, ſelon ma coutume, je n'aurois pas manqué ſans doute d'y trouver des choſes que le Pere du Beuil a oubliées, mais que j'ai cherchées vainement dans le treſor du Temple; & pour ne les avoir pas voulu demander aux Bouchers, comme ayant reſolu depuis quelques années, de ne plus communiquer leurs titres, & les cachent ſi bien, qu'à peine même leur Avocat a-t-il connoiſſance de leurs affaires, & à qui ils ne ſe decouvrent qu'autant qu'il le faut, & que la neceſſité les y contraint.

Quant au reſte que du Beuil n'a pas dit, & que j'ai decouvert dans le treſor du Temple, c'eſt qu'on l'a tenue à la rue du Bracque, qui eſt celle de la Merci à preſent, & pour lors nommée à cauſe de cela, tantôt la rue des Boucheries, tantôt la rue aux Bouchers du Temple, tantôt la rue aux Boucheries de Bracque. Avec le tems on la transporta près de là à la rue du Temple, ſans que ſa tuerie & ſon écorcherie changeaſſent d'endroit, étant toujours demeurées à la rue du Bracque ou de la Merci; ce qui a duré juſqu'en 1640, que le Grand-Prieur de la Porte fit bail pour vingt-ſept ans, des maiſons où ſe tenoit la boucherie, à Turpin Chirurgien du Duc d'Orleans, Oncle du Roi, à condition de la rebâtir, & de ſept cens livres de redevances qu'elles étoient louées. Par ce bail il paroît qu'elle conſiſtoit en deux étaux ſimplement, maintenant il y en a trois, & ſont adoſſées contre les murs du Temple, au commencement de la rue de la Corderie. Mais par une Sentence du Chatelet de l'année 1422, on apprend qu'à la rue du Temple étoient l'Hotel & la boucherie de Jean Teſtart; de ſavoir ſi cette boucherie faiſoit partie de celle des Templiers, ou ſi c'en étoit une autre, je m'en rapporte.

BOUCHERIES DU FAUXBOURG St GERMAIN.

DE trois Boucheries qu'il y a au fauxbourg St Germain, dont il a beſoin à cauſe de ſa grandeur & de ſes habitans, l'une eſt au carrefour de la Croix-rouge, dont j'ai parlé au Diſcours des Marchés. Elle a conſiſté long-tems en une ſeule échope, encore étoit-elle ſi mal fournie de viande, & le Boucher ſi cher, que les voiſins s'en plaignirent au Duc de Verneuil, Abbé de St Germain & Seigneur du Fauxbourg; ſi bien qu'à leur priere il y érigea un Marché & une Boucherie en 1652 le vingt-trois Juillet aux conditions ſuivantes; que le Marché ſeroit compoſé de boutiques, d'échopes, de bancs, & autres lieux épars çà & là, pour y vendre toutes ſortes de denrées; que dans une maiſon qui a face ſur le carrefour de la Croix-rouge & iſſue dans les rues de Seve & de Chaſſe-midi, l'échope ſeroit transferée, qu'on y feroit quatre étaux, mais ſans y pouvoir faire ni abbatis ni tuerie. Mais parce que les Religieux de Premontré du voiſinage, auſſi-bien que les proprietaires du petit Marché & de ſa Boucherie s'oppoſerent à cette érection, les Bouchers ſurtout alleguant que leur Boucherie avoit été créée à condition qu'il ne s'en pourroit faire d'autre qui n'en fût plus éloignée que la Porte St Germain, prétendant que le carrefour de la Croix-rouge en étoit plus proche, le Parlement ſans avoir égard à leur oppoſition, comme mal fondée, confirma l'établiſſement de la Boucherie & du Marché; & preſentement on les y tient tous deux. La Boucherie qui n'a point été renfermée, conſiſte en quatre étaux placés aux endroits les plus paſſants & les plus commodes.

La Boucherie du petit Marché, dont j'ai parlé au Diſcours des Marchés, a été établie en 1639; elle eſt de pierres de taille, bien ſituée, relevée de pluſieurs marches, extremement claire & bien fournie de viandes.

Quant à celle de la rue des Boucheries, je n'en dirai preſque rien que ce que le Pere du Beuil en a dit, comme il étoit Religieux de St Germain, & par conſequent maître de tous les titres de ſon Monaſtere, qu'on ne laiſſe plus voir à perſonne. Si j'ajoute quelque choſe à ce qu'il rapporte, je l'aurai pris ailleurs.

En 1274, Gerard Abbé de St Germain, à la priere des habitans d'alentour, l'érigea au lieu même où elle eſt encore, & contre le fauxbourg St Germain & les murs de l'Univerſité. Maintenant elle tient à huit rues fort frequentées, pleines de monde, & ſe trouve dans un des quartiers de Paris le plus peuplé. D'abord elle ne devoit conſiſter qu'en ſeize étaux rangés dans la rue vis-à-vis l'un de l'autre; le nombre n'en pouvoit être accru ſans la permiſſion de l'Abbé, & même ne pouvoient être ni loués ni vendus qu'à des Bouchers nés dans le bourg, & enfin furent chargés de vingt livres tournois de rente, que quatre-vingt-dix-neuf ans après on convertit en livres pariſis.

A ces étaux il en fut ajouté trois à certaines conditions & placés dans une maiſon appellée la maiſon des trois étaux. Si dans les premiers tems de cette Boucherie il s'y paſſa autre choſe, le Pere du Beuil n'en dit rien. Mais voici les particularités que je trouve dans quelques Ecrivains qu'il n'a pas lus; la premiere.

Qu'après la bataille de Poitiers & la priſe du Roi Jean, à cauſe du Roi d'Angleterre qui étoit déja à Chanteloup entre Châtres & Monthleri, reſolu d'aſſieger Paris, elle fut tranſportée dans l'Univerſité, & depuis rétablie dans le Fauxbourg.

Qu'en 1366, le Parlement ordonna par Arrêt qu'on y tuât des veaux.

Que ſes Bouchers furent deſarmés en 1416, ainſi que ceux de la grande

Boucherie

Boucherie & de Ste Geneviéve, que je ne nomme point ici, pour ne pas trop repeter de fois une même choſe.

Que la même année ils vinrent étaler entre les Cordeliers & la Porte St Germain, dans un lieu fort bas en maniere de Cellier où l'on deſcendoit dix marches.

Que vingt ans après ils commencerent une autre Boucherie au bout du Pont St Michel, en tournant vers les Auguſtins, & qui fut ouverte la veille de la Touſſaint.

Au reſte maintenant on compte dans cette Boucherie juſqu'à vingt-deux boutiques, & toutes faiſant partie des maiſons où logent au deſſus les Maîtres & les Etaliers. Chacune a ſa tuerie non moins grande que bien airée; & parce que dans ce fauxbourg il y a plus d'Hotels & de perſonnes de qualité qu'en pas un autre endroit de Paris, les Bouchers ſont ſi ſoigneux d'avoir de bonne viande, que dans tout ce quartier-là on ne va point ailleurs; ſi bien que leur Boucherie eſt en telle reputation que peut-être ne la voudroit-on pas changer pour celle de la Porte de Paris.

Les Evêques de Paris, les Abbés de Ste Geneviéve & de St Germain, les Prieurs de St Eloi & de St Magloire, le Chapitre de St Marcel & l'Hotel-Dieu, ont eu de tout tems la permiſſion d'avoir chés eux ou dans leur Cloître un Boucher & un Artiſan de chaque vacation; de ſavoir quand telle érection a eu lieu, c'eſt ce que je n'ai pû découvrir.

Outre le Boucher du Cloître, autrement de la Cour de St Eloi, Charles de France en 1358, durant la priſon du Roi Jean ſon pere, permit au Prieur de ce Couvent de lever une Boucherie près St Paul. Maintenant elle conſiſte en pluſieurs étaux; ſa tuerie eſt tout contre dans une grande maiſon qui dépend de ce Prieuré. L'une & l'autre ſont ſituées dans le territoire de St Eloi, & unies depuis quelque tems avec St Magloire à l'Archevêché de Paris.

La Boucherie que l'Archevêque a droit d'avoir de toute ancienneté au Parvis ou dans le Cloître Notre-Dame, n'a pas augmenté comme celle de la rue St Paul.

En 1222, Philippe Auguſte le maintint dans cette poſſeſſion. Avec le tems il s'en défit en faveur de l'Hotel-Dieu. En 1343 l'étal de ſon Boucher étoit dreſſé devant la porte de cet Hopital; & depuis, Philippe de Valois lui permit de le tranſporter ailleurs ſans aucune diminution de ſes franchiſes.

En 1431, il y en avoit un dans le Parvis. En 1492, il y en avoit encore un autre au coin d'une ruelle qui ne ſubſiſte plus, & par où on deſcendoit au bas de l'Hotel-Dieu.

De dire ſi ces étaux n'en faiſoient qu'un, ou bien ſi c'en étoit trois, c'eſt ce qui n'eſt pas venu à ma connoiſſance; quoi qu'il en ſoit toutes les bêtes qu'on amenoit à Paris pour vendre à l'étal de l'Evêque étoient franches & quittes de tous impôts, comme il paroît par une Commiſſion de l'année 1402.

D'aſſurer maintenant ſi l'Hotel-Dieu avoit une Boucherie ou non avant l'étal que lui donna l'Evêque de Paris ſous Philippe de Valois, c'eſt ce que je ne ferai pas. De plus, encore qu'on ne doute point qu'il ne jouiſſe ſeul du pouvoir non-ſeulement de vendre à Paris de la viande le Carême pour ceux qui en ont beſoin, & même de l'accorder aux Bouchers de toutes les autres Boucheries, mais encore de tenir dans ſon enclos une Boucherie pour ſes malades, néanmoins je ne ſaurois marquer le tems de ces deux établiſſemens. Tout ce que j'en ſai, c'eſt que le Parlement les a confirmés par une infinité d'Arrêts, & que l'Hotel-Dieu en jouit, ſinon de tout tems, au moins de tems immemorial. Du reſte comme il s'y trouve ordinairement juſqu'à douze cens malades, & qu'on les nourrit bien, je laiſſe à penſer ſi ſa boucherie ne doit pas être bien garnie & de bonne viande.

Sous Charles VI, il y en avoit une dehors tout contre, que Juvenal des Urſins appelle la Boucherie d'emprès l'Hotel-Dieu devant Notre-Dame. Caboche y écorchoit des bêtes en 1411; d'où il ſortit pour devenir chef des ſeditieux appellés Cabochiens. Les Gois, trois freres, fils d'un Boucher de Ste Geneviéve, ſe ſignalerent dans cette ſedition, ſuivis de quantité de gens de la lie du peuple qu'ils avoient ramaſſés, & furent mette le feu au Château de Bicêtre que le Duc de Berri avoit fait peindre & enrichir. L'un d'eux marchant à la tête des Pariſiens, fut tué dans la Beauſſe par les Armagnacs; homme vaillant au reſte, agreable & bien regreté. Son corps fut apporté à Paris, & enterré à Ste Geneviéve. *On lui fit moult honorables obſeques, autant que ſi c'euſt eſté un grand Comte ou Seigneur, & y fuſt preſent le Duc de Bourgogne avec foiſon de peuple.* Vanité dont les Grands amuſent les ſimples & la populace; mais s'il fut loué de ceux-ci, il fut moqué des autres. On grava ſur ſa tombe une épitaphe qui ſe voyoit encore du tems de Juvenal des Urſins.

LA BOUCHERIE DE LA MONTAGNE.

JE ne puis dire en quel tems la Boucherie de la Montagne Ste Geneviéve fut érigée. Ses étaux occupent les boutiques des maiſons mêmes où logent les Bouchers. Sa tuerie auſſi-bien que ſon écorcherie ſont dans quelques logis tout contre aux environs. Neuf rues non moins peuplées que paſſantes y conduiſent & aboutiſſent. La Place Maubert l'un des plus grands & des plus conſiderables Marchés de Paris en eſt proche; & enfin elle paſſe pour une ſi bonne Boucherie, que dans l'Univerſité il n'y en a point qui la vaille.

Dès l'an 1245 elle étoit déja là; & de fait la Croix des Carmes dreſſée au bas de la Montagne ne ſe nommoit point autrement que la Croix des Bouchers; & bien qu'apparemment elle fut beaucoup plus ancienne que cette Croix, néanmoins le tems m'en eſt inconnu, & je n'ai pu le découvrir. Sous le Roi Jean les Bouchers tuoient & égorgeoient leurs bêtes dans leurs maiſons autant la nuit que le jour. Ils en jettoient le ſang & les ordures dans la rue, hormis quelques-uns qui les gardoient dans des foſſes ou en rempliſſoient leurs lieux communs. Enfin la plupart affinoient & fondoient chés eux leurs ſuifs & leurs graiſſes; & tous, nonobſtant les deffenſes de la Ville & de l'Abbé de Ste Geneviéve, vendoient de la viande le Samedi.

Sur les plaintes non-ſeulement des Carmes & des Principaux des Colleges, mais de tout le quartier, pour l'incommodité qu'on en recevoit; le Conſeil du Roi dreſſa quelques reglemens; qui furent publiés à l'Audiance du Chatelet en 1363 le ſeize Aout, & qu'on peut voir dans mes preuves. Nonobſtant tout ceci, trois ans après, le Parlement ſe vit obligé de faire boucher les foſſes & les éviers de ces Bouchers, de transferer la tuerie de Paris ſur le bord de la Riviere, & de verifier tout de nouveau les reglemens qui avoient été faits.

J'ai déja dit qu'en 1366 on y tuoit les pourceaux.

Ces Bouchers ici après tout, juſqu'en 1557 firent toujours charrier le ſang, les boyaux & autres immondices de leurs bêtes entre la riviere de Bièvre & la bute du Jardin Medecinal qui ſervoit alors de voirie, dont l'infection étoit ſi grande & ſi à charge aux Religieux de St Victor, que cette année-là Henri II le douze Mai voulut qu'elle fût fermée; & comme en 1570 on s'apperçut encore que depuis pluſieurs années ces Bouchers faiſoient couler le ſang de leurs bêtes dans un égoût bâti ſous la rue de Bièvre, ſur la plainte des voiſins ils furent obligés par ordre de la Ville de relever de ſorte leurs tueries qu'il n'y vînt plus de ſang ſur peine de cent livres pariſis d'amende.

Je croi au reſte que Thomas le Gois, pere de ces trois mutins de la faction de Caboche, dont j'ai parlé, étoit un Boucher de la Montagne.

Outre cette Boucherie qui dépend de Ste Geneviéve, les Religieux en ont encore une autre au fauxbourg St Marceau dans la grande rue près St Medard.

LA BOUCHERIE DE St NICOLAS DES CHAMPS.

DANS le treſor du Prieuré de St Martin ni ailleurs, on ne trouve point l'érection de la Boucherie établie dans quelques maiſons de la rue St Martin près St Nicolas des Champs.

En 1426 elle étoit renfermée au coin de la rue au Maire dans un logis qui tomboit en ruine, & qui fut reparé des ſeize cens livres que le Premier Preſident de Morvilliers avoit legué aux Religieux pour diverſes fondations; & de plus on l'aggrandit d'une place vuide & triangulaire que le Roi leur donna & amortit.

En 1586 & 1598 il fut permis à la fabrique de St Nicolas de l'augmenter à ſon profit de deux étaux.

En 1632 & 1650 la veuve de Denys le Guai & Anne Gamin, nourrice du Duc d'Orleans, frere du Roi, eurent permiſſion du Conſeil d'y en ajouter deux autres, à quoi la Ville & le Chatelet ne s'oppoſerent point auſſi-bien en 1633 qu'en 1649 & 1653. Si je ne dis point combien il s'y en trouve en tout, c'eſt qu'ils multiplient ſouvent; qu'il ſuffiſe de ſavoir que c'eſt une bonne Boucherie.

BOUCHERIES DU MARCHE'-NEUF.

EN 1558 Henri II érigea deux Boucheries au Marché-neuf, qui furent achevées dix-ans après. Pour les remplir, la Ville ordonna aux Bouchers de Petit-pont d'y venir étaler. Mais, comme j'ai montré ailleurs, bien-loin d'obéïr ils n'en voulurent rien faire. Elles ſont toutes deux ſur le bord de la Riviere, chacune à un bout du Marché & proche des deux rues par où on y entre. Depuis quelques années l'une ſe loue à des Artiſans, l'autre abonde en bonne viande, & paſſe pour une des mieux garnies & des plus exquiſes de Paris. Si je n'en avois pas déja fait la deſcription dans le Diſcours des Marchés, il me la faudroit faire ici, ſur tout de leurs ornemens, dont Goujon Sculpteur celebre les a enrichies, & qui viennent ſi bien à des édifices de cette qualité. Mais enfin je ne ſaurois m'empêcher de dire, que nous n'avons point de Boucheries ni mieux bâties ni mieux ſituées.

BOUCHERIE DE LA RUE St ANTOINE.

QUOIQUE Henri IV eut fait deffenſes de faire des étaux de Bouchers dans cette grande Place de la rue St Antoine tout devant les Jeſuites, autrefois appellée le Cimetiere des Anglois, la Boucherie toutefois ſous ſon regne ne laiſſa pas de s'y tenir, mais non pas ſous Louis XIII qui ne l'y pût ſouffrir. Cependant après ſa mort, ſavoir en 1645, 1647 & 1657, il s'y en eſt vû quelques-uns, dont les Treſoriers de France & le Lieutenant Civil avoient donné l'alignement. Quant au reſte, tout ce que j'en ai appris, eſt qu'on en fit trois là, deux tout proche, & un au coin de la rue de l'Egoût, & que le Roi en accorda la permiſſion tant aux Jeſuites qu'à Bridier, Gouverneur de Guiſe, & à Anne Chauvin, Nourrice du Duc d'Orleans ſon frere. Depuis on y en a encore établi d'autres, auſſi-bien qu'à la rue de St Paul, en faveur de l'Oeuvre de la Paroiſſe & de quelques Particuliers; joint qu'on en établit ſouvent de nouveaux. Pour ce qui eſt de tant d'autres étaux qu'on a repandus en divers endroits, ce ne ſeroit jamais fait de vouloir s'y arrêter. Je me contenterai ſimplement d'avertir en general, touchant les principaux, que les derniers dont j'ai parlé, ſe ſont établis du conſentement de la Ville, & ceux du Chatelet du conſentement des Treſoriers de France ſans les ordres du Parlement.

Il ne ſera pas hors de propos de placer ici un état general de toutes les Boucheries de Paris & où elles ſe trouvent placées aujourd'hui.

Etat des Boucheries ſelon leur diſtribution dans la Ville de Paris.

QUARTIER DE LA CITE'.

LA Boucherie du Marché-neuf dix étaux. Ils appartiennent au Domaine de la Ville, par Lettres Patentes du onze Juillet 1558.

Deux Etaux proche St Denys de la Chartre, appartenans à ce Prieuré.

Deux Etaux dans l'Iſle Notre-Dame, en execution du Traité fait avec les Entrepreneurs des bâtimens de l'Iſle, du ſeize Septembre 1623. Ils appartiennent au ſieur Monnerat.

QUARTIER St JAQUES DE LA BOUCHERIE.

La grande Boucherie de la Porte de Paris, vingt-neuf Etaux. Elle appartient aux trois familles qui reſtent des anciens Proprietaires.

QUARTIER DE Ste OPPORTUNE.

La Boucherie de Beauvais, rue St Honoré, vingt-huit Etaux. Cette Boucherie appartenoit au Roi en 1416. Elle a été depuis aliennée à differens Particuliers.

Trois Etaux en dehors joignant une des portes de cette Boucherie. Henri

IV en 1605 les avoit accordés à Gilles Redoute, à charge de payer tous les ans au Domaine du Roi neuf livres de rente & dix-huit den. de cens Ils appartiennent à preſent aux ſieurs Marchand & Compigni.
Un Etal joignant la même Boucherie, appartenant au Preſident Maiſon.

QUARTIER DU PALAIS ROYAL.

La Boucherie St Honoré dix Etaux, à la place de l'ancienne Porte. Les Etaux furent établis en ce lieu-là lors de la nouvelle cloture de Paris en 1633, le vingt-trois Novembre donné à Barbier. Cinq Etaux appartiennent encore au Domaine du Roi; deux au ſieur de St Mandé; & les trois autres au ſieur de la Chaſtaigneraie.
Deux autres proche cette même Boucherie, l'une au ſieur Richemont, & l'autre à la Damoiſelle de Heudeville.

QUARTIER St EUSTACHE.

Rue Montmartre près St Euſtache, ſix Etaux à la Fabrique de cette Egliſe; le quatorze Août 1631, huit Mai 1637 & huit Mars 1638, regîtrées au Châtelet vol. 12. Bannieres, fol. 24. 68. & 70.
La Boucherie de la rue Montmartre proche l'égoût, ſix Etaux au ſieur Rochais. Un Etal rue des vieilles Etuves près la Croix du Tiroir.

QUARTIER DES HALLES.

Deux Etaux rue Comteſſe d'Artois, établis le vingt huit Juin 1651. Ils appartiennent à Damoiſelle de Murgerie.
Deux Etaux proche des Halles au ſieur le Moine.

QUARTIER St DENYS.

Deux Etaux rue aux Oues, au coin de la rue Bour-l'Abbé, à la Dame Gouri.
Deux Etaux rue St Denys, appartenans à l'Hopital de la Trinité.
La Boucherie couverte de la Porte St Denys. Six Etaux au ſieur du Bourg.
Un Etal proche la même Porte St Denys, 1621 au mois de Janvier, au ſieur Poulain.
Un Etal dans le fauxbourg St Denys, au ſieur Fremont & Conſorts.
La Boucherie de la Ville-neuve, que le vulgaire nomme de Gilles-le-niais, à cauſe d'une figure burleſque qui eſt au-deſſus de la porte, cinq Etaux au ſieur Rochais.

QUARTIER St MARTIN.

Rue St Martin vers St Nicolas des Champs, vingt-un Etaux, par Arrêt du Parlement du quatre Mai 1540, quelques-uns aux Religieux de St Martin, à la Fabrique de St Nicolas, & le ſurplus à differens Particuliers.
Trois Etaux proche la rue de Montmoranci, du mois d'Avril 1650, appartiennent à divers Particuliers.
Un Etal proche la Porte St Martin.
Trois Etaux dans le Fauxbourg hors cette même Porte.
Six Etaux de la Boucherie St Merri, rue St Martin, à la veuve Chaſtelus.

QUARTIER DE LA GREVE.

Boucherie couverte du Cimetiere St Jean; ſept Etaux, établis au mois d'Août 1416, dont trois ſont aux Proprietaires de la grande Boucherie, pour les indemniſer de ceux qui leur furent retranchés en 1471. Les quatre autres appartiennent à differens Particuliers.

Cinq autres au même Cimetiere de St Jean, hors de la Boucherie couverte, dont quatre établis au mois de Fevrier 1573, par Pierre Geoffroi, Boucher; & le cinquiéme établi en 1580 au mois de Juin, en faveur de Guillaume Douſſin, mais depuis ils appartiennent à differens Particuliers.

QUARTIER St PAUL.

Rue St Paul, quatre Etaux établis en 1354, dont deux à la fabrique de St Paul, un au Prieuré de St Eloi, & le dernier au ſieur Herault.

QUARTIER DU TEMPLE ou DU MARAIS.

Deux Etaux rue de la Corderie, au Grand-Prieur de France.

La Boucherie du petit Marché au Marais du Temple, établie en 1615, & appartenante à trois Particuliers.

QUARTIER St ANTOINE.

La Boucherie de la rue St Antoine, dix Etaux.

Les deux premiers fort anciens.
Deux établis au mois de Decembre 1637.
Deux autres au mois de Mai 1639.
Trois autres en Avril 1645.
Un dernier en Mai 1656.
} à preſent, à divers Particuliers

Au fauxbourg St Antoine ſous la Halle, dix Etaux, établis le deux Mars 1643, à l'Abbayie St Antoine.

La Boucherie neuve, qui eſt à l'entrée du même Fauxbourg, dix Etaux à la même Abbayie St Antoine.

QUARTIER DE LA PLACE MAUBERT.

A la Montagne de Ste Geneviéve, quatorze Etaux, conſtruits en 1360.

Place Maubert, ſix Etaux, quatre Mai 1540.

Trois Etaux proche le lieu où étoit la Porte St Victor.

A la Boucherie de la rue Mouffetard, ſix Etaux, établis au mois de Mars 1644.

A la Boucherie du Pont aux Trippes, fauxbourg St Marcel, quatre Etaux, au mois de Mars 1644.

Rue de l'Ourcine, au même Fauxbourg, trois Etaux, établis en Mars 1644.

QUARTIER St BENOIST.

La Boucherie de Petit-Pont, dit Gloriette, dix Etaux, établis en Août 1416, dont un appartient à la Fabrique de St Severin, le reſte à differens Particuliers.

Un Etal proche la Fontaine St Severin, à un Particulier.

Quatre Etaux rue St Jaques, dont un au Chapitre St Benoît, un au Chapitre St Etienne des Grès, le troiſiéme aux Jacobins, l'autre à un Particulier.

La Boucherie à l'entrée du fauxbourg St Jaques, cinq Etaux, à differens Particuliers.

QUARTIER DU LUXEMBOURG.

Rue des Boucheries au fauxbourg St Germain, vingt-deux étaux, établis en Avril 1370, confirmés par Charles V en 1374 à differens Particuliers.

La Boucherie du petit Marché, neuf Etaux, à l'Abbayie St Germain.

Cinq Etaux au carrefour de la Croix-rouge, ſont au ſieur Vallet.

Deux autres Etaux au même fauxbourg St Germain, ſont à l'Hotel des Mouſquetaires.

Deux Etaux à la Porte St Michel, établis en 1623 au mois de Fevrier, accordés à Jaques de Brai, Huiſſier á Verge.

DES HALLES.

AUTREFOIS auſſi bien que maintenant, il y a eu à Paris pluſieurs Halles; la plus renommée & la plus ancienne ſe nomme la Halle, comme par excellence.

Dans le dixiéme & l'onziéme ſiecle; c'étoit une terre appellée *Champeaux* ou *Campelli*, tenant à un foſſé, & accompagnée d'un foſſé. Au commencement du douziéme ſiecle, Louis le Gros y établit un nouveau marché pour les Merciers & les Changeurs, dans un endroit qui appartenoit à St Denys de la Charte, & pour lequel en 1137, Louis VII reconnut devoir cinq ſols de cens au Prieuré de St Martin.

A l'égard du foſſé, l'Egliſe & l'Evêché de Paris en furent proprietaires juſqu'en 1136, que l'Evêque Etienne, du conſentement de ſon Chapitre, le ceda à Louis le Gros, aux conditions que j'ai rapportées en l'article précedent.

Tout ceci au reſte, à la ſollicitation des Evêques Etienne, Thibault & Maurice, fut confirmé, tant par Innocent & Luce II, que par Clement & Celeſtin III.

Philippe-Auguſte en 1181, y transfera la Foire de St Lazare, que j'ai décrite ailleurs, & qui s'y eſt tenue juſqu'au commencement de notre ſiecle: deux ans après il y fit faire deux Halles entourées d'une muraille garnie de logis, & fermées de bonnes portes, afin que quand il pleut, les Marchands y puſſent vendre leurs marchandiſes, & les tenir à couvert en tout tems, & en toute ſureté.

En 1222, par un concordat paſſé avec l'Evêque Guillaume, les Halles demeurerent au Roi entierement moyennant vingt livres de rente qu'il lui aſſigna ſur la Prevôté de Paris, tant pour cela que pour le Louvre, le Petit-Chatelet, & le fief de la Ferté-Aleps: & encore, à la charge que durant la ſemaine il continueroit de jouir de ſes coutumes & droits, que ſon prédeceſſeur Etienne s'y étoit reſervés en 1136.

Sous St Louis il y avoit là deux Halles aux draps, & une autre entre deux, avec un appenti. De dire ſi ces Halles aux draps ſont les mêmes que fit faire Philippe-Auguſte, c'eſt ce que je ne ſai pas. Quant à l'appenti, & à la troiſiéme Halle, on y avoit fait des loges, ainſi que dans celle de Phi-

lippe : le Roi en étoit Proprietaire, & les louoit ſoixante-quinze livres aux Merciers & aux Corroyeurs. En 1263 St Louis s'en défit en leur faveur, à la charge de treize deniers pariſis de rente, & de douze d'inveſtiture ; & de plus, à condition qu'ils entretiendroient les loges de couvertures, de groſſes & menues reparations, les feroient rebâtir à leurs dépens, venant à être brûlées ou endommagées, ſans pour cela prétendre aucune diminution ; & qu'enfin le Roi ou ſes ſucceſſeurs pourroient, près ou loin de là, faire une autre Halle pour les Corroyeurs & les Merciers.

Ce Prince traitta plus favorablement les pauvres Lingeres, & les Vendeurs de petits ſouliés & menues friperies ; par charité il leur permit d'étaler le long des murs du Cimetiere St Innocent, depuis la Place-aux-chats juſqu'au Marché-aux-poirées. Après ſa mort, lorſque Philippe le Hardi ſon fils, vint à bâtir une Halle pour des Cordonniers & des Peauſſiers, tant s'en faut qu'à cauſe de cela il les fruſtrât du Privilege que ſon pere leur avoit accordé, qu'au contraire en 1278, il ordonna qu'ils continueroient leur trafic ſous cette Halle, comme auparavant. Enſuite ſous Philippe le Bel, les Peauſſiers & les Cordonniers ayant voulu les empêcher, le Parlement commanda au Prevôt de Paris de terminer ce differend ; ce qu'il fit en 1302, à l'avantage de ces pauvres gens. Sentence qui long-tems après a été confirmée par Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I, & Henri II, auſſi bien que la permiſſion de St Louis.

A l'égard de Henri II neanmoins, comme il vint à ſe defaire, tant du lieu affecté à leur étalage, que de la Halle des Cordonniers & des Peauſſiers, les Particuliers à qui on les vendit, s'obligerent par contrat de faire à la place des maiſons de même ſymmetrie, couvertes d'ardoiſes, rehauſſées de deux marches plus que le rès de chauſſée ; outre cela accompagnées d'arcades de pierre au premier étage, & de quatre autres de brique & de charpenterie au-deſſus, ſuivant les plans & les devis qu'on leur fourniroit. De plus, conſentirent que chacune ſeroit chargée de douze deniers pariſis de cens, & d'une Henrique de la valeur de cinquante ſols tournois de rente. Depuis, il y eut quelque choſe de changé dans ce contrat, ſans que l'on en ſache le tems, ni le ſujet. A la verité on éleva ces logis ſur des arcades de pierre, & furent faits de même ſymmetrie, mais qui depuis a été tellement changée, que preſentement ils ne ſont rehauſſés que d'une marche, & conſiſtent en ſix ou ſept étages de plâtre & de moilon. Avec tout cela, de même que ſous St Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel & leurs ſucceſſeurs, des Lingeres les occupent encore aujourd'hui, & ainſi que ſous leur regne, on a toujours appellée la rue de la Lingerie, celles qui les bordent ; mais ils ſe louent à celles qui en donnent davantage ; & quoique peut-être elles mènent une vie honnête, elles n'y ſont pourtant pas obligées, comme ſous St Louis, & juſqu'à la reformation des Halles ; car en ce tems-là elles n'oſoient avoir pour compagnons aucune fille, ni femme qui cauſât du ſcandale : & celles qui en faiſoient étoient auſſi-tôt chaſſées honteuſement, & les autres Lingeres ne les ſouffroient plus.

MULTIPLICATION DES HALLES.

AVEC le tems la Halle devint ſi grande, & on en fit tant d'autres, que les Marchands & les Artiſans de Paris de toutes vacations, en eurent chacun une à part, ſi bien qu'alors, au lieu de ſe ſervir du mot de Halle au ſingulier, ainſi qu'auparavant, on commença à s'en ſervir au plurier, & à dire les Halles. Quelque tems après, ceux de Beauvais, de Pontoiſe, de Lagni, de Goneſſe, de St Denys, & autres Villes des environs de Paris, y en eurent auſſi. On en fit de même pour la plupart des Villes de Picardie

Picardie & des Pays-bas, & pour quelques-unes de Normandie, que nos Rois, à l'exemple de St Louis, louerent aux Habitans des Villes de ces Provinces là. Les Drapiers, les Chauſſetiers & les Merciers y en ont eu long-tems deux chacun. On appelloit celles des Drapiers, l'une la Halle des draps en détail, & l'autre la Halle des draps en gros. Celles des Merciers ſe nommoient, les Halles des hautes & baſſes merceries. Quoiqu'elles ayent ſouvent changé de place, cependant je découvre que la premiere s'eſt tenue long-tems à la rue de la Chauſſeterie, le long de celle de la friperie, & l'autre à côté du Cimetiere St Innocent, & de la rue de la Lingerie; d'abord avec les Corroyeurs, après cela tous ſeuls ſur les étaux des pauvres Lingeres, & des pauvres Fripiers.

Dans ce tems-là même, les Fripiers, & les Lingeres à leur aiſe avoient la leur, ainſi que les Pelletiers, les Toiliers, les Tiſſerands, les Gantiers, les Cordonniers & les vendeurs de lin, de chanvre de cuir & de fruit: on les diſcernoit par la profeſſion de ceux qui les occupoient, dont elles prenoient le nom; & quoique les Pelletiers euſſent une Halle à eux, ils ne laiſſoient pas d'avoir encore quatre étaux à la Halle des Fripiers.

Celle des Chaudroniers, en 1432, tenoit à la place-aux-chats.

Celle des Cordonniers, en 1432, aux Halles des Chaudroniers & de Beauvais: elle comprenoit cinquante-neuf étaux diſtribués en trois rangs, & en trente-trois loges & demie, ſi bien qu'elle occupoit beaucoup d'eſpace, maintenant elle conſiſte en une cour irreguliere, bordée d'un portique mal bâti, où ſe met le cuir à couvert, & tient encore à la boucherie de Beauvais.

Le reſte, comme la Halle de la Lingerie, étoit ſous celle de Champeaux, entre le Marché-aux-poirées & la Place-aux-chats.

Quant aux Merciers & aux Gantiers, peut-être étaloient-ils dans celle de Champeaux, puiſque tantôt elle s'appelloit la Ganterie, & tantôt les merceries de Champeaux.

A tant de Halles il faut encore ajouter quinze greniers à couſtes, des étaux à toiles, à ſavetiers, pelletiers, tapiſſiers, fripiers, corroyeurs, à ſeiches, à la graiſſe, aux pois, avec deux jeux de paulme, une Place aux oignons, & une autre aux œufs, près de la rue de la Fromagerie.

La Halle à la graiſſe joignoit celle des Chaudronniers.

Celle du bled dure encore, où étoit la Halle aux toiliers, & les quinze greniers à couſtes.

L'Etape au vin s'y eſt tenue juſqu'en 1413.

Je laiſſe là les autres Halles, auſſi-bien que les Places & lieux, les étaux, les bancs où les jours de marché les Coffriers, les Malletiers, les Chapeliers, les Chandeliers venoient étaler, & où on charrioit le grain, le poiſſon, les œufs; en un mot, toutes ſortes de viandes & de vivres, juſqu'aux ſuperflues même.

Je ne dirai rien ici du Pilori, le ſeul lieu patibulaire qu'il y ait eu peut-être à Paris devant le treiziéme, le quatorziéme, & le quinziéme ſiecle, & où tant de Grands du Royaume ont payé la peine de leur revolte & de leurs crimes: je laiſſerai encore là les Halles, tant des Marchands, que des Artiſans de Paris, pour venir à celle des gens de dehors.

HALLES DES MARCHANDS FORAINS.

LES Habitans de Chaumont, de Corbie, d'Amiens & d'Aumalle, louoient chacun une Halle qui prenoit le nom de leur Ville; elles étoient repandues çà & là, les uns à part, les autres ſans diſtinction, & où il fut trouvé à propos.

Il y en avoit encore d'autres qu'on louoit, tant aux Marchands qu'aux Artiſans de Douai, d'Aveſnes, de Malines, de Bruſſelles, de Louvain, de Hainaut, & de quelques autres Villes circonvoiſines.

En 1417 & auparavant, la Halle d'Aumalle ſe tenoit dans la Halle aux draps en gros, & conſiſtoit en vingt travées, avoit ſix toiſes de large, étoit couverte d'une voute de pierre de taille, & dura juſqu'en 1572, dont on eut des materiaux neuf cens livres.

Les Halles de Beauvais, & des Tiſſerands de Paris n'en compoſoient qu'une ſous Charles VI, dont on prit une partie pour y établir la boucherie de Beauvais, aſſiſe à côté de la rue St Honoré près des piliers des Halles.

Celles de Bruſſelles & de Louvain ſubſiſtoient encore en 1413 : ſur le dernier étage de douze maiſons bâties vers la rue de la Tonnellerie, regnoit la halle de St Denys.

Dans une très-grande halle appellée la halle du commun, ſe trouvoient celles de Pontoiſe, d'Aveſnes, de Chaumont, de Corbie, d'Amiens, de Hainaut & de Douai.

Outre celle-ci, les Habitans de Douai en avoient encore une autre qui s'étendoit le long de la Place-au-bled, ſur les maiſons de la rue de la Fromagerie ; & parce que pour y faire cette halle, il fallut rehauſſer les maiſons, ceux à qui elles appartenoient traitterent avec le Roi, & l'acheterent en 1491.

Sous Henri II neanmoins, ils furent obligés de les lui revendre, ou à ſes Commiſſaires, pour la reformation des halles, qui auſſi-tôt furent jettées par terre, afin d'élever ſur leurs ruines celles que nous y voyons.

Quoique ces maiſons euſſent été retirées par force, & à bon marché, des mains de ceux qui les avoient bien achetées, il ne laiſſa pas de ſe trouver des gens pour les acheter encore une fois, & qui leur furent revendues bien cherement, mais à perpetuité.

Ceci n'a pas empêché que de nos jours un encheriſſeur ne leur ait voulu faire accroire, qu'elles ſont toujours partie du domaine du Roi, & ſont ſujettes à revente & réunion ; & ſous ce pretexte leur a donné tant de peine, que je ne ſai ſi à la fin il n'a pas tiré d'eux une ſomme conſiderable pour ſe tirer de ſes mains.

Au reſte, ſi parmi tant de halles je n'ai pas mis une maiſon du bout de la rue des Prouvelles, qui appartenoit aux habitans de Tournai, c'eſt ce que je doute ſi c'étoit effectivement une halle, ou ſimplement une maiſon pour s'y loger étant à Paris. Le Parlement l'unit au domaine ſous Philippe de Valois ; à leur priere pourtant elle leur fut rendue en 1334, mais pour mieux faire juger ſi c'étoit une ſimple maiſon ou une halle en 1334, le Parlement la donna pour l'uſage des Echevins & habitans de laditte Ville, pour toujours & à perpetuité.

POLICE ANCIENNE DES HALLES.

TOUCHANT l'ancienne Police des halles, le Roi Jean en 1350, deffendit de délier les ſacs de grains dans la halle au bled, qu'entre tierce & midi, ſur peine de confiſcation.

Sous St Louis & auparavant, il faloit que les Merciers, & autres Marchands & Artiſans de Paris, certains jours de la ſemaine vinſſent à la halle: ceux qui y contrevenoient, & ſe tenoient chés eux, étoient condamnés à diverſes peines ; par trois Ordonnances qui ſe voyent dans les Livres rouge & blanc du Chatelet, la premiere ſans datte, la ſeconde du douze Octobre 1368, la derniere du vingt-quatre Juin 1371. Il paroît qu'ils devoient s'y trouver tous les mercredis, vendredis & ſamedis, à peine de quarante

ſols pariſis d'amende ; & que ces jours-là ils ne pouvoient ni rien vendre, ni montrer ailleurs ſur peine de dix livres encore pariſis. Quelques Merciers depuis, ayant expoſé en vente leurs merceries hors de leurs maiſons, ſoit au Palais ou ailleurs, ceux de la halle remontrerent au Prevôt de Paris, que St Louis leur avoit donné à titre de cens la halle des Merciers, à la charge d'y venir vendre aux jours ordinaires ; ſi bien qu'en 1323 ils obtinrent une Sentence contre eux, qui les condamnoit à s'y rendre ces jours-là, à peine de forfaiture, d'amende, & de perdre leurs merceries ; avec injonction à tous ceux qui y avoient des étaux, de les entretenir, fournir de marchandiſes chaque jour de marché, ſinon qu'ils ſeroient declarés déchus des droits dont ils jouiſſoient.

En 1367, le Parlement, par maniere de proviſion, ordonna le vingt-troiſiéme de Juillet, que les Pelletiers, ces jours-là, porteroient leurs marchandiſes aux halles, avec deffenſe d'en vendre alors, ni d'en faire vendre ailleurs.

En 1410, Jean Davy Drapier, pour avoir manqué un Samedi de venir à la halle, ni d'y envoyer ſes draps, fut condamné à vingt ſols pariſis d'amende.

Sept ans après, deux fardeaux de toiles vendus hors de la halle, furent confiqués, & Jean de Tilloy, qui les avoit achetés, condamné à une amende de quarante ſols pariſis.

En 1432, le vingt-un Juillet, ſept Drapiers, ayant été aſſignés, pour avoir un Samedi ouvert leurs boutiques & leurs armoires, comme ils affirmerent que ce jour-là, ils n'avoient ni vendu, ni rien expoſé en vente ; ils furent mis hors de cour, mais avec ordre d'aller aux halles à l'avenir, & de ne plus faire de même. Un de ceux-ci neanmoins, nommé Jean de Grainville, convaincu d'avoir expoſé ſes draps en vente & d'en avoir vendu, paya dix ſols pariſis d'amende.

Je ne ſai pas combien a duré cette police, mais depuis 1455, que le Parlement commanda aux Marchands du Palais d'aller aux halles les jours de marché, je ne trouve point que, ni lui ni le Chatelet y ayent obligé perſonne ; veritablement elle ne s'obſerve plus depuis un fort long-tems, mais je ne puis dire quand elle a ceſſé. Voila l'état ancien de la halle, voyons celui d'aujourd'hui.

L'ETAT PRESENT DES HALLES.

SOUS François I & Henri II, on mit la Halle en l'état qu'elle eſt à preſent. Toutes les halles, les places, les maiſons, les boutiques, les loges, les étaux dont les baux n'étoient pas de cent ans, furent ajugés au Roi par des Commiſſaires. Tout ce qui avoit été aliené cent ans auparavant, pour la commodité publique, le Procureur du Roi le racheta, ſuivant l'eſtimation faite par des experts. Il fut arreté d'élever ſur leurs ruines de nouveaux édifices, dont on dreſſa des plans & des devis, & les Commiſſaires enſuite les vendirent à pluſieurs particuliers : ceci commença en 1543, ne finit qu'en 1572, & prit le nom de la reformation des Halles.

Ce quartier au reſte, eſt le plus peuplé & le plus riche de Paris ; il eſt preſque fait en croiſſant, & peut-être pourroit-on dire que ce n'eſt pas ſans deſſein. Un portique fort large & mal fait, appellé les Pilliers des Halles, l'environne preſque, & ſelon toutes les apparences l'environnoit autrefois entierement : ſept ou huit grandes rues pleines de toutes ſortes de Marchands & d'Artiſans, y tiennent & y aboutiſſent. La rue St Denys, la rue St Honoré, la rue Montorgueil & celle de Montmartre, quatre des principales, des plus marchandes, & des plus peuplées de la Ville y con-

duiſent en l'entourant: il eſt entrecoupé & traverſé de huit ou dix autres rues, les unes élargies dans le ſiecle paſſé, les autres fort étroites: des places & des halles, grandes & irregulieres, y ſont éparſes çà & là : le tout eſt bordé & environné de petites maiſons, la plupart mal-bâties: toutes ſi hautes, & ſerrées de ſorte qu'elles ſemblent entaſſées les unes ſur les autres, d'ailleurs ſi pleines de boutiques, d'échopes, d'étaux, de bancs, d'étalages, de monde, qu'on a bien de la peine à s'y remuer.

A un endroit, on trouve la Halle au bled, qui conſiſte en une place fort irreguliere à la verité, mais d'une grandeur très-conſiderable; dans une autre on rencontre les halles aux draps, toutes deux couvertes, & l'une ſur l'autre, de huit toiſes de largeur chacune, & de ſoixante-dix de longueur avec trente-deux travées & ſoixante-ſix croiſées. Vers l'un de ſes bouts eſt la boucherie de Beauvais, l'une des meilleures & des plus grandes boucheries de Paris: à l'autre bout, aſſés près ſe voit la Halle de la marée avec deux poiſſonneries, l'une à la rue de la Coſſonnerie, dans une maiſon du voiſinage, l'autre éparſe çà & là par la halle, toutes deux les mieux fournies qu'il y ait.

Dans le reſte ſont des marchés, des halles au bled, aux draps, aux toiles, aux cuirs, plus comblées de marchandiſes & de denrées, que je ne ſaurois dire. De fait, on vend en detail plus de toiles & de linge de toutes façons dans les maiſons des rues de la Lingerie & de la Toilerie, qu'au Palais, à la rue St Denys, à la rue Aubri-boucher, ni par tout ailleurs. Les Mercredis & les Samedis il ſe debite plus de pain à la Halle, qu'en tous les Marchés de la Cité, de l'Univerſité & de la Ville: ſous les piliers des Halles, à la rue de la grande fripperie, & à celle de la petite, il y a plus d'habits, de meubles, de hardes, d'étain, qu'on ne ſauroit s'imaginer; quant aux habits, il y en a pour des armées entieres. Pour achever en un mot, tant de Drapiers, d'Epiciers, de Potiers de terre & d'étain, de Cordonniers, de Jardiniers, d'Artiſans & autres de toutes vacations, & de tous métiers, rempliſſent les rues, les places, les halles, les avenues & les environs de la halle: les legumes, les fruits des jardins & des marais, le poiſſon de mer & de riviere, les choſes qui peuvent contribuer à la commodité & aux delices de la vie; enfin, ce que l'air & la terre ont de plus excellent, de plus exquis, & de plus rare, arrivant à Paris, s'amène là.

C'eſt de là qu'on tire pour fournir & compoſer tous les autres marchés, tant de Paris que des Provinces à l'entour; avec tout cela, la halle ne laiſſe pas d'être toujours, comme une ſource inépuiſable, qui ſans ſe tarir innonde tous les lieux où elle ſe repand. Toutes les choſes qu'elle diſtribue aux autres marchés, s'y trouvent à toute heure avec tant de profuſion, qu'elle ſemble, non-ſeulement un continuel marché, & une foire continuelle, mais auſſi le grenier, le jardin, le vivier, & le garde-meuble du Royaume. Elle eſt toujours ſi pleine, qu'elle paſſe pour le quartier, je ne veux pas repeter, le plus peuplé & le plus riche de la Ville; je dis plus, & je dis ſans exageration, le plus riche & le plus peuplé de la terre: j'ajouterois pour un petit monde, n'étoit que ce titre convient mieux à Paris.

Peut-être ailleurs aurai-je occaſion de parler d'un bas-relief, que Pierre & François l'Heureux ont fait aux pilliers des Halles, ſous l'appui de la croiſée d'une maiſon, où ils ont repreſenté des petits enfans danſants au ſon de la flute.

Peut-être encore aurai-je occaſion de parler ailleurs d'un autre bas-relief que Martin le Favre à ſculpé a la rue de la Poterie, où il a figuré cinq ou ſix hommes vigoureux, qui déployent toutes leurs forces à remuer une groſſe colonne, & qui ſemblent tirés du jugement de Michel-Ange.

Peut-être enfin décrirai-je ailleurs un eſcalier double de charpente, qui

partage en deux logemens differents, une petite maiſon de la rue de la grande Friperie, ou de la Chauſſeterie, qui commençant à deux boutiques bâties au rès de chauſſée, conduit au deſſus à deux magaſins par deux divers endroits, & ſe partage en deux rampes, dont l'une monte à la ſeconde & à la quatriéme chambre, & l'autre à la premiere & à la troiſiéme, & au grenier; & cependant de deux ménages logés enſemble dans cette maiſon, & uſant du même eſcalier, perſonne ne peut ni ſe rencontrer, ni s'entrevoir, ni ſe parler.

Mais dans le diſcours des erreurs populaires, je décrirai aſſuremment les folies que font les garçons de boutique, les apprentifs, les ſervantes & les porte-faix des halles, le jour de la Mi-carême, devant une baſſe taille où ſe voit une truie qui file.

HALLE ET MARCHE' DE LA CITE'
transferés aux Halles.

POUR des raiſons où il faudroit perdre trop de tems à rapporter, je n'ai pas compris parmi tant de Marchés & de Halles, une autre Halle & un Marché au bled, que depuis quelques années on a tranſporté à la Halle, & qui pendant pluſieurs ſiecles ſe ſont tenus à la Cité devant l'Egliſe de la Madelaine dans la rue de la Juiverie & au Fevre.

Juſqu'en 1216, ils avoient appartenu au Roi, c'eſt-à-dire quelques années après que Philippe Auguſte eut fait les Halles, & bien près d'un ſiecle après que Louis le Gros y eût etabli le nouveau Marché dont j'ai parlé. Il eſt certain qu'à cet endroit de la Cité, que je viens de dire, avant le Marché de Louis le Gros & les Halles de Philippe-Auguſte, nos Rois y avoient érigé une Halle & un Marché, peut-être même étoit-ce un établiſſement des premiers Pariſiens, des Romains ou de nos Rois de la premiere race, au moins de quelques-uns de ceux qui regnoient en France avant que Paris s'étendît au-delà de la Cité.

Cette Halle & ce Marché ſont confondus maintenant dans la Halle que j'ai décrite, & s'y ſont perdues, comme les rivieres ſe perdent dans la mer, ſans qu'on les puiſſe reconnoître.

Quant à cette Halle particuliere, Philippe-Auguſte en 1216 la demembra du Marché en faveur de René Arcoarius ſon Echanſon, à qui il la donna, tant à lui qu'à ſes heritiers, en conſideration des fideles ſervices qu'il lui avoit rendus; il s'y reſerva ſeulement la Juſtice, & de plus la charge de douze deniers de cens.

En 1315, le Roi Louis Hutin ordonna qu'on n'y delieroit point les ſacs de grains qu'entre Prime & Tierce ſonnées à Notre-Dame, à peine de confiſcation, & pour cela qu'il y auroit douze Meſureurs.

L'année d'après elle appartenoit à un Chanoine de Notre-Dame nommé Philippe Convers, & fut amortie moyennant cent cinq livres tournois qu'il paya comptant à Philippe le Long. Et afin que chacun fût bien ſervi là & ailleurs, Charles VI en 1415 ordonna que les cinquante quatre Meſureurs de grains de Paris, ſe partageroient de ſorte, que tant à cette Halle qu'aux autres à bled, il y en auroit toujours un certain nombre; qu'ils s'y rendroient préciſément aux heures du Marché pour y meſurer tout le grain qui s'y porteroit, & ne commenceroient à le meſurer à la Juiverie & à la Greve qu'après Prime ſonnée à Notre-Dame, & à la Halle au bled qu'entre Prime & Tierce.

Depuis, cette Halle a été fermée dix-huit ou vingt-ans pendant les troubles qui mirent le Royaume à deux doigts de ſa ruine, ſous les regnes

de Charles VI & de Charles VII. Enfin on l'ouvrit en 1436, où il fut apporté tant de bled, que ce qui deux ou trois ans auparavant coutoit quarante-huit ou cinquante ſols, on l'avoit pour vingt. En ce tems-là le Chapitre de Notre-Dame en étoit proprietaire.

De tant de choſes à peine en reſte-t-il à preſent que lame móire, & que parmi les cinquante-quatre Meſureurs de grain de Paris, ceux de la Halle de la Cité, ne laiſſent pas de ſubſiſter; & même quelques-uns d'entre-eux conſervent toujours leur ancien nom de Meſureurs de grain de la Juiverie; ſi bien que vers le commencement du ſiecle qui court, ils obtinrent du Roi des Lettres contre les Meſureurs de grain de la Halle. Et quoique ſur ces Lettres le Prevôt des Marchands & les Echevins donnaſſent leur avis & le Conſeil un Arrêt au mois d'Octobre 1619, & de plus que cet Arrêt porte qu'il n'a été prononcé qu'après avoir vû l'avis de la Ville, les procès, les informations & les enquêtes des Parties, avec tout cela il ne paroît point de quoi il s'agiſſoit. On y voit ſeulement que le Conſeil declara au Roi Louis XIII, que pour le bien public il pouvoit & devoit ordonner que deſormais les cinquante-quatre Meſureurs des Halles, de la Greve & de la Juiverie feroient leurs charges aux ports & heures,& aux Marchés de Paris.

HALLE AU POISSON.

IL n'y eût point de Place marquée dans l'étendue de la Halle pour le poiſſon. St Louis par ſon Ordonnance de 1254, fit deffenſes de l'expoſer pour le vendre en gros, ailleurs que ſur une place de la Clef, à peine de confiſcation. C'eſt cette place que l'on a depuis appellé & que l'on nomme encore aujourd'hui le Parquet de la Marée. Il paroît par une Sentence du Chatelet du vingt Mars 1498 que cette marque étoit une grande Clef attachée contre un poteau, qui ſeparoit la place des Detailleresſes de celle des Marchands, & qui s'y voit encore.

Il y avoit une famille en 1180 que l'on nommoit Hellebic, qui avoit ſur ce lieu un petit fief, conſiſtant en une maiſon & une certaine étendue de terre, juſtement à l'endroit qui fut deſtiné par St Louis à expoſer en vente les poiſſons de mer par les Chaſſe-marées.

Pour indemniſer cette famille, il leur fut attribué certains droits à prendre ſur ce poiſſon. Mais ayant voulu augmenter leurs droits & vexer les Marchands, ſur les plaintes qui en furent faites, Charles le Bel caſſa & annulla en 1325 la fauſſe coutume des Hellebic, & Philippe de Valois en 1328 confirma les mêmes deffenſes. Cette exaction ſi abuſive ayant recommencé de tems en tems, fut encore très-étroitement deffendue en 1370 & 1414.

L'abus fut ainſi aboli, mais le fief ſubſiſta, & les droits utiles qui en dependent continuerent d'être perçus. Le manoir de ce fief ſitué aux Halles en porte encore le nom, quoiqu'il ſoit paſſé en d'autres mains & partagé dans la famille des Eſſarts.

Les trois anciens Marchés de Paris pour le détail ſubſiſtent toujours; celui de la Porte de Paris au même endroit, les deux autres ont ſeulement changé de place. Le Marché de la Porte Baudets a été transferé dans l'ancien Cimetiere St Jean, après que Charles VI eut donné aux Marguilliers de cette Paroiſſe l'an 1393, la place où avoit été l'Hotel Craon rue de la Verrerie, pour leur ſervir de Cimetiere au lieu de l'ancien qu'ils abandonnerent au public. Le Marché de Petit-Pont fut depuis transferé à la Place Maubert, par Arrêt de la Cour du dix Decembre 1547.

A ces trois anciens Marchés pour le détail, il y en a depuis été ajouté huit autres.

I La Halle aux poiſſons, rue St Martin, au coin de la rue d'Arnetal, vis-à-vis St Nicolas des Champs.
II Au Marché-neuf.
III Rue St Antoine vis-à-vis la rue St Paul.
IV Au Marais du Temple, rue de Bretagne.
V Au fauxbourg St Germain au bout de la rue de Ste Marguerite.
VI Vis-à-vis les Quinze-vingts & la Boucherie.
VII Au fauxbourg St Antoine ſous une Halle vis-à-vis l'Abbayie.
VIII Au fauxbourg St Marcel, dans un lieu clos, que l'on nomme la Cour du Patriarche.

HALLE AU VIN.

DE L'ETAPPE.

C'EST une place deſtinée anciennement pour y décharger & y expoſer en vente les Vins amenés à Paris par terre. Elle étoit autrefois aux Halles, & le Vin s'y vendoit en gros, de même que le bled & les autres vivres. Les accroiſſemens de la Ville de Paris ayant attiré à proportion l'abondance des Provinces pour ſes proviſions, les Halles ſe trouverent trop étroites pour les contenir. Le Roi Charles VI, par ſes Lettres Patentes du mois d'Octobre 1413 transfera l'étappe des Halles en la Place de la Greve, où elle a toujours demeuré depuis ce tems-là.

NOUVELLE HALLE AU VIN.

LES Marchands forains étoient obligés par les anciennes Ordonnances de vendre leurs vins dans leurs bateaux, cela les expoſoit à de grandes incommodités, & ſouvent à des pertes conſiderables, par les chaleurs, les innondations & les glaces.

Il eſt vrai qu'en cas de neceſſité, & avec la permiſſion du Prevôt des Marchands & Echevins, ils pouvoient encaver les deux tiers de leurs vins ſous les Salles & Halles de l'Hotel de Ville; mais ce ſecours n'étant pas ſuffiſant, Louis XIV par ſes Lettres Patentes du mois de Mai 1656, permit de conſtruire une Halle près la Porte St Bernard, pour faire enchanteler le vin des Marchands à meſure que leurs bateaux ou charettes arriveroient aux clauſes & conditions portées par cette conceſſion, ſavoir que l'on prendroit dix ſols par chaque muid.

Après avoir parlé des endroits où l'on diſtribue le poiſſon & le vin, je me trouve obligé de donner ici une liſte des differentes places où l'on débite le pain dans la Ville de Paris les Mercredis & les Samedis.

ETAT DES BOULANGERS.

QUANT aux places où les Marchés au pain ſe devoient tenir, l'Ordonnance du vingt-trois Novembre 1546, nous apprend qu'en ce tems-là il y en avoit quatre; ſavoir

I Les Halles.
II Le Cimetiere St Jean.
III La rue neuve Notre-Dame.
IV La Place Maubert.

Ces places ont depuis été multipliées à proportion de l'accroiſſement de Paris, & quelques-unes des anciennes transferées en d'autres lieux plus commodes.

Voici l'état preſent & le nombre des Boulangers qui les occupent ordinairement, tant de la Ville & des Fauxbourgs que Forains.

I	Aux grandes Halles.	342
II	Aux Halles de la Tonnellerie.	104
III	A la Place Maubert.	159
IV	Au Cimetiere St Jean.	158
V	Au Marché-neuf.	89
VI	Rue St Antoine vis-à-vis les Jeſuites.	148
VII	Quai des Auguſtins.	92
VIII	Au Petit-Marché, fauxbourg St Germain.	147
IX	Devant les Quinze-vingts.	95
X	A la Place du Palais Royal.	40
XI	Rue St Honoré devant l'Hotellerie des Batons Royaux.	30
XII	Au Marché du Marais du Temple.	46
XIII	Devant le Temple.	22
XIV	A la place de la Porte St Michel.	36
XV	A la Halle du fauxbourg St Antoine.	16
		1524

Les Boulangers qui occupent ces places ſont au nombre de quinze cens vingt-quatre, dont cinq à ſix cens ſont de la Ville & des Fauxbourgs, les autres qui y viennent apportent du pain de differens endroits des environs, dont le principal eſt Goneſſe, & les villages qui en ſont voiſins, & les plus éloignés ſont St Germain en Laie à cinq lieues, & Corbeil à ſept.

LA HALLE DES MATHURINS.

LA Halle des Mathurins eſt fort ancienne, & beaucoup plus que toutes celles dont j'ai parlé; de ſorte que pour garder l'ordre des tems je devois la mettre la premiere. Elle appartient à l'Univerſité, & comme à tout propos elle fait montre de Charlemagne, & ſoutient que c'eſt ſon fondateur, auſſi pretend-elle que ce grand Prince lui-même lui en a fait le don. Conte ſi fabuleux que je ne m'amuſerai point à le refuter. Quant à l'érection de cette Halle, c'eſt une choſe inconnue; & même nous ne ſavons rien d'elle avant Philippe le Bel.

On l'appelle la Halle des Mathurins, à cauſe d'un lieu couvert appartenant aux Mathurins & bâti dans leur cour, qu'ils prêterent à l'Univerſité en 1291, pour vendre & mettre à couvert le parchemin que l'on apportoit à Paris. Quoiqu'on ne s'en ſerve plus depuis fort long tems, & que le parchemin ait été mis à couvert & vendu en beaucoup d'autres, cette Halle néanmoins a toujours conſervé ſon ancien nom, & le garde encore.

De tout tems immemorial ceux qui amenoient du parchemin à Paris & aux environs, étoient tenus de le faire porter & deſcendre dans cette Halle, à peine de confiſcation & d'amende arbitraire; & de plus n'oſoient l'en tirer que les Parcheminiers de l'Univerſité ne l'euſſent viſité, que le prix n'en fut fait & marqué, & n'eut été payé au Recteur le droit de marque, ſavoir ſeize deniers pariſis; ce qui s'appelloit & s'appelle encore Rectorier. Le Parlement & le Prevôt de Paris ont donné pluſieurs Sentences & Arrêts contre les contrevenans, ce qui ſe voit & dans les Regîtres de la Cour & dans ceux du Chatelet.

En vertu de cette prerogative, de tout tems le Procureur Fiſcal de l'Univerſité, s'eſt tranſporté au Landi pour y viſiter le parchemin. Pour cela en 1291 l'Univerſité aſſemblée deffendit aux Parcheminiers d'acheter du parchemin le premier jour du Landi & de la Foire St Ladre, avant ſes Regens & Ecoliers, les Marchands du Roi & de l'Evêque.

Dans ce même tems-là, pour obvier aux abus des Parcheminiers, elle dreſſa douze Statuts que j'omets, parce que du Boulai les a inſerés dans ſon hiſtoire. Et comme en 1454 l'Abbé de St Denys pretendit qu'elle ne pouvoit acheter de parchemin au Landi que le premier jour de la Foire, l'Univerſité aſſemblée là-deſſus le dix-neuviéme Juin, conclut que ſon privilege étoit général, qu'elle étoit en poſſeſſion d'en acheter tant que la Foire dureroit, & toute prête de le maintenir en Juſtice, s'il n'y vouloit conſentir à l'amiable.

Avec le tems l'Univerſité a porté ſi loin ſes pretentions, qu'en 1549 elle ſaiſit le parchemin que le Roi devoit fournir aux Greffes de la Cour, de la Chambre des Comptes & des autres Juriſdictions de Paris, & ne voulut avoir aucun égard à la permiſſion que Henri II avoit donné à Jean & à Guillaume Prevôt de le faire venir, ni à l'exemtion de toutes ſortes de droits qu'il leur avoit accordée. Mais le Parlement ayant pris connoiſſance de ceci, leva la ſaiſie & ordonna qu'à l'avenir le parchemin dû par le Roi aux Greffiers des Cours Souveraines, ſe déchargeroit au Palais.

Ce procedé néanmoins n'étoit rien pour ainſi dire en comparaiſon de ce qu'elle entreprenoit quelques ſiécles auparavant; elle excommunioit ceux qui tâchoient de la fruſtrer de ſes droits. A la verité c'étoit dans des tems fort ſcrupuleux, où preſque tout le monde trembloit au ſeul nom d'excommunication. L'avidité du gain pourtant plus puiſſante que ces foudres, fit que les Parcheminiers & autres tenterent toutes ſortes de moyens pour faire entrer à Paris du parchemin ſans le porter à la Halle des Mathurins.

L'amende arbitraire & la confiſcation leur firent plus de peur que les excommunications, car quant à une excommunication fulminée contre eux en pareille rencontre par l'Univerſité, ils ſe rapporterent à la Sorbonne *de ſa validité ou invalidite.*

Après tant de Halles ſi celebres & ſi anciennes, je n'oſerois rien dire ni de la Halle Barbier, ni de celle de devant l'Abbayie St Antoine, ni de l'autre au cuir du fauxbourg St Marceau ; auſſi-bien ſont-elles nouvelles & peu conſiderables ; joint que j'ai aſſés parlé de la premiere & de la ſeconde dans le Diſcours des Marchés. Quant à la derniere, quoiqu'en 1657 elle ait été accordée par le Roi aux Chanoineſſes Regulieres de St Jean des Vignes ou de Ste Perrine, transferées de Compiegne à la Villette près le fauxbourg St Denys, & même que la Ville ait conſenti à ſon érection, néanmoins elle n'a point été érigée, & maintenant à Paris il n'y a point de Halles aux cuirs, ſinon à la Halle proche la rue de la Tonnellerie & de la Lingerie.

LE PETIT MARCHE' DU MARAIS DU TEMPLE.

APRE'S tout je ne ſai s'il fut établi, & ſi les Entrepreneurs de ce petit Marché du Marais n'ont point été ſubſtitués à du Flos & à du Houſſiere. Il eſt placé le long de la rue de Bretagne, entre la rue de Beauce & celle de Berri; il conſiſte en une Boucherie & quelques étaux & maiſons baſſes, & le tout bâti dans une grande cour, & où ſe vend du poiſſon & autres denrées. On y entre par trois portes, les unes ſituées dans la premiere & la derniere de ces rues que je viens de nommer ; l'autre au bout de la rue des Oiſeaux, ou la petite rue Charlot, qui tient à celle de Beauce, & a pris le dernier nom d'un des Entrepreneurs & des maiſons circonvoiſines.

Or parce que de tout tems la plupart des marchandiſes & des denrées, tant de Paris que des Halles, ſe portent & ſe peſent au poids du Roi, & que le poids du Roi eſt une eſpece de Halle, je ſuis comme obligé de rapporter ici ce que j'ai pû en découvrir.

LE POIDS DU ROI.

LE Poids du Roi ſe nommoit autrefois le Poids-le-Roi, mais preſentement on l'appelle le Poids du Roi, parce qu'il appartenoit au Roi originairement : & bien que le poids de la cire lui appartînt auſſi, cependant on ne l'a jamais appellé le Poids-le-Roi.

Juſqu'à Louis VII, nos Rois ont été propriétaires du premier, & ceux à qui ils appartiennent en font foi & hommage, ſavoir de celui de la cire au Grand Chambellan, & de l'autre au Roi ; car ce ſont des fiefs qui relevent d'eux, l'un à l'ordinaire, l'autre en franc-aleu.

Autrefois le poids de la cire ſe tenoit dans de certaines maiſons appellées le Poids de la Chancellerie. De tout tems on a tenu le Poids du Roi, & on le tient encore à la rue des Lombards, dans un grand logis nommé à preſent le Poids du Roi, & anciennement le Poids-le-Roi.

En 1169, Louis VII le donna à Henri de Puella, que quelques-uns traduiſent fils de Pucelle, d'autres fils de la Pucelle, ſans qu'on ſache quand ce Prince, ſon fils, ou ſon petit fils, ſe deffirent de l'autre. On trouve qu'en 1208, Gachon de Roſieres le vendit à Alerme Heſſelin, y compris les métiers ; avec tout ce qui en dependoit, & pluſieurs autres droits, fiefs & heritages. De plus, on trouve qu'en 1238, le Roi le racheta de

Jean de Chetenville, Chevalier. Depuis 1380, juſques en 1384, Iſabelle des Eſſarts & & Jean de Vaudetar vendirent des rentes qu'ils avoient ſur le Poids-le-Roi, tant à Adam des Eſſarts, qu'au Chapitre de Notre-Dame, & à Bureau de la Riviere.

Dans ce tems-là le même Bureau acheta ces deux poids; ſavoir, celui du Roi, avec la maiſon de la rue des Lombards, de Jaques des Eſſarts & de ſa femme, ſix mille ſix cens francs d'or au coin du Roi; & quant à l'autre, avec les maiſons de la Chancellerie, il l'eut de Jean Heſſelin & de ſa femme, moyennant la ſomme de 1100. liv. tournois, ſans qu'on ſache encore, quand de la main du Roi il eſt retourné en celle des Heſſelins. Il ſe voit qu'en 1417, Marguerite de la Roche-Guion, fille de Perrette de la Riviere, & veuve de Jean de Vergi, Sénéchal & Gouverneur de Bourgogne, les vendit tous deux deux mille ſept cens ſoixante & quinze livres au Chapitre de Notre-Dame, avec les fleaux, les cordages, les revenus, leurs uſtanciles, & le lieu où on les exerçoit. Depuis cela, ils ne ſont point ſortis des mains du Chapitre de Paris, & lui appartiennent encore. Or comme auparavant il étoit ſurvenu des differends touchant la nomination des Officiers du Poids du Roi, les Chanoines de Notre-Dame ont eu pluſieurs fois le même demêlé avec le Prevôt de Paris, & les Apoticaires qui ſont gardiens des poids & des balances.

En 1321, le Parlement commanda à Gilles Hacque de faire ajuſter les poids à l'Hotel de la Monnoie, par les Maîtres de la Monnoie même; & de plus, ordonna qu'il en ſeroit fait des étalons ou patrons pour le Roi, dont l'un demeuroit au Chatelet, un autre au Bureau des Epiciers, un autre au poids-le-Roi.

Je ne puis pas dire de quelle matiere on les fit alors, mais je ſai que preſentement & depuis long-tems ils ſont de cuivre. Il eſt bien certain que les poids dont on ſe ſervoit aux Poids du Roi pour peſer en 1434, étoient de Caillou. A cauſe de cela, l'Aide du Peſeur & du Garde du Poids du Roi étoit nommé *Lieve Caillou*; & de là on pourroit inferer que les étalons de ce tems-là en étoient auſſi.

Quoi qu'il en ſoit, en 1452, du conſentement du Roi, & en preſence des Jurés des Gardes-Epiciers, le Prevôt de Paris nomma à l'Office de Peſeur, Oudet le Sénéchal, & même le reçut ſans la participation, & ſans faire mention des proprietaires. De la même ſorte encore, en 1465, Pierre Godin fut nommé Garde par les Epiciers, & reçu par Sentence du Prevôt de Paris. Bien plus, en 1510, Jean de Ferre fut inſtalé dans la même charge par les Epiciers en preſence de deux Notaires, ſans le Procureur du Roi, le Prevôt de Paris, ni le Chapitre de Notre-Dame, à qui il appartenoit alors.

En 1545, le ſecond jour de Mars, ſur le rapport des Gardes Apoticaires & Epiciers, Iſaac d'Aubreine fut mis en poſſeſſion de la charge du Clerc, prêta ſerment entre les mains du Procureur du Roi du Chatelet.

En 1601 le quinziéme Fevrier, Antoine Boulduc fut preſenté au Prevôt de Paris par les Gardes-Epiciers & Apoticaires, pour être Juré-Peſeur, & fit ſerment entre ſes mains.

En 1632, Jean Barré au commencement d'Avril, reçut d'eux la charge de Garde, prêta le ſerment entre les mains de l'Ancien de leur Corps, & en prit poſſeſſion dans le Poids du Roi, en portant la main ſur l'une des balances. Le troiſiéme Mai, un des Chanoines de Notre-Dame y conſentit pour le Chapitre par devant Notaire, & fit écrire ſon conſentement au dos de l'Acte de la nomination.

Je ne repeterai point ici ce que j'ai dit ailleurs, qu'en 1432 le Prevôt de Paris fit faire une loge devant St Leufroi, pour peſer les grains qu'on faiſoit moudre aux moulins du Pont-aux-Meuniers, & pour repeſer les farines. Qu'il en donna la commiſſion à Pierre Rouſſeau, & le chargea des pieces

de bois, des cordes & uſtancilles; avec permiſſion de prendre un denier ournois par ſeptier de grain, & autant par ſeptier de moûture.

LES FOIRES DE PARIS.

FOIRES PROPOSE'ES.

DE toutes les Foires que nous avons à Paris, il n'y en a pas une qui n'appartienne à des Eccleſiaſtiques, & qui ne ſoit tenue près de quelque Egliſe: & même à la reſerve de celle de St Germain, toutes ſe ſont tenues & ſe tiennent encore les jours de Fête, non pas de quelque Fête ſimple ou d'Apôtre; mais le jour de la Nativité de la Vierge, & même les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, ſans ſonger que c'eſt les profaner par un trafic honteux, entre autres d'oignons, d'andouilles, de jambons, de lard; & cela depuis pluſieurs ſiecles, par ordre de nos Rois, & à la priere du Chapitre de Notre-Dame, & des Religieux de St Germain & de St Denys en France, en vertu de pluſieurs Bulles des Papes.

FOIRE St ANTOINE.

CEUX qui demeurent à la Place Royale, ayant eu avis qu'on parloit d'établir une foire dans leur Place, requirent le Chancelier en 1644, d'avoir agréable l'oppoſition qu'ils formoient à ſon erection, & de ne feller aucunes Lettres tendantes à ceci, pour les raiſons qu'ils allegueroient en tems & lieu.

Par une Requête preſentée au Roi Louis XIII, un certain Fourſon lui demanda permiſſion de tenir une autre foire le jour de St Louis, près l'Hopital de ce nom, deſtiné pour les Peſtiferés. Que cette foire qui ſeroit appellée la foire Royale de St Louis, durât huit jours; qu'on y vendît vin, beſtiaux, & toutes ſortes de Marchandiſes & de denrées; qu'il y fut établi une Juſtice, compoſée d'un Juge, d'un Procureur du Roi & d'un Greffier; qu'il y pût faire une halle, des boutiques, & autres bâtimens neceſſaires; qu'il jouît de tous les droits & revenus qui en viendroient, à la reſerve de la cinquiéme partie qui appartiendroit à l'Hopital St Louis. Sa requête fut preſentée, & renvoyée à la Ville en 1618; mais trois mois après ou environ, la Ville trouva qu'elle pouvoit être enterinnée avec les modifications ſuivantes. Que de crainte du mauvais air, la foire de Fourſon ſe tiendroit loin de l'Hopital; que les Marchands de vin & de bétail qui y viendroient, ſeroient tenus de leur payer les droits & les impoſitions ordinaires des fermes anciennes, à cauſe qu'elles lui ſont engagées pour des rentes. Avec tout cela, pour des raiſons qui ne ſont pas encore connues, elle n'a point été erigée, non plus que celle dont je vais parler.

En 1609, Henri IV par Lettres en forme d'Edit, inſtitua une foire dans la place de France, qui devoit durer huit jours comme la precedente, & où ſe vendroient des beſtiaux, & toutes ſortes de marchandiſes. Les Marchands de dehors, auſſi bien que ceux du Royaume, y devoient être bien venus, & tous les ans elle devoit s'ouvrir le premier jour de Mai. Le

Parlement là-deſſus ayant ordonné que les Lettres du Roi ſeroient communiquées à la Ville & au Chatelet, afin d'avoir leurs avis; de dire ſi on les porta au Chatelet, je n'en ſai rien; mais certainement elles ne furent pas portées à la Ville. Quoiqu'il en ſoit, la mort du Roi apporta un tel changement, que bien loin d'établir cette foire, la place de France même ne fut pas bâtie.

De ſavoir ſi ce ſont là les ſeules foires qui ayent été propoſées, & s'il y en a eu d'autres à Paris que celles dont je vais parler, c'eſt ce que je ne puis pas dire, comme n'étant pas venu à ma connoiſſance.

Les moindres ſont celles du Temple, les foires au Lard & aux Oignons, & celle de St Laurent.

Les principales ſervent de terme aux Marchands pour s'entrepayer, & s'acquitter de leurs dettes, traitter de leur negoce & de leurs affaires. Car ces foires au reſte, ſont ſi groſſes & celebres par tout le Royaume, qu'on les appelle les foires de Paris, comme par excellence, quoiqu'elles ſe tiennent, & ſe ſoient toujours tenues hors de Paris, au fauxbourg St Germain, dans la Plaine, & dans la ville de St Denys.

LA FOIRE DU TEMPLE.

LA Foire du Temple appartient au Grand-Prieur de France, & s'ouvre dans la Cour du Temple à la St Simon & St Jude, qui eſt le jour que l'Egliſe du Temple fut dediée. Et parce qu'on ne ſait pas l'année que fut faite cette Dédicace, c'eſt ce qui eſt cauſe qu'on ignore en quel tems on créa la foire. C'eſt la moindre au reſte, de toutes celles dont j'ai à parler; puiſqu'elle n'eſt remarquable, pour ainſi dire, que par les Nefles que les valets de ceux qui logent au Temple donnent aux nouveaux venus avec des huées & des moqueries injurieuſes: ſcandale qu'on devroit empêcher, cependant ſi ancien, qu'il eſt venu de main en main juſqu'à nous, & qui fait dire par maniere de proverbe: *Va-t-en au Temple querir des nefles. Que me donneras-tu? des nefles*, &c.

Il ne s'y trouve que des Foureurs, & quelques Merciers des plus petits, & autres Marchands Camelottiers.

LA FOIRE AUX OIGNONS ET AU LARD.

ON ſait auſſi peu l'origine de ces deux foires, que de la precedente. La foire au Lard commence le Jeudi-Abſolu, l'autre à la Nativité de la Vierge: toutes deux appartiennent à l'Archevêque & au Chapitre de Paris. Anciennement elles n'occupoient que le Parvis Notre-Dame, depuis elles ſe ſont repandues dans les rues qui y aboutiſſent. Enfin, il n'y a pas long-tems que celle aux Oignons paſſa en partie la riviere, c'eſt-à-dire, l'Iſle Notre Dame, le long du quai de Bourbon.

La foire du Jeudi-Abſolu dure au moins trois jours, ſavoir, le Jeudi, Vendredi & le Samedi ſaints. De toute ancienneté, & même de nos jours, on n'y vendoit que des andouilles, des jambons & du lard, le tout amené des Provinces voiſines, & des lieux aux environs. Mais, comme Paris depuis croiſſant de jour en jour, eſt venu à une grandeur ſurprenante qui n'a point de fin, à cette foire veritablement on vend plus de jambons que jamais: cependant il s'en faut bien qu'on y vende tous ceux qui s'y rendent à Paques; car maintenant les friands, fort difficiles à contenter, ne

veulent que ceux de Baïonne & de Maïence, que les Epiciers font venir; à cauſe de leur goût, tout autrement fin & relevé. En 1687, cette foire fut changée au Mardi de la Semaine-Sainte. On ordonna que dorénavant elle ſe tiendroit à pareil jour.

Quant à la foire aux Oignons, anciennement on n'y expoſoit autre choſe, & le tout pour les ſauces, les ragoûts & les viandes inſipides. Depuis, à la faveur du mot d'oignons, on y apporte auſſi des oignons de Tulipes, d'Anemones, de Tubereuſes, & autres fleurs conſiderées pour leur nouveauté & pour leur odeur: peu à peu les Orangers, Citronniers, Grenadiers & autres arbres odorants, y ont auſſi trouvé place. Enfin, toutes ſortes de fleurs & de ſimples, mais même toutes les richeſſes & les depouilles des jardins les plus curieux des environs. Si bien que tous les ans on voit ce quartiers là, quelque habité qu'il ſoit, & tout couvert de maiſons, ſe metamorphoſer en un inſtant, & devenir un jardin fleuri, bien varié, & qui ſent ſi bon que l'air en eſt tout embaumé. Preſentement on n'y en apporte plus.

Au reſte, il eſt à remarquer qu'à ces deux foires il ſe pratique une choſe fort particuliere, contre la coutume & les ordonnances du Royaume, qui portent que quiconque a droit de foire, a droit auſſi, où elle ſe tient, de louer les places, & d'en recevoir les loyers, en quelque endroit qu'elles ſe trouvent, quand ce ſeroit hors de leur Seigneurie & de leur Voirie, même en celle du Roi. A ces foires aux Oignons & au Lard au contraire, ſi l'Archevêque & le Chapitre louent les places de la rue-neuve, du Parvis & du Quai de Bourbon, ce n'eſt point en qualité de proprietaires de ces foires, mais ſeulement comme Seigneurs Voyers & Hauts-Juſticiers. Ce qui eſt ſi vrai, que le Roi en cette qualité loue toutes les places de la rue St Chriſtophe, & des autres où ces foires ſe ſont repandues: & tous trois encore en cette qualité jugent des differends qui ſurviennent alors en leur Juſtice: cependant ces foires n'appartiennent point au Roi, mais au Chapitre & à l'Archevêque. Je doute qu'aucune Ville du Royaume puiſſe fournir un exemple pareil, car c'eſt le ſeul que je ſache, & dont la cauſe eſt univerſellement ignorée.

LA FOIRE St LAURENT.

L'ORIGINE de cette foire eſt auſſi peu connue que celle des précedentes: tout ce qu'on en ſait, c'eſt que ſon nom lui vient de l'Egliſe de St Laurent, & que la veille de St Laurent on l'a toujours ouverte depuis trois ou quatre ſiecles.

Anciennement elle ſe tenoit entre Paris & le Bourget, dans une campagne de trente ſix arpens, nommée *le champ St Laurent*; avec le tems on l'a rapproché de l'Egliſe & du fauxbourg, entre la fauſſe porte St Laurent & la fauſſe porte St Martin. En cet endroit-là nous l'avons vue couvrir, preſque entierement d'échopes faites à la hâte, d'établis découverts, & de parcs jonchés de pailles, toute une grande rue fort longue & fort large, bordée de maiſons. Dans ces deux lieux St Lazare, de toute ancienneté, a joui des droits appartenants aux proprietaires des foires; & quand le Chapitre de Notre-Dame, & celui de Ste Opportune, ont voulu l'y troubler, auſſi-bien que les Abbés de St Denys & de St Magloire, en qualité de Hauts-juſticiers, de Seigneurs & de Voyers, ç'a toujours été vainement: toujours St Lazare a obtenu contre eux des Sentences & des Arrêts. Dès l'an 1369, les Religieux de St Denys ayant voulu l'entreprendre, eurent ſujet de s'en repentir, & de même les autres en 1528, 1532, 1551, 1557, & en d'autres tems.

En 1426, Henri VI Roi d'Angleterre, & uſurpateur de la France, confirma à St Lazare la poſſeſſion de la Juſtice en cette foire, & en cas d'oppoſition le renvoya au Prevôt de Paris.

En 1616, le Treſor permit au Voyer de ce Prieuré d'exiger cinq ſols par toiſe de chaque boutique & établi aſſis ſur le pavé. Huit ans après il ne lui en fut adjugé que deux, & encore l'obligea-t-on la veille de l'ouverture de la Foire, de donner les alignemens neceſſaires pour conſerver la voirie, & rendre le chemin public libre au paſſage des charois, & des gens de pied & de cheval.

Quoiqu'en 1656 le Duc de Mortemart eût propoſé de tranſporter à Paris la Foire St Laurent dans un lieu fermé, où les Marchands & les Marchandiſes pourroient être mis à couvert. L'affaire ayant été renvoyée par le Roi & le Conſeil à la Ville pour avoir ſon avis, elle declara que les Marchands & le Public recevroient bien de la commodité de ce tranſport; cependant cela n'a pas réuſſi.

La Requête des Miſſionnaires eut tout un autre ſuccès en 1661, que celle du Duc de Mortemart: ayant remontré au Roi que leur Foire embaraſſoit extremement le fauxbourg, & en même tems demandé permiſſion de la transferer en quelque endroit de leur domaine & de leur Seigneurie: de plus d'y faire des halles, des loges & des boutiques fermées, tant pour la commodité des Marchands que pour la ſureté des Marchandiſes, preſque auſſi-tôt il leur fut expedié des Lettres Patentes. Là-deſſus les ayant renvoyée à la Ville en 1662, le Prevôt des Marchands ſe tranſporta ſur le lieu, & comme il le trouva fort commode, il ne fit aucune difficulté de donner ſon conſentement. Si bien que les Lettres du Roi ayant été enregîtrées, les Prêtres de la Miſſion commencerent à bâtir leur Foire & à la mettre en l'érat que nous voyons. C'eſt une place de cinq ou ſix arpens fort proche de St Laurent, mais au-delà, entre le fauxbourg St Laurent & celui de St Denys, qui forment de grands chemins vis-à vis St Lazare & les Recolets; à l'un des bouts eſt un grand eſpace découvert pour la greſſerie; le reſte eſt entrecoupé de rues larges & tirées à la ligne, ornées de loges & de boutiques de même ſymmetrie, claires, commodes, bâties agréablement: ſi bien que le tout enſemble compoſe un quartier propre & galant, d'ailleurs ſi bien ſitué pour une Foire de Paris qu'il ne ſe voit rien de ſemblable.

Cette Foire en 1345 ſe tenoit le jour de St Laurent; que ſi depuis quelque tems on a voulu l'empêcher, je ne ſai pas ſi l'on en eſt venu à bout. Autrefois elle finiſſoit quand le ſoleil commençoit à ſe coucher; & à peine l'étoit-il, que les Sergens de la douzaine du Roi au Chatelet, venoient fondre ſur les loges, faiſoient les Diables à quatre & briſoient tout. Philippe de Valois eut beau deffendre une telle violence; le Prevôt de Paris ne s'en mettant pas trop en peine, il fallut enfin que les Miſſionaires s'en plaignîſſent au Roi de nouveau: de ſorte que l'année ſuivante Philippe leur accorda d'autres Lettres, ratifiées depuis en 1362 par le Roi Jean. Maintenant on en fait l'ouverrure le jour de la St Jaques & St Chriſtophe; le Chatelet vient en corps prendre poſſeſſion de la Juſtice haute, moyenne & baſſe, où ces Meſſieurs dînent enſuite aux dépens des Miſſionnaires de St Lazare, qui leur font faire bonne chere.

Anciennement donc, comme j'ai dit, elle ne ſe tenoit que le jour de St Laurent; avec le tems elle ſe tint auſſi la veille, ce qui a continué juſqu'en 1616; depuis elle a duré une ſemaine; après quinze jours, & meme un mois preſque entier; preſentement elle dure deux mois. Et quoi qu'il ſoit deffendu de l'ouvrir les Fêtes & les Dimanches, peut-être à cette deffence obéït-on auſſi peu qu'à beaucoup d'autres Reglemens de Paris.

Apparemment on ne la tint point du tems de la Ligue, & autres tems difficiles; mais il eſt certain qu'elle ne fut point ouverte en 1668 à cauſe de la peſte, dont quelques Villes des environs étoient affligées; ce qui

n'empêcha pas néanmoins les Marchands de venir à l'ordinaire & de faire apporter leurs Marchandiſes, qui à la verité ne furent étalées que le dernier jour de Decembre, par Ordonnance du Lieutenant de la Police. Outre les bijoux & les autres bagatelles qui ſe font en France, on y vend depuis quelques années de la porcelaine & autres choſes, que les Marchands vont acheter à grands frais aux extremités du monde. Autrefois on n'y vendoit que des pots de terre & de grès, de la faïence, des verres de fougere, du criſtal, & ſur tout de petits tambours ou tabourins, ce qu'on fait encore, & ce qui eſt cauſe qu'on en eſt étourdi quelque tems par les petits enfans; car il n'eſt fils de bon pere & de bonne mere, comme on dit, à qui on n'en achete. De même que les autres Foires, celle-ci ſe tient ſeulement en plein jour.

Elle finit le jour de la St Michel le vingt-neuviéme Septembre de chaque année.

LA FOIRE St GERMAIN.

A Paris autrefois il y avoit deux Foires St Germain, preſentement il n'y en a plus qu'une. Tout ce que je ſai de la premiere, eſt que dans le douziéme ſiecle on l'ouvroit quinze jours après Pâques & duroit dix-huit jours. L'Abbé & les Religieux en étoient proprietaires, pour des raiſons qui ne ſont pas venues à ma conoiſſance. Ils en donnerent la moitié à Louis XII, à la charge qu'elle demeureroit toujours unie au domaine; & quant à l'autre moitié bien auparavant, ils en avoient déja fait tranſport à Philippe le Hardi, durant ſon voyage d'Outre-mer, à condition que le Roi ſe chargeroit pour eux d'une rente de quarante livres qu'ils devoient à l'Univerſité pour la fondation de deux Chapelles. Au reſte il ne faut pas s'étonner qu'une ſi petite ſomme fît la moitié du revenu de toute une grande Foire, & pût ſuffire à la fondation de deux Chapelles, car alors c'étoit beaucoup: tellement que les Religieux furent bienheureux de ſe voir délivrés, pour avoir à toute heure l'Univerſité ſur les bras, qu'on redoutoit en ce tems-là & qui exerçoit une tyrannie inſuportable. Depuis cet échange il ne ſe trouve rien nulle-part de l'ancienne Foire St Germain. A la verité le Pere Millet, Religieux de la même Abbayie, prétend qu'elle fut abolie par Philippe le Bel, ou qu'il la transfera ailleurs, mais peut-être eut-il mieux fait de ſe taire, que d'en avoir parlé avec tant d'incertitude.

L'autre Foire St Germain, qui eſt celle d'aujourd'hui, dure depuis près de deux cens ans: c'eſt la premiere, la plus longue & la plus riche des principales Foires dont j'ai à traiter, & qui comme par excellence prennent le nom de Foires de Paris. Elle fut érigée par Louis XI en 1482, & donnée à l'Abbé & aux Religieux de St Germain, avec franchiſe huit jours durant d'Aides, de Peages & autres impôts, à la reſerve de ceux du vin & du pied fourché, que la Chambre des Comptes voulut conſerver au Roi, lorſqu'elle enregîtra ſes Lettres D'abord elle commença le premier jour d'Octobre, & dura huit jours; mais comme la Foire de St Denys s'ouvroit preſque en même tems que finiſſoit celle-ci, les Religieux de St Denys s'oppoſerent à ſon établiſſement. On n'eut égard à leurs remontrances qu'en 1484; & pour lors à leur requête le Parlement la transfera au trois Fevrier, & la Chambre des Vacations au douze Novembre.

En 1485 Charles VIII la remit au troiſiéme Fevrier. Depuis en 1491 il la diviſa en deux, & permit aux Religieux de St Germain, à leur priere, de l'ouvrir le lendemain de la St Martin, & de la St Mathias, mais que chaque fois elle ne dureroit que quatre jours.

En 1562 à la fin de Janvier, le Parlement à cauſe des troubles la remit au

au lendemain de Quaſimodo, permettant néanmoins aux Marchands qui avoient fait venir des draps & autres Marchandiſes, de les vendre & de les expoſer à Paris depuis le trois juſqu'au onze de Fevrier. Quelques années après, & cela en 1568, à la ſollicitation du Cardinal de Bourbon, Abbé de St Germain, par Arrêt du Conſeil Privé, donné le dernier Janvier, elle fut remiſe au vingt-ſix de Mars. En 1595 elle commença le Lundi ſix Fevrier, veille du Mardi-gras; maintenant & depuis pluſieurs années on l'ouvre le trois de Fevrier. Ainſi c'eſt vers la fin de l'hiver & au commencement du printems, lorſque la Cour eſt à Paris pour l'ordinaire & que la mauvaiſe ſaiſon y attire & retient la plupart des gens riches & de qualité. Pendant la ligue on ne l'a preſque point tenue: en recompenſe Henri IV en 1595 la fit durer trois ſemaines, jamais elle n'en avoit duré plus d'une. En 1630 elle fut continuée ſix ſemaines toutes entieres. De nos jours elle a commencé à durer deux mois, ſouvent même nous l'avons vû tenir la ſemaine de la Paſſion, pour de l'argent que les Marchands donnoient autrefois à l'Abbé & au Bailli; pluſieurs fois on l'a portée juſques là: depuis quelque tems le Roi diſpoſe ſeul de ſa durée, il la prolonge tant qu'il lui plaît, & tant qu'elle dure il en continue la franchiſe, ſans exiger ni même pretendre de l'argent de qui que ce ſoit.

Le lieu où on la tient aujourd'hui fait partie de celui où elle ſe tenoit au commencement; & là étoit l'Hotel de Navarre, maiſon de plaiſance des Rois de Navarre, Comtes d'Evreux deſcendus de Philippe le Hardi, car c'eſt ſur ſes ruines qu'elle fut établie; jamais on ne l'a tenue ailleurs qu'en 1589, qui fut aux Halles à cauſe des troubles, par ordre du Duc d'Aumalle Gouverneur de Paris, & du Prevôt des Marchands. Pendant pluſieurs années elle s'étendit dans un grand Champ & un grand Pré du voiſinage, où on vendoit du vin, des chevaux & des bêtes à pied fourché: preſentement il ne s'en vend plus à cette Foire; & le Pré auſſi bien que le Champ ont été couverts de rues & de maiſons particulieres. Cette Foire eſt près de trois Portes de Paris, dans un quartier fort peuplé du Faux-bourg St Germain, entre les rues Guiſarde, du Four, des Boucheries, des Quatre-vents, de Tournon & des Aveugles.

Ce ſont deux Halles longues de 130 pas, larges de 100, compoſées de vingt-deux travées, & couvertes d'une charpente fort exhauſſée, où les Gens du métier admirent quantité de traits de leur Art: auſſi eſt-elle très-celebre, autant pour ſa grandeur que pour ſa magnificence; car c'eſt peut-être le plus grand couvert qui ſoit au monde. Neuf rues tirées à la ligne la partagent en vingt-quatre Iſles, & ſont bordées de tant de loges, que le nombre en eſt ſurprenant. De çà & de-là on a repandu des cours & des puits pour remedier aux accidens du feu. On apprend des anciens plans de Paris que tout étoit iſolé autrefois, preſentement d'un côté, & à l'un des bouts, elle tient à des maiſons particulieres; au tour du reſte regne une grande place vuide où l'on entre par trois grandes rues, & de-là dans la Foire par ſept autres grandes portes, où ſes principales portes viennent aboutir. Dans ſes rues les plus éloignées, les Marchands en gros de draps, de ſerge & autres choſes, vendent leurs marchandiſes durant les huit premiers jours de la Foire. Dans celles qui y tiennent ſont épars çà & là ceux qui vendent en détail des verres, de la faïence, de la pourcelaine, & autres menues marchandiſes; mais les principales ſont pleines d'Orfévres, de Merciers, de Lingeres & de Peintres.

Dans les loges & maiſons des Peintres on voit une infinité de tableaux entaſſés & placés les uns ſur les autres; dans les rues de la Lingerie & de la Mercerie, ſe trouvent non-ſeulement plus de toiles & de dentelles, plus de galanteries & d'affeteries qu'on ne ſauroit s'imaginer; mais encore tous ces vains amuſemens du luxe & de la volupté, que les Marchands, au peril de leur vie, vont chercher à l'extremité des Indes, dans la

Chine, & dans le nouveau monde.

Toutes ces curioſités cependant ne ſont rien en comparaiſon de ce qui ſe vend dans la rue de l'Orfevrie ; ſes loges ſe font admirer par ces grands & riches miroirs, par ces luſtres de criſtal, ces bijoux d'or & d'argent mis en or à ravir ; enfin par une infinité de pierreries, & tant d'autres richeſſes reſervées pour la magnificençe. Mais ce qui eſt de particulier à cette Foire ici, & merveilleux tout enſemble, eſt qu'elle eſt auſſi frequentée la nuit que le jour, de ſorte que tous les jours elle change de face deux fois ſi differentes cependant, qu'il ſemble que ce ſoient deux Foires, & non pas la même. De jour on diroit qu'elle n'eſt ouverte que pour le Peuple qui y vient en foule, & la nuit pour les perſonnes de qualité, pour les grandes Dames, & pour le Roi même. Les riches rues ſe font admirer à la clarté des luſtres & des flambeaux, ſur tout celles des Orfevres, & tous viennent là pour jouer & ſe divertir ; de ſorte qu'alors ce lieu eſt moins une Foire qu'un Palais enchanté, où tout le beau monde ſe trouve aſſemblé, comme à un rendés-vous.

Tant que l'Abbé de St Germain a été Regulier, lui & ſes Religieux conjointement ont été Seigneurs & Proprietaires de cette Foire, & l'ont bâtie, rebâtie & entretenue de groſſes & menues reparations à frais communs. Dans le ſiecle paſſé elle échût à l'Abbé, lorſqu'en execution du Concordat, les biens de l'Abbayie furent partagés entre les Religieux & lui. Le Cardinal Briçonnet, qui depuis en fut Abbé, la mit en l'état que nous la voyons preſentement. Il en nomma le Concierge ; & comme à Paris on ne ſouffre point qu'aucune place demeure inutile, dans le tems que la Foire ne tient pas, ce Concierge en loue les rues à des Selliers qui y mettent leurs caroſſes à couvert, depuis Pâques juſqu'au vingt-deuxiéme Janvier. Avec le tems quantité de Particuliers ont acheté du Cardinal Briçonnet & de ſes ſucceſſeurs Abbés Commendataires, toutes les loges : de ſorte que depuis fort long-tems il ne reſte plus à l'Abbé que la Seigneurie, ſix deniers de cens, & trois livres de rente ſur chaque loge, les lods & ventes, & autres charges de peu de conſequence, que ſes devanciers ſe ſont reſervés.

Quoique le Roi n'y ait rien, & n'y doive rien prétendre, il ne laiſſe pourtant pas quelquefois d'exiger de groſſes ſommes des Proprietaires des loges. Tout de même l'Abbé, qui de ſon côté tire d'eux des droits d'Entrée exceſſifs ; les Religieux là-deſſus, qui ſeroient fachés de n'être pas de la Fête, bien qu'ils n'y ayent que voir, parlent auſſi haut que s'il leur étoit dû quelque choſe. L'Abbé qui ne ſe trouve pas ſatisfait de ſes droits d'Entrée, revient à la charge ſous d'autres pretextes ; & le Roi pareillement, en qualité de Maître, à qui il faut donner ce qu'il demande.

LA FOIRE DE St DENYS.

JE ne dirai preſque rien du Pardon ni de la Foire St Denys, ſinon que tous deux appartiennent à St Denys en France, & ſe tiennent là tant que le Pardon dure, depuis le jour de St Mathias juſques & la Foire, depuis la St Denys juſqu'à la fin de l'Octave. Car d'alleguer ici l'Auteur des Geſtes de Dagobert, & un Acte copié par le Pere Doublet, qui font voir que ce Prince donna cette Foire aux Religieux de St Denys, la deuxiéme ou douziéme année de ſon regne, & cela dans un tems qu'on lit dans un titre de St Germain des Prés, que ce fut Louis XI qui l'établit en 1472, outre les contrarietés qu'il faudroit ſauver auparavant, ce ſeroit preferer de ſimples Ecrivains à des Actes authentiques. Je laiſſe là Doublet avec ſes autres contes ſur ce ſujet, & ſes bagatelles.

LE LANDIT.

LE Landit, qui eſt la troiſiéme Foire de Paris, commence le Mercredi d'après la St Barnabé, pour finir la veille de la St Jean, ce qui pourtant n'eſt pas ſi reglé qu'on ne la laiſſe durer davantage, de même que la Foire St Germain, & celle de St Laurent.

Ce Landit ici, juſqu'à preſent, a paſſé pour la plus ancienne Foire de Paris, & neanmoins il s'en faut bien. Quelques Hiſtoriens, à la verité, en font Dagobert l'Inſtituteur, auſſi bien que de la Foire St Denys; mais c'eſt Guillaume de Nangis, Gaguin & Belle-Foreſt, gens qui ont écrit, ou dans le ſiecle paſſé, ou dans le treiziéme, c'eſt-à-dire 600 ans & plus depuis Dagobert. Un Manuſcrit du treſor St Denys le fait plus moderne, mais avec ſi peu de raiſon, qu'il ne faut que lire ce que le Pere du Breul a rapporté, pour voir qu'il eſt ſuppoſé. Charlemagne, dit-il, l'établit à Aix-la-Chapelle; & depuis, Charles le Chauve, avec grandes ceremonies, le tranſporta dans une plaine entre Paris & St Denys. J'obmets exprès le Pere Doublet, qui en attribue l'inſtitution aux Ancêtres de Louis le Gros; & pour le mieux faire croire, ſe ſert d'une Charte fauſſe de l'année 1124; & pour ne point auſſi m'amuſer à refuter Belle-foreſt, Gaguin, & le reſte, voici la choſe en deux mots, & comme elle eſt.

Louis le Gros donna le Landit à l'Abbayie St Denys; & pour preuve; c'eſt que l'Abbé Suger, Regent du Royaume ſous Louis VII, fils de Louis le Gros, l'aſſure dans ſon Livre des choſes arrivées durant ſa Regence. Après ce temoignage là, il me ſemble qu'il n'en faut point chercher d'autres.

Mais diſons quelque choſe du mot de Landit, ce qu'il ſignifie, & comment il doit être orthographié. Juvenal des Urſins, Marot & Belle-foreſt, l'ont habillé tous trois à leur mode, que je laiſſe là, pour m'arrêter à Malherbe, qui dans ſa Traduction des Bienfaits de Seneque, a mis *Landit*, parce que Vaugelas & Menage prétendent qu'il le faut écrire comme lui; & même afin qu'on en ſoit plus aſſuré, rapportent tous deux ſon même paſſage; quoique Menage orthographie *Landi* ſans t, & Vaugelas au contraire, ainſi que Malherbe avec un t, comme il eſt dans la premiere & meilleure édition des œuvres de Malherbe, que ſes amis firent imprimer ſur ſon Manuſcrit après ſa mort. Peut-être que ce qui a donné lieu à l'erreur de Menage, eſt que Landit même devant une voyelle ſe prononce comme s'il n'y avoit point de t à la fin, de même que Pain benit & ſemblables.

Quant à la ſignification de ce mot, on n'en ſait pas trop de choſes. Quelques-uns le font venir d'*Indictum*, pour dire un Edict, ou l'Edit de ſon établiſſement : vaine & vague ſignification. D'autres le tirent d'*Annus dictus*, comme donnant à connoître que l'année de l'Univerſité étoit finie, ou finiſſoit ; éthymologie non moins forcée que ridicule.

Voici ce que j'ai découvert touchant ſa ſignification, & de quelle façon on l'écrivoit en 1465.

Cette année là Paris ayant été bloqué par le Duc de Guyenne frere de Louis XI, le Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne & autres, flambeaux de la guerre, les Miniſtres du Roi & des ennemis tinrent diverſes aſſemblées à Bercy petit village, compris maintenant dans le Faux-bourg St Antoine, & nommé alors, *la Grange aux Merciers*, & les differends ayant été terminés par adreſſe, le Roi alors ayant fait naître quelque ſujet de jalouſie & de ſoupçons dans l'eſprit des Chefs de l'Armée ennemie ; au lieu même où avoient été tenues ces Aſſemblées, on érigea une Croix, avec cette Inſcription : *L'an* M. CCCC. LXV. *fut icy tenu le Landict des trahiſons, & fut par une treves, qui furent donnés ; maudit ſoit-il qui en fut cauſe.* Le Pere du Breul qui la rapporte, dit qu'en 1562 le Maître des Oeuvres de la Ville la deterra au même endroit, & la fit porter au magaſin de la Ville. Si cela eſt vrai, Landit ſignifie une Aſſemblée. En 1465, il s'écrivoit *Landict*, & preſentement qu'on retranche les Lettres inutiles des mots, on l'orthographie *Landit*, ainſi que Malherbe & Vaugelas.

Quoi qu'il en ſoit, en 1336, le Landit s'eſt tenu entre Paris & St Denys, de côté & d'autre du grand chemin, dans une grande campagne, qui retient toujours le nom de *Champ du Landit*. Ce Landit conſiſtoit en pluſieurs rues, & en une infinité de maiſons bien bâties, accompagnées de caves, dont une bonne partie reſte encore. Sur tout il s'y trouvoit une grande maiſon Seigneuriale, où les Officiers de l'Abbayie St Denys terminoient les differends qui ſurvenoient durant la Foire, & même où le Chevalier du Guet de l'Abbé, & les Sergens & Archers ſe tenoient en armes, avec le Prevôt & le Capitaine du Landit. En 1336, le feu y prit pendant la Foire, qui brula les maiſons & la plupart des Marchandiſes, & pour lors le Landit fut tranſporté à St Denys, où toujours depuis il eſt demeuré, hormis en 1589, & autres années du tems de la Ligue, qu'il ſe tint à Paris. De tout tems on y a vendu de tout ; les marchandiſes y ont abordé de tous les endroits du Royaume, auſſi-bien qu'une foule incroyable de monde : & enfin, je ne ſai pas ſi les Marchands en gros n'y amennent point plus de choſes, & n'y font point mieux leurs affaires qu'à la foire St Germain, de ſorte que de toutes les groſſes Foires de France, ſans contredit, c'eſt la plus conſiderable. Diſons deux mots de la Foire St Ladre, ou de St Lazare.

FOIRE St LADRE.

LOUIS le Gros érigea cette Foire ici pour le repos de ſon ame, & de celles de ſes Ancêtres, qu'il donna en 1110 aux Pauvres Lepreux de l'Hopital St Lazare. C'eſt de la ſorte qu'en parlent Philippe-Auguſte ſon petit fils, Eugene, Alexandre, & Celeſtin III, que Louis le jeune, fils de Louis le Gros, dit en 1137 & 1166, *Feriam damus & concedimus.* Ces paroles ainſi réiterées en des tems ſi éloignés, ne marquent, & ne ſauroient marquer autre choſe que la confirmation du bienfait de ſon pere. D'abord elle fut créée pour huit jours; en 1166, on la prolongea d'autant. Au commencement elle s'ouvroit le 3. Novembre, Fête de St Marcel, que fête l'Egliſe de Paris, comme ayant été un de ſes premiers Evêques, & duroit juſqu'au lendemain de St Martin, l'un des Apôtres de la France. En 1170, Louis VII permit aux Hoſpitaliers de St Lazare de l'ouvrir quand il leur plairoit; tous ceux qui la frequentoient furent mis ſous ſa protection; ſes Officiers eurent ordre de la maintenir de leur autorité; il l'affranchit de tous impôts, & ne ſe reſerva que la juſtice & la punition des larrons, ce qui n'eut pas lieu bien long-tems; car en 1166, il en voulut avoir tous les droits durant les huit premiers jours. De plus, en 1176, il la chargea de vingt liv. Pariſis de rente, & exigea les Peages ordinaires des marchandiſes & des Marchands qui pour y venir paſſeroient la Seine & la Marne, pendant la ſeconde ſemaine. Enfin Philippe-Auguſte la tranſporta à Paris, & l'eut par échange pour trois cens livres Pariſis de rentes payables tous les ans au Maître de cet Hopital en treize payements. L'un, de ſoixante livres, ſe faiſoit pendant la premiere ſemaine de la Foire par ceux qui en avoient ſoin, afin d'y pouvoir acheter les choſes neceſſaires aux malades de la lepre; pour les douze autres de 20 liv. chacun, le Prevôt de Paris y étoit obligé le premier jour de chaque mois, s'il y manquoit, pour chaque jour il payoit à St Lazare cinq ſols d'amende, ſans que les Malades, ni le Roi même, l'en puſſent exempter. Cet échange fut fait à ces conditions en 1191. Il eſt raporté de la ſorte dans le Contrat que j'ai mis parmi mes preuves. Rigord neantmoins, & Guillaume le Breton, Ecrivains celebres de ce tems, le marquent deux ans plus tard, & avec moins de circonſtances, à la façon des Hiſtoriens qui ne ſe chargent que des grands evenemens; mais c'eſt un de ces Anachroniſmes qu'on trouve ſi ordinairement dans nos Auteurs, & qui nous apprend que ſi on ſe ſert de leur Hiſtoire, c'eſt faute d'Actes, & que ſans Actes on doit ajouter peu de foi à ce qu'ils diſent.

Juſques en 1181, cette Foire ſe tint aux environs de St Lazare; elle fut transferée aux Halles, dans un certain endroit que je n'ai pû decouvrir; le ſiecle paſſé elle ſe tenoit vers le Pilori & la pointe St Euſtache, & encore à la rue St Denys, à la rue St Honoré, & dans celle de la Tonnellerie, & de la petite Truanderie. Cependant elle s'eſt toujours appellée de même, & le changement de lieu & de Maître ne lui ont pû faire perdre ſon premier nom de Foire St Ladre. On le donnoit même à un Prevôt, qui ſe qualifioit le Prevôt de la Foire St Ladre, que le Roi créa exprès pour maintenir la Police, & juger les differends. Lorſqu'elle ſe tenoit aux Halles, elle devoit durer deux jours plus qu'elle ne faiſoit auprès de St Lazare; avec le temps elle commença peu à peu à s'abolir, de ſorte que ſous Louis XI elle ne valoit pas plus de quinze ou ſeize liv. par an. Les Receveurs du Domaine neanmoins ne laiſſoient pas d'en donner à ferme la Prevôté; & le Prevôt non content de lever des impôts & des amendes extraordinaires ſur les Marchands qui y étaloient leurs marchandiſes, il en levoit encore ſur ceux qui étaloient aux environs, & même juſques dans la

Grève, & en a toujours uſé ainſi juſqu'en 1465, que ſa Charge fut ſupprimée à la Requête du Prevôt des Marchands & des Echevins. Cependant les Droits que le Roi prenoit, ne furent pas pour cela ſupprimés, bien au contraire, la Chambre des Comptes les confirma, & les Treſoriers de France les ont donné à ferme tous les trois ans, ce qui a continué juſqu'à l'entiere ſuppreſſion de la Foire, qui s'aneantit d'elle même vers la fin du ſiecle paſſé, ou au commencement de celui-ci, ſans qu'on en ſache la cauſe. Nos Vieillards qui l'ont vûe ſur pied ne s'en reſſouviennent plus. Il eſt très-certain qu'elle ſubſiſtoit encore du vivant de Baquet & de du Breul : depuis je n'en ai ſu rien apprendre.

LES RAMPARTS ET COURS,
qui ſervent de promenade au Public aux environs de cette Ville & de ſes Faux-bourgs.

COURS-LA-REINE.

LE Cours de la Reine fut planté par les ordres de la Reine Marie de Medicis, en 1616, & eſt compoſé de trois allées qui ſont fermées par quatre rangées d'Ormes, qui ſont de large vingt toiſes. Celle du milieu eſt la plus large, dans laquelle ſix caroſſes de front peuvent rouler ſans s'incommoder. Sa longueur eſt d'une ſtade de Rome, qui compoſe environ dix-huit cens pas. Il fut revêtu de pierres de taille du côté de la riviere par les ſoins du Maréchal de Baſſompierre. Depuis quelques années l'on a planté à côté de ce Cours quantité d'arbres qui ſont une étoille, & une avenue au Chateau des Tuilleries. Ce Cours & avenue ſont ſitués ſur le bord de la riviere d'un côté, & de l'autre cottoient le Faux-bourg St Honoré, quartier du Palais-Royal.

LE RAMPART ET COURS.

LE Rampart & Cours planté d'arbres, qui doit entourer la Ville de Paris, commence du côté de la porte St Antoine, paſſe à la porte St Louis, à la porte du Temple, à la porte St Martin, à la porte St Denys, au travers du bout de la rue Montorgueil à la porte Montmartre, au travers de la rue-neuve de Richelieu, à la porte de Gaillon, paſſe par derriere le Couvent des Capucines, de là à la porte St Honoré, venant joindre le Cours de la Reine.

De l'autre côté il commence ſur le bord de la riviere à l'extremité du Quai d'Orcey ou de la Grenouilliere, paſſe au travers du Pré-aux-Clers, aux bouts des rues St Dominique, de Grenelle, de Varrenes à côté des Invalides, Plemet, de Seve, du Chaſſe-midy, de Vaugirard, d'Enfer, Faux-bourg St Michel, Faux-bourg St Jaques à côté des Capucins, rue Mouffetard dans le Faux-bourg St Marcel, rue St Victor au bout dudit Faux-bourg, & vient finir ſur le bord de la riviere, vis-à-vis la pointe de l'Arcenal.

Voici en détail les Ramparts & Cours. Premierement celui de la porte St Antoine fut commencé à bâtir par Arrêt du Conſeil d'Etat du 7. Juin 1670, pour y faire un Cours planté d'arbres en trois allées, dont celle du milieu a ſeize toiſes de large. Depuis la porte St Antoine juſqu'à la porte St Martin, il contient douze cens toiſes de long. Ce Cours à été revêtu de murs de pierres de taille, par les ſoins de Meſſieurs les Prevôt des Marchands & Echevins de cette Ville, qui ont auſſi le ſoin de la conduite de tous ces Ramparts & Cours, qui ſervent de promenade au Public. Il a été ordonné qu'il ſera laiſſé des foſſés de douze toiſes de large, dans leſquels paſſera l'égout de la Ville, qui ſera pavé au fond pour l'écoulement des eaux, & en dedans le Rampart ſera laiſſé une rue pavée de trois à quatre toiſes de large.

Le Rampart du Temple, que l'on a commencé en 1684, doit conduire juſqu'au Cours de la Reine par la Ville-l'Evêque, paſſant par-devant les portes St Martin & St Denys, planté d'arbres, & entretenu aux dépens de la Ville, il ſert de promenade au public.

Le Cours des Capucins du Faux-bourg St Jaques, qui eſt commencé depuis quelques années, a été planté d'allées d'arbres, & doit conduire depuis les Capucins juſqu'au bord de la riviere, paſſant au pied des avenues d'arbres de l'Hotel des Invalides, vis-à-vis le Cours de la Reine, il ſert auſſi de promenade au Public. Ainſi cette grande Ville ſe trouvera un jour toute entourée d'un Cours planté de pluſieurs allées d'arbres.

Les Ramparts plantés d'arbres depuis le bord de la riviere du côté de la porte St Bernard, doivent être continués par les extremités des Faux-bourgs St Victor, St Marcel, St Jaques, St Michel & St Germain, pour finir ſur le bord de la riviere, que l'on a deja commencé en pluſieurs endroits par Arrêt du Conſeil d'Etat du 18 Octobre 1704, mais ils ont été diſcontinués.

Le Rampart planté d'arbres depuis la porte Ste Anne, fut fait en 1684, juſqu'à la porte St Honoré.

Le Rampart planté d'arbres depuis la porte St Denys, juſqu'à la porte St Honoré, fut conſtruit en vertu de l'Arrêt du Conſeil d'Etat, du 17 Mars 1671.

Les Champs-Eliſées à côté du Cours de la Reine, plantés en 1670, par les ordres de Monſieur Colbert, ſont ſitués entre le Cours de la Reine, le Roule ou Faux-bourg St Honoré, quartier du Palais-Royal, & ſont compoſés de pluſieurs grandes allées & contre-allées, qui ſervent de promenade, s'étendent juſqu'au Roule, & donnent un très-beau point de vûe aux Tuilleries.

Fin du premier Tome.





